Does Not Circulate

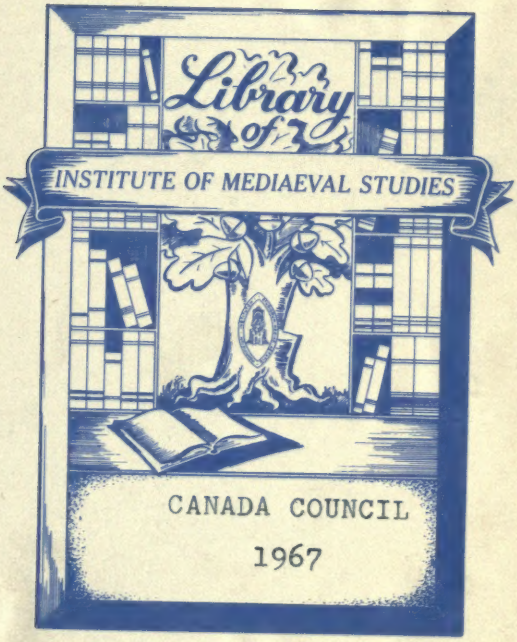

CANADA COUNCIL
1967

The Institute of Mediaeval Studies
LIBRARY
Toronto

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

ÉCHOS D'ORIENT

The Institute of Mediaeval Studies
JUL 21 1967
LIBRARY
Toronto

v. 16 (1913)

ÉCHOS D'ORIENT

Revue bimestrielle

DE THÉOLOGIE, DE DROIT CANONIQUE,
DE LITURGIE, D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE
ET DE GÉOGRAPHIE ORIENTALES

TOME XVI — ANNÉE 1913

PARIS
5, RUE BAYARD, 5

CONSTITUTIO APOSTOLICA

DE SANCTISSIMA EUCHARISTIA PROMISCUO RITU SUMENDA

PIUS EPISCOPUS

SERVUS SERVORUM DEI

Ad perpetuam rei memoriam.

Tradita ab antiquis, hæc diu in Ecclesia consuetudo tenuit, ut ad varios, pro diversis locis, mores ritusque sacrorum, modo superstitionis et idolatriæ suspicio omnis eis abesset, fideles peregrini nullo negotio sese accommodarent. Quod quidem usu veniebat, pacis et conjunctionis gratia, inter multiplicia unius Ecclesiæ Catholicæ membra, seu particulares Ecclesias, confovendæ, secundum illud sancti Leonis IX, « nihil obsunt saluti credentium diversæ pro loco et tempore consuetudines, quando una fides, per dilectionem operans bona quæ potest, uni Deo commendat omnes » (Epist. ad Michaelem Constantinopolitanum Patriarcham.)

Huc accedebat necessitatis causa, cum, qui in exteras regiones advenissent, iis plerumque nec sacræ ibi ædes, nec sacerdotes ritus proprii

---

CONSTITUTION APOSTOLIQUE

TOUCHANT LA SAINTE EUCHARISTIE A RECEVOIR EN DES RITES DIFFÉRENTS

PIE X, ÉVÊQUE

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU

Pour perpétuelle mémoire.

De tradition ancienne dans l'Eglise était la coutume qu'elle garda longtemps et en vertu de laquelle les fidèles, en voyage pour quelque affaire, pouvaient, suivant la diversité des lieux, et pourvu que tout danger de superstition ou d'idolâtrie fût écarté pour eux, se plier à la variété des coutumes ou rites sacrés. Cet usage avait pour cause la paix et l'union étroite à entretenir entre les membres multiples d'une seule Eglise catholique, ou entre les Eglises particulières, selon ces mots de saint Léon IX : « Ne sont en rien un obstacle au salut des croyants les coutumes qui varient suivant les temps et les lieux, alors qu'une seule foi, qui opère par la charité tout le bien qu'elle peut, recommande tous les fidèles à un seul Dieu. » (Lettre à Michel, patriarche de Constantinople.)

Il s'y joignait un autre motif, la nécessité des fidèles qui, dans les pays étrangers où ils arrivaient, n'avaient la plupart du temps à leur service ni églises ni

suppeterent. Id autem cum in ceteris rebus fiebat, quæ ad divinum cultum pertinent, tum in ministrandis suscipiendisque sacramentis maximeque Sanctissima Eucharistia. Itaque clericis et laicis, qui formatas, quæ dicebantur, litteras peregre afferrent, patens erat aditus ad eucharisticum ministerium aut epulum in templis alieni ritus; et Episcopi, presbyteri ac diaconi latini cum græcis hic Romæ, græci cum latinis in Oriente divina concelebrabant mysteria : quod usque adeo evasit sollemne, ut si secus factum esset, res posset argumento esse discissæ vel unitatis fidei vel concordiæ animorum.

At vero, postquam magnam Orientis christiani partem a centro catholicæ unitatis lamentabile schisma divellerat, consuetudinem tam laudabilem retinere jam diutius non licuit. Quum enim Michaël Cærularius non solum mores cærimoniasque latinorum maledico dente carperet, verum etiam ediceret aperte consecrationem panis azymi illicitam irritamque esse, Romani Pontifices, Apostolici officii memores, latinis quidem, ad avertendum ab eis periculum erroris, interdixerunt, ne in pane fermentato sacramentum conficerent neu sumerent; græcis vero, ad catholicam fidem unitatemque redeuntibus, veniam fecerunt communicandi in azymo apud latinos : id quod pro iis temporibus et locis opportunum sane erat, imo necessarium. Quum enim nec sæpe græci tunc invenirentur episcopi huic beati Petri cathedræ conjuncti, nec

---

prêtres de leur rite propre. Ce besoin se faisait sentir entre autres, soit dans les choses du culte divin en général, soit dans l'administration et la réception des sacrements et en particulier de la très sainte Eucharistie. Aussi aux clercs et aux laïques voyageurs qui se présentaient avec des *lettres formées,* comme on disait alors, la porte s'ouvrait toute grande et ils prenaient part au ministère eucharistiqne ou à la communion dans des églises de rite différent du leur; les évêques, les prêtres et les diacres latins concélébraient ici à Rome avec les Grecs, et les Grecs célébraient de même avec les Latins en Orient : l'usage était même de telle importance qu'une autre façon d'agir eût pu être un motif de discorde et nuire à l'unité de la foi et à la concorde des esprits.

Mais lorsqu'une grande partie de l'Orient chrétien se fut détachée du centre de l'unité catholique à l'occasion d'un schisme lamentable, il ne fut plus possible de conserver plus longtemps une coutume si louable, car Michel Cérulaire, non content de calomnier de sa bouche venimeuse les coutumes et les cérémonies des Latins, décrétait ouvertement que la consécration du pain azyme est illicite et même nulle. C'est alors que les Pontifes Romains, soucieux de leur devoir apostolique, interdirent aux Latins, pour éloigner d'eux le péril de l'erreur, de consacrer ou de recevoir l'Eucharistie sous les espèces du pain fermenté; quant aux Grecs qui revenaient à la foi et à l'unité catholiques, ils leur permirent de communier en azyme chez les Latins, mesure qui, vu les temps et les lieux, était certes non seulement opportune, mais nécessaire. Comme, en effet, on ne trouvait pas souvent alors des évêques grecs qui fussent unis à la Chaire du bienheureux Pierre, et qu'il n'y avait pas partout des églises catholiques de rite

ubique adessent catholica orientalium templa, timendum valde erat, ne orientales catholici ad schismaticorum ecclesias ac pastores cum certo fidei periculo accederent, nisi apud latinos communicare ipsis licuisset.

Jamvero felix quædam rerum commutatio, quæ postea visa est fieri, cum in Concilio Florentino pax Ecclesiæ græcæ cum latina convenit, veterem disciplinam paulisper revocavit. — Nam statuerunt quidem ejus Concilii Patres : « in azymo sive fermentato pane triticeo Corpus Christi veraciter confici, sacerdotesque in alterutro ipsum Domini Corpus conficere debere, unumquemque scilicet juxta suæ Ecclesiæ sive occidentalis sive orientalis consuetudinem » (Ex Bulla Eugenii IV *Lætentur cœli*), sed hoc decreto voluerunt sane catholicam veritatem de valida utriusque panis consecratione in tuto collocare, minime vero promiscuam communionem interdicere fidelibus; quibus contra, quin eam confirmandæ pacis causa concesserint, non est dubium. Exstat Isidori, metropolitæ Kioviensis et totius Russiæ, luculentissima epistola, quam, absoluta Florentina Synodo, cujus pars magna fuerat et in qua Dorothei patriarchæ Antiocheni personam gesserat, Legatus a Latere in Lithuania, Livonia et universa Russia dedit anno MCCCCXL Budæ ad omnes qui sub ditione essent Ecclesiæ Constantinopolitanæ : qua in epistola, de reconciliata feliciter græcorum cum latinis concordia præfatus, hæc habet : « Adjuro vos in D. N. J. C. ne qua divisio vos inter et latinos amplius subsistat, cum

---

oriental, il était fort à craindre que les catholiques orientaux ne fréquentassent avec un péril certain de leur foi les églises et les pasteurs schismatiques, si on ne leur avait permis de communier chez les Latins.

Un heureux changement, il est vrai, qui se produisit plus tard, quand, au Concile de Florence, l'Eglise grecque fit sa paix avec la latine, rappela pour un moment l'ancienne discipline. Les Pères du Concile statuèrent, en effet, qu'en employant « le pain de froment azyme ou fermenté, on consacre vraiment le corps du Christ et que les prêtres doivent consacrer sous l'une ou l'autre forme le corps même du Seigneur, et que chacun doit agir suivant la coutume de son Eglise occidentale ou orientale » (Bulle du pape Eugène IV *Lætentur cœli*). Or, par ce décret, ils voulaient bien assurer d'une façon certaine la vérité catholique au sujet de la valide consécration de l'un et l'autre pain, mais pas le moins du monde interdire aux fidèles la communion en des rites mélangés; au contraire, il n'est pas douteux qu'ils n'aient confirmé cette permission pour le bien de la paix.

Il existe d'Isidore, métropolite de Kiew et de toute la Russie, une très belle lettre que, à la fin du Concile de Florence, auquel il avait pris une grande part et où il avait représenté Dorothée, le patriarche d'Antioche, et en sa qualité de légat *a Latere* pour la Lithuanie, la Livonie et toute la Russie, il adressa en 1440 de Bude à tous les fidèles qui étaient sous la juridiction de l'Eglise de Constantinople. Dans cette lettre, après avoir rappelé d'abord l'union heureusement rétablie entre les Grecs et les Latins, il poursuit :

« Je vous en adjure en Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'il ne subsiste plus

omnes sitis D. N. J. C. servi, in nomine ejus baptizati..... Itaque græci qui in latinorum regione degant aut in sua regione habeant latinam ecclesiam, omnes divinam liturgiam adeant et corpus D. N. J. C. adorent, ac corde contrito venerentur, non secus ac id in propria ecclesia quisque faceret, nec non et confitendi gratia latinos sacerdotes adeant, et corpus Domini Nostri ab eisdem accipiant. Similiter et latini debent ecclesias græcorum adire et divinam liturgiam auscultare, fide firma corpus Jesu Christi ibidem adorare. Utpote quod sit verum J. C. corpus, sive illud a græco sacerdote in fermentato, sive a latino sacerdote in azymo consecratum fuerit; utcumque enim æqua veneratione dignum est, sive azymum, sive fermentatum. Latini quoque confiteantur apud sacerdotes græcos et divinam communionem ab eisdem accipiant, cum idem sit utrumque. Ita nempe statuit Conc. Florentinum in publica Sessione die 6 junii a. MCCCCXXXIX. »

Etsi autem Isidori testimonio evincitur factam esse a Florentina Synodo facultatem fidelibus promiscuo ritu communicandi, tamen facultas hujusmodi subsecutis temporibus nec ubique nec semper fuit in usu; ideo præsertim quia, cum male sartam unitatem mature Græci rescidissent, jam non erat, cur Pontifices Romani quod Isidorus a Florentina Synodo indultum refert, curarent observandum. Pluribus nihilominus in locis promiscuæ Communionis consuetudo mansit usque

---

désormais de division entre vous et les Latins, puisque, serviteurs de Notre-Seigneur Jésus-Christ, vous avez été baptisés en son nom. Aussi que les Grecs qui vivraient en pays latin, ou qui auraient dans leur région une église latine y fréquentent la divine liturgie, y adorent le Corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ et le vénèrent d'un cœur contrit, comme chacun le ferait dans sa propre église; qu'ils aillent également trouver les prêtres latins pour se confesser et recevoir d'eux le Corps de Notre-Seigneur. De même les Latins doivent entrer dans les églises grecques, assister à la divine liturgie, et y adorer d'une foi ferme le Corps de Jésus-Christ. C'est qu'il est bien, en effet, le Corps vrai de Jésus-Christ, qu'il ait été consacré par un prêtre grec avec du pain fermenté, ou par un prêtre latin avec des azymes : et dans les deux cas il est digne d'une égale vénération sous les apparences de l'azyme ou du pain fermenté. Que les Latins, de leur côté, se confessent aux prêtres grecs et reçoivent de leur main la divine Communion, puisque des deux côtés c'est le même don. Ainsi d'ailleurs a statué le Concile de Florence, dans sa session publique du 6 juin 1439 ».

Et bien que du témoignage d'Isidore il ressorte que le Concile de Florence donna aux fidèles la permission de communier dans des rites différents, cependant cette faculté ne fut pas en usage ni partout ni dans les temps qui suivirent : la raison en est surtout que les Grecs ayant bientôt rompu une unité mal renouée, il n'y avait plus de motif pour les Pontifes Romains de faire observer l'Indult dont Isidore rappelle la concession par le Concile de Florence.

Néanmoins, en beaucoup d'endroits, la coutume de la communion en rites différents demeura jusqu'à l'époque de Notre prédécesseur Benoît XIV; le pre-

ad Benedicti XIV Decessoris ætatem, qui primus Constitutione *Etsi pastoralis* pro Italo-Græcis, die 26 maii anni MDCCXLII graves ob causas vetuit, ne laici latini Communionem a græcis presbyteris sub fermentati specie acciperent; græcis autem propria parœcia destitutis facultatem reliquit, ut in azymo apud latinos communicarent. Ubi vero, græcis et latinis una simul commorantibus suasque habentibus ecclesias, usus invaluisset Communionis promiscuæ, commisit Ordinariis, ut, si hujusmodi consuetudo removeri sine populi offensione animorumve commotione non posset, omni cum lenitate curam operamque in id impenderent, ut semper latini in azymo communicarent, græci in fermentato. Quæ autem pro Italo-Græcis Decessor Noster statuit, eadem ipse postea ad Melchitas quoque et ad Coptos pertinere jussit : eaque paullatim ad omnes transierunt Orientales, consuetudine potius quam legis alicujus præscripto; non ita tamen, ut quandoque Apostolica Sedes idem non indulserit latinis, quæ etiam orientales non destituti ecclesia propria, neque ulla urgente necessitate, ut communicarent in azymo, pluries passa est, immo permisit.

Quod præcipue factum est, posteaquam, animarum studio flagrantes, nonnullæ religiosæ Familiæ tum virorum tum mulierum ex variis Europæ regionibus ad Orientis oras advectæ, auxilium catholicis diversorum rituum, multiplicatis apud ipsos christianæ caritatis operibus collegiisque ad institutionem juventutis ubique apertis, præbuerunt.

---

mier, par sa Constitution *Etsi pastoralis* pour les Italo-Grecs, publiée le 26 mai 1742, il défendit pour des causes graves aux laïques latins de recevoir des prêtres grecs la communion sous l'espèce du pain fermenté; mais il laissa aux Grecs privés de paroisse la faculté de communier chez les latins sous l'espèce du pain azyme. Mais où l'usage avait prévalu, pour les Grecs et les Latins demeurant ensemble et jouissant d'églises propres, de communier dans l'un ou l'autre rite, il commanda aux Ordinaires, s'ils ne pouvaient faire cesser cette coutume sans mécontenter le peuple et aigrir les esprits, de s'appliquer du moins de tout leur pouvoir et en toute douceur à introduire chez les Latins la pratique de la communion avec le seul pain azyme, et chez les Grecs avec le pain fermenté. Ces règles établies pour les Italo-Grecs, Notre prédécesseur ordonna de les étendre aussi dans la suite aux Melchites et aux Coptes; et peu à peu elles passèrent ainsi à tous les Orientaux, plutôt sous forme de coutume que de loi stricte; cela n'empêcha pas le Siège apostolique d'accorder quelquefois aux Latins ce qu'il toléra et permit même à plusieurs reprises à des Orientaux jouissant d'églises propres, et cela sans qu'il y eût aucune vraie nécessité, à savoir la communion sous l'espèce du pain azyme.

Cet usage fut suivi surtout après l'arrivée en Orient de plusieurs familles religieuses d'hommes et de femmes qui, venues de diverses régions de l'Occident et brûlant du zèle des âmes, vinrent offrir leur secours aux catholiques des divers rites, en multipliant chez eux les œuvres de charité, et en ouvrant partout des collèges pour la formation de la jeunesse. La vue de ces communautés

Cum autem hæ Familiæ ob frequentem Eucharistiæ usum quietam et tranquillam inter difficultates et ærumnas vitam agerent, ex orientalibus, quod genus valde ad pietatem proclive est, facile ad imitationem sui multos excitarunt : qui cum ægre apud suos vel ob distantiam locorum vel ob penuriam sacerdotum et templorum, vel etiam ob diversas rituum rationes huic desiderio possent satisfacere, ab Apostolica Sede instanter gratiam postularunt accipiendæ Eucharistiæ, more latinorum. Hisce postulationibus Apostolica Sedes aliquando concessit : atque ephebis, qui in latinorum collegiis educarentur, item ceteris fidelibus, qui eorum templa celebrarent ac piis consociationibus essent adscripti, permisit, salvis quidem juribus parochorum, potissime quoad paschalem Communionem et Viaticum, ut pietatis causa intra annum in templis latinorum eucharistico pane a latinis presbyteris consecrato reficerentur. Quin etiam in ipso Concilio Vaticano *Commissio* peculiaris negotiis Rituum Orientalium præposita hoc inter alia sibi proposuit dubium, an expediret relaxare aliquantulum legum ecclesiasticarum severitatem de non permiscendis ritibus maxime in Communione Eucharistica, veniamque tribuere fidelibus communicandi utrovis ritu : cumque ejus Commissionis Patres adnuendum censuissent, decretum confecerunt in eam sententiam; quod tamen, abrupto temporum iniquitate Concilio, Patribus universis probandum subjicere non licuit. — Post id temporis, S. Congregatio Fidei Propagandæ pro negotiis

---

religieuses, qui, à cause de l'usage fréquent qu'elles faisaient de la sainte Eucharistie, menaient une vie douce et tranquille au milieu des difficultés et des privations, excita beaucoup d'Orientaux — on sait qu'en général ils sont fort enclins à la piété — à les imiter. Mais, vu la distance des lieux, la pénurie de prêtres et d'églises, et la diversité même des rites, ils ne pouvaient qu'avec peine satisfaire chez eux leur désir. Ils demandèrent donc avec instance au Siège apostolique la faveur de communier à la manière des Latins. Assez souvent le Siège apostolique souscrivit à ces demandes. Aux enfants qui étaient élevés dans les collèges des Latins, et même aux autres fidèles qui fréquentaient ces églises et étaient inscrits dans leurs Associations, il permit, sauf les droits des curés touchant surtout la communion pascale et le viatique, de fréquenter les églises des Latins et d'y recevoir durant l'année, même pour simple motif de piété, le pain eucharistique consacré par les prêtres latins. Bien plus, au Concile du Vatican, une Commission spéciale préposée aux affaires des Rites orientaux se posa à elle-même ce doute entre plusieurs autres, à savoir s'il était expédient de relâcher un peu la sévérité des lois ecclésiastiques qui défendent de mêler les rites surtout pour la communion eucharistique et d'accorder aux fidèles la permission de communier dans l'un ou l'autre rite; et les Pères de la Commission firent un décret favorable à ce sujet, mais le Concile ayant été interrompu par le malheur des temps, il ne fut pas possible de le soumettre à l'approbation de tous les Pères du Concile. Quelque temps après, la S. Cong. de la Propagande

Rituum Orientalium, ut solatio consuleret eorum, qui ob inopiam ecclesiarum vel sacerdotum proprii ritus a Communione sæpius abstinere cogebantur, decretum die 18 augusti anni MDCCCXCIII edidit, quo, ad promovendam Sacramentorum frequentiam, omnibus fidelibus ritus sive latini sive orientalis, habitantibus ubi ecclesia aut sacerdos proprii ritus non adsit, facultas in posterum tribuitur communicandi, non modo in articulo mortis et in Paschate ad observandum præceptum, sed quovis tempore, suadente pietate, juxta ritum ecclesiæ loci, dummodo sit catholica.

Decessor autem Noster, Leo XIII fel. rec. in Constitutione *Orientalium dignitas Ecclesiarum*, ejusdem gratiæ participes fecit, quicumque propter longinquitatem ecclesiæ suæ, nisi gravi cum incommodo, eam adire non possent. Simul vero prohibuit, ne in collegiis latinis, in quibus plures alumni orientales numerarentur, latino more hi communicarent; paæcepitque ut accirentur ejusdem ritus sacerdotes qui sacrum facerent et sacratissimam Eucharistiam illis distribuerent saltem diebus dominicis ceterisque de præcepto occurrentibus festis, quovis sublato privilegio. Sed tamen experiendo est cognitum, non ubique facile inveniri sacerdotes orientales, qui, cum alibi occupati sint in ministerio animarum, diebus dominicis et festis, atque adeo ipsis profestis diebus queant collegia adire latinorum, ut pueris puellisque esurientibus panem angelicum ministrent.

Quamobrem non raro supplicatum est huic Apostolicæ Sedi, ut disci-

---

pour les affaires des Rites orientaux, désireuse de pourvoir au besoin des fidèles qui, faute d'églises et de prêtres de leur rite propre, étaient forcés souvent de s'abstenir de communier, publia, le 18 août 1893, un décret, lequel, afin de promouvoir la fréquentation des sacrements, a accordé à tous les fidèles de rite latin ou oriental habitant un lieu où il n'y a pas d'église ni de prêtre de leur rite propre la faculté de communier à l'avenir, non seulement à l'article de la mort et à Pâques pour en observer le précepte, mais en tout temps suivant le désir de leur piété, et selon le rite de l'église du lieu, pourvu qu'elle soit catholique.

Notre Prédécesseur Léon XIII, d'heureuse mémoire, dans sa Constitution *Orientalium dignitas Ecclesiarum*, étendit la même faveur à tous ceux qui, à cause de l'éloignement de leur église, ne pouvaient y aller sans grave inconvénient. Il défendit en même temps que dans les collèges latins comptant plusieurs élèves orientaux on fît communier ceux-ci à la romaine, et il ordonna d'appeler des prêtres de leur rite pour leur dire la messe, leur distribuer la sainte Eucharistie, au moins les dimanches et autres jours de fêtes de précepte, et supprima tout privilège. Cependant, l'expérience a fait connaître qu'il n'est pas facile de trouver partout des prêtres orientaux, parce que, occupés ailleurs au ministère des âmes, les jours de dimanches et les fêtes, il ne leur était pas possible, même en ces solennités, d'aller aux collèges des Latins pour y distribuer le Pain des anges aux jeunes gens et aux jeunes filles.

C'est pourquoi le Siège apostolique a été plusieurs fois supplié de tempérer

plinam Ecclesiæ tanta in re indulgentius temperaret. Quæ preces supplices, post editum die 20 decembris MCMV per S. Congregationem Concilii decretum Nostrum *Sacra Tridentina Synodus* de quotidiana Communione Eucharistica, multo frequentiores fuerunt ab orientalibus, qui veniam petebant transeundi ad ritum latinum, quo facilius possent cælesti dape recreari; in eisque non pauci numerabantur pueri ac puellæ, qui hoc ipsum beneficium participare percuperent.

Itaque, considerantibus Nobis fidem catholicam de valida consecratione utriusque panis, azymi et fermentati, tutam esse apud omnes; insuper compertum habentibus complures esse, tum latinos tum orientales, quibus illa promiscui ritus interdictio et fastidio et offensioni sit, exquisita sententia sacri Consilii christiano nomini propagando pro negotiis Orientalium Rituum, re mature perpensa, visum est omnia illa antiquare decreta, quæ ritum promiscuum in usu Sanctissimæ Eucharistiæ prohibent vel coangustant; atque omnibus et latinis et orientalibus facultatem facere sive in azymo sive in fermentato apud sacerdotes catholicos, in ecclesiis cujusvis ritus catholicis, secundum pristinam Ecclesiæ consuetudinem, augusto Corporis Domini Sacramento sese reficiendi, ut « omnes et singuli qui christiano nomine censentur, in hoc concordiæ symbolo jam tandem aliquando conveniant et concordent » (Conc. Trident. Sess. XIII).

Equidem confidimus, quæ hic præscribuntur a Nobis, ea dilectis filiis,

---

avec indulgence sur une matière de si grande importance la discipline de l'Eglise. Ces instances, après Notre décret *Sacra Tridentina Synodus*, publié par la S. Cong. du Concile, le 20 décembre 1905, sur la communion quotidienne eucharistique, se sont faites beaucoup plus fréquentes de la part des Orientaux qui sollicitaient la permission de passer au rite latin, afin de se nourrir plus facilement du Pain céleste, et parmi eux se trouvaient un grand nombre de jeunes gens et de jeunes filles fort désireux de participer à la même faveur.

C'est pourquoi, considérant que l'article de la foi catholique sur la validité de la consécration soit avec du pain azyme, soit avec du pain fermenté, est admis fermement par tous; connaissant, en outre, que pour un grand nombre tant de Latins que d'Orientaux cette interdiction de mêler les rites est une source d'ennuis et un sujet de scandale, après avoir pris l'avis de la S. Cong. de la Propagande pour les affaires de Rite oriental et avoir mûrement pesé la chose, il nous a paru opportun d'abroger tous ces décrets qui interdisent ou restreignent le mélange des rites dans la réception de la sainte Eucharistie et de permettre à tous, Latins et Orientaux, de se nourrir de l'auguste sacrement du Corps du Seigneur consacré par les prêtres catholiques, soit avec du pain azyme, soit avec du pain fermenté, dans toutes les églises catholiques de n'importe quel rite, selon l'ancien usage de l'Eglise, afin que tous et chacun de ceux qui portent le nom de chrétiens puissent enfin se rencontrer et se trouver unis dans ce symbole de concorde (Conc. de Tr. Sess. XIII).

Nous avons confiance que ces prescriptions seront très utiles à tous Nos

quot habemus in Oriente, ex quovis ritu, admodum fore utilia non solum ad inflammandum in eis pietatis ardorem, sed etiam ad mutuam eorum concordiam confirmandam. — Etenim quod ad pietatem attinet, nemo non videt divinam Eucharistiam, a Patribus Ecclesiæ latinis græcisque quotidianum christiani hominis panem solitam appellari, utpote qua sustentetur et alatur tamquam valetudo animæ, multo magis frequentandam eis esse, quorum caritas vel fides, seu ipsa supernaturalis vitæ principia, majore in discrimine versentur. Quare catholici orientales, quibus est in media multitudine schismaticorum habitandum, non ex periculoso eorum convictu aliquod fidei caritatisque detrimentum capient, si hoc se cibo cælesti roborare consueverint, sed magnum et perpetuum in se vitæ spiritualis sentient incrementum. — Quod spectat alterum, patet proclive factu usque adhuc fuisse, ut inter homines unius fidei sed diversorum rituum, ex eo quod alii aliis facilius possent Corporis Christi esse participes, causæ æmulationum et discordiarum exsisterent. Nunc autem, cum hujus mensæ, quæ symbolum, radix atque principium est catholicæ unitatis, promiscuam esse omnibus fidelibus communicationem volumus, pronum est debere inter ipsos increscere animorum concordiam, « quoniam unus panis, ait Apostolus, unum corpus multi sumus, omnes qui de uno pane participamus » (*I Cor.* x, 17).

Hæc Nos igitur de Apostolicæ potestatis plenitudine statuimus et sancimus :

---

chers Fils que Nous avons en Orient, de quelque rite qu'ils soient, non seulement pour enflammer en eux l'ardeur de la piété, mais aussi pour affermir leur union mutuelle. En effet, pour ce qui est de la dévotion, tout le monde comprend que la divine Eucharistie, que les Pères de l'Eglise latine et de l'Eglise grecque ont coutume d'appeler le Pain quotidien du fidèle, destiné à soutenir et à nourrir l'âme dont il est la force, doit être plus souvent reçue par ceux dont la charité ou la foi, c'est-à-dire les principes mêmes de la vie surnaturelle, se trouvent plus exposées. C'est pourquoi les catholiques orientaux, obligés de vivre au milieu d'un grand nombre de schismatiques, n'éprouveront par suite de cette fréquentation toujours dangereuse aucune atteinte dans leur foi ou leur charité s'ils ont l'habitude de se fortifier de cette nourriture céleste, mais en retireront au contraire un grand et durable profit pour leur vie spirituelle. Pour ce qui est du second avantage, il est clair que pour des hommes d'une même foi mais de rites divers cette facilité plus grande qu'avaient jusqu'ici quelques-uns de recevoir le Corps du Christ a été la cause de jalousies et de discordes. Mais puisque Nous voulons désormais que tous les fidèles puissent communier dans n'importe quel rite à cette table qui est le symbole, la base et le principe de l'unité catholique, il est évident qu'entre eux devra augmenter la concorde des esprits, car, dit l'Apôtre, « nous ne sommes tous qu'un seul pain et un seul corps, nous tous qui participons au même pain » (*I Cor.* x, 17).

En vertu donc de la plénitude de Notre puissance apostolique, Nous statuons et décrétons :

I. Sacris promiscuo ritu operari sacerdotibus ne liceat : propterea suæ quisque Ecclesiæ ritu Sacramentum Corporis Domini conficiant et ministrent.

II. Ubi necessitas urgeat, nec sacerdos diversi ritus adsit, licebit sacerdoti orientali, qui fermentato utitur, ministrare Eucharistiam consecratam in azymo, vicissim latino aut orientali qui utitur azymo, ministrare in fermentato; at suum quisque ritum ministrandi servabit.

III. Omnibus fidelibus cujusvis ritus datur facultas, ut, pietatis causa, Sacramentum Eucharisticum quolibet ritu confectum suscipiant.

IV. Quisque fidelium præcepto Communionis paschalis ita satisfaciet, si eam suo ritu accipiat et quidem a parocho suo : cui sane in ceteris obeundis religionis officiis addictus manebit.

V. Sanctum Viaticum moribundis ritu proprio de manibus proprii parochi accipiendum est : sed, urgente necessitate, fas esto a sacerdote quolibet illud accipere; qui tamen ritu suo ministrabit.

VI. Unusquisque in nativo ritu permanebit, etiamsi consuetudinem diu tenuerit communicandi ritu alieno; neque ulli detur facultas mutandi ritus, nisi cui justæ et legitimæ suffragentur causæ, de quibus Sacrum Consilium Fidei Propagandæ pro negotiis Orientalium judicabit. In his vero causis numeranda non erit consuetudo quamvis diuturna ritu alieno communicandi.

I. Il est interdit aux prêtres de célébrer dans l'un et l'autre rite : c'est pourquoi chacun consacrera et administrera le sacrement du Corps du Seigneur selon le rite de son Eglise.

II. En cas de nécessité, si aucun prêtre de rite différent n'est présent, il sera licite à un prêtre oriental, qui se sert de pain fermenté, d'administrer l'Eucharistie consacrée avec du pain azyme, et pareillement à un prêtre latin ou à un prêtre oriental qui se sert de pain azyme, d'administrer la sainte Eucharistie consacrée avec du pain fermenté : mais chacun devra suivre dans l'administration du sacrement son rite propre.

III. Il est permis à tous les fidèles, de quelque rite qu'ils soient, pour satisfaire leur piété, de recevoir la sainte Eucharistie consacrée dans n'importe quel autre rite.

IV. Pour satisfaire au précepte de la communion pascale, tous les fidèles devront communier dans leur propre rite et de la main de leur propre curé dont ils dépendront ordinairement pour ce qui regarde l'accomplissement des autres devoirs religieux.

V. Chacun devra recevoir le saint Viatique dans son rite propre des mains de son propre curé; mais, en cas de nécessité, il sera permis de le recevoir des mains de n'importe quel prêtre; celui-ci, toutefois, l'administrera selon son rite propre.

VI. Chacun demeurera dans le rite où il est né, même s'il avait depuis longtemps l'habitude de communier dans un autre rite; et il n'est donné à personne permission de changer de rite, sauf s'il a pour le faire des causes justes et légitimes dont la S. Cong. de la Propagande pour les affaires des Rites orientaux sera juge; mais parmi ces causes, on ne devra pas alléguer la coutume même ancienne de communier dans un rite différent.

Quæcumque autem his litteris decernimus, constituimus, declaramus, ab omnibus ad quos pertinet inviolabiliter servari volumus et mandamus, nec ea notari, in controversiam vocari, infringi posse, ex quavis, licet privilegiata causa, colore et nomine; sed plenarios et integros effectus suos habere, non obstantibus Apostolicis, etiam in generalibus ac provincialibus conciliis editis, constitutionibus, nec non quibusvis etiam confirmatione Apostolica vel quavis alia firmitate roboratis, statutis consuetudinibus ac præscriptionibus; quibus omnibus, perinde ac si de verbo ad verbum hisce litteris inserta essent, ad præmissorum effectum, specialiter et expresse derogamus et derogatum esse volumus, ceterisque in contrarium facientibus quibuslibet. — Volumus autem ut harum litterarum exemplis etiam impressis, manuque Notarii subscriptis et per constitutum in ecclesiastica dignitate virum suo sigillo munitis, eadem habeatur fides, quæ præsentibus hisce litteris ostensis haberetur.

Datum Romæ apud S. Petrum, anno Incarnationis Dominicæ millesimo nongentesimo duodecimo, in festo Exaltationis S. Crucis, XVIII Kalendas octobres, Pontificatus Nostri anno decimo.

Fr. H. M. cardinalis GOTTI,
S. C. de Propaganda Fide Præfectus.

A. cardinalis AGLIARDI,
S. R. E. Cancellarius.

VISA : M. RIGGI, *C. A. Not.*

Reg. in Canc. Ap. N° 61/12.
[*Acta Ap. Sedis*, 30 sept. 1912.]

Nous voulons et ordonnons donc que tout ce qui a été décrété, constitué et déclaré par Nous dans ces Lettres soit inviolablement observé par tous ceux qu'elles concernent, qu'on ne puisse les censurer, les mettre en discussion, les enfreindre, sous quelque cause même privilégiée, couleur ou titre que ce soit, mais qu'elles sortissent leurs effets pleins et entiers, nonobstant les Constitutions apostoliques publiées même dans les Conciles généraux ou provinciaux, ou corroborées par quelque confirmation apostolique ou quelque autre autorité que ce soit, coutumes établies ou prescriptions, auxquelles nous dérogeons spécialement et expressément comme si elles étaient insérées mot pour mot dans ces Lettres, et voulons qu'il soit dérogé nonobstant toutes autres choses contraires. Nous voulons que les exemplaires même imprimés de ces Lettres, souscrites de la main du notaire et munies de son sceau par un homme constitué en dignité ecclésiastique, reçoivent la même foi qu'on aurait pour les Lettres présentes, si elles étaient montrées.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur 1912, en la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, le XVIII des calendes d'octobre, de Notre Pontificat la dixième année.

A. card. AGLIARDI,
Chancelier de la S. E. R.

Fr. J.-M. card. GOTTI,
Préfet de la S. Cong. de la Propagande.

VU : M. RIGGI, *notaire de la Ch. A.*

Regist. dans la Chanc. ap. n° 61/12.

LE R. P. VINCENT DE PAUL BAILLY

UN AMI DE L'ORIENT CHRÉTIEN

Le R. P. Vincent de Paul Bailly, Assomptioniste

(1832-1912)

Les quinze volumes qui constituent la collection des *Echos d'Orient* ne renferment guère qu'une fois la signature du R. P. Vincent de Paul Bailly. Mais la place qu'elle y occupe est tout à fait significative, car elle est au bas de l'article sur lequel s'ouvre le premier numéro de la revue. Cet article leader suffirait à nous imposer le devoir de rendre ici un hommage public à la mémoire de ce grand religieux, puisqu'il

indique assez la part active prise par le vénéré défunt à la fondation de notre périodique. Mais, outre cette raison en quelque sorte personnelle, la physionomie du R. P. Vincent de Paul Bailly, Assistant général de la Congrégation des Augustins de l'Assomption, mérite d'être au moins esquissée dans les pages de cette revue comme la physionomie d'un ami dévoué et d'un bienfaiteur insigne de l'Orient chrétien. A ceux de nos lecteurs qui auraient besoin d'avoir tout de suite une explication de ces deux titres donnés par nous au P. Bailly, rappelons dès le début de ces lignes ce qu'elles ont l'intention d'expliciter un peu plus en détail, que ce moine Assomptioniste fut, après le P. Picard, son Supérieur général (mort le 16 avril 1903), le grand promoteur et directeur des Pèlerinages de Pénitence à Jérusalem, où il vint lui-même vingt-huit fois; rappelons aussi qu'il fut le fondateur du journal *la Croix* et de cette maison parisienne de la Bonne Presse qui a tant fait pour l'Orient chrétien.

Ce vaillant soldat de l'Eglise s'est éteint pieusement à Paris, le 2 décembre 1912, au jour même où il venait d'achever sa quatre-vingtième année. De douloureuses souffrances héroïquement supportées avaient achevé de purifier cette âme dont l'ardent esprit de foi et l'inlassable dévouement a si bien servi la noble cause du règne de Dieu. Sa mort a été l'occasion d'une véritable manifestation catholique d'hommages et de regrets, à laquelle plusieurs voix d'Orient ont voulu prendre part. Qu'il nous soit permis, à nous qui pleurons en lui un Père en même temps qu'un ami, de tracer ici les grandes lignes d'une biographie qui a sa place marquée dans l'histoire des grandes œuvres catholiques de notre époque. Le dévouement du P. Bailly pour l'Orient n'apparaîtra sous son vrai jour que dans l'harmonieuse unité de toute sa vie. Des articles nécrologiques publiés au lendemain de sa mort ont déjà rappelé les titres de ce grand religieux au souvenir de l'histoire. Nous n'aurons qu'à glaner dans ces articles, en précisant certains traits.

*
* *

Le P. Bailly, on l'a écrit fort justement, « avait de qui tenir ». Son père, M. Bailly, fut, dans la première moitié du siècle dernier, un des grands promoteurs de la renaissance catholique en France, et le P. Vincent de Paul apprit au foyer familial le dévouement à toutes les œuvres capables de faire pénétrer les idées chrétiennes dans la société. C'est M. Bailly qui, non seulement fut président de la célèbre « Congrégation », mais encore établit la Société des Bonnes Etudes, où se ren-

contraient, sous sa direction, des jeunes gens devenus illustres plus tard, et qui alors essayaient leur jeune talent aux combats de la parole et de la plume : les Montalembert, les Ozanam, les de Carné, les d'Esgrigny, les du Lac, les de la Gournerie, les d'Alzon, etc. C'est encore M. Bailly qui fonda la *Tribune catholique*, transformée plus tard en l'*Univers*, où il admit en 1842 Louis Veuillot, le géant du journalisme catholique. Ce fut enfin M. Bailly qui, avec les jeunes gens des Bonnes Etudes, fonda les Conférences de Saint-Vincent de Paul, en fut le premier président, et leur donna, avec tous leurs règlements ou statuts, un tel souffle de vitalité, qu'elles sont aujourd'hui répandues dans le monde entier (1). C'est aussi de ce milieu où présidait M. Bailly que sortit la *Revue européenne*. Apostolat intellectuel et apostolat pratique entourèrent donc le berceau et enveloppèrent les jeunes années de celui qui devait être le P. Vincent de Paul Bailly.

Né le 2 décembre 1832, il fit de brillantes études, qu'il termina aux lycées Louis-le-Grand et Saint-Louis. Ses diplômes obtenus, il fut admis à l'Ecole polytechnique. « Mais il renonça à cette savante école, malgré ses remarquables dispositions pour les sciences exactes, et il entra en 1852 dans l'administration des Télégraphes, au ministère de l'Intérieur. Il fut envoyé en 1853 à Nîmes, où il habita le collège de l'Assomption, dirigé à cette époque par le R. P. d'Alzon, ami de sa famille, et qui fondait alors la Congrégation des Augustins de l'Assomption (2). Il devint vite un disciple enthousiaste de cet homme de Dieu, dont l'âme ardente embrasait les cœurs autour de lui; il lui prêta son concours pour l'enseignement des sciences dans ce collège fameux dans tout le Midi, cumulant ses fonctions officielles et celles de professeur de mathématiques. Après avoir eu sucessivement la direction de plusieurs bureaux télégraphiques, il fut attaché à l'administration centrale, adjoint au *cabinet des dépêches secrètes* pendant la guerre de Crimée, et détaché à plusieurs reprises au service télégraphique de Napoléon III à Saint-Cloud et aux Tuileries. Ce fut lui qui, le premier, eut l'idée de télégraphier à longue distance sans passer par les relais

(1) *Le fondateur de la Maison de la Bonne Presse, le R. P. Vincent de Paul Bailly*, dans *Chronique de la Presse*, 5 décembre 1912, p. 767-768.

(2) Le rédacteur du bel article nécrologique consacré au P. Bailly dans le journal *la Croix* du 3 décembre 1912 note un détail intéressant des jeunes années : « Une circonstance particulièrement providentielle marqua sa première Communion. Celui qui devait être le P. d'Alzon y assistait, et comme souvenir il donna au jeune Vincent de Paul une croix sur laquelle était gravée l'inscription : *Confidite, ego vici mundum*. Cadeau prophétique, certes, celui-là. » Franc, « Le Moine », dans la *Croix, loc. cit.*

intermédiaires, et il prouva ainsi à l'incrédulité de ses collègues et de ses chefs que la chose était possible. » (1)

C'est en 1860, au cours d'un séjour à Nîmes, « où son cœur l'avait rappelé pendant un voyage, que, travaillé par la grâce, poussé par sa générosité ardente, épris de désir d'apostolat, il résolut, à vingt-huit ans, d'entrer dans le sacerdoce » (2).

Il renonça donc à sa carrière et demanda à être admis dans la Congrégation naissante des Augustins de l'Assomption. « Chose touchante, sa vocation se rencontra avec celle de son frère Emmanuel, plus jeune que lui, aujourd'hui Supérieur général des Augustins de l'Assomption. Ils partirent ensemble pour aller à Rome faire leurs études théologiques. Tous deux devaient être de grands ouvriers de l'œuvre de Dieu. » (3)

Après son ordination sacerdotale, le P. Vincent de Paul Bailly devint, en 1863, directeur du collège assomptioniste de Nîmes. Il s'y trouvait encore en 1867, quand les attaques des garibaldiens contre Rome émurent le monde catholique. « Nîmes enrôla cent soixante-sept volontaires, qui s'armèrent pour voler au secours de Pie IX.

» Le P. d'Alzon leur donna le P. Vincent de Paul comme aumônier. Il partit avec eux au mois de novembre 1867..... Le P. Vincent de Paul était adoré de ces jeunes gens, dont il partageait toutes les marches, faisant à pied, à côté d'eux, les plus longues étapes, afin de rester avec ses chers soldats dans un contact plus intime. Au camp d'Annibal, au-dessus de Rocca di Papa, où les zouaves établissaient leur quartier d'été, sa tente, avec son inscription *Domus pacifica*, était fort fréquentée. C'est là que les vaillants allaient puiser dans la paix d'une bonne conscience les ardeurs belliqueuses qui font affronter les plus grands dangers et les sacrifices les plus héroïques. Plusieurs même y trouvèrent leur vocation religieuse. » (4)

En 1869, le P. Bailly rentrait à Paris et s'y occupait des patronages de jeunes gens, qui avaient été une de ses œuvres préférées avant son entrée dans la vie religieuse. Lorsque la guerre de 1870 éclata, il obtint de partir, avec un autre Assomptioniste, le P. Pernet, fondateur de la Congrégation des Petites-Sœurs de l'Assomption, gardes-malades des pauvres à domicile, en qualité d'aumônier militaire. Il se rendit à Metz, assista aux batailles de Borny et de Gravelotte, resta aux ambulances

(1) *Chronique de la Presse, loc. cit.*
(2) Franc, *loc. cit.*
(3) *Ibid.*
(4) *Chronique de la Presse*, 5 décembre 1912, p. 769.

pendant le siège, fut fait prisonnier et emmené à Mayence. Il y exerça un ministère des plus fructueux auprès des soldats prisonniers comme lui, « distribuant avec tout son cœur les secours matériels et spirituels » (1). Par ses soins, plus de douze cents de ces prisonniers s'approchèrent des sacrements.

Après l'armistice, il se rendit à Genève auprès de Mgr Mermillod et rentra à Paris le 18 mars 1871, à l'heure même où étaient fusillés les généraux Clément Thomas et Lecomte.

« Aux horreurs de la guerre succédaient les atrocités de la Commune, et, pendant ces journées infernales, son zèle se déploya héroïquement sur ce tragique théâtre, à côté de celui du P. Picard, son supérieur, et de ses autres confrères. Au sortir de ce chaos, où tout semblait près de s'abîmer, il fallait tout reconstruire, et il était évident que le relèvement ne pourrait être sérieux s'il ne reposait sur la base solide de la foi chrétienne. Il était urgent de plonger la société dans l'esprit surnaturel. Ce fut la pensée qui inspira le P. Picard dans toutes ses entreprises, et il eut dans le P. Vincent de Paul le collaborateur le plus intelligent et le plus zélé. De cette préoccupation apostolique naquirent l'Association de Notre-Dame de Salut, l'organisation des Pèlerinages Nationaux à La Salette (1872), à Lourdes (1873), à Rome (1875), à Jérusalem (1882), ainsi que des Congrès de l'*Union des œuvres ouvrières catholiques,* dont le P. Vincent de Paul fut, sous la direction du P. Picard, le véritable organisateur et l'âme; pendant plusieurs années, il en rédigea presque seul le bulletin. C'est alors qu'il se voua à la création de la presse catholique populaire. » (2)

Il collabora d'abord, dès 1872, à la *Revue de l'enseignement chrétien* (2e série), « qui fut, avec la fondation du collège de Nîmes, la principale participation de l'Assomption naissante à la grande bataille pour la liberté d'enseignement » (3); plus tard, de 1880 à 1883, à la *Croix-Revue,* fondée comme la précédente par le P. d'Alzon, et « dont les premiers numéros, mensuels, contiennent le germe, l'idée de toutes les publications qui devaient s'épanouir plus tard autour de la *Croix* » (4).

Le P. Bailly fonda le *Pèlerin* en 1873, l'illustra et l'agrandit en 1877; la *Vie des Saints* en 1880. Enfin en 1883, il fonda la *Croix* quotidienne, le 16 juin, en la fête du Sacré Cœur, au retour du deuxième Pèlerinage

(1) Franc, *loc. cit.*
(2) *Chronique de la Presse,* p. 769.
(3) Franc, *loc. cit.*
(4) *Ibid.*

de Pénitence à Jérusalem qu'il avait dirigé. Nos lecteurs n'auront pas manqué de remarquer cette coïncidence entre le premier pèlerinage du P. Bailly en Terre Sainte et la création de son œuvre principale, *la Croix*. Nous aurons tout à l'heure à revenir un peu plus en détail sur ce point. Donnons auparavant l'énumération rapide des nombreuses publications dont l'activité dévorante du P. Vincent de Paul accrut peu à peu la Maison de la Bonne Presse : *Cosmos*, revue scientifique de l'abbé Moigno; *Croix du dimanche* avec le *Laboureur*, *Croix des Marins*, *Contemporains*, *Noël*, *Album de la Croix*, devenu plus tard la *Croix illustrée*, puis la *Semaine littéraire*, *Questions actuelles*, *Mois littéraire et pittoresque*, *Causeries du dimanche*, *Croix des Comités*, dédoublée dans la suite en *Croisade de la Presse* et *Chronique de la Presse*, le *Bulletin des Congrégations*, devenu plus tard la *Revue d'Organisation et de Défense religieuse*, que complète depuis quelques années l'*Action catholique*, etc.

L'Orient ne tarda pas à avoir sa part dans cette immense entreprise de presse catholique, uniquement inspirée par un large souffle d'apostolat surnaturel. Déjà, dès les débuts du *Pèlerin*, première feuille créée par le P. Bailly en 1873, il annonçait et recommandait les caravanes de pèlerins en Terre Sainte (1). Celle de 1874, pour Pâques, lui sembla même le germe des grands pèlerinages futurs. Il écrivait alors :

Ce que nous proposons est extraordinaire. On pourrait encore nous objecter que les pèlerinages à Jérusalem ne sont plus dans nos mœurs; mais, si *Dieu le veut*, ils y rentreront bientôt (2).

L'heure vint où ils y rentrèrent, en effet. « Ce fut long à préparer. Mais toutes ces notes, ces encouragements, ces appels qui parurent dans le *Pèlerin* des débuts, puis dans le *Pèlerin* agrandi et illustré qui commença en janvier 1877, firent entrer peu à peu l'idée dans l'esprit des meilleurs catholiques. Ce journal n'avait-il pas, du reste, avec son titre, un frontispice qui, à côté de la vue de Saint-Pierre de Rome, donnait celle du Saint-Sépulcre de Jérusalem, et n'était-ce pas chaque semaine un appel discret à la croisade pacifique que l'on désirait? Il fallut attendre 1882 pour la voir réalisée. Alors les articles entraînants et presque ininterrompus du P. Bailly, soulignés par une motion de M. de Moidrey au Congrès des catholiques du Nord, en novembre 1881, avaient tellement préparé l'opinion que, à l'appel enthousiaste et cha-

(1) *Pèlerin*, 12 juillet 1873, p. 19.
(2) *Pèlerin*, 7 février 1874, p. 613.

leureux du P. Picard, qui réclamait cinq cents pèlerins pour les conduire en Palestine, il en vint un millier, et qu'il fallut trouver deux navires pour les transporter. Ce fut un succès extraordinaire, et l'impression produite en Orient par ces « croisés de la Pénitence » fut immense et inoubliable.

» Le P. Bailly ne fut pas de ce premier pèlerinage, conduit personnellement par son Supérieur général, le P. Picard, assisté de son frère, le P. Emmanuel Bailly. Mais, dès l'année suivante, il devait prendre cette succession, le P. Picard ayant eu quelques mois plus tard à la jambe un accident qui le rendit infirme pour le reste de sa vie. Et dès lors le pèlerinage de Jérusalem fut l'œuvre du P. Bailly; il y consacra son temps, son esprit, ses forces, son zèle, sa foi ardente et conquérante; il en fit l'œuvre magnifique que nous admirons. » (1)

Dès lors, la préoccupation de Jérusalem et de l'Orient s'unit, dans l'esprit du P. Bailly, à la préoccupation de la Bonne Presse. Lorsque, au retour du pèlerinage de 1883, fut fondé le journal quotidien *la Croix*, « à côté du beau crucifix qui resplendissait au titre, s'estompait à l'horizon le profil des minarets, clochers et coupoles de Jérusalem » (2). Celui qui signait « le Moine » dans la *Croix* était désormais « le pèlerin » et « le croisé des pacifiques croisades de prière et de pénitence en Terre Sainte et à travers tout l'Orient. En lui le journaliste catholique et le pèlerin se prêtaient mutuellement secours. Ce que nous pouvons rappeler ici, sans entrer dans le détail des Pèlerinages de Pénitence, c'est que « le Moine » s'est merveilleusement servi « de cet instrument incomparable du journal — quotidien ou hebdomadaire — pour leur amener des sympathies, des adhésions, des ressources, qui ont permis d'asseoir si profondément l'influence catholique et française en Orient » (3).

« Le pèlerinage de Jérusalem, d'ailleurs, a toujours été bienfaisant pour le fondateur de la Bonne Presse. Enlevé une ou deux fois par an, et pour plus d'un mois chaque fois, à cette vie enfiévrée de la presse, il trouvait dans le pèlerinage, avec des moyens extraordinaires de sanctification et d'apostolat, un repos moral et même physique qui réparait ses forces et lui redonnait vigueur et accroissement de vie. Son intelligence, ouverte et avisée, recueillait en abondance d'utiles et féconds enseignements, à mesure que lui apparaissaient de nouveaux

(1) Louis Guérin, *Un croisé des temps modernes, le R. P. Vincent de Paul Bailly*, (*2 déc. 1832-2 déc. 1912*), dans la revue *Jérusalem* du 24 décembre 1912, p. 274.
(2) Louis Guérin, *op. cit.*, p. 275.
(3) *Ibid.*.

horizons sur les peuples orientaux, leur histoire, leur pays, leurs mœurs, ainsi que sur les œuvres catholiques et françaises déjà existantes ou qu'il aidait à fonder. Et, au retour, de toutes ces richesses acquises de santé et de lumières la *Croix* profitait..... » (1)

Un pèlerin de 1890, qui n'est pas un inconnu dans le monde des byzantinistes, M. le comte A. Couret, le savant auteur de l'ouvrage *la Palestine sous les empereurs grecs,* a tracé en quelques lignes ce portrait du moine-pèlerin :

J'ai présenté mes lettres de créance au R. P. Vincent de Paul Bailly. Quel homme admirable! Front de penseur, œil éclairé de poète, cœur d'apôtre, charité de moine, courage de chevalier, abnégation d'ascète, talent d'organisation hors ligne, parole simple, familière, enjouée et vive, montant sans effort et comme d'un coup d'aile, et trouvant d'elle-même et sans apprêt le mot heureux, l'expression juste, vivante et bien venue, le trait qui ravit..... Le visage échauffé toutefois et le teint rougi comme d'un homme qui se surmène et se compte pour rien (2).

Une publication périodique s'imposait pour maintenir les liens créés par les pèlerinages. « Elle commença en juillet 1888, sous ce titre très simple : *Communications aux anciens pèlerins,* et parut une ou deux fois par an, avec 32 pages. Au sixième numéro (août 1890), le titre change et devient *Echos de Notre-Dame de France à Jérusalem.* » (3) Notre-Dame de France était le nom donné au vaste établissement commencé en 1886 et destiné à recevoir les pèlerins de la pénitence. D'abord trimestrielle, la publication paraît ensuite, à partir de janvier 1896, tous les mois, donnant des nouvelles de Terre Sainte, des récits de pèlerinage, des études bibliques et archéologiques.

De la Palestine, l'intérêt devait naturellement passer bientôt à l'Orient chrétien tout entier, vu surtout l'impulsion donnée par le pape Léon XIII et par le Congrès eucharistique de Jérusalem en 1893 à l'étude des questions concernant l'union des Eglises. Aussi, en octobre 1897, les *Echos de Notre-Dame de France* se transformaient-ils en *Echos d'Orient,* et c'est cette transformation que le P. Vincent de Paul Bailly annonçait dans le premier article qui ouvre la collection de notre revue.

Nous commençons, écrivait-il, une nouvelle publication pour recueillir les échos du grand mouvement d'idées qui se produit à l'occasion de

(1) Louis Guérin, *op. cit.*, p. 275-276.
(2) A. Couret, *En Terre promise,* p. 18.
(3) Louis Guérin, *op. cit.*, p. 292.

l'Orient..... Peut-être à aucune époque les études d'histoire, d'archéologie et de philologie orientales n'ont eu une impulsion aussi vive (1).

On peut constater dans les premières livraisons des *Echos d'Orient* le lien très étroit qui rattache notre recueil à l'œuvre des Pèlerinages de Jérusalem, et par conséquent au P. Bailly. La reconnaissance nous faisait un devoir de rappeler ces souvenirs. Si, à partir d'avril 1898, les *Echos de Notre-Dame de France* reparurent pour servir de nouveau d'organe aux pèlerins, il n'en reste pas moins que leurs destinées furent un instant communes, sous l'égide du moine journaliste et pèlerin qu'était le P. Vincent de Paul Bailly.

Les *Echos de Notre-Dame de France* ont, en juillet 1904, généralisé un peu plus leur programme, traduit désormais par le titre de *Jérusalem*, revue « plus luxueusement éditée, mais d'un dévouement égal à l'œuvre des Pèlerinages de Pénitence. Le P. Bailly, que la persécution avait exilé de la Bonne Presse depuis 1900, salua avec joie cette transformation et donna aussitôt à la nouvelle publication sa collaboration très appréciée. Il y raconta plusieurs expéditions de Terre Sainte, notamment celle de 1882, et chercha à exciter de plus en plus chez ses lecteurs l'amour du pays où Jésus naquit, vécut et mourut pour nous racheter » (2).

Le zèle surnaturel qui inspirait au P. Bailly toutes ses œuvres se manifesta spécialement, en 1894, dans la fondation, à Jérusalem, de la pieuse Association dite des *Croisés du Purgatoire*, entreprise un peu sous l'impulsion de M. de Moidrey et avec les encouragements du P. Picard. Cette pieuse Association fut établie canoniquement à Notre-Dame de France, dans l'intention, selon les termes d'un Bref de Léon XIII en date du 18 avril 1896, « de ménager comme il convient des suffrages aux âmes des fidèles défunts des *Eglises d'Orient et d'Occident* qui seraient détenues dans les flammes du purgatoire » (3). Après l'apparition de la nouvelle revue *Jérusalem*, le P. Bailly dut créer un organe nouveau pour cette Association, qui ne compte pas moins de 32 000 membres. Ce bulletin reprit tout naturellement l'ancien titre des *Echos de Notre-Dame de France*. D'abord trimestriel, puis bimestriel, il

(1) *Echos d'Orient*, t. Ier, 1897, p. 1.
(2) Louis Guérin, *op. cit.*, p. 292.
(3) ..... *Piæ Associationis canonice ibi institutæ pro suffragiis rité ferendis animabus fidelium defunctorum ex Ecclesiis tum Orientis cum Occidentis, quæ purgatorio in igne detineantur.* Bref *Romanorum Pontificum* dans Brandi, *Gli Agostiniani dell' Assunzione. Un po' di storia, con appendice di documenti.* Rome, 1900, p. 51.)

fut rédigé presque entièrement par le fondateur, « et avec un tel intérêt, qu'il a pu gagner 12 500 abonnés » (1).

Le cœur d'apôtre qui songeait avec une charité si exquise aux défunts des Eglises orientales n'avait garde d'oublier les fidèles vivants de ces mêmes Eglises. En allant si souvent en Orient, il avait en vue, entre autres fins très surnaturelles, l'œuvre lointaine de la réunion de ces Eglises avec l'Eglise romaine. Le Bref du 18 avril 1896, signalé ci-dessus, mentionnait cette grande intention des pèlerinages de Jérusalem. Le Pape accordait des faveurs spirituelles, afin que les prières « répandues devant Dieu selon Notre intention pour l'union des Eglises soient faites avec un fruit plus abondant pour les âmes » (2). Aussi a-t-on pu écrire avec raison : « L'histoire impartiale dira qu'il (le P. Bailly) a beaucoup contribué aux résultats obtenus, et si elle était reconnaissante, elle dresserait sa statue à ce port de Jaffa où il a abordé si souvent. » (3)

Les prélats catholiques des rites orientaux et les directeurs de missions ou d'œuvres catholiques dans le Levant savent que le dévouement du P. Bailly pour l'Orient ne se borna pas à cette croisade de prière à laquelle les pèlerinages, et particulièrement le Congrès eucharistique de 1893, donnèrent une si magnifique impulsion. Les souscriptions ouvertes dans plusieurs journaux ou revues de la Bonne Presse pour les Arméniens, en 1896-1897, sont un témoignage éloquent d'un autre genre de bienfaits répandus par le P. Bailly dans l'Orient chrétien (4).

Nous passerons rapidement sur les épreuves douloureuses qui vinrent à plusieurs reprises tremper mieux encore le courage surnaturel de ce vaillant fils de l'Eglise et de la France catholique. Il est utile cependant de ne point laisser inaperçue, ici, cette partie de la vie du P. Bailly, car elle achève de peindre sa véritable physionomie d'apôtre entièrement dévoué au Christ et au Pape, capable de tous les sacrifices pour obéir au Vicaire de l'Homme-Dieu.

« Une première expulsion des religieux avait eu lieu en 1880. et la communauté assomptioniste de Paris fut brutalement chassée de sa maison de la rue François Ier, au matin du 5 novembre de cette année-là. Tous les religieux réunis à la chapelle, sous la présidence du P. Picard,

---

(1) Louis Guérin, *loc. cit.*

(2) *Nos ut tam frugiferæ pietatis opera majora favente Domino suscipiant incrementa, et præsertim preces quæ dictorum operum cura pro Ecclesiarum unione ad Deum juxta mentem Nostram effunduntur uberiori fiant cum animarum fructu, piis his votis annuendum propensa voluntate existimavimus.* (Bref *Romanorum Pontificum*, dans Brandi, *loc. cit.*)

(3) Franc, *loc. cit.*

(4) Voir, par exemple, les *Echos de Notre-Dame de France*, t. IV, p. 279, 301, 325, etc.

assistaient à la sainte messe que célébrait le P. Vincent de Paul, pendant que les crocheteurs enfonçaient les portes du couvent. Le Père continua le Saint Sacrifice, et quand la messe fut terminée, sans quitter l'autel, il lut successivement six fois la Passion de Notre-Seigneur en présence des exécuteurs des décrets gouvernementaux. Ceux-ci enfin s'impatientèrent d'une messe qui durait depuis deux heures et menaçait de ne pas s'achever. Ils envahirent le sanctuaire et expulsèrent par la force les religieux ainsi que le célébrant, pendant que le P. Picard, de sa voix tonnante, fulminait l'excommunication contre les malheureux agents du pouvoir. Le P. Vincent de Paul fut un des cinq Pères autorisés à garder la maison.

» A cette époque, on dispersait les religieux, on n'avait pas encore osé disperser les biens. Certains couvents se repeuplèrent petit à petit, les scellés posés sur les portes des chapelles tombèrent tout seuls. Vingt ans après, on s'y prit autrement.. ..

» Les Augustins de l'Assomption eurent les honneurs des premiers coups, réservés ordinairement à la Compagnie de Jésus, ainsi que le leur fit aimablement remarquer un de ses membres les plus importants. » (1)

Outre la dispersion, très pénible pour les religieux et pour les œuvres, une épreuve plus intime était réservée au P. Vincent de Paul Bailly. « Comme un général qui, pour sauver le Corps d'armée, sacrifie légitimement quelques soldats, Léon XIII demanda au P. Vincent de Paul de quitter la direction de la *Croix*. Aussitôt, sans une plainte, sans une explication, sans un mot, le Père, qui avait toujours exécuté avec allégresse les moindres désirs du Saint-Siège, accepta l'épreuve, l'âme brisée, mais avec une pleine et entière soumission..... Un grand catholique, M. Paul Feron-Vrau, par son généreux dévouement, releva la bannière de la Croix et sauva l'œuvre de la Bonne Presse. » (2)

Après ces tristes événements de l'année 1900, l'Orient revit le P. Bailly à plusieurs reprises. Pendant ces dernières années, dont il passa une partie en exil, le P. Vincent de Paul s'occupa plus encore que par le passé des pèlerinages de Jérusalem, ainsi que des missions de Turquie et de Bulgarie, qu'il eut alors l'occasion de visiter plus en détail.

« Depuis deux ou trois ans, arrivé à un grand âge, quoique toujours jeune d'esprit, il se préparait saintement à la mort, qu'il a vue venir

(1) *Chronique de la Presse*, 5 décembre 1912, p. 771-772.
(2) *Ibid.*, p. 772.

avec joie et sérénité, conservant jusqu'au bout sa puissance de travail et l'usage des merveilleuses facultés dont Dieu lui avait fait don. Aussi la mort ne l'a pas surpris. Une de ses dernières paroles a été : « J'arrive » au terme. C'est un grand bonheur. Dieu soit béni ! » On peut dire en toute vérité qu'à lui seul il a rempli la vie de dix hommes, mais de dix hommes laborieux et intelligents. » (1)

Des éloges bien consolants, dont un, le plus auguste, est venu de ce Vatican que le P. Bailly a tant aimé et servi avec une si héroïque abnégation, ont apporté sur sa tombe le plus éclatant témoignage du monde catholique. Il est juste que l'Orient chrétien dépose sur cette tombe l'hommage de sa reconnaissance pour ce grand religieux, qui a été et qui demeure son bienfaiteur et son ami.

LA RÉDACTION.

Constantinople, 6 janvier 1913.

(1) *Chronique de la Presse*, 1912, p. 772.

CONSÉCRATION ET ÉPICLÈSE
DANS L'ÉGLISE ARMÉNIENNE AU XIIe SIÈCLE

Témoignage de saint Nersès de Lampron

Une précédente étude sur l'enseignement de Chosrov le Grand, évêque d'Antzévatsiq, dans la province du Vasbouragan, au xe siècle († 972), nous permettait de conclure que les Arméniens grégoriens et ceux qui, comme eux, attribueraient la consécration eucharistique à l'épiclèse ou invocation du Saint-Esprit et non aux paroles de l'institution ne pouvaient du moins pas se prévaloir du témoignage de Chosrov (1).

Reprenant aujourd'hui le sujet, je voudrais présenter aux lecteurs quelques autres documents postérieurs qui, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, ont continué à attester la parfaite conformité de la véritable tradition ecclésiastique arménienne sur ce point avec la doctrine catholique.

*
* *

Nersès de Lampron, archevêque de Tarse († 1198), fut une des plus pures gloires de l'Eglise arménienne au XIIe siècle. Le ménologe arménien le compte au nombre des saints, et inscrit son nom au 17 juillet. Contemporain du catholicos Nersès le Schnorhali ou le Gracieux, il n'a guère été moins célèbre que lui, et Galano a pu lui consacrer cet éloge :

Cujus egregia virtus digna plane erat, ut œterna laude illustretur nomenque ad ultimas terrarum partes immortali fama pervehatur (2).

Si nous ajoutons que les œuvres laissées par saint Nersès de Lampron le placent parmi les meilleurs docteurs de l'Eglise arménienne, nous aurons assez dit la haute importance et l'autorité de son enseignement (3).

---

(1) *Consécration et épiclèse d'après Chosrov le Grand*, dans *Echos d'Orient*, t. XIV, 1911, p. 10-16.

(2) GALANO, *Conciliatio Ecclesiæ armenæ cum romana*. Rome, 1690, t. Ier, p. 324-325.

(3) Voir une notice sur la vie et les écrits de saint Nersès de Lampron, dans *Recueil des historiens des croisades, Documents arméniens*, t. Ier. Paris, 1869, p. 557-568, par E. DULAURIER. Cet auteur a publié dans le même recueil des extraits de l'ouvrage de Nersès intitulé *Réflexions sur les institutions de l'Eglise et explication du mystère de la messe*. *Ibid.*, p. 569-603.

Or, cet écrivain suppose manifestement la doctrine catholique sur la forme de l'Eucharistie, c'est-à-dire la consécration par les paroles de Notre-Seigneur, lorsque, dans son traité *Du mystère de la messe* ou *Commentaire de la liturgie*, arrivé à l'oraison d'offrande qui dans le missel suit immédiatement le récit de l'institution, et spécialement à la formule finale de cette oraison : *Et tua ex tuis tibi offerimus per omnia et pro omnibus*, il en donne l'explication suivante :

Dum « dedit » (sacerdos) mysterium in manus (Patris), et « accepit » ab illo in se rationabile sacrificium, Deum suum et regem, deinde addit : quod hoc munus, quod veluti nobis concorporeum et de nobis hominem « dedi » tibi, Domine, tua est ineffabilis generatio atque Filius. Nos autem, qui servi sumus, quamquam velut nostrum et de nobis istum habeamus, attamen Deum tibi coæqualem profitemur. Et nunc nos veluti tuum Filium et a te nobis datum iterum de nobis damus istum tibi oblationem pro omnibus et munus reconciliationis (1).

Afin de permettre au lecteur de suivre plus facilement la pensée de Nersès et la conclusion qui nous paraît en ressortir clairement pour le sujet qui nous occupe, il ne sera pas inutile de lui mettre sous les yeux la série des oraisons du canon arménien à ce moment solennel du sacrifice, où les paroles de Jésus-Christ : *Ceci est mon corps.....*, *ceci est mon sang.....* viennent d'être prononcées. Le prêtre continue ainsi :

Et de faire cela toujours en mémoire de lui, tel fut l'ordre de votre bienfaisant Fils unique qui, descendu dans les profonds abîmes de la mort en la chair prise de notre nature, et ayant abattu victorieusement les portes de l'enfer, vous manifesta comme le seul vrai Dieu, Dieu des vivants et des morts.

Nous donc, Seigneur, obéissant à cet ordre, en vous présentant ce sacrement salutaire du corps et du sang de votre Fils unique, nous rappelons les salutaires douleurs qu'il a souffertes pour nous, son crucifiement, source de vie, sa sépulture pendant trois jours, son heureuse résurrection, sa triomphante et divine ascension, et la place prise par lui à votre droite, ô Père; et nous confessons et bénissons son second avènement terrible et glorieux. *Nous vous offrons de vos dons en tout et pour tout* (2).

---

(1) S. Nersès de Lampron, *Myster. Missæ*. Venise, 1847, cité par Avedichian, *Sulle correzioni dei libri ecclesiastici armeni*. Venise, 1868, p. 343.

(2) Je souligne cette phrase, qui est celle sur laquelle porte spécialement le commentaire de Nersès dans les lignes de lui qu'on a lues plus haut. Cf. Daniel, *Codex liturgicus Ecclesiæ universæ*, t. IV. Leipzig, 1853, p. 465, où la traduction latine porte : *Tua ex tuis tibi offerimus in omnibus et per omnia*. La formule arménienne est absolument identique à celle de la liturgie byzantine : Τὰ σὰ ἐκ τῶν σῶν σοὶ προσφέρομεν κατὰ πάντα καὶ διὰ πάντα. Comparer, dans le missel romain, la formule analogue : *offerimus præclaræ majestati tuæ de tuis donis ac datis*.

Seigneur notre Dieu, nous vous louons justement, et nous vous rendons grâces sans cesse à vous qui, sans avoir égard à notre indignité, nous avez constitués ministres d'un sacrement si terrible et ineffable. Quant à nous, non point pour aucun mérite à nous appartenant, dont nous sommes et dont nous nous reconnaissons, hélas! trop exempts et privés, mais confiants uniquement dans votre miséricorde sans limites, nous osons nous acquitter du ministère du corps et du sang de votre Fils unique, notre Seigneur et Rédempteur Jésus-Christ, à qui appartient la gloire, la puissance et l'honneur, maintenant et dans les siècles des siècles.

O Fils de Dieu, qui, vous étant offert au Père en sacrifice pour nous réconcilier, êtes distribué parmi nous vrai Pain de vie, nous vous prions, par l'effusion de votre sang divin, ayez pitié du troupeau racheté par vous à un prix si précieux.

Vient alors l'oraison d'épiclèse dont voici le début :

Nous vous adorons, nous vous prions et nous vous supplions, ô Dieu bienfaisant; faites descendre sur nous et sur ces dons que nous vous offrons votre Esprit-Saint, coéternel et consubstantiel..... (1)

On voit bien maintenant à quelle partie de la formule liturgique s'applique le commentaire de Nersès; on saisira mieux aussi la portée de ses expressions.

Les paroles de l'institution : *Ceci est mon corps.....*, *ceci est mon sang.....*, viennent d'être prononcées par le prêtre. L'épiclèse ou invocation du Saint-Esprit ne l'est pas encore et ne le sera que dans quelques instants. Auparavant, s'intercale une oraison d'anamnèse et d'offrande analogue à la prière *Unde et memores* du canon romain, l'épiclèse pouvant être comparée, pour la place qu'elle occupe, à l'oraison *Supplices te rogamus.....*, *jube hæc perferri*. Si c'était l'épiclèse qui opérât la consécration, Jésus-Christ ne serait donc pas encore présent sous les espèces du pain et du vin au moment de cette prière d'offrande actuellement commentée par Nersès. Partant, on ne pourrait pas dire à Dieu le Père, en paraphrasant la formule *tua ex tuis tibi offerimus :* « O Dieu, nous vous offrons à notre tour Jésus-Christ, votre Fils, *que vous venez de nous donner*. » Or, telle est bien la pensée exprimée par saint Nersès de Lampron dans le passage qu'on a lu. La conclusion s'impose donc que ce docteur arménien du XIIe siècle attribuait la consécration eucharistique aux paroles de Notre-Seigneur et non point à l'épiclèse.

(1) *Brightman, Eastern Liturgies*. Oxford, 1896, p. 437-439; Daniel, *op. et loc. cit.*; Lapostolest, *Liturgie de la messe arménienne*. Venise, 1851, p. 37-38.

Toute la force probante de son témoignage repose sur l'insistance avec laquelle il emploie une série de verbes au temps passé, pour signifier *le don que nous a fait* de son Fils Dieu le Père par la transsubstantiation eucharistique. Puisque le moment de la messe auquel s'appliquent ces lignes du commentaire liturgique est celui qui fait immédiatement suite aux paroles de l'institution, il est clair que, aux yeux de notre liturgiste théologien du XIIe siècle, ce sont ces paroles de Jésus-Christ qui contiennent et réalisent toute l'efficacité sacramentelle.

Le témoignage de saint Nersès de Lampron a une valeur et une importance spéciales, du fait qu'il ressort en quelque sorte naturellement du texte liturgique et n'est aucunement sollicité par une préoccupation de théologie ou de polémique. Il ne nous paraît pas exagéré de le considérer comme représentant la croyance générale de l'Eglise arménienne au XIIe siècle.

S. SALAVILLE.

Kadi-Keuï.

LES GÉORGIENS A JÉRUSALEM

I — Sanctuaires et couvents

De tout temps les peuples chrétiens ont été entraînés vers la Palestine par l'attirance qu'exerçait sur eux la pensée des lieux sanctifiés jadis par la vie et la mort d'un Dieu. Non contents de visiter les sanctuaires chers à leur piété, ils se fixèrent souvent auprès d'eux, et à plusieurs reprises le pays se couvrit d'une merveilleuse effloraison de couvents et d'églises.

Aujourd'hui, pèlerins et touristes se plaignent de la cohue qui règne dans la Ville Sainte à certaines époques de l'année, particulièrement à Pâques et à Noël. Ils s'étonnent aussi des compétitions et des querelles sans cesse renaissantes qui dressent les unes contre les autres les diverses sectes chrétiennes dans une âpre défense de l'héritage laissé par leurs devanciers. Au moyen âge, cette affluence était bien plus grande encore, et les querelles parfois d'autant plus violentes qu'il y avait plus de peuples à se disputer les Lieux Saints. Depuis plusieurs siècles déjà, quelques-unes de ces races ont ou entièrement disparu de Jérusalem, comme les Serbes, les Géorgiens et les Besses, ou perdu toute importance, comme les Coptes, les Abyssins et les Maronites. Parmi celles qui eurent jadis une situation privilégiée et qui exercèrent dans la Ville Sainte une grande influence, les Géorgiens occupent sans contredit une des premières places.

Cinquante ans à peine après leur conversion à la religion chrétienne (1), un des leurs, Evagre, fait déjà retentir l'Orient de ses démêlés théologiques avec saint Jérôme. Un siècle plus tard, c'est Pierre l'Ibère, évêque de Maïouma, accusé à tort ou à raison d'avoir favorisé l'hérésie eutychienne, qui fait de nouveau connaître en Palestine la race géorgienne (2).

Avant de devenir évêque, Pierre avait bâti plusieurs couvents, dont un à Jérusalem, et les autres sur les bords du Jourdain. Dès cette époque, les Ibères ou Géorgiens commencent à affluer en Terre Sainte, et l'on signale deux monastères qui leur appartiennent. Procope nous apprend,

---

(1) R. Janin, *les Origines chrétiennes de la Géorgie*, dans les *Echos d'Orient*, t. xv, 1912, p. 289.

(2) R. Raabe, *Petrus der Iberer*. Leipzig, 1895.

en effet, que Justinien répara le couvent des Ibères dans la Ville Sainte et celui des Lazes (1) dans le désert de Jérusalem (2)

Pierre l'Ibère bâtit son monastère de Jérusalem probablement sous le règne du roi géorgien Vaghtang (466-499). D'après les uns, ce couvent se trouvait à l'intérieur de la ville, près de la tour de David (porte de Jaffa), à gauche de la route qui allait de cette tour à l'église de Sion (3); d'après d'autres, il était situé un peu plus au Nord-Est, et il faudrait l'identifier avec l'ancien monastère de Saint-Jean le Théologien, qui est aujourd'hui le couvent fransciscain de Saint-Sauveur (4). Quant à celui des Lazes, beaucoup pensent que c'est le monastère de Sainte-Croix, dout nous reparlerons plus loin.

La conquête arabe arrêta forcément le mouvement d'émigration vers la Palestine, sans décourager toutefois les âmes éprises de la vie religieuse, qui voulaient se sanctifier près du tombeau de Notre-Seigneur. Malheureusement, les documents sont rares et laconiques à cette époque troublée. C'est tout au plus si nous savons par le *Commemoratorium de Casis Dei vel monasteriis* que, vers 808, il y avait quatre Géorgiens dans un couvent du mont des Oliviers, et un autre à Gethsémani (5). Le couvent des Ibères à Jérusalem avait-il subi le sort commun et avait-il été détruit comme tant d'autres par les envahisseurs, il est à peu près impossible de le savoir.

On ne reparle plus des Géorgiens qu'au XIe siècle. Vers 1050, le roi Bagrat, curopalate de Géorgie, aurait reçu de l'empereur grec la moitié du Calvaire et y aurait établi un évêque de sa nation (6). Un peu avant la fin du même siècle, ils bâtissent un autre couvent au lieu du martyre de saint Jacques le Majeur, couvent que les Arméniens ont réussi à obtenir depuis (7).

Les Géorgiens furent-ils chassés du Calvaire avant l'arrivée des croisés, ou les chevaliers occidentaux les prièrent-ils eux-mêmes de se retirer, nous ne savons, mais aucun des auteurs qui ont écrit durant les Croisades ne signale leur présence sur le Golgotha.

La perte de la Palestine par les chrétiens, à la fin du XIIe siècle, ne semble pas avoir arrêté le mouvement qui, depuis les Croisades, portait

(1) Les Lazes sont de même race que les Géorgiens. Depuis la conquête turque, ils se sont à peu près tous faits musulmans.

(2) Procope, *De Ædificiis*, l. V, c. IX; *P. G.*, t. LXXVII, col. 521.

(3) S. Vailhé, *Répertoire alphabétique des monastères de Palestine*. Paris, 1900, p. 29.

(4) Chr. Papadopoulos, Ἡ ἱερὰ Μονὴ τοῦ Σταυροῦ. Jérusalem, 1905, p. 18.

(5) *Itinera Hierosolymitana*. Genève, 1880, I (2), p. 302.

(6) *Palestine exploration Fund. Quaterly Statement*, octobre 1911, p. 185.

(7) Tchamitch, *Histoire de l'Arménie*, t. III, p. 666.

de nouveau les Géorgiens vers Jérusalem. Au contraire, on peut dire qu'elle coïncide avec l'époque où ils ont commencé à y régner en maîtres. En effet, leur alliance avec les Mamelouks originaires du Caucase, qui formaient la meilleure partie de l'armée des sultans d'Egypte, et qui étaient arrivés à gouverner entièrement ce pays, valut aux Géorgiens, pendant le XIIIe et le XIVe siècle, une situation privilégiée en Palestine. Alors que les autres chrétiens ne pouvaient pénétrer que difficilement à Jérusalem, et que leur existence y était souvent précaire, les Géorgiens y circulaient librement. Jacques de Vitry nous apprend que, vers 1240, ils entraient dans la Ville Sainte en grande pompe, bannières déployées, et sans payer la redevance imposée à tous les autres pèlerins (1).

Les changements politiques ne leur nuisirent pas beaucoup. C'est ainsi qu'ils n'eurent pas à s'inquiéter de voir le sultan d'Egypte battu par les Mongols en 1299. Dans l'armée envahissante il y avait, en effet, beaucoup des leurs à côté d'autres soldats chrétiens. Pour les récompenser de leur bravoure, les Mongols leur cédèrent la ville de Jérusalem, dont ils étaient devenus les maîtres en l'an 1300. Cette occupation ne dura d'ailleurs qu'un an, à cause d'un retour offensif des Egyptiens.

Les Mamelouks ne gardèrent pas trop rancune aux Géorgiens, puisque ceux-ci réussirent, en 1308, avec l'appui de l'empereur grec Andronic II, à se faire reconnaître par le sultan d'Egypte la possession exclusive du Calvaire, comme le prouvent des déclarations officielles des autorités locales (2).

Pendant le XIIIe et le XIVe siècle, la communauté géorgienne toute-puissante remplace peu à peu la communauté grecque persécutée par les Mamelouks. Elle occupe successivement plusieurs couvents dans la ville même de Jérusalem, ceux de Saint-Nicolas, de Saint-Georges, de Saint-Jacques, de Saint-Jean le Théologien, des Saints-Théodore, de Saint-Dimitri, de Saint-Basile, de Sainte-Catherine et de Sainte-Thècle.

A peu près à la même époque, ils possèdent aussi le sanctuaire dit Maison d'Anne et le couvent des Saints-Anges, deux établissements qui sont actuellement entre les mains des Arméniens. Les Géorgiens eurent eux aussi des propriétés et au moins un monastère sur le mont des Oliviers, mais il n'a pas été possible de trouver à leur sujet des documents suffisants. C'est par les Georgiens que les Grecs et tous les autres chrétiens, au XIVe siècle, doivent passer pour faire leurs

(1) *Texte Pilgrim's Society*, t. XI, p. 84.
(2) PAPADOPOULOS-KERAMEUS, Ἀνάλεκτα Ἱεροσολυμιτικῆς Σταχυολογίας, t. IV, p. 441.

dévotions dans le Saint-Sépulcre. Ludolphe de Suchem (Sudhiem), qui séjourna en Palestine de 1336 à 1341, constate, en effet, que les Géorgiens possèdent les clés du Saint-Sépulcre (1). Il ne s'agit probablement là que des clés de l'édicule, car en 1345, Poggibonsi dit que la clé de la basilique est gardée par les Sarrasins (2).

Les Géorgiens possédèrent tranquillement le Calvaire pendant un siècle et demi. Ce n'est que vers la fin du xve siècle que les Latins réussirent à leur en enlever la moitié. Une première tentative échoua en 1475, mais en 1492 une sentence judiciaire déclara que les Géorgiens ne possédaient que la partie Nord du Calvaire, tandis que les Francs avaient la partie Sud. C'est exactement la situation actuelle, sauf que les Grecs se sont substitués aux Géorgiens. Cette convention fut faite après accord des parties, pour permettre aux Latins de faire librement leurs dévotions au Calvaire, et pour donner aux Géorgiens une place dans l'église proprement dite du Saint-Sépulcre. Les Franciscains leur abandonnèrent, en effet, un tiers des galeries qu'ils possédaient dans cette basilique. Les Géorgiens conservaient la propriété exclusive de la chapelle d'Adam, qui se trouve au-dessous du Calvaire. Les frais du procès se montèrent à 2 000 dinars (3).

La défaite de leurs alliés, les Mamelouks d'Egypte, et la conquête de la Palestine par les Osmanlis, en 1516, portèrent un coup funeste à l'influence des Géorgiens à Jérusalem. Ils s'y maintinrent cependant encore pendant un siècle au moins, mais leur décadence, commencée dès cette époque, s'accentua rapidement. A mesure que leur influence diminue, celle des Grecs augmente et finit par l'évincer complètement. Leurs couvents se peuplent de moines étrangers, parce que la Géorgie ne leur en fournit plus en assez grand nombre. Celui de Saint-Jacques, en particulier, renferme des Coptes, des Arméniens et des Grecs depuis le xive siècle (4). Quelques-uns de ces couvents tomberont bientôt aux mains des communautés rivales auxquelles leurs propriétaires les engageront pour payer leurs dettes. C'est ainsi que, en 1536, les Géorgiens louent aux Franciscains le couvent de Saint-Jean le Théologien, aujourd'hui Saint-Sauveur. De même, en 1559, ils leur louent pour deux ans, puis en 1561 pour quarante ans, et moyennant la somme de 80 florins ottomans, le jardin qui avoisine le même couvent (5).

(1) *Archives de l'Orient latin*, t. II, IIe partie, p. 354.
(2) *Ibid.*
(3) Th. Aristoclès, Κωνσταντίνου πατριάρχου Κωνσταντινουπόλεως βιογραφία καὶ συγγραφαὶ αἱ ἐλάσσονες. Constantinople, 1866, p. 284.
(4) Tobler, *Topographie von Jérusalem*, t. II, p. 740.
(5) Papadopoulos-Kerameus, *op. cit.*, t. IV, p. 444-445.

A la même époque et de la même manière, le monastère Saint-Jacques passe aux Arméniens (1).

Ces difficultés pécuniaires ne peuvent s'expliquer que par un gaspillage effréné ou par une conduite fort peu conforme aux usages monastiques. En effet, à cette époque, les Géorgiens reçoivent des dons importants de leurs compatriotes du Caucase. C'est ainsi que le roi Léon II Dadian (1520-1574) envoya à Jérusalem l'higoumène Joachim Tsokalasvili avec de riches cadeaux en argent pour le Calvaire (2). Cet envoi permit aux Géorgiens de faire dans ce sanctuaire des réparations considérables, sans qu'ils fussent obligés d'accepter les offres non entièrement désintéressées que leur faisaient les Arméniens et les Latins (3).

Quelques années auparavant, vers 1510, les Géorgiens s'étaient emparés de l'autel que les Franciscains possédaient sur le Calvaire depuis la convention de 1492, et l'avaient brisé avec les lampes et tout ce qui s'y trouvait. Ils empêchèrent même les Franciscains d'y venir faire leurs dévotions. Fra Suriano, qui était alors supérieur du couvent du Saint-Sépulcre, mit un an à faire valoir les droits des catholiques, et cela, bien entendu, au prix de nombreux et copieux bakchiches. Il obtint même la chapelle dite chapelle d'Adam, mais il ne put la garder (4).

Les démêlés des Géorgiens avec les Franciscains reprirent plus d'une fois. Entre 1538 et 1540, c'est la possession même du Calvaire que ceux-ci leur contestent, comme cela ressort de nombreuses sentences juridiques de cette époque (5). En 1568, les Géorgiens accusent les Franciscains auprès du gouvernement turc de s'être, par des cadeaux et des faux témoignages, emparés de l'église du couvent qu'ils leur avaient loué, et le sultan ordonne aux Fransciscains de rendre l'église (6). En 1576, nouvelle accusation : les Franciscains ne payent pas le loyer du couvent de Saint-Jean le Théologien, et se voient contraints de verser la somme demandée (7).

Au milieu de toutes ces querelles, les Géorgiens déclinaient de plus

(1) Th. Aristoclès, *op. cit.*, p. 275.
(2) Tsagarelli, *Souvenirs de l'antiquité géorgienne en Terre Sainte et au mont Sinaï* (en russe). Saint-Pétersbourg, 1888, p. 61, 62, 156.
(3) Brosset, *Additions et éclaircissements à l'histoire de la Géorgie*. Saint-Pétersbourg, 1851, p. 198.
(4) Fra Suriano, *Il trattato di Terra Santa e dell'Oriente*, édition Golubovich. Milan, 1900, p. 34.
(5) Papadopoulos-Kerameus, *op. cit.*, t. IV, p. 447.
(6) Th. Aristoclès, *op. cit.*, p. 250.
(7) Th. Aristoclès, *op. cit.*, p. 250.

en plus, et leurs rivaux se disputaient leurs dépouilles. Ils n'étaient d'ailleurs plus qu'un petit nombre dans la Ville Sainte. En 1591, l'Allemand S. Schweiger n'en trouve plus que cinq (1). Sous prétexte de revendiquer les droits des ancêtres et de défendre l'orthodoxie menacée, le patriarche grec de Jérusalem, Sophrone (1579-1608), réussit à obtenir du sultan Achmet Ier un décret qui reconnaissait le Calvaire comme propriété des Grecs. Il profita de ce que les Géorgiens étaient criblés de dettes pour leur emprunter la jouissance du Calvaire pour la somme de 14000 piastres, disent les uns, de 7000 sequins, disent les autres (2). Les Géorgiens ne purent rendre cet argent, et c'est ainsi qu'ils durent abandonner un sanctuaire qu'ils avaient occupé pendant trois siècles, et qu'ils perdirent par leur vie fastueuse et fort peu édifiante. Surius ne les trouva plus au Calvaire quand il fit son voyage en Palestine de 1644 à 1647 (3). Ils s'étaient déjà retirés dans leur couvent de Sainte-Croix, où ils végétèrent jusqu'à leur complète disparition, vers la fin du XVIIIe siècle (4).

Leur réputation était si bien établie, et leur situation si critique vers 1660, qu'on parlait à chaque instant de saisir leurs biens, et qu'aucun pèlerin de leur nation, moine ou laïque, ne pouvait entrer à Jérusalem sans être arrêté et emprisonné. On se disputait âprement leurs dépouilles. Arméniens, Latins et Grecs s'offraient à l'envi pour payer leurs dettes, afin d'entrer en possession de leurs couvents. Les Arméniens, qui possédaient déjà Saint-Jacques, voulaient encore Sainte-Croix, et les Franciscains, maîtres de Saint-Jean le Théologien, convoitaient Saint-Nicolas. Quant aux Grecs, Ils ne méditaient rien de moins que d'acquérir tous les biens des Géorgiens. La bataille fut longue et chaudement disputée. Enfin, le patriarche grec Dosithée (1669-1707) l'emporta sur les communautés rivales.

---

(1) ZINKEISEN, *Geschichte des osmanischen Reiches in Europa*. Gotha, 1855, t. III, p. 818.

(2) ARISTOCLÈS, *op. cit.*, p. 284.

(3) *Le Pieux Pèlerin ou Voyage de Jérusalem*, par le R. P. BERNARDIN SURIUS, président du Saint-Sépulcre et commissaire de la Terre Sainte (1644-1647). A Bruxelles, 1666, p. 161.

(4) En 1879, à l'intérieur du couvent de Saint-Constantin, M. Schick découvrit dans le coin d'un mur une pierre qui portait une inscription géorgienne. M. Tsagareli l'a interprêtée en 1881. Elle est ainsi conçue : « Christ, saint Nicolas, sois intercesseur auprès du Christ pour la reine (princesse) de Kakhétic, Elisabeth, autrefois Hélène ». Cette Hélène est sans doute la fille du roi David II (1604), qui après avoir voyagé en Perse (1615), vint à Jérusalem (1625) et se fit religieuse au couvent de Saint-Nicolas sous le nom d'Elisabeth ou selon d'autres inscriptions, sous celui d'Anastasie. Cf. *Palestine Exploration Eund Quaterly Statement*, octobre 1911, p. 187. Avant cette Hélène, on signale plusieurs princesses géorgiennes qui sont allées pratiquer la vie religieuse à Jérusalem.

Après avoir pendant quinze ans essayé d'apitoyer le monde orthodoxe, et particulièrement les populations du Caucase sur le danger que couraient les Lieux Saints de la part des Arméniens et des Latins, il réussit à se procurer assez d'argent pour désintéresser les créanciers des Géorgiens. Le règlement des comptes, commencé en avril 1685, ne dura pas moins d'une douzaine d'années. L'opération présentait des difficultés considérables, tant la comptabilité restait environnée de ténèbres. Par une habitude depuis longtemps en honneur dans ces régions, certains créanciers présentaient de faux papiers et faisaient usage de faux témoignages. Il fallut payer 6 000 florins rien que pour obtenir une remise de la part des créanciers (1).

(A suivre.) R. JANIN.

(1) CHR. PAPADOPOULOS, *op. cit.*, p. 45 sq.

DOCUMENTS
POUR L'HISTOIRE DE LA TRANSYLVANIE

Depuis plus de vingt ans, un savant hongrois, le Dr André Veress, professeur à Kolozsvar, a parcouru les bibliothèques et les archives à la recherche de tous les textes concernant l'histoire de la province de Transylvanie. La moisson a été abondante, puisque le laborieux érudit possède maintenant dans ses cartons la matière de cinquante volumes in-8° de 300 pages chacun environ. Un autre savant, un prêtre catholique éminent, M. le chanoine Joseph Hirschler, curé de Kolozsvar, s'est fait généreusement le Mécène de cette belle entreprise; et grâce à son précieux concours, le premier volume des *Fontes rerum Transylvanicarum* a paru en 1911. Il ouvre lui-même une première série de documents qui comprendra six volumes sous ce titre : *Epistolæ et Acta Jesuitarum Transylvaniæ temporibus principum Bathory* (*1571-1613*).

Le tome Ier embrasse une période de douze années (1571-1583) et relate, en des lettres d'un très vif intérêt, la fondation des missions jésuites en Transylvanie à la fin du XVIe siècle (1).

Cette région était alors travaillée par le protestantisme. Et c'est le désir d'arrêter les progrès de l'hérésie qui poussa le prince Bathory à demander des religieux de la Compagnie de Jésus. Les documents nous font assister à tous les détails de leur installation et de leurs premiers travaux. La majeure partie de ces documents est en latin, quelques-uns seulement en italien. La consultation en est donc des plus faciles pour tous ceux qui ont à s'occuper de l'histoire de l'apostolat catholique. La situation politique, matérielle, économique, sociale de la Transylvanie, de la Hongrie et des pays voisins se trouve décrite d'une manière fort circonstanciée, non moins que la situation religieuse, dans ces pages envoyées périodiquement par les missionnaires à leurs supérieurs, au Souverain Pontife, au prince Bathory et à d'autres personnages éminents. Parmi les noms qui reviennent le plus souvent au cours de cette correspondance, soit comme signataires, soit comme destinataires des envois, signalons le P. Aquaviva, le célèbre Général des Jésuites, et

(1) *Fontes rerum Transylvanicarum*, t. I. *Epistolæ et Acta Jesuitarum Transylvaniæ temporibus principum Bathory* (*1571-1613*) collegit et edidit Dr ANDREAS VERESS, sumptibus Dr JOSEPHI HIRSCHLER, prælati capitularis, canonici, archidiaconi ac parochi lib. reg. civitatis Kolozsvar. Volumen primum : 1571-1583. Kolozsvar, Edition des *Fontes rerum Transylvanicarum*, et Budapest, Az Athenæum Irodalmi Es Nyomdai R.-T. Nyomasa, 1911, in-8°, XVI-326 pages. Prix : 10 couronnes.

le P. Antoine Possevin, qui fut plus d'une fois, on le sait, chargé par le Saint-Siège de missions importantes. C'est assez dire la haute portée de pareils documents.

La publication est fort bien faite, et au point de vue typographique le volume se présente avec honneur. Çà et là quelques rares fautes d'impression ont échappé au correcteur des épreuves, mais il est facile au lecteur de les corriger. Il nous sera permis de regretter que, pour l'introduction, pour les sommaires mis en tête de chaque pièce, pour les notes, d'ailleurs très sobres, destinées par endroit à éclaircir le texte, enfin pour les tables, l'éditeur n'ait pas cru devoir préférer le latin au hongrois. En dehors du royaume de Hongrie, un grand nombre de travailleurs auront à consulter cet ouvrage, qui regretteront comme nous qu'on n'ait pas fait choix d'une langue plus internationale. A l'expression de ce regret, que M. Veress et M. Hirschler veuillent bien nous permettre de joindre aussi, très discrètement, l'expression d'un désir qui lui correspond, à l'égard des autres volumes d'une collection si brillamment inaugurée par les *Epistolæ et Acta Jesuitarum Transylvaniæ*. Le soin pris par les savants éditeurs de publier sur deux colonnes parallèles, en hongrois et en latin, la préface de la collection, p. v-x, semble nous être un garant de leur disposition à satisfaire ce vœu dans la mesure du possible.

Les *Fontes rerum Transylvanicarum* compteront cinquante volumes du genre de celui-ci. On y publiera les lettres des princes de Transylvanie aux autres princes, la correspondance des familles et des personnages les plus importants pour l'histoire, d'anciens récits de voyage en Hongrie et en Transylvanie; des descriptions, des rapports, spécialement les relations des nonces apostoliques ou d'autres chargés de missions, des registres, des documents d'archives, des pièces concernant les étudiants hongrois à l'étranger, etc. On espère aller assez vite en besogne pour pouvoir fournir deux ou trois volumes par an (préface, p. VIII). Le nom de M. Veress est un gage d'heureux augure. Outre le volume que nous annonçons aujourd'hui, le docte professeur de Kolozsvar avait déjà donné au public lettré trois autres recueils documentaires d'une grande importance. Deux d'entre eux forment les tomes XXXII et XXXIV des *Monumenta Hungariæ Historica Diplomataria*, et portent les titres suivants : *Epistolæ et acta P. Alfonsi Carrilii, S. J.* (1591-1618). Budapest, 1906; *Epistolæ et acta generalis Georgii Basta* (1597-1607). Budapest, 1909. Le troisième fait partie de la collection *Monumenta Vaticana Hungariæ*, 2e série, t. III : ce sont les *Relationes nuntiorum apostolicorum in Transsilvaniam missorum a Clemente VIII*. Budapest, 1909.

La Transylvanie a eu, durant tout le cours de son histoire, trop de rapports avec les pays danubiens et les pays balkaniques, avec la Moldavie, la Valachie, la Turquie, pour que les *Echos d'Orient* ne s'empressent pas de souhaiter le meilleur succès à la publication des *Fontes rerum Transylvanicarum*. MM. Hirschler et Veress, en se chargeant des frais et du travail de cette collection, auront bien mérité non seulement de leur patrie, mais encore de tout le monde savant. C'est un trésor que toute bibliothèque d'histoire devra posséder.

Nos lecteurs nous sauront gré, afin de les mettre mieux à même d'apprécier la portée et l'utilité de cette nouvelle collection, de faire passer sous leurs yeux le prospectus détaillé de la série complète que formeront les cinquante volumes annoncés. Les titres suffiront déjà à donner une idée relativement précise de la valeur des documents qui seront contenus dans ces recueils, et de leur extrême importance au point de vue politique ou diplomatique, comme aussi sur le domaine de l'histoire de l'Eglise et des missions catholiques.

Series tomorum quam habent Fontes rerum Transylvanicarum Collegit et edidit Dr. Andreas Veress, Kolozsvar (Hungaria)

1. *Epistolæ et acta Jesuitarum Transylvaniæ temporibus principum Bathory* (*1571-1583*). Budapest, 1911, p. XVI-326. 10 couronnes.

2. *Continuatio* (*1584-1588*). *Sub typis.*

3-6. *Continuatio* (*1589-1613*). 4 volumes.

7-9. *Codex diplomaticus domus comitum Kornis de Gænczruszka* (*1370-1848*). 3 volumes.

10. *Regesta archivi familiæ baronum Sennyey de Kis-Sennye una cum epistolario Pancratii Sennyey cancellarii Transylvaniæ* (*1590-1613*). 1 volume.

11. *Opus P. Antonii Possevino S. J., quod inscribitur Transylvania* (*1585*). 1 volume.

12. *Liber P. Joannis Argenti S. J., qui dicitur Historia Transylvaniæ* (*1603-1607*). 1 volume.

13-14. *Epistolarium P. Alfonsi Carrillii S. J.* (*1589-1618*). 2 volumes.

15. *Partes Annuarum Litterarum Societatis Jesu ad res Transylvanicas spectantes* (*1581-1611*). 1 volume.

16. *Matricula et acta Transylvanicorum Hungaricorumque in universitate Patavina studentium* (*1264-1837*). 1 volume.

17-19. *Epistolarium Cardinalis Andreæ Bathory, principis Transylvaniæ* (*1579-1599*). 3 volumes.

20. *Epistolarium Martini Berzeviczy cancellarii Transylvaniæ* (*1562-1596*). 1 volume.

21-22. *Adnotationes Stephani Szamoskœzy historicæ* (*1551-1612*). 2 volumes.

23-24. *Relationes de rebus Transylvanicis a nunciis de Praga, Vienna et Graz Apostolicis scriptæ* (*1571-1613*). 2 volumes.

25-27. *Epistolæ et acta relationum inter Transylvaniam et Moldaviam, Valachiam Transalpinamque* (*1507-1827*). 3 volumes.

28-30. *Diplomatarium Hungarorum in Moldavia et Valachia Transalpina viventium* (*1587-1677*). 3 volumes.

31-32. *Partes registrorum rationum curiæ Stephani Bathory regis Poloniæ res Transylvanicas illustrantes* (*1576-1586*). 2 volumes.

33. *Epistolarium Stephani Bathory regis Poloniæ cum Transylvanicis sui temporis* (*1576-1586*). 1 volume.

34. *Epistolarium Joannis Zamoyski cancellarii regni Poloniæ cum Transylvanicis et Hungaricis sui temporis* (*1576-1605*). 1 volume.

35. *Relationes nunciorum in regno Poloniæ Apostolicorum res Transylvanicas illustrantes* (*1576-1606*). 1 volume.

36. *Acta ad actiones Hungarorum in Polonia tempore regis Stephani Bathory degentium spectantia* (*1576-1586*). 1 volume.

37. *Acta ad actiones Hungarorum in Polonia temporibus regum e familia Wasa degentium spectantia* (*1587-1668*). 1 volume.

38. *Descriptiones Italicæ itinerum in Transylvania Hungariaque factorum* (*1493-1690*). 1 volume.

39. *Series epistolarum regimen principum Bathory illustrantium* (*1571-1613*). 1 volume.

40-41. *Epistolæ et acta relationum inter Sanctam Sedem Apostolicam et Transylvaniam* (*1571-1613*). 2 volumes.

42. *Relationes Italicæ de rebus Transylvanicis ex actis diurnis sic dictis Avvisi* (*1571-1613*). 1 volume.

43. *Epistolarium Sigismundi Bathory principis Transylvaniæ* (*1581-1613*). 1 volume.

44-45. *Epistolæ et acta bellum quindecimale inter Turcos Hungarosque illustrantia* (*1593-1608*). 2 volumes.

46. *Relationes de rebus Transylvaniæ ecclesiasticis* (*1630-1660*). 1 volume.

47. *Epistolæ et acta historiam Transylvaniæ illustrantia ex archivis Bohemiæ congesta* (*1532-1849*). 1 volume.

48. *Matricula et acta Transylvanicorum Hungaricorumque in collegio Germanico-Hungarico Romæ studentium* (*1579-1912*). 1 volume.

49. *Annales familiæ Régeni de Kolozsvar domesticæ* (*1603-1775*). 1 volume.

50. *Regesta spectantia ad res Transylvanicas ex archivis diversis Europæ congesta* (*1526-1690*). 1 volume.

Ajoutons que, sous le titre *Mitteilungen der Fontes rerum Transyl-*

vanicarum, une revue rédigée en allemand promet de venir de temps en temps tenir le public au courant des progrès de la collection. La première livraison de cette revue est datée du 1er avril 1912. Outre le programme général de l'ensemble de l'œuvre et quelques extraits-spécimens du tome Ier, on y peut lire un remarquable article historique du Dr Jean Karacsonyi concernant l'établissement des Roumains sur la rive gauche du Danube (1). L'auteur déclare, avec documents à l'appui, qu'il n'y avait point de Roumains dans ces régions avant 1182. Mettant en parallèle, dans un bref tableau comparatif, les titres des Hongrois et des Roumains à la possession d'un sol où ils ne sont pas sans se heurter assez fréquemment les uns aux autres (2), M. Karacsonyi conclut que les titres des Hongrois sont antérieurs de trois siècles au moins à ceux des Roumains. On nous saura gré de reproduire ce tableau :

	POUR LES HONGROIS	POUR LES ROUMAINS
Le premier monastère	996	1 370
Le premier évêché	1 001	1 359
La première ville	1 026	1 300
Le premier document	1 009	1 368 (latin), 1 379 (slave)
Le premier monument linguistique	1 210	1 550

On voit sans peine l'intérêt de telles publications pour tous ceux que préoccupent la question austro-hongroise et la question roumaine. Signalons encore à leur attention, pour terminer, un périodique de fondation récente et dû aux mêmes généreuses initiatives que les *Fontes rerum Transylvanicarum*. Il s'intitule *Travaux de la Section numismatique et archéologique du Musée National de Transylvanie à Kolozsvar (Hongrie)*, et paraît en hongrois avec un abrégé français. Cette revue, pour le moment semestrielle, contient des articles sur des sujets d'archéologie, d'histoire des arts et d'ethnographie. Elle fait à l'illustration documentaire la part qu'exige tout naturellement son programme (3).

On ne saurait trop féliciter le Dr Hirschler et le Dr Veress de leur patient et précieux labeur. Tous les travailleurs leur en sont dès maintenant très reconnaissants, quel que soit le domaine de leur activité propre, histoire, ethnographie, choses ecclésiastiques et religieuses, diplomatie, politique.

S. SALAVILLE.

Constantinople.

(1) J. KARACSONYI, *Die Ansiedelung der Rumaenen auf dem linken Donauufer*, dans *Mitteilungen der Fontes rerum Transylvanicarum*. Kolozsvar, 1912, p. 22-38.

(2) Voir, par exemple, à propos de la récente création d'un diocèse de rite grec-catholique en Hongrie, à Hajdu-Dorogh, *Echos d'Orient*, novembre 1912, t. XV, p. 553-556.

(3) Prix d'abonnement : 12 francs.

L'ÉGLISE MELKITE AU XVIIIE SIÈCLE

JAUHAR ET GERMANOS ADAM D'ALEP

L'AFFAIRE DES MANCHETTES

Après l'affaire du synode de Saint-Sauveur, 1790, eurent lieu les démêlés du patriarche Athanase V avec les Chouérites, causés par la fameuse Encyclique du 8 novembre 1790, œuvre exclusive de Mgr Ignace Sarrouf. Mgr Germanos Adam avait toujours pris la défense des Chouérites contre leur métropolite. L'archevêque d'Alep, qui n'avait pas participé au synode, s'était d'abord retiré à Déir-el-Qamar, pour s'occuper de certaines affaires judiciaires; puis il était rentré à sa résidence de Zouq-Mikaïl au monastère chouérite de Saint-Michel. Les moines l'y attendaient avec impatience. Après les souhaits de bienvenue, ils lui mirent sous les yeux l'Encyclique patriarcale. A cette occasion, Mgr Adam écrivit à Sarrouf et au patriarche lui-même plusieurs lettres qui restèrent sans réponse. Naturellement, il en fut très irrité, mais il prit encore patience pour quelque temps. Finalement, voyant d'un côté l'inutilité de ses efforts en face des prétentions patriarcales et, de l'autre, les importunités incessantes des Chouérites, il conseilla à ces derniers d'en appeler à Rome pour terminer enfin ces débats intéressés. Quant à lui, il prit le chemin d'Alep, en compagnie du P. Michel Qadid, surnommé *el-nabaoui*, le grammairien, pour ses connaissances profondes de la langue arabe (1).

Ce départ, ajoutent les *Annales* (2), était nécessité par les deux motifs suivants : 1° Mgr Adam se proposait de faire la visite pastorale de son diocèse, qu'il gouvernait par l'intermédiaire de son vicaire général, le P. Pierre Adam ; 2° parce qu'il se voyait impuissant à arrêter les débordements du patriarche, qui persécutait la Congrégation de Mar-Hanna pour des motifs d'intérêt. A ce sujet, des lettres nombreuses avaient été publiées par lui et même par le patriarche Athanase. Enfin, lors de son

---

(1) Il fut le maître du futur patriarche Maxime III Mazloum, mais il ne laissa aucun ouvrage, que nous sachions, tandis que son élève est aujourd'hui connu pour ses vastes connaissances, grâce à l'étude magistrale que vient de lui consacrer le R. P. Cyrille Charon. Rome, 1910.

(2) T. Ier, cah. XXXIX, p. 605.

départ pour Rome, il adressa, de Laodicée, une longue lettre au patriarche, en date du 20 août 1792.

Cette longue lettre n'a pas moins de vingt-trois pages bien serrées; elle résume les débats et répond aux objections des adversaires. Le ton en est modéré, obséquieux. Mgr Adam discute avec sa logique habituelle; il termine sa lettre en demandant la bénédiction d'Athanase V, et l'avertit de l'envoi de 80 piastres par l'intermédiaire d'un pieux laïque nommé Joseph Spiridon; c'était la part de la dîme d'Alep qui revenait au patriarche pour l'année 1792.

A Alep, des procès nombreux attendaient le métropolite; tous avaient été causés par la fameuse *affaire des manchettes*, qui eût été ridicule, si elle n'avait pris une importance extraordinaire, qu'elle ne méritait guère. En voici toute l'histoire :

En décembre 1776, Mgr Ignace Jarbou' rendait sa belle âme à Dieu dans sa ville épiscopale d'Alep. Or, parmi les ornements épiscopaux qui lui avaient appartenu, il se trouvait deux manchettes ou surmanchettes (ἐπιμανίκια) d'un travail rare, sur lesquelles étaient brodées, en caractères d'or, les prières grecques que le pontife devait réciter en les prenant pour la messe. Une malheureuse coutume qui existait — et existe encore — à Alep de temps immémorial, prescrivait que les proches parents seuls hériteraient du clerc défunt. En vertu de cette loi, les PP. Michel et Etienne Jarbou', cousins germains du prélat, s'adjugèrent tous ses ornements épiscopaux; les fameuses manchettes furent la part du P. Etienne. Six mois après, Mgr Germanos Adam était canoniquement transféré au siège archiépiscopal d'Alep par le patriarche Théodose VI Dahan, sur la requête des Alépins eux-mêmes. Comme c'était un homme méthodique et profondément versé dans la science du droit canon, il résolut d'abolir à Alep cette triste coutume, qui, certes, ne manquait pas d'offrir plus d'un inconvénient grave (1). Il réunit ses prêtres à l'archevêché, leur parla avec douceur, leur exposa toutes les difficultés qu'une coutume semblable offrait à la bonne admi-

(1) Il arrivait souvent, en effet, qu'à la mort d'un ecclésiastique, les parents mettaient la main sur ses cahiers de compte et tout ce qui lui avait appartenu, sans se soucier le moins du monde de payer ses dettes, de faire acquitter les messes en souffrance, ou bien de remettre à leurs propriétaires les dépôts à lui confiés durant sa vie. De là des procès nombreux, parfaitement inutiles, et où l'archevêque était particulièrement intéressé. Nous venons, tout dernièrement encore, d'en être les témoins attristés dans cette même ville d'Alep, à l'occasion de la mort de deux ecclésiastiques. Les scandales en furent immenses, et le doux archevêque n'y put rien, malgré toutes ses protestations. Nous ne savons pas si un jour il parviendra à abolir cette triste coutume. L'affaire n'est pas aussi facile qu'on le pense, car à Alep les prêtres demeurent dans leur famille, et c'est là l'obstacle presque insurmontable, à notre humble avis.

nistration d'un grand diocèse comme celui d'Alep; enfin il leur proposa la sage discipline de l'Eglise, qui prescrit de faire trois parts de l'héritage du clerc défunt : l'une pour ses parents, la seconde pour le diocèse, et la troisième pour les pauvres. C'était le 23 février 1778 (1). Douze prêtres sur quatorze acceptèrent la proposition de l'archevêque, et, le 1er mars suivant, ils dressèrent en ce sens un acte régulier en bonne et due forme, que tous signèrent à la suite de Mgr Adam.

Les deux prêtres récalcitrants étaient les PP. Michel et Etienne Jarbou', les seuls intéressés dans l'héritage du prélat défunt. Sur les réclamations pressantes de l'archevêque, ils rapportèrent à l'archevêché le peu qui restait encore de ce qui avait appartenu à leur oncle. Mgr Adam en fit trois parts égales. Les précieuses manchettes, comme on le pense bien, échurent au diocèse, et il fut décidé qu'elles seraient exclusivement à l'usage des archevêques d'Alep. Le dimanche suivant, Mgr Adam s'en parait à la grand'messe pontificale, au grand déplaisir des deux prêtres récalcitrants et des parents du prélat défunt (2). Sans faire transpirer au dehors leur extrême mécontentement, ils résolurent de forcer l'archevêque, par tous les moyens possibles, à leur restituer ces manchettes. Ils n'y réussirent que trop, au grand scandale de tout le monde. Mgr Adam céda à leurs exigences. Sous l'épiscopat du prélat défunt, le P. Michel Jarbou' avait exercé la charge de vicaire général, et le P. Etienne tenait à jour le registre des biens-legs du diocèse; l'archevêque les confirma dans leurs fonctions, puis il partit pour le monastère chouérite de Saint-Michel de Zouq-Mikaïl, où il fixa sa résidence habituelle.

On sait qu'à la fin de 1778 eut lieu à Qarqafé le sacre de Mgr Sarrouf, auquel Mgr Adam fut invité par le candidat lui-même (3). Puis éclatèrent les querelles des *Dix Articles*, auxquelles l'archevêque d'Alep prit une part active, 1778-1785. Enfin, se produisirent les discussions touchant l'élection du patriarche Athanase V Jauhar, 1788, et le synode de 1790, suivi des démêlés avec les Chouérites, 1791. Or, pendant ces treize années, Mgr Adam n'avait pas revu son diocèse d'Alep, où s'étaient déjà implantés les abus les plus graves, par suite des agissements des deux PP. Jarbou'.

Une première requête fort prolixe avait été adressée par ces deux

(1) Lettre du P. Michel Jarbou' à Théodose VI, 1778; lettre d'Athanase V Jauhar à Mgr G. Adam, 1er juillet 1792; *Annales chouérites*, t. Ier, cah. XL, p. 625; lettre de Mgr Adam à Athanase V Jauhar, 20 août 1792; *Ristretto*, n° 7, p. 392, etc., etc.

(2) Lettre du P. Michel Jarbou' à Théodose VI, 1778.

(3) Cf. notre premier article sur *Ignace Sarrouf et les réformes des Chouérites*, *Echos d'Orient* (1910), p. 76.

mécontents au patriarche Théodose VI, quelques semaines seulement après le départ de l'archevêque. Elle insistait sur la coutume immémoriale du diocèse d'Alep, d'adjuger aux seuls proches parents la possession de tout ce qui avait appartenu à l'archevêque défunt. Théodose VI envoya à Mgr Adam la requête de ses deux prêtres et le pria de donner son avis. Le grand logicien y répondit par une longue dissertation canonique, émaillée de citations patristiques, conciliaires et canoniques. Il concluait ainsi : « Il semble donc que l'évêque successeur du prélat défunt peut avoir une part à son héritage, à l'égal même des proches parents, et que ma conduite est conforme à toutes les lois de l'Eglise. » (1)

Théodose VI fut convaincu, et il écrivit aux récalcitrants d'avoir à se soumettre à leur archevêque. Ceux-ci répondirent par des menaces. Le faible Théodose VI prit peur ; il fit parvenir la riposte des rebelles à Mgr Adam, en le pressant de conjurer la tempête prête à éclater dans son diocèse.

En fin de compte, lui disait-il, bien que les saints canons de l'Eglise consacrent clairement la sage conduite que vous avez tenue, touchant les *manchettes*, il me semble qu'en vue de la paix, vous devriez céder une partie de vos droits et donner satisfaction aux opposants. De plus, ils ont en leur faveur une coutume très ancienne qui leur tient lieu de loi, et que nous ne saurions abolir que très lentement, afin de ne point froisser les susceptibilités. Quant à moi, je prononce qu'en vertu de cette coutume, les *manchettes* doivent être remises au P. Etienne Jarbou', qui les avait en sa possession (2).

Ce jugement ne fut point notifié aux Alépins, mais on ne sait par quel moyen ils arrivèrent à le connaître. Leur première lettre au patriarche Athanase V Jauhar, 1791, en fait foi (4). Théodose VI voyait juste, mais il ne distinguait pas bien le véritable motif qui animait les opposants dans tous ces agissements. En réalité, ils se proposaient tout simplement d'évincer l'archevêque, en l'obligeant de force à restituer les précieuses *manchettes* (3). Mgr Adam, Alépin et entêté comme eux, n'était pas non plus disposé à plier aussi facilement devant l'insolence de deux prêtres révoltés. Il se cantonna derrière les saints canons, et ne voulut rien céder de ses droits. Il le signifia de nouveau au patriarche,

(1) Manuscrit in-12 de trente pages, conservé à Déir-es-Shir ou monastère alépin de Saint-Georges, à Makkin.

(2) Lettre de Théodose VI à Mgr Adam, 1779.

(3) Lettre de Jauhar à Mgr Adam, 1er juillet 1792 ; lettre de Mgr Adam à Jauhar, 20 août 1792, p. 10.

(4) Cf. cette même lettre de Mgr Adam à Jauhar, 20 août 1792, p. 13.

dans une seconde dissertation aussi longue que la première. Théodose VI renvoya de nouveau les deux mécontents à leur archevêque, leur enjoignant de se soumettre, et leur signifiant, une fois pour toutes, d'avoir à se tenir bien tranquilles, puisque la conduite de leur archevêque était irréprochable (1). Cette sage direction du patriarche fut salutaire pour Alep; elle ramena la paix dans le diocèse, et les deux prêtres Jarbou', n'espérant aucun appui de la part de Théodose VI contre leur métropolite, déposèrent les armes pour quelque temps, tout en préparant dans l'ombre une seconde opposition plus opiniâtre que la première, qui éclata soudain à la mort de Théodose VI.

Dans l'intervalle, une vingtaine de laïques alépins de la basse classe étaient venus grossir le parti des deux prêtres révoltés. Ils avaient été tous gagnés à prix d'argent, comme ils l'avouèrent plus tard à Mgr Adam lui-même, en présence de ses onze prêtres restés fidèles (2). Un troisième prêtre d'Alep, le P. Antoine Sajati, dont la conduite peu régulière avait été censurée par l'archevêque, s'était hâté de passer dans le camp ennemi. Ainsi, ils étaient trois prêtres révoltés contre onze autres restés fidèles à l'archevêque (3). Quant aux vingt laïques, ils n'étaient payés que pour grossir le nombre des signatures au bas d'un mémoire magistral que les trois prêtres se proposaient d'adresser au patriarche Athanase V Jauhar, nouvellement élu. Peu leur importait, après tout, les querelles soulevées entre le métropolite et ses prêtres.

On connaît tous les démêlés du patriarche Athanase V Jauhar avec Mgr G. Adam, 1788-1792. A Alep, ils eurent pour résultat de servir les mécontents et d'envenimer les querelles. Sarrouf, auteur de toutes les pièces officielles du patriarche, en ces circonstances déplorables, tressaillait d'aise. Il réussit au delà de toute espérance à multiplier les scandales à Alep, au grand détriment de Mgr Adam.

Forts de l'appui patriarcal, les trois prêtres alépins dressèrent un long mémoire concernant les événements passés, mais plein d'amertume contre l'archevêque et son administration (4). Les vingt laïques

(1) Lettre de Mgr Adam à Théodose VI, 1780; réponse du patriarche au P. Michel Jarbou', 1780.

(2) Cf. Lettre de Mgr Adam à Jauhar, 20 août 1792, p. 19; témoignages écrits de ces mêmes personnages, cités par Mgr Adam, *loc. cit.* p. 20.

(3) Lettre du P. Antoine Sajati à Jauhar, 1791; ce dernier, dans sa réponse à Mgr Adam, 1er juillet 1792, prend ouvertement la défense du prêtre révolté et l'absout, sans autre forme de procès, ajoutant malicieusement que ce Père avait tenu cette conduite peu régulière avec une conscience sincère, une bonne simplicité et une intention droite.

(4) Mémoire de plus de vingt pages, dont une copie manuscrite est conservée à Déir-es-Shir. Il porte les signatures des trois prêtres et des vingt laïques, 1791. Le ton en est aigre, insolent, les allégations mensongères et indignes de personnes qui se respectent.

intéressés y apposèrent leurs signatures sans la moindre opposition. Soudain, on apprit à Alep que l'archevêque devait sous peu y venir en tournée pastorale. Poussés par leur haine raffinée, les révoltés résolurent d'ajourner l'envoi du mémoire jusqu'à l'arrivée du métropolite, afin de pouvoir lancer une nouvelle calomnie. Ils affirmèrent que tous les désordres mentionnés dans le mémoire avaient été causés dans le diocèse *après l'arrivée de l'archevêque*.

Au reçu du mémoire alépin, Athanase V condamna l'archevêque sans autre forme de procès, et tout en adressant sous main des encouragements aux révoltés (1), il écrivit à Mgr Adam une longue lettre dont voici le début :

Monseigneur, nous venons de recevoir un long mémoire envoyé par nos fils, les notables, ἄρχοντες, de votre diocèse, et dans lequel il nous est prouvé une fois de plus que vos prétentions sont marquées au coin de la témérité la plus inopportune. Il est, en effet, dans vos habitudes, de vous montrer opiniâtre à toute direction, de résister à toute autorité supérieure, de faire preuve de peu de respect envers ceux qui sont plus élevés que vous en dignité, et de n'admettre aucun conseil, quelque autorisé qu'il soit. Par votre conduite antérieure, vous avez dérogé à toutes les règles légitimes, et vous avez mérité que nous agissions à votre égard suivant les prescriptions des saints canons. Mais, en vue de la paix et dans l'espoir de votre prompt retour à résipiscence, nous avons mieux aimé user de condescendance à votre endroit..... Nous savons pertinemment que tous les troubles de votre diocèse ont été causés après votre arrivée, et que les supérieurs des diverses communions catholiques d'Alep vous ont supplié en vain de mettre un terme à ces scandales..... C'est ce qui nous prouve clairement que vos prétentions ne sont point fondées sur la gloire de Dieu, mais plutôt sur des intérêts inqualifiables qui détruisent cette même gloire, occasionnent ces discordes dans votre diocèse, et vous attirent un jugement terrible au tribunal de Dieu (2).

Après un préambule aussi engageant, Athanase V prend ouvertement la défense de tous les révoltés et blâme fortement la conduite de l'archevêque dans l'affaire des *manchettes*. Il l'oblige à les restituer au P. Etienne Jarbou', il lui impute des médisances, des calomnies abominables relatées dans le mémoire alépin, et auxquelles Mgr Adam n'avait jamais pensé, comme nous le verrons plus loin ; il jette le discrédit sur les onze autres prêtres restés fidèles à l'archevêque, et les exhorte à se réunir à leurs trois confrères pour arrêter les déborde-

(1) Lettre de Jauhar au P. Michel Jarbou', 1791, dont une copie tomba entre les mains de Mgr Adam.

(2) Lettre de Jauhar, 1er juillet 1792.

ments de leur pasteur; enfin, il termine en ces termes cette missive étrange :

Au reçu de notre présente lettre, nous vous ordonnons, au nom de la sainte obéissance et par la force de notre autorité apostolique, de supprimer toute réunion, tous propos et tous agissements qui auraient pour but d'envenimer ces querelles, soit dans votre palais archiépiscopal, soit en dehors, tant avec vos prêtres qu'avec les laïques. Nous en faisons un devoir rigoureux à tout le clergé, sous peine d'encourir la suspense *ipso facto*. Quant aux laïques, nous le leur prescrivons sous peine de l'excommunication majeure, dont l'absolution sera réservée à nous-même.

Cette Encyclique patriarcale ne manqua pas de soulever des tempêtes à Alep; une seconde copie en avait été envoyée secrètement au coryphée de l'opposition, le P. Michel Jarbou', et le patriarche l'avait fait accompagner d'une longue lettre à l'adresse de ce dernier, pour l'encourager à tenir tête à son pasteur, à le mettre au courant de tous les mouvements de l'archevêque, enfin à faire tout son possible pour augmenter son parti d'un contingent nouveau pris dans l'élément laïque (1). Or, par un hasard inattendu, une copie de cette triste missive tomba entre les mains de Mgr Adam. L'archevêque d'Alep la garda précieusement, pour la mettre sous les yeux du préfet de la Propagande, en 1793; et, dans sa lettre du 20 août 1792, il s'adresse ainsi au patriarche :

Dans votre première lettre au P. Michel, *dont je possède une copie*, je ne trouve pas une seule phrase, pas un seul mot pour blâmer sa conduite passée et l'exhorter à m'obéir..... Au contraire, vous le poussez à la révolte ainsi que tous ses partisans (2).

*
* *

Au reçu de la missive patriarcale, Mgr Adam réunit tous ses prêtres à l'archevêché pour leur en donner lecture. C'était le 23 février 1791. Les trois prêtres révoltés se trouvaient à cette assemblée. Naturellement, les discussions furent chaudes de part et d'autre; les partisans du P. Michel Jarbou' confessèrent publiquement leurs torts et avouèrent qu'ils avaient injustement calomnié l'archevêque et les prêtres fidèles par le moyen de leur long mémoire adressé au patriarche. Comme de juste, Mgr Adam et son Conseil exigèrent une réparation publique. A cet effet, il fut décidé qu'on adresserait au patriarche un nouveau

(1) Lettre de Jauhar au P. Michel Jarbou', 1792; lettre de Mgr Adam à Jauhar, 20 août 1792, p. 21.
(2) *Loc. cit.*, p. 26.

mémoire qui réfuterait le précédent, et que signeraient les récalcitrants, prêtres et laïques. Les opposants promirent de donner satisfaction à l'archevêque, et la séance fut levée (1).

Le 1er mars suivant, le mémoire était rédigé et signé par Mgr Adam, les onze prêtres fidèles et les vingt laïques qui avaient inscrit leurs noms dans la prière précédente. Quant aux trois prêtres révoltés, ils refusèrent leur adhésion. L'archevêque les menaça des censures canoniques; ils eurent recours à l'intervention de quelques laïques influents, qui supplièrent l'archevêque d'user de douceur à leur endroit. Mgr Adam les exempta de la signature, mais il les pria d'agir suivant leur conscience, en réparant le tort fait à la réputation des ecclésiastiques injustement calomniés. Malgré tout, le P. Michel Jarbou' envoya dire à l'archevêque, peu de jours après, que lui et ses partisans faisaient appel au jugement du patriarche. Assurément, il n'y avait aucun motif plausible qui nécessitât des mesures pareilles, et l'on ne savait pas trop l'objet d'un appel semblable.

Dans l'intervalle, cent autres laïques alépins, et des plus influents, indignés de la conduite scandaleuse des prêtres révoltés, vinrent grossir le nombre des signataires du mémoire, et cette pièce magistrale fut expédiée au patriarche avec un grand nombre de lettres émanant du clergé, des notables d'Alep et de Mgr Adam lui-même. Le P. Michel Jarbou' avait essayé, par des moyens inavouables, de se procurer des témoignages qui atténueraient, pour ainsi dire, la démonstration péremptoire du mémoire; il ne put y arriver, et le petit nombre des laïques naïfs qu'il était parvenu à tromper se présentèrent aussitôt après à l'archevêché pour supplier l'archevêque de leur pardonner leurs erreurs (2).

Que fit Athanase V à la réception de ces documents alépins? Hélas! nous éprouvons un immense regret à le dire, car sa conduite, en ces circonstances, fut indigne d'un homme qui se respecte, encore moins d'un prélat si haut placé dans l'Eglise de Dieu! Sur le conseil de son mauvais génie, qui ne le quittait pas un instant, il renvoya toutes ces pièces *ouvertes* au coryphée de la révolte, lui enjoignant l'ordre formel de ne plus reconnaître l'autorité de l'archevêque en quoi que ce soit — puisqu'il venait de faire appel au patriarche, — et lui faisant un devoir rigoureux de dresser un second mémoire documenté, chargé de nombreuses signatures laïques, qui réfuterait le mémoire de l'arche-

(1) Lettre de Mgr Adam, 20 août 1792, p. 16 et 21; accord rédigé à l'assemblée du 23 février 1791, et signé par les onze prêtres fidèles à la suite de l'archevêque.

(2) Cf. Lettre de Mgr Adam, 20 août 1792, p. 6, 12, 19, 21.

vêque (1). Le courrier patriarcal n'apportait pas une seule ligne à l'adresse de Mgr Adam, de ses prêtres ou des notables alépins (2).

Mais il est temps que nous laissions la parole à Mgr Adam lui-même pour nous rendre un compte exact de cette triste situation.

Tout Bienheureux Seigneur, j'ai reçu votre lettre datée du 1er juillet, en réponse à la mienne du 1er juin 1792. J'ai été grandement attristé d'y rencontrer des contradictions regrettables, des calomnies gratuites, voire même des injures, exprimées en des termes indignes de votre siège patriarcal. Tout d'abord, il m'est venu à la pensée de laisser votre lettre sans réponse; mais ensuite j'ai vu que le meilleur parti était de répondre en peu de mots à certaines allégations injustes, de peur que l'auteur connu (3) de cet écrit ne se prévale d'avoir trouvé une réponse péremptoire, par laquelle il nous a rendu toute défense impossible (4) ..... Au lieu de me charger d'insultes dès le début de votre lettre, il vous eût été infiniment meilleur de ne faire aucune allusion aux événements passés (5), afin de ne pas me mettre dans la nécessité de faire des révélations fort désagréables en nommant les véritables auteurs des scandales antérieurs..... Quant à moi, grâce à Dieu, je suis bien connu dans ces pays et en Occident (6); ceux qui ont vécu dans mon intimité et qui vous ont longtemps fréquenté pourront seuls être à même de juger si toutes ces indignes calomnies s'appliquent bien à moi ou plutôt à un autre..... Et puisque ce point est parfaitement établi, je passe outre.....

Votre Béatitude me blâme de n'avoir pas donné suite aux supplications des supérieurs des autres communautés catholiques, notamment les Arméniens et les Syriens, qui s'étaient entremis, dites-vous, pour mettre fin aux discordes existant entre moi et certains de mes prêtres. Or, je fus grandement surpris de vous entendre parler de la sorte, car aucun d'eux n'avait offert sa médiation en ces circonstances. Les témoignages écrits, délivrés par ces personnages eux-mêmes et que je vous ai envoyés, en font foi.....

Votre Béatitude me condamne à la simple lecture du mémoire signé

(1) Lettre de Jauhar au P. Michel Jarbou', mai 1792; lettre de Mgr Adam, 20 août 1792, p. 27; aveu des vingt laïques qui furent indignés et demandèrent humblement pardon à l'archevêque de toutes leurs erreurs passées, 2 juillet 1792.

(2) Mgr Adam, *loc. cit.*, p. 27, adresse à ce sujet des reproches amers à Jauhar.

(3) Il s'agit de Mgr Ignace Sarrouf, auteur de toutes les pièces officielles de Jauhar en ces circonstances malheureuses, et qui porte la terrible responsabilité de tous les maux occasionnés dans la ville d'Alep.

(4) Sarrouf se vantait à toute occasion d'avoir dit le dernier mot de la querelle par ses lettres, où les boutades ironiques et saugrenues occupaient la place des arguments canoniques réclamés par les adversaires.

(5) Allusion aux tristes événements de l'intrusion de Jauhar, 1759, et de son élection au patriarcat, 23 avril 1788.

(6) On se rappelle que Mgr Adam avait fait ses études au collège Saint-Athanase de Rome, et qu'il y était bien noté.

par vingt laïques de la basse classe et par les trois prêtres révoltés contre moi; Elle m'impute ensuite toutes sortes de calomnies qu'il serait trop long d'énumérer, et affirme que tous ces scandales se sont produits à Alep après mon arrivée et par ma propre faute. Or, je vous conjure, Monseigneur, de me faire connaître l'auteur de tous ces rapports injustes, mensongers, mesquins, et dont l'inexactitude est connue de tout le peuple alépin. Mais, ce qui m'étonne davantage, c'est de vous voir condamner un accusé sur de simples rapports mensongers, œuvre de ses adversaires. De plus, que sont ces quelques récalcitrants en face du nombre considérable de mes subordonnés, prêtres et laïques, qui me vouent une obéissance parfaite et se montrent dociles à mes directions pastorales? Quelle valeur a le témoignage de vingt laïques insignifiants et de trois prêtres révoltés en face de celui de cent laïques notables, de onze prêtres fidèles à leur pasteur légitime et d'un métropolite qui, certes, mérite toute créance? Quel est donc le tribunal équitable qui mépriserait ceux-ci pour s'attacher à ceux-là? En vérité, la conduite de Votre Béatitude m'est, de tout point, incompréhensible. Et maintenant, est-il nécessaire que je porte à votre connaissance la conduite indigne tenue par votre protégé, le P. Michel Jarbou'? Après m'avoir promis, et à tous ses confrères, de signer le mémoire collectif du clergé et des cent laïques notables, il refusa de s'y prêter; puis, au lieu d'en rester là et de couper court aux scandales, il se prit à parcourir les maisons des notables les plus influents du diocèse, pour les gagner à son parti par des moyens inavouables, afin de les porter à réfuter ce long mémoire. Mais il ne réussit à en tromper qu'un tout petit nombre; ceux-ci, cependant, après avoir reconnu leur erreur, sont venus me confesser leurs torts et m'en demander pardon. Et c'est ainsi que ce prêtre si zélé a mis le comble à vos vœux en se procurant un nouveau contingent de signatures et de cachets parmi l'élément laïque! Il vous plaît, toutefois, de faire parade d'une fin de non-recevoir, mais nous avons en main vos lettres expresses, et nous savons pertinemment que ce prêtre n'entreprend rien de contraire à vos désirs, et qu'il se montre tout docile à vos inspirations.

J'ai essayé de prouver à Votre Béatitude que l'accusation de certains laïques révoltés et de leur coryphée, le P. Michel, ne saurait être considérée comme un appel légitime à l'autorité supérieure. En effet, pour que l'appel soit juridique, il importe que la sentence du supérieur ordinaire l'ait précédé, et l'on ne saurait faire appel au jugement d'un tribunal supérieur en cas de reproches et de blâmes infligés pour une conduite peu régulière. Tel est, d'ailleurs, l'enseignement de tous les canonistes. Or, je n'ai porté aucun jugement contre les quelques laïques et les trois prêtres qui vous ont adressé le premier mémoire; mais ils se sont coalisés d'eux-mêmes, contrairement à toute justice et à toute loi; par suite, leur écrit ne saurait être regardé comme un appel, mais plutôt

c'est une révolte insolente contre leur supérieur légitime. Il en est de même pour le P. Michel, dont l'appel est invalide de plein droit, car je n'ai porté contre lui aucun jugement antérieur, et je ne l'ai même pas prié de se disculper des justes accusations qu'on lui imputait. Je l'ai, au contraire, supporté avec amour, et j'ai pris sa défense à toute occasion, par respect pour son honneur sacerdotal. Que si j'ai exigé sa signature et son cachet pour le mémoire de ses confrères, les prêtres fidèles, ce fut pour me conformer à ses propres désirs, car il avait auparavant approuvé pleinement toute la rédaction de cet écrit en notre présence; puis, lorsqu'il nous quitta, il se prit à répandre les calomnies les plus atroces en présence des laïques, ses partisans, à tel point que ceux-ci nous traitèrent de falsificateurs, et attribuèrent aux prêtres fidèles de scandaleux faux témoignages. Or, dans cette extrémité, n'ai-je pas le droit de l'obliger, même par les censures ecclésiastiques, à faire les réparations urgentes en semblable circonstance pour toutes les calomnies répandues par lui et par le P. Antoine Sajati? Je ne crois pas avoir outrepassé mes droits en agissant de la sorte. Malgré tout, j'ai usé de condescendance à son égard; je l'ai exempté de la signature du mémoire, et j'ai laissé à sa conscience la réparation des maux occasionnés et la restitution de la réputation perdue. De nombreux témoins sont là pour attester ma conduite à son égard; ils m'ont rapporté même que le P. Michel avait été très sensible à cet arrangement, qu'il les avait profondément remerciés, et qu'il les avait même priés de me faire part de sa grande reconnaissance. Toutefois, peu de jours après, il m'envoya dire qu'il en appelait à votre tribunal, sans me faire connaître l'objet de son appel, ce qui est absolument requis pour la validité de l'appel. Voilà, exactement, tout ce qui s'est passé à ce sujet. Et maintenant, puisque vous vous rendez si facilement à ses allégations, puisque vous rejetez comme non avenu tout ce que nous avons relaté dans notre long mémoire, corroboré par les témoignages de onze prêtres, de cent laïques notables et de leur métropolite — qui tous avaient été présents en personne à l'assemblée du 23 février, et avaient péremptoirement fait la preuve des mensonges semés par ledit Père, — il est bien inutile d'argumenter plus longtemps avec vous. Mais, sachez-le bien, l'appel du P. Michel est invalide et de nul effet; sa conduite dans le cas présent n'est qu'un subterfuge de plus pour abriter son insolence et sa révolte contre son supérieur légitime.

Dans vos lettres aux vingt laïques et aux trois prêtres, vos protégés, vous m'imputez toutes sortes de discordes, et vous me couvrez d'insultes intolérables..... Je ne m'arrêterai pas à les réfuter une à une, mais je me permets de rappeler à Votre Béatitude que ce procédé est indigne d'Elle, et que votre siège apostolique, qu'il vous plaît de qualifier de *suprême*, ne vous autorise guère à calomnier de la sorte qui que ce soit, encore moins un prélat connu partout et que tout le monde estime. De plus,

il m'est avis que le supérieur est tenu de respecter son inférieur en dignité, afin qu'il soit à même d'en exiger un respect conforme à son rang. Mais, s'il prétend ne tenir aucun compte de ses inférieurs, il ne saurait se promettre longtemps leur respect.

En outre, je rappelle à Votre Béatitude certaines règles du droit canon qui nous enseignent ce qui suit : lorsqu'un procès jugé à mon tribunal est ensuite référé au vôtre, il importe, de toute nécessité, que vous me fassiez connaître les allégations nouvelles présentées contre mon jugement, afin que je puisse me défendre en réfutant les attaques de mes adversaires. Que si, après un examen préalable, vous jugez mon argumentation insuffisante, il vous incombe de m'en avertir pour y remédier. Si je ne me rends pas à vos admonitions, il vous appartient d'y apporter les adoucissements nécessaires, malgré toutes mes oppositions. Toutefois, si vous remarquez la justesse et la légitimité de mes sentences, il ne vous appartient pas de les annuler, encore moins de me faire une obligation grave de retirer mes ordonnances pour la seule raison qu'elles chargent le récalcitrant. Au contraire, votre autorité elle-même vous fait un devoir rigoureux de les confirmer, de les approuver et d'en presser l'exécution. C'est ce que j'ai longuement démontré à Votre Béatitude dans ma lettre précédente (1), et que votre missive du 1er juillet passe complètement sous silence. Au lieu de signifier aux récalcitrants de se soumettre, vous les poussez à la révolte, en me réitérant vos ordres de lever la suspense lancée contre les deux PP. Etienne Jarbou' et Antoine Sajati; puis vous me blâmez de ne l'avoir pas encore fait. En vérité, votre conduite est opposée, de tout point, aux prescriptions légitimes de la sainte Eglise de Dieu. Quant à moi, je maintiendrai mes ordonnances canoniques tant que ces deux prêtres révoltés n'auront pas offert des preuves satisfaisantes d'une humble et entière soumission.

Quant aux allégations de mes adversaires, affirmant que toutes les discordes de mon diocèse ne se produisirent qu'après mon arrivée à Alep, le R. P. Joseph Gaspard (2) vous a longuement et suffisamment prouvé qu'elles sont mensongères, calomnieuses et indignes de personnes qui se respectent. Votre Béatitude elle-même aurait dû les rejeter et ne pas y attacher une importance qu'elles ne méritent guère. Vous savez, en effet, que tous ces scandales ne sont l'œuvre que de certains révoltés contre leur supérieur légitime. Or, le 18e canon du concile de Chalcédoine prescrit que le clerc qui se révolte contre son évêque soit frappé de suspense, tandis que le laïque récalcitrant tombe sous le coup de l'excommunication. Au contraire, Votre Béatitude a saisi au vol tous ces mensonges, pour me charger de blâmes et me couvrir d'insultes!

Enfin, il est une chose à la fois étonnante et écœurante que je ne sau-

(1) Celle du 1er juin 1792.
(2) Administrateur patriarcal du diocèse arménien d'Alep.

rais passer sous silence. Votre Béatitude se montre infiniment préoccupée de rétablir la paix, et, dans le même temps, vous semez partout la discorde, et vous faites preuve de peu de désintéressement. En effet, vous venez de transmettre nos lettres à tous les récalcitrants; ils en possèdent plusieurs copies. De plus, vous leur avez mis sous les yeux notre long mémoire collectif, signé et cacheté par moi-même et par tout mon clergé fidèle, tandis qu'à nous vous n'avez pas envoyé un seul mot de tous les écrits qu'ils vous ont adressés précédemment. C'eût été cependant nécessaire pour notre défense! Certes, il nous est excessivement difficile, après cela, de croire à votre entier désintéressement et à votre amour de la paix, malgré toutes vos protestations. Votre conduite est semblable à celle d'un homme qui met le feu à sa maison et qui appelle au secours. De quel droit m'imputer tous les scandales et les désordres suscités dans mon diocèse, alors que, en réalité, ils sont tous l'œuvre de vos écrits et des directions étranges que vous donnez aux opposants?

Vous nous interdisez, à mon clergé fidèle et à moi, toute assemblée, tout discours, tout écrit qui aurait pour but d'entretenir ou d'envenimer ces querelles mesquines et ridicules. Vous portez cette défense sous les peines les plus graves: la suspense et l'excommunication majeure! Que ne soumettez-vous les récalcitrants à ces mêmes peines, pour arrêter leurs agissements dans le diocèse et faire cesser enfin tous les scandales? Il est donc parfaitement avéré que vous êtes le seul instigateur de tous ces troubles; vous en répondrez devant le tribunal du souverain Juge et celui de la Sacrée Congrégation de la Propagande (1).

(A suivre.) PAUL BACEL.

Syrie.

(1) Lettre de Mgr G. Adam, 20 août 1792, p. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 11, 14, 20, 22.

LA NOUVELLE SECTE RUSSE DES JOANNITES

La Russie joue, dans les temps modernes, le rôle de la Phrygie aux premiers siècles du christianisme. C'est le pays classique des sectes bizarres, extravagantes, souvent licencieuses. Une des dernières venues est la secte dite des joannites, qui honore le célèbre P. Jean de Cronstadt comme une incarnation de la divinité. On voit, à cette seule indication, qu'il s'agit d'une secte mystique étroitement apparentée à ce que les Russes appellent la *khlystochtchine*, ou religion des *khlysty* (flagellants, fouetteurs). Les *khlysty* sont des bouddhistes chrétiens, qui croient à des incarnations incessantes du Christ ou d'une autre personne divine, de la Sainte Vierge, des anges ou des saints. Ils sont décrits à merveille par A. Leroy-Beaulieu dans le troisième volume de son ouvrage *l'Empire des tsars et les Russes* (p. 459-460) :

Selon la tradition des *khlysty*, c'est sous le règne de Pierre le Grand que la vraie foi s'est révélée à la Russie. Elle lui fut apportée par le Père éternel, qui, au milieu de nuages de feu, descendit sur le mont Gorodine, dans le gouvernement de Vladimir, et y prit la forme humaine. Dieu le Père, ainsi incarné, portait parmi les hommes le nom de Daniel Philippovitch; ses adorateurs lui donnent le titre à l'aspect gnostique de Dieu sabaoth. Daniel Philippovitch engendra d'une femme âgée de cent ans un paysan du nom d'Ivan Timoféévitch Souslof, qu'avant de monter au ciel il reconnut pour son fils et son christ. Avec le réalisme de la plupart de ces sectes populaires, les adorateurs de Daniel Philippovitch et d'Ivan Timoféévitch s'intitulent : *adorateurs du Dieu vivant*. On dirait que ces *lioudi Bojii* (hommes de Dieu) ont besoin de personnifier la divinité dans un homme, besoin d'en avoir sous les yeux un représentant visible. De là, chez eux, toute une série de christs se succédant par une sorte de filiation ou d'adoption. Chaque génération a le sien, chaque communauté se montre avec son christ en chair et en os..... Cette divinisation de l'être humain est accessible à la femme aussi bien qu'à l'homme. Tandis que celui-ci reçoit le titre de christ, celle-là prend celui de sainte vierge ou de mère de Dieu, *bogoroditsa*. Il y a ainsi des multitudes de christs et de saintes vierges, sans compter les prophètes et les prophétesses. A quelques femmes, les khlysty ont même décerné le titre de déesse (*boghiniia*). Cette sorte de mystique apothéose est sans doute un des attraits de la secte.

Ce que nous allons dire des joannites va montrer qu'ils ne sont que des *khlysty* en mal d'un nouveau christ et d'une nouvelle sainte vierge. Le saint synode, qui s'y connaît, vient précisément d'ordonner, par une décision du 13-26 avril 1912, d'appeler les nouveaux sectaires non plus joannites — ce qui est offensant pour la mémoire de Jean de Cronstadt, — mais *khlysty de la secte kicélévienne*, ou simplement *klysty kicéléviens*, du nom de leur vierge, Ivanova Kicélef. Ce n'est pas la première fois que l'autorité ecclésiastique s'occupe des joannites. Déjà, par une ordonnance du 4-17 décembre 1908 (1), le saint synode avait pris à leur égard des mesures sévères, déclarant leur doctrine hérétique, défendant aux fidèles orthodoxes de collaborer à la revue *le Phare de Cronstadt* et aux autres publications de la secte, recommandant au clergé de surveiller étroitement les gens suspects de joannitisme, et d'excommunier les sectaires obstinés. Malgré ces précautions, la secte n'a cessé de faire des progrès, et aujourd'hui on avoue officiellement qu'elle « menace la paix de l'Eglise », qu'elle « se répand comme une gangrène dans la société et infecte de son venin le peuple fidèle »; que, de toutes les sectes mystiques, « elle fait le plus de prosélytes dans la nation ». Aussi le saint synode a-t-il jugé nécessaire d'envoyer « au troupeau bien-aimé dans le Christ de l'Eglise orthodoxe russe » une circulaire pour le mettre en garde contre les erreurs des joannites (2). C'est à ce document officiel, ainsi qu'à l'ordonnance qui l'a précédé et motivé, que nous empruntons notre exposé du joannitisme.

Le P. Jean de Cronstadt, « le petit père », *batiouchka*, comme on l'appelait et comme il s'appelait lui-même, a exercé de son vivant sur les masses populaires une influence considérable. Honoré comme un saint et un thaumaturge, il a vu les foules se presser sur ses pas. Il n'est pas dans mon intention d'examiner en ce moment si son auréole résisterait à l'épreuve des règles fixées par Benoît XIV pour la canonisation des saints catholiques. Ce qui est incontestable, c'est que ce personnage, dont le caractère a été fort discuté en Russie, a frappé vivement l'imagination populaire, et il n'est pas étonnant que l'exaltation mystique de la *khlystochtchine* en ait fait un prophète, voire même un dieu en chair et en os. La secte qui lui a emprunté son nom s'est formée de son vivant et dans son entourage. On l'a accusé d'en avoir favorisé la diffusion par l'attitude passive qu'il a longtemps gardée à son endroit. Mais la circulaire du saint synode nous apprend qu'avant

(1) *Tserkovnyia Viédomosti*, nos 50-51, 1908.
(2) *Tserkovnyia Viédomosti*, n° 24, 1912.

sa mort, arrivée le 20 décembre 1908, le *batiouchka* a formellement anathématisé ses disciples sacrilèges. Dans une lettre écrite en 1907 à Mgr Nicon, évêque de Vologda, il disait entre autres choses :

Les sottises que débitent des colporteurs et de vieilles femmes, je les anathématise sincèrement. Je n'y suis absolument pour rien. Ces gens-là se sont imaginé qu'on peut impunément enseigner à la foule toute sorte d'absurdités. Il faut leur enlever cette liberté et leur infliger une sévère pénitence. J'écris ces lignes en maudissant tout ce qu'enseignent ceux qui s'appellent de mon nom, les joannites.

Reniés par leur dieu, les sectaires continuent à l'honorer. Par une exégèse très ingénieuse, ils attribuent à l'humilité du « petit père » la déclaration précédente et autres semblables. Pendant qu'il était sur la terre, le Christ ne cachait-il pas quelquefois sa divinité aux foules, tout en approuvant ses disciples, qui la proclamaient dans l'intimité? Quoi d'étonnant « qu'étant venu de nouveau sur la terre pour le jugement redoutable, il tienne la même conduite »? C'est ainsi que parlaient les joannites du vivant du P. Jean. Celui-ci était alors pour eux le Christ en personne à son second avènement. Mais il paraît que maintenant son rôle a changé. On en fait la Trinité incarnée, tandis que le personnage du Christ est joué par un paysan du nom de Nazarii Dimitrief, appelé par les sectaires « le Père » ou « le Vieux ». Le Saint-Esprit est Féodorof Poustochkine; un certain Mathieu, surnommé Pskovski, n'est autre que l'archange Michel. Il y a aussi un saint Jean et une *bogoroditsa* (mère de Dieu).

Celle-ci est la fille d'un certain Ivan Kicelef, morte le 12 novembre 1905. Les sectaires ont changé son nom de Matrena en celui de Porphyria. Porphyria est « la grande conductrice » ornée des dons de prophétie et du discernement des esprits, mue par l'Esprit de Dieu, parlant diverses langues. « Elle a travaillé pour Dieu plus que toutes les femmes égales aux apôtres. » Revêtue de la plénitude divine, elle est toute-puissante pour obtenir des faveurs à ses fidèles. C'est la « souveraine qui n'est pas de ce monde, la fille du Tsar des cieux, la colonne inébranlable de l'Eglise, la martyre, la mère de Dieu ». On la célèbre dans des cantiques composés en son honneur; on se prosterne devant ses images, on se dispute ses reliques. A Oranienbaum, la ville qui l'a vue naître et mourir, elle est l'objet d'un culte tout particulier.

A l'exemple des autres *khlysty*, les joannites condamnent le mariage comme un péché, et défendent aux conjoints d'habiter ensemble. Il n'est question chez eux que « d'hymens spirituels » et de « baisers fraternels ». Mais on les soupçonne fort de ne pas toujours rester dans

les pures régions de l'amour platonique. Ils se canonisent mutuellement et se considèrent comme des saints, qui n'ont que faire du sacrement de Pénitence. L'Eucharistie seule est digne de leur perfection.

Pour recruter des adeptes, les sectaires ont recours à la presse, et en cela ils se distinguent des premiers *khlysty*, qui se sont toujours efforcés de tenir dans le plus grand secret leurs doctrines et leurs pratiques. En dehors de leur revue, qui s'appelle d'un joli nom : *Le Phare de Cronstadt,* ils ont déjà répandu dans le public un grand nombre de brochures, que colportent de fervents zélateurs. Voici quelques titres : *La vérité sur la secte des Joannites. — Comment faut-il vivre pour être riche et avoir une conduite pure? — L'été rose est passé, et il n'y a rien dans le jardin. — La voix de la vraie liberté. — Dieu nous a appelés à la liberté. — La clé de la sagesse. — Le* XXe *siècle. Sur la fin du monde et le jugement redoutable. — On ne se tient pas ferme sur une terre où l'on viole les réglements. — L'Eglise du Christ en danger. — Le* XXe *siècle. Comment ont sombré les empires. — Le soleil se couche alors qu'il fait encore jour. — Imitez, dans la foi divine, le P. Jean de Cronstadt. — Nos gardiens dans la piété.* Il faut avouer que les joannites s'entendent à la réclame. Des titres comme : *l'été rose est passé, et il n'y a rien dans le jardin,* sont vraiment alléchants, et il n'est pas étonnant que les brochures fassent fureur.

Pour enrayer cette dangereuse propagande, le saint synode ordonne la condamnation de toute la littérature joannite. En même temps, il prescrit au clergé de surveiller les apôtres de la secte et de s'opposer à leur action néfaste par tous les moyens légaux. On peut douter que la légalité et toutes ses mesures de rigueur réussissent à étouffer l'ardent mysticisme de ces Russes, qui rêvent d'être des dieux. Une piété moins formaliste que celle de l'Eglise officielle, une pratique intense de la vraie vie chrétienne, par laquelle on participe à la vie divine seraient sans doute une sauvegarde plus efficace contre les attraits de la *khlystochtchine* joannite.

M. JUGIE.

Constantinople.

JOACHIM III [1]

PATRIARCHE GREC DE CONSTANTINOPLE

1834-1912

I. Milieu social. — II. Joachim III avant son patriarcat. — III. Premier patriarcat (1878-1884). — IV. Exploits des joachimistes. — V. Deuxième patriarcat (1901-1912). — VI. Jugement d'ensemble.

Peu d'hommes ont reçu, au lendemain de leur mort, des éloges aussi pompeux que ceux qui furent décernés à Joachim III. Certaines louanges tenaient du délire : n'a-t-on pas parlé d'apothéose? Il y a mieux à faire qu'à les relever ici. Nous n'aurons pas davantage la cruauté de les rapprocher des injures grossières que, durant les heures de crise, au cours de sa longue carrière, le « grand patriarche » dut dévorer en silence. Ce ne sont là que des mots, vains pour la plupart, et nous voulons des faits. Un jugement sérieux, définitif, ne peut être porté qu'après un examen réfléchi des actes qui ont marqué la vie de cet homme. Il vaut la peine d'entreprendre ce travail.

Les *Echos d'Orient* ont étudié, un à un, depuis quinze ans, les faits et gestes de l'Eglise de Constantinople, et le nom de Joachim III est souvent revenu sous la plume des chroniqueurs. Il importe de discerner, dans cet ensemble, la part spéciale qui lui revient, de la comparer soit à son action personnelle durant son premier patriarcat, soit aux exploits accomplis par les partisans durant son long « repos ». Il sera possible par ce moyen, non seulement de donner une appréciation assise sur des données positives, mais encore de connaître, et jusque dans ses causes profondes, l'histoire d'un tiers de siècle de l'Eglise byzantine moderne, car, tant pendant les dix-sept ans de son « repos » que durant les dix-sept ans de ses deux patriarcats, le nom de Joachim III a été mêlé à tous les événements intérieurs de la société phanariote.

---

(1) Bibliographie : G. Papadopoulos, Σύγχρονος Ἱεραρχία. Athènes, 1895. — K. Spanoudis, Ἱστορικαὶ σελίδες. Constantinople, 1902. — M. Gédéon, Πατριαρχικοὶ πίνακες. Constantinople, 1890, p. 706-709. — *Vérité ecclésiastique*. Constantinople, revue officielle du patriarcat grec orthodoxe (en grec). Imp. patriarcale.

I — MILIEU SOCIAL

1. — Jugé par les siens.

M. l'archimandrite C. Philippidès a donné, sur Joachim III, dans la *Vérité ecclésiastique* (1), un jugement d'ensemble assez objectif. « Il fut, dit-il, un petit monde de nos idéals et de nos rêves nationaux. La longue vie de Joachim III fut un effort constant dans la poursuite de ses idéals; après beaucoup de peines, de sueurs et des oppositions de toute sorte, il lui fut donné d'en atteindre quelques-uns; les autres s'évanouirent en utopies, et cela soit parce que le milieu social était défavorable à la réalisation de tels idéals, soit parce qu'il ne prenait pas en considération le concours du Temps, sans lequel celui qui veut faire grand risque de bâtir sur le sable et d'assister avec désenchantement à la chute de tout l'édifice, sous le moindre souffle des vents contraires. » L'auteur poursuit sur le même ton, admire la foi robuste du vieux hiérarque et, en terminant, déclare, pour résumer sa pensée, que l'histoire rangera Joachim III parmi les plus grandes figures de l'hellénisme moderne, pourvu qu'elle « prenne en considération l'imperfection humaine, l'imperfection des organismes sociaux, dont fait partie l'Eglise », et l'opposition que font aux projets des chefs, même parfaits, les sentiments et les intérêts du peuple.

Remarquons seulement que M. Philippidès, en rangeant l'Eglise parmi les organismes sociaux imparfaits, constate le fait pour l'Eglise grecque de Constantinople, mais que son affirmation générale est gratuite et par trop choquante. Pour ce qui concerne Joachim III, il est en parfait accord de pensées avec l'archimandrite Chrysostome. Celui-ci, en une circonstance solennelle, dans le panégyrique même du défunt, affirma pareillement que Joachim fut un rêveur convaincu, qui ne put jamais s'accommoder de la réalité, qui l'attaqua même de front, et dont l'entourage accueillait par un sourire d'impuissance les audacieuses envolées.

De ces déclarations, il ressort au moins que Joachim III fit beaucoup plus de projets qu'il n'en exécuta. Parmi les causes qui ont contribué à les rendre utopiques, on nous signale l'imperfection de l'organisme social, la recherche des intérêts individuels. Mais ces deux causes se compénètrent; la seconde n'est qu'une forme particulière de la première, une des principales faiblesses de l'organisme social étant que les intérêts particuliers, non seulement soient opposés aux décisions des chefs,

(1) *Vérité ecclésiastique*, 1912, 19 nov., p. 433-434.

mais puissent prévaloir contre elles et les rendre vaines. Un examen attentif de la vie de Joachim III nous permettra de dire avec précision, d'un mot, quel est le point faible de ces institutions de l'Eglise grecque de Constantinople, et d'enregistrer aussi la part de responsabilité personnelle de ce patriarche.

II. — Les partis.

L'Eglise byzantine fut toujours peu scrupuleuse à l'égard des principes. Elle sut, avec dextérité et à-propos, mitiger les plus rigides, en tempérer la rigueur, en adoucir l'âpreté, les plier enfin aux circonstances. Pour désigner cet art des accommodements, nous n'avons qu'un mot anguleux et pesant : *opportunisme;* elle l'appelle avec élégance *économie*.

Les idées funestes répandues par la Révolution française trouvèrent chez elle un terrain favorable et préparé de longue date. Un de leurs fruits, dans le patriarcat de Constantinople, fut la création d'un mouvement libéral, étendu et profond, qui finit par s'imposer en 1858-1860, lorsque fut composée la Constitution civile de cette Eglise. Il voulait et obtint en principe une participation du peuple à la gestion des affaires. Le résultat pratique le plus clair de cette innovation fut, sinon de diviser le peuple grec, du moins de canaliser les tendances diverses en deux courants principaux, deux *partis* adverses, que l'on peut appeler l'un *conservateur*, l'autre *progressiste*. Oh! nous entendons les protestations s'élever, des voix crier au sacrilège et nous accuser de déchirer la robe sans couture de l'Eglise orthodoxe. En fait, c'est « robe aux cent coutures » qu'il faudrait dire pour n'être pas trop loin de la vérité. Du reste, un fils très dévoué de cette Eglise, M. Spanoudis, sera notre bouclier.

Dans ses *Pages historiques*, un long panégyrique, publié en 1902, pour exalter Joachim III au début de son second patriarcat, lui-même emploie les qualificatifs que nous venons de donner aux deux partis. Tout n'est pas à prendre dans cet ouvrage. Il est à recommander, cependant, à ceux qui veulent se rendre compte de l'étendue du mouvement nouveau. M. Spanoudis est le fondateur et directeur du journal *Progrès* (πρόοδος), et ce terme de *progrès*, aussi imprécis qu'ambitieux, revient sans cesse sous sa plume. Tout le vocabulaire libéral lui est d'ailleurs familier. Le très long chapitre de son étude consacré à faire connaître *les phases du joachimisme et sa psychologie* forme peut-être la partie la plus importante du volume. Nous l'utiliserons, quoique avec réserve. Ce que l'auteur, par une flatterie excessive, appelle le *joachimisme* n'est autre chose que l'ensemble des idées et moyens d'action du parti progressiste. Joachim n'en fut pas le père, mais seulement le

protecteur. On verra plus loin de quelle manière. Contentons-nous, pour le moment, de retenir l'exposé général (1).

La description de ce parti est avant tout « une question de principes, réclamant une étude et une appréciation d'ordre plus philosophique qu'historique ». Le « joachimisme » est en effet « une cristallisation d'idées généreuses ». C'est un « courant contre l'esprit conservateur ». Il est né sous Cyrille VII (1855-1860), mais c'est « la promotion de Joachim III (1879) et la manifestation la plus caractéristique de l'esprit innovateur dans sa personne » qui l'ont développé. Ce patriarche « s'est montré le plus parfait et le plus fidèle partisan des principes et de l'esprit » de ce groupe. Voilà pour la philosophie. Par bonheur, cet idéalisme se concrète. L'esprit nouveau est essentiellement opposé à « l'aristocratie » ecclésiastique et laïque qui gouvernait l'Eglise grecque de Constantinople depuis plus d'un siècle. M. Spanoudis adresse à cet ancien régime les plus amères de ses invectives. Ne va-t-il pas, avec une demi-conscience peut-être, jusqu'à comparer le patriarcat d'alors à une écurie d'Augias (p. 23)?

L'essentiel de ce système aristocratique vieilli consistait en ce que huit métropolites privilégiés, les plus proches de Constantinople, avaient seuls une influence réelle au synode, favorisaient leurs créatures et gouvernaient *sans contrôle* au nom de patriarches qui se succédaient sur le trône tous les deux ou trois ans. Ces favorisés du sort enseignaient sans doute par leur exemple que l'intérêt général est la somme des intérêts particuliers. En tout cas, cette ruineuse idée, la révolution française aidant, gagna sans peine du terrain. On ne tarda pas à se demander en bas pourquoi seuls quelques haut placés constituaient la nation entière. On fit valoir le *droit* de participer aussi au bien commun, en se déclarant d'ailleurs d'un dévouement absolu à l'Eglise et à la nation.

Les griefs contre le mode d'administration en vigueur ne manquaient pas. Il était « devenu synonyme, dit M. Spanoudis (2), de partialité, de violence, d'absolutisme dans l'administration; le peuple était éloigné des affaires et avec lui l'autre partie du clergé (les prélats de second ordre et les clercs inférieurs) ». « Le peuple », ce « peuple de rois », comme il s'appelle modestement parfois, « avait l'idée que les *gérontes* ne respectaient pas ses droits comme il le fallait ». Les gérontes sont les anciens prélats privilégiés. Le *régime gérontique* avait été supprimé sans doute en 1860. Mais la faculté revendiquée par le patriarche de

(1) Ἱστορικαὶ σελίδες, p. 115-122.
(2) Ἱστορικαὶ σελίδες, p. 118.

nommer certains membres du synode, *par ordre de mérite*, ἀριστίνδην, le faisait revivre en partie, en maintenant longtemps au pouvoir des métropolites influents. Ceux-ci, soutenus par des laïques prébendés, Phanariotes surtout, luttaient pour garder leur position et empêcher tout autre qu'eux d'arriver au gouvernement. Tels étaient les *conservateurs*, partisans de l'ancien régime, « de la mare stagnante », pourrait-on dire. Contre eux s'insurgeaient le peuple, les petits bourgeois, le bas clergé même, tous tendus vers l'avenir, épris du progrès, ennemis de l'aristocratie ecclésiastique et laïque, réclamant des réformes, mais en idéalistes, sans savoir avec précision lesquelles. Voilà, dans ses traits saillants, la situation du Phanar en 1878, vingt ans après les Règlements. Joachim III arriva au patriarcat sur ces entrefaites. Il satisfit pleinement « l'idéal » du parti progressiste.

On aurait tort de s'imaginer les deux groupes en opposition, comme deux camps, retranchés chacun derrière un programme intangible de *doctrines*. Entre eux la séparation est moins dans les principes que dans les *intérêts*. Tous, conservateurs ou progressistes, sont également imbus d'idées libérales, et si les premiers reprochent à leurs adversaires de laïciser l'Eglise, c'est moins par attachement à de hautes raisons, la vérité à défendre, le bien à faire triompher, que par le besoin de soutenir les intérêts du parti. Ils ne sont pas divisés non plus au point que l'un représente exclusivement le corps ecclésiastique, l'autre les laïques. Tels métropolites ont, suivant les nécessités de l'heure, évolué d'un clan à l'autre. C'est cette lutte de coteries, avec son cortège obligé de manœuvres secrètes et de pressions multiples par l'argent, qui est à la base de toute l'histoire contemporaine du patriarcat grec. La suite de cette étude en fournira la preuve surabondante. Que de pareilles situations soient désastreuses, tant au point de vue national qu'au point de vue religieux, tout homme de sens rassis en conviendra sans peine. Non seulement la Constitution de l'Eglise du Phanar ne prévient pas ces divisions, mais elle leur donne une consécration officielle, ainsi qu'on le verra dans la suite.

II — JOACHIM III AVANT SON PATRIARCAT (1834-1878)

I — Formation du patriarche.

Il est inutile d'insister outre mesure sur ces premières années. Rien de vraiment caractéristique ne distingue Joachim et ne semble le préparer à sa mission future. Il doit, en effet, suivant la loi commune, se pousser pour avancer, trouver un protecteur qui le prenne comme par

la main. Par un heureux hasard, il en rencontre deux. A l'un, il devra sa mitre; à l'autre, son siège patriarcal. Mais laissons parler les faits.

Il vint au monde le 18 janvier (v. s.) 1834, dans le village de Boyadji-Keuy, sur les rives du Bosphore. Nous ne nous attarderons pas à rechercher ses premières origines. L'acte *officiel* de naissance lui donne pour père un pêcheur, Dimitri Dévetzès; sa mère s'appelait Théodora; l'enfant reçut le nom de Chrestos. Jusqu'à douze ans, il apprit à lire, écrire et compter à l'école primaire de son village. Ce fut, de toute sa vie, la seule université qu'il fréquenta.

A douze ans, il se décida pour la carrière ecclésiastique, devint lecteur et depuis lors s'appela Joachim. Un moine, curé de Boyadji-Keuy, se l'attacha et bientôt l'emmena avec lui au Mont Athos. C'était en 1846. Depuis cette date jusqu'en 1860, il eut une vie assez errante, ce qui lui permit, sans aucun doute, de compléter son bagage scientifique : quiconque a beaucoup vu doit avoir beaucoup retenu. Mais la protection d'un curé, surtout d'un curé moine et retraité, n'est pas un sûr garant d'ascension élevée et rapide. Joachim pouvait désirer mieux. Du reste, trois ans plus tard, le curé mourut du choléra. Le jeune clerc s'adressa plus haut. Il frappa à la porte du métropolite de Samos, qui le reçut mais il resta peu à son service, car, entre temps, il avait trouvé un vrai protecteur, puissant déjà, et qui, plus tard, le devint davantage encore. C'était Joachim, métropolite de Cyzique, qui fut deux fois patriarche sous le nom de Joachim II. Cette rencontre décida de l'avenir du jeune clerc. C'est chez le métropolite grec de Pogonianes, en Roumanie, que le prélat plaça d'abord son pupille. Joachim fit ainsi à Bucarest un séjour de quatre ans entiers (1849-1853), interrompu seulement par un voyage en Russie. En 1852, à l'âge de dix-huit ans, il fut ordonné diacre.

Cette dignité rendit-elle Joachim plus conscient de ses lacunes? Peut-être. Toujours est-il qu'il éprouva alors le besoin de compléter ses études. Il décida d'aller suivre les cours de l'Université d'Athènes. Il s'y rendait, en effet, par le chemin des écoliers, lorsque, passant à Vienne, il trouva un poste avantageux et l'accepta, en 1854. Faute de mieux, il apprit l'allemand, qu'il parlait d'une manière correcte.

C'est à Vienne qu'en 1860 une nouvelle subite lui parvient : son protecteur, Joachim de Cyzique, est nommé patriarche. Du coup, il donne sa démission et arrive à Constantinople. Joachim II l'accueille en père, le nomme deuxième diacre du patriarcat (12 novembre 1860), puis, plus tard, le 23 mars 1863, protosyncelle. Mais bientôt les mauvais jours arrivent : Joachim II tombe et avec lui tombent tous ses satellites, le nouveau patriarche arrivant avec son cortège spécial d'acolytes. Joachim res

ainsi dix-huit mois sans poste. Cependant la position qu'il avait occupée le rassurait sur son avenir et le désignait à une promotion prochaine.

En décembre 1864, à trente ans, il était élu métropolite de Varna. L'histoire parle peu de ce premier épiscopat. Il est vraisemblable que le jeune pasteur ne dut pas fatiguer ses ouailles par des théories métaphysiques sur l'essence divine. En 1872, il vint siéger au synode. Deux ans plus tard, son protecteur, Joachim II, étant revenu au pouvoir, il obtint la lucrative métropole de Salonique. C'est là qu'en 1878 vint le surprendre la dignité suprême. Les hautes charges qu'il avait occupées, celle de protosyncelle, de métropolite, de synodique, l'avaient peu à peu préparé à sa mission.

II — Une promotion canonique.

Dans le panégyrique de Joachim III, M. l'archimandrite Chrysostome dit que « malgré l'absence de bagage scientifique acquis avec de savants maîtres de théologie, il s'imposa seul à la conscience de la nation ». L'histoire va nous dire par quels arguments cette conscience se laisse gouverner.

M. Papadopoulos affirme que l'élection se fit « sur l'*initiative* du grand bienfaiteur de la nation et de l'Eglise, Georges Zariphis ». M. Spanoudis, avec le doigté qui le caractérise, précise la nature de cette intervention du riche banquier grec. « C'est à Georges Zariphis, plus qu'à tout autre, dit-il, que, durant la circonstance critique de la succession de Joachim II, la nation doit la connaissance du seul successeur capable et sa promotion au trône. Cet homme d'heureuse mémoire savait tout ce qu'engendrent d'ordinaire les élections patriarcales et comment, presque toujours, ce n'est pas celui que désignent les circonstances qui est promu, mais celui qui est le plus empressé à satisfaire les intérêts individuels. Absolument convaincu de la sincérité et de la générosité de ses vues, il exerça une influence forte, immense, irrésistible; il réussit à s'imposer et à promouvoir canoniquement et *à l'unanimité* au patriarcat œcuménique Joachim III de Salonique, le 4 octobre 1878. » (P. 12.) De tout ce passage, l'auteur ne souligne que le mot *à l'unanimité*, parce que le résultat seul importe; le succès ne permet pas de soulever un doute sur les moyens; il autorise à écrire sans broncher que l'élection est canonique. Du reste, M. Spanoudis ajoute : « La suite des temps attesta jusqu'à quel point était droite la pensée de M. Zariphis, sincère sa proposition. » Puis, examinant les innombrables bienfaits du banquier, il estime que de tous les services rendus par cet homme, le plus grand est encore celui d'avoir donné Joachim III à la nation.

(*A suivre.*) F. CAYRÉ.

Constantinople, 3 janvier 1913.

L'ÉGLISE BULGARE CATHOLIQUE DE THRACE ET DE BULGARIE

LE VICARIAT APOSTOLIQUE DE THRACE ET DE BULGARIE [1]

Au moment où la carte des Balkans reçoit de considérables modifications, il nous paraît utile d'emprunter à l'*Almanach des Missions des Augustins de l'Assomption en Orient*, année 1913, un aperçu général sur le vicariat apostolique de Thrace et de Bulgarie. Ce diocèse bulgare catholique de rite slave, autrefois dispersé en Turquie d'Europe et en Bulgarie, sera désormais presque en entier, semble-t-il, dans les territoires du tsar Ferdinand. Il comprend environ 650 familles (2) bulgares catholiques : 546 groupées en différents centres de la Thrace, 93 en Bulgarie. Voici l'état du vicariat par paroisses, d'après une statistique dressée en juillet 1912, quelques mois avant le commencement des hostilités :

I — Statistique des paroisses

I. — EN THRACE

1° *Andrinople*, résidence épiscopale de S. G. Mgr Michel Petkof, évêque titulaire d'Hébron, vicaire apostolique depuis 1883 ; deux paroisses et une chapelle.

Au quartier de Kerich-Hané, église épiscopale, dédiée à saint Elie, laquelle est attaché le P. Pierre Marcof, séculier, ancien élève des Résurrectionnistes et de la Propagande; cinq familles; pas d'école.

Au quartier de Kaïk, paroisse Saint-Dimitri, église délabrée, remise en état avec les secours recueillis par l'Association des Saints-Cyrille et Méthode; dix familles. Le P. Dimitri Georgief, séculier, ancien élève des Résurrectionnistes, n'a pu encore ouvrir l'école, fermée faute de ressources.

Quartier du Kalet, collège des RR. PP. Résurrectionnistes avec une chapelle du rite pour les élèves, 80 environ, tous Bulgares, qui suivent le rite oriental. Un Père Résurrectionniste du rite dessert la chapelle.

Les Sœurs d'Agram, avec un externat mi-payant pour les Bulgares unis et un externat ouvert à toutes les communautés, les Oblates de l'Assomption, avec l'externat Sainte-Hélène, assurent l'éducation catholique à la jeunesse catholique de la ville.

(1) Voir C. Fabrègues, *le Vicariat apostolique bulgare de Thrace*, dans *Echos d'Orient*, t. VII, 1904, p. 35-40, 80-84.

(2) Chaque famille comporte une moyenne de six personnes.

Les Oblates de l'Assomption ont aussi des prix de faveur pour les catholiques bulgares dans l'hôpital qu'elles dirigent au quartier de Kaïk.

2° *Kara-Agatch*, à 4 kilomètres au sud d'Andrinople. Petit Séminaire bulgare catholique tenu par les Pères Augustins de l'Assomption, 31 séminaristes. Deux Pères du rite desservent la chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul, qui est en même temps paroisse pour les familles uniates de Kara-Agatch.

Le collège Saint-Basile, des Pères Assomptionistes, et le pensionnat Notre-Dame Auxiliatrice, des Sœurs Oblates de l'Assomption, ouverts à toutes les nationalités, donnent l'instruction et l'éducation catholique à 200 élèves.

3° *Ak-Bounar*, au nord-est d'Andrinople, et quatre villages voisins : Mouratchéli, Ingé-Keui, Eulégé, Choumbé-Keui, 115 familles. Eglise Notre-Dame de l'Assomption et école confiées au P. Jean Bonef, séculier. Le zélé curé rebâtit et double presque son église, devenue trop étroite; ses paroissiens supporteront une grande partie des frais, l'Association des Saints-Cyrille et Méthode, dont il va être parlé plus loin, assurera le reste.

4° *Malko-Tirnovo*, au nord-est d'Andrinople, 70 à 80 familles. Deux Pères Résurrectionnistes sont chargés de cette paroisse, qui possède une école de garçons et une école de filles tenue par quatre Sœurs d'Agram.

5° *Elia-Gunu*, près de Malgara, 140 familles. Paroisse dirigée par le P. Athanase Mintof, séculier, ancien élève des Résurrectionnistes. Son vicaire fait la classe à plus d'une centaine d'élèves.

6° *Lisgar*, près d'Elia-Gunu, 30 familles gagnées lentement par le P. Christophore Kondof, séculier, ancien élève des Résurrectionnistes et de la Propagande. L' « Association » s'occupe de faire bâtir une église à cette intéressante paroisse, qui n'a encore comme chapelle et comme école que le local étroit du presbytère.

7° *Kaïadjik*, au sud d'Andrinople, 35 familles. Ecole et église convenablement reconstruites, mais dont les charges pèsent encore sur le P. Costa Gentef. L' « Association » doit y pourvoir.

8° *Pokrovan*, au sud-ouest d'Andrinople, près d'Orta-Keui, village entièrement catholique, 76 familles. Le curé, le P. Nicolas Badjarof, ancien élève des Assomptionistes, est aidé par le P. Chrysanthe, ancien élève des Résurrectionnistes. Ils se partagent le ministère et le travail de l'école.

9° *Mostratli*, au nord d'Andrinople, 45 familles. La paroisse et le monastère, déjà délabré, du vénéré P. Pantéléïmon, appartiennent aux Pères Assomptionistes. Deux Pères du rite gréco-slave sont chargés de la paroisse et font l'école aux garçons. Quatre Oblates de l'Assomption, qui suivent entièrement le rite oriental, donnent l'instruction aux petites filles, tiennent un dispensaire, visitent les malades.

10° *Dervichka-Moghila*, à deux heures de Mostratli. Le P. Basile Guéchof, ancien élève des Assomptionistes, installé dans sa famille, a déjà gagné huit familles. Les secours de l' « Association » lui permettent actuellement de se construire un petit presbytère dont la chambre principale servira d'église et une autre d'école.

2. — EN BULGARIE

11° *Soudjak*, sur la frontière bulgare, patrie du P. Pantéléïmon. Le P. Nicolas Dimitrof, ancien élève des Assomptionistes et de la Propagande, a ouvert chez lui une petite chapelle. Il répare petit à petit les ruines accumulées par l'apostasie du célèbre couvent catholique fondé par le P. Pantéléïmon et entraîné dans le schisme par son successeur. Sur 30 familles catholiques, quatre seulement avaient résisté à l'épreuve. Elles sont aujourd'hui 25. L' « Association » devra bientôt y élever une église et une école.

12° *Gadjilovo*, à cinq heures de Soudjak, 10 familles; église avec le P. Thomas Chibinski, séculier, comme curé; pas d'école.

13° *Topouzlar*, au sud-ouest de Yamboli, 10 familles; église de la Nativité de la Sainte Vierge desservie par le P. Boris Mitkof, ancien élève des Assomptionistes; petite école.

14° *Dovroukli*, près de Topouzlar, 20 familles confiées au P. Josaphat Kozarof, ancien élève des Assomptionistes. L'école, très prospère, a beaucoup à lutter contre les tracasseries suscitées par la nouvelle loi scolaire bulgare.

15° *Yamboli*, 5 familles. Le P. Méthode Oustichkof, Assomptioniste, dessert la paroisse du rite. Les Oblates de l'Assomption font la classe aux petites filles.

16° *Sliven*. Du mouvement de conversions ébauché en 1904, à la suite des difficultés du P. Ivan Thodorof avec son évêque orthodoxe, il ne reste que six familles, encore peu sûres, et le P. Ivan (1). Le P. Germain Reydon, Assomptioniste, qui occupe ce poste, en a fait un centre de propagande catholique par la presse. L'*Imitation de Jésus-Christ*, traduite en bulgare, un livre du chrétien, une série de tracts, un livre *d'apologétique* des PP. Méthode et Montmasson, Assomptionistes, deux publications mensuelles ajoutées aux *Vies des Saints*, le *Pèlerin* et la revue *Science et Foi*, sont déjà sortis de cette Bonne Presse bulgare.

17° *Philippopoli*, église de l'Ascension, desservie par le P. Mattéef, Assomptioniste, et le P. Nikitas, ancien élève des Assomptionistes, pour les élèves du collège Saint-Augustin et cinq familles uniates de la ville.

Le collège Saint-Augustin, où les Assomptionistes donnent une éducation soignée à plus de 300 élèves, et auquel est annexé un institut commercial, mérite d'être mentionné à cause de sa haute portée apologétique

(1) Voir G. Bartas, *l'Affaire de Sliven*, dans *Echos d'Orient*, t. VII, 1904, p. 42-44.

18 *Sofia*, 12 familles catholiques uniates attendent encore que les circonstances leur permettent d'avoir leur prêtre du rite.

II — Association des prêtres du vicariat [1]

Quand, à la veille du jubilé de la mission bulgare (1860-1910), le missionnaire essayait un bilan de l'œuvre accomplie durant les cinquante années de son histoire, il ne laissait pas de rester un peu mélancolique à la pensée du petit nombre de catholiques restés fidèles, alors que les debuts faisaient présager une très abondante moisson. La médiocrité des résultats tient à bien des causes, à trois en particulier : l'isolement des prêtres, le défaut de ressources, le manque de personnel.

Au lendemain de la levée en masse des Bulgares demandant leur réunion avec Rome, l'attention de l'Eglise catholique s'était montrée tout de suite bienveillante et prête à se faire généreuse. L'apostasie du chef, qui entraîna dans sa chute une partie de son clergé; la trahison des meneurs, qui ne trouvaient plus leur compte; la défection en corps des fidèles, auxquels un trop petit nombre de prêtres ne pouvaient pas assurer le service du culte, firent naître autour de la petite communauté une défiance malheureusement trop justifiée. Mais ceux qui devaient en souffrir les premiers furent justement ceux à qui leur fermeté et leur attachement à la foi donnaient droit à plus de protection. Le silence et l'oubli se sont faits trop profonds autour d'eux.

Les cinquante premières années de la mission bulgare sont remplies de travaux connus de Dieu seul, d'ennuis et de persécutions de toutes sortes endurés par les pasteurs et les fidèles, devenus objets de mépris de la part des orthodoxes à cause de leur pauvreté et de leur misère, de moqueries à cause de l'isolement où l'Europe semblait les abandonner. Le martyrologe de la communauté naissante se remplit de noms. Le P. Vaclidof, à Malko-Tirnovo, pour rester fidèle à la bonne cause, courut les plus grands dangers; il n'échappa qu'à grand'peine à l'émeute suscitée contre lui par le patriarche grec. A Andrinople, le pope Yorghi fut frappé à coups de poignard. On essaya d'étouffer à Stragovo un vieillard qui s'obstinait à demeurer uniate: « Il faut que tu crèves, lui disait-on, puisque tu ne veux pas apostasier. » Les deux frères Miladinovith, dont un semble bien être mort catholique, succombèrent dans les cachots turcs. La presse encourageait les plus féroces atrocités, tant qu'elles n'étaient dirigées que contre les Bulgares catholiques : « Frappez, assommez ces trompeurs....., une telle action vous sera pardonnée, puisque vous l'aurez accomplie pour votre foi. » (Tsarigradski Vestnik.) Ailleurs, comme à Papadia, on massacrait en masse; Husni-Pacha

(1) Les *Echos d'Orient*, mars 1912, t. XV, p. 168-169, ont déjà annoncé brièvement la fondation de cette association; l'exposé ci-après en fera ressortir l'importance et l'utilité.

enferma nus en hiver tous les hommes du village dans les étables à porcs, les fit arroser d'eau glacée et leur déclara que, pour sortir de là, il fallait *renoncer au papisme et redevenir orthodoxes*..... (1)

La jeune communauté bulgare catholique eut d'abord comme appui et comme soutien, à côté de son évêque, Mgr Raphaël Popof, le P. Victorin Galabert, des Augustins de l'Assomption. Le P. Galabert fut véritablement, suivant le mot de Pie IX, pour le clergé et pour la mission à ses débuts, « l'ange gardien ». Par ses relations et par ses lettres, il eut le bonheur de pourvoir à peu près chaque paroisse d'une église et même parfois d'une école, ce qui, au dire du Père lui-même, eut pour effet presque partout « de mettre un terme aux vexations des schismatiques ».

Le rôle d'ange gardien passa, quelques années plus tard, au P. Luca, des Résurrectionnistes. Le P. Luca eut, lui aussi, une action féconde et bienfaisante. Par son apostolat direct dans les paroisses, par la publication de son catéchisme bulgare, il contribua beaucoup à affermir les catholiques, à gagner de nouvelles recrues. La louange de ces deux missionnaires est encore dans toutes les bouches.

Mais ce souvenir même semblait un appel. Depuis, faute de ressources, faute d'élan, faute de personnel, « les missionnaires restaient de bons conservateurs des résultats acquis; ils n'étaient plus conquérants », c'est la parole d'un homme autorisé que je rapporte ici. Personne, toutefois, n'aura jamais le droit de le leur reprocher, vu les circonstances difficiles où se déployait leur activité. Isolé dans son village, avec le pauvre franc de son honoraire de messe ou guère plus, le prêtre devait, à lui seul, être à la disposition de ses paroissiens, suivre les chancelants pour les raffermir, se faire chantre, sacristain dans son église de *kerpitch* (brique de boue et de paille hachée), maître d'école dans un local exigu de son presbytère. Que pouvait-il faire, quand, en face de lui, l'adversaire montrait orgueilleusement ses belles églises, ses vastes écoles, ses prêtres bien rétribués, son armée d'instituteurs grassement payés, tous agents politiques et ennemis déclarés du catholicisme? On comprend alors que, dans cette lutte, en apparence désespérée, il ne maintînt qu'à grand'peine le nombre de ses catholiques fidèles. Ajoutez que, découragé parfois de ses efforts stériles, il n'avait pas la ressource de trouver auprès d'un confrère trop éloigné le réconfort nécessaire à son âme!.....

M. l'abbé Grivec, professeur de théologie au Grand Séminaire de Laybach en Croatie, et le P. Xavier Laverdure, Assomptioniste, professeur au Séminaire bulgare catholique de Kara-Agatch, furent les instruments choisis par la Providence pour apporter le remède à cette situation.

Une correspondance suivie s'établit entre les deux apôtres. Le P. Xavier, sur les lieux, s'entretint avec tous les prêtres et les gagna facilement par

(1) Paul Christof, *Attentats du clergé grec contre les convertis au catholicisme*, dans le Bulletin des *Missions des Augustins de l'Assomption*, février 1912, p. 19.

l'intérêt qu'il portait à leurs œuvres, par le zèle et l'amour qu'il leur montrait, par sa bonhomie et sa rayonnante gaieté. Aussi, quand M. l'abbé Grivec lui proposa d'imiter en Thrace l'organisation des prêtres d'Autriche, de grouper les missionnaires dans une « Association » qu'il soutiendrait de toute son action, pour soutenir, fortifier et surnaturaliser leurs efforts, le terrain était déjà prêt. Les prêtres du vicariat accueillirent ce projet comme une grâce du ciel; ils acceptèrent tous avec reconnaissance d'en faire partie. L'*Association des Saints-Cyrille et Méthode* était fondée, 26 août 1911.

Ce résumé des statuts de l'œuvre nous donnera une idée de son fonctionnement.

1° *But et patronage*. — L'Association est placée sous le patronage des saints Cyrille et Méthode. Elle a pour but de provoquer un nouvel élan de la vie sacerdotale et un zèle plus grand pour l'union des Eglises.

2° *Organisation*. — L'Association se compose des *membres actifs :* tous les prêtres slaves qui travaillent à l'union des Eglises, et des *membres bienfaiteurs :* ceux qui désirent soutenir les œuvres de la mission slave. Elle est dirigée par un Conseil de six membres : un président, qui sera toujours l'évêque du diocèse, un vice-président, deux conseillers, un trésorier et un secrétaire.

3° *Moyens spirituels*. — Les prêtres associés s'engagent à observer les points suivants : 1° consacrer chaque jour un quart d'heure à la méditation; 2° se préparer dévotement à la sainte liturgie et faire au moins dix minutes d'action de grâces; 3° réciter chaque jour l'office dans les conditions déterminées par l'autorité ecclésiastique; 4° et 5° être fidèle à la récitation quotidienne du chapelet et à la visite au Très Saint Sacrement; 6° se confesser toutes les deux semaines; le Conseil facilitera la confession au moins mensuelle aux prêtres plus éloignés et vivant seuls; 7° assister à la retraite annuelle; 8° réciter chaque jour la prière pour l'union; 9° aider par tous les moyens à la diffusion de la bonne presse; 10° un service est chanté solennellement chaque année pour les associés défunts.

4° *Moyens naturels*. — Les secours des bienfaiteurs, centralisés au Séminaire de Kara-Agatch, sont distribués aux prêtres associés après que leur demande a été examinée et approuvée par le Conseil. Les prêtres doivent s'en remettre au Conseil pour l'ordre des travaux à exécuter et des secours à demander.

Une caisse de retraite sera constituée au centre de l'œuvre. Pour y avoir droit, les associés célèbrent dix messes par an aux intentions du Conseil.

On fondera, au Séminaire de Kara-Agatch, une bibliothèque sacerdotale pour les prêtres, qui pourront y emprunter des livres.

5° *Réunions*. — L'Association a deux réunions générales par an et des réunions mensuelles pour discuter des cas de théologie et causer des œuvres.

H. Girard.

CHRONIQUE DE RUSSIE

I — L'affaire du P. Héliodore et de Mgr Hermogène de Saratof

Un certain P. Héliodore, Cosaque d'origine, moine du couvent de Tsaritsyne, dans le diocèse de Saratof, a beaucoup fait parler de lui en Russie en ces dernières années. De connivence avec son évêque, Mgr Hermogène, il s'est posé en réformateur, a tonné sur tous les tons contre les abus, et a réussi à grouper autour de lui une foule considérable. Il est devenu tout de suite une puissance, qui, chose incroyable, a tenu en échec pendant près de deux ans les autorités ecclésiastiques et séculières. Un anonyme a tracé dans le *Correspondant* du 25 février 1912 un portrait fort réussi de ce Savonarole d'un nouveau genre :

Prodigieusement doué pour l'éloquence populacière, tour à tour pathétique et goguenard, sibyllin et cocasse, Héliodore avait formé autour de son monastère une sorte de « permanence »; hommes et femmes s'y relayaient sans cesse, à qui plusieurs fois par jour il servait des homélies dont la teneur se devine : corruption du siècle, retour au christianisme primitif, foudres du ciel, orthodoxie et autocratie, petite-mère Russie, misère des petits, insolence des grands, etc., etc. Le tout finissait invariablement par des anathèmes encore très en vogue dans l'orthodoxie, toujours les mêmes, comme un *delenda est* : « Maudits soient les Juifs, les crétins russes (c'est-à-dire les libéraux)..... et les riches! » Toute cette foule, où les malandrins abondaient, élevée dans le lourd ennui de la steppe et secouée entre les sanglots et les hoquets de fou rire, nourrie des victuailles d'un couvent bien doté, s'amusait énormément. Elle se serait fait écharper pour son « petit père ».

Un gouverneur de province consciencieux ne pouvait tolérer une pareille usine de démagogie, même religieuse. C'était alors un jeune homme de valeur, le comte Serge Tatichtchef, l'ami, l'élève, le favori et le successeur à la tête de la province, de Stolypine lui-même. Ses tentatives auprès de Mgr Hermogène pour museler l'enragé moine de Tsaritsyne s'étant heurtées à une complicité évidente, il réclama à Saint-Pétersbourg contre l'évêque lui-même. Il y gagna..... sa propre destitution. Héliodore put annoncer triomphalement à ses fidèles « qu'il avait envoyé leur gouverneur traire les vaches ».

A partir de ce moment, Héliodore entre dans l'épopée. Il inaugure des processions quotidiennes à travers la ville; les passants qui font la moue sont tarabustés; il a un escogriffe qui lui sert de garde du corps; l'escogriffe porte l'emblème, et cet emblème n'est pas une crosse, c'est un bâton, avec une guenille enroulée au bout (cela sert à goudronner les futailles ou les essieux en bois des charettes), et quand on rencontre un « impie », on trempe l'emblème dans un pot de *masoute* (résidu de naphte), et on lui en barbouille le visage.

Il faut ajouter que Tsaritsyne n'était pas la première résidence du moine tribun. Il avait déjà fait deux autres monastères, celui de Iaroslav

et celui de Potchaïef, où sans doute il avait dû se signaler par quelques prouesses. Dès que le bruit de ses exploits s'est répandu dans le public, toute la presse, tant la laïque que l'ecclésiastique, s'en est occupée. Les jugements les plus contradictoires ont été émis sur le caractère du héros. Les uns l'ont déclaré atteint de folie; d'autres, les philosophes, ont parlé d'hypertrophie du moi; quelques-uns ont flairé un agent politique au service des parties de gauche. Et vraiment, à voir l'intérêt exceptionnel qu'ont porté au personnage certains organes politiques des plus marquants, tel le *Novoié Vrémia*, on serait presque tenté de croire à un coup monté pour discréditer l'orthodoxie. Ce qui est sûr, c'est que le saint synode a d'abord usé à l'égard du démagogue *rassophore* de ménagements incroyables, qui ne s'expliquent guère que par la crainte de trouver derrière lui quelque puissance inconnue.

C'est au début de 1911 que l'affaire du moine vint pour la première fois devant l'auguste assemblée. Une ordonnance du 20 janvier de cette année enjoignit au P. Héliodore de quitter Tsaritsyne pour un monastère isolé, dans le diocèse de Toula, où il aurait à exercer les fonctions de supérieur. Le Père ne voulut point avaler la pilule dorée. Il refusa net d'obéir, et répondit à ceux qui lui apportaient la décision du saint synode : « Je m'incline devant vous jusqu'à terre, et je baise vos sacrés genoux; mais un ordre inspiré par l'arbitraire et l'injustice ne me fera pas sortir de Tsaritsyne. On me traque comme un fauve : de Iaroslav à Potchaïef, de Potchaïef à Tsaritsyne, de Tsaritsyne dans un désert. C'en est assez; je suis ici, j'y reste. »

Il y resta, en effet, gardé par la foule de ses fanatiques admirateurs, narguant à la fois le saint synode et la police. Comme pour couronner son triomphe, il se paya le plaisir d'un pèlerinage le long de la Volga, de Tsaritsyne à Nijni-Novgorod, entraînant des foules à sa suite. Cela rappela les plus beaux jours du P. Jean de Cronstadt.

Cependant, on s'inquiétait à Saint-Pétersbourg des faits et gestes du moine rebelle. Le saint synode se décida à appeler Mgr Hermogène pour lui demander des éclaircissements sur les étranges événements dont son diocèse était le théâtre. A l'affaire d'Héliodore était venue s'ajouter celle du Séminaire de Saratof, où l'inspecteur Tselebrovski avait été assassiné par un élève au nom de tout un groupe d'étudiants, avec la complicité du recteur, l'archimandrite Basile. Mgr Hermogène siégea donc au synode deux mois durant. On espérait qu'en son absence la situation s'améliorerait dans l'éparchie de Saratof. Il n'en fut rien. Tout au contraire, on fut menacé de complications. Le P. Héliodore continuait ses incartades, et annonçait à grand fracas la publication de deux ouvrages, dont l'un, intitulé : Le *tonnerre* et l'*éclair*, faisait prévoir un orage. En même temps, le moine se proposait d'établir à Tsaritsyne une imprimerie particulière. On attira l'attention de Mgr Hermogène sur cette nouvelle

affaire, en le priant d'intervenir efficacement pour arrêter les publications annoncées. La monition n'obtint pas de résultat. Par ailleurs, le nouveau membre du saint synode manifestait aux séances une intransigeance peu faite pour lui attirer les sympathies. Visiblement il aspirait à jouer à Pétersbourg le rôle d'Héliodore à Tsaritsyne. M. Sabler jugea que cet homme était dangereux. On le pria poliment de regagner son diocèse pour y mettre de l'ordre, et avoir l'œil sur les productions du P. Héliodore.

Apparemment, Mgr Hermogène avait pris goût au séjour dans la capitale, et il lui en coûtait de la quitter. Au lieu d'obéir au saint synode, il s'avisa d'en appeler au tsar, à qui seul appartient le droit de nommer les membres du synode et de les congédier. Le 15 décembre 1911, il adressa à Sa Majesté un télégramme dans lequel il dénonçait le saint synode comme coupable d'avoir sanctionné plusieurs mesures anticanoniques. Il s'agissait notamment d'un office pour les défunts hérétiques, office non encore définitivement approuvé, et de l'institution des diaconesses de Moscou, sorte de Sœurs de Charité fondées par la grande-duchesse Elisabeth Féodorovna, femme du grand-duc Serge, assassiné il y a quelques années. Les *Echos d'Orient* ont déjà fait connaître à leurs lecteurs cette intéressante association, établie sur le modèle des Congrégations charitables de l'Eglise catholique. (Voir t. XIII, 1910, p. 240.) C'est justement cette imitation du catholicisme qui a paru à Mgr Hermogène une sorte d'hérésie.

Accuser le saint synode d'hérésie était chose grave. C'était du même coup attenter à la réputation du haut procureur. M. Sabler, qui se sait le successeur de Pobiédonotsef, eut bien vite fait de tirer de cette impertinence une vengeance éclatante. Au télégramme du 15 décembre, le tsar répondit le 3 janvier 1912, en approuvant le renvoi de Mgr Hermogène dans son diocèse. Celui-ci eut l'audace de résister. Pendant les démêlés avec le saint synode, le P. Héliodore avait eu le temps de se rendre à Saint-Pétersbourg. Les journalistes s'empressèrent autour de cet homme extraordinaire. Lui se prêta complaisamment à toutes les interviews. L'évêque parla aussi à qui voulait l'entendre. La presse libérale eut vite fait de lui mettre au front l'auréole des martyrs et de le présenter comme le champion des réformes sérieuses, notamment du rétablissement d'un patriarcat effectif. On alla même jusqu'à attribuer sa disgrâce à son refus d'approuver la promotion au sacerdoce d'un certain charlatan libidineux du nom de Gryscha Raspoutine, très bien vu en haut lieu. Le saint synode et son procureur furent fort malmenés par la plupart des grands ournaux de la capitale. Et, malgré « les ordres souverains », Mgr Hermogène et son fidèle Héliodore continuaient à alimenter par leurs récits cette campagne scandaleuse.

C'était intolérable. Il fallait en finir, et vite. Le 15 janvier, Mgr Hermogène et son moine furent sommés de prendre sans retard le train pour

Saratof. Le prélat demanda au saint synode un sursis jusqu'au 19 janvier. On le lui refusa en lui faisant de sévères remontrances sur sa conduite. Le 16 janvier, trois évêques vinrent lui conseiller amicalement de se soumettre et lui démontrèrent la possibilité d'un départ immédiat. Rien n'y fit. L'évêque s'entêta et resta. Le lendemain, un oukase impérial, sollicité par M. Sabler au nom du synode, déposait Mgr Hermogène du siège de Saratof et l'envoyait au monastère de Jitomir, avec une pension de 4000 francs. En même temps, le P. Héliodore recevait son obédience pour le désert de Florichtchef, dans l'éparchie de Vladimir, où il doit méditer sur la vanité des choses de ce monde et sur les avantages de l'obéissance, car ce n'est plus comme supérieur qu'il a été envoyé à Florichtchef, mais comme simple Frère. Ainsi s'est terminée cette curieuse histoire Héliodore-Hermogène, qui a défrayé la presse russe pendant si longtemps, et dont le lecteur n'aura pas de peine à tirer la morale.

II — Les relations de l'Eglise et de l'Etat

Le 9 juin 1912, la troisième Douma a reçu par oukase impérial son congé définitif, après cinq ans d'une existence assez agitée. Dans le petit discours d'adieu que le tsar lui a adressé, il y avait à égale dose des blâmes et des éloges. Le saint synode, le clergé et tous les vieux Russes n'ont guère eu pour elle que d'amers reproches, et l'ont vue partir avec la plus vive satisfaction. C'est que, au fond, cette pauvre Douma était relativement libérale et contrariait la réaction, qui veut retirer à peu près toutes les concessions arrachées de force en 1905-1906. L'Eglise, le haut clergé du moins, étant à la tête de cette réaction, il n'est pas étonnant qu'une hostilité sourde ait marqué les rapports entre cette assemblée et le saint synode. Il y a eu conflit sur tous les projets de loi relatifs à la question religieuse; aussi très peu ont abouti à des lois définitives.

Signalons tout d'abord le projet sur l'enseignement primaire. La Douma voulait enlever à l'Eglise les écoles paroissiales qu'elle dirige, pour les mettre sous la juridiction du ministère de l'Instruction publique. Le Conseil d'Etat fut presque unanime à repousser l'article XXI du projet, qui consacrait ce changement. La Commission d'entente, composée de six membres du Conseil d'Etat et d'un nombre égal de députés, adopta la rédaction du Conseil d'Etat par 7 voix contre 5. Enhardi par ce succès, M. Sabler fit déposer un projet confiant à l'Eglise les écoles villageoises des gouvernements de la Baltique, qui dépendaient du ministre de l'Instruction publique. On devine que la Douma la trouva mauvaise. Le projet fut rejeté. De plus, à la séance du 8 juin, les octobristes et les partis de gauche prirent une vengeance éclatante. Malgré le désir du tsar, le président de l'assemblée omit volontairement de porter à l'ordre du jour de la dernière séance, qui devait avoir lieu le lendemain, l'examen

des crédits budgétaires réclamés par le saint synode pour l'entretien des écoles ecclésiastiques paroissiales. Mgr Euloge de Chelm se leva pour protester, et demanda l'insertion du projet relatif aux crédits susdits. Pendant que la droite l'applaudissait, le centre et la gauche quittèrent la salle des séances. Le président fit alors observer que le quorum n'existait pas et leva la séance. Cet incident a achevé de compromettre les octobristes dans l'esprit du clergé. On ne les considère plus que comme des ennemis de l'Eglise.

Un autre projet sur les effets civils de la dégradation des clercs et de leur retour à l'état laïque — en Russie on cesse d'être prêtre comme on cesse d'être fonctionnaire — a donné lieu à de vives discussions. La presse ecclésiastique a reproché à la Douma son ingérence en des affaires qui ne la regardaient pas. Voté par les députés, fortement retouché par le Conseil d'Etat, le projet n'a pas obtenu la sanction du tsar. M. Sabler en a rédigé un autre, qu'il a soumis à l'approbation du saint synode.

Le projet sur le passage d'une religion à une autre a eu un sort semblable. Même après avoir passé par le laminoir du Conseil d'Etat, qui l'a rendu presque méconnaissable et a fait du fameux édit de tolérance du 17-30 avril 1905 une machine pour entraver la liberté de conscience, le pauvre petit projet attend encore qu'un « ordre suprême » le métamorphose en loi. Nous en reparlerons quand la métamorphose sera un fait accompli. Signalons seulement aujourd'hui la formule célèbre par laquelle Mgr Nicolas, archevêque de Varsovie, a fixé au gouvernement russe le programme qu'il devrait poursuivre : *russifier tout ce qui n'est pas russe: orthodoxiser tout ce qui n'est pas orthodoxe.*

La Douma a cependant réussi, mais non sans peine, à faire passer deux lois politico-religieuses. Par l'une, les starovières ou vieux croyants ont reçu officiellement le droit d'exister. On les reconnaît comme confession séparée; leurs communautés peuvent acquérir et posséder, mais il est bien entendu que toute propagande auprès des fidèles orthodoxes leur est interdite. L'autre loi, que la presse européenne a sévèrement appréciée, distrait du royaume de Pologne, pour l'incorporer à la Russie administrative, tout le territoire de Chelm. Le 9 juillet, le tsar a sanctionné de son autorité souveraine ce nouveau démembrement de la Pologne catholique, voté à la Douma en troisième lecture, le 26 avril, par 156 voix contre 108. C'est dans la province de Chelm que se trouvent la plupart des Uniates convertis de force à l'orthodoxie en 1874-1876. On sait qu'après l'édit de tolérance de 1905, près de 250 000 de ces faux convertis sont retournés au catholicisme. L'Eglise orthodoxe espère rattraper, à la faveur de la nouvelle loi qu'elle-même a sollicitée, ces brebis rebelles, pendant que l'Etat est heureux de frapper au cœur la nationalité polonaise. L'avenir dira si c'est de la bonne politique.

L'hostilité entre la Douma et le saint synode s'est manifestée dans

toute son acuité lors de la discussion du budget synodal, le 12 mars. On a parlé de la décadence de l'Eglise, de la convocation du futur concile, qui, d'après le rapporteur, M. Kovalevski, devrait être composé non seulement des évêques, mais encore des représentants du clergé blanc et des laïques. M. Sabler a été fort malmené, et il a dû monter à la tribune pour se défendre. Il a si bien parlé, que le saint synode lui a envoyé l'expression de toute sa gratitude; ce qui a permis à un rédacteur du *Novoïé Vrémia*, M. Rozanov, d'écrire que les prélats de la haute assemblée avaient remercié leur *supérieur*. Ce propos malicieux a été longuement réfuté par la revue du saint synode. Nous sommes de ceux que cette réfutation n'a pas complètement convaincus.

III — Le clergé et les élections

Le mécontentement du clergé contre la Douma et les octobristes ne s'est pas seulement traduit par des protestations platoniques; il a eu pour effet de lancer les évêques et les popes dans la lutte électorale. Sous l'inspiration de M. Sabler, les évêques ont adressé aux curés et au peuple fidèle des mandements enflammés pour leur dénoncer « les ennemis de l'Eglise pravoslave » et les exhorter à n'élire que des membres de la droite. Voici, à titre d'exemple, un passage d'une lettre ouverte que Mgr Nicon, membre du Conseil d'empire et du saint synode, a adressée au clergé orthodoxe :

Le temps est venu pour nous, pasteurs de l'Eglise, d'accomplir une grande œuvre : de servir les intérêts de notre Russie pravoslave et de notre tsar autocrate élu de Dieu, les intérêts de la foi et de la vérité. C'est cette année que doivent avoir lieu les élections pour la quatrième Douma d'empire. La volonté de notre empereur très autocrate nous est bien connue. Il ne veut, dans cette haute institution d'Etat, que d'excellents Russes, des Russes de cœur, des champions de l'idée russe portant gravés dans leur âme les testaments des ancêtres.....

Mes Pères et Frères, vous savez ce qui se trame en ce moment dans notre patrie, dans cette Russie qu'on appelait autrefois la Sainte, et qui est maintenant si pécheresse. Vous savez dans quelle mesure se sont multipliés chez elle les ennemis du dedans, les ennemis de notre très sainte Mère, l'Eglise pravoslave; les ennemis du patrimoine sacré que nous ont légué nos aïeux. On les voit en ce moment partout à l'œuvre, en train de saper par la base les fondements de notre vie nationale. Est-il nécessaire de désigner par leurs noms leurs Sociétés ou leurs partis ? La masse du peuple est peu familiarisée avec ces dénominations baroques: mais elle s'entend à merveille à les reconnaître à leurs œuvres, à leur propagande. Quiconque va contre l'Eglise, notre Mère, et n'écoute pas ses conseils; quiconque veut limiter l'autocratie du tsar; quiconque impose à la nation russe la fraternité et l'égalité avec les Juifs et autres étrangers ennemis de la foi orthodoxe, enlevant ainsi à notre peuple le droit d'être maître sur son propre domaine; quiconque agit ainsi est considéré par la nation comme son ennemi.

Cette tirade vise directement les partis de gauche; mais le prélat n'a garde d'oublier les octobristes. Ceux-ci sont appelés des faux-frères, des

ennemis de l'autocratie impériale, qui ont refusé de donner au tsar dans leur adresse le titre d'autocrate, des ennemis de l'Eglise et de ses écoles, qui ont fait bloc avec les kadets sur toutes les questions visant l'utilité et les besoins de l'Eglise (*Tserkovnyia Viedomosti*, n° 33, 1912).

Dociles à ces instructions, les popes se sont mis à l'œuvre avec entrain. Ils ont organisé partout des Comités électoraux, ont posé leur candidature sans respect humain et ont tout de suite obtenu de grands succès. La presse libérale a jeté les hauts cris; elle a dénoncé « le bloc noir » de M. Sabler. M. Menchikof, au *Novoïé Vrémia*, s'est fait canoniste pour la circonstance. Il a fait appel aux canons des conciles œcuméniques pour fermer au clergé la porte du Parlement et l'enfermer dans la sacristie. Rien n'y a fait. Deux articles parus dans la revue du saint synode (nos 30 et 36 de 1912) ont réfuté magistralement l'objection canonique. M. Troïtskii, l'auteur du dernier article, s'est même permis d'établir une comparaison entre le cléricalisme des pays catholiques et le cléricalisme orthodoxe. D'après lui, si le premier est dangereux pour l'Etat, *parce que l'Eglise catholique constitue un Etat dans l'Etat, ou plutôt un Etat dans les Etats*, il n'en va pas de même du second, parce que l'Eglise orthodoxe ne poursuit aucun but politique particulier, parce qu'elle n'a jamais agi contre lui; en un mot, parce qu'elle ne fait qu'un avec l'Etat. L'isoler de celui-ci équivaudrait à la suppression violente du domaine de son influence. Cela veut dire, si je ne m'abuse, que l'Eglise orthodoxe a besoin pour vivre de l'appui de l'Etat. A l'Eglise catholique l'appui du Christ suffit.

Les succès électoraux du « bloc noir » ont paru d'abord dépasser toutes les prévisions. A en croire certaines nouvelles, les octobristes et les partis de gauche avaient subi une éclatante défaite aux élections du premier degré. D'après les revues ecclésiastiques, la droite l'emportait à elle seule sur tous les autres partis réunis, et l'on disait que si M. Sabler avait voulu, cette droite aurait été composée presque uniquement d'évêques et de popes. Mais comme il y aurait eu quelque ridicule à avoir un parlement à majorité cléricale, les voix du clergé devaient se reporter sur des laïques sûrs, partisans décidés du *Çamoderjanie* (l'autocratie) et ne donner à l'Assemblée qu'un nombre restreint de clercs, les 8 pour 100 du nombre total des députés.

Que s'est-il passé entre les premières et les secondes élections? Je l'ignore. Toujours est-il que les résultats définitifs ont été favorables sinon aux octobristes du moins aux partis de gauche. La droite et les nationalistes n'auront pas la majorité et la quatrième Douma ressemblera à peu près à la troisième. C'est un octobriste, M. B. Rodzianko, qui a été élu président, à la séance d'ouverture, le 15 novembre, par 251 voix contre 150 bulletins blancs. La droite et les nationalistes ont tenu à affirmer publiquement leur défaite en sortant de la salle des séances au moment où les

applaudissements frénétiques du centre et des gauches accueillaient la proclamation de l'élection de M. Rodzianko. Pour la campagne cléricale de M. Sabler c'est un désastre. Il y aura dans la nouvelle Douma 46 membres du clergé dont deux évêques, mais, chose curieuse, tous n'appartiennent pas à la droite : trois font partie du centre, trois sont octobristes, un s'intitule indépendant; les autres se partagent entre la droite pure et la droite modérée.

IV — Les évêques vicaires

Une des réformes les plus urgentes qui s'imposent à l'Eglise russe est l'augmentation du nombre de ses diocèses. Pour tout l'immense empire russe, de Varsovie à Vladivostok, on ne compte que soixante-six éparchies. L'évêque diocésain, ayant sous sa juridiction un trop vaste territoire, ne peut ni connaître ni visiter ses ouailles; il est dans l'impossibilité physique de suffire aux obligations de son ministère. Le saint synode, c'est-à-dire la bureaucratie, au lieu de multiplier les diocèses, a trouvé un expédient pour remédier au mal; il a donné aux évêques un ou plusieurs coadjuteurs, qui reçoivent le nom d'évêques vicaires. L'apparition de ces évêques vicaires ne remonte pas au delà du XVIIIe siècle; mais depuis cette époque, leur nombre est allé en augmentant, et dans ces dernières années, on les a prodigués aux éparchies en souffrance avec une étonnante libéralité. De 43 qu'ils étaient en 1902, ils ont passé à 70 environ, de sorte qu'actuellement il y a plus d'évêques vicaires que d'évêques tout court.

Les manuels officiels de droit canon cherchent à donner aux évêques vicaires une généalogie honorable en les comparant aux chorévêques d'autrefois; mais un article anonyme du *Tserkovnyi Viestnik* (n° 33 de 1912) a fait justement remarquer que cette assimilation contredit la vérité historique. Le chorévêque de l'ancienne Eglise jouissait vraiment d'une juridiction autonome dans son domaine; ce n'était point le commis bénévole qu'est l'évêque vicaire de Russie. D'ailleurs, l'institution des chorévêques est, à partir du IVe siècle, en Orient, un anachronisme, et contredit le principe posé par le huitième canon du premier concile œcuménique : un seul évêque dans la même ville ou le même diocèse. Aussi, ils ne sont pas rares les canonistes russes, parmi lesquels plusieurs évêques, qui déclarent que l'institution des évêques vicaires est tout à fait anticanonique, et réclament sa suppression.

C'est dans ce sens que se prononce l'auteur de l'article du *Tserkovnyi Viestnik*. Il montre que cette institution, malgré les services partiels qu'elle rend, aboutit à l'abaissement de l'ordre épiscopal, c'est-à-dire à l'abaissement de l'Eglise elle-même. L'évêque vicaire, en effet, ne jouit d'aucun des droits qu'emporte avec elle la plénitude du sacerdoce. Si on lui donne le titre d'une des villes de l'éparchie, cela ne veut pas dire

qu'il ait juridiction autonome sur cette partie du diocèse; c'est une pure dénomination, bonne seulement pour faciliter les catalogues du saint synode. L'évêque vicaire est absolument à la merci de l'évêque diocésain pour tout ce qui regarde l'administration diocésaine, et même la célébration des offices liturgiques. Il n'a, en fait d'autorité, que ce que veut bien lui communiquer son supérieur. Ses facultés sont plus ou moins étendues, suivant le bon plaisir de l'évêque diocésain, et elles sont révocables à volonté. Bref, nous l'avons déjà dit, l'évêque vicaire est un commis ès choses ecclésiastiques, mais un commis mal payé.

Car autant le saint synode se montre large à l'égard des hauts hiérarques qui gouvernent les éparchies, autant il est chiche pour leurs vicaires. Leur traitement varie de 1 000 à 2 000 roubles, ce qui est une misère pour un personnage officiel en Russie. Aussi un journal, le *Kolokol*, a-t-il pu, sans trop d'exagération, employer le terme de *prolétariat épiscopal* pour désigner ces pauvres évêques vicaires. Ceux-ci, ne pouvant mener le train qui conviendrait à leur rang, étant dans l'impossibilité de faire les aumônes d'usage, perdent aux yeux du peuple toute considération, pendant que leur influence sur le clergé est à peu près nulle. On les sait sans autorité réelle, et au moindre conflit on fait appel à l'autorité supérieure. Il arrive pourtant que certains de ces vicaires ne veulent pas se plier à tous les caprices de l'Ordinaire. On s'en réfère alors au saint synode, et ce sont parfois des disputes publiques qui scandalisent le peuple fidèle. Voilà plus de raisons qu'il n'en faudrait de changer les évêques vicaires en évêques proprement dits, et de doubler du même coup le nombre des diocèses. Il paraît bien qu'on y songe en haut lieu, mais la question financière est un obstacle sérieux à la réalisation de ce projet, car de tous les clergés du monde le clergé russe est celui qui crie famine le plus fort.

V — La Commission préconciliaire

Après trois mois de vacances, la Commission préconciliaire, dont nous avons parlé dans notre précédente chronique (1), a repris ses travaux, le 20 septembre, dans les appartements du saint synode, sous la présidence de Mgr Serge, archevêque de Finlande. Plusieurs évêques, le haut procureur, d'autres notabilités cléricales et laïques ont assisté à la séance. M. I. I. Sokolov, qui avait été envoyé à Constantinople pour étudier de près le fonctionnement du patriarcat œcuménique et l'organisation diocésaine et paroissiale en vigueur dans ce patriarcat, a rendu compte de sa mission. L'Eglise russe est, en effet, en train de découvrir l'Eglise grecque. Le plan de M. Sabler paraît être de donner à l'Eglise

(1) Voir *Echos d'Orient*, septembre 1912, t. XV, p. 451-456.

russe la tournure du Phanar. Les fameux règlements qui régissent le patriarcat œcuménique depuis 1862 apparaissent aux Russes comme l'idéal canonique qu'ils vont essayer de réaliser. On a quelque peine à comprendre les motifs de cette admiration, qui vraiment n'est pas flatteuse pour l'Eglise russe. Si le patriarche que rêvent les Russes ne doit pas avoir plus d'autorité effective que n'en possède le patriarche œcuménique, on ne voit vraiment pas en quoi consistera la réforme radicale dont on parle tant.

La Commission s'est encore occupée de la création de nouveaux diocèses, et a exprimé, en particulier, le désir que l'éparchie de Soukhoum soit détachée de l'exarchat de Géorgie et constituée en diocèse tout à fait autonome. Enfin, on s'est entretenu du protocole du futur concile, dont les détails seront empruntés au cérémonial des anciens conciles œcuméniques et des synodes byzantins et russes.

VI — Nouvelles diverses

— Le 19 février 1911, on a fêté dans toute la Russie le cinquantenaire de l'émancipation des serfs, proclamée par le tsar Alexandre II dans son manifeste du 19 février 1861. Une décision du saint synode du 5-7 février 1903 avait déjà prescrit de célébrer chaque année, le 19 février, un service solennel et de chanter un *Te Deum* d'actions de grâces dans toutes les églises de l'empire à la mémoire du tsar libérateur et de ses coopérateurs. A l'occasion du jubilé, un nouveau décret du 20 janvier 1911 a ajouté à la cérémonie précédente une oraison de circonstance et une lecture rappelant le grand événement de 1861.

— Le 17 février 1912 a ramené le troisième centenaire de la mort du patriarche de Moscou, Hermogène (3 juillet 1606-17 février 1612). A cette occasion, les revues ecclésiastiques se sont plu à rappeler la vie mouvementée de ce prélat patriote, vrai martyr de l'indépendance nationale. C'est lui qui fut l'âme de l'insurrection qui délivra la Moscovie des Polonais et des fauteurs de troubles, et prépara l'avènement des Romanof. Sommé par les Polonais d'user de son autorité pour arrêter la guerre de l'indépendance, il répondit fièrement : « Je ne crains que Dieu. Si vous, gens de Lithuanie, vous évacuez l'empire moscovite, je conseillerai aux miliciens russes de sortir de Moscou ; mais si vous restez ici, je demanderai à tous de vous combattre et de mourir pour la foi orthodoxe. » Il mourut de faim en prison quelques mois avant l'expulsion de Moscou des derniers Polonais qui s'y trouvaient encore.

— C'est encore un centenaire, celui de la guerre de 1812 contre l'invasion napoléonienne, que le saint synode a ordonné de célébrer dans toutes les écoles ecclésiastiques, le 11 octobre 1912.

— Mgr Antoine, métropolite de Saint-Pétersbourg, est mort le

17 novembre 1912. Il avait fêté les noces d'argent de son épiscopat le 3 mai. Consacré évêque du second vicariat du diocèse de Pétersbourg le 3 mai 1887, Mgr Antoine a été successivement recteur de l'Académie ecclésiastique de la capitale, archevêque de Finlande (1892), métropolite de Pétersbourg et Ladoga (1898), et président du saint synode depuis 1900. C'était un orateur distingué. Il avait publié dernièrement un gros volume de sermons et de discours.

Par un rescrit du tsar du 23 novembre, c'est le métropolite de Moscou, Mgr Vladimir, qui a été appelé à prendre la succession de Mgr Antoine comme métropolite de la capitale et président du saint synode. Le nouvel élu est né le 2 janvier 1848 dans le gouvernement de Tambov. Élève du séminaire de Tambov et de l'Académie de Kiev, il fut, ses études terminées, successivement professeur d'homilétique, d'Écriture sainte, de langue allemande, de géographie. Il se maria ensuite et fût ordonné prêtre, le 31 janvier 1882. Devenu veuf au bout de trois ans, il embrassa la vie monastique et arriva rapidement au rang d'archimandrite. Le 21 mai 1888, il était nommé évêque vicaire dans le diocèse de Novgorod; le 19 janvier 1891, il recevait le siège archiépiscopal de Samar et le 18 octobre de l'année suivante il devenait exarque de Géorgie et membre du saint synode. Enfin, le 21 février 1898, il fut transféré au siège de Moscou. Mgr Vladimir est un vivant exemple de la facilité avec laquelle on déplace les évêques en Russie.

Un changement en entraîne un autre. Le 25 novembre 1912, le tsar a donné le poste de Moscou à un vieillard de 77 ans, Mgr Macaire, archevêque de Tomsk et de l'Altaï.

— Le 19 mai 1912, a eu lieu la dédicace de la nouvelle cathédrale orthodoxe de Varsovie. La cérémonie a pris les proportions d'un événement national. Le procureur du saint synode y a assisté. Le tsar a envoyé par télégramme l'expression de sa joie, et M. Sabler lui a répondu en faisant l'éloge de la nouvelle église, qu'il considère comme l'une des plus belles de la Russie. Certes, elle peut être belle, puisqu'elle a coûté près de dix millions de francs. Le général Gourko, gouverneur militaire de Varsovie, en avait posé la première pierre en 1894. Elle est bâtie dans le style des églises russes du XIIe siècle. Pourquoi tant de bruit autour de cette cathédrale? Il est facile de le deviner, et les *Tserkovnyia Viédomosti* l'ont déclaré sans fausse honte: dans la capitale de la Pologne catholique, on a voulu élever un digne monument de la grandeur et de la puissance de la nation russe, et un centre d'*unification religieuse* de tous les orthodoxes de la région de Vilna (y compris évidemment les anciens uniates catholiques).

— Signalons un autre événement politico-religieux : l'inauguration à Moscou, le 30 mai 1912, du monument élevé par souscription nationale à la mémoire du tsar Alexandre III. Nicolas II y a assisté.

— Le nouveau catholicos des Arméniens, Kevork V, a fait un voyage en Russie avant sa consécration et son intronisation à Etchmiadzin. On l'a vu tour à tour à Saint-Pétersbourg le 11 juin, à Moscou le 14. On l'a accablé partout d'aumônes et de caresses. L'Institut des langues orientales de Moscou (Institut Lazare) lui a remis le diplôme de premier membre honoraire de l'Institut.

— Mgr Antoine, archevêque de Volhynie, ayant proposé au saint synode de mettre au nombre des causes de divorce le passage de l'un des conjoints de l'orthodoxie à une autre confession chrétienne, le saint synode a répondu que rien ni dans les lois civiles ni dans les lois ecclésiastiques ne permettait une pareille innovation. Cependant, considérant que les renégats violentent souvent la conscience de la partie pravoslave, l'assemblée a autorisé le procureur général à demander dans chaque cas particulier, comme une exception à la loi, que le mariage soit regardé comme nul. Les deux conjoints peuvent, dès lors, du point de vue orthodoxe, contracter un nouveau mariage.

— Le budget du saint synode pour 1913, tel qu'il a été fixé par le Conseil des ministres, se monte à 44 219 759 roubles. Sur cette somme, 15 354 035 roubles sont pour l'entretien du clergé urbain et rural; 3 192 509 roubles pour l'entretien des établissements d'enseignement ecclésiastique; 11 977 219 roubles pour les écoles paroissiales tenues par les clercs; 8 257 000 roubles destinés à améliorer l'entretien des élèves des écoles ecclésiastiques.

— D'après un rapport de Mgr Innocent, exarque de Géorgie, et d'après le témoignage d'autres ecclésiastiques de ce pays, l'*orthodoxie* est fortement en baisse au Caucase. Il paraît que les Eglises orthodoxes sont habituellement vides les dimanches et jours de fête. En certaines localités, les habitants ont l'audace de s'adresser à l'évêque orthodoxe pour solliciter la construction des mosquées à la place des églises détruites. Ces prosélytes furent probablement mal convertis.

— Le 29 septembre 1912, le monastère Saint-Michel d'Arkhangel a célébré le septième centenaire de son existence. Il fut fondé en 1212 par le moine Cyprien, que les Russes ont canonisé.

— Le ministre de l'Intérieur a dernièrement adressé une circulaire à tous les gouverneurs de province pour attirer leur attention sur la propagande des sectes parmi les populations orthodoxes. Cette propagande est déclarée contraire aux lois et nuisible aux intérêts de l'Etat.

— Les raskolniks de tout acabit profitent de la liberté relative qu'on leur laisse pour tenir des Congrès. Les 20-23 mai 1912, les *Popovtsy* séparatistes, dits *biéglopopovtsy*, qui n'acceptent pas la hiérarchie de Bélocrinitza, se sont réunis en quatrième assemblée générale à Volsk, dans le gouvernement de Saratof. Ils n'ont manifesté aucune intention de se rallier aux Starovières *popovtsy*. De leur côté, les *Pomortsy* (riverains),

une des sectes qui n'ont plus de sacerdoce (*bezpopovtsy*), se sont réunis en *concile général de toutes les Russies* à Moscou, du 8 au 20 septembre. Ces *Pomortsy* comptent plus de 800 communautés ou paroisses. Parmi les questions qu'ils ont agitées dans leur concile, se trouvent les suivantes: « L'acte de fumer du tabac constitue-t-il un péché ou une hérésie? — Est-ce une hérésie de s'habiller à la mode allemande, de boire du café ou du thé? » On se moque, dans l'Eglise officielle, de cette théologie, mais les autres se moquent de l'Eglise officielle, qui n'a pas encore pu réunir son *Sobor*. Ma foi! ils n'ont pas tout à fait tort.

— Le clergé russe fait des efforts louables pour lutter contre l'alcoolisme, qui est une des plaies de la Russie. Une assemblée générale des Sociétés de tempérance s'est réunie à Moscou, dans les bâtiments du Séminaire, du 6 au 12 août, sous la présidence de Mgr Arsène, archevêque de Novgorod. Mgr Vladimir, métropolite de Moscou, et deux autres évêques y ont assisté. Le Congrès a compté plus de 400 membres venus de toutes les parties de la Russie. D'excellentes résolutions ont été prises. On a insisté sur la nécessité des principes religieux pour combattre efficacement le fléau. On a rappelé aux membres du clergé que l'abstention absolue de toute boisson alcoolique était pour eux un devoir d'état, et qu'ils devaient lutter contre l'alcoolisme par la parole et par la création de Sociétés de tempérance. Si les popes observent cette consigne, sûrement un grand bien se fera.

E. Martinovitch.

BIBLIOGRAPHIE

N. Béis, Ἔκθεσις παλαιογραφικῶν καὶ τεχνικῶν ἐρευνῶν ἐν ταῖς μοναῖς τῶν Μετεώρων κατὰ τὰ ἔτη 1908 καὶ 1909. Athènes, Société byzantine, 1910, in-8°, 69 pages.

M. Nicos Béis offre ici au public le résultat de ses patientes recherches dans les couvents des Météores. Plusieurs mois passés dans les bibliothèques lui ont fait découvrir des œuvres dont on soupçonnait à peine l'existence. Il est ainsi arrivé à constituer un catalogue de 1 124 manuscrits. Il nous donne la liste de leurs auteurs, lesquels ont précédé la prise de Constantinople, et nous indique les manuscrits qu'il a recopiés de sa propre main en tout ou en partie pour les livrer à la publicité. A. Chappet.

H. J. Vogels, *Die Harmonistik im Evangelientext des Codex Cantabrigiensis. Ein Beitrag zur neutestamentlichen Textkritik.* (Fait partie de la collection *Texte und Untersuchungen* de Harnack-Schmidt, N. F., t. XXXVI, cah. 1°.) Leipzig, J. Hinrichs, 1910, in-8°, IV-119 pages. Prix : 4 marks.

Dans cette étude, M. Vogels essaie de prouver que le *Codex Bezæ* a été influencé par le *Diatessaron* de Tatien. Sa thèse, bien conduite, quoique non absolument probante, comprend quatre paragraphes intitulés :

1. *Harmonistik in sachlichen Differenzen;*
2. *Harmonistik in Uebergangen;*
3. *Parallele Varianten;*
4. *Liste der harmonistischen Lesarten.* F. Cayré.

A. Harnack, *Kritik des Neuen Testaments von einem griechischen Philosophen des 3 Jahrhunderts.* Leipzig, J.-C. Hinrichs, 1911, in-8° IV-150 pages. Prix : 5 marks. (Même collection, t. XXXVII, fasc. IV.)

On sait que Macaire de Magnésie, écrivain ecclésiastique de la première moitié du ve siècle, a laissé une apologie où il combat un philosophe païen dont il ne se borne pas à exposer les idées, mais dont il transcrit aussi l'argumentation. Ce sont ces objections de l'adversaire du christianisme que M. Harnack a isolées et qu'il édite avec une traduction allemande et un commentaire critique. Elles portent sur des passages du Nouveau Testament, spécialement des Evangiles et des Actes des apôtres, et semblent empruntées aux quinze livres du néoplatonicien Porphyre. La teneur de ces « questions » est intéressante pour l'histoire de l'exégèse et de l'apologétique chrétienne. — Ce fascicule, comme les précédents, se termine par d'excellentes tables des passages scripturaires, des noms propres et des termes principaux. S. Salaville.

T. E. Evangélidès, Κοσμᾶς Αἰτωλός ὁ ἰσαπόστολος (1714-1779). Volo, impr. de la Thessalie, 1912, in-16, 32 pages.

Le néo-martyr dont M. Evangélidès nous expose la biographie et les œuvres était un hiéromoine de l'Athos, qui se sentit appelé d'en haut à parcourir son pays pour y prêcher l'amour de Dieu et de la patrie. Dans ces quelques pages, l'auteur fait principalement parler le Saint, car on y retrouve une grande partie de ses lettres. Celles-ci, d'ailleurs, ne manquent ni de grâce ni d'originalité, sur-

tout à cause de la langue si simple employée par l'apôtre, qui voulait être compris de ses auditeurs et de ses correspondants. A. CHAPPET.

G. LAMBAKIS, Ἡ μοναχὴ Κασσιανὴ ἡ ὡραία, εὐσεβεστάτη καὶ σοφοτάτη ὑμνολόγος τῆς Ἐκκλησίας. Athènes, Kollaros, 1912, in-32, 160 pages.

Dans cet opuscule, M. Lambakis nous donne une petite étude sur la nonne Cassienne ou Cassia, l'illustre mélode de Byzance. Après un court préambule sur la femme et l'hymnographie dans l'Eglise, il expose en traits rapides la vie et les compositions poétiques de Cassia, puis analyse en particulier le canon du Samedi-Saint, le *Doxasticon* de Noël et l'*idiomèle* des Laudes du Mercredi-Saint. C'est surtout ce dernier tropaire qu'il s'attarde à commenter, et il en retrace tout au long la charmante histoire, à laquelle, comme on sait, se trouve mêlé l'empereur Théophile. Le but de notre auteur a été de venger sainte Cassienne de certaines calomnies impies que l'on débitait impunément sur elle. Il a montré, à l'aide de l'histoire, qu'elle n'a jamais été la pécheresse que l'on imagine, mais une vierge édifiant ses contemporains du fond de son cloître par l'exemple de ses vertus et par ses œuvres liturgiques. A. CHAPPET.

G. DE JERPHANION, S. J. *Notes de géographie pontique : Kainochorion, Pédachthoë.* Extrait des *Mélanges de la Faculté orientale* de Beyrouth, t. V², p. 135*-144*. Beyrouth, 1912.

Le R. P. de Jerphanion propose d'identifier la forteresse de Kainochorion avec Mahala Qal'ési, dans une gorge du Paryadrès, à 24 kilomètres (à vol d'oiseau) au nord-nord-ouest de Niksar. Il signale ensuite une autre identification, qui lui a été suggérée par son confrère, le P. Girard; celle de l'ancien évêché de Pédachthoë avec le village actuel de Bédochton (8 kil. ouest du Yeldez Dagh et 47 kil. nord-nord-ouest de Sivas). Ces quelques pages, pour si modestes qu'elles soient, sont une utile contribution à la géographie de la province du Pont.

S. SALAVILLE.

W. BANG, *Ueber die Raetsel des Codex Cumanicus.* Extrait des *Sitzungsberichte der koeniglich-preussischen Akademie der Wissenschaften.* Berlin, G. Reimer, 1912, in-8°, p. 334-353.

M. W. Bang, professeur de langues germaniques à l'Université de Louvain, s'est fait une spécialité des recherches concernant le *Codex Cumanicus*, ce manuscrit chrétien de 1303, en dialecte turc coman, auquel les *Echos d'Orient*, t. XIV, 1911, p. 278-286, ont naguère consacré un article. Le présent tiré à part étudie les *énigmes* que renferme ce recueil. C'est un travail soigné et fort compétent. La reproduction phototypique de deux pages du *Codex* termine la savante plaquette. S. SALAVILLE.

D. GEORGIADÈS, Περὶ τοῦ γάμου τῶν ἤδη κληρικῶν. (πρώτου καὶ δευτέρου). Constantinople, K. Sividès, 1910, in-12, 32 pages.

Dans sa courte brochure, l'archimandrite Georgiadès, professeur de droit ecclésiastique à l'école théologique de Halki, se propose de résoudre les trois questions suivantes : 1° Quelle est, au sujet du mariage des clercs après leur ordination majeure, la règle suivie par l'Eglise orthodoxe depuis les origines jusqu'à nos jours ? 2° Si la *chirotonie* est un empêchement dirimant du mariage, quelles en sont les raisons ? Sont-elles de droit divin ou de droit ecclésiastique,

dogmatiques ou simplement disciplinaires ? 3° Si ces raisons ne sont pas dogmatiques, mais disciplinaires, l'Eglise œcuménique seule, à l'exclusion des Eglises particulières autocéphales, est-elle autorisée à permettre le mariage des clercs après la *chirotonie* ?

L'auteur n'a pas de peine à répondre aux deux premières questions, qu'avant d'édicter au concile *in trullo* (can. 3) la règle qu'elle continue à suivre (concernant les prêtres, les diacres et *même les sous-diacres*), l'Eglise orientale s'est peu à peu prononcée contre le mariage des clercs après la *chirotonie*, mais que (et c'est la réponse à la deuxième question), en se décidant finalement à cette interdiction, elle n'a nullement voulu en faire une définition d'ordre dogmatique.

Quant à la troisième question, le professeur de Halki est d'avis que l'Eglise universelle seule peut abroger le canon du concile *in trullo*, mais que les Eglises particulières autocéphales peuvent en dispenser dans des cas particuliers.

Cette triple réponse, que le canoniste grec fait au nom du patriarche Joachim à la question récemment posée au patriarcat œcuménique par l'Eglise de Carlowitz, est plus conforme aux principes du droit ecclésiastique byzantin que la solution contraire donnée par M. Serge Troitzky dans les *Tzerkovnyia Viedemosti* de 1911. Nous regrettons seulement qu'aux adversaires orthodoxes de son opinion, qui lui opposent la sévérité de l'Eglise catholique latine concernant le célibat des clers majeurs, l'archimandrite, trop confiant dans le témoignage de prêtres évadés, tels que l'abbé Dolonne et le directeur de l'ancienne *Revue internationale de théologie*, n'hésite pas à dire que l'Eglise occidentale, au lieu de dispenser les clers majeurs du célibat, préfère tolérer chez eux l'abus du concubinage. Si l'auteur de cette grave méprise avait interrogé des témoins autorisés, il aurait appris que notre Eglise punit sévèrement toute transgression évidente de la loi du célibat clérical, et que si, parfois, gémisssant de voir ici ou là ses ordonnances transgressées, elle en diffère l'application, ce n'est nullement par tolérance *officielle*, mais par suite d'une impossibilité momentanée qu'elle s'efforce de supprimer le plus tôt possible.

Ce délai, apporté parfois par l'Eglise latine à l'application immédiate de la loi générale du célibat de son clergé, est cent fois préférable à la dispense de cette même loi, qui, loin d'être l'ennemie du bien, comme voudrait le faire croire l'écrivain dont nous apprécions l'opuscule, est au contraire le secret de la fécondité de l'apostolat du clergé occidental. D'ailleurs, M. Georgiadès ne sait-il pas mieux que nous combien *largement* son Eglise use plus d'une fois, sans y être obligée, de cette tolérance *pratique* non seulement envers le simple clergé célibataire, mais même envers les hauts dignitaires ecclésiastiques ? Et cependant, il protesterait énergiquement si nous lui disions que l'Eglise orthodoxe tolère officiellement le concubinage chez les clercs célibataires.

Enfin, les témoins autorisés signalés plus haut auraient de même appris à l'auteur de la grave méprise rappelée à l'instant la fausseté absolue de cette autre assertion, qu'aujourd'hui la société occidentale tolère chez les clercs *latins* plutôt le concubinage que le mariage.

En dehors des deux erreurs importantes que nous venons de relever, nous aurions encore à parler de nombreuses fautes d'impression, de citations inexactes, comme celles de *Revue de théologie*, au lieu de *Revue internationale de théologie*, de *Shisman* pour *Zhisman*, etc. Nous omettons ces chicanes, et, tout en reconnaissant que le travail de M. Georgiadès ne manque pas de valeur, nous exprimons le souhait qu'il se montre à l'avenir plus averti dans la consultation de certaines sources canoniques plus que suspectes. A. Catoire.

K. M. Rhallis, I. Περὶ τοῦ ἀβάτου τῶν μοναστηριῶν κατὰ τὸ δίκαιον τῆς ὀρθοδόξου ἀνατολικῆς ἐκκλησίας.

2. Περὶ ἑνώσεως μονῶν κατὰ τὸ δίκαιον τῆς ὀρθοδόξου ἀνατολικῆς ἐκκλησίας.
3. Περὶ παραιτήσεως ἐπισκοπῶν κατὰ τὸ δίκαιον τῆς ὀρθοδόξου ἀνατολικῆς ἐκκλησίας.
4. Περὶ ἑνώσεως καὶ ἐπιδώσεως ἐπισκοπῶν.
5. Περὶ τοῦ τῆς ἐπισκοπῆς προβιβασμοῦ κατὰ τὸ δίκαιον τῆς ὀρθοδόξου ἀνατολικῆς ἐκκλησίας. Athènes, 1910-1912.

Selon la méthode courante en Allemagne, où a étudié M. Rhallis, docteur en théologie et professeur de droit civil de l'Université d'Athènes, ces cinq brochures se composent de deux parties : le texte et les notes ou scolies. Comme ces dernières, qui dépassent de beaucoup le texte commenté, ne font pas partie intégrante du travail, elles laissent au lecteur l'impression que de simples notes sont plus importantes que le travail lui-même.

Cette réflexion faite, nous nous plaisons à reconnaître que ces fascicules sont des modèles d'érudition canonique, même au point de vue du droit canon latin, mérite plutôt rare chez les écrivains orientaux.

1. Au sujet de la clôture des monastères grecs d'hommes et de femmes, le droit byzantin est substantiellement le même que le droit latin, mais la peine édictée contre les transgresseurs n'est que *ferendæ sententiæ* (conc. *in trullo*, 47), et les moniales orientales sont autorisées à visiter leurs parents en danger de mort.

La note 50 de ce premier fascicule (p. 18) donne à entendre que les raisons permettant aux moniales latines de sortir de leur couvent sont uniquement celles que mentionne Pie VI, et que la permission de l'évêque (comme délégué du Saint-Siège) est requise même dans les cas absolument extrêmes. Nous ne pensons pas toutefois que l'auteur croie à cette nécessité lorsqu'il y a péril à demeure, car : *Necessitas non habet legem*. Quant aux raisons signalées par le Pape et les docteurs, le canoniste athénien conviendra avec nous qu'elles ne sont que des cas particuliers de la nécessité extrême, et ne sont nullement exhaustives de cette nécessité.

Nous regrettons que M. Rhallis n'ait pas rappelé à ses lecteurs orientaux qu'en Occident la loi de la clôture stricte n'est applicable qu'aux moniales proprement dites, c'est-à-dire religieuses à vœux solennels, et que par suite surtout des œuvres dont elles s'occupent, le plus grand nombre des religieuses latines sont seulement tenues à une clôture relative que ne concernent pas les censures de la Bulle *Apostolicæ sedis*.

2. L'union des monastères dont parle le professeur d'Athènes dans la seconde brochure consiste en ce que l'un des monastères unis devient un simple *metochion* (succursale, ferme ou grange, procure) de l'autre. Ce deuxième opuscule est un extrait du *recueil publié annuellement par l'Université nationale d'Athènes*.

3. Le troisième fascicule, qui a trait à *la démission des évêques selon le droit de l'Eglise orientale*, est « dédié à l'éminent juriste, M. Othon Fischer, professeur de l'Université de Breslau ». A propos de la démission du cardinalat, nous ferons observer à M. Rhallis que les causes de la démission de ce bénéfice majeur sont virtuellement contenues dans la *justa causa* et l'*acceptatio superioris* fixées par le droit latin pour la renonciation à un bénéfice quelconque.

A la page 60 (note 69) du même opuscule, il est dit de saint Anselme, au sujet d'une demande de démission adressée à Urbain II par Foulques de Beauvais : « ἡ παραίτησις τοῦ βελλοβάκου Φούλκωνος ἧς τήν ἔγκρισιν ᾐτήσατο παρὰ τοῦ αὐτου πάπᾳ ὅ ἀββᾶτος Ἄνσελμοσ Bec, ἀπερριφθη ὑπ'αὐτοῦ τῷ 1093. Le génitif ἀββᾶτος est une faute évidente d'impression. Il en est de même, pensons-nous, du membre de phrase ὁ ἀββᾶτος Ἄνσελμος Bec, que le lecteur corrigera en lisant : ὁ Ἄνσελμος ἀββᾶς τοῦ Bec, pour éviter de donner au saint le nom de son abbaye. Dans l'ensemble de cette note prolixe, l'auteur de l'opuscule semble vouloir établir que

le droit papal de juger en dernier ressort les demandes de démission n'existait pas dans l'antiquité ecclésiastique. A cette idée de derrière la tête (si toutefois elle existe dans l'esprit de l'écrivain), nous répondons qu'autre chose est un droit, autre chose son développement et son application.

4. Dans l'*Union (réelle ou personnelle) des évêchés*, M. Rhallis traite de la fusion réelle de deux évêchés en un seul, et de l'acte canonique en vertu duquel l'administration d'une Eglise est concédée à un évêque ou (le plus souvent) à un métropolite.

5. Enfin, dans la cinquième et dernière brochure, il est parlé : *a*) de l'élévation d'un évêché à la dignité d'archevêché (honoraire) ou de métropole; *b*) d'un archevêché au titre de métropole; *c*) de l'élévation d'une exarchie patriarcale à la dignité d'évêché, d'archevêché, de métropole. A. CATOIRE.

D. C. KARALEVSKY, *Documenti inediti per servire alla storia delle chiese italo-greche*, fasc. I-II.

Ces deux opuscules sont des tirages à part d'articles publiés dans le *Bessarione* de 1910 et 1911.

Le premier nous présente d'abord un long rapport de Mgr Schiro (1742) sur les Italo-Grecs indigènes et autres. Vient ensuite l'histoire de cinq années du collège grec de Rome (1591-1595).

Le rapport de Mgr Schiro donne des renseignements instructifs sur les Italo-Grecs, que le prélat divise en trois classes : 1° les indigènes, anciennement les habitants de la Grande-Grèce (le clergé monastique et séculier, les fidèles) et actuellement ceux du territoire compris entre Otrante et Reggio; 2° les étrangers, orientaux de passage ou fixés en Italie; 3° les Italo-Albanais.

Le deuxième opuscule a pour objet un rapport non moins instructif de Mgr Arcadio Stanila sur la mission de la Cimarra, région occidentale de l'Epire comprise entre Vallona et Prévésa. Ce rapport est suivi d'une série de documents ayant trait aux travaux du fameux Rodino, ancien élève du collège Saint-Athanase de Rome, envoyé comme missionnaire à la Cimarra.

L'intérêt principal de la publication de D. C. Karalevsky sur la mission gréco-catholique de la Cimarra est, comme l'auteur le dit lui-même, que « les origines de cette mission éclaircissent plus d'un problème relatif aux relations de l'archevêché autocéphale d'Ochrida avec Rome ». A. CATOIRE.

E. VACANDARD. *Etudes de critique et d'histoire religieuse*, 2e série. Paris, Gabalda, 1912, in-12, 377 pages. Prix, 3 fr. 50.

Ce volume est un recueil d'études publiées presque toutes, et telles quelles pour la plupart, dans la *Revue du clergé français*. Les sujets traités sont : 1° les fêtes de Noël et de l'Epiphanie; 2° les origines du culte des saints (les saints sont-ils les successeurs des dieux?); les origines de la fête et du dogme de l'Immaculée Conception; 4° la question du meurtre rituel chez les Juifs.

Nous ne ferons pas une critique détaillée du nouvel ouvrage de M. Vacandard. La simple indication des matières étudiées renseigne suffisamment le lecteur sur l'objet et l'intérêt des questions abordées par l'historien.

Au sujet de l'origine des fêtes de Noël et de l'Annonciation, nous signalons à l'auteur les deux études publiées par le R. P. Vailhé dans les *Echos d'Orient* (juillet 1905, p. 212-218; mai 1906, p. 138-145). Notre confrère y affirme preuves en main : 1° Que l'usage hiérosolymitain de célébrer la fête de Noël le 6 janvier ne s'est pas maintenu jusqu'au VIe siècle, mais que « Juvénal a réellement introduit dans l'Eglise de Jérusalem la fête du 25 décembre, et que, à partir de son

pontificat, cette fête s'y est célébrée sans interruption ». (*Op. cit.*, 1905, p. 218.) 2° Que la fête de l'Annonciation se célébrait et à Constantinople et à Jérusalem non à l'époque du concile *in trullo*, comme le disent les *Etudes de critique et d'histoire religieuse*, mais dès le ve siècle, et même dans la première moitié de ce siècle, aux environs de l'année 430. (*Op. cit.*, 1906, p. 43.)

La réponse négative que M. Vacandard fait à la *question du meurtre rituel chez les Juifs* a dû étonner beaucoup de gens même instruits. A ces personnes, nous répéterons la parole de M. Saltet (*Bulletin de littérature ecclésiastique*, 1912, p. 233) : « Il ne faut pas se lasser d'arracher les mauvaises herbes. Mais c'est un métier pénible, parce qu'elles repoussent toujours. » A. Catoire.

J.-B. Chabot, *les Langues et les Littératures araméennes*. Paris, Geuthner, 1910, in-8°, 43 pages.

Les pages écrites par M. Chabot sur *les langues et les littératures araméennes* sont une justification des études nombreuses que le savant orientaliste a consacrées à ce sujet important, et dont la liste précède le présent opuscule.

La langue araméenne, l'une des trois langues sémitiques du Nord, supplanta l'assyrien et le chananéen, ses deux langues sœurs, et leurs dialectes. Il ne subsiste à côté de lui que l'arabe et l'éthiopien, les deux langues sémitiques du Sud.

L'araméen s'implanta en Babylonie, en Mésopotamie (dialecte oriental); en Asie Mineure, en Syrie, en Palestine, en Arabie et même en Egypte (dialecte occidental).

Les plus anciens monuments de l'araméen occidental sont les inscriptions des musées de Berlin, du Louvre, du Bristish-Muséum, de Carpentras, etc. Ses plus anciens monuments littéraires sont ceux de l'araméen biblique de Palestine ou de l'île Eléphantine.

Viennent ensuite, comme monuments littéraires plus récents de l'araméen occidental, les écrits postbibliques du *judéen*, du *galiléen*, de l'*araméen occidental* parlé par les Juifs de Babylone. Le monument le plus connu de l'araméen oriental est le Talmud de Babylone. Certains écrits (du Talmud palestinien) sont composés en araméen mixte.

Au sujet des langues usitées dans les diverses parties du Talmud, M. Chabot nous donne les renseignements que voici : les *Targoums* (commentaires) antérieurs à l'âge chrétien, les commentaires plus récents rédigés sous forme d'*Halakha* (voie, explication juridique), les *Midraschim* ou explications également plus récentes écrites sous forme d'*Haggada* (exhortation pieuse), ainsi que les deux parties principales commentées : la *Mischna* (répétition ou enseignement de la loi ancienne reproduit par les docteurs) et la *Ghémara* (complément de la *Mischna*), furent composés : *a*) en hébreu (*Mischna* du Talmud de Palestine et de celui de Babylone); *b*) en araméen ancien occidental ou oriental (*Targoums* antérieurs au christianisme); *c*) en judéen, en galiléen ou en araméen mixte (*Ghémara* et interprétation du Talmud palestinien); *d*) en araméen oriental (*Ghémara* et commentaires du Talmud babylonien).

L'auteur signale aussi les dialectes et documents apparentés aux dialectes et documents araméens de l'Occident et de l'Orient, tels que, pour les premiers, les dialectes et documents *christo-palestiniens, samaritains, palmyréniens, nabatéens;* pour les seconds, les dialectes et documents des *manichéens*, des *mandéens*, des *harraniens*, des *édesséniens*.

La brochure se termine par quelques pages relatives aux langues néo-araméennes de Syrie, de Mésopotamie (Mossoul) et de Babylonie (Kurdistan turc et persan).

« Ce rapide coup d'œil (sur *les langues et les littératures araméennes*) montre l'importance de leur étude et laisse deviner les précieuses ressources qu'elles

offrent au philologue et à l'historien. Mais que de parties demeurent encore inexplorées dans cet immense domaine! Ce champ si vaste et si fertile réclame les labeurs de nombreux ouvriers, et leurs efforts méritent les encouragements des maîtres qui ont souci du bon renom et du progrès des études orientales..... » (P. 43.) A. CATOIRE.

Mgr LOUIS PETIT, archevêque d'Athènes, *Actes de l'Athos*. V. *Actes de Chilandar*. Ire partie : *Actes grecs*. (Supplément au tome XVII du *Vizantiiskii Vremennik*.) Saint-Pétersbourg, 1911, in-8°, III-368 pages.

L'infatigable éditeur de textes qu'est Mgr Louis Petit sait faire marcher de front la collection des *Actes de l'Athos* et celle des *Conciles* de Mansi. Après les Actes de Xénophon et d'Esphigménou, voici ceux de Chilandar, l'un des monastères athonites les plus importants tant par l'étendue de ses propriétés que par le rôle qu'il a joué dans le passé. La collection ne compte pas moins de 172 pièces, allant du mois d'avril 1009 à mai 1798. La plupart sont des contrats de propriété. A qui se demanderait quel peut bien être l'intérêt que présentent de pareils documents, on pourrait répondre par ce passage de la préface de l'éditeur :

« Chrysobulles impériaux, procès-verbaux de recenseurs, actes d'achat ou de vente, jugements émanant du for ecclésiastique ou civil, simples billets administratifs, tous les actes en un mot de la chancellerie byzantine à ses divers degrés sont représentés dans notre recueil par quelques échantillons qui permettront, grâce à leur état d'exceptionnelle conservation, de se faire une idée suffisamment précise des procédés suivis à Byzance dans les diverses branches de l'administration civile. Faut-il ajouter que des institutions jusqu'ici peu connues, au moins pratiquement, au monastère comme à la campagne, se laissent aisément deviner ou même complètement saisir à la simple lecture de l'une ou l'autre de nos pièces? Le jurisconsulte ou l'économiste aura donc grand profit à nous lire; l'historien de profession, lui aussi, sera sans doute heureux de recueillir çà et là des dates absolument sûres, qui aideront à fixer plus exactement l'existence de certains personnages dont on ne savait auparavant que le nom ou l'emploi. »

Il manque à ce recueil une table des matières. Nous savons de bonne source que cette table a été dressée, mais on ne sait pourquoi la rédaction du *Vizantiiskii Vremennik* s'est réservé de la publier à la fin des *Actes slaves*, que M. B. Korablev doit éditer prochainement. M. JUGIE.

G. LAMBOUSIADÈS, Θρακικῶν μελετῶν τόμος Α'. Ἀπὸ Ἀδριανουπόλεως εἰς Λουλὲ Βουργάζιον. Andrinople, Basile Bañadès, 1911, in-8°, 160 pages. Prix : 2 francs.

Ceux qui ont suivi les derniers événements militaires de la Thrace liront avec plaisir cette brochure de M. Lambousiadès. L'auteur, qui est un savant professeur d'Andrinople et qui connaît parfaitement les lieux, nous y expose l'historique et la topographie de différentes villes, villages et cours d'eau qu'il rencontre en suivant la route romaine d'Andrinople à Loulé-Bourgas. Il s'étend plus spécialement sur Hafsa, Baba-Eski, et surtout Loulé-Bourgas. Cette dernière ville occupe la moitié des pages du volume. Au début de notre ère, elle sert de poste stratégique romain, sous le nom de Bergoulion. Les envahisseurs la détruisent à différentes reprises. Arcadius la reconstruit et l'appelle de son nom : Arcadioupolis, en 403; enfin, en 1361, elle tombe aux mains des Turcs, qui lui donnent le nom de Tchatal-Bourgas, qu'ils changent, au XVIIIe siècle, en celui de Loulé-Bourgas.

La lecture de cette brochure est instructive et intéressante. L'auteur a su condenser en quelques pages les différents événements qui se sont déroulés dans ces régions depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il considère chaque localité au point de vue politique, religieux et commercial. Le lecteur trouvera, à la fin des chapitres, des détails intéressants sur l'état actuel de ces localités, soit au point de vue de l'administration religieuse, soit au point de vue de l'enseignement. Cette étude aurait beaucoup gagné en clarté si l'auteur avait autrement disposé la matière de ses chapitres, et s'il avait ajouté au texte une petite carte géographique. Nous espérons que M. Lambousiadès tiendra compte de ce *desideratum* en poursuivant la publication de ses intéressantes études topographiques sur la Thrace. B. Raphaelidès.

Anatolii, hiéromoine, *Istoritcheskii otcherk siriiskago monachestva do poloviny* vi *viéka* (*Esquisse historique du monachisme syrien jusqu'au milieu du* vi*e siècle*). Kiev, P. Barskii, 1911, in-8°, xvi-299 pages.

Les savants occidentaux qui ont étudié le monachisme oriental se sont presque uniquement occupés du monachisme égyptien et palestinien. Ce n'est qu'en passant qu'ils parlent du monachisme syrien ou oriental, au sens strict du mot, c'est-à-dire de celui du patriarcat d'Antioche. Sans doute, les grandes figures d'Aphraate, de saint Ephrem, de saint Siméon Stylite ont fixé leur attention, mais aucun travail d'ensemble n'a paru sur le monachisme syrien. C'est pour combler cette lacune que le hiéromoine russe Anatole a pris la plume. Son essai est vraiment intéressant et bien documenté. On y trouve réunies toutes les données historiques relatives au sujet, dispersées dans les sources grecques et syriaques, dans celles du moins qui sont publiées, et que l'auteur énumère dans son introduction.

L'étude comprend quatre chapitres et une conclusion. Le premier est consacré au début et à l'origine du monachisme syrien, le second au monachisme syrien dans la seconde moitié du ive siècle; le troisième examine la période qui va du début du ve siècle au concile de Chalcédoine; le quatrième, le siècle qui s'écoule entre le concile de Chalcédoine et la mort de Justinien. Quant à la conclusion, c'est moins une conclusion qu'un cinquième petit chapitre, qui poursuit l'étude du monachisme oriental dans sa triple fraction orthodoxe, monophysite et nestorienne jusqu'à l'année 630.

C'est dans le monachisme syrien qu'on rencontre les formes les plus originales et aussi les plus étranges de la vie religieuse. La vie érémitique y fut toujours en grand honneur, et les ermites furent des stylites, des végétariens purs (βοσκοί), des muets perpétuels, des fous dans le Christ. La vie cénobitique y fut moins florissante qu'en Egypte, mais plus austère. C'est en Mésopotamie qu'apparurent les premiers monastères acémètes. Pour chaque période qu'il étudie, l'auteur a soin de faire ressortir le rôle social, apostolique et dogmatique des moines syriens. Il s'étend longuement sur la vie et l'influence de saint Siméon Stylite, ainsi que sur la participation des moines aux controverses christologiques des ve et vi^e siècles. M. Jugie.

E. Zidarof et M. Oustitchkof, des Augustins de l'Assomption, *Religiiata. Naoutchno izslêdvane v'rkhou raznitê religii* (*La religion. Enquête scientifique sur les diverses religions*). Yamboli, imprimerie Svêtlina, 1912, in-12, iii-323 pages. Prix : 2 fr. 50.

Le peuple bulgare, qui vient d'étonner le monde par ses exploits guerriers, et qui est arrivé en quelques années seulement à la civilisation matérielle la plus

avancée, ne se fait malheureusement pas remarquer par l'intensité de sa vie religieuse. Le pâle christianisme que Byzance lui apporta s'étiole tous les jours de plus en plus. A l'âme de ce peuple il faut présenter l'idéal chrétien dans toute sa pureté. C'est ce que tentent de faire, dans le présent ouvrage, deux missionnaires assomptionistes, dont l'un, le R. P. Méthode Oustitchkof, est un Bulgare authentique, et l'autre, le R. P. Ezéchiel Zidarof, est un Français ami des Bulgares, qui a traduit son nom en leur langue, sans doute en témoignage de sympathie. L'ouvrage s'adresse aussi bien aux croyants qu'aux incroyants, et a pour but de montrer que le catholicisme est la véritable religion voulue de Dieu. On y trouve, disposées dans un ordre logique, les grandes thèses de l'apologétique chrétienne et catholique sur la nécessité d'une religion, d'une religion révélée, sur l'origine divine de la religion chrétienne, les marques visibles de la véritable Eglise fondée par Jésus-Christ, la vraie nature de l'Eglise catholique. Les auteurs insistent tout spécialement sur la transcendance du catholicisme comparé à l'orthodoxie orientale et au protestantisme.

Ce qu'on pourrait reprocher à ce livre, ce serait d'être un peu trop au-dessus de la moyenne des esprits cultivés qui sortent des gymnases bulgares. Tel chapitre sur les notes de l'Eglise ou sur le développement du dogme réclame, pour être bien compris, une initiation théologique qui manquera à beaucoup de lecteurs. Mais les auteurs ont sans doute songé que le Bulgare est ami de l'effort, qu'il ne se rebutera pas devant les passages difficiles, que la difficulté même aiguisera sa curiosité. Puisse-t-il en être ainsi! Puisse cet ouvrage faire retrouver à beaucoup de Bulgares le chemin de la Rome catholique, d'où partirent autrefois les premiers missionnaires qui apportèrent à leurs ancêtres les bienfaits de la foi chrétienne!

Disons, en terminant, qu'il fait bon voir les missionnaires actuels marcher sur les traces des saints Cyrille et Méthode, et enrichir par leurs écits une langue dont la littérature religieuse est encore si pauvre. M. Jugie.

A. d'Alès. *Dictionnaire apologétique de la foi catholique contenant les preuves de la vérité de la religion et les réponses aux objections tirées des sciences humaines*, fascicules VII et VIII. Fin justifie les moyens. Incinération. — Paris, G. Beauchesne, 1911-1912, in-8°, 640 colonnes. Prix, 5 francs le fascicule.

La refonte du *Dictionnaire apologétique* de Jaugey par le R. P. Adhémar d'Alès, a terminé en 1911 son premier volume, précieux recueil de 1928 colonnes dont les fascicules successifs ont reçu le meilleur accueil (*Agnosticisme — Fin du mond*). Sans aller aussi vite qu'on l'avait fait espérer au début, l'œuvre cependant avance assez rapidement, grâce au nombre restreint des articles et à la compétence des collaborateurs. Voici déjà deux livraisons du second volume.

De onze articles que renferme le fascicule VII, nous signalerons spécialement à nos lecteurs les suivants comme plus importants : *Foi*, *Fidéisme*, par le R. P. Bainvel, col. 17-94; *Franc-Maçonnerie*, par G. Gautheret, col. 95-131; *Frères du Seigneur*, par le R. P. Durand, col. 131-148; *Genèse*, par le R. P. Brucker, col. 276-298; *Gouvernement ecclésiastique*, par le R. P. Neyron, col. 312-324. On lira volontiers aussi les articles *Galilée* et procès de *Gallicanisme*, bien qu'on puisse plus facilement trouver ailleurs des renseignements sur ces sujets. On pourra se demander si la *Fourmi biblique*, col. 94, méritait qu'on reproduisit en sa faveur l'insignifiant article de l'ancien Jaugey, alors surtout que la question est traitée plus au long dans le *Dictionnaire de la Bible* de Vigouroux, t. II, col. 2 340-2 344. Une notice biographique de *Garibaldi*, col. 273-276, ne s'imposait pas, croyons-nous, dans un *Dictionnaire apologétique de la foi catholique*. Il paraîtra sans doute étrange à bien des lecteurs qu'on ait cru devoir

emprunter l'article *Gnose*, col. 298-312, à un ouvrage qui a été depuis mis à l'Index, l'*Histoire ancienne de l'Eglise* par Mgr Duchesne.

Le fascicule VIII débute par la finale de l'article *Gouvernement ecclésiastique*, étude bien à sa place et bien au point que nous recommandons volontiers à nos lecteurs orientaux. Puis vient un article *Grâce* (fondements scriptuaires de la doctrine, col. 324-344), dû à M. l'abbé Tobac. Le R. P. Jugie consacre 50 colonnes à *l'Eglise grecque*. Ne pouvant songer à résumer ici cette étude très pleine et fort suggestive, nous tenons du moins à en transcrire le sommaire pour en donner une idée : Ce qu'on entend par Église grecque. — La préparation du schisme et sa consommation. — Les divergences dogmatiques entre l'Église catholique et l'Eglise grecque. — L'apologiste catholique et ces divergences. — L'Eglise grecque et les notes de la véritable Eglise. Sur les deux derniers points de ce sommaire, à savoir sur le point de vue proprement apologétique, il pourra se trouver des théologiens dont l'avis ne concorde pas pour tous les détails avec celui du R. P. Jugie ; mais on ne saurait mettre en doute ni la sûreté de sa documentation ni le sérieux de ses arguments. Après l'Eglise grecque, c'est la religion des anciens *Grecs* qui est étudiée, col. 396-419, par le R. P. Huby. Pour les autres articles, tous intéressants mais se rapportant de moins près à nos études, on nous permettra de nous contenter de l'énumération des titres : *Guérisons miraculeuses*, par le docteur R. Van der Elst, *Halley* (Comète de), par le R. P. Stein; *Hérésie*, par le R. P. Choupin; *Homme* : 1. L'homme d'après la Genèse, par A. d'Alès; 2. L'homme préhistorique d'après les documents paléontologiques, par les abbés H. Breuil, A. et J. Bouyssonie; 3. Unité de l'espèce humaine, par l'abbé J. Guilbert; 4. L'homme devant les enseignements de l'Eglise et devant la philosophie spiritualiste, par P. Teilhard de Chardin ; — *Honorius* (la question du Pape), par Dom Cabrol; *Humilité*, par le R. P. Hugueny; *Huss* (Jean) et le *sauf-conduit de Sigismond*, par le R. P. Kroess ; *Hypnotisme* et *Hystérie* par le docteur R. Van der Elst ; *Idéalisme*, par l'abbé H. Dehove; *Immanence* (doctrine et méthode, exposé et examen), par l'abbé Albert Valensin et le R. P. Auguste Valensin; *Immunité ecclésiastique*, par le R. P. Choupin; *Incinération*, par l'abbé J. Besson.

Est-il nécessaire maintenant de souligner une fois de plus, malgré les légères critiques indiquées ci-dessus, la haute valeur et la grande utilité du *Dictionnaire apologétique* ? Nous ne saurions trop le recommander à toutes les bibliothèques, mais plus spécialement à celles qui ne possèdent pas le *Dictionnaire de théologie catholique* trop volumineux et trop dispendieux pour elles. Les missionnaires de tous rites permettront à un confrère de leur souhaiter d'avoir toujours à leur portée un si utile et si précieux répertoire.

S. Salaville.

1935-12. — Imp. P. Feron-Vrau, 3 et 5, rue Bayard, Paris, 8e. — *Le gérant* : A. Faigle.

UN THÉOLOGIEN GREC DU XVIE SIÈCLE

GABRIEL SÉVÈRE ET LES DIVERGENCES ENTRE LES DEUX ÉGLISES [1]

Gabriel Sévère (Σεβῆρος, Σβῆρος) naquit à Monembasie, en 1541. Des trente premières années de sa vie on sait seulement que, comme beaucoup de Grecs de son époque, il suivit les cours de l'Université de Padoue, fut ensuite ordonné prêtre et, après un séjour dans l'île de Crète, vint s'établir à Venise en 1572. Le 29 juin de l'année suivante, la communauté grecque de cette ville l'élut curé de l'église Saint-Georges. Il s'acquitta de sa fonction à la satisfaction générale, et quand, sur la fin de 1575, il se rendit à Constantinople, sa réputation de pasteur instruit et zélé comme aussi des protections puissantes, entre autres celle du riche Crétois Léoninos, lui valurent d'être nommé par le patriarche œcuménique Jérémie II au siège métropolitain de Philadelphie de Lydie. Ce fut Jérémie II en personne, assisté des métropolites de Larissa, de Berrhée, de Didymotichos et de Midia, qui consacra le nouveau prélat le 18 juillet 1577. Étienne Gerlach, chapelain de l'ambassade allemande à Constantinople, assista à la cérémonie, et comme il n'en avait jamais vu de pareille, il la décrit minutieusement dans son *Turkisches Tagebuch* (2).

Il n'est pas rare d'entendre des Grecs critiquer assez sévèrement l'institution latine des évêchés *in partibus infidelium*. Or, l'on trouve chez eux quelque chose d'approchant : des évêques qui ne mettent jamais le

(1) Sur la vie et les œuvres de Gabriel Sévère, on peut consulter les ouvrages suivants : E. Legrand, *Bibliographie hellénique des* XVe *et* XVIe *siècles*, t. II, p. XXVIII sq., 142-151, 422 : *du* XVIIe *siècle*, t. Ier, p. 38-40, 239; t. II, p. 142, 242; t. III, p. 2-3, 181; Ph. Meyer, *Die theologische Litteratur der griechischen Kirche im* XVI *Jahrhundert*. Leipzig, 1899, p. 78-85, 132, 174; Richard Simon, *Fides Ecclesiæ orientalis seu Gabrielis metropolitæ Philadelphiensis opuscula*. Paris, 1671; Martin Crusius, *Turcogræcia*. Bâle, 1584, p. 206, 207, 220, 275, 522, 525, 533, 534; S. Gerlach, *Turkisches Tagebuch*, Francfort, 1674, p. 366-367; Fabricius-Harles, *Bibliotheca græca*, t. XI, p. 525; Jean Véloudos, Ἑλλήνων ὀρθοδόξων ἀποικία ἐν Βενετίᾳ, 2e édit. Venise, 1893, p. 68-75; Zaviras, Νέα Ἑλλάς. Athènes, 1872, p. 216-218; Sathas, Νεοελληνικὴ φιλολογιά. Athènes, 1868, p. 218-219; A. Demetrakopoulos, Προσθῆκαι καὶ διορθώσεις εἰς τὴν νεοελ. φιλολογίαν Κ. Σάθα. Leipzig, 1871, p. 32-33; J. Lami, *Deliciæ eruditorum*, t. XIII; *Gabrielis Severi et al. Græcorum recent, epistolæ*. Florence, 1744, p. 1-131.

(2) P. 366-367.

pied dans le diocèse dont ils portent le titre. Ce fut le cas de Gabriel Sévère, métropolite de Philadelphie. Il n'eut rien de plus pressé, après sa consécration, que de retourner à Venise, où ses paroissiens lui firent un accueil enthousiaste. Malgré la nouvelle dignité dont il était revêtu, il ne dédaigna pas de reprendre ses modestes fonctions de curé de Saint-Georges, estimant sans doute qu'une bonne cure avec des revenus vaut mieux qu'un diocèse sans ressources. Pour lui témoigner la confiance illimitée qu'elle avait en lui, la communauté orthodoxe lui abandonna toute l'administration spirituelle de la colonie et lui céda en particulier son droit de nommer à la cure Saint-Georges. La République de Venise se montra aussi fort aimable pour lui, lui octroya une pension mensuelle de six sequins et lui fit plusieurs fois l'honneur de l'inviter à siéger au Sénat (1). Cette bienveillance ne se démentit qu'une fois. En 1588, la Seigneurie le fit mettre en prison comme coupable de haute trahison, à la suite d'une fausse accusation lancée par un prêtre constantinopolitain de ses ennemis (2).

Cependant, les fidèles de Philadelphie attendaient toujours la visite de leur pasteur. Ils attendirent douze ans, au bout desquels leur patience finit par se lasser. Ils envoyèrent alors une députation au patriarche œcuménique pour demander que Gabriel fût mis en demeure d'observer la loi canonique de la résidence. Jérémie II, qui n'avait pas attendu ce moment pour s'apercevoir de la situation irrégulière du prélat, se décida un peu à contre-cœur à rappeler au pasteur négligent ses obligations envers ses ouailles. Une lettre synodale de novembre 1590 somma Gabriel de résider ou de se démettre. Celui-ci ne fit ni l'un ni l'autre. Soutenu à la fois par ses paroissiens de Saint-Georges et par la République Sérénissime, il manœuvra si bien qu'il obtint pour le titulaire de Philadelphie, diocèse très pauvre incapable d'entretenir son évêque, le droit de résider désormais à Venise avec en plus le titre d'exarque du patriarcat œcuméniqne pour tous les orthodoxes de Vénétie et de Dalmatie. Jérémie II étendait ainsi sa juridiction en Italie et se consolait de l'échec qu'il avait subi en 1579, époque où il avait voulu s'adjuger le monastère Saint-Georges en le déclarant stavropégiaque et s'était heurté au *veto* de la communauté (3).

Ainsi au comble de ses vœux, le métropolite de Philadelphie s'occupa avec zèle du troupeau de son choix; il fit des réformes utiles et pros-

(1) M. Crusius, *op. cit.*, p. 206-207, 525.
(2) Legrand, *op. cit.*, *XVIe siècle*, t. II, p. 422.
(3) Voir la réponse de Gabriel à Jérémie II dans Lami, *Deliciæ eruditorum*, t. XIII, p. 113-115. Elle est datée du 12 janvier 1591.

crivit en particulier l'introduction de la musique italienne dans les offices ecclésiastiques. Certains novateurs avaient tenté en effet de supprimer le plain-chant byzantin, que les Italiens traitaient irrévérencieusement de musique de minarets (1). Gabriel se distingua aussi par son hostilité envers l'Église catholique, dont il connaissait assez mal la doctrine, malgré ses études à l'Université de Padoue. Son coreligionnaire et ami, Maxime Margounios, ayant approfondi dans un ouvrage la question de la procession du Saint-Esprit et étant arrivé à des conclusions favorables à une entente avec les Latins, fut par lui vivement pris à partie, dénoncé, persécuté, avec une ardeur où devait se mêler autre chose que le pur zèle de l'*orthodoxie* (2). Le Grec convertit Jean Démisianos, fut aussi en butte à ses vexations, et Pierre Arcudius se vit un jour expulsé par lui de l'église Saint-Georges et traité d'apostat (3). Si cette intolérance lui valut l'amitié et les éloges des schismatiques de l'époque, tels Mélèce Pigas, Jean Nathanael, Jean Bonafeus, Manuel Glynzounios, elle lui attira par contre les sarcasmes de Jean Mathieu Caryophille, évêque uni d'Iconium, qui le traite de σαβουροκέφαλος (cervelle embrouillée) en jouant sur son nom de Σεβήρος.

Gabriel Sévère mourut le 21 octobre 1616, dans le monastère de Sainte-Parascévé, à Lésina, en Dalmatie, au cours d'une tournée pastorale. Son corps fut transporté à Venise dans l'église Saint-Georges, où ses compatriotes lui élevèrent un monument en marbre, qui se voit encore, portant en lettres d'or une épitaphe élogieuse composée par le Chypriote Alexandre Syncliticos. (4)

L'héritage littéraire du métropolite de Philadelphie comprend, outre un certain nombre de lettres publiées, les unes dans la *Turcogræcia* de Martin Crusius, qui fut l'un de ses correspondants, les autres par J. Lami (t. XIII des *Deliciæ eruditorum*), plusieurs écrits théologiques et polémiques, qui montrent en lui un théologien d'assez petite envergure, d'érudition plutôt courte, ayant subi dans une certaine mesure l'influence de la scolastique latine, mais n'en restant pas moins défenseur opiniâtre et souvent maladroit, pour ne pas dire déloyal, des doctrines du schisme grec. Signalons parmi ces écrits : 1° un *Traité sur*

(1) Jean Véloudos, *op. cit.*, p. 73.

(2) Legrand, *op. et loc. cit.*, p. xxviii, xli sq. Maxime Margounios est un des nombreux Grecs qui se sont aperçus, au cours des siècles, du bien fondé de la doctrine catholique sur la procession du Saint-Esprit.

(3) Legrand, *op. cit.*, *XVIIe siècle*, III, 181 ; Véloudos, p. 73.

(4) Voir cette épitaphe dans Legrand, *op. cit.*, *XVIe siècle*, II, p. 149. Voir aussi la reproduction du portrait de Gabriel conservé dans la *Scoletta* de la colonie grecque à Venise. *Ibid.*, p. lxxix.

les sacrements, édité à Venise en 1600, et dont Richard Simon et Morin reproduisirent des extraits (1); 2° trois opuscules liturgico-dogmatiques sur la signification de la cérémonie de la *Grande Entrée* (2), sur les parcelles de la Messe, μερίδες, et sur les colybes (3); 3° une trilogie apologétique et polémique dirigée contre les Latins et spécialement contre les Jésuites Bellarmin et Possevin, qui avaient traité les Grecs de schismatiques et d'hérétiques (4). La première partie examine les principales divergences entre l'Église orientale et l'Église romaine; dans la seconde, l'auteur établit quelle est la véritable Église sainte, catholique et apostolique; la troisième a pour but de réfuter directement les accusations de schisme et d'hérésie portées contre l'Église orientale.

En parcourant le συνταγμάτιον sur les sacrements et aussi la première partie de la trilogie susdite, la seule publiée et la seule qui nous ait été accessible, (5) nous avons fait quelques constatations intéressantes qui montrent que le théologien *orthodoxe* du XVIe siècle s'écarte assez nettement, sur plusieurs points, de la doctrine aujourd'hui généralement reçue dans l'orthodoxie gréco-russe. Ces constatations se réfèrent au nombre des divergences entre les deux Églises, au caractère indélébile de la Confirmation et de l'Ordre, aux formes des sacrements de Confirmation, de Pénitence et de Mariage, à la satisfaction pénitentielle, au Purgatoire et à la béatitude des saints. Elles sont une preuve, entre

(1) Συνταγμάτιον περὶ τῶν ἁγίων καὶ ἱερῶν μυστηρίων. Venise, 1600; 2e édit. à Venise en 1691. Chrysanthe de Jérusalem reproduisit cet ouvrage en lui faisant subir quelques modifications dans son Συνταγμάτιον περὶ τῶν ὀφφικίων κληρικάτων, etc., Tergovist, 1715. Venise, 1778, p. 5 ηά-ρκβ'. Richard Simon fit entrer dans sa *Fides Ecclesiæ orientalis seu Gabrielis metropolitæ Philadelphiensis opuscula*, Paris, 1671, deux morceaux du traité, à savoir l'introduction sur les sacrements en général et ce qui regarde l'Eucharistie. Morin inséra le περὶ μετανοίας dans son *Commentarius historicus de disciplina in administratione sacramenti Pœnitentiæ*, et le περὶ τῆς τάξεως ἱερωσύνης dans le *Commentarius de sacris Ecclesiæ ordinationibus*.

(2) La *grande entrée*, ἡ μεγάλη εἴσοδος, est la cérémonie par laquelle, à la messe grecque, le prêtre et le diacre portent processionnellement de l'autel de la *prothèse* au maître-autel le pain et le vin du sacrifice, pendant que l'on chante au chœur le *chéroubicon* (Offertoire).

(3) Voir le titre de ces opuscules dans LEGRAND, *op. cit.*, *XVIIe siècle*, I, p. 38-40. Richard Simon, *op. cit.*, les reproduit et les commente. Gabriel affirme très clairement dans les deux premiers la présence réelle et la transsubstantiation.

(4) Ἔκθεσις κατὰ τῶν ἀμαθῶς λεγόντων καὶ παρανόμως διδασκόντων, ὅτι ἡμεῖς οἱ τῆς ἀνατολικῆς ἐκκλησίας γνήσιοι καὶ ὀρθόδοξοι παῖδές ἐσμεν σχισματικοὶ παρὰ τῆς ἁγίας καὶ καθόλου ἐκκλησίας, LEGRAND, *ibid*, p. 242.

(5) Cette première partie, intitulée : Πόσαι εἰσὶν αἱ γενικαὶ καὶ πρῶται, διαφοραὶ καὶ ποῖαι, ἅς ἔχει ἡ ἀνατολικὴ ἐκκλησία τῇ Ῥωμαϊκῇ, fut publiée à Constantinople, en 1627, unie à d'autres écrits de Mélèce Pigas, de Georges Coressios, de Nil de Thessalonique, de Barlaam, et à un traité anonyme sur le feu du Purgatoire. La deuxième partie a pour titre; Ποία ἐστὶν ἡ ἁγία καθολικὴ καὶ ἀποστολικὴ ἐκκλησία; et la troisième : Πῶς πιστεύομεν ὀρθὰ, κρατοῦμεν βέβαια, καὶ οὔτε σχισματικοί ἐσμεν, οὔτε αἱρετικοί. L'ouvrage entier se trouve dans les codd, 1616, 2137 et 2791 du Mont Athos, d'après le catalogue de Lambros.

The Institute of Mediaeval Studies LIBRARY

mille autres, que ce qu'on appelle la doctrine *orthodoxe*, dans ce qu'elle renferme d'opposé au catholicisme, est quelque chose d'excessivement mobile et changeant suivant les époques et les individus.

Le nombre des divergences entre les Églises

Le nombre des divergences entre l'Église *orthodoxe* et l'Église catholique est indéfini. Les polémistes schismatiques, qu'il s'agisse de simples théologiens ou de prélats parlant officiellement au nom des Églises autocéphales, en produisent tantôt plus et tantôt moins, et cette manœuvre dure depuis les origines du schisme. Gabriel Sévère est relativement modéré. Écartant délibérément dans son introduction certains points secondaires, comme la question du calendrier, qui était tout à fait actuelle de son temps, le jeûne du samedi, la génuflexion du dimanche, il ne s'arrête qu'aux divergences qu'il appelle générales et principales (1) et qui ne sont autres que les cinq discutées au concile de Florence, à savoir : la procession du Saint-Esprit, la primauté du Pape, l'usage du pain azyme comme matière de l'Eucharistie, le feu du Purgatoire, la béatitude des saints. Il est digne de remarque que notre théologien ne fait aucune mention ni du baptême par infusion, ni de la question de l'épiclèse, ni de la communion sous les deux espèces, ni de la peine temporelle due au péché pardonné, ni de l'indissolubilité du mariage. Et cependant sur tous ces points la doctrine et la pratique de l'Église catholique au XVIe siècle étaient ce qu'elles sont aujourd'hui. Qui expliquera pourquoi les polémistes de nos jours se montrent plus sévères que Gabriel Sévère ?

Le caractère indélébile de la Confirmation et de l'Ordre

La doctrine du caractère indélébile imprimé par certains sacrements est aujourd'hui très peu en faveur dans la théologie *orthodoxe*. Généralement admise encore pour le Baptême, elle est de plus en plus abandonnée pour l'Ordre et niée pour la Confirmation. On lit bien dans le texte original de la Confession de Dosithée que l'Ordre imprime un caractère ineffaçable, mais, de leur propre autorité, les Russes ont biffé ce passage, et leurs théologiens et canonistes déclarent que la déposition enlève tout pouvoir sacerdotal et ramène le clerc déchu à l'état laïque. Quant à la Confirmation, il y a beau temps que dans l'Église orientale on reconfirme les

(1) Πόσαι εἰσὶν αἱ γενικαὶ καὶ πρῶται διαφοραί;

apostats. Bien que cette dernière pratique fût en vigueur avant Gabriel Sévère, celui-ci n'en considère pas moins comme une doctrine *pieuse* et *vraie* l'opinion de ceux qui disent que l'ἅγιον μύρον imprime un caractère ineffaçable tout comme le Baptême et l'Ordre (1). Ceux qui ont reçu ce sacrement sont distingués des autres qui n'ont pas été marqués de son empreinte (2). Pour ce qui est du caractère sacerdotal, il est, d'après Gabriel, tout à fait inamissible, et, au cas où un prêtre mort reviendrait à la vie, on n'aurait pas à le réordonner (3). Je sais des théologiens actuels qui vont dire que le métropolite de Philadelphie était un *latinophrone* frotté de scolastique. Je n'y contredirai pas, mais comment se fait-il que ce *latinophronisme* était, au XVIe siècle, parfaitement conciliable avec la plus stricte *orthodoxie* et qu'il y répugne aujourd'hui? Y aurait-il eu par hasard, depuis, un nouveau concile œcuménique, ou l'*orthodoxie* varierait-elle avec le temps?

Formes de la Confirmation, de la Pénitence et du Mariage

Gabriel de Philadelphie adopte sans scrupule la terminologie sacramentaire des scolastiques. Il trouve dans chaque sacrement une matière et une forme, ὕλη καὶ εἶδος, tout comme il fait sien le terme de transsubstantiation, μετουσίωσις, si critiqué de nos jours par certains théologiens orientaux. Contrairement à l'opinion généralement reçue, qui voit la forme de la Confirmation dans les paroles : *Sceau du don du Saint-Esprit,* σφραγὶς δωρεᾶς Πνεύματος ἁγίου, prononcées au moment où se font les onctions du Chrême, Gabriel découvre cette forme « dans la force des paroles de l'évêque bénissant et informant le Saint-Chrême » (4).

Les théologiens latins ont beaucoup discuté sur la valeur des formules déprécatives d'absolution contenues dans l'Eucologe grec. On n'est pas peu surpris de voir Gabriel Sévère donner comme forme du sacrement de Pénitence une formule déclarative, qui ne se lit dans

(1) Τὰ μυστήρια τὰ παρεχόμενα τοῖς αὐτὰ λαμβάνουσι χαρακτῆρας ἀνεξαλείπτους ἔστι τὸ θεῖον δηλαδὴ βάπτισμα καὶ ἡ ἱερωσύνη· ἕτεροι δὲ καὶ τὸ θεῖον μύρον εὐσεβῶς καὶ ὀρθῶς λέγουσιν εἶναι. RICHARD SIMON, *op. cit.*, p. 51.

(2) Δεύτερον ποιεῖ (τὸ ἅγιον μύρον) αὐτὸν διαφέρειν τῶν ἄλλων τῶν μὴ ταύτην ἐχόντων τὴν σφραγῖδα. CHRYSANTHE, *op. cit.*, édit. de Tergovist, p. ρς'.

(3) Τούτων γὰρ αἱ σφραγῖδες οὐκ ἀποβάλλονται, οὔτε μὴν ἐξαλείφονται· εἰ οὖν καὶ τὶς ἐξ ἀνθρώπων γένοιτο, καὶ αὖθις ἀνασταίηιο, οὐκ ἂν ἐδεήθη ἀναβαπτισμοῦ, οὔτε μὴν ἀναχειροτονήσεως. RICHARD SIMON, p. 51-52.

(4) Τὸ εἶδος τοῦ Μύρου ἐστὶν ἡ τῶν ῥημάτων δύναμις τοῦ ἀρχιερέως ἐπ'αὐτὸ λεγομένη καὶ εἰδοποιοῦσα αὐτό. CHRYSANTHE, p. ρε'.

aucun euchologe. Cette formule est ainsi conçue : Ἡ χάρις τοῦ Παναγίου Πνεύματος διὰ τῆς ἐμῆς ταπεινότητος ἔχει σε συγκεχωρημένον καὶ λελυμένον : *La grâce du Saint-Esprit te déclare par mon humilité pardonné et absous.* « Voilà, affirme notre théologien, ce que disent les ministres légitimes de la sainte confession au pénitent qui vient à eux. » (1) Consultés par le cardinal de Guise, les Grecs de Venise avaient livré une formule indicative : *Humilitas mea habet te condonatum*, également inconnue du rituel. De son côté, Arcudius prétend que beaucoup de prêtres grecs de son temps avaient l'habitude de dire : Ἐγώ σε συγκεχωρημένον ou συγχωρημένον, qui est bien l'équivalent de notre *Ego te absolvo* (2). Que conclure de là, sinon que les Grecs ont, pour absoudre, à leur disposition à la fois des formes déprécatives, des formes déclaratives et des formes indicatives. Souhaitons qu'avec tant de ressources ils se confessent un peu plus souvent.

Les théologiens *orthodoxes* ont généralement admis et admettent encore que la forme du sacrement de Mariage est constituée par la bénédiction donnée par le prêtre. Gabriel Sévère n'est pas de leur avis. Pour lui, comme pour l'ensemble des théologiens catholiques, le sacrement n'est pas séparable du contrat, et la forme n'est pas autre chose que l'expression même du consentement mutuel des époux (3).

La peine temporelle due au péché après l'absolution

Sous l'influence de la théologie protestante, les polémistes antilatins d'Orient et de Russie nient communément qu'il puisse rester, après l'absolution, une dette à payer à la justice divine, soit en ce monde, soit en l'autre, pour les péchés pardonnés. La pénitence ou *épitimie* imposée par le confesseur n'a, disent-ils, qu'une valeur médicinale; ce n'est pas une satisfaction, au sens propre du mot, car Jésus-Christ a suffisamment satisfait pour nous. Il est curieux de constater que Gabriel Sévère entendait l'*orthodoxie* d'une autre façon. Pour lui, l'existence de la peine temporelle satisfactoire ne fait pas l'ombre d'un doute. Il l'affirme à plusieurs reprises, soit dans son traité des sacrements, soit en parlant du feu du Purgatoire.

Tout d'abord, il distingue dans le sacrement de Pénitence trois par-

(1) CHRYSANTHE, *op. cit.*, p. ριε'.

(2) P. ARCUDIUS, *De Concordia Ecclesiæ occidentalis et orientalis in septem sacramentorum administratione*. Paris, 1672, p. 430.

(3) Τὸ δὲ εἶδος, ἡ ὁμολογία τῆν ῥημάτων αὐτῶν ἐπὶ τῶν ἐκεῖ καθευρεθέντων, ἤγουν θέλεις με; Θέλω. σε. CHRYSANTHE, p. ρκα'.

ties : la contrition, la confession et la *satisfaction,* ἡ ἱκανοποίησις. Cette ἱκανοποίησις est définie par lui « l'accomplissement intégral du *canon* (pénitence) imposé au pécheur pour ses péchés par le confesseur, qui en a le pouvoir, selon la tradition de la Sainte Église et la législation pénitentielle des saints canons ». La nécessité de cette satisfaction est enseignée non seulement par les divins docteurs de l'Église catholique, mais encore par l'Écriture Sainte elle-même, comme on le voit par l'exemple de Marie, sœur de Moïse, et par celui de l'incestueux de Corinthe. Aussi les saints Pères ont-ils fixé selon la quantité et la qualité des péchés la satisfaction convenable. *Celui qui ne veut pas se conformer à leurs prescriptions doit de toute nécessité paraître devant les assises d'outre-tombe pour rendre compte de ses iniquités, puisqu'il a méprisé la législation de la sainte Église* (1). Cette dernière phrase indique clairement que le métropolite de Philadelphie reconnaît l'existence d'une peine temporelle satisfactoire, tant pour ce monde que pour l'autre.

La peine temporelle d'outre-tombe est d'ailleurs expressément affirmée dans ce passage tiré du traité sur la quatrième divergence, c'est-à-dire sur le feu du Purgatoire.

Par le baptême, Dieu nous délivre du péché originel et de tout autre péché; par la pénitence et la contrition du cœur, il nous accorde la rémission des péchés commis après le baptême; par les saints mystères et aussi par les prières et les aumônes, *il fait grâce aux chrétiens orthodoxes défunts des châtiments dus aux péchés;* reçoivent cette délivrance seules les âmes qui en sont dignes (2).

Le dogme du Purgatoire, dans ce qu'il a de défini, est déjà tout entier dans ces lignes. Nous allons voir que Gabriel Sévère s'approche encore de plus près des positions de la théologie catholique.

Le Purgatoire

On peut dire que la discussion entre Grecs et Latins sur le Purgatoire fut, dès les origines, très mal engagée. Les Latins voulurent défendre *mordicus* une position très secondaire, qui ne touche en rien à la substance du dogme. Ils portèrent presque uniquement les

(1) Οἷς ὁ μὴ πεισθεὶς, ἀνάγκη τοῖς ἐκεῖ δικαστηρίοις πεμφθήσεσθαι, καὶ λόγον δώσει ὧν ἔπραξεν ἀνοσιουργημάτων, ὡς τοὺς θεσμοὺς τῆς ἁγίας ἐκκλησίας ἀθετήσας. CHRYSANTHE, p. ριδ'.

(2) Καὶ διὰ τῶν θείων μυστηρίων πάλιν καὶ προσευχῶν καὶ ἐλεημοσυνῶν δωρεῖται τοῖς κεκοιμημένοις ὀρθοδόξοις χριστιανοῖς τὴν ἐλευθερίαν καὶ ἄφεσιν τῶν διὰ τὰς ἁμαρτίας τιμωριῶν· καὶ τὴν ἐλευθερίαν ταύτην αἱ ἀξίαι ψυχαὶ μᾶλλον τὴν λαμβάνουσιν.

débats sur la question du feu, au lieu d'appuyer sur l'existence d'un état intermédiaire entre l'état de félicité et l'état de damnation. On vit bien, au concile de Florence, les inconvénients de cette tactique ; aussi le décret d'union se contenta-t-il d'enseigner que « les âmes de ceux qui meurent dans le repentir et l'amour de Dieu, avant d'avoir, par de dignes fruits de pénitence, satisfait pour leurs péchés et leurs négligences, sont purifiées par des peines purificatrices, et que, pour être délivrées de ces peines, ces âmes reçoivent du secours des suffrages des fidèles vivants » (1). Le concile se tut sur la nature des peines et même sur l'existence d'un troisième lieu distinct de l'enfer. Le concile de Trente observa la même réserve (2). Si les théologiens catholiques s'en étaient tenus, dès le début, à ces points essentiels et sûrs, ils auraient épargné aux Grecs bien des dissertations inutiles sur le feu et le lieu du Purgatoire, et l'on aurait sans doute compté une divergence de moins entre les deux Églises. Poussés par l'esprit de contention qui les distingue, les Grecs ont toujours refusé d'admettre le mot *purgatoire*, le feu et un troisième lieu distinct de l'Hadès et du ciel. Il est remarquable que Gabriel Sévère s'écarte sur ces points de ses coreligionnaires d'une manière sensible.

Tout d'abord, pour ce qui regarde le mot et le lieu, le métropolite de Philadelphie nie sans doute l'existence d'un endroit spécial appelé Purgatoire, en tant que cet endroit serait tout à fait distinct de l'Hadès scripturaire, mais il reconnaît bien volontiers que l'Hadès peut avoir plusieurs compartiments, plusieurs demeures :

Il n'y a qu'un seul endroit, et non plusieurs, dit-il, où les âmes sont châtiées; mais cet endroit a plusieurs résidences différentes et plusieurs sortes de tourments, suivant la nature des péchés..... Les âmes des pécheurs sont envoyées à ces différentes sortes de tourments, aussi bien les âmes des impies et des hérétiques que celles des chrétiens impénitents, et celles des chrétiens qui ont l'espérance d'être soulagés et délivrés de ces supplices par la sainte liturgie, les aumônes et les prières offertes pour eux..... Ces endroits dans lesquels sont envoyées les âmes pour y subir le châtiment que méritent leurs péchés, je ne les appelle pas *purgatoire*, καθαρτήριον, pour qu'on ne pense pas que nous sommes de l'avis de Platon, qui dit dans le *Phédon* que les âmes des pécheurs sont puri-

(1) *Item, si vere pœnitentes in caritate Dei decesserint, antequam dignis pœnitentiæ fructibus de commissis satisfecerint et omissis, eorum animas pœnis purgatoriis post mortem purgari, et ut a pœnis hujusmodi releventur, prodesse eis vivorum suffragia.*

(2) *Purgatorium esse* (l'état, et non pas directement le lieu comme tel) *animasque ibi detentas fidelium suffragiis..... juvari.*

fiées, καθαρίζονται; mais je nomme ces endroits *lieux satisfactoires*, τόπους ἱκανοποιούς, c'est-à-dire endroits dans lesquels les âmes sont châtiées, dans la mesure où elles sont dignes de châtiments et dans la mesure où le voudra la miséricorde de Dieu (1).

Si c'est pour ne pas être accusé de platonisme que Gabriel Sévère évite d'employer le mot *purgatoire* et préfère le mot *satisfactoire* pour désigner la résidence où vont les âmes *qui ont l'espérance d'être délivrées*, un théologien catholique aurait, je crois, mauvaise grâce à lui chercher noise. Mais le métropolite de Philadelphie va encore plus loin dans la voie des concessions : chose inouïe chez un théologien grec, il ne répugne pas absolument au feu du Purgatoire :

Elle me sourit, continue-t-il, cette opinion de certains docteurs de l'Église occidentale qui disent que le feu éternel est celui-là même dans lequel vont les âmes qui sont châtiées pour un temps. Sans doute ce feu, tel que Dieu l'a créé, est de sa nature éternel; mais on le dit temporaire à cause des âmes qui en sont délivrées, non en vertu de sa nature. Par ailleurs, ce feu est dit éternel et perpétuel à cause des âmes de ceux qui y sont châtiés éternellement. Ainsi le diable est puni là éternellement; ainsi l'âme du malheureux Judas et celle de Pharaon, et les âmes des impies, des hérétiques et des impénitents (2).

On le voit, Gabriel est vraiment de bonne composition sur cette question du Purgatoire. Sur un point cependant, il se montre intraitable. Se figurant, on ne sait trop pourquoi, que les Latins accordent au Pape une véritable juridiction sur les morts, en vertu de laquelle celui-ci pourrait à son gré ouvrir ou fermer les portes du Purgatoire, il déclare solennellement qu'aucun homme n'a le pouvoir de délivrer par lui-même des châtiments de l'Hadès les âmes des pécheurs (3). Seul, le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs, notre grand prêtre et Seigneur Jésus-Christ, a ce privilège.

La béatitude des saints

Sur la béatitude des âmes saintes après la mort, il y a eu de tout temps chez les Grecs deux opinions divergentes. Suivant la première, les

(1) Εἷς ἐστὶν ὁ τόπος ἐν ᾧ αἱ ψυχαὶ τιμωροῦνται, καὶ οὐ πολλοί· πλὴν ὁ τόπος οὗτος ἔχει πολλὰς καὶ διαφόρους μονὰς καὶ πολλὰ εἴδη τιμωριῶν, κατὰ τὴν ἀναλογίαν τῶν ἁμαρτιῶν δηλονότι.

(2) Ἀρέσκει μοι ὅμως καὶ ἡ γνώμη τινῶν διδασκάλων τῆς δυτικῆς ἐκκλησίας, οἵτινες λέγουσιν ὅτι τὸ πῦρ τὸ αἰώνιον εἶναι ἐκεῖνο εἰς τὸ ὁποῖον πηγαίνουσιν αἱ ψυχαὶ καὶ τιμωροῦνται πρὸς καιρόν· τὸ ὁποῖον, ὅσον εἰς τὴν αὐτοῦ φύσιν εἶναι αἰώνιον, οὕτω ὑπὸ Θεοῦ κτισθέν· πλὴν λέγεται καὶ πρόσκαιρον διὰ τὰς ψυχὰς ἐκείνας, αἱ ὁποῖαι λυτρώνονται ἀπ'ἐκεῖθεν.

(3) Οὐδεὶς τῶν ἀνθρώπων ἔχει ἐξουσίαν νὰ ἐλευθερώσῃ ἐξουσιαστικῶς ψυχὰς ἀνθρώπων ἁμαρ-

âmes des saints ne sont pas admises à la vision de Dieu avant le jugement dernier; elles vont dans un endroit de rafraîchissement et de repos, qu'un théologien récent a qualifié de paradis d'en bas, ὁ κάτω παράδεισος, par opposition au vrai paradis, au paradis d'en haut, et qu'on peut comparer à ce que nous appelons le limbe des Pères avec un peu plus de confortable. Il est évident que, d'après cette opinion, la béatitude des âmes saintes est vraiment incomplète. Cette manière de voir heurte de front le dogme catholique de la rétribution immédiate après la mort. La seconde opinion, au contraire, qui a pour elle, entre autres autorités, la Confession de Dosithée, ne diffère en rien de ce qu'enseigne l'Église catholique. La béatitude des saints peut être dite à la fois complète et incomplète, complète si on ne regarde que l'âme, incomplète si l'on considère tout le composé humain, puisque le corps n'est pas encore associé à la félicité de l'âme.

C'est à cette dernière conception que se range Gabriel Sévère. Il écrit :

Voici quel est mon avis sur cette question : Les âmes des saints et des bienheureux voient, *en tant qu'âmes,* καθὸ ψυχαί, la béatitude et la gloire de Dieu, suivant la parole de l'Écriture : *Les âmes des justes sont dans la main de Dieu,* et comme le grand Basile l'a dit dans le passage cité plus haut; mais en tant que l'âme et le corps doivent recevoir un jour la parfaite jouissance de la divine béatitude..... je dis que les saints n'ont pas encore une pleine félicité, qui existera lorsque le Christ jugera toute la terre et rendra à chacun selon ses œuvres (1).

N'est-il pas vrai que Gabriel aurait pu supprimer sa cinquième divergence et en profiter pour examiner d'un peu plus près les autres, dont il nous faut dire un mot en terminant?

Les autres divergences

La question de la procession du Saint-Esprit est une de celles qui sont le plus misérablement traitées par notre théologien. Il se tient dans l'ornière de la polémique moyenâgeuse. Pour lui, le fondement de la doctrine catholique du *Filioque* serait dans l'identification que feraient les théologiens latins entre la personne du Saint-Esprit et l'opération,

---

τωλῶν. C'est, sans doute, la doctrine mal comprise de l'application des indulgences aux défunts qui a fait croire à Gabriel que le Pape pouvait ouvrir à son gré les portes de l'Hadès.

(1) Ἐγὼ δ'ὅμως τοιαύτην γνώμην ἔχω περὶ ταύτης τῆς ὑποθέσεως, ὅτι αἱ τῶν ἁγίων καὶ μακαρίων ψυχαί, βλέπουσι μὲν, καθὸ ψυχαί, τὴν μακαριότητα καὶ δόξαν, τοῦ Θεοῦ..... καθὸ δὲ μέλλουσι πάλιν νὰ λάβωσι ψυχὴ καὶ σῶμα τὴν τέλειαν ἀπόλαυσιν τῆς θείας μακαριότητος....., λέγω ὅτι οὔπω τελείως ἀπέλαυσαν οἱ ἅγιοι.

ἐνέργεια, commune à toute la Trinité. Lui-même distingue si bien l'essence divine de son opération qu'il paraît côtoyer le palamisme: *Autre chose,* dit-il, *est la divine énergie, autre chose l'essence divine,* ἄλλο ἐστὶν ἡ θεία ἐνέργεια καὶ ἄλλο ἡ θεία οὐσία. Il exprime en ces termes sa conception de la procession du Saint-Esprit :

De même que ces deux choses : le fleuve et l'eau, sortent ensemble d'une même source, ainsi le Fils et le Saint-Esprit sortent ensemble de l'hypostase du Père, οὕτω καὶ ὁ Υἱὸς καὶ τὸ Πνεῦμα ἐξέρχονται ὁμοῦ ἐκ τῆς ὑποστάσεως τοῦ Πατρός.

C'est bien la conception photienne du mystère divin. Nous savons du reste par la polémique de Gabriel avec Maxime Margounios que la signification du *per Filium* des Pères grecs lui a totalement échappé. Pour la manière de traiter les textes patristiques, il ne s'écarte pas en effet de la méthode qui fut toujours chère aux théologiens du schisme : apporter en faveur de la procession *a Patre solo* tout texte qui affirme simplement la procession du Saint-Esprit *a Patre;* interpréter de la mission temporelle tout texte affirmant la procession *a Patre Filioque* ou *a Patre per Filium.* Avec cette exégèse, il arrive à mettre de son côté tous les Pères, même saint Ambroise, même saint Augustin, même saint Epiphane et saint Cyrille d'Alexandrie. C'est exaspérant.

Parlant de la primauté du Pape, notre théologien cherche à établir les deux thèses suivantes : 1° Pierre n'a reçu qu'une primauté d'honneur sur les autres apôtres et non une primauté de pouvoir et de domination, τὸ πρωτεῖον τῆς ἐξουσίας καὶ δεσποτείας; 2° les évêques de Rome, successeurs de Pierre (Gabriel ne songe pas à contester ce point), ont obtenu la primauté du rang, τὸ πρωτεῖον τῆς τάξεως, dans l'ancienne Église de la part des conciles, en considération du rang de capitale que possédait la ville de Rome.

Relativement à la question des azymes, Gabriel admet que Jésus-Christ a mangé la pâque légale au jour voulu, mais non au moment voulu, τὴν δὲ ὥραν τῆς ἡμέρας δὲν τὴν ἐφύλαξε. Au soir du Jeudi-Saint, alors que le jour de la Pâque était à son commencement, on avait à la fois du pain fermenté et du pain azyme. Jésus-Christ institua l'Eucharistie avec du pain fermenté.

Tout compte fait, Gabriel Sévère était bien un *Orthodoxe,* mais un *Orthodoxe* du XVIe siècle, qui ne ressemblait pas complètement aux *Orthodoxes* du XXe. Que conclure de là, sinon que ce qu'on appelle l'*Orthodoxie* n'échappe pas à une certaine évolution?

M. JUGIE.

Constantinople.

FORMATION DE L'ÉGLISE ARMÉNIENNE

I — LES ORIGINES DE L'ARMÉNIE ET L'INTRODUCTION DU CHRISTIANISME

On entend généralement par Arménie la contrée que limitaient autrefois la Cappadoce à l'Ouest, la Colchide et l'Ibérie au Nord, la Médie atropatène et l'Adiabène à l'Est et au Sud-Est, l'Osrhoène et la Commagène au Sud et au Sud-Ouest. L'Arménie aurait donc compris les terres arrosées par le cours supérieur de l'Euphrate et du Tigre, ainsi que presque toute la vallée de l'Araxe. A vrai dire, les frontières de cette contrée et des peuples qui l'ont habitée ont toujours été un peu flottantes; sauf au Nord et à l'Est (1), il n'est pas possible d'en fixer les bornes d'une manière précise, par suite de remaniements fréquents que leur imposèrent les succès ou les revers des peuples avoisinants, à cause aussi parfois de la pénétration pacifique de telle ou telle tribu. Quoi qu'il en soit de ce point, il est certain que le centre géographique de ce qui correspond à l'ancienne Arménie a été de bonne heure la province de l'Ararat, nom qui, il est vrai, n'a pas toujours été appliqué au même massif de montagnes.

Le premier peuple historiquement connu qui occupa la région est le peuple des *Ourartou* (2), si l'on adopte la lecture des inscriptions assyriennes, ou celui des *Alarodiens*, si l'on suit Hérodote (3) et les écrivains grecs. Les Ourartou et les Alarodiens ne diffèrent pas, du reste, les uns des autres (4); bien plus, ainsi que l'ont démontré de nombreuses inscriptions locales, ils ne diffèrent pas des *Khaldiens* ou *Khaldes*, le nom plutôt indigène emprunté à la déesse nationale Khaldis, dont le temple s'élevait à Van (Thospa), leur capitale. Les Khaldes ou Alarodiens avaient créé un royaume assez prospère, de population mélangée et soumise à leur domination, lequel dura probablement du xe au

(1) Pour l'historien Justin (*Historia universalis*, XLII, 2), l'Arménie s'étend de la Cappadoce à la mer Caspienne, sur une superficie de 1 100 000 pas.

(2) Le nom de *Ourartou* correspond à celui d'*Ararat* qu'emploient les écrivains bibliques contemporains (*IV Reg.*, XIX, 37; *Is.*, XXXVII, 38; *Jér.*, LI, 27) pour désigner ce pays. Quant à l'identification de l'Ararat de la Genèse avec le massif de l'Agri-Dagh, elle a été faite par saint Jérôme, et elle est restée ignorée des Arméniens jusqu'au IXe ou Xe siècle de notre ère.

(3) *Historiæ*, III, 94; VII, 79.

(4) Par la permutation des liquides et des dentales, on voit que ces deux noms sont identiques.

VIe siècle avant notre ère (1). Or, ils étaient distincts des Arméniens ou plutôt des Haïks (2), pour leur donner le nom par lequel ils ont l'habitude de se désigner eux-mêmes. Hérodote le dit (3); Xénophon est du même avis (4); la langue des Khaldes ou Ourartou et celle des Haïks diffèrent autant que deux langues peuvent différer entre elles; enfin les Arméniens ou Haïks n'ont jamais voulu se confondre avec les Khaldes ou Ourartou.

Les nouveaux venus ont dû, comme cela s'est pratiqué de tout temps, détruire en partie leurs prédécesseurs, s'assimiler plus ou moins le reste, et, avec cet amalgame mal ou bien fusionné, constituer un nouvel Etat et une nouvelle nation. D'où venaient-ils? Qu'étaient-ils au juste? Des savants les regardent comme des Hittites, alors que d'autres leur contestent toute parenté avec ce peuple célèbre de l'Asie Mineure. Quand on aura déchiffré et lu les inscriptions hittites recueillies au cours de ces dernières années, alors seulement une solution sera peut-être donnée à cette question épineuse. En attendant, il n'est pas téméraire de supposer que les Arméniens venaient de Phrygie, ainsi que l'assure le bon Hérodote (5), qui, après tout, n'était pas très éloigné des événements.

Nous pensons, écrit le R. P. Tournebize (6), à la suite de la plupart des arménistes contemporains, que les Arméniens sont l'une des branches de la souche indo-européenne. Au VIe siècle avant l'ère chrétienne, ils ont émigré du Sud-Ouest vers la région appelée plus tard Grande-Arménie.

Si les conquérants s'appelaient entre eux et s'appellent encore Haïks, leurs voisins : Mèdes, Perses, Grecs, etc., leur ont, au contraire, toujours réservé le nom d'Arméniens, dont l'origine est assez mal définie. Ce dernier nom se lit pour la première fois en vieux persan sur les inscriptions de Béhistoun du roi Darius (vers 510 avant J.-C.); il est ensuite employé par Hérodote, puis par Xénophon, qui nous parle du fils d'un roi arménien dont il fait un contemporain de Cyrus (7).

On s'accorde généralement aujourd'hui à placer l'établissement des Haïks dans la Grande-Arménie au VIe ou, au plus tôt, au VIIe siècle avant Jésus-Christ. En dépouillant les Ourartou ou Khaldes du gouvernement

(1) Leur dernier roi, Minouas II, régna de 600 à 580 avant Jésus-Christ; le premier connu, Aramé, de l'an 860 à l'an 843 avant Jésus-Christ.
(2) Il faudrait régulièrement écrire Haïk, qui est un pluriel; le singulier est Haï.
(3) *Historiæ*, III, 94; V, 52; VII, 63.
(4) *Anabasis*, IV, 34.
(5) *Historiæ*, V, 52; VII, 73.
(6) *Histoire politique et religieuse de l'Arménie*. Paris, 1910, p. 758.
(7) *Cyropædia*, II, 4.

et même, dans une certaine mesure, de la propriété du sol, les Arméniens n'avaient pas réussi à constituer un Etat tout à fait indépendant. De même que leurs prédécesseurs avaient payé tribut aux Assyriens, leurs suzerains, de même eux durent se reconnaître vassaux des Mèdes et des Perses qui avaient hérité de la puissance des rois de Ninive. Ainsi donc, dès son entrée sur la scène politique, la nation arménienne ne se possède pas entièrement; tout au plus jouit-elle de l'autonomie, des droits qu'accorde le protecteur au protégé. Lorsque, en l'année 402/401 avant Jésus-Christ, Xénophon traversait avec ses compagnons de guerre l'Arménie, celle-ci dépendait de la Perse, bien qu'elle en fût séparée par le fleuve Kentritès (1) ou Bohtan-Sou, au sud de Van; du côté septentrional, c'était le Haut-Araxe, le Phase ou fleuve de Pasen, près de Hassan-Kaleh, qui lui servait de limite. Et, tout en obéissant à un chef unique, le royaume d'Arménie se divisait, à la mode perse, en un certain nombre de satrapies.

*
* *

Après avoir lutté, en 331, contre Alexandre le Grand, vainqueur et héritier des Perses (2), l'Arménie reçut de lui un gouverneur qui avait déserté la cause du roi des rois et auquel succédèrent deux Grecs, Néoptolème et Eumène, en attendant que le pouvoir échût de nouveau aux représentants de l'ancienne dynastie. Elle fut ensuite conquise et possédée par Antiochus le Grand (223-187), roi de Syrie, jusqu'à sa défaite à Magnésie (189 avant J.-C.), qui permit aux deux gouverneurs nommés par lui, Artaxias et Zariandrès, de secouer sa tutelle et de prendre le titre de roi. Et comme on ne perd rien à reconnaître un maître lointain, tout en proclamant leur indépendance, les deux nouveaux souverains qui régnaient, le premier sur l'Arménie proprement dite, le second sur la Sophène, eurent bien soin de se placer sous la suzeraineté de Rome. Ce sont les descendants d'Artaxias qui semblent, dès lors, avoir occupé le trône d'Arménie jusqu'aux premières années de l'ère chrétienne.

Les difficultés avec Rome ne commencèrent que lorsque Tigrane II (90-55 avant J.-C.) eut, à l'exemple des souverains perses ou parthes, pris le titre de roi des rois, dénomination qui impliquait dans ces contrées l'idée d'indépendance absolue. Et, pour bien manifester à son ancienne suzeraine que ce n'était pas là une vaine appellation, de con-

(1) *Anabasis*, IV, 3; III, 5, 16.
(2) ARRIEN, *Anabasis*, III, VIII, 5.

cert avec Mithridate, roi de Pont, Tigrane se mit à attaquer et à battre les alliés de Rome. Peu à peu il étendit le réseau de ses conquêtes jusqu'à la Cappadoce, puis jusqu'à la Cilicie orientale, enfin jusqu'à la Syrie et même la Phénicie (80 avant J.-C.). La fondation d'une nouvelle capitale, Tigranocerte (aux environs de Mardin), admirablement fortifiée et peuplée surtout de Grecs et de Macédoniens qu'il avait enlevés de force de douze villes de la Cappadoce et de la Cilicie, devait, dans sa pensée, lui assurer la possession de ces provinces.

La République finit par s'émouvoir de cette puissance nouvelle qui venait de grouper, en les dépouillant, tous les rois alliés ou protégés de Rome, et qui, déjà maîtresse de l'Asie orientale, menaçait un jour ou l'autre de lui disputer l'autre partie du continent asiatique et de la rejeter en Europe. Après des essais infructueux de négociations, Lucullus entra en campagne. Par les défaites réitérées qu'il infligea à Tigrane, notamment en l'an 69 avant Jésus-Christ, il réussit d'abord à diminuer son prestige, puis à lui faire abandonner ses conquêtes. Pompée acheva l'œuvre du grand général, et Tigrane, mis tout à fait hors d'état de nuire, dut restituer la Phénicie, la Syrie, la Cilicie, la Cappadoce, la Sophène et la Gordyène, bref toutes les provinces qu'il avait récemment soumises, avec une portion de l'ancien territoire d'Arménie.

Ce furent les clients de Rome qui bénéficièrent des dépouilles du souverain arménien : comme Abgar, roi d'Osrhoène; comme Ariobarzane, roi de Cappadoce, qui reçut le pays compris entre Mélitène et l'Euphrate, une partie de la Cilicie, depuis Castabala jusqu'à Derbe, enfin, à l'Est, la Sophène; comme Déjotare, roi de Pessinonte, qui, possédant déjà la Galatie et la région comprise entre Amisos et les bouches de l'Halys, reçut encore la moitié orientale du royaume de Pont, avec les villes de Pharnacia et de Trébizonde, l'Arménie pontique jusqu'aux limites de la Grande-Arménie, et le titre de roi de l'Arménie Mineure.

*
* *

Revenons à la Grande-Arménie. Depuis les victoires de Lucullus et de Pompée (66 avant J.-C.), depuis surtout la victoire que remporta Antoine (34 avant J.-C.) sur le roi Artavasde, fils de Tigrane, elle formait un royaume placé dans la dépendance directe de Rome, et vraiment soumis à son protectorat. Chaque fois que le besoin s'en fit sentir, les empereurs y maintinrent leur autorité, même par la force, sans recourir pourtant à l'occupation réelle et permanente du pays.

Auguste dit, dans le *Monumentum Ancyranum* (c. XXVII), qu'il aurait

pu, après le meurtre du roi Artaxias, en l'an 20 avant Jésus-Christ, faire de l'Arménie une province romaine, mais qu'il crut préférable de la laisser subsister comme royaume, avec à sa tête Tigrane, le frère d'Artaxias, pour souverain. La combinaison servait au mieux les intérêts de Rome, et peut-être n'eût-elle pas été nuisible aux intérêts bien entendus de l'Arménie, si les sympathies de la nation ne se fussent portées d'un autre côté. Elles allaient aux Parthes, qui, ayant hérité de la puissance des Perses et des Syro-Macédoniens, entretenaient d'excellentes relations politiques et religieuses avec leurs voisins. De là des expéditions militaires, des guerres continuelles pour savoir qui, des Romains ou des Parthes, commanderait définitivement à ce jouet qu'était l'Arménie entre les mains de ces deux Etats rivaux.

Ainsi, en l'an 3 de notre ère, Tigrane s'étant soustrait à l'autorité de Rome, est détrôné par C. César, qui établit à sa place Ariobarsanès; ainsi encore, en l'an 18, Zénon, surnommé Artaxias par le peuple, est donné pour roi aux Arméniens par Germanicus. En l'an 34, à la mort d'Artaxias, le roi des Parthes, Artaban se hâte d'occuper le pays et d'y installer son fils aîné, Arsace, comme souverain. Pas pour longtemps, du reste, car, sur un ordre venu de Rome, Vitellius, gouverneur de Syrie, et Mithridate, roi d'Ibérie, accourent et réussissent à s'emparer des principaux points stratégiques, pendant que Arsace est mis à mort. Orodès, le frère de ce dernier, a le même sort; enfin Artaban lui-même, qui entre en campagne, est vaincu et contraint de reconnaître le protégé de Rome, Mithridate, pour roi d'Arménie.

En l'an 51, Mithridate est assassiné par son neveu Rhadamiste, qui s'empare de ses Etats au su du gouverneur romain, mais qui est chassé par ses sujets et remplacé par Tiridate, frère du roi des Parthes. Ces derniers sont les maîtres de l'Arménie jusqu'à l'année 55, où ils doivent l'évacuer. La guerre reprend les années suivantes entre Romains et Parthes au sujet du protectorat à exercer en Arménie, notamment en 58, où le général Corbulon fait intervenir Antiochus, roi de Commagène, et Pharasmanes, roi d'Ibérie. Tiridate, battu et fugitif, est remplacé en 60 par Tigrane, petit-fils d'Archélaüs de Cappadoce, que Corbulon proclame roi d'Arménie. Vers la fin de l'été de l'année 63, par un traité conclu entre Corbulon et le roi parthe, l'Arménie est réservée aux cadets des rois parthes, mais sous le protectorat romain. Tiridate, le cadet en question, doit déposer sa couronne devant l'image de l'empereur, pour ne la reprendre qu'après l'avoir reçue, à Rome, des mains de Néron; cérémonie qui eut lieu, de fait, vers le milieu de l'année 66. Depuis lors, jusqu'à la suppression de l'indépendance de l'Arménie,

ce fut toujours un prince de la famille parthe des Arsacides qui fut à la tête du royaume.

En l'an 114, après avoir conquis l'Arménie et déposé le roi qu'avait installé le souverain des Parthes, Trajan décide de la convertir en province romaine et la fait administrer par un légat impérial et par un procurateur. Cette annexion de l'Arménie contredisait trop la politique suivie par Rome jusqu'à ce jour et présentait par ailleurs trop de difficultés pour être longtemps maintenue. Dès l'avènement d'Adrien, en l'an 117, l'ancien état de choses était rétabli; les Arméniens avaient toute liberté de se choisir un roi, comme auparavant. On était donc revenu au système de protectorat qui fonctionna tant bien que mal aussi longtemps que les Parthes n'eurent pas intérêt à le modifier.

En 161, ces derniers envahissaient l'Arménie et proclamaient roi l'Arsacide Pacoros à la place de Sohaimos, client des Romains; mais le gouverneur de la Cappadoce, Statius Priscus, refit la conquête du pays en 163, prit et détruisit Artaxarta, l'ancienne capitale, tout en s'employant à construire près de là une nouvelle capitale, Kainopolis, qui reçut une forte garnison. En même temps, Sohaimos était rétabli sur son trône. La situation ne fut pas modifiée jusqu'en 195, où Septime Sévère, pour se rendre favorables les Parthes, auxquels il venait d'enlever une portion de la Mésopotamie, leur accorda en retour un morceau de l'Arménie. La cession, du reste, paraît avoir été momentanée, et, dès 199, l'Arménie recouvrait, avec son territoire, ses anciens privilèges, son roi, son armée et aussi sa dépendance vis-à-vis de Rome. L'incorporation de l'Arménie à l'empire romain, prononcée par Caracalla en 216, fut de courte durée, l'assassinat de cet empereur et la défaite de son successeur Macrin à Nisibe ayant forcé Rome à revenir, presque aussitôt après, à l'ancienne organisation.

*
* *

Dix ans après, se produisit dans l'empire voisin de l'Arménie une révolution dynastique qui devait modifier complètement la situation; les Parthes étaient vaincus par les Perses et la dynastie des Arsacides remplacée par celle des Sassanides (avril 227). Il y eut des essais de conquête pour replacer l'Arménie sous le protectorat du roi des rois, essais qui n'aboutirent pas, sauf en 252-253, où, par le meurtre de Chosroès, roi d'Arménie, les Perses purent occuper le pays. La défaite et la mort de l'empereur Valérien leur permit encore une fois d'imposer un roi rival.

Dès lors, c'est un chassé-croisé de rois vassaux, nommés ou déposés

par Rome, par Palmyre ou par Séleucie-Ctésiphon. Vers 284, Dioclétien obtint des Perses la cession de l'Arménie et de la Mésopotamie, et, en 287, le jeune Tiridate, quittant la cour romaine avec l'agrément de l'empereur, se fit rétablir par ses sujets sur le trône d'Arménie. Comme les années suivantes, les Perses réussirent à y dominer à nouveau, Galère envahit la Grande-Arménie durant l'été de 297, et, avec l'appui de Tiridate, il enleva le camp et la famille du shah Narsès; dans le traité qui suivit l'expédition, outre la Mésopotamie, Rome se fit céder les provinces situées entre le Tigre et le lac de Van, et qui formèrent une série de satrapies arméniennes soumises à son protectorat, comme l'Ingilène, la Sophène, l'Arzanène, la Corduène et la Zabdicène.

Dès lors, Rome eut cause liée avec les Arméniens, surtout à partir du règne de Constantin. En 335, le gendre de celui-ci, Annibalien, devient souverain du Pont et de l'Arménie, avec le titre de roi des rois; deux ans après, il est assassiné par des soldats romains. En 338, le roi d'Arménie, détrôné à la suite d'une sédition qu'avaient préparée les Perses, est rétabli par l'empereur Constance. En 350, Olympiade, veuve de l'empereur Constant, est mariée au roi d'Arménie. En 358, Sapor, shah des Perses, envoie à Constantinople son ambassadeur Narsès réclamer l'Arménie et la Mésopotamie; comme il ne les obtient pas, la guerre éclate deux ans plus tard, et l'empereur Constance reçoit à Césarée de Cappadoce les assurances de fidélité du roi arménien.

On sait comment, après la défaite et la mort de Julien l'Apostat (juillet 363), son successeur, Jovien, fut contraint de conclure un traité de paix pour trente ans, moyennant la cession aux Perses de la plus grande partie de la Mésopotamie et du protectorat sur l'Arménie. La trêve entre les deux grands empires ne fut pas d'aussi longue durée Dès l'année 365, Sapor fait prisonnier par trahison et met à mort Arsace, roi d'Arménie, donnant le pays à deux transfuges romains. Cylax et Artaban; en 367, devant les progrès de Cylax, le fils du roi défunt, Pap, se réfugie auprès de l'empereur Valens, qui le traite avec de grands égards et s'efforce de le rétablir sur son trône (369). Ce que voyant, Sapor envahit encore le royaume arménien, le met au pillage, emporte et brûle la capitale Artogerassa et emmène avec lui la femme et les trésors de l'ancien roi Arsace. Le candidat des Romains, Pap, change dès lors d'attitude, et, pour rentrer en grâce auprès de Sapor, il met à mort Cylax et Artaban, ses deux concurrents; mais il est battu par les Romains qui le retiennent prisonnier. Il s'évade en 375 de sa captivité de Tarse, pour se laisser assassiner dans ses Etats par ordre du comte Trajan.

L'Arménie, cette pomme de discorde, est enfin partagée en 387 entre les deux empires rivaux. C'était sous le règne d'Arsace, qui mourut deux ou trois ans après.

Les Perses qui ont pris pour eux les quatre cinquièmes du territoire lui laissent au début un simulacre d'indépendance; mais à la mort du dernier Arsacide (428), ils administrent eux-mêmes le pays au moyen de *marspans*, sorte de margraves nommés par eux. A deux reprises, sous l'empereur Maurice (591), et sous Héraclius (629), l'Arménie est enlevée aux Perses par les Byzantins; mais trop loin de la capitale, épuisée d'ailleurs par ses luttes intestines, elle tombe sans résistance au pouvoir des Arabes (654). Aux marspans succèdent alors les *osdigans*, gouverneurs nommés par le calife. Cependant un noble Arménien, Achot Pakratouni, est assez heureux pour gagner la confiance des califes; il obtient d'eux, en 855, le titre de prince des princes et, en 885, la couronne royale. Ainsi se trouve fondée la dynastie indigène des Pakratouni ou Bagradites, dont les chefs gouvernent le pays pendant deux siècles (1).

* * *

Ceci dit de la Grande-Arménie ou Arménie soi-disant indépendante, résumons en quelques mots la situation politique et administrative de l'*Armenia minor*. Donnée d'abord au roi Déjotare, puis au roi de Pont, Polémon, par Antoine, celle-ci fut, après des fluctuations diverses, incorporée à l'empire romain sous l'empereur Vespasien, et très probablement annexée par Trajan à la vaste province de Cappadoce. Elle n'en continua pas moins à avoir un gouverneur particulier, placé il est vrai sous la dépendance de celui de Césarée, mais qui jouissait toutefois de certaines prérogatives. Le siège du gouvernement provincial était établi à Nicopolis, aujourd'hui Purkh, près d'Endérès, ville qu'avait fondée Pompée après sa victoire définitive sur Mithridate. C'est là que s'élevait l'autel fédéral des Augustes, là que se réunissait la diète provinciale qui élisait l'arméniarque. D'autres villes, comme Mélitène et Satala, servaient de résidence à des forces militaires considérables. Depuis l'année 70, Mélitène était le quartier général de la *Legio XII Fulminata;* depuis le règne de Trajan, Satala était celui de la Legio XV Apollinaris.

Tant que l'*Armenia minor* ne constitua qu'une seule province, elle fut soumise à cette administration; il en fut certainement ainsi jusqu'au règne de Dioclétien, qui paraît avoir érigé l'Arménie mineure en province distincte avec Mélitène et non plus Nicopolis comme métro-

(1) Mgr L. Petit, s. v. *Arménie*, dans le *Dictionnaire de théologie catholique* de Vacant-Mangenot, t. Ier, col. 1889.

pole. L'un de ses successeurs, Constantin le Grand, ou Valens, ou Théodose Ier — toutes ces opinions sont également défendues — modifia quelque peu la situation antérieure. Désormais, au lieu d'une seule province, l'Arménie romaine en forma deux qui portèrent des noms différents, selon les époques, mais dont les plus usuels et les plus connus sont ceux de *Armenia prima* et *Armenia secunda*.

L'*Armenia prima* avait Sebastia (Sivas) pour métropole, avec les villes de Nicopolis, Colonia, Satala et Sebastopolis; de ces cinq villes, l'une au moins, à savoir la métropole, était auparavant comprise dans la province du Pont. La province d'*Armenia secunda* avait Mélitène pour métropole, avec les villes d'Arca, Arabissus, Ariarathia, Cucuse et Comane, qui était l'ancienne Chrysé.

A vrai dire, cette nomenclature des villes de l'Arménie romaine date d'une époque plus tardive, empruntée qu'elle est au *Hieroclis Synecdemus* (1), document géographique de l'année 535 environ; je crois toutefois, à la suite de recherches faites sur chacune des villes ci-dessus nommées, que, dans l'ensemble, elle répond à l'état réel de ces deux provinces pendant le IVe siècle.

Malgré le partage qui s'était fait sous Théodose le Grand, en 387, de l'Arménie indépendante entre les empires romains et perses, malgré l'incorporation aux terres romaines d'un cinquième environ de ce vaste territoire, l'ancienne division de l'*Armenia minor* en deux provinces continua à subsister et à fonctionner tant bien que mal jusqu'au VIe siècle. Après comme avant la suppression du royaume d'Arménie, il n'y eut officiellement que deux provinces romaines d'Arménie: l'*Armenia prima* et l'*Armenia secunda*. Le *Hieroclis Synecdemus*, qui date des premières années du règne de Justinien, ne connaît pas d'autres divisions, tout comme si l'empire n'eût pas été à ce moment-là maître d'une autre portion de l'Arménie.

*
* *

Qu'était donc devenu le reste de l'Arménie, surtout le territoire que les Romains avaient pris, soit en 297, soit dès la fin du IVe siècle? Procope en a dit un mot (2) qui permet de se rendre compte de la situation. La partie annexée avait été divisée en deux régions distinctes: d'abord, sous l'autorité d'un comte, l'*Armenia major*, que Procope distingue nettement des deux provinces proprement dites (3); enfin, une

(1) Edition Burckhardt, p. 34.
(2) *De Ædificiis*, III, 1-3.
(3) *Op. cit.*, III, 1.

autre Arménie, comprenant cinq régions, à la tête desquelles se trouvaient cinq satrapes. L'historien byzantin désigne d'une manière fort explicite trois de ces satrapies : la Bélabitène, la Sophanène et l'Asthianène (1). Un décret de Justinien, datant des premières années de son règne et adressé au *magister militum* Zétas ou Tzitas, s'exprime de la même manière que Procope (2). Il parle des deux vieilles provinces romaines, puis de l'*Armenia major*, celle que dirigeait un comte, enfin des cinq satrapies : Anzitène ou Ingilène, Sophène, Asthianène, Sophanène, et Bélabitène, dont les trois dernières sont mentionnées également par Procope.

Un peu plus tard, en l'année 536, Justinien opéra la réforme administrative de toute l'Arménie en créant quatre provinces distinctes :

1° L'*Armenia prima* ou *interior*, dont la métropole fut Justinianopolis, l'ancienne Léontopolis ou Bazanis, avec les villes de Théodosiopolis, Satala, Nicopolis, Colonia, Trébizonde et Cérasonde. De ces sept villes, Satala, Colonia et Nicopolis appartenaient à l'ancienne *Armenia prima;* Trébizonde et Cérasonde au Pont Polémoniaque; Justinianopolis et Théodosiopolis à la Grande-Arménie.

2° L'*Armenia secunda*, l'ancienne *prima*, eut Sébastia pour métropole, avec les villes de Sébastopolis, Comane, Zéla et Vérissa. De ces cinq villes, Comane appartenait au Pont Polémoniaque, Zéla à l'Hélénopont, Sébastia et Sébastopolis à l'ancienne *Armenia prima*, ainsi que sans doute Vérissa, qui ne devait pas être encore une cité.

3° L'*Armenia tertia*, l'ancienne *secunda*, eut Mélitène pour métropole, avec les villes d'Arca, Arabissos, Ariarathia, Cucuse et Comane ou Chrysé. Ces six villes avaient été jusque-là comprises dans l'*Armenia secunda*.

4° L'*Armenia quarta* se composait des anciennes satrapies : Anzitène ou Ingilène, Asthianène, Sophène, Sophanène et Bélabitène. Deux villes principales, commandées chacune par un duc, Martyropolis, dans la Sophanène, et Citharison dans l'Asthianène, étaient à la tête de cette organisation (3).

Par la partie qui nous est restée de Georges de Chypre, géographe

(1) *Op. cit.*, III, 1-3.

(2) *Elegimus certasque provincias, id est magnam Armeniam quæ interior dicebatur, et gentes Anzitenam, videlicet Ingilenam, Astyanenam, Sophenam, Sophonenam in qua est Martyropolis, Balabitinam, et primam et secundam Armeniam, et Pontum polemoniacum tuæ curæ cum suis ducibus commisimus.* (Cod. I, tit. XXIX, 5.)

(3) *Novelle* XXXI, 1; PROCOPE, *De Ædificiis*, III, 2 et 3, dont les renseignements concordent avec ceux de la Novelle impériale. M. Adontz a étudié ce point dans *l'Arménie à l'époque de Justinien. Organisation politique d'après le régime seigneurial* (en russe). Saint-Pétersbourg, 1908, in-8° de XIV-526 pages.

du début du VIIe siècle, nous voyons que cette division administrative fonctionnait encore de son temps. Dans les deux provinces d'*Armenia quarta* qu'il cite, nous reconnaissons aisément les villes de Martyropolis et de Citharizon, avec les régions de Sophène, Anzitène et Bélabitène que nous connaissions déjà, et un grand nombre d'autres que n'énuméraient pas les documents du VIe siècle (1) et qui étaient en grande partie le fruit des conquêtes de Maurice. Sous cet empereur, c'était le fleuve Azat, aujourd'hui Karhni-Tchaï, qui servait de frontière commune aux deux empires romain et perse (2).

*
* *

Si je me suis étendu quelque peu sur ces réorganisations administratives, qui paraissent au premier abord d'ordre purement politique, c'est parce qu'elles éclairent du même coup l'histoire religieuse de l'*Armenia minor*. Romaines ou byzantines, les deux provinces d'*Armenia prima* et d'*Armenia secunda* reconnaissent la juridiction du métropolitain de Césarée ou celle du patriarche de Constantinople : les fidèles des divers évêchés de ces provinces, hellénisés pour la plupart, ne peuvent aucunement être rangés parmi les tenants de l'Eglise arménienne proprement dite. Il importe donc de distinguer avec soin — et dès le début — ces deux contrées, pour ne pas attribuer à l'Arménie autonome ou Grande-Arménie les faits religieux qui appartiennent à l'Arménie romaine.

L'introduction du christianisme et ses progrès constants dans les provinces romaines d'Arménie ne nous intéressent donc pas ici, où nous avons à retracer avant tout les origines d'une Eglise nationale, autonome, qui proclama de bonne heure son indépendance; il convient toutefois d'en dire quelques mots.

A l'exception de Sébastopolis, nous trouvons des attestations de christianisme pour toutes les villes de la future *Armenia prima* dès avant

(1) *Georgii Cyprii Descriptio orbis romani*, édit. Gelzer, p. 46-49; voir surtout les notes de Gelzer, p. XLVI-LXII.

(2) On ne suivit pas les divisions civiles pour l'organisation ecclésiastique des quatre provinces d'Arménie. Dans l'*Ecthesis* du pseudo-Epiphane de Chypre, qui date des environs de 640, nous trouvons deux provinces qui relèvent du patriarcat de Constantinople : *Armenia prima*, avec Sebastia pour métropole, et les cinq évêchés suffragants de Sebastopolis, Nicopolis, Satala, Colonia, Verissa; *Armenia secunda*, avec Mélitène pour métropole, et les cinq évêchés suffragants de Arca, Cucuse, Arabissos, Ariarathia et Comane. Zéla dépend d'Amasée, dans l'Hélénopont; Trébizonde, Cérasonde et Comane dépendent de Néocésarée, dans le Pont Polémoniaque. Quant à Martyropolis, Citharizon, Ingelé, Bélabitène et Sophène, ces cinq évêchés relevaient, au VIe siècle, de la métropole d'Amida, dans le patriarcat d'Antioche; voir *Echos d'Orient* (1907), t. X, p. 145.

le concile de Nicée de 325. Personne n'ignore les détails du martyre que subirent sous Licinius quarante soldats de Sebastia, métropole de la province. Chose étrange, presque tous portent des noms grecs ou romains, bien qu'ils soient pour le plus grand nombre, ainsi que l'atteste leur testament, originaires de divers villages ou bourgs de la province. L'évêque de Satala assiste au concile de Nicée ainsi que celui de Colonia. Quant à Nicopolis, l'ancienne métropole civile de l'*Armenia minor*, elle vit quarante-cinq de ses habitants endurer la mort pour leur foi sous Licinius (1). C'est sans doute à cet épisode que saint Basile fait allusion dans sa correspondance, quand il appelle les prêtres de Nicopolis fils de confesseurs et de martyrs (2).

Les traces que nous relevons du christianisme dans la province d'*Armenia secunda* ne remontent pas aussi haut, peut-être simplement parce que les documents font défaut. Toutefois, l'Eglise de Comane, comprise alors dans le Diospont ou dans la Cappadoce, avait son évêque à Nicée, en 325. Un évêque d'Arabissos signe en 381 au concile de Constantinople, celui d'Arca en 431 au concile d'Ephèse. Ariarathia avait un évêque dès le ve siècle, et le christianisme paraît s'y être implanté beaucoup plus tôt; l'Eglise de Cucuse, qui faisait d'abord partie de la Cappadoce, comptait bon nombre de chrétiens quand saint Jean Chrysostome y fut exilé, c'est-à-dire dans les premières années du ve siècle. Quant à Mélitène, la métropole de la province, de nombreux chrétiens se trouvaient parmi les soldats de la *Legio XII Fulminata*, sous le règne de Marc-Aurèle; le soldat Polyeucte, dont notre Corneille a immortalisé les traits, y fut martyrisé entre les années 254 et 259; un autre martyr, saint Eudoxius, dont on retrouva les reliques au xe siècle, y avait vécu au IIIe siècle.

*
* *

Dès que le christianisme se manifeste à nous dans la Grande-Arménie, il a déjà pris possession de la contrée. Nous ne savions rien de précis sur l'existence de chrétiens parmi ce peuple, et soudain Eusèbe de Césarée nous révèle qu'il avait embrassé la religion du Christ (3).

A l'occasion de la guerre que Maximin Daïa avait déclarée aux Armé-

(1) Vénérés le 10 juillet; voir *Acta Sanctorum*, t. III jul., col. 36-45.

(2) MIGNE, *P. G.*, t. XXXII, col. 896. Dans un autre passage, t. XXXII, col. 834, il appelle l'Eglise de Nicopolis la mère de celle de Colonia.

(3) *H. E.*, l. IX, c. VIII, dans MIGNE, *P. G.*, t. XX, col. 816; pour Mgr Duchesne, *Histoire ancienne de l'Eglise*, t. III, p. 529, il ne s'agit ici ni de la Petite-Arménie, sur laquelle l'autorité de l'empereur romain s'exerçait sans difficulté, ni de la partie de la Grande-Arménie, sur laquelle il n'avait aucune juridiction directe. Eusèbe a dû viser les habitants de cette partie de la Grande-Arménie que Dioclétien avait, en 297, rattachée à l'Empire, tout en la faisant gouverner par des princes indigènes.

niens à la fin de l'année 312, et des défaites réitérées que ceux-ci lui infligèrent, Eusèbe rapporte que le motif en fut purement religieux. C'est pour être restés fidèles au Christ et à son enseignement, c'est pour avoir repoussé les offres de ce champion du paganisme et n'avoir pas voulu persécuter les adorateurs du vrai Dieu, que les Arméniens eurent à défendre le sol de leur patrie contre une attaque aussi injustifiée. Rien de plus glorieux ne pouvait leur échoir, et il n'y a pas lieu de s'étonner que le Dieu des armées ait favorisé le succès de leur drapeau. En 312, un an avant l'édit de Milan, qui devait proclamer dans l'empire romain une certaine liberté de culte, l'Arménie dont parle Eusèbe nous apparaît comme une nation chrétienne. Avec le petit royaume d'Osrhoène qui adopta, dès les premières années du IIIe siècle, le christianisme comme religion d'Etat, c'est la seconde nation chrétienne que nous ayons rencontrée jusqu'à présent.

Quand s'est produit ce grand événement? Par l'intermédiaire de quelles personnes? Eusèbe ne le dit point, lui qui, tout en affirmant un fait incontestable, ne cite aucun nom propre. L'historien Sozomène, bien plus éloigné que lui des événements, raconte à son tour que les Arméniens embrassèrent le christianisme bien avant que Constantin le Grand se fût décidé à abandonner le parti du paganisme. Ce serait, d'après cet historien, le roi Tiridate qui, à la suite d'un miracle extraordinaire survenu dans sa maison, aurait reconnu la vérité de cette religion et aurait ensuite, par un édit unique, contraint tous ses sujets à l'adopter (1).

Dans son traité *De Incarnatione Verbi* (2), écrit vers l'année 318, saint Athanase mentionne, parmi les peuples barbares chez lesquels le christianisme a déjà pénétré, les *Arméniens* en compagnie des Scythes, des Ethiopiens, des Perses, des Goths et des Hyrcaniens. Nous avons ainsi un témoin nouveau et qui donne une date assez rapprochée de celles d'Eusèbe et de Sozomène.

Dans sa proclamation aux provinces orientales de son empire, sur le déclin de l'année 323, Constantin le Grand vante la générosité des barbares voisins, qui ont offert sur leur territoire un asile aux chrétiens persécutés par Licinius, en les autorisant à pratiquer leur culte (3).

---

(1) *H. E.*, l. III, c. VIII, dans MIGNE, *P. G.*, t. LXVII, col. 953.

(2) MIGNE, *P. G.*, t. XXV, col. 188, c. LV. Saint Athanase a écrit : « C'est le triomphe du Christ d'avoir soumis à ses lois des pays impénétrables comme celui de l'*Arménie*, dont les habitants étaient toujours en état de guerre. » L'année 318 est donnée comme date de ce traité par BARDENHEWER, *Patrologie*, 3e édition, p. 212, et BATIFFOL, *la Littérature grecque*, p. 268.

(3) EUSÈBE, *De vita Constantini*, II, 53, dans MIGNE, *P. G.*, t. XX, col. 1029.

Ce texte, qui est souvent cité à propos de la conversion de l'Arménie, me semble se rapporter à une autre nation, car si les Arméniens étaient déjà chrétiens à cette époque — et ils l'étaient, — l'empereur n'avait pas à s'étonner qu'ils eussent hébergé leurs coreligionnaires persécutés. Il est donc plus vraisemblable que Constantin a eu surtout en vue les Perses.

Peut-on remonter encore plus haut et trouver avant le IVe siècle des attestations du christianisme en Arménie? Dans son traité contre les Juifs (1), Tertullien range l'Arménie parmi les contrées qui, avec la Perse, la Médie, la Phrygie et la Cappadoce, renferment des chrétiens. De qui tenait-il ce renseignement? Est-ce de correspondants particuliers? Ou bien, comme saint Augustin (2), lisait-il le nom des Arméniens dans le verset des Actes des apôtres (II, 19) qui parle des étrangers présents à Jérusalem le jour de la Pentecôte et de la prédication miraculeuse de saint Pierre? Si son témoignage aurait, dans le premier cas, une réelle valeur, nous ne pourrions voir dans la seconde hypothèse, qui est la plus vraisemblable, que la répétition d'un passage douteux de l'Ecriture.

Peu après la persécution de Dèce, Denys, évêque d'Alexandrie, écrivit à l'évêque arménien Mérouzanès au sujet des anciens apostats qui s'étaient repentis, une fois la persécution terminée, et qui étaient revenus au christianisme (3). Ici, nous sommes en présence d'un fait certain, mais il est bien douteux qu'il s'agisse de l'Arménie indépendante. En dehors de toute autre considération, il suffit de rappeler que Dèce n'a pu sévir que contre ses sujets et non contre les chrétiens de la Grande-Arménie qui ne relevaient pas de son autorité, pour faire de ce Mérouzanès un évêque d'une des villes de l'Arménie romaine citées plus haut, et non un évêque de l'Arménie autonome. Les anciens historiens arméniens, friands de gloires nationales au point d'être allés dépouiller les provinces voisines et surtout d'en avoir inventé, ne s'y sont pas trompés, et l'on ne découvrirait pas chez eux la moindre trace de ce Mérouzanès, qui est pourtant un personnage bien réel.

SIMÉON VAILHÉ.

(1) MIGNE, *P. L.*, t. II, col. 610, c. VII.
(2) *Contra ep. Manich.*, c. IX, MIGNE, *P. L.*, t. XLII, col. 179.
(3) EUSÈBE, *H. E.*, l. VI, 46; MIGNE, *P. G.*, t. XX, col. 656.

L'EXORCISME GNOSTIQUE PAR LE « GRAND NOM » DANS L'EUCHOLOGE GREC

I — Les exorcismes de Tryphon

Les *Échos d'Orient* ont publié, il y a trois ans, une courte étude sur un exorcisme de l'*Euchologion Méga* ou Grand Euchologe, celui de Tryphon le martyr, à réciter sur les jardins, les vignes et les champs envahis par les insectes, les pucerons ou les bestioles nuisibles à l'agriculture (1). Mais dans cet exorcisme, qui, du commencement à la fin, est d'une allure si singulière qu'on se demande comment il a pu se faire que, dans un livre officiel de la liturgie byzantine, on ne l'ait pas supprimé, avec tant d'autres que l'on retrouve dans les Euchologes manuscrits du moyen âge, il y a un passage plus déconcertant, si possible.

Après avoir adjuré de fuir les vingt espèces de bestioles malfaisantes, au nom des Chérubins et des Séraphins, au nom des saints Anges et des Puissances, par le corps précieux et le sang du Christ, vrai Dieu et Sauveur, l'exorciste ajoute une dernière sommation : « Ἔτι ὁρκίζω ὑμᾶς κατὰ τοῦ Μεγάλου Ὀνόματος, τοῦ ἐπὶ τῆς πέτρας ἐπιγραφέντος, καὶ μὴ βαστασάσης ἀλλὰ διαρραγείσης ὡσεὶ κηρὸς ἀπὸ προσώπου πυρός. » (2)

J'ai traduit, sans bien comprendre, je l'avoue : « Je vous exorcise encore par le *Grand Nom* écrit sur la pierre, sur la pierre qui n'a pas résisté, mais s'est brisée comme la cire à l'approche du feu. » Le savant byzantinologue et liturgiste Goar, au XVIIe siècle, avait traduit en latin : *Per nomen magnum petræ inscriptum, nec ab ea, quin disrumpetur veluti a facie ignis cera defluit, sublatum;* ce qui est une glose peut-être, un essai d'explication, mais un contresens grammatical évident (3). Un nom qu'on ne peut enlever de la pierre sans qu'elle ne se brise, rien dans le texte grec n'autorise une telle traduction.

---

(1) L. Arnaud, *l'Exorcisme de Tryphon le Martyr*, dans les *Echos d'Orient*, juillet 1903, t. XII, p. 201.

(2) Εὐχολόγιον τὸ μέγα, édition Paraskevopoulos. Athènes, 1902, p. 528.

(3) Goar, Εὐχολόγιον *sive Rituale Græcorum*. Paris, 1647, p. 698.

Quel est ce *Grand Nom* écrit sur la pierre, ajoutais-je? Peut-être avons-nous là un emploi maladroit d'un texte des Actes des apôtres, IV, 11-12 : « Ce Jésus est la pierre rejetée par vous de l'édifice..... Il n'y a pas sous le ciel d'autre nom. » Peut-être aussi la trace d'une pratique superstitieuse. Peut-être enfin le premier rédacteur avait-il écrit : « Vous ne pourrez résister, mais vous serez anéantis comme..... » Ce serait la menace d'un troisième supplice. (1)

La deuxième hypothèse, celle d'une pratique superstitieuse, était déjà celle adoptée par Goar : *Cum..... magnum illud Dei nomen petræ insculptum cujus characteribus exaratis ipsa confracta est et contrita fabulam redoleat*, note-t-il dans les *animadversiones* à l'exorcisme (2).

*
* *

L'index des Εὐχολόγια du savant russe Dmitrievsky, qui contient des oraisons et des rubriques inédites de 162 Euchologes écrits du IXe-Xe siècle à la fin du XVIe, renvoie treize fois à l'exorcisme du martyr Tryphon (3). Le premier manuscrit qui le contienne est un Euchologe de la bibliothèque du monastère du Mont Sinaï, format in-16 de 169 pages, écrit par un certain moine Auxence en 1153 (4).

L'Εὐχή, qui a pour titre ἀπορκισμὸς τοῦ ἁγίου Τρύφωνος περὶ τῆς ἀμπέλου, κήπου καὶ τῶν χωραφίων, est un peu plus courte et assez différente de celle donnée par Goar et l'Euchologe moderne. Elle est moins étrange d'allure, mais d'un style plus barbare. Un passage sur le nombre des anges est à signaler : Ἐξορκίζω ὑμᾶς κατὰ τῶν χιλίων μυρίων ἐνακοσίων ἐννενήκοντα ἐννέα ἁγίων ἀγγέλων. L'exorcisme se fait par un appel à la puissance de Dieu et à celle du Monogène, par celui qui doit descendre du ciel, par les Chérubins, par le grand Dieu Pantocrator et Jésus crucifié et incarné, et enfin par le *Grand Nom*. Par trois fois on répète, entre chaque sommation, καὶ ἐκείνων τῶν δυνάμεων ἐξορκίζω ὑμᾶς. La phrase qui contient l'exorcisme par le *Nom* est plus correcte et plus claire que dans l'Euchologe ou dans Goar, mais elle est également incompréhensible. Elle s'accorde, la variante exceptée, avec la traduction que je proposais en 1909 : « Ἐξορκίζω ὑμᾶς..... κατὰ τοῦ ὀνόματος τοῦ ἐπιγραφέντος ἐπὶ τὴν πέτραν, καὶ ἡ πέτρα οὐκ ἐβάσταξεν ἀλλὰ διερράγη καὶ κονιορτὸς ἐγένετο. » (5)

(1) *Échos d'Orient, loc. cit.*, p. 204.
(2) Goar, *op. cit.*, p. 700.
(3) A. Dmitrievsky, *Description des manuscrits liturgiques conservés dans les bibliothèques de l'Orient orthodoxe* (en russe), t. II, Εὐχολόγια. Kiev, 1901. Je renvoie à cet ouvrage sous la référence Εὐχολόγια.
(4) Dmitrievsky, Εὐχολόγια, p. 83.
(5) Dmitrievsky, Εὐχολόγια, p. 121. On répète même le mot pierre. Le sens serait

On notera la confusion et le pêle-mêle des invocations, Dieu, le Monogène, puis Dieu Pantocrator et les anges, puis Jésus crucifié et incarné, enfin le *Nom*. Le caloyer qui a transcrit une telle Εὐχή ne possédait certes pas le sens de l'ordre liturgique ou de la suite dans les idées.

En note, Dmitrievsky donne une variante de cet exorcisme. A retenir ce passage :

Je vous exorcise encore par le Saint Sceau, τὴν σφραγῖδα τὴν ἁγίαν, dont a été scellée l'eau incommensurable de la mer; elle n'a pas dépassé ses limites. Et cette limite, je vous l'assigne, διορίζομαι ὑμῖν τὸ ὄνομα τοῦ σταυρωθέντος ἐπὶ Ποντίου Πιλάτου (1).

Ce « Saint Sceau », σφραγὶς ἁγία, est de même ordre que le *Nom* gravé sur la pierre, que du reste nous retrouvons dans la finale de la formule. On est obligé de traduire : « Je vous l'assigne au nom du Crucifié sous Ponce-Pilate », mais ce n'est pas le sens originel. Il devait y avoir *par le Nom*, tout court, avec un point après διορίζομαι ὑμῖν. Puis (Ἐξορκίζω ὑμᾶς) τὸ ὄνομα. Le copiste a essayé une explication (2).

Un Euchologe de la même bibliothèque (XIIIe siècle), renvoie à l'exorcisme du manuscrit précédent. Il ajoute ce détail liturgique :

L'Εὐχὴ doit être lue le Vendredi-Saint et le jour de Pâques et lorsque la vigne souffre. Après avoir chanté le *Canon* de saint Tryphon, on prend de l'huile de la lampe qui brûle devant son icone et on en frotte les ceps (3).

Un manuscrit de l'Athos (XVe siècle), renvoie au texte publié par Goar (4). Un autre, écrit en 1497, porte ce titre : ἀπορκισμὸς καὶ φυλακτήριον τοῦ ἁγίου Τρύφωνος (5). Les Grecs modernes nomment φυλακτήριον toute espèce de médaille, porte-bonheur, amulette ou talisman.

Un manuscrit du Sinaï contient trois εὐχαὶ du martyr, sans que celui-ci soit nommé : celle publiée par Goar, celle du XIIe siècle et une autre également longue et remarquable par une liste de trente-sept animalcules, pucerons, chenilles et larves pourchassés. La conjuration se fait seulement par le nom du Seigneur :

Ἐξορκίζομεν, ἀπορκίζομεν ὑμᾶς κατὰ τοῦ φρικτοῦ καὶ ἐνδόξου ὀνόματος Κυρίου τοῦ Θεοῦ παντοκράτορος Ἀδαΐ, Ἐλωί, Σαβαώθ....., κατὰ τῆς δυνάμεως αὐτοῦ.

---

que le *nom* par lui-même fait se dissoudre la pierre. Pourtant, il a été écrit, ἐπιγραφέντος.

(1) Εὐχολόγια, p. 120.

(2) Il faudrait, pour justifier cette remarque, donner le texte entier de l'exorciste et comparer ce passage à vingt autres similaires. Mais ici c'est impossible, faute de place.

(3) Dmitrievsky, Εὐχολόγια, p. 243.

(4) Εὐχολόγια, p. 554.

(5) Εὐχολόγια, p. 453.

Cet exorcisme, idée, forme, ordonnance et style, est bien supérieur à tous les autres (1).

Enfin, dans un Euchologe d'un monastère de l'Athos, 1613, l'exorciste exorcise en invoquant les séraphins et les chérubins, le *Nom* du Dieu Sauveur et des anges, la Théotokos et la sainte croix, le Précurseur, les prophètes, les apôtres, les martyrs, les Pères, les ascètes, les justes et, pour ne rien omettre, par quiconque est saint ou sainte. La formule primitive du *Nom* est ainsi transformée : Ἐξορκίζω ὑμᾶς εἰς τὸ ὄνομα τοῦ μεγάλου Θεοῦ καὶ Σωτῆρος ἡμῶν (2).

Mais là encore, ainsi que je l'ai indiqué plus haut, il faut traduire : « Je t'exorcise *par le Nom* de notre grand Dieu et Sauveur. » Ce n'est pas Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais son nom qui est invoqué. De même on dira : Ἐξορκίζω ὑμᾶς εἰς τὰ ἑξαπτέρυγα Σεραφίμ, εἰς τὸν τίμιον σταυρόν, c'est-à-dire, par les séraphins, par la croix. Le liturgiste s'est encore ici brouillé avec la logique. Après avoir appelé à son aide séraphins et chérubins, il passe à Notre-Seigneur et le place sur le même rang que les anges. « Je vous exorcise *par le Nom* de notre grand Dieu et Sauveur et [par celui] des millions de millions et des myriades de myriades d'anges. » (3)

Ainsi, pour résumer, du XIIe au XXe siècle, dans le grand Euchologe, manuscrit ou imprimé, nous lisons cette conjuration par le *Nom*, le *Grand Nom*. Il est même curieux de constater que, malgré les efforts et les corrections des copistes pour expliquer ce nom mystérieux et en justifier l'emploi (les uns ont écrit : *le nom du Dieu grand*, d'autres : *le nom du Sauveur* ou *celui des anges*), le texte reçu officiellement et consacré par l'usage quotidien qu'en font les prêtres des campagnes grecques est, à quelques mots près, celui du XIIe siècle. La formule actuelle qui détermine le Nom, κατὰ τοῦ μεγάλου ὀνόματος, semble même plus ancienne que celle du XIIe siècle. L'exorcisme primitif se faisait tout court *par le Grand Nom*. Les autres mots qui forment la fin de la phrase et que Goar a si infidèlement traduits sont une glose, une réminiscence du cantique de Judith : Πέτραι δὲ ἀπὸ προσώπου σου ὡς κηρὸς τακήσονται (4).

---

(1) Εὐχολόγια, p. 582.

(2) Dmitrievsky, Εὐχολόγια, p. 964.

(3) On rapprochera ce nombre *approximatif* du nombre donné plus haut, dans l'exorcisme du XIIe siècle, 10 000 999 anges.

(4) Dans la Vulgate, *Montes a fundamentis movebuntur cum aquis; petræ sicut cera liquescent ante faciem tuam.* (*Judith*, XVI, 18.) L'Eglise orthodoxe fait mémoire de Judith le dimanche avant la fête de Noël.

Cette glose retranchée, on ne sait pas davantage quel est ce *Magnum Nomen*, mais le texte est clair, et l'on peut essayer de comprendre.

II — Les conjurations gnostiques

Or, il est permis de se demander s'il n'y aurait pas là un fragment d'une conjuration païenne par le Nom de la divinité. Dans un papyrus magique bilingue grec et démotique, découvert à Thèbes, on trouve l'invocation du Grand Nom de Dieu (1). Un autre, également de provenance égyptienne et du IIIe siècle, le papyrus W du musée de Leyde, contient des fragments d'ouvrages apocryphes attribués à Moïse, mélange de gnosticisme juif et de pratiques païennes. On y invoque tour à tour Hermès, Zoroastre, Tôth, l'étoile du Chien, Abraham, Isaac, Jacob, Michel, Apollon et le serpent Pythien, et aussi le Grand Nom ou le Saint Nom qui possède des vertus magiques (2).

Pour les Carpocratiens, ce nom était *Monas* (3). Il circulait, entre autres, un livre sacré appelé *Monas* ou *le huitième de Moïse sur le Nom Saint*. Et par l'emploi rituel de ce nom les initiés ne prétendaient à rien de moins qu'à se rendre invisibles, à désunir des époux, à évoquer les démons et à les exorciser, à réveiller les morts, à interpréter les songes, à composer des philtres impérieux, et autres prodiges plus surprenants encore (4). Celui qui connaissait le Nom avait la clé du ciel et de la terre. Un pouvoir magique et fatal émanait de lui ; il s'était comme assimilé la force de la divinité, jusqu'à lui faire violence.

Mais ce Nom, de langue juive, égyptienne ou grecque, était toujours secret, déformé à dessein, afin que les profanes ne le prononcent pas par hasard. C'est, par exemple, *Arbathiao*, *Ialdabahim*, le fameux vocable *Abrasax*, *Promsakaleïo*, pour ne citer que les moins compliqués.

---

(1) Cf. Berthelot, *Collection des anciens alchimistes grecs. Introduction*. Paris, 1888, p. 9. On consultera aussi, dans le *Journal des Savants*, 1886 (trois articles), sa recension du volume de Leemans, 1885, *Papyri græci musœi antiquarii publici Lugdini Batavii*, c'est-à-dire Leyde.

(2) Berthelot, *Collection....., t. cit.*, p. 17. D'après le Papyrus V (*Journal des Savants*, 1886, p. 213), le nombre 7 est le nombre de lettres du nom de Dieu « suivant l'harmonie des 7 tons ». Ailleurs, Agathodémon est la divinité « au nom magique de laquelle la terre accourt, l'enfer est troublé, les *rochers se brisent* ».

(3) Les Carpocratiens, pour qui *Monas* était le grand dieu ignoré, très adonnés aux pratiques magiques, possédaient beaucoup de *Livres secrets*. La *Monade* en est peut-être un. Ils prétendaient que Jésus avait eu un enseignement ésotérique dont ils étaient les dépositaires. Cf. Duchesne, *Histoire ancienne de l'Eglise*, t. Ier, p. 172 seq.

(4) Berthelot, *Collection....., t. cit.*, p. 17.

La *Monade* ou *huitième Livre de Moïse* a été publiée par Albrecht Dieterich d'après un papyrus thébain du IIIe-IVe siècle sous ce titre qui forme les deux premiers stiques du manuscrit : βίβλος ἱερὰ ἐπικαλουμένη Μονὰς ἢ ὀγδόη Μωϋσέως περὶ τοῦ ὀνόματος τοῦ ἁγίου (1).

L'initiateur indique, avec force détails, la manière de s'y prendre pour se servir à son gré de la puissance magique du nom. L'apprenti doit être pur, ἁγνός, préparer dans une salle de rez-de-chaussée, sur un autel de terre, des petits bois de cyprès, dix pommes de pin, etc. Après une longue invocation, il débite un fantastique et ridicule récit gnostique de la création du monde, qui donne à Dieu des noms plus fantaisistes et plus compliqués les uns que les autres. En voici deux : *Thoriobrititammaôrraggadôiôdaggarrôammalitirboiroth, Biathiarbarberbirsilatourbouphroumtrôm* (2); il y en a de plus longs et de plus malaisés à retenir.

En même temps, il doit écrire sur une plaque de *nitre* quelques dessins et incantations magiques; peut-être sur du salpêtre, ou plutôt, d'après M. Berthelot, sur une plaque de carbonate ou de sulfate de chaux. Ἔχε νίτρον τετράγωνον εἰς ὃ γράφεις τὸ μέγα ὄνομα (3). Or, ce *Magnum Nomen*, c'est la réunion des sept voyelles de l'alphabet grec ΑΕΗΙΟΥΩ, ΩΥΟΙΗΕΑ, disposées, en double logogriphe descendant, de quatorze manières différentes (4). « C'est le *Nom* grand et merveilleux; c'est son très grand nom, celui qui est grand et saint. »

Après quelques formulaires de recettes et d'incantations, l'initiateur déclare à peu près : « Tu connais pleinement, mon enfant, le mystère de la Monade. Ce livre garde le secret. » (5) L'initié désormais pourra cicatriser une plaie, faire paraître le soleil, tuer un serpent, se transformer au choix en loup, en chien, en feu, en muraille, en arbre, en vautour, en eau (6), marcher sur un crocodile, éteindre le feu, forcer une porte verrouillée. Une courte formule ou un geste rituel et l'énoncé du Nom mystérieux, tout lui réussit.

Voici, par exemple, le moyen de ranimer un cadavre :

---

(1) A. Dieterich, *Abraxas, Studien zur Religionsgeschichte des Spætern Altertums*. Leipzig, 1891. Le livre de la *Monade* commence à la page 167 et se continue jusqu'à la page 193. Je renverrai à ce volume sous le titre *Abraxas*. Le terme employé par les gnostiques est *Abrasax*, non *Abraxas*.

(2) *Abraxas*, p. 183, 184.

(3) *Abraxas*, p. 172. Cf. Berthelot, *Collection....., t. cit.*, p. 18. L'encre doit être faite de sept fleurs et de sept aromates.

(4) *Abraxas*, p. 185.

(5) *Abraxas*, p. 187.

(6) *Abraxas*, p. 190.

Je te conjure, esprit qui erres dans l'espace, reviens, redonne le souffle, la force à ce corps, réveille-le par la puissance du Dieu éternel, car je suis celui qui agit par la puissance de Thôt, le Dieu saint; λέγε τὸ ὄνομα, dis le nom (1).

La guérison de l'érysipèle est plus simple: « Frotte la partie malade avec de la fiente de crocodile et dis le nom, λέγε τὸ ὄνομα (2).

De même, pour empêcher l'huile de se consumer, une incantation accompagnée du nom mystérieux suffit.

Je te conjure, ô feu, démon de l'amour saint, invisible et omniprésent, un et multiple, de rester dans cette lampe pour *tel* temps, éclairant sans te consumer. Par l'ordre de N..., dis le nom, λέγε τὸ ὄνομα (3).

Précieuses recettes! Il en est de plus réjouissantes. Sur une blessure ou un coup, un peu de boue délayée dans du vinaigre, et le Nom. Veut-on s'emparer d'un oiseau petit ou gros, on prononce le Nom: dès qu'il l'entend il meurt (4). — Quand j'avais cinq ou six ans, à la campagne, chez ma nourrice, j'ai bien souvent, sur son conseil, essayé de prendre des oiseaux en leur mettant sur la queue un grain de sel. — Ou encore, on se rend hardi comme un page en présence d'un roi ou d'un personnage officiel (5). Cette recette encore:

Tu parais morose et chagrin, dis: Donne un jour, donne une heure, donne un mois, donne une année, dis le nom, λέγε τὸ ὄνομα (6).

Mais ce qui nous intéressera surtout, c'est la manière d'exorciser par le pouvoir du Nom. Un geste et un mot, c'est tout. Ἐν δαιμονιζομένῳ εἴπῃς τὸ ὄνομα προσάγων τῇ ῥινὶ αὐτοῦ θεῖον καὶ ἄσφαλτον. Εὐθέως λαλήσει καὶ ἀπελεύσεται (7).

*
* *

A la suite de la *Monade*, Albrecht Dieterich a publié un livre analogue, Μωϋσέως ἀπόκρυφος βίβλος περὶ τοῦ μεγάλου ὀνόματος ἡ κατὰ πάντων, ἐν ᾧ ἐστιν τὸ ὄνομα τοῦ διοικοῦντος τὰ πάντα (8). Au dernier stique, on lit: Μωϋσέως ἀπόκρυφος ἡ δεκάτη, c'est-à-dire dixième livre de Moïse. Ici

(1) *Abraxas*, p. 190. Thôt, le maître des arts magiques, était, chez les Egyptiens, le plus puissant des dieux, qu'il pouvait même lier par des charmes.
(2) *Abraxas*, p. 188.
(3) *Abraxas*, p. 191.
(4) *Abraxas*, p. 188.
(5) *Abraxas*, p. 188.
(6) *Abraxas*, p. 189.
(7) *Abraxas*, p. 188. Le démon parlera, c'est-à-dire dira son nom. On tenait à connaître par leur nom le plus de démons possible afin de pouvoir agir sur eux.
(8) *Abraxas*, p. 193-205.

le nom du Dieu qui gouverne tout est *Ogdoas*, qui, chez les gnostiques, est comme *Monas* un nombre mystique, le septénaire plus l'unité formant l'ogdoade.

Tu possèdes, mon enfant, déclare Moïse, le Nom formé par les huit lettres. Garde-le bien secret; il est grand, il est saint. Tout est soumis à *Ogdoas*, anges, archanges, démons mâles et démons femelles (1). Ce nom, garde-le pour toi; il est secret et ne doit pas être proféré par les hommes, κρυπτὸν ὄνομα καὶ ἄρρητον ἐν ἀνθρώποις (2). Mais il est d'autres noms et d'autres invocations.....

Le Nom révélé dans ce livre est également un assemblage des voyelles grecques, non plus sept comme dans la *Monade*, mais sept, huit et dix combinées de vingt et une manières différentes (3).

La formule sera écrite sur un fer à cheval en argent ou en or, ou avec un diamant sur une feuille d'or. Puis, feuille d'or ou fer à cheval enveloppés de tissus précieux seront placés sur un trépied, et pendant que doucement, dans une lampe neuve, brillera la flamme d'une huile parfumée, l'initié, tout en récitant des incantations, répandra une libation de lait, de vin et d'eau (4). D'après le *huitième Livre*, la plaque de nitre était traitée avec des égards analogues. Mais, en outre, on tuait un coq avec un couteau en fer à deux tranchants (5).

III — L'insertion dans l'Euchologe

Le couteau à double tranchant, le coq égorgé, le simulacre d'autel, les sorciers grecs d'aujourd'hui s'en servent encore.

De même aussi les livres secrets et les manuscrits de science maudite que la loi ordonne de détruire. Je connais, à Athènes, une pauvre vieille, dévote orthodoxe pourtant, dont c'est le métier d'exorciser, de trouver des objets perdus et de préparer des philtres ou de guérir des maladies. Elle apprend les recettes dans un grimoire crasseux qu'elle garde avec une sorte de terreur. Pour le consulter, il m'a fallu user d'intermédiaire et de ruse, patienter plusieurs semaines et promettre deux drachmes. « Car, disait la pauvre femme, cette *clé* est mon gagne-pain, et il est juste que je sois payée. — Le profane qui le lirait, ajoutait-elle, serait ensorcelé et possédé du démon. Pour se délivrer, il n'est

(1) *Abraxas*, p. 194.
(2) *Abraxas*, p. 195.
(3) *Abraxas*, p. 201.
(4) *Abraxas*, p. 204.
(5) *Abraxas*, p. 181.

alors qu'un moyen, relire le livre tout entier *à l'envers*, c'est-à-dire du mot final au titre. » Les recettes magiques ne sont guère différentes de celles du *Livre de Moïse*, ni les prétentions à agir en souverain sur la nature. Hélas ! la science de la magie, dont Frazer et son école voudraient faire sortir la religion (1), n'a pas su guérir encore l'ignorance, la mauvaise foi et l'insondable bêtise de ses adeptes !

La caractéristique de la *Monade* et du *dixième Livre de Moïse*, c'est l'emploi d'un Nom mystérieux. Les *abraxas* et les *tablettes éphésiennes*, si répandus dans l'antiquité, étaient plutôt des talismans, des amulettes qui protégeaient par leur vertu propre leur possesseur contre les accidents de la vie journalière et les attaques d'autrui (2). Mais la doctrine du *Livre de Moïse* est également grecque, quoique le Livre ait été écrit à l'usage des gnostiques judéo-égyptiens (3). Les dieux Cabires de Samothrace avaient, eux aussi, des noms secrets, connus seulement des initiés, qui de cette façon s'assuraient leur protection exclusive. Connaître le nom véritable d'un dieu, c'était le réduire à merci et s'incorporer sa puissance. Plutarque signale le même procédé de cryptonomie dans les livres, si nombreux à son époque, attribués à Hermès (4).

Pourquoi Moïse ? — Les Juifs racontaient que, dans sa lutte contre un Egyptien, le prophète avait réduit son adversaire à l'impuissance, et l'avait mis à mort par la seule vertu du Nom divin. Cette interprétation d'un fait raconté dans l'Exode valut à Moïse dans les milieux gnostiques une fortune extraordinaire. Il devint par excellence le possesseur du Nom, le mage et le révélateur.

*
* *

Quelques-uns objecteront : il est invraisemblable qu'un exorcisme gnostique ait été inséré même par mégarde dans le rituel orthodoxe.

---

(1) C'est la conclusion déconcertante de l'immense enquête poursuivie pendant plus de vingt ans par l'auteur du *Golden Bough* à travers le folklore de tous les peuples du monde antique et moderne. Cf. *Le Rameau d'or, étude sur la Magie et la Religion*, t. III, traduction Toutain, 1911, les deux ou trois dernières pages.

(2) De même les *tablettes orphiques* assuraient la libre entrée de l'âme du défunt dans le monde infernal, ou encore les *tablettes d'envoûtement* arrivaient à supprimer une personne détestée ou un rival. Sur tout cela, voir le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio, aux mots *Amuletum*, *Magia*, *Orphici*, *Tabulæ*, etc.

(3) Chez les Egyptiens surtout, la magie des noms était en honneur. On les multipliait à dessein. Celui qui arrivait à connaître le vrai nom d'un dieu pouvait en quelque sorte devenir son égal. Cf. Ermoni, *La religion de l'Egypte ancienne*, p. 119.

(4) Leclercq, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de Liturgie*, au mot *Carpocratiens*, semble croire que le livre de la *Monade* a été écrit pour les carpocratiens. En réalité, rien n'est moins assuré. Son article, d'ailleurs, n'est que la reproduction textuelle de deux ou trois pages de Berthelot. Cf. *Journal des savants*, aux références citées plus haut.

A ceux-là, pour ne rien dire de l'exorcisme contre la *Baskania* dont o retrouve presque toute une phrase dans une incantation magique de premiers siècles (1), je donnerai un autre exemple pris dans la mêm Εὐχή de Tryphon.

On a lu plus haut la conjuration par la σφραγὶς ἁγία, par « le Sain Sceau ». Or, cette σφραγὶς ἁγία c'est tout simplement le *sceau de Salomon* un instrument magique imaginé par les gnostiques juifs qui préten daient s'en servir comme du Nom mystérieux. Une conjuration judéo gnostique de 68 stiques, pour délivrer un possédé du démon Pibikéo ou Epibikéos, peut-être la toux, a une phrase analogue dans laquell Salomon lui-même est nommé.

Je t'exorcise au nom du Dieu des Hébreux Jésus....., au nom de celu qui guida Israël dans la colonne de feu de la nuée..... Esprit impur, j t'exorcise, ὁρκίζω σε κατὰ τῆς σφραγίδος ἣν ἔθετο Σολομὼν ἐπὶ τὴν γλῶσσαν τ 'Ιηρεμίου καὶ ἐλάλησεν, et toi, parle, qui que tu sois, du ciel, de l'air, ἀέριο de la terre ou du monde souterrain (2).

Parmi les sorciers et les magiciens, la renommée du roi Salomon étai presque égale à celle de Moïse. Des Juifs répétaient que Salomon avai connu l'art des exorcismes, et qu'il avait composé des incantations pou guérir les maladies et chasser les démons. Un anneau ou un sceau étai l'instrument magique dont il se servait (3). Les Grecs avaient auss l'anneau magique représentant un serpent qui se mord la queue « anneau qui procure gloire, richesse et puissance » (4), dit une incan tation.

Ce n'est pas l'occasion de parler de l'anneau ou du sceau de Salomon d'autant que l'exorcisme rapporté par M. Dmitrievsky n'a peut-êtr jamais été reproduit dans un autre Euchologe; mais on a par c exemple une preuve entre plusieurs autres que des passages d'exo cismes gnostiques ont pu, par mégarde, être incorporés au moyen âg byzantin, par des caloyers ignorants ou superstitieux, à des exorcism chrétiens. De ces exorcismes contaminés et nettement condamnés p l'Eglise orthodoxe, quelques-uns circulent encore parmi le peuple da

(1) Voir mon article *la Baskania ou le mauvais œil chez les grecs modernes*, da *Echos d'Orient*, t. XV, 1912, p. 386. L'*Euchologion mikron*, comme je l'ai noté, n' pas un livre officiel, quoiqu'il soit très répandu et approuvé.

(2) *Abraxas*, p. 138. Noter l'invocation de Jésus comme Dieu des Hébreux. papyrus peut être du IIIe siècle.

(3) Encore aujourd'hui, les grimoires magiques dont se servent les sorciers gr portent le titre de *Solomoniki*. Ils sont interdits dans toute la Grèce.

(4) Berthelot, *Collection*, *t. cit.*, p. 9.

les campagnes (1). mais je ne pense pas qu'on en trouve un autre vestige dans l'*Euchologion Méga* (2).

*
* *

Bref, pour conclure, durant le moyen âge byzantin, alors qu'un exorcisme contre les insectes ennemis de la vigne et des jardins circulait déjà sous le prétendu titre de Tryphon le martyr, un moine, pour rendre plus énergiques encore les épouvantables menaces adressées à ces innocentes bestioles, a ajouté l'exorcisme par le *Grand Nom*, dont il avait sans doute entendu vanter l'efficacité. On l'eût fort étonné si on lui eût dit que c'était un exorcisme d'origine païenne. Une glose ou une explication ajoutée, *écrit sur la pierre*, une réminiscence d'un verset du cantique de Judith amenée par ce même mot *pierre* (3), il n'en fallut pas davantage pour composer l'incompréhensible et bizarre formule que nous a conservée le livre liturgique de l'Εὐχολόγιον τὸ Μέγα.

LOUIS ARNAUD.

Athènes.

(1) Les caloyers gyrovagues possèdent souvent de ces compositions fantaisistes, moitié chrétiennes, moitié magiques, par le moyen desquelles ils guérissent, exorcisent et gagnent comme ils peuvent leur vie. Il faut ajouter qu'ils sont souvent de bonne foi, tant leur ignorance est grande.

(2) Dans le même exorcisme qui invoque *l'anneau de Salomon*, le passage sur le nombre des anges est également d'origine gnostique ou magique. Un liturgiste chrétien dira : *des millions et des millions d'anges*; un initié des sciences occultes ne trouvera pas ridicule de dire 10 000 999. Un brave *papas* (prêtre grec) à qui j'ai montré ce chiffre en rit encore.

(3) On ne peut raisonner que sur la formule actuelle, qui d'ailleurs importe peu, pourvu qu'on laisse le *Magnum Nomen*. Au cours des siècles, elle a subi des transformations dont nous avons vu quelques exemples. Cette formule même n'a pas dû être fixée dès le début dans l'état où elle est aujourd'hui, et la glose a pu être ajoutée longtemps après, modifiée ou substituée à une autre.

L'ÉGLISE MELKITE AU XVIII SIÈCLE

L'AFFAIRE DES MANCHETTES

(*Fin* [1].)

Après avoir parcouru cette grave admonition, l'archevêque d'Alep crut devoir en appeler au tribunal du Saint-Siège. Écoutons-le encore nous raconter les torts du patriarche dans ces querelles alépines.

J'apprends à Votre Béatitude que je suis en droit de me plaindre de la conduite que vous tenez à l'endroit du P. Michel. En effet, avant de prendre les informations indispensables, vous avez arrêté que ledit Père n'est point tenu à signer le mémoire collectif du clergé fidèle! Et cependant, il y est tenu en conscience et devant la loi pour réparer les calomnies qu'il a semées dans le public et restituer à son évêque et à ses confrères la réputation qu'il vient de leur voler. Car il est le seul instigateur de tous ces troubles, comme il résulte de tous ses écrits par lesquels il vous a trompé et vous a poussé à jeter le discrédit sur ma conduite, en dépit de toute règle légitime. Vous saurez, en outre, que la loi divine et ecclésiastique oblige *sub gravi* tout calomniateur à se rétracter et à réparer les scandales occasionnés par lui-même (2).

Contrairement à toute loi, vous avez soustrait à ma juridiction ce prêtre..... si zélé et si parfait! Vous l'avez pris sous votre protection patriarcale; vous lui avez même enjoint l'ordre formel de ne plus reconnaître mon autorité en quoi que ce soit, sous peine d'encourir votre courroux (3). En vérité, vous n'avez aucun droit d'agir de la sorte, et aucun de vos prédécesseurs n'a donné un exemple semblable. De plus, je ne crois pas avoir moi-même fourni de motifs qui aient pu vous pousser à cette extrémité, puisque je n'ai intenté aucun procès à ce récalcitrant.....

Sur la demande même de ce Père si obéissant, j'ai consenti à détruire tous les écrits concernant ces querelles et qui étaient en sa possession

---

(1) Voir *Echos d'Orient*, janvier 1913, p. 44.

(2) *Loc. cit.*, p. 13.

(3) Lettre de Jauhar au P. Michel Jarbou', mai 1792; σάκκον solennel envoyé par le patriarche à ce même Père et qualifié de *canonique* par Jauhar. Cet écrit, qui racontait tous les désordres mentionnés par l'archevêque d'Alep, devait être rendu public dans le diocèse par le P. M. Jarbou' lui-même, en vue d'apaiser les troubles, disait le patriarche!...

A cet effet, je lui ai envoyé officiellement un prêtre avec ordre de me rapporter tous les mandements que je lui avais adressés à l'époque de son vicariat (1), et notamment les deux actes signés par ses partisans et qui relatent la révolte ouverte contre nous. Car ces deux écrits sont précieusement conservés chez lui, et il s'en sert en toute occasion pour rallumer le feu de la querelle. Or, le P. Michel ne me fit remettre que quelques pièces insignifiantes. De même, je lui ai réclamé le registre des biens-legs assignés aux prêtres de mon diocèse; il ne m'en a remis qu'une copie informe, son œuvre propre, affirmant grossièrement qu'il avait détruit l'original. Je fis les mêmes réclamations au P. Etienne Jarbou', qui détenait le registre du diocèse (2) sous l'épiscopat de mon prédécesseur. Il me promit de me le remettre; puis, quelques jours après, il m'envoya dire qu'un laïque le lui avait pris de force : ce qui était un pur mensonge. Or, si, dans cette extrémité, j'ai dû user des censures ecclésiastiques pour obtenir pleine satisfaction et couper enfin court à tous ces scandales, ma conduite est-elle blâmable, et vous est-il permis de prononcer publiquement que ces deux Pères n'auraient pas dû se conformer à mes ordres portés sous les peines les plus graves? Et après tout cela, il vous plaît d'ajouter : « Je n'ai point méprisé vos droits, je n'ai point annihilé votre autorité; au contraire, j'ai vivement exhorté ledit P. Michel à votre obéissance et à une entière soumission à vos ordres. » En vérité, l'ironie est déconcertante!..... (3).

Quant au P. Antoine Sajati, vous vous êtes parfaitement rendu compte de son inconduite. Lui-même a avoué ses torts en ma présence, devant ses confrères et notamment devant les faux témoins qu'il avait auparavant soudoyés à prix d'argent. Il s'était entièrement soumis à la suspense que je lui avais infligée, et les cinq faux témoins qu'il avait payés furent confondus par moi-même; et ils m'en demandèrent publiquement pardon. Pourquoi faut-il, après cela, que Votre Béatitude le blâme de s'être montré docile à mes ordres et le relève, en dépit de toute loi, des peines canoniques lancées contre lui en toute justice? (4)

En vérité, il est absolument inutile d'argumenter davantage avec vous, et il est de toute nécessité que nous ayons recours au juge qui voudra bien examiner les allégations des deux parties et porter une sentence régulière, exempte de tout intérêt personnel, en un mot impartial. J'en

(1) On se rappelle que le P. Michel Jarbou', qui, sous l'épiscopat précédent, avait administré le diocèse d'Alep en qualité de vicaire général, avait été maintenu dans cette charge par Mgr Adam lui-même. Celui-ci, cependant, la lui retira à la suite des querelles des *manchettes* pour la confier à son neveu, le P. Pierre Adam. Ce nouvel arrangement, cela va sans dire, ne manqua pas d'envenimer encore davantage les discordes alépines.

(2) Ce registre du diocèse renfermait la liste des pauvres du diocèse et de tous les legs pieux assignés à leurs besoins.

(3) Lettre de Mgr Adam, 20 août 1792, p. 17.

(4) *Loc. cit.*, p. 18; lettre de Jauhar au P. Antoine Sajati, mai 1792.

appelle au Supérieur suprême, au tribunal infaillible du Saint-Siège apostolique (1).

A Alep, certains laïques notables résolurent cependant de mettre un terme à ces discordes ; ils offrirent leur médiation dans le but de se rendre bien compte d'où pouvait venir tout ce mal. Ils eurent la douleur de constater publiquement que Jauhar en était le seul instigateur ; et les révoltés qui, tout d'abord, s'étaient pleinement soumis à l'archevêque, n'en devinrent que plus opiniâtres au reçu des secondes lettres du patriarche. Mgr Adam n'y tint plus et il prit la route de Rome. Mais laissons-le nous raconter lui-même ce dernier incident :

Et maintenant, j'affirme à Votre Béatitude que certains de mes prêtres s'étaient concertés avec le P. Michel en vue de me réclamer les manchettes pour les remettre audit Père, en guise d'un présent offert par l'archevêque à l'un de ses prêtres, mais à la condition que le délinquant donnerait pleine satisfaction à son supérieur. Je remis donc les manchettes à ces prêtres fidèles ; mais, lorsqu'ils se présentèrent chez le P. Michel, celui-ci ne voulut se prêter à aucune rétractation, et les manchettes me retournèrent. M. le comte Antoine Serbos (2) me fit les mêmes réclamations, sur les instances de M. le consul Raphaël Bugeot (3) et de M. Nasrallah Dallal, me promettant la soumission complète des délinquants à la seule livraison des manchettes. Je me laissai persuader et je lui remis ces précieuses manchettes. La paix allait se rétablir lorsque arrivèrent à Alep vos secondes lettres qui rallumèrent le feu de la querelle, et les manchettes me retournèrent de nouveau..... Quant au P. Étienne Jarbou', vous venez de rendre en sa faveur une sentence qui m'oblige en conscience à lui remettre les manchettes, et qui plus est, à le disculper publiquement de tous les crimes dont il s'est rendu coupable, alors que lui-même est le premier à les confesser en présence de ses confrères. Vous m'obligez, en outre, à retirer la suspense lancée contre lui, et vous me blâmez amèrement de l'avoir maintenue jusqu'à ce jour. Or, je vous avoue, Monseigneur, que la mesure est comble. Vous saurez donc que les manchettes demeureront en ma possession jusqu'à un nouvel ordre qui émanerait du tribunal suprême, auquel j'ai recours. Car il m'est avis que les récalcitrants ne se proposent guère de se soumettre, mais plutôt de m'évincer en me ravissant les manchettes ; ce à quoi je ne consentirai jamais. Enfin, quant à mon appel au Saint-Siège, je ne crois pas qu'il puisse atténuer votre autorité en quoi que ce soit ; c'est, en effet, ce que tous les canonistes affirment. Par suite, je vous prie de

(1) *Loc. cit.*, p. 23 et 19.
(2) Chancelier du consulat de France, à Alep.
(3) Consul de France à Alep.

suspendre tout acte officiel nouveau qui aurait rapport à toutes ces affaires antérieures, suivant que l'exige le droit d'appel. Vous-même le reconnaissez hautement dans votre σάκκον appelé *Canonique* et, qui est toujours entre les mains de vos protégés.

Puisque je suis arrivé à la ville de Laodicée (1), sur la route même de Rome, je vous prie d'envoyer un procureur dans la Ville Éternelle, afin qu'il puisse prendre votre défense au tribunal du Saint-Siège apostolique auquel appartient le droit de mettre fin à toute discussion et à toute querelle. (2)

Athanase V Jauhar se garda bien de se faire représenter à Rome en ces circonstances difficiles. Il était d'ailleurs si mal noté à la Propagande depuis les événements de 1759-1768, et, en ces derniers temps, il était si peu assuré de la justesse de sa cause, qu'il eut la prudence de s'esquiver. Quant à Mgr Adam, il ne put arriver à Rome qu'après trois mois de voyages, vers la fin de l'année 1792. Il était porteur d'un nombre considérable de documents, tous authentiques, ou dont la copie faite sur l'original était attestée par plusieurs témoins dignes de foi. Un mémoire très long à l'adresse de la Propagande relatait l'histoire du Synode de 1790, les querelles avec les Chouérites, les démêlés d'Alep causés par la fameuse affaire des manchettes et les débats des évêques melkites lors de l'élection d'Athanase V Jauhar, 23 avril 1788. Rien n'avait été oublié par ce canoniste redoutable. Voici la conclusion de cette longue pièce telle que nous la résume le *Ristretto* du cardinal Valens Gonzaga (nº 7, p. 392-393 des *Archives Vaticanes* au titre *Greci Melchiti)*:

Tutto questo viene esposto da Monsignore Adami nell' anzidotta sua Lettera, concludendo in fine, che se questo Concilio non sara annullato da un Breve Apostolico stampato in Arabo, e Latino con castigare il compositore (3), *di tali atti, ed impedire il Patriarca con mezzi efficaci da questa temerita, e dal suddetto operato accadera senz' altro un grave danno alla Fede Cattolica, e si avanzera il Patriarca a cose maggiori, essendo fine ad ora fermo in pretendere il dominio assoluto non soggetto alla Sede Apostolica, eccettuate le cose di fede solamente* (4),

(1) A cette époque, la ville de Laodicée, qui regorgeait de melkites catholiques, était le grand port de mer de toute la Syrie. Aujourd'hui, elle n'abrite qu'une poignée de musulmans et de nosaïris, installés sur les ruines de l'ancienne ville chrétienne.

(2) Lettre de Mgr Adam, 20 août 1792, p. 23.

(3) Il s'agit de Mgr Ignace Sarrouf, seul auteur ou compilateur du synode de 1790.

(4) Athanase V Jauhar passa toujours pour un patriarche schismatique, malgré sa confirmation romaine, qu'en réalité il n'avait mendiée que pour s'asseoir sur le siège patriarcal d'Antioche, en dépit des prohibitions pontificales de 1759-1768. Il ne pardonna

com' egli dice. Aggiunge poi, esser cosa certissima, ch'egli resta sotto i colpi dell' inveterata, e potente inimicizia del Patriarca per la difesa, che fa dei diritti della Sede Apostolica, e pero domando d'esser sottratto per l'autorita della medesima Sede alla potesta del Patriarca con farlo immediatamente soggetto a se stessa, qual privilegio dice essere stato conceduto ad altri Vescovi per motivi assai meno gravi; anzi dice, che non é forse ignoto alla Sacra Congregazione, come la Sede di Aleppo da quarant'anni in qua fu soggettata al Patriarca Costantinopolitano immediatamente (1), *e levata affatto dall' Antiocheno; e aggiunge che avendo la Sede Apostolica aggravato il Patriarca Antiocheno del Patriarcato Alessandrino, dal quale gli viene l'entrata annua di piu di quattro borse, non sarebbe poi strano di toglierli l'autorita sopra l'Arcivescovato di Aleppo, da cui ritrae sole ottanta piastre all' anno.*

---

d'ailleurs jamais à Rome de l'avoir écarté du patriarcat. Cette longue étude sur ses démêlés avec l'archevêque d'Alep a, je crois, parfaitement mis en lumière ses penchants pour le schisme et son rêve de devenir « patriarche absolu ou suprême de tout l'Orient ».

(1) A ce sujet, le *Ristretto* nous donne la note significative suivante : *I Cattolici Greco-Melchiti non hanno altro Patriarca che l'Antiocheno, ed a questo soltanto secondo il presente diritto appartiene l'elezione, e la consecrazione degli arcivescovi, e vescovi del proprio Rito. Non trovasi nei nostri registri verun esempio di alcun'arcivescovo o vescovo Orientale della supposta sottrazione di alcun' Arcivescovo, o Vescovo Melchita dalla dipendenza ed autorita del proprio Patriarca; e molto meno ritrovasi, che la Sede di Aleppo da quarant'anni in quà sia stata soggettata al Patriarca di Costantinopoli immediatamente, e levata affatto dall'Antiocheno. Di Costantinopoli non ci è, nè vi è stato dopo il Concilio Fiorentino verun Patriarca Cattolico di Rito orientale, e da un Ristretto riferito in una Congregazione Particolare tenuta sugli affari della Siria, Palestina, e di Melchiti li 23 majjio 1733, rilevasi, che l'eretico Silvestro Anti-Patriarca di Greci-Melchiti, benché ritornato in Siria munito de'nuovi Diplomi dalla Porta, mediante l'assistenza del Pseudo-Patriarca Greco di Costantinopoli ad oggetto d'invadere le Chiese del Patriarcato Antiocheno, nulla di meno non era potuto ritornare in Aleppo, stante che avendo quei Greci Cattolici conseguito con grande dispendio dalla Porta medesima la facolta di avere un vescovo proprio independente dal detto Silvestro, e dagli altri Patriarchi eretici, gli avevano fatta ogni piu valida resistenza, ed il Vescovo Cattolico vi era stato consagrato nelle debite forme coll'autorita del Patriarca Cirillo.*

Ceci est parfaitement vrai, et l'indépendance que réclamait l'archevêque d'Alep n'avait pas eu de précédent dans l'histoire de l'Eglise melkite. Même durant les quarante ans de sujétion immédiate à Constantinople, le siège d'Alep était censé dépendre du patriarcat antiochien. C'est, en effet, ce qui ressort clairement de la conduite du patriarche Athanase IV Dabbas, qui consacra lui-même pour Alep l'archevêque Gérasimos en 1721, et même de celle de Cyrille VI Thanâs, qui ordonna le sacre de Maxime Hakim en 1733, dans les circonstances que l'on sait. Notons cependant que le patriarche Athanase IV Dabbas n'était que l'exécuteur des volontés de Constantinople, et que son candidat, Gérasimos, lui avait été excessivement dévoué dans le but intéressé d'arriver au siège archiépiscopal d'Alep. (Voir à ce sujet notre deuxième article sur les Chouérites, *Echos d'Orient* (1903), p. 242 sq., et particulièrement la note de la page 246, 2e colonne.) Quoi qu'il en soit, cette situation du siège alépin ne paraît avoir été bien dessinée qu'après le sacre de Mgr Maxime Hakim. En ces circonstances difficiles, les Alépins firent preuve d'un héroïsme louable.

Dans sa requête au Saint-Siège, Mgr Adam, qui alléguait tous ces précédents plus ou moins authentiques, entendait engager l'avenir, et c'est, à notre avis, ce qui arrêta la Propagande. Celle-ci ne voulut se prononcer ni pour ni contre; elle en renvoya la décision à Pie VI, qui refusa net.

En fin de compte, Mgr Adam souhaitait vivement la réprobation solennelle du synode de 1790 qui, après tout, n'était l'œuvre que d'un seul évêque et non celle d'une assemblée plénière de tous les chefs d'une nation en union avec Rome. Il souhaitait, en outre, de soustraire le siège d'Alep à la juridiction du patriarche d'Antioche pour le soumettre directement à celle du Saint-Siège. Assurément, cet arrangement était le seul que dictât la prudence en ces circonstances malheureuses pour rétablir la paix dans le diocèse et donner à l'archevêque la pleine liberté d'y exercer son ministère pastoral. Mais Rome ne crut pas devoir donner suite à cette requête.

*
* *

Outre le long dossier de l'archevêque d'Alep, la Propagande avait reçu une lettre de Mgr Ignace Sarrouf, en date du 3 septembre 1791, une année après la tenue du synode de Saint-Sauveur. Le métropolite de Beyrouth avait le bon sens de confirmer toute la relation de Mgr Adam, mais il ajoutait que ces querelles entre le patriarche et l'archevêque d'Alep avaient pour cause le synode des évêques, dont lui, Sarrouf, avait été chargé d'ordonner et de compléter les divers travaux, suivant les désirs de la S. Cong. de la Propagande. Pour étrange et insuffisant qu'il fût, ce motif n'en renfermait pas moins une grande part de vérité : car si Jauhar tint une conduite si injustifiable à l'endroit de Mgr Adam, ce fut parce que l'archevêque d'Alep n'avait jamais voulu adhérer à son synode de 1790 (1). Sarrouf terminait sa requête en rapportant certains troubles occasionnés au Caire par les infidèles et en priant les Éminentissimes Cardinaux d'accorder la croix d'honneur au gouverneur du Liban, Ghandour, qui venait de perdre son fils dans une bataille à Saint-Jean d'Acre. Il ne paraît pas que la Propagande se soit beaucoup souciée de ces bagatelles.

A Rome, ces débats ne furent examinés que le 26 août 1793. Le cardinal Valens Gonzaga, qui en fut chargé, adressa à la Propagande le long *Ristretto* où nous avons largement puisé pour notre part et qui se terminait ainsi :

Si degneranno dunque l'Eminentissimi Vescovi risolvere :
1° *Sull' appellazione dal Decreto Patriarcale* (2);

(1) Malgré tous les bruits optimistes qu'il avait répandus en Syrie touchant ce fameux synode, malgré même les pressantes réclamations de la Propagande, Sarrouf n'osa jamais envoyer son travail à Rome. Son manuscrit n'eut que deux copies, dont l'une fut trouvée à Beyrouth et l'autre à Aïn-Traz. Le R. P. Cyrille Charon les a utilisées pour publier ce synode *in extenso* dans le tome IX de la revue arabe *Al-Machriq*.

(2) Il s'agit de la fameuse encyclique de Jauhar (8 nov. 1790), œuvre de Sarrouf, et

2° *Sulle pretenzioni di Monsignore Sarruf in ordine ai Religiosi di S. Giovanni in Soairo come Vicario Patriarcale, o come Vescovo;*

3° *Qual risoluzione si debba prendere intorno al Concilio* (1);

4° *Se nel giuramento del Patriarca vi sia mutazione sostanziale, e qual rimedio in questo caso;*

5° *Se si debba aderire alle istanze di Monsignore Adami di sottrarlo dalla dispendenza patriarcale di Antiochia secondo gli esempii, ch'egli suppone esservi* (2)

La S. Cong. de la Propagande fit les réponses suivantes que le Souverain Pontife Pie VI approuva le 19 septembre 1793. Les voici dans leur teneur latine.

In Congregatione generali habita die 26 augusti 1793, Eminentissimi Patres ita censuerunt:

Ad 1um Dilata, et audiatur Episcopus Beritensis, et interim nihil innovetur, et serventur Decreta edita ab Episcopo Enonensi anno 1785, juxta instructionem (3) *a Sancta Congregatione eidem transmissam.*

Ad 2um Dilata, et habebitur ratio in examine Synodi, suspensa interim observantia dicti Decreti (4).

Ad 3um Scribatur Patriarchæ Athanasio, ut quam citius transmittat ad Sacram Congregationem acta authentica Concilii Antiocheni ab ipso celebrati anno 1790, suspensa interim illius publicatione et observantia, quousque acta prædicta non fuerint ab eadem Sacra Congregatione approbata.

Ad 4um Cum observatum fuerit formulam juramenti præstiti a Patriarcha Antiocheno Græcorum Melchitarum in receptione Pallii diversam omnino esse ab altera eidem in Apostolicis Litteris suæ confirmationis ac traditionis Pallii præscripta, quam quidem formulam ab eodem Patriarcha obsignatam Episcopus Beritensis suus Procurator, juramenti interposita religione, ad urbem remittere pollicitus est, insuperque animadversum deficere omnino formulam Professionis Fidei ab ipso subscribendam juxta exemplar eidem pariter transmissum : hinc Eminentissimi Patres statuerunt scribendum esse eidem Patriarchæ, et suaviter monendum, quod intra spatium unius anni curet utramque

---

qui renfermait les vingt nouveaux articles auxquels le métropolite de Beyrouth voulait soumettre ses bons amis les Chouérites.

(1) Il s'agit du synode de 1790.

(2) *Ristretto*, n° 22, p. 404, des *Archives vaticanes, Greci Melchiti.*

(3) Il s'agit des *Dix Articles* promulgués par Sarrouf et confirmés par Rome en 1785. Nous y reviendrons dans un nouvel article, où nous publierons les décisions de la Propagande, et notamment la belle instruction italienne qu'elle confia à Mgr Pierre Craveri, évêque d'Enos, délégué et visiteur apostolique.

(4) Ce décret patriarcal fut annulé de lui-même, puisque le synode (1790) ne fut jamais soumis à l'examen et à l'approbation de la Propagande.

formulam propria manu subscriptam suoque sigillo munitam ad Sacram Congregationem transmittere, ut Apostolicæ Sedis gratia et unione frui mereatur (1).

Ad 5um Eminentissimi Patres non fuerunt concordes, verum plures censuerunt referendum esse Sanctissimo quod, ne Germanus Adami archiepiscopus Aleppinus perturbetur in exercitio sui ministerii, possit Sanctitas Sua illum recipere sub immediata Sanctæ Sedis protectione donec et quousque componantur et terminentur controversiæ quas habet cum Patriarcha Antiocheno Græcorum Melchitarum, salvis tamen in reliquis juribus ejusdem Patriarchæ (2).

Ad Dubium circa pertinentiam Manipulorum, *responsum fuit ad mentem. Mens est quod Eminentissimi Patres satis instructi de voluntate archiepiscopi Germani Adami restituendi sacerdoti Stephano Giarbuæ manipulos in quæstione positos, ideoque jusserunt insinuandum esse eidem archiepiscopo quod, salvis juribus Ecclesiæ Aleppinæ* (3), *si quæ sunt in casu de quo agitur, et pro bono pacis quam citius dictam restitutionem exequatur, et ad actum reducat.*

Ad alia vero dubia proposita tam a Patriarcha Antiocheno quam a præfato archiepiscopo Aleppino relata in eorum respectivis allegationibus typis impressis fuit responsum : Attentis peculiaribus circumstantiis, et consideratis omninus ab utraque parte ad hanc Sacram Congregationem deductis, usque mature perpensis, Eminentissimi Patres in tanta factorum ambage censuerunt supplicandum Sanctissimo ut absolvat a censuris sacerdotem Antonium Sajiati, Michaelem et Stephanum Giarbuæ, eosque, si etiam opus fuerit, dispenset ab irregularitate, necnon quatenus opus sit, absolvat etiam a censuris omnes, et quoscumque alios, si quomodolibet in eas inciderint propter controversiam de qua agitur, ita tamen, ut cum primum Archiepiscopus Germanus Adami ad suam Diœcesim reversus fuerit, præfati tres Sacerdotes eidem veniam humiliter petant, morum emendationem promittant, et subjectionem tamquam eorum Ordinario spondeant.

Moneatur tamen Patriarca Antiochenus minime ipsi licere appella-

---

(1) Athanase V Jauhar n'envoya jamais à Rome sa profession de foi catholique dans les termes mêmes prescrits par la Propagande, et, dans l'espace de ce délai d'un an que Rome lui avait fixé, il mourut au petit couvent de Saint-Elie, à Richmaya, dans les premiers jours de novembre 1794. Nous n'avons aucun détail sur ses derniers moments.

(2) Nous ne savons pas au juste ce que signifie cette incidente *salvis juribus ejusdem Patriarchæ*. Toujours est-il que la Propagande entendait sauvegarder quand même la juridiction de Jauhar, dans la crainte de voir se reproduire les tristes événements passés.

(3) On voit bien que la Propagande pense, à ce sujet, de la même façon que le patriarche Théodose VI Dahan; cependant, tout en s'efforçant de conserver intactes les coutumes de l'Eglise alépine, elle blâme adroitement l'archevêque, qui aurait dû céder en vue de la paix.

tionem ad Sedem Apostolicam impedire, cum rite interposita fuerit.

Ex Ædibus Sanctissimi habita die 19 septembris 1793. Facta Sanctissimo Domino Nostro per me infrascriptum Cardinalem causæ ponentem relatione resolutionis editæ sub dubio quinto, expositisque singulorum Eminentissimorum Patrum sententiis, necnon rationibus hinc inde adductis, Sanctitas Sua non admisit instantiam Archiepiscopi Germani Adami, sed mandavit scribendum esse Patriarchæ Antiocheno (1) *Græcorum Melchitarum, ut in suam gratiam recipiat prædictum Archiepiscopum Aleppinum, benigne humaniterque cum illo agat, neque perturbet in exercitio sui ministerii, insuperque voluit hortandum esse præfatum Archiepiscopum Adami, ut suo Patriarchæ debitam reverentiam et obedientiam exhibeat, eumque, cum ad Diœcesim redierit, officiose tamquam suffraganeus, personaliter visitet.*

Relatis insuper eidem Sanctitati Suæ resolutionibus captis super dubiis propositis tam a Patriarcha Antiocheno, quam ab archiepiscopo Aleppino, Sanctitas Sua absolutionem a censuris et dispensationem ab irregularitate benigne indulsit, committens Patriarchæ Antiocheno Græcorum Melchitarum, ut supradictos Sacerdotes, aliosque quomodocumque ob hanc causam prædictis ecclesiasticis pœnis irretitos declaret esse a censuris absolutos, et ab irregularitate dispensatos.

Card. VALENS GONZAGA,
Secretarius.

Nous ne saurions dire si la Propagande écrivit réellement au patriarche pour lui signifier ces décisions et le mettre en devoir de signer une profession de foi satisfaisante; nous n'avons aucune source locale qui nous l'apprenne. Toujours est-il que Athanase V Jauhar mourut comme il avait vécu, une année seulement après tous ces débats.

(1) Ce fut, à notre avis, une mesure malheureuse, car un homme aussi fougueux que Germanos Adam aurait dû être traité avec beaucoup plus de ménagement. Il est vrai qu'à cette époque, Rome avait aussi à ménager l'extrême susceptibilité de Jauhar, toujours préoccupé de soustraire son siège patriarcal à une autorité supérieure qui l'avait écarté du patriarcat; peut-être aussi le Saint-Siège espérait-il qu'en sacrifiant l'archevêque, il sauverait le patriarche et le patriarcat, car Rome s'est toujours montrée excessivement respectueuse de l'autorité. Cependant, en dépit de toutes ses bonnes intentions, elle perdit et le patriarche et l'archevêque. Le premier mourut sans lui donner la satisfaction requise touchant sa profession de foi, et le second alla demander au gallicanisme une doctrine théologique nouvelle, qui le débarrasserait et de Rome et du patriarche. En effet, c'est à partir de cette époque que la théologie de l'archevêque d'Alep tourne à l'hérésie. Il se persuade que l'évêque peut accomplir dans son diocèse ce que le Pape a le droit d'opérer dans toute l'Eglise. De là à l'indépendance absolue il n'y avait qu'un pas; Mgr Adam le franchit, et il entreprit une nouvelle série d'études qui exercèrent une influence funeste à Alep. Plus tard, il en inséra plusieurs dans le grand Concile de Qarqafé (1806), son œuvre exclusive que Rome condamna. Enfin, l'archevêque d'Alep eut assez d'humilité et de bon sens pour rétracter toutes ses erreurs et soumettre ses ouvrages au jugement du Saint-Siège. Il mourut le 10 octobre 1809, au monastère de Saint-Michel de Zouq-Mikaïl, muni des sacrements de l'Eglise.

Quant à Mgr Germanos Adam, il ne rentra dans son diocèse qu'après la mort du patriarche; il revenait imbu des principes gallicans avec une teinte de jansénisme. Les trois prêtres révoltés firent la soumission requise par Rome. L'archevêque ne remit point les *manchettes* au P. Etienne Jarbou', mais il lui en donna le prix équivalent de *40 piastres* (8 francs). C'était prouver une fois de plus que l'entêtement alépin ne connaît que..... les extrêmes. Il lui délivra en ce sens un sakkon régulier signé et cacheté par lui, et la paix se rétablit dans le diocèse.

PAUL BACEL,
prêtre du rite grec.

Syrie.

LES PIONNIERS

DE LA

RENAISSANCE BULGARE EN MACÉDOINE

Les deux frères Miladinof (morts en janvier 1862) (1)

L'année 1912 fera époque dans les annales des Balkans, et particulièrement dans l'histoire de la Bulgarie. Elle commença, en effet, par trois anniversaires qui rappellent chacun, à cinquante ans de distance, les grandes phases de la renaissance bulgare, et s'achève dans une auréole de gloire que n'eût jamais rêvée le plus puissant des anciens tsars.

---

(1) **BIBLIOGRAPHIE.** *Sources consultées.* — Sans vouloir prétendre donner une bibliographie complète sur les frères Miladinof ni mentionner les nombreux articles qui ont paru dans les diverses revues à propos de leur cinquantenaire, nous nous contenterons de mentionner les sources principales que nous avons eues à notre disposition.

K.-A. Chapkaref, *Matériaux pour la biographie des frères Miladinof, Dimitri et Constantin* (en bulgare, ainsi que tous les travaux dont la liste suit, sauf l'article français qui la termine). Philippopoli, Mantchof. — K. Karagulef, *les frères Miladinof.* Tirage à part du *Minalo*, n° 1, 1re année, 1912, avec des lettres des archives de Rakovski et d'Al. Exarque. Sophia, Glouchkof, 1912, in-8°, 20 pages. — Anonyme, *Souvenir du jubilé des frères Miladinof* (25e anniversaire). Sophia, 1887, 66 pages. — Jinsiphof, *Biographie des frères Miladinof.* Moscou, *Rodnoé plemia*, I. II, 1887, reprod. de l'*Illustration bulgare*, I, 7, 8 et sq. — B. Stoyanof. *Souvenirs des frères Miladinof*, dans la *Revue périodique*, fasc. XXI, XXII; *Les chants des frères Miladinof et Mgr Strossmayer*, dans la *Revue périodique*, fasc. XVI. — Dr S. Yourinitch, *Mgr S. Strossmayer*, dans le *Sbornik* du ministère, xxii-xxiii, 1906-1907; *Mgr Strossmayer et les frères Miladinof*, dans la *Revue bulgare*, t. V (1899), fasc. VI, p. 39-81; *Mgr Strossmayer et les frères Miladinof*, dans la *Recueil bulgare*, XIII, 1906, p. 654. — Strachimirof, *les Chants populaires des frères Miladinof*, dans *la Pensée*, 1894, IV, p. 442, 536, 652, 779. — Dantchef, *les frères Miladinof et leur œuvre littéraire*, dans *le Salon de lecture*, IVe année. — Sprostranof, *les Frères Miladinof*, dans le *Recueil bulgare*, t. XIX (1912), fasc. II, p. 102; *Calendrier slave pour 1912*, p. 120; — *Les frères Miladinof* (*Vie et œuvre*), dans le *Journal des professeurs*, t. X (1912), n° 11, p. 170. — *Les frères Miladinof*, dans l'*Illustration contemporaine*, t. II (1912), n° 13, p. 11. — E. Sprostranof, *Matériaux pour la biographie des frères Miladinof*, dans la *Revue scolaire*, t. XVII (1912), fasc. I, p. 17. — Dr S. D. Chichmanof, *Importance et mérites des frères Miladinof*, dans la *Revue de l'Académie bulgare des sciences* (Lect. hist. phil.), I. III, 1912, p. 45-72. Sophia, 1912. Le Dr Chichmanof publiera, dans une monographie étendue, ses recherches sur la vie et l'œuvre des frères Miladinof dans le prochain recueil de l'Académie (*Sbornik*).

Tous les documents ci-dessus mentionnés sont en bulgare. Je ne connais en français que l'article de S. Stoyanof, *les frères Miladinof*, dans la *Revue franco-bulgare*, t. II (1912), n° 8 (mai), p. 223-227. Philippopoli, collège Saint-Augustin.

C'est d'abord l'histoire si patriotique du moine Païsy. Elle jette, en 1762, la première étincelle du réveil national dans l'âme de ce malheureux peuple, qui avait perdu, sous le joug turco-phanariote, jusqu'à la notion de sa propre nationalité.

Vient ensuite le centenaire de la naissance du père de la nouvelle Eglise bulgare, Mgr Hilarion Makariopolski, l'infatigable champion de l'autonomie ecclésiastique par la création de l'exarchat bulgare, qui ne fut, dans l'intention de ses fondateurs, que l'acheminement vers l'indépendance politique.

Enfin, le cinquantenaire de la mort tragique de deux frères bulgares, Dimitri et Constantin Miladinof, les premiers apôtres et les premières victimes de cette noble cause qui vient de triompher en Macédoine par les armes victorieuses des peuples balkaniques.

A cette heure solennelle, qui donne à leur œuvre un couronnement si merveilleux, il n'est que justice d'évoquer les grandes figures des frères Miladinof, ces généreux pionniers de la renaissance macédonienne.

L'œuvre de Dimitri Miladinof

Tous deux, Dimitri et Constantin, naquirent, à vingt ans de distance, dans l'humble cabane d'un potier bulgare, à Strouga, sur le lac si pittoresque d'Okhrida, où vivent encore les souvenirs glorieux des anciens tsars et des derniers patriarches bulgares.

L'aîné, Dimitri Miladinof (1810-1862), se forme d'abord dans le monastère voisin de Saint-Naoum (1). Avide de savoir, il poursuit ses études à l'école grecque d'Okhrida, et les termine auprès des célèbres hellénistes de Janina. Devenu instituteur en 1840, il réforme dans les divers centres bulgares de Macédoine l'enseignement exclusivement grec, en y mêlant habilement les explications dans la langue maternelle. Le passage d'un voyageur russe, le savant Grigorovitch (1844), lui fait alors composer une grammaire bulgare et recueillir ces chants et coutumes populaires, qui seront si précieux pour l'ethnographie et pour le réveil national de sa patrie.

Sa vocation se dessine encore davantage lorsque, au service de l'évêque de Mostar (1853), il découvre les indignes procédés des phanariotes et qu'il renonce, non sans peine, au culte de cet hellénisme auquel son

(1) Saint Naoum est le disciple de saint Méthode, qui apporta en Bulgarie les enseignements et les Livres Saints traduits par le grand apôtre slave.

éducation l'avait attaché comme la plupart de ses compatriotes instruits à cette époque. Il parcourt alors les terres yougoslaves (slaves du sud), refuse la chaire de grec au Séminaire de Karlovatz, offre au musée de Belgrade un important manuscrit sur le patriarcat d'Okhrida, et revient en Macédoine dans l'idée bien arrêtée d'en finir avec l'envahissement du grec, en rétablissant le bulgare dans les écoles et le slave liturgique dans les églises.

C'est désormais la lutte ouverte déclarée au Phanar et en particulier à son représentant, Mgr Mélétios; sous les coups redoublés du rude assaillant tombent bientôt les plus fières citadelles de l'hellénisme, établies avec le temps au sein des populations bulgares. Prilep, Koukouch et Okhrida se détachent à tour de rôle du patriarche œcuménique.

La campagne s'accentue encore par la mission que le Comité bulgare de Constantinople lui confie en 1860. Miladinof, chargé de recueillir en Macédoine des fonds pour l'érection d'une église bulgare dans la capitale de l'empire ottoman, en profite pour mener une guerre à outrance contre les écoles hellènes et le clergé phanariote. Celui-ci se venge en accusant le patriote bulgare de menées subversives et d'agitations politiques, dirigées contre l'autorité du sultan.

Dimitri avait, en effet, groupé une vaillante pléiade de jeunes gens, formés d'abord à son école, puis dans les Universités russes, d'où ils rentraient pleins d'ardeur pour travailler à leur tour à la slavisation du pays, que l'influence du patriarcat œcuménique avait presque grécisé.

Dès 1852 il avait écrit à l'un de ses amis :

Je regrette de grand cœur que la brillante étoile du Nord, destinée par Dieu à guider notre peuple, ne soit pas visible partout, afin d'éclairer nos terres slaves et de hâter leur résurrection !

Il se compromit ensuite gravement avec l'imprudent agent russe Ratchinski, que la Sublime Porte accusait auprès de l'ambassadeur d'Autriche d'empêcher le mouvement de l'union avec Rome, et de provoquer d'autre part l'émigration des Bulgares en Crimée.

Quoi qu'il en soit, nous voyons Dimitri quitter secrètement Koukouch, qu'il avait détaché du Phanar, et cela dans la nuit qui précédait l'acte solennel par lequel la ville déclarait rentrer dans le giron de l'Eglise catholique, où elle trouvait son salut, à l'exemple des Bulgares de Constantinople.

Trop confiant dans l' « éblouissante étoile du Nord », Miladinof cherchait au contraire le salut de son peuple dans la sainte Russie, et c'est elle qui fut cause de sa perte.

Le grand vizir, informé des inquiétants progrès de la propagande russe, soupçonna aussitôt en Dimitri l'agent le plus redoutable de ce mouvement subversif, et le fit déclarer pour ce fait traître à la patrie. Celui-ci venait sans défiance passer quelques jours dans sa famille à Strouga, lorsque, dans la nuit du 16 février 1861, la police fait irruption dans sa maison, confisque tous ses papiers, le réveille en sursaut, l'arrache aux siens, qui sont repoussés brutalement, et le traîne à Okhrida sans autre forme de procès. Accusé du crime de lèse-majesté, Dimitri Miladinof reste d'abord trois mois en prison à Bitolia (Monastir) et se voit ensuite transféré à Constantinople, dans le Grand Zaptié, où le malheureux passe les neuf derniers mois de sa vie dans la réclusion sinistre d'un infect cachot.

Un ardent patriotisme, merveilleusement secondé par une volonté de fer et une éloquence étrangement persuasive, avait fait de cet organisateur des écoles bulgares l'homme le plus influent et le plus populaire parmi ses compatriotes de Macédoine, mais il avait aussi déchaîné contre lui et son œuvre des haines implacables qui le harcèleront avec tant de persistance, que rien au monde ne sera capable de le sauver.

Constantin Miladinof et le Sbornik des chants nationaux

Durant ce temps (1830-1862), Constantin Miladinof continuait à sa façon l'œuvre commencée par son frère. Plus jeune de vingt ans que Dimitri, il avait reçu de lui les moyens de faire des études complètes à Janina, puis à l'Université d'Athènes, enfin à la Faculté philologique de Moscou. Patriote enflammé et cultivant avec succès la muse, il fut le principal collectionneur et rédacteur du premier Recueil des chants nationaux bulgares. Il eut ainsi le rare mérite de fournir aux ethnographes et aux philologues tant de précieux matériaux folk-loristes, qui ont permis aux savants de déterminer la nationalité bulgare des Macédoniens, et révélé aux lettrés étonnés que la Bulgarie possédait dans sa poésie nationale ces mêmes épopées qui avaient attiré tant de sympathie aux Serbes dans les cercles littéraires de l'Europe.

Toutefois, l'exemple lui était venu de son frère. Nous avons vu, en effet, qu'au milieu de ses travaux absorbants Dimitri avait eu soin de recueillir de la bouche des jeunes filles et des vieilles femmes ces chansons populaires qui rendent si bien la physionomie d'un peuple, ces proverbes qui sont la sagesse des nations, et ces contes, légendes ou traditions, qui rappellent, à défaut des livres nationaux détruits par les Grecs ou les Turcs, ou encore à défaut des anciennes chroniques

enfouies sous la poussière de quelque bibliothèque étrangère, les vagues souvenirs d'une histoire glorieuse qu'un long esclavage n'avait pu complètement effacer. C'était faire à la fois œuvre de patriote et de savant que de publier ce Recueil folk-loriste. Cette publication allait puissamment contribuer au réveil national en Macédoine, et donner une impulsion vigoureuse à l'étude de ces populations ignorées, qui ont particulièrement éveillé nos sympathies dans ces cinquante dernières années.

Sa publication devait du même coup dissiper certains préjugés qui avaient alors cours au sujet de la littérature bulgare, depuis que le professeur russe Bessonof (1855) avait un peu trop légèrement avancé que la poésie épique n'existait pas en bulgare. Dans une recension du *Sbornik* des frères Miladinof, publiée dans le Recueil de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg (IIe section, 1861-1863, t. IX), un des plus profonds connaisseurs de la poésie populaire, M. Sreznovski, profitera de l'occasion pour rendre justice à la vérité.

Les Bulgares, dit l'éminent philologue slave, sont supérieurs à bien d'autres peuples par leur qualité de chanteurs et par la force vitale de leur poésie, et l'on pourrait en cela les placer sur le même rang que les Serbes.

Le Dr Chichmanof, dans son discours à l'Académie bulgare qui célébrait à Sophia l'anniversaire des deux frères, a exprimé sur l'importance littéraire du *Sbornik* un jugement auquel sa compétence donne une particulière valeur :

Ce recueil eut une influence incontestable non seulement sur les folkloristes et les philologues, les ethnographes et les slavistes, mais aussi sur la création, le style et le dictionnaire de nombre de nos poètes.

Les auteurs eux-mêmes pressentaient que leur précieux *Sbornik*, fruit de tant de recherches, devait avoir une importance capitale sur la littérature naissante du peuple bulgare, et se hâtaient de mener l'œuvre à bonne fin.

Mais où se procurer les ressources pour réaliser ce grand projet? se demandait avec inquiétude Constantin, que l'aîné avait chargé de trouver un éditeur accommodant.

C'est en vain qu'il avait parcouru les centres intellectuels de la Russie, à la recherche d'un bienfaiteur qui voulût l'aider dans son entreprise. Partout le jeune littérateur fut éconduit, et il lui fallut la persévérance d'un Bulgare, que rien ne rebute quand il s'est fixé une

tâche, pour ne pas se décourager dans ces pénibles conjonctures. Les Slaves orthodoxes du Nord, dont la politique immolera — bien involontairement sans doute — les deux champions bulgares de la Macédoine, restent insensibles aux suppliques de Constantin. Celui-ci secoue de ses pieds la poussière de cette Russie, que son frère Dimitri avait toujours tant vénérée, et se dirige plein de confiance vers les Slaves catholiques du Sud, dont la chaude sympathie et le secours efficace allaient lui faire oublier ses déboires.

Mgr Strossmayer et l'œuvre des Miladinof

Repoussé de Kief, de Moscou et de Saint-Pétersbourg, où le premier essai folk-loriste de la littérature bulgare n'avait rencontré aucune sympathie, Constantin s'en vint donc trouver, en mai 1860, Mgr Strossmayer, l'illustre apôtre des Slaves, qui était alors à Vienne pour les réunions du Parlement. Sa cause était désormais en bonnes mains. Le généreux mécène se chargea de tous les frais d'impression, à une seule condition : c'est que les chants bulgares fussent édités avec des caractères slaves. A ce propos, il est intéressant de remarquer que les auteurs avaient eu l'intention de publier leur recueil bulgare avec des lettres grecques. La plupart des Bulgares ne connaissant pas alors d'autre écriture, ils pensaient ainsi faciliter et assurer la diffusion de leur ouvrage, qu'aurait pu compromettre, à leur avis, l'alphabet bulgare, poursuivi partout par la haine des phanariotes tout-puissants. Et c'est l'évêque latin qui rend à la Macédoine cette écriture slave qu'y avaient élaborée, il y a mille ans, saint Cyrille et saint Méthode.

Les Grecs, dit-il à son protégé, vous ont causé assez de malheurs et de misères, à vous autres Bulgares, pour que vous n'hésitiez pas à renoncer à cet alphabet grec qui vous est étranger.

Puis il l'emmène à Diakova, l'installe dans son Séminaire, le nourrit à sa table et l'aide si bien, qu'au bout de trois mois le recueil bulgare peut être confié à K. Yakitch, imprimeur à Zagreb (Agram).

Hélas! en même temps que son livre paraît, et qu'il voit enfin son rêve realisé, le modeste et laborieux auteur apprend, la mort dans l'âme, le triste sort de Dimitri. Rien ne peut le retenir désormais, ni l'affection de son entourage ni la mort qui le guette. Offrant les prémices de son ouvrage à son bienfaiteur, qui s'efforce en vain de lui faire comprendre à quels dangers il s'expose, l'ardent patriote quitte cette chère Croatie, qui sera la première et longtemps la seule à connaître et à

chanter ses belles chansons bulgares. L'amour de son frère et le désir de répandre parmi son peuple les chants nationaux, qui devront enfin le réveiller de son fatal assoupissement, l'avaient emporté sur toute autre considération.

Constantin revient donc en Macédoine au mois de juillet 1861, ayant au cœur la ferme confiance de secourir son frère et de continuer avec lui cette grande œuvre de régénération qui donnait déjà de si belles espérances. Il allait, hélas! trouver bientôt à Constantinople, comme Dimitri, l'emprisonnement et la mort.

La captivité

Les prévisions de son protecteur se réalisent bientôt. A peine est-il arrivé à Koukouch, que la police turque l'arrête et l'emprisonne à Constantinople, où il n'a même pas la joie suprême de voir son malheureux frère pour consoler ses derniers instants.

C'est trois mois après seulement que l'évêque de Diakova apprend par les journaux la triste nouvelle. Aussitôt il s'empresse d'intervenir pour le délivrer. Voici ce qu'il écrit dès le 29 octobre 1861 au comte de Rechberg, ministre des Affaires étrangères à Vienne, et à l'ambassade autrichienne de Constantinople :

Excellence,

Il y a quelques mois, un jeune littérateur bulgare, du nom de Constantin Miladinof, a fait imprimer à Agram des chants nationaux bulgares qu'il avait recueillis avec son frère Dimitri.

Ces chants sont, comme du reste les autres chants populaires des Slaves, empruntés à l'histoire et aux coutumes du peuple. Ce sont des poésies tout à fait innocentes, premiers débuts d'un peuple resté à l'écart de la civilisation et qui aspire à une vie culturelle plus prospère. L'impression en a été faite à mes frais à Agram. Après l'édition de ces chants, le jeune homme ci-dessus mentionné s'en retourna dans sa patrie pour communiquer à ses compatriotes le fruit d'un infatigable labeur de plusieurs années.

Tout gouvernement apprécierait pareil mérite en accordant sinon des récompenses, au moins des louanges, mais le gouvernement turc avait, comme d'habitude, une toute autre manière de voir. Les journaux nous apprennent qu'il a fait arrêter l'innocent Miladinof, lequel a été amené à Constantinople, où il se trouve sans doute encore en prison. Son ouvrage est confisqué. Je connais parfaitement ce jeune homme, qui a séjourné quelque temps ici à Diakova, et je suis convaincu qu'il est incapable de

transgresser les lois. C'est pourquoi, plein de confiance en votre gracieuse bienveillance, je prends la liberté de prier Votre Excellence de vouloir bien prendre à cœur la délivrance de cet innocent martyr et d'obtenir de même celle de son frère.

L'Autriche fit des instances réitérées à la Sublime Porte, mais elle ne put réussir dans ses démarches. Voici, du reste, comment le ministère des Affaires étrangères s'en expliqua le 22 décembre 1861 à Sa Grandeur.

Comme suite à ma lettre du 7 du mois précédent, j'ai l'honneur de faire savoir à Votre Excellence que M. de Prokech (d'après son rapport du 4. c. N° CXII. A) n'a pas manqué de s'employer, conformément aux ordres reçus, auprès de la Porte au sujet de la libération du littérateur bulgare Constantin Miladinof, détenu dans les prisons de Constantinople.

Dans la copie ci-incluse d'un rapport du ministre de la Police turque au grand vizir, que m'envoie notre ambassadeur, Votre Excellence voudra bien prendre connaissance des motifs qui ont fait arrêter le littérateur en question dans la capitale ottomane, et qui s'opposent pour le moment à sa libération.

Les menées propagandistes de Dimitri Miladinof, dans lesquelles son plus jeune frère paraît compromis, avaient pour but, d'après ce rapport, d'empêcher le passage des Bulgares à l'Eglise romaine et de susciter une émigration en masse vers la Crimée.

Tout ce que le baron Prokech put obtenir, ce fut de hâter l'instruction de l'accusé et la promesse d'en communiquer les résultats. Une circonstance qui a paralysé les efforts de l'ambassadeur en faveur de Constantin Miladinof doit aussi entrer en considération; c'est que l'ambassade russe l'a devancé pour s'interposer vivement, quoique sans résultat, en faveur des deux frères, intervention qui n'a pas contribué à diminuer les soupçons qui pèsent sur tous deux.

En me réservant de tenir Votre Excellence au courant de la marche ultérieure de l'affaire en question, dès que M. de Prokech aura l'occasion d'y revenir, je profite de cette circonstance pour renouveler à Votre Grandeur l'expression de ma parfaite considération.

Pour le Ministre des Affaires étrangères,
MEYSENBURG.

Suivait la déclaration du ministre de la Police au grand vizir, datée du 23 Djema-si-ul ewwel 1278 (27 novembre 1861).

J'ai eu l'honneur de recevoir l'avis de Votre Excellence, et je me permets de vous fournir les explications demandées au sujet de Constantin Miladinof.

Dimitri-Pascal Miladinof, de Strouga, qui a voyagé partout en Roumélie pour éveiller des sympathies russes parmi les Bulgares, fut arrêté par ordre supérieur, quand on eut connaissance de ses menées. Lors d'une perquisition entreprise dans sa maison, on trouva parmi d'autres papiers une correspondance visant ce même but, entretenue avec son frère Constantin, qui séjournait alors à Moscou.

Or, pendant que Dimitri était amené ici pour les interrogatoires exigés, Constantin vint de lui-même à Constantinople dans le dessein de se rencontrer de quelque manière que ce fût avec son frère détenu ici.

Sur un avis de la police secrète, Constantin fut aussitôt arrêté et soumis, comme son frère, à un interrogatoire.

L'instruction touche à sa fin et n'a été retardée que par la nécessité de traduire quelques documents importants, ainsi que cela ressort des rapports que le Conseil de la police m'a adressés à ce sujet.

D'autre part, dans un article intitulé : *Voix attristée d'un Bulgare,* publié par le journal croate *Pozor* (année 1862, nº 88), un des premiers folk-loristes bulgares, Basile Tcholakof, affirme que Constantin Miladinof n'approuvait pas la politique russe à l'égard de la Bulgarie, et que c'étaient les intrigues de la Russie et les insignes maladresses de ses représentants qu'on devait rendre responsables de la perte des frères Miladinof.

Aussi les généreux efforts des catholiques yougoslaves étaient-ils désormais impuissants à conjurer le mal déchaîné par les Slaves orthodoxes du Nord contre les nobles initiateurs de la renaissance bulgare en Macédoine.

Mort mystérieuse

Au commencement de 1862 se répandit à Constantinople le bruit de la fin tragique des frères Miladinof, et tout aussitôt la piété populaire les nimba de l'auréole du martyre. Séparés l'un de l'autre, enterrés vivants dans d'infectes prisons, Dimitri et Constantin succombèrent l'un après l'autre, au bout de plusieurs mois de tortures. Leurs cadavres furent jetés à la mer. Un seul homme avait suivi leur dépouille mortelle. C'était un pauvre compatriote qui se trouvait là par hasard à porter discrètement le deuil de toute la patrie. Le lendemain, ce témoin gênant disparut à son tour, et personne ne sut depuis ce qu'il était devenu. Voilà ce que racontait alors la rumeur populaire. M. le professeur Dr Sr. Chichmanof a recueilli toutes les légendes qui ont eu cours à ce sujet et rétabli la vérité historique dans une étude critique où tous les documents de l'époque et les opinions des contemporains

ont été judicieusement consultés. Il conclut que les deux frères moururent du typhus, qui sévissait alors dans les prisons de Constantinople; mort naturelle donc et non violente, mais qui ne diminue en rien la gloire des martyrs, puisqu'ils contractèrent la maladie par suite du dénuement et de la misère extrême des geôles turques.

Un dernier point reste à élucider, et qui, jusqu'à présent, n'a pas encore été discuté. Il s'agit de savoir si les deux frères moururent orthodoxes ou catholiques.

Les auteurs bulgares que nous avons pu consulter, et dont nous avons donné la bibliographie, n'ont pas touché cette question, soit faute de documents précis, soit peut-être parce que l'attachement des deux Miladinof à l'Eglise orthodoxe ne faisait aucun doute pour eux. Or, la chose vaut la peine d'être examinée.

Nous savons par Dragan Tzankof, le promoteur de l'Union (1860), que la communauté uniate de Constantinople s'occupait avec un intérêt spécial des deux frères, et qu'elle cherchait à les délivrer de la prison. D'autre part, le P. Jacques Chilier, missionnaire Assomptioniste et curé uniate de Philippopoli, écrivait en 1892 :

L'un des frères Miladinof fit appeler dans sa prison un prêtre catholique. Le P. Jean Vaklidof y alla et le confessa. « Celui-là, du moins, me dit un jour le Père, est mort dans la religion catholique. »

Quatre ans plus tard, l'auteur de ces lignes eut lui-même l'occasion de fréquenter le P. Vaklidof, qui lui dit :

Autant le frère aîné Dimitri était russophile et attaché à l'orthodoxie, autant Constantin, pour avoir vécu parmi les Russes et connu dans leur intimité les Yougoslaves, se sentait attiré vers le catholicisme. J'ai constaté avec satisfaction qu'il n'avait pas perdu son temps au Séminaire de Diakova, où, tout en transcrivant ses chants bulgares, il laissait son âme se pénétrer peu à peu de la vérité catholique. Bien que j'aie été le confident grandement consolé de ses derniers instants, j'ai laissé à dessein planer le mystère sur la fin de cette âme d'élite. Qu'il vous suffise de savoir qu'il demanda de lui-même un prêtre uniate. Je me rendis auprès de lui, et, le trouvant parfaitement instruit des questions religieuses, je l'administrai, après avoir préalablement reçu son abjuration. Il mourut dans la religion catholique, en offrant sa vie pour le salut de son peuple, qu'il avait toujours tant aimé.

Ces sentiments répondent bien à ceux qu'exprimait en mai 1885 Mgr Strossmayer dans ses remerciements à la Société slave *Slavianska Béssèda*, qui venait de l'élire membre honoraire. J'en emprunte la traduction à la *Revue franco-bulgare*, t. II, 1912, p. 226 :

Le souvenir de feu Miladinof me touche toujours au cœur. Ce fut un homme modeste, sympathique, laborieux, innocent et extrêmement philogène, vive et véritable image de sa digne nation bulgare. Il passa un hiver entier dans ma maison. A la vue de sa modestie, de sa sympathie, de son innocence et de son assiduité, nous lui disions souvent : « Toi, tu es fait pour être prêtre ! » Et il nous répondait toujours : « Dans les circonstances actuelles de notre peuple, non seulement les prêtres, mais nous tous aussi laïques devons être prêtres, non seulement en propageant autant que possible l'instruction et en préparant le peuple pour la liberté, mais aussi en nous sacrifiant nous-mêmes s'il est nécessaire, en donnant à cette cause notre sang et notre vie. »

Noble tâche que les deux frères accomplirent à la lettre. L'un après l'autre, ils couronnèrent une existence faite de labeur et de dévouement par le généreux sacrifice de leur vie : Dimitri, le 7/19 janvier 1862, et Constantin quatre jours plus tard. Et voici que le sol arrosé de leur sang renaît peu à peu à la liberté. Leur vingt-cinquième anniversaire a salué déjà les deux tiers des terres bulgares affranchies du joug séculaire et vivant fraternellement unies sous le sceptre du Lion bulgare. L'année qui vient de fêter leur cinquantenaire s'est terminée en ouvrant une ère de justice et de liberté pour leur chère Macédoine, qui s'ajoute comme troisième fleuron à la couronne de la Grande Bulgarie.

PH. GOSPODINOF.

Philippopoli.

SAINT LOUIS EN PALESTINE

(1250-1254) [1]

Le séjour de quatre ans que fit Louis IX en Palestine est l'épilogue de l'expédition pleine de gloire, mais infructueuse, entreprise contre la puissance musulmane en Egypte, et connue sous le nom de septième Croisade.

Partie d'Aigues-Mortes le 25 août 1248, la flotte des croisés était arrivée dans la nuit du 17 au 18 septembre à Chypre, d'où elle avait mis à la voile pour l'Egypte le 30 mai de l'année suivante. Le 4 juin 1249, saint Louis arrivait devant Damiette, où il entra en vainqueur deux jours après. On leva le camp au mois de novembre pour aller assiéger le Caire, mais l'inondation du Nil entrava la marche des croisés. Ceux-ci livrèrent l'inutile bataille de la Mansourah le 8 février 1250, puis bientôt, hélas! ce fut la retraite provoquée par une terrible épidémie de scorbut et de dysenterie. « Toute la peau de nos jambes, dit Joinville, devenait tachetée de noir et de couleur de terre, ainsi qu'une vieille botte. » Atteint lui-même par le mal, saint Louis fut fait prisonnier le 6 avril 1250 avec tous ses combattants. Il recouvra sa liberté au bout d'un mois de captivité, après avoir offert Damiette pour sa rançon et quatre cent mille livres, soit environ huit millions de francs, pour son armée.

Le saint roi, qui avait donné, au cours de l'expédition, les plus éclatants témoignages de sa bravoure, et dont la grandeur d'âme, pendant la captivité, avait fait l'admiration des Sarrasins, nourrissait un secret espoir de revanche. Si des secours importants étaient envoyés de France, ne pourrait-il pas reconquérir le royaume de Jérusalem? Tout au moins convenait-il de retourner en Occident sans avoir pourvu à la sécurité des colonies franques de Syrie et sans avoir assuré la délivrance des nombreux captifs que retenaient encore les Sarrasins?

Ces préoccupations décidèrent saint Louis à partir immédiatement pour la Palestine.

I — Séjour à Saint-Jean d'Acre (mai 1250-mars 1251)

Le 14 mai 1250, après une semaine entière de traversée, la flotte chrétienne, partie de Damiette, arrivait dans la rade de Saint-Jean d'Acre. Elle y fut reçue avec allégresse par la population. Les bannières de France flottaient sur la porte de Damas; les cloches remplissaient l'air

(1) Conférence donnée à l'Ecole biblique de Saint-Etienne, à Jérusalem, le 15 jan-

de joyeux carillons. « On voyait sur la plage, raconte Joinville, le clergé revêtu des ornements sacerdotaux et portant reliques, croix, eau bénite; les chevaliers, les bourgeois, les sergents, les dames et les damoiselles bellement vêtues et parées. » Le cortège se rendit à l'une des nombreuses églises de la ville, où le roi pria longtemps avant d'entrer au palais qui lui était réservé.

La ville d'Acre, reconquise sur les musulmans en 1191 et devenue alors la capitale des débris du royaume latin de Jérusalem, passait pour la première place de guerre de la Palestine. C'était, en tout cas, la cité la plus populeuse de tout le pays; elle comptait près de 180 000 habitants. Grand entrepôt commercial, on voyait s'y coudoyer, non seulement les Vénitiens, les Pisans et les Génois, mais encore les marchands de Marseille, de Montpellier et de Barcelone. Là débouchaient les caravanes arabe-apportant les produits de Mossoul et de Damas; là aussi débarquaient les marchandises d'Alexandrie. La ville était ornée de grands couvents, de luxueux palais, de splendides et vastes églises; elle était fortifiée, du côté de la terre, par une double muraille munie de tours nombreuses et puissantes. Les chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean, qui, au XIIIe siècle, s'occupèrent principalement de sa défense, lui avaient légué leur nom; elle s'appelait désormais Saint-Jean d'Acre.

Ces chevaliers avaient le palais de leur grand maître vers le milieu de la ville. Les nouveaux arrivés choisirent de préférence le bord de la mer pour jouir de la vue sur le golfe de Saint-Jean d'Acre, le bourg de Caïffa, le promontoire du Carmel et même la forteresse d'Athlit, ou Château Pèlerin, bâtie par les Templiers après la première Croisade, et présentant au loin l'imposant aspect de ses tours et de ses remparts.

Joinville, encore gravement malade, ne pouvait s'occuper lui-même à chercher une résidence commode et salubre; l'évêque de Saint-Jean d'Acre y pourvut et le logea « chez un vieil prêtre, curé de la ville, et à côté d'une église, où, d'une fenêtre de sa chambre, pour mieux le réjouir et réconforter, il voyait chaque jour apporter bien vingt cadavres à inhumer » (tant la maladie contractée en Egypte continuait à faire de ravages!). Quand, de son lit, le bon sénéchal de Champagne oyait chanter le *Libera me*, il se prenait à pleurer à chaudes larmes, criant : « Biau sire Dieu! pitié! mercy! Que votre plaisir soit me garder et ma gent de cette pestilence! »

Le sénéchal fut mandé par le roi au palais quatre jours après l'arrivée :

---

vier 1913. **BIBLIOGRAPHIE.** JOINVILLE. — GRANDS BOLLANDISTES. — WALLON, *Saint Louis et son temps.* — Marquis DE VILLENEUVE-TRANS, *Saint Louis en Orient.* — MARIUS SEPET, *Saint Louis.* — MICHAUD, *Histoire des Croisades.* — HISTORIENS OCCIDENTAUX DES CROISADES, t. II. — ROHRBACHER, *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. VIII. — LOUIS BRÉHIER, *l'Eglise et l'Orient au moyen âge.* — G. REY, *Etude sur les monuments de l'architecture militaire des croisés en Syrie et dans l'île de Chypre; Colonies franques de Syrie.*

« Vous commande, lui dit saint Louis, de manger avec moi matin et soir, jusqu'à ce que sois résolu rester ou partir pour la France. » Louis hésitait, en effet. Sa mère, Blanche de Castille, le sollicitait de revenir en Occident, car la trêve conclue avec l'Angleterre venait d'expirer. D'autre part, les chevaliers ordinairement attachés au service des colonies franques de Palestine le pressaient de rester, sous peine de voir Saint-Jean d'Acre forcément abandonné par le petit groupe de ses défenseurs.

Le 19 juin, le roi tint conseil avec ses frères Charles d'Anjou et Alphonse de Poitiers, ainsi qu'avec les principaux d'entre les seigneurs. Il leur donna huit jours pour réfléchir.

Pendant cet intervalle, le légat du Pape, Eudes de Châteauroux, bien résolu à partir, tenta de gagner Joinville à sa cause. Mais le bon sénéchal, malgré le désir extrême qu'il avait de revoir son pays, ne se laissa pas ébranler. Il se souvenait d'une parole que lui avait dite au départ son cousin germain, « monseigneur de Boilainmont, homme sage et vieil : Allez oultre-mer, biau cousin. Or, prenez garde au revenir. Car nul chevalier, ni pôvre ni riche, ne peut revenir sans être honni, s'il laisse en la main des Sarrasins ce peuple menu en compagnie duquel il est allé ».

Au Conseil du 26, Gui de Mauvoisin, parlant au nom de tous, se prononça pour le retour.

— Sire, dit-il, votre honneur exige de s'éloigner d'une contrée où, de deux mille huit cents preux chevaliers amenés avec vous de Chypre, il n'en demeure pas cent en vie. On vous conseille donc de regagner sans retard votre royaume. Là vous aurez bientôt rassemblé assez d'hommes et d'argent pour revenir tirer vengeance des ennemis de Dieu qui si durement vous ont gardé en prison.

Interrogés, les comtes d'Anjou, de Poitiers, et de Flandre, ainsi que plusieurs autres barons, furent du même avis. Cependant, le comte de Jaffa et Joinville soutinrent l'opinion opposée. Joinville fit valoir qu'on pouvait trouver des chevaliers en Morée et outre-mer, à condition de les payer « bien et largement », chose possible, puisque le roi, prétendait-il, avait jusqu'alors puisé dans le trésor recueilli par le clergé pour la Croisade et n'avait rien pris sur sa cassette propre. De plus, ajoutait le sénéchal, si nous quittons la Palestine, nos prisonniers d'Egypte ne seront jamais délivrés. Ces derniers mots touchèrent l'assistance, car « il n'y en avait aucun là, continue Joinville, qui n'eût de ses proches ainsi en prison; aussi nul ne me reprit, mais tous se mirent à pleurer ».

Cependant on garda rancune au bon sénéchal de son opposition au sentiment commun. En attendant la décision remise à huitaine par le roi, on donna à Joinville le surnom de *poulain*, parce qu'il avait conseillé à saint Louis de demeurer avec les poulains, c'est-à-dire avec les gens issus du mariage d'un Européen avec une femme indigène. Mais Joinville répliquait qu'il « aimait mieux être poulain que roussin fourbu »,

ainsi que l'étaient ses adversaires. Au demeurant, il se demandait si le roi ne lui en voulait pas de la hardiesse qu'il avait montrée au Conseil, quand il avait dit notamment que saint Louis n'avait encore dépensé aucun de ses deniers, alors qu'en réalité il en avait usé avec largesse. Louis IX eut l'occasion d'assurer à son ami qu'il lui « savait bon gré de ce qu'il lui avait conseillé »; toutefois, il lui demandait de garder le silence là-dessus jusqu'au jour de la décision officielle.

Celle-ci fut prise le dimanche 3 juillet. En entendant le monarque affirmer sa résolution de rester, « beaucoup, dit Joinville, furent ébahis, et beaucoup pleurèrent ». Et pourtant, cette résolution généreuse était souverainement sage. Tout retenait saint Louis en Orient : le grave souci des captifs à délivrer, la crainte trop fondée de précipiter par son départ la chute définitive de ce qu'on appelait encore le royaume latin. Rien, au contraire, n'exigeait impérieusement un prompt retour en France. La fermeté de Blanche de Castille veillait sur ce pays. De plus, le prestige de la Croisade et le respect des malheurs du roi rendaient ses Etats inviolables, d'autant plus qu'Henri III d'Angleterre, au lieu de songer à tourner ses armes contre la France, exécuterait enfin peut-être le vœu qu'il avait fait de secourir la Terre Sainte.

Louis IX se contenta d'écrire, dans le mois d'août, aux prélats et aux barons de ses Etats pour implorer des secours en hommes et en argent. Il comptait que sa demande serait exaucée dès le printemps suivant ou tout au moins dès le commencement de l'été. Cette lettre fut portée à destination par ses frères, le comte d'Anjou et le comte de Poitiers, qui, sur son ordre, partirent le 10 août « pour la consolation de sa très chère mère et de toute sa gent ». Un grand nombre de chevaliers les accompagnèrent.

Ceux qui consentirent à rester élevaient haut leurs prétentions au point de vue pécuniaire. Moindres étaient les exigences de Joinville. Pourtant, les officiers royaux les trouvant encore trop grandes, en déférèrent à saint Louis. Le roi manda le sénéchal :

— Vous savez, lui dit-il, que je vous ai toujours aimé, et mes gens me disent qu'ils vous trouvent dur.

— Comment est-ce, Sire? Je n'en puis mais, car vous savez que je fus pris sur l'eau et qu'il ne me demeura rien.

Le roi dut promettre les deux mille livres, soit environ quarante mille francs, réclamées par le sénéchal pour les huit mois qui restaient à courir jusqu'à Pâques. Douze cents livres serviraient à payer trois chevaliers bannerets dont Joinville s'était assuré. « Or, regardez, Sire, avait dit le sénéchal, s'il ne me faudra pas huit cents livres pour me monter, m'armer, et donner à manger à mes chevaliers; car vous ne voulez pas que nous mangions dans votre hôtel. »

Peu après le départ des frères du roi, arrivèrent à Saint-Jean d'Acre

des envoyés de Frédéric II. Ils étaient porteurs d'une lettre dans laquelle l'empereur d'Allemagne engageait le soudan Touran-Chah, dont il ignorait la mort, à délivrer saint Louis. Quoi qu'en aient pensé Joinville et son entourage, on admet aujourd'hui la sincérité de Frédéric II en cette circonstance; il avait, en effet, intérêt à obliger le roi de France, qui s'était toujours montré empressé à réconcilier avec le Pape l'empereur excommunié. Cependant, l'opinion défavorable de Joinville et de toute la cour s'explique sans peine : musulmans et chrétiens s'entendaient pour représenter Frédéric comme un prince sans foi ni loi. Les historiens musulmans nous le dépeignent comme ne croyant ni à Mahomet ni au Christ, et lui-même, dans un manifeste adressé aux évêques, s'était en somme dépeint sous des couleurs peu attrayantes (1).

Bientôt les circonstances semblèrent donner raison à la décision généreuse qu'avait prise saint Louis de demeurer en Terre Sainte. Le roi reçut une ambassade de Nacer-Ioussouf, sultan d'Alep et de Damas, lui proposant de s'allier avec ce prince contre l'Egypte, où régnait alors le sultan Malek-Achraf. Le sultan de Damas promettait de donner le royaume et la ville de Jérusalem. Bien que dégagé vis-à-vis des Egyptiens par le massacre de captifs nombreux et la détention d'un plus grand nombre dont ceux-ci s'étaient rendus coupables, le roi, n'oubliant pas que les mameluks tenaient encore dans leurs mains la vie de douze mille prisonniers chrétiens, envoya Jean de Valenciennes demander au soudan d'Egypte s'il voulait observer la trêve; en cas de refus, il contracterait alliance avec Nacer-Ioussouf. En même temps, Louis IX dépêchait avec des présents à la cour de Damas le Fr. Yves, un Dominicain breton, comme ambassadeur extraordinaire chargé de poursuivre les négociations entamées.

Vers cette époque, saint Louis ajouta encore aux fortifications déjà très puissantes de Saint-Jean d'Acre en bâtissant des murs et des tours. Il entoura ainsi d'un rempart tout un quartier de la ville, le mont Musard. De même, il répara l'enceinte de Caïffa et de quelques châteaux, parmi lesquels il faut comprendre sans doute le grandiose Château Pèlerin d'Athlit, où les Templiers, en 1229, avaient quelque temps retenu prisonnier l'empereur Frédéric II. Le pieux roi travaillait de ses propres mains afin de gagner les indulgences accordées par le légat du Pape. Sa vigilance rétablissait la paix entre les chrétiens quand elle était compromise. Ses vertus gagnaient au christianisme un grand nombre de cheiks attirés par sa réputation; environ cinq cents, rapporte un chroniqueur. Si ce chiffre ne se trouve pas dans les autres auteurs contemporains, le fait, du moins, est confirmé par eux.

Pendant son séjour à Saint-Jean d'Acre, saint Louis reçut un matin, au sortir de la messe, une bien curieuse ambassade, celle d'Ala-ed-Din,

(1) Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. VIII, p. 87.

plus connu sous le nom de Vieux de la Montagne. Ce despote régnait sur une population d'environ soixante mille habitants et possédait une dizaine de châteaux dans la région de Tortose, sur le versant occidental du Liban, au Nord de Tripoli. Les fanatiques qui le reconnaissaient pour roi l'appelaient l'envoyé de Dieu (la secte, d'origine persane, remontait à la fin du XIe siècle). Ala-ed-Din élevait les enfants les plus robustes parmi ses sujets, de manière à obtenir d'eux une obéissance aveugle. Pour bien les convaincre que cette obéissance leur assurerait, après leur mort, toutes sortes de délices, il leur en donnait un avant-goût en les introduisant de temps à autre dans un jardin merveilleux, après les avoir enivrés au moyen d'une boisson composée avec le *hachich*, ou chanvre indien, ce qui fit donner à la secte le nom d'Assassins. Au bout de quelques jours passés dans les plaisirs, ces jeunes gens étaient de nouveau enivrés par le même moyen et retirés du séjour enchanteur dont le souvenir laissait une vive empreinte dans leur imagination. A vingt ans, ils étaient jugés capables par leur chef d'aller exécuter de par le monde ses volontés, n'importe lesquelles. C'est ainsi que le Vieux de la Montagne, en 1237, avait envoyé en France deux sicaires pour tuer saint Louis; puis, ayant changé d'avis, deux autres délégués chargés de dire au roi de se garder du danger. Louis IX ayant découvert les premiers émissaires, grâce aux renseignements fournis par les seconds, les avait renvoyés tous les quatre chargés de présents.

J'ai dit que l'ambassade déléguée par le Vieux de la Montagne avait un caractère insolite. Jugez plutôt. Les messagers se présentèrent devant le roi dans cet ordre : d'abord un cheik richement vêtu, puis un assassin armé de trois grands couteaux emmanchés l'un dans l'autre, symbole du sort réservé à Louis IX en cas de refus; enfin un autre délégué, portant un linceul roulé autour du bras, pour signifier l'immédiate sépulture de celui que le poignard de son compagnon aurait frappé.

— Dites-moi la vérité sur votre mission, fit le roi au premier et principal messager.

— Mon Sire, le seigneur de la Montagne m'envoie savoir si vous le connaissez.

— Non, répondit saint Louis, car ne l'ai jamais vu, mais en ai entendu déjà parler.

Cependant, il eut garde de rappeler l'attentat dont il avait failli être victime treize ans auparavant.

— S'il en est ainsi, reprit le cheik, m'émerveille de ce que vous ne lui avez pas encore envoyé présents et joyaux, afin d'en faire votre ami, comme tous les ans en usent l'empereur d'Allemagne, le roi de Hongrie, le sultan de Babylone, d'autres encore, car sont certains ne vivre qu'autant qu'il plaira à mon Sire, le Vieil; et si tel n'est votre plaisir lui envoyer présents, faites du moins relever le tribut envers le Temple et l'Hôpital..... Vous avertissons d'y bien et sérieusement penser.

Ainsi donc ce brigand fameux, devant qui les monarques tremblaient, ne pouvait rien contre les Templiers et les Hospitaliers, car le grand maître tué eût été remplacé aussitôt; il avait même été contraint de leur payer tribut.

Quand eut lieu la seconde audience, fixée à l'après-midi par le roi, celui-ci siégeait entre le maître de l'Hôpital, Guillaume de Châteauneuf, et le maître du Temple, Renaud de Vichiers. La présence des deux grands maîtres intimida le chef de l'ambassade qui n'osait pas répéter la fière harangue du matin. S'y étant enfin décidé, il reçut cette réponse de l'un des grands maîtres :

Votre Vieil est bien hardi, certes, d'oser mander si rudes paroles à roi de France! Sans le respect que nous portons à ce roi, nous vous ferions très bien sur l'heure jeter dedans la mer, en dépit de votre Vieil. Or, retournez à lui et vitement..... et soyez revenu avant quinzaine, apportant à notre prince lettres et joyaux tels qu'il s'en tienne pour apaisé et vous en sache gré.

Les quinze jours n'étaient pas écoulés que les ambassadeurs reparaissaient à Saint-Jean d'Acre. Ils offrirent au roi comme présents un éléphant et une girafe en cristal, des jeux de trictrac et d'échecs, « toutes choses fleuretées d'ambre relié au cristal par de belles vignettes de bon or fin », un anneau d'or portant le mot Ala-ed-Din, d'autres joyaux, et enfin « la propre chemise du Vieil ostée sur sa personne ». « Ce dernier présent, dit le chef de l'ambassade, signifie que la chemise étant le vêtement le plus rapproché du corps, de même le Vieil de la Montagne veut tenir plus près en affection le roi de France que nul autre souverain au monde. »

Le roi, satisfait de cet acte de soumission, envoya lui aussi au Vieux de la Montagne des présents : vases d'or et d'argent, draperies d'écarlate, étoffes de soie. Il fit accompagner les ambassadeurs par le Fr. Yves, très versé dans la langue arabe.

Après avoir mentionné cette ambassade, le continuateur anonyme de Guillaume de Tyr en signale une autre envoyée par Jean Ducas Vatatzès, qui s'était emparé de l'empire grec de Nicée à la mort de Lascaris, son beau-père. Mais l'auteur déclare: « Nous ne savons pas pour quoi ce fu. » Nous non plus.

Un des premiers soucis du roi de France dès son arrivée à Saint-Jean d'Acre avait été de hâter la délivrance des prisonniers. Nous avons vu comment Jean de Valenciennes fut envoyé en Egypte pour menacer les émirs d'une alliance avec Damas, au cas où ils négligeraient l'observation de la trêve. Les émirs envoyèrent à leur tour des ambassadeurs pour renouveler les conventions. Ceux-ci arrivèrent à Saint-Jean d'Acre le 17 octobre. Ils étaient accompagnés de Jean de Valenciennes et de deux cents captifs, dont quarante étaient chevaliers ou hommes d'armes du comte de Champagne. Joinville, Champenois, « aussi joyeux que pos-

sible de retrouver tels compagnons, les reçut tous chez lui, les fit revêtir de fines cottes et surtout de couleur verte », puis les présenta au roi, qui les prit aussitôt à son service.

Saint Louis déclara aux ambassadeurs qu'il ne ferait pas de nouvelle trêve tant qu'on ne lui aurait pas rendu les têtes des croisés exposées depuis onze ans sur les murs du Caire, ainsi que les enfants chrétiens élevés dans l'islamisme. De plus, à cause de la violation du traité, il exigeait la remise des deux cent mille livres qui restaient à verser pour la rançon des malheureux prisonniers, morts presque tous de misère.

Jean de Valenciennes se chargea de la négociation et revint à la cour d'Egypte. Celle-ci mit une réelle bonne volonté à relâcher les captifs, mais la chose n'était pas aisée. Beaucoup de prisonniers avaient été vendus à des particuliers; les députés du roi eurent toute liberté pour les rechercher et les racheter. A force de temps, saint Louis finit ainsi par obtenir la délivrance de la plupart des captifs, non seulement de ceux qui avaient été ses compagnons d'armes, mais encore de ceux qui avaient été faits prisonniers depuis le traité de Frédéric II avec le sultan Mélek-el-Kamel, en 1229.

Cependant, la guerre était déclarée entre le sultan de Damas et celui du Caire. Après un échec de ses troupes à Gaza (2 oct. 1250), le sultan de Damas partit lui-même en campagne vers le milieu de décembre et pénétra en Egypte, mais il fut contraint de reprendre le chemin de Syrie (2 fév. 1251). Pourtant, Nacer-Ioussouf, malgré sa défaite, contraignit les Egyptiens, qui avaient envahi la Palestine, à regagner le Delta (juill. 1251).

Saint Louis profita du calme que lui laissait la guerre livrée en Egypte entre les deux sultans pour faire son pèlerinage à Nazareth. Il quitta Saint-Jean d'Acre le 23 mars 1251 et alla, ce jour-là, coucher à Séphoris. Le lendemain 24, il visita Cana et le mont Thabor, et arriva le soir à Nazareth. Il avait jeûné pendant toute la journée au pain et à l'eau pour se préparer à visiter « la cité où messire Jésus-Christ avait été nourri ». Apercevant de loin la bourgade, il était descendu de cheval, s'était prosterné, et longtemps avait prié la face contre terre. Le 25, jour de l'Annonciation, il communia dans la grotte où s'accomplit le mystère et assista à la messe pontificale célébrée par le légat du Pape. « L'office eut entièrement lieu à chant et déchant, avec accompagnement d'orgue et de trible. » Après avoir ainsi satisfait sa dévotion, le Saint regagna, le 28, Saint-Jean d'Acre; il en partit le lendemain pour aller fixer sa résidence à Césarée, dont les remparts avaient besoin d'une réfection urgente.

(*A suivre.*)

L. Dressaire.

Jérusalem.

JOACHIM III

PATRIARCHE GREC DE CONSTANTINOPLE

(1834-1912) [*Suite.*]

III — PREMIER PATRIARCAT (1879-1884)

1. — Un plan de réformes générales.

Nous avons de Joachim III un document de premier ordre qui doit être examiné avant tout autre par qui veut se rendre compte de l'esprit qui a présidé à son œuvre. Il est, d'ailleurs, le premier en date. C'est un plan de réformes générales, lu par le jeune patriarche, quelques semaines après son intronisation, devant une Assemblée nationale, que l'on peut appeler constituante, puisqu'elle était convoquée dans le but de reviser la Constitution civile et religieuse de l'Église du Phanar, l'ancienne ayant déjà duré vingt ans. Bien que l'Assemblée n'ait obtenu aucun résultat, le mémoire garde son importance historique et psychologique.

Le réformateur résume en quelques mots l'histoire du patriarcat, depuis la prise de Constantinople. Il y distingue trois périodes. Nous ne retiendrons ici que la dernière, celle qui commence en 1860, à la composition des Règlements. La description en est plus détaillée, car ce sont ses désordres qu'il s'agit de supprimer. « Cette époque, dit Joachim III, est la plus triste et la plus remplie de calamités, parce que la cause n'en est plus dans des circonstances malheureuses inéluctables, mais dans le mauvais vouloir des délibérants. » Et plus loin : « Cette époque peut s'appeler, hélas! une époque de récriminations. Les chefs du peuple accusent vivement et avec assurance les chefs de l'Église d'être cause de ces maux; ceux-ci reprochent aux premiers de poursuivre la laïcisation de l'Église. »

On ne tarde pas à voir, en poursuivant la lecture du mémoire, que le mal concerne presque exclusivement le haut clergé. Les élections épiscopales ne sont « pas débarrassées d'esprit de parti et d'immixtions obliques (!) ». « Des incapables sont ordonnés pour les petits diocèses, parce que ceux qui ont des aptitudes les refusent. » D'autres travaillent

à obtenir « leur translation à une éparchie plus grande, pour jouir de plus d'aisance et avoir plus d'honneur ».

Témoins de ces compétitions, les laïques protestent et font la loi d'autant plus facilement que les prélats reçoivent d'eux leur salaire. Aussi, dit Joachim, les pasteurs, au lieu d'être « tout à tous, pour les mettre tous dans la voie droite », sont seulement « tout aux puissants (du diocèse), pour en obtenir un payement plus facile de leurs droits », et ils ferment les yeux sur de graves faiblesses, dans la crainte de se voir privés de leurs bénéfices.

A tous ces traits, un esprit réfléchi reconnaîtra sans peine la vraie cause du mal : absence d'une autorité ferme, capable de maîtriser toutes les ambitions, tant cléricales que laïques. En particulier, les divisions et récriminations signalées rendent le diagnostic certain. Elles sont le fruit naturel de la Constitution démocratique de 1860. Joachim III lui-même constate qu'elles caractérisent la nouvelle époque, et cependant il n'en discerne pas la cause. Pour lui, le principe du mal est « avant tout l'absence de volonté ferme et sincère chez les délibérants ». Mais on voit immédiatement que cette prétendue cause n'est que la constatation pure et simple du désordre. Ce que le patriarche incrimine de fait, la seule chose qu'il s'efforce de réformer en la complétant, c'est le règlement de son Église. L'on voit, par là, la position qu'il prend entre les groupes opposés. Ce n'est pas celle du chef qui commande et supprime les abus; il ne le peut pas : un patriarche de Constantinople, triplement asservi au sultan, au clergé et au peuple, est incapable d'un tel effort; mais son esprit égalitaire n'a pas même entrevu que là se trouvait le remède. Il se présente en conciliateur, qui cherche des accommodements. Ce n'est pas par l'autorité qu'il va réformer, mais par la *régularisation de l'égalité.*

Ces deux mots nous semblent résumer Joachim III tout entier. Ce fut un homme d'*ordre,* mais à sa manière. L'ordre, tel que nous le concevons, l'ordre catholique, cet ordre que des non-croyants eux-mêmes ne peuvent s'empêcher d'admirer, a ses racines profondes et immuables dans une appréciation raisonnée de l'importance, de la valeur, de la bonté, de l'utilité des objets, de telle sorte que les moins dignes soient soumis aux plus nobles; il est, en un mot, *hiérarchique.* Ce n'est pas ainsi que le concevait Joachin III. L'ordre qu'il se proposait d'établir n'était pas basé sur des principes. Il était tout de surface. C'est par des expédients qu'il prétendait réformer son Église. Une législation minutieuse, infinie, remplacerait cette autorité sans laquelle la hiérarchie n'est qu'un mot. La cause du mal étant, selon lui, l'imperfection du

Règlement, il s'appliqua à le compléter, et avec quelle ardeur! Il ne présentait pas moins de vingt projets de lois différentes, modifiant de fond en comble le gouvernement intérieur du patriarcat. Si l'on songe que ce réformateur radical était encore un inexpérimenté, arrivé au pouvoir depuis quelques semaines à peine, on devine la part d'idéalisme qui devait se glisser dans son plan. L'énumération des règlements proposés serait longue et oiseuse. Il suffira de noter l'esprit dans lequel ils étaient conçus.

Cette consultation nationale repose évidemment sur la souveraineté du peuple et l'*égalité* des droits. Joachim n'élève pas la moindre protestation. Il lui soumet, au contraire, les plus hautes questions touchant l'organisme ecclésiastique, sur des points d'ordre uniquement spirituels : telle, par exemple, une « procédure déterminant *tous* les travaux du synode, soit *spirituels,* soit administratifs, et fixant clairement la part de *responsabilité* du patriarche et des métropolites du synode ». Mais il est un point où cet égalitarisme brille d'un éclat incomparable, c'est la réforme du « haut clergé ». Il conçoit le « haut clergé » en bloc, sans hiérarchie. Son rêve serait de supprimer les simples évêchés, pour n'avoir plus que des métropoles. Il voudrait même égaliser les métropoles, de telle sorte qu'elles aient le même nombre d'administrés et les mêmes revenus . « Par là, conclut-il triomphant, s'évanouit la nécessité de nommer des incapables pour les sièges de moindre importance; les compétitions pour les changements de siège perdent leur raison d'être. » Voilà qui est génial. Le reste, sans être de ce calibre, est de même nature.

Ces alignements au cordeau peuvent être utiles sur un sol inerte. Ils sont vains sur des âmes vivantes. Les règlements de Joachim étaient inaptes à guérir le malaise du patriarcat. De telles mesures ne sont efficaces que si une autorité ferme veille à leur mise en pratique. Elles ne la remplacent pas. Cela est d'autant plus vrai ici que, de l'aveu du patriarche, la principale faiblesse était « le mauvais vouloir des *délibérants* » qui tiennent lieu de *chefs,* « l'absence de volonté ferme et sincère ». Des volontés rebelles, surtout quand elles sont servies par un esprit byzantin, trouvent des arguties sans nombre pour écarter les textes, lorsque l'autorité n'est pas là pour en proposer le sens et en imposer de force l'application.

Nous ne prouverons pas, ce qui est par trop évident, que les propositions de Joachim étaient aussi contraires aux principes de l'Église et à la saine tradition. Mais on sait que le patriarche ne s'était jamais encombré de gros bagages théologiques. Il déclare lui-même, d'ailleurs, qu'il s'est abstenu « de recourir à l'antiquité et de regarder ailleurs »

que dans son milieu social, tout imbu de libéralisme. L'erreur s'explique aisément alors, pour un autodidacte, sincère si l'on veut, mais réduit à compléter par des observations et des réflexions personnelles de sommaires lectures.

2. — Amis et ennemis.

L'assemblée nationale n'eut pas le résultat qu'en attendait Joachim. M. Spanoudis (1) recherche la cause de cet échec, soit dans le caractère des mesures proposées, qui ne s'adaptaient pas à l'esprit conservateur des intéressés, soit dans l'envie ou quelque arrière-pensée. Cette tentative, cependant, n'avait pas été entièrement inutile. Malgré la position, en apparence intermédiaire, prise par le jeune patriarche, elle lui avait acquis le concours des *partisans du progrès*. Le peuple « sentait que ce patriarche audacieux et novateur le défendait » (2) en lui assurant une très large participation au gouvernement général. « Quelque accroissement que la puissance du peuple eût reçu de l'application des règlements », Joachim III lui promettait plus encore. Telle fut la première et principale cause du fanatisme laïque en sa faveur. Il faut y joindre deux autres motifs « très puissants » : l' « universelle magnificence de son patriarcat » et « l'influence produite par l'austérité de son caractère ». Cet « amour fanatique », « établi sur ces bases puissantes », assurait à Joachim III un appui solide nécessaire, car un patriarche de Constantinople doit abandonner le pouvoir dès qu'il n'a plus en sa faveur les deux tiers des voix dans chacun des deux Corps qui gouvernent avec lui.

Durant quatre ans, il régna sans trop de difficultés. Ce n'est pas que les synodiques n'eussent que des éloges à lui adresser. Ils trouvaient que ce jeune hiérarque ne respectait pas toujours leur barbe blanche, et M. Spanoudis doit le justifier. Ils lui reprochaient d'être fier, indépendant, autoritaire, et nous le croyons sans peine ; cela n'est pas contraire à son libéralisme théorique, loin de là. On lui reprocha aussi de « trop » centraliser, de trop faire par lui-même, sans toujours consulter son entourage, et c'est là ce qui le perdit. Tous ces griefs, les vieux synodiques les oublièrent longtemps, quatre ans entiers, et cela est beau pour des âmes « aux tendances inconstantes et avides de nouveau » (3). Le besoin de changement est dans le synode « une maladie chronique » invétérée. C'est M. Spanoudis qui le remarque, justifiant ainsi

(1) Ἱστορικαὶ σελίδες, p. 131.
(2) *Ibid.* p. 120-122.
(3) Ἱστορικαὶ σελίδες, p. 47.

le mot de *synode endémique* par lequel le P. Pargoire aimait à rendre l'expression officielle de σύνοδος ἐνδημοῦσα (synode permanent). Les premiers symptômes du mal se manifestèrent en 1882. Jusque-là, Joachim III avait eu le temps de toucher à bien des choses, qu'il nous faut examiner sans plus tarder.

3. — *Œuvre intérieure.*

La question la plus urgente qui se présenta fut la situation *économique* du patriarcat. L'action de Joachim III sur ce terrain a été appréciée diversement. Si son panégyriste n'a que des éloges à faire, M. Papadopoulos (1) est nettement défavorable : « Sous le patriarcat de Joachim III, l'Église de Constantinople voguait vraiment sur un océan d'or, par suite de dons extraordinaires, inouïs, que firent de pieux fils de l'Église, nos riches compatriotes. Et cependant le populaire Joachim, malgré les innombrables richesses qui coulèrent de son temps, ne réussit pas à améliorer la situation économique du patriarcat, par la formation d'un capital de réserve permanent. » M. Gédéon me paraît donner la note juste en parlant « d'amélioration relative ».

L'argent ne fit pas défaut à Joachim. Ce patriarche, qu'un « bienfaiteur » avait donné à la nation, trouva, durant tout le cours de son règne, des « bienfaireurs » disposés à soutenir ses entreprises. Il n'accapara pas pour lui-même. On a vanté son désintéressement, et à bon droit, car le mérite en est grand dans le milieu où il vécut. On a remarqué que, pour tout souvenir de son premier séjour au Phanar, il ne lui était resté qu'une propriété et qu'une maison de campagne sur le Bosphore. Dès les premiers jours, un banquier lui avança, sans intérêt, un fort capital qui « sauva le prestige du patriarcat ». Ce *prestige,* ce γόητρον si jalousement caressé, nous semble avoir été une des lois maitresses de l'esprit de Joachim III. C'est en vertu de cette loi qu'il se fit grand bâtisseur et s'acquit le renom de magnificence qui lui valut l'admiration béate, quelqu'un dirait fanatique, du peuple. Entre toutes ces constructions, il faut signaler celle qui, depuis 1882, abrite l'École nationale et domine si fièrement le quartier du Phanar : elle est due à la générosité de deux banquiers. Il fit réparer sa demeure patriarcale qui s'en allait en ruine. Grâce à lui, un mur d'enceinte ferma aux passants le cimetière d'Egri-Capou. Par ses soins, les établissements philanthropiques de la nation s'enrichirent d'un hôpital de fous. Les « bienfaiteurs » déboursant toujours, « il construisit la biblio-

(1) G. Papadopoulos, Σύγχρονος Ἱεραρχία. Constantinople, p. 88-89.

thèque patriarcale, fit renouveler l'imprimerie en 1880, et, le 1er octobre de la même année fonda, pour le clergé dit inférieur, une feuille ecclésiastique hebdomadaire » (1) qui s'intitula d'abord *Vérité*, puis plus tard *Vérité ecclésiastique*.

Joachim III pensait donc à son clergé. N'ayant pu le réformer tout entier, d'un seul coup, il songea du moins « à assurer le prestige et l'avenir de la hiérarchie souffrante » (2), et fit aménager, pour lui, dans la première des îles des Princes, un hospice de vieillards. Par malheur, M. Papadopoulos déclare (p. 67) qu'il resta inachevé et ne servit à rien, quoiqu'il eût été confié à une Commission.

Il ne fut pas plus heureux avec le bas clergé. Le Petit Séminaire qu'il voulut organiser pour sa formation intellectuelle et morale fut supprimé sans retour et sans résultat, après plusieurs changements de local. Le « Règlement pour le clergé paroissial de l'archevêché de Constantinople », qu'il composa en 1880, n'eut pas plus de succès. L'esprit idéaliste de Joachim s'y était donné libre carrière. Tout y était parfaitement divisé. Une rigueur mathématique déterminait chaque mesure. Les devoirs des clercs étaient fixés en quinze « il doit » consécutifs, et jusqu'aux amendes à imposer aux transgresseurs, tout était prévu. Les paroisses étaient classées en trois catégories, ordonnées elles-mêmes en six sections, et munies, suivant les groupes, d'un nombre égal de prêtres ou de prédicateurs. Enfin, les droits (pécuniaires, bien entendu, quels autres droits peut-on régler?) du clergé paroissial étaient nettement précisés jusque dans le plus menu détail. Il ne restait qu'à exécuter. Mais c'est là qu'on l'attendait. M. Papadopoulos déclare que le règleglement parut immédiatement « irréalisable », et il est facile de prononcer un tel verdict, quand il en coûte d'obéir. Aussi, les efforts de Joachin III pour le relèvement et la formation du clergé ont-ils échoué, « brisés sur le roc de la réalité, et entraînés par le courant des préventions et des anciennes coutumes du clergé et du peuple » (3).

Il fut plus heureux dans une autre tentative, grâce encore à des « bienfaiteurs ». Décidément, les banquiers jouent un grand rôle dans cette Église! Par leurs largesses donc, Joachim III put envoyer en Europe de jeunes clercs suivre les cours des Universités protestantes d'Allemagne ou d'Angleterre. On sait combien une *formation européenne* est estimée dans le monde grec. Elle est même un titre à l'élection patriarcale, en vertu de la loi du γόητρον (prestige). Peu importent d'ailleurs les

(1) Σύγχρονος Ἱεραρχία, p. 67.
(2) Ἱστορικαὶ σελίδες, p. 36.
(3) C. Philippidis, dans la *Vérité ecclésiastique, loc. cit.*

qualités de cette éducation. Les principes que l'on reçoit chez les protestants sont évidemment fort opposés à ceux que le Phanar affiche officiellement, et ce serait un enfantillage de prétendre que les jeunes gens pénètrent impunément dans ces milieux dissolvants. Mais ils restent attachés à l'hellénisme, au moins par intérêt, et cela suffit à qui ne va pas au delà de l'écorce, des apparences; à qui les principes supérieurs ne sont rien. Là encore on saisit en Joachim III cet esprit superficiel et libéral déjà signalé. Sans doute, il protesterait de son attachement aux vérités traditionnelles de son Église. Mais ce sont là des mots, et les mots ne sont rien quand les actes sont conrtaires.

4. — *Relations extérieures.*

Les modifications politiques apportées par le traité de Berlin amenèrent des modifications dans l'organisation religieuse de la « Grande Église ». Joachim III eut la bonne fortune d'être patriarche à cette époque et attacha son nom à ces actes.

Le 20 octobre 1879, un « tome synodique et patriarcal » accorda officiellement à la *Serbie* l'émancipation religieuse qu'elle réclamait comme la conséquence nécessaire de son indépendance politique. Le patriarche se consola de ses pertes en exigeant au moins que l'Église-fille usât d'un Saint-Chrême consacré à Constantinople. La condition fut acceptée. La Serbie est aujourd'hui le seul pays de langue non grecque qui se fournisse d'huile sainte au Phanar.

L'Autriche réclama à son tour pour la *Bosnie-Herzégovine* un traitement exceptionnel au point de vue religieux. Il en résulta une sorte de concordat conclu le 25 mars 1880. Cet accord a été souvent reproché à Joachim III, par M. Papadopoulos en particulier, qui le classe parmi les grandes fautes du patriarche. On fait valoir contre lui, à tort ou à raison, la situation précaire dans laquelle se trouve réduite, depuis lors, l'Église « orthodoxe » de ce pays. En 1905, le concordat fut modifié, mais n'améliora pas la situation, du moins dans le sens voulu par le Phanar : naguère encore mainte revue grecque publiait de nouvelles récriminations.

Avec la *Grèce* aussi Joachim eut des comptes à régler : toujours des amputations à faire dans ses domaines, des diocèses à affranchir : quatre métropoles et cinq évêchés, sur la frontière de Thessalie et d'Épire.

D'autre part, les *Bulgares* schismatiques ne désarmaient pas. L'exarque, non content d'avoir « scandaleusement et anticanoniquement » fixé

sa résidence à Constantinople, eut même l'audace, en 1883, d'y convoquer un synode, et là, « du haut de sa chaire, de harceler de traits la Grande Église » (1).

L'enfant terrible qu'est la *Roumanie* augmenta encore ses déboires. Malgré le refus opposé par le Phanar à des demandes réitérées, l'archevêque de Jassy, sur ordre du roi, consacra le Saint-Chrême, le 26 mars 1882. Cet acte occasionna une violente polémique. Joachim III, par une lettre *patriarcale et synodale* du 10 juillet 1882, engagea officiellement son Église dans une lutte sans issue, qui s'acheva, trois ans plus tard, en 1885, par une retraite peu honorable, avec abandon pur et simple de tout ce qui avait été si âprement contesté (2).

La *Russie* cependant consola quelque peu la « Grande Église » de ses peines : elle lui accorda à Moscou une succursale (μετόχιον), l'église Saint-Serge et ses dépendances, « qui devint une source de revenus considérables et promet d'en fournir davantage encore à l'avenir ».

Mais les jours du patriarcat de Joachim III étaient comptés. Le synode l'avait supporté quatre ans sans trop d'impatience. Dès 1882, l'opposition que suppose tout régime parlementaire se fortifiait, se comptait, Elle n'attendait qu'une occasion. On la trouva en 1883.

5. — *Démission.*

M. Papadopoulos a fait un récit très détaillé de la crise, avec pièces justificatives à l'appui. Tout en reconnaissant des mérites à Joachim, il ne fut jamais un thuriféraire passionné. Il appelle « plein de vie et d'action ce patriarcat dans lequel le premier hiérarque de l'Église orthodoxe orientale se montra l'émule de ses illustres prédécesseurs, quoiqu'il soit tombé, par faiblesse humaine, et sur des questions vitales, dans des erreurs et des fautes ». (P. 60.) C'est un de ces prétendus crimes qu'il nous reste à raconter.

En octobre 1882, la Porte délivra à certains évêques des *bérats* truqués, ne mentionnant pas tous les privilèges civils traditionnels. Personne n'y prit garde alors. C'est seulement en février 1883 que la presse signala le fait. Aussitôt, émoi universel. Toute l'année, le patriarche, sur l'ordre du synode et malgré ses opinions personnelles, favorables à une transaction, fit auprès du gouvernement démarches sur démarches pour obtenir les anciennes immunités. N'obtenant rien, il donna sa

(1) Σύγχρονος Ἱεραρχία, p. 90.
(2) Mgr L. Petit, *Du pouvoir de consacrer le Saint-Chrême* dans *Echos d'Orient*, t. III, 1899-1900, p. 6-7.

démission, en décembre 1883, et se retira à sa coquette maison de campagne du Bosphore. C'était un essai d'intimidation, combien énergique! La crise dura quatre mois, jusqu'en mars 1884. Pendant que les deux corps dirigeants poursuivaient au Phanar leur action et leurs querelles, Joachim III ne restait pas inactif. Il continuait avec le gouvernement ses négociations en secret, « en temps que simple moine », déclara-t-il plus tard. N'ayant pas encore reçu de *bérat* depuis sa promotion, il cherchait à en obtenir un qui fût tout à fait conforme, pour la lettre, à ceux de ses prédécesseurs, disposé, d'ailleurs, à faire des concessions partielles pour la pratique. Il dénonçait en même temps les basses intrigues qui s'ourdissaient contre lui au patriarcat. Par ces habiles manœuvres, il obtint en effet, le 13 mars 1884, un *bérat* absolument identique à ceux de ses prédécesseurs, mais accompagné d'un *teskéré* ministériel qui l'expliquait. Par malheur, la première phrase de ce document faisait allusion à une entente entre le gouvernement et Joachim III. Aussi à peine l'a-t-on lu, qu'une épouvantable tempête envahit le synode et le Conseil. On somme le patriarche de s'expliquer. Son exposé heurte de front la majorité des deux Corps, et ils lui enjoignent de signifier au gouvernement que la nation ne veut pas du *teskéré*. Joachim, qui l'a accepté, ne peut pas se dédire si ouvertement. Il refuse et doit peu après, le 30 mars 1884, donner sa démission définitive, qui est acceptée.

Pourquoi cette chute retentissante? Quel en est le motif? Le grand crime de Joachim était d'être sorti de la *légalité*, en traitant avec le ministère, sans le consentement des deux Corps dirigeants. Si quelques-uns, adversaires personnels ou ambitieux jaloux, ne cherchaient là qu'un prétexte, c'était certainement ce motif qui avait entraîné les autres, fanatiques de « la loi », pour qui le patriarche n'est qu'un « *dépositaire* des droits de la nation et de l'Église » (1), un « dépositaire et *exécuteur* des privilèges de l'Église et de la nation ». (2) Pour de tels esprits, « en *sortant de la légalité* Joachim III se fit plus de mal à lui-même que ne lui en pouvaient faire tous ses ennemis ensemble ». (3) C'est sur le même terrain, d'ailleurs, que le défendirent ses amis, soit les fidèles qui ne l'abandonnèrent pas, soit les repentis qui revinrent. Un de ces derniers, M. Gédéon, déclare (p. 709) que Joachim III mena les négociations avec une *intelligence conforme à la loi*. C'est là un des traits les plus accusés de la société byzantine moderne. Les discussions n'y

(1) Σύγχρονος Ἱεραρχία, p. 106.
(2) *Ibid.*, p. 123.
(3) Φάρος τοῦ Βοσπόρου, dans Σύγχρονος Ἱεραρχία, p. 170.

ont pas cessé. Elles ont changé seulement d'objet. Elles roulent aujourd'hui sur les *droits* de chacun.

Les admirateurs du patriarche déchu se ressaisirent bientôt et commencèrent en sa faveur cette lutte qui se poursuivit dix-sept ans, troubla chaque élection patriarcale et chaque patriarcat, et finit par le ramener au pouvoir, en mai 1901.

(A suivre.)

F. Cayré.

3 janvier 1913, Constantinople.

CHRONIQUE
DES ÉGLISES ORIENTALES
UNIES ET NON UNIES

Arméniens

Catholiques

Séminaires. — L'Eglise arménienne catholique était, il y a quelques mois à peine, une des rares Eglises orientales unies à Rome qui n'avaient pas encore confié la formation de leur clergé à une Congrégation européenne. Le concile réuni à Rome à la fin de 1911 avait décidé la fondation d'un Petit Séminaire à Constantinople. Mgr Terzian alla plus loin, et, à la suite de démarches qui durèrent plusieurs mois, il confia la direction du Petit et du Grand Séminaires à la Congrégation des Augustins de l'Assomption. Les cours ont commencé dès le début de novembre 1912, à Phanaraki (l'antique Hiéria), sur la rive asiatique de la Marmara, en face de Constantinople. Le plan des études est le même que celui des Séminaires européens, sauf qu'une large part a été faite à l'enseignement de la langue et de la liturgie arméniennes, ainsi qu'à la langue turque.

Adoption du calendrier grégorien. — L'assemblée des évêques, réunie en 1892 au collège des Pères Mékhitaristes, à Moda (nom d'un quartier de Cadi-Keuy), près de Constantinople, avait décidé qu'on adopterait dans tous les diocèses le calendrier grégorien. Mais dans certaines provinces et à Constantinople même l'opposition fut telle qu'il fallut ajourner cette réforme. La plupart des diocèses, ceux d'Alep, d'Adana, d'Alexandrie, de Brousse, de Diarbékir, de Karpouth, de Malatia, de Marache, de Mardin et de Sivas-Tokat, ainsi que les vicariats patriarcaux du Mont-Liban, de Bagdad, de Beyrout, de Damas, de Jérusalem, de Zor et de Smyrne, se servirent dès lors du calendrier grégorien, tandis que les autres, archidiocèse de Constantinople, diocèses de Césarée, d'Erzéroum, de Trébizonde et de Mouche, conservèrent le calendrier julien, ce qui ne laissait pas que d'avoir des inconvénients. Le concile qui s'est tenu à Rome en 1911 a cru le moment venu d'appliquer la réforme à toute l'Eglise arménienne catholique. Toutefois, pour ne pas fournir aux opposants de nouveaux griefs, Mgr Terzian attendit près d'un an avant de notifier la décision du concile. La promulgation en fut faite dans toutes les églises, le dimanche 8 décembre. A partir du lendemain,

9 décembre, fête de l'Immaculée Conception dans le rite arménien, toutes les paroisses et communautés qui ne l'avaient pas encore ont dû adopter le calendrier grégorien. Cette réforme fut bien accueillie par l'immense majorité des fidèles, surtout par ceux qui fréquentent volontiers les églises latines. Cependant, le parti d'opposition ne manqua pas de crier à la *romanisation* de l'Eglise arménienne catholique. Il suscita même des bagarres, et le dimanche 22 décembre la police dut faire évacuer une église de Péra pour rétablir l'ordre et permettre aux fidèles de faire tranquillement leurs dévotions. Depuis lors, les colères de ces champions de la liberté et de l'indépendance nationale se sont un peu calmées. Il est vrai que les événements politiques ne permettent guère l'agitation. R. J.

Arméniens grégoriens

Les réformes en Asie Mineure. — Jamais on n'a tant parlé de réformes en Turquie que depuis le moment où ce pays a été sérieusement menacé dans son existence nationale. L'Arménie, la Syrie, la Mésopotamie réclament à tour de rôle des modifications urgentes de leur statut. Sous la pression des événements et dans la crainte que la Russie ne trouvât un prétexte pour envahir l'Arménie, le gouvernement de Kiamil-Pacha prit lui-même l'initiative de nommer un Comité chargé d'étudier les réformes à faire dans cette province. Son choix se porta sur Mgr Ormanian, ancien patriarche, et sur quatre ou cinq notables arméniens. Tous refusèrent poliment, sous prétexte qu'ils ne pouvaient accepter un tel honneur sans l'autorisation du catholicos d'Etchmiadzin! Depuis l'arrivée des Jeunes-Turcs au pouvoir, le patriarche actuel, Mgr Archarouni, a continué d'adresser à la Sublime Porte mémoire sur mémoire pour se plaindre des excès commis par les Kurdes, de la partialité des fonctionnaires impériaux, des conversions forcées à l'islamisme, de la violence de certains journaux turcs, etc., etc. Jusqu'ici il n'a obtenu que de belles promesses.

Mgr Ormanian, évêque des Arméniens dispersés en Europe. — L'ancien moine antonin catholique, devenu patriarche grégorien de Constantinople, et violemment déposé au moment de la révolution de 1908, Mgr Ormanian, commence à reprendre quelque faveur à l'heure où la nationalité arménienne est plus menacée que jamais. Au mois de décembre, le catholicos d'Etchmiadzin l'a nommé évêque de tous les Arméniens dispersés dans les différents pays d'Europe où il n'y a pas de pasteurs de leur religion. La mission officielle du nouveau dignitaire est donc de s'occuper des intérêts spirituels de plusieurs milliers de ses compatriotes, répandus de l'Angleterre à Malte, et du Portugal en Autriche, mais sa mission officieuse serait de travailler à obtenir des chancelleries européennes une meilleure condition pour sa patrie, voire l'autonomie.

Quoi qu'il en soit, Mgr Ormanian a tenu à se faire déclarer innocent des graves accusations portées contre lui en 1908. Deux réunions de l'Assemblée nationale ont eu à s'occuper de cette question. Malgré toute son habileté oratoire, ce ne fut pas sans peine qu'il obtint finalement un brevet d'innocence par 28 voix contre 4. Les membres du Comité révolutionnaire « Dachnaksoutioun » lui reprochèrent violemment ses complaisances pour le gouvernement d'Abdul-Hamid, et son animosité contre le parti nationaliste arménien. L'Assemblée ne lui accorda probablement ce qu'il demandait que parce qu'elle estimait ses services nécessaires à la nation.

R. Janin.

Bulgares

Orthodoxes

Relations du patriarcat œcuménique et de l'Eglise bulgare. — La mort de Joachim III est une perte sensible au point de vue du rapprochement de l'Eglise grecque et de l'Eglise bulgare. Son libéralisme favorisait l'entente et son patriarcat s'est achevé sous de bons augures. Il a été regretté par tous ceux qui désirent la fin du « schisme ». L'exarque lui-même le déclara à la députation qui vint le remercier de s'être fait représenter à ses obsèques. Il affirma que Joachim III, par son désir sincère du rétablissement de la paix entre les deux Eglises orthodoxes, s'est acquis l'amour de la nation bulgare et l'estime personnelle de l'exarque; il vit dans la visite de la délégation grecque l'indice que le temps est venu de s'unir, d'écarter les froissements et les malentendus; il assura, enfin, les envoyés phanariotes que l'Eglise bulgare n'avait jamais songé à s'écarter des dogmes de la Grande Eglise, dont elle a reçu la lumière de la foi.

Le rapprochement politique des deux peuples, et plus encore la fin des compétitions nationales en Macédoine et en Thrace rendront certainement plus facile l'union sur le terrain canonique. Déjà l'on a considéré avec espoir, comme les premiers sourires de gens qui se boudaient, certains traits de communication dans l'ordre religieux. Au cours de la dernière guerre, dans maints villages et villes, les prêtres ou même les métropolites grecs et bulgares, oubliant excommunication et schisme, se sont unis pour chanter les victoires chrétiennes. Tel fait de ce genre a été signalé par le *Tserkoven Vestnik* lui-même, l'organe officiel du synode de Sophia, à Ortakeuy par exemple. La revue du saint synode russe, *Tserkovnyia Vedomosti*, relate aussi, d'après le *Svetnik* de Sophia, la concélébration à Tchataldja, devant les troupes alliées, du métropolite grec, Mgr Grégoire, avec un métropolite bulgare, Mgr Joseph, assistés de plusieurs prêtres grecs et bulgares. On aurait tort cependant de s'exagérer

l'importance de ce fait; car, depuis lors, ce prélat grec a fait, hors de son diocèse, une fugue secrète, qui l'expose fort à une excommunication; aussi, à voir en lui un porte-drapeau de la société phanariote, courrait-on quelque risque de se tromper.

Du reste, l'élection de Germain V changera peut-être cette situation. On connaît ses sentiments d'hostilité à l'égard des Bulgares; aussi sa seule présence au Phanar doit-elle créer un certain malaise entre le patriarcat et l'exarchat. Si l'entente définitive se fait, elle ne sera pas due à une bienveillance exceptionnelle de sa part. Il est probable qu'il ne mettra fin au schisme qu'au prix de concessions importantes faites aux métropoles grecques de la Nouvelle-Bulgarie. Déjà plusieurs projets ont été mis en avant. Mais ils ont encore trop d'inconsistance pour que nous en puissions parler.

JEAN DAUBRAY.

Grecs

I. — PATRIARCAT D'ALEXANDRIE.

L'horizon de Mgr Photios en 1912. — La colonie hellène établie en Egypte, et connue sous le nom de patriarcat orthodoxe d'Alexandrie, possède à sa tête un prélat dont on vante l'intelligence et l'énergie, et dont l'activité rayonnante se fait sentir au loin.

Ayant obtenu, par l'organisation d'un synode de cinq métropolites, une indépendance absolue à l'égard de Constantinople, Mgr Photios semble vouloir étendre à toute l'Afrique sa juridiction spirituelle. En Tripolitaine, il est vrai, son autorité n'est pas acceptée sans contestation. Le patriarche de Constantinople comptait cette province dans ses domaines tant que dura l'occupation turque. Alexandrie la réclame, non sans quelque apparence de raison. La difficulté n'a pas encore reçu de solution. Les quelques fidèles qui composent ce diocèse avaient émigré au moment de la guerre. Ils y sont revenus depuis. Les Italiens, à n'en pas douter, montrent moins de bienveillance que les Turcs aux émissaires de Constantinople, même en soutane; aussi peut-on, en Egypte, envisager l'avenir avec calme. Sur les rives du Haut-Nil, Mgr Photios possède des territoires aussi stériles que ceux de la Lybie. Il ne les néglige pas cependant. Il s'est contenté de réunir en un seul diocèse, celui d'Axoum, la Nubie et l'Ethiopie, qu'il avait cru d'abord pouvoir organiser en éparchies distinctes. Un métropolite y réside en permanence à Khartoum. Le patriarche a, cette année, envoyé aussi un archimandrite en exploration dans le sud de l'Afrique, jusqu'à Madagascar, au Cap, au Congo belge. Il suffira, en 1913, de faire le tour par le Maroc et le Sénégal pour achever la conquête spirituelle du continent noir.

Cette politique africaine n'absorbe pas Mgr Photios au point de l'empêcher de porter ses regards sur le reste du monde. Divers essais d'union

avec les anglicans n'ont abouti à aucun résultat. Mgr Damien ne se hâtant pas de laisser vacant le trône de Jérusalem, le patriarche alexandrin s'applique à rendre au siège qu'il occupe son lustre d'autrefois, dût même Constantinople en souffrir. Dans le but de le mettre en relief, son bulletin hebdomadaire, le *Pantainos*, émit, cette année, une proposition qu'il est bon de noter, quoique ce ne soit qu'une proposition. C'est un axiome, pour certaines revues, que l'Eglise de Grèce a besoin de se réorganiser, bien qu'elle ne fasse guère autre chose depuis longtemps. On a pensé en Egypte que, pour remédier à ses maux, une assemblée ecclésiastique générale serait utile et féconde. Athènes pourrait être le lieu de sa réunion, mais s'il y avait à cela le moindre inconvénient, le patriarche d'Alexandrie devrait en prendre l'initiative, celui de Constantinople en étant empêché par de multiples embarras d'ordre intérieur. Evidemment, ce projet était un rêve; aussi ne le prenons-nous que pour ce que vaut un rêve, pour un indice de quelque préoccupation. J. D.

II. — Archevêché de Chypre.

Où en est la réforme? — L'Eglise de Chypre a mis près de dix ans à se trouver un archevêque. On pourrait se demander s'il ne lui en faudra pas autant pour se donner la *Constitution* dont elle a éprouvé le besoin à la suite de cette longue crise. Un synode, composé par moitié de laïques et d'ecclésiastiques, avait été réuni en 1911, puis au printemps de 1912. Une Commission spéciale, dont le membre principal était Mgr Mélèce de Larnaka, présenta un projet qui fut approuvé en grande partie. Mais, au milieu de cet été, les laïques ayant réclamé une part plus grande encore dans le gouvernement de l'Eglise, on se sépara sans avoir achevé l'œuvre commencée. Depuis lors, la question politique s'est posée et préoccupe davantage. On reviendra au plan de réforme ecclésiastique, quand les événements extérieurs laisseront aux Chypriotes des loisirs pour de nouvelles palabres. J. D.

III. — Patriarcat de Constantinople.

1. *Les préparatifs de l'élection patriarcale.* — Joachim III mourut le 26 novembre 1912, et c'est seulement le 10 février 1913 que son successeur a été désigné. Les deux mois intermédiaires ont été consacrés à préparer l'élection. D'après la loi, les métropolites ont quarante et un jours pour envoyer au Phanar le nom de leur candidat. Durant le même temps, Constantinople et les diocèses qui en ont le privilège désignent les délégués laïques qui les représenteront à ce plébiscite canonique.

Cette consultation nationale, avec de tels retards, favorise éminemment l'éclosion des partis. Cette fois-ci, cependant, malgré la rage de division dont ils sont atteints, les Phanariotes sentaient que le moment n'est pas propice à de tels amusements. Le patriarcat menace de s'écrouler avec

l'empire ottoman, et de devenir comme lui une puissance asiatique. La vue du danger hante tous les esprits. Pour ne pas l'aggraver encore, on essaya de s'unir autour du prélat le plus capable. Par un hasard aussi heureux que rare, on était d'accord pour reconnaître ce sauveur dans le métropolite de Cadi-Keuy, Mgr Germain, qui s'imposait par l'ascendant de son nom, et plus encore, les Grecs eux-mêmes l'ont dit, par la médiocrité de ses collègues. Son habileté proverbiale et sa volonté d'airain en font l'homme des situations difficiles. Tous les orthodoxes, sans distinction de parti, pensaient à lui. Mais on ne pouvait le désigner par acclamation, les lois ottomanes s'y opposent. D'ailleurs, l'intéressé lui-même refusa longtemps catégoriquement l'honneur qu'on lui proposait, prétextant son grand âge, sa santé ébranlée, la situation critique où se trouve le patriarcat. A son défaut, on se rallia, dit la *Proodos*, 13/26 janvier, autour des métropolites d'Amasée et de Brousse. Celui-ci est encore un inconnu. Il n'en est pas de même du premier, qui jouit d'une réputation mondiale, non point parce qu'il a été nommé *locum tenens* à la mort de Joachim III, mais par l'insolente réponse qu'il fit, en 1895, au pape Léon XIII, au nom d'Anthime VII. La passion antilatine de Germain Karavanguélis est restée célèbre à Constantinople. Lors de sa nomination à la charge de *locum tenens*, les périodiques ne manquaient jamais d'ajouter cette note à son actif.

Si l'accord exista, il ne dura pas.

Des événements survinrent, écrit mystérieusement la *Proodos*, les uns d'ordre objectif, les autres d'ordre subjectif, qui affaiblirent très sérieusement ces deux hautes candidatures, l'une surtout.

Nous ne connaissons pas autrement ces brandons de discorde, et cela n'est pas à regretter, car, à en juger par l'ensemble du tableau et le voile dont on juge à propos de les couvrir, ils ne doivent pas être édifiants. Malgré les résolutions prises, quinze jours avant l'élection, les deux partis traditionnels, ecclésiastique et laïque, étaient en présence et s'organisaient pour la lutte.

En fait, ces deux groupes sont moins des partis vrais représentant un principe que des tendances entraînant, d'un côté, les esprits réalistes et positifs, partisans obstinés du *statu quo* avec ses commodités, fanatiques de la tradition phanariote malgré ses vices héréditaires, ennemis de toute innovation radicale et pénible, en un mot conservateurs par intérêt; de l'autre, les esprits idéalistes, jeunes encore, au moins par l'enthousiasme, ne rêvant que réformes, progrès, règlements, adaptation aux nécessités modernes. C'est Mgr Germain, de Chalcédoine, aujourd'hui Germain V, qui est le représentant le plus illustre du premier clan, dit ecclésiastique, tandis que le deuxième a été incarné, si l'on peut dire, par Joachim III. Ces divisions, toutefois, ne reposent pas sur des convictions fermes, mais uniquement sur des sympathies greffées sur des intérêts. Aussi les dis-

cussions n'ont-elles jamais une portée générale. Elles ne concernent jamais, et pour cause, les idées représentées par tel ou tel candidat, mais se perdent immédiatement en questions personnelles. Cela donne à ces agissements un caractère révoltant de bas et de mesquin, et il est trop évident que nous n'en savons pas tous les dessous; on sent souvent que les journalistes retiennent au bout de leur plume une confidence compromettante prête à jaillir.

L'assemblée électorale devait comprendre, au total, dix-neuf métropolites et soixante-trois laïques. Plusieurs jours avant la date fixée pour la tenue des séances officielles, la plupart étaient arrivés à Constantinople et s'organisaient, se comptaient, préparant la réunion générale dans des conciliabules particuliers. Le 31 janvier, chacun des deux groupes eut séparément une longue consultation, et l'on put, dès lors, calculer les chances de succès. Les laïques ne sont tout-puissants qu'à la condition de faire bloc et d'être unis; alors seulement ils peuvent imposer les trois candidats sur lesquels les métropolites devront faire le choix définitif. Mais l'on sentait que le manque de cohésion allait les perdre. Plus d'un tiers d'entre eux se rallia au parti ecclésiastique, et, sur les quarante restants, la moitié à peine était vraiment décidée. Aussi ne réussirent-ils pas même à établir la liste de leurs candidats; cependant, le métropolite d'Amasée, Mgr Germain Karavanguélis, plaisait déjà au plus grand nombre. La désignation des autres fut remise à plus tard. Mais, conscients de leur faiblesse, ils confièrent à l'un d'entre eux, l'ancien député M. Boussios, la mission de proposer, en leur nom, à l'assemblée électorale une revision des Règlements généraux, qui accordât une action moins indirecte à l'élément laïque. Le parti ecclésiastique, malgré son évident avantage, avait aussi ses difficultés. A défaut du métropolite de Chalcédoine, qui s'obstinait dans son refus, les voix étaient fort dispersées. Les vingt et un laïques de ce groupe, réunis chez M. Pautziris, émirent leur vote en faveur de six candidats, et chargèrent quelques-uns des leurs de s'entendre le lendemain avec les métropolitains du parti, réunis eux aussi en conciliabule privé, pour choisir dans ce nombre le nom des trois candidats du groupe.

Ces divers essais, moitié secrets, moitié publics, montraient assez les divisions profondes qui partageaient les suffrages. Aussi, dès lors, parlait-on encore d'une nouvelle démarche à faire auprès de Mgr Germain, de Chalcédoine. Ce n'est pas que les candidats fissent défaut; il y avait pléthore, et les journalistes discutaient leurs mérites en connaisseurs, « pour le plus grand bien de l'Eglise ». On nous dispensera de les suivre. Nous nous ferions scrupule, cependant, de ne pas signaler l'accueil fait par M. Spanoudis (*Proodos*, 17 janvier) à la candidature d'un prélat « dont la plus grande qualité est une impudente violation des principes les plus élémentaires de la morale ». Il y avait évidemment de quoi s'in-

digner. Aussi est-ce avec intérêt que l'on suit l'auteur dans sa philippique aux pudiques euphémismes, surtout quand il précise quelles sont, à ce point de vue, les délicatesses de la société phanariote.

Il ne s'agit pas, dit-il au sujet des mœurs de cet homme, il ne s'agit pas de rumeurs de carrefour ni d'*épisodes* ni même d'*exploits* auxquels on ne prend pas garde et que, plus que tout autre, nous sommes disposés à excuser en songeant à la faiblesse humaine. Nous n'avons aucune raison non plus d'exagérer ces *épisodes de la vie* dans lesquels tombent tous les hommes et dont aucun clerc n'est innocent..... La première qualité que *l'on s'accorde généralement* à reconnaître comme la plus précieuse pour le nouveau patriarche est l'*honnêteté*, et encore l'honnêteté..... Il nous faut avant tout un patriarche honnête, un patriarche que l'on s'honore d'approcher, un patriarche qui, faute de mieux, mérite qu'on lui baise la main.

On s'accordera généralement à reconnaître que de telles exigences ne sont pas excessives. Mais on ne pourra non plus se défendre d'une angoissante mélancolie en constatant une fois de plus le caractère indignement profane qu'a revêtu dans le schisme cette œuvre sainte entre toutes qu'est la désignation des chefs religieux.

2. *Election et intronisation de Germain V.* — La première réunion électorale eut lieu le 3 février. Elle a pour but d'établir la liste complète des candidats. Le premier objectif de chaque groupe est donc d'y faire inscrire tous ceux dont il compte avoir besoin. Sont admis, n'auraient-ils qu'une voix, tous les métropolites que proposent ecclésiastiques ou laïques, parmi ceux qui ont sept ans de service dans le patriarcat. Cette formalité n'a pas en elle-même une très grande importance. Cette fois-ci, cependant, la séance fut occupée longtemps par deux controverses. L'une concernait la revision des Règlements généraux; M. Boussios développa ce projet en une interminable harangue qui se perdit dans le vide. L'autre avait pour objet la candidature de Mgr Mélèce de Larnaka (Chypre), dont nous parlons ailleurs. La liste des candidats acceptés comprenait vingt-huit noms. Elle fut allégée de sept par la Porte. C'est sur les vingt et un restants que l'on allait agir dans la réunion électorale proprement dite, fixée au 10 février, une semaine après la première, pour permettre les combinaisons de parti.

Entre les deux séances, la situation changea tout à coup. Mgr Germain de Chalcédoine, finit par céder aux obsessions du parti ecclésiastique, qui s'obstinait à ne vouloir pas d'autre patriarche que lui. Des membres mêmes du parti laïque lui étaient favorables. D'autres, au contraire, une fois la lutte engagée, jugèrent qu'il était trop tard pour reculer, et maintinrent leur liste avec Germain d'Amasée comme principal candidat, mais ce ne fut que pour la confusion de ce dernier. Le 10 février, l'assemblée se réunit au Phanar. L'opération électorale comprend deux parties. Dans la première, prélats et laïques désignent les trois candidats, parmi lesquels ensuite (deuxième partie) les métropolitains seuls élisent le

patriarche. Malgré les défections, le parti laïque réussit à imposer deux des siens. Mais qu'importait ce succès, puisque le candidat ecclésiastique était passé aussi? Il n'y avait plus à hésiter sur le résultat final. Les dix-neuf métropolites élurent à l'unanimité, sauf un bulletin blanc, le métropolite de Cadi-Keuy, Germain, qui fut immédiatement, dans l'église et dans les rues, acclamé par la foule au cri de ἄξιος, ζήτω.

L'intronisation de Germain V eut lieu le 18 février. On en sait la procédure. Elle comprend d'abord une visite au sultan. Le patriarche s'adressa en ces termes à Sa Majesté:

La nation et l'Eglise m'ont choisi comme leur patriarche, et Votre Majesté a daigné reconnaître mon élection par un décret impérial. En paraissant en sa présence, je lui soumets ma gratitude immense et mon absolu dévouement, ainsi que celui de ma nation très loyale, priant de tout cœur pour son glorieux règne constitutionnel.

Le souverain répondit:

Je vous remercie de ces bienveillantes paroles. Je suis très satisfait de l'élection de Votre Toute Sainteté, et j'espère que vous ferez votre devoir avec loyauté et fidélité à vos serments.

Du palais impérial, le cortège se rendit à la Sublime Porte, puis au ministère de la Justice.

Ces formalités officielles remplies, Germain V alla enfin prendre possession de son siège. La cérémonie, décrite dans le Τυπικόν, se déroula avec la plus grande simplicité en trois actes distincts, reliés par des chants divers. Lorsque le patriarche a revêtu les ornements sacrés, il se présente devant les *Portes royales* de l'iconostase pour la « Proclamation solennelle », Τὸ μέγα Μήνυμα. Voici la formule lue par le grand logothète:

L'auguste assemblée des saints évêques, le pieux clergé de la Grande Eglise, les notables et l'élite de la nation, ainsi que tout le peuple orthodoxe des diocèses que Dieu garde, et de cette reine des villes, ayant, avec le consentement de Dieu et la bienveillance impériale, choisi, dans un sentiment commun et une même pensée, Votre Très Divine Toute Sainteté comme archevêque de Constantinople et patriarche œcuménique, l'invitent par Son humble serviteur à prendre possession de ce trône très saint, apostolique et œcuménique. Gravis donc ses degrés, seigneur très saint, etc.

L'élu répond en exprimant sa confiance en Dieu. Le second acte comprend la remise du bâton pastoral. C'est le métropolite d'Héraclée qui a cet honneur, en souvenir du temps où Byzance dépendait de ce siège, avant qu'on eût découvert ses titres de noblesse dans la légende de Stachys, disciple de saint André. Ainsi armé, le patriarche quitte le chœur (ἱερόν) et va prendre place au trône, d'où il prononce un bref discours. Après avoir déclaré, avec une émotion sentie, qu'il arrivait au Phanar comme à un Golgotha, Germain V ajouta:

Dans la circonstance présente, pour tout programme, j'avoue à la face de tous et j'affirme qu'à partir de cet instant je me livre tout entier au travail qui m'est

confié, avec un dévouement absolu d'esprit et de cœur, dans un plein renoncement. C'est cuirassé des saints canons et conseillé par les Règlements nationaux, c'est avec la collaboration fraternelle de mes frères dans le Christ (les membres du synode) et l'honnête concours des honorables conseillers, et avec votre bienveillance, que je me mets à l'œuvre. J'ai en vue les embarras qui oppressent l'Eglise; elle en est toujours agitée, mais jamais abattue, parce qu'elle est fondée « sur la pierre, et la pierre est le Christ ». J'ai en vue les questions ecclésiastiques et canoniques qui se posent déjà, et toutes celles que provoquera à l'avenir le changement politique actuel, mais j'ai espoir qu'avec une étude assidue, une réflexion sérieuse et des décisions prises avec les (conseillers) compétents, elles seront favorablement résolues. Daigne celui qui a dit : « Je suis avec vous tous les jours » nous éclairer et nous fortifier, pour que nous soyons trouvés irréprochables dans tout ce qu'attendent de nous l'Eglise et la nation.

Le grand prédicateur prononça encore un discours, et le patriarche se retira, tandis que la foule se livrait à son enthousiasme en un vrai *pandémonium ;* l'expression est du journal Νεολόγος.

3. *Germain V : sa vie et son caractère.* — Pour connaître Germain V, il faudrait l'opposer à Joachim III, dont il était, dans tous les ordres, l'adversaire implacable. Ces deux caractères s'éclairent par leurs contrastes. Ils incarnent, en quelque sorte, les deux tendances qui partagent aujourd'hui la société grecque de Constantinople : Germain, la tendance conservatrice et réaliste; Joachim, la tendance réformatrice et idéaliste.

Germain V, dans le monde Georges Kavakopoulos, était d'un an seulement plus jeune que son rival. Il naquit en 1835, à Balata, près du Phanar. Il restera, à notre époque, le type achevé du Phanariote. Il est beaucoup plus instruit que ne l'était Joachim III. Après ses premières études à l'école du Phanar, il alla à Jérusalem en 1854, et suivit les leçons du directeur de l'école de Sainte-Croix, D. Cléopas, qui jouit d'une certaine réputation chez les Grecs. Il l'accompagna à Athènes deux ans plus tard, et fréquenta ses cours de théologie à l'Université de cette ville. Avec lui encore, en 1858, il revint à Constantinople. Durant cinq ans, il compléta ses études à l'Ecole de Halki, dont il sortit diacre en 1863. Successivement grand ecclésiarque, puis grand archidiacre, il obtint en 1866 la métropole de Cos, à l'âge de trente-trois ans.

Il inaugurait ainsi une carrière ecclésiastique qui fut des plus brillantes. Le siège de Constantinople est le cinquième qu'il occupe. Ses diverses promotions s'échelonnent ainsi : métropole de Cos, 1866; métropole de Rhodes, 1876; métropole d'Héraclée (Rodosto), 1884; métropole de Chalcédoine (Cadi-Keuy), 1897; enfin archevêché de Constantinople et patriarcat, 1913. Jugez ce qu'il en eût été, si les saints canons ne défendaient pas de transférer les évêques d'un siège à l'autre, et si la Grande Eglise ne se déclarait pas immuable!

C'est sous le titre de métropolite d'Héraclée qu'il s'est rendu célèbre. De 1886 à 1894, en effet, il fit à Constantinople un séjour ininterrompu, sans cesse maintenu au synode par les patriarches Denys V et Néo-

phyte VIII, dont il fut le conseiller le plus influent. Sans son concours, aucune importante question ne se régla à cette époque. Il fut l'âme de la résistance nationale, pour le maintien des *privilèges* traditionnels, que déjà Abdul-Hamid voulait abattre. Le coup d'audace par lequel, en 1891, il arrêta le sultan rouge est resté légendaire dans le monde grec; il avait ordonné de fermer toutes les églises grecques durant les fêtes pascales. Redoutant une révolution, le gouvernement recula.

En 1894, Néophyte VIII éloigna ce conseiller trop encombrant, mais il ne tarda pas à s'en repentir; les joachimistes n'eurent pas de peine à renverser le patriarche, quand ils n'eurent plus devant eux celui qui déjouait tous leurs plans. Quoique moins directement mêlé aux affaires sous les deux patriarches suivants, Anthime VII et Constantin V, il n'en continuait pas moins, en dessous, son opposition à son rival, depuis 1897 surtout, lorsqu'il vint résider à Chalcédoine. Même après le retour de Joachim III au pouvoir, en 1901, il ne désarma pas. C'est chez lui que s'ourdirent de multiples intrigues contre le patriarche. Aussi le second séjour de Joachim III au Phanar a-t-il été justement caractérisé par la violence des oppositions qu'il rencontra. On le comprend sans peine, le patriarche Joachim tenait peu à voir son adversaire au synode; il remuait ciel et terre pour l'empêcher d'y venir.

En 1910, son exclusion souleva une si violente tempête, non seulement au synode, mais dans toute la société grecque de Constantinople, que le patriarche dut céder. Germain payait cher ce triomphe. Au cours de cette crise, il s'était vu conspué publiquement par ses fidèles; les églises avaient retenti à son adresse du cri de « ἀνάξιος! » (il est indigne!), à la suite d'une malheureuse affaire greffée sur la première, dans laquelle sa rouerie avait été jouée par un escroc espagnol déguisé en prêtre latin, qui prétendait se convertir à l'orthodoxie. Tandis qu'il comptait faire d'une pierre trois coups, narguer Joachim III, humilier le catholicisme et arrondir sa bourse, Mgr Germain se trouva tout à coup allégé de plusieurs milliers de francs, vit l'orthodoxie ridiculisée et Joachim triomphant, menaçant même de le déposer. Mais ces petits incidents n'abattent pas de tels hommes, et les déboires d'alors ont été depuis bien compensés par les cris de « ἄξιος » (il est digne!) qui accueillirent naguère son élection patriarcale.

De l'aveu de tous, deux mots résument son caractère : l'astuce et l'énergie. Doué d'une fécondité prodigieuse en expédients de toute sorte, et servi par une volonté de fer, il est éminemment fait pour commander, et c'est là le seul motif de sa récente promotion. Cependant, est-il sûr qu'à cette habileté pour se tirer d'un mauvais pas ou conduire une intrigue, il unisse l'intelligence profonde et vaste de l'homme de génie que réclament certaines époques critiques? Sans vouloir le nier, nous n'oserions pas l'affirmer. A la différence de Joachim III — esprit aux grandes envolées,

et par suite aisément utopiste et rêveur, — Germain V est un esprit positif, mais ne l'est-il pas à l'excès, au point d'en devenir un conservateur étroit, un nationaliste chauvin? On sait son antipathie pour les Bulgares. De telles préventions, si elles étaient irréductibles, pourraient être funestes au moment de régler le sort des métropoles grecques de la Nouvelle-Bulgarie. L'avenir nous dira si vraiment Germain V a été à la hauteur de sa tâche. Le patriarcat œcuménique, cela paraît certain, va sortir diminué de la tourmente politique actuelle. Plus de la moitié de ses métropoles menacent d'être entraînées vers de nouveaux centres. Il serait injuste, évidemment, de faire retomber la responsabilité de cette situation sur le patriarche. Mais la manière dont seront résolues les difficultés dépendra de lui en grande partie, et c'est là qu'il devra donner sa mesure.

Au point de vue catholique, il n'y a pas d'illusions à se faire. Joachim III avec son libéralisme, superficiel sans doute, mais véritable, se serait volontiers rapproché de Rome et du protestantisme. Germain V, au contraire, est trop attaché aux traditions phanariotes, malgré leurs tares, pour faire jamais pareille démarche. D'autre part, nous n'avons vu aucun éloge des vertus surnaturelles et chrétiennes du nouveau patriarche, et celles qui l'ont conduit au Phanar ne sont pas de celles qui mènent à Rome. Il ne semble pas, d'ailleurs, que le catholicisme doive subir le recul dont parlent si volontiers certains organes orthodoxes. Le grand soutien du schisme est en déclin, et ce sont « les enfants eux-mêmes de la Grande Eglise qui mutilent le corps de leur mère », comme s'exprimait l'Ἐκκλησιαστικὸς Κῆρυξ, revue ecclésiastique de Chypre. Nous ne pouvons que nous en réjouir, car ce n'est pas d'une mère qu'ils se partagent les lambeaux, mais d'une marâtre qui n'a réussi que fort tard à s'imposer à eux. J. D.

IV. — Grèce.

1. *Relations avec le patriarcat œcuménique.* — Nous ne pouvons ici suivre dans leurs envolées tous les rêveurs dont l'Orient regorge et qui, à l'occasion des changements politiques survenus dans les Balkans, ont fait des plans sur la réorganisation de l'orthodoxie. Nous mentionnerons cependant celui que d'ardents propagateurs de la « Grande Idée » ont émis, de soumettre l'Eglise de Grèce au patriarcat œcuménique. Ce projet se présente sous un aspect religieux et un aspect politique. Le premier point de vue a été chaudement développé par la revue de Mgr Mélèce de Larnaka (Ἐκκλησιαστικὸς Κῆρυξ, 1913, 15 janvier, p. 21-23) en un article intitulé : *Affermissez le boulevard de l'orthodoxie.* L'amputation de quarante métropoles est évidemment une perte sensible, même pour un patriarcat qui en compte quatre-vingt-sept. L'auteur en convient et il pose le problème :

Est-il bon, juste et utile à l'orthodoxie de détruire ce brillant édifice ecclésias-

tique, le boulevard de l'orthodoxie, la forteresse inébranlable des traditions de nos pères, depuis seize siècles, et n'y a-t-il pas moyen d'augmenter et de grandir les Etats orthodoxes sans réduire à l'impuissance morale et à la disparition le trône œcuménique ?

Mû par ce sentiment, il propose sa solution. Il ne songe pas à maintenir sous la juridiction phanariote les Eglises non grecques.

A cette époque, où progresse et fleurit le principe des nationalités, il serait *injuste* et même physiquement impossible de conserver le pouvoir spirituel d'un patriarche grec sur un Etat orthodoxe d'une autre race.

Mais, conclut-il, pourquoi le peuple grec ne s'y soumettrait-il pas? La communauté de race rend « parfaitement naturelle cette unité spirituelle ».

Cet article, quoique non signé, avait tous les caractères d'un manifeste. De fait, bien qu'à l'époque où il parut Mgr Mélétios fût en Grèce, saluant Majestés et Excellences, sa candidature pour le patriarcat était présentée à Constantinople par des amis fidèles, mus surtout, semble-t-il, par les avantages politiques de la combinaison. Ces panhellénistes voulaient immédiatement mettre sur le trône un prélat étranger au patriarcat, pour donner un commencement d'exécution à leurs rêves d'œcuménicité hellène. On devine comment ils furent reçus. Tous les ecclésiastiques de l'assemblée électorale firent bloc contre cette proposition et obtinrent l'exclusion de l'intrus au nom des Règlements généraux. D'ailleurs, le gouvernement eût tranché la question dans le même sens. Une certaine sympathie de race peut bien exister entre Athènes et Byzance. Mais les intérêts divisent ceux que les sentiments voudraient unir.

V. — Patriarcat de Jérusalem.

Coup d'œil rétrospectif sur l'année 1912. — La lutte entre la population arabe du patriarcat orthodoxe de Jérusalem et les Grecs qui y détiennent le pouvoir est aujourd'hui concentrée autour du *Conseil mixte*. Les *Echos d'Orient* ont annoncé qu'un Règlement nouveau, donné par la Porte, régit cet organisme administratif depuis le 7/20 janvier 1912 (1). Les difficultés ont continué après comme avant ce règlement. Le Conseil a fait divers projets sur la situation du clergé paroissial arabe et son traitement sur les écoles, etc. Mais les Grecs, qui détiennent le pouvoir spirituel et la caisse, les ont repoussés, prétextant tantôt le caractère strictement spirituel de certains projets, tantôt le manque de ressources; aussi, fort peu de propositions ont-elles été acceptées. Il serait oiseux de suivre dans le détail ces discussions sans fin. Comme le remarque M. Sokolof, dans le *Tserkovnyi Vestnik*, le Conseil en est encore à une période de tâtonnements et d'essais; il se constitue, se définit, détermine avec précision le champ de son activité, dans ses

(1) *Echos d'Orient*, t. XV, 1912, p. 270-271.

rapports avec le pouvoir spirituel (les Grecs). La Russie a pour ce nourrisson les attentions d'une mère. Le dernier numéro des *Communications de la Société impériale orthodoxe de Palestine* racontait dans le plus menu détail, avec un intérêt visible, ses succès et ses revers. Le directeur de cette revue, M. Sokolof, écrivant naguère sur ces questions dans le *Tserkovnyi Vestnik*, négligeait entièrement le synode, tandis qu'il s'étendait longuement sur l'activité du Conseil, et insinuait doucement au patriarche qu'il serait utile de le développer davantage, pour le plus grand bien de l'Eglise et de la nation..... arabe.

Le patriarcat a vu, cette année, diminuer ses ressources, à cause de la guerre, les pieux Russes, qui faisaient dans la Ville Sainte des offrandes si généreuses, n'ayant pu accomplir leur pèlerinage en aussi grand nombre. La suppression d'une partie des revenus provenant des biens dédiés de Bessarabie s'est déjà fait sentir aussi, et pour comble d'infortune, le saint synode de Saint-Pétersbourg a publiquement dénoncé comme abusives et scandaleuses les lettres de quête que les moines grecs de la confrérie du Saint-Sépulcre expédient sans cesse dans toutes les directions de la Russie, pour en obtenir des ressources pécuniaires. Cette mesure aurait-elle été provoquée par le patriarche de Jérusalem lui-même, dans le but de concentrer en ses propres mains toutes les offrandes de la Moscovie? C'est l'avis du *Pantainos*, car on sait que cette semaine religieuse, destinée à rompre aux Grecs orthodoxes d'Alexandrie la parole de vérité, leur sert de temps en temps en pâture les scandales du patriarche orthodoxe de Jérusalem. Mais on peut n'y voir aussi qu'une décision dictée par l'évidence des abus trop réels. Peut-être aussi veut-on, à Saint-Pétersbourg, faire fructifier davantage le panslavisme de ces aumônes, en les consacrant aux œuvres de la Société russe de Palestine, tandis que c'est à l'hellénisme seul que profitent tous les dons reçus par les moines grecs du Saint-Sépulcre. J. D.

Melkites

Nous prenons ici le mot melkite dans son acception historique et large, s'appliquant à toute la branche gréco-arabe de l'Eglise byzantine. Si, durant ces derniers siècles, il a désigné presque exclusivement les catholiques, c'est parce que les orthodoxes, soumis aux Grecs, étaient privés de toute vie propre. Leur retour au pouvoir, qui leur a rendu une influence légitime, nous autorise à rendre au terme *melkite* sa valeur traditionnelle; avec le P. Charon, dont on sait la compétence spéciale en cette matière, nous désignons sous le nom de melkites, d'une manière générale, les chrétiens arabophones (de langue arabe) de rite byzantin (1). Le

(1) Voir C. Charon, *l'Origine ethnographique des Melkites*, dans les *Echos d'Orient*, t. XI, 1908, p. 90-91. Voir aussi son ouvrage : *Histoire des patriarcats melkites (Alexandrie, Antioche, Jérusalem) depuis le schisme monophysite jusqu'à nos jours.*

patriarcat orthodoxe de Jérusalem, qui ne s'est pas encore émancipé de la domination grecque, n'entre pas dans la présente catégorie; elle ne comprend que le patriarcat d'Antioche.

Melkites catholiques

Mouvement de retour, parmi les orthodoxes, vers le catholicisme. — Le *Bulletin de l'Œuvre des Ecoles d'Orient*, dans sa livraison de janvier-février 1913, publie un rapport du R. P. Mercui, supérieur intérimaire du Séminaire de Sainte-Anne à Jérusalem. Nos lecteurs nous sauront gré de leur en citer ce court extrait : « C'est un fait constaté que, durant ces dernières années, un mouvement sensible ramène la foule de ce pays, la foule arabe livrée au schisme et délaissée par lui, vers l'Eglise catholique. Sur plusieurs points, dans les environs de Jérusalem, dans la Transjordane, aux diocèses de Saint-Jean d'Acre et de Tripoli, pour ne parler que des retours plus importants, des résultats palpables ont été obtenus, des paroisses fondées. » (1) En attendant de pouvoir parler plus en détail de ces résultats, bornons-nous aujourd'hui à signaler, d'après le même *Bulletin de l'Œuvre des Ecoles d'Orient* (2), le cas de la petite ville libanaise de Kousba, à 15 kilomètres au sud-est de Tripoli. A la fin de 1912, le curé schismatique de ce bourg, l'exarque Nicolas Chéhadé et 1 200 de ses fidèles ont été reçus dans la communion catholique par Mgr Doumani, évêque de Tripoli. Les néophytes ont été entièrement gagnés et affermis dans la foi grâce à une mission de deux mois consécutifs donnée par un des membres de la Congrégation de Saint-Paul, fondée par Mgr Germanos Moaqqad (3).

Melkites orthodoxes

L'année 1912 au patriarcat d'Antioche. — La lutte entre Grecs et Arabes, qui s'est achevée par la défaite de l'hellénisme dans tous les diocèses de Syrie, se poursuit en Cilicie à son avantage, si avantage il y a à ne pas recevoir le métropolite arabe envoyé par le patriarche d'Antioche. La population orthodoxe, grecque en majorité, du diocèse de Tarse-Adana, continue donc à vivre sans pasteur. Pour en avoir un à sa convenance, elle s'est adressée au Phanar et à la Porte, mais sans succès évidemment. La situation est la même à Erzeroum.

Dans ses provinces loyales, S. B. Grégoire IV a fait, en 1912, une longue tournée pastorale. Le Hauran, Tyr et Sidon, Beyrouth et Tripoli, l'ont reçu tour à tour. Il a terminé par le Koura; le Séminaire de Bélément était le centre d'où il rayonnait dans les bourgades d'alentour. Ces

(1) *Bulletin de l'Œuvre des Ecoles d'Orient*, janvier-février 1913, p. 3.
(2) *Œuvre des Ecoles d'Orient*, janvier-février, p. 24-25.
(3) Sur cette Société de missionnaires melkites catholiques, voir les *Echos d'Orient*, t. VIII, 1905, p. 224-232 sq.

visites l'ayant mis en contact continuel avec les chefs des diocèses, le synode réglementaire n'a pas eu lieu.

L'influence russe sur le patriarcat d'Antioche se maintient, et peut-être se fortifie-t-elle. Il est vrai que la sympathie arabe pour le moscovite est assez bien rétribuée, l'empire du tsar fournit annuellement l'aumône respectable de 30000 roubles (près de 75000 francs). M. Sokolof, qui donne ce chiffre, rappelle immédiatement au patriarche qu'il ne peut seul résister aux ennemis qui l'environnent, mais que la Société de Palestine est toujours à sa disposition. Mgr Grégoire IV, d'ailleurs, ne paraît pas se montrer rebelle. Il a hautement manifesté ses sentiments à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire, célébré cette année à Beyrouth, de la fondation des écoles orthodoxes par la Société de Palestine; il les témoigne mieux encore par le voyage qu'il fait en ce moment en Russie, à l'occasion du troisième centenaire des Romanoff. Cette longue pérégrination rappellera par bien des côtés les voyages qu'entreprenaient jadis, à travers les steppes moscovites, les quatre patriarches orientaux en quête de secours pécuniaires pour leurs diocèses asservis. Mais les Russes retrouveront sous une autre forme ce qu'ils donneront en aumônes, car nous croyons la Société de Palestine quand elle vante son influence anticatholique. Nous sommes, il est vrai, très sceptiques pour ce qui concerne un enrayement efficace de la franc-maçonnerie envahissante.

J. D.

Roumains

Catholiques

Sous la haute direction de S. G. Mgr Netzhammer, archevêque latin de Bukarest, l'année 1912 a vu se fonder une publication catholique importante, la *Revista catolica*. Rédaction et administration : 7, Strada Esculap, Bukarest. Abonnement, 10 francs par an. L'excellente tenue scientifique de cette revue et le généreux esprit qui l'anime lui assurent nos plus cordiales sympathies.

Orthodoxes

Lettres d'intronisation du nouveau métropolite. — Εἰρηνικαί. — Puisque nous n'avons pas signalé en son temps l'envoi des lettres d'intronisation du nouveau métropolite de Bukarest, Mgr Conon, aux chefs des Eglises autocéphales, comblons aujourd'hui cette lacune, qui n'est pas grave, du reste, car ces relations épistolaires n'ont rien de commun avec une confirmation canonique, mais sont une pure formalité, sans conséquences pratiques. C'est le seul lien qui subsiste, et combien lâche! entre les Eglises orthodoxes qui ne reçoivent pas le Saint-Chrême de Constantinople. La Roumanie est dans ce cas depuis 1885.

La lettre de Mgr Conon est datée du 1er juillet 1912. Elle se déroule

suivant le thème convenu. Au début, l'élu fait part officiellement de sa promotion au siège de Bukarest, vacant depuis le 1/14 juillet 1911, promotion due au choix fait par le Congrès électoral réuni le 14/27 février 1912, et confirmé par le roi le 19 février-4 mars 1912. Il résume ensuite sa vie antérieure et les services qu'il a rendus à l'Eglise dans l'exercice des fonctions liturgiques d'abord, en qualité de clerc (prêtre, archimandrite, chorévêque); dans l'enseignement, comme prédicateur ou professeur; enfin dans la direction du diocèse de Husi, depuis 1902.

Après avoir mentionné les vertus qu'il a pratiquées dans ces différents stages, et affirmé son attachement aux dogmes traditionnels de l'Eglise orientale, il termine en priant ardemment le destinataire de recevoir ses humbles assurances d'amour, de vénération, de respect et d'estime dans le Christ, et de faire mémoire de lui au Saint Sacrifice.

La réponse, l'Εἰρηνική, ou lettre de paix est un simple accusé de réception, avec félicitations et souhaits, sur lequel nous n'avons pas à insister.

J. D.

Serbes d'Autriche-Hongrie

Orthodoxes

1. *Réorganisation du patriarcat de Carlovitz.* — Un décret impérial du 11 juillet 1912 a fait subir à l'organisation intérieure du patriarcat de Carlovitz une importante modification qui rétablit à peu près la loi du 10 août 1868, et abolit, avec leurs commentaires, compléments et explications, les decrets suivants :

1. L'édit du 29 mai 1871 sur l'organisation provisoire de la métropole des Serbes orthodoxes;
2. Le décret du 29 mai 1871 sur l'organisation provisoire du Conseil;
3. Le décret du 29 mai 1871 sur l'élection des députés pour le Congrès national;
4. Le décret du 14 mai 1875 sur la régularisation du Congrès ;
5. Enfin les statuts du 28 mars 1908 sur les églises et les monastères.

La réforme comporte surtout la suppression des Conseils autonomes ecclésiastico-laïques. C'est le patriarche qui les remplace, assisté des évêques, ses suffragants, et d'un certain nombre de conseillers choisis par le gouvernement.

Les *Tserkovnyia Védomosti* elles-mêmes reconnaissent que cette décision peut avoir été motivée par les provocations et les violences du parti radical serbe, mais elles prétendent aussi que la cause principale est à chercher dans la tendance du gouvernement austro-hongrois à retirer l'autonomie à une nation slave, ainsi que dans son désir d'accaparer l'administration des biens du patriarcat, qui sont considérables.

JEAN DAUBRAY.

BIBLIOGRAPHIE

A. Muzet, *Aux pays balkaniques* (*Monténégro, Serbie, Bulgarie*). Paris, Roger, 1912, in-8°, 236 pages. Prix : 4 francs.

Les événements qui viennent de se dérouler dans la presqu'île balkanique ont une fois de plus attiré l'attention du grand public sur les royaumes de l'Europe sud-orientale. Aux lecteurs qui voudraient mieux connaître ces vaillants petits peuples qui semblent nés d'hier, nous recommandons l'ouvrage de M. Muzet. L'auteur y raconte, sans aucune prétention littéraire mais non sans charme, ses voyages à travers le Monténégro, la Serbie et la Bulgarie. Descriptions de paysages ou de mœurs populaires, renseignements industriels et commerciaux et considérations politiques s'y mêlent agréablement. Le livre est accompagné d'une carte et de 26 photogravures où revit l'âme des Slaves du Sud. R. Janin.

N. Iorga, *Notes d'un historien relatives aux événements des Balkans*. Bucarest, Ch. Gœbl, 1913, in-8°, 45 pages.

Pour faciliter aux diplomates une tâche des plus ardues, M. Iorga a cru bon d'étudier au point de vue historique les droits de certains peuples balkaniques. C'est pour cela qu'il a brillamment esquissé un rapide aperçu qui va de l'invasion bulgare à la conquête turque. Si les traités de paix devaient se conclure d'après les droits historiques, la solution des conflits serait encore plus difficile quelle ne l'est en vertu du droit de conquête. La thèse que M. Iorga a d'abord publiée dans le *Bulletin de la section historique de l'Académie roumaine* vise à faire valoir les droits de son pays, à intervenir dans le règlement de la question balkanique. Quel que soit le résultat qu'elle obtienne, elle sera du moins précieuse pour ses données historiques. R. Janin.

Marquis de Vogüé, de l'Académie française, *Jérusalem hier et aujourd'hui. Notes de voyage*. Paris, Plon-Nourrit, 1912, in-8° écu, 109 pages. Prix : 2 francs.

Après soixante ans passés, M. le marquis de Vogüé a voulu revoir la Ville Sainte, visitée en 1853 pour la première fois. Il l'avait revue en 1854, 1862 et 1869, et de savants volumes nous avaient donné le résultat de ses recherches et de ses études.

Dans ce dernier voyage, M. de Vogüé a noté au jour le jour ses impressions de pèlerin, d'archéologue et d'artiste. L'église du Saint-Sépulcre, la basilique de Bethléem, l'œuvre architecturale de Constantin, celle des croisés, tout ce merveilleux ensemble, résumé dans ses traits essentiels, repasse sous les yeux du lecteur, charmé par cette plume restée jeune. L'auteur fait ressortir les contrastes qu'offrent l'invasion du tourisme cosmopolite et l'immobilité orientale. Il regrette en passant, et combien justement! certaines restaurations maladroites comme à la mosquée d'Omar, ou certaines démolitions désolantes, comme celle de l'ancien hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, où, sous prétexte de construire des quartiers neufs, on a fait disparaître ce qui restait de merveilleux monuments.

Les dernières pages du livre, d'une vivante actualité, décrivent le magnifique développement des œuvres catholiques et françaises accomplies par les religieux et religieuses des différents Ordres qui maintiennent la tradition nationale, étendent par leur surnaturel dévouement l'influence de la France et la font aimer. A. Trannoy.

La question serbe et l'opinion européenne, en dépôt, 90, rue de Varenne, Paris. In-8°, 64 pages. Prix : 0 fr. 60.

L'âpre mêlée des intérêts qui sont en jeu dans la presqu'île balkanique suscite d'éloquents plaidoyers en faveur de chacun des petits royaumes vainqueurs. C'est dans le but d'éclairer l'Europe sur leurs aspirations et leurs droits que les

sujets du roi Pierre ont sollicité l'opinion d'hommes compétents sur la question serbe. La plupart des réponses, venues d'un peu tous les pays, ont déjà été publiées dans l'*Opinion*. Un certain nombre adressent aux Serbes de sages conseils de prudence. Quelques-unes donnent de la question albanaise des solutions élégantes sans doute, mais qui ne seront certainement pas du goût de tous les diplomates. On a ajouté à ces documents des manifestes socialistes et pacifistes qui invitent quelque peu au sourire à une heure où les événements font à leurs utopies une réponse singulièrement ironique. R. Janin.

E. Legrand et H. Gûys, *Bibliographie albanaise. Description raisonnée des ouvrages publiés en albanais ou relatifs à l'Albanie du* xv*e siècle à l'année 1900*. Paris, H. Welter, 1912, in-8°, viii-228 pages. Prix : 10 francs.

Le titre de cet ouvrage en indique suffisamment le contenu. Préparée par Emile Legrand, mort en 1904, revue et complétée par M. Henri Gûys, la *Bibliographie albanaise* ne comprend pas moins de 724 numéros. Le nombre des ouvr ages publiés en albanais est excessivement restreint; presque tout le catalogue se rapporte à des écrits relatifs à l'Albanie, composés non par des Albanais — ceux-ci ont bien d'autres soucis que d'écrire des livres, — mais par des auteurs de nationalité diverse. M. Gûys indique à la fin de chaque numéro rare les bibliothèques où on le trouve. La bibliothèque des *Échos d'Orient* à Cadi-Keuï est signalée pour le numéro 380. On pourra, dans une prochaine édition, la faire figurer pour les numéros 131, 226, 236, 238, 241, 244, 297. Cette bibliothèque possède même la deuxième édition du *Concilium provinciale albanum*, que je ne trouve pas dans la *Bibliographie* de M. Gûys. Le titre est le suivant : *Concilium provinciale sive nationale albanum, habitum anno* MDCCIII *Clemente XI Pont. Max. Albano. Editio secunda, posteriorum constitutionum apostolicarum ad Epiri ecclesias spectantium appendice ditata.* Romæ, typis S. Cong. de Propaganda fide, anno MDCCCIII; in-8°, xii-268 pages. Ce titre est à comparer avec celui du numéro 291, qui se présente aussi comme l'*editio secunda* du *Concilium albanum* et qui fut publié à Rome en 1868. Les petits peuples sont heureux. Les savants peuvent dresser le catalogue des ouvrages écrits en leur langue ou qui parlent simplement d'eux. Les grands ne seront jamais si bien traités. M. Jugie.

L. Ronzevalle, S. J., *les Emprunts turcs dans le grec vulgaire de Roumélie et spécialement d'Andrinople* (Extrait du *Journal asiatique*). Paris, Imprimerie Nationale, 1912, in-8°, 178 pages.

Le R. P. Ronzevalle, qui connaît bien la Roumélie pour y avoir séjourné pendant treize ans, nous livre dans cet opuscule les observations qu'il a faites sur la langue que parlent les populations grecques de ces contrées. Dans l'avant-propos (p. 1-23), il nous donne une étude phonétique sur le grec de Roumélie; le reste de la brochure contient une liste, avec explications et exemples, par ordre alphabétique turc, d'environ 1 800 mots ou expressions turcs passés dans le langage courant et dont 620 à peu près n'ont pas d'équivalents grecs ou étrangers chez les Rouméliotes. L'auteur s'efforce d'expliquer cette invasion de mots turcs qui, à première vue, pourrait paraître incroyable. Les raisons qu'il allègue sont celles-ci: 1° Andrinople devenue de 1362 à 1453 capitale de l'empire, d'où passage dans la langue des vaincus d'une foule de termes militaires, administratifs et financiers; 2° son éloignement de Constantinople et, partant, son isolement. Ces raisons sont excellentes, mais ne semblent pas pouvoir suffire à résoudre le problème d'une façon satisfaisante. Il faudrait, je crois, citer en premier lieu le manque absolu d'écoles pendant très longtemps. On constate, en effet, que partout où s'ouvre une école il s'introduit petit à petit une grande quantité de mots grecs.

Cette invasion de mots turcs n'est pas spéciale à la Roumélie et ne paraît pas y être plus grande qu'en Bithynie ou en Anatolie. Aussi le titre de l'ouvrage devrait-il être plus général; il serait plus juste de dire simplement : « les emprunts turcs dans le grec vulgaire ». Tous ces mots, en effet, sont en usage aussi bien en Asie Mineure qu'en Roumélie. La plupart de ceux qui sont précédés d'un asté-

risque et que l'auteur déclare être propres aux habitants d'Andrinople sont employés dans toute la Turquie et même en Grèce. Ce qui est bien spécial à la langue rouméliote, c'est que les mots ne changent pas de prononciation en se grécisant; les voyelles et les diphtongues dures gardent, elles aussi, leur son, phénomène qui, je crois, ne se vérifie pas ailleurs. Le σ devient *ch* dans bien des mots également en Thessalie, en Epire et aux environs de Césarée; les transmutations de voyelles (ου pour ο ou ω, ι pour ε) sont aussi très fréquentes ailleurs.

Pour rendre bien exactement la prononciation des mots, il a fallu recourir à certains signes conventionnels et à l'alphabet latin; bien des mots sont écrits moitié en caractères grecs, moitié en caractères latins, ce qui, à première vue, est d'un aspect assez rébarbatif.

Cette brochure, unique, je crois, en son genre, rendra d'immenses services à tous ceux qui s'occupent du grec moderne, elle sera surtout très précieuse aux lexicographes. Les uns et les autres sauront gré au R. P. Ronzevalle d'avoir réuni à leur intention, avec leur sens précis, une si grande quantité de mots qu'on chercherait vainement dans d'autres ouvrages. L'auteur a résumé son travail du *Journal asiatique* dans un mémoire lu au XVIe Congrès international des orientalistes à Athènes, séance du jeudi 11 avril 1912, et publié dans les *Mélanges de la Faculté orientale*, de Beyrouth, t. V², p. 571-588.

A. Rémoundos.

H. Monnier, *la Novelle 50 de Léon le Sage et l'insinuation des donations* (Extrait des *Mélanges P. F. Girard*). Paris, Arthur Rousseau, 1912, 53 pages in-8°.

Cette étude a pour but de préciser un point de l'histoire du droit byzantin : quand a cessé au juste l'insinuation des donations ? On était assez d'accord, depuis Zachariæ von Lingenthal, pour en admettre la disparition avec les iconoclastes. Cependant cette opinion rencontre des difficultés. Si elle est appuyée d'abord sur la novelle 50 de Léon VI, puis sur la pratique constante dans les siècles qui suivirent, jusqu'à la fin de l'empire, elle n'explique pas pourquoi la nécessité de l'insinuation est maintenue dans les Basiliques, puis, après la novelle 50 de Léon VI, dans la plupart des livres de droit jusque vers la fin du xe siècle; pourquoi, à partir de cette époque, les juristes se partagent, les uns maintenant l'insinuation, les autres l'ignorant complètement.

C'est à l'explication de ces antinomies que se ramène le problème à résoudre. On en voit la complexité, et l'on devine tout ce qu'il faudra de précision et de connaissance des détails pour lui donner une solution satisfaisante. La thèse de M. Monnier répond parfaitement à toutes ces conditions : l'insinuation, dit-il, se maintint jusqu'à Léon VI, mais, grâce à la novelle 50, elle fut peu à peu abandonnée dans la pratique : cependant, les juristes, les théoriciens, en général, s'obstinèrent à maintenir l'ancien droit avec une belle unanimité d'abord; à la longue, la pratique en entraîna quelques-uns; d'autres hésitèrent, puis tous finirent par céder. Cette thèse est solidement établie. L'auteur montre d'abord que l'opinion de Zachariæ n'est pas suffisamment basée, et prouve la sienne par l'examen attentif des textes pris dans les livres juridiques byzantins, du xe siècle à la fin de l'empire. A cette occasion et sans s'écarter de son but, il donne sur chacune de ces œuvres et leur auteur, *Epitome legum*, p. 24, Πεῖρα (p. 32), Harménopule (p. 44), etc., une notice générale, résumé et mise au point des études de Zachariæ, qui augmente encore l'intérêt de son beau travail. Tant de qualités signalent la brochure de M. Monnier à l'attention des amis du droit byzantin. Du reste, le nom seul de l'auteur en est la meilleure des recommandations.

F. Cayré.

69-13. — Imp. P. Feron-Vrau, 3 et 5, rue Bayard, Paris, 8e. — *Le gérant* : A. Faigle.

FORMATION DE L'ÉGLISE ARMÉNIENNE

II — L'ORGANISATION AUTONOME DE L'ÉGLISE D'ARMÉNIE

(FIN DU III• SIÈCLE-VI• SIÈCLE)

Sans recourir pour le moment aux sources arméniennes qui, n'étant pas contemporaines des événements, seront toujours, en dépit des travaux des critiques, sujettes à caution, une conclusion assez nette se dégage des textes d'Eusèbe, de saint Athanase et de Sozomène, c'est que, dans les premières années du IVe siècle, la nation arménienne était déjà officiellement chrétienne. Bien avant la conversion de Constantin, bien avant que l'empire romain adoptât le christianisme comme religion d'Etat, l'Arménie autonome avait fait cette démarche, et c'est elle, plus que toute autre nation, qui mériterait le titre de fille aînée de l'Eglise.

Aucun nom propre n'est mis en avant par les écrivains grecs, sauf par Sozomène, qui vivait, il est vrai, au Ve siècle, et qui attribue le fait au roi Tiridate. Mais la chronologie des rois d'Arménie est si obscure, surtout à cette époque, qu'on ne saurait déterminer la date exacte de l'introduction du christianisme en cette contrée (1). Néanmoins, comme c'est également au roi Tiridate que les historiens arméniens font honneur de ce grand événement religieux, on peut, sans manquer aux règles de la saine critique, adopter cette conclusion.

Un roi n'a guère l'habitude de changer de religion, surtout quand il s'agit de religion nationale, sans y être poussé par des motifs sérieux. Sozomène parle d'un prodige qui aurait amené sa détermination, et son dire s'accorde avec celui d'un historien arménien. Encore faut-il que le prodige ait été accompli par quelqu'un. Sans doute, il y avait dès lors en Arménie nombre de missionnaires venus soit d'Edesse et de Nisibe, les deux grands centres de la propagande syrienne, soit des provinces arméniennes et grecques, voisines de l'Arménie autonome, et qui faisaient partie de l'empire romain. Lorsqu'on voit avec quelle rapidité la religion nouvelle se répandit dans toutes les provinces de l'Asie Mineure et même de l'empire perse, il serait fort étonnant que la région de l'Arménie eût été absolument négligée par eux.

(1) Le règne de Tiridate aurait commencé en 278, ou en 283, ou en 286, pour se terminer en 328.

Toutefois, si l'on met à part les légendes relatives à un apostola accompli par les apôtres et par leurs disciples immédiats, ce n'est ni des Syriens, ni à des Grecs, ni à des Arméniens hellénisés que les his toriens nationaux attribuent la conversion de l'Arménie. Celui qui e prend toute la gloire, c'est un enfant du pays, le fameux Grégoir l'Illuminateur.

Après avoir lu tout ce qu'en ont écrit soit les anciens historiens arm niens, soit les récents critiques de l'Occident, il faut avouer que l'on n peut se reconnaître au milieu de ce dédale de suppositions. Le nom d Grégoire n'est pas connu des Grecs; la première mention qui en es faite se trouve chez un anonyme syrien qui écrivait vers l'année 57c Le texte est d'ailleurs un peu obscur (1). A première vue, on serai porté à croire que le « catholicos Grégoire, homme juste et célèbre » était contemporain de l'historien. Si toutefois nous avons affaire — e c'est problable — au célèbre Illuminateur, rien ne prouve que l'auteu syrien n'ait pas connu la tradition arménienne, déjà fixée à cette époque Dès lors, il faudrait en conclure qu'aucune tradition grecque ancienn n'existe relative à saint Grégoire l'Illuminateur.

Voyons à présent ce qu'on peut déduire des historiens arméniens. Qu Grégoire soit issu de la famille royale des Arsacides, que tout petit enfan il ait été soustrait par sa nourrice aux bourreaux de sa famille, etc. ce sont là de pures suppositions, qui ne sont peut-être pas toute fausses, mais qui, par ailleurs, n'offrent aucune certitude. Le plus vrai semblable en toute cette histoire, c'est que, comme tant de ses com patriotes, Grégoire a trouvé un refuge sur les terres de l'empire romain soit à l'occasion de l'occupation de son pays par les Perses, soit à l'oc casion de luttes intestines ou pour tout autre motif. D'après les légende arméniennes, il aurait séjourné en Cappadoce, dans la ville de Césarée où, tout en s'initiant à la foi chrétienne, il aurait fait de grands progrè dans les sciences humaines. Après un premier séjour en Arménie, o il aurait baptisé une grande partie de ses compatriotes et le roi Tiridat lui-même, il se serait une fois encore rendu à Césarée, où il aurait reçu de Léonce, évêque de cette ville, la consécration épiscopale. Ainsi s seraient formés entre la métropole religieuse de la Cappadoce et l'Eglis d'Arménie des liens étroits, qui devaient, là comme ailleurs, amener l subordination des nouveaux convertis à l'Eglise qui avait opéré leu conversion.

(1) Ahrens et Krueger, *Die sogenannte Kirchengeschichte des Zacharias Rheto* Leipzig, 1899, p. 253.

La conversion du roi Tiridate, signalée déjà par l'historien Sozomène, peut être acceptée comme historique; celle de Grégoire, qui l'aurait précédée et qui se serait effectuée à Césarée, ainsi que son ordination, n'a rien que de vraisemblable. En effet, l'intérêt des Arméniens était de relever d'une autre Eglise que de Césarée, ou bien de s'attribuer à eux-mêmes dès les origines l'autonomie religieuse. Si leurs historiens anciens n'ont pas cru pouvoir le faire, c'est que les faits parlaient contre eux. Sur ce point, ils s'accordent avec la tradition grecque. Gélase de Cyzique qui, vers la fin du ve siècle, écrivit une Histoire du concile de Nicée, dit que « Léonce de Césarée, grande illustration de l'Eglise de Dieu, présidait aux Eglises de Cappadoce, Galatie, Diospont, Paphlagonie, Pont Polémoniaque, Petite-Arménie et Grande-Arménie » (1). Cela concorde fort bien et avec les signatures des Pères de Nicée, parmi lesquelles figure celle de Léonce (2), et avec la liste des provinces représentées à ce même concile (3), telle que nous la possédons encore.

A quelle époque se placerait la consécration de l'évêque Grégoire par Léonce de Césarée?

La date la plus probable, dit le P. Tournebize, pour l'avènement du roi arménien étant placée entre l'an 278 et l'an 280, nous inclinons à fixer vers 290-295 le sacre de Grégoire et le baptême du roi. Mieux que toute autre, cette combinaison nous semble se concilier avec le fond du récit d'Agathange, qui nous montre Tiridate, après son avènement au trône, luttant contre les Perses à plusieurs reprises, et parfois avec le secours des Grecs. Elle s'accorde également avec la déclaration de Sebêos, que Grégoire annonça l'Evangile à Tiridate et aux chefs de l'Arménie environ trente ans avant Constantin (4).

Sans s'inscrire en faux contre cette date, les sources grecques ne permettent cependant pas de la regarder comme définitive. Rien ne prouve en effet que Léonce fût déjà évêque à la fin du IVe siècle. On sait qu'il assista au concile de Nicée (5) en 325, comme je viens de le dire; on sait aussi qu'il prit part en 314 à celui d'Ancyre (6), et un

(1) L. II, c. XXVII, dans MANSI, *Conciliorum collectio*, t. II, col. 881 et 929.

(2) GELZER, *Patrum nicænorum nomina*, p. LXII.

(3) GELZER, *op. et loc. cit.* On trouve à Nicée des évêques de Cappadoce, Galatie, Diospont, Paphlagonie, Pont Polémoniaque, Petite-Arménie, Grande-Arménie, soit des sept provinces indiquées par Gélase de Cyzique comme étant soumises à l'Eglise de Césarée.

(4) TOURNEBIZE, *op. cit.*, p. 439. Voir également, p. 444, d'autres raisons de placer vers 290-295 ce fait historique.

(5) Saint Athanase signale aussi Léonce parmi les défenseurs de l'orthodoxie (MIGNE, *P. G.*, t. XXV, col. 537).

(6) MANSI, *Conciliorum collectio*, t. II, col. 534 et 540.

peu plus tard à celui de Néocésarée (1). Et c'est tout ce que l'on con naît de lui. Jusques à quand son épiscopat se prolongea-t-il? Quan avait-il commencé? On l'ignore. Dans ces conditions, une date fix ne peut être assignée ni à la conversion de saint Grégoire, ni à sa consé cration par Léonce. Une seule chose est certaine, c'est que Grégoir était déjà mort en 325, car ce fut son fils Arisdaghès qui assista e qui signa au concile de Nicée (2).

*
* *

Grégoire aurait obtenu de Léonce le titre de *catholicos* d'Arménie sous lequel il est habituellement connu et que portent aujourd'hui encor ses successeurs. Ce mot grec n'avait pas alors le sens qu'il a pris; i ne désignait aucunement le chef d'une Eglise indépendante ou tout au moins autonome. Pour nous en tenir aux deux exemples apportés pa un contemporain, Eusèbe de Césarée, une première fois d'après Deny d'Alexandrie, l'autre fois d'après lui-même (3), le *catholicos* n'est qu le procurateur, le vicaire ou légat d'un pouvoir supérieur, et pour un région déterminée. C'est l'équivalent du *rationalis* ou *procurator*, « à qui l'administration générale des finances était confiée dans les provinces de l'empereur » (4). En appliquant à la hiérarchie ecclésiastiqu ce mot et le sens qu'il avait alors, un *catholicos* ne peut être qu'un délégué ou un représentant. Par rapport au siège de Césarée, duque il a reçu son pouvoir, le catholicos d'Arménie n'est que son subordonné.

C'est pour échapper à cette juridiction supérieure de Césarée e ensuite de Constantinople qui avait hérité de ses droits, que plus tard les Arméniens firent obtenir par Grégoire le titre de *catholicos* tantôt du pape de Rome, tantôt directement du ciel, de partout en un mot, sauf de Césarée. Pour ceux qui, aujourd'hui, prétendent que l'Eglise arménienne reçut de son fondateur — et dès le début — une autonomie complète, ils transportent simplement leurs idées modernes dans une époque et chez des gens qui ne les connaissaient pas. S faibles et si relâchés que fussent parfois les liens de la hiérarchie e de la communion entre les diverses Eglises du monde entier, pendan les quatre premiers siècles de notre ère, ils n'en existaient pas moins et cela en Arménie, comme en Perse et dans l'empire romain. L'idé

(1) Mansi, *op. cit.*, t. II, col. 548.
(2) Gelzer, *Patrum nicænorum nomina*, p. LVI, LXII et *passim*.
(3) *H. E.*, l. VII, c. X; l. VIII, c. XI; Migne, *P. G.*, t. XX, col. 660, 769.
(4) Daremberg et Soglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, s. v *catholicianus* et *rationalis*.

d'autonomie et d'indépendance n'est venue que plus tard, lorsque, à la suite de ruptures et de séparations qu'avaient provoquées des raisons politiques ou religieuses, il fallut trouver une excuse à cet isolement et supposer qu'il avait toujours existé. Certes, la centralisation que l'on rencontre un peu partout maintenant était tout à fait inconnue dans les premiers siècles de l'Eglise; il n'en est pas moins vrai que la décentralisation équivalant à l'existence d'Eglises nationales y était encore plus ignorée.

Donc en Arménie, le nom de *catholicos* ne désigna d'abord que l'évêque principal du pays, métropolitain, archevêque ou exarque; c'est seulement plus tard, à l'époque de la séparation, qu'on y attacha le sens de patriarche indépendant. Les chefs religieux de l'Albanie et de la Géorgie, deux provinces voisines converties par des missionnaires envoyés par saint Grégoire, portèrent eux-mêmes le titre de *catholicos*, sans que cependant les Arméniens aient jamais songé à leur reconnaître une complète autonomie; ils se trouvaient vis-à-vis du *catholicos* d'Arménie dans la même situation que celui-ci vis-à-vis de l'archevêque de Césarée (1).

Bien que la religion chétienne eût été acceptée par le souverain, si l'on en croit Faustus de Byzance, « le nombre de ceux qui avaient embrassé sincèrement le christianisme était fort restreint et se composait seulement de personnes versées dans la littérature grecque et syrienne ». C'était le moment pour Grégoire de faire fructifier le germe déposé dans sa terre natale par les ouvriers évangéliques étrangers qui l'avaient précédé en Arménie. Sans que l'on doive s'arrêter aux mille détails oiseux et légendaires transcrits par les historiens nationaux, il semble bien qu'il ait songé avant tout à la formation intellectuelle et morale des enfants des grandes familles qui se consacreraient au service de l'Eglise, ou qui prendraient un jour la direction du royaume. Les uns apprenaient le grec, d'autres le syriaque, les deux langues chrétiennes qu'avaient introduites en Arménie les premiers missionnaires, celles qui possédaient déjà des traductions de la Bible avec une littérature théologique et morale très développée. Pour la liturgie, au moins dans les Eglises officielles, elle fut empruntée à l'Eglise de Césarée, liturgie qui d'ailleurs ne différait guère à cette époque de celle d'Antioche, d'où elle-même était venue.

La caractéristique la plus déterminée du clergé arménien dans les commencements, c'est qu'il ressemblait étrangement à l'ancien clergé juif. La charge de *catholicos* se transmit dans la famille de Grégoire, les

(1) Mgr L. Petit, *Arménie*, dans *Dictionnaire de théologie catholique* de Vacant-Mangenot, t. Ier, col. 1893.

fonctions épiscopales furent l'apanage de douze grandes familles qu présidaient auparavant au sacerdoce païen, et ne trouvèrent aucu inconvénient à échanger leur religion pour une autre tout aussi lucra tive et tout aussi honorée. Peut-être en fut-il de même du clergé ordi naire des villes et des campagnes qui se perpétua de père en fils dan les mêmes familles. Le nombre de douze évêques rappelle celui de douze tribus d'Israël, et l'on ne doit guère s'étonner de tous ces point de contact entre le judaïsme et le christianisme arménien, quand on sai combien étaient nombreux et de quelle considération jouissaient alor les Juifs en ce pays.

L'institution de ce clergé marié, de cette caste sacerdotale, est mêm la principale raison qui nous oblige à ne pas reconnaître en saint Gré goire l'introducteur de la vie religieuse en Arménie, comme tant d'écri vains même modernes lui en font honneur. Son exemple et celui de se fils et successeurs, celui des évêques et des prêtres ses subordonnés tous mariés, n'étaient guère de nature à recommander le célibat. E l'on sait que, même beaucoup plus tard, dans l'Arménie romaine, l monachisme était à peu près inconnu. Cassien raconte que, sous l règne de Valens, lorsqu'il visita dans le Pont et dans l'Arménie le moines d'Egypte et de la Thébaïde condamnés aux travaux des mines il ne trouva dans ces deux provinces que de rares couvents de cénobite et pas un seul anachorète (1). Cet aveu d'un témoin oculaire concord avec celui, postérieur il est vrai, de Sozomène, qui attribue à Eustathe évêque de Sébastia de 357 à 380, l'introduction de la vie monastiqu dans les provinces romaines d'Arménie, de Paphlagonie et de Pont (2) Si, dans le dernier tiers du IVe siècle, on découvre à peine les traces d monachisme dans les provinces romaines de l'Arménie, je laisse penser quelle vie religieuse pouvait exister dans l'Arménie autonom dès la fin du IIIe siècle, et même dans les premières années du IVe.

* * *

C'est dans la propre famille de saint Grégoire l'Illuminateur que s perpétua la dignité suprême de catholicos, avec l'obligation de recourir pour la consécration, à l'Eglise de Césarée, qui continua à exercer su l'Eglise arménienne une véritable suprématie (3). Grégoire eut pou successeur son fils cadet Aristaghès ou Resdaghès (321-327), dont l

(1) Collat. XVIII, 7, dans MIGNE, *P. L.*, t. XLIX, col. 1108 : *Licet cœnobiorum disc plinam in quibusdam civitatibus rarissimam viderimus, anachoretarum tamen apu illos ne ipsum quidem nomen auditum fuisse comperimus.*

(2) *Hist. eccles.*, l. III, c. XIV, dans MIGNE, *P. G.*, t. LXVII, col. 1079; voir aus SOCRATE, *Hist. eccles.*, l. II, c. XLIII, dans MIGNE, *P. G.*, t. LXVII, col. 351.

(3) Voir VON GUTSCHMID, *Kleine Schriften*. Leipzig, 1892, t. III, p. 353.

présence au concile de Nicée, comme suffragant de Léonce de Césarée, est officiellement attestée (1).

A la mort d'Aristaghès, son frère aîné Verthanès ou Urthanès, que leur père avait mis à la tête de l'Eglise des Ibériens et des Albanais, recueillit sa succession, et naturellement il rattacha au siège central d'Arménie l'Eglise d'Ibérie, qu'il avait fondée. Toutefois, sentant son impuissance à conduire seul d'aussi vastes chrétientés, il envoya un de ses fils prendre, mais sous sa dépendance, la direction de l'Eglise géorgienne. Après Verthanès, mort vers 339, ce fut son fils Housig ou Iousik (Hésychius) qui devint catholicos, pour peu de temps il est vrai, car en 344 il paya de la vie l'opposition qu'il avait faite aux désordres de la cour, et plus particulièrement du roi Diran.

D'après l'historien Faustus, on ne voyait alors parmi les descendants de saint Grégoire, tous plongés dans les plaisirs du monde, aucun sujet qui fût doué des qualités requises pour hériter de la dignité suprême. Aussi ne semble-t-il pas qu'on ait donné à Housig de successeur proprement dit, se contentant de laisser un des anciens collaborateurs de saint Grégoire, le Syrien Daniel, administrer provisoirement l'Eglise d'Arménie. Quand celui-ci eut été étranglé par ordre du roi, il fut remplacé par un certain Paren, qui ne resta pas longtemps en charge, puis ce fut le tour de Chahag ou Isaac, de la famille Aghbianos (2), autre collaborateur de saint Grégoire. A l'automne de l'année 363, ce catholicos Isaac assistait au concile d'Antioche, et il signait, en compagnie de vingt-sept autres évêques, la profession de foi nicéenne que ce synode adressait au nouvel empereur Jovien (3).

Pour s'être opérée en masse et sous la pression de l'autorité civile, la conversion du peuple arménien n'avait été qu'extérieure et forcée. Si

---

(1) GELZER, *Patrum nicænorum nomina*, p. LVI, LXII et *passim*. Aristaghès est marqué comme appartenant à la Grande-Arménie; voir aussi GÉLASE DE CYZIQUE, l. II, c. XXVII, dans MANSI, *Conciliorum collectio*, t. II, col. 881 et 929.

(2) Isaac descendait, lui aussi, d'une vieille famille sacerdotale qui dominait dans la région du haut Euphrate, et dans laquelle on prenait volontiers le catholicos quand la famille de saint Grégoire se dérobait.

(3) Au rapport de Socrate (*Hist. eccles.*, l. III, c. XXV), Isaakokis, de la Grande-Arménie, fut un des signataires de cette lettre. Son nom figure aussi, sous les formes Isaacius ou Iosacius (MANSI, *op. cit.*, t. III, col. 373; MIGNE, *P. L.*, t. LXIX, col. 1071), parmi les signataires du concile, ainsi que dans une lettre de saint Basile, écrite en l'année 372, et qui n'est autre que la synodique de ce concile d'Antioche (MIGNE, *P. G.*, t. XXXII, col. 477). D'après le R. P. Tournebize (*op. cit.*, p. 465, en note), qui fait déjà mourir Isaac en l'année 356, il se pourrait que Isaacoces fût un simple évêque de la Grande-Arménie, mais qui aurait assisté au concile d'Antioche en tant que représentant du catholicos. N'est-ce pas multiplier sans raison les difficultés et aussi les Isaac, alors que tout s'explique si bien par ailleurs? Sur le concile de 363, voir CAVALLERA, *le Schisme d'Antioche*. Paris, 1905, p. 123-126.

l'on en croit Faustus, le peuple n'entendait rien aux instructions des docteurs, ne prenant plaisir qu'aux souvenirs de l'ancien culte national et continuant à le pratiquer à l'écart, dans l'obscurité des nuits. Ses mœurs étaient à l'avenant. L'exemple, d'ailleurs, tombait de haut, et la cour affichait scandales sur crimes et crimes sur désordres. Deux catholicos avaient voulu remplir leur devoir jusqu'au bout, Housig et Daniel; tous les deux avaient été supprimés par le roi. Leurs successeurs, Paren et Isaac, redoutèrent de s'exposer aux mêmes inconvénients, et, en laissant aller les choses au lieu de contrecarrer les abus, ils vécurent en bonne harmonie avec leur souverain.

Lorsque Isaac mourut vers 364, les nobles Arméniens acclamèrent comme catholicos le jeune Narsès, qui occupait la charge de chambellan auprès du roi Arsace. Lui aussi descendait de la famille de saint Grégoire par son père Athanakinès, fils du catholicos Housig, alors que par sa mère, sœur ou fille de Diran, il se rattachait à la dynastie nationale. Nourri et formé à Césarée, comme jadis son aïeul Grégoire, il était, au moment de sa nomination, veuf d'une certaine Santoukd qui lui avait laissé, après trois ans de mariage, un fils unique, le futur Isaac le Grand. On conduisit Narsès en grande pompe à Césarée pour y recevoir la consécration des mains de l'archevêque Eusèbe, et il semble bien que saint Basile ait assisté à la cérémonie.

Narsès, élevé en Cappadoce, y avait vécu d'un christianisme plus sérieux que celui d'Arménie. Il y avait vu des ascètes au costume grave, aux mœurs austères, des établissements d'assistance, hospices de pauvres, de malades et autres, toutes les œuvres d'Eustathe et de Basile. Il emporta chez lui, avec des souvenirs féconds, un esprit inconnu jusque-là dans son pays. La nouvelle religion de l'Arménie n'était guère qu'une sorte d'antimazdéisme sous des formes chrétiennes. Narsès voulut communiquer à ses compatriotes la vraie religion de l'Evangile, celle qu'il avait vu pratiquer avec fruit dans le pays des Romains. Un concile se réunit à Achdichad (365) et promulgua des lois canoniques. Le jeune catholicos prêcha partout la réforme. Il s'efforça en particulier d'inculquer l'indissolubilité du mariage et d'abolir certaines pratiques funèbres. On fonda des évêchés nouveaux, ainsi que des maisons hospitalières pour les pauvres, les malades, les lépreux et aussi pour extirper la mendicité. En même temps, on ouvrait des écoles où enseignaient des maîtres grecs et syriens. Le zèle de Narsès, d'abord secondé par l'opinion, lui valut bientôt l'hostilité de la cour. Il se brouilla avec le roi Arsace, qui essaya de lui opposer un compétiteur (1). Quand Arsace eut été fait prisonnier par les Perses

(1) Un certain Tchounag, qui eut du mal à trouver des consécrateurs.

(367), Narsès eut un temps de répit. L'empereur Valens soutenait en Arménie Pap, fils d'Arsace, dont le catholicos fut quelque temps tuteur; mais Pap ne tarda pas à s'émanciper et se conduisit de façon à s'attirer les réprimandes de l'évêque. Narsès paya sa franchise. Invité à la table du roi, il y fut empoisonné (1).

C'était, selon toute probabilité, en l'année 372. Une fois délivré de son censeur, le roi Pap fit monter sur le trône patriarcal l'évêque Housig, de la famille syrienne Aghbianos, rivale de celle de saint Grégoire. Son pontificat et ceux de Zavên, Isaac et Asbouraghès, autres membres de la même famille, remplissent l'intervalle compris entre Narsès et Isaac le Grand, c'est-à-dire entre les années 372 et 389. L'historien Faustus se contente de les appeler « chefs des évêques », sans jamais leur donner le titre de catholicos. Pourquoi cette anomalie? Parce que, à la suite de l'interdiction portée par le souverain de se rendre à Césarée, ils auraient reçu la consécration d'évêques arméniens, chose qui n'impliquait, aux yeux de la population, qu'une autorité limitée. Il semble bien qu'à partir de l'année 372 on ait voulu, en Arménie, rompre avec l'ancienne tradition. En n'allant plus à Césarée chercher la consécration, le chef de l'épiscopat arménien se soustrayait à sa subordination à cette métropole; en ne conférant plus lui-même, comme il l'avait fait jusque-là, la consécration aux évêques arméniens qui devaient se rendre sur le territoire romain, il perdait sur eux la plus grande partie de son autorité. Le pouvoir civil obtenait ainsi un double résultat : indépendance du premier ecclésiastique arménien vis-à-vis des Grecs, indépendance des évêques arméniens vis-à-vis de leur propre chef. De cette façon, la cour avait les mains plus libres pour commander aux uns et aux autres, surtout pour essayer son projet de réformes, à savoir : laïciser les biens ecclésiastiques accordés jadis par le roi Tiridate à saint Grégoire et à ses successeurs, diminuer le nombre des membres du clergé, réduire ou anéantir les institutions de bienfaisance, laisser tomber dans l'oubli les règles canoniques; bref, enlever à l'Eglise le meilleur de son prestige et l'incliner peu à peu au rôle de servante de l'Etat. Que saint Basile se soit refusé à tolérer pareil état de choses, c'est-à-dire pareille réaction antireligieuse, on le comprendra sans peine. Il revendiqua bien haut les droits sacrifiés de son siège, protesta contre le meurtre de Narsès, la nomination et la consécration illégales de Housig, et trouva même de l'appui dans l'ancien clergé dévoué à la famille de l'Illuminateur.

(1) Mgr Duchesne, *Histoire ancienne de l'Eglise*, t. III, p. 538 sq.

Voilà, à peu près, ce que l'on peut déduire de clair de l'historien Faustus sur des relations et sur des événements qui, par ailleurs, se présentent d'une manière assez obscure. On y a vu les débuts d'une ère d'indépendance religieuse, puisque le catholicat arménien cessa d'être le patrimoine héréditaire d'une famille et que le catholicos ne consacra plus lui-même ses suffragants. En somme, de cette persécution il serait résulté pour l'Eglise arménienne un grand bien qu'étaient loin d'escompter ses ennemis, et Pap tout le premier.

Si l'on parcourt à présent quelques lettres de saint Basile relatives aux affaires d'Arménie, lettres écrites entre les années 372 et 374, c'est-à-dire se plaçant immédiatement après l'assassinat du catholicos Narsès, la physionomie des faits en est complètement modifiée. Nous voyons saint Basile chargé officiellement par l'empereur Valens d'établir des évêques sur les sièges de l'Arménie qui en manquaient. Dans ce but, il se rend auprès de Théodote, évêque de Nicopolis, pour obtenir des prêtres saints et prudents qui connaîtraient la langue et les usages du pays. Mais, par suite de la mésintelligence survenue entre lui et Théodote au sujet d'Eustathe de Sébaste, l'archevêque de Césarée ne put avoir les prêtres qu'il réclamait, il ne put même pas décider Théodote à l'aider dans sa mission. Force lui fut donc de la remplir à lui seul et de se rendre à Satala, ville frontière située sur le haut Lycus, où les évêques arméniens étaient venus au-devant de lui. Il leur adressa des reproches assez vifs sur la négligence qu'ils avaient témoignée, « les animant à reprendre un zèle digne d'eux pour les Eglises, et leur donnant des règles pour remédier aux désordres que cette indifférence avait causés ».

Evidemment, les évêques auxquels s'adressait saint Basile en termes aussi sévères faisaient partie de l'Arménie autonome, et non de l'Arménie romaine. Si le diocèse de Satala, où eut lieu l'entrevue, était compris dans la province de l'*Armenia minor*, dont Nicopolis était alors la métropole, par ailleurs, jamais Théodote, qui n'avait pas voulu, au passage de saint Basile dans sa ville épiscopale, l'admettre à sa communion, ne l'aurait autorisé à traiter de la sorte les évêques qui dépendaient de lui. Et par là s'affirme, une fois de plus, la haute juridiction que le siège de Césarée exerçait sur l'Eglise arménienne depuis ses origines.

Un autre fait le prouve encore davantage. Pendant le séjour de saint Basile à Satala, un évêque arménien nommé Cyrille, fort mal vu du clergé de cette ville, fut soumis à une enquête canonique qui tourna en sa faveur. L'opposition qu'on lui manifestait n'en disparut pas pour

autant, et, à sa place, on agréa un certain Faustus, compagnon du roi Pap et que celui-ci venait d'adresser avec une lettre de recommandation à saint Basile pour qu'il procédât à sa consécration. Mais comme, contrairement aux anciens usages, Faustus n'avait pas apporté les témoignages du métropolitain de l'Arménie romaine et des autres évêques de cette province, en dépit des lettres flatteuses de son souverain, saint Basile refusa de le sacrer évêque. Faustus s'en alla donc trouver Anthime, évêque de Tyanes et métropolite de la seconde Cappadoce, qui lui rendit incontinent ce service. Un tel procédé irrita vivement l'archevêque de Césarée, qui repoussa dès lors la communion de Faustus et écrivit dans ce sens aux évêques de l'Arménie romaine que l'évêque arménien devait rencontrer sur sa route en rentrant dans son pays (1).

Cette affaire, telle qu'elle ressort de la correspondance de saint Basile, et telle que je viens de l'exposer, se présente à nous sous le meilleur jour. A la mort du catholicos Narsès et à la suite des désordres qu'elle occasionna, saint Basile, patron de l'Eglise arménienne, accourt à Satala, près de la frontière, et prend vivement à partie les évêques arméniens pour leur négligence et leur passivité vis-à-vis du pouvoir civil. En même temps, il a son candidat au catholicat d'Arménie, un certain Cyrille, qui est déjà évêque et qui s'est engagé sans doute à réaliser ses plans de réforme. Mais le roi d'Arménie en présente un autre, Faustus, et il demande à saint Basile de vouloir bien lui conférer la consécration, comme ses prédécesseurs sur le siège de Césarée en ont agi à l'égard des autres catholicos d'Arménie. Le Saint refuse, et Faustus est aussitôt consacré par Anthime, métropolitain de Tyanes, qui dispute à Basile la juridiction sur la Cappadoce et sur les provinces avoisinantes.

Ainsi donc, la rupture avec Césarée a eu vraiment lieu, comme l'assurent les historiens arméniens, mais non par le fait du roi Pap, qui a voulu tout au contraire maintenir les anciennes relations avec l'Eglise-mère et qui, même devant le refus de Basile, n'a pas osé prendre sur lui de faire consacrer son catholicos par l'épiscopat arménien, mais s'est adressé au rival de Basile et en quelque sorte à son suppléant. L'Eglise arménienne n'est donc pas devenue en 372 indépendante de Césarée et de l'épiscopat grec; elle a continué, comme par le passé, à

(1) Sur cette correspondance de saint Basile, voir TILLEMONT, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, t. IX, p. 187-197. Le sagace érudit, qui a si bien dépouillé et expliqué les lettres de saint Basile relatives aux affaires d'Arménie, n'a pas su reconnaître le roi Pap dans une de ces lettres, et il a écrit, *op. cit.*, p. 196 : « On élut contre luy un nommé Fauste, *compagnon du Pape*, ce qui est une énigme pour nous et pour d'autres, et ce Pape l'envoya à saint Basile avec une lettre par laquelle il le priait de le faire évesque. »

avoir son chef, sinon élu, du moins approuvé et consacré par l'épiscopat grec de la Cappadoce et de l'Arménie romaine.

En fut-il de même dans la suite, en particulier sous les catholicos Housig, Zavên, Isaac et Asbouraghès, à supposer que ces catholicos qui nous sont connus seulement par l'historien Faustus aient réellement existé? Reprit-on alors les rapports avec Césarée, ou continua-t-on à se rendre à Tyanes, ou bien vit-on le catholicos consacré en Arménie et par l'épiscopat arménien? Rien n'autorise à accepter l'une plutôt que l'autre de ces suppositions. Mais si le roi Pap n'a pas cru pouvoir se passer du protectorat de Césarée, alors qu'il tenait pour ainsi dire l'Eglise arménienne dans ses mains, il n'est pas croyable que ses successeurs s'en soient émancipés, lorsque pendant les troubles qui ensanglantèrent les derniers jours du royaume d'Arménie ils avaient plus que jamais besoin de l'épiscopat grec, qui s'appuyait sur l'épée de Valens et sur celle de Théodose le Grand.

*
* *

L'avènement d'Isaac dit le Grand au rang de catholicos marque pour l'Arménie le début d'une ère nouvelle. C'était vers 389, deux ans à peine après que les Romains et les Perses s'étaient enfin mis d'accord sur l'Arménie en s'en adjugeant les provinces. Dans ce partage inégal, les Perses furent les plus favorisés, et c'est dans leur lot que tombèrent les lieux saints d'Achdichad et d'Etchmiadzine, où résidaient d'ordinaire les catholicos. C'est donc sur le sol arménien soumis à l'autorité du roi des rois que se fixa d'abord Isaac, tout en dirigeant l'autre portion de son Eglise passée sous la sujétion romaine. A l'inverse de ses prédécesseurs, rompit-il dès lors tout lien avec l'Eglise de Césarée, en se dispensant de recourir à cette métropole pour sa consécration épiscopale? On l'ignore; mais, s'il le fit, ce fut pour s'adresser au titulaire de Constantinople, qui, depuis le concile œcuménique de 381, avait hérité en partie des prérogatives de Césarée. Tout porte à croire, en effet, que les relations traditionnelles avec l'épiscopat grec furent continuées et que, pas plus sous le catholicat d'Isaac que du temps de ses devanciers, l'Eglise arménienne n'acquit vraiment son indépendance. Elle fut, comme auparavant, un prolongement de l'Eglise grecque, elle resta comme jadis placée sous sa dépendance, dépendance qui se manifestait et par le sacre de son chef, et par l'approbation donnée à la nomination de ses évêques.

Isaac avait d'autant moins de raisons de modifier l'ordre établi, que tout en lui représentait la tradition grecque : sa famille, qui, depuis

saint Grégoire l'Illuminateur, avait toujours cherché ses lumières et son point d'appui parmi l'épiscopat grec; son éducation littéraire enfin, accomplie sur le territoire grec et dans un milieu grec. Pourtant, ce fils de saint Narsès, élevé dès son jeune âge à Constantinople, devait plus que tout autre contribuer à marquer son Eglise de la forte individualité qu'elle a conservée depuis.

L'Arménie traversait alors une période vraiment critique. En attendant l'annexion pure et simple, elle avait un roi vassal des Romains et un roi vassal des Perses, ou plutôt deux gouverneurs arméniens, rejetons, il est vrai, de la dynastie arsacide. Lorsque l'un d'entre eux, comme Chosroès, réussissait à se faire agréer à la fois et de l'empereur et du shah comme gouverneur des provinces romaines et persanes, il n'en imposait que difficilement son autorité aux satrapes et aux seigneurs arméniens tiraillés entre ce double courant politique. De là des révoltes, des dissensions intestines, des divisions presque continuelles. L'Église en ressentait naturellement le contre-coup. Si l'on prêchait en arménien dans les lieux du culte, la liturgie ne se célébrait pas dans cette langue; c'est en grec ou en syriaque, selon les régions, que toutes les prières publiques étaient adressées au ciel. Or, par suite du démembrement territorial de 387, dans les provinces romaines il y avait tendance manifeste à proscrire le syriaque dans la liturgie, afin d'helléniser peu à peu le pays; par contre, dans les provinces persanes on interdisait la langue grecque, véhicule d'idées et d'influence au profit de Constantinople.

Entre ces deux directions opposées, l'ancienne culture risquait de se perdre et l'unité nationale et religieuse d'être compromise. Pour les sauver l'une et l'autre, de concert avec le savant moine saint Mesrob, Isaac inventa l'alphabet arménien, qui permit enfin d'écrire la langue nationale avec des caractères autres que les grecs et les syriens. Sous l'influence de ces deux hommes, on commença des traductions en tout genre. On traduisit d'abord la Bible sur la Peshito ou version syriaque, en recourant aussi aux Septante et même, dit-on, au texte hébreu. De même pour la liturgie, venue d'Edesse ou de Cappadoce, et qui subit encore des remaniements empruntés à saint Basile, de manière à lui donner une couleur nationale. En même temps, dans les écoles supérieures qu'il avait ouvertes, avec l'appui des disciples qui avaient reçu leur formation littéraire à Edesse, à Mélitène, à Byzance et ailleurs encore, Isaac faisait traduire les principaux chefs-d'œuvre de la littérature chrétienne, grecque et syrienne, les ouvrages d'Athanase, Cyrille de Jérusalem, Basile, les deux Grégoire, Jean Chrysostome, Ephrem, etc., pour ne

citer que les morts illustres. Encouragés par de tels exemples et sûrs désormais d'être lus, les écrivains arméniens se mirent à écrire dans leur langue. Bref, ce qui aurait dû diviser la nation et l'Eglise en resserra au contraire l'unité, et les mit dorénavant l'une et l'autre à l'abri de tout démembrement et de toute absorption.

Pareil résultat ne fut pas obtenu sans lutte ni sans souffrances. Plus d'une fois Isaac se réfugia sur le sol romain, afin de sauvegarder son œuvre de réforme; plus d'une fois aussi il recourut personnellement au roi des rois pour dissiper les préventions, apaiser les conflits politiques ou religieux et conserver l'existence de son Eglise. Il réussit ainsi à se maintenir à son poste jusqu'en 428, où, lors de la suppression définitive de la royauté en Arménie, il fut englobé dans cette catastrophe et dut renoncer à la direction de l'Eglise arménienne. Celle-ci fut alors confiée par le roi de Perse à un certain Sourmag, puis à Bérékicho et à Samuel, trois Syriens et trois ennemis de la famille de l'Illuminateur. Bien qu'Isaac ait survécu à ses trois successeurs et qu'il ne soit mort que vers 440, il ne voulut pas remonter sur son trône et mourut dans la solitude où il s'était retiré.

On a d'Isaac deux lettres adressées à l'empereur Théodose le Jeune (408-450) et à l'évêque de Constantinople, Atticus (406-425); elles se rapportent toutes deux à la juridiction qu'il prétendait exercer sur l'Arménie romaine annexée en 387, droit que lui contestait le métropolitain de Césarée. Le débat ainsi porté devant la cour byzantine fut tranché par Atticus en faveur d'Isaac, et c'est peut-être à cette occasion que l'Eglise de Constantinople se substitua à celle de Césarée pour le haut patronage dont celle-ci jouissait sur l'Eglise arménienne.

Une autre lettre d'Isaac à saint Proclus de Constantinople (434-446) n'est pas de lui, bien qu'elle se réfère à des faits dûment constatés. A la suite de disputes survenues en Arménie entre les disciples de Théodore de Mopsueste et de Diodore de Tarse d'une part, et les partisans d'Acace de Mélitène et de Rabboula d'Edesse d'autre part, l'Eglise arménienne, peu familiarisée avec les controverses christologiques et ne sachant trop à quel parti s'arrêter, recourut à saint Proclus de Constantinople et en obtint, dans son fameux tome ou profession de foi aux Arméniens (1), tous les éclaircissements désirables. Ce document eut une influence décisive sur les destinées de la théologie en Arménie, en éloignant à jamais des idées dites nestoriennes et des tendances de l'Ecole d'Antioche,

(1) Elle se trouve dans Mansi, *op. cit.*, t. V, col. 422-437. La lettre de Proclus fut signée par Cyrille d'Alexandrie et Jean d'Antioche avec tous leurs suffragants, en somme par tout l'épiscopat de l'empire d'Orient.

en même temps qu'il inspirait un attachement irréfléchi à la terminologie de saint Cyrille et préparait ainsi l'introduction du monophysisme.

Sans nous éloigner du but de notre étude, nous verrons dans ces relations d'Isaac et de ses successeurs avec Atticus et Proclus, tous deux évêques de Constantinople, une preuve de plus de la communion de l'Eglise arménienne avec l'Eglise catholique et de sa subordination au siège de Byzance, qui a désormais pris la place de celui de Césarée. Qu'il s'agisse du droit de juridiction à exercer ou de la doctrine théologique à enseigner, c'est à Constantinople que l'on a recours. Le fait est d'autant plus surprenant que, du temps de Proclus, ce n'éatit pas Isaac, mais un Syrien qui était à la tête de l'Eglise arménienne. Les préférences personnelles durent ainsi céder le pas à la vraie tradition ecclésiastique; c'est toujours de l'Eglise-mère, Césarée ou Constantinople, que l'on attendait lumière et justice.

*
* *

Le concile de Chalcédoine (451), dont les définitions mal comprises jetèrent tant d'Eglises dans le schisme, passa à peu près inaperçu aux yeux des Arméniens. Ceux-ci soutenaient alors une lutte sans merci contre leur souverain, le roi de Perse Iazdgerd II, qui, l'année précédente, avait intimé aux principaux personnages de la nation l'ordre de remplacer la religion du Christ par celle d'Ormuzd. Après que les dix-sept évêques d'Arménie et les représentants de l'aristocratie s'y furent refusés, le shah résolut de passer outre. Un soulèvement général éclata. Par suite de leur manque d'union, des défections et des apostasies; par suite aussi de l'admirable discipline de leurs ennemis, les révoltés furent vaincus. Les chefs subirent la peine capitale ou furent enchaînés dans la prison de l'Oubli. Le haut clergé ne fut pas mieux traité; le catholicos Joseph, l'évêque Isaac et un grand nombre de prêtres furent exécutés (25 juillet 454). Certes, ce n'était pas au moment où la nation arménienne avait tant de peine à demeurer chrétienne, où les catholicos Mélidé, Moïse et Kioud, successeurs de Joseph, réorganisaient péniblement l'Eglise; ce n'était pas quand la persécution savante avait remplacé la violence ouverte et que toutes les faveurs gouvernementales allaient aux apostats, que l'on pouvait se mêler aux controverses des théologiens grecs et syriens et se prononcer, en connaissance de cause, pour ou contre l'union en deux natures ou de deux natures. De toutes les polémiques qui se livrèrent, de tous les synodes qui furent tenus, de toutes les mesures impériales qui furent prises dans l'empire grec pendant près de quarante ans en faveur ou en défaveur du concile de Chalcédoine, il n'est resté presque aucune trace en Arménie. Quand la

réaction contre le fameux synode battait son plein à Byzance, de 482 à 484, la nation arménienne se trouvait de nouveau en proie à une formidable insurrection. Du moins celle-ci lui rendit, avec un gouverneur chrétien et arménien, un peu de liberté politique et religieuse (484).

Ce long isolement fut très funeste à l'Eglise arménienne. Il est plus que probable qu'aucun de ses catholicos, même s'il l'eût voulu, n'eût été autorisé à se faire consacrer par le métropolitain de Césarée ou par le patriarche de Constantinople. Le haut patronage que l'épiscopat grec exerçait depuis bientôt deux siècles alla donc en s'affaiblissant. De plus, la nécessité de vivre loin de toute culture littéraire, de se tenir en dehors du mouvement des idées si fécond au milieu du ve siècle, avait condamné les membres du clergé arménien à se cramponner à la terminologie cyrillienne, parfois équivoque, mais qui avait reçu depuis à Chalcédoine sa vraie interprétation. Par suite, ils étaient livrés sans défense aux partisans de cette terminologie, qui se trouvaient être en même temps les plus fougueux adversaires du quatrième concile. Quand la paix eut refleuri en Arménie, et que les autorités religieuses eurent à réparer les ruines accumulées par tant d'années de révolution, les ennemis du concile de Chalcédoine triomphaient à Constantinople. Avec la promulgation de l'Hénotique (482), ils avaient entamé contre lui une attaque déguisée qui interdisait pour le moment de le condamner ou de le défendre, tout en passant sous silence sa doctrine. Quoi d'étonnant dès lors à ce que, vers la fin du ve siècle, au concile de Vagharchapat, le catholicos Babken et ses évêques aient souscrit l'Hénotique? Ce faisant, ils n'en restaient pas moins attachés à l'Eglise catholique, tout comme les patriarches de Constantinople, Euphemius et Macédonius, Flavien d'Antioche et Elie de Jérusalem, qui, « par amour de la paix », avaient cru aussi devoir se soumettre à cette loi d'Etat, et que l'Eglise a placés sur ses autels.

Toutefois, la prétérition recommandée par l'Hénotique ouvrait la porte au monophysisme; elle risquait en se prolongeant, non seulement de faire oublier le quatrième concile, mais de jeter le discrédit sur sa doctrine et de disposer les esprits à le rejeter définitivement. S'il y avait une interprétation officielle et bénigne de l'Hénotique, il en existait une autre, très en faveur dans les milieux cyrilliens, et qui s'imposait chaque jour davantage à l'opinion. C'est elle qui commençait à prévaloir un peu partout, quand la mort de l'empereur Anastase et l'avènement de Justin Ier (518) permirent de renouer avec Rome les liens traditionnels des Eglises orientales, rompus depuis trente-cinq ans. Pour les tenants de cette interprétation, l'Hénotique avait con-

damné le concile de Chalcédoine, la lettre à Flavien du pape saint Léon, la doctrine et la personne de Théodoret et de ses amis, bref tout ce qui, pour eux, rappelait de près ou de loin les idées de Nestorius. Je sais bien qu'entre les catholiques et les sévériens, auxquels se rattacha d'abord l'Eglise arménienne, la divergence résidait dans les mots plus que dans la pensée ; il n'en est pas moins vrai qu'en accusant les catholiques d'hérésie et en se révoltant contre la hiérarchie officielle, les sévériens sapaient par la base les fondements du catholicisme et habituaient peu à peu les Eglises à se passer les unes des autres en n'entretenant entre elles qu'un vague lien de sympathie.

Quand, en 518, la paix religieuse fut rétablie entre Rome et Constantinople, l'Eglise arménienne n'y adhéra point. Elle garda l'Hénotique, resta sous l'influence des extrémistes sévériens et accentua sa tendance contre le quatrième concile. Dans un synode réuni en 524 ou 527 à Tovin ou Tvin, la nouvelle capitale située à quatre ou cinq lieues au sud-est de la ville d'Erivan, le catholicos Narsès II fit rejeter les décrets de Chalcédoine et prononcer l'excommunication contre l'Eglise grecque. Pour mieux marquer la séparation, fut insérée au trisagion la formule théopaschite : *Qui crucifixus es pro nobis,* que les Grecs venaient de repousser. Un autre concile, tenu à Tvin en décembre 552, confirma les décisions prises par le premier.

Désormais, l'Eglise arménienne avait son autonomie et son indépendance, mais elle était aussi séparée du reste de la chrétienté. Dans le monophysisme mitigé qu'elle avait embrassé tout d'abord, elle avait vu un excellent moyen de se distinguer de l'Eglise syrienne orientale, composée de Perses oppresseurs, qui, elle, s'était fait un drapeau des errements de Nestorius et célébrait dans le concile de Chalcédoine la revanche sur celui d'Ephèse. Elle y avait vu également l'occasion de maintenir son individualité et sa vie propre contre toute absorption de la part des Grecs, dont elle avait secoué le protectorat. Enfin, en professant les doctrines de Julien d'Halicarnasse, préférées à celles de Sévère, qu'elle avait suivies au commencement, elle put rompre la communion avec l'Eglise syrienne occidentale, sévérienne ou jacobite, et, tout en restant monophysite, s'isoler complètement. Le souvenir de sa sujétion au patriarche de Constantinople n'avait pourtant pas encore disparu ; vers le milieu du VIe siècle, un de ses amis de la première heure, le monophysite Jacques Baradaï, l'atteste expressément dans sa profession de foi (1).

(1) H.-G. Kleyn, *Jacobus Baradæus, de stichter der Syrische monophysietische*

Il n'entre pas dans le plan de cette étude de poursuivre les destinées de l'Eglise arménienne maintenant qu'elle est en possession de son indépendance. Officiellement monophysite, elle ne s'unira plus à l'Eglise grecque que par raison politique et par nécessité. Si le catholicos Jean fait acte d'adhésion à l'orthodoxie en 571, c'est parce qu'à la suite d'un soulèvement contre les Perses, dans lequel il s'est compromis, il a dû abandonner la ville de Tvin et se réfugier à Constantinople. Si sous le règne de l'empereur Maurice (582-602), les deux tiers de l'Arménie reçoivent le concile de Chalcédoine, c'est à la suite de l'annexion de ces provinces à l'empire grec, à la suite surtout de la création du catholicat d'Avan en terre byzantine, opposé à celui de Tvin, qui est resté soumis aux Perses. L'Eglise arménienne y gagne d'être coupée momentanément en deux tronçons. Du fond de sa capitale, le catholicos Moïse repousse toutes les invitations du basileus, en tournant en dérision les usages liturgiques des Grecs. « Eh quoi! s'écrie-t-il, je franchirais l'Achat pour aller manger du pain cuit au four et boire de l'eau chaude! »

Un peu plus tard, le synode de Karin ou Théodosiopolis (Erzéroum) amena l'union de l'Eglise arménienne avec l'Eglise grecque. L'empereur Héraclius y assista avec le patriarche grec Sergius, le catholicos arménien Ezr et plusieurs évêques des deux Eglises. Les principaux points de divergences entre les deux communautés rivales y furent réglés au prix de concessions mutuelles. Tandis que l'Eglise arménienne acceptait les décisions dogmatiques du concile de Chalcédoine, les Grecs durent conclure l'union sur la formule d'une énergie et d'une volonté qui détruisait en fait toute l'œuvre du quatrième concile (en 622 ou en 633). Du reste, le peuple arménien ne se soumit pas à un pareil compromis. Le catholicos eut beau sévir contre les opposants, surtout contre le théologien Jean Maïragometsi et son disciple Sergis, ceux-ci n'en finirent pas moins par avoir gain de cause, et, en 645, le nouveau catholicos Narsès III convoquait un synode à Tvin pour anathématiser le concile de Chalcédoine.

Quand Narsès III fulmina cet anathème, les soldats byzantins étaient loin. Les soldats byzantins revinrent quelques années plus tard, conduits par Constant II en personne. Ce jour-là, Narsès III ne put s'empêcher

---

Kerk. Leyde, 1882, p. 137 sq. Je cite la traduction de ce passage, donnée par R. P. Peeters dans les *Analecta bollandiana* (1905), p. 271 : « Confiteor dicionem quattuor sedium quæ in mundo constitutæ sunt..... Secundus est patriarcha Constantinopolis qui patres universos sub dicione habet : Qui ei non obœdierit, huic auctoritas patriarchatus sui non prodest..... *Ille dicionem habet quoque in Armeniam.* » Rubens Duval, *la Littérature syriaque,* p. 364, n. 1, ne semble pas douter de l'authenticité de cet écrit.

de communier dans sa cathédrale avec ceux qui venaient d'arracher le pays au joug de l'islam. Cette union, vous le devinez, dura autant que la présence de l'empereur. Pour en amener le rétablissement, il fallut une subite aggravation du péril arabe. Venu à Constantinople solliciter l'appui des armes byzantines, le catholicos Chahak III pouvait-il ne pas y signer un pacte d'union doctrinale ? C'était en 689 ou 690. A l'automne de 691, l'épiscopat byzantin répondait à cette démarche en condamnant une foule d'usages liturgiques et disciplinaires particuliers à l'Arménie. Devant tant d'intransigeance, Chahak et son peuple se déclarèrent de nouveau monophysites (1).

SIMÉON VAILHÉ.

LES GÉORGIENS A JÉRUSALEM (2)

II. — Les pèlerins occidentaux et les Géorgiens.

Les pèlerins occidentaux qui nous ont laissé le récit de leurs dévotes excursions à travers la Terre Sainte sont loin de s'entendre entre eux quand ils nous parlent des Géorgiens qu'ils ont rencontrés à Jérusalem. Il est à remarquer que du XIIe au XVe siècle ils leur sont assez favorables, tandis qu'à partir de cette dernière époque presque tous se montrent franchement hostiles, sans doute à cause des difficultés toujours renaissantes entre Géorgiens et Latins à propos des sanctuaires.

Un anonyme du XIIe siècle ou du XIIIe, Greffin Affaghart au XVIe et d'autres encore nous apprennent que les moines géorgiens portaient les cheveux longs comme les Grecs, tandis que certains auteurs, mieux informés, semble-t-il, comme Albéric des Trois-Fontaines en 1234, Barthélemy de Salignac en 1522, surtout Fra Suriano qui fut à deux reprises supérieur du couvent franciscain du Saint-Sépulcre entre 1490 et 1512, et le P. Boucher qui séjourna longtemps à Jérusalem au début du XVIIe siècle, disent que les Géorgiens portaient la tonsure, ronde pour les ecclésiastiques, carrée pour les laïques. Il semble cependant qu'on peut facilement concilier ces textes en apparence contradictoires. Thietmar, pèlerin de 1217, nous apprend, en effet,

(1) J. PARGOIRE, *l'Eglise byzantine de 527 à 847*, p. 183 sq.
(2) Voir *Échos d'Orient*, janvier 1913, p. 32.

que les Géorgiens avaient à la fois les cheveux longs et la tonsure, ce qui n'est nullement inconciliable (1).

Les bonnets des Géorgiens, « longs d'une aune », ont aussi attiré l'attention des pèlerins dès les premières années du XIIIe siècle (2). A partir de la même époque, par un privilège spécial que leur octroya le sultan d'Égypte et que les sultans osmanlis reconnurent après la conquête de 1516, les Géorgiens entraient à Jérusalem en armes, les femmes comme les hommes, avec leurs étendards déployés et sans payer la redevance que les musulmans exigeaient de tous les autres pèlerins.

Tous les auteurs occidentaux s'accordent à reconnaître aux Géorgiens une grande bravoure qui leur permit de rendre beaucoup de services aux chrétiens. Mais, dès qu'ils parlent de la vie privée des prêtres et des moines qu'ils ont vus à Jérusalem, il faut avouer que leurs témoignages, unanimes à partir du XVe siècle, ne sont guère flatteurs. Seul, Burchard du Mont Sion (1283) nous paraît quelque peu naïf quand il veut nous faire croire que les Nestoriens, les Jacobites et les Géorgiens et autres Orientaux qui habitent Jérusalem à cette époque « sont des hommes très pieux et très simples, pratiquant la continence et le jeûne, portant des vêtements grossiers et menant une conduite si exemplaire que je n'en ai jamais vu de pareille chez les religieux de l'Église romaine » (3). Si le bon pèlerin ne s'est pas laissé tromper par les apparences, il faut avouer que les Géorgiens en particulier ont bien vite perdu cette ferveur et cette austérité, puisque tous les auteurs des siècles postérieurs disent au contraire qu'ils faisaient bonne chair et que c'est leur ivrognerie qui les a ruinés. Citons deux textes seulement.

Fra Suriano, qui résida plus de vingt ans à Jérusalem et qui eut ainsi le temps de les connaître, s'exprime en ces termes à leur égard :

Les Géorgiens sont de très méchants hérétiques, semblables aux Grecs qu'ils égalent en malice. Ces Géorgiens habitent les montagnes; leur pays est près de Trébizonde sur la mer Noire. C'est une belle nation, mais orgueilleuse. Le philosophe dit que tous ceux qui habitent ces montagnes rocheuses ont la tête dure, les mœurs mauvaises et qu'ils sont portés à se battre..... A Jérusalem, ils ont trois monastères dans lesquels ils

(1) LAURENT, *Peregrinatores medii œvi quatuor*. Hambourg. 1857, p. 51, *A..... Barbam nutriunt et comam. Omnes habent coronas, tam laici quam clerici : laici quadratas, clerici rotundas.*

(2) LAURENT, *Ibid..... ferentes in capitibus pillea unius ulne longa.*

(3) BURCHARD, *Descriptio Terræ Sanctæ*. Magdebourg, 1587, I, c. II.

habitent et où ils officient : l'église du Saint-Sépulcre, Sainte-Croix et les Saints-Anges. Ils vivent dans une grande misère et sont grands buveurs de vin; c'est une race grossière et campagnarde. Ce sont nos grands et principaux ennemis avec les Grecs, et il y a continuellement des disputes avec eux (1).

Le P. Boucher écrit au début du XVIIe siècle :

Les Géorgiens sont un peu plus cruels, plus effrontez, plus insolents et plus grands yvrongnes que les Grecs. C'est pourquoy peu se trouvent aujourd'huy qui confessent être Géorgiens, d'autant qu'en ces parties orientales, on tient qu'être Géorgien, insolent ou yvrongne est une même chose (2).

III. — Le monastère de Sainte-Croix.

Nous ne pouvons traiter la question des Géorgiens à Jérusalem sans parler du monastère de Sainte-Croix qui fut longtemps en leur possession. Située à deux kilomètres et demi à l'ouest de la Ville Sainte, dans un vallon planté d'oliviers qu'entourent des coteaux pierreux, cette maison a une importance considérable aux yeux des chrétiens orientaux parce qu'une légende plusieurs fois séculaire désigne ce lieu comme celui où fut coupé l'arbre qui devint la croix du Sauveur (3).

Les origines du monastère, plus encore que celles de la légende, sont difficiles à préciser. Essayons cependant de démêler la part de vérité que renferme la tradition moderne sur ces deux points.

A quelle date remonte le premier monastère bâti à Sainte-Croix? Les

(1) Fra Suriano, *Il trattato di Terra Santa e dell'Oriente*, édition Golubovich. Milan, 1900, p. 74.

(2) *Le bouquet sacré composé des Roses du Calvaire, des lys de Bethléem, des jacinthes d'Olivet et de plusieurs autres rares et belles pensées de Terre Sainte.* par le R. P. Boucher, Mineur Observantin, Rouen, chez la veuve de Thomas Daré, rue aux Juifs, près le Palais, MDCXXIII.

(3) La légende comporte plusieurs versions. D'après Ernoul (vers 1231), *la Citez de Ihérusalem* (*Itinéraires français*, Genève, 1882, p. 46), que beaucoup d'autres ont copiée, Adam, sur le point de mourir, aurait demandé à ses enfants qu'on lui apportât une branche de l'arbre aux fruits défendus. Il la mit dans sa bouche et expira. Or, ses fils ne purent la lui arracher et l'enterrèrent avec la branche qui repoussa. Le crâne d'Adam resta emprisonné dans le tronc de l'arbre nouveau, et c'est ainsi qu'il fut arrosé par le sang de Notre-Seigneur. Une autre version plus commune dit que Lot planta ensemble un cyprès, un cèdre et un pin. Ces trois arbres s'unirent si étroitement qu'ils n'en formèrent plus qu'un. Après les aventures les plus diverses, l'arbre fut coupé et devint la croix du Sauveur. Il y a quelques années, les moines grecs, qui se piquent fort peu de critique, ont fait peindre une dizaine de tableaux qui représentent les divers épisodes de cette légende (deuxième version). S'ils n'ont pas le mérite de la vraisemblance, ces tableaux ont du moins celui de frapper fortement l'imagination des naïfs pèlerins, surtout des Russes.

auteurs qui ont étudié la question sont loin d'être d'accord à ce sujet. Comme nous l'avons dit plus haut, Procope rapporte que Justinien restaura le couvent des Lazes dans le désert de Jérusalem. Plusieurs prétendent que ce couvent des Lazes n'est pas autre chose que celui de Sainte-Croix. Les uns, qui manifestement font de l'histoire de fantaisie, disent qu'il a été bâti sur un terrain que Constantin le Grand lui-même ou sainte Hélène avait donné à Mirian, premier roi chrétien de la Géorgie. Les autres affirment qu'il a été construit au ve siècle seulement, probablement à la même date que celui des Ibères dans la ville de Jérusalem, c'est-à-dire vers 480 (1). Des auteurs enfin conjecturent que cette fondation eut lieu au viie siècle, sous l'empereur Héraclius (2). La reprise de la croix sur les Perses et la légende rapportée plus haut ont certainement influé sur leur opinion, car on ne voit pas à quels textes ils se réfèrent pour prouver leurs dires. De plus, nous verrons tout à l'heure que la légende de la croix n'existait pas encore au viie siècle.

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses contradictoires, il faut probablement admettre qu'il y eut un monastère à Sainte-Croix avant la conquête arabe. Divers manuscrits du xie siècle nous apprennent, en effet, que le moine géorgien Prokhoré restaura le couvent de Sainte-Croix vers 1040 (3). Quelques-uns de ces manuscrits, il est vrai, ne parlent que de fondation, mais la plupart disent qu'il y eut simplement restauration. Si le monastère existait réellement avant le xie siècle, il remontait sans doute aux temps de la domination byzantine, car les Arabes qui furent souvent si durs pour les chrétiens n'auraient pas permis la construction d'un nouveau couvent.

Les origines de la légende relative à l'arbre de la croix paraissent plus faciles à établir que celles du monastère. On dit communément qu'elle date probablement du viie siècle (sous Héraclius) ou même du vi^e. Or, il nous a été impossible de trouver un seul texte antérieur aux Croisades qui en fasse mention. Aucun des pèlerins qui ont visité la Palestine avant le xiie siècle ne parle ni du couvent ni de la légende. Ce silence général se conçoit pour le couvent, mais il n'en est pas de même pour la légende. Ceux qui ont vénéré aux environs de Jérusalem des sanctuaires moins importants n'auraient pas manqué d'aller faire leurs dévotions au lieu où avait été coupé l'arbre de la

(1) Chr. Papadopoulos, Ἡ ἱερὰ μονὴ τοῦ Σταυροῦ. Jérusalem, 1905, p. 17-18.
(2) Fr. Liévin de Hamme, *Guide indicateur de la Terre Sainte*. Jérusalem, 1888, t. II, p. 6; Chr. Papadopoulos, *op. cit.*, p. 19.
(3) Chr. Papadopoulos, *op. cit.*, p. 20.

croix. Il faut donc admettre que cette légende ne remonte pas plus haut que les Croisades.

Le monastère reconstruit par Prokhoré ne tarda pas à subir le sort de beaucoup d'autres établissements chrétiens que les siècles avaient respectés jusque-là. A partir de 1071, la Palestine fut le théâtre de scènes sanglantes. A cette date, les Seldjoucides prirent Ramleh et Jérusalem et ravagèrent le pays jusqu'en 1078. Le couvent de Sainte-Croix eut particulièrement à souffrir de ces incursions : il fut en partie ruiné, et ses habitants furent massacrés dans l'église. Ces martyrs ont laissé sur le pavé en mosaïques des traces sanglantes de leur mort encore visibles aujourd'hui (1).

Les croisés trouvèrent la maison telle que l'avait laissée les Seldjoucides, c'est-à-dire fortement endommagée, mais non entièrement ruinée. Sævulf la vit encore dans cet état en 1102, mais le Russe Daniel, qui séjourna à Jérusalem en 1106 ou 1107, nous apprend qu'elle était déjà entièrement reconstruite quand il la visita. C'est donc entre 1102 et 1106 que furent faites les réparations jugées nécessaires.

Durant tout le XIIe siècle, les Géorgiens possédèrent leur couvent sans être nullement inquiétés par les croisés. C'est tout au plus si en 1178 le roi Baudoin IV (1173-1185) donna au chanoine du Saint-Sépulcre la jouissance des vignes qui entouraient le monastère (2). Encore ne savons-nous pas au juste dans quelles conditions fut faite cette donation.

Les rois géorgiens contemporains des Croisades s'intéressèrent beaucoup à Sainte-Croix. Après Bagrat, qui aida Prokhoré à reconstruire le couvent, ce fut David II (1089-1125), puis la reine Thamar (1184-1211). Cette dernière envoya à Jérusalem le poète Roustavéli chargé de riches cadeaux qui furent employés à embellir l'église de Sainte-Croix. A plusieurs reprises, le monastère eut à souffrir des incursions répétées des Sarrasins après la chute du royaume latin de Jérusalem et malgré l'alliance des Géorgiens avec les Mamelouks d'Egypte. Sous Mélek-Zahir-Bibars (1260-1277), le cheik Hidr en chassa les habitants et s'y établit, mais pour peu de temps, car bientôt après il fut obligé de rendre le couvent à ses légitimes propriétaires. Le même fait se renouvela une trentaine d'années plus tard, sous le règne de Mélek-en-Naser-ben-Kha-

(1) Chr. Papadopoulos, *op. cit.*, p. 21. D'après certains auteurs, ces traces remonteraient au VIe siècle (invasion des Samaritains); d'après d'autres, elles seraient du VIIe (invasion perse ou invasion arabe). C'est beaucoup trop les vieillir, car c'est Prokhoré qui a fait faire le pavé en mosaïques de l'église.

(2) Popof, *le Patriarcat latin de Jérusalem* (en russe). Saint-Pétersbourg, 1903, t. II, p. 167.

laoun (1293-1341). Il fallut une ambassade solennelle envoyée par le roi de Géorgie et appuyée par l'empereur grec Andronic II pour faire restituer les biens volés, le 24 juillet 1305 (1).

A partir de cette époque, le couvent de Sainte-Croix posséda en Géorgie beaucoup de biens-fonds et de métokhia à cause des dotations nombreuses que lui firent les princes et les simples fidèles. A la tête de tous ces établissements, il y avait en Géorgie un exarque appelé Père de la Croix (2). Malheureusement pour eux, les Géorgiens transportèrent jusqu'à Jérusalem leurs querelles intestines. Il y eut souvent deux supérieurs à Sainte-Croix, l'un pour les moines de la haute Géorgie et l'autre pour ceux de la basse Géorgie, ce qui ne contribuait pas à faire régner l'ordre et la paix (3).

Cette époque, et particulièrement le XIVe siècle, marque cependant l'apogée de l'influence géorgienne en Palestine. Les possessions de Sainte-Croix augmentent, des colons établis au village voisin de Malha défrichent et cultivent les alentours. Une pléiade d'écrivains et de traducteurs enrichissent la littérature nationale (4). Le monastère est le centre incontesté des établissements de la nation en Terre Sainte. Il présente alors l'aspect d'un château fort. A l'abri de ses hautes murailles, dans l'épaisseur desquelles s'ouvrent une porte basse en fer et de petites fenêtres grillées, l'église forme le centre de l'édifice. Autour d'elle se pressent de nombreuses cellules, trois cent soixante-cinq, dit un pèlerin du commencement du XVIe siècle (5), environ quatre cents, dit un autre qui vint à Sainte-Croix cent ans plus tard (6).

La décadence générale qui depuis la fin du XVe siècle avait atteint tous les établissements des Géorgiens se fit aussi sentir à Sainte-Croix. Les moines du Caucase n'étaient plus seuls à y habiter. Il y eut presque toujours des Grecs; on y signale aussi des Arméniens, des Nestoriens et des Jacobites au XVIe siècle (7). Signe caractéristique de cette décadence : à Sainte-Croix, comme dans les autres couvents géorgiens, les offices se célèbrent habituellement en grec et rarement dans la langue

(1) Chr. Papadopoulos, *op. cit.*, p. 27.

(2) Tsagarelli, *Souvenirs de l'antiquité géorgienne en Terre Sainte et au Mont Sinaï* (en russe). Saint-Pétersbourg, 1888, p. 57, 68.

(3) Chr. Papadopoulos, *op. cit.*, p. 30.

(4) La Bibliothèque patriarcale grecque de Jérusalem contient encore 147 manuscrits géorgiens dont le professeur Tsagarelli a publié le catalogue. Cf. *Pravoslaviou Palestinskii Sbornik*. Saint-Pétersbourg, 1883, t. IV, p. 144-191.

(5) A. Papadopoulos-Kérameus, Τρία ἀνώνυμα Προσκυνητάρια τῆς ιστ'ἑκατονταετηρίδος. Saint-Pétersbourg, 1896, p. 26-27.

(6) Tobler, *op. cit.*, t. II, p. 740.

(7) Chr. Papadopoulos, *op. cit.*, p. 33.

nationale. Les Arabes profitent de la faiblesse des moines pour leur créer de nombreux ennuis. Tantôt ils veulent transformer l'église en mosquée, parce que, prétendent-ils, ils ont fait ainsi jadis lorsqu'ils se sont emparés du couvent (1). Tantôt c'est une dispute avec les paysans des environs à propos de terrains contestés, tantôt c'est la dîme qui n'est pas payée (2).

Les Géorgiens essayaient cependant de réagir contre la décadence qui les envahissait rapidement. En 1643, l'higoumène Nicéphore restaura l'église, grâce aux libéralités du roi Léon Dadian. Les peintures qu'il fit alors exécuter sont celles que l'on voit encore aujourd'hui (3). Trois ans plus tard, il commença des réparations dans le couvent, mais une ordonnance du sultan Ibrahim lui interdit de continuer tant qu'il n'aurait pas payé la dîme en retard et les dettes de la maison (4).

Les successeurs de Nicéphore n'imitèrent pas sa prudente administration, surtout Gabriel et Mélèce, qui endettèrent à plaisir le monastère dont ils avaient la charge. De larges aumônes envoyées de Géorgie pour réparer le mal furent détournées en route par des messagers peu consciencieux ou devinrent la proie des pirates (5).

Les Arméniens, profitant des embarras financiers des Géorgiens, voulurent leur acheter le couvent de Sainte-Croix, mais ils ne purent y réussir. Le patriarche grec Dosithée l'emporta en avril 1685 et fit l'acquisition de tous les biens convoités. A la même date, il édicta un règlement sévère pour empêcher le monastère de s'endetter de nouveau et aussi pour sauvegarder la dignité morale des religieux (6). Les Géorgiens, habitués à vivre à leur guise, n'en tinrent aucun compte et créèrent de fréquents ennuis au patriarche par leur insubordination. L'administration du couvent leur fut naturellement enlevée et confiée à des Grecs. Cependant, on leur reconnut certains droits, entre autres celui d'avoir une fois par mois la messe dans la langue nationale et celui de devenir higoumène du couvent. On connaît au moins deux moines géorgiens qui obtinrent cette dignité : Christophore à la fin du XVIIe siècle et Gérasime en 1841. Avec Sainte-Croix, toutes les possessions des Géorgiens passèrent définitivement aux Grecs.

Non loin du couvent dont nous venons de parler se trouve celui de Catamon ou Catamonas, actuellement maison de campagne du patriarche

(1) A. Papadopoulos-Kérameus, Ἀνάλεκτα Ἱεροσολυμιτικῆς Σταχυολογίας, t, IV, p. 469.
(2) Chr. Papadopoulos, *op. cit.*, p. 35.
(3) *Ibid.*, p. 40-42.
(4) A. Papadopoulos-Kérameus, *op. cit.*, t. IV, p. 470.
(5) Chr. Papadopoulos, *op. cit.*, p. 43-44.
(6) *Ibid.*, p. 57.

grec de Jérusalem et qui passe pour avoir été la propriété du vieillard Siméon dont parle saint Luc (II, 25). Vaghtang, roi de Géorgie, aurait acquis le terrain en 1177 et y aurait fondé un monastère pour ses sujets. Quoi qu'il en soit de cette fondation, il est sûr que les Géorgiens possédèrent le couvent au moyen âge. Fra Suriano nous confirme le fait. Il ajoute que les Géorgiens durent abandonner Catamon au XVIe siècle, parce que les Bédouins y avaient massacré dix-neuf des leurs entre 1515 et 1524 (1). Catamon, qui semble n'avoir été qu'une dépendance de Sainte-Croix, passa aux mains des Grecs en même temps que ce monastère. En 1859, un moine hagiotaphite, nommé Abramios, y découvrit des inscriptions géorgiennes (2).

IV. — Disparition des Géorgiens de Jérusalem.

Nous avons vu que vers 1640 ou 1642 les moines géorgiens qui desservaient le Calvaire avaient dû céder ce sanctuaire aux Grecs et se retirer à Sainte-Croix. Ils y végétèrent encore une quarantaine d'années sans que la dure expérience qu'ils venaient de faire les rendît plus sages. Quand le patriarche Dosithée prit possession de Sainte-Croix et des autres couvents géorgiens en 1685, il eut soin d'en disperser les derniers habitants dans les monastères grecs, afin de leur enlever le peu d'influence qui leur restait.

De fait, les Géorgiens ne comptent plus à partir de cette époque. Leur recrutement, d'ailleurs, était devenu fort difficile, parce que leur patrie ne leur envoyait presque plus de sujets et aussi probablement parce que les Grecs, leurs maîtres, pratiquaient à leur égard le système qu'ils ont depuis longtemps suivi à l'égard des Arabes orthodoxes de Palestine, l'éloignement systématique de leurs couvents. Les derniers moines géorgiens durent disparaître au cours du XVIIIe siècle. On en rencontre encore quelques-uns au XIXe, mais ce sont là des cas isolés.

Ainsi, des onze établissements que la fière nation géorgienne posséda jadis à Jérusalem et dans les environs immédiats de cette ville, elle ne sut rien sauver de la catastrophe finale. Le souvenir de son antique importance en Palestine ne subsiste plus que dans les manuscrits de la bibliothèque patriarcale grecque et dans les peintures et inscriptions que la haine du temps ou celle des hommes n'a pas encore fait disparaître. Les pèlerins géorgiens qui viennent à Jérusalem pour les fêtes de

(1) Fra Suriano, *op. cit.*, p. 132.
(2) *Palestine Exploration Fund. Quaterly Statement*, oct. 1911, p. 185.

Noël ou de Pâques logent soit chez les Arméniens au couvent de Saint-Jacques, soit dans les vastes établissements russes.

Lorsque la mission russe de Palestine arriva à Jérusalem en 1841, elle chercha, mais en vain, à acquérir le couvent de Sainte-Croix, puis ceux de Saint-Abraham et des Saints-Théodore. Les Russes se prétendaient les héritiers légitimes des Géorgiens, dont, une quarantaine d'années auparavant, ils avaient soumis l'Église nationale au saint synode de Pétersbourg. C'est encore ce titre qu'ils font valoir aujourd'hui pour revendiquer le droit d'officier au Saint-Sépulcre et dans les autres sanctuaires. L'avenir nous dira si cette prétention a quelque chance de réussir.

R. Janin.

Constantinople.

LES HOMÉLIES
DE SAINT GERMAIN DE CONSTANTINOPLE
SUR LA DORMITION DE LA SAINTE VIERGE

On sait quelles difficultés, souvent inextricables, crée à l'histoire de la littérature byzantine l'homonymie des écrivains, surtout lorsque ceux-ci ont exercé dans la société des fonctions identiques. C'est en particulier le cas pour les trois Germains qui ont occupé le siège patriarcal de Constantinople, le premier du 11 août 715 au 19 janvier 729, le second de 1222 à 1240, et le troisième du 5 juin au 14 septembre 1267. Il s'est trouvé des critiques qui ont attribué à l'un ou l'autre de ces trois patriarches certaines homélies sur les fêtes mariales de la Présentation au Temple, de l'Annonciation et de la Dormition. Le dernier, en général, a eu peu de succès, sans doute parce qu'il n'a fait que paraître sur le trône patriarcal, et le débat s'est concentré sur saint Germain Ier et Germain II.

Gretser, Cave, Oudin, Louis Dupin, Remy Cellier, Sardagna, Harlès et d'autres encore se sont prononcés pour Germain II, les uns ne donnant aucune raison de leur choix, les autres, comme Gretser, se basant sur la critique interne. Allatius, Combefis, Hippolyte Marracci, Noël Alexandre, Fabricius ont opté pour saint Germain Ier le Confesseur,

sans apporter des arguments plus solides que leurs adversaires. Combefis allègue pourtant l'autorité d'un manuscrit en faveur de la troisième homélie sur la Dormition (1).

Antoine Ballerini a examiné la question de plus près, et tant par des arguments intrinsèques que par les manuscrits, spécialement par le *Cod. vatic. græcus* 455, qui est du XIe siècle, a revendiqué pour Germain Ier les deux homélies sur la Présentation, l'une des homélies sur l'Annonciation, les trois homélies sur la Dormition et l'homélie qui a pour titre : « Εἰς τὰ ἐγκαίνια τοῦ σεβασμίου ναοῦ τῆς ὑπεραγίας θεοτόκου, καὶ εἰς τὰ ἅγια σπάργανα τοῦ Κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ. » (2) Ses preuves, sans être apodictiques pour tous les discours, sont cependant sérieuses, et nous sommes heureux de pouvoir les confirmer, relativement aux trois homélies sur la Dormition, par un témoignage qui l'emporte en valeur sur l'argument tiré de l'âge approximatif des manuscrits. Il nous est fourni par un écrivain du XIIe siècle, Michel Glykas, sur lequel l'attention des Byzantinistes a été récemment attirée, à l'occasion de la publication de ses *Lettres théologiques* par Mgr Sophrone Eustratiadès (3).

Que Michel Glykas s'identifie avec Michel Sikitidès, comme il semble bien, d'après les raisons apportées par Mgr S. Eustratiadès, ou qu'il s'en distingue, une chose est acquise à l'histoire : c'est que cet auteur a vécu au XIIe siècle, et qu'il est par conséquent antérieur au patriarche Germain II. Or, dans sa vingt-deuxième lettre théologique, qui a pour but d'établir que la Vierge est ressuscitée des morts, à l'exemple du Sauveur (4), chacune des trois homélies sur la Dormition attribuées à saint Germain Ier est citée sous le nom de ce Saint.

Voici d'abord un passage tiré de la première homélie :

Ὁ θειότατος Γερμανὸς καὶ ἐν ἑτέρῳ λόγῳ αὐτοῦ εἰς τὴν κοίμησιν ἐκδοθέντι κατὰ ῥῆμα καὶ τάδε διέξεισι : « Ζῇ σου τὸ πνεῦμα διὰ παντὸς καὶ ἡ σάρξ σου διαφθορὰν οὐχ ὑπέμεινε τάφου· πάντα ἐπισκέπτῃ καὶ ἡ ἐπισκοπή σου πρὸς πάντας· ὥστε κἂν οἱ ὀφθαλ-

(1) Nous résumons ici l'aperçu critique d'Antoine Ballerini : *De auctore homiliarum in Virginem Deiparam quæ sub Germani nomine circumferuntur disquisitio critica*, dans le *Sylloge monumentorum ad mysterium conceptionis immaculatæ Virginis Deiparæ illustrandum*, t. I. Rome, 1855, p. 249-258; t. II, 1857, p. 285-295. Plusieurs des auteurs nommés ne parlent que de certaines homélies et pas de toutes. Des deux homélies sur l'Annonciation, Combefis attribua la première à Germain Ier et la seconde à Germain II, en vertu de la critique interne.

(2) Ballerini, *Ibid.* Voir ces homélies dans Migne, *P. G.*, t. XCVIII, col. 291-384.

(3) Μιχαὴλ τοῦ Γλυκᾶ εἰς τὰς ἀπορίας τῆς θείας γραφῆς κεφάλαια, t. I. Athènes, 1906.

(4) Le titre de cette lettre est le suivant : Τῷ τιμιωτάτῳ μοναχῷ κυρῷ Ἀλυπίῳ τῷ ἐγκλείστῳ. Περὶ τοῦ πῶς ἡ μετάστασις τῆς ἀειπαρθένου γέγονε καὶ εἰ ἀληθῶς ἐκ τάφου ἐγήγερται κατὰ τὴν ἐκ νεκρῶν τοῦ Κυρίου καὶ σωτῆρος ἡμῶν ἔγερσιν. (Sophrone Eustratiadès, *op. cit.*, p. 258-272.)

μοὶ ἡμῶν κεκράτηνται τοῦ μὴ βλέπειν σε, ἀλλὰ σύ, παναγία, τοῖς ἀξίοις ἑαυτὴν ἐμφανίζεις· ἡ γὰρ σὰρξ οὐκ ἐμποδίζει τῇ δυνάμει καὶ ἐνεργείᾳ τοῦ πνεύματός σου. » (1)

La seconde homélie, qui, d'après le *Cod. Vatic.* 455, ne ferait qu'un avec la première, est également représentée par une citation :

Καὶ τάδε φησὶν ὁ θειότατος Γερμανός « Ἐρρέτω λοιπὸν θάνατος· ἐρρέτω τάφος· ἐρρέτω χοῦς ἐπὶ σοί, θεοτόκε » (2).

Un passage de la troisième suit immédiatement le précédent :

Οὐ ταῦτα δὲ μόνον, ἀλλὰ καὶ αὐτὸς ὁ Σωτήρ, ὡς ὁ θεῖός φησι Γερμανός, οὕτω πρὸς αὐτὴν ἔοικε λέγειν, ἡνίκα τῶν ὧδε μεθίστατο. « Μὴ δίσταζε· προσαναλήθητι τῷ μνήματι καὶ παρευθὺς ἔρχομαι παραληψόμενός σε τοῦ συνοικεῖν ἐν ἐμοί· ὡς γὰρ ἐγώ, καὶ σὺ μετὰ τὴν τοῦ σοῦ λειψάνου κατάθεσιν πρὸς ζωὴν αὐτίκα μετατιθήσῃ. » (3)

Il reste donc établi que les trois homélies sur la Dormition attribuées à saint Germain le Confesseur sont bien de lui, en dépit de tous les arguments contraires basés sur le style, que certains critiques ont inventés. Cela montre une fois de plus combien ces sortes de preuves sont sujettes à caution, lorsqu'elles sont isolées.

M. JUGIE.

Constantinople.

SAINT LOUIS EN PALESTINE

(1250-1254)

II. — Césarée (mars 1251-mars 1252).

Césarée maritime, ville puissante et célèbre au temps d'Hérode le Grand et des procurateurs romains, patrie du centurion Corneille dont parlent les Actes des Apôtres, séjour de saint Paul durant les deux premières années de sa captivité, était bien déchue au milieu du XIIIe siècle. Elle ne mesurait guère que 500 mètres de longueur sur une largeur variant entre 250 mètres et 300, c'est-à-dire qu'elle était à peine plus grande que l'esplanade de la mosquée d'Omar à Jérusalem. Cependant, elle constituait un point stratégique de premier ordre. En 1187, Saladin avait fait démanteler son château et ses tours. Restaurée par Gautier

(1) SOPHRONE EUSTRATIADÈS, p. 263, ligne 19. *P. G., t. cit.*, col. 345 A.
(2) *Ibid.*, p. 264, ligne 3; *P. G.*, col. 357 A.
(3) *Ibid.*, p. 263, ligne 19; *P. G.*, col. 364 A.

d'Avesne en 1218, occupée depuis lors successivement par les Génois, par le sultan Malek-Moaddham, par les Francs et par les Sarrasins, elle avait été de nouveau détruite par ces derniers.

Saint Louis allait employer la fin de l'année 1251 à en relever les murailles.

A ce séjour à Césarée se rapportent plusieurs anecdotes racontées par Joinville. Je ne puis résister au plaisir d'en citer une ou deux.

Le contrat intervenu entre Louis IX et le sénéchal expirait à Pâques.

— Je vous prie, dit le roi à Joinville, de me dire ce que je vous donnerai de Pâques en un an.

— Je lui répondis, rapporte Joinville, que je ne voulais pas qu'il me donnât plus de ses deniers que ce qu'il m'avait donné, mais que je voulais faire un autre marché avec lui. Parce que, fis-je, vous vous fâchez quand on vous demande quelque chose, je veux que vous conveniez avec moi que si je vous demande quelque chose pendant toute cette année, vous ne vous fâcherez pas; et si vous me refusez, je ne me fâcherai pas non plus.

Quand le roi ouït cela, il commença à rire aux éclats et me dit qu'il me retenait à cette condition.

Tandis que plusieurs des chevaliers de Joinville « chassaient une bête sauvage que l'on appelle gazelle, qui est comme un chevreuil », ils en furent empêchés par des Frères Hospitaliers.

— Je me plaignis, dit Joinville, au maître de l'Hôpital, et le maître de l'Hôpital me répondit qu'il me ferait droit selon l'usage de la Terre Sainte, qui était tel, qu'il ferait manger à terre, sur leurs manteaux, les frères qui avaient fait l'outrage, tant que ceux à qui l'outrage avait été fait ne les en relèveraient. Le maître leur en tint bien parole; et quand nous vîmes qu'ils eurent mangé quelque temps sur leurs manteaux, j'allai au maître et le trouvai mangeant, et je le priai qu'il fît lever les frères qui mangeaient sur leurs manteaux devant lui; et les chevaliers auxquels l'outrage avait été fait l'en prièrent aussi. Et il me répondit qu'il n'en ferait rien, car il ne voulait pas que les frères fissent vilenie à ceux qui viendraient en pèlerinage à la Terre Sainte. Quand j'ouïs cela, je m'assis à terre avec les frères et commençai à manger avec eux; et je lui dis que je ne me lèverais pas tant que les frères ne se lèveraient aussi. Et il me dit que c'était lui faire violence et m'octroya ma requête; et il me fit manger avec lui, moi et mes chevaliers qui étaient avec moi; et les frères allèrent manger à table avec les autres.

Un sergent du roi, qui avait nom le Goulu, raconte encore Joinville, mit la main sur un chevalier de mon corps de bataille. Je m'en allai plaindre au roi. Le roi me dit que je m'en pouvais bien désister, ce lui semblait; car le sergent n'avait fait que le pousser. Je lui dis que je ne m'en désisterais pas, et que s'il ne me faisais droit, je laisserais son service, puisque ses sergents poussaient les chevaliers. Il me fit faire droit, et le droit fut tel, selon les usages du pays, que le sergent vint en mon pavillon, déchaux, en braies, sans plus, une épée toute nue en sa main, et s'agenouilla devant le chevalier et lui dit : « Sire, je vous fais réparation de ce que je mis la main sur vous, et je vous ai apporté cette épée

pour que vous me coupiez le poing s'il vous plaît. » Et je priai le chevalier qu'il lui pardonnât son offense; et ainsi fit-il.

Le sénéchal nous donne ces détails sur l'administration de sa maison pendant le séjour à Césarée :

Quand approchait la Saint-Remi, je faisais acheter plein mon étable de porcs et ma bergerie de moutons; et de la farine et du vin pour les provisions de l'hôtel pendant tout l'hiver; et je faisais cela parce que les denrées enchérissent en hiver, à cause de la mer qui est plus félonnesse en hiver qu'en été. Et j'achetais bien cent tonneaux de vin, et je faisais toujours boire le meilleur avant; et je faisais tremper d'eau le vin des valets, et mettre moins d'eau dans le vin des écuyers. A ma table, on servait devant mes chevaliers une grande bouteille de vin et une grande bouteille d'eau; alors ils le trempaient comme ils voulaient.

Saint Louis, de son côté, dans une lettre adressée à ses frères, le 11 août 1251, nous dépeint la situation des Francs à Césarée. Il se dit en paix avec les Sarrasins et avec les Bédouins. La route est sûre entre Césarée et Saint-Jean d'Acre. Seuls quelques pirates ont osé piller les vaisseaux des croisés. Louis IX ajoute que les fortifications de la ville sont très avancées.

Nous pouvons juger de ces nouvelles murailles par les restes qui subsistent encore. C'était, au dire des connaisseurs, une œuvre bien supérieure aux constructions analogues plus anciennes. Les tours, très saillantes (elles mesurent 11 mètres de long sur 9 mètres de large), ne sont distantes que de quarante mètres environ. Elles ont, au rez-de-chaussée, une salle percée de meurtrières. Une galerie voûtée, établie sous le talus du rempart, permettait aux assiégés de contre-miner les travaux de l'ennemi (1).

A la fin du XIIIe siècle, le sultan Khalil-el-Achraf, devenu maître de Saint-Jean d'Acre en 1291, devait anéantir l'œuvre de saint Louis.

Dans sa lettre du 11 août, le roi de France réclamait des chevaliers et des subsides. Hélas! la noblesse demeura sourde à son appel. Les petits et les humbles avaient plus d'ardeur pour la Croisade. Un grand mouvement s'était déjà dessiné parmi eux vers le mois d'avril. A l'instigation d'un Hongrois, de qui dans la suite on fit un apostat passé à l'islamisme à Tolède et versé dans la science des sortilèges, des foules entières d'hommes, de femmes et d'enfants s'étaient soulevées. Le maître de Hongrie (c'est ainsi qu'on l'appelait) s'adressait aux bergers et aux paysans, assurant au nom de Dieu et de la Vierge que les pauvres et les petits étaient appelés à réparer les désastres de la campagne d'Egypte, dus à l'orgueil des chevaliers. Le mouvement fut désigné sous le nom de Croisade des Pastoureaux, c'est-à-dire des jeunes pâtres. Ces pastou-

(1) G. Rey, *Etude sur les monuments de l'architecture militaire des croisés en Syrie et dans l'île de Chypre*, p. 223-224.

reaux se comptaient par centaines de mille lorsque la lettre de saint Louis arriva en France. La reine Blanche avait pu croire un moment que Dieu avait réellement suscité une multitude de vengeurs qui voleraient au secours des croisés. Mais, hélas! dès le mois de juin elle avait été forcée de reconnaître qu'elle avait affaire à des révolutionnaires et à des séditieux incapables d'autre chose que de brigandage. En effet, aux fervents et aux simples du début s'étaient bientôt joints des vagabonds, des aventuriers et des voleurs. Les troupes de pastoureaux portaient en tous lieux la dévastation. A Orléans, le Maître de Hongrie avait pillé les maisons et mis à mort le clergé. Bourges fut le dernier témoin de leurs tristes exploits. On les traqua bientôt de toutes parts. Après la mort du Maître de Hongrie, à qui un boucher du Berry fendit la tête d'un coup de hache, les pastoureaux, partout poursuivis par les populations, se disloquèrent. Quelques partisans de bonne foi prirent alors la croix, en expiation de leurs excès, et vinrent rejoindre saint Louis en Palestine.

Cependant, même après l'arrivée de ces anciens pastoureaux, du comte d'Eu et du vicomte de Turenne condamnés par Blanche de Castille à partir pour la Terre Sainte, même avec l'adjonction du seigneur de Toucy, ancien régent de l'empire latin de Constantinople, de quelques seigneurs norvégiens, et des levées faites en Grèce, dans l'île de Chypre et dans les villes chrétiennes de Syrie, l'armée de saint Louis était bien peu nombreuse. Elle ne comptait guère que six ou sept cents chevaliers, ce qui ne permet pas d'évaluer le nombre total des combattants à plus de trois ou quatre mille hommes.

Pouvait-on compter sur l'arrivée d'autres captifs? Jean de Valenciennes, dont la mission avait eu un succès inespéré, revint enfin du Caire avec des délégués égyptiens. On était convenu d'une nouvelle trêve de « dix ans, dix mois, dix jours », qui devait être, sous peine de nullité, définitivement ratifiée au mois de mai à Jaffa, où, du reste, saint Louis était résolu de transférer bientôt sa résidence. Ce traité accordait la délivrance de tous les captifs, la remise des sommes qui restaient dues pour leur libération, l'envoi des têtes des martyrs de la croix exposées sur les remparts du Caire, la concession de tout le royaume de Jérusalem, à l'exception de Gaza, de Daroum et de deux autres forteresses.

III. — Jaffa (mars 1252-juin 1253).

Dès le mois de mars, la cour de France partait pour Jaffa. Cette ville, chef-lieu d'un comté, était alors gouvernée par le sire de Brienne, beau-frère du roi de Chypre, grand détrousseur de Sarrasins, au demeurant aussi pieux que brave. Dans la crainte que l'ennemi ne vînt à entraver les apprêts de la brillante réception qu'il réservait à son roi, il suspendit aux créneaux de son château plus de cinq cents boucliers d'or, spectacle

qui « de loin et de près était chose belle et formidable à regarder », et faisait croire la forteresse toute pleine de combattants.

Frappé par l'admirable position de ce château, saint Louis chargea Eudes de Montreuil d'entourer le village situé au pied, du côté de la mer, d'une enceinte munie de trois grandes portes et de vingt-quatre tours. Une seule de ces portes et le pan de mur attenant, bâtis aux frais du légat, coûtèrent trente mille livres, soit environ six cent mille francs. Si ce chiffre, donné par Joinville, n'est pas exagéré, on peut se faire une idée des dépenses que dut faire le roi. On vit encore le Saint, comme à Césarée et à Saint-Jean d'Acre, « donner l'exemple aux barons et aux soldats, prendre la pioche, porter la hotte, se servir du mortier. C'était pour lui une sorte de délassement nécessaire aux préoccupations de son esprit. Pendant ces travaux, il habitait d'ordinaire, hors des murs de la cité, une tente spacieuse; et, de là, il surveillait toute la plage de la mer. Il s'empara même un jour d'une barque montée de pirates, dont « si bonne et si prompte justice fut faite, que leurs compagnons ne reparurent mie » (1).

Saint Louis attendit vainement pendant toute une année l'arrivée des ambassadeurs égyptiens. Il avait été réglé que les chefs des mameluks se rendraient à Gaza, et de là à Jaffa, pour ratifier le traité et se concerter avec Louis IX sur les moyens d'attaquer le sultan de Damas. Mais celui-ci, ayant eu connaissance du traité, envoya une armée de vingt mille hommes vers Gaza pour empêcher la rencontre des Egyptiens et des Francs. Les mameluks hésitèrent. Ils avaient recherché l'alliance des croisés, pensant que le roi de France recevrait des secours d'Occident. Voyant que saint Louis n'avait pour ainsi dire point d'armée, « ils craignirent, dit Michaud, de s'engager plus avant dans des relations qui les exposaient à la haine des musulmans et ne leur présentaient aucun appui véritable contre leurs ennemis..... Le calife de Bagdad cherchait alors à rétablir la paix entre les puissances musulmanes; il engagea le sultan de Damas et d'Alep à oublier ses ressentiments, les émirs à témoigner leur repentir et leur désir de la paix. Il s'était livré des combats qui n'avaient eu aucun résultat décisif; dans un de ces combats, une partie des troupes syriennes avaient été enfoncées par les mameluks, et s'étaient enfuies sur la route de Damas, tandis que plusieurs corps de mameluks avaient été battus et poursuivis par les Syriens jusqu'aux portes du Caire. Une guerre où la victoire restait toujours incertaine devait lasser la patience et le courage des deux partis; de part et d'autre, on prit pour arbitre le père spirituel des musulmans; les sultans de Syrie et d'Egypte conclurent enfin la paix et résolurent d'unir leurs armes contre les chrétiens. Dès lors, toutes les espérances des croisés s'évanouirent (2). »

(1) Marquis de Villeneuve-Trans, *Saint Louis en Orient*, p. 208.
(2) Michaud, *Histoire des Croisades*, t. IV, p. 310-311.

Cependant, la cour d'Egypte, qui renouvelait constamment ses promesses, avait envoyé à Louis IX plus de deux mille captifs, les têtes des chrétiens exposées au Caire, ainsi qu'un éléphant que le roi fit expédier comme une rareté en France, et qu'il offrit plus tard à Henri III d'Angleterre.

A Jaffa, saint Louis s'occupa de faire reviser par le comte d'Ascalon, Jean d'Ibelin, le code de lois qui régissait la Palestine chrétienne et portait le nom d'Assises de Jérusalem. En même temps, il veillait à la tranquillité de ses Etats, suppliant le pape Innocent IV de retirer les excommunications encourues par les baillis en querelle avec le clergé, et prenant des mesures énergiques contre l'usure exercée par les Juifs.

Dans le temps que le roi séjournait en Chypre, raconte Joinville, le grand roi des Tartares (sans doute un des officiers de Gengis-Khan déjà mort) lui envoya ses messagers, et lui manda beaucoup de bonnes et honnêtes paroles. Entre autres choses, il lui manda qu'il était prêt à l'aider à conquérir la Terre Sainte et à délivrer Jérusalem des mains des Sarrasins. Le roi reçut très débonnairement ses messagers, et lui renvoya les siens, qui demeurèrent deux ans avant qu'ils revinssent à lui. Et par ses messagers le roi envoya au roi des Tartares une tente faite en guise de chapelle, qui coûta beaucoup, car elle fut toute faite de bonne écarlate fine;..... avec cela, calices, livres, et tout ce qu'il fallut pour chanter la messe, et deux Frères Prêcheurs qui savaient le sarrasinois, pour leur montrer et enseigner comment ils devaient croire.

Le Dominicain André de Longjumeau était parti à la tête de la mission. Il avait voyagé pendant toute une année, à raison de dix lieues par jour, avant de parvenir jusqu'aux campements des Tartares Mongols. Là il avait constaté la présence de très nombreux chrétiens nestoriens. En dépit d'un accueil honorable, l'orgueilleux khan le prit d'assez haut envers le roi de France, comme il faisait vis-à-vis des autres souverains. Fr. André de Longjumeau avait rapporté de lui cette singulière réponse :

Bonne chose est la paix, car sur terre de paix vivent paisiblement ceux qui marchent à quatre pieds comme ceux qui vont à deux, labourant la terre dont les biens croissent paisiblement. Et ceci, roi, te disons-nous, pour t'avertir; car tu ne peux avoir la paix si tu ne l'as avec nous. Tels et tels (et le khan nommait un grand nombre de princes), nous les avons tous passés par l'épée! Si donc, te mandons que tu nous envoies tant de ton or et de ton argent chaque année, en telle manière que soyons amis. Que si tu y manques, nous détruirons toi et ta gent, comme les autres.

Le bruit s'était maintenant répandu en Palestine qu'un prince tartare, petit fils de Gengis-Khan, et habitant les rives du Volga, avait embrassé le christianisme. Saint Louis lui envoya de Jaffa, comme ambassadeurs, le Cordelier brabançon Guillaume Rubruquis ou de Rubrouck, et le Fr. Barthélemy de Crémone, lui aussi Franciscain.

Vers la Noël ou un peu plus tard, saint Louis apprit à Jaffa la mort

de Blanche de Castille, sa mère bien-aimée, survenue à la fin du mois de novembre. Le légat du Pape, l'archevêque de Tyr, et Geoffroy de Beaulieu, confesseur du roi, lui ayant fait pressentir la triste nouvelle, Louis les introduisit dans sa chapelle, qui, dit un chroniqueur, « était son arsenal contre les traverses du monde ». En entendant le mot fatal, le Saint fondit en larmes, puis il se mit en prière, à genoux devant l'autel, et congédia le légat et l'archevêque. Resté seul avec son confesseur, il récita l'office des Morts, puis demeura deux jours sans vouloir parler à personne. Ce temps passé, il fit appeler Joinville.

— Ah! sénéchal, j'ai perdu ma mère, lui dit-il en le voyant.

— Sire, lui répondit Joinville, ne m'en ébahis; vous saviez qu'elle avait une fois à mourir; mais m'émerveille du grand et outrageux deuil que vous en menez, vous qui êtes tant sage prince tenu.

Peu après, le bon sénéchal trouva la reine Marguerite, femme de saint Louis, tout en larmes. Il ne put s'empêcher de lui avouer sa surprise en lui disant « qu'on ne devait mie croire femme à son plorer, car le deuil qu'elle menait était pour la femme qu'elle haïssait le plus en ce monde ». Marguerite confessa que ce n'était pas, en effet, à cause de la mort de Blanche qu'elle pleurait, « mais pour le grand malaise en quoi le roi restait ». Voilà certes une oraison funèbre un peu sommaire pour une reine douée de tant de qualités, mais, il est vrai, depuis longtemps jalouse de l'amour que le roi avait pour sa femme.

Saint Louis pensa que la mort de Blanche de Castille réclamait sa présence en France, mais non point immédiatement. Ses frères, les comtes d'Anjou et de Poitiers, avaient pris la conduite des affaires. Le 1er mai, il leur donna par lettre pleins pouvoirs pour proroger la trêve avec les Anglais.

Avant de quitter Jaffa, le roi manifesta le désir de faire le pèlerinage de la Ville Sainte. Le sultan de Damas eût consenti à lui accorder cette satisfaction; mais on persuada au Saint qu'aller ainsi à Jérusalem, en simple pèlerin, c'était pour un roi de France reconnaître le droit des infidèles. Richard Cœur-de-Lion, empêché de conquérir la Ville Sainte, n'avait-il pas dit : « Biau sire Dieu, ne souffre pas que je voie ta sainte cité, puisque je ne puis la délivrer des mains de tes ennemis. » Cette raison, d'ordre général, l'emporta sur des motifs de piété personnelle.

IV. — Sidon (juillet 1253-mars 1254).

Saint Louis se mit en route le 29 juin pour Sidon, où il voulait surveiller et activer l'achèvement de travaux de défense commencés depuis plusieurs mois. Comme il était sur la plage d'Acre, il rencontra des pèlerins de la Grande-Arménie qui se rendaient en pèlerinage à Jérusalem moyennant un tribut payé aux Sarrasins. Ils demandèrent à Joinville de

leur faire voir le saint roi, dont la renommée était parvenue jusqu'en leur pays lointain.

J'allai au roi, dit Joinville, là où il était assis en un pavillon, appuyé contre une colonne, sur le sable, sans tapis et sans nulle autre chose dessous lui. Je lui dis : « Sire, il y a là dehors un grand peuple de la Grande-Arménie qui vont en Jérusalem, et ils me prient, Sire, que je leur fasse montrer le saint roi; cependant je n'aspire pas encore à baiser vos reliques. » Et il rit moult clairement, et me dit que je les allasse quérir. Et quand ils eurent vu le roi, ils se quittèrent en se recommandant mutuellement à Dieu.

Arrivé à Tyr, saint Louis apprit le malheureux sort des ouvriers occupés à fortifier la ville de Sidon. Ils avaient été attaqués par les troupes du sultan de Damas ramenées d'Egypte après la conclusion de la paix. Le château de Sidon, ou Sajette, « bâti sur un roc, au bout d'un étroit promontoire » qui s'avançait dans la mer, était très fort comme position, mais son étroite enceinte n'avait pu contenir qu'un petit nombre de réfugiés. Le reste, plus de deux mille personnes, avait péri misérablement. Louis voulait se mettre à la tête des chevaliers qui partirent aussitôt pour Césarée de Philippe, ou Panéas, dans l'espoir de venger le massacre, mais les barons s'y opposèrent. Tandis que la majorité des chevaliers, et avec eux le sire de Joinville, s'emparaient de Panéas, le roi de France était déjà à Sidon.

Il y était entré trois ou quatre jours après le massacre. Déjà les cadavres sans sépulture tombaient en putréfaction. Louis pria le légat de bénir le cimetière, et on le vit lui-même, plusieurs jours de suite, recueillir ces cadavres et les déposer dans des sortes de couvertures que l'on cousait, pour les charger ensuite sur les chameaux et les porter jusqu'à la fosse. Il paraissait insensible aux émanations qui s'exhalaient de ce champ de la mort.

— Allons, disait-il le matin au sortir de la messe, allons donner la sépulture aux martyrs de Jésus-Christ; ils ont enduré la mort, nous pouvons bien souffrir quelque chose pour eux.

L'archevêque de Tyr, qui présidait à l'inhumation, récitant l'office des morts auprès des fosses, mourut peu de temps après; on pensa que ce fut des suites de cette infection.

Lorsque les chevaliers revinrent de leur expédition, le roi assigna à chacun d'eux le logement qu'il devait occuper. Joinville habita sur la plage, près du jeune comte d'Eu, dont il aimait la compagnie.

Saint Louis faisait quelquefois des excursions avec le bon sénéchal. Au cours d'une de ces promenades matinales, ils étaient entrés dans la chapelle d'un monastère pour y entendre la messe. Joinville fut effrayé, au moment du baiser de paix, de l'aspect du sous-diacre : taille démesurée, visage noirâtre, maigreur extrême, cheveux crépus se dressant au-dessus de la tête. L'inconnu pourrait bien n'être qu'un assassin

déguisé, pensa le sénéchal. Se levant aussitôt, il alla prendre « la paix » et la porta lui-même au roi, qu'il ne perdit plus de vue. Saint Louis fut très sensible à cette sorte d'affront infligé au clerc, et, malgré les explications de Joinville, défendu par le légat du Pape, il soutint longtemps son opinion.

La reine Marguerite vint rejoindre par mer son époux à Sidon. Joinville se rendit compte de cette arrivée pendant qu'il était avec saint Louis dans la chapelle royale. Il se leva aussitôt pour aller au-devant de Marguerite. L'ayant escortée jusqu'au palais, il revint vers le saint roi, qui était encore en prière dans l'oratoire.

— La reine et mes enfants, demanda-t-il, sont-ils en bonne santé? me doutais que vous alliez les recevoir; aussi vous ai-je fait réserver un autre sermon.

Vers le milieu de l'hiver, saint Louis, qui ne pouvait ajourner indéfiniment son retour, songea au départ. Les circonstances l'invitaient maintenant à se hâter; des troubles avaient éclaté en Gascogne et dans les Flandres; son frère, le comte de Poitou, venait d'être frappé de paralysie; enfin, les travaux de défense touchaient à leur fin. Le roi fit allusion à ses projets de départ devant Joinville, au moment où celui-ci montait à cheval pour se rendre en pèlerinage à Notre-Dame de Tortose, au nord de Tripoli. En ce lieu, disait-on, avait été dressé le premier autel en l'honneur de la Vierge.

— Sénéchal, dit saint Louis, m'achèterez pour cent livres parisis de camelots (ou étoffes de laine) de diverses couleurs, biaux et fins. Les veux donner aux Cordeliers de Paris aussitôt notre retour.

En entendant ces paroles, le sénéchal sentit « son cœur tout soulagé », car il devinait que le roi ne resterait plus guère en Orient.

Quand Joinville revint, le bruit se répandit qu'il apportait des reliques dont le comte de Tripoli lui avait fait présent. Ceci donna lieu à une plaisante aventure. Joinville envoya chez la reine, par un de ses chevaliers, quatre pièces de camelin enveloppées dans une toile blanche. Lorsque la reine vit entrer ce chevalier dans sa chambre, elle s'agenouilla devant lui, et à son tour le chevalier s'agenouilla devant elle.

— Relevez-vous, Messire, dit Marguerite avec vivacité; on ne s'agenouille mie quand on porte reliques.

— Hé! Madame, dit le chevalier, ceci ne sont point reliques, certes! mais biaux camelins que mon sire vous envoie.

Comme les demoiselles d'honneur de la reine riaient de bon cœur :

— Ha! s'écria Marguerite, avec une joie un peu courroucée, dites au sénéchal que mal jour lui soit donné pour m'avoir faite agenouiller devant ses camelins !

D'autres présents plus considérables arrivèrent de France vers cette époque. L'abbé du moustier royal de Saint-Denis, Gui de Marcoussis,

envoya le prieur Nicolas et le chantre Thomas avec un navire équipé à ses frais et chargé de riches étoffes, « de fromages et de volailles ». C'est en vain que le roi chercha à retenir les deux moines auprès de lui ou même à leur faire accepter quelque témoignage de sa reconnaissance.

Saint Louis ordonna de faire des processions pour obtenir de Dieu ses lumières touchant l'opportunité du départ, et c'est seulement après ces prières publiques qu'il prit la décision ferme de mettre à la voile vers Pâques. Le légat communiqua cette heureuse nouvelle à Joinville, en lui déclarant que, pour lui, il voulait rester encore un an pendant lequel il emploierait tous ses deniers à fortifier le faubourg de Saint-Jean d'Acre. « Ainsi, disait-il, je montrerai tout clair que je n'emporte point d'argent. »

V. — Le départ (25 avril 1254).

Le roi partit pour Saint-Jean d'Acre, où il arriva le 8 mars. Tous les préparatifs achevés, ayant laissé le légat du Pape, une centaine de chevaliers sous la direction de Geoffroy de Sargines et une grosse somme d'argent, il ordonna, le 25 avril, de mettre à la voile. Comme il faisait observer à Joinville que c'était à pareil jour qu'il était né : « Eh bien! reprit le sénéchal, aujourd'hui vous êtes *rené*, car c'est bien naître une seconde fois que d'échapper aux périls de cette terre. »

Les partants s'étaient munis de curiosités orientales. Joinville rapportait en son manoir la ceinture de saint Joseph, d'autres chevaliers avaient acheté des objets rares. Louis ramenait plusieurs couples de chiens tatars à poil gris, renommés pour la chasse, ainsi que des renoncules, fleurs qui allaient aborder en France pour la première fois. Un faible matériel de guerre constituait presque toute la richesse royale, mais si Louis IX avait été malheureux dans son expédition, et s'il s'était appauvri, du moins l'honneur du nom français était demeuré intact!

Huit navires et quatre galères formaient la flotte. Sur le bateau du roi avaient pris place huit cents personnes de toutes conditions, dont plusieurs Sarrasins convertis. Fr. Hamon, de l'Ordre du Temple, commandait l'équipage. La reine avec ses enfants occupait tout le château d'arrière, où se trouvait la chapelle avec le Saint Sacrement. On devait avoir la messe tous les jours, et, trois fois par semaine, les clercs devaient donner un sermon, soit aux passagers, soit aux matelots que la manœuvre laisserait libres.

La troisième nuit après le départ, un peu avant l'aube, raconte, vers la fin du XIIIe siècle, le Carme Guillaume de Sanvic, le navire royal, ballotté par la tempête, vint heurter deux fois avec une extrême violence un récif situé au pied du mont Carmel. Les passagers se croyaient perdus. Alors on entendit la cloche des religieux Carmes qui sonnait les Matines. Saint Louis fit vœu d'aller sur la montagne visiter le monastère de la Vierge,

s'il échappait au danger. Aussitôt la mer se calma, et le roi put débarquer à temps pour gravir le mont Carmel et entendre les Matines (en tout ou en partie? le récit ne le dit pas). Ses dévotions terminées, le Saint repartit, emmenant en France six religieux Carmes français pour lesquels il bâtit dans la suite un monastère à Paris.

Cette anecdote, racontée par ce seul chroniqueur, paraît suspecte aux Bollandistes. Il leur semble qu'il y a confusion dans le récit avec l'échouement qui se produisit à l'arrivée sur les côtes de Chypre. De plus, il leur paraît surprenant que le Saint ait eu le temps de débarquer, de gravir la montagne et d'arriver avant la fin de l'office. Ils admettent d'ailleurs volontiers ce fait, que saint Louis ramena en France plusieurs religieux Carmes.

Quoi qu'il en soit de l'anecdote discutée, nous croyons moralement certain que le saint roi, durant son séjour en Palestine, notamment pendant qu'il résidait à Saint-Jean d'Acre et fortifiait Caïffa, a fait une ou plusieurs fois le pèlerinage du mont Carmel.

Ce fut une odyssée véritable que la traversée jusqu'en France. Le navire royal faillit d'abord se briser contre un récif sur les côtes de Chypre. Il y eut ensuite bien des incidents. Enfin, le 11 juillet 1254, Louis IX débarquait à Hyères, et le 5 septembre arrivait à Vincennes.

Seize ans plus tard, il expirait à Tunis au cours d'une seconde Croisade. Cependant, « ce législateur, ce héros, ce saint » (1), devait vivre éternellement dans le souvenir patriotique et religieux de la postérité. Dès le déclin du siècle auquel il donna son nom, il fut solennellement canonisé le 18 août 1297 par le pape Boniface VIII, qui prononça ces paroles : « Maison de France, réjouis-toi d'avoir donné au monde un si bon prince! Réjouis-toi, peuple de France, d'avoir eu un si bon roi! »

L. Dressaire.

Jérusalem.

(1) Chateaubriand : « C'est un législateur, un héros, un saint. »

LA FRANC-MAÇONNERIE ET L'ÉGLISE GRECQUE EN GRÈCE ET EN TURQUIE (1898-1908)

I — EN GRÈCE (1898)

La Grèce, depuis 1868, possède un Grand-Orient et un Suprême Conseil. On y compte maintenant 26 Loges, dont 8 à Athènes, 2 au Pirée, et les autres dans le reste de la Grèce (1). C'était beaucoup pour un pays qui jusqu'ici ne comptait que deux millions et demi d'habitants. L'Église grecque orthodoxe s'en inquiète peu, semble-t-il, et nous ne connaissons pas de document officiel du patriarcat de Constantinople ou du synode d'Athènes condamnant la franc-maçonnerie. Quelques évêques, cependant, ont attiré l'attention de leurs ouailles sur l'influence funeste de la secte pour la religion et les mœurs. Nous avons déjà dit ici les démêlés de l'évêque de Zante, en 1888, avec le synode athénien, à propos d'un de ses prêtres affilié à la franc-maçonnerie (2). Dix ans plus tard, en 1898, l'archevêque de Patras, Hiérothéos, lança contre elle une lettre pastorale. Voici quelle en fut l'occasion.

Le métropolite de Patras, Hiérothéos, avait ouvert une école pour les enfants des familles indigentes, et, en qualité de fondateur, il était le président du Conseil d'administration de cette école. Un beau jour, il apprit que certains des professeurs étaient affiliés à la Loge maçonnique. Il fallait faire cesser ce scandale, et le prélat méditait les moyens à prendre pour préserver son école et son troupeau, quand un des professeurs, franc-maçon notoire, vint lui demander la permission de prêcher à l'église (3).

— Volontiers, lui répondit l'évêque, je vous l'accorderais, si je ne savais par ailleurs et de source sûre que vous avez un grade dans la Loge maçonnique de Patras.

— Sans aucun doute, reprit le professeur, mais je ne vois là rien de répréhensible, puisque la franc-maçonnerie ne s'occupe que d'œuvres de bienfaisance.

L'évêque réfuta cette assertion et déclara que la bienfaisance était un fruit de la grâce et de la lumière de l'Evangile, et que, par conséquent,

(1) *Revue internationale des Sociétés secrètes*, 1913, p. 211.
(2) *Echos d'Orient*, t. XV, 1912, p. 333-341.
(3) Qu'on ne s'étonne point de cela; c'est un fait coutumier dans l'Eglise grecque, les prédicateurs sont pour la plupart des laïques.

elle n'avait nullement besoin des ténèbres maçonniques. Ses remontrances n'ayant abouti à aucun résultat, il réclama de l'autorité ministérielle le renvoi de tous les professeurs à idées maçonniques. Devant le retard que l'on mettait à répondre à sa demande, il dénonça à ses fidèles, dans une Lettre spéciale, les machinations de la franc-maçonnerie, ses tendances antichrétiennes et antisociales.

Pour s'en convaincre, disait le prélat, il suffit de constater ce qui se passe en France et en Italie. En France, les maçons en veulent, avant tout, à la religion chrétienne; en Italie, ils prêchent le matérialisme, et nous avons une preuve de leur athéisme dans les manifestations faites au jour de l'inauguration de la statue de Giordano Bruno. Aussi, au Congrès de Trente, où se trouvaient de nombreux clercs et plus de trois cents laïques, on dénonça l'action antireligieuse et antichrétienne de la maçonnerie, et on prit des mesures pour la combattre. De plus, étant donné que les Loges de Grèce sont des créations du maçonnisme français et italien, il est évident qu'elles s'en inspirent. Nous avons donc demandé le renvoi des professeurs de notre école qui profitent de leur situation pour faire du prosélytisme en faveur de la franc-maçonnerie, déclarant préférer nous démettre de la présidence de l'école que de collaborer avec eux.

Les francs-maçons protestèrent et jetèrent les hauts cris. L'archevêque Hiérothéos, qui n'avait fait que son devoir de pasteur et de gardien des âmes, fut vilipendé par la presse athénienne. De son côté, le maire de Patras prit sous sa protection la bande des F.·. M.·.. Le prélat protesta alors auprès du préfet; une décision ministérielle et un ordre royal décrétèrent le renvoi de M. A. Sarré, la pierre de scandale. Le maire se contenta de remplacer ce dernier par un autre maçon, et les autres professeurs .·. de l'école restèrent à leur poste.

La maçonnerie fut alors la question du jour à Athènes. Les francs-maçons s'en firent les apologistes et essayèrent de lui donner un acte de naissance. Ils furent loin de s'accorder sur la question des origines de leur Société; l'*Anaplasis*, revue religieuse orthodoxe d'Athènes, en profita pour dévoiler le caractère antichrétien de la secte. L'article de l'*Anaplasis*, rédigé par Panarétos Douligérès, fut reproduit dans la *Vérite ecclésiastique*, bulletin officiel du patriarcat grec orthodoxe de Constantinople, 1899, p. 6 et 38.

L'organe du Phanar devait avoir un peu plus tard occasion de reparler de la franc-maçonnerie, au moment de la proclamation de la Constitution par les Jeunes-Turcs.

II — EN TURQUIE (1908)

On sait le rôle de la maçonnerie et de la juiverie dans la révolution de 1908 à Constantinople. Un instant on put croire à la liberté et à la tolérance, mais on s'aperçut vite du mouvement antireligieux des Jeunes-Turcs. Tout d'abord, le serment demandé à ceux qui voulaient être

membres du Comité *Union et Progrès* ne présageait rien de bon. Les Jeunes-Turcs avaient demandé aux Grecs les plus influents de Janina, de Koritza, de Drynopolis, de Bellas et de Kitros d'entrer dans le Comité et de prêter pour cela le serment exigé. Un bon nombre se fit inscrire, mais le serment en arrêta plusieurs, qui en référèrent à leur évêque. Le métropolite de Katerina avertissait le patriarche en ces termes :

On fait venir les chrétiens à part dans une chambre. Là on leur bande les yeux et on les oblige au serment suivant, qu'ils prêtent devant trois personnes couvertes d'un voile de couleur noire sur la tête et de couleur rouge sur le reste du corps.

« Je jure sur ma religion, ma conscience et mon honneur qu'à partir de cet instant où je deviens membre de la Fraternité, dont le but principal est de travailler au progrès et au bonheur de ma patrie, à l'union et à l'amour de tous les Ottomans, je travaillerai conformément aux lois et aux règles de la Fraternité, et qu'à aucune personne qui n'est point membre du Comité, et surtout aux membres du Comité qui n'ont pas le droit de connaître les secrets du Comité, je ne dévoilerai un secret quelconque de la Fraternité. Je jure que je n'hésiterai pas à accomplir exactement les devoirs qui me seront imposés, ainsi que les décisions du Comité dont le but est d'appliquer entièrement et parfaitement la Constitution, et d'assurer le maintien du régime constitutionnel qui donne à la nation les droits de la liberté. Jamais je ne trahirai le Comité, et je tuerai immédiatement, sitôt l'ordre donné par le Comité, ceux qui auraient trahi ou qui travailleraient et chercheraient à mettre obstacle aux buts sacrés du Comité. Je jure de nouveau que je travaillerai et corporellement et matériellement pour le bien du Comité, et que, si j'étais infidèle à ces promesses officielles, je donne dès maintenant mon sang, qui coulera par suite d'une condamnation à mort exécutée par les hommes du Comité qui ont ordre de poursuivre et d'arrêter tout traître là où il se trouvera. Par Dieu! Par Dieu! Par Dieu! » (1)

On leur indique ensuite leurs devoirs, c'est-à-dire une obéissance aveugle aux ordres et règlements du Comité. Chacun, selon ses moyens, verse une cotisation, qui peut s'élever de 10 piastres à une livre.

De son côté, l'évêque d'Argyrocastro écrivait :

Il y a ici une Société qui appelle indistinctement à elle chrétiens et musulmans et les oblige, devant des personnes travesties, à un horrible serment. On pose la main sur une épée et un revolver et l'on jure, les chrétiens sur l'Evangile, les musulmans sur le Coran, qu'on exécutera les ordres de la Société en temps voulu. Dans les ténèbres et en cachette on découvre aux initiés un secret qui ne doit pas être divulgué et que la famille elle-même doit ignorer (2).

Au reçu de ces lettres, on ne sembla pas trop s'émouvoir au patriarcat, et l'organe officiel du Phanar se borna à répondre que c'était là une chose incompréhensible au xxe siècle. Remettre en vigueur les systèmes féodaux de la chevalerie franque n'était plus de mode; la religion chré-

(1) *Vérité ecclésiastique*, 13 nov. 1908, p. 491.
(2) *Ibid.*, 22 nov. 1908, p. 498-499.

tienne et les lumières de notre siècle ne le permettaient plus. On était prêt à travailler pour l'Etat, mais on ne voyait nullement la nécessité de ce serment, qui n'était requis ni par les lois civiles ni par les lois religieuses (1).

Le synode patriarcal se contenta, pour lors, de cette protestation. Il s'alarma davantage lorsque, quelques mois plus tard, les Jeunes-Turcs, aidés de francs-maçons grecs, essayèrent de porter atteinte aux privilèges de l'Église orthodoxe. On voulait d'une certaine façon laïciser l'Église et lui retirer tous les droits civils dont elle disposait. Que fit alors le patriarche Joachim III? Fut-il assez énergique contre les francs-maçons? Non, semble-t-il, au dire des journaux grecs de Constantinople, qui lui reprochèrent sa faiblesse (2).

Le patriarche nous affirme, disait-on, que lui-même et la hiérarchie tout entière avec lui courent un grand danger à cause d'un projet ténébreux qui s'est formé dans les Loges maçonniques d'Orient, et auquel collaborent activement des maçons grecs. C'est là une accusation grave et nous en croyons le patriarche; mais ce qui nous étonne, nous et la nation tout entière, et nous donne tristesse et dégoût, c'est de voir qu'après une accusation aussi sérieuse prennent encore place, à côté de lui, ceux-là mêmes qui sont les chefs de cette opposition et qui méprisent tout ce que l'Église a de saint et de sacré. Nous nous demandons pourquoi notre patriarche œcuménique, après avoir ainsi dénoncé ceux qui mènent cette campagne contre la hiérarchie, et qui se sont conjurés avec les ennemis de la nation pour mettre à exécution le sinistre projet des Loges maçonniques, nous nous demandons pourquoi notre patriarche continue à leur donner sa confiance, ayant encore des relations avec eux, leur demandant conseil et prenant ses repas avec eux, car il n'est pas sans savoir qu'ils appartiennent aux Loges maçonniques. N'aurait-il point dû d'un geste énergique mettre à la porte ces ennemis de la nation et de l'Église, qui ont établi leur centre d'opération jusque dans le synode dirigeant? Nous avons cependant peine à croire que notre Église orthodoxe constitutionnelle et libérale serve de cible aux Loges maçonniques; rien chez nous ne pouvait nous attirer cette rivalité de leur part; mais puisque, selon l'affirmation du patriarche, il y a complot contre l'Église, et que de ce complot font partie ceux qui d'une façon ou d'une autre combattent maintenant la hiérarchie, nous devons croire à la réalité de ce danger, et nous nous placerons aux côtés de notre patriarche. Nous attendons pour cela qu'il lève le premier le drapeau pour la revendication des droits sacrés de l'Église et de la nation, et nous combattrons avec lui.

On discourut alors quelque peu dans les journaux sur la franc-maçonnerie, mais en termes très modérés. Un avocat 33e, Angélos Roméos, répondit aux blâmes lancés contre la Société. Philanthropique était son but, et l'Église orthodoxe n'avait pas tant à s'émotionner, puisque certains de ses chefs y étaient affiliés. Le grand patriote Grégoire V, ce

(1) *Vérité ecclésiastique*, 26 sept. 1908, p. 435.
(2) *Néologos*, 12 juin 1910.

patriarche que les Turcs avaient pendu au Phanar lors de l'indépendance grecque, avait été lui-même membre de la Société (1).

Cependant, pour conjurer le danger qui menaçait l'Église grecque, Joachim III se décida à convoquer une assemblée nationale. Celle-ci fut empêchée *manu militari* par le gouvernement. Puis l'affaire en resta là, les relations entre la Porte et le Phanar s'améliorèrent, et les Jeunes-Turcs, pour cette fois, n'osèrent pas empiéter sur les droits de l'Église.

Voilà les quelques petits détails que nous avons pu glaner çà et là dans les journaux de Constantinople. On peut voir combien l'Église grecque est travaillée par la franc-maçonnerie. L'élément laïque se charge de cela, et l'on sait la grande part qu'il a dans le gouvernement de cette Église et jusque dans l'enseignement doctrinal (2). La plupart du temps, prédication et enseignement sont donnés par des laïques, et comme un petit vent de rationalisme germanique a soufflé tant soit peu sur tous les professeurs grecs, on comprend facilement que la foi s'éteigne, surtout dans la haute classe, où l'on se contente de se déclarer encore chrétien orthodoxe parce que l'on est grec avant tout. Pourvu qu'on ne touche pas à la nation, le reste importe peu. La franc-maçonnerie trouve ainsi un terrain facile pour y semer ses doctrines. E. Nésiotès.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN TURQUIE D'EUROPE

A l'heure où le nom de Turquie d'Europe devient une expression géographique surannée, et où les alliés balkaniques vont se partager les lambeaux qu'ils ont si brillamment arrachés à l'empire ottoman, il n'est pas inutile d'examiner quelles sont la situation et l'importance de l'Église catholique dans ces régions. Les *Échos d'Orient,* qui ont déjà publié tant d'études sur les diverses Églises orientales, catholiques ou schismatiques, n'avaient pas jusqu'ici donné de vue d'ensemble sur

(1) Cette assertion, m'a-t-on dit, n'a été démentie par aucun journal de Constantinople.

(2) Au mois de janvier dernier avait lieu l'élection d'un nouveau patriarche en remplacement de Joachim III, décédé. Elle fut précédée de plusieurs séances orageuses. Certains membres laïques faisant partie de l'assemblée consultative proposèrent comme candidat le métropolite de Larnaca (Chypre). Celui-ci fut accusé en pleine séance d'être hérétique, c'est-à-dire franc-maçon, et sa candidature fut repoussée de ce chef par le saint synode.

cette question. Les circonstances politiques actuelles nous paraissent une excellente occasion de combler cette lacune. A part quelques missions peu importantes, nous ne nous occuperons guère dans cette étude que des pays qui ne feront certainement plus partie de l'empire ottoman. Les événements récents apporteront peut-être quelques modifications aux frontières projetées, mais on ne verra pas sensiblement augmenter le nombre des catholiques qui vont passer sous le régime des États balkaniques.

Dans la partie sud-orientale de notre continent, qui s'appelait hier encore la Turquie d'Europe, l'Église catholique possède, en comptant ceux de Constantinople et de ses faubourgs, 180 000 fidèles environ de rite latin (dont 30 000 à Constantinople), 300 Grecs catholiques et 15 000 Bulgares. Nous n'avons pas à nous occuper ici de Constantinople, dont les œuvres multiples mériteraient à elles seules une étude spéciale. Les lecteurs qui voudraient les connaître consulteront avec fruit l'étude très complète qu'en a donnée, dans le *Dictionnaire de théologie catholique* Vacant-Mangenot, le R. P. S. Vailhé, à l'article *Constantinople*, col. 1500-1515.

I. — Catholiques latins.

Les catholiques de rite latin de la Turquie d'Europe appartiennent à deux catégories bien distinctes. La première comprend à peu près exclusivement des indigènes, les Albanais, qui sont concentrés principalement sur les frontières du Monténégro et dans l'Albanie du Nord. Il existe chez eux une hiérarchie régulière, constituée depuis longtemps, et qui comprend la province ecclésiastique de Scutari, avec un archevêque et trois évêques suffragants, les archidiocèses de Durazzo et d'Uskub et l'abbaye *nullius* de Saint-Alexandre d'Oroche ou des Mirdites, qui tous trois dépendent directement du Saint-Siège. La deuxième catégorie comprend tous les catholiques, étrangers pour la plupart, qui vivent dispersés dans la Macédoine et la Thrace, et qui ont dépendu jusqu'ici du vicaire apostolique de Constantinople.

Les Albanais catholiques. — Les Albanais, qui malgré les persécutions des schismatiques et des musulmans sont restés fidèles au catholicisme, sont au nombre de 140 à 150 000. Ces chiffres ne sont évidemment qu'approximatifs, car dans les pays soumis aux Turcs les statistiques sont souvent menteuses. Nous suivrons celles que fournissent les *Missiones catholicæ* de 1907 et l'*Annuaire pontifical* de Mgr Battandier pour 1913.

La province ecclésiastique de Scutari renferme environ 85 000 catholiques, répandus dans l'archidiocèse de Scutari et les trois diocèses d'Alessio, de Pulati et de Sappa. Les paroisses sont au nombre de 77, mais une dizaine d'entre elles n'ont pas de prêtre à demeure fixe. Il y a plus de cent églises ou chapelles. Le clergé séculier, composé d'une soixantaine de membres, est exclusivement albanais et reçoit dans le Séminaire de Scutari (*Seminarium pontificium albanense*) une bonne formation sous la direction des Pères Jésuites. Ce Séminaire, qui sert aux sept diocèses d'Albanie, fut fondé en 1856 par Mgr Guglielmi, et confié aux Pères Jésuites de la province de Venise. Il sortait à peine de terre que les musulmans arrêtèrent les travaux et détruisirent tout ce qui avait été fait. L'Autriche envoya un navire de guerre qui menaça de bombarder la ville, et, dès l'année suivante, le Séminaire était relevé sur le même emplacement. Les élèves sont actuellement une cinquantaine. Leur formation comprend trois années de grammaire, une d'humanités, une de rhétorique, deux de philosophie et quatre de théologie. Depuis quelque temps, le gouvernement autrichien a obtenu que les théologiens aillent suivre les cours du convict théologique d'Innsbruck pendant les deux dernières années de leurs études (1). Les Pères Jésuites possèdent encore à Scutari une école primaire et le florissant collège Saint-François-Xavier, qui compte plus de trois cents élèves. Depuis une vingtaine d'années, ils donnent des missions nombreuses dans la région montagneuse des environs, qu'ils sillonnent en tout sens (2). Ils sont une vingtaine de prêtres. Les Pères Franciscains (trente prêtres) possèdent plusieurs couvents et desservent une quinzaine de paroisses. Enfin, les Ordres religieux de femmes sont représentés par les Sœurs de Charité d'Agram, qui sont 65, et possèdent deux maisons; par 15 Sœurs des Sacrés-Stigmates (une maison), et par 10 Sœurs de Notre-Dame des Sept-Douleurs (une maison).

L'archidiocèse de Durazzo, directement soumis au Saint-Siège, contient environ 13 500 catholiques. Le clergé comprend 13 prêtres séculiers indigènes et 7 réguliers Franciscains, qui tous desservent des paroisses. Celles-ci sont au nombre de 22, dont 3 n'ont pas de prêtre d'une manière habituelle. On compte 22 églises et 24 chapelles. Il y a 4 Sœurs de Charité d'Agram (une maison).

L'archidiocèse d'Uskub, directement soumis au Saint-Siège, comme celui de Durazzo, possède à peu près 20 000 fidèles groupés en

(1) *A Scutari d'Albanie. Les œuvres catholiques*, dans les *Etudes*, 20 mars 1913.
(2) *Ibid.*

8 paroisses, sous la direction de 15 prêtres séculiers et de 4 réguliers Franciscains. Les Sœurs de Charité d'Agram sont au nombre de 8, avec deux maisons.

L'abbaye bénédictine de Saint-Alexandre d'Oroche ou des Mirdites a été soustraite à la juridiction de l'évêque d'Alessio, et soumise directement à Rome par le décret *Supra montem Miriditarum* du 25 octobre 1888. Elle n'avait alors que deux paroisses. On lui en a attribué petit à petit plusieurs autres, dont 10 enlevées au diocèse d'Alessio, et 3 prises à celui de Sappa, de sorte qu'elle en compte actuellement 15. Le premier titulaire indépendant fut Mgr Primo Dochi, qui la gouverne encore, et qui a rang d'archevêque. Il est aidé dans son ministère par 11 prêtres séculiers et par 3 Pères Franciscains. La tribu des Mirdites qui lui est soumise est tout entière catholique, et compte 25 000 membres.

En Albanie, où l'Autriche et l'Italie se sont constamment disputé l'influence, le clergé catholique indigène reçoit des subventions plus ou moins déguisées du gouvernement autrichien ou du gouvernement italien, ou encore des deux à la fois, sans cesser pour cela d'être avant tout albanais. Les écoles et les établissements charitables fondés par les deux nations rivales sont tous situés sur la côte, et ne font guère sentir leur influence dans l'intérieur du pays.

Vicariat apostolique de Constantinople. — Dans les pays occupés actuellement par les armées balkaniques victorieuses, le vicariat apostolique de Constantinople comprend les vilayets de Monastir, de Salonique et d'Andrinople. Sur les 35 à 40 000 fidèles qui lui appartiennent, 5 500 tout au plus échapperont au régime turc. Il y a deux régions bien distinctes que nous étudierons successivement : la Macédoine et la Thrace.

La mission latine de Macédoine (vilayets de Monastir et de Salonique) est desservie par les Prêtres de la Mission ou Lazaristes français. Les catholiques de ces régions qui leur sont soumis ne sont guère que 5 000. La plupart d'entre eux sont des étrangers : Autrichiens, Français, Italiens, etc., et sont groupés dans la ville commerçante de Salonique, au nombre de 4 500. Les autres vivent dispersés un peu partout, avec trois centres principaux desservis par les Lazaristes : Iénidjé-Vardar, Monastir et Cavalla. A côté des Prêtres de la Mission travaillent, avec leur zèle et leur dévouement habituels, les Filles de la Charité. Les uns et les autres s'occupent aussi activement des Bulgares catholiques de Macédoine. Nous en reparlerons plus loin. Chacune de leurs missions possède une école de garçons et une école de filles. A Salonique, les Frères des Ecoles chrétiennes ont un collège français de 350 élèves.

La mission latine de Thrace (vilayet d'Andrinople) est desservie,

pour le ministère et les œuvres d'enseignement ou de charité, par les Pères Conventuels italiens et par les Pères Assomptionistes français. Les premiers possèdent quatre stations dans le vilayet : Rodosto, Dédé-Agatch, Andrinople et Cara-Agatch (faubourg d'Andrinople). Ils ont environ 600 fidèles sous leur juridiction. A Dédé-Agatch, ils ont une école de 50 garçons. Les Sœurs franciscaines italiennes possèdent dans cette même ville un internat et un externat avec une centaine d'élèves et à Cara-Agatch un asile avec 50 enfants. Les Pères Assomptionistes ont à Cara-Agatch le collège Saint-Basile, qui renferme 130 élèves. Ils sont aidés dans leur apostolat par les Sœurs Oblates de l'Assomption, qui possèdent à Andrinople et à Cara-Agatch deux externats et un pensionnat avec 250 élèves et un dispensaire. Elles dirigent également l'hôpital français Saint-Louis dans le quartier de Kaïk, quartier qui fut particulièrement éprouvé durant la fin du siège d'Andrinople. Nous dirons tout à l'heure l'état des œuvres spécialement destinées aux Bulgares catholiques de rite oriental. Ajoutons toutefois ici que, malgré cette destination spéciale, le collège des Résurrectionistes polonais d'Andrinople (100 élèves) a droit à être signalé à côté des précédents établissements. A Gallipoli, nous retrouvons encore les Pères Assomptionistes avec une petite chapelle de rite latin, quelques familles de rite grec, dont s'occupe un Père de ce rite, quelques autres de rite arménien dirigées par un ancien prêtre grégorien converti au catholicisme. L'école de garçons qu'ils dirigent contient 75 élèves. Les Sœurs Oblates de l'Assomption tiennent aussi une école de 65 filles et un dispensaire.

II. — Bulgares catholiques de rite byzantin.

Le rite byzantin est employé par la grande majorité des chrétiens orientaux (140 millions dont 5 millions et demi de catholiques, sur 148 millions de chrétiens orientaux de tout rite). Ce sont les Grecs, les Slaves, les Roumains, les Géorgiens et une partie des Syriens, qui l'observent chacun dans leur langue nationale (1). Parmi les Slaves catholiques de ce rite, il faut compter environ 15 000 Bulgares répandus dans la Turquie d'Europe. C'est tout ce qui reste du magnifique mouvement de conversion qui, en 1860, porta la Bulgarie vers Rome, et qui aurait probablement ramené à l'unité la nation tout entière, si la Russie

(1) Cf. R. Janin, *les Groupements chrétiens en Orient*, dans *Echos d'Orient*, t. IX, p. 330; t. X, p. 42, 107, 136.

schismatique n'avait tout mis en œuvre pour l'empêcher (1). Ces 15 000 Bulgares possèdent depuis 1883 deux vicariats apostoliques, l'un pour la Macédoine et l'autre pour la Thrace. En 1906, Rome a nommé un archevêque, Mgr Miroff, pour administrer les Bulgares de Constantinople et pour représenter auprès dn gouvernement turc tous les Bulgares catholiques de rite byzantin de l'empire ottoman. Les Jeunes-Turcs l'ont officiellement reconnu en juillet 1909.

Le vicariat apostolique de Macédoine, dont le titulaire, Mgr Épiphane Chanof, réside à Salonique, renferme à peu près 12 000 fidèles répandus dans 26 stations. Le clergé séculier comprend 30 à 35 prêtres qui sont aidés par une dizaine de missionnaires Lazaristes. Pour venir en aide aux Bulgares catholiques, ces derniers ont fondé à Zeitenlik, près de Salonique, un Séminaire qui compte actuellement une trentaine d'élèves. De plus, ils donnent des retraites aux prêtres séculiers et aux instituteurs des écoles paroissiales. Ils ont créé aussi à Salonique une école normale qui fournit des maîtres chrétiens aux missions bulgares de Macédoine. Le nombre total des garçons qui fréquentent ces écoles dépasse le millier. Les Filles de la Charité s'occupent également d'apostolat auprès des Bulgares. Elles dirigent à Coucouche, au nord de Salonique, un vaste établissement où plus de 300 jeunes filles s'instruisent. L'École normale qui y est annexée fournit des institutrices aux écoles paroissiales. 1200 à 1 500 jeunes filles de tout âge reçoivent ainsi le bienfait d'une éducation chrétienne. Il faut citer encore deux orphelinats avec plus de 50 jeunes filles, les dispensaires et autres œuvres charitables dont les Filles de la Charité font si souvent le but de leur vie dans les missions.

En Macédoine, les Prêtres de la Mission possèdent en tout (œuvre latine et œuvre bulgare) sept postes avec 30 prêtres. Les Filles de la Charité comptent autant de maisons et 60 religieuses. Il existe aussi une Congrégation indigène, qui se recrute parmi les Bulgares. Ce sont les Sœurs Eucharistines, au nombre de 30, qui dirigent des écoles et contribuent puissamment à faire aimer les vertus chrétiennes par ces populations naturellement un peu frustes.

Le vicariat apostolique de Thrace (2), dirigé par Mgr Petkof, qui réside à Andrinople, est un peu moins fortuné que celui de Macédoine.

---

(1) Cf. C. Armanet, *le Mouvement des Bulgares vers Rome en 1860*, dans *Echos d'Orient*, 1909, t. XII, p. 355; 1910, t. XIII, p. 101.

(2) Cf. C. Fabrègues, *le Vicariat apostolique bulgare de Thrace*, dans *Echos d'Orient*, 1904, t. VII, 35, 80; et H. Girard, *l'Eglise catholique bulgare de Thrace et de Bulgarie*, dans *Echos d'Orient*, janvier 1913, t. XVI, p. 68.

Il ne possède guère plus de 4000 fidèles, en y comprenant une centaine de familles qui habitent le royaume de Bulgarie. Il existe 18 postes différents, qui sont tous desservis d'une façon habituelle, sauf deux. Le clergé séculier se compose d'une quinzaine de prêtres auxquels viennent en aide 6 Pères Assomptionistes et 5 Pères Résurrectionistes polonais qui ont embrassé le rite oriental. Dans chaque paroisse il existe une école, mais bien modeste. L' « Association des Saints-Cyrille et Méthode » a été fondée en 1911 pour donner aux prêtres séculiers les secours spirituels et temporels dont ils ont besoin. Les Pères Résurrectionistes ont à Andrinople un collège de 100 élèves spécialement, quoique non exclusivement, destiné aux Bulgares catholiques. Ils sont aidés, pour certaines classes, par des Frères Maristes français. Dans le but d'assurer le recrutement du clergé et de lui donner une formation ecclésiastique plus complète, les Pères Assomptionistes ont créé dans le faubourg de Cara-Agatch un Petit Séminaire gratuit, où 35 enfants suivent les cours réguliers de grammaire et d'humanités avant d'entrer au Grand Séminaire Saint-Léon, établi à Constantinople par les mêmes Pères pour les Grecs, les Bulgares et les Arméniens.

III. — Grecs catholiques.

Bien qu'ils ne soient qu'un tout petit nombre, 300 à peine, faisons une mention spéciale des Grecs catholiques, parce qu'ils sont les prémices d'un apostolat nouveau. On les trouve principalement au nord de la presqu'île de Gallipoli, à Gallipoli même, à Malgara et à Daoudéli. Pour desservir ces localités et tenir de petites écoles paroissiales, ils ont 6 prêtres de leur rite, dont un Assomptioniste et 5 prêtres séculiers. Le 30 novembre 1911, Rome a bien voulu répondre à des demandes réitérées et accorder aux Grecs catholiques un évêque de leur rite dans la personne de Mgr Isaïe Papadopoulos, qui dès sa jeunesse revint à l'unité romaine et qui a consacré sa vie entière à la conversion des Grecs orthodoxes (1).

R. Janin.

(1) Cf. S. Salaville, *le Nouvel évêque grec catholique, Mgr Isaïe Papadopoulos*, dans *Echos d'Orient*, janvier 1912, t. XV, p. 64.

BULLETIN D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE BYZANTINES

Pages byzantines. — Histoire et topographie de Thessalonique. — Anciennes églises de Constantinople. — Topographie, architecture, sculpture et peinture byzantines. — Cappadoce, Arménie, Bithynie, Asie Mineure.

Les études byzantines ont largement bénéficié, depuis un demi-siècle, du redoublement d'intérêt suscité par la question d'Orient. Un des premiers initiateurs en France de ce renouveau fut Alfred Rambaud, par son beau livre sur *l'Empire grec au* x*e siècle et Constantin Porphyrogénète*, publié en 1870.

Le nom de Byzance, à cette époque, n'évoquait guère, écrit M. Charles Diehl, qu'une idée vague de décadence raffinée et sanglante, de discussions théologiques misérables, de révolutions et d'assassinats. Bien peu de personnes soupçonnaient que, pendant près de dix siècles, cet empire méconnu avait été l'un des facteurs essentiels de la civilisation; que sa capitale, pendant près de dix siècles, avait été, selon un mot de Rambaud, « le Paris du moyen âge »; que son histoire millénaire n'était pas autre chose, selon une autre expression de l'historien, que « l'histoire d'une moitié de l'Europe pendant le moyen âge tout entier »..... Le *Constantin Porphyrogénète* d'Alfred Rambaud est, pour tout dire d'un mot, un des ouvrages les plus remarquables qui aient été écrits sur l'histoire de Byzance; il reste, pour quiconque s'occupe de ces recherches, un de ces livres capitaux qu'on relit et auxquels on revient sans cesse (1).

D'autres études, d'autres occupations empêchèrent Rambaud d'être l'historien de toute la destinée de Byzance, qu'il aurait pu être après ce premier travail. Il suivit du moins d'un œil attentif les progrès des études byzantines, et s'efforça de les faire connaître au grand public dans une série d'articles qu'une main pieuse a voulu réunir en volume. Nous recommandons ces intéressantes pages comme une des lectures les plus faciles et les plus instructives concernant les multiples aspects du passé byzantin. M. Charles Diehl s'est contenté d'y ajouter quelques notes, brèves d'ailleurs et rares, pour indiquer certaines informations complémentaires que peuvent fournir des ouvrages récemment publiés.

L'introduction est formée par l'article que Rambaud consacrait, en 1890, à l'ouvrage de M. Gustave Schlumberger, un autre maître en histoire byzantine, sur l'empereur *Nicéphore Phocas*. Viennent ensuite cinq chapitres d'une admirable clarté et d'un captivant intérêt sous ces titres : Le sport et l'hippodrome à Constantinople; — Une épopée byzantine au x*e* siècle, les exploits de Digenis Akritas; — Michel Psellos, philosophe et homme d'Etat byzantin au xi*e* siècle; — Empereurs et impératrices d'Orient; — Hellènes et Bulgares, la guerre des races au x*e* siècle. M. Charles Diehl résume ainsi les suggestifs tableaux qui se déroulent à travers ces pages :

(1) Ch. Diehl, préface au recueil posthume d'Alfred Rambaud, *Etudes sur l'histoire byzantine*. Paris, A. Colin, 1912, in-18, xxiii-320 pages. Prix : 3 fr. 50.

A la Byzance ardemment passionnée pour les jeux de l'hippodrome, sans cesse troublée par l'agitation des fonctions du cirque, s'oppose le tableau de la vie provinciale, de la guerre incessante menée aux frontières contre l'infidèle, telle que nous la montre, idéalisée à peine, une curieuse épopée byzantine, vraie chanson de gestes du xe siècle. A l'empereur byzantin, dont nul n'a mieux que Rambaud compris et dessiné le complexe et magnifique personnage, à la vie de cour que menait, dans les splendeurs du palais sacré, l'impératrice byzantine, s'oppose le récit de ces luttes passionnées qui, dès le xe siècle, mettaient face à face, dans cette péninsule des Balkans, toujours grosse de tempêtes, deux races, Grecs et Bulgares, ardents à se disputer l'hégémonie. Ailleurs apparaît la figure de ce Michel Psellos, un des esprits les plus éminents, une des âmes les plus médiocres qu'ait produits la Byzance du moyen âge, et dont la personne et la vie résument, en un raccourci saisissant, les grandeurs et les tares de cette civilisation oubliée. Et je passe sur bien d'autres figures de prélats et d'hommes d'Etat, de généraux et d'écrivains, de ministres et de courtisans, d'empereurs et d'impératrices que Rambaud a évoqués, chemin faisant, en traits pittoresques et vivants. Ainsi Byzance tout entière, avec ses aspects multiples et contraires, revit dans ces pages; et si, pour tous ceux qui s'intéressent à cette histoire, ce sera un regret éternel que Rambaud n'ait point donné de frère à son admirable *Constantin Porphyrogénète*, du moins le présent livre, par l'intelligence supérieure avec laquelle y sont exposés quelques-uns des problèmes essentiels de la civilisation byzantine, leur offrira-t-il une ample et magnifique consolation (1).

Nous n'ajouterons rien à ces lignes élogieuses d'un maître éminent, au sujet duquel nous nous permettrons seulement de rappeler qu'il a lui-même publié, sous le titre de *Figures byzantines*, deux séries de tableaux historiques analogues à ceux de Rambaud, et non moins recommandables (2).

*
* *

C'est encore M. Ch. Diehl qui présente au public deux récents volumes de M. O. Tafrali, docteur ès lettres de la Faculté de Paris, ancien secrétaire au Musée des antiquités de Bucarest, concernant l'histoire et la topographie de la ville de Thessalonique (3).

On sait l'importance qu'a eue cette cité dans l'empire byzantin.

Grande ville de commerce, peuplée, riche et prospère, place de guerre importante et boulevard de la Macédoine, la cité de saint Démétrius apparaît vraiment, écrit M. Ch. Diehl (4), comme la seconde capitale de la monarchie. Tous les événements qui agitèrent la péninsule balkanique, toutes les manifestations politiques, religieuses ou sociales qui troublèrent le monde byzantin ont trouvé là un écho sonore, et dans l'histoire de l'art, les monuments (5) dont elle était fière méritent d'être rangés à côté de ceux dont Constantinople s'enorgueillit. Mais le xive siècle surtout lui a donné des titres particuliers à l'attention de l'historien. A ce moment, Thessalonique a été à la fois le théâtre d'une lutte religieuse ardente et d'un grand mouvement social dont l'étude nous ouvre, sur l'histoire de la civilisation byzantine, des jours tout nouveaux.

Dans cette lutte religieuse, qui s'appelle l'hésychasme ou la querelle des hésychastes, on peut voir une anticipation de la Renaissance et des disputes qui

(1) Ch. Diehl, *loc. cit.*

(2) *Figures byzantines*, par Ch. Diehl, 1re et 2e série. Paris, A. Colin, 2 vol. in-18 de 3 fr. 50 chacun.

(3) O. Tafrali, *Thessalonique au* xive *siècle*. Préface de Ch. Diehl, de l'Institut. Paris, Paul Geuthner, 1913, in-8°, xxvi-312 pages. Prix : 15 francs.

O. Tafrali, *Topographie de Thessalonique*. Préface de Ch. Diehl. Paris, Paul Geuthner, 1913, in-8°, xii-220 pages, avec 14 figures dans le texte, 32 planches et 2 plans. Prix : 20 francs.

(4) Préface au premier des deux ouvrages ci-dessus mentionnés, p. a.

(5) Le mot *mouvements* que porte ici le volume est une faute d'impression évidente pour *monuments*.

l'agitèrent. Quant au mouvement social, ce fut une véritable révolution, conséquence elle-même d'une âpre lutte de classes, et plus nette dans ses principes que ne le fut même la Révolution française de 1789; ce fut la révolution des zélotes ou amis du peuple. « Mettez Babeuf à la place de Robespierre, a pu écrire un publiciste, et vous aurez une notion assez exacte des événements de 1342-1349. » (1)

L'hésychasme fit s'affronter la raison latine et la rêverie orientale, incarnées dans le moine calabrais Barlaam et dans le Byzantin Grégoire Palamas; la révolution des zélotes mit aux prises les propriétaires du sol et les maîtres de la richesse avec les victimes de l'usure et de la faim.

Comme il arrive souvent en pareilles conjonctures, les deux mouvements se conditionnèrent souvent l'un l'autre, « et toujours décrivirent leurs courbes sur un fond somptueux et tourmenté, embrumé de guerres civiles et de tragédies de palais, bouleversé par les incursions serbes et turques » (2); tout cela dans une ville à la fois religieuse, prospère, savante et lettrée.

Après avoir, en un premier chapitre, résumé dans ses grandes lignes l'histoire antérieure de Thessalonique, M. O. Tafrali aborde aussitôt son sujet, non sans nous avoir avertis, par une substantielle introduction, qu'il en a longuement et consciencieusement étudié toutes les sources, imprimées et manuscrites. Vers 1423, Thessalonique comptait environ 40 000 habitants, d'après la Chronique italienne de Zorzi Dolfin. De cette population, qui était grecque en majorité, mais où se mêlaient bien d'autres races et nationalités, M. O. Tafrali passe successivement en revue les divers éléments, qu'il énumère dans l'ordre suivant : A) les citoyens libres : les puissants, la classe moyenne, le peuple; B) les parèques ou douloparèques; C) les esclaves; D) les éléments hétérogènes : Juifs, Arméniens, Slaves, Coutsovalaques, Tsintsares ou Aromounes, Vardariotes ou Turcs, Gasmoules ou Vasmoules.

Après avoir ainsi fait connaissance avec la population thessalonicienne, le lecteur trouve plus d'intérêt aux renseignements qui lui sont fournis sur le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique. Le premier surtout est décrit en détail : l'administration impériale, les fonctions du gouverneur, le thème de la Macédoine et de la première Thessalie, la garnison, les finances, la justice, l'administration municipale, le Sénat et l'assemblée populaire, les archontes municipaux, la police. Puis l'auteur étudie l'état social et le mouvement économique de la ville, le culte des saints qui y étaient spécialement honorés, le mouvement scientifique, littéraire et artistique, la querelle hésychaste.

Enfin, la dernière partie de l'ouvrage, la plus étendue, traite des événements politiques de Thessalonique au XIVe siècle, et surtout de la révolution des zélotes (1342-1349). A la faveur des guerres civiles et des compétitions dynastiques, les pauvres, guidés d'ailleurs par des nobles ambitieux et traîtres, s'organisèrent sous le nom de zélotes et s'emparèrent du pouvoir en 1342. Les maisons des riches furent pillées. En 1345, les nobles ou « puissants » furent massacrés, et de 1347 à 1349, Thessalonique se gouverna comme une république indépendante. Après avoir raconté les faits, M. O. Tafrali cherche à montrer

(1) *Salonique à la veille de la conquête turque*, article signé R. T., dans le journal *la Croix* de Paris, 13 février 1913.
(2) *Ibid.*

les causes de cette révolution, les idées, les principes et le gouvernement des zélotes. C'est un chapitre qui nous paraît quelque peu sujet à caution dans cet ouvrage d'histoire; il est si difficile de juger une époque troublée comme celle-là sans se laisser influencer par des idées plus récentes dont la justesse et la valeur sont loin de s'imposer. M. Tafrali ramène les principes des zélotes aux deux suivants : 1° Les gouvernants ont le droit de faire ce qu'ils croient être le plus utile aux gouvernés; 2° ils peuvent employer l'argent pris aux citoyens, même contre leur gré. On conçoit le recours à de tels principes pour justifier les exactions et les confiscations; mais M. Tafrali comprendra que nous ne puissions nous y rallier. Les zélotes finirent, en dignes révolutionnaires, par appeler les Serbes à leur secours, tandis que, de leur côté, les Byzantins se servirent des Turcs pour reprendre Thessalonique épuisée.

A cette révolution sociale se mêla, nous l'avons dit, la révolution religieuse de l'hésychasme, qui fut elle-même comme un premier épisode des querelles de la Renaissance. Peut-être M. Tafrali aurait-il dû exposer plus nettement la compénétration de cette agitation sociale avec ce mouvement religieux et littéraire en même temps. Les zélotes tenaient pour le Calabrais Barlaam, fougueux adversaire des hésychastes, et pour l'humanisme. Leur chute, en 1350, contribua pour une bonne part à la condamnation théologique de Barlaam. La victoire définitive restait donc aux nobles, aux riches, aux « puissants » alliés aux moines hésychastes et hérétiques. Peu à peu, chassés par la « réaction » d'abord, puis bientôt par les Turcs, les savants et les lettrés thessaloniciens émigrèrent en Occident.

On devine le vif intérêt qui s'attache à cette histoire, que nous n'avons pu résumer même brièvement.

Ce qu'il importe de signaler plutôt, dirons-nous avec M. Ch. Diehl (1), c'est la nouveauté des recherches qui ont fourni la matière de ce livre. Entre tant de choses que nous connaissons mal encore dans l'histoire de Byzance, une des plus ignorées, à coup sûr, est l'étude des institutions municipales, des luttes de classes qui agitèrent les cités; sur tout cela, l'histoire de la commune de Thessalonique nous apporte des informations aussi intéressantes que peu connues. Elle nous laisse entrevoir, comme en un raccourci, toute une série de phénomènes que l'on vit se produire dans l'empire grec tout entier, mais qui apparaissent ici avec un relief tragique. Ce que l'on trouvera donc surtout dans ce volume, c'est l'étude de ce que fut cette chose inconnue jusqu'ici, une *commune* byzantine. Et de cela, qui est absolument nouveau, nous ne saurions assez remercier l'auteur de ce livre.

Avec un critique déjà cité (2), nous ne ferons à ces éloges que trois restrictions : « D'abord, M. Tafrali, tout en se cantonnant dans l'impartialité de l'histoire, prend le parti des traîtres zélotes avec impudeur; en outre, il donne certainement aux doctrines de Barlaam un coup de pouce dans le sens de la libre pensée, ce qui est certes exagéré, pour ne pas dire plus; enfin, quoique possédant bien notre langue, M. Tafrali n'en a pas la maîtrise complète. Les longs développements lui sont interdits, et il se voit réduit à l'usage d'une phrase hachée, asthmatique; il n'est pas non plus à l'abri des incorrections. Que n'a-t-il fait relire son travail, qui honore grandement la science française, par un Français, afin d'en écarter certains solécismes choquants! » (3)

(1) Préface, p. 8.
(2) R. T., dans son article *Salonique à la veille de la conquête turque.*
(3) Entre autres transcriptions de termes grecs produisant une impression curieuse

M. Tafrali a consulté et utilisé plusieurs articles des *Échos d'Orient* (1). Peut-être aurait-il pu ajouter à la liste de ces articles celui qui a paru en 1910, t. XIII, p. 338-343, l'*Eloge de Mathieu Cantacuzène par Nicolas Cabasilas*, ainsi que la publication de lettres et documents de Jean Apokaukos, faite par le regretté P. Pétridès dans le *Bulletin de l'Institut archéologique russe à Constantinople*, t. XIV, 1909, p. 69-100.

Il est impossible d'étudier avec quelque détail l'histoire d'une ville sans en connaître avec précision la topographie. Aussi n'y a-t-il pas lieu d'être surpris que M. Tafrali ait été amené, par ses consciencieuses recherches historiques, à nous donner un autre beau volume sur la *Topographie de Thessalonique*. Ici, l'érudit se double d'un archéologue, mais apporte à son travail la même méthode de minutieuse exactitude et de scrupuleuse documentation. Après un chapitre préliminaire sur la fondation, le nom, le port et la situation de Thessalonique, un livre premier nous fait connaître les remparts dont il nous présente l'historique et la description, et nous indique le réseau de conduites d'eau qui ont alimenté la cité aux diverses époques de son histoire. Le livre second a pour objet l'intérieur même de la ville, qu'il étudie dans la période ancienne et dans la période byzantine. Les principaux monuments byzantins sont passés en revue, surtout les églises et les monastères : églises existantes, églises modernes, églises disparues. Dans un ouvrage de ce genre, les illustrations ont, en outre de leur intérêt, un rôle documentaire important. Il eût été préférable de les insérer au cours du volume, au fur et à mesure que les monuments étaient étudiés, ainsi que l'a fait l'éditeur anglais Macmillan pour un ouvrage analogue sur Constantinople (2). Mais si elles ont l'inconvénient d'être placées à la fin du livre, on ne saurait leur méconnaître le précieux avantage d'être très soignées et artistiquement reproduites.

Aussi est-ce sans restriction, cette fois, que nous souscrivons à la recommandation que fait de cet ouvrage M. Ch. Diehl dans les lignes suivantes, qui servent de préface :

> L'antique Thessalonique, qui fut jadis une des plus grandes villes de l'empire byzantin, est, par le jeu imprévu de l'histoire contemporaine, redevenue, à l'heure actuelle, une cité d'un intérêt particulier. Un livre qui étudie ses monuments, les belles églises chrétiennes qui la parent, les pittoresques murailles qui l'entourent encore partiellement, vient donc, semble-t-il, à son heure. Et si l'on considère que, depuis le moment tout récent où l'auteur a visité Salonique, une partie de ce qu'il a vu et relevé a malheureusement disparu, on sentira davantage encore l'intérêt de ces recherches, qui nous font connaître, avec une minutie attentive, avec un luxe tout à fait louable de plans et de photographies, ce qu'était, ce qu'est encore la ville qui fut jadis comme la seconde capitale de l'empire byzantin.

Histoire, archéologie, épigraphie, architecture, sont mises à contribution, chacune pour leur part, dans ce volume, mais avec cette méthode de bonne vulgarisation qui permet au lecteur de suivre toujours l'exposé avec intérêt,

---

aux lecteurs français, je signale celle de μετόχιον, μετόχια en *métoc, métocs*. Mieux vaudrait écrire *métokhion*, ou le franciser en *métoque*. Pourquoi écrire *Démétrius Kydonis* au lieu de Démétrius Kydonios ? Les habitudes françaises demandent la transcription *Xanthopoulo*, et non Xan*t*opoulo.

(1) Relevons, pour montrer que nous l'avons lu avec attention, que notre revue est citée par erreur, p. 151, sous le titre *Echos de l'Orient latin*.

(2) Voir plus loin l'analyse de cet ouvrage de M. A. van Millingen.

sans qu'il soit besoin d'avoir préalablement reçu une initiation spéciale; et c'est un avantage dont nous sommes volontiers reconnaissants à l'auteur.

Ajoutons que chacun des deux volumes de M. Tafrali se termine par une excellente table alphabétique qui témoigne à sa manière, ainsi que la liste finale d'*errata* et d'additions, d'un très louable souci de scrupuleuse exactitude scientifique (1).

*
* *

Si l'intérêt est grand à étudier l'histoire ou les monuments de Thessalonique, il l'est incomparablement plus encore à étudier l'histoire et les monuments de la grande capitale byzantine. Un distingué professeur de Robert College, M. Alexandre van Millingen, qui avait déjà publié en 1899 un bel ouvrage sur *Constantinople byzantine, les murs de la ville et les sites historiques avoisinants* (2), vient de donner à ce premier volume un frère qui s'appelle d'un nom un peu long lui aussi : *Églises byzantines de Constantinople, leur histoire et leur architecture* (3). L'éminent et érudit archéologue s'est assuré, pour les questions techniques, la collaboration de spécialistes compétents : Ramsay Traquair, W. S. George, A. E. Henderson.

Le volume comprend vingt-cinq chapitres, une bibliographie, une liste des empereurs et un index final. Sauf le premier et le dernier chapitres, qui synthétisent des données d'architecture ou d'histoire (architecture byzantine, date et classification des églises), chacun des autres est consacré à des églises spéciales ou à des monastères, pour la plupart devenus mosquées, et dont des illustrations aussi élégantes que précises présentent aux yeux du lecteur l'ensemble et les détails au fur et à mesure qu'il en lit l'histoire et la description. L'auteur prévient, dans sa préface, que le nom de Sainte-Sophie revient forcément à maintes reprises dans son livre comme terme de comparaison, mais qu'il a cependant dû se résoudre à lui refuser une étude *ex professo*. Les raisons de cette élimination ne sont que trop naturelles; ce n'est pas un chapitre, mais un ouvrage et des ouvrages entiers qu'il faut au monumental chef-d'œuvre de l'architecture byzantine. Nous regrettons néanmoins, et ce sera sans doute l'impression de nombreux lecteurs, que M. A. van Millingen n'ait pas ajouté ce chapitre, eût-il dû se contenter d'effleurer le sujet. Et, sans doute, il existe des monographies spéciales de Sainte-Sophie, dont la plus récente, celle de M. Antoniadès, peut être considérée comme exhaustive; mais la déception est vraiment cruelle de ne trouver que çà et là le nom de la grande basilique dans un livre portant en frontispice ces deux mots : *Églises byzantines;* et tout le monde n'a pas la bonne fortune de posséder les savantes, splendides mais

(1) Pourquoi, dans la table alphabétique, avoir reporté à la lettre S tous les noms de saints? Si l'on cherche un renseignement sur saint Démétrius, par exemple, c'est à *Démétrius* qu'on songe tout naturellement; le mot *saint*, mis entre parenthèses, eût suffi à le distinguer des autres personnages de même nom.

(2) A. van Millingen, *Byzantine Constantinople, the walls of the city and historical sites*. Londres, J. Murray, 1899, in-8°, xi-361 pages, avec cartes, plans et illustrations.

(3) *Byzantine churches in Constantinople, their history and architecture*, by Alexander van Millingen, assisted by Ramsay Traquair, W. S. George and A. E. Henderson. Londres, Macmillan et Cie, 1912, in-8°, xxix-352 pages, avec cartes, plans et illustrations. Prix : £ 1, 11 sh. 6 d. net.

coûteuses monographies qui, pour l'érudit archéologue, légitiment cette élimination.

Après nous être fait pardonner l'expression de ce regret, nous ne pouvons que féliciter M. A. van Millingen des exquises jouissances artistiques que nous procure son magnifique volume. Les limites étroites d'un compte rendu nous obligent à nous borner à une simple énumération. Aussi bien, elle peut suffire, croyons-nous, à attirer à un tel livre un grand nombre de lecteurs. Voici donc, sèchement transcrite, la table des matières :

Architecture byzantine, église Saint-Jean-Baptiste de Stoudion, église des Saints-Serge et Bacchus, église de Sainte-Irène, église Saint-André de Crisis, église Sainte-Marie Panachrantos, église Sainte-Marie Pammakaristos; église Sainte-Théodosie, église Sainte-Marie Diaconissa, église Saint-Pierre et Saint-Marc, église du Myrelaion, église Saint-Jean-Baptiste *in Trullo*, église de Sainte-Thècle, église Saint-Sauveur Pantepoptès, église Saint-Sauveur Pantocrator, église Saint-Théodore, monastère de Manuel, Monastir Mesjedi, Balaban Aga Mesjedi, église de Gastria, Sandjakdar Mesjedi, église Sainte-Marie des Mongols, Bogdan Séraï, église Saint-Sauveur de Chora, Kahrié Djami, mosaïques et fresques de l'église de Chora, date et classification des églises (1).

M. A. van Millingen, qui cite avec éloge, p. 106 et suiv., le travail du P. Pargoire sur Saint-Mamas, nous permettra de lui signaler que certains autres articles du regretté byzantiniste ou de quelques-uns de ses confrères de la rédaction des *Échos d'Orient* auraient pu trouver place dans la bibliographie et fournir à l'auteur de *Byzantine churches* d'utiles indications. Voici seulement quelques titres que je relève dans la table des articles de notre revue (vol. I-XIV, 1897-1911) : le Couvent de l'Évergétès à Constantinople, t. IX, p. 228 sq.; cf. t. XI, p. 91; le Monastère du Pantocrator à Constantinople, t. II, p. 70 sq.; l'Église Sainte-Théodosie à Constantinople, t. IX, p. 161 sq.; les dernières Églises franques à Constantinople, t. IX, p. 300 sq.; Saint-André de Crisis, t. XIII, p. 84; les Eglises grecques de Constantinople en 1652, t. IV, p. 42 sq.; les Églises Saint-Acace à Constantinople, t. XII, p. 103 sq.; sans parler du précieux travail du P. Pargoire sur les débuts du monachisme à Constantinople, paru dans la *Revue des questions historiques*, janvier 1899, p. 1-79.

Nous ne saurions trop recommander le bel ouvrage de M. A. van Millingen à tous ceux qu'intéressent les souvenirs chrétiens de Constantinople et les monuments de l'art byzantin.

⁂

Un savant français, M. Jean Ebersolt, a déjà, à plusieurs reprises, durant ces dernières années, publié d'importants travaux d'approche concernant la topographie et l'architecture byzantine (2). Chargé de mission par le ministre fran-

(1) Dans cette énumération, nous signalons l'oubli d'une des plus célèbres églises byzantines dédiées à la Sainte Vierge : la Chalcopratia (aujourd'hui Zeineh-Sultan, mosquée délabrée, dans le voisinage de Sainte-Sophie).

(2) Jean Ebersolt, *Essai sur la topographie et les monuments de Constantinople. Mission du ministère de l'Instruction publique (1907-1908)*. Paris, E. Leroux, 1909, in 8°, 41 pages, illustré de 30 figures et de 5 planches hors texte. — *Le Grand Palais de Constantinople et le Livre des Cérémonies*, avec un avant-propos de M. Charles Diehl et un plan de M. Adolphe Thiers. Paris, E. Leroux, 1910, in-8°, xv-240 pages. — *Sainte-Sophie de Constantinople. Essai de topographie d'après les cérémonies*. Paris, E. Leroux, 1910, in-8°, 40 pages, avec un plan.

çais de l'Instruction publique, dès 1907, à l'effet de poursuivre des études sur la topographie et les monuments de Constantinople, il en a présenté les principaux résultats dans un rapport sommaire qu'ont publié les *Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires* (1). Ses recherches ont eu successivement pour objet : 1° l'étude de certaines collections conservées au musée impérial ottoman; 2° les anciennes églises; 3° la topographie de la ville et l'ornement sculpté.

Au musée, l'attention de M. Ebersolt a été principalement attirée par la riche collection des sceaux impériaux byzantins et par quatre pièces d'orfèvrerie faisant partie d'un trésor découvert dans le district d'Alep, le trésor de Stûmâ. Quant aux anciennes églises, le distingué archéologue s'est contenté de réunir ici quelques notes concernant Sainte-Irène, le Pantocrator (Zeïrek-Djami), la Panachranté (Fénari-Yessa-Djami), et d'autres édifices plus petits, tels que Monastir-Djami, Saint-Nicolas (Bogdan Séraï), Cheïk-Suleïman-Djami, Sandjakdar-Djami. Une précédente brochure, *l'Étude sur la topographie et les monuments de Constantinople,* avait déjà présenté au public des notes analogues sur d'autres anciennes églises byzantines. La troisième partie du rapport de M. Ebersolt porte pour titre : *A travers le vieux Stamboul;* elle indique brièvement les recherches qui ont eu pour objet la topographie et l'ornement sculpté. Celui-ci, examiné déjà avec soin dans les anciens édifices religieux, l'a été aussi dans les antiques monuments de l'architecture civile et militaire, notamment sur la grande muraille terrestre et maritime, à la maison de Justinien, et sur d'autres débris situés aux environs de la Sublime Porte. Pour si court que soit ce rapport, il est riche d'observations et de remarques précieuses dont 23 figures hors texte rehaussent encore la valeur et l'intérêt.

Les mêmes éloges doivent être décernés au travail de M. Louis Bréhier, publié à la suite de celui de M. Ebersolt dans les *Archives des missions scientifiques,* et ayant pour objet l'histoire de la sculpture byzantine (2). Celle-ci a jusqu'ici été quelque peu délaissée.

Deux idées courantes, écrit M. L. Bréhier (3), ont longtemps faussé l'histoire de la sculpture byzantine. On admettait que la sculpture n'avait jamais tenu dans l'art byzantin qu'une place médiocre; son histoire n'était que celle d'une longue décadence. D'autre part, on déclarait que la figure humaine, et en particulier la représentation iconographique, en avait été écartée pour des raisons religieuses, surtout depuis la querelle des iconoclastes..... En fait, comme on l'a déjà montré (4), il est impossible de citer un seul canon de l'Eglise grecque qui condamne soit la sculpture, soit même la figure iconographique en relief. La répugnance actuelle des Eglises d'Orient pour les arts plastiques est une acquisition moderne, postérieure à la chute de l'empire byzantin; il n'est même pas impossible que, par un zèle mal entendu,

(1) Nouvelle serie, fasc. III. Paris, Imprimerie Nationale, 1911, in-8°, 109 pages, avec illustrations. Le rapport de M. Ebersolt n'occupe que les 17 premières pages de ce fascicule; le reste du volume contient un excellent travail de M. L. Bréhier, intitulé *Etudes sur l'histoire de la sculpture byzantine,* et dont nous parlerons plus loin.

(2) L. Bréhier, *Etudes sur l'histoire de la sculpture byzantine,* dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires,* nouvelle série, fasc. III. Paris, Imprimerie Nationale, 1911, in-8°, p. 19-105.

(3) *Op. cit.,* p. 19.

(4) Bayet, *Recherches pour servir à l'histoire de la peinture et de la sculpture chrétienne en Orient avant la querelle des iconoclastes.* Paris, 1879, p. 105 et suiv.; Diehl, *Manuel d'art byzantin.* Paris, 1910, p. 608.

le clergé grec ne se soit fait l'auxiliaire de la fureur iconoclaste des Turcs et n'ait contribué à anéantir une partie des sculptures d'un caractère iconographique.

Il demeure vrai, du reste, que la sculpture n'a jamais tenu autant de place dans les églises byzantines que dans nos églises gothiques et romanes d'Occident.

Le rôle qu'elle joue dans les édifices d'Orient a en réalité un caractère très spécial, très différent de celui qu'elle a en Occident, et cette divergence ne peut s'expliquer que par la distance qui sépare les deux conceptions qu'Orientaux et Occidentaux ont toujours eues de l'art. En Occident, la sculpture a pour objet essentiel d'accuser les profils d'un monument; elle est comme le couronnement de l'œuvre architecturale; elle fait valoir dans l'espace les formes d'un édifice et donne un amortissement à ses lignes. En Orient, au contraire, la sculpture est avant tout un cadre et un revêtement; elle sert à rehausser les tableaux de mosaïque, à cacher la nudité des murs de briques, à orner les balustrades et les parapets, en un mot à décorer des surfaces horizontales. Pour les Occidentaux, la sculpture est la représentation des corps vus dans l'espace sous les trois dimensions; pour les Orientaux, elle n'est qu'un revêtement décoratif analogue à la mosaïque ou à la tapisserie. La sculpture occidentale est avant tout plastique, et le modelage en est le procédé essentiel; en Orient, ce rôle de la plastique est réduit au minimum; la sculpture y est un dessin en relief, et ses procédés ne diffèrent pas beaucoup de ceux de la gravure ou de la ciselure.

Comment se fait-il que, dans un pays où la tradition hellénique était encore vivante, dans une ville où les empereurs avaient accumulé depuis Constantin les chefs-dœuvre de l'art grec, la sculpture ait suivi cette voie? Nous touchons ici à la question de l'origine orientale de l'art byzantin. Ce n'est pas, comme on l'a cru, pour des raisons religieuses que la sculpture s'est transformée à la fin de l'antiquité..... Il ne suffit pas non plus, pour expliquer cette évolution, d'invoquer une décadence artistique..... Il n'y a pas eu en réalité régression, mais transformation sous l'influence de l'Orient. Après avoir modifié l'art hellénistique à son image, l'art oriental s'est imposé à tout l'empire romain; le courant d'orientalisme, si intense dans tous les domaines au ve siècle, a submergé la tradition hellénistique, et la sculpture a subi la même fortune que les autres arts. Or, en Orient, les écoles de plastique sont rares, et, sauf en Egypte, ne se sont jamais développées. L'Oriental, semble-t-il, ne voit pas comme nous les objets dans l'espace; ils sont pour lui comme s'ils étaient sur le même plan. Tandis que, pour un Grec, toute chose a un contour précis, un Oriental vit dans un rêve perpétuel; l'art le plus conforme à son tempérament est celui qui lui présente de grandes surfaces ornées de motifs irréels, et laisse ainsi libre cours à son imagination; telle est, semble-t-il, la raison profonde de la conception qu'il a de la sculpture.

Cette conception se manifeste dans les écoles artistiques du moyen âge. L'art musulman, qui tient par ses racines aux traditions les plus anciennes de l'Asie continentale, est, pour ainsi dire, son domaine propre. Dans l'art byzantin, elle a dû se concilier avec la tradition hellénistique, et le problème consiste à rechercher dans quelle mesure elle l'a modifiée. Enfin, l'art occidental lui-même a subi son influence, et il est important de noter d'une manière plus précise qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour, les rapports que présente la sculpture occidentale avec les monuments byzantins ou orientaux. La fameuse question « byzantine » a été surtout étudiée jusqu'ici au point de vue architectural ou pictural. Il serait pourtant d'un grand intérêt d'arriver à déterminer jusqu'à quel degré la sculpture occidentale dépend de l'Orient ou de Byzance, et à quelle époque l'originalité a succédé à l'imitation. C'est à l'Occident en effet qu'on doit, à la fin du XIIe siècle, la renaissance de la sculpture plastique et naturaliste; les ténèbres couvrent encore les origines de ce mouvement, d'où est issue cependant notre sculpture moderne (1).

L'intérêt de cette citation en excusera la longueur. Après l'avoir lue, on devine l'importance d'une étude qui renferme comme préliminaires de si lumineux aperçus. M. Bréhier a tenté d'établir une classification des monuments de sculpture qu'il a pu étudier sur place, à Constantinople, dans les anciennes

(1) L. Bréhier, *op. cit.*, p. 20-22.

églises byzantines et au musée impérial Ottoman, au musée de Brousse, dans la salle byzantine du Théséion d'Athènes, ainsi qu'à l'église de Daphni, dans les églises et au musée de Ravenne, et enfin à Saint-Marc de Venise. En outre, il cherche à rapprocher ces monuments de ceux d'Orient et d'Occident, qui présentent avec eux quelque rapport.

Nous n'avons pas le loisir de nous arrêter ici aux développements de ce brillant rapport, et force nous est de nous borner à énumérer, à l'intention de ceux que ces études intéressent plus spécialement, les sept techniques auxquelles l'éminent critique ramène toutes les œuvres de sculpture byzantine, et qui forment les sous-titres de son remarquable travail. Ces sept techniques sont les suivantes : la ronde ou le demi-relief, la sculpture au trépan, la sculpture-broderie, la sculpture à jour, la sculpture en méplat, la sculpture champlevée, la gravure sur pierre. Vingt-trois superbes planches illustrent le texte et documentent le lecteur d'une manière à la fois très agréable et très précise.

*
* *

La question : Orient ou Byzance ? se pose pour la peinture comme pour la sculpture. Des données nouvelles, peut-être décisives, pour éclairer ce problème, nous sont fournies par les fresques des églises souterraines de Gueurémé et de Soghanle en Cappadoce. Le R. P. G. de Jerphanion, S. J., qui a exploré à deux reprises ces curieux monuments, a fait connaître à l'Académie des inscriptions et belles-lettres les résultats de ses voyages (1). M. G. Millet, un maître éminent en matière d'histoire de l'art byzantin, a fait suivre la communication du savant Jésuite de quelques remarques sur l'iconographie des peintures cappadociennes (2). En attendant l'important ouvrage que le R. P. de Jerphanion prépare sur cet intéressant sujet, bornons-nous à relever ici les dates de ces fresques cappadociennes. On y distingue deux groupes : l'un archaïque, sans date, peut remonter au IXe siècle ou à la première moitié du Xe; l'autre, plus récent, dont plusieurs monuments sont datés de Nicéphore Phocas, de Basile II, de 1061, et dont les autres pourraient appartenir aussi à la seconde moitié du XIe siècle.

On glanera encore bien des observations précieuses pour l'histoire de l'art byzantin et de ses relations avec l'art arménien dans le *Rapport sur une mission scientifique en Arménie russe et en Arménie turque* (juillet-octobre 1909), par M. Frédéric Macler (3). Nous y avons surtout remarqué ce qui a trait aux sanctuaires arméniens des environs d'Etchmiadzin et aux anciens manuscrits arméniens de la Bible et des Évangiles; plusieurs miniatures de ces derniers sont reproduites dans les planches hors texte. Signalons aussi d'intéressantes notes concernant la colonie arménienne de Venise, les Arméniens au Caucase et à Constantinople, la littérature arménienne au Caucase et à Constantinople. Chemin faisant, M. Macler est amené parfois à dire un mot de choses religieuses

(1) G. de Jerphanion, S. J., *les Eglises de Cappadoce*, dans les *Comptes rendus* des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1909, p. 7-21, 1912, p. 320-326; *La date des peintures de Toqqale Kilissé*, dans la *Revue archéologique*, 1912, tiré à part, 20 pages in-8°.

(2) G. Millet, *Remarques sur l'iconographie des peintures cappadociennes*, dans les *Comptes rendus*, 1912, p. 326-335.

(3) F. Macler, dans les *Nouvelles archives des missions scientifiques*, nouvelle série, fasc. II. Paris, Imprimerie Nationale, 1910, in-8°, 135 pages, 26 planches hors texte.

qu'il connaît moins bien. Ainsi, p. 112, il croit trop facilement au reproche de « latinisation » à propos des querelles entre Arméniens catholiques. Les réunions de Mékitaristes auxquelles il fait allusion, p. 4, ne sont pas des « conciles généraux », mais sans doute des Chapitres généraux de la Congrégation.

*
* *

La Bithynie, à cause de sa proximité de Constantinople, a toujours excité davantage la curiosité des topographes et des archéologues. Parmi les publications récentes, en voici deux qui ont trait à cette région : l'une, en allemand, est intitulée *Bosporus christianus : le Golfe de Nicomédie et le rivage asiatique;* l'autre, en grec, est le récit du voyage de M. Th. Kavalièros Markouizos, *de Constantinople à Nicée* (1).

Dans la première, il y a certainement beaucoup à glaner pour ceux qui veulent ne laisser perdre aucune indication utile concernant la rive asiatique du Bosphore et le littoral du joli golfe d'Ismidt. Ce ne sont que des glanes, d'ailleurs, que l'auteur lui-même à réunies autour de ces noms célèbres : Chrysopolis, Chalcédoine, Mont Saint-Auxence, Nicomédie et autres qui se rencontrent sur le chemin. Mais ces glanes sont précieuses pour la géographie, l'épigraphie et l'histoire. A signaler, en particulier, quelques notes sur l'époque des Croisades et le passage des croisés en ces régions. Elles pourront servir de complément aux remarquables études d'histoire et de topographie bithynienne que le regretté P. Pargoire, cité à plusieurs reprises dans cette brochure, a données aux *Échos d'Orient* et à d'autres revues. Nous avons déjà (t. XIII, 1910, p. 125), à l'occasion d'un précédent fascicule, exprimé le regret que les savants archéologues du *Bosporus* n'insèrent pas dans leurs travaux des sommaires détaillés et des tables analytiques qui faciliteraient l'utilisation de leurs érudites recherches. Des publications de ce genre surtout, qui exigent et supposent de patientes consultations, devraient moins que toute autre se dispenser de ces précieux suppléments (2).

J'exprime le même regret au sujet de l'ouvrage de M. Kavalièros Markouizos. Ces impressions de voyage en Bithynie, rédigées par un littérateur doublé d'un historien qui devient volontiers, à l'occasion, amateur d'archéologie, sont bien

(1) 1. [A. Mordtmann], *Bosporus christianus P. II. Golf von Nicomedien und Asiatisches Ufer,* dans le bulletin « *Bosporus* » *Mitteilungen des Deutschen Ausflugs-Vereins G. Albert,* 1911, nouvelle série, fasc. VI, in-8°, 94 pages. Constantinople, O. Keil, 1911, Prix : 1 fr. 50. Ce fascicule constitue la seconde partie d'un travail dont la première partie a paru dans le « *Bosporus* », N. F. Heft III 1907, sous ce titre : *Historische Bilder rom Bosporus : 1. Urzeit; 2. Die Phoenikier am Bosporus.* Il est regrettable que les deux parties du travail ne portent pas le même titre général et que le nom de l'auteur ait été omis dans le plus récent fascicule.

2. Th. Kavalièros Markouizos, Ἀπὸ Κωνσταντινουπόλεως εἰς Νίκαιαν. Constantinople, 1909, in-8°, 200 pages, avec illustrations.

(2) Nous attirons aussi l'attention des auteurs et des éditeurs du *Bosporus* sur les citations françaises de leur bulletin. En voici une que je transcris textuellement du présent fascicule, p. 52, en note : « St Grégoire memoré le 5 Janv. ne mit le pied sur le sol de la Bithynie qu'en § 12 : c'est au cap Akritas qu'il reçut *Echos d'Orient,* t. IV, 1901, p. 317. » (*Sic.*) Je défie qui que ce soit de comprendre quelque chose à cette note ainsi rédigée. Pour la référence aux *Echos d'Orient,* je crois qu'il s'agit de la page 347 du tome cité; mais j'avoue n'avoir pas pu, même à l'aide de cette référence, éclaircir pleinement ce que l'on a voulu dire.

divisées en chapitres au cours du livre. Mais il faut en feuilleter les pages pour constater cette division. On peut pardonner encore l'absence d'un index alphabétique; mais des travailleurs sérieux, qui ont conscience de rendre service à d'autres travailleurs, ne devraient pas se permettre d'oublier en tête de leur volume ou à la fin une table analytique destinée à orienter tout de suite le lecteur et à rendre plus aisées les consultations éventuelles. M. Kavalièros Markouizos voudra bien excuser cette insistance de la part de quelqu'un qui connaît d'expérience l'énervement que l'on éprouve et le temps que l'on perd à chercher et quelquefois à ne pas trouver un renseignement que l'on sait être dans tel volume, mais que l'absence de tout index ou de tout point de repère ne vous permet pas de découvrir.

Ceci dit, il convient de louer la sûreté d'information de l'auteur de ce récit de voyage en Bithynie, ainsi que son talent de présentation et d'exposé littéraire. On refait volontiers avec lui l'excursion de Nicée à Constantinople, en évoquant les mille souvenirs religieux et profanes, religieux surtout, que rappellent des noms comme ceux de Nicée, de Nicomédie, de Brousse. L'ouvrage est assez abondamment illustré, mais quel dommage que ces illustrations soient si pâles, et que de ce fait il soit si difficile d'y saisir les détails d'une mosaïque, d'une peinture ou d'une sculpture! A cet égard, l'ouvrage du voyageur grec est bien inférieur aux beaux volumes de MM. A. van Millingen, Ebersolt, Bréhier et Macler (1).

Un autre modèle d'illustrations fort soignées nous est fourni par le livre de M. Félix Sartiaux sur Pergame, Ephèse, Priène, Milet, le Didyméion, Hiérapolis (2). Sans pouvoir nous arrêter longuement à ces intéressantes et instructives conférences sur les villes mortes d'Asie Mineure, dont l'objet d'ailleurs déborde au moins en partie le cadre de ce bulletin, nous tenons du moins à les signaler à nos lecteurs. Elles les renseigneront vite et bien sur les travaux de fouilles entrepris dans ces anciennes localités, et leur permettront d'en contrôler les résultats par l'histoire. En faisant confiance à l'archéologue et à l'historien qu'est M. Sartiaux, ils auront çà et là à se défier du philosophe qui essaye en passant, par exemple p. 199, en note, une comparaison du passé avec le présent en matière religieuse.

Les fouilles exécutées à Pergame durant les années 1909-1910 ont été spécialement décrites par G. K. Khondronikès dans l'*Almanach d'Asie Mineure* de H. S. Svorônou (3), année 1912.

Dans les fascicules XXVI-XXVII du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, publié sous la direction de Dom Cabrol et de Dom Leclercq, je dois signaler l'article *Chartophylax*, par A. Fortescue, col. 1014-1019 (4) et à

(1) Je dois renouveler au sujet de cet ouvrage l'observation que j'ai exprimée tout à l'heure concernant les citations françaises où l'orthographe, l'accentuation, la ponctuation et quelquefois — ce qui est plus grave — le sens reçoivent, faute d'attention suffisante, des entorses regrettables.

(2) F. Sartiaux, *Villes mortes d'Asie Mineure : Pergame, Ephèse, Priène, Milet, le Didyméion, Hiérapolis*. Paris, Hachette, 1911, in-8°, 233 pages, avec 40 vues photographiques, 3 reproductions de monuments, 8 cartes et plans. Prix : 4 francs.

(3) G.-K. Khondronikès, Αἱ ἀνασκαφαὶ τῆς Περγάμου, 1909, καὶ 1910, dans H. S. Svoronou, Μικρασιατικὸν Ἡμερολόγιον τοῦ ἔτους 1912. Samos, 1912, p. 363-374, avec 4 illustrations.

(4) A signaler quelques fautes d'accentuation grecque, par exemple col. 1017 : συνήθώς, προγέγραμμενοις (*sic.*).

l'article *Château*, de Dom Leclercq, le paragraphe 3 : « Époque byzantine », col. 1203-1214. On trouvera dans ce dernier d'utiles données sur l'architecture militaire byzantine, empruntées principalement à l'ouvrage de M. Ch. Diehl sur l'*Histoire de la domination byzantine en Afrique*.

*
* *

Pour terminer sur des travaux tout à fait spécialistes cette longue énumération d'études de valeur, je dois citer au moins le sommaire du dernier *Bulletin de l'Institut archéologique russe* de Constantinople (1), en regrettant de ne pouvoir analyser ici plus longuement son riche contenu (2). Voici donc ce sommaire, qui concerne exclusivement l'histoire byzantine, histoire profane, histoire religieuse, histoire de l'art : J. Marquart, *Die Altbulgarischen Ausdrücke in der Inschrift von Çatalar und der altbulgarischen Fürstenliste;* Th. Schmit, *l'Iconographie de l'Annonciation;* Th. Schmit, *Une particularité des plus anciennes représentations du baptême de Notre-Seigneur;* S. Pétridès, des Augustins de l'Assomption, *le Typikon de Nil Damilas pour le monastère de femmes de Bœonia, en Crète;* Martin Jugie, des Augustins de l'Assomption, *Nicolas Cabasilas, Panégyriques inédits de Mathieu Cantacuzène et d'Anne Paléologine;* D. N. Anastasijevitch, *Qui a été battu à Skafida (Fakih-déré) en 1308?* M. G. Poprugenko, *Le prêtre Cosme;* Th. Schmit, Παναγία Ἀγγελόκτιστος, avec 8 planches.

M. Th. Ouspensky, l'éminent directeur de l'Institut archéologique, a écrit en russe une *Histoire de l'empire byzantin* qui s'imprime en ce moment à Saint-Pétersbourg, et dont le premier volume ne tardera pas à paraître. Nous sommes heureux d'en annoncer la bonne nouvelle à nos lecteurs.

A nos vives félicitations pour une si remarquable activité scientifique, nous joignons le vœu que l'Institut russe puisse, un jour prochain, reprendre les très intéressantes fouilles qu'il avait commencées à l'ancien monastère de Stoudion il y a quelques années. Tant de découvertes restent à faire sous le sol de la Constantinople moderne pour y retrouver bien des choses précieuses du passé de Byzance!

S. Salaville.

Post-Scriptum. — Ce bulletin était entièrement rédigé lorsque nous sont arrivés les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'Ecole française de Rome, XXXIIe année, fasc. IV-V, portant la date de septembre-décembre 1912, mais ayant paru en mars 1913. Nous y relevons un chapitre d'histoire ecclésiastique byzantine : *l'Empereur Anastase et sa politique religieuse*, par Mgr L. Duchesne, et un article d'archéologie et d'épigraphie, *la Nécropole de Thessalonique*, par Ch. Avezou et Ch. Picard.

---

(1) T. XV. Sofia, imprimerie de l'Etat, 1911, grand in-8°, 289 pages et 8 planches.

(2) La *Byzantinische Zeitschrift* de Munich est trop connue pour que nous ayons besoin d'attirer sur elle l'attention de nos lecteurs.

CHRONIQUE DES ÉGLISES ORIENTALES

Grecs.

Le clergé et l'état moral de la société en Grèce. — M. l'archimandrite Ch. Papadopoulos, directeur du Rizarion, Grand Séminaire d'Athènes, a publié, dans le *Pantainos* (1er mars 1913), sur l'état actuel de l'Église en Grèce, un article fort intéressant, dont nous tenons à présenter la substance à nos lecteurs, d'autant que ces sortes d'aperçus généraux sur la vie religieuse sont rares ou n'ont pas la portée de celui-ci. L'auteur le constate en commençant, et il en propose le remède :

Comme le régime administratif de l'Église du royaume de Grèce, dit-il, est centralisateur à l'excès, il serait à souhaiter que tous les évêques fussent obligés de soumettre chaque année au saint synode des rapports sur la situation religieuse et morale de leur troupeau, avec des statistiques concernant les églises, le clergé, les établissements ecclésiastiques, les monastères, etc. Il y aurait ainsi moyen de connaître la situation religieuse et morale du peuple, et de prendre en conséquence les mesures convenables et efficaces.

M. Papadopoulos en est réduit à esquisser lui-même le tableau.

Le relèvement de la vie religieuse pourra arrêter le peuple sur la pente morale où l'entraîne le *nouvel esprit matérialiste*, qui, sans compter ses autres manifestations très dangereuses, développe chaque jour le libertinage. Les propagateurs utilisent avec impudence la littérature dite légère, les romans transformés en pornographie et le théâtre. L'année dernière, la police d'Athènes, obligée par devoir de préserver les bonnes mœurs, dut surveiller le théâtre avec plus de soin et interdire des pièces déshonnêtes et immorales. La presse, malheureusement, au lieu de soutenir la police dans son œuvre, en vint à une discussion scandaleuse sur la nature de la morale; quelques auteurs se firent même un point d'honneur de contester à la police tout droit de surveillance sur les mœurs des citoyens. C'est la nouvelle génération surtout qui se livre au libertinage, dont les appas, dans les grandes villes, sont indescriptibles. Mais même dans les écoles, on ne veille pas assez à la sauvegarde morale de la jeunesse; non seulement l'enseignement religieux y est donné d'une manière très imparfaite, mais il est des professeurs qui attaquent ouvertement la religion. Le directeur d'un gymnase d'Athènes fit beaucoup parler de lui pour s'être comporté en impie à l'égard de la prière des élèves, ainsi que l'a rapporté un professeur de ses collègues. On essaya bien de démentir le fait : le dénonciateur fut condamné pour calomnie, mais la société avait été scandalisée de l'épisode, et l'on ne prit malheureusement pas soin de corriger le mal. Sans doute, c'est là

un cas isolé, comme est isolé et détestable cet autre fait étrange, qu'un père de famille, occupant un poste dans l'administration publique, ne consent pas à laisser baptiser ses enfants qui déjà fréquentent les écoles, il en a même rudoyé un qui demandait le baptême; mais ces faits sont des manifestations très caractéristiques de notre situation religieuse, et en tout cas, même l'année dernière, il n'a pas été sérieusement pris soin de l'éducation religieuse et morale de la jeunesse.

Traitant plus loin de la vie religieuse du peuple, l'auteur constate que lui, du moins, « n'a pas, au fond, subi l'influence de l'*esprit matérialiste* de l'époque ».

Attaché à la religion de ses pères, il n'a pas la conscience corrompue. Durant l'année dernière, il a, en plusieurs occasions, montré les admirables vertus du peuple grec. Il les a surtout fait éclater dans cette guerre victorieuse et triomphale, qui, avec la bénédiction de l'Église, a été entreprise pour délivrer notre nation.

Quels sont, devant la poussée montante du matérialisme dans les classes instruites, les moyens de résistance de la seule force morale qui existe, de l'Église? Hélas! nous dit-on, ils sont encore à créer. Sans doute, on édite à Athènes des revues traitant de questions religieuses et morales; on y imprime des livres utiles, on y organise des syllogues ayant pour but la prédication, mais tout cela est bien théorique, et son action, serait-elle réelle, ne saurait remplacer l'influence personnelle des prêtres, qui toujours, dans l'Église, ont été les vrais, les seuls puissants instruments de Dieu. M. Papadopoulos le reconnaît, tout en constatant que cette force est encore à organiser.

Ce sont, sans aucun doute, les personnes qui accomplissent les améliorations; lorsque le personnel du clergé grec sera formé convenablement, nous pourrons attendre aussi l'amélioration des choses de l'Église, dont dépend l'amélioration religieuse et la renaissance morale du peuple. Formation et rétribution pécuniaire du clergé, voilà le grand problème de notre Église. La rétribution est assurée par les deux lois nouvelles (sur les paroisses et sur la caisse ecclésiastique). La formation des clercs est l'objet de l'Université, de l'école Rizarios et des écoles hiératiques (sortes de Petits Séminaires) de Tripoli et d'Arta; mais, en principe, la question de la formation du clergé a besoin d'une étude intense, et le système actuel demande une réforme radicale (1).

Sur ces deux points, M. Dyovouniotis, professeur de théologie à l'Université et directeur de l'organe officiel du saint synode, le Ἱερὸς Σύνδεσμος, est entièrement d'accord avec M. Papadopoulos, et comme lui, il semble bien placé pour connaître la situation dont il parle.

Malheureusement, écrit-il au début de 1913, les gouvernements grecs jusqu'ici n'ont pas calculé les résultats qu'apporterait à notre nation, et en temps de paix et en temps de guerre, la formation du clergé; aussi jamais ne s'en est-on

(1) Ch. Papadopoulos, dans la revue *Pantainos* d'Alexandrie, 1er mars 1913.

occupé sérieusement. Depuis la délivrance de la nation, on s'est soucié, et avec raison, de former, de développer, de préciser les qualités des employés dans toutes les branches; du clergé seul on n'a pris aucun soin sérieux. On s'est occupé d'améliorer l'instruction; du clergé seul on n'a pris aucun soin sérieux, comme si le clergé n'avait pas pour but, de même que l'école, la formation des caractères moraux. On s'est occupé d'organiser la gendarmerie et les prisons, mais du clergé on n'a pris aucun soin sérieux, comme si le clergé formé n'était pas celui qui restreint le crime, rend plus facile le travail de la gendarmerie et moindres les dépenses de l'État, en diminuant le nombre des prisonniers.

L'élargissement des frontières de la Grèce apporte aux gouvernements grecs de nouvelles obligations, d'autant que les combats de l'hellénisme n'ont pas pris fin assurément. Nous avons l'espoir que le présent gouvernement grec, qui a montré par des actes qu'il désire et peut améliorer toutes les branches (de la société), s'occupera aussi de la formation du clergé, avec la conviction de travailler ainsi souverainement à notre renaissance nationale, qui commence sous de bons augures. Le gouvernement grec doit comprendre que si la religion est nécessaire à toute nation, elle est absolument nécessaire à la nation grecque, et que les mesures prises récemment au sujet du clergé (les deux lois dont parlait M. Papadopoulos) sont provisoires et ne résolvent pas complètement la question de l'amélioration du clergé. *Le clergé doit être salarié par le gouvernement*, comme est salarié l'instituteur, *pour qu'il puisse conserver devant son troupeau son indépendance et sa dignité*. En dehors de cela, il faut instruire le clergé, pour le rendre digne de sa grande mission. Il y a donc nécessité absolue de le rétribuer et de fonder des écoles ecclésiastiques, non seulement pour apprendre les lettres aux futurs clercs, mais pour leur inspirer l'enthousiasme qui est nécessaire à toute profession, surtout à celle de clerc (1).

Telle est bien l'Église orthodoxe, essentiellement liée à l'État, attendant tout de lui, indépendance, instruction et réforme morale. Mais, pour un catholique, il n'y a pas à hésiter, elle se trompe, elle fait fausse route, et pour le plus grand dommage de la nation. L'État s'occupe de ses intérêts matériels, politiques, économiques; le reste, essentiel cependant, est pour lui secondaire. M. Dyovouniotis le constate pour le passé, et M. Papadopoulos l'insinue pour le présent, quand il affirme que la presse politique, écho du gouvernement, ne donne absolument aucune attention au mouvement religieux. Et d'ailleurs, que peut-il? Les salaires qu'il donne ne sont pas par eux-mêmes un gage d'indépendance, au contraire, et la formation qu'on en reçoit peut tout au plus consister dans l'instruction; mais c'est une erreur de croire qu'on peut réformer des sociétés par la science. Seuls de vrais caractères posséderaient assez de force morale pour peser efficacement sur cette société grecque, qui se matérialise en empruntant à l'Europe occidentale ses éléments destructeurs, tout en rejetant les puissantes forces de réaction dont elle dispose par l'indépendance de son Église soumise au Pape.

J. DAUBRAY.

(1) DYOVOUNIOTIS, dans la revue Ἱερὸς Σύνδεσμος d'Athènes, janvier 1913.

Roumains.

1. *Diverses questions canoniques traitées en 1912.* — Mgr Safirim, évêque de Roman, intimement mêlé aux événements qui amenèrent la déposition de l'ancien primat, Mgr Mironescu, finit par être déposé lui-même. Il essaya bien dans la suite d'obtenir une revision de la sentence qui le condamnait, mais ce fut en vain. A deux reprises, au printemps et à l'automne 1912, le ministre des Cultes, M. C. Arion, procureur royal auprès du synode, s'opposa à toute revision du procès. En revanche, le prélat eut gain de cause contre ses adversaires personnels, qui voulaient obtenir son éloignement de la capitale et sa relégation dans un monastère. Acceptée par le synode, cette motion n'eut pas de suite. Le ministre déclara que le gouvernement n'est pas tenu d'exécuter les décisions synodales, et que, par suite, si l'évêque destitué se tenait tranquille, il était d'avis de lui laisser, comme à tout citoyen, la liberté de séjourner où il voudrait en Roumanie. Le synode, du reste, s'empressa de déclarer que son vote n'était qu'un *desideratum* et non une décision formelle.

A propos de deux prêtres déchus de leurs droits civils et déposés du sacerdoce, il y a dix-sept ans, pour n'avoir pas dénoncé leur beau-frère, coupable de mettre en circulation de faux billets de banque, le saint synode (mai 1912) n'hésita pas à affirmer que l'Église a le droit de lever la peine de la καθαίρεσις (déposition du sacerdoce). En conséquence, vu le caractère civil de la faute et la pénitence déjà longue de ces deux prêtres, les membres du Conseil ecclésiastique suprême proposèrent au primat, leur Ordinaire, de les absoudre, mais sans les inscrire dans la hiérarchie officielle. Nous ne savons si le prélat, qui était en partie opposé à cet acte de clémence, aura pleinement condescendu à cette demande, mais le fait est intéressant à noter; il prouve que l'Église officielle de Roumanie croit à la persistance du caractère sacerdotal chez les prêtres déposés.

La condition lamentable des évêques vicaires préoccupe vivement l'autorité ecclésiastique supérieure. Ces pauvres prélats auxiliaires, dont le traitement est à peine de 300 francs par mois, en sont réduits souvent, paraît-il, à ne représenter leur évêque que dans les cérémonies funèbres, fonction qui les ravale au rang des coadjuteurs de protopopes, ou de ce que nous appellerions des vicaires d'enterrements.

Le synode a accepté aussi avec empressement un projet du ministère des Cultes qui donne aux rapports de l'Église avec l'État un caractère plus canonique : celui de préposer un évêque à l'administration des biens ecclésiastiques. Le gouvernement cependant exige de sérieuses garanties, en particulier un serment de fidélité à la loi et au roi, prêté par le titulaire entre les mains du président du saint synode, d'après la formule suivante, approuvée par la haute assemblée ecclésiastique

le 31 octobre 1912 : « Je jure de respecter les lois du pays et d'agir en sujet fidèle de Sa Majesté le roi (de Roumanie). »

Le primat voit avec plaisir que les évêques adoptent de plus en plus des armoiries épiscopales semblables à celles que le métropolite de Iassi a naguère introduites en Roumanie. Elles consistent en un emblème représentant le patron du diocèse et le district civil auquel appartient l'éparchie. Il souhaite qu'on y ajoute une devise empruntée à l'Écriture Sainte.

2. *Progrès de l'immoralité. — Etat du clergé.* — La *Biserica ortodoxă română,* revue officielle du synode roumain, donne, sur la situation morale du pays et ses causes, des détails navrants. Un membre du saint synode déclare : « Les conséquences pathologiques de l'immoralité sont déjà si funestes, même chez les enfants et les jeunes gens, que leur intelligence et leur mémoire faiblissent, au point de ne pouvoir plus rien apprendre et de ne plus fournir à l'armée que des recrues impuissantes. » Les causes principales en sont une presse éhontée, et surtout le cinématographe, qui, monopolisé par les Juifs et répandu jusque dans les moindres villages du pays, déroule devant le public, sans distinction d'âge ou de sexe, non plus les représentations patriotiques du début, mais des drames immoraux, ou les scènes les plus scabreuses de divorces, de suicides, de scandales de toute sorte, et cela même durant la première et dernière semaine du grand Carême! (On sait que ces deux semaines sont les seules où l'on se croit encore tenu de jeûner dans beaucoup de pays orthodoxes.) Aussi le divorce et le suicide se sont-ils abattus sur le pays comme deux plaies immondes. Le divorce est encore augmenté par le mépris de la loi canonique des empêchements de consanguinité, et le suicide par le fléau de l'incrédulité grandissante.

« Que faire devant tant de misères? » s'écrie le primat. Un personnage officiel consulté a répondu que la liberté de la presse, en Roumanie, est intangible. Quant au cinématographe, le synode a décidé d'intervenir auprès du ministère de l'Intérieur pour obtenir que la Roumanie adopte l'ordonnance du gouvernement de Zurich, interdisant les séances cinématographiques inconvenantes, et admis la proposition faite par le nouvel évêque de Roman d'appliquer sévèrement les lois de l'Église, spécialement contre les suicidés. Mais, on le sent, tout cela est inapte à supprimer le mal dans sa racine. Seule l'Église possède, par ses évêques et ses prêtres, assez de force morale pour le faire, et quelle est sa situation en Roumanie? D'après la *Biserica ortodoxă,* les membres du synode déplorent que les règlements touchant le costume du clergé ne soient pas observés, et que les ecclésiastiques s'affublent de costumes bizarres, les uns se contentant du *rasso,* d'autres ne portant la soutane que jusqu'aux genoux, certains allant même jusqu'à revêtir un *jubé* de Juif. Mais tout cela n'est rien à côté du débraillé moral de ce pauvre clergé

orthodoxe. M. l'archimandrite Scriban, directeur du Séminaire central, a publié sur ce sujet, dans le *Neamul românesc*, les réflexions suivantes, qui se passent de commentaire :

Notre Église, telle qu'elle est représentée aujourd'hui par un grand nombre de prêtres, est un repaire de fainéants et d'incapables, une caverne de brigands, une école de perversion..... Bref, elle est la négation du christianisme..... Quand on voit le clergé faire la risette aux dames, aux moments les plus solennels des offices, et pratiquer le fœticide, on ne peut plus dire que l'on a affaire à des chrétiens..... Hélas! dans l'atmosphère de notre Église, les caractères fléchissent d'une manière fatale, car quiconque, dans les diverses Églises orthodoxes, s'inspire, dans sa conduite, du point de vue religieux et surnaturel, est infailliblement persécuté.

Tels sont les fruits du schisme, de la soumission de l'Église à la nation, du sentiment religieux au sentiment nationaliste. La religion du peuple roumain ne retrouvera sa puissance morale que lorsqu'elle s'appuiera sur la seule force morale qui, dans le monde, domine les nations pour les perfectionner, la papauté. Déjà beaucoup de Roumains le sentent. L'auteur des lignes écœurantes que nous venons de transcrire remarque avec raison :

Sous la direction de l'Église catholique, nous serions au moins chrétiens, nous aurions tout au moins quelque droit de nous dire les disciples du Christ, que nous ne confessons plus que du bout des lèvres..... A. C.

Russes.

1. *Les « orthodoxes catholiques ». — Leur doctrine.* — Depuis que les catholiques de rite slave furent « ramenés » à l'orthodoxie, dans les provinces de la Russie occidentale, par Catherine II et Nicolas Ier, et dans la Pologne russe par Alexandre II, le rite slave était devenu le privilège exclusif de l'Église officielle. Cependant, à la suite du manifeste de 1905, la situation devait changer, puisque la liberté de conscience était enfin accordée dans l'empire. Parmi les Russes que le besoin d'une vie religieuse plus intense ou la lecture des œuvres de V. Soloviev avait rendus favorables au catholicisme, quelques-uns résolurent de ne pas se contenter de sympathies, et de constituer, à Saint-Pétersbourg même, un premier groupe de Russes catholiques de rite slave. En 1906, avec la permission de M. Stolypine, sans rien retrancher à leurs croyances et coutumes, ils ouvrirent une église orthodoxe catholique, desservie d'abord par un pope converti, puis par M. l'abbé Deibner, prêtre ordonné par Mgr Cheptitski, archevêque ruthène catholique de Lemberg. Ce petit sanctuaire, au bout de sept ans, a fini par porter ombrage. A la suite d'une visite faite au nom du métropolite par un évêque orthodoxe, le ministre de l'Intérieur

l'a fait fermer, et la presse tout entière a dénoncé avec scandale ce nouveau complot de Jésuites. Il faut que le mot Jésuite ait, en russe, une acception bien large, pour convenir au cas présent. Nous avons, sur la doctrine des orthodoxes catholiques, un document dans lequel ils se présentent au grand jour à la société russe; c'est une petite revue qui leur sert d'organe. Elle est intitulée: *Slovo istiny* (parole de vérité); en fait, elle aurait pu se nommer *Revue Soloviev*, comme on va le voir d'après cet extrait de l'article programme (numéro du 1er janvier 1913), qui, mieux que tout commentaire, fera connaître leur pensée.

Depuis la mort de notre célèbre penseur V. Soloviev se sont déjà écoulés près de douze ans. Dans toutes les classes de la société russe, il existe des personnes ou des groupes de personnes qui, d'une manière ou d'une autre, unissent leur pensée au nom de Soloviev. Mais toutes ces personnes ou ces groupes, par suite de la richesse d'idées et de la vaste compréhension de l'illustre philosophe théologien, n'ont reçu que les côtés connus de sa pensée. Bien plus, le point central et l'idéal de sa conception du christianisme et de la mission historique de la Russie ne sont compris que par très peu de gens et ne sont pas exploités. Nous parlons de ce grand rêve de la chrétienté universelle, de l'union de l'Église orientale et occidentale. La propagation et le développement de cette grande idée du grand penseur russe est précisément la principale préoccupation qui a inspiré le groupe de personnes qui éditent la *Parole de Vérité*.

Dans quel *esprit* sera remplie cette tâche? Pour tout esprit sincère, il est indubitable que celui qui veut efficacement coopérer à la réalisation de la grande idée de réunir tous les chrétiens doit le faire dans un esprit de paix et d'amour. Tel était l'esprit du Christ, et c'est dans cet esprit que Soloviev a résolu cette grande question. Dans cet esprit, l'union future doit conserver tout le contenu positif dogmatique ou liturgique de l'une et de l'autre. Telles sont les exigences de l'amour. En réalité, l'amour ne détruit rien, mais il crée tout. La destruction est le fruit de la haine, de la colère, non de l'amour. Aussi nous tiendrons-nous fortement à la direction donnée par Soloviev.

Après avoir posé le principe de paix et d'amour qui dirigera notre action, il nous faut déterminer notre attitude vis-à-vis des facteurs historiques que nous rencontrerons dans l'étude de cette question. Ces facteurs sont: 1° le centre universel de la chrétienté, la Chaire de Saint-Pierre à Rome; 2° l'orthodoxie, et 3° la Russie.

1° Le caractère de nos relations avec *Rome et l'Église d'Occident* découle du principe de paix et d'amour que nous avons posé: de même que dans l'union des Églises tout le contenu positif dogmatique de l'Église orientale doit être conservé et reconnu, pareillement ne peuvent être repoussés ou méconnus les vérités et dogmes de la foi chrétienne que Rome professe. C'est le devoir non seulement de l'amour, mais aussi de la justice. En fait, les vérités concernant la primauté universelle de l'Évêque de Rome, l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu et les autres, non seulement ne sont pas en contradiction avec l'enseignement dogmatique de l'Orient orthodoxe, mais elles sont, au contraire, contenues dans les livres liturgiques orientaux et dans les œuvres des Pères orientaux de l'Église, et sont certifiées par les actes des conciles réunis en

Orient, et en général par la pratique de l'Église orientale; en un mot, ils sont parfaitement orthodoxes. Par suite, nous nous trouvons, pour le dogme, en union complète avec toute l'Église catholique et absolument soumis à son chef visible, l'Évêque de Rome. Quant au rite occidental, tout en gardant jalousement la pureté de notre rite oriental, nous nous comportons à son égard avec le respect dû à sa sainteté.

2° Dans quelles relations sommes-nous avec l'*orthodoxie?* Si par orthodoxie on entend l'ensemble des formes multiples et des cérémonies dans lesquelles s'est cristallisée la piété orientale, c'est justement dans cette sphère que nous vivons et sommes sauvés, et nous pensons que l'unité catholique donnera un nouvel épanouissement à la piété du rite oriental, qu'elle la spiritualisera et la rendra plus intense. Si par orthodoxie on entend les dogmes professés par les Églises orientales orthodoxes, ils doivent rester intacts, d'autant qu'ils sont déjà contenus dans la plénitude de la foi catholique. Voilà pourquoi, en devenant chrétiens catholiques — car nous sommes en relation avec l'Église universelle et avec son Pasteur suprême, le Pape de Rome, — nous sommes en même temps et nous nous disons tant dans la liturgie que dans la vie orthodoxes : nous unissons l'orthodoxie et le catholicisme. Cela montre clairement pourquoi nous appelons notre organe orthodoxe catholique.

3° De ce qui précède découlent nos relations avec notre *nation russe.* Nous qui sommes la chair de sa chair, l'os de ses os, nous vivons sa vie religieuse nationale, nous respectons les souvenirs sacrés de notre histoire, nos saints russes, car tout ce bien précieux doit entrer dans la sainte union. En aimant notre patrie, nous nous soumettons, comme à l'oint de Dieu, à notre souverain donné par Dieu, et nous prions pour lui. Au point de vue historique, il est le symbole de notre puissante patrie. A la suite de Soloviev, nous croyons que l'union des Églises est une question nationale pour la Russie, que ce n'est pas en vain qu'elle s'appelle sainte Russie.

Nous pouvons, sans faire absolument nôtre tout ce programme, remarquer que la position prise par les « orthodoxes catholiques » est bien dans la tradition russe et le genre de Soloviev. C'est par une sorte d'intuition, d'élan du cœur, qu'ils se portent vers la vérité intégrale, et leur cœur ne les trompe pas quand il les assure que l'amour, loin de détruire, édifie, et qu'ajouter aux vérités des sept conciles celles des autres conciles acceptés par Rome, ce n'est pas défaillir dans l'orthodoxie, mais, au contraire, se perfectionner. En réalité, la philosophie n'intervient dans ce programme que pour fournir un moyen d'atteindre la vérité, et ce moyen essentiel est de la désirer, de l'aimer. Mais on devine que les milieux russes où le nationalisme aigu admire tout dans le passé, exalte tout dans le présent, ne se rendent pas compte que la grandeur d'une nation n'est efficacement procurée que par la *vérité* et toutes les forces positives que seule elle représente ou procure. Aussi n'éprouvent-ils le besoin de la rechercher, et n'ont-ils que dédain pour les philosophes qui peuvent la donner. A ceux qui invoquent le grand nom de Soloviev, M. Troïski, chroniqueur de la revue du saint synode, se contente de

rappeler que saint Paul exhorte les Colossiens (II, 8) à ne pas se laisser égarer par la philosophie. La presse en général, bonne et mauvaise, n'a vu, dans les orthodoxes catholiques, que des agents déguisés du latinisme polonais; aussi n'a-t-elle eu qu'un cri de réprobation; un député les a même dénoncés à la Douma.

L'organe de l'Académie de Saint-Pétersbourg les confond avec les uniates, et ce seul qualificatif est une condamnation; on ne va pas au delà de l'écorce pour rechercher la *vérité* qu'il contient. Dans la revue du saint synode, au contraire, M. Troïski s'est attaché à prouver que le phénomène présent n'est pas l'*union* (deuxième méthode de propagande, la première étant la *latinisation*), mais l'*accommodation* (troisième méthode, spécifiquement jésuite); on prétend, dit-il, la faire dériver de Soloviev, mais ce n'est là qu'un trompe-l'œil, puisque déjà, au XVIIe siècle, les Jésuites l'employaient dans leurs missions, témoins les rites malabars et chinois. La *Parole de Vérité* n'est évidemment pas faite pour toute cette classe de lecteurs. Elle plaira à d'autres âmes non moins patriotes, mais plus clairvoyantes et plus religieuses.

Effervescence mystique. — Au lieu de se montrer si hostile à toute liberté religieuse, la Russie gagnerait, semble-t-il, à accepter le concours des Russes catholiques pour faire pénétrer la lumière de la vérité dans les classes inférieures de la société, où la vie religieuse s'égare si aisément dans l'extravagance et le ridicule. Durant ces derniers mois, on a signalé l'apparition de trois nouveaux apôtres, prédicateurs de doctrines fort originales. Le premier, un certain Karl Martynof, a donné ses oracles dans l'Oural, à Orenbourg. Il annonce pour 1924 une transformation radicale du monde. Ce sera, pour les fortunés habitants de notre planète, la fin des guerres, des prisons, des supplices, et pour ceux de l'au-delà, l'abolition de la peine du feu éternel. Un premier signe de cet important événement est l'extermination par saint Michel des démons, réunis dans les environs de New-York, le 13 octobre 1912 (v. s. sans doute). Bientôt, une nuit continue de sept jours consécutifs sera le second prélude de cette ère de paix, où les femmes recevront les mêmes droits que les hommes, où la gymnastique sera introduite dans tous les cultes, tandis qu'une lumière mystérieuse et incessante montrera une lune couleur turquoise et donnera aux objets l'éclat de l'or et de l'argent ou la blancheur des astres. Inutile d'ajouter qu'une doctrine si sereine a plu aux âmes délicates et a trouvé beaucoup de prosélytes.

Pendant ce temps, au début de 1913, en Bessarabie, un hiéromoine (moine-prêtre), répondant au nom d'Innocent, âgé de quarante ans environ, très beau d'aspect, dit-on, enthousiasmait et entraînait loin de leurs foyers les foules moldaves. On le prend tantôt pour le prophète Élie, tantôt pour le Fils de Dieu ou pour une incarnation de la Trinité. Lui se nomme le *lion noir*, et se donne pour successeur du P. Jean

de Cronstadt, venu pour juger la terre et réunir les amis de Dieu.

Dans un autre coin de la Russie, au Caucase, germèrent, il y a quelques années déjà, les principes d'une hérésie nouvelle sur la divinité du *nom* de Jésus, qui vient de faire une apparition bruyante dans le monde orthodoxe. Le code de cette doctrine est un long ouvrage du moine Hilarion, imprimé en 1910, dont le titre : *Sur les montagnes du Caucase*, ferait plutôt rêver poésie que théologie ou ascétique. Le fond doctrinal est celui-ci : la *divinité* est inséparable du *nom* de Dieu ; ou, pour employer le titre même du chapitre III : « Dans le nom de Dieu, Dieu lui-même est présent », et de même (ch. IV), « dans le nom de Jésus se trouve contenue la dignité divine elle-même, et par suite, pour qui aime le Sauveur, ce nom est comme le Sauveur lui-même ». Ces assertions, développées avec l'âpre intransigeance de cerveaux ignorants, inhabiles aux plus rudimentaires distinctions, conduisent non seulement à de pieuses conclusions morales, mais même à d'étranges corollaires théologiques, par exemple, que Josué (Jésus, fils de Nun) fut la première incarnation du Fils de Dieu.

Cette doctrine a trouvé des adeptes. Elle a été, du Caucase, transplantée à l'Athos, et cultivée avec soins par le hiéromoine Antoine Boulatovitch, dans le skite Saint-André. Après quelques mois de propagande, le monastère fut divisé en deux camps hostiles, s'accusant mutuellement d'hérésie. Le supérieur et les anciens restaient attachés à la tradition, aussi les novateurs réclamaient-ils leur démission. N'obtenant rien, Antoine Boulatovitch se souvint qu'il avait été officier ; au mois de février dernier, il arma ses fidèles de gourdins, et le corps dirigeant du monastère fut expulsé *manu militari*, après avoir été roué de coups et remplacé par des partisans de la foi nouvelle. Cette première conquête doctrinale assurée, on s'en proposa d'autres. Le grand monastère russe Saint-Pantéléïmon fut bientôt gagné, et l'higoumène dut résigner ses fonctions devant la révolution montante ; le skite Saint-Elie suivit à son tour, et bientôt toute la population russe de l'Athos professait le nouveau symbole. Il faut ajouter que les arguments théologiques furent puissamment aidés par les querelles nationales qui divisent Russes et Ruthènes. Pour une fois, ce furent les Petits-Russes qui eurent le dernier mot. Mais, attendons la fin. Déjà le gouvernement de Saint-Pétersbourg a envoyé un de ses agents, tandis que le Phanar est saisi du côté théologique de la question.

Le *Tserkovnyi vestnik*, après avoir rapporté les rêveries de K. Martynof, remarque avec raison que de telles inepties ne peuvent se répandre que grâce à l'ignorance crasse du peuple. Il aurait pu en dire autant des autres cas. Mais il avouera aussi que quelques-unes des idées du grand philosophe russe et chrétien Soloviev, même répandues par des orthodoxes catholiques russes, ne seraient pas de trop pour relever ce niveau

intellectuel des classes populaires, d'une infériorité vraiment honteuse. L'administration russe a une manière à elle de concevoir le bien de la nation.

L'Église officielle. — Les fêtes du centenaire des Romanof ont été racontées assez en détail dans tous les journaux pour que nous n'ayons pas à y revenir ici. On a remarqué leur caractère religieux. Mais la Russie ne se contente pas de se dire puissance orthodoxe; elle aime à poser en protectrice des orthodoxes. Au dehors, on fait écho à cette ambition dans la mesure seulement où l'on éprouve le besoin d'un patronage. On a remarqué que la Bulgarie, la Grèce, la Roumanie, le Monténégro n'ont pas participé à ces fêtes; seule la Serbie s'est fait représenter (par son métropolite) en même temps que les quatre patriarches orientaux. Ceux d'Alexandrie, Constantinople, Jérusalem ont délégué leur procureur respectif de Moscou. Le premier, à la réception officielle, se contenta d'exprimer des vœux; le second fut plus pressant et assura le tsar qu'en « ces circonstances, fâcheuses pour l'Église orthodoxe d'Orient et tout le christianisme oriental, c'est dans un sentiment de grande consolation intérieure que la Grande Église, si affligée, porte son regard vers lui, comme vers le protecteur béni de l'orthodoxie »; le troisième offrit une icone et remercia chaleureusement pour tous les bienfaits passés. Quant au patriarche d'Antioche, il vint lui-même, comme de juste, dire sa reconnaissance à son généreux protecteur.

Nous n'avons pas à redire ici les égards extraordinaires dont Mgr Grégoire IV se vit entouré, tant de la part du tsar que de tous ses hauts fonctionnaires, ecclésiastiques et civils. Sans doute, le désir de s'attacher entièrement ce chef d'une Église de 300 000 âmes fut le grand motif de tout cet apparat, mais ne fut pas le seul. Une réelle vénération est restée attachée en Russie à la dignité patriarcale, dont le souvenir ne s'est pas encore effacé depuis qu'elle a été supprimée. L'espoir de la voir rétablie a encore avivé ces sentiments. Comme le déclarait un membre du synode, Mgr Antoine, archevêque de Volhynie, à une assemblée russe, le 15/28 février, dans un rapport destiné à montrer que les craintes d'un despotisme patriarcal vis-à-vis du gouvernement ou des évêques russes n'étaient pas fondées : « L'autocratie et le patriarcat sont profondément sympathiques au cœur de la nation russe, parce que le patriarche sera un appui pour l'autocratie. » Ces mêmes sentiments, mêlés de regret et d'espoir, transpiraient jusque dans les discours officiels. Le même prélat recevant Mgr Grégoire IV lui disait :

> Deux cents ans ont déjà passé depuis que l'Église russe est privée de son Pasteur suprême, et il y en a deux cent cinquante que les hauts gardiens de l'orthodoxie œcuménique, les patriarches de l'Orient, ont interrompu leurs visites en Russie.

On retrouve presque les mêmes termes sur les lèvres du plus haut

dignitaire ecclésiastique russe, le métropolite de Saint-Pétersbourg, Mgr Vladimir. Un fait connu autorise l'optimisme. Les 22 et 26 janvier dernier, la Commission préconciliaire s'est réunie pour traiter justement du mode de nomination du futur patriarche, ainsi que de la convocation du synode et des rapports de cette assemblée avec le procureur impérial. Le projet primitif concernant la désignation du patriarche avait été emprunté aux Règlements généraux, d'après lesquels le pouvoir civil laisse au synode le choix définitif sur une liste proposée ou acceptée par lui. Cette méthode n'offre sans doute pas encore assez de garanties au gouvernement, et l'on revint au mode ordinaire de nomination des évêques en Russie : présentation par le synode de trois candidats parmi lesquels le tsar désigne l'élu. Le bruit avait couru que le tsar, à l'occasion des fêtes du centenaire, allait annoncer la tenue d'un concile national, et le rétablissement en Russie de cette charge, ou pour mieux dire de ce titre. Il n'en a rien été. Tout espoir n'est pas encore perdu, sans doute, et ce n'est pas sans intention que le saint synode fait préparer la canonisation du patriarche Hermogène, proposée par Mgr Macaire, métropolite de Moscou.

Si les réformes, et avec elles la décentralisation espérée se font attendre, l'Église officielle peut se consoler, puisqu'elle garde intacts ses privilèges dans l'empire. Un groupe de trente-deux membres de la Douma ayant présenté un nouveau projet de loi sur la liberté de conscience et demandé l'égalité complète des cultes en Russie, le procureur du saint synode, M. Sabler, prit vigoureusement, dans le *Novoié Vremia,* la défense des privilèges de l'orthodoxie. Dans une sorte d'étude doctrinale, il s'opposa, au nom des lois fondamentales, à l'admission des principes mêmes invoqués en faveur de la liberté. Ses raisons peuvent se ramener aux points suivants : 1° accepter l'égalité, c'est attenter à la situation prédominante de l'Église orthodoxe; 2° c'est égaler la vérité à l'erreur; 3° c'est rompre l'union historique de l'Église et de l'État; 4° c'est porter le trouble dans la conscience russe; 5° c'est mettre obstacle au progrès cultural de la Russie. Il est d'ailleurs tout à fait incertain, ajoutait-il, que la liberté établisse l'union morale dans la nation. Peut-être; mais ce qui est certain, c'est que les mille atteintes portées par l'administration russe aux droits sacrés des consciences produisent tout le contraire. Sans vouloir discuter les raisons de M. Sabler, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer qu'avec de la bonne volonté il y aurait moyen, même en Russie, et sans priver l'Église orthodoxe de son privilège historique de religion d'État, de n'inquiéter personne pour ses croyances religieuses ou ses rites liturgiques, tant qu'ils n'ont rien de manifestement subversif. L'on ne voit pas bien en quoi cette tolérance ruinerait la situation légale de l'orthodoxie, ou romprait l'union historique de l'Église et de l'État, ou porterait le trouble dans la conscience russe, ou enfin s'opposerait au

progrès de la Russie. Le projet de loi présenté à la Douma le 13 février 1913 fut renvoyé à la Commission des cultes après une courte discussion, dans laquelle un socialiste démocrate soutint la thèse extrême de la séparation de l'Eglise et de l'État, tandis que M. Gilin réclamait le rejet de la loi présentée, comme contraire aux lois fondamentales de l'empire, et que M. Milioukof trouvait conforme au manifeste du 17 octobre la situation privilégiée de l'orthodoxie.

Non seulement l'Église officielle ne perd pas ses avantages, mais elle développe son organisation administrative, en vue de nouvelles conquêtes. La mode des vicariats étant déjà ancienne en Russie, nous nous contenterons de signaler l'érection d'un nouveau en Finlande, destiné à faciliter la résistance au mouvement nationaliste finlandais et à la poussée protestante qui le précède et l'accompagne. Dans un but analogue, le saint synode vient de s'enrichir de deux nouveaux Conseils, l'un pour les missions et l'autre pour la presse. Le premier unifiera les efforts tentés pour ramener dans les cadres extérieurs de l'Église officielle tous ceux qui s'en écartent à un titre quelconque, car tel est l'objet principal des missions russes. Le second a « pour but d'augmenter l'action religieuse et civilisatrice de l'Église », et sans doute aussi de faire pièce à la presse catholique dont la puissance dans la Russie occidentale est dénoncée par l'organe du saint synode dans le numéro même qui annonce les créations nouvelles.

JEAN DAUBRAY.

BIBLIOGRAPHIE

G. LA PIANA, *le Rappresentazioni sacre nella letteratura bizantina dalle origini al sec. IX, con rapporti al teatro sacro d'Occidente.* Grottaferrata, tipografia italo-orientale San-Nilo, 1912, in-8°, xv-345 pages. Prix: 10 francs. (Se vend chez l'auteur, collegio S. Rocco, Palerme.)

L'ouvrage de M. La Piana est divisé en trois parties : la première, qui occupe plus de la moitié du volume, est consacrée au drame chrétien dans les homélies dramatiques; la deuxième traite du drame chrétien dans la poésie; la troisième examine les relations qui existent entre le drame chrétien de l'Orient et celui de l'Occident. Les deux premières parties ont été déjà publiées dans la revue *Roma e l'Oriente* (1911-1912); la troisième est complètement nouvelle. L'auteur se demande si vraiment il y a eu un théâtre religieux en Orient, aux sept ou huit premiers siècles du christianisme. D'autres écrivains s'étaient posé la même question avant lui. Magnin considère le drame Χριστὸς πάσχων « comme le frère aîné des vastes compositions religieuses par personnages ».

C. Sathas, suivi par K. Krumbacher, soutient que le fondateur de ce nouveau genre littéraire chrétien est saint Méthode d'Olympe († 311), et que l''Εξαγωγὴ

du Juif Ezéchiel a servi de modèle. L'auteur rejette l'opinion du philologue grec; il ne reconnaît aucun caractère de drame chrétien et liturgique proprement dit aux différents ouvrages de saint Méthode. Pour lui, il faut chercher l'origine du drame chrétien dans les homélies des Pères, qui, en expliquant les fêtes et les mystères de notre foi, en racontant les combats des martyrs, cherchèrent dès le ve siècle à mettre en scène des personnages pour donner plus de vie à leurs paroles. Cette homélie dialoguée, unie aux hymnes et aux cantiques, aurait donné naissance au drame chrétien. M. La Piana passe en revue et analyse plusieurs de ces homélies; il en publie *in extenso* une que l'on attribue à saint Proclus et qui a pour titre : ἐγκώμιον εἰς τὴν Θεοτόκον Μαριάμ. Rien qu'à une simple lecture, on sent que plusieurs parties de cette homélie sont écrites en vers. L'auteur leur consacre une étude très approfondie, et, grâce à son érudition, il arrive à y découvrir des fragments d'un drame chrétien qu'il essaye de reconstruire. Quant à l'influence exercée par le drame chrétien d'Orient sur celui d'Occident, il avoue qu'elle existe, mais qu'il ne faut pas l'exagérer : elle porte simplement sur la reproduction de quelques idées générales et de quelques épisodes.

M. La Piana développe son opinion avec un très grand calme et une très grande clarté. Tous les critiques n'embrasseront peut-être pas ses conclusions sur l'origine du drame chrétien, mais tous, même ceux qui jugeront à propos de faire quelques objections à sa thèse, gagneront beaucoup à lire cet ouvrage qui contribuera certainement à jeter un peu de lumière sur un sujet encore assez obscur malgré toutes les études qui lui ont été consacrées. Au point de vue typographique, ce volume est un petit chef-d'œuvre qui fait honneur à la jeune Imprimerie italo-orientale San-Nilo de Grotaferrata.

A. Rémoundos.

A. Jasek, *Was ist die cyrillo-methodeïsche Idee?* Vélehrad, Melicharek, 1911, in-8°, 82 pages.

Excellente brochure où l'on trouve, avec un appel chaleureux à la prière pour l'union des Eglises, un aperçu historico-doctrinal sur le schisme oriental, ses causes, les divergences dogmatiques entre l'Eglise catholique et l'Eglise russe, la conversion des Slaves au christianisme, les relations de l'Eglise russe avec Rome, des origines à nos jours, l'état actuel de l'Église russe. L'auteur donne à la fin de son travail les statuts de la récente Académie de Vélehrad. Il faut sans doute attribuer à une distraction ce qui est dit à la page 31, que le patriarche russe Adrien *fut déposé* par Pierre le Grand, et que la fondation du saint synode remonte à l'année *1711*.

M. Jugie.

D. Buzy, *Introduction aux paraboles évangéliques*. Paris, Lecoffre-Gabalda, 1912, in-12, xix-476 pages. Prix : 4 francs.

L'impression que laisse la lecture de l'ouvrage du R. P. Buzy, des Prêtres du Sacré-Cœur de Jésus (de Bétharram), est toute de lumière, de clarté, et l'on sait combien elle était nécessaire sur un sujet que Jülicher et son fidèle disciple, Loisy, avaient recouvert de tant d'obscurités. Le premier soin qui s'imposait à l'auteur était de préciser la portée des termes, il le fait dès le début en définissant la parabole *dans l'usage moderne*. Une fois établi ce point d'entente avec ses lecteurs, il cherche dans l'Ancien Testament et les littératures anciennes, rabbinique, grecque et latine, tout ce qui pourra contribuer, de près ou de loin, à la solution du problème que présente le but des paraboles, car tel est bien le point central, le cœur de tout l'ouvrage : pourquoi Jésus-Christ a-t-il parlé en para-

boles ? L'exposé des principes de solution et l'essai de solution proposé pour les paraboles du lac se déroulent avec une majestueuse ampleur, en quatre longs chapitres qui comprennent presque toute la deuxième partie.

L'auteur résume ainsi sa thèse : « Les paraboles sont un *châtiment*, parce qu'elles sont incomplètes et obscures; elles sont une *miséricorde*, parce que tout de même elles contiennent une haute doctrine, dont Dieu veut que la foule soit instruite; elles sont une *miséricorde conditionnée*, parce que l'intelligence de cette doctrine est subordonnée à une coopération de la foule, réflexion personnelle ou demande d'explications. Mais, évidemment, c'est la *miséricorde qui domine*, puisque ce qui constitue le châtiment, c'est-à-dire l'obscurité, n'est encore qu'un stimulant pour mieux assurer l'effet de la miséricorde. » (P. 386.) On le voit, c'est une solution de milieu (p. XIII) qui évite les difficultés des deux opinions extrêmes.

Cela ne s'applique qu'aux paraboles du lac, car le R. P. Buzy les a avec raison séparées des autres. Celles-ci, dogmatiques ou morales, pourraient paraître à première vue assez mal partagées, car elles sont étudiées en une douzaine de pages. Mais elles bénéficient en grande partie de la lumière projetée sur les autres, et elles sont loin d'offrir les mêmes difficultés au point de vue du but poursuivi par le Christ.

L'ouvrage s'achève sur les παροιμίαι johanniques. Quoique plus courte, cette partie n'en a pas moins de prix, car les précisions apportées au sens des παραβολαὶ aident à retrouver l'essentiel de celles-ci à travers la forme spéciale que revêtent les παροιμίαι de saint Jean.

Cette étude, œuvre d'un esprit éminemment clair et précis, habitué à discuter toutes les opinions et sachant prendre une position très franche, sans aller aux extrêmes, comble d'une façon heureuse une vraie lacune. Puisse le jeune docteur ès sciences bibliques faire suivre cette introduction d'une étude complète sur les paraboles elles-mêmes !

M. LACROIX.

A. SPALDAK, S. J., *De remissione et retentione peccatorum in sacramento pœnitentiæ tractatus dogmaticus*. (Extrait des *Slavorum litteræ theologicæ*. N'est pas dans le commerce.) Prague, Imprimerie archiépiscopale, 1910, in-8°, 298 pages.

En quinze thèses d'inégale étendue, de contenu très dense, rédigées selon la méthode de l'Ecole, le R. P. Spaldak examine les questions relatives à l'existence, la nécessité, le ministre, le sujet, la matière et la forme du sacrement de Pénitence. C'est une étude très fouillée, très complète, trop complète peut-être en ce qui regarde les objections scolastiques, toujours claire et sobre dans l'expression, malgré l'aspect rébarbatif de la disposition typographique. L'auteur ne fait que rarement allusion à la doctrine des théologiens russes sur les questions qu'il étudie, et nous le regrettons vivement. C'est une lacune qu'il pourra facilement combler, vu sa compétence ès choses russes. Une petite remarque seulement : parlant, à la page 152, des lettres synodales que les patriarches orientaux envoyaient au Pape, l'auteur semble voir dans la réponse du Pape à ces lettres une confirmation explicite de l'élection des patriarches. Nous croyons que dans la plupart des cas, il n'y avait que reconnaissance et confirmation implicite.

M. JUGIE.

J. SCHWEIZER, *Ambrosius Catharinus Politus* (1484-1553). *Sein Leben und seine Schriften*. Münster, Aschendorf, 1910, in-8°, XVI-308 pages. Prix : 8 marks 50.

Voici une monographie fort complète et très intéressante d'un des théologiens catholiques du XVIe siècle les plus originaux et les plus féconds. Ambroise

Catharin eut une vie très mouvementée et fit beaucoup parler de lui pendant sa vie. Il prit une part active au Concile de Trente, d'abord comme simple théologien, puis comme évêque de Minori, et se distingua dans la polémique antiprotestante. Plus juriste que théologien, avec des tendances nominalistes assez prononcées, Catharin donna à plusieurs problèmes théologiques des solutions inattendues, qui sont souvent plus séduisantes que solides. Quelques-unes de ces solutions sont restées célèbres, telles celles qui ont trait à la certitude de l'état de grâce, à la forme de l'Eucharistie, à l'intention du ministre des sacrements, à la nature du péché originel, à la prédestination. A une époque d'ardentes controverses entre les diverses écoles théologiques, il voulut garder son indépendance et ne s'inféoda à aucun système. Partisan décidé de l'Immaculée Conception dans un Ordre — il était Dominicain — tout dévoué à la doctrine contraire, il s'attira de ce chef bien des désagréments de la part de ses supérieurs, et soutint contre Cajétan, un de ses Frères en religion, une polémique retentissante. Tout cela est bien raconté par M. J. Schweizer, dont l'étude ne nous fait pas seulement connaître Catharin, mais nous donne en même temps un aperçu suggestif de l'activité théologique de l'Occident catholique à l'époque du Concile de Trente.

M. Jugie.

Th. Pègues, *Commentaire français littéral de la « Somme théologique » de saint Thomas d'Aquin.* VI : *La Béatitude et les actes humains.* Toulouse, E. Privat, 1911. In-8°, VIII-655 pages. Prix : 8 francs.

Avec une ardeur inlassable, le R. P. Pègues poursuit son commentaire littéral de la *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin. Déjà toute la première partie de ce chef-d'œuvre a été examinée, et voici, avec ce sixième volume, la *Prima secundæ* sérieusement entamée. Les vingt et une questions que ce volume renferme traitent de la béatitude et des actes humains. Avec une admirable lucidité, l'Ange de l'Ecole analyse une à une toutes les pièces de l'activité psychologique qui aboutit à l'acte volontaire. « Quiconque lira ces pages sera de l'avis du P. Pègues, pour qui la seconde partie de la *Somme théologique* en est la partie la plus originale et, en un sens, la partie la plus géniale. » Les allusions que fait çà et là le Révérend Père aux controverses postérieures à saint Thomas sont toujours discrètes. Il nous semble qu'un peu plus de souci du style rendrait plus attrayante la lecture de ce commentaire.

M. Jugie.

Cl. Delaval Cobham, *The patriarchs of Constantinople.* Cambridge, University Press, 1911, in-12, 106 pages. Prix : 2 shillings 6 pence.

Nous avons été quelque peu étonné de voir que la liste des patriarches de Constantinople publiée par M. C. Delaval Cobham n'était autre que celle de M. Manuel Gédéon, éditée en 1892. Depuis cette époque, bien des dates ont été vérifiées. On a aussi fait bonne justice de la légende relative aux évêques de Byzance depuis Stachys, disciple de saint André, jusqu'à Métrophane (38-306). M. C. Delaval Cobham aurait eu le plus grand profit à se rappeler tout cela et à consulter des listes patriarcales autrement sérieuses que celle de M. Gédéon, entre autres celle que le R. P. S. Vailhé a publiée dans le *Dictionnaire de Théologie* Vacant-Mangenot, article *Constantinople*, col. 1308-1313.

Deux préfaces de MM. A. Fortescue et F. Duckworth sur l'histoire des patriarches de Constantinople et sur l'histoire de l'Eglise grecque en général complètent la liste nécessairement un peu sèche de M. C. Delaval Cobham. Celle-ci a du moins le mérite de montrer d'une façon saisissante l'instabilité du trône patriarcal dans l'Eglise orthodoxe. Un grand nombre de noms sont suivis de la

rubrique *déposé* ou *démissionnaire*, ce qui est souvent la même chose. Il n'y a pas moins de 139 dépositions, de 45 démissions et de 10 mutilations ou morts violentes pour 312 patriarcats et 237 patriarches depuis Constantin jusqu'à nos jours. R. Janin.

Dr Konrad Lubeck, *Die christlichen Kirchen des Orients.* Collection Kœsel, Kempten et Munich, in-16, xii-206 pages. Prix : 1 mark.

Excellente étude d'ensemble sur les diverses Eglises orientales. La partie principale de l'ouvrage s'occupe de la vie religieuse dans le dogme et la liturgie. Les soixante pages consacrées à cette dernière question révèlent une très grande compétence. Par contre, l'histoire n'a été traitée que sommairement. Quant à l'organisation des Eglises, l'auteur ne s'en est guère préoccupé que pour l'Eglise grecque de Constantinople. Certaines statistiques sont vieilles de vingt ans. Enfin, chose étonnante, il n'est parlé ni des Bulgares catholiques, ni des Italo-Grecs, ni des Géorgiens catholiques et schismatiques, ni des Ruthènes, dont les 4 millions de fidèles unis à Rome méritent cependant quelque considération. Malgré ces lacunes regrettables, l'ouvrage du Dr Konrad Lübeck sera précieux, particulièrement pour ce qui concerne la liturgie. R. Janin.

E. Diehl, *Inscriptiones latinæ.* Bonn, Marcus et Weber, 1912, in-4°, xxxix-50 pages. Prix : 6 marks.

Voici un ouvrage qui rendra les plus grands services à ceux qui veulent s'initier à l'épigraphie latine. L'auteur y a réuni les photographies d'un grand nombre d'inscriptions qui vont des commencements de l'époque romaine jusqu'en 1455. On y trouve donc toutes les formes diverses d'écriture et tous les signes d'abréviation. Pour connaître la signification de ces derniers, on n'aura qu'à consulter l'excellente table qui précède les photographies et où sont aussi notées la provenance et la situation actuelle de ces inscriptions.

Ce livre fait partie de l'excellente collection *Tabulæ in usum scholarum* dont les œuvres sont éditées en latin, ce qui en rend la lecture aisée aux nombreux amis de la culture classique. R. Janin.

G. Schoo, *Die Quellen des Kirchenhistorikers Sozomenos.* Berlin, Trowitzsch 1911, in-8°, vi-156 pages.

Dans une longue et minutieuse étude, M. G. Schoo a recherché quelles étaient les sources qu'avait consultées l'historien grec Sozomène. Il en trouve cinq principales, sans compter une foule d'ouvrages qui ont été aussi d'un précieux secours. Notre auteur s'attache même à montrer quels sont les passages imités, et il donne pour le prouver de multiples exemples en comparant le texte de Sozomène avec chacune de ses sources. Il ne s'étonnera pas que nous nous demandions s'il a toujours fait la preuve de ses affirmations. Dans une étude de cette nature, le vraisemblable n'est pas toujours le vrai, et, d'une manière générale, la critique des textes est exposée à être, dans certains cas et malgré l'auteur lui-même, nettement subjective. Cette réserve, qui s'impose pour toute étude similaire, n'enlève d'ailleurs rien à la valeur d'un travail approfondi et fortement documenté. R. Janin.

Paul Thureau-Dangin, de l'Académie française, *Newman catholique d'après des documents nouveaux.* Troisième édition. Paris, Plon, 1912, in-12, vii-245 pages.

M. Thureau-Dangin avait déjà étudié dans son *Histoire de la Renaissance catholique en Angleterre au* xixe *siècle* la vie intérieure de Newman avant sa

conversion. Faute de documents, il n'avait pu faire la même étude sur Newman devenu catholique. La publication des lettres et des nombreuses notes intimes du célèbre converti due à M. Wilfrid Ward, fils d'un des disciples de Newman à Oxford, lui a permis de combler cette lacune. Ce sont ces documents qu'il reproduit ou analyse; grâce à eux, comme nous le dit l'éminent et regretté académicien, nous pouvons considérer Newman, non pluss eulement du dehors, mais, pour ainsi parler, du dedans.

Comme saint Augustin, Newman savait les difficultés que certaines personnes éprouvent quelquefois à distinguer l'erreur de la vérité et à trouver le vrai chemin de la vie au milieu des illusions de ce monde. C'est à elles qu'il veut s'adresser avec beaucoup de compassion et de ménagements charitables. Il veut ramener les hommes de haute culture que les difficultés auxquelles se heurtent leur raison avaient poussés vers l'agnosticisme et rassurer ceux qui, demeurés encore dans l'Eglise, mais mêlés au courant de la pensée moderne, se sentaient inquiétés dans leur foi. Pour cela, il fallait adapter l'apologétique à ces difficultés, se mettre au courant de la critique et de la science modernes. Cette méthode nouvelle, que Léon XIII approuva hautement plus tard, inspirait alors beaucoup de défiance aux catholiques anglais. Il en résulta une certaine mésentente entre Newman et l'autorité religieuse, qui le fit échouer dans les différentes œuvres qu'il entreprit : traduction des Saintes Écritures en anglais, direction de l'Université catholique de Dublin, direction de la revue *Rambler*. Newman souffrit beaucoup de cette divergence d'idées, des suspicions et des attaques de certains de ses coreligionnaires anglais, mais son abnégation et son humilité le faisaient toujours s'incliner devant la volonté de ses supérieurs : « Aucun bien, écrit-il, n'est jamais venu de la résistance aux pasteurs qui ont charge du troupeau. Ce sont eux qui sont les gardiens de la doctrine; eux qui sont responsables, si l'Eglise souffre. Je ne serai jamais assez téméraire pour ne pas leur laisser leur responsabilité pure et simple, ayant seulement le devoir, en cette matière, de les aider de mes prières. » Il dira encore : « Notre rôle est d'obéir. Soyons seulement patients, et tout tournera à bien. » Patient, Newman le fut, et dans les extraits de ses lettres et de son journal on peut constater à quel degré de vertu était arrivée cette âme qui n'avait jamais recherché que la volonté de Dieu et la gloire de l'Eglise dans une humble soumission et une entière confiance en ses enseignements.

Comme cela arrive d'ordinaire pour les nouveaux convertis, il voulait convertir à son tour, faire de l'apostolat par la parole, par les écrits, par l'action. Contrecarré, arrêté dans son ardeur, comdamné à l'inaction, il en profita pour se sanctifier; en lisant le journal où Newman exhale ses plaintes devant Dieu, on trouve dans ses prières des accents dignes des grands saints et montrant bien quelle ardente piété brûlait son âme.

Ce sont donc des pages bien intéressantes que celles de M. Thureau-Dangin, et nous proposons la lecture de ce livre à toutes les âmes sincèrement désireuses de la vérité. Elles y verront ce que peut une science vraie de la religion unie à la sainteté.

E. Nésiotès.

G. Mollat, *les Papes d'Avignon* (*1305-1378*). Paris, Gabalda, 1912, in-12, xv-423 pages. Prix : 3 fr. 50.

Depuis longtemps, sur la foi des chroniqueurs italiens et des savants allemands, les historiens avaient pris l'habitude de représenter le séjour des papes à Avignon comme une époque de décadence pour l'Eglise, un nouvel « exil de Babylone » qui abaissa la Papauté jusqu'à en faire l'instrument docile de la politique française. M. Mollat prétend qu'il n'en fut pas ainsi, et il prouve sa thèse en jetant dans le débat les documents nombreux dont la publication, commencée il y a

une trentaine d'années, est à même de modifier les jugements de l'histoire. Après avoir fait remarquer que, pendant la seconde moitié du XIIIe siècle, la cour pontificale a continuellement résidé hors de Rome, l'auteur prouve, documents en mains, que les Papes d'Avignon n'ont pas eu devant le roi de France l'attitude humiliée qu'on leur prête. Ce reproche n'est mérité que par Clément V et Benoît XII; encore n'est-ce que pour des questions de détail. Le triple but poursuivi par tous a été : la pacification de l'Europe, la conquête de la Terre Sainte et le recouvrement des Etats pontificaux. L'anarchie politique dans laquelle se débattait alors l'Italie suffit à expliquer l'hésitation qu'ils éprouvaient à rentrer à Rome.

L'ouvrage est divisé en trois livres. Le premier retrace l'histoire des sept Papes d'Avignon. Le second étudie la politique pontificale vis-à-vis de l'Italie, de l'Empire, de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne. Enfin le troisième est consacré à la cour pontificale et à ses procédés de gouvernement.

M. Mollat déclare que, dans une question aussi discutée que celle-ci, il ne faut pas se laisser guider par le chauvinisme, mais baser ses jugements sur des documents sérieux. Il s'est efforcé de suivre cette ligne de conduite et il y a parfaitement réussi. Ses lecteurs lui sauront gré d'avoir apporté dans ce débat séculaire une lumière abondante et bienfaisante.

R. JANIN.

A. BAUDRILLART. — A. VOGT. — U. ROUZIÈS, *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, fasc. V, VI, VII et VIII (*Aix-la-Chapelle-Alphonse*), col. 1249-1744; 1-704. Paris, Letouzey et Ané, 1912. Prix : 5 francs le fascicule.

Le nouveau dictionnaire en cours de publication justifie par sa bonne tenue scientifique les espérances qu'il faisait concevoir à ses débuts. Les quatre derniers fascicules renferment un grand nombre d'articles d'histoire, de géographie et d'histoire littéraire, où l'Orient est aussi bien représenté que l'Occident. Il nous est absolument impossible d'indiquer ici chacun de ces articles, mais nous pouvons du moins signaler les principaux. Certains d'entre eux ont une ampleur que justifie l'importance de la matière traitée. Le premier rang est occupé par l'histoire religieuse de l'Allemagne due à trois auteurs différents, MM. P. Richard, J. Paquier et G. Goyau. Cet article, accompagné de trois cartes en couleurs, comprend à lui seul 95 colonnes. L'histoire complète d'Alexandrie depuis les origines chrétiennes jusqu'à nos jours par le R. P. Faivre en renferme 80. M. J. Guiraud en consacre 74 à la question des Albigeois (erreurs et Croisade). En dehors de ces trois articles très complets, il en est d'autres qui, pour être plus modestes, n'en ont pas moins une certaine étendue. La fin de celui où M. L. Boiteux étudie l'Eglise d'Aix-la-Chapelle comprend 22 colonnes. Le R. P. Mandonnet en consacre 9 au bienheureux Albert le Grand, M. de Lacger 17 à Albi, M. Moncelle 10 à Alcuin. Deux auteurs ont traité la question d'Alep : M. C. Karalewsky étudie en 15 colonnes les diverses communautés chrétiennes de cette ville, et le R. P. Tournebize s'en est réservé 13 pour le diocèse arménien. A noter que leurs statistiques sont loin d'être d'accord. M. P. Richard, qui a raconté la vie des Papes ayant porté le nom d'Alexandre, retrace celle d'Alexandre VI en 10 colonnes et celle d'Alexandre VII en 16. On a eu l'heureuse idée de publier des cartes relatives aux diocèses de l'ancienne France, comme Ajaccio, Alais, Albi, Alet. Il serait à désirer qu'on en fît autant pour ceux des autres pays, au moins pour les principaux d'entre eux.

Nous souhaitons que la publication du *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques* avance rapidement, car il rendra les plus grands services à ceux qu'intéresse la vie de l'Eglise dans le passé et dans le présent.

R. JANIN.

N. A. Béïs, *A propos de la monnaie olocotinon* (Extrait de la *Revue numismatique*, 1912, p. 84). Paris, Rollin et Feuardent, in-8°, 7 pages.

Dans cet article, M. Béïs prouve que la monnaie dite olocotinon a été en usage en Orient du IIIe au XVe siècle. Il donne en même temps la signification exacte de ce mot : monnaie d'or épuré. J. Iannakis.

A. Beaunier, *le Sourire d'Athéna*. Paris, Plon-Nourrit, 1912, in-12, 300 pages. Prix : 3 fr. 50.

M. Beaunier a donné comme titre à son livre le titre du dernier chapitre; et c'est, en effet, seulement après lecture de ce chapitre final qu'on peut se rendre compte de son but et le préciser, autant du moins que cela est possible. Notre auteur — si l'on s'en tient à la table des matières et à l'extérieur du livre — nous présente un voyage en Grèce. Jugez : L'Ile sainte (Délos), Eleusis, Epidaure, Olympie, Delphes..... Et tout cela vous passe devant les yeux en tableaux admirables de fraîcheur et de coloris, pleins de cette lumière « muée en ménade folle, en bacchante ivre..... qui dansait..... qui chantait, allait, venait, tourbillonnait, multipliait ses épiphanies, ses apothéoses »; en évocations puissantes et déconcertantes parfois par la magie des mots et des scènes antiques, mais comme revécues; en descriptions incomparables de ces sanctuaires fameux et de ces sites tant aimés des dieux de la mythologie, dont l'auteur, un peu crûment parfois, rappelle avec complaisance les profanes légendes, et qu'il raille délicieusement à certains endroits.

Mais M. Beaunier ne s'est pas arrêté à cette joute littéraire : il vise plus haut, ou, si l'on veut, plus profond. C'est un essai sur l'esprit même de la Grèce antique qu'il voudrait nous donner, sur l'âme qui habita et fit vivre le pays d'Athéna, sur la pensée philosophique nationale et religieuse que révélèrent, voici plus de 2 000 ans, tous ces sites évocateurs, tous ces temples célèbres que les archéologues ont enfin remis au jour. De cet esprit, de cette âme, de cette pensée, M. Beaunier a donc essayé la synthèse, en prenant comme symbole le sourire charmant qui illumine invariablement le visage des vieilles statues grecques retrouvées, des Kouroi du musée national d'Athènes surtout, et des Corés du Parthénon, ce sourire « éginétique » qui, passant en Occident, refleurira dans les statues de nos saints du moyen âge; et, dans ce sourire, l'auteur voit comme le caractère révélateur de l'antique Hellade, si bien même que, pour lui, l'âme de la Grèce restera étrangère toujours à qui ne saura pénétrer ou analyser ce sourire.

M. Beaunier est aussi à sa façon, dans son sourire, apologiste : apologiste en faveur du moins de la nécessité d'une religion pour tout peuple (Cf. p. 280), contre ceux qui voudraient qu'hellénisme signifiât antichristianisme ou rationalisme, et contre L. Ménard, complimentant ses héros grecs de n'avoir pas été soumis à un clergé, alors qu'il est prouvé que la Grèce eut son clergé; apologiste un peu encore en faveur du christianisme à l'occasion, et c'est un délice, entre autres, de relire l'endroit où il nous dit quelle paix et quel calme il donne à l'âme humaine (p. 284). C'est la sonnerie du soir aux églises d'Athènes. « Un tintement fini, un autre commençait, et plusieurs se réunirent; et il y eut des notes qui, toutes seules, tombèrent dans le crépuscule, une à une, comme les grains d'un chapelet rompu. Les tintements étaient vifs, acharnés, et ils avaient la rapidité de la grêle. Mais le silence qu'ils laissèrent après eux ne fut pas le même silence qui avait précédé leur soudaine arrivée. Quel silence! Il avait l'odeur de l'encens qui fume et de la cire brûlante. Et il me sembla que, dans l'ombre où s'étaient enfuis les dieux du sourire, une fleur venait d'éclore, grise comme la cendre et chaude comme elle, une fleur de solitude, la fleur

d'un sentiment nouveau, la piété..... Toutes les âmes qui en ont respiré le parfum lourd en sont à jamais imprégnées. Elles ont changé de nature et ne songent plus de même à la vie, à la mort, à l'espace et au temps. Le sourire enfantin d'Athéna les amuse et les étonne. »

Ce sont les dernières lignes du livre de M. Beaunier.

Bref, j'aime à prédire quelques heures délicieuses et douces à tous ceux qui admirent la vieille Grèce, s'ils veulent bien refaire, en compagnie de M. Beaunier, la visite des villes et des temples qui l'illustrèrent.

MICHEL TOULOTTE.

A. STRAUB, S. J., *De Ecclesia Christi*. Inspruck, F. Rauch, 1912. 2 vol. in-8°, XCII-500 et VII-916 pages. Prix : 25 marks 50.

En deux volumes très denses, très touffus, comme en savent composer les Allemands, le R. P. Straub expose magistralement la théologie de l'Eglise. Je dis « la théologie », car le Révérend Père n'a pas suivi la méthode classique des manuels qui divise en deux parties le traité de l'Eglise, l'une proprement apologétique et l'autre théologique. Sur les quarante thèses que comprend l'ouvrage, il n'y a guère que l'avant-dernière : *l'Eglise romaine est la seule Eglise véritable*, où domine la note apologétique; ce qui ne veut pas dire que l'élément apologétique soit totalement absent des autres.

Outre les questions classiques qu'on rencontre dans tout traité de l'Eglise, on trouve dans celui-ci l'examen d'un certain nombre de points dont on n'aperçoit pas très bien, à première vue du moins, le lien avec le sujet. Signalons en particulier la question de l'authenticité de la lettre du pape Léon le Grand à l'évêque Turribius, la controverse baptimasle au IIIe siècle, l'histoire des réordinations, la matière du sacrement de l'Ordre et plusieurs autres problèmes qui relèvent directement de la théologie sacramentaire, la nature des Concordats, l'origine du pouvoir civil, la valeur dogmatique de la Vulgate, le sort des justes qui vivront au dernier avènement du Sauveur, etc. Dans les matières controversées, le R. P. Straub se prononce généralement pour les solutions qu'on peut appeler tutioristes. C'est pourquoi, sur bien des points, il pourra trouver des contradicteurs, par exemple sur l'interprétation du *salva illorum substantia* du concile de Trente, relativement au pouvoir de l'Eglise sur les sacrements. Plusieurs théologiens refuseront certainement d'admettre que la nécessité du pouvoir temporel du Pape soit infailliblement définie, ou que tel document papal utilisé par le Révérend Père ait la valeur doctrinale qu'il lui attribue.

Pour des Français, le livre du R. P. Straub présente un aspect un peu rébarbatif. Les sous-titres sont trop rares, et la disposition typographique produit sur le lecteur, par sa monotonie, une impression de découragement semblable à celle qui doit saisir un explorateur en face d'une forêt vierge. Heureusement que l'excellente table analytique de 82 pages, placée en tête du premier volume, est un guide précieux qui révèle toutes les richesses de la forêt et donne l'envie d'y pénétrer.

M. JUGIE.

E. HUGON, O. P., *le Mystère de la Très Sainte Trinité*. Paris, P. Téqui, 1912, in-12, VIII-374 pages.

Donner en français un résumé clair et complet de la théologie de la Trinité en évitant les questions trop subtiles, tel est le but que le R. P. Hugon s'est proposé et qu'il a heureusement réalisé dans le présent ouvrage. La théologie scolastique et la positive s'y trouvent mêlées à peu près à égale dose. Dans une première partie, l'auteur donne la preuve scripturaire et la preuve de tradition,

examine les principales erreurs et définit la position de la raison humaine devant le mystère. La deuxième partie est consacrée aux rapports des personnes divines entre elles, la troisième aux relations *ad extra;* la quatrième est l'explication philosophique du dogme. Le chapitre IV de cette dernière partie étudie « les principales tendances de la théologie latine et de la théologie grecque au sujet de la Trinité. »

Le R. P. Hugon ne pose point en érudit et ne prétend pas dire du nouveau, mais il sait fort bien vulgariser les résultats des meilleures études parues en ces derniers temps sur le sujet qu'il étudie. Nous avons cependant remarqué, dans le chapitre consacré à la procession du Saint-Esprit, deux ou trois inexactitudes. A la page 218, on lit cette phrase : « Au VIIIe siècle, les iconoclastes reprirent l'accusation, reprochant surtout aux moines latins de Constantinople le chant du *Filioque* », et à la page 232 : « En 809, les moines latins de Constantinople furent vivement combattus par les moines grecs pour avoir chanté le *Filioque.* » L'auteur veut vraisemblablement parler de la querelle, qui éclata à *Jérusalem*, au début du IXe siècle, entre les moines latins du *Mont des Oliviers* et les Grecs de la Ville Sainte, qui n'étaient nullement des *iconoclastes*. A la même page 232, on parle d'un synode de Fréjus, en 791, qui aurait accepté l'introduction du *Filioque* dans le symbole. Ne s'agirait-il pas, par hasard, du synode du Frioul enu en 796 par Paulin, patriarche d'Aquilée ? M. JUGIE.

H. FOUQUERAY, S. J., *Histoire de la Compagnie de Jésus en France, des origines à la suppression* (*1528-1762*). T. Ier : *Les origines et les premières luttes* (*1528-1575*). Paris, A. Picard, 1910, in-8°, XXV-673 pages. Prix : 10 francs.

L'histoire de l'Ordre des Jésuites présente un intérêt général qui n'a pas besoin d'être démontré. Aussi doit-on partout savoir gré au dernier Supérieur général, le T. R. P. Louis Martin, d'avoir décidé, en 1895, que chaque Assistance de la Compagnie écrirait sa propre histoire. Cette décision nous a valu, depuis 1902, une belle série d'excellents ouvrages en espagnol, en allemand, en anglais et en italien. Voici maintenant l'histoire de l'Assistance de France. Les matériaux en ont été préparés dès 1895 par le P. Mercier, qui a succombé à la tâche, et dont le R. P. Fouqueray a recueilli la succession. Le premier volume conduit cette histoire de l'année 1528, date des débuts de la Compagnie, jusqu'à l'année 1575. Après un abrégé historique des origines de la Société (1528-1552), l'auteur présente une analyse très précise des deux livres fondamentaux de saint Ignace : les *Exercices spirituels* et les *Constitutions*. Il entre alors dans la matière spéciale de son travail, et raconte en détail l'établissement des Jésuites en France (1540-1564), puis leurs premiers développements (1564-1575). Parmi ces développements viennent en première ligne la création de collèges importants, comme le collège de Clermont à Paris, auquel est resté attaché le nom du savant et illustre P. Maldonat; la fondation de l'Université de Pont-à-Mousson ; les travaux apostoliques dirigés surtout contre le protestantisme, et dans lesquels se fit remarquer entre autres le P. Possevin, devenu plus tard célèbre par ses missions diplomatiques en Suède et en Russie.

L'ouvrage du R. P. Fouqueray repose sur la plus sûre documentation, à laquelle, outre le labeur préparatoire du P. Mercier, les RR. PP. E. Rivière, F. Tournier et F. Rivier ont apporté leur précieux concours. Il n'y a que des éloges à adresser à l'excellente introduction bibliographique énumérant d'une manière très complète les sources manuscrites et les sources imprimées. Pour celles de ces dernières qui sont contemporaines de la période étudiée, on a ajouté à la nomenclature une courte appréciation critique; inspiration heureuse, qui mériterait d'être toujours imitée. La clarté et l'aisance de l'exposé gagne-

raient peut-être à ce que les questions fussent davantage groupées autour d'un petit nombre de sujets principaux. Ce groupement logique était, il est vrai, plus difficile pour cette période des débuts, et l'auteur promet, dans sa préface, de s'y tenir davantage pour l'histoire du XVIIe siècle.

Nous souhaitons la prochaine apparition des volumes qui doivent continuer la consciencieuse et belle œuvre du R. P. Fouqueray. L'histoire de la Compagnie de Jésus en France offre une trop grande variété de faits pour qu'on ne désire pas vivement la voir menée à bon terme. Tandis que la célèbre Société multipliait en France ses ministères, ses œuvres, ses collèges et ses missions, « elle fondait encore à l'étranger, en Ecosse, au Canada, dans les pays du Levant et ailleurs, ses colonies d'apôtres français » (p. VII). L'auteur expose lui-même son esprit et sa méthode en ces lignes, qu'on nous saura gré de citer : « On a beaucoup écrit sur la Compagnie de Jésus. Elle a suscité des pamphlets remplis de récits controuvés ou d'appréciations malveillantes, et aussi des panégyriques qui éveillent le soupçon de partialité. Les invectives comme les éloges ne prouvent rien. Loin de nous donc l'intention de faire œuvre d'avocat ou de polémiste. Simplement historien, nous exposerons, nous ferons revivre les faits, sans voiler ni les fautes, ni les mérites, ni les défaillances, ni les succès, nous souvenant toutefois que l'impartialité n'est pas l'indifférence, et qu'il est une ardeur légitime pour le règne de la vérité. » (P. IX-X.) Cette profession de foi, qui termine la préface, est la meilleure recommandation d'un ouvrage de ce genre.

S. SALAVILLE.

J.-P. BOCK, S. J., *le Pain quotidien du « Pater ». Contribution à l'intelligence de cette prière et des questions patristiques et liturgiques qui s'y rapportent.* Traduction française, par A. VILLIEN, publiée avec le concours de l'auteur. Paris, Lethielleux, 1912, in-8°, XII-500 pages. Prix : 4 francs.

Les *Echos d'Orient* ont déjà annoncé, t. XV, 1912, p. 284-285, l'ouvrage du R. P. Bock, professeur au Grand Séminaire de Sarajevo : *Die Brotbitte des Vaterunsers,* excellente étude d'érudition bien sacerdotale inspirée par le décret de S. S. Pie X, concernant la communion fréquente et quotidienne. La traduction française qu'en a faite M. l'abbé Villien, professeur à l'Institut catholique de Paris, sera certainement bien accueillie par un très grand nombre de lecteurs. Elle a été revue minutieusement par le R. P. Bock lui-même, de telle sorte que ce volume peut être considéré comme une nouvelle édition authentique de son livre. Rappelons les trois grandes divisions de l'ouvrage : 1° la demande du « pain quotidien », considérée au point de vue exégétique; 2° au point de vue patristique; 3° le *panem nostrum* dans la liturgie et la doctrine officielle de l'Eglise. Nous croyons être utile à nos lecteurs orientaux en leur signalant spécialement les chapitres consacrés aux attestations patristiques provenant de l'Eglise d'Alexandrie (p. 121-133), des Eglises de Palestine, de Syrie et d'Arménie (p. 134-147), d'Asie Mineure et des autres Eglises du patriarcat de Constantinople avant et après le schisme (p. 148-166). Large part est faite de même aux attestations provenant des diverses liturgies orientales. Notons, en vue d'une prochaine édition, l'omission de tout signe d'accentuation dans les quatre lignes de grec citées à la page 93.

Sur tel ou tel point de détail, il sera loisible aux spécialistes, toujours quelque peu pointilleux, de chercher querelle au R. P. Bock pour l'interprétation des attestations patristiques ou liturgiques. Mais ce livre n'en demeure pas moins un livre excellent par la méthode consciencieuse avec laquelle il a été composé et par l'esprit éminemment apostolique qui l'anime. Nous le recommandons volontiers à tous, spécialement aux missionnaires, comme un très utile réper-

toire de textes et de témoignages puisés aux bonnes sources, une mine facile à exploiter pour l'édification et la piété. S. SALAVILLE.

WILLIAM MILLER, *The Latins in the Levant. A history of frankish Græce (1204-1566)*, S. LAMBROS, Ἱστορία τῆς φραγκοκρατίας ἐν Ἑλλάδι (1204-1566). Athènes, Société éditrice grecque, 1909-1910, 2 volumes in-8°, 484 et 494 pages. Prix : 10 francs le volume.

Les historiens ont beaucoup écrit sur les Croisades et sur l'empire latin de Constantinople. Peu se sont arrêtés sur la domination latine dans la Grèce proprement dite. Ceux qui en ont parlé se sont bornés à relater les faits particuliers de telle ou telle partie de l'Hellade; personne n'avait essayé une histoire générale de cette domination. C'était donc une étude qui restait à faire. M. William Miller l'a entreprise avec beaucoup de succès. En 1908, il publiait ses deux volumes sur la domination latine dans la Grèce proprement dite. L'Occident pouvait désormais suivre pas à pas, année par année, ses conquêtes et ses luttes, de 1204 à 1566, à travers le sol de l'Hellade. L'auteur, après avoir décrit l'état du pays avant l'occupation, y expose l'œuvre de l'occupation elle-même et de l'organisation au point de vue soit politique, soit religieux. Puis il nous fait voir les luttes et les jalousies entre les divers conquérants, les difficultés qu'ils rencontrèrent de la part des Grecs, et surtout de la part des despotes de l'Epire. L'hégémonie de l'Achaïe, le despotat de l'Epire, les comtés de Céphalonie et de l'Eubée, le duché de l'Egée, et la colonie vénitienne de Corfou fournissent la matière de cette histoire.

L'ouvrage a certainement intéressé beaucoup les lecteurs d'Occident. Restait à le faire connaître au monde hellène. C'est ce qu'a entrepris M. Lambros en le traduisant en grec d'une manière fort élégante. Traduire ne serait peut-être pas le mot exact, car le savant Athénien, dont la compétence en matière d'histoire orientale est bien connue de nos lecteurs, a su y apporter certaines additions et corrections qui lui ont paru nécessaires, et qui sont fort exactes d'ailleurs. Pour ne pas les confondre avec le texte de l'auteur, il les a mises entre parenthèses. Il a aussi inséré à la fin du second volume une bibliographie fort intéressante. Du reste, M. Miller lui-même a bien voulu lui communiquer certaines additions et corrections à faire, ainsi que plusieurs vues et photographies à insérer dans le texte grec. Les lecteurs auront donc dans ces deux volumes de M. Lambros comme une seconde édition de l'ouvrage de M. Miller. La lecture en est très attrayante, et les nombreuses gravures dont les deux tomes sont illustrés augmentent encore le charme. On y trouvera aussi, pour pouvoir mieux suivre les événements, cinq cartes géographiques indiquant par différentes couleurs les possessions des divers conquérants de la Grèce à cinq époques distinctes.

Le monde grec et les Hellènes tout spécialement seront certainement très reconnaissants à M. Lambros d'avoir, par cette excellente traduction d'un très bon ouvrage, mis en lumière cette période de l'histoire de leur patrie, qui était pour eux restée jusqu'ici un peu obscure. B. RAPHAÉLIDÈS.

A. LUCOT, *Palladius, Histoire lausiaque* (vies d'ascètes et de Pères du désert), texte grec, introduction et traduction française (collection « Textes et documents » HEMMER-LEJAY). Paris, A. Picard, 1912, in-8°, LIX-426 pages. Prix : 5 francs.

Ce nouveau volume des « Textes et documents » est composé sur le même modèle que tous ceux qui l'ont précédé. Dans l'introduction (p. I-LIII), M. l'abbé Lucot nous trace en quelques lignes bien claires les origines et l'histoire du monachisme oriental, puis il nous parle de Palladius et de son œuvre. Pourquoi, dans cette partie, l'auteur supprime-t-il systématiquement le mot *saint*

devant les noms tels que Paul, Chariton, Euthyme, Pakhôme, etc.? Deux paragraphes spéciaux sont consacrés, l'un au contenu doctrinal, l'autre au contenu ascétique de l'*Histoire lausiaque*. Quoique ce livre n'ait pas été écrit dans un but doctrinal, le théologien et le liturgiste y pourront recueillir des témoignages intéressants. C'est surtout l'écrivain ascétique ou l'historien qui y puisera, comme à une de leurs sources les plus anciennes et les plus pures, les enseignements et les exemples des Pères du désert. Le but de Palladius est, en effet, essentiellement ascétique; il le déclare très formellement dans son Prologue (1-3) à Lausus.

Le texte que publie M. Lucot est celui de l'édition de Dom Butler; l'éditeur le fait accompagner de notes critiques fort érudites et de renseignements historiques et géographiques très précieux. Pour la traduction, M. Lucot n'a pas suivi l'exemple des autres collaborateurs des « Textes et documents » en traduisant l'*Histoire lausiaque*. Soucieux de laisser à l'ouvrage son cachet de simplicité et de naïveté, il a préféré nous donner une traduction littérale bien fidèle, respectant même, autant que possible, la tournure de la phrase grecque, sans le moindre préjudice pour la clarté et l'intelligence du texte. Avec ce procédé nous ne pouvons pas avoir une traduction élégante, mais pour des travaux pareils, l'exactitude est préférable à l'élégance.

Un excellent index alphabétique des noms propres et des mots les plus intéressants, soit au point de vue ascétique, soit au point de vue linguistique, est ajouté à la fin du volume.

Avant de terminer le compte rendu de ce livre, qui fait vraiment honneur à la science ecclésiastique, nous ferons remarquer à M. Lucot que le mot ἀββᾶς serait mieux rendu par *père* que par *abbé*, car le nom grec est un terme de respect qui n'implique pas toujours l'idée de supériorat. A. Rémoundos.

Johann Georg, Herzog zu Sachsen, *Tagebuchblaetter aus Nordsyrien*, Mit 85 Abbildungen. Leipzig et Berlin, B.-G. Teubner, 1912, in-8°, VIII-71 pages.
— *Das Katharinenkloster am Sinai*. Mit 43 Abbildungen auf 12 Tafeln. Leipzig et Berlin, B.-G. Teubner, 1912, in-8°, IV-30 pages.

S. A. R. le prince Jean-Georges de Saxe est un spécialiste des plus compétents dans l'étude historique de l'art chrétien, et spécialement de l'art byzantin. Plusieurs revues, comme la *Byzantinische Zeitschrift* et l'*Oriens christianus*, ont déjà publié de remarquables travaux de l'éminent auteur. Les deux présentes brochures ont eu pour occasion le voyage que le prince entreprit, aux derniers mois de 1910, en compagnie de son épouse et de sa sœur, la princesse Mathilde, en Palestine, Syrie et Egypte. Un opuscule ultérieur parlera sans doute de l'Egypte; pour le moment, voici d'intéressants extraits du journal de voyage en Syrie septentrionale, puis la description du célèbre monastère de Sainte-Catherine au Sinaï.

On devine l'importance des glanures archéologiques et artistiques qu'un pays comme la Syrie du Nord a permis au royal voyageur de recueillir. Eglises de Hama, d'El-Bara, de Hass, de Ruweiha; ruines d'Apamée, d'Harab-es-Schems, de Kalaat-Siman, comparables à certains égards avec celles de Baalbek; le prince a visité tout cela en connaisseur et en a rapporté une riche série de clichés photographiques, qui ajoutent à la charmante simplicité de son récit un agrément de plus, en même temps qu'une précieuse illustration documentaire.

Les deux jours et demi que le prince passa au monastère du Sinaï, en octobre 1910, furent bien occupés. La brochure spéciale qu'il consacre à ce séjour nous fournit un intéressant aperçu de la vie de ce couvent, de l'église et des chapelles, des œuvres d'art qu'il y a remarquées, des manuscrits que renferme la bibliothèque. Une belle série de 12 planches phototypiques contenant

UNIVERSITÉ SAINT-JOSEPH

BEYROUTH (Syrie)

PUBLICATIONS DE LA FACULTÉ ORIENTALE

I

ÉGLISES SOUTERRAINES DE CAPPADOCE

LA RÉGION D'URGUB

Par le P. G. DE JERPHANION S. J.

Un volume in-4 avec un album de planches in-folio.

Révélés en quelque sorte à l'Europe à la suite de la triple exploration accomplie en 1906 et 1907 par MM. Michel et Rott, par le P. de Jerphanion et par M. Grégoire, les curieux monuments souterrains de la région d'Urgub en Cappadoce n'ont été décrits jusqu'à ce jour que d'une façon fragmentaire (Rott, *Kleinasiatische Denkmaeler*, Leipzig, 1908, p. 120-155, et 204-248; Jerphanion, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1908, p. 7-21; *Revue Archéologique*, 1908, II, p. 1-32; Grégoire, *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 1909, p. 78-116). Ces données, tout incomplètes qu'elles sont, ont permis à M. Diehl et à M. Dalton de consacrer un chapitre aux peintures Cappadociennes dans leurs récents ouvrages sur l'Art Byzantin (Diehl, *Manuel d'Art Byzantin*, Paris, 1910, p. 533-542; Dalton, *Byzantine Art and Archæology*, Oxford, 1911, p. 267-276). Mais les jugements formulés par les deux éminents auteurs étaient nécessairement provisoires, une bonne partie des fresques — et des plus importantes — n'ayant pas été publiées ni même relevées à l'époque où ils écrivaient. En attendant « la publication plus complète des documents », ils ne pouvaient, suivant l'expression de M. Diehl, que « dégager quelques conclusions générales ».

C'est la publication intégrale et l'étude détaillée des monuments souterrains de Cappadoce qu'entreprend le P. de Jerphanion. Renvoyant à une publication ultérieure une étude d'ensemble (Architecture et Iconographie) qui supposera de nouvelles investigations, le présent

LE VILLAGE DE MATCHAN

LA VALLÉE DE GUEURÉMÉ

ouvrage se borne à la région d'Urgub et garde un caractère descriptif. Il inaugure une série de PUBLICATIONS DE LA FACULTÉ ORIENTALE de Beyrouth, indépendantes des MÉLANGES, dont les volumes relatifs aux différentes branches de l'Archéologie Orientale se suivront à des intervalles indéterminés.

* * *

La description du P. de Jerphanion ne repose pas seulement sur son exploration de 1907, mais encore sur deux autres campagnes en 1911 et 1912. Celle de 1911 accomplie avec l'appui de la *Société française des fouilles archéologiques* et de la *Société de Géographie de Paris*, a été particulièrement fructueuse. On en jugera par les chiffres qui suivent. Sur 54 églises visitées et décrites alors, 33 (et sur ce nombre il y en a de très importantes) n'avaient été signalées dans aucune publication antérieure, 22 n'avaient pas été vues par l'auteur en 1907. Un exposé sommaire de ces résultats a été présenté à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans sa séance du 12 juillet 1912 (Cf. *C. R.* 1912, p. 320-326).

La campagne de 1912 a encore fourni un apport considérable de documents nouveaux; mais elle doit surtout son importance aux copies exécutées à l'aquarelle par M. Mamboury.

La solution du problème chronologique n'a pas moins avancé durant ces deux dernières années. A la fin de 1907, on ne connaissait encore pour les églises de la région d'Urgub, que trois dates certaines. Deux autres ont été découvertes en 1911 (Cf. *Rev. Arch.* 1912, II, p. 236-254. *La date des peintures de Toqale Kilissé en Cappadoce*. Mémoire lu à Athènes au Congrès des Orientalistes), et deux autres encore en 1912. Désormais le groupement chronologique pourra se faire aisément autour de ces sept points de repère qui s'échelonnent depuis le règne de Constantin Porphyrogénète (912-959) jusqu'à l'année 1217.

* * *

L'importance des fresques Cappadociennes au regard de l'Histoire de l'Art a été vivement mise en lumière par M. Millet dans ses *Considérations sur l'Iconographie des peintures cappadociennes* présentées à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à la suite du mémoire du P. de Jerphanion. « Dans cet art populaire, dit-il, nous ne verrons pas seulement les reflets affaiblis de ce qui fut un grand art, nous y trouverons aussi des données nouvelles, peut être décisives, pour éclairer le problème que vous savez : Orient ou Byzance? » Et il conclut : « Ces quelques observations suffiront peut-être pour attirer votre attention sur ces précieux monuments. Vous avez apprécié les qualités éminentes déployées par le P. de Jerphanion au cours de sa mission. Je serais heureux si les résultats vous paraissaient dignes de l'effort. Il me semble que désormais, grâce au courageux explorateur,

TOQALE KILISSÉ A GUEURÉME

L'ORDINATION DES PREMIERS DIACRES
A TOQALE KILISSE

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné, ...

demeurant à (1) ...

déclare souscrire à (2) *exemplaire de l'ouvrage*

ÉGLISES SOUTERRAINES DE CAPPADOCE. — La Région d'Urgub.

(3) *et m'engage à verser la somme de* **30 francs** *(augmentée des frais de port) après réception de chaque livraison,*

(ou) *vous envoie par* (4) *la somme de* **150 francs** *prix total de l'ouvrage.*

(Date et signature)

(1) Adresse complète et très lisible.
(2) Indiquer le nombre d'exemplaires.
(3) Barrer celle des deux formules qui est inutile.
(4) Indiquer le mode d'envoi.

Envoyer ce bulletin à l'une des adresses suivantes :

Directeur de l'Imprimerie Catholique, Université Saint-Joseph, Beyrouth, Syrie.
R. P. G. de Jerphanion, 2bis, rue Agha Hammam, Péra-Constantinople, Turquie.
M. E. Levenq, 9, rue Tronchet, Lyon, France.

IMP. E. LEVENQ, LYON

LA VISITATION ET L'EAU DE L'ÉPREUVE
A QELEDJLAR KILISSE

LA NATIVITÉ A QARANLEQ KILISSÉ

nous pourrons nous former une idée plus pénétrante non seulement de l'art byzantin, mais aussi en quelque mesure de tout l'art mediéval. » (Cf. *C. R. Acad. Inscr.* 1912, p. 326-335).

Bien que le mérite artistique d'un grand nombre de ces fresques soit médiocre, leur importance historique a décidé le P. de Jerphanion à exécuter d'abord, à publier ensuite, la reproduction de tout ce qui se trouvait dans un état de conservation suffisant. Une autre considération l'y poussait. D'année en année, les dégradations peuvent se constater plus nombreuses et plus étendues. Les monuments sont abandonnés et il semble que l'attention même dont ils ont été l'objet de la part des récents explorateurs, en les signalant à la malice des habitants contribue à hâter leur ruine. On peut craindre que dans peu de temps rien ne subsiste des décorations encore si riches. Il importe que nous en conservions des reproductions complètes et fidèles.

Il serait injuste, du reste, de se montrer sévère à l'excès à l'égard des artistes qui couvrirent de peintures les chapelles de Cappadoce. Les décorations de Toqale Kilisse et d'Elmale Kilisse — pour ne prendre que deux exemples — constituent de beaux ensembles. (Ils occuperont dans la publication du P. de Jerphanion une place importante). Presque partout enfin l'on peut trouver de beaux morceaux comme on s'en convaincra par les aquarelles de M. Mamboury.

* * *

Les *Eglises souterraines de Cappadoce* s'ouvriront par une description de la région d'Urgub. Il y a peu de pays au monde aussi pittoresques que celui-là. L'érosion y a produit un relief des plus extraordinaires qui se puissent voir, et le travail de l'homme en creusant et en découpant la roche pour y établir une multitude d'habitations souterraines, achève d'en faire un véritable décor de féerie. La description sera accompagnée de nombreuses photographies et d'une carte à l'échelle de 1 : 200.000. C'est la première, peut-on dire, qui paraisse, car dans la carte de Kiepert au 1 : 400.000 la plus grande partie de la région est en blanc.

Puis viendra la description des différents groupes d'églises. L'ordre adopté est l'ordre géographique, sauf pour les églises et chapelles qui constituent le groupe de Gueurémé. Là, en effet, les monuments sont si nombreux et répartis sur un espace si restreint qu'un groupement par séries — rangées suivant l'ordre chronologique — s'imposait. Sauf certains cas exceptionnels, les monuments seront décrits un à un, du double point de vue de l'architecture et de la décoration picturale. Les planches comprennent donc des plans et des coupes, des vues d'ensembles, enfin la reproduction détaillée des fresques. Les photographies dont le nombre dépasse 400 (format 13/18 et 18/24) seront reproduites par la phototypie. Les aquarelles qui seront reproduites en couleurs sont des copies de fragments exécutées

SAINT SAKERDON A TOQALE KILISSE

L'ARCHANGE URIEL A ELMALE KILISSE

à grande échelle et choisies à titre de spécimens dans les différentes églises (1).

L'ouvrage paraîtra en cinq livraisons comprenant chacune un texte broché (120 pages environ) in-4° et une quarantaine de planches in-folio en portefeuille cartonné. La première livraison paraîtra dans le courant de 1913. Elle contiendra la description géographique de la région et le groupe des petites chapelles archaïque de Gueurémé.

Le prix de chaque livraison est fixé *pour les souscripteurs*, à 30 francs, payables à la réception de la livraison (frais de port en plus). Les livraisons seront envoyées franco de port aux souscripteurs qui verseraient d'avance la somme totale de 150 francs.

La souscription sera close à l'apparition de la troisième livraison et le prix de l'ouvrage se trouvera alors porté à 200 francs.

Envoyer le bulletin de souscription ci-inclus à l'une des adresses suivantes :

Directeur de l'Imprimerie Catholique, Université Saint-Joseph, Beyrouth, Syrie.

R. P. G. de Jerphanion, 2 bis, rue Agha Hammam, Péra-Constantinople, Turquie.

M. E. Levenq, 9, rue Tronchet, Lyon, France.

(1) L'exécution des planches est confiée à la Maison Levenq, de Lyon. Les illustrations ici reproduites sont des réductions et le procédé employé n'est pas celui qui servira à l'impression des planches de l'ouvrage. Elles permettent cependant de juger quel soin M. Levenq, apporte à ce genre de travaux.

VIENT DE PARAITRE :

Asie Mineure, Carte du bassin moyen du Yéchil Irmaq, dressée et dessinée par G. de JERPHANION

Barrère, éditeur, Paris, 21, rue du Bac

Quatre feuilles de 00 × 45 centimètres. Echelle 1 : 200.000

Prix : 10 francs les 4 feuilles.

Cette carte qui repose sur des données entièrement nouvelles couvre un espace de 240 × 180 kilomètres, comprenant les villes de Ladik, Marsivan, Tchoroum, Amasia, Niksar, Toqad, Zilé, Sivas, Maden. Les noms antiques inscrits à côté des appellations actuelles, l'indication des principales ruines remontant à l'antiquité ou au moyen âge, en font un document aussi utile à l'archéologue et à l'historien qu'au géographe.

La publication de cette carte a été honorée d'une subvention de la *Société de Géographie* de Paris.

E. Levenq, 9, Rue Tronchet, Lyon

43 gravures différentes termine l'opuscule, non sans en augmenter encore l'intérêt et la haute portée scientifique. S. SALAVILLE.

N. BANESCU, *Un poème grec vulgaire, relatif à Pierre le Boiteux*. Bucarest, imprimerie de la cour royale, F. Gobl, 1912, in-8°, 29 pages.

En publiant les « Fables » de Georges l'Etolien (1525?-1580) dans le Δελτίον τῆς ἱστορικῆς καὶ ἐθνολογικῆς ἑταιρίας τῆς Ἑλλάδος (Athènes, 1896), M. Lambros avait manifesté l'intention d'éditer trois autres poèmes du même auteur, relatifs, les deux premiers à Michel Cantacuzène, l'autre à son fils Andronic, conservés au couvent des Ibères. Depuis lors, l'infatigable doyen de l'Université d'Athènes semblait avoir complètement oublié dans ses cartons les copies qu'il avait faites des susdits manuscrits durant sa mission scientifique au Mont Athos en 1880. M. N. Banescu, à l'affût de tout ce qui peut intéresser l'histoire des pays roumains, ne pouvait attendre plus longtemps pour que le savant grec publiât la pièce concernant Michel Cantacuzène; en 1911, il obtint de l'Institut de photographie Jantsch, de Leipzig, la photographie du manuscrit de l'Athos, et il vient de publier le poème en une brochure de 29 pages. C'est sans doute pour prévenir tout autre empressement semblable que M. Lambros a fait paraître aussitôt, dans le Νέος Ἑλληνομνήμων (30 septembre 1912), les deux autres poésies en l'honneur de Michel et de son fils Andronic Cantacuzène, composées par Georges l'Etolien.

Il faut reconnaître à M. Banescu le mérite d'avoir apporté dans sa publication le plus grand soin. Dans son introduction, d'une dizaine de pages environ, après avoir rappelé les données, acquises jusqu'à présent, sur la vie et l'œuvre littéraire de Georges l'Etolien, il analyse la pièce, insistant spécialement sur l'intérêt qu'elle offre au point de vue historique par les détails importants qu'elle contient au sujet des faits et des personnages. Pour ce qui concerne la langue, M. Banescu signale les vers *gnomiques* qui terminent chacune des scènes de la pièce.

Le manuscrit dont M. Banescu a eu sous les yeux la photographie est, paraît-il, orthographié d'une manière déplorable; le savant Roumain a préféré adopter la transcription des sons comme on la pratique généralement pour le grec vulgaire, suivant en cela le procédé de M. Lambros dans son édition des « Fables ».

N. VANVACARIS.

A. LARGENT, *le Cardinal Langénieux, archevêque de Reims (1824-1904). Sa vie et ses œuvres*. Paris, Lecoffre-Gabalda, 1911, in-8°, VI-376 pages.

C'est une belle figure ecclésiastique du XIXe siècle que celle du cardinal Langénieux. Les trente-deux années d'épiscopat que cet éminent prélat passa à Tarbes d'abord, puis à Reims, constituent une carrière apostolique qui fut des plus fécondes, et il faut savoir gré au chanoine Largent de nous en avoir retracé l'histoire. Nous ne pouvons songer ici à résumer ces pages, touchantes et édifiantes autant qu'instructives. Bornons-nons à souligner les souvenirs qui rattachent le nom du cardinal Langénieux à ces trois noms si chers au catholicisme : Lourdes, Jérusalem, l'Orient.

« Evêque de Tarbes au moment où la Grotte de Lourdes commençait à attirer les multitudes, écrit M. Largent (p. III), Mgr Langénieux encouragea ce mouvement prodigieux qui déconcertait nombre d'hommes jusqu'alors persuadés que l'ère des pèlerinages, close depuis des siècles, ne se rouvrirait jamais. » On sait comment elle s'est heureusement rouverte et a conduit les foules non seulement à Lourdes, mais aussi à Rome et à Jérusalem. De ces croisades nou-

velles vers la Terre Sainte, l'abbé Langénieux, encore jeune prêtre, avait été un des précurseurs dès 1853, où il s'associa à la première caravane française qui reprenait, après des siècles, le chemin de la Palestine. Ce premier voyage en Orient, au cours duquel, outre le pays même du Christ, il visita Alexandrie, Damas, Beyrouth, le Liban, Constantinople, et au retour duquel il s'arrêta à Rome, fit plus que laisser des souvenirs pieux dans l'âme du jeune abbé; il lui ouvrit de larges et lumineux horizons sur la situation religieuse de ces contrées du Levant. Aussi, lorsque quarante ans plus tard, en 1893, le pèlerin de 1853 fut chargé de présider, comme légat de Léon XIII, le Congrès eucharistique de Jérusalem, le cardinal Langénieux se trouvait-il bien préparé à jouer le rôle « œcuménique » (selon le joli mot de M. Largent, p. IV), que la confiance du Pape lui imposait. « Il noua alors avec les chefs des Eglises séparées des relations qui, dans sa pensée et dans celle du Pape, devaient préparer, pour un avenir connu de Dieu seul, la grande et définitive réconciliation que tant de prières ferventes implorent depuis des siècles. L'ouvrage que nous publions, ajoute M. Largent, contient en résumé, sur l'œuvre entreprise par le cardinal, des documents d'une haute valeur et d'une sincérité indéniable. Mgr Langénieux y renseignait le Pape et lui soumettait ses vues sur l'avenir religieux de l'Orient. » Nous souhaiterions volontiers que les trois chapitres fort intéressants consacrés à ce sujet dans le livre de M. Largent pussent un jour être développés en un ouvrage spécial qui exposerait dans toute leur ampleur les vues et l'activité du cardinal légat. On comprendra ce vœu sous la plume des rédacteurs d'une revue qui doit en partie sa naissance au grand mouvement de sympathies pour l'Orient, suscitées par le Congrès eucharistique de Jérusalem.

Il nous faut encore signaler — et en cela nous restons toujours dans notre cadre d'*Echos d'Orient* — le chapitre où le grand cardinal français, qui avait célébré en 1896 le quatorzième centenaire du baptême de Clovis à Reims, nous apparaît prenant, sous l'inspiration de Léon XIII, la défense du protectorat français. Nous ne pouvons pas ici souligner d'autres traits d'une si belle vie, mais nous croyons en avoir dit assez pour que cet excellent ouvrage se recommande de lui-même à tous nos lecteurs. S. SALAVILLE.

M. LANDRIEUX, *l'Islam : les trompe-l'œil de l'islam, la France puissance musulmane.* Paris, Lethielleux, 1913, in-16, VIII-107 pages. Prix : 2 francs.

Voici une brochure d'actualité. L'auteur, qui est un prêtre catholique des plus distingués et qui a longtemps vécu dans l'intimité du cardinal Langénieux, a été en contact, à plusieurs reprises, avec l'islam, en Afrique et en Orient, en Algérie, en Tunisie, chez les Kabyles et dans le M'Zab, au Caire, à Jérusalem, à Damas, hier encore à Constantinople; et il a résumé daus cette étude ce qu'il en a vu et ce qu'on lui en a dit, ses impressions personnelles, « mais contrôlées et mises au point, sur place, par l'expérience et la documentation d'hommes graves établis dans le pays, en relation constante avec les populations musulmanes, et dont le jugement repose sur une observation méthodique et prolongée ». (P. VIII.)

Les deux sous-titres indiquent suffisamment à quel point de vue M. Landrieux considère le sujet. Toutes ces pages, très finement écrites, sont fort suggestives; nous signalons spécialement, à la fin de la seconde partie, celles qui ont trait aux missions des Pères Blancs dans l'Afrique du Nord, et surtout en Kabylie. « Tout entravé qu'il soit, l'apostolat catholique gagne cependant du terrain..... Il y a des Kabyles chrétiens, un millier au moins, et des catéchumènes par centaines. » Et l'auteur qui a vu ces chrétiens, qui leur a prêché, cite d'eux de jolis traits dignes des premiers temps de l'Eglise.

Nous contentant, pour toute critique, de relever une légère imprécision à la page 85, où, sous le nom de « mosquée d'Eyouo », il faut comprendre Kahrié Djami, l'ancienne église byzantine de Chora, nous souhaitons bien volontiers à ce petit livre, selon une délicate expression de l'auteur, de courir le monde pour y faire un peu de bien. D. Servière.

M. Prou, *Manuel de paléographie latine et française*, 3e édition entièrement refondue, accompagnée d'un album in-4° de 24 planches fac-similés. Paris, A. Picard, 1910, in-8°, 509 pages. Prix : 15 francs.

M. Maurice Prou, membre de l'Institut, professeur à l'Ecole des chartes, nous avertit dans son avant-propos que son intention a été de « faire un manuel au sens propre du mot, un abrégé commode à la main ». Dès la première édition de cet ouvrage, en 1889, un critique, M. Arthur Giry, l'appréciait ainsi : « Pour juger de ce volume avec équité, il importe de ne pas se méprendre sur le but poursuivi par l'auteur. Ce n'est pas un traité complet et scientifique de paléographie qu'il s'est proposé de faire, mais un court manuel élémentaire et pratique destiné non aux érudits, mais à tous ceux qui ont besoin d'apprendre à lire les manuscrits et les chartes. » (*Revue critique*, 1889, citée dans l'avant-propos, p. 7.) Transcrire la table des matières de ce livre sera, croyons-nous, la meilleure manière d'en faire connaître le contenu. Voici donc cette nomenclature de titres et de sous-titres :

Préliminaires : 1. Définition de la paléographie. 2. Bibliographie. Manuels et traités. Recueil de fac-similés. — Ch. Ier. Matériaux et instruments de l'écriture : 1. Tablettes de cire. 2. Papyrus. 3. Parchemins. 4. Papier. 5. Encre. 6. Styles et calames. — Ch. II. Les écritures romaines : 1. Origines de l'alphabet latin. 2. Distinction des écritures majuscules et minuscules. 3. Ecriture capitale. 4. Ecriture capitale cursive. 5. Ecriture onciale. 6. Ecriture minuscule cursive. 7. Ecriture semi-onciale. — Ch. III. Les écritures dites nationales : 1. Ecriture lombardique. 2. Ecriture mérovingienne. 3. Ecriture wisigothique. 4. Ecriture irlandaise et anglo-saxonne. — Ch. IV. Abréviations : 1. Notes tironiennes. 2. Abréviations par signe. 3. Abréviations par suspension. 4. Abréviations par contraction. 5. Abréviations par lettres suscrites. 6. Abréviations par signes spéciaux. 7. Remarques sur quelques lettres. 8. Lettres conjointes, enclavées et monogrammatiques. 9. Cryptographie. — Ch. V. Période carolingienne (IXe, Xe siècles). 1. Livres. 2. Chartes. — Ch. VI. Période post-carolingienne, XIe siècle. 1. Livres. 2. Chartes. XIIe siècle. 1. Livres. 2. Chartes. XIIIe siècle. 1. Livres. 2. Chartes. XIVe siècle. 1. Livres. 2. Chartes. XVe siècle. 1. Livres. 2. Chartes. Ecritures des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. — Ch. VII. Signes auxiliaires de l'écriture. 1. Ponctuation. 2. Signes de correction. 3. Accents. 4. Chiffres romains. 5. Chiffres arabes. 6. Notations musicales. Principales espèces de manuscrits conservées dans les Bibliothèques et Archives de France. Dictionnaire des abréviations latines et françaises employées dans les livres et chartes du moyen âge. Liste chronologique des fac-similés. Index bibliographique. Index alphabétique.

Pour la 3e édition, qui est une refonte de son manuel, l'auteur a profité des récentes et importantes découvertes de papyrus, ainsi que d'ouvrages nouveaux, comme celui de Traube sur les *Nomina sacra*. La bibliographie a été revisée avec soin. L'album, de 14 fac-similés phototypiques mobiles, pouvant être placés en regard de la transcription donnée dans le volume, est lui-même une addition très utile qui ne saurait manquer d'être fort appréciée. Ces fac-similés renferment 54 exemples d'écritures allant du Ve au XVIIIe siècle.

Nous recommandons bien volontiers ce manuel à tous les étudiants ou hommes d'études qui n'ont pas la bonne fortune de suivre ou d'avoir suivi des cours de paléographie. S. Salaville.

Mélanges de la Faculté orientale de l'Université Saint-Joseph à Beyrouth, t. V, fasc. II. Beyrouth, 1912, grand in-8°, p. 416-724, 1*-202*, I-LXII.

Il y a fascicule et fascicule. Ceux que publient les savants Jésuites de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth valent de gros volumes, tant ils sont imposants de dimension et de contenu. On aura une idée de la richesse scientifique du tome V de ce recueil, en réunissant au présent compte rendu celui qui annonçait l'an dernier le fasicule I, *Echos d'Orient*, t. XV, 1912, p. 381-382. Voici simplement l'énumération des travaux renfermés dans le second fascicule :

Notes de lexicographie hébraïque, P. Paul Jouon, p. 416-446; *Notes de critique textuelle*, P. Paul Jouon, p. 447-488; *Mitteilungen aus Stambuler Bibliotheken*, O. Rescher, p. 489-540; *le Texte original des « Apophtegmes des Pères »*, M. Chaîne, p. 541-570; *les Emprunts turcs dans le grec vulgaire de Roumélie et spécialement d'Andrinople* (Mémoire lu au XVIe Congrès des Orientalistes 1912), L. Ronzevalle, p. 571-587 (Voir *Echos d'Orient*, t. XVI, mars 1913, p. 191.); *le Califat de Yazîd Ier* (IIIe fascicule), H. Lammens, p. 588-724; *Notes et études d'archéologie orientale*, S. Ronzevalle, p. 1*-116*; *Coptica*, A. Mallon, p. 116*-134*; *Notes de géographie pontique: Kainochorion*, G. de Jerphanion, p. 134*-144* (Voir *Echos d'Orient*, janv. 1913, p. 88); *The poems of Umayya B. Abis-Salt* (Additions, suggestions and rectifications), E. Power, p. 145*-196*; *Notes sur les caritatifs dans l'arabe de Syrie*, L. Ronzevalle, p. 197*-202*; *Bibliographie*, p. I-LV; *Errata et Addenda;* Table des matières du tome V.

Bornons-nous, après cette énumération, à transcrire le sommaire détaillé des précieuses notes d'archéologie orientale recueillies par le R. P. S. Ronzevalle : L'aigle funéraire en Syrie; monuments phéniciens du musée de Constantinople; terre cuite de Saïda; traces du culte de Tanît en Phénicie; *Deus Geneas*, d'après un monument épigraphique de Cœlésyrie; la tablette hébraïque de Géser, nouvelles reproductions; l'aigle funéraire en Syrie (note additionnelle); notes sur quelques intailles sémitiques de la collection de Clercq.

Une telle nomenclature est, à sa manière, plus suggestive que de longues recensions. Elle suffit amplement à recommander ce recueil aux exégètes, aux hébraïsants, aux arabisants, aux hellénistes, aux archéologues, aux historiens profanes et ecclésiastiques, aux byzantinistes, à tous les critiques qu'intéressent les études orientales. Dans les articles de portée plus générale, tel celui du R. P. Chaîne sur le texte original des Apophtegmes des Pères, nous souhaiterions — hélas! c'est un vœu de profane! — que, grâce à une traduction des textes coptes cités, le lecteur non coptisant pût suivre au moins l'essentiel de la discussion. Que les savants éditeurs nous permettent aussi de leur exprimer le désir qu'ils arrivent à simplifier leur pagination afin de simplifier par là même la consultation de leurs très compacts et très érudits fascicules.

S. Salaville.

A. Fabre, *Pages d'Art chrétien*. Troisième série. Paris, Bonne Presse, in-8°, 125 pages à deux colonnes, 119 illustrations. Prix : 1 franc.

On a dit que le laid éloigne du bien, et que c'est le beau qui y ramène. C'est au beau et au bien que veut nous attirer M. A. Fabre en publiant les *Pages d'Art chrétien*. La 3e série vient de paraître. L'auteur y étudie d'abord les *Anges* et les *Primitifs français;* il nous fait ensuite l'histoire de *l'Autel;* enfin, dans une dernière partie intitulée *du Néo-Gothique au Moderne*, il passe en revue l'architecture religieuse des cinquante dernières années. Ce livre n'a que 125 pages, mais les 119 gravures qui ornent le texte et aident à le comprendre en font un album précieux pour qui sait lire dans les images. Nous espérons

que M. A. Fabre continuera cette collection artistique. C'est faire œuvre de piété, en même temps que de science, puisque c'est éveiller dans les âmes le goût et l'amour de l'art religieux. E. Nésiotés.

E.-M. Rivière, S. J. *Corrections et additions à la « Bibliothèque de la Compagnie de Jésus ». Supplément au « De Backer-Sommervogel ».* Fasc. I et II. Toulouse, chez l'auteur, 7, rue Boulbonne, 1911-1912, grand in-4°, XI pages et 312 colonnes.

On connaît le beau monument bibliographique élevé par les PP. Augustin et Aloys de Backer, Auguste Carayon et Carlos Sommervogel, sous le titre de *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*. La nouvelle édition, publiée par les soins du P. Sommervogel, compte neuf gros volumes in-4°, Paris, A. Picard, 1890-1900, plus un dixième volume de *Tables de la Ire partie*, édité en 1902 par le R. P. Bliard, continuateur attitré de cette grande œuvre. Le R. P. Rivière apporte à cet imposant répertoire une série de corrections et d'additions dont il a pu prendre note au cours de ses recherches sur l'histoire des Jésuites. Voici comment il indique lui-même son but : « Un ouvrage de bibliographie ne peut jamais prétendre à la perfection, quand il atteint surtout les énormes proportions de la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*. Il est impossible qu'à travers les vingt mille colonnes de cet immense répertoire, plus d'une lacune ne se soit glissée, plus d'une erreur n'ait été commise. C'est à combler ces lacunes et à corriger ces erreurs que la présente publication est destinée. Elle n'est pas la continuation de la *Bibliothèque*, elle n'en est que le complément et, si j'ose le dire, le perfectionnement. Me renfermant dans les limites chronologiques de l'ouvrage — des origines de la Compagnie de Jésus à 1900, — je m'attache à recueillir les rares écrits ou les éditions qui ont échappé aux patientes recherches de nos bibliographes, à redresser les inexactitudes inévitables dans une œuvre de cette dimension. » C'est un supplément qui s'impose partout où se trouve la *Bibliothèque* de Backer-Sommervogel.

A signaler, dans la préface du R. P. Rivière, les pages fort instructives consacrées aux anciens bibliographes de la Compagnie, prédécesseurs des frères de Backer. Deux ou trois références des *Echos d'Orient* au sujet d'ouvrages ou d'éditions spéciales d'ouvrages figurant dans la *Bibliothèque* seront peut-être utiles à l'auteur des *Corrections et additions*. Qu'il nous permette donc de le renvoyer, pour des indications concernant Abdallah Zakher et le P. Fromage, à *Echos d'Orient*, t. XI, 1908, p. 370, col. A, note 1; 371, col. B, note 1; et à propos de l'*Histoire de l'Archipel* par le P. Saulger, à la note bibliographique du R. P. Larrivaz : *Deux dates pour une même édition*, dans *Echos d'Orient*, t. XIV, 1911, p. 286-287. S. Salaville.

A. Clergeac, *la Curie et les bénéficiers consistoriaux, étude sur les communs et menus services, 1300-1600*. Paris, A. Picard, 1911, in-8°, VI-316 pages. Prix : 7 fr. 50.

Nous ne pouvons donner qu'un aperçu succinct du travail de M. Clergeac; mais les quelques lignes qui vont suivre montreront l'importance de la question traitée par le secrétaire de l'archevêché d'Auch.

I. Le *commun service* n'était d'abord qu'une gratification faite aux membres de la cour pontificale. D'origine très ancienne, puisque saint Grégoire le Grand en parle dès le VIe siècle, il devint une taxe obligatoire au début du XIIIe siècle et servit à compléter le traitement des curiaux. Il était dû par tout prélat consacré, béni ou confirmé dans sa tâche par le Saint-Siège. Cet impôt consistait autrefois surtout en une portion de fruits de la première année des bénéfices réservés à Rome d'une manière générale ou spéciale. D'où le nom d'*annates*, qui lui fut donné et dont la signification est analogue à celle de la *media annata* (moitié des

revenus de la première année). La réserve des bénéfices prit une grande extension sous Jean XXII et obtint son plein développement sous Martin V. Ce Pape « se réserva, sa vie durant, toutes les églises patriarcales, archiépiscopales, épiscopales, tous les monastères tant d'hommes que de femmes, toutes les fois qu'il lui plaisait d'user de la réserve, soit en nommant lui même les prélats, soit en déléguant ce pouvoir. En moins d'un siècle, les Papes sont devenus les collateurs incontestés des bénéfices les plus importants. Il est très peu d'abbayes dont les titulaires n'aient été obligés de payer le commun service pendant la période d'Avignon ».

Le montant de la taxe dépendait des revenus du bénéfice. Ainsi sur un revenu de 10 000 francs, la taxe des *communs services* pouvait dépasser 1 000 francs. Elle se payait à la Chambre apostolique, et sa répartition se faisait entre les divers membres de la Curie, y compris les cardinaux présents à Rome. Pour une raison ou une autre, certains bénéficiers en étaient exempts.

II. Les cinq *menus services* étaient une redevance de moindre importance (le 1/14 du commun service total dû aux cardinaux). Les mêmes prélats qui payaient les *communs services* s'acquittaient, en outre, des *menus services:* 1° envers la Chambre apostolique, 2° la Chancellerie, 3° les chapelains du Pape, 4° les employés inférieurs du Palais apostolique et 5° les familiers des cardinaux.

Un autre genre de *menu service*, bien qu'il ne portât pas ce nom, était la *propina* (pourboire) qui était donné au cardinal ponent d'une nomination consistoriale (les 15/100 de la taxe totale), à ses familiers, à l'abréviateur du *parc majeur*, aux scripteurs apostoliques, aux ballateurs et collecteurs de la taxe du plomb, au sénéchal ou custode de la Chancellerie, aux trois abréviateurs du *parc mineur*, aux maîtres du registre et à ses scripteurs.

Enfin, une dernière taxe spéciale analogue à celle du *commun service* était celle du *pallium*. Elle était assez considérable.

A l'occasion des impôts dont nous venons de parler, M. Clergeac explique le fonctionnement de la Chambre et de la Chancellerie apostoliques au moyen âge.

Malgré leur multiplicité, les *communs* et *menus services*, la taxe du pallium, etc., « se justifient par la situation juridique du pape par rapport aux biens d'Église;..... ils ne sont qu'un impôt que le chef de la société religieuse a le droit d'établir ».

De nos jours, les prélats missionnaires sont dispensés en tout ou en partie des taxes diverses de la Curie romaine. La somme à solder comme *commun service* est d'environ 3 500 francs pour les évêques. La somme est plus ou moins forte selon qu'il s'agit de degrés supérieurs ou inférieurs de la hiérarchie. Quant aux *menus services*, leur taxe n'a plus, croyons-nous, la rigueur de celle du moyen âge. Il en est de même de la *propina*. La taxe actuelle du *pallium* est de 700 à 750 francs, mais il revient peu de chose à chacun de ceux auxquels elle est destinée, car cette somme se partage entre l'auditeur du Pape, les avocats consistoriaux, les maîtres de cérémonie et leurs familiers, le cardinal premier sous-diacre du Pape et ses familiers, les scripteurs apostoliques, les janissaires, les maîtres du plomb, le sommiste, les employés du registre, le procureur du prélat récipendaire du *pallium* et l'agent diocésain.

A. Catoire.

Pierling, S. J., *la Russie et le Saint-Siège. Etudes diplomatiques*, t, III, IV et V. Paris, Plon-Nourrit, 1901, 1907, 1912. In 8° de VIII-480, VII-484, V-480 pages. Prix de chaque volume : 7 fr. 50.

Le R. P. Pierling poursuit avec une patience infatigable ses intéressantes études sur les relations entre la Russie et le Saint-Siège. Des trois volumes que nous signalons aujourd'hui à nos lecteurs, le premier est consacré presque

entièrement à l'histoire du faux Dmitri; le second traite principalement des ambassades et négociations survenues sous le règne de Pierre le Grand; le troisième se réfère aux règnes de Catherine II, Paul Ier, Alexandre Ier.

Le P. Pierling n'éclaire pas complètement le mystère qui enveloppe l'énigmatique figure de Dmitri, mais les renseignements nouveaux qu'il a pporte sur le personnage et ses relations avec le Vatican sont du plus haut intérêt : « La politique pontificale s'y laisse percer à jour, trop crédule et confiante, si l'on veut, mais s'inspirant d'une pensée de foi, orientée vers un but supérieur réfractaire, aux compromis équivoques. » (P. VI-VII.) On est frappé en particulier de l'intransigeante fermeté que manifesta le Saint-Office sur la question de la *communicatio in sacris*. Sollicité d'accorder à Marina, épouse de Dmitri, les trois dispenses suivantes : communier, le jour du couronnement, de la main du patriarche orthodoxe; fréquenter les églises grecques, remplacer l'abstinence du samedi par celle du mercredi, il donna une réponse négative. Quelques années plus tard (juillet 1617), le prétendant polonais Wladyslaw demanda aussi vainement des dispenses de même nature. Quant au résultat final de l'aventure de Dmitri, il fut désastreux pour l'union des Eglises : « Le bruit se répandit que le tsar avait juré de latiniser subrepticement la Russie, les projets d'union furent interprétés dans le sens d'une destruction violente de l'Eglise orthodoxe, la présence des Polonais augmenta les soupçons, les lettres du Pape et de Rangoni servirent de preuve irréfragable. »

Le quatrième volume s'ouvre par la biographie d'un panslaviste missionnaire, le célèbre Iouri Krijanic. Ce Croate « s'éprit fortement de la Russie, rêva d'en faire un Etat catholique et se fit martyr de cette idée. Il ne fut jamais qu'un dilettante en apostolat, mais un dilettante de génie. Tour à tour grammairien, linguiste, historien, géographe, ethnographe, sociologue, économiste, financier, musicien, philosophe, théologien, controversiste, il subordonna ses connaissances variées au but suprême et unique de sa vie : l'union de ses frères de race avec le Saint-Siège ».

Le P. Pierling nous parle ensuite de la mission Menzies auprès du Vatican sous le tsar Alexis Mikhaïlovitch, inspirée par des motifs politiques, de l'établissement des Jésuites à Moscou, bientôt suivi de leur expulsion, de diverses missions et ambassades du temps de Pierre le Grand, qui fit d'abord semblant de partager les vues des Papes sur l'union religieuse, mais changea brusquement d'attitude, après la victoire de Poltava; enfin, des tentatives de la Sorbonne et des docteurs jansénistes pour unir l'Eglise russe à l'Eglise gallicane.

Après le partage de la Pologne, la Russie, devenue une puissance catholique, fut amenée à entretenir avec le Vatican des rapports plus fréquents; mais, par suite des prétentions césaropapiques des souverains russes, ces relations ne furent guère qu'une longue série de tiraillements. Catherine II s'efforça d'assujettir les catholiques de son empire au régime despotique que Pierre le Grand avait imposé à l'orthodoxie officielle. Son fils, le fantasque Paul Ier, garda sans doute envers les Papes une attitude respectueuse, mais il se crut toujours maître absolu dans la sphère ecclésiastique. Cela aurait peut-être changé, s'il avait vécu plus longtemps; car, au moment où une conspiration de palais lui enleva la vie, un projet d'union entre les Eglises d'Orient et d'Occident partait pour Rome. Son successeur, Alexandre Ier, reprit et aggrava sur certains points les traditions de Catherine II. La patience du Pape seule empêcha une rupture formelle et éclatante.

Les études du P. Pierling, malgré l'épithète de *diplomatiques* qui les accompagne, ne présentent rien que d'agréable à la lecture, parce que l'auteur est à la fois un maître historien et un maître écrivain. Il domine toujours son sujet, ne se perd point dans les détails inutiles et ne s'affranchit jamais de ce souci de

bonne tenue littéraire qui sait rendre attrayants les sujets les plus arides.

L'auteur nous permettra de lui signaler une petite inexactitude, qui s'est glissée dans le troisième volume, p. 301. Il écrit : « Tandis que les Papes, fidèles à la tradition, reconnaissaient le baptême grec, à Constantinople on se piquait de rejeter le baptême romain. » Vraie depuis le décret du patriarche œcuménique Cyrille V (1755), cette affirmation est fausse pour le XVIIe siècle. A cette époque, on s'en tient, à Constantinople, à la décision du synode de 1484, ordonnant de recevoir par la seule onction du Chrême les Latins convertis à l'*orthodoxie*. Les Russes, au contraire, paraissent avoir pratiqué régulièrement la rebaptisation des Latins jusqu'aux conciles moscovites de 1655 et 1667, dont les décisions furent inspirées par les prélats grecs. M. JUGIE.

P. GUÉRIN SONGEON, des Augustins de l'Assomption, *Histoire de la Bulgarie*. Paris, Nouvelle librairie nationale, 1913, in-8° carré, 480 pages. Prix : 5 francs.

Voici un livre qui vient à son heure. Les Bulgares, qui se sont tout récemment imposés à l'attention publique d'une façon si imprévue, étaient hier encore des inconnus. Parmi ceux qui lisaient le récit de la récente épopée balkanique, combien ignoraient les origines de ce petit peuple indomptable qui a survécu à plusieurs siècles du plus dur asservissement et qui, à peine délivré, venge sur ses anciens oppresseurs les injures qu'il en a reçues pendant cinq siècles!

Le P. Guérin Songeon s'est imposé la tâche ardue d'écrire, en s'aidant des trop rares écrivains qui en ont parlé, l'histoire des Bulgares depuis leur apparition au Ve siècle jusqu'à la guerre balkanique. Son livre n'est pas seulement, comme il le prétend, « une rapide esquisse politique et militaire », c'est une œuvre scientifique remarquable, fruit de patientes recherches et d'une critique avisée. Les hommes compétents ne s'y sont pas trompés, et l'on comprend que M. Schlumberger, membre de l'Institut, si expert en histoire du moyen âge byzantin, ait écrit une préface des plus élogieuses. Ce n'était pas chose facile, en effet, que de raconter l'invasion des Bulgares et leurs luttes contre Byzance : les documents nationaux se réduisaient à des chants populaires; quant aux chroniqueurs grecs, ils sont souvent sujets à caution. Il a donc fallu à l'auteur beaucoup de sagacité pour reconnaître sous leurs déformations les faits réels de l'histoire bulgare. Il ne se contente pas d'ailleurs d'exposer les événements dans leur ordre chronologique; il en dégage la leçon philosophique et politique, et la conclusion qui s'impose quand on a terminé cette lecture instructive, c'est que le peuple bulgare, dirigé par le tsar Ferdinand, qui s'est, depuis longtemps, révélé comme un chef de peuples et un diplomate habile, peut prétendre aux plus nobles destinées. R. JANIN.

570-13. — Imp. P. FERON-VRAU, 3 et 5, rue Bayard, Paris, 8e. — *Le gérant* : A. FAIGLE.

UNE EXPLICATION
DU PATRIARCHE MICHEL L'OXITE (1143-1146)
SUR LA FORMULE DE CONSÉCRATION EUCHARISTIQUE

A propos des modifications survenues au cours des siècles dans la liturgie byzantine, Allatius transcrit en entier une lettre du XIIe siècle dont il se borne à dire, sans plus de précision, qu'elle est de Jean Phournès ou de quelque autre savant.

Inserenda tandem hic est Joannis Phurnes, sive alterius, docti equidem, de ritibus immutatis, et potissimum circa communionem in Ecclesia, epistola..... (1)

L'attribution de ce document à Jean Phournès, on le voit, était loin d'être absolument certaine pour le célèbre controversiste grec. Quelques pages plus haut, en apportant dans la discussion de l'épiclèse un passage de cette pièce, il avait employé cette autre formule dubitative :

Joannes Phurnes, sive quis alius sit auctor epistolæ de ritibus immutatis in communione, scribit..... (2)

J'ai cité moi-même cette lettre dans l'article *Épiclèse* du *Dictionnaire de théologie catholique* (3), sous le nom de Jean Phournès. Depuis, en feuilletant le premier fascicule d'un nouveau recueil publié par M. Manuel Gédéon, j'ai retrouvé cette même pièce formellement donnée comme œuvre du patriarche Michel l'Oxite, et éditée d'après un manuscrit du monastère Saint-Pantéléïmon de l'Athos, sous ce titre : Μιχαὴλ Ὀξείτου περὶ τῆς ὑπαλλαγῆς τῆς μεταλήψεως τῶν ἁγιασμάτων τοῦ Χριστοῦ (4).

Michel II Kourkouas, surnommé l'Oxite parce qu'il avait habité un monastère de l'île d'Oxia, dont il avait été higoumène, occupa le siège patriarcal de Constantinople de 1143 à 1146. On connait trois conciles tenus sous son pontificat : l'un le 10 août 1143 contre les Bogomiles, les deux autres le 1er octobre 1143 et le 22 février 1144 contre le

(1) L. Allatius, *De Ecclesiæ occidentalis et orientalis consensu*, l. III, c. XIII, n. 15. Cologne, 1648, col. 1153-1156.

(2) *Ibid.*, n. 7, col. 1141.

(3) *Dictionnaire de théologie catholique*, art. *Epiclèse eucharistique*, col. 253-254. Paris, 1911.

(4) Ἀρχεῖον ἐκκλησιαστικῆς ἱστορίας ἐκδοθὲν φροντίδι: ΜΑΝΟΥΗΛ ΓΕΔΕΩΝ. Constantinople, Imprimerie patriarcale, 1911, t. I, fasc. I, p. 36-42.

moine Niphon (1). Après deux ans et huit mois de patriarcat, il retourna dans son monastère, où il donna, dès son arrivée, un remarquable exemple d'humilité; étendu sur le sol à la porte de l'église, il contraignit tous les religieux à lui passer sur le corps (2).

Il est intéressant de connaître la pensée d'un tel personnage au sujet de la formule employée pour la consécration eucharistique. Sa lettre satisfait entièrement notre curiosité sur ce point, et énonce de la manière la plus claire la croyance à l'efficacité transsubstantiatrice des paroles du Christ : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*. Ecoutez plutôt ses propres expressions; elles valent la peine qu'on attire sur elles l'attention des théologiens orientaux. Pour faire entendre que les prières actuelles de la messe sont le résultat d'une certaine évolution liturgique, il dit :

Quant au pain eucharistique, nous voyons les apôtres le consacrer au simple prononcé de ces mots : *Ceci est le Corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est rompu pour nous en rémission des péchés*, selon ce qu'ils avaient appris du Maître; et donc, sans toute la série des rites sacrés qui s'accomplissent aujourd'hui régulièrement, composés de l'évocation des oracles prophétiques, des prédications apostoliques et évangéliques, des oraisons qui précèdent et qui suivent.

Ἀλλὰ μὴν καὶ τὸν ἄρτον τῆς εὐλογίας ὁρῶμεν ὑπὸ τῶν ἀποστόλων ἁγιαζόμενον ἐν τῷ μόνον ἁπλῶς ἐπιλέγεσθαι· Τοῦτο εστι τὸ σῶμα τοῦ Κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ τὸ ὑπὲρ ἡμῶν κλώμενον εἰς ἄφεσιν ἁμαρτιῶν· ὡς ἀπὸ τοῦ διδασκάλου δηλαδὴ παρειλήφησαν· ἄνευ τῆς νῦν γινομένης εὐτάκτως ἱεροτελεστικῆς ἀκολουθίας τῶν τε προαναφωνουμένων προφητικῶν ἀλαλαγμάτων, ἀποστολικῶν καὶ εὐαγγελικῶν κηρυγμάτων καὶ τῶν προλεγομένων καὶ ἐπιλεγομένων ἱερῶν εὐχῶν (3).

Au fond de ce passage d'un écrivain du XIIe siècle, il y a la même pensée qu'exprimait déjà saint Basile dans le texte souvent cité, où, après avoir posé en principe l'existence dans l'Église de deux sources de la foi, l'Écriture et la Tradition, il ajoute par manière d'application :

Les paroles de l'*invocation*, τὰ τῆς ἐπικλήσεως ῥήματα (*entendez : les*

(1) ALLATIUS, *op. cit.*, col. 644-653, 669 seq., 678-683.

(2) M. GEDEON, Πατριαρχικοὶ πίνακες. Constantinople, 1890, p. 351-353; S. VAILHÉ, art. *Constantinople*, dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, col. 1378.

(3) M. GEDEON, Ἀρχειον ἐκκλησιαστικῆς ἱστορίας, t. I, p. 41. Cf. ALLATIUS, *op. cit.*, col. 1155-1156 et 1159, où l'on trouve ce passage avec la traduction latine suivante : *Præterea panem benedictionis videmus ab apostolis sanctificatum illis tantummodo verbis : « Hoc est corpus Domini nostri Jesu Christi, quod pro vobis frangitur in remissionem peccatorum », ut ab ipso Magistro accepimus, absque ea, quæ nunc fit, apte et composite consecrativa serie eorum, quæ tum ex propheticis eloquiis, tum ex apostolicis et evangelicis prædicationibus et sacris precibus antea et post recitatis.*

paroles du canon de la messe en général), dans la production du pain eucharistique et de la coupe de bénédiction, qui donc d'entre les saints nous les a laissées par écrit? Car nous ne nous contentons pas de ce que rapporte l'Apôtre ou l'Evangile, mais nous disons *avant et après* προλέγομεν καὶ ἐπιλέγομεν ἕτερα) d'autres choses qui sont d'une grande importance pour le mystère, et que nous avons reçues de la tradition non écrite (1).

On ne saurait affirmer plus clairement, nous semble-t-il, que l'anaphore ou canon (car c'est bien cela sans contredit que désigne ici le mot ἐπίκλησις, où l'on aurait grand tort de ne voir que l'épiclèse proprement dite), formule eucharistique transmise dans son ensemble par l'enseignement oral, a son centre naturel dans le récit évangélique de l'institution, et donc dans les paroles mêmes du Sauveur transmises par les synoptiques et par saint Paul. Que diverses prières encadrent ce récit *avant et après*, et qu'elles concourent puissamment au mystère, nous pouvons le dire tout comme saint Basile, sans cesser de voir dans les paroles divines la forme essentielle et unique de la Consécration (2).

C'est précisément ainsi que le comprenait Michel l'Oxite. Ce témoignage d'un patriarche grec du XIIe siècle en faveur de la foi en l'efficacité consécratoire des seules paroles du Christ est important à signaler comme attestation de la croyance traditionnelle, à laquelle saint Jean Damascène et bon nombre de défenseurs du culte des images, mal aiguillés par des préoccupations polémiques, ont fait subir une inconsciente déviation (3), en attendant que Nicolas Cabasilas, Siméon de Thessalonique et d'autres théologiens dissidents vinssent opposer directement à la doctrine catholique leur fausse théorie de l'épiclèse.

S. SALAVILLE.

(1) SAINT BASILE, *De Spiritu Sancto*, XXVII, 66, *P. G.*, t. XXXII, col. 188.
(2) S. SALAVILLE, art. *Epiclèse eucharistique*, dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, col. 235.
(3) *Ibid.*, col. 252.

L'EXORCISME ΚΑΤΑ ΤΗΣ ΑΒΡΑΣ ATTRIBUÉ A SAINT GRÉGOIRE

I. — Le texte.

Cet exorcisme a pour titre : ἀπορκισμὸς τοῦ ἁγίου Γρηγορίου κατὰ τῆς ἄβρας. Il a été publié par M. Dmitrievski, d'après un *Euchologion* écrit en l'année 1153 et appartenant à la bibliothèque du monastère du Mont Sinaï (1). Il est précédé d'une εὐχή attribuée à saint Jean Chrysostome et que le Grand Euchologe a conservée, ὁ θεὸς ὁ αἰώνιος ὁ λυτρωσάμενος; et il est suivi par les exorcismes attribués à saint Basile (2). C'est dire que dans l'*Euchologion* du Mont Sinaï il est partie intégrante du groupe des prières *ad energumenos adjurandos*.

Dmitrievski le signale une deuxième fois dans un *Euchologion* de la bibliothèque du patriarcat grec de Jérusalem, écrit sur papier l'année 1497 sous ce titre : ἀπορκισμὸς τοῦ ἁγίου Γρηγορίου κατὰ τῆς ἄβρας τοῦ χαλεποῦ κινδύνου. Il donne l'*incipit* : « Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, j'invoque Dieu le Père, Pantocrator et Notre-Seigneur »; et il renvoie sans plus à l'*Euchologion* du XIIe siècle (3). Là encore il est intercalé dans une série d'exorcismes qui débute avec ce titre singulier : Ἀρχὴ σὺν θεῷ ἁγίῳ κατορκιστήριον περὶ πνευμάτων ἀκαθάρτων καὶ φυλακτήριον τοῦ δούλου τοῦ θεοῦ, et cet *incipit* qui ne l'est pas moins : ὁ θεός, ὁ μόναρχος, ὁ ἀγέννητος, ὁ γεννητός, ὁ ἀναλοίωτος, ὁ ἀθάνατος θεός, ὁ μόνος ἔχων ἀθανασίαν. La série se termine également par les oraisons attribuées à saint Basile, dont la première commence par ces mots : ὁ θεὸς τῶν θεῶν καὶ κύριος τῶν κυρίων (4).

Je relève tous ces détails pour bien montrer que l'exorcisme κατὰ τῆς ἄβρας fut, à une certaine époque, une εὐχή officielle. Qui sait même si de nos jours, dans les villages de Grèce, des Balkans ou d'Asie Mineure, elle n'est pas récitée contre argent comptant par des caloyers

---

(1) A. Dmitrievski, *Description des manuscrits liturgiques conservés dans les bibliothèques de l'Orient orthodoxe* (en russe), t. II, Εὐχολόγια. Kiev, 1901, p. 118.

(2) Εὐχολόγιον τὸ μέγα (édition Paraskevopoulos). Athènes, 1902, p. 157. Ἐυχαὶ ἤτοι ἐξορκισμοὶ τοῦ Μ. Βασιλείου. Malgré le titre, sur sept oraisons dont trois longs exorcismes, quatre sont attribuées à saint Jean Chrysostome.

(3) A. Dmitrievski, Εὐχολόγια, p. 451.

(4) Εὐχολόγιον τὸ μέγα, *ed. cit.*, p. 157. Les exorcismes vont de la page 157 à la page 166, format petit in-4°.

ignorants et cupides sur la tête d'infortunés orthodoxes que leur famille croit possédés du démon.

En voici le texte, traduit aussi littéralement que possible :

Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit, j'invoque Dieu, le Père Pantocrator et Notre-Seigneur Jésus-Christ, le terrible et l'inébranlable, ἀσάλευτον ; et au nom du Seigneur Dieu je t'exorcise, ὁρκίζω, qui que tu sois, abîme, ἀβιζοῦν, et démon ; esprit mâle, esprit femelle, esprit de l'eau, esprit du sang, esprit du choc, ἄβρα ἀπὸ κρούσματος, esprit de la maison, esprit de la musique, ἄβρα ἀπὸ ἁρμονίας, esprit de la cuisson, ἀπὸ ἕψεως, esprit du cancer, esprit du parjure, esprit du serment, esprit vigilant, esprit qui que tu sois, je t'exorcise. — Avec cette terrible hache je te coupe la tête, et tu ne remueras plus la queue et tu n'étendras plus les ongles. — J'invoque les trois cents anges, ceux qui jettent des éclairs et des tonnerres aux esprits impurs, d'où qu'ils soient venus, du carrefour à deux voies, du quadrivium, du trivium, ou de l'œuf, ou de la montagne. — Ecoute, scélérat, κακέ πόνε, va-t'en, éloigne-toi du serviteur de Dieu N...

Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit, j'exorcise tout esprit quel qu'il soit au nom des quatre Évangiles saints et redoutables, l'esprit aveugle, l'esprit sourd, l'esprit impuissant, l'esprit désobéissant, l'esprit de la statue, l'esprit (qui est) le démon de midi, l'esprit (qui est) le froid de la fièvre, ἄβρα προσυφίου βάμματος l'esprit de l'étoffe teinte (?), l'esprit de la tête, l'esprit de la bête féroce, l'esprit de l'aspic, l'esprit du basilic, l'esprit de la frénésie, ἄβρα βακχέως, l'esprit du sang, l'esprit du feu qui pétille, κοχλάζοντος, l'esprit de la pâleur, l'esprit du raisin, l'esprit de la vigne, l'esprit de la pierre noire, l'esprit de la terre de feu, l'esprit des marbres. — Cette *abra* venait de la mer. Le protarchange Mikaël la rencontra et lui dit : « D'où viens-tu et où vas-tu, *abra* noire comme l'encre, μελανή μεμελανωμένη, à triple lèvre et à triple tête ? — Je vais manger les os d'un homme et engloutir sa chair, ἀφανῖσαι. » Le protarchange Mikaël lui dit : « Tu n'as pas, *abra*, la puissance de manger les os d'un homme ni d'engloutir sa chair. Mais le Seigneur fera pleuvoir sur toi le feu du ciel, et te dispersera dans les fleuves et sur la mer. Va-t'en, et sors du membre et des os du serviteur de Dieu N...

Béni soit le nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit ! Esprit de la rencontre, esprit de la rencontre, ἀπαντήσεως, συναντήματος, esprit du serpent, esprit de la source, esprit du torrent, esprit du fleuve, esprit des mers, esprit de l'océan, esprit du démon de midi, esprit de la route, esprit du carrefour à sept voies, esprit du carrefour à huit voies, esprit du choc, esprit de la tête, esprit de la malédiction, esprit d'envoi, ἄβρα ἐπιπεμπτικόν, esprit du trésor, esprit de la terre, esprit du ciel, esprit du soleil, esprit de la lune, esprit des hommes, esprit des vignes, esprit des astres, esprit des esprits impurs, esprit des générations, jusqu'à soixante-dix-sept et demie, ἄβρα ἑὼς ἑβδομηκοντάκις ἑπτὰ ἥμισυ γενεῶν, je *vous* conjure

de vous en aller et de sortir des os et de la chair du serviteur de Dieu N... — Va sur la haute montagne; le bœuf dragon s'y tient. Mange-lui les os et bois son sang et ne reviens plus dans le serviteur de Dieu N... parce qu'il est allé à la clinique de Dieu, θεραπευτήριον.

Qu'il soit donc guéri au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit, par l'intercession de la Théotokos, par la puissance de la précieuse et sainte Croix, des saints anargyres Kosmas et Damien, des saints Pantéléïmon, Cyprianos, Antiochus, Florus et Laurus, des saints martyrs Akindynos, Pégase, Elpidiphoros et Anempodistos, de notre bienheureux Père Grégoire, τοῦ ὁσίου πατρὸς ἡμῶν Γρηγορίου; — parce que tu es le médecin des âmes, et à toi nous rendons gloire, καὶ σοὶ τὴν δόξαν ἀναπέμπομεν. »

Il faudrait chercher longtemps, je crois, pour trouver dans les recueils manuscrits orthodoxes ou même dans les grimoires de sorcellerie et de médecine magique une aussi exubérante fantaisie (1). Tautologies, répétitions, mots qui s'appellent l'un l'autre, jeux de phonétique, vocables sonores et pompeux, synonymes, assonances, consonances et rimes, l'exorciste, moine illettré ou scolastique pédant, semble s'être grisé de paroles, avoir développé, outré jusqu'à la frénésie, le thème habituel et le style des exorcismes.

Ἄβρα ἀπὸ ὕδατος, ἄβρα ἀπὸ αἵματος, ἄβρα ἀπὸ κρούσματος sont des rimes riches. Ἄβρα καράς appelle ἄβρα κατάρας. Pourquoi, sinon pour la finale? De même par développement verbal on obtient ἄβρα ὁδείας, ἄβρα ἑπταοδείας, ἄβρα ὀκταοδείας. Ou encore ἄβρα ἀνθρώπων, suivi de ἄβρα ἀμπέλων, pour la rime. Car quelle logique pourrait assembler des concepts aussi disparates? S'il était loisible de mettre un peu d'ordre dans de telles compositions, à la place de « esprit de l'œuf », ἄβρα ἀπὸ ὠοῦ, qui est burlesque, je lirais ἄβρα ἀπὸ ὁδοῦ, esprit de la route, qui du moins est amené par le contexte et la marche des idées.

Voulant me rendre compte de l'effet produit à la lecture, je me suis fait lire l'exorcisme par un Grec, à haute voix et un peu vite. Dès la moitié, le lecteur sembla pris d'une danse de Saint-Gui verbale, et, découragé, posa le livre. J'en fus moi-même abasourdi.

Un exemple de synonymie, ἄβρα ἀπαντήσεως, ἄβρα συναντήματος, à moins qu'on ne traduise ἀπάντησις par réponse, esprit de la réponse.

Parfois l'auteur procède par énumération : esprit de la source, esprit

(1) Le savant archevêque d'Athènes, Mgr Louis Petit, me disait que, durant le moyen âge byzantin, plus une formule de prière était extraordinaire, plus les moines s'appliquaient à la copier, laissant de côté les belles prières traditionnelles dont tant de spécimens sont perdus. En note, M. Dmitrievski signale qu'une prière du même genre, mais avec de grandes différences dans le texte, a été publiée par le professeur Sakolof, du Comité slave des Archives impériales. Εὐχολόγια, p. 118.

du torrent, esprit du fleuve, esprit des mers, esprit de l'Océan. Ou enfin, pour le faire court, esprit de la terre, esprit du ciel; esprit du soleil, esprit de la lune. Mais ces développements, en apparence logiques, ne le sont pas en réalité, car, dès que son vocabulaire est épuisé, l'exorciste retombe dans la fantaisie. Après l'esprit de l'Océan, c'est l'esprit du démon de midi: après l'esprit de la lune, c'est l'esprit des hommes et celui des vignes.

Faut-il signaler l'appel final, esprit des générations jusqu'à soixante dix-sept et demie? Ce nombre, augmenté d'une demi-unité, est emprunté à l'antique malédiction de Lamech, l'arrière petit-fils de Caïn. « Caïn sera vengé sept fois et Lamech soixante-dix-sept fois. » (1) L'exorciste a touché là le fond de la bêtise humaine. Aussi, ne pouvant descendre plus bas, s'est-il arrêté.

II. — La composition.

De quoi l'exorcisme est-il fait? — Trois parties de même allure, quoique de style un peu différent, et à peu près de longueur égale. La première se termine avec le nom du patient, le serviteur de Dieu N... La deuxième finit avec cette obsécration : « Sors du membre et des os du serviteur de Dieu N... » (2) La troisième se termine presque de même manière. Toute la *cauda*, invocation à la Sainte Trinité, à la Panaghia, aux martyrs, au bienheureux Grégoire, et la doxologie finale sont adventices, ajoutées par le scribe qui a inséré l'exorcisme dans l'*Euchologion*, après l'avoir peut-être développé lui-même et arrangé à son goût.

Faire sentir la différence de style dans une traduction est plus que malaisé. Dans la première partie, ἄβρα est au neutre, ἄβρα θηλυκόν, ἄβρα ἀρσενικόν. Dans le récit qui met en scène le protarchange Michel, ἄβρα est du genre féminin, Ἐξήρχετο αὕτη ἡ ἄβρα; ou encore, Ἐξορκίζω πᾶσαν τὴν ἄβραν. Puis ἄβρα redevient du neutre, ἄβρα ἐπιπεμπτικόν. Il y a même des passages, comme ἐξορκίζω ὑμᾶς, ἀλλὰ ὕπαγε, où le singulier et le pluriel sont employés simultanément.

Le copiste ne paraît guère avoir eu souci des règles de la syntaxe

(1) *Gen.* IV, 24, traduction Crampon. L'abbé Pelt, *Histoire de l'Ancien Testament*, t. Ier, p. 73, traduit : « Si Caïn dut être vengé....., Lamech le sera..... » La demie ajoutée n'a pas d'autre but que de rendre le nombre plus mystérieux, plus magique.

(2) On traite le démon comme une maladie. D'ailleurs, d'après la rubrique même de l'Euchologe, les orthodoxes ne distinguent guère entre la possession diabolique et la maladie.

attique. Peut-être aussi n'osa-t-il pas modifier le style des incantations traditionnelles. D'après la croyance des guérisseuses modernes, il suffit de changer un seul mot pour énerver l'action d'une formule. Une phrase omise, un mot ajouté par erreur ou par mégarde, un simple *lapsus linguæ* peuvent causer, à leur avis, d'épouvantables catastrophes (1). Jamais corporation de médecins n'a défendu ses privilèges avec une telle brutalité.

On rencontre deux fois certains appels : esprit du choc, esprit de la tête, esprit du démon de midi, esprit des carrefours. Dans la première partie enfin, le cas employé pour marquer le rapport n'est pas simplement le génitif de possession, ἄβρα βακχέως, ἄβρα ποταμοῦ, mais le génitif de point de départ avec la préposition ἀπὸ, ἄβρα ἀπὸ ἁρμονίας.

Ces remarques, en apparence insignifiantes, sont utiles, et ce n'est pas par vain étalage d'érudition qu'on se les permet. Mais des notions de critique interne sont nécessaires à qui veut étudier des compositions du genre de l'exorcisme contre *l'abra*. Après avoir lu beaucoup de ces prières fantaisistes, anciennes et du moyen âge, attribuées capricieusement à de saints personnages, martyrs, Pères de l'Eglise ou ascètes, je suis arrivé à cette conclusion singulière, que presque pas une n'a été composée originalement d'un seul jet dans la teneur où nous la lisons aujourd'hui. Toutes ou presque toutes sont des centons d'anciennes formules, le plus souvent d'origine païenne ou juive, des fragments juxtaposés, des morceaux réunis dont les sutures apparaissent sous l'enduit grossier qui les recouvre. Telles les amphores archaïques que certains antiquaires d'Athènes vendent très cher à des amateurs inexpérimentés. Un habile artiste a patiemment recollé les menus fragments trouvés pêle-mêle dans des tombeaux du Céramique, refait de toutes pièces une anse ou une bordure, et parfois même ajouté des couleurs. Mais, à les regarder avec attention, on s'aperçoit que ce n'est pas une amphore que le marchand devait reconstituer, mais deux, car ni les teintes des fragments ne s'harmonisent ni le tracé des dessins ne s'accorde. Ainsi, pour ces prières, un moine plus lettré a réuni, comblé les vides, élagué, corrigé, harmonisé, ajouté aussi; mais toujours les formules primitives sont reconnaissables, et dans telle prière on en retrouve deux ou trois.

---

(1) On retrouve ce même esprit de menaces et de châtiments soudains dans la *solomoniki*. A Mykonos, par exemple, celui qui, sur l'indication de saint Basile ou de saint Nicolas, ayant découvert un trésor, a oublié un couteau à manche noir, ou se retourne pour regarder derrière, ou prononce à haute voix une seule parole, est mis en pièces par le *génie du trésor*.

La prière dite *des Sept-Dormants d'Ephèse* en est un exemple bien choisi (1). D'une εὐχή du haut moyen âge byzantin, courte, précise, sobre de langage et du meilleur style liturgique, copistes après copistes ont fait cette composition bizarre et puérile, qui n'a de liturgique que des passages empruntés à d'autres prières de l'Euchologe. De l'εὐχή primitive, ils ont conservé sept ou huit mots, pas davantage, délayés dans une période de mauvaise rhétorique; ils ont ajouté un fragment d'apocalypse judéo-palestinienne, les *Paralipomènes du prophète Jérémie;* ils ont même supprimé ce qui donnait à la prière son cachet original et justifiait son titre, les noms des sept jeunes gens, leur substituant un récit merveilleux de l'hagiographie populaire. Et cette εὐχή déformée, boursouflée, rendue méconnaissable et quasi ridicule, c'est celle que le Grand Euchologe fait réciter aux prêtres orthodoxes d'aujourd'hui sur les enfants que la fièvre empêche de dormir!

L'exorcisme de Tryphon a même histoire. Qui plus est, on y retrouve une conjuration d'origine païenne (2). On devine l'allégresse trépidante des journalistes théologiens du Phanar et leur hautain mépris, s'ils venaient à découvrir dans le Missel romain ou dans notre *Rituale* une oraison ou une *benedictio* ainsi composée. Mais l'Église romaine a le sens de la liturgie. Dans l'Εὐχολόγιον τὸ μέγα, imprimé à Rome pour l'usage des Grecs unis, elle a tout simplement supprimé le *récit* de Tryphon et ce qu'il y a de choquant dans *la Prière des Sept Dormants* (3).

III. — Les menaces.

Il est plus intéressant encore de lire dans l'exorcisme trois menaces qui servent encore aujourd'hui aux sorciers et aux guérisseuses. La première est celle de la hache, rite de magie imitative que les paysans d'Epire emploient volontiers pour guérir un abcès ou chasser un furoncle.

A Athènes ou au Pirée, on se contente de réciter la formule. Mais, en Epire, le sorcier guérisseur s'en vient dans la maison du malade, armé d'une hache bien affilée, fait le guet et rôde en marmottant des paroles inintelligibles à travers la chambre, devant la famille attentive à ses moindres gestes. Et soudain il lance à la volée un vigoureux

(1) Cf. mon article *la Prière des Sept-Dormants*, dans les *Echos d'Orient*, t. XV, 1912, p. 115 et suiv.

(2) Cf. Voir, dans les *Echos d'Orient*, t. XVI, 1913, p. 123 et suiv., mon article *l'Exorcisme gnostique par le Grand Nom dans l'Euchologe grec.*

(3) Εὐχολόγιον τὸ μέγα. Rome, 1873. La Prière des Sept Dormants omet le passage sur Abimélek. La prière de Tryphon est réduite à l'oraison préliminaire, p. 340 et 344.

coup de hache. « Que fais-tu? — Je coupe l'abcès. » Et l'abcès, ajoute la rubrique, se dessèche et guérit. Il n'est pas besoin d'ajouter que ce rite n'a rien de chrétien.

L'invocation aux « trois cents anges qui jettent des éclairs et des tonnerres aux esprits impurs » est dans la manière des grimoires gnostiques.

La terrible *abra*, dans la première partie, est imaginée sous l'aspect d'un dragon, un sphynx peut-être, avec des griffes et une queue. Il faut arriver à lui couper tête et pattes. Dans la deuxième menace, elle devient le cerbère de la mythologie grecque, triple gueule et triple tête, avec cette pittoresque épithète μελανὴ μεμελανωμένη. Le protarchange Michel en aura raison. Ces rencontres entre la maladie représentée par un esprit mauvais et un personnage de la cour céleste, la Panaghia, saint Michel archange, le Précurseur, saint Mamas, saint Tryphon, Notre-Seigneur lui-même, se retrouvent dans maintes incantations, par exemple dans celle que j'ai traduite contre la jaunisse (1).

De même aussi ces dialogues où les questions et les réponses se croisent souvent en termes presques identiques. Voici, à titre de spécimen, un des plus curieux. La formule doit être récitée en Crète sur les jeunes mères que la fièvre de lait incommode. Elle est en dialecte crétois, assez jolie; et à la lire on croit voir un groupe de jeunes filles grecques, riantes et légères dans leurs robes à plis éclatantes de couleur, allant vers le soir, sous le soleil oblique, et l'amphore sur l'épaule, puiser l'eau loin du bourg, à la citerne commune.

Treize nouvelles mariées, de belles nouvelles mariées, sortirent de la maison et prirent leurs cruches et leurs outres dorées pour aller les remplir sur la route. Un nain, un tout petit nain qui portait des braies rouges, vint à leur rencontre. Lors, elles éclatèrent de rire et chacune dit un mot piquant, ἐτσουτσουρίσανε. Et le nain crut qu'elles se moquaient, et il leur dit : « Pourquoi riez-vous? Est-ce pour moi? Et pourquoi dites-vous chacune un mot piquant? Qu'un cheveu entre dans votre sein, et que le lait s'arrête et qu'il vienne du sang! » Et le froid les prit et un tremblement les agita.

Elles revinrent à la maison, et on les interrogea : « Qu'est-ce? Εἶντα; Pourquoi revenez-vous à la maison? Et d'où ce froid et ce tremblement? — Sur la route est venu à notre rencontre un nain, un tout petit nain qui portait des braies rouges; et nous avons ri et chacune a dit un mot piquant, et il a cru que nous nous moquions. — Retournez pour le rat-

(1) *Echos d'Orient*, t. XIV, 1911, p. 77. Là aussi saint Michel archange joue un rôle important.

traper avant qu'il ne passe le pont, et dites-lui : « Nous n'avons pas ri à » ton sujet; nous n'avons rien dit contre toi; mais nous avons vu un » monstre sur le rivage et un poisson sur la montagne. » — « Alors que le cheveu sorte de votre sein, que le sang s'arrête, et que le lait jaillisse comme d'une fontaine! » (1)

Peu d'incantations ont cette valeur littéraire, cette simplicité des scènes de campagne, et surtout cette ironie moqueuse dont le nain à braies rouges est la dupe.

« La haute montagne, le bœuf dragon » de la troisième partie, nous connaissons déjà ce vocabulaire dérivé des exorcismes païens. Une formule crétoise contre la Baskania est conçue dans les mêmes termes (2).

L'*abra* est plus forte, plus féroce que ce redoutable monstre, dragon ou taureau sauvage, sans doute celui dont le naïf Pline nous a transmis l'exacte description.

Ce que l'Éthiopie a de plus farouche, ce sont les taureaux sauvages, plus grands que ceux de nos champs, d'une rapidité supérieure à celle de tous les animaux, ayant les yeux bleus, le poil tourné à rebours, la gueule fendue jusqu'aux oreilles, des cornes mobiles comme celles de l'éala et un cuir aussi dur que la pierre et résistant à toute blessure (3).

De juste, ni le sphynx, ni le cerbère, ni le bœuf-dragon n'existent, et en vérité l'esprit de frénésie, ἄβρα βακχεύσεως, possédait celui qui a fait entrer dans l'Euchologion du Mont Sinaï de telles insanités. A les lire et à les étudier, on est parfois saisi de honte et de dégoût. Ceux que l'amour du folk-lore byzantin ou le désir de mieux faire connaître la mentalité religieuse de l'Hellène moderne ne soutiennent pas dans ces études, c'est encore à Pline, le grand ancêtre des folk-loristes, qu'il leur faudra demander, dans les moments de découragement, le secret d'une indulgente philosophie.

Melancholicis fimum vituli in vino decoctum remedio est. Pour la mélancolie, on donne de la bouse de veau cuite dans du vin (4).

IV. — Qu'est-ce que l'abra?

Quelle est la signification précise du mot ἄβρα? — Je l'ignore, et des byzantinologues érudits de Constantinople et des professeurs de l'Université d'Athènes n'en savent pas davantage. Le copiste du manuscrit

(1) Λαογραφία, 1909, p. 373; εἰς πόνον μαστοῦ γυναικός. formule recueillie à Pédias, en Crète, par M. Markakis.
(2) *La Baskania*, dans les *Echos d'Orient*, t. XV, 1912, p. 514.
(3) *Plinii secundi Naturalis historia*, l. VIII, c. 30.
(4) Pline, *op. cit.*, l. XXVIII, c. 67.

du xve siècle, d'après le titre dont il fait précéder l'exorcisme, ne paraît pas l'avoir compris lui-même, κατὰ τῆς ἄβρας τοῦ γαλεποῦ κινδύνου. Le *grand danger*, qu'est-ce, sinon une glose d'un mot incompris? Ἄβρα ne se trouve avec un sens spécial ni dans le *Glossarium* de Du Cange ni dans le lexique de Sophoklès, composé antérieurement à la publication de M. Dmitrievski.

Autant qu'il est possible de le conjecturer, le mot employé ici n'est pas le vocable grec ἄβρα, jeune servante, en usage chez les comiques, et même dans la traduction des Septante (1), et passé tel quel dans la langue latine (Cf. Du Cange), mais une déformation du mot latin *aura*, que les Grecs ont dû toujours prononcer *avra* (2). *Aura*, vent, souffle, esprit.

Forcellini s. v. *aerius*, qui est le même mot que ἀέριος, employé déjà par Homère, dit : *aerius, speciatim apud ecclesiasticos scriptores dicitur de angelis malis qui in aere degunt vel dominantur, hostesque sunt generis humani*. Et il renvoie à saint Paulin de Nole, qui nomme *l'hostis aerius*, et à l'épître aux Ephésiens *ubi diabolus vocatur princeps aeris hujus* (3).

Le *Thesaurus linguæ latinæ* des Académies allemandes, 1062,30, donne beaucoup de références du même genre, *quæ potestates ætherii sunt aerique dœmones*. (*Chalc. comm.* 134.)

De même au mot ἀερικός, ἀερινός, ἀέριος, Sophoklès traduit *of the air*, et il donne entre plusieurs une référence tirée du *Testament des XII Patriarches*, 1141, c., τοῦ ἀερίου πνεύματος τοῦ βελιάρ. — D'après Jamblique (*Mystag.* 62,15), les ἀέρια sont les démons.

Les Grecs modernes, d'ailleurs, croient encore qu'entre terre et ciel errent une multitude de petits démons malfaisants ou protecteurs, qu'ils désignent sous le nom vague de ἀερικά. D'après le *Lexicon* grec-français du colonel Hépitès, ce sont des fantômes, des lutins, des fées, ou les esprits mauvais.

Dans certains villages de l'île de Zanthe, par exemple, on ne doit pas entrer dans la chambre d'une femme en travail d'enfant διὰ τὰ ἀερικά, à cause des esprits qui sont dans l'air (4). Les paysans et même les citadins les font intervenir dans maints événements de leur vie,

(1) On remarquera la différence d'accentuation, ἄβρα jeune servante et ἄβρα. De même, ce serait se méprendre que de rapprocher ce mot des pierres gnostiques dites ἀβρασάξ.

(2) Je rappelle qu'en grec nos lettres b, u, v, se prononcent toutes trois de même. Les Grecs prononcent le mot latin *aura* comme *avra*, et écrivent *abra*. Les partisans de l'orthographe phonétique, comme M. Pallis, vont jusqu'à écrire Παβλος pour Παῦλος. De même un débutant lit en français *Evrope* pour Europe.

(3) *Ad Ephesios*, II, 2. κατὰ τὸν ἄρχοντα τῆς ἐξουσίας τοῦ ἀέρος.

(4) Dans Ἡ Σφαῖρα, *le Pirée*, 1902, Λαογραφία Ζακύνθου, par M. Léonidas Zoïs, p. 187.

dans le mariage et dans la mort, dans la construction d'une maison ou dans celle d'un caïque, dans la ruine d'une entreprise et dans un accident, surtout dans les cérémonies du baptême, que le populaire interprète à sa façon. Telle phrase de la *sphraghisis* de l'eau, ὑποχωρησάτωσαν ἡμῖν πάντα τὰ ἐναέρια καὶ ἀφανῆ εἴδωλα, est devenue le point de départ d'abracadabrantes théories (1). On dirait que, sous le couvert du christianisme, le Byzantin a voulu conserver toutes les folles croyances des superstitions antiques.

La Mort elle-même est parfois concrétisée, personnifiée, devient un ἀερικόν. L'idée du sinistre Charon, le nocher des enfers, survit effrayante et lugubre comme dans l'*Alceste* d'Euripide, et pour se protéger contre lui, les femmes usent de multiples stratagèmes. Dans les mêmes villages de l'île de Zanthe, dans la maison où quelqu'un est mort, durant une année ni on ne plante, de peur que la Mort ne s'enracine, ni on n'a de poule couveuse, de peur que la Mort n'y fasse son nid. — De même, avant l'exposition du cadavre, nul meuble n'est fermé à clé, de peur que par mégarde la Mort ne soit enfermée dans la chambre. Ou encore, sortant d'une maison dans laquelle est exposé un cadavre, si l'on veut n'en pas souffrir dommage, il ne faut pas oublier de prendre un peu de charbon, de pain et de sel (2). Dans ces trois cas, choisis entre vingt autres, la Mort est considérée comme un personnage réel, doué d'une existence propre. Ce n'est pas, comme dans nos danses macabres du moyen âge, l'expression artistique et populaire de l'idée abstraite de la mort, mais un démon malfaisant, un ἀερικόν ou une ἄβρα contre laquelle il est possible de lutter.

Aerius. ἀέριος, ἀερικόν, *aura*, ἄβρα, ce sont donc mêmes mots dans la langue des Byzantins du moyen âge. Le mot *aura*, transcrit en ἄβρα, pourrait tout au plus indiquer le pays d'origine de l'exorcisme. Ajoutons que les Latins ayant communément dans les exorcismes employé le mot *spiritus* et non *aura* pour désigner le démon, c'est une preuve que la prière a dû être composée par un Grec qui connaissait assez mal la langue de la liturgie latine.

V. — L'auteur et le lieu d'origine.

Une autre question. Qui est ce Grégoire? Τοῦ ὁσίου πατρὸς ἡμῶν Γρηγορίου.

---

(1) Εὐχολόγιον τὸ μέγα, p. 149. C'est l'oraison qui commence par ces mots : Συντριβήτωσαν ὑπὸ τὴν σημείωσιν.....

(2) Ἡ Σφαῖρα. *loc. cit.*, p. 188. A Athènes et à Volo, c'est-à-dire dans toute la Grèce, on retrouve ces mêmes superstitions.

Grégoire a toujours été un nom assez répandu en pays grecs. Le *Synaxaire* de Nicodème l'Hagiorite en énumère jusqu'à vingt-cinq, martyrs, évêques, ascètes ou néo-martyrs (1). Autant qu'on peut en être sûr, aucun de ces personnages antérieurs au XIIe siècle n'est l'auteur de l'exorcisme.

Le texte lui-même ne peut donner aucune direction pour les recherches, car si le titre d'ὅσιος indique un moine, celui de πατήρ s'applique aux saints docteurs des premiers siècles, aux évêques et même aux moines. On ne peut donc rien déduire des épithètes finales, d'autant qu'elles ne s'accordent pas avec celle du titre, ἀπορκισμὸς τοῦ ἁγίου.

Plusieurs exorcismes ont circulé durant le moyen âge byzantin sous le titre de Grégoire le Thaumaturge. Goar, à propos du premier exorcisme inséré dans le Grand Euchologe sous le nom de saint Basile, remarque que dans un codex de la bibliothèque Barberini cette même prière Ἐξορκίζω σὲ τὸν ἀργέκακον est attribuée à saint Grégoire le Thaumaturge, bien que les éditions imprimées et un Codex de la même bibliothèque portent le titre traditionnel (2).

Il faut s'entendre sur la signification de ce mot *traditionnel*, car s'il est une thèse facile à démontrer, c'est que saint Basile n'est pour rien dans cette εὐχή telle que l'Église orthodoxe la récite depuis tant de siècles. Il suffit de connaître le saint évêque pour être assuré qu'il était incapable de mettre en circulation une aussi piètre composition liturgique, et de la lire une fois avec attention pour conclure qu'elle n'est pas du IVe siècle.

Les *Ménées*, au 17 novembre, ont résumé en quelques lignes cette jolie légende, que la *Bibliotheca Patrum* raconte tout au long. Un jour, le Thaumaturge étant entré dans un temple païen, en chassa tous les démons. Dépit, colère et larmes du ministre menacé, si les oracles ne parlent plus, de ruine et de confusion. Il déclare à Grégoire qu'il portera plainte devant les tribunaux. Mais le Saint le calme. « J'ai chassé les démons de chez toi, déclare-t-il, je peux tout aussi bien les rappeler. » Et il écrit sur un parchemin, qu'il dépose sur l'autel, ces simples mots : « Γρηγόριος τῷ Σατανᾷ, εἴσελθε ; Grégoire à Satan, reviens. » (3) Et les démons revinrent, et de nouveau rendirent des

(1) De juste, je compte aussi les Grégoire latins qui sont inscrits au calendrier orthodoxe. Συναξαριστής (édition Nicolaïdès Philadelphe). Athènes, 1868, t. II, p. 402. Saint Grégoire le Grand est très célèbre chez les Grecs, c'est à lui qu'ils attribuent la composition de leur *Messe des Présanctifiés*.

(2) Goar, Εὐχολόγιον τὸ μέγα, sive *Rituale græcorum*. Paris, 1647, p. 736.

(3) Je donne à dessein la phrase conservée par le *Synaxarion* des *Ménées*. Μηναῖον τοῦ Νοεμβρίου (édition Paraskevopoulos). Athènes, 1904, p. 114. Cf. Migne, *P. G.*, X, 963.

oracles. Mais le néocore stupéfait demanda le baptême et devint le disciple de Grégoire.

C'est peut-être à saint Grégoire de Nazianze que pensait le copiste du XIIe siècle. A lui aussi on a attribué d'efficaces prières pour chasser les démons.

L'une d'entre elles nous aurait été conservée dans un codex de la bibliothèque royale de Madrid, et M. Iriarte en a donné l'*incipit* et le *desinit* (1). La *precatio* préliminaire donne à Dieu le Père des épithètes compliquées et précieuses comme la langue même du saint évêque, érudit et poète autant que théologien, ἄφθαρτε, ἄγραντε, ἀχειροποίητε, ἀψηλάφητε, ἀόρατε, ἀκατασκεύαστε. On rencontre maintes épithètes de ce genre dans le *Christus patiens* ou dans ses épigrammes. Mais encore, qui pourrait dire que la *precatio* soit de lui?

Les noms invoqués avec celui de saint Grégoire pourraient, semble-t-il, donner quelques indications sur le lieu d'origine de l'exorcisme? — Pas davantage. Les Anargyres Kosmas et Damien et saint Pantéléïmon sont des intercesseurs que l'on trouve dans presque toutes les pièces de ce genre, et des Antiochus et des Cyprianos il en existe trois ou quatre.

Florus et Laurus étaient frères jumeaux, tailleurs de pierres, disciples de saint Patrocle et de saint Maxime, qui leur avaient enseigné ce métier. Ils furent martyrisés au commencement du IVe siècle, raconte leur *passio*. par ordre de l'empereur Licinius, pour avoir refusé de construire un temple aux idoles, à Kustendil en Bulgarie, où de Byzance ils étaient venus travailler (2). Kustendil, qui est à une soixantaine de kilomètres au sud de Sophia, est l'antique Ulpianum, patrie de l'empereur Justin, d'où par déformation le nom moderne. (*Justinius*, Kustendil.)

Dans le dernier groupe enfin, il manque un personnage, Aphtonios. Akindynos, Pégase, Elpidiphoros, Anempodistos et Aphtonios étaient tous cinq dignitaires à la cour du roi des Perses, Sapor II (IVe siècle). Trois moururent par le feu après avoir confessé leur foi. Aphtonios et Elpidiphoros eurent la tête tranchée (3).

---

(1) MIGNE, *P. G.*, t. XXXVI, col. 734. M. IRIARTE, *Codices græci Bibliothecæ Regiæ matritensis*, p. 423, remarque que ni la prière ni l'exorcisme ne se trouvent dans les œuvres de saint Grégoire de Nazianze ou dans Goar.

(2) TRYPHON EVANGÉLIDÈS, Οἱ βίοι τῶν ἁγίων. Athènes, 1895, p. 582. Les Bollandistes ont publié de ces martyrs jusqu'à cinq *passiones*. Cf. *Bibliotheca hagiographica græca*, 1909, p. 92.

(3) Je suis les *Ménées* au 11 novembre. Mais on remarquera que le *canon* de leur *acolouthia*, composé par Théophane, s'adresse surtout à Akindynos, Pégase et Elpidiphoros. (Voir pourtant ode VIIe, le troisième tropaire.)

Au Vieux-Daphni, près d'Athènes, dans la curieuse église du monastère en ruines, où le mosaïste inconnu du XIIe siècle les a représentés tous cinq dans la voûte d'une arcade de gauche, je les ai bien souvent regardés, hiératiques et les yeux fixes avec leurs pupilles dilatées, attirants même par l'étrangeté de leurs noms écrits en majuscules de formes archaïques au-dessus des épaules. La mosaïque d'Aphtonios a disparu; d'Elpidiphoros le front est tombé; son compagnon Anempodistos est intact. Debout et vêtu de la tunique à manches et d'une chlamyde sombre, il tient sur sa poitrine une croix appuyée sur un large ornement rectangulaire, le *tablion*..... (1) Pourquoi faut-il qu'un caloyer ignare et à demi païen ait mis ces bienheureux avec les autres martyrs et saint Grégoire en aussi fâcheux voisinage que celui de l'*abra?*

VI. — Conclusion.

Je résume ces pages en quelques lignes. Un exorcisme contre l'*abra,* mot qui n'est pas grec, mais latin d'origine, a été inséré dans certains Euchologia, du XIIe au XVe siècle. Cette *abra* est un démon, un esprit mauvais, un ἀερικόν, selon l'expression usitée aujourd'hui. L'exorcisme attribué à tort à saint Grégoire contient des parties très anciennes, gnostiques ou païennes; mais indiquer son auteur est aussi malaisé que dire sa provenance. Pour le mieux comprendre, je l'ai rapproché parfois d'opinions et de coutumes en cours chez les paysans grecs modernes.

Quoi qu'il en soit et tel qu'il est, l'exorcisme est curieux, intéressant, révélateur. L'âme obscure, puérile et prétentieuse des caloyers byzantins, même lettrés, du moyen âge, nous la connaissons si mal! Ajoutons que dans la littérature falote et burlesque des fauteurs de superstitions, guérisseuses, demi-sorciers ou moines gyrovagues, il n'est peut-être rien d'aussi extravagant.

LOUIS ARNAUD.

Athènes.

(1) Cf. mon article *Un jour de Noël au monastère grec de Daphni,* dans les *Annales salésiennes,* mars 1913.

Mgr STROSSMAYER ET LES BULGARES

Dans l'étude consacrée aux frères Miladinof (1), nous avons déjà eu l'occasion de voir avec quelle sympathie Mgr Strossmayer, le vaillant évêque latin de Diakova et le champion des Yougoslaves contre le germanisme, accueillit et protégea la renaissance de la littérature bulgare. Depuis longtemps il avait eu l'intuition de ce que serait un jour ce petit peuple encore soumis aux Turcs, et dont beaucoup de gens en Europe avaient oublié jusqu'au nom.

Lorsque, en 1860, fut créée l'Académie des Yougoslaves, Mgr Strossmayer s'était constitué l'ardent défenseur de ce peuple frère alors bien obscur.

A ce cercle littéraire, disait-il, pourraient aussi se joindre les laborieux Bulgares qui forment déjà un peuple comptant jusqu'à 5 millions d'habitants. Ils méritent, en outre, toute notre attention, parce qu'ils furent autrefois les premiers dans l'œuvre littéraire, et à ce point de vue ils ont devancé non seulement les Yougoslaves, mais aussi les Slaves du Nord. Enfin, dans les temps modernes, ce peuple prouve qu'il a su conserver sans l'éteindre l'esprit des saints Cyrille et Méthode, de Clément, de Jean l'Exarque et de Siméon le Grand.

Le désir de l'éminent fondateur fut en partie réalisé, car l'Académie yougoslave d'Agram ne cessa de publier d'intéressants travaux sur la Bulgarie, et compte parmi ses membres plusieurs savants bulgares.

C'est aussi en 1860 qu'eut lieu le mouvement vers l'union, que les intrigues et les roubles de la Russie firent malheureusement avorter. Ce mouvement n'eut pas de plus chaud partisan que Mgr Strossmayer. On sait avec quel enthousiasme son cœur d'apôtre et de patriote saluait le rapprochement des Bulgares avec Rome, qu'il envisageait comme l'unique moyen de les délivrer de l'esclavage turc et la voie la plus sûre pour sauver les Yougoslaves menacés par les Hongrois et par les Germains en unissant les deux peuples dans une même foi. Sa correspondance avec le comte de Rechberg, ministre des Affaires étrangères d'Autriche; avec Mgr Brunoni, vicaire apostolique à Constantinople; avec le P. Hurter, supérieur de la Congrégation de l'Immaculée-Conception; avec Mgr Simiklas, évêque uniate de Sainte-Croix à Krijevtzi

(1) *Echos d'Orient*, t. XVI, p. 144 et suiv. Cf. T. Smiciklas, *Nacro zivota i djelâ biskupa J. J. Strossmayerà*. Zagreb, 1906, p. 87.

(Agram), et avec la communauté bulgare catholique de Constantinople, suffirait pour montrer le vif intérêt qu'il prenait à ce mouvement religieux. Non content de procurer aux nouveaux convertis des secours en argent, des livres et des ornements, il voulut encore entretenir à ses frais, durant plusieurs années, un certain nombre de jeunes gens bulgares au Séminaire uniate d'Agram. Il espérait ainsi donner une base solide à la grande œuvre de l'Union par la formation d'un clergé indigène capable de diriger le mouvement et d'en assurer le succès.

Les Bulgares, on le sait, furent arrêtés dans ce beau mouvement par la politique russe, mais le généreux défenseur des Yougoslaves ne leur en tint pas rigueur.

Au lendemain de la guerre libératrice de 1877-78, il veille avec un soin jaloux sur l'indépendance de la Bulgarie, et ne peut s'empêcher d'exprimer ses craintes pour l'avenir de ce peuple qui lui tient à cœur dans un long mémoire au Saint-Siège (14 mars 1878).

Il ne me semble pas sans intérêt, dans les circonstances que nous traversons, de citer quelques passages qui ont encore leur actualité :

Bulgaria certa sui extensione, propria autonomia et proprio suo principatu gaudebit. Summopere utique desiderandum fuisset, ut Bulgaria hoc quod justitiæ omnino convenit, consecuta fuisset, communi omnium Europæ potentiarum cooperatione. Nunc autem vereor, ne in congressu futuro quædam potentiæ speciosis et egoisticis rationibus seductæ in id intendant, ut hæc autonomia aut saltem ejus extensio diminuatur, quum potius in id incumbere deberent ut illa magis augeatur..... Vereor imprimis ne Austria studiis et intentionibus..... seducta id agat in congressu, ut Turcarum imperium et jura ejusdem sustineat, quod significaret illud sustinere, quod Dei hominumque judicio ad certum interitum vergit, cujusque vestigium ante hujus sæculi exitum in Europa certe disparebit, quodque multis adhuc calamitatibus et infortuniis occasionem præbebit et amicis imprimis et fautoribus suis exitiale esse poterit.

..... Misera Bulgarorum gens optima et laboriosissima.... omnem favorem omnemque benedictionem meretur. Inter infinitas ejus calamitates maxima fuit, quod ab Ecclesiæ catholicæ et Sanctæ Sedis Apostolicæ unitate divulsa fuerit. ..... Liceat mihi omni cum sinceritate observasse : Bulgaros hodie probatius in gremio Ecclesiæ catholicæ futuros fuisse, si ii, qui ex parte Occidentis rem tractandam habuere, viri fuissent una ex parte Ecclesiæ et Sanctæ Sedis Apostolicæ addictissimi, altera ex parte Slavi, quibus intimiora animi et cordis mysteria gentis suæ penitus nota fuissent. Non potest dici quantum malorum hæc gens perpessa est a Græcis ipsis.....

Existimo si sapienter et cum perfecta et adæquata omnicum circumstantiarum cognitione processum fuisset, facile fuisse Bulgaros vincire et unitati catholicæ devincire.

Mgr Strossmayer indiquait ici quelques mesures qui lui paraissaient opportunes pour favoriser le catholicisme en Bulgarie :

..... Oportet res omnes in Bulgaria ita ordinare, ut liberæ Ecclesiæ catholicæ activitati nullo tempore obices poni possint....., ut futurus princeps si fieri potest catholicus sit....., episcopi nunquam extranei, ne Russi ipsi sedes episcopales bulgaricas occupent; Ecclesiam bulgaricam ita constituere, ut..... a potestate sæculari libera et independens sit.

Le grand évêque expose ensuite la nécessité d'un clergé indigène pour pénétrer tout le peuple; il exprime le désir de voir créer au moins un évêché catholique bulgare avec Séminaire et Chapitre, et propose de confier à un Séminaire oriental établi à la Propagande, à Rome, la formation du clergé supérieur.

Lors de la guerre *serbo-bulgare*, Mgr Strossmayer envoyait au ministre-président Karavelof deux cents florins pour la Croix-Rouge, en appelant de tous ses vœux le triomphe de la juste cause bulgare.

La Bulgarie lui fut toujours reconnaissante, et le lui témoigna en maintes circonstances. La *Slavianska Bessèda* de Sophia et la Société littéraire bulgare — aujourd'hui l'Académie — se firent les interprètes du peuple en élisant membre honoraire l'évêque de Diakova, le digne et savant protecteur des Slaves.

PH. GOSPODINOF.

L'ÉGLISE DE CHALCOPRATIA

ET LE CULTE DE LA CEINTURE

DE LA SAINTE VIERGE A CONSTANTINOPLE

Parmi les nombreuses églises de Constantinople dédiées à la Vierge, celle de Chalcopratia fut l'une des plus célèbres. Il n'y eut guère que le sanctuaire des Blakhernes à lui disputer le premier rang. C'est que, si les Blakhernes se glorifiaient de posséder le manteau ou *maphorion* de la Mère de Dieu, Chalcopratia était fière d'avoir sa ceinture ainsi que les langes du Seigneur. L'une et l'autre église avait pour sa relique sa sainte châsse ou ἁγία σορός. L'une et l'autre était qualifiée de sanctuaire sacré, τὸ ἅγιον τέμενος : ce qui parfois les a fait confondre par certains auteurs peu familiarisés avec la topographie de la cité byzantine.

Tous les documents byzantins qui parlent de l'église de Chalcopratia sont unanimes à la placer dans le voisinage de Sainte-Sophie, et les archéologues de nos jours ont sans doute raison de l'identifier avec la mosquée délabrée de Zeineh-Sultan, d'autant plus que Zeineh paraît rappeler le mot grec ζώνη et renfermer une allusion à la ceinture de la Vierge. La localisation ne présente donc pas de difficulté. Il est moins aisé de déterminer l'époque à laquelle le sanctuaire fut bâti. Les écrivains byzantins nous fournissent là-dessus des données contradictoires. Dans une de ses novelles, Justinien attribue à Vérine, femme de l'empereur Léon (457-474), la construction « de la maison vénérable de la sainte et glorieuse Vierge Marie, Mère de Dieu, située dans le voisinage de la Grande Église », c'est-à-dire de Saint-Sophie (1); ce qui désigne sans nul doute, quoi qu'en ait pu penser Stilting (2), l'église de Chalcopratia. Un contemporain de Justinien, Théodore le Lecteur, mentionne parmi « les maisons de prière » εὐκτηρίους οἴκους, élevées par l'impératrice Pulchérie, celle de Chalcopratia (3). Un peu plus tard, Théophane, s'inspirant sans doute de Théodore, affirme que Pulchérie convertit en une église dédiée à Marie la synagogue juive de Chalcopratia (4). Mais, chose curieuse, le même Théophane écrit ce qui suit à un autre endroit de sa *Chronographie :*

---

(1) Ὕστερον δὲ ὅ τε προσκωνητὸς οἶκος τῆς ἁγίος ἐνδόξου παρθένου καὶ θεοτόκου Μαρίας, ὁ πρὸς τῷ τῆς ἁγιωτάτης μεγάλης ἐκκλησίας γειτονήματι κείμενος, ᾠκοδομήθη παρὰ τῆς εὐσεβοῦς τὴν λῆξιν Βηρίνης. Novelle 3, c. 1.

(2) *Acta sanctorum*, sept., t. III, p. 538-539.

(3) *Hist. eccles.*, l. I, 5. *P. G.*, t. LXXXVI, col. 168.

(4) *Chronographia, P. G.*, t. CVIII, col. 265.

En l'an du monde 6069 (577 après Jésus-Christ), l'empereur Justin (il s'agit de Justin II) enleva aux Juifs la synagogue qu'ils possédaient à Chalcopratia, et en fit une église dédiée à Notre-Dame la Très Sainte Théotocos, et située à proximité de la Grande Église. En cette même année, le 31 du mois d'août, mourut l'évêque de Constantinople, Jean (le Scholastique) (1).

Nicéphore Calliste copie Théodore le Lecteur (2). Quant à Codinus, ne tenant pas compte de l'affirmation de Justinien, il s'efforce de concilier les données contradictoires de Théophane :

Chalcopratia, dit-il, était, à l'époque du grand Constantin, habité par les Juifs, qui y vendaient de la batterie de cuisine, τὰ χαλκώματα. Ils y restèrent cent trente-deux ans, jusqu'au jour où Théodose le Jeune les expulsa de l'endroit. qu'il fit purifier et où il fit ériger un temple de la Mère de Dieu. Ce temple ayant été renversé par un tremblement de terre, Justin Curopalate le releva et le dota de riches immeubles (3).

Que Justin II n'ait pas été le premier à construire l'église de Chalcopratia, la chose ne saurait faire de doute devant le témoignage de Justinien et aussi devant celui des Actes du concile de 536, présidé par le patriarche Ménas. Ce concile se tint, en effet, « dans la cour intérieure Sud de la maison vénérable de la Mère de Dieu, proche de la Grande Eglise » (4). Mais Justin II a très bien pu, comme le dit Codinus, relever l'édifice renversé.

A qui, maintenant, revient la fondation première? On a à choisir entre Pulchérie et Vérine. Nous pencherions plutôt pour Vérine, à cause du caractère officiel du document dans lequel Justinien revendique pour cette impératrice l'initiative de cette œuvre pie. Une inscription trouvée à la fin du IXe siècle à l'intérieur de l'ἁγία τορός (5), paraît confirmer notre manière de voir.

Ajoutons qu'au IXe siècle, Basile le Macédonien fit subir au sanctuaire de Chalcopratia des remaniements importants. Trouvant l'édifice trop bas et mal éclairé, il en rehaussa le toit et l'augmenta de deux absides latérales (6).

*
* *

Après avoir parlé de l'église, il nous faut dire un mot de sa relique. D'où venait cette ceinture de la Vierge que l'on conservait précieu-

(1) *Ibid.*, col. 537.
(2) *Histor. eccles*, l. XV, c. XIV, *P. G.*, t. CXLVII, col. 41.
(3) Codinus, *De ædificiis constantinopolitanis. P. G.*, t. CLVII, col. 560.
(4) ἐν τῷ μεσαύλῳ τῷ δυτικῷ τοῦ σεβασμίου οἴκου τῆς δεσποίνης ἡμῶν τῆς ἁγίας καὶ ἐνδόξου, θεοτόκου καὶ ἀειπαρθένου Μαρίας, τοῦ ὄντος πλησίον τῆς ἁγιωτάτης μεγάλης ἐκκλησίας. Mansi, *Ampliss. collect. concil.*, t. VIII, col. 878.
(5) Voir ci-après.
(6) Théophane Continué, *P. G.*, t. CIX, col. 356.

sement dans l'ἁγία σορός? Le Ménologe exécuté par les ordres de Basile le Jeune (963-1025) va nous répondre :

Arcadius, fils du grand Théodose, nous dit ce document, fit venir à Constantinople de Jérusalem, où une pieuse vierge l'avait gardée jusque-là avec le précieux vêtement (le *maphorion* de la Vierge), la vénérable ceinture de la Très Sainte Théotocos. Il déposa la relique dans une châsse magnifique, qu'il appela la sainte cassette, τὴν ἁγίαν σορόν. Après quatre cent dix ans, le basileus Léon ouvrit cette sainte cassette à cause de sa femme Zoé, que tourmentait un esprit impur. Zoé avait été avertie par une révélation divine qu'elle obtiendrait sa guérison par l'imposition qu'on ferait sur elle de la sainte ceinture. Or, il arriva que la sainte ceinture fut trouvée aussi neuve et aussi éclatante que si elle eût été tissée de la veille. Elle était scellée avec un chrysobulle d'or, et portait un billet indiquant très exactement l'année, l'indiction et le jour où elle fut apportée à Constantinople, et comment l'empereur la déposa dans la châsse et la scella de ses propres mains. L'empereur Léon l'ayant baisée avec vénération et ayant ordonné au patriarche de ce temps-là de la déployer sur la tête de l'impératrice, celle-ci fut délivrée de sa maladie. Tout le monde en glorifia le Christ Sauveur et on chanta des hymnes d'actions de grâces à sa sainte Mère; après quoi on déposa la sainte ceinture dans la précieuse cassette où elle se trouvait auparavant (1).

Quelque cent ans avant la rédaction du Ménologe, un contemporain de Léon le Sage, Euthyme, patriarche de Constantinople (907-912), prononçait dans l'église de Chalcopratia une homélie en l'honneur de la sainte ceinture. Un passage de son discours confirme partiellement le récit qu'on vient de lire :

Dans la châsse redoutable et toujours entourée de lumières, où cette précieuse ceinture est déposée, nous avons trouvé, dit l'orateur, une inscription portant que ce fut sous le règne de l'orthodoxe Arcadius, fils du grand Théodose, illustre par ses vertus, que cette ceinture fut enfermée ici, le 31 de ce dernier mois (31 août). Et comme vous pouvez le constater, elle est restée jusqu'à ce jour intacte et sans tache; elle n'a rien perdu de sa pureté, de son éclat et de sa couleur; mais elle brille plus belle que la neige, et la fraîcheur de ses teintes écarlates ferait croire qu'elle a été tissée d'hier (2).

Euthyme, on le voit, fait une allusion discrète à l'événement raconté par le Ménologe. De Zoé et du miracle qui lui rendit la santé il ne souffle mot, et ce silence est facile à comprendre. L'orateur ne pouvait

(1) *P. G.*, t. CXVII, col. 613.

(2) *Homilia in venerationem zonæ Deiparæ*. Cette homélie était mise jusqu'ici sous le nom d'Euthyme Zigabène, et connue par la traduction latine qu'en avait publiée Lipomanus, *De Vitis sanctorum*, VI, 217-219. Elle est, en réalité, du patriarche Euthyme. Le texte original sera publié prochainement dans la *Patrologia orientalis* de Graffin-Nau.

prononcer décemment dans son discours le nom de Zoé Zaoutzès qui, si nos conjectures sont exactes, vivait alors en concubinage avec Léon. Ce fut, en effet, dans les premières années du règne de Léon, à une époque où Euthyme était encore simple moine et n'avait pas reçu la dignité de syncelle (1), que le discours dut être débité. Aurait-il parlé après le mariage officiel du basileus avec sa concubine, qui eut lieu à la mort de Théophano (novembre 893), qu'Euthyme aurait encore gardé le silence sur Zoé, car — nous le savons par son biographe, — il désapprouva toujours cette union (2).

Que faut-il penser de la valeur de l'inscription trouvée à l'intérieur de l'ἁγία σορός? Evidemment, elle est fautive au moins sur un point, si toutefois on l'a bien lue. Entre Arcadius et Léon le Sage, il y a plus de quatre cent dix ans. Le seul moyen de concilier le calcul du Ménologe avec l'histoire serait de faire partir les quatre cent dix ans de l'année 477 ou 478. A cette époque, l'impératrice Vérine, fondatrice présumée du sanctuaire de Chalcopratia, était encore de ce monde. Emprisonnée par Zénon en 478, elle ne put guère s'occuper, à partir de cette date, de construire des églises à Constantinople. Si l'on accepte cette hypothèse, il faudra placer la guérison de Zoé en l'année 887 ou 888, date qui s'accorderait bien avec ce que nous avons conjecturé touchant l'époque où Euthyme prononça son discours. On pourra admettre que la ceinture de la Vierge fut apportée à Constantinople sous Arcadius, et que ce prince l'enferma dans la sainte châsse, alors que le sanctuaire de Chalcopratia n'existait pas encore, mais il faudra dire que le billet trouvé à la fin du IXe siècle ne fut rédigé que vers 477. Si Justin II rebâtit l'église de Chalcopratia un siècle plus tard, comme le dit Codinus, c'est à cette époque vraisemblablement qu'il faut placer l'institution de la fête du 31 août en l'honneur de la ceinture de la Vierge.

On ne trouve pas d'attestation sûre de cette fête avant le VIIe siècle. M. C. Kekelize a signalé dernièrement l'existence de tropaires pour la fête de la κατάθεσις τῆς ζώνης composés par saint Maxime le Confesseur, et conservés dans une traduction géorgienne (3). Nous avons ensuite une homélie de saint Germain, patriarche de Constantinople, qui indique bien le double objet de la fête : vénération de la ceinture de la Vierge et des langes du Seigneur; dédicace du sanctuaire de

(1) Euthyme fut nommé syncelle par le patriarche Etienne, vraisemblablement en 889. Cf. *Vita Euthymii*, édit. C. de Boor. Berlin, 1888, c. IV, 4-6.

(2) *Vita Euthymii*, c. VII, 1-10. Si Euthyme, qui était le père spirituel de Léon le Sage, refusa d'approuver son union avec Zoé, ce fut parce que celle-ci était publiquement accusée d'avoir empoisonné son premier mari et l'impératrice Théophano elle-même.

(3) *Données sur saint Maxime le Confesseur fournies par les sources géorgiennes* (en russe) dans les *Troudy* de l'Académie ecclésiastique de Kiev, sept. 1912, p. 41.

Chalcopratia (1). Au IXe siècle, saint Joseph l'Hymnographe compose un de ses canons pour la même solennité (2). A la fin de ce même siècle, Euthyme de Constantinople, encore simple moine, prononce un beau discours en l'honneur de la précieuse ceinture, et célèbre avec enthousiasme le sanctuaire de Chalcopatria, où affluent les pèlerins de tout pays et de toute condition, et où Marie aime à faire éclater ses merveilles (3).

Comme Euthyme, saint Germain et saint Joseph l'Hymnographe (4) parlent de la conservation miraculeuse de la ceinture de la Vierge. Saint Germain ajoute qu'une tradition véridique atteste ce prodige (5). Qu'est devenue cette relique? S'il faut en croire C. Doukakès (6), une partie de la ceinture virginale tomba entre les mains du roi des Bulgares, Assen (fin du XIIe siècle). Elle était enfermée dans la croix impériale d'Isaac II l'Ange (1185-1195), dont Assen s'empara. Au XIVe siècle, cette croix avec sa relique était entre les mains de Lazare, roi de Serbie, qui en fit don au monastère athonite de Vatopédi (7). Elle s'y trouve encore. De temps en temps, les moines athonites consentent à la promener à travers les pays de langue grecque, pour donner satisfaction à la dévotion des fidèles et combattre certains fléaux. Dernièrement, on lui a fait faire une tournée dans la presqu'île de Gallipoli, à l'effet d'arrêter une invasion de sauterelles (8).

M. JUGIE.

Constantinople.

---

(1) *P. G.*, t. XCVIII, col. 371-384.

(2) *P. G.*, t. CV, col. 1009 sq.

(3) Il existe un autre discours anonyme *in depositionem sanctæ zonæ*, publié par Combefis, *Novum auctarium*, t. II, p. 790-802. Incipit : Τίς ὁ φαιδρὸς σύλλογος οὗτος;

(4) Μένει ἄφθορος ἔτι ἡ ἱερὰ ζώνη σου. *P. G.*, t. CV, col. 1012.

(5) ἀπαρασάλευτος καὶ ἄφθαρτος μένουσα, ὡθ εἰς ἡμᾶς τις λόγος τῆς ἀληθείας κατελήλυσεν. *P. G.*, t. XCVIII, col. 377.

(6) Μέγας Συναξαριστής. Αὔγουστος. Athènes, 1894, p. 461. Doukakès rapporte une tradition d'après laquelle la ceinture de la Vierge serait venue non de Jérusalem, mais de Zila, ville épiscopale de Cappadoce, et cela sous Justinien.

(7) Doukakès parle d'une inscription écrite derrière la croix au nom de Lazare et portant la date ϛρά (1101). C'est fort compromettant pour l'authenticité de la relique, car Lazare a vécu au XIVe siècle.

(8) Cf. T. DONCHE, *la Ceinture de la Vierge*, dans les *Missions des Augustins de l'Assomption*, 1912, p. 139-140.

Mgr GERMANOS MOUAKKAD

FONDATEUR DE LA CONGRÉGATION MELKITE DES PAULISTES (1853-1912)

L'Eglise grecque melkite a perdu, le 11 février 1912, l'un de ses évêques les plus éminents en la personne de Mgr Germanos Mouakkad. Les *Échos d'Orient* ont depuis longtemps déjà fait connaître ce prélat si remarquable (1), mais il est bon de retracer sa vie en détail et de rappeler les services qu'il a rendus à l'Église catholique.

I. — Premières années. — Entrée en religion.

C'est à Damas que Mgr Germanos naquit, au commencement d'avril 1853. Son père, Issa Mouakkad, et sa mère, Marie Kayata, tous deux de rite grec melkite, étaient foncièrement chrétiens et avaient, comme tous les Syriens de l'ancien temps, les mœurs patriarcales. L'enfant reçut au baptême le nom de Joseph.

Dès qu'il fut en âge de s'instruire, on le confia à deux pieux religieux, le P. Dimitri Keuzh et le P. Philippe Gorra, qui tenaient la petite école du Midan (2), sa paroisse d'origine. Joseph se livra à l'étude avec l'indomptable ténacité qui le caractérisera plus tard, et put acquérir toute la somme des connaissances primaires que pouvaient donner les écoles d'alors. Chez lui, la piété rivalisait avec l'étude, et il se faisait surtout remarquer par un vif attrait pour les cérémonies de l'Église.

A douze ans, il quitta l'école, pour entrer en qualité de commis chez deux commerçants associés, Dallati et Joffal, qu'il servit avec beaucoup d'intelligence et de droiture. Les procédés chers à la plupart des marchands syriens n'allaient pas à la franchise de son caractère; il dut donc se retirer et offrit ses services à un orfèvre de la ville, dans le but de venir en aide à sa famille.

Toutefois, ces occupations matérielles ne l'empêchaient pas d'être tout à la pratique de la religion, d'assister tous les jours à la messe, qu'il servait, et de fréquenter les prêtres de sa paroisse, auprès desquels il prenait conseil. A leur contact, il se dégoûtait de plus en plus du monde et aspirait à une vie plus parfaite.

Quand il eut bien mûri l'idée d'entrer en religion, il s'en ouvrit à sa

(1) *Echos d'Orient*, t. VIII, p. 232 sq.
(2) Quartier de Damas.

mère, qui lui fit la plus forte opposition. Joseph différa quelque temps la réalisation de son projet; enfin, n'y pouvant tenir, il s'enfuit de la maison paternelle et se rendit au couvent de Saint-Sauveur, situé près de Saïda (Sidon). Le P. Jean Kahil (1), Général de l'Ordre, lui fit bon accueil, mais il ne voulait l'admettre au noviciat qu'après avoir pris des informations à son sujet. « N'ayez crainte, mon Père, répliqua le jeune postulant, je n'ai ni tué, ni volé, ni commis quelque autre crime; je viens ici pour l'amour de Dieu et le salut de mon âme. » Cette fière réponse fit tomber l'hésitation du Père Général, qui l'admit, malgré une lettre où le patriarche, Mgr Grégoire Youssef, lui apprenait le chagrin que le départ de Joseph avait causé à sa mère, et les instances de celle-ci pour voir son fils rentrer à Damas.

Le jeune novice fut confié à la direction des deux plus fervents religieux, le P. Joseph Gauem, et le P. Macaire Chanié. Joseph prit, en entrant en religion, le nom d'Ignace.

Le couvent de Saint-Sauveur possédait, depuis quelques années, le patriarche Clément Bahous (2), qui, de patriarche, était redevenu simple moine, et qui donnait l'exemple des plus hautes vertus. Le Fr. Ignace le prit pour guide et pour modèle, s'exerçant particulièrement à imiter ses rigoureuses macérations.

A une vertu solide et profonde Ignace joignit une instruction des plus sérieuses. Il se livra tout d'abord à l'étude de la langue arabe, qu'il apprit à fond et qu'il écrivait avec la plus grande pureté. Il s'adonna ensuite à l'étude de la philosophie et de la théologie, sous la direction du célèbre professeur Joseph Bakos. L'étude eut d'ailleurs toujours beaucoup d'attraits pour lui. Les nombreux écrits qu'il a laissés en sont la preuve.

II. — Le prêtre et l'évêque.

Le Fr. Ignace était mûr pour le sacerdoce. Il reçut le diaconat des mains de Mgr Clément Bahous, et fut envoyé à Damas, où il professa quelque temps au collège patriarcal fondé en 1875 par Mgr Grégoire II Youssef; il dirigeait en même temps la Congrégation des hommes. Mais on avait besoin de lui à Saint-Sauveur. Il y fut donc rappelé et chargé d'enseigner la philosophie au Séminaire du couvent. Bientôt, Mgr Clément Bahous lui conféra le sacerdoce.

Mais son mérite ne devait pas rester longtemps caché. Mgr Grégoire II l'envoya au Caire, où il le chargea du ministère paroissial. Le P. Ignace remplit ses nouvelles fonctions avec un zèle admirable. Mais le minis-

(1) Un des Supérieurs généraux les plus marquants qu'ait eus cet Ordre, fondé par Mgr Euthyme Saïfi au début du XVIIIe siècle.

(2) Mgr Clément Bahous s'était démis du siège patriarcal en 1864, pour mettre un terme au schisme qui avait divisé l'Eglise melkite à l'adoption du calendrier grégorien (1858).

tère sacré ne répondait pas aux goûts du jeune prêtre, qui se plaisait peu en compagnie du monde et appréhendait le saint tribunal à cause de sa grande délicatesse de conscience. Le patriarche s'en affligea vivement. Il se l'attacha quelque temps en qualité de secrétaire, puis l'envoya comme curé à Damas, espérant que l'obéissance viendrait à bout de ses répugnances. Mais, à Damas comme au Caire, il ne put se départir de sa ligne de conduite. Quand on le demandait au confessionnal, il préférait faire la classe et envoyait quelqu'un le remplacer. « A moi, disait-il, de dire la messe et d'enseigner; à d'autres de confesser. »

Comme le patriarche tenait à garder un prêtre si éminent, il le nomma vicaire patriarcal à Jérusalem, où il n'y a que fort peu de ministère. Par contre, ce nouveau poste réclamait un apôtre et un homme d'administration, pour créer des missions parmi les nombreux schismatiques de la Palestine et faire face à des difficultés de toutes sortes. Le P. Ignace Mouakkad se montra à la hauteur de la tâche. A Jérusalem, la communauté grecque melkite compte un petit nombre de fidèles; quant aux schismatiques nourris et logés aux frais de leur patriarcat, ils étaient mal préparés à répondre au zèle du nouveau vicaire patriarcal. Cependant, la Ville Sainte allait devenir pour l'Église grecque melkite un foyer de vie et de lumière par la fondation, en 1881, du Séminaire de Sainte-Anne. Le P. Ignace, comprenant mieux que personne le besoin qu'avait son Église d'un clergé instruit et zélé, accueillit avec joie les Pères Blancs, qui venaient travailler à la régénération de cette Église. Et comme les bâtiments du Séminaire n'étaient pas encore terminés, il reçut chez lui la nouvelle communauté, trois missionnaires et douze séminaristes. Il se mit complètement à leur disposition, donnant des leçons de liturgie aux élèves et leur servant de confesseur. Il restera toute sa vie l'un des plus grands amis et protecteurs de cette belle œuvre, qui lui fournira les premiers éléments de sa Congrégation de Saint-Paul. C'est lui qui, devenu évêque de Baalbek, aura la joie de faire les premières ordinations à Sainte-Anne. Enfin, sur son lit de mort, il se plaira à répéter ces mots : « Sainte-Anne! Sainte-Anne! » qui marquent son estime et sa reconnaissance pour les fils du cardinal Lavigerie.

Le P. Ignace voulut donner à la communauté grecque melkite un sanctuaire à Jérusalem. Sur la Voie douloureuse se trouvait la maison de sainte Véronique, cette pieuse femme qui, d'après la tradition, eut le bonheur d'essuyer la sainte Face du Sauveur. Le P. Ignace eut l'heureuse fortune d'en faire l'acquisition. Mais il fallait construire une chapelle. Il se mit donc à apprendre le français, et, autorisé par le patriarche, il alla en France solliciter la charité des fidèles. Toutefois, ce fut l'un de ses successeurs, le P. Philippe Mallouk, qui, avec les aumônes recueillies par le P. Ignace et le produit de sa propre quête, bâtit plus tard la chapelle de Sainte-Véronique.

Cependant, il fallait un plus vaste champ à cet apôtre du bien. Il se dépensa à la conversion des schismatiques, si nombreux et si abandonnés en Palestine, et, malgré les faibles ressources dont il disposait, il eut le bonheur d'en ramener un grand nombre à l'unité. Plusieurs missions furent fondées par ses soins à Naplouse, à Ramleh, à Bethléem et dans plusieurs autres villages. Il s'attira ainsi les colères du patriarche schismatique, avec qui il eut bien des démêlés, mais sans jamais reculer dans son œuvre d'apostolat. De guerre lasse, le patriarche désarma et finit même par reconnaître les rares mérites du P. Ignace, en lui faisant cadeau d'un *épanokalymavkion* ou voile noir, l'un des insignes de l'archimandrite, dignité que venait de lui conférer Mgr Grégoire II.

C'était un acheminement vers l'épiscopat. Le P. Ignace avait passé six ans dans le vicariat de Jérusalem, et il s'apprêtait à bâtir l'église de Sainte-Véronique, quand le patriarche, de concert avec les évêques, le nomma, malgré sa vive résistance, au siège de Baalbek, devenu vacant par la mort de Mgr Basile Naser (1). Il fut sacré à Damas, le 16 mars 1887, sous le nom de Germanos, et prit aussitôt le chemin de Baalbek, l'ancienne Héliopolis, où le peuple le reçut en triomphe. Mais, au milieu de l'allégresse générale, il dit avec tristesse à l'un de ses prêtres, en voyant les fidèles se presser autour de lui : « Je dois un jour rendre compte de toute cette foule au tribunal de Dieu. »

C'est avec la pleine conscience de ses obligations pastorales que Mgr Germanos se mit à l'œuvre, déployant un zèle tout apostolique et se dévouant corps et âme au salut de son troupeau. Tous les ans, il faisait la visite pastorale dans tout son diocèse, distribuait la parole de Dieu dans chaque paroisse, rappelait aux curés leurs devoirs sacrés envers les fidèles. Il savait apprécier le mérite et le récompenser. Dans sa ville épiscopale, le zélé prélat prêchait tous les dimanches; pendant le Carême, il envoyait des prédicateurs donner des missions dans les différentes localités de son diocèse.

Comprenant l'importance de l'instruction pour la jeunesse, il établit dans chaque paroisse une école fort bien tenue, grâce à sa vigilante inspection.

En même temps il travaillait à enrichir la mainmorte de son siège, et comme Baalbek n'avait qu'une pauvre église toute délabrée, il entreprit la construction d'une vaste et belle cathédrale qui fut achevée sous son successeur, le titulaire actuel, Mgr Agapios Malouf.

Baalbek ne devait pas posséder longtemps cet éminent évêque. Certains laïques influents voulurent s'ingérer dans les affaires de l'Eglise, mais Mgr Germanos avait trop le souci de ses devoirs pour se plier à leur volonté. Il y eut d'abord des froissements, puis une tension dans les

(1) Mgr Basile Naser était un éminent prélat, d'un grand savoir, d'une éloquence entraînante, et un administrateur accompli.

relations, enfin une opposition systématique qui paralysa les plus nobles efforts du pasteur. Il était dans l'alternative ou de sacrifier sa conscience d'évêque pour désarmer ses ennemis, ou de se démettre de la charge épiscopale; il préféra prendre ce dernier parti, bien que douloureux pour son cœur, « de peur, disait-il, d'être taxé de faiblesse devant le souverain Juge, en sacrifiant les droits de l'Eglise ». Le patriarche Grégoire, qui était fier de compter un tel évêque dans son épiscopat, n'accepta la démission de Mgr Germanos que sur ses instances réitérées, en 1894.

En quittant son diocèse après sept années d'un épiscopat fécond, Mgr Mouakkad, désormais évêque titulaire de Laodicée, voulut, à l'exemple du patriarche Clément Bahous, se retirer dans un couvent, mais le patriarche Grégoire l'appela à Damas, où sa collaboration allait être si utile, surtout dans la prédication.

III. — Le prédicateur et l'écrivain.

Mgr Germanos avait toutes les qualités d'un grand prédicateur : le port majestueux, la physionomie captivante, la voix pleine et sonore, la parole facile, une éloquence insinuante qui joignait à la beauté d'une langue tout imagée la richesse et la solidité du fond. La cathédrale de Damas le vit prêcher pendant quatre ans; les foules se pressaient auprès de sa chaire. Non seulement les catholiques, mais les schismatiques, les protestants et les musulmans même venaient l'admirer.

Damas ne fut pas seule à entendre l'éminent prédicateur. Beyrouth, Alep, Sidon, le Liban eurent le bonheur de le voir donner, soit aux fidèles, soit au clergé, des retraites qui produisaient toujours les plus heureux fruits.

Mgr Germanos fut aussi un écrivain émérite et un homme de lettres. Il a été en Orient l'un des évêques qui ont le plus écrit dans notre siècle. Il commença par la liturgie.

Les *Ménées*, dont se servaient jusqu'alors les Melkites catholiques, étaient ceux des Grecs schismatiques ou des manuscrits nécessairement rares. Il corrigea le texte arabe, s'appliquant à lui rendre sa pureté et son élégance; et en 1883 il fit paraître les *Ménées* en deux volumes, pendant son vicariat à Jérusalem; puis il en édita un résumé en un seul volume pour les grandes fêtes de l'année.

Un autre livre, aussi important que les *Ménées* et qui est d'un usage plus fréquent, c'est l'*Horologion* (le Bréviaire).

Il y avait bien l'Horologion de Saint-Jean de Chouéir (1), mais il avait le défaut de n'être pas portatif ni assez complet, et d'être d'une impression un peu ancienne.

(1) C'est un des trois Ordres religieux melkites; les deux autres sont les Salvatoriens et les Alépins. Ces derniers sont en train de se réformer, grâce à la visite apostolique.

L'Horologion de Mgr Germanos, comblant ces lacunes, se répandit tellement dans le clergé, que son auteur fut obligé de le rééditer plusieurs fois, et autorisa quelques ecclésiastiques à en faire de nouvelles éditions.

Il publia aussi un petit commentaire de la messe, ainsi que l'office de Pâques.

Enfin, son livre : *Réalisation des espérances de celui qui suit le rite grec*, formule des desiderata très opportuns pour la suppression de certains abus qui se sont glissés dans la liturgie grecque, et la modification de quelques usages rituels ou autres (1), conformément aux exigences de l'époque. Cet opuscule parut intempestif au patriarche Grégoire II, qui craignait de voir se renouveler les divisions occasionnées par l'adoption du calendrier grégorien sous son prédécesseur Clément Bahous. Aussi en empêcha-t-il la diffusion.

Cependant, la liturgie ne fut pas le seul domaine de Mgr Germanos. Il composa aussi des ouvrages de piété, de prédication, d'histoire et de littérature. Son livre le plus populaire et le plus répandu est *le Guide de l'âme dévote*, manuel parfait de la piété chrétienne, où le saint évêque a condensé les plus belles prières empruntées à la liturgie sacrée.

Il voulut aussi donner aux prêtres un manuel de prédication. Il fit paraître plusieurs sermonnaires. Le plus remarquable comprend les sermons qu'il prêcha à Damas pendant le séjour de quatre ans qu'il y fit auprès du patriarche.

Il publia une vie de Notre-Seigneur sous la forme dialoguée, avec ce titre, qui paraîtra curieux à des Occidentaux : *Voyage du philosophe romain, contenant la vie du Christ et l'explication des saints Évangiles* (2). C'est le premier ouvrage de ce genre en langue arabe, et le plus considérable des écrits de Mgr Germanos.

Il n'est pas jusqu'à la littérature d'agrément qui n'ait attiré cet infatigable travailleur, soucieux, d'ailleurs, de mettre là aussi la note chrétienne et apostolique. On a de lui un ouvrage littéraire en deux volumes, intitulé *le Passe-Temps*, contenant des anecdotes, des traits de mœurs, des récits palpitants d'actualité, et un recueil de modèles arabes.

Ajoutons les nombreux articles qui ont paru et paraissent encore dans *El-Massarah*, revue des Paulistes, qu'il a lui-même fondée. Ces articles, qui s'attachent surtout à peindre les caractères et les mœurs, dénotent un grand observateur et un profond psychologue.

IV. — L'apôtre et le fondateur.

Pendant les quelques années qu'il passa sur le siège de Baalbek, Mgr Germanos comprit le besoin qu'avait l'Église melkite de missionnaires

(1) Comme la suppression de la cuiller pour la communion des fidèles, et des tribunes incommodes pour les femmes.

(2) Habeth (Liban), 1901, in-8°, 832 pages.

qui se dévoueraient à l'instruction du peuple, en parcourant, à l'exemple du Sauveur, les villes et les bourgades, et sauraient à l'occasion prendre la plume pour défendre l'Église et ses divins enseignements. Il arrêta dès lors le plan d'une Congrégation de missionnaires, à l'exemple de Mgr Jean Habis, qui, trente ans auparavant, avait institué une Société semblable pour les Maronites.

En 1896, il se rendit à Rome pour soumettre son projet à Léon XIII, qui le bénit, l'encouragea et le pressa de le mettre sans retard à exécution : « Commencez le plus tôt possible, lui dit le grand Pontife, fallût-il même loger les premiers missionnaires dans votre propre maison. » Après avoir entendu ces consolantes paroles de Léon XIII, Mgr Germanos alla prier au tombeau des saints Apôtres. C'est là qu'il eut l'idée de donner à sa nouvelle famille le nom de Société des Paulistes, mettant ainsi sa Congrégation sous la protection de saint Paul, modèle des missionnaires.

Rentré en Syrie, Mgr Germanos s'ouvrit de son dessein au patriarche Grégoire II, qui tressaillit de joie à cette nouvelle, et donna son approbation la plus complète à cette fondation dans une lettre du 15 novembre 1896, où il disait, entre autres choses : « Il y a longtemps que nous souhaitons de voir fonder dans notre Église une telle institution. »

Mais sept ans devaient se passer avant que Mgr Germanos pût donner suite à son projet. Ne voulant pas admettre les nombreux prêtres qui le sollicitaient, pour ne pas priver leurs diocèses du secours de leur zèle, il attendit que le Séminaire de Sainte-Anne pût lui fournir ses premiers disciples.

Pendant ce temps, deux patriarches descendaient dans la tombe : Grégoire II, qui avait appelé de tous ses vœux la nouvelle Congrégation, et Pierre IV Géraïgiry, dont le court patriarcat si agité n'était pas fait pour faciliter l'éclosion de la Société.

En 1903, sous le patriarche actuel, Mgr Cyrille VIII, un prêtre, un diacre et un Frère vinrent de Jérusalem se mettre sous les ordres du fondateur et prononcèrent leurs vœux le jour de l'Assomption. Mgr Germanos plaçait ainsi sa nouvelle famille sous les auspices de la Reine des Apôtres. La Congrégation des Paulistes était fondée. L'évêque se hâta d'en instruire Rome, où Pie X venait de succéder à Léon XIII. Le cardinal Gotti, préfet de la Propagande, lui répondit, en date du 26 mars 1904, que « le Saint-Père voyait avec la plus grande satisfaction l'institution de cette Société, et lui accordait son entière approbation ».

S. B. Cyrille VIII écrivit également au fondateur pour le féliciter et l'engager à s'armer de courage en face des difficultés inhérentes à toute nouvelle fondation.

Pour loger ses missionnaires, Mgr Germanos avait bâti un couvent dans le Liban, à Harissa, tout près de la maison de campagne du délégué apostolique, et non loin de Bkerké, résidence du patriarche maronite.

Tout à côté s'élève la superbe statue de Notre-Dame du Liban. L'endroit choisi était retiré, surtout loin des centres grecs-melkites. C'était à dessein, car le saint fondateur voulait que ses disciples pussent se former et préparer leurs missions dans le silence et le recueillement; il tenait à ce qu'ils n'exerçassent pas habituellement le ministère, afin de pouvoir se livrer uniquement à la prédication et à l'étude.

Après une année de noviciat, Mgr Germanos lança ses missionnaires, qui furent bientôt rejoints par deux autres, venus de Sainte-Anne. Les évêques, heureux d'avoir de tels auxiliaires, s'empressent de leur confier les retraites et les missions dans leurs diocèses. Dans l'espace de huit ans seulement, les Paulistes ont pu donner 163 missions dans les diocèses d'Egypte, de Damas, du Hauran, d'Alep, de Tyr, de Beyrouth, de Saint-Jean d'Acre, de Tripoli et de Jérusalem.

Quand des conversions de bourgades entières s'opèrent parmi les schismatiques, ce qui depuis quelques années se présente assez souvent, les évêques délèguent les Paulistes pour les affermir dans la foi; la mission du Salt (Transjordane) et celle de Kosba (près de Tripoli) leur doivent le bel essor qu'elles ont pris.

Mais, comme nous l'avons dit, le programme que l'illustre fondateur a tracé à ses fils est double: annoncer la vérité par la parole et par la plume. Comprenant le grand rôle que joue la presse de nos jours, il confia à sa Congrégation la rédaction d'une revue qu'il intitula: *El-Massarah* (c'est-à-dire *la Félicité*). Cette revue sera melkite et universelle à la fois, relatant les faits et gestes de l'Eglise grecque melkite, et traitant des sujets d'un intérêt général. La note caractéristique d'*El-Massarah* est d'être populaire et accessible à la foule. Elle compte déjà, bien qu'elle n'ait encore que trois ans, plus de mille abonnés.

Mais ce qu'il importe surtout de relever, c'est que Mgr Germanos sut inspirer à ses disciples les vertus qui font le missionnaire: le détachement complet des biens de la terre, le dévouement absolu au salut des âmes, le refus de toute dignité ecclésiastique, la simplicité évangélique, l'amour du travail, même manuel.

V. — Mgr Germanos et le synode national d'Aïn-Traz (1909).

On sait que le dernier concile d'Aïn-Traz, réuni en juin 1909, était depuis longtemps attendu.

Léon XIII, lors du conflit survenu entre l'épiscopat melkite et le patriarche Pierre IV Géraïgiry, en avait ordonné la convocation, et Pierre IV, d'accord avec la S. Cong. de la Propagande, nomma la Commission qui devait élaborer le schéma du Concile (1). Mais, par suite

(1) La Commission comprenait Mgr Paul Abi-Mourad, l'archimandrite Cyrille Rizk et le P. Joseph Cadi (actuellement Mgr Dimitrios, archevêque d'Alep).

de circonstances fâcheuses que nous n'avons pas à rappeler ici, le Concile ne fut pas convoqué sous Pierre IV.

Le patriarche actuel, S. B. Cyrille VIII, promit, lors de son élection, de réunir le concile projeté, et désigna une nouvelle Commission pour reviser le schéma reconnu incomplet. Malheureusement, les évêques qui composaient cette Commission ayant à administrer leurs diocèses, n'eurent pas le loisir d'élaborer un nouveau schéma. Les choses en restèrent là jusqu'en 1908, année où S. B. Cyrille VIII se rendit à Rome pour célébrer le pontifical grec, à l'occasion du XVe centenaire de saint Jean Chrysostome. Dans une entrevue qu'il eut avec le cardinal Gotti, S. B. Cyrille VIII renouvela la promesse de convoquer le synode, et à son retour il notifia aux métropolites de son patriarcat sa résolution, et les invita à lui communiquer les additions qu'il y aurait à faire au schéma de Rome.

C'est alors que Mgr Germanos s'offrit à remanier le schéma, et hâta ainsi la réunion du synode national. Il se mit à l'œuvre, aidé de ses missionnaires, et, au bout de quelques mois, le schéma était entièrement refondu. Le 29 juin de l'année suivante, S. B. Cyrille VIII, entouré de ses évêques et des Supérieurs généraux des Ordres religieux, put ouvrir le synode d'Aïn-Traz, qui rendit un hommage éclatant au mérite de Mgr Germanos. Retenu pour diverses raisons dans sa résidence de Harissa, l'ardent promoteur du synode s'y fit représenter par le P. Joseph Sayeg, supérieur de sa Congrégation.

VI. — Les derniers jours de MGR Germanos.

Atteint depuis quelque temps d'un anthrax qu'il ne voulut pas d'abord soigner, Mgr Germanos dut enfin, sur un ordre du médecin, quitter sa résidence de Harissa et se rendre à Beyrouth, où il devait subir une opération à l'hôpital français. Malheureusement, le mal se compliquait d'une autre maladie, le diabète, qui rendait toute opération inefficace.

Il montra une patience admirable au milieu des douleurs qu'il éprouvait, et quand on lui eut annoncé l'approche de la mort, il ne manifesta aucune surprise et sourit même à cette nouvelle. Puis, faisant à Dieu le sacrifice de sa vie, il demanda l'Extrême-Onction.

Il rendit sa belle âme à Dieu le 11 février 1912.

Il n'est pas besoin de dire que sa mort a été un deuil général dans l'Eglise melkite, où Mgr Germanos vivra par ses exemples, ses écrits, et surtout la belle Congrégation des Paulistes, qu'il eut la joie de voir donner ses premiers fruits.

T. Khoury.

Syrie.

JOACHIM III

PATRIARCHE GREC DE CONSTANTINOPLE

(1834-1912) [*Suite.*]

IV. — EXPLOITS DES JOACHIMISTES

1. *Les luttes de parti, de 1884 à 1901.* — Joachim III, après sa démission (1884), se retira dans sa propriété du Bosphore, à Boyadji-Keuy. Il y attendait sans doute que la chute de son successeur immédiat, Joachim IV (1884-1886), lui permît de revenir au Phanar. Mais, en 1886, la promotion de Denys V dissipa ses illusions. Voyant la réalisation de ses rêves subir de nouveaux retards, il prit le parti de se retirer dans la solitude. Il consacra cinq mois de l'année 1887 à visiter Jérusalem, Antioche, Alexandrie, puis demeura trois mois au Mont Athos, au couvent de Lavra. Ce n'est qu'après un nouveau séjour de deux ans à Constantinople (1887-1889) qu'il revint s'installer d'une façon définitive à la sainte montagne, dans la petite presqu'île de Milopotamos, propriété du couvent grec de Lavra. C'est là que, durant douze ans (1889-1901), il attendit dans le calme et la retraite l'issue du combat que livrait en sa faveur le parti populaire et laïque. La période aiguë de ces luttes coïncide justement avec l'époque de son éloignement dans la solitude athonite. Y a-t-il dans cette rencontre rapport de cause à effet, et serait-ce l'éloignement du patriarche qui aurait multiplié l'enthousiasme de ses défenseurs? Nous l'ignorons. Il est du moins certain que l'opposition dont Joachim III fut l'objet contribua pour une très grande part à le rendre si populaire.

Deux hommes surtout s'attachèrent à le combattre et tinrent longtemps en échec ses défenseurs : un banquier, M. Paul Stéphanovitch, et un métropolite, Mgr Germain Kavokapoulos. Le premier mit au service de ses griefs personnels contre Joachim III les capitaux dont il disposait. Il fut longtemps, par ses largesses, le vrai maître de toute la haute administration phanariote. « Ce grand banquier, d'origine chiote et de nationalité italienne, écrivait en 1901 M. A. Joalthé (1), jouit d'une influence considérable à Constantinople, où ses mains

---

(1) *Echos d'Orient*, 1901, t. IV, p. 369.

répandent les bienfaits avec une royale munificence. C'est lui qui, sans occuper la moindre position officielle dans les Conseils du Phanar, détenait jusqu'ici le privilège d'inspirer la politique patriarcale et disposait en maître absolu du trône œcuménique, y faisant monter qui lui convenait, en faisant descendre qui lui déplaisait. » Mais c'est Mgr Germain Kavokapoulos qui mit en œuvre cette souveraine puissance de l'or, la dirigea et l'exploita habilement dans l'intérêt de la cause. Les *Echos d'Orient* ont déjà fait connaître cet homme dans un de leurs derniers numéros (1). Phanariote rusé, réaliste à l'excès, passionnément attaché aux traditions bien connues du patriarcat byzantin, il détestait les allures réformatrices, conciliantes et idéalistes de Joachim III. Aussi, dès le début, se rangea-t-il contre lui, sans même le connaître personnellement, et ne changea-t-il jamais d'attitude à son égard. M. Stéphanovitch et Mgr Germain « furent vraiment les plus grands et les plus puissants adversaires des joachimistes, remarque M. Spanoudis (2); ils réussirent seuls, pendant de longues années, à combattre avec succès le sentiment populaire. L'un, comme on l'a dit, disposait de rares fonds d'adresse diplomatique et de ferme vouloir, l'autre possédait l'argent indispensable à toutes choses, le semait sans compter, suivant son habitude, et acquérait par là une irrésistible influence morale ».

Ces capitaux, d'ordre financier ou d'ordre diplomatique, furent consacrés à arrêter au seuil des deux hautes administrations phanariotes, le synode et le Conseil, la poussée joachimiste. Ce dernier surtout était exposé à une invasion ennemie. Aussi dut-on s'imposer de surveiller de près les élections annuelles qui remplaçaient la moitié de ses membres. Grâce « au fameux *livre noir* où l'on inscrivait les adversaires les plus fanatiques (du parti au pouvoir) pour les priver de tous leurs droits de vote » (3); grâce à des listes électorales soi-disant destinées à prévenir toute illégalité et qui, en réalité, augmentaient le désordre; grâce enfin à des invalidations opportunes, la majorité du Conseil restait hostile au favori du peuple. Quant au synode, il était composé des hauts prélats que dérangeait l'humeur moralisante de Joachim III, et si, malgré tout, quelqu'un lui restait sympathique, on l'écartait en appelant à sa place des membres désignés par ordre de mérite, ἀριστίνδην.

On le verra, en effet, c'est une lutte de partis qui constitue le fond de la vie religieuse de nos modernes Byzantins. Les événements exté-

(1) *Echos d'Orient*, 1913, t. XV, p. 182.
(2) Ἱστορικαὶ σελίδες, p. 128.
(3) *Ibid.*, p. 127.

rieurs n'en sont que le cadre, la mise en scène. Le ressort secret qui donne à ces dehors une apparence de vie est ailleurs; il se trouve dans les divisions intestines où se perdent de malheureux égarés. L'ouvrage de M. Spanoudis est tristement éloquent à ce point de vue. Sans doute, il faut y faire la part de l'hyperbole orientale, de la rhétorique grecque ou de l'esprit de parti, et nous en sommes heureux. Mais l'ensemble du tableau est certainement exact. Cette période, qu'on ose nous présenter parfois comme une des plus belles pages de l'Église, n'est qu'une suite de manœuvres électorales dépourvues de toute noblesse, offensant même ouvertement la plus élémentaire honnêteté. Et l'on appelle cela la vie de l'Église! Tant d'inconscience révolte et l'on hésite à y croire, mais les faits sont là.

Sous Joachim IV (1884-1886), le parti joachimiste sommeillait. Il se réveilla quand, en 1886, ce patriarche, « convaincu d'avoir sacrifié à Mammon tout en servant les intérêts de son Eglise, dut se retirer sous prétexte de maladie » (1). Mais il se trouva en présence de Mgr Germain Kavokapoulos, alors métropolite de Rhodes, qui venait d'être appelé à siéger au synode pour la première fois. Ce prélat se révéla immédiatement un maître dans l'art de manier les factions. C'est lui, en réalité, qui fut le vrai promoteur de Denys V au trône œcuménique (1886-1891). L'élu se montra reconnaissant. Il se contenta du titre de patriarche, et laissa Mgr Germain exercer le pouvoir effectif. Alors surtout celui-ci mérita le qualificatif de « Nestor de l'Église » que lui décernèrent ses admirateurs. Maintenu au synode après son stage régulier, rappelé peu après sa nomination à la métropole d'Héraclée (1888), il y exerçait une influence absolue, et trouvait au Conseil, dans la personne de M. Genidounias, un auxiliaire dévoué. L'auréole dont l'entoura aux yeux du peuple sa brillante résistance au sultan Abd-ul-Hamid, en 1890, augmentait encore son prestige. Aussi, quand, en août 1891, Denys V mourut, et que s'ouvrit la lutte électorale, les joachimistes, régulièrement évincés des deux Corps, ne possédaient dans aucun un nombre suffisant de représentants. Mgr Germain, qui avait tout préparé pour être élu lui-même, fut repoussé par le sultan, mais il n'hésita pas à recourir même à la violence pour faire agréer un prélat « de formation européenne, de mœurs honnêtes et bon, mais faible de caractère », et par suite disposé à se laisser mener, Néophyte VIII.

Le nouveau patriarche arrivait au pouvoir avec d'excellentes inten-

(1) S. Vailhé, art. *Constantinople*, dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, col. 1437.

tions, mais sa générosité fut étouffée par les funestes institutions sociales de son Église dévoyée. Il voulait gouverner en dehors des partis, avec une véritable élite faite des hommes les meilleurs. Il usa donc sans compter de l'appel au synode par ordre de mérite (ἀριστίνδην). Cela souleva les protestations des joachimistes. On peut croire que ce n'était pas sans motif, car Mgr Germain restait tout-puissant au Phanar, et l'élite désirée ne se recrutait évidemment que parmi ses partisans.

Au bout de trois ans, en janvier 1894, Néophyte VIII écarta ce conseiller encombrant, mais mal lui en prit. Les élections paroissiales, n'étant plus surveillées d'aussi près, formèrent un Conseil de sept membres joachimistes sur huit, tandis que le synode, à son tour, se remplissait de prélats de l'opposition. C'en était fait du patriarche. Le « vif désir » que nourrissait depuis longtemps le métropolite de Cyzique, Mgr Nicodème, de s'asseoir sur le trône œcuménique, remarque M. Spanoudis (1), « offrit aux Joachimistes, que l'expérience avait rendus plus rusés, le moyen de tramer la destitution de Néophyte VIII et le rétablissement probable de Joachim III ». Par ailleurs, « sous Néophyte VIII, continue le même auteur, il ne manquait pas de questions importantes où trouver un prétexte commode et raisonnable » de le renverser. L'occasion se présenta à l'automne 1894. Depuis le mois d'avril précédent, le patriarche était justement en instances auprès des Bulgares pour obtenir le retrait de l'exarque de Constantinople, et du gouvernement turc pour l'empêcher d'accorder de nouveaux bérats aux métropolites bulgares de Macédoine. Le patriarche fut accusé de faiblesse dans ces négociations, et sa chute fut décidée. Quand Néophyte VIII l'apprit, il voulut résister, rappeler Mgr Germain, mais on ne lui en laissa pas le temps. Il dut signer sa démission, le 6 novembre 1894. Tel fut le premier triomphe des joachimistes, la chute d'un prélat à qui on n'avait presque rien à reprocher, et qui se faisait remarquer, au contraire, par de rares qualités.

Mais ce n'était là qu'un succès négatif. Quand il fallut en venir au second acte, à l'élévation du nouveau patriarche, on se retrouva en présence de Mgr Germain, qui menait le combat contre Joachim III, tandis que Mgr Nicodème de Cyzique travaillait pour lui-même. Après trois mois de luttes honteuses, dans lesquelles le gouvernement turc dut intervenir, les joachimistes réussirent en effet à imposer leur liste complète, composée à dessein de Joachim III et de deux autres métropolites si médiocres, que l'hésitation ne semblait plus possible entre

(1) Ἱστορικαὶ σελίδες, p. 82.

eux et lui; de plus, l'un de ces derniers était l'ennemi personnel de Mgr Germain, et l'autre de Mgr Nicodème. Cette ruse échoua comme le reste. C'était mal connaître le métropolite d'Héraclée que de croire l'embarrasser pour si peu. Il écarta bravement et Joachim III et son ennemi personnel, et fit élire le troisième, qui fut Anthime VII (1895). Les joachimistes déçus l'accueillirent par des huées, et cela seul expliquerait qu'il ait été un de leurs plus acharnés adversaires, après avoir été un des leurs.

Anthime VII feignait de l'affection pour Mgr Germain, au fond il le redoutait; aussi l'écarta-t-il des affaires au début. Mais il le rappela au synode quand il eut besoin de son aide pour résister aux joachimistes, de plus en plus soulevés contre lui. Cette démarche était trop tardive et trop intéressée pour rapprocher les cœurs. Aussi le patriarche, universellement détesté, s'exposait-il à voir tous les partis s'unir contre lui à la première occasion. Elle se présenta à propos de l'Église serbe d'Uskub. Le Phanar avait désigné pour cette éparchie un métropolite grec que les gouvernements serbe et turc refusaient d'accepter. Comme Anthime VII, par esprit de conciliation ou pour tout autre motif, était favorable au retrait de la décision prise, il se vit accuser de faiblesse et de trahison, tandis que, dans l'ombre, les coteries se préparaient à lui donner le coup de grâce. En vain le patiarche désillusionné cassa-t-il Mgr Germain et deux autres membres du synode, ce coup d'éclat n'eut d'autre résultat que de hâter sa perte. Bientôt, en effet, le 10 février 1897, il dut donner sa démission et se retirer, à la satisfaction générale.

Les joachimistes triomphèrent de ce départ de leur rival, mais cette fois encore ils n'obtenaient qu'un succès relatif, et parce qu'il avait peu coûté, et parce qu'il devait s'arrêter à ce demi résultat. La présence de Mgr Germain condamnait à l'avance toutes leurs manœuvres, d'autant qu'ils disposaient d'éléments beaucoup plus faibles qu'à l'élection précédente. Joachim III fut de nouveau écarté et Constantin V monta sur le trône œcuménique, le 14 avril 1897. Il voulut renouveler l'expérience tentée par Néophyte VIII de régner au-dessus des partis ou même contre eux. Il tint constamment à l'écart Mgr Germain, même lorsque ce prélat intrigant se fut rapproché du Phanar en acquérant la métropole de Chalcédoine (1898), et, d'autre part, le synode et le Conseil restèrent fermés aux partisans de Joachim III jusqu'en 1901. Il s'appuyait sur le métropolite de Dercos, Mgr Callinique. Cette manière d'agir lui permit de diviser ses adversaires. Par là il évita les écueils que rencontre tout patriarche chaque fois que se présente une

affaire importante à régler, permettant de poser, si l'on peut dire, la question de confiance. Il se maintenait ainsi depuis quatre ans, lorsqu'une fausse manœuvre le perdit sans retour.

2. *Réélection de Joachim III* (1901). *Son programme.* — Au début de 1901, Constantin V renvoya Mgr Callinique et laissa arriver au synode deux joachimistes dont il espérait un concours généreux et désintéressé. Il se trompait. L'esprit de parti l'emporta de suite sur l'intérêt général. Ce petit noyau, inoffensif en apparence, fit boule de neige, favorisé par l'éloignement du favori de Dercos. Les premiers jours de février, le patriarche était mis en minorité dans son synode, qui, par sept voix contre cinq, nommait un candidat joachimiste à la métropole de Melnik (Macédoine). Que le Conseil s'ouvrît à son tour, et Constantin V était condamné à se retirer. C'est à obtenir cette majorité dans les élections annuelles du mois de mars que les partisans de Joachim III consacrèrent tous leurs efforts. C'est à l'empêcher de se former que s'employèrent, avec non moins d'ardeur, les constantiniens. Mais cette fois Mgr Germain n'était pas là. En vain M. l'archimandrite Chrysostome, grand protosyncelle, dirigea-t-il habilement les combinaisons électorales, les candidats de l'opposition passèrent en grand nombre. En vain voulut-on les invalider, un hasard rendit impossible cette manœuvre. Le 31 mars, quatre nouveaux conseillers joachimistes vinrent s'unir aux deux qui déjà représentaient le parti. Désormais, Constantin V était en minorité là aussi par six voix sur huit. Son sort était réglé.

La majorité avait d'abord décidé, par un sentiment louable, d'attendre que les fêtes pascales, très proches, fussent passées pour ouvrir la crise patriarcale. Mais, de son côté, Constantin V prévoyait l'orage et comptait bien, pour le dissiper, mettre à profit le répit accordé. Il lui restait, d'ailleurs, un dernier soutien et puissant entre tous, les capitaux de M. P. Stéphanovitch. Quand les joachimistes virent le banquier quitter brusquement Athènes et débarquer à Constantinople, ils comprirent le danger qui les menaçait, et résolurent de brusquer les choses, dût la Semaine Sainte en être troublée. Le Lundi-Saint, 8 avril, ils décidèrent d'inviter le patriarche à se retirer, en raison de l'état précaire de sa santé. Constantin V, sondé le lendemain, se déclara fort bien portant et refusa. L'opposition, mécontente, se réunit le soir même; après une nouvelle instance infructueuse, elle déclara Constantin V déchu et fit prier la Porte d'approuver cette décision. Le ministère turc essaya d'abord de réconcilier les adversaires. N'y réussissant pas, il s'efforça du moins d'obtenir que le patriarche se soumît à la volonté des deux corps et prévînt, par un départ spontané, une déposition

fâcheuse. Rien n'y fit. L'envoyé du gouvernement lui déclara alors qu'il n'était plus chef des Grecs de Turquie, et qu'on allait de suite procéder aux formalités prévues pour son remplacement. C'était le Vendredi-Saint, 12 avril 1901.

Les joachimistes allaient enfin pouvoir, en toute tranquillité d'âme, célébrer avec ferveur les fêtes pascales, ils n'avaient plus de rival à redouter. S'ils en étaient venus à cette extrémité, ce n'est pas qu'à leurs yeux Constantin V fût un incapable. Ils rendaient au contraire volontiers hommage à ses qualités. Il se recommandait à eux par son intelligence, sa modération, son indépendance, sa formation européenne, son habileté administrative. Mais il n'était pas du parti, et, pour le chasser, on trouverait toujours des raisons, bonnes ou mauvaises. « Nous savons tous assurément, remarque avec un froid cynisme M. Spanoudis, que les démissions patriarcales..... enregistrées au cours des temps ont un tout autre motif que l'impuissance corporelle à gouverner que l'on met en avant. Mais cette justification, belle d'aspect (εὔσχημος), et d'ailleurs canonique, est nécessaire pour rendre favorables (πρὸς ἐξοικονόμησιν) les circonstances. Quelque bonnes raisons qu'eût pour lui ce patriarche célèbre par son intelligence et sa modération, il ne devait jamais créer le précédent d'une obstination si injustifiée. L'exemple chrétien et bien digne d'être imité donné par Néophyte VIII était récent encore, et, plus que tout autre, le conservateur Constantin V devait montrer, dans ces circonstances, le renoncement et la générosité qui s'imposaient. » Les faits que nous avons racontés supposent les mêmes vues, les mêmes appréciations chez tous les acteurs de ces indignes et sacrilèges travestissements de la vie de l'Église.

Aussitôt après Pâques, la lutte reprit de plus belle à Constantinople et dans les diocèses. Elle fut ardente de la part des laïques, que soulevait l'espoir de vaincre et de ramener enfin leur idole au Phanar. Malgré leurs avantages et les puissants moyens de propagande dont ils disposaient, leur assurance n'était pas dépourvue de toute crainte. En 1894, ils avaient une situation aussi favorable, et néanmoins ils avaient échoué. Cette fois, il est vrai, ils n'avaient pas à redouter les ruses de Mgr Germain, et cette circonstance fut peut-être le plus sûr facteur de leur triomphe. Privée d'un chef, l'opposition, assez vive d'abord, se désagrégea peu à peu. D'ailleurs, la popularité grandissante du solitaire de Milopotamos entraînait un à un tous ceux que la prudence invitait à ne pas s'obstiner jusqu'au bout. L'élection se fit donc sans difficultés; le 7 juin 1901, Joachim III fut nommé patriarche de Cons-

tantinople pour la seconde fois. Quelques jours plus tard, il revint à sa maison de campagne du Bosphore, et dut y attendre que le sultan fixât la date de l'intronisation. Elle se fit une semaine après, le 24 juin, et donna lieu à d'imposantes et enthousiastes manifestations de la foule.

Dans son discours, le patriarche développa le programme qu'il se proposait d'appliquer pendant ce second séjour au Phanar. Il est intéressant d'en connaître les principaux points, afin de mieux voir comment ces engagements ont été tenus. Joachim III se donne pour règle générale « d'exercer *légalement* la fonction patriarcale », « avec les collaborateurs que lui fixe la loi, le saint synode et le Conseil mixte ». Il signale en particulier trois lois, dont la mise en pratique s'impose plus rigoureusement. Toutes trois concernent le haut clergé, dont les désordres sont ainsi signalés sans façon dans une assemblée générale des fidèles. Tout d'abord, le synode sera convoqué régulièrement, sans appel par *ordre de mérite*, ἀριστίνδην, parce que les infractions à la loi générale, loin de contribuer au bien général, sont « une irrégularité nuisible qu'il faut éviter, sauf de très rares exceptions, imposées par les seules nécessités de l'Église ». Par ces mots, Joachim III faisait le procès sommaire de chacun de ses prédécesseurs. Un second point non moins important concerne les permutations de siège métropolitain, autre « irrégularité tout à fait préjudiciable et nuisible pour l'Eglise, les chrétiens et les métropolites ». Enfin, « la loi sur l'élection des saints métropolites, si négligée depuis quelques années surtout, doit être appliquée avec plus de rigueur....., parce que les moyens détournés par lesquels des apôtres sans expérience et de toute origine pénètrent dans l'enceinte sacrée du bercail, font de graves blessures au corps ecclésiastique et hiérarchique ». On n'y admettra désormais que les candidats munis de diplômes de l'École de théologie parfaitement en règle. Au commencement de son premier patriarcat, Joachim III avait proposé des réformes analogues, on s'en souvient. Il constatait donc, en 1901, que l'on n'avait point fait de progrès depuis 1879.

Plus encore que son ardeur réformatrice au dedans, l'action de Joachim III au dehors, dans l'orthodoxie en général et même au-delà, a contribué à rendre remarquable son second passage sur le trône œcuménique. Dans son discours d'intronisation, il reconnaissait la nécessité de resserrer les liens entre les Églises sœurs, et dans ce but réclamait pour le patriarcat de Constantinople le droit d'en prendre l'initiative, parce qu'il possède, « depuis l'époque la plus reculée, la primauté d'honneur et de direction (ἡγεσία) » sur les autres Églises

sœurs. Au sortir de la cérémonie, il assurait les anglicans de ses bonnes dispositions, se déclarant prêt à continuer les relations commencées sous son prédécesseur. Peu de temps après, il avouait à un correspondant du *Figaro* que son plus grand souci était de trouver « les moyens d'une entente possible entre les trois grandes branches de la famille chrétienne : les orthodoxes, les catholiques et les protestants ». En un mot, dès les premiers jours de son second patriarcat, Joachim III se présentait en pacificateur universel de la chrétienté au dedans et au dehors de son Église. « Mettant son espoir dans celui qui a dit : Ceux qui croient en moi doivent s'aimer comme des frères », il comptait établir ce règne de la paix par l'*amour* (1).

Il sera particulièrement instructif de suivre le développement de ces plans, d'examiner le résultat de ces efforts. Joachim III arrivait au pouvoir en triomphateur, porté par l'enthousiasme de ses partisans et accepté par tous. Sa grande âme souffrait de l'état déplorable où était plongée son Église, et il se proposait de la réformer. Pour son œuvre extérieure, il occupait dans l'orthodoxie une place hors de pair dans un patriarcat qui se dit œcuménique et qui revendique sur tous les autres un droit d'initiative et de direction. Ses sentiments généreux et conciliants lui assuraient des sympathies dans toute l'orthodoxie et dans le monde entier. Et si malgré tout il a échoué, il sera du plus grand intérêt d'en rechercher les causes.

F. Cayré.

11 juin 1913.

(1) H. Lammens, *Revue de l'Orient chrétien*, t. VII, 1902, p. 63-64.

L'ÉTUDE DU DROIT BYZANTIN

A PROPOS D'UNE RÉCENTE PUBLICATION

Le droit byzantin, comme tout ce qui touche à l'histoire de Byzance, a eu ses admirateurs excessifs et ses détracteurs outrés. Aujourd'hui, c'est plutôt le mépris à son égard qui dominerait, semble-t-il, dans l'ensemble des travaux que lui consacrent les érudits. La vérité, cependant, ici comme en tout le reste, se trouve dans un juste milieu, que les études historiques et critiques sont en train de définir plus exactement tous les jours.

Un livre vient de paraître, qui nous semble destiné à éclairer et à faciliter singulièrement cette mise au point qui s'impose. Il a pour auteur M. Paul Collinet, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lille, et porte ce titre général : *Études historiques sur le droit de Justinien* (1). Nous croyons accomplir œuvre utile, pour attirer l'attention sur cet ouvrage magistral, en présentant ici un aperçu des idées exposées par M. Collinet dans les trente pages qui en constituent la Préface générale. C'est le plus souvent à l'auteur lui-même que nous laisserons la parole, afin que le lecteur puisse ainsi lier directement connaissance avec un maître si distingué dont tous les amis du passé byzantin aimeront désormais à suivre les travaux.

Comme dans tous les autres domaines du byzantinisme, ce qui importe avant tout, c'est une connaissance vraie et approfondie du sujet. C'est cette étude « indépendante » que M. Collinet revendique tout d'abord, pour le droit byzantin, à l'exemple de l'un des plus éminents romanistes de l'Allemagne, M. Mitteis. Celui-ci proclamait naguère la nécessité pressante d'étudier le droit privé de Justinien en lui-même, et sans en faire « le point d'aboutissement des recherches sur le droit romain antérieur » (2). M. Collinet ajoute, précisant ainsi le but et la portée de son œuvre :

Si M. Mitteis, après avoir regardé la façon dont les romanistes traitent le droit de Justinien, s'était tourné du côté des spécialistes du droit gréco-

(1) Paul Collinet, *Etudes historiques sur le droit de Justinien*, t. Ier : *Le caractère oriental de l'œuvre législative de Justinien et les destinées des institutions classiques en Occident*. Paris, L. Larose et L. Tenin, 1912, in-8°, xxxii-338 pages. Prix : 10 francs. Le tome II est annoncé comme devant paraître en 1913, avec ce sous-titre : *La nature des actions et des autres voies de droit dans l'œuvre de Justinien*.

(2) Mitteis, *Zeitschrift der Savigny Stiftung für Rechtsgeschichte*, t. XXXI, 1910, p. 393.

romain ou byzantin, il aurait pu ajouter qu'il n'est pas moins nécessaire de ne pas le considérer uniquement comme le « point de départ » des recherches sur le droit postérieur.

C'est que, en vérité, comme l'a très bien aperçu notre collègue, le droit de Justinien, à l'heure actuelle, ne fait pas l'objet d'une étude « indépendante » (le mot est de lui). Les « Études historiques sur le droit de Justinien », qui vont s'ouvrir par deux volumes en préparation depuis dix ans, se proposent de répondre à la conception désirable. L'heure viendra de présenter un exposé complet du droit contenu dans la vaste compilation byzantine, quand on l'aura reprise à fond dans ses moindres détails avec une méthode nouvelle. Avant de pouvoir le faire, il est nécessaire de procéder par études fragmentaires, comme l'indique notre titre général. Dans nos recherches, quelques théories du droit de Justinien seront seules choisies, celles qui ont paru le plus dignes d'intérêt, le plus susceptibles de recevoir, dans une série de cours de Pandectes, des éclaircissements et des jugements nouveaux fondés sur l'application de la méthode historique (1).

On devine déjà, à la lecture de ces lignes, que l'auteur est un maître qui aura beaucoup à nous apprendre, et qu'il ne saurait manquer d'ouvrir de nouveaux horizons aux amis des études juridiques byzantines. La confiance de bon aloi qu'il a dans sa méthode n'est faite que pour encourager, et l'on se sent porté à lui donner soi-même sa confiance quand il écrit par exemple :

Grâce à l'emploi constant des procédés modernes d'interprétation, et par l'utilisation de tous les documents auxiliaires, nous nous efforcerons de combler, ou du moins de diminuer, deux des plus profondes lacunes qu'on peut apercevoir dans l'exposition courante du droit de Justinien, aujourd'hui si méprisé et si délaissé en général.

C'est une vaine question de savoir si l'œuvre de Justinien — comme du reste tout le droit du Bas-Empire — est méprisée parce qu'elle est mal connue, ou si elle est encore passablement ignorée parce qu'elle est méprisée. Il est bon cependant, et même nécessaire, de rechercher pourquoi et en quoi l'étude du droit de Justinien est négligée. La critique même de l'usage commun nous conduira à indiquer la direction générale donnée à nos propres « Études ». Et, résultat inattendu peut-être, elle nous amènera à juger l'œuvre byzantine d'une façon plus équitable, sans la rigueur qu'on met d'ordinaire à le faire (2).

D'où vient cette rigueur, malgré le prestige qui semblerait devoir s'attacher à la grande œuvre législative de Justinien? C'est que cette

(1) Collinet, *op. cit.*, p. I et II.
(2) *Op. cit.*, p. II et III.

œuvre n'a été ni assez ni assez bien étudiée. Le lecteur nous saura gré de laisser assez longuement la parole à M. Collinet sur ce sujet, où il a une si compétente autorité.

On peut affirmer, sans grand risque d'être contredit, que le droit romain postérieur à l'époque classique est encore aujourd'hui la partie dont la connaissance est la moins poussée. Le droit de Constantin, de Théodose et de Justinien, le droit des lois romaines des Barbares et celui du Coutumier syro-romain présentent cependant, pour l'histoire générale du droit romain, autant d'intérêt que la recherche des origines, autant même que le magnifique développement du droit classique. Son intérêt, d'un autre ordre sans doute, est considérable, puisque c'est dans la période qui va du IVe au VIe siècle — en Orient plus encore qu'en Occident — que s'est opérée la transition du droit romain antique au droit romain du moyen âge, précurseur des droits modernes.

Quelle raison peut donc expliquer le délaissement où se trouve à l'heure présente le droit de cette période féconde, et spécialement le droit de Justinien? Il n'est pas difficile de la découvrir à la fois dans l'importance prépondérante que l'école régnante accorde au droit classique, et dans le changement de la méthode appliquée à l'étude du droit romain en général. Les deux choses se tiennent et n'en font pour ainsi dire qu'une...

Autrefois, les auteurs accablaient de reproches Justinien, surtout parce qu'il avait découpé les livres des jurisconsultes pour les employer, et parce qu'il était cause de la perte des originaux classiques. L'un des hommes de l'ancienne école, qui a présidé à la naissance des études du droit romain et français, Charles Giraud, écrivait en 1844 : « Si l'on considère les travaux de Justinien sous le rapport de l'utilité, certainement ils rendirent de grands services; car, au milieu de ces révolutions de Bas-Empire, il n'y avait plus de règle d'action, et la jurisprudence était un chaos. Considérée du côté scientifique, l'œuvre de Justinien présente un tout autre caractère; elle porte l'empreinte d'une décadence déplorable; cette collection de centons tronqués, jetés çà et là sans ordre ni méthode, est une œuvre d'art pitoyable. Tribonien a porté une main barbare sur les admirables débris de la jurisprudence romaine; il a déchiré, mutilé le plus bel ouvrage de Rome, son droit civil; il a démoli Ulpien, Paul, Africain, Papinien, Gaius, pour en approprier les débris aux besoins de l'empire grec et les faire servir à la construction d'un édifice délabré, et peut-être lui devons-nous la perte des livres précieux de ces jurisconsultes, qui subsistaient encore entiers de son temps, mais qui tombèrent en mépris et en oubli après la promulgation des recueils de Justinien. » (1)

(1) Ch. Giraud, *Histoire du droit romain ou introduction historique à l'étude de cette législation*. Paris, 1844, p. 411.

Les auteurs contemporains qui reproduisent les phrases de Giraud n'acceptent plus tous le bloc de « ces fougueuses critiques ». Le qualificatif est de l'historien de Justinien, M. Ch. Diehl, qui, après M. P. Krueger, fait sur elles quelques réserves et change de position pour apprécier l'œuvre impériale d'une façon moins défavorable. « Et, certes, on peut critiquer la méthode qui a présidé à la composition du Digeste, le caractère insuffisamment pratique d'une œuvre qui fit revivre, en les conservant, trop de règles et d'institutions depuis longtemps tombées en désuétude. Il reste incontestable que, par le caractère scientifique que Justinien voulut donner à sa compilation, il a fait œuvre originale et de valeur; par les riches matériaux qu'il a eu le désir de transmettre à la postérité, il a rendu un service éminent à la science juridique et à l'histoire. C'est à ce point de vue surtout qu'il faut se placer pour apprécier l'entreprise de Justinien. Mais ce n'est pas par là seulement qu'elle doit intéresser l'historien; on y trouve en outre de précieuses informations sur l'esprit de l'empereur et sur l'esprit de son temps..... » (1) Cependant, dans son jugement, M. Diehl ne tient pas compte du grand reproche que l'école moderne adresse à Justinien. Aujourd'hui, le reproche principal qui s'ajoute aux autres, c'est d'avoir dénaturé le droit classique en interpolant les textes. La critique des sources classiques, poussée à fond, afin de dégager du Digeste la physionomie propre du droit classique et d'en tracer l'évolution propre, ayant fait découvrir un nombre d'interpolations plus considérable que n'imaginaient Wissembach ou Favre, la doctrine moderne crie haro sur Tribonien et ceux qu'elle nomme ses « complices ». Elle fait descendre Justinien du piédestal d'où il dominait le monde depuis la première renaissance du droit romain. Concentrant toute son attention sur le droit classique, qui représente le vrai droit romain, elle ne regarde plus le droit de Justinien que comme la décadence et l'affaiblissement du droit précédent. A force de n'étudier le Digeste et un peu le Code (dont la critique a été moins complète, et est d'ailleurs beaucoup plus délicate) que pour y signaler les interpolations, les auteurs ne voient plus dans l'œuvre byzantine qu'une altération du pur droit romain (en quoi ils ont absolument raison), qu'une œuvre néfaste de vandalisme (en quoi il est possible de penser qu'ils exagèrent). Tribonien est couvert de honte, et l'étoile de son maître pâlit; car le grand législateur n'apparaît plus, dans les ouvrages d'aujourd'hui, que comme un « dénatureur » des admirables doctrines classiques, employant un latin déplorable et un style ampoulé, brisant par des distinctions compliquées la belle ordonnance des hypothèses et des solutions. A peine lui concède-t-on par pitié l'excuse d'avoir cherché à mettre le droit au courant des besoins de son siècle. En somme, selon le jugement pour

(1) Ch. Diehl, *Justinien et la civilisation byzantine au* VI*e siècle*. Paris, 1901, p. 256.

ainsi dire universel d'à présent, on ne serait pas éloigné de donner au plus petit juriste du IIIe siècle le pas sur Tribonien et ses auxiliaires.

La conséquence toute naturelle de cette conception a été qu'on n'accorde guère d'importance au droit de Justinien. A l'inverse de nos anciens, les auteurs contemporains insistent sur les origines et sur le droit classique. Ils glissent sur le droit du Bas-Empire. Aujourd'hui encore, la dernière période de l'histoire du droit romain, celle qui commence à Constantin, se trouve sacrifiée comme l'étaient jadis les temps primitifs. Le droit de Justinien n'occupe pas encore la place qui lui revient légitimement. Sans doute on parle du droit de Justinien dans tous les manuels; de gros traités de Pandectes lui sont consacrés; un exposé général élémentaire, les *Istituzioni di diritto privato giustinianeo* de M. Brugi, l'a très intelligemment résumé; il n'en reste pas moins vrai qu'il est partout présenté, dans son ensemble comme dans ses détails, d'une façon qui nous paraît ne correspondre qu'imparfaitement encore à sa valeur propre.

Cette lacune, provenant du mépris que l'on continue à professer pour la période du Bas-Empire, à laquelle on ne prend plus d'intérêt à force d'exagérer son caractère de décadence, tient aussi à l'emploi insuffisant à son égard de la méthode historique (1).

En face de cette méthode historique qu'il désire appliquer et voir appliquer de plus en plus à l'étude du droit, M. Collinet présente ici la méthode ancienne, la méthode exégétique et dogmatique, liée à la considération du rôle pratique du droit romain, et qui « interprétait l'œuvre législative du VIe siècle par elle-même, comme on l'a fait longtemps pour les codes modernes », sans tenir assez compte du milieu historique, chronologique et social. C'est précisément la considération de ce milieu historique, chronologique et social qui caractérise la méthode moderne. Malheureusement, le droit de Justinien a encore trop peu bénéficié des avantages de celle-ci.

Cette méthode est aujourd'hui couramment utilisée en droit romain pour la reconstitution de son histoire détaillée jusqu'à Dioclétien. Mais on peut affirmer sans paradoxe que, pour l'interprétation du droit de Justinien, elle est à peu près négligée. A part quelques notables exceptions....., les auteurs continuent de pratiquer à son endroit le seul procédé de l'exposition dogmatique, comme si les textes de Justinien devaient être — maintenant encore — soustraits aux relativités du temps et de l'espace. Ils abandonnent la meilleure méthode, avant qu'elle n'ait donné tous ses fruits, dans l'étude de la période du Bas-Empire, où il n'y a

(1) COLLINET, *op. cit.*, p. III-XI.

pourtant aucune raison que les textes ne soient pas critiqués, compris, classés ou expliqués sur le modèle des autres plus anciens (1).

Dirigées par de telles idées, les études de M. Collinet, tout en ne prétendant qu'à éclairer la connaissance du droit de Justinien, ont abouti presque nécessairement à ce qu'il appelle « un résultat apologétique, à une œuvre de justice, la réhabilitation partielle de l'entreprise de Justinien, de Tribonien et de ses auxiliaires » (2).

Ce sera, dans ce domaine spécial du droit, le phénomène de mise au point qui s'est déjà accompli dans les autres matières des études byzantines en dissipant les traditionnelles préventions que l'on avait contre elle. Le droit de Justinien, écrit M. Collinet, « a été trop vanté; il est aujourd'hui trop méprisé. On dit trop de mal de son œuvre et des œuvres doctrinales des professeurs byzantins. Pourquoi n'arriverions-nous pas à estimer à leur valeur réelle, c'est-à-dire à des degrés différents, tous les ouvriers du progrès du droit romain, à quelque âge qu'ils appartiennent, vieux pontifes, préteurs plus ou moins connus, grands et petits juristes, empereurs de Rome et de Byzance, professeurs de Beyrouth et de Constantinople? Nos contemporains adouciront peut-être leur jugement sur les juristes du VIe siècle, s'ils se rendent mieux compte — comme les y aideront ces « Etudes » — de la portée de leur œuvre personnelle et de l'intelligence avec laquelle ils l'ont accomplie malgré les défaillances inhérentes à l'humaine nature » (3).

Le volume que nous avons sous les yeux aura beaucoup fait pour cette réhabilitation du droit byzantin si justement revendiquée dans la préface. Nous signalons notamment les 43 pages d'introduction, qui pourront être lues avec intérêt même par ceux qui ne sont pas initiés aux secrets spéciaux de la science juridique. Il y a là des aperçus d'une remarquable précision sur le caractère byzantin de l'œuvre de Justinien, sur la nature et la portée de l'influence orientale dans cette œuvre législative.

Le droit byzantin n'est pas, comme l'art, seulement une combinaison d'éléments orientaux. Il offre, par la combinaison d'éléments romains et orientaux, une complexité encore plus grande que les autres manifestations du byzantinisme, quelque complexes qu'elles soient par définition. La législation de Justinien est essentiellement composite, parce que le fond en est toujours formé par des matériaux romains, et parce que,

(1) *Op. cit.*, p. XIII.
(2) *Ibid.*, p. XXIII.
(3) *Ibid.*, p. XXV.

même dans leurs innovations, les rédacteurs subissent puissamment l'influence romaine en même temps que l'influenoe orientale, comme tous ceux qui ont été mêlés au mouvement du droit romain en Orient. On ne peut négliger cette influence romaine, mais il faut lui reconnaître, à elle aussi, un caractère oriental, puisque le droit romain de l'Orient avait pris une physionomie particulière, — le fait est aujourd'hui incontesté. En définitive, les origines helléniques et les origines qu'on pourrait appeler romano-orientales se sont combinées pour former l'orientalisme de la législation byzantine (1).

C'est à vérifier en détail les traits de ce caractère oriental du droit de Justinien que sont consacrés les trois chapitres de ce premier volume. Nous nous bornerons à en indiquer le sommaire. Première manifestation du caractère oriental : formes et institutions introduites dans l'œuvre de Justinien sous l'influence des coutumes helléniques : les formes des actes, de l'adoption, de l'émancipation, du *receptum arbitri;* la *litterarum obligatio*. les arrhes, le dépôt irrégulier, l'extension du bénéfice de division aux ἀλληλέγγυοι, l'égalité de la dot et de la donation *propter nuptias*. Deuxième manifestation du caractère oriental : institutions, règles et constructions juridiques introduites dans l'œuvre de Justinien sous l'influence du droit romain hellénisé : les pactes et stipulations constitutifs de servitudes; la résolubilité du droit de propriété et les applications de la *vindicatio utilis;* la *natura actionis* et la *natura contractus,* les actions générales. Troisième manifestation du caractère oriental : remplacement dans l'œuvre de Justinien d'institutions romaines non adaptées à l'Orient ou tombées en désuétude en Orient : la mancipation, le *receptum argentarii*, la *dictio dotis*.

Deux grandes écoles de droit contribuèrent surtout, pour ne pas dire uniquement, à l'œuvre législative de Justinien : ce furent Constantinople et Beyrouth. Ces deux noms résument par eux-mêmes ce caractère hellénique et oriental qui fut donné tout naturellement à la codification et à la refonte des textes romains pour en faire le droit byzantin. On ne saurait trop féliciter et remercier M. Paul Collinet d'avoir mieux fait connaître, juger et apprécier cette grande œuvre.

D. SERVIÈRE.

Constantinople.

(1) COLLINET, *op. cit.*, p. 22.

ATHANASE V JAUHAR
ET LES RÉFORMES DES CHOUÉRITES
(1790-1794)

Adoucissements apportés à la règle chouérite sous Théodose VI Dahan (1787).

Le 4 novembre 1787, les Chouérites tinrent leur Chapitre général triennal à Saint-Georges. On y élut, à l'unanimité des voix, le P. Paul Arqach avec les quatre assistants suivants : les PP. Théophane Sabbâgh, Paul Kassar, Acace Chabouri et Raphèl Che'aïb. Le nouveau Général n'étant que simple prêtre, *qâss*, on pria le métropolite de Beyrouth de l'élever à la dignité de curé, *khouri*, en lui permettant le port de l'*hypogonation*, ce qui était de tout point conforme à la teneur même des Constitutions (1). A cette nouvelle consécration, l'élu prit le nom d'Ignace.

Les délibérations de l'assemblée roulèrent, cette fois-ci, sur les nombreux désordres qui se commettaient dans les monastères, au sujet de l'usage de la viande, usage permis aux uns et défendu aux autres. En outre, ajoute naïvement le chroniqueur Ananie Mounayyer (2), le beurre dont on faisait usage dans les monastères chouérites avait augmenté de prix, et le nombre des religieux infirmes qui étaient autorisés à manger de la viande devenait de plus en plus grand; autant de motifs qui portaient les moines à délaisser la règle ancienne pour faire usage de la viande.

(1) Cf. *Constitutions*, IIe partie, c. IV, n° 1.

(2) P. 50-51. — On sait que depuis leur fondation, 1697, les Basiliens Chouérites, se conformant à la règle de saint Basile le Grand, n'ont jamais consenti à faire usage de la viande. Le lecteur se souvient que ce fut là le grand obstacle à la réunion des Chouérites et des Salvatoriens aux jours du P. Nicolas Saïgh et d'Abdallah Zakher. Ce dernier avait même lancé, à cette occasion, une longue épître pour démontrer que cet usage a toujours été défendu pour les moines orientaux. Les Salvatoriens se gardèrent bien de riposter, et tout rentra dans le plus grand calme. Cependant, même chez les Chouérites, il y eut très souvent à ce sujet des désordres secrets qui forcèrent enfin les supérieurs majeurs d'y remédier.

Il fut donc décidé qu'on adresserait une requête au patriarche pour lui exposer tous ces motifs et lui demander une autorisation régulière de faire usage de la viande dans tous les monastères chouérites. Sans perdre de temps, les PP. Acace Chabouri et Pierre Jehami furent dépêchés auprès de Sa Béatitude, à Saint-Antoine de Qarqafé, et lui remirent la requête des religieux, ajoutant que, par ce seul moyen, tous les désordres seraient abolis dans les monastères. Théodose VI, déjà nonagénaire, sentant sa fin prochaine, et voulant réparer toutes les rigueurs dont il avait usé à l'égard des Chouérites dans la guerre que leur livrait le métropolite de Beyrouth, Ignace Sarrouf, ne fit aucune opposition à leur demande. Sur-le-champ il leur délivra la lettre suivante :

GLOIRE A DIEU TOUJOURS!

Théodose, par la miséricorde du Dieu Très-Haut, patriarche d'Antioche et de tout l'Orient.

La bénédiction apostolique soit accordée à nos enfants chéris de la Congrégation de Saint-Jean, le T. R. P. Paul, les vénérables assistants et tous nos autres enfants bien-aimés.

Nous avons reçu la requête que vous nous avez adressée par l'entremise de nos enfants spirituels, le P. Acace et le P. Pierre, touchant l'autorisation de manger de la viande, pour toute votre Congrégation. Et, en effet, c'est le seul moyen, comme vous le dites, de procurer à la Congrégation une tranquillité durable en bannissant de son sein tous les désordres qui y sont occasionnés, tant par les prix élevés des denrées que par les nombreuses infirmités dont la plupart de vos religieux sont atteints. Or, puisque nous avons entre les mains une requête sérieuse et légitime dont les motifs nous sont bien plus connus par ailleurs que par tous vos développements; puisque, en outre, il nous appartient de dispenser en ceci comme en d'autres choses, nous vous retirons toutes les obligations qui vous liaient à la règle précédente, qui, désormais, ne vous profite de rien, et nous autorisons vos deux communautés de religieux et de religieuses à manger de la viande en toute tranquillité de conscience. De plus, nous vous bénissons tous et nous vous délions des obligations précédentes, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. *Amen.*

Écrit le 6 novembre 1787, à Saint-Antoine d'Al-Gharb.

Au reçu de cette encyclique patriarcale, ajoutent les *Annales* (1), la Congrégation adopta l'usage de la viande en toute sûreté de conscience, et dès lors furent abolis tous les désordres qui se commettaient en cachette.

(1) T. Ier, cahier XXXII, p. 521.

Mort de Théodose VI. Election de Jauhar (1788).

Cinq mois après, fin de mars 1788, le vieux patriarche rendait son âme à Dieu dans sa résidence de Saint-Antoine. Il était âgé de quatre-vingt-onze ans et avait passé vingt-six ans et quatre mois sur le trône patriarcal. La nouvelle est dépêchée en toute hâte à tous les évêques, qui se réunissent à Saint-Antoine, font des funérailles solennelles au patriarche défunt, et l'inhument dans l'église même du monastère.

Quelques jours après, les évêques entrent en pourparlers pour se concerter sur le nouveau patriarche, qui serait élu en assemblée plénière. Ignace Sarrouf militait pour le fameux Ignace Jauhar, dont le parti n'était pas encore complètement mort. En peu de jours il avait réussi à gagner à ses idées tout le corps épiscopal. Naturellement, Sarrouf avait tout intérêt à être en bons termes avec le nouveau patriarche. De la sorte, il serait plus libre dans ses agissements contre les Chouérites. A son avis, le vieux Théodose VI Dahan ne l'avait pas assez satisfait et ne lui était pas complètement dévoué. D'autre part, Sarrouf travaillait en faveur de Jauhar dans le but de contrarier Mgr Germanos Adam, archevêque d'Alep, pour lequel il n'a jamais professé une bien vive sympathie. En effet, Mgr Adam ne craignait point de crier bien fort à tous ses confrères que les « saints canons ne permettaient point l'élévation au patriarcat d'un sujet tel que Jauhar, suivant que l'avait décrété la S. Cong. de la Propagande sous peine d'excommunication ». Là, Mgr Adam était dans son tort; car, s'il est vrai que la Propagande avait défendu antérieurement, dans les circonstances que l'on sait, l'élection de cet intrus au patriarcat, elle n'entendait point engager l'avenir et lui fermer à jamais l'accès de cette haute charge. Tout ce qu'elle entendait prescrire par là, c'était une élection en règle qui serait faite sans parti pris et non par voie d'héritage, comme le voulait Cyrille VI Thanas mourant. Enfin, Mgr Adam, qui était alors le prélat le plus instruit et le plus en vue dans tout le corps épiscopal, n'était pas non plus tout à fait disposé à souhaiter pour un autre que pour lui-même une dignité qui lui souriait. Voyant qu'il ne pouvait rien obtenir des évêques, il les quitte et se retire au couvent de Saint-Michel de Zouq, en compagnie de Mgr Bénédictos Turkmany, évêque de Baalbek. Là, ces deux prélats dressent un procès-verbal de tout ce qui se faisait à Saint-Antoine de Qarqafé par tous les évêques assemblés, et l'envoient à Rome par l'entremise du fameux P. Siméon Sabbâgh (1).

(1) A. Mounayyer, p. 59-60; *Annales*, t. Ier, cahier XL, p. 604.

Sans s'émouvoir du départ des deux prélats opposés à Jauhar, les autres évêques continuent leur délibération, et, le 23 avril 1788, en la fête de saint Georges, ils élisent patriarche, à l'unanimité des voix, Ignace Jauhar, qui prend le nom d'Athanase V. C'est après l'élection qu'ils apprennent l'appel à Rome de Mgr Adam et de Mgr Turkmany. Sans perdre de temps, ils dressent un procès-verbal de toute cette élection, se procurent plusieurs certificats des missionnaires latins, et rédigent, pour la Propagande, une longue missive qui respire à la fois le respect, la soumission et la sincérité la plus complète. Toutes ces pièces sont confiées à Sarrouf qui, en juin 1788, les emporte à Rome.

La Propagande n'était pas favorablement disposée pour l'ancien intrus de 1760, et n'attendait rien de bon d'un sujet autrefois en guerre contre le Saint-Siège. Aussi ne se hâta-t-elle point de confirmer l'élection. Malgré toute l'habileté de Sarrouf, les négociations durèrent deux longues années. Enfin, après avoir pris toutes les informations voulues, Rome approuve l'élection d'Athanase V Jauhar au patriarcat, oblige tous les évêques melkites à lui faire acte de soumission, et lui accorde le *pallium*, que Sarrouf emporte en Syrie vers le mois de juin 1790 (1). Mgr Adam et son compagnon, Mgr B. Turkmany, ne tardèrent point à offrir la soumission requise au nouveau patriarche.

Synode melkite de Déir-el-Moukhallès (sept.-oct. 1790).

Dans les derniers jours de septembre 1790, Athanase V Jauhar convoquait tous les évêques de son patriarcat à Déir-el-Moukhallès pour la tenue d'un synode national plénier. La lettre patriarcale est datée du 15 septembre 1790.

Les *Annales* nous ont conservé (2) les noms des évêques melkites qui assistèrent à ce synode. Ce sont : Mgr Germanos Adam, archevêque d'Alep; Mgr Ignace Sarrouf, archevêque de Beyrouth; Mgr Grégoire Haddad, évêque de Qâra; Mgr Macarios 'Ajéimi, évêque de Saint-Jean d'Acre; Mgr Agapios Qonéi'er, archevêque de Diarbékir; Mgr Gérasime, archevêque du Hauran; Mgr Jérémie, archevêque de Homs; le P. Agapios Matar, Supérieur général de Saint-Sauveur; le P. Ignace Arqach, Supérieur général des Chouérites. Quant à Parthénios, archevêque de Tyr, il n'y vint point, mais il donna sa procuration au P. Agapios Matar; de même, Mgr Bénédictos Turkmany envoya à sa place le P. Acace Chabouri, troisième assistant chouérite; Mgr Joseph

(1) La Bulle pontificale est datée du 11 avril 1789.
(2) T. Ier, cahier XXXVI, p. 574.

Farhat, évêque de Fourzol, y envoya de même, pour le remplacer, le P. Antoine Jammal, premier assistant salvatorien; enfin, Mgr Joseph Saqr, archevêque de Yabroud, envoya pour l'y représenter le P. Martin, deuxième assistant salvatorien.

Or, avant l'ouverture du synode eut lieu entre le patriarche et Mgr Adam une longue contestation dont nous aurons occasion de parler plus loin. Là-dessus, Mgr Adam quitte Saint-Sauveur en désignant le P. Emmanuel Chamma' pour le représenter au synode. Lui parti, Athanase V ouvrit solennellement le concile le 20 septembre 1790. Il y eut plusieurs sessions, toutes disciplinaires, la plupart concernant les religieux Chouérites. En vain le P. Ignace Arqach et son compagnon, le P. Acace Chabouri, représentèrent à la docte assemblée l'incompatibilité de ces prescriptions avec la teneur des Constitutions et les coutumes reçues dans la Congrégation; ils se heurtèrent toujours à une opposition catégorique de la part de Sarrouf, qui en était l'instigateur et le ferme défenseur. Le synode prit fin après quarante-sept jours de délibérations; tous les membres qui y avaient assisté signèrent ces travaux conciliaires et regagnèrent leurs diocèses.

Sarrouf, cependant, ajoute Ananie Mounayyer (1), réunit tous les actes de ce synode et les envoya à Rome, afin qu'ils fussent confirmés par la S. Cong. de la Propagande, qui en ordonnerait l'observation dans tout le patriarcat melkite. A cette nouvelle, les gens sérieux et qui ont une certaine connaissance des choses haussaient les épaules de pitié, affirmant qu'il est impossible que Rome approuve de pareils travaux!

En effet, Rome, à ce qu'il paraît, ne prit même pas la peine d'examiner ce synode, dont les trois ou quatre copies demeurèrent enfouies sous la poussière des bibliothèques monacales. Le R. P. Cyrille Charon en a retrouvé deux dont il a publié le contenu dans le tome IX de la revue arabe *Al-Macbriq*. Il doit certainement en exister une autre que l'on trouverait peut-être à la Bibliothèque Vaticane.

Lettre patriarcale et synodale au Chapitre général des Chouérites (8 novembre 1790).

On était alors au 6 novembre 1790, époque à laquelle les Chouérites devaient tenir leur Chapitre général triennal. Les Pères électeurs se réunissent donc à Saint-Michel de Zouq, sous la présidence du P. Ignace Arqach, Supérieur général. Or, dès le premier jour de leur Chapitre,

(1) P. 60.

ils reçoivent une longue lettre du patriarche Athanase V Jauhar avec ordre d'en donner lecture à tous les Pères réunis, et d'en ordonner l'observation dans toute la Congrégation. Malgré la longueur de cette pièce, nous devons cependant la mettre sous les yeux du lecteur, car elle nous paraît d'une importance capitale, et c'est elle qui a occasionné toutes les querelles qui vont suivre.

GLOIRE A DIEU TOUJOURS!

Athanase, par la miséricorde du Dieu Très-Haut, patriarche d'Antioche et de tout l'Orient.

La grâce divine et la bénédiction apostolique qui descendirent sur le groupe des saints apôtres, au Cénacle de Sion, descendent et demeurent sur nos enfants spirituels, le Très Révérend Supérieur Général de la Congrégation de Saint-Jean, les Révérends assistants, les supérieurs particuliers, les procureurs et tous les prêtres, les diacres et les religieux. Que Dieu les bénisse tous, qu'il bénisse leurs âmes, leurs corps et toutes leurs œuvres par les plus abondantes bénédictions célestes! *Amen*.

La vie de la perfection religieuse a été, dans tous les siècles, grandement estimée dans l'Église catholique; de telle sorte que les plus grands savants et les saints eux-mêmes ont tenu à l'embrasser, ainsi que les grands prélats de la sainte Église que Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a pas craint de comparer au sel de la terre, à une lumière étincelante, à la ville bâtie sur le sommet d'une montagne. Et, en effet, les saints Pères eux-mêmes ont attribué ces trois qualités à cette vie angélique; car l'ordre religieux et la sublime perfection qu'il poursuit sont, en toute vérité, le sel qui dissipe la corruption de tout vice mauvais, de toute habitude pernicieuse qui aurait pénétré dans les mœurs du monde. C'est la lumière étincelante qui éclaire les ténèbres des intelligences obscurcies par les erreurs mondaines et les vices. Enfin, c'est la cité bâtie sur le sommet de la montagne de la perfection évangélique, à laquelle accourent tous ceux qui ont erré loin du camp du salut et qui se sont bien décidés d'y rentrer.

Or, puisque cette vie sainte renferme des attributs aussi respectables, il importe que nous la prenions en haute estime, notamment puisqu'elle possède d'autres qualités particulières remarquables, propres à ces pays où son existence au milieu des infidèles, des hérétiques et des schismatiques lui fait un devoir de mener une conduite plus régulière. De plus, la meilleure partie du clergé de notre nation *roméenne* étant prise dans son sein pour le ministère du siège d'Antioche et d'Alexandrie, il importe que ses membres soient d'une plus grande perfection que celle des membres d'une Congrégation plus lointaine qui ne se trouvent guère dans les mêmes conditions.

C'est pourquoi notre charge générale de pasteur nous fait un devoir de nous efforcer, de tout notre pouvoir, d'organiser cette vie religieuse, de la perfectionner, de l'affermir et d'extirper tout ce qui serait capable de nuire à ses membres, de causer leur relâchement et d'ébranler les fortes murailles des Règles et Constitutions religieuses qui sont le rempart de cette sainte Cité mystique. Dès lors, nous avons tenu à apporter tous nos soins à cette grande œuvre, après avoir contemplé avec des yeux attristés, ainsi que nos vénérables Frères, les métropolites et les évêques de notre saint siège patriarcal, tout ce que le diable, ennemi du bien, a semé de mal dans la meilleure partie de notre champ paternel, c'est-à-dire les Congrégations religieuses. Il y a semé, en effet, la perfidie, la licence, le relâchement, la paresse, la tiédeur extrême, une condescendance pernicieuse, l'abandon de la discipline par les grands, l'insouciance des jeunes, le mauvais exemple des supérieurs majeurs, le mépris de la plupart des moines pour les Règles et Constitutions, de telle sorte que l'esprit religieux a disparu dans la plupart des âmes consacrées à Dieu, ce qui a occasionné la perdition d'un grand nombre de pauvres âmes par suite des innombrables scandales qui ont été donnés. Cependant, la Providence n'a point abandonné cette portion bénie de son Église, et il se trouve encore dans votre Congrégation quelques bonnes âmes qui recherchent la perfection en toute sincérité, sans quoi, quel grand malheur ce serait pour notre Église! Car, si le sel se corrompt, si la lumière devient ténèbres, combien grandes seront les ténèbres elles-mêmes?

Tous ces motifs ne nous ont permis de prendre aucun repos, dès notre élévation à ce siège sublime du patriarcat, avant de garnir la lampe de notre sollicitude pastorale et de rechercher cette drachme perdue. Dès que les circonstances nous l'ont permis, nous avons convoqué notre saint synode patriarcal, afin que, par l'assistance divine et les conseils de nos vénérables Frères les évêques, nous soyons plus à même de reconnaître les remèdes efficaces qui soient capables de guérir ce mal invétéré. C'est pourquoi, après une étude complète, un examen suffisant et les informations les plus exactes, nous avons publié notre présente encyclique, qui renferme les décrets de notre synode patriarcal touchant votre communauté bénie. Nous ordonnons à tous ses membres, grands et petits, supérieurs et subordonnés, prêtres et religieux, au nom de la sainte obéissance et par la force de notre autorité apostolique, de les mettre exactement en pratique et de se soumettre de tout cœur à tout ce qui a été ainsi décrété; car c'est là un baume que nous offrons pour guérir les blessures de ce corps mystique. Bien que ces ordonnances ne soient pas en toutes lettres dans les Règles monastiques, cependant, elles ne surpassent guère notre pouvoir et elles ne sont nullement opposées à l'esprit de ces mêmes Règles et Prescriptions. Nous avons rendu obligatoire pour trois ans seulement tout ce que nous avons décrété touchant

l'usage de la viande, du tabac et du café, ainsi que la résidence habituelle du Supérieur général. Ce temps écoulé, nous verrons ce qui serait plus utile à faire pour la tranquillité et l'avancement progressif de votre Congrégation.

Si quelqu'un s'enhardit à transgresser l'une ou l'autre de ces prescriptions, ou bien s'il en donne une explication différente de celle que nous et nos vénérables Frères les évêques avons donnée, ou enfin s'il en parle en des termes qui atténuent leur rigueur, nous décrétons ce qui suit : si c'est un supérieur majeur, ou un supérieur de monastère, ou un prêtre, ou un diacre, il est rendu inhabile à exercer sa charge, et il est suspens de son ordre *ipso facto;* si c'est un simple Frère convers, il tombe sous le coup de l'excommunication.

Article premier. — L'usage de la viande dans votre communauté est absolument défendu, suivant la grave promesse que vous en avez faite lorsque vous avez émis les vœux solennels. En outre, les fondateurs de cette Congrégation bénie ont inséré cette même défense dans les Règles et Constitutions qu'ils ont composées à cet effet, et pour lesquelles ils ont demandé l'approbation pontificale solennelle. Il en résulte donc que vous devez, de toute nécessité, vous priver de la viande dans vos monastères, ce qui est conforme à notre avis, à celui de votre métropolite et de la plupart de nos vénérables Frères les évêques. Cependant, notre cher fils le P. Ignace, le vénéré Supérieur général, s'est opposé fortement à notre décision pendant la tenue de notre saint synode, affirmant avec force preuves à l'appui l'inopportunité de notre prescription à ce sujet, sans compter les nombreux inconvénients qui sont à craindre pour l'avenir de votre Congrégation. Or, tous ces motifs ont été exposés à la S. Cong. de la Propagande, et celle-ci en a référé à notre synode patriarcal. C'est pourquoi, toutes circonstances étant bien considérées, ainsi que l'état actuel de votre Congrégation, les temps présents où nous vivons et les règles de la tempérance, de la mortification et des obligations de la vie religieuse, notre saint synode a permis à votre communauté bénie l'usage de la viande à l'intérieur de vos monastères réguliers une fois par semaine seulement, soit le dimanche, soit un autre jour de la semaine. Nous permettons ce même usage aux quatre jours de carnaval (1), et nous vous recommandons de faire en sorte que vous n'en usiez point avec les débauches et les frivolités mondaines. Enfin, les malades extraordinaires ont toute licence d'en user, suivant l'avis du médecin, tout le temps que durera leur infirmité; mais, pour les malades ordinaires, il suffit amplement qu'ils en fassent usage une seule fois par semaine, tout

(1) Ces quatre jours de carnaval sont dispersés le long de l'année; il y en a un avant chacun des quatre Carêmes orientaux : Carême proprement dit ou grand Carême, Carême des Apôtres avant la Saint-Pierre, Carême de la Sainte-Vierge avant l'Assomption, Carême de Noël.

en ne faisant point usage de l'huile, mais plutôt en usant du laitage qui leur est concédé suivant l'ordonnance du médecin.

Article deuxième. — Puisque le tabac et le café sont deux choses contraires au vœu de pauvreté et directement opposées à la règle de la perfection et de la vie monastique, notamment le tabac, que l'ennemi du bien a introduit dans les Congrégations religieuses pour en ébranler les fondements et en faire disparaître toute perfection, tout respect et toute organisation monastique, ce qui est parfaitement clair, nous ordonnons, en vertu de notre autorité apostolique, et avec l'avis du synode des vénérables évêques, à chaque membre de votre Congrégation, grands et petits, supérieurs et subordonnés, d'en bannir l'usage complètement et pour tous, sauf pour ceux qui en ont un réel besoin. Ceux-ci, cependant, n'en feront usage qu'après avoir obtenu le certificat d'habiles médecins et un *sakkon* (billet d'autorisation) octroyé par les évêques des diocèses où ils se trouvent; ils n'en feront usage qu'en cachette, à l'insu des moines et des laïques, à l'intérieur de leurs cellules seulement. Ils n'en useront point en présence de qui que ce soit ni non plus sur les chemins, encore moins par manière d'amusement. Que si l'un ou l'autre, parmi les Frères, s'efforce d'obtenir ce certificat par des manières détournées et sans y apporter des motifs suffisants, il encourra les censures ecclésiastiques; si c'est un prêtre, il tombe sous le coup de la suspense canonique; si c'est un religieux convers, il encourt la censure réservée aux évêques des diocèses. Ces derniers cependant n'absoudront personne avant de constater en lui les preuves d'une pénitence sincère.

Désormais, tous ceux qui voudront se consacrer à Dieu dans votre Congrégation promettront, avant leur profession religieuse, de ne jamais faire usage de tabac durant toute leur vie. On traitera de la même manière les Frères convers et les diacres qui voudraient se présenter aux ordres sacrés. S'ils ont un réel besoin d'user du tabac, ils ne seront jamais ordonnés et demeureront tels quels toute leur vie. Dans le cas d'une nécessité urgente, il appartient à l'évêque d'en décider après un examen minutieux, et avant d'imposer les mains au sujet en question.

Quant au café, l'usage commun dans les monastères en est absolument défendu; nous en exceptons cependant les supérieurs majeurs, par suite de l'état d'infirmité et de vieillesse où ils se trouvent. A part cela, il n'est nullement permis d'user de plus de condescendance avec n'importe quel membre de cette Congrégation. Nous recommandons aux supérieurs réguliers dans leurs monastères et aux évêques lors de leur visite pastorale de veiller à l'observation de ce qui vient d'être prescrit, ou bien nous devrons nous attendre à une ruine complète de la discipline monastique, ce qu'à Dieu ne plaise! En outre, nous serions obligés de priver les religieux des aumônes des fidèles. Ceux-ci, en effet, n'offrent leurs bienfaits aux moines que dans le but de les voir mener une vie mortifiée qui

bannisse de son sein toutes les débauches et les frivolités mondaines.

Article troisième. — Puisque le vœu de pauvreté est le premier fondement de la vie religieuse, que par lui s'accroît la beauté du corps monastique, et que sa négligence est toujours cause d'une ruine totale de la discipline, notre saint synode a décrété ce qui suit : 1° les supérieurs réguliers s'efforceront de tout leur pouvoir de porter leurs religieux à s'éloigner de tout ce qui serait capable de porter atteinte à ce saint vœu, soit dans l'habillement, soit dans l'acquisition des biens, soit en fixant des verrous aux portes des cellules : autant de choses qui ruinent le vœu de pauvreté; 2° dès ce jour, ils remettront en pratique la coutume canonique touchant la visite des cellules et de tout ce qui s'y trouve; ils en retireront tout ce qui y serait de trop, et y remettront ce qui y manquerait; 3° ils défendront, en vertu de l'autorité de ce saint synode, à tous les membres de la Congrégation, de garder de l'argent chez eux ou de faire usage de quoi que ce soit, fût-ce même chose de peu de valeur, sans une autorisation préalable. Lors du Chapitre général, tous doivent déclarer au Supérieur général tout l'argent qu'ils pourraient détenir. Celui qui en conservera une partie, fût-il assistant, ou supérieur de monastère, ou procureur, ou intendant, ou simple prêtre, ou diacre, ou religieux, à l'insu du Supérieur général, sera puni; s'il est prêtre, il tombe sous le coup de la suspense; s'il est simple religieux, il encourt l'excommunication. L'absolution de ces censures est réservée à l'évêque du diocèse. A la fin du Chapitre général et après l'élection des nouveaux dignitaires, les seuls supérieurs de monastères, et, en leur absence, leurs procureurs, auront soin des recettes et dépenses des couvents. S'il est urgent de remettre certains comptes à l'un ou à l'autre des Pères ou des simples Frères, ils leur en demanderont un compte rigoureux quelque temps après. Les évêques veilleront tout particulièrement à l'observation de cette règle, lors de leur visite pastorale. Enfin, le religieux décédé chez lequel on découvrira de l'argent en quantité suffisante pour constituer la matière grave d'un vol, sans l'autorisation requise de son supérieur, sera privé des funérailles ecclésiastiques; il ne sera point inhumé parmi les Frères, et l'on n'offrira nullement pour lui les messes requises, suivant la teneur des saints canons, mais plutôt on prononcera sur sa bière la malédiction apostolique, dans les larmes et les regrets : « Que ton argent périsse avec toi ! »

Article quatrième. — Puisque l'observation de la règle monastique et la discipline religieuse sont plus ou moins florissantes suivant le bon ou le mauvais exemple des supérieurs majeurs, qui devraient être le miroir et le soutien de la Congrégation, nous ordonnons, en vertu de notre autorité apostolique et par la force de ce saint synode, ce qui suit : Désormais, ne seront élus pour exercer les fonctions ou charges monastiques, à partir du Supérieur général jusqu'au plus infime, que ceux qui

seront capables de remplir les obligations qui leur sont prescrites par les Règles et les Constitutions de la Congrégation, ainsi que ceux qui jouiront d'une bonne renommée que la moindre infraction ou irrégularité n'aurait ternie. Les dignitaires qui seraient incapables de remplir leurs devoirs d'état seront déposés et privés de la voix active et passive, par la force de l'autorité de notre saint synode.

Article cinquième. — Puisque le monastère de Saint-Jean est la maison-mère de la Congrégation, il importe d'en prendre un soin extrême, tant parce qu'il doit être le modèle des autres monastères que parce qu'il renferme l'*imprimerie*, qui est le gagne-pain de la Congrégation et de notre Nation, et dont il faut avoir un grand soin, par suite du grave engagement que vous aviez contracté à l'égard du donateur. C'est pourquoi nous ordonnons, en vertu de notre autorité apostolique, qu'on observe désormais tout ce qui était en usage à l'époque du P. Nicolas Saïgh, de vénérée mémoire, ainsi que tout ce qu'avait prescrit notre bienheureux prédécesseur (1), comme il suit : 1° la résidence du Supérieur général et de deux assistants au moins sera désormais dans ledit monastère, pour le profit et l'honneur de la Congrégation; 2° chaque année, le Supérieur général fera la visite des monastères, par lui-même ou par le moyen d'un vice-général; il y accomplira tout ce que prescrivent les Constitutions en pareille circonstance, et il surveillera la manière dont sont observés les décrets de notre synode par tous les moines.

Article sixième. — Puisque les principaux motifs qui ont occasionné dans la Congrégation cette tiédeur, ce relâchement pernicieux, cette défloraison de la beauté des saints vœux et ce trouble des consciences, sont causés par l'habitation des laïques dans les monastères ainsi que par la médecine que les prêtres et les religieux exercent en dehors des conditions requises, nous ordonnons, de par notre autorité apostolique et celle de notre saint synode, ce qui suit : 1° Désormais on ne permettra nullement aux laïques d'habiter dans les monastères avec leurs familles. Celui qui accepterait quelqu'un dans les couvents, ou qui serait cause de son admission, ou qui en prendrait la défense en public ou en particulier, serait puni; s'il est supérieur, il sera déposé; s'il est prêtre ou diacre, il tombera sous le coup de la suspense; s'il est simple religieux, il sera excommunié. L'absolution de ces cas est réservée à l'évêque. Que si leur habitation dans les monastères est forcée, et qu'on ne puisse point l'empêcher sans danger, ce qui arrive dans le cas des gouverneurs qui demandent à se retirer dans les couvents pour un temps, ou encore dans certaines autres circonstances graves, il importe de ne laisser dans le monastère qu'un seul prêtre pour y dire la messe et un seul Frère pour

(1) Il s'agit de la règle portée par Théodose VI Dahan en 1785, sur l'instigation de Sarrouf, et qui ordonnait au Supérieur général de résider habituellement à Mar-Hanna plutôt qu'à Saint-Michel de Zouq-Mikaïl.

le servir. Ces deux religieux doivent être avancés en âge, d'une piété exemplaire, et leurs cellules seront isolées de celles des laïques; 2° à ceux qui n'auraient point leurs femmes avec eux, qui feraient preuve d'une piété sincère et qui voudraient habiter dans les monastères, on ne le leur permettra que pour un motif légitime. Ils ne logeront point dans les cellules des moines, mais plutôt dans des cellules isolées. Le supérieur seul en aura soin, ou bien celui qui sera désigné à cet effet. Ils ne pénétreront que rarement, et avec l'autorisation du supérieur, dans les cellules et les corridors des religieux; 3° les femmes qui viendraient en pèlerinage ne seront point renvoyées. Elles ne seront point admises à l'intérieur des monastères, mais plutôt dans des cellules isolées. Leur séjour y sera de trois jours seulement, ou tout au plus d'une semaine ou de quinze jours. Elles ne visiteront que l'église, et on ne leur permettra nullement, pour quelque motif que ce soit, de pénétrer à l'intérieur du monastère, sous peine de l'excommunication qui les atteint, ainsi que ceux qui les y conduiront sans l'autorisation écrite de l'évêque, et sans un motif grave, suivant la prescription des saints canons; 4° tout ce qui vient d'être prescrit pour les couvents des religieux sera, à plus forte raison, observé dans les monastères des moniales, touchant l'habitation des laïques dans ces mêmes monastères et les pèlerinages des hommes ou des femmes; 5° puisque l'exercice de la médecine, en dehors des connaissances nécessaires et de la piété requise, occasionne très souvent une terrible responsabilité et même la damnation éternelle — ce qu'à Dieu ne plaise! — puisque les saints canons en défendent expressément la pratique aux ecclésiastiques, mais que la pauvreté du pays et la nécessité obligent les évêques à user de plus de latitude à cet égard et à en permettre l'exercice aux religieux qui y seraient compétents et qui en posséderaient des connaissances suffisantes, nous ordonnons, par la force de notre autorité et de celle de notre saint synode antiochien, que désormais personne n'exerce la médecine, à moins de donner des marques d'une piété exemplaire et de posséder les règles qui régissent ce grand art. Il n'en fera point usage en dehors des monastères, sauf le cas de nécessité. En ce dernier cas, il ne séjournera point longtemps au dehors, à moins que sa présence ne soit indispensable pour le malade. Il doit toujours être accompagné d'un Frère-socius, qui jouisse d'une bonne réputation. A son retour, il rendra compte de sa mission au supérieur; il lui remettra l'argent qu'il pourrait avoir sur lui, en lui présentant le compte de toutes ses dépenses durant son absence. Il ne sera nullement dispensé de la retraite annuelle. Il aura soin de se procurer un *sakkon* (certificat) en règle, signé par les évêques dans les diocèses desquels il se trouverait, pour témoigner de sa science médicale et de l'autorisation qu'il pourrait avoir. Il consultera souvent les livres de médecine et fera de cette science des études approfondies, dans le but de sauvegarder sa responsabilité.

Il ne résidera pas dans les procures situées dans les villes et les bourgades, à moins d'autorisation des évêques. Dans ce cas, il prendra part aux offices divins comme ses confrères; il observera les prescriptions ordonnées par les évêques locaux touchant l'aller et le retour, la sortie de la procure après le coucher du soleil, sauf le cas de nécessité, en se faisant toujours accompagner d'un Frère-socius. Dans le cas de transgression de l'une ou de l'autre de ces prescriptions, si c'est un prêtre ou un diacre, il tombera sous le coup de la suspense; si c'est un simple religieux, il sera excommunié. L'absolution de ces censures est réservée à l'évêque du diocèse. Quant à ceux qui ne posséderaient point une science suffisante de la médecine et qui n'en auraient pas un certificat authentique, ils ne seront point autorisés à l'exercer en dehors des monastères, soit en public, soit en particulier. Nous le leur défendons sous peine de suspense *ipso facto* pour les prêtres et les diacres, et sous peine d'excommunication *ipso facto* pour les simples religieux. Cependant, à l'intérieur des monastères, ils pourront, avec l'autorisation du supérieur régulier, se rendre utiles aux religieux indisposés, dans la mesure de leurs connaissances, mais pas à d'autres (1).

Article septième. — Puisque la malédiction divine accable toujours ceux des ecclésiastiques qui ignorent leurs obligations et qui ne se livrent guère aux études requises pour être à même de remplir leurs devoirs d'état, suivant la parole du Très-Haut : « Puisque tu as rejeté la science, je te rejetterai de même, pour que tu ne me serves pas dans le sacerdoce », nous ordonnons que, chaque jour, dans tous les monastères, l'enseignement public de la doctrine chrétienne soit donné, dans la mesure du possible, aux moines ignorants. Nous recommandons aux évêques, lors de leur visite des monastères, de bien examiner les ecclésiastiques. Ils exhorteront avec une bonté paternelle ceux d'entre eux qui seraient encore arriérés, et ils lanceront la suspense ecclésiastique contre ceux qui feraient preuve de mauvaise volonté dans l'acquisition des connaissances requises à leur saint état. C'est pourquoi nous ordonnons, en vertu de notre autorité apostolique et de notre saint synode, que désormais personne ne soit présenté aux saints ordres sans avoir subi un examen préalable en présence de l'Ordinaire ou de celui qu'il désignera à cet effet. Il faut que l'ordinand sache bien lire et écrire convenablement. Ceux qui ne sauraient pas bien lire le grec ou qui seraient incapables d'en épeler les lettres ne seraient point autorisés à dire en grec les *irénika* et les paroles de la Consécration, mais ils les diraient plutôt en arabe. Cependant, nous recommandons instamment aux évêques et aux

(1) Les religieux adonnés à la médecine se permettaient souvent de graves transgressions à la Règle, et menaient souvent une vie qui ne manquait pas de causer de graves scandales parmi les laïques. Ils jouissaient d'un grand nombre de privilèges que le patriarche ou plutôt Sarrouf s'efforce de réduire à leur plus simple expression.

supérieurs réguliers de faire tout leur possible pour faciliter aux prêtres et aux diacres l'acquisition de la langue grecque (1).

Article huitième. — Nous ordonnons, par la force de notre autorité et de celle de notre saint synode, qu'aucun Supérieur général, aucun assistant, aucun supérieur particulier, aucun procureur, ne se donne comme caution pour personne; qu'il ne délivre pas non plus d'écrit signé relatant un emprunt d'argent avec usure; qu'il ne garantisse point les emprunts d'argent faits par des personnes étrangères, à moins que ce ne soit pour leurs fermiers aux besoins desquels ils sont tenus en conscience de subvenir; qu'il n'entreprenne point de commerce par lui-même; qu'il n'accepte point de dépôt d'aucune sorte, sauf le cas de nécessité, et avec les formalités légitimes; qu'il ne s'entremette point dans les affaires de commerce ou la formation des Sociétés, de manière à s'attirer plus tard des blâmes et des regrets inutiles, ou même des procès dispendieux; qu'il n'achète point de la soie ou autre marchandise au nom des laïques avec un certain profit pour lui, et qu'il ne paye point la marchandise ainsi achetée par lui-même; autant de désordres qui occasionnent des remords, des scandales, la ruine de la conscience et même de la Congrégation entière. Que s'il se rencontre un personnage, jadis grand bienfaiteur de la Congrégation, et qui soit aujourd'hui réduit à la pauvreté extrême, il est permis de lui faire l'aumône dans la mesure du possible, mais il est défendu de l'aider à faire du commerce au profit de tel ou tel religieux qui lui passerait un certain capital ou qui garantirait lui-même ses entreprises. Enfin, nous défendons aux dignitaires précités, à plus forte raison et sous les mêmes peines encourues *ipso facto*, de s'immiscer dans les affaires des gouverneurs, de les visiter fréquemment sans aucun motif plausible ou sérieux, de faire du commerce avec eux, de faire pour eux des emprunts d'argent et de s'en porter garants, sauf le cas de très grave nécessité et l'impossibilité de s'en tirer sans de grands dommages causés pour la Congrégation (2).

Article neuvième. — Puisque l'observation de la discipline et des rites ecclésiastiques, le respect et la vénération requis pour l'offrande du divin

(1) La connaissance du grec étant, à cette époque, l'apanage d'un très petit nombre de religieux, les nouveaux prêtres chouérites, qui l'ignoraient complètement, tenaient cependant à dire en grec certaines parties de la messe devant le peuple. A cet effet ils transcrivaient les mots grecs avec des lettres arabes et les apprenaient par cœur. On devine quelle prononciation étrange cette méthode donnait aux paroles liturgiques, notamment celles de la Consécration.

(2) A cette époque, les gouverneurs locaux, tous infidèles, étaient intraitables. Les divers monastères qui existaient dans leur territoire, bien que cédés par eux aux religieux, leur appartenaient toujours par un droit quelconque. Ils en profitaient souvent pour molester les moines et leur soutirer le plus d'argent possible. Si l'on avait le malheur de leur résister, ils reprenaient leur couvent et en chassaient les moines. Ils le firent à Saint-Joseph de 'Aïn-er-Roumané, à Déir-el-Moukhallès et ailleurs. On devait donc user d'une grande condescendance avec eux pour conquérir une tranquillité durable.

Sacrifice et l'administration des saints sacrements sont autant de devoirs qui obligent tout le monde en conscience, nous ordonnons, en vertu de notre autorité apostolique et de celle de notre saint synode, après un examen attentif et minutieux accompli durant ce même synode antiochien, ce qui suit : 1° Un seul et même rite, une seule et même discipline seront observés dans les deux Congrégations, touchant le chant, la lecture et l'office. La *Paraklètikè* seule se dira chaque jour : à l'occasion d'une fête importante, on en récitera l'office dans l'*Anthologion*. Les canons qui y sont marqués font partie de l'office ecclésiastique auquel ne sont point tenus ceux dont les fonctions sont trop absorbantes et, par suite, incompatibles avec ces longues prières du chœur (1), à moins qu'ils ne possèdent le loisir de s'y livrer sans préjudice pour l'ordre général. Le canon dit du « Saint de Dieu » (2) ne se dira qu'en grand Carême seulement, avec le *Triôdion*, suivant les indications du *Typikon*, et aussi aux jours où l'on ne fait pas usage de la *Paraklètikè*; 2° les évêques et les supérieurs réguliers s'efforceront de bannir des offices divins les chants récents, dissolus, issus de la musique mondaine et contraires au rite *roméen*. Après les avertissements nécessaires, l'évêque lancera la punition ecclésiastique contre le délinquant; 3° les *Mésoria* (3) seront considérés comme un office personnel auquel sont tenus les évêques, les prêtres et les religieux réguliers, les lundis, mercredis et vendredis du Carême de Noël et de celui des apôtres. On n'y jeûnera pas cependant jusqu'à midi. Quant à l'abstinence de Noël, elle est de quarante jours pour les personnes précitées; celle des apôtres est de douze jours, moyennant une dispense annuelle de l'Ordinaire (4); 4° le psautier est un office personnel de chaque jour; on doit l'acquitter à l'office de l'aurore, ou bien, en cas de nécessité urgente, le jour même. Que si l'on en est

(1) Ces fonctions, incompatibles avec l'office du chœur, sont celles du Frère intendant, du Frère jardinier, infirmier, cuisinier, cellérier ou autre.

(2) Ce canon du « Saint de Dieu » fait partie de l'office du Commun des Saints; il est récité à l'office d'un saint qui n'a point de canon spécial, et il est ainsi appelé par suite de l'invocation qui précède les deux premiers versets de chaque ode : « Saint de Dieu, priez pour nous ! » Le recueil qui le contient est toujours manuscrit, et cet office n'a lieu que dans les monastères. Il va sans dire qu'il a été traduit du grec, dans un livre liturgique assez intéressant, jadis imprimé à Venise, et que la Propagande a négligé de publier dans sa belle édition des Livres liturgiques grecs. Les Grecs orthodoxes, possédant tous les canons des Saints dans leurs douze livres grecs des Ménées, ne font point usage du canon du « Saint de Dieu » dans leurs offices liturgiques. Des Ménées arabes dont nous avons eu déjà plusieurs éditions ne contiennent que les canons des fêtes de Notre-Seigneur, de la Sainte Vierge et de certains saints plus célèbres.

(3) Aujourd'hui, les *Mésoria* ne sont plus en usage, même dans les monastères.

(4) Anciennement, toutes ces abstinences étaient même jeûnées et duraient quarante jours, comme le grand Carême. Pour l'Eglise melkite catholique, le Concile d'Aïn-Traz, qui y fait loi, les réduisit à quinze, quatorze et douze jours, telles qu'elles sont à présent, et elles ne sont point jeûnées. Les orthodoxes cependant demeurent toujours attachés à l'ancienne discipline.

empêché, on ne saurait l'acquitter le jour suivant; 5° désormais, il importe que dans tous les monastères soit observée la récitation des canons aux Petites Complies, ainsi qu'il suit : la veille du lundi, on dira le canon du saint Ange gardien; la veille du mardi, le canon de la *Paraklèsis;* la veille du mercredi, le canon de Tous les Saints; la veille du jeudi, le canon du Doux Jésus; la veille du vendredi, le canon de la Croix; la veille du samedi, le canon de l'Acathiste; la veille du dimanche, le canon de la Communion (1); 6° le rite du *Zéon* sera observé dans toutes les messes solennelles; aux messes basses, il n'est point obligatoire, mais il n'est nullement permis à personne de s'abstenir d'encens à la messe. Celui qui n'en fera pas usage sera puni canoniquement par l'Ordinaire, car il n'est jamais permis de s'en abstenir, sauf le cas de nécessité extrême, par exemple en temps de persécution; 7° on n'offrira point deux fois le Saint Sacrifice sur un même autel, suivant les prescriptions synodales et le saint rite grec. S'il se trouve plusieurs prêtres au monastère, qu'ils concélèbrent ensemble à la sainte messe, suivant la coutume en usage dans notre Église roméenne. Mais puisqu'il importe de prévoir le cas de nécessité légitime qui requiert la réitération de la sainte messe sur un même autel, nous enjoignons à l'Ordinaire de permettre cette réitération pour un motif légitime, et de désigner à cet effet un autel dans chacune des églises de son diocèse. Ceux qui concélèbrent à la sainte messe ne sont tenus à réciter que les prières secrètes, les *ekphonèses* et la prière de la prothèse Ὁ Θεός, Ὁ Θεὸς ἡμῶν, qui ne doit être dite qu'une seule fois. C'est l'*Éphémérios* qui récitera les *irénika* en l'absence du diacre; les autres prêtres concélébrants se contenteront de les écouter seulement; 8° celui qui s'apprête à concélébrer à la sainte messe doit, avant tout, avoir récité la prière préparatoire devant les Portes Saintes et avoir revêtu tous ses ornements avant que l''Εφημέριος ne commence la messe; sans cette préparation, il ne lui sera pas permis de concélébrer à cette messe; 9° nous ordonnons à tous les prêtres de ne point célébrer la messe sans avoir au préalable récité entièrement les prières de l'office divin, ou au moins, en cas de nécessité urgente, jusqu'à la neuvième ode. Ils réciteront de même la prière préparatoire devant les Portes Saintes; ils diront les versets marqués pour chacun des ornements sacerdotaux; ils feront l'office de la prothèse avec le rite des parcelles diverses; ils diront la prière de la prothèse et accompliront tout le rite requis, suivant le livre du *Kontakion*. Celui qui y ajoutera ou en diminuera quoi que ce soit tombera *ipso facto* sous le coup de la suspense, dont l'absolution est réservée à l'évêque. Lorsque le *Kontakion* auquel on travaille (2) sera

(1) Ces petits canons, qui se trouvent dans l'*Horologion to méga*, édité à Rome, sont récités dans tous les monastères chouérites, aux petites Complies.

(2) Ce *Kontakion* ne fut jamais imprimé ou publié, et l'Eglise melkite catholique dut attendre les jours de Maxime III Mazloum pour avoir à Rome la première édition

imprimé, il faut que tous les autres similaires soient abolis, et qu'on se conforme en tous points à l'édition nouvelle, sans y apporter aucun changement, sous la même peine susdite. Le temps nécessaire à la célébration du Saint Sacrifice, après l'habillement du prêtre et l'office de la prothèse, doit être d'une demi-heure. Celui qui y emploiera plus de temps, ou qui remplira cette sainte œuvre avec nonchalance, avec rapidité, sans le respect nécessaire et avec un temps moindre, sera suspens par son évêque. Le sacristain aura soin d'entretenir la propreté des nappes d'autel, qui doivent être au nombre de trois. Il placera sur le petit autel de la prothèse un *antimension* étendu sous la première nappe, par respect pour le Saint Sacrement, qui doit y être transféré. A chaque messe, il faut, autant que possible, qu'il y ait deux cierges de cire sur le grand autel, et un autre de même sur le petit autel de la prothèse. Enfin, le sacristain aura un soin extrême des vases sacrés; il verra s'ils sont endommagés ou si leur dorure a disparu, et il y remédiera au plus tôt. Il entretiendra la propreté des ornements et il ne les raccommodera point d'une manière peu respectueuse pour les mystères divins; 10° le pain d'autel doit être confectionné le jour même, ou, pour un motif plausible, l'avant-veille, et, en cas de nécessité suffisante, il peut être vieux de trois jours seulement. Celui qui contreviendra à ces prescriptions sera puni par l'évêque; 11° après avoir communié aux saints Mystères, le prêtre doit nettoyer l'*antimension* chaque jour, avec la sainte patène, après en avoir retiré les saintes parcelles. Le prêtre ne communiera au saint Corps qu'une seule fois, puis il communiera au précieux Sang. Enfin il fera descendre, au moyen de la sainte éponge, toutes les petites parcelles qui resteraient encore sur la patène; ce rite sera toujours rempli avec la sainte éponge, et il ne sera nullement permis d'agir autrement. Le prêtre ne s'essuiera point la bouche avec les *kalymata* (voiles), après avoir communié au précieux Sang, et il ne souffrira point que les communiants agissent ainsi. Il aura soin, à la communion du peuple, de ne point distribuer les parcelles du pain avec une trop grande quantité de précieux Sang. Il se gardera bien, en outre, d'essuyer la sainte cuiller sur les rebords du saint calice, de peur que le précieux Sang ne se répande aux alentours. Nous ordonnons, en vertu de notre autorité et de celle de notre saint synode, que désormais les prêtres ne communient point les fidèles avec une trop grande parcelle, dans le but de faire participer le communiant à des grâces plus abondantes. Car, de même qu'il ne convient point que la sainte parcelle soit d'une grandeur démesurée pour l'utilité du communiant, ainsi il importe qu'on ne retire avec la sainte cuiller qu'une petite parcelle qui soit plus compatible avec le respect dû

---

catholique des trois liturgies dont elle fait usage. Athanase IV Dabbas en avait publié une édition orthodoxe à Bucarest eu 1701, édition qui servit beaucoup à celle de la Propagande en 1843. (Cf. R. P. Charon, *le Rite byzantin*.)

au divin Corps. Après la messe, le prêtre aura soin de retirer l'*antimension* de dessus l'autel; il le placera ou bien sur le degré supérieur de l'autel, ou bien à l'intérieur de son ornement. L'*antimension* sera toujours conservé dans un corporal de lin convenable, afin que les minimes parcelles qui pourraient s'y trouver encore ne soient pas exposées à tomber à terre. On ne pliera point les ornements sacerdotaux sur l'autel, au-dessus de l'*antimension;* il n'est nullement permis au prêtre de célébrer la sainte messe sans *antimension*, et, s'il ne peut en trouver, il doit se priver du Saint Sacrifice. Il ne lui est pas permis non plus de faire l'*apolysis* de la messe avant d'avoir purifié au préalable le saint calice. S'il se trouve des fidèles qui, arrivant en retard, souhaitent communier et se confesser, en cas de nécessité il peut faire l'*apolysis*, puis avoir soin de les confesser et de les communier, mais il ne lui sera nullement loisible de déposer ses ornements avant d'avoir purifié le saint calice. Celui qui agira autrement tombera sous le coup de la suspense; 12° à toutes les messes qui auront lieu avant et après la grand'messe, on dira les *antiphones*, tandis que les *makarismoi* ne seront récités qu'à la grand'messe seulement. Celui qui n'y aurait pas assisté serait tenu à les réciter en entier, car ils font partie de l'office divin, et ils comprennent les psaumes 102 et 145, les huit béatitudes, le psaume 33, le symbole de Nicée et la prière dominicale. Ces deux dernières parties sont ordinairement récitées à la messe; mais, en cas d'absence, il est tenu aussi à les réciter avec l'office des *makarismoi;* 13° l'administration du sacrement de pénitence pour les laïques aura lieu désormais à l'intérieur des églises; à cet effet, le prêtre sera toujours revêtu de l'*épitrakhélion* (étole). Que si l'église est trop étroite pour y accomplir ce sacrement, il sera loisible de l'administrer en dehors, mais toujours avec l'*épitrakhélion*, et dans un endroit convenable. La formule de l'absolution est celle-ci (1): Notre Seigneur, notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ, etc. Elle vous sera donnée par notre Frère, votre vénéré métropolite Ignace, ainsi que la formule (2) de l'Extrême-Onction en usage, et dont notre saint synode

(1) Cette formule n'est autre que celle qui est marquée dans l'*Euchologion to méga*, édition de Rome, à l'article de la réconciliation des pénitents. Le grand Euchologe arabe, imprimé à Jérusalem en 1860, ne contient pas cette formule que, d'ailleurs, nous n'avons rencontrée dans aucun livre liturgique arabe. Les prêtres se la transmettaient les uns aux autres par voie de tradition; aussi les divergences y abondent. Nous ne savons pas si le dernier concile melkite d''Aïn-Traz s'est appliqué à y remédier. A cette formule on en ajoute ordinairement une autre : Κύριος ὁ Θεός. ὁ διὰ τοῦ προφήτου Νάθαν, κ. τ. λ., qui se trouve dans le même rite des pénitents.

(2) Plusieurs manuscrits de Deir-es-Shir, à Makkin, que jadis nous avons consultés, renferment des formules diverses de ce sacrement, mais toutes reviennent aux formules employées dans l'Eglise latine. Les prêtres melkites du XVIIe et du XVIIIe siècle, qui, pour la plupart, ignoraient le grec, n'ayant à leur disposition aucun livre liturgique arabe, devaient recourir aux missionnaires latins, qui leur donnaient ce qu'ils pouvaient avoir, c'est-à-dire les rites de l'Eglise latine. D'autre part, le rite de l'Extrême-Onction étant excessivement long dans l'Eglise grecque, les évêques tolé-

a ordonné la pratique dans tous les diocèses. Il ne sera loisible à personne de se servir d'autres formules.

Article dixième. — Aucun prêtre, diacre ou religieux ne sortira du monastère après le coucher du soleil, à moins d'une nécessité absolue, avec l'autorisation du supérieur, et accompagné d'un socius pris parmi les religieux. Nous ordonnons de même que personne n'aille d'un lieu à un autre sans un socius, notamment dans les congés de grande distance. Celui qui sort ainsi sans un socius sera puni sévèrement par son supérieur. Mais celui qui, après le coucher du soleil, sort ainsi sans l'autorisation de son supérieur, tombera sous le coup de la suspense, s'il est prêtre ou diacre; et si c'est un simple religieux, il encourra la punition dont l'absolution est réservée à l'évêque.

Article onzième. — Dans le but de procurer l'observation des Règles et Constitutions religieuses en même temps que celle de ces prescriptions synodales, les évêques sont autorisés à faire la visite canonique des monastères réguliers, suivant la teneur des canons des saints conciles. Ils examineront avec soin tout ce qui concerne l'observation de ces présents décrets. S'ils y remarquent des points qui laissent à désirer, ils ordonneront aux supérieurs réguliers d'avoir à y apporter remède. En cas de négligence de la part de ces derniers, les évêques, après les avertissements nécessaires, puniront sévèrement les supérieurs et imposeront eux-mêmes les réformes requises. Enfin, en cas de négligence des évêques eux-mêmes touchant cette visite canonique et l'autorité qu'ils doivent exercer sur les Congrégations religieuses, il appartiendra à Sa Béatitude de lancer contre eux les censures ecclésiastiques.

Article douzième. — Les religieux transfuges ou qui, par leur conduite peu régulière, ont mérité d'être renvoyés de la Congrégation, seront soumis aux décrets suivants de notre saint synode. Après un premier appel de notre part pour les porter à rentrer dans la Congrégation et à se soumettre aux punitions qui leur seront prescrites, ils doivent se hâter de réintégrer leur monastère. S'ils demeurent sourds à notre appel, il incombe à Sa Béatitude de les excommunier, en divulguant leurs fautes dans tous les diocèses. Aucun évêque ne sera autorisé à les accepter dans son diocèse sans l'autorisation écrite de Sa Béatitude, et, s'il agit autrement, il sera puni. Quant à ceux qui, fidèles à l'appel, sont retombés dans des fautes qui ont occasionné leur second renvoi de la Congrégation, ils ne seront plus réintégrés dans la suite, et Sa Béatitude publiera leur excommunication dans tous les diocèses. Ceux des religieux transfuges qui ont reçu les saints ordres des mains des orthodoxes ne seront réintégrés dans la Congrégation qu'à la condition d'être privés, toute

raient dans leurs diocèses des formules latines, qui étaient plus courtes et d'un accès plus facile pour les prêtres melkites. De là des divergences nombreuses auxquelles le synode de 1790 s'efforça de remédier.

leur vie, de l'exercice de leur ordre dans les monastères. Quant à en faire usage en dehors de la Congrégation, il appartient à S. B. le patriarche de le leur accorder. Quant à ceux qui, transfuges, ont reçu les saints ordres des mains des évêques catholiques, après leur réintégration et leur soumission aux censures prescrites, il incombe à l'évêque du diocèse de leur permettre l'exercice de leur ordre. Désormais, tout religieux transfuge ou qui a été renvoyé de la Congrégation pour un motif juste, n'y sera plus réintégré, et Sa Béatitude publiera partout son excommunication.

Article treizième. — Puisque de la discipline et de la tranquillité des monastères dépendent les progrès spirituels des Congrégations religieuses, progrès très vivement désirés par nous et par notre saint synode, nous ordonnons, en vertu de notre autorité apostolique et de celle de notre synode ce qui suit: 1° les supérieurs réguliers s'efforceront, de concert avec les évêques des diocèses, d'éloigner autant que possible des monastères les habitations des laïques, tant celles de leurs fermiers que celles des étrangers. Que ces demeures des laïques soient à une distance convenable des monastères, suivant les désirs ardents de notre saint synode; 2° les adolescents qui aspirent à l'instruction et à une éducation chrétienne ne seront point repoussés des couvents où se tiennent les écoles. Mais il ne leur sera pas loisible de fréquenter les cellules des moines, dont ils devront toujours être éloignés. Les supérieurs réguliers auront soin de leur désigner, pour leur instruction, un religieux qui soit d'un âge avancé et d'une vertu éprouvée; 3° les femmes ne fréquenteront point l'église du monastère dans les endroits où il se trouve une église spéciale pour les laïques. Elles seront autorisées cependant à y faire une courte visite, mais très rarement. Elles assisteront aux divins offices, à la messe, et elles s'approcheront des sacrements dans les églises destinées aux laïques, en dehors des monastères. Les évêques s'efforceront, de concert avec les supérieurs réguliers, de construire des églises à l'usage des laïques dans les endroits où le besoin s'en ferait sentir, afin que le peuple arrive peu à peu à ne plus fréquenter les églises des monastères.

Article quatorzième. — Nous ordonnons, en vertu de notre autorité et de celle de notre synode, à tous les supérieurs majeurs et mineurs, ce qui suit: 1° ils auront soin de faire observer davantage le commandement divin, qui prescrit de sanctifier les dimanches et les fêtes. Ils se garderont bien de toute interprétation équivoque en ce sens, notamment ils ne permettront point à leurs moukres de voyager en ces jours; ils n'enverront point de courriers spéciaux, à moins d'une nécessité absolue et urgente; 2° ils instruiront leurs fermiers, leurs domestiques et leurs moukres de la doctrine chrétienne et de leurs devoirs religieux. A l'époque de la visite pastorale, les évêques auront soin de punir les supérieurs qui auraient négligé ce point capital; 3° la prédication ne doit point dispa-

raître de leurs églises les dimanches et les fêtes, pour le bien des âmes et la sauvegarde de leur responsabilité. S'ils n'ont personne qui soit capable de faire cette prédication, ils s'efforceront d'être utiles aux laïques au moyen de conférences spirituelles qu'ils accompliront en des temps opportuns, et qui permettent aux laïques d'y prendre part.

Article quinzième. — Nous ordonnons, en vertu de notre autorité et de celle de notre saint synode, que tous les *waqfs*, les biens immeubles, les vases sacrés destinés à un monastère déterminé ne soient ni vendus, ni engagés, ni destinés à un autre monastère, à moins d'une nécessité grave, pour un bien plus grand et après l'information et l'autorisation de l'évêque local.

Article seizième. — Nous ordonnons, en vertu de notre autorité et de celle de notre saint synode, que désormais personne ne soit admis au noviciat de la Congrégation avant d'avoir rempli, durant six mois entiers, les offices les plus bas dans le monastère. Il faut, de même, qu'il ait atteint l'âge de dix-huit ans, afin qu'il puisse faire sa profession religieuse solennelle à l'âge de vingt ans accomplis. Celui qui contreviendra à notre présente prescription tombera sous le coup de la suspense, fût-il supérieur majeur ou mineur; son absolution est réservée à l'évêque.

Article dix-septième. — Nous ordonnons, en vertu de notre autorité et de celle de notre saint synode, que désormais aucun religieux régulier n'ait la faculté d'exercer la fonction de parrain au baptême ou au mariage. Le religieux qui y contreviendra, fût-il prêtre ou supérieur majeur, tombera sous le coup de la suspense, et, s'il est simple religieux, il encourra l'excommunication dont l'absolution est réservée à l'évêque.

Article dix-huitième. — Tout prêtre doit connaître les péchés réservés spécialement à l'évêque, afin qu'il puisse tenir une conduite régulière avec son pénitent au saint tribunal. Quant aux cas réservés en général, et fixés par notre présent synode, les voici dans leur ordre respectif : *a*) le péché de sollicitation encouru par le solliciteur et la personne sollicitée qui n'en informe pas l'évêque; *b*) la magie noire; *c*) le maléfice lancé contre deux conjoints nouvellement mariés; *d*) l'avortement procuré de quelque façon que ce soit, en dehors du péril réel, imminent, fixé par les lois de la médecine et reconnu par un médecin compétent; *e*) la conversion de l'hérésie à la foi; *f*) la détention des lettres de la S. Cong. de la Propagande, de S. B. le patriarche et de l'évêque diocésain; *g*) l'empêchement encouru avant et après la consommation du mariage; *h*) frapper les clercs, à partir du jeune novice de la Congrégation et au-dessus.

Il n'est aucun doute que l'absolution du complice est nulle de plein droit, conformément aux décrets des saints conciles et des Souverains Pontifes. Celui qui aura la témérité d'accomplir cet acte abominable tombera *ipso facto* sous le coup de la suspense. La même censure est

encourue par celui qui, en confession, interroge pertinemment, dans le but de connaître le nom du complice, de quelque façon que ce soit.

Tout ce qui concerne le sacrement de Pénitence, celui de l'Extrême-Onction, du Mariage et les autres, doit être connu et suivi par ceux qui exercent le saint ministère au milieu des laïques habitant dans le voisinage des couvents. Ils le feront avec l'autorisation des curés locaux, et suivant les prescriptions de notre encyclique générale adressée aux prêtres des paroisses.

Article dix-neuvième. — Une très grande tiédeur et un relâchement déplorable ont pénétré dans les Congrégations religieuses par suite de la négligence des supérieurs majeurs. Ceux-ci, en effet, grâce à des craintes excessives causées par l'indiscipline des subordonnés, ou encore par suite du manque de surveillance qu'ils auraient dû exercer en tout temps, négligèrent l'application de censures monastiques aux divers délits des religieux de tout rang et de toute condition. C'est pourquoi nous ordonnons, en vertu de notre autorité apostolique, que désormais on n'use point de tant de condescendance et qu'on ne laisse point les délits impunis, suivant la teneur des Constitutions, le délinquant fût-il même un supérieur majeur. Lors de leur visite pastorale, les évêques auront soin de s'informer exactement de cette prescription et de punir les supérieurs négligents. Que si l'indiscipline invétérée des subordonnés ou l'immixtion intempestive et abusive des supérieurs ecclésiastiques ou laïques sont cause de la négligence des supérieurs majeurs sur ce point, les évêques y remédieront au plus tôt, et mettront un terme à ces agissements mal entendus. Enfin, ceux des religieux qui en appelleront au bras séculier ou aux laïques influents contre leurs évêques ou leurs supérieurs majeurs encourront les censures suivantes : s'ils sont prêtres ou supérieurs majeurs ou mineurs, ou s'ils sont diacres, ils seront dégradés, et ils tomberont sous le coup de la suspense; s'ils sont simples religieux, ils seront excommuniés, qu'ils aient accompli ces actes en public ou en secret, par eux-mêmes ou avec l'intermédiaire d'autrui.

Article vingtième. — Dans le but de faciliter pour tous l'observation des prescriptions formulées dans notre présente encyclique générale, nous ordonnons, en vertu de notre autorité apostolique, ce qui suit : 1° on donnera lecture de cette encyclique au début et à la fin de ce Chapitre général qui commence à l'heure actuelle; 2° le Supérieur général, les assistants et les supérieurs de monastères ne se sépareront point avant de se munir d'une copie authentiquée par le cachet du Supérieur général de la Congrégation et des Pères assistants; 3° on en donnera lecture publique dans tous les monastères aussitôt après le Chapitre général; 4° on en donnera lecture deux fois par an : *a*) durant la semaine pascale; *b*) le 1er septembre. Celui qui en empêchera la lecture ou qui ne l'accomplira point suivant nos prescriptions tombera sous le coup de la suspense

et sera dégradé, s'il est prêtre ou supérieur; et, s'il est simple religieux, il encourra l'excommunication. L'absolution en est réservée à l'évêque.

Écrit le 8 novembre 1790, au palais patriarcal.

† Parthénios, *archevêque de Tyr;*
P. Emmanuel Chamma', *élève du collège Saint-Athanase, procureur de l'archevêque d'Alep;*
† Ignace (Sarrouf), *métropolite de Beyrouth et de ses dépendances;*
† Cyrille (Siaj), *métropolite de Bosra, Hauran et de leurs dépendances;*
† Grégoire (Haddad), *archevêque de Qâra;*
† Macaire ('Ajéimi), *évêque de Saint-Jean d'Acre;*
† Joseph (Safar), *métropolite de Homs et de ses dépendances;*
P. Acace (Chabouri), *troisième assistant de la Congrégation de Saint-Jean, procureur de l'évêque de Bâalbek;*
† Gérasime (Moubayyed), *évêque de Cana de Galilée;*
P. Antoine Jammal, *premier assistant de la Congrégation de Saint-Sauveur, procureur de l'évêque de Fourzol et de la Béqa';*
† Agapios (Qounai'er), *archevêque de Diarbékir.*

(A suivre.)

Paul Bacel,
prêtre de rite grec

Syrie.

CHRONIQUE
DES ÉGLISES ORIENTALES

Grecs.

I. Eglise de Constantinople.

Le Phanar et les biens dédiés. — Une des principales conséquences de la dernière guerre, au point de vue religieux, est un affaiblissement considérable du patriarcat dit œcuménique, tant par la soustraction d'une grande partie de ses métropoles que par la diminution de ses revenus. On a essayé d'étouffer ces plaintes sous des flots d'enthousiasme. Bien des échos en ont percé cependant. Le journal *Proodos*, le 17/30 mai dernier, s'exprimait sans détours à ce sujet.

Nous savons, par des informations certaines, que la situation de la Caisse nationale du patriarcat n'est rien moins que satisfaisante. Par suite des événements politiques qui sont survenus, les recettes et les divers revenus de la Caisse nationale ont diminué à un degré tel, qu'il provoque des inquiétudes pour un avenir très proche.

Dans peu de mois, non seulement elle ne pourra suffire aux nécessités nationales extraordinaires qui se présentent à l'improviste, mais elle ne pourra pas même satisfaire les obligations prévues par les règlements généraux.

Cette difficulté est une des principales que rencontrera Germain V. C'est pour la résoudre qu'il essaye à nouveau d'obtenir enfin de la Roumanie l'indemnité que réclame le Phanar depuis la spoliation des biens dédiés. (On appelle ainsi de vastes propriétés monastiques, dont les revenus avaient été consacrés à l'entretien des anciennes Églises orientales.) Cette vieille querelle paraissait enterrée pour toujours par la décision de la Chambre roumaine statuant, le 26 janvier/7 février 1881, que « la question des monastères dédiés est définitivement close », et cela malgré les protestations que fit entendre la Turquie, au nom des intéressés, le 9/21 août 1881. Mais la situation actuelle a de nouveau aiguisé l'appétit du Phanar, et le moment de recommencer les démarches a paru opportun.

Le 5/18 avril dernier, sur la proposition de Germain V, les deux Corps administratifs discutèrent longuement sur le caractère de la Conférence des ambassadeurs à Londres, sur sa compétence, et, dès lors, sur la possibilité de lui soumettre les réclamations des Églises spoliées.

Ils ne purent s'entendre, et la décision définitive fut renvoyée à une Commission spéciale. Cependant, pour prévenir toute prescription et réserver leurs droits, ils convinrent de protester à nouveau contre les spoliations roumaines. Quelques jours après, le 15/28 avril, l''Εκκλησιαστικὸς Κήρυξ de Chypre ayant déclaré que ne pas porter leurs réclamations devant le Congrès de Londres équivaudrait, pour les Églises orientales, à renoncer pour toujours à toute prétention sur les biens de Roumanie, il s'attira une riposte assez vive de la *Vérité ecclésiastique*. L'organe officiel du Phanar déclarait douteux que l'aréopage international de Londres, réuni pour trancher les difficultés soulevées par la guerre balkanique, eût aussi qualité pour solutionner un litige entre les Églises d'Orient et un pays qui n'était pas du nombre des belligérants; il ne comprenait pas, d'ailleurs, pourquoi ce serait, de la part de ces Églises, renoncer à leurs droits que de ne pas les rappeler dans une assemblée convoquée dans un but particulier.

Malgré le doute qui pesait sur la compétence du tribunal de Londres, et après avoir réservé l'avenir pour le cas d'insuccès, le Phanar estima utile d'agir immédiatement. Le concours des autres parties intéressées lui était assuré d'avance, car sur ce terrain les Églises-sœurs n'ont qu'un cœur et qu'une âme. Les démarches ont donc commencé, tant auprès du gouvernement turc que des autres autorités compétentes. L'avenir nous dira leur résultat. On peut, en attendant, méditer la morale que nous inspirent ces menus faits. Les Grecs orthodoxes témoignent ici d'une admirable ténacité dans la revendication de leurs droits pécuniaires; ils n'auraient pas à se lamenter sans cesse sur la triste situation de leur clergé, inférieur et supérieur, s'ils en eussent montré autant dans la défense des droits spirituels de leur Église. J. Daubray.

II. Eglise de Grèce.

I. — La paroisse dans l'Église de Grèce.

La question des réformes est à l'ordre du jour dans l'Église de Grèce. Le ministère des Cultes l'a soulevée lui-même, l'an dernier, à propos de l'organisation paroissiale. Par une circulaire du 27 août/7 septembre, il invita en effet les évêques à lui transmettre leurs avis et remarques relatifs aux modifications et additions à apporter à la loi sur les paroisses. Cette loi n'est pas ancienne, il est vrai; elle ne date que de cinq ans, mais elle est jugée insuffisante. Nous sommes aussi de cet avis. Un coup d'œil, même rapide, jeté sur ses vingt-quatre articles, permet d'en constater tout de suite les graves lacunes et fait sonder le profond abaissement de caractère où a dû se laisser choir un clergé qui l'accepte comme un salut, et n'a que de légers reproches à lui adresser. On en jugera. Nous

croyons inutile de citer intégralement le texte de la loi; nous en donnons la substance, en insistant à dessein sur la situation faite au clergé.

On peut y distinguer deux parties: la première, articles 1er à 11, concerne l'organisation proprement dite de la paroisse; la deuxième, articles 12 à 24, regarde le clergé.

1. *Organisation paroissiale.* — Au point de vue juridique, toute paroisse est une personne civile indépendante, possédant des biens particuliers sur lesquels elle jouit de tous les droits de légitime propriété, par legs ou par héritage. Elle a sous sa dépendance les chapelles et cimetières (art. 1er). Ses principaux revenus sont les suivants: 1° Le produit des biens meubles ou immeubles de l'église; 2° les dons volontaires (pour les encourager, on accorde le titre de bienfaiteur à celui qui offre une somme déterminée: art. 4); 3° les gains faits sur la vente des cierges; 4° les cotisations des fidèles; 5° les versements faits aux enterrements, baptêmes, mariages; 6° les quêtes au plateau, tant qu'elles sont nécessaires à la paroisse, et n'ont pas été supprimées par un décret royal; 7° enfin, le cinquième des biens de tout curé mort sans testament ni héritiers directs (art. 3). Tous ces revenus sont consacrés à entretenir l'église et à salarier le clergé (art. 2). Le boni est employé à l'achat de nouveaux immeubles (art. 5).

L'administration est confiée à une Commission, ἐπιτροπή, sorte de Conseil de Fabrique de cinq membres, dont quatre sont laïques; le curé en est le cinquième, mais non le président. Celui-ci est élu à la majorité des voix dans la première réunion des cinq fabriciens ou *épitropes*. Ces derniers sont eux-mêmes nommés pour trois ans, à la majorité des voix, dans une assemblée générale des pères de famille ayant vingt et un ans et remplissant certaines conditions peu onéreuses (art. 6). La Commission surveille en détail les recettes et dépenses quotidiennes de la paroisse. Elle présente à l'assemblée générale des électeurs le compte complet de l'année écoulée, ainsi que le budget prévu pour l'année suivante. Une Commission chargée du contrôle les examine et fait un rapport à l'assemblée. Le tout est envoyé ensuite à l'évêque et au préfet. Celui-ci se prononce en dernier ressort, quand l'évêque lui a transmis ses remarques (art. 7).

La répartition des paroisses est basée sur le nombre des familles. Il y en a une pour 400 familles dans les plus grandes villes; une pour 300 dans les villes moyennes, et pour 200 dans les petites. Dans les villages, la paroisse peut comprendre moins de 200 familles, mais elle doit en avoir plus de 50. C'est par décret royal que ces données sont appliquées (art. 9 et 11). Le nombre des prêtres est pareillement proportionné au nombre des familles. Il y en a un pour toute paroisse qui ne possède que 300 familles ou en compte moins; deux pour celles qui en ont moins de 500; trois lorsque ce chiffre est dépassé, et ainsi de suite. Les villages

ont droit à un prêtre dès qu'ils forment une paroisse, même inférieure pour le nombre des fidèles à celles dont nous venons de parler (art. 10).

2. *Clergé paroissial.* — La seconde partie de la loi, spécialement consacrée au clergé, précise tour à tour le mode du choix des curés, leurs qualités, leur salaire. Par curés, nous entendons tous les prêtres employés au service d'une paroisse, seraient-ils plusieurs au même poste. Ils sont choisis par l'évêque, dit l'article 12, sur la proposition des paroissiens, qui donnent leur avis à la majorité des voix dans une réunion tenue à l'église; cette proposition peut être rejetée par l'évêque, si le candidat n'a pas les qualités prévues par les canons et la loi actuelle. Cela revient à dire, en termes clairs, que l'élection du curé est faite par les fidèles et sanctionnée par l'évêque. Tout prêtre desservant, une fois élu, ne peut plus être destitué que s'il a commis un crime qui l'ait fait condamner à la déposition ou à plus de deux ans de suspense, ou s'il est coupable d'une action répréhensible, entraînant la déchéance (art. 13).

Les qualités exigées des candidats sont proportionnées au rang du poste qu'ils convoitent. Les paroisses de première classe, celles qui ont plus de 5 000 âmes, doivent être attribuées en premier lieu aux diplômés de la Faculté de théologie de l'Université d'Athènes, ou de toute autre école théologique orthodoxe; en deuxième lieu, aux diplômés du Grand Séminaire d'Athènes (Rizarion); puis aux diplômés des écoles sacerdotales (sortes de Petits Séminaires); enfin, aux anciens élèves des gymnases et des écoles normales (art. 14). Les paroisses moyennes, de 2 000 à 5 000 âmes, exigent du candidat un diplôme de fin d'études dans un gymnase, ou au moins un séjour de deux ans dans un Petit Séminaire (art. 15). Quant aux autres, celles de la troisième catégorie, elles ne peuvent être confiées qu'à un clerc qui a achevé ses études primaires (art. 16). L'évêque reste juge de ces qualités. Il doit surtout se rappeler que le nombre des prêtres a été prescrit par la loi. S'il l'enfreint et ordonne un desservant surnuméraire, il est passible, la première fois, d'une suspense d'un ou deux ans; la deuxième, il est suspens pour la vie et déposé (art. 18).

La détermination du traitement sacerdotal est moins précise. Elle accorde au curé d'une paroisse d'Athènes une somme variant de 100 à 300 francs par mois; dans les autres villes, elle évolue entre 100 et 200 francs (art. 21). Quant aux villages, le *maximum* des droits du curé est bien fixé à 150 francs (art. 23), mais le chiffre *minimum* n'est pas prévu. Les pappas doivent chaque mois, comme par le passé, visiter leur paroisse, frapper de porte en porte et réclamer l'obole qui leur revient; ce n'est pas l'État qui salarie le clergé directement, mais la paroisse. C'est là justement un des griefs principaux que l'on fait valoir contre la nouvelle loi.

L'évêque de Syra et de Tinos lui adressait ce reproche dans un article

récent du Χριστιανικὸς κόσμος. Il estime, non sans raison, que le mode de payement des clercs, aujourd'hui en usage, a quelque apparence de mendicité. La dignité du clergé exige que l'on fasse pour lui ce que l'on fait pour l'instituteur. Il croit aussi que le mode de nomination des prêtres n'assure pas la promotion des meilleurs candidats, et est de nature à provoquer les divisions dans la paroisse. Ce n'est pas nous, certes, qui y contredirons. Mais est-ce là tout ce que l'Église de Grèce trouve à redire à une loi asservissante? Il faut que ses chefs soient bien déchus pour prendre si aisément parti du rôle de fonctionnaire que trahissent les articles analysés plus haut. Le règlement suivant, qui complète la loi sur les paroisses, accentue étrangement le même caractère.

JEAN DAUBRAY.

II. — LE RÈGLEMENT DES PRÊTRES, DIACRES, CHANTRES ET SACRISTAINS DANS L'ÉGLISE DE GRÈCE.

Depuis une année, on lit, affichée à la porte des églises d'Athènes et du Pirée, une ordonnance très détaillée, datée du 15 septembre 1911, sur les devoirs et les fonctions du personnel ecclésiastique orthodoxe. Il paraît étrange à première vue que l'on mette sur le même pied les prêtres et les sacristains. Mais les Grecs sont un peuple démocrate, qui ne connaît guère la différence des classes ou des vocations.

Considérant, dit l'Encyclique, que le bon ordre dans les églises réchauffe la piété des fidèles qui y viennent prier, et que cet ordre existe sans aucun doute quand prêtres, diacres, chantres et sacristains remplissent leurs devoirs, nous faisons imprimer, en conformité avec l'Encyclique du 28 mai 1908, ce qui suit, et nous en demandons à tous l'observation exacte.

1° *Devoirs des prêtres.* — 1. Les prêtres doivent se trouver à l'église aux jours et aux heures indiqués par *le Règlement sur l'horaire des offices sacrés*. Ils les accompliront avec un soin minutieux, selon les rubriques prescrites par le cérémonial (Τυπικόν). Si dans certaines églises il y a plusieurs prêtres, ils doivent assister tous aux fonctions liturgiques, et aider l'hebdomadier, chantant et faisant les lectures en l'absence d'un chantre ou d'un lecteur.

2. Les dimanches et fêtes chômées, ils demeureront dans l'église. Sous aucun prétexte il ne sera permis durant ces jours aux hebdomadiers de s'éloigner de leur église ou de célébrer des fonctions sacrées dans d'autres églises, chapelles ou églises de campagne. Si, par suite d'une maladie constatée ou d'un autre empêchement grave, l'hebdomadier est dans l'impossibilité de remplir ses fonctions dans son église, il doit prévenir ses collègues qui ont le devoir de le remplacer. Si l'hebdomadier n'avait pas de collègue, il devrait demander à temps un suppléant, soit à nous, soit au procureur épiscopal compétent.

3. Les prêtres doivent conserver les vases sacrés qui servent à la sainte messe et les vêtements sacerdotaux propres et bien en ordre. Les diacres les aideront en cela. De même ils seront attentifs à ce que les autres ustensiles *liturgiques*, cuves baptismales, encensoirs, lampes des icones, chandeliers, etc., et

toute l'église soient en ordre et d'une propreté méticuleuse. Ils se serviront pour cela des sacristains.

4. Ils veilleront à ce que durant les saints offices un rigoureux silence et l'ordre règnent dans l'église, et prendront à temps les mesures convenables pour prévenir toute espèce de bruit et de désordre.

5. Ils surveilleront dans l'église diacres, chantres et sacristains, afin que ceux-ci s'acquittent avec soin de leur charge. Ils nous avertiront à leur sujet de toute infraction, négligence ou écart.

6. Ils veilleront avec grand soin à ce que soient observées à la lettre toutes les ordonnances de notre saint synode et de leur supérieur ecclésiastique immédiat.

2° *Devoirs des diacres.* — 7. Qu'ils se trouvent à l'église avant le commencement des saints offices, (vêpres, matines, messe du dimanche, messe des fêtes chômées, messe des Présanctifiés durant le grand Carême, et chaque fois qu'une fête se célèbre dans l'Église), et qu'ils remplissent leur charge selon les ordonnances de l'Église, sous la direction des prêtres. De même, chaque jour, ils doivent aller à l'église et aider les prêtres dans les offices de vêpres et de matines, faisant les lectures et chantant avec eux. Les diacres étudiants de théologie sont exemptés de cette dernière obligation si les heures de cours coïncident avec celles de ces offices.

8. Ils veilleront à la propreté du sanctuaire, ayant un soin spécial pour la sainte Table et l'autel de la Prothèse. Ils auront également souci de l'ordre et de la bonne tenue dans l'église, surtout durant le temps des offices.

Suivent de même les fonctions des chantres et des sacristains.

Voilà une partie de vos obligations, conclut le décret. Mais d'une façon générale vous avez le devoir de vivre dans la paix et l'harmonie, évitant avec soin tout ce qui peut troubler le bon ordre ecclésiastique. Votre attitude vis-à-vis de MM. les fabriciens doit être telle, qu'elle gagne leur affection et leur estime. Votre conduite à l'égard des paroissiens et des fidèles qui viennent à l'église doit être telle, qu'elle provoque leur louange. Personne de vous ne pourra aller nulle part sans notre permission écrite. Pour terminer, nous vous demandons à tous que votre conduite en dehors de l'église soit en toutes choses digne, en harmonie avec vos fonctions de serviteurs du Christ, et nous vous avertissons d'avance que toute transgression des règles ci-dessus énoncées, nous la punirons avec sévérité.

Tout bien considéré, il y a peu de choses dans ce placard, καὶ ταῦτα μὲν μερικῶς, observe le métropolite. Mais la vie du clergé orthodoxe est si peu compliquée, qu'en somme elle y est toute contenue. Ecoles, catéchismes, confréries, directions, prédications, œuvres de presse, tous ces multiples travaux qui absorbent l'activité du clergé catholique, le prêtre orthodoxe n'en a pas le souci. L'administration des sacrements et la célébration de la messe à son tour, c'est tout ce qu'on lui demande. Ajouter le matin avant la messe, matines, et vêpres le soir à la tombée du jour. Les moines seuls sont tenus de réciter les autres heures canoniales.

Pourquoi faut-il que Mgr Théoclétos termine son ordonnance par des

paroles amères et des menaces de punition? Jamais un évêque catholique n'aurait ainsi conclu un mandement. LOUIS ARNAUD.

Athènes.

III. — UN CONCILE MANQUÉ.

L'enterrement du roi Georges a amené à Athènes un nombre relativement considérable d'évêques grecs orthodoxes. Ils étaient cinquante-six ensemble. Aucune assemblée orthodoxe n'avait atteint ce chiffre depuis longtemps. Aussi certains ont-ils regretté qu'on n'ait pas mis cet événement en plus grand relief. D'autres, avec non moins de raison, ont gémi sur le peu de fruits qu'il a portés. A ce propos, les réflexions de l''Εκκλησιαστικὸς Κήρυξ (15 avril 1913) nous ont paru dignes d'être relatées en entier.

Il est dommage que cette rencontre historique de tant de pasteurs de l'Église ait passé sans montrer que vivait encore en elle l'esprit de ses siècles de gloire. Dans l'ancienne Église, il eût semblé contre nature que tant d'évêques puissent s'assembler sans se communiquer leurs pensées, sans « s'interroger les uns les autres », pour employer les termes du canon, sur les problèmes ecclésiastiques du jour. Nous ne voulons pas dire que des évêques, venus de différentes Églises à Athènes, à l'occasion des funérailles du roi Georges, devaient constituer un synode local et prendre des décisions ayant une valeur canonique; de tels actes présupposent, sans compter les autres formalités légales, l'étude et l'examen préalable des questions dans une assemblée commune. Mais, de même que tous se sont rencontrés au thé, aimablement offert par le métropolite d'Athènes, de même que, pour montrer leur piété à l'égard de l'antique esprit grec, ils ont visité en corps le Parthénon, ainsi devaient-ils, pensons-nous, par amour pour l'ancienne coutume de l'Église, à l'imitation des évêques réunis à Jérusalem pour une dédicace, échanger leurs vues sur les problèmes ecclésiastiques de notre temps, exprimer des désirs, formuler des vœux. Ils auraient montré par là que l'esprit des synodes catholiques d'évêques vit encore aujourd'hui dans l'Église orthodoxe, mais qu'il est lié, que les fâcheuses conditions politiques dans lesquelles se trouvent les plus anciennes Églises l'empêchent de se manifester.

Au contraire, devant cette rencontre de 56 évêques telle qu'elle a eu lieu à Athènes, même le plus bienveillant observateur de ce qui se passe chez nous éloignera difficilement de lui l'idée que le pur esprit de l'Église a été faussé, moins par l'arbitraire de tyrans étrangers que par l'établissement du système, tardif et importé du dehors, des synodes administratifs permanents.

Voilà qui est franc. Rares sont ceux qui font de semblables aveux et admettent l'origine protestante des institutions actuelles des Églises orthodoxes. Cette reconnaissance, d'ailleurs, est toute platonique et purement idéale. Aucun des prélats grecs, si patriotes cependant, pas même celui qui a inspiré les lignes que nous venons de citer, n'a des convictions religieuses assez éclairées pour convenir que l'hellénisme est le premier à souffrir de ces déviations, et que la Papauté, seule capable de lui rendre les institutions perdues, peut seule rendre à l'Église de Grèce sa gloire des siècles passés. J. DAUBRAY.

Melkites ou Gréco-Arabes [1].

Occupation par les Russes d'un monastère melkite orthodoxe dans le Liban.

Le monachisme russe est déjà implanté depuis quelques années en Palestine, où il est un agent non déguisé de l'influence moscovite. Il vient de faire son apparition en Syrie. La *Société impériale de Palestine* a acquis, l'année dernière, un des cinq monastères patriarcaux (stavropégiaques) que possède l'Église orthodoxe d'Antioche. C'est celui de Saint-Héli, sur le Liban, non loin de Beyrouth. Le couvent n'a pas été acheté, il est vrai, mais il est loué pour quatre-vingt-dix-neuf ans, et cela est pratiquement identique au point de vue de l'influence, d'autant que les locataires y obtiennent une indépendance absolue. L'acquéreur, un moine du mont Athos, l'archimandrite Pantéléimon, veut en faire un centre monastique capable de rayonner sur toute la région. Il en a établi de semblables en Palestine, et il aurait même été, pour ces entreprises « scandaleuses », excommunié par la « grande Église du Christ », au dire de l''Εκκλησιαστικὸς Κήρυξ.

Après avoir pris possession du couvent, en août 1912, il se rendit en effet au mont Athos, et en ramena une escouade de moines avec lesquels il fonda sa colonie, destinée, dit-on, à redonner bientôt une vie nouvelle à tous les couvents syriens, par la seule vertu de son exemple. Les moines se sont livrés de suite à la culture de leurs propriétés. On prête même à Pantéléimon l'intention de fonder une école d'agriculture. Les populations arabes comptent bien tirer profit de la bienfaisance monacale. Pour nous, nous ne pouvons croire à une influence religieuse véritablement moralisante et réformatrice du monachisme russe; les excès où se perdent en ce moment même les *Onomatolâtres* de l'Athos nous en sont un garant irrécusable. Aussi ne pouvons-nous voir d'un œil favorable cette fondation nouvelle. Nous la déplorons même, parce qu'elle ne pourra être qu'un obstacle à la seule influence religieuse vraie, celle des catholiques.

Quant aux conséquences politiques de cette institution nouvelle, elles sont pour nous secondaires. Nous ne pouvons cependant nous empêcher

(1) Nous rappelons que le mot *Melkite* est pris ici dans son acception historique et large, s'appliquant à toute la branche gréco-arabe de l'Eglise byzantine. Si, durant ces derniers siècles, il a désigné presque exclusivement les catholiques, c'est parce que les orthodoxes, soumis aux Grecs, étaient privés de toute vie propre. Les changements survenus à cet égard dans le patriarcat d'Antioche nous autorisent à rendre au terme melkite sa valeur traditionnelle. Voir C. Charon, *Origine ethnographique des Melkites*, dans les *Echos d'Orient*, t. XI, 1908, p. 90-91. Voir aussi l'ouvrage du même auteur : *Histoire des patriarches melkites (Alexandrie, Antioche, Jérusalem) depuis le schisme monophysite jusqu'à nos jours*, en cours de publication.

de noter qu'elle constitue un nouveau pas en avant de la poussée russe en Syrie, et il pourrait en provoquer d'autres, qui seraient de nature à inquiéter un jour le gouvernement français. Si l'on en croit certaines informations, la moitié du couvent Saint-Héli appartiendrait aux Maronites, et, dès lors, serait sous le protectorat français. Si le détail est exact, ce voisinage de moines russes orthodoxes sera spécialement importun.

Les Grecs, de leur côté, ont vu de très mauvaise humeur arriver au Liban la nouvelle caravane moscovite. Ils n'ont pas, en Syrie, de pires ennemis que les Russes, leurs protecteurs; tout progrès de ceux-ci leur enlève une chance de retour au pouvoir, et marque pour eux un recul national. Ils portent leurs griefs, il est vrai, sur le terrain religieux, mais on sait ce qu'ils entendent par religion; elle se réduit en *formalités canoniques destinées à protéger les intérêts de la « Nation »*. Ainsi déplorait-on naguère, dans une revue, que Grégoire IV fasse si bon accueil dans ses domaines à un sujet du patriarche œcuménique, sans le consentement de ce dernier, et même contre son avis, puisque l'archimandrite Pantéléimon est excommunié par lui. On y signalait avec un intérêt visible l'invalidité canonique d'un bail de quatre-vingt-dix-neuf ans, afin d'espérer qu'un nouveau prélat moins russophile déclarera nul l'acte de Grégoire IV. On y regrettait enfin que l'harmonie si nécessaire entre les Églises orientales et la grande puissance du Nord soit ainsi compromise par « des concessions injustes et absurdes ».

Mais Grégoire IV a ses raisons, et lorsqu'il s'agit de plaire aux tsars, il ne se fait pas scrupule de froisser les susceptibilités des Grecs. Dans son seul dernier voyage en Russie, il s'est attiré des reproches analogues pour de semblables infractions à la discipline canonique. Ainsi pour avoir, au cours d'une cérémonie liturgique officielle, montré une condescendance excessive en nommant d'abord le saint synode dirigeant et s'être mis au second rang, il se vit rappeler à l'ordre par l'organe officiel du Phanar, la *Vérité ecclésiastique*, qui affirmait que c'était par trop rabaisser le successeur de saint Pierre et de saint Evode à Antioche. Un autre grief religieux (canonique) plus grave encore a été la demande en Russie de Saint Chrême consacré par le synode. Antioche, autrefois, se fournissait au patriarcat « œcuménique ». L'habitude de le prendre à Saint-Pétersbourg a été contractée lors des brouilles qui ont suivi l'élection d'un patriarche arabe, Mgr Mélèce Doumani. Grégoire IV, malgré l'entente survenue depuis avec Constantinople, reste client des Russes, dont il tient à cultiver l'amitié, bien autrement lucrative que celle des Grecs. Les Syriens orthodoxes ne peuvent qu'y gagner au point de vue pécuniaire. Mais l'orthodoxie russe donnera-t-elle à leur vie chrétienne une fécondité plus grande? Hélas! comment donner ce qu'on ne possède pas?

J. DAUBRAY.

Russes.

I. — État actuel de la Société impériale orthodoxe de Palestine.

Les *Communications* de la Société de Palestine (1912, p. 198) et l'organe du saint synode de Saint-Pétersbourg, les *Tserkovnyia Vedomosti* (1913, n° 18, p. 822), ont donné naguère des chiffres officiels qui permettent de se rendre un compte assez exact de l'état actuel de la Société, et aident à en connaître le degré d'influence. Nous croyons utile d'en faire part à nos lecteurs. Voici, en premier lieu, ceux qui concernent les écoles. Les *Échos d'Orient* ont déjà fourni une statistique analogue pour l'année 1898 (Voir année 1900, t. III, p. 177), et une autre pour l'année 1904. (Voir année 1905, t. VIII, p. 160.) Le tableau suivant permettra de comparer tous ces chiffres et de mesurer d'un coup d'œil les progrès accomplis.

	NOMBRE DES ÉLÈVES EN 1898	NOMBRE DES ÉLÈVES EN 1904	NOMBRE DES ÉLÈVES EN 1912
Judée	381	606	540
Galilée	933	701	953
Beyrouth	810	970	1 231
Syrie centrale (Damas)	2 215	4 077	4 754
Syrie du Nord	2 400	5 054	3 634
TOTAL :	6 739	11 408	11 112

Le nombre des établissements scolaires, qui était de 64 en 1898, atteignait 92 en 1904, et il est, en 1912, monté jusqu'à 100, sans compter les deux écoles normales de Beth-Djala et de Nazareth. L'examen attentif de ces chiffres permet de faire certaines constatations instructives.

A ne regarder que le total général, on pourrait croire, pour les huit dernières années, à un certain recul, d'autant plus sensible qu'il suit une période d'expansion très nette. En 1904, en effet, la Société a compté dans ses établissements 4 669 élèves de plus qu'en 1898, tandis que, en 1912, elle en compte 296 de moins qu'en 1904. Cependant, il importe de ne pas s'en tenir à ces seules données, et de regarder les chiffres de plus près. Au lieu de parler de mouvement en arrière, il nous semble plus exact de dire que l'élan de la Société a été brisé; dans l'ensemble, elle garde ses positions, et même elle progresse.

En Palestine, elle reste à peu près stationnaire : elle avait 1 314 élèves en 1898, 1 307 en 1904, et 1 493 en 1912. Son effort s'est porté tout entier sur la Syrie. Dans la Syrie centrale, à Beyrouth et à Damas, elle a progressé sans cesse. Elle n'y élevait, en 1898, que 3 025 enfants; elle en a

aujourd'hui 5 985 dans ses écoles, soit un accroissement de 2 960 élèves, dont 2 022 pour la première période et 938 seulement pour la deuxième. On remarquera que la plupart de ces développements n'ont pas été opérés dans la région de Beyrouth, mais plutôt dans celle de Damas. La Haute-Syrie accuse tour à tour une hausse et une baisse assez sensibles. Cette contrée était, en 1898, la mieux dotée par la Russie, qui y donnait alors l'instruction à 2 400 élèves; leur nombre s'éleva, en 1904, à 5 054, pour retomber en 1912 à 3 634. Cette chute n'empêche pas qu'il ne faille noter, là encore, un réel progrès depuis quinze ans; la Société y élève aujourd'hui 1 234 enfants de plus qu'à cette époque. Seul le mouvement en avant, très puissant dans la première période, a été amorti dans la deuxième. Le nombre des établissements scolaires conduit aux mêmes constatations. Il y a eu 28 fondations nouvelles dans les six premières années, et 8 seulement dans les dernières.

La Société de Palestine comprenait, en mars 1912, un personnel de 2 734 membres. Au cours de la dernière année, elle en a vu 332 l'abandonner, mais 322 sont venus les remplacer. Son budget accuse 352 038 roubles de recettes et 336 771 de dépenses, faites pour l'entretien de ses membres ou de ses écoles, et l'organisation des caravanes de pèlerins. Cette dernière œuvre, qui était la principale à l'origine, est aujourd'hui passée au second rang. La Société a reçu gratuitement aux Lieux Saints 9 178 pèlerins pauvres, et créé pour eux 36 caravanes. Si l'on ajoute à cela l'installation de quelques moines ou religieuses moscovites en Palestine, et la fondation récente du monastère de Saint-Héli, près de Beyrouth, on aura un aperçu à peu près complet de l'action de cette puissante organisation orthodoxe.

II. — La mission russe de Pékin.

Le *Pantainos*, bulletin religieux du patriarcat grec orthodoxe d'Alexandrie (1913, n° 20, 15 mai, p. 317) donne sur la mission russe de Pékin des détails nouveaux qui compléteront ceux que les *Echos d'Orient* ont fournis à leurs lecteurs en 1902 (t. V, p. 249-250).

L'année dernière a été difficile pour l'œuvre de la mission russe de Pékin. La fermentation révolutionnaire qui a soulevé la Chine entière a paralysé l'activité de la mission, en empêchant en particulier les voyages apostoliques dans le pays. C'est comme par miracle que, pendant la période des brigandages et des incendies, les établissements de la mission ont été sauvés grâce à la protection du détachement de 50 soldats russes venus à Pékin; ont aussi contribué à ce résultat des barricades improvisées et divers autres moyens de défense. Après le rétablissement de l'ordre, cependant, on est en général d'avis que le nouvel état de choses sera favorable à l'œuvre de la mission. Le mouvement révolutionnaire a ébranlé de fond en comble les traditions idolâtriques et païennes; le peuple prête une oreille attentive à la prédication apostolique de toutes les missions. Le nouveau gouvernement, qui compte dans les rangs des

chefs de l'État beaucoup de chrétiens, est sympathique à l'œuvre de l'évangélisation chrétienne, sachant bien que tout ce qu'il y a de bon en Chine a été apporté d'Europe par les missions. Cependant, les récentes difficultés qui ont divisé la Russie et la Chine au sujet de la Mongolie ont beaucoup nui à la mission russe; les Chinois la regardent avec méfiance, et voient d'un œil hostile leurs compatriotes devenus chrétiens. Aussi évitent-ils, dans cette dernière époque, de passer à l'orthodoxie; il faut cependant en excepter les Mandchous. Ces difficultés de la mission russe sont encore aggravées par les missionnaires hétérodoxes.

La mission russe de Pékin, fondée en 1712, a fêté l'an dernier son deuxième centenaire. Elle ne comptait, en 1901, avant les massacres des Boxeurs, que 500 fidèles dirigés par deux prêtres, 2 églises et 2 écoles, avec 250 élèves. (Voir *Échos d'Orient*, 1901, t. IV, p. 234, note.) Si nous en croyons le *Pantainos*, elle forme aujourd'hui une chrétienté de 3 812 personnes; 875 païens ont été baptisés dans la seule année 1912. Elle est ainsi constituée : 1 évêque, 15 prêtres (dont 2 archimandrites et 2 religieux), 10 clercs inférieurs, 26 moines ou novices). Elle possède 15 églises, 34 stations, 2 oratoires, 5 cimetières, 1 hospice où sont soignés 24 vieillards, et 1 Séminaire; 10 écoles de garçons et 2 de filles élèvent 409 enfants, et quelquefois les entretiennent gratuitement.

La mission russe de Chine semble donc prendre un certain essor et sortir de la torpeur où elle végétait depuis si longtemps, et cela grâce aux faveurs que les apôtres catholiques ont méritées au christianisme. Ces conquêtes ne peuvent nous enthousiasmer, parce que nous savons trop ce qu'a de superficiel et de formaliste la vie religieuse propagée et enseignée par l'orthodoxie, et il est bien à craindre qu'elle ne soit ensuite un obstacle au développement de la vie chrétienne intégrale, dont le catholicisme seul a le dépôt.

J. Daubray.

BIBLIOGRAPHIE

H. Dr Jongh, *les Grandes Lignes de l'histoire des indulgences* (articles de la *Vie diocésaine*, bulletin du diocèse de Malines, mars, avril, mai, juillet 1912).

Les articles de M. Dr Jongh, réunis récemment en un petit volume (Louvain, Institut supérieur de philosophie, 1912) dont l'édition est déjà épuisée, se composent de trois chapitres : 1° origine des indulgences, 2° leur développement dans leur forme actuelle et les abus produits à l'époque de la Réforme, 3° enfin controverses suscitées par la question des indulgences et aperçu des décisions du concile de Trente.

I. L'indulgence, comme remise pure et simple de la peine temporelle, n'apparaît guerre qu'au milieu du xie siècle, à titre d'indulgence partielle et d'indulgence plénière authentique à la fin du même siècle, comme l'atteste un document du concile de Clermont (1095).

Avant cette époque, l'indulgence existait en droit et même, d'une manière équivalente, en fait, dans le cas de la suppression totale ou partielle de la pénitence, lorsque le pénitent était dans l'impossibilité absolue ou relative de l'accomplir, dans celui de la substitution attestée par les *libelli pacis* des martyrs et, dès la fin du viie siècle, dans le cas de la commutation ou du rachat de la pénitence par des aumônes ou des mortifications corporelles.

II. Réservée d'abord aux croisés ou à ceux qui favorisaient la Croisade, l'indulgence plénière élargit peu à peu son domaine. Elle prit la forme de la *Portioncule*, du *jubilé*, etc. Les indulgences partielles, au contraire, se développent rapidement. Parmi les plus connues, on cite l'indulgence partielle accordée aux bienfaiteurs des églises et des couvents et publiée par les *questores eleemosynarum* (xiiie siècle), l'indulgence des stations de Rome (établies vers la fin du xiie siècle), de la visite des *sept basiliques* romaines (vers le xive siècle), du *pèlerinage en Terre Sainte* (xive siècle), du *chemin de la croix*, dont l'institution définitive au point de vue du nombre des stations et des indulgences date du xviie siècle. Les indulgences applicables aux défunts ne remontent pas plus haut que le milieu du xve siècle.

Chemin faisant, l'auteur signale les abus auxquels les indulgences ont pu donner lieu.

M. Dr Jongh expose d'une manière intéressante l'historique des principales indulgences dans les provinces belges à partir du xve siècle.

III. L'une des critiques importantes des protestants, concernant l'usage des indulgences, a pour objet la formule d'indulgence *a culpâ et a pœna* n'impliquant (la chose est prouvée à partir du xve siècle) aucun rapport avec la confession. Le pape Célestin V lui-même usa de cette formule à propos d'une indulgence accordée à l'église de *Collemaggio*. Pareille formule était abusive : car l'Eglise n'acceptait pas que l'indulgence remît la coulpe, et ceux mêmes parmi les fidèles qui se servaient de cette formule recouraient à la confession quand ils n'en étaient pas empêchés. Le saint Pontife n'a pu donner aux paroles en question un sens rigoureux. M. Dr Jongh fait la pleine lumière sur ce point délicat. En somme, le sens populaire attribué à la formule si décriée n'était que l'extension abusive, sans grand inconvénient, d'une expression dont le sens primitif était que l'indulgence était accordée exclusivement par le prêtre comme délégué après l'absolution de la coulpe.

Au point de vue de l'efficacité infaillible des indulgences, de leur obtention sans l'état de grâce en faveur des âmes du purgatoire, etc., il est certain que des

exagérations existaient et que, sous ce rapport, les critiques de Luther n'étaient pas toujours dénuées de fondement. Malheureusement, les fameuses thèses (1517) du réformateur sont entachées d'erreur touchant la corruption native de l'âme et le pouvoir même de l'Eglise en matière d'indulgence.

Léon X, Pie IV et le Concile de Trente (Sess. XXI) proclamèrent la vérité au sujet des indulgences, mais, en même temps, le synode et Pie IV interdirent, sous peine d'excommunication, le commerce de ces faveurs spirituelles et abrogèrent toutes les indulgences exigeant une contribution pécuniaire.

Les théologiens remercieront M. Dr Jongh de son essai sur les *Grandes Lignes de l'histoire des indulgences* dont l'exposé suffit à la réfutation des principales erreurs relatives à cette pratique de l'Eglise. A. Catoire.

H. Delehaye, S. J., *les Origines du culte des martyrs*. Bruxelles, Société des Bollandistes, 1912, in-8°, VIII-503 pages. Prix : 7 fr. 50.

Non contents d'élever à l'hagiographie les grandioses monuments scientifiques que sont les massifs in-folio des *Acta sanctorum*, et de consigner périodiquement dans les *Analecta bollandiana* les résultats de leurs recherches journalières, les Bollandistes offrent de temps à autre au grand public de remarquables synthèses sur l'histoire et le culte des saints. On n'a pas oublié le volume publié en 1905 par le R. P. Delehaye sous ce titre : *les Légendes hagiographiques* (voir *Echos d'Orient*, t. VIII, 1905, p. 319-320). L'éminent critique y examinait surtout la question littéraire. L'ouvrage plus considérable qu'il nous donne aujourd'hui aborde le côté historique du sujet; il se propose de rechercher le point de départ et de suivre les principaux développements du culte des saints dans le monde antique. On sait que ce fut d'abord aux martyrs que s'adressa la vénération des fidèles, mais que peu à peu, par une suite logique, elle s'étendit aussi aux *confesseurs* ou *homologètes* qui n'étaient pas morts dans les supplices, aux pontifes, aux ascètes, aux vierges, etc. C'est pourquoi les origines du culte des martyrs sont, par le fait, les origines du culte des saints. Les lecteurs de ce beau livre auront plaisir à suivre, à travers les neuf chapitres dont il se compose, la lumineuse et attachante étude du R. P. Delehaye. Ils resteront sous le charme en entendant l'érudit Bollandiste, en un style auquel l'enchaînement des idées et des faits n'enlève rien de son éclatante limpidité, leur parler de la dignité du martyre, de l'anniversaire et du tombeau, des développements du culte des martyrs, de leur invocation, des principaux centres de leur culte. Cette dernière enquête est, à elle seule, le résultat d'un immense travail. Elle s'étend d'abord à l'Orient : Asie, Bithynie, Phrygie, Pont, Cappadoce, Phénicie, Palestine, Syrie, Egypte, Grèce et îles grecques, Thessalonique, Byzance, Thrace, Mésie, Dalmatie, Pannonie, Norique et Rhétie. Nous avons détaillé à dessein, à l'intention de nos lecteurs, l'énumération de ces centres orientaux du culte des martyrs; pour l'Occident, il nous suffit de rappeler ces grands noms : Rome, Italie, Gaule, Espagne, Afrique. Inutile de faire remarquer que, outre le précieux avantage de synthèse historique fort suggestive qu'elle présente, une enquête si complète et si bien menée rendra les plus grands services pour les recherches ultérieures qui lui devront une orientation sûre et des points de repère très importants. Signalons un *erratum* à la page 334, où les saints d'Albano, mentionnés au 6 août dans la *Depositio martyrum* romaine : *Secundi, Carpofori, Victorini et Severiani*, se trouvent appelés, deux lignes plus bas, « le groupe du 8 août ».

Le chapitre final du livre, intitulé *Déductions et systèmes*, réunit en dix-huit pages des conclusions d'une haute portée à la fois historique et apologétique. C'est la réponse compétente et motivée à la question tant de fois rebattue par les adversaires de nos croyances : Les saints sont-ils les successeurs des dieux?

On nous saura gré de transcrire quelques lignes du R. P. Delehaye : « Nous sommes en droit de conclure, croyons-nous, que le paganisme n'a eu aucune influence sensible sur la création de l'objet du culte des saints. L'Olympe n'a pas été christianisé en masse; on n'a point travaillé à le transformer en détail, ni systématiquement, et quand l'Eglise (1) a voulu combattre l'idolâtrie en lui opposant le culte des saints, elle l'a fait au grand jour, avec des armes loyales. » (P. 470.)

Avons-nous besoin d'ajouter que, sans viser directement à l'édification, ce magistral ouvrage ne peut qu'édifier profondément, tout en l'instruisant et en l'intéressant, le lecteur qui le prend pour guide, afin d'entrer en contact plus intime, par l'histoire, avec les antiques héros chrétiens? S. Salaville.

L. Capéran, *le Problème du salut des infidèles* : I. *Essai historique*, in-8°, x-550 pages. Prix : 8 francs. Fait partie de la collection : Bibliothèque de théologie historique. II. *Essai théologique*, in-8°, vii-112 pages. Prix : 2 fr. 50. Paris, G. Beauchesne, 1912.

Les deux *Essais* de M. l'abbé Capéran sur l'un des problèmes les plus importants et les plus délicats de la théologie : le salut des infidèles, méritent mieux que le nom d'essai. Ils constituent une étude magistrale et complète de la question au double point de vue historique et théologique. L'*Essai historique* dénote un travail prodigieux de consultation; il raconte en détail comment le donné révélé consigné dans une épître de saint Paul : *Dieu veut sauver tous les hommes*, a été saisi, expliqué, développé, adapté par la pensée chrétienne à travers les siècles. Impossible de résumer dans un compte rendu cette instructive et passionnante histoire. Il faudrait transcrire les vingt pages de la *Conclusion générale*, qui condense si heureusement les résultats de la vaste enquête. Nous transcrirons du moins les dernières lignes de cette conclusion, qui expriment avec une rigoureuse précision la thèse brillamment exposée et défendue dans l'*Essai théologique* :

« A qui fait son possible, Dieu ne refuse pas la grâce; ce principe, que les protestants ont tant reproché aux scolastiques, et que les jansénistes auraient volontiers effacé, les théologiens catholiques en ont appliqué le bénéfice aux infidèles; Dieu accorde aux païens les grâces suffisantes, et, s'ils usent bien de son secours, il les mène de proche en proche jusqu'à l'état de grâce, qui les établit dans son amitié. Et sans doute la foi est nécessaire, et dans cet acte de foi l'âme rachetée doit s'attacher à son Rédempteur, dans l'Eglise qu'il a fondée; mais il suffit d'appartenir de cœur à l'Eglise visible, et celui-là même qui ne la connait point peut lui appartenir de cœur en voulant toutes les volontés de Dieu dans l'ordre du salut. Par le fait même, il adhère véritablement à son Sauveur. S'il croit à la Providence divine et accueille d'avance les desseins miséricordieux formés par la Bonté infinie, il accepte implicitement le don suprême que Dieu a fait aux hommes; pour incapable qu'il soit de nommer Jésus-Christ, virtuellement il croit en Jésus-Christ. Cet acte de foi, rigoureusement indispensable, est possible à tout païen de bonne volonté. A défaut de prédicateur qui vienne annoncer l'Evangile, Dieu éclairera intérieurement les âmes; il leur donnera la conviction qu'il les aime, qu'il s'occupe d'elles, et qu'il veut les sauver. Telle est, résumée en peu de mots, la doctrine catholique traditionnelle. C'est là une solution religieuse. C'est en même temps une solution théologique. »

A cette solution, on en a opposé deux autres : l'évangélisation d'outre-tombe et l'admission aux limbes. Dans son *Essai théologique*, l'auteur les soumet à une critique serrée, et montre qu'elles sont théologiquement inacceptables en

(1) Le R. P. Delehaye, écrit toujours : *l'église*: nous avouons ne pas voir la raison de ne point se conformer à l'usage de la majuscule.

même temps qu'inutiles au point de vue apologétique. L'interprétation qu'il adopte du *Facienti quod in se est :* « La grâce divine prévient tout homme dès l'éveil de sa raison, et tout bien qu'il fait est fait sous l'impulsion de cette grâce », nous paraît de beaucoup la meilleure, la plus logique, la plus conforme à l'infinie bonté de Dieu. A elle sans doute iront de plus en plus les suffrages des théologiens.

Une petite remarque pour terminer. Bien que suffisante, l'enquête de l'*Essai historique* sur la théologie grecque n'est pas exhaustive. L'auteur n'a pas signalé les commentaires d'Ammonius d'Alexandrie et de Sévère d'Antioche sur *I Petr.* III, 19, 20, qui se trouvent dans les *Catenæ græcorum Patrum* éditées par Kramer, et rééditées par le Grec Kaloguéras pour ce qui regarde les épîtres catholiques (Εὐθυμίου τοῦ Ζιγαβηνοῦ ἑρμηνεία εἰς τὰς ιδ' ἐπιστολὰς τοῦ ἀποστόλου Παύλου καὶ εἰς τὰς Ζ'καθολικάς, t. II, p. 549-552. Athènes, 1887. Pour Ammonius, voir *P. G.*, t. LXXXV, col. 1607-1610). Sévère d'Antioche déclare que la descente du Christ aux enfers ne profita qu'à ceux qui avaient mené ici-bas une vie honnête. Grâce à cette pureté de vie, ils purent reconnaître le Sauveur et croire en lui : ἀλλ'οὐ πᾶσι τοῖς ἐκεῖσε κατεχομένοις, ἀλλὰ μόνοις τοῖς πιστεύσασι καὶ ἐπεγνωκόσιν αὐτὸν τὴν ἄφεσιν ἐδωρήσατο. Ἐπέγνωσαν δὲ αὐτὸν οἱ δι'ἀγαθῶν ἔργων τῆς κακίας ἑαυτοὺς ἐκκαθάραντες καθ'ὃν ἐν σαρκὶ χρόνον ἐβίωσαν. Ammonius parle d'une prédication de Jésus aux enfers analogue à celle qu'il avait faite sur la terre. Les âmes qui crurent à sa parole furent sauvées; les incrédules furent laissés dans leur premier état : Ἐκήρυξεν, ὡς ἐπὶ γῆς, καὶ τοῖς ἐν ᾅδου πᾶσι τὴν εἰς αἰώνιον σωτηρίαν ἄγουσαν ὁδόν..... Καὶ τοὺς μὲν πιστεύσαντας ἀνήγαγε σὺν ἑαυτῷ, τοὺς δὲ ἀπιστήσαντας εἴασε κάτω πάλιν ἐν τῇ πρώτῃ καταστάσει. Signalons aussi l'histoire que rapporte un théologien grec de la fin du XIIe siècle, Michel Glykas. Dieu, voulant convaincre le grand Macaire de l'utilité de la prière pour les morts, accorda miraculeusement la parole au crâne d'un grand-prêtre des idoles et lui fit dire : « Lorsque tu offres des sacrifices pour les morts, nous ressentons un léger soulagement. » (Voir Sophrone Eustratiadès, Μιχαὴλ τοῦ Γλυκᾶ εἰς τὰς ἀπορίας τῆς θείας γραφῆς κεφάλαια, t. II, p. 59-60. Alexandrie, 1912.) M. JUGIE.

DONADO DA LEZZE, *Historia turchesca (1300-1514) publicată, adnotată, împreună cu o introducere de* Dr I. URSU, editiunea academiei române. Bukarest, Carol Gœbl, 1910, in-8°, LX-304 pages. Prix : 5 francs.

L'historia turchesca que M. Ursu présente au public est tirée d'un manuscrit italien de la Bibliothèque Nationale de Paris (n° 1238) et a selon lui pour auteur non pas *Giovanni Angiolello* de Vicence (1452-1525), mais plutôt Donado da Lezze (1479-1526). Le manuscrit n'ayant ni titre ni signature, le professeur de Iassy en conclut que le titre de la copie d'où il a extrait la partie qu'il publie est dû à un copiste qui lui a donné, mais par erreur, comme auteur *Angiolello schiavo et altri schiavi.*

Pour l'histoire antérieure à la prise de Constantinople, Donado ne s'écarte guère des chroniqueurs turcs; mais, en revanche, à partir de cette date, son récit est emprunté en partie au *Journal du siège de Constantinople*, 1453, de Nicolò Barbaro, et à d'autres documents de première main qu'il utilise avec « la précision minutieuse, l'esprit critique et le scepticisme d'un historien moderne ». (Introduction, p. XXXVII.)

L'éditeur de la copie de Donado fait observer, vers la fin de son introduction, que la chronique attribuée par lui à cet auteur est importante pour l'histoire de la Roumanie, car il y est question de l'invasion des Turcs en Valachie et en Moldavie. Cette publication intéressera sans nul doute les spécialistes de l'histoire byzantine. Les profanes eux-mêmes y liront avec intérêt certaines descriptions, entre autres celle du personnel et du cérémonial de la cour du « Grand

Turc ». Ils y verront avec non moins d'intérêt comment, en 1451, Mahomet II, qui préparait le plan du siège de Constantinople, pria son beau-père, l'empereur de Constantinople, de lui céder un territoire donnant accès au détroit de Gallipoli pour y construire une forteresse en face d'une autre qu'il possédait déjà de l'autre côté, demande à laquelle le pauvre souverain fut forcé de condescendre la mort dans l'âme, après avoir consulté les représentants des nations chrétiennes présents à Byzance.

L'historia turchesca se termine par une table des routes militaires et des divisions administratives de l'empire turc à l'époque de Donado da Lezze.

M. Ursu a mis en tête du volume, outre la table des matières de l'introduction et du livre, une table alphabétique des noms propres, ainsi qu'une liste des ouvrages ou manuscrits consultés pour la rédaction des notes nombreuses et érudites qui commentent le texte, et dont les savants lui seront reconnaissants.

A. Catoire.

Ch. Papadopoulos, Περὶ τῆς ἐκκλησιαστικῆς χρονογραφίας τοῦ ιϛ' αἰῶνος. Alexandrie, imprimerie patriarcale, 1912, 48 pages in-8°.

— Σαμουὴλ Καπασούλης, Πάπας καὶ πατριάρχης Ἀλεξανδρείας. Alexandrie, imprimerie patriarcale, 1912, 97 pages in-8°.

— Ἀπόπειρα ἑνώσεως τῶν Ἄγγλων Ἀνωμότων μετὰ τῶν ὀρθοδόξων (1716-1725), Alexandrie, imprimerie patriarcale, 1911, 57 pages in-8°.

L'histoire des patriarcats orthodoxes sous la domination turque est encore fort obscure; aussi tout ce qui porte quelque lumière sur cette époque est le bienvenu. C'est le cas pour les trois études publiées par l'archimandrite Chrysostome Papadopoulos, dans l'Ἐκκλησιαστικὸς Φάρος et éditées en fascicules séparés. La première concerne le XVIe siècle. Son objet principal est le Χρονικόν de 1570, qui est, en effet, d'une importance capitale. L'auteur, avec une surabondance d'arguments qui paraissent décisifs, établit qu'il faut attribuer cette œuvre à Manuel Malaxos, et non à Dorothée ou Hiérothée de Monembasie, comme le voulait Sathas. Autour de ce thème central viennent se grouper divers paragraphes sur deux autres chroniqueurs de moindre valeur : Nicandre Noukios et ses Ἀποδημίαι, p. 10-13; Arsène d'Elassona et ses Ἀπομνημονεύματα, p. 29-35. Le passage de ce dernier ouvrage, qui raconte la création du patriarcat moscovite par Jérémie II, est même cité *in extenso*, p. 35-39. Toutes ces études nous paraissent solides et comblent heureusement de vraies lacunes.

La deuxième brochure, sur Samuel Capasoulès, nous porte à la fin du XVIIe siècle et au début du XVIIIe, et nous fait suivre dans ses grandes lignes près d'un demi-siècle de l'Eglise alexandrine, car Samuel fut, durant cinquante ans, mêlé à tous les événements qui la concernent. Cet aperçu ne comprend qu'une quarantaine de pages, toute la seconde partie étant consacrée à publier des lettres inédites. Il est vrai que le fait saillant de ce patriarcat, les essais d'union avec les anglicans, est l'objet d'une brochure spéciale. Si M. Papadopoulos raconte avec sympathie ces tentatives de rapprochement entre orthodoxes et protestants, il est, par contre, indigné de voir son héros accusé d'avoir fait des propositions d'union à Rome, et s'applique à le laver de cette tache (*Samuel Capasoulès*, p. 28-32), mais il ne réussit pas à forcer la conviction, loin de là. La démarche de Capasoulès est rapportée par M. Picot, avec des détails extraordinairement circonstanciés et précis qui supposent une consultation directe de documents originaux. M. Papadopoulos-Kérameus, visiblement ému de ce récit, s'efforça de l'expliquer, mais n'osa pas aller au delà. M. Chrysostome Papadopoulos a moins de scrupules, et affirme sans hésiter qu' « il est heureusement facile de vérifier la *fausseté absolue* de ces données latines ». Voyons ces raisons décisives. En fait, elles se réduisent à deux documents, les autres pré-

tendues preuves tirées de l'impossibilité du fait n'étant que des conjectures, des suppositions. Ces documents sont deux lettres inédites de Nicolas Comnène Papadopouli au patriarche Chrysanthe, d'après lesquelles ce n'est pas Samuel Capasoulès qui aurait fait des propositions d'union, mais un faux patriarche du nom de Thomas, passé à l'obédience de Rome avec deux cents évêques de ses suffragants. L'invraisemblance de telles fantaisies les rend suspectes *a priori*, d'autant qu'elles sont rapportées en des phrases fort imprécises, et dont le ton gouailleur n'est certes pas un indice de véracité; les soupçons s'accentuent au nom seul de Nicolas Comnène Papadopouli, à qui on les attribue, et qui fut un grand fabricateur de textes, dont l'autorité est d'autant moindre dans le cas présent, qu'il aurait été manifestement hypocrite, se montrant à la fois catholique ardent en Italie et antiromain dans ses rapports avec le patriarche de Jérusalem; cette circonstance, loin de donner plus de poids à sa parole, devrait plutôt mettre en défiance. Aussi, les documents en question seraient-ils authentiques, nous estimons qu'un historien sérieux ne peut les préférer au récit objectif de M. Picot. Mais ces lettres sont-elles vraiment de Nicolas Comnène Papadopouli ? M. Ch. Papadopoulos se contente de l'affirmer, sans donner la moindre preuve, alors qu'il en faudrait tant et de claires jusqu'à l'évidence pour faire admettre qu'un catholique, Grec sans doute, mais Jésuite, ardent défenseur de Rome, zélé jusqu'à l'excès, jusqu'au fanatisme, au dire de M. Sathas, a osé écrire ces lettres injurieuses pour la Papauté, qu'elles tournent en ridicule. On avouera que l'acte de foi exigé ici dépasse les bornes de l'ordinaire. Nous persistons donc à croire à la démarche de Samuel Capasoulès.

La troisième étude est consacrée à l'exposé historique des relations qui s'établirent de 1716 à 1725 entre les orthodoxes et les anglicans non jureurs, en vue d'arriver à l'union. Ce récit clair et simple est la mise en œuvre des documents et notes publiés par Mgr Louis Petit dans *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, de Mansi, 1905, t. XXXVII, col. 369-624. L'auteur les a complétés par les cinq lettres qu'il donne en supplément dans sa brochure, p. 50-56. Ceux donc qui ne pourront parcourir les 300 colonnes de Mansi trouveront ici un excellent résumé de toutes ces pièces. F. Cayré.

E. Magnin, *l'Eglise wisigothique au* VIIe *siècle*. Paris, A. Picard, 1912, in-12, XLI-200 pages. Prix : 3 fr. 50.

Le t. Ier de l'*Eglise wisigothique* (589-711) a pour objet : les rapports de *Rome et de l'Eglise wisigothique, ceux du droit canon espagnol avec celui de l'Eglise universelle*, le *gouvernement national*, le *gouvernement provincial*, le *gouvernement de la cité* : *l'évêque;* enfin une *conclusion sur les degrés supérieurs de la hiérarchie.*

L'Eglise hispanique, telle que nous la décrit M. Magnin, est en petit, et à part la primauté romaine nettement reconnue par elle et inscrite dans son droit ecclésiastique local, l'image fidèle de l'Eglise byzantine, dont elle a sans doute subi l'influence par l'intermédiaire de la *diaspora* grecque de la Bétique (Andalousie). Le souverain gouverne l'Eglise comme la nation, et le code est à la fois civil et ecclésiastique (nomocanonique). Le monarque convoque les conciles, auxquels il propose le *tomos* des délibérations.

Une chose intéressante à constater, c'est que le titre d'archevêque donné au chef de l'Eglise hispanique, et en vertu duquel le métropolitain de Tolède était considéré comme l'évêque suprême d'Espagne, est exactement le même que portent encore aujourd'hui les chefs d'Eglises autocéphales en Orient (patriarches, exarques, métropolitains). Cette supériorité réelle de l'archevêque sur les évêques, et même les métropolitains, a débuté en Egypte à l'époque de saint Athanase,

a existé ensuite ailleurs en Orient et en Occident, mais ne s'est maintenue plus tard qu'en Orient.

L'*Eglise wisigothique* se termine par ces paroles, qui expriment à l'égard de l'Eglise espagnole du VIIe siècle une louange et un regret : « La hiérarchie de l'Eglise d'Espagne était fortement organisée et sagement distribuée..... Malheureusement....., elle se tenait peut-être trop à l'écart de la vie de la catholicité..... Ce particularisme national fut une des causes principales des interventions et des empiétements de la puissance séculière, ainsi que de la mainmise des clercs sur l'Etat; on confondait trop facilement les intérêts de la religion et ceux de la nation, et l'action du reste de la chrétienté était trop faible pour remédier aux dangers de cette confusion. Le roi nommait les évêques, et parfois dirigeait les conciles; les évêques et les conciles, à leur tour, taisaient les rois. Cette compénétration du civil et du spirituel firent que, à la longue, l'Etat et l'Eglise virent leurs forces s'user par ces frottements trop fréquents. Et ainsi la catastrophe de 711 (défaite des chrétiens par les musulmans) ne fut que le terme d'une décadence depuis longtemps commencée. » (P. 199-200.)

Nous souhaitons que les autres volumes viennent bientôt compléter ce premier aperçu intéressant de l'Eglise wisigothique, dont l'organisation est une des plus curieuses de l'Europe au début du moyen âge. A. CATOIRE.

Annuaire de l'Ecole nationale grecque du Phanar. — L'Ecole nationale grecque du Phanar publie régulièrement, en fascicule spécial, chez les frères Gérard, Constantinople, l'*Exposé de ce qu'elle a fait* durant l'année scolaire. Les fascicules que nous avons vus, de 1907 à 1912 contiennent tous : 1° le discours d'ouverture fait par le directeur; 2° un rapport sur la situation économique; 3° un discours académique prononcé le 30 janvier, à l'occasion de la solennité des trois hiérarques, fête patronale des écoles; 4° un rapport du directeur sur l'année écoulée; 5° enfin, des listes de professeurs, d'élèves, de programmes, de matières enseignées. Le discours académique de 1908 a traité un sujet de physique; en 1909, M. P. Anastasiadès a fait connaître *le Poète Mouallim Nadji;* en 1910, M. J. Valavanès a donné un *Bref aperçu général sur la puissance de la langue grecque;* en 1911, M. Ch. Richard de Marpillero a étudié (en français) les *Principes moraux, politiques et patriotiques d'Euripide*, tandis que, en 1912, M. J. Arvanitakès a suivi le *Développement de l'écriture grecque depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.*

Le volume qui concerne l'année 1911-1912 contient en outre un discours lu par M. Mystakidès à l'occasion du *Concours Sébastopoulos*. Il expose les points d'attache historiques et littéraires qui relient l'*hellénisme* moderne à l'hellénisme ancien, et conclut à la nécessité, pour les Grecs, d'étudier l'ancienne littérature classique.

Dans le même genre de connaissances, nous signalerons aussi avec plaisir une étude faite au point de vue de l'étymologie et de la sémantique, sur *le mot* δάφθαρος, par M. d'Economidès, ainsi que les *Huit chapitres se rapportant à l'histoire des écoles aux* XVIIIe *et* XIXe *siècles*, de M. Mystakidès. Ce sont des tirages à part d'articles. Athènes, imprimerie Sakellarios, 1909. X.

E. MEYER, *Histoire de l'antiquité*, t. Ier : *Introduction à l'étude des sociétés anciennes (évolution des groupements humains)*, traduit par MAXIME DAVID, agrégé de l'Université. Paris, Paul Geuthner, 1912, in-8°, VIII-284 pages. Prix : 7 fr. 50.

Ce volume de M. Meyer n'est, en somme, que le développement de la profession de foi suivante : « L'esprit critique qui préside à l'histoire de l'antiquité entreprise par nous sera pleinement indépendante de toute idée confessionnelle. »

Le verdict des religions concernant les origines de l'humanité a cessé de s'im-

poser, pense l'auteur, depuis que, grâce à une civilisation plus parfaite, la conscience plus éclairée des peuples a fini, après d'assez nombreux tâtonnements, par proclamer l'autonomie pleine et entière de la pensée philosophique et historique.

Ne sait-on pas, d'ailleurs, poursuit M. Meyer, que si la religion avait un titre pour imposer ses lois à la critique, ce titre se déduirait du principe qu'elle est le fondement nécessaire de la société, de la morale et de la civilisation? Or, continue notre historien philosophe, il est une vérité considérée désormais comme évidente à l'égal d'un axiome, c'est que pensée, morale, religion, etc., l'homme doit tout à la société. La religion païenne ou chrétienne n'est qu'une forme de la civilisation, mais elle n'en est la forme ni nécessaire ni supérieure.

Il va sans dire que si la méthode préférée par M. Meyer s'appuie sur le pseudo-axiome, que la raison est autonome à l'égard de la religion, la nôtre repose sur l'affirmation contraire, mais comme cette affirmation est avant tout une thèse de philosophie religieuse, nous nous contentons d'y renvoyer l'auteur de l'*Histoire de l'antiquité*, dont nous reconnaissons très volontiers l'érudition et la science historiques. A. Catoire.

G. Foucart, *Histoire des religions et méthode comparative*. Paris, A. Picard, 1912, in-12, clxiv-450 pages. Prix : 5 francs.

Cet ouvrage est une réédition revue et complétée de la *Méthode comparative dans l'histoire des religions*, publiée par le même auteur en 1909.

Dans l'introduction, M. Foucart répond aux critiques suscitées par son premier travail, et s'étend longuement sur les défauts de la méthode ethnologique fondée sur la religion des prétendus peuples primitifs, le totémisme, etc. Selon lui, la vraie méthode comparative destinée à nous donner une histoire scientifique de la religion consiste à étudier les faits religieux dégagés des circonstances locales et psychologiques, et, pour ce faire, à choisir comme terme de comparaison la religion *naturelle*, dont les éléments essentiels ont chance d'être les plus objectifs. A ce point de vue capital, la religion type paraît être à l'auteur la religion de l'ancienne Egypte et de la Chaldée antique. Viennent ensuite, comme religions comparées, les religions de l'Asie Mineure et des civilisations égéennes et méditerranéennes, celles de l'Inde et de l'Extrême-Orient, des deux Amériques, enfin la religion des non civilisés de tous les temps.

Quant aux religions révélées, l'auteur rappelle en quelques mots ce qu'il en pense dans l'introduction, et développe sa pensée au chapitre II de son ouvrage : « Une méthode prudente conseille..... d'écarter le groupe des religions connues sous le terme de « révélées ». La raison donnée par M. Foucart est que, si elles sont plus connues, ces religions sont des religions encore vivantes et toutes faites, et sont par là même un terrain moins instructif pour l'étude de l'histoire objective des religions.

Après ce bref exposé de la méthode et de l'esprit de cet ouvrage, le lecteur se rendra compte de son contenu en connaissant les sujets des neuf chapitres qui le composent.

I. Objet de l'histoire des religions. — II. Choix d'une religion pour servir de terme de comparaison. Avantage de la religion égyptienne. — III. Culte des animaux en Egypte et en d'autres pays. — IV. Le sacrifice, etc. — V. La magie, etc. — VI. Les morts, la morale, le sacerdoce. — VII et VIII. L'évolution. — IX. L'usure du temps. L'âme des peuples.

L'ouvrage de M. Foucart paraît très sérieux. Toutefois, l'impression qu'il laisse dans l'esprit du lecteur est que le professeur d'Aix-Marseille n'est pas croyant. Ce qui porte à le penser est, entre autres indices, que son livre semble supposer, comme beaucoup d'autres travaux antérieurs écrits sur la même

matière, qu'il a existé en fait, à l'origine première de l'humanité et dans la suite de son histoire, une religion pleinement *naturelle* au sens où M. Foucart entend ce mot. En outre, on pourrait contester l'assertion que les religions révélées ou autres encore vivantes offrent une matière moins instructive que les religions *naturelles* parvenues au terme de leur évolution. A. Catoire.

R. Meyer et G. Ardant, *la Péninsule des Balkans et le mouvement agraire*. Paris, Téqui, 1913, in-8°, 311 pages.

A ne lire que le titre principal, on pourrait se demander comment les auteurs ont pu trouver la matière de ce volume dans la seule presqu'île balkanique où le mouvement agraire n'a pas encore pris beaucoup d'importance, sauf en Roumanie. L'étonnement disparaît un peu quand on lit les sous-titres : *Le mouvement agraire en Angleterre et dans ses colonies; la plaine saxonne; les Etats-Unis; la Hongrie; l'Eglise et la propriété*. Le titre du premier chapitre est tout simplement devenu celui du livre tout entier, et plus d'un lecteur avide de connaître cet Orient insoupçonné, dont on parle tant depuis un an, s'y laissera aisément tromper. Ce livre, qui semble de prime abord composé sous l'influence des événements récents, n'est cependant point neuf, car les renseignements qu'il donne datent de 1890 au plus tard. Le mouvement agraire est-il donc resté stationnaire depuis un quart de siècle? J. Iannakis.

E. Bapst, *les Origines de la guerre de Crimée. La France et la Russie de 1848 à 1854*. Paris, Delagrave, 1912, in-8°, 514 pages. Prix : 7 fr. 50.

Les origines de la guerre de Crimée ont déjà donné lieu à des études fort intéressantes, mais contradictoires, suivant les opinions politiques ou religieuses de leurs auteurs. Napoléon III a-t-il vraiment voulu entreprendre une croisade contre le monde orthodoxe, ou ne voulait-il pas plus simplement abattre la Russie autocrate, obstacle à sa fameuse politique des nationalités? M. Edmond Bapst étudie la question à son tour avec une érudition et une critique remarquables. Son livre nous retrace les relations diplomatiques de la France et de la Russie depuis la proclamation de la République, en 1848, jusqu'à la déclaration de guerre en 1854. Il semble ressortir nettement de cette lecture que ce n'est point la question des Lieux Saints — réglée d'ailleurs au moment où les hostilités parurent inévitables — qui fut cause de la guerre de Crimée, mais l'animosité que Napoléon III rencontra à la cour du tsar Nicolas Ier après le 2 décembre. On lira avec un vif intérêt l'histoire de ces longues négociacions, que M. Bapst a su mettre en lumière avec tout son talent de diplomate et d'écrivain. R. Janin.

K. Waliszewski, *le Fils de la grande Catherine, Paul Ier*. Paris, Plon-Nourrit, 1912, in-8°, VIII-688 pages.

Singulière figure que celle de Paul Ier, considéré par les uns comme un fou couronné, et par les autres exalté jusqu'aux nues en vertu de la loi de réaction! M. Waliszewski, fort au courant de l'histoire de la Russie, comme le prouvent plusieurs volumes qu'il a déjà publiés, s'attache dans celui-ci à étudier l'empereur bizarre si diversement jugé, dont les excentricités faisaient la joie de l'Europe et la terreur de ses sujets. C'est la vie de la cour impériale de Russie que nous voyons se dérouler devant nous avec ses intrigues byzantines et ses aventures galantes dignes du XVIIIe siècle finissant; c'est le règne, long de cinq ans de Paul Ier, qui finit dans une sombre tragédie dont les fils de l'empereur assassiné n'ont jamais pu se faire passer pour innocents. C'est dire tout l'intérêt que présente ce livre, plein de faits curieux, d'anecdotes intéressantes, qui ne font

cependant pas oublier à l'auteur que l'historien doit prendre en considération d'autres événements que ceux qui se passent dans les salons et les boudoirs.

R. Janin.

I. — Th. Kapterev, *Patriarch Nikon i tsar Alexêi Mikhaïlovitch* (*le Patriarche Nicon et le tsar Alexis Miklaïlovitch*). Serghief-Poçad, 1909-1912, 2 vol. in-8°, v-524 et viii-547 pages avec plusieurs suppléments. Prix : 6 roubles.

M. I.-Th. Kapterev nous présente dans ces deux volumes l'histoire d'une des périodes les plus agitées et les plus intéressantes de la vie intérieure de l'Eglise russe. Depuis longtemps déjà, l'auteur avait étudié la réforme liturgique du patriarche Nicon dans une série de savants articles donnés au *Pravoslavnoïé Obozrênié* en 1887. Ces articles faillirent alors paraître en volume; mais le procureur du saint synode, Pobiédonotsef, poussé par l'historien du *Raskol*, N.-I. Soubbotine, s'y opposa. La raison de cette défense était que M. Kapterev soutenait une thèse favorable aux Starovières, à savoir que l'usage de faire le signe de la croix avec deux doigts, et non avec trois, avait été enseigné aux Russes par leurs premiers apôtres venus de Byzance. Quelques siècles après, les Grecs s'avisèrent de faire le signe de la croix avec trois doigts sans avertir les Russes de ce changement. Dans le courant du xvie siècle, on s'aperçut de la divergence, et, au xviie, le tsar Alexis Mikhaïlovitch, et son confesseur, le protopope Stéphane Boniphatievitch, résolurent d'introduire l'usage grec dans l'Eglise russe. Il y avait aussi quelques autres petites divergences rituelles entre Grecs et Russes; des fautes de copistes s'étaient glissées dans les livres liturgiques des Moscovites. Le tsar voulut qu'on se conformât de tout point à la norme grecque. Il trouva dans le patriarche Nicon l'instrument à la fois docile et énergique de la réforme projetée.

Car — M. Kapterev le montre bien — ce ne fut pas le patriache Nicon qui eut l'initiative de cette réforme. On la préparait déjà sous son prédécesseur, le patriarche Joseph (1640-1652). Nicon eut seulement le mérite de la réaliser. Comment il s'y prit pour l'imposer à un clergé très mal disposé aux innovations, très hostile aux Grecs, qu'on accusait couramment d'avoir corrompu l'orthodoxie; comment, de l'opiniâtre résistance qu'il rencontra chez certains ecclésiastiques naquit le *Raskol*, l'auteur nous le raconte dans son premier volume avec force détails.

Le second volume, qui a pour nous plus d'intérêt que le premier, étudie spécialement les relations du patriarche Nicon avec le tsar Alexis Mikhaïlovitch. On se tromperait si l'on voyait dans la réforme du rituel l'œuvre principale de Nicon. Son entreprise vraiment originale fut d'essayer de délivrer l'Eglise russe de la tutelle despotique du tsar. Il proclama avec des accents tout pareils à ceux de notre pape Grégoire VII l'indépendance de l'Eglise vis-à-vis de l'Etat, la supériorité du sacerdoce sur l'empire. Autant, disait-il, le ciel est élevé au-dessus de la terre, autant le sacerdoce l'emporte sur l'empire. Le patriarche est l'unique souverain de l'Eglise; il est tout à fait indépendant du tsar, et possède même un droit de contrôle sur les affaires de l'Etat et de la société civile. On devine que ces théories, que le prélat tenta sans délai de faire passer dans la pratique, ne furent pas du goût d'Alexis Mikhaïlovitch. Il voulut se défaire de ce rival dangereux, et, pour y réussir, il appela à son aide les patriarches orientaux. Il fit adresser à ces derniers une série de questions sur les relations entre l'Eglise et l'Etat. Les réponses des prélats consacrèrent en termes à peine voilés les principes du césaropapisme. N'avaient-ils pas à ménager un souverain qui leur distribuait de larges aumônes ? Et puis, est-ce qu'autrefois, à Byzance, du temps des basileis, la théorie de Nicon était pratiquée ? Cette théorie ressemblait fort à une innovation occidentale. Elle méritait d'être condamnée.

Muni de ces réponses, conseillé par l'intrigant Païsios Ligaridès, secondé par les patriarches Païse d'Alexandrie et Macaire d'Antioche, qui étaient en tournée de quête dans la sainte Russie, le tsar n'eut pas de peine à faire condamner par un grand concile, tenu à Moscou en 1667, l'audacieux Nicon, qui, depuis plusieurs années déjà, avait devancé les désirs du souverain en donnant sa démission. Mais, chose curieuse, les évêques moscovites n'acceptèrent point telles quelles les décisions des patiarches d'Orient sur les relations de l'Eglise et de l'Etat. Il fallut s'arrêter à une formule de transaction, et l'on déclara solennellement que le tsar et le patriarche étaient indépendants chacun dans leur sphère. Quelques années plus tard, Pierre le Grand se chargea de ramener son Eglise à la doctrine authentique des patriarches orientaux, qui, comme on sait, ne firent pas difficulté d'approuver le saint synode dirigeant et le *Règlement ecclésiastique*.

Il y aurait bien d'autres choses intéressantes à relever dans le magistral ouvrage de M. Kapterev. Mais à le faire nous dépasserions les limites d'un compte rendu. Disons seulement que son étude est une œuvre vraiment scientifique, révélant en l'auteur un véritable historien et un écrivain remarquable, et qu'elle mériterait d'être présentée aux Occidentaux dans une traduction plus accessible que l'original russe. M. Jugie.

I.-Th. Kapterev, *Patriarch Nikon i evo protivniki v dèlè ispravleniia tserkovnykh obriadov (le patriarche Nicon et ses adversaires dans l'affaire de la réforme des rites ecclésiastiques). L'époque du patriarche Joseph.* Serghief-Poçad, Elov, 1913, 2e édit., in-8°, VIII-271 pages. Prix : 2 roubles.

Cet ouvrage est comme une introduction à la longue étude analysée ci-dessus sur le patriarche Nicon et le tsar Alexis Mikhaïlovitch. M. Kapterev y étudie les premiers essais de réforme liturgique tentés sous le patriarche Joseph (1640-1652), qui préparèrent la réforme plus complète de Nicon. Il établit contre Soubbotine que les futurs docteurs du *Raskol*, Néronov, Awakoum et Lazare ne furent nullement à la tête du mouvement réformateur sous le patriarche Joseph, et montre l'influence qu'exercèrent à cette époque dans les milieux moscovites les Grecs et les théologiens de Kiev. Les Grecs avaient sans doute mauvaise réputation en Russie depuis la chute de Constantinople; mais, dans la première moitié du XVIIe siècle, ils commençaient à reconquérir les sympathies de plusieurs, et le patriarche Joseph ne croyait pas déchoir en consultant le patriarche œucuménique sur des questions de liturgie. Dans sa réponse, le patriarche de Constantinople cherchait à favoriser ces bonnes dispositions, en déclarant que la Grande Eglise avait reçu de Dieu « le pouvoir d'ouvrir aux fidèles la porte de la science divine, et de les confirmer dans la vraie foi; que cette Eglise était la source et le principe de toutes les autres Eglises, qu'elle distribuait la vie à tous les chrétiens pieux de toutes les Eglises, et conservait immuablement les dogmes de la vraie foi » !

M. Kapterev parle aussi assez longuement d'un groupe de zélateurs du culte constitué à Moscou par le confesseur du tsar, Stéphane Boniphatiev. Il prouve enfin, dans le chapitre IV de son ouvrage, et surtout dans un supplément destiné à réfuter les attaques de Soubbotine, que l'usage de se signer avec deux doigts fut introduit en Russie par les Grecs au Xe siècle, et que ce furent les Grecs qui, plus tard, adoptèrent le signe de la croix avec trois doigts. Les Starovières étaient donc dans le vrai en prétendant que le *dvoïeperstié* (signe de la croix avec deux doigts) était plus ancien que le *troïeperstié* (signe de la croix avec trois doigts). On sait que, de nos jours encore, cette divergence sur la manière de se signer constitue l'une des bases du schisme qui sépare plusieurs millions de raskolniks de l'Eglise officielle. Faut-il nous en étonner? Ne savons-

nous pas que Michel Cérulaire consomma le schisme entre l'Orient et l'Occident parce que l'hostie latine manquait d'un peu de levain ? M. Jugie.

J. Roman, *Manuel de sigillographie française*. Paris, Picard, 1913, in-8°, viii-402 pages. Prix : 15 francs.

La sigillographie est une science encore peu connue, qui possède ses règles et ses méthodes comme toutes les autres. Elle était malheureusement jusqu'ici l'apanage de rares initiés, car il n'existait aucun manuel commode permettant à tous d'en apprendre les secrets. Il faut remercier M. Roman d'avoir comblé cette lacune avec tant de compétence. Après avoir étudié l'histoire du sceau, l'utilité de la sigillographie, l'emploi du sceau, ses différentes sortes, etc., il décrit les divers types, puis il indique pour chaque province de France tout ce que la sigillographie peut apprendre sur l'histoire nationale. L'ouvrage se termine par un index alphabétique et par 30 planches très fines qui donnent les spécimens des sceaux les plus remarquables. Composé spécialement pour la France, cet ouvrage n'en a pas moins une importance générale qui n'échappera pas aux nombreux amis de la sigillographie. J. Iannakis.

G. Fougères, *Athènes* (Collection *les Villes d'art célèbres*). Paris, H. Laurens, 1912, in-8°, 204 pages. Prix : 5 francs.

Ceux qui veulent connaître Athènes et sa civilisation autrement qu'à l'aide de manuels souvent trop secs trouveront dans ce livre un guide sûr et renseigné, dont la compétence et l'érudition sont hors de doute. Ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, dont il est devenu récemment directeur, M. Fougères a eu le temps de se familiariser avec l'histoire et l'archéologie de cette ville pendant les années qu'il a passées au milieu des chefs-d'œuvre de l'antiquité hellénique. C'est principalement de la période païenne qu'il traite dans cet ouvrage, et on comprend aisément qu'il y ait insisté. Mais, après avoir décrit les beautés de la ville dans les temps antiques, il ne néglige pas celles que lui ont léguées le moyen âge et les temps modernes. C'est donc Athènes tout entière, depuis ses obscures origines au xvie siècle avant Jésus-Christ jusqu'à nos jours, qui revit sous la plume de l'auteur. 168 figures fort réussies pour la plupart représentent les merveilles les plus remarquables parmi celles que la barbarie du temps ou des hommes a épargnées, des paysages attiques, des scènes de vie populaires, etc. Ces illustrations variées donnent à l'ouvrage un charme que l'on chercherait en vain dans les guides ordinaires, et ajoutent encore à la valeur du texte. R. Janin.

LIVRES REÇUS A LA RÉDACTION

Plusieurs de ces ouvrages seront l'objet d'un compte rendu dans une des livraisons de la revue.

Cabrol-Leclercq, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, fascicules XXIX et XXX (*Chrisme-Collégia*). Paris, Letouzey, 1913. Prix : 5 francs le fascicule.

Vacant-Mangenot, *Dictionnaire de théologie catholique*, fascicules XLI et XLII (*Fiançailles-Foi*). Paris, Letouzey, 1913. Prix de chaque fascicule : 5 francs.

A. d'Alès, *Dictionnaire apologétique de la foi catholique*, fascicule IX (*Inciné-*

1201-13. — Imp. P. Feron-Vrau, 3 et 5, rue Bayard, Paris, 8e. — *Le gérant* : A. Faigle.

LA VIE ET LES ŒUVRES D'EUTHYME
PATRIARCHE DE CONSTANTINOPLE

I. — Vie d'Euthyme.

Jusqu'à ces derniers temps, la vie d'Euthyme, patriarche de Constantinople de 907 à 912, n'était connue que très imparfaitement par l'oraison funèbre d'Aréthas de Césarée, prononcée vers 921 à l'occasion de la translation de la dépouille mortelle d'Euthyme du couvent d'Agathos au couvent de Psamathia et par les maigres renseignements des chroniqueurs (1). En 1888, C. de Boor publia des fragments importants d'une longue *Vie d'Euthyme* trouvés dans un manuscrit de la bibliothèque de Berlin, que G. Hirschfeld avait rapporté d'un voyage en Asie Mineure, en 1874 (2). Ce document, dû à la plume d'un anonyme, contemporain d'Euthyme, et son subordonné au monastère de Psamathia, ne nous fait pas seulement connaître la vie de ce saint homme. C'est une biographie écrite à la grande manière. En parlant de son héros, l'auteur est amené à tracer une esquisse prise sur le vif de la vie intérieure de la cour et de l'Église byzantines sous le règne de Léon le Sage (886-912). C. de Boor a établi sur de bonnes preuves la véracité de l'historien, son impartialité, sa sérénité dans le récit d'événements qui avaient soulevé tant de passions, encore ardentes au moment où il écrivait (3). Du fait de ce récit, l'histoire de la querelle dite de la tétragamie, qui troubla si violemment l'Église byzantine pendant le premier quart du xe siècle, et renouvela entre les deux Églises le schisme à peine éteint (4), se trouve complètement modifiée. La physionomie d'Euthyme en sort rayonnante de grandeur et de sainteté; l'auréole de Nicolas le Mystique s'éclipse entièrement. Ce personnage a joui dans l'histoire d'une réputation très imméritée.

(1) Syméon, logothète, *Annales*, *P. G.*, t. CIX, col. 772-778; Théophane Continué, *ibid.*, col. 387, 396; Georges le Moine, *Vita recentium imperatorum*, *ibid.*, col. 928, 932-933; Léon Grammaticus, *Chronographia*, *P. G.*, t. CVIII, col. 113, 117; Georges Cedrenus, *Historiarum compendium*, *P. G.*, t. CXXI, col. 1164; Constantin Manassès, *Compendium chronicon*, *P. G.*, t. CXXVII, col. 422.

(2) C. de Boor, *Vita Euthymii. Ein Anecdoton zur Geschichte Leo's des Weisen* (886-912). Berlin, 1888.

(3) Voir le commentaire de C. de Boor, *op. cit.*, p. 79 sq.

(4) C'est en l'année 900 qu'eut lieu l'union des deux Eglises, divisées par le schisme de Photius, comme nous l'apprend la *Vie d'Euthyme*, c. x, 25, p. 34.

La *Vie d'Euthyme* nous révèle les motifs secrets de son attitude dans l'affaire des quatrièmes noces; ils n'ont rien d'héroïque. Après avoir lu ces pages, on s'aperçoit que cette querelle de la tétragamie fut comme une répétition du schisme photien. Nicolas le Mystique continue la pol tique de Photius, dont il avait été le familier (1). Euthyme est sa victime et rappelle Ignace, en le surpassant peut-être par l'éclat de la vertu.

* *

Les fragments publiés par C. de Boor sont muets sur la première partie de la vie de notre héros. Ils débutent par le récit de la mort de Basile le Macédonien (886). A cette époque, Euthyme se trouve à Constantinople, au monastère de Saint-Théodore, près de Péghé, localité située hors de la ville. Les seuls renseignements que l'on possède sur les premières années du futur patriarche sont fournis par le discours d'Aréthas. Euthyme naquit à Séleucie d'Isaurie, vers 834 (2). Son enfance fut pieuse (3). Dès sa première jeunesse, il se consacra à Dieu dans la vie monastique. C'est au Mont Olympe, déjà illustré par tant de héros de la sainteté, qu'il fit ses premiers exploits ascétiques. Aréthas vante son endurance de la faim, de la soif et du froid. Pendant la rigueur de l'hiver, il ne portait qu'un seul vêtement, et il s'était fabriqué un véritable instrument de torture pour lutter contre le sommeil. Aprés l'Olympe, ce fut le monastère du golfe d'Astaki, en face de Nicomédie, qu'il édifia par ses vertus. Puis, on ne sait en quelle occasion, il se rendit à Constantinople, où pendant quelque temps il fut gyrovague. Il ne tarda pas à se fixer au monastére de Saint-Théodore, et c'est là, comme nous l'avons déjà dit, qu'il se trouve à l'avènement de Léon le Sage.

Ce dernier avait déjà fait sa connaissance avant de monter sur le trône, et l'avait choisi pour son confesseur. Aussitôt basileus, il manifesta l'intention de l'appeler au palais. Mais auparavant il jugea convenable d'aller lui faire une visite. L'entrevue eut lieu au couvent de Saint-Théodore. Elle fut vraiment touchante. Le basileus s'inclina jusqu'à terre devant son Père spirituel, baisa son manteau en versant

(1) *Vita Euthymii*, c. II, 24, p. 6. Le nom de Nicolas le Mystique paraît dans les Ménées grecs au 15 mai. Celui du patriarche Euthyme, qui ne s'y trouve pas, aurait certes plus de droit à y figurer.

(2) Cette date approximative se déduit des paroles qu'Euthyme s'adresse à lui-même sur le point de mourir : il a passé soixante-cinq ans dans l'ordre monastique; il a servi Dieu dès sa jeunesse : ἑβδομήκοντα καὶ πέντε ἔτη ἐν τῷ τῶν μοναχῶν τάγματι ἐξεπλήρωσας. Πορεύῃ δὲ τὰ νῦν πρὸς τὸν Κύριόν σου καὶ Θεὸν..... ᾧ ἐκ νεαρᾶς ἡλικίας ἠκολούθησας. *Vita Euthymii*, c. XXIII, 8-9.

(3) ὃν ἐκ βρέφους ἠγάπησας. *Ibid.*

des larmes de joie, et proclama tout haut la puissance de sa prière et tout le bien qu'il avait fait à son âme. Euthyme répondit par quelques paroles d'édification et congédia son illustre pénitent. Celui-ci, trouvant l'entretien trop court, dit au Père son désir de l'avoir près de lui au palais. Le Père refusa d'abord, mais vaincu par les instances de Léon, il promit de venir après le Carême. Le basileus voulut alors connaître ses désirs et les satisfaire; le saint homme déclara ne souhaiter qu'une chose : le voir, lui empereur, conduire ses sujets avec bonté et indulgence dans les voies de la piété et de la justice (1).

Léon pratiqua bien mal ces excellents conseils. Il accorda toute sa confiance à un méprisable ambitieux, Stylien Zaoutzès, père de Zoé, avec laquelle il entretenait publiquement des relations adultères. Se sachant tout-puissant, Stylien donnait libre-carrière à sa cupidité et à ses rancunes. Ses victimes n'eurent d'autre ressource que de s'adresser à Euthyme pour obtenir aide et protection. Le cœur compatissant de celui-ci ne put rester insensible aux plaintes des opprimés, et il usa de tout son crédit pour leur faire rendre justice. Le basileus, qui était bon par nature, écoutait volontiers les suppliques de son Père spirituel. On devine la fureur du *basilopator* — c'était le titre pompeux que Léon avait décerné à son favori — en voyant son influence contrebalancée et ses entreprises malfaisantes arrêtées par un misérable moine. Il s'en plaignit à l'empereur, qui lui dit d'aller s'expliquer avec Euthyme: ce qu'il fit quelques jours après. L'entrevue fut ce qu'on pouvait prévoir. Stylien reprocha amèrement au moine ses interventions charitables en faveur de ceux qui étaient, disait-il, les ennemis du basileus et de l'État. Euthyme lui répondit avec une franchise tout apostolique, et lui prédit sa disgrâce et la ruine de sa famille. Ce fut en vain que Stylien essaya d'indisposer Léon contre son confesseur. Il ne réussit qu'à s'attirer une cruelle humiliation. Le basileus lui-même l'invita à se réconcilier avec le moine détesté, ce qu'il fit, en plat courtisan qu'il était (2).

Cependant l'importunité des solliciteurs distrayait Euthyme de sa vie de prière. Il résolut de quitter la capitale et de retourner au Mont Olympe. Il s'ouvrit de ce projet à son ami Anatole, higoumène de Stude, qui l'en dissuada et lui remontra que secourir les malheureux est une œuvre très agréable à Dieu, et que son âme n'éprouverait de ce chef aucun préjudice (3). Euthyme se laissa persuader. Malgré la

(1) *Vita Euthymii*, c. II.
(2) *Ibid.*, c. III.
(3) C. II.

promesse qu'il avait faite à l'empereur, il ne se pressait pas de venir au palais, pour ne pas voir de près les injustices qui s'y commettaient (1). Ce fut à grand'peine qu'il accepta de s'y rendre un jour pour dîner, cédant aux instances de Léon et de son frère, le patriarche Étienne. Après deux ans et demi, l'impératrice Théophano, à force de lui représenter le grand bien qui résulterait de sa présence à la cour, lui arracha tout juste un séjour de trois jours. Ce fut à cette occasion que le patriarche Étienne, du consentement de l'empereur, le choisit pour syncelle (2). Le saint moine se laissa faire, mais de retour à Saint-Théodore, il n'en bougea pas pendant un an entier. Il fallut lui écrire pour lui rappeler les obligations de sa nouvelle fonction. Il reparut alors, mais ce fut pour offrir sa démission. On le calma et on lui fit promettre de se rendre en ville une fois par mois (3).

Sur ces entrefaites, Léon tomba malade, et Euthyme fut invité à faire au palais des visites plus fréquentes. Il s'y prêta de bonne grâce. C'est alors que l'empereur s'offrit à lui donner le monastère de Saint-Serge, situé à l'intérieur des remparts, dans le voisinage du palais. Euthyme refusa, déclarant « qu'il ne voulait point arroser les plantations d'autrui », mais il ne cacha pas qu'il accepterait volontiers qu'on lui construisit un couvent dans la ville. Léon s'empressa de satisfaire ce désir. Tout près de Stude, sur le bord de la mer, à un endroit appelé Psamathia, se trouvait une belle propriété ayant appartenu au drounguaire Léon Catakoilas, que Stylien avait envoyé en exil. Il y avait là un magnifique emplacement pour un monastère. Consulté, Euthyme trouva le site à son goût. La construction du couvent fut aussitôt résolue. Mais voilà que des parents de Catakoilas révélèrent comment le propriétaire de Psamathia avait été injustement dépossédé de ses biens par Zaoutzès et interné contre son gré dans un monastère. Euthyme prit aussitôt la plume et écrivit à l'empereur une belle lettre pour lui signifier que Dieu n'agrée pas les offrandes qui sont le produit de la rapine, et que lui et ses moines ne consentiraient à habiter le nouveau couvent que si Catakoilas était rappelé de son exil et réintégré dans sa charge. Léon comprit la noblesse du geste. Catakoilas fut gracié, au grand dépit de Stylien (4).

Le nouveau monastère fut consacré aux saints anargyres, Côme et Damien. La dédicace en fut splendide. L'empereur et le patriarche

(1) C. III, 23, 26.
(2) C. IV, 4-6.
(3) C. IV, 10-12.
(4) C. V, 1-16.

Étienne y assistèrent et installèrent dans leur nouvelle demeure les moines de Saint-Théodore, à qui de nombreuses députations des couvents voisins faisaient cortège en chantant de pieux cantiques (1). Après cette fête, Euthyme s'imposa un jeûne effrayant et une réclusion complète de quarante jours, qu'il termina par une magnifique prière d'action de grâces, où se révèle la sainteté de son âme (1).

Les excellentes relations d'Euthyme avec l'empereur ne tardèrent pas à se refroidir par suite des sévères remontrances que le Père spirituel se crut obligé d'adresser à son pénitent, qui n'était rien moins qu'édifiant. Abandonnant son épouse légitime, Théophano, Léon vivait ouvertement en concubinage avec la fille de Stylien. Euthyme se fit le consolateur de l'impératrice délaissée, et la dissuada de recourir à un divorce qui aurait augmenté le scandale en comblant les désirs secrets de l'empereur. Celui-ci eut beau raconter à son confesseur son premier amour pour Zoé, son mariage forcé avec Théophano, Euthyme se montra inflexible et, ne pouvant le ramener au devoir, rompit ouvertement avec lui (2).

Léon commença alors à prêter l'oreille aux insinuations malveillantes de Stylien. Le patriarche Étienne étant mort, le 17 mai 893, Stylien mit tout en œuvre pour empêcher la nomination d'Euthyme. Les courtisans reçurent l'ordre de dénigrer le plus possible ce dernier en présence du basileus. Un certain Lampoudios obéit si maladroitement à la consigne, qu'il se fit honteusement chasser de la table impériale et mourut misérablement presque aussitôt après, visiblement frappé par la main de Dieu (3). Théophano suivit de près le patriarche Étienne dans la tombe. Le mari de Zoé, Théodore Gouzouniate, mourut également à la même époque. Le bruit courut aussitôt que Zoé l'avait empoisonné et qu'elle était aussi responsable de la mort de l'impératrice (4).

Léon se crut alors au comble de ses vœux. Rien ne l'empêchait plus de s'unir Zoé par un mariage légitime. Il voulut avoir le consentement d'Euthyme. Invité au palais, celui-ci refusa de s'y rendre. Il fallut l'enlever de force. L'empereur eut beau faire valoir les raisons les plus spécieuses pour légitimer le mariage projeté. Euthyme refusa son approbation, disant à Léon : « Il t'est sans doute permis de prendre une autre femme, mais pas celle-là, qu'on soupçonne de crime. Si le mariage a lieu, tout le monde pensera que les bruits qui courent sur son compte

(1) C. v, 20-24; vi, 1-8.
(2) C. vii, 1-10.
(3) *Ibid.*, 16-21.
(4) *Ibid.*, 22-26.

sont réellement fondés. » (1) Irrité de cette résistance, Léon fit appeler Stylien, qui ne laissa pas échapper l'occasion favorable de se venger d'un rival détesté. Euthyme fut exilé dans le couvent de Saint-Diomède, bâti par le père de Léon, Basile Ier. Il y resta deux ans, c'est-à-dire tout le temps que vécut Zoé, s'adonnant à son aise aux exercices de la vie intérieure. A plusieurs reprises, l'empereur lui envoya des ambassades pour fléchir sa constance. Le saint moine ne voulut pas même adresser la parole aux envoyés impériaux, et persista à regarder comme un attentat à la morale l'union de Léon avec Zoé. Le basileus ayant tenté en personne un dernier assaut, ne rapporta de l'entrevue que des prédictions funestes pour son bonheur (2).

Ces prédictions ne tardèrent pas à se réaliser. Zoé mourut à l'été de 896. Son père, Stylien, l'avait précédée de quelques mois dans la tombe. Inconsolable, Léon rentra en lui-même. Le repentir s'empara de cette âme plus faible que méchante. Il alla humblement solliciter son pardon auprès d'Euthyme, qui lui montra un visage et un cœur de père. Pour sceller la réconciliation, il fut convenu qu'Euthyme passerait trois jours au palais. Léon le combla de riches présents pour son église de Psamathia, qu'il allait retrouver, après deux ans d'absence, et lui fit don d'un magnifique manuscrit, écrit de sa main, et contenant ses propres compositions (3). L'intimité des premiers jours refleurit. Le basileus prit en affection ses bons moines de Psamathia, et il aimait à venir leur faire des visites à l'improviste. Un jour, il arriva à l'heure du souper. Les Frères étaient déjà au réfectoire en train de prendre un frugal repas, assaisonné de la lecture réglementaire. Il donna à la porte du monastère des coups si formidables qu'Euthyme ne put s'empêcher de dire : « Ce doit être le fondateur qui frappe. » Le Frère qui lui ouvrit eût ordre de ne pas l'annoncer, mais de l'introduire immédiatement au réfectoire. Entrant dans la salle, le basileus salua aimablement le supérieur et toute sa communauté. Les moines, ébahis, ne savaient où se mettre, et cherchaient à vider la place. Léon leur ordonna de se rasseoir, et prit place lui-même aux côtés d'Euthyme. Le service se fit selon le cérémonial accoutumé. L'empereur goûta de tout; il trouva le vin détestable, et fit don au monastère d'un crû excellent, propriété de Zoé la regrettée (4).

Hélas! l'entente entre le Père spirituel et son pénitent ne dura guère.

(1) C. VIII, 1-7.
(2) *Ibid.*, 8-13
(3) C. VIII, 14-21.
(4) C. IX, 1-18.

Pour punir son frère Alexandre de ses tentatives de rébellion, Léon séquestra son épouse. Euthyme ne put s'empêcher de lui reprocher cette cruauté, mais ses remontrances furent vaines. L'empereur lui intima l'ordre de rester tranquille dans son couvent. Euthyme le prit au mot, et lorsque, quelque temps après, il fut invité à monter de nouveau au palais, il fit la sourde oreille : « De tous les bienfaits que tu m'as accordés, manda-t-il au basileus, aucun ne m'a autant réjoui que celui que tu m'as fait en m'ordonnant de rester dans ma cellule et de m'occuper des affaires de mon âme. » (1)

Euthyme entretenait les plus cordiales relations avec les monastères voisins du sien. Les jours de fête, on s'invitait réciproquement. En la fête de l'Annonciation de l'année 900 (?), plusieurs higoumènes et de nombreux moines se trouvèrent réunis à Psamathia. L'higoumène de Stude, Arcadios, un saint homme s'il en fut, avait eu, la nuit précédente, la révélation qu'Euthyme serait un jour patriarche. Au dîner, il prit la parole, et, en guise de toast, annonça à toute l'assemblée la bonne nouvelle qui lui était arrivée du ciel. Puis, se tournant vers Euthyme, il lui dit : « Père, quand vous serez patriarche, je vous demande de m'accorder une grâce. — Laquelle? demanda Euthyme. — La tête du saint Précurseur, repartit l'higoumène. — Demande bien au-dessus de mon pouvoir, reprit Euthyme; cependant, que la volonté de Dieu soit faite. » Un autre saint personnage du nom d'Épiphane, qui avait souffert pour la foi sous Théophile, lui fit une prédiction analogue (2).

*
* *

Les prophètes parurent d'abord s'être trompés, quand, à la mort du patriarche Antoine Cauléas (février 901), on lui donna pour successeur non notre Euthyme, jugé sans doute trop peu complaisant, mais un ancien condisciple de l'empereur et son frère adoptif, Nicolas, déjà honoré du titre de conseiller secret, μυστικός. Léon allait, en effet, avoir besoin de l'indulgence de l'Église pour pouvoir contracter un quatrième mariage. Après la mort de Zoé, il avait épousé en troisièmes noces une belle Phrygienne, appelée Baïana, qu'il couronna augusta sous le nom d'Eudocie. Celle-ci étant morte en accouchant de son premier enfant, qui ne survécut pas à sa mère, Léon songea à prendre une quatrième femme. Il s'éprit d'amour pour Zoé Carbonopsina, petite-nièce de Théophane le Chronographe, et vécut avec elle en concubi-

(1) C. IX, 19-26.
(2) C. X, 1-11.

nage jusqu'au jour où elle lui donna un fils, qui reçut le nom de Constantin. Il voulut alors faire légitimer son union par l'Église, malgré les canons, qui proscrivaient les quatrièmes noces, et malgré la loi qu'il avait portée lui-même contre elles. Le patriarche Nicolas se montra d'abord fort accommodant. Il avait à se faire pardonner et sa fuite, lors de l'attentat dont Léon avait été victime dans l'église du saint martyr Mocius (11 mai 903 ?) et surtout sa complicité dans la révolte d'Andronic Doucas, qui, poursuivi par la haine du favori Samonas, s'était enfui d'abord à Kabala, en Lycaonie, puis chez les Sarrasins, après avoir refusé de combattre ces derniers aux côtés d'Himerius. La *Vie d'Euthyme* nous apprend, en effet, que Nicolas avait envoyé à Andronic un billet l'assurant de sa sympathie et le prémunissant contre les embûches de Samonas (1). Ce billet tomba entre les mains de l'empereur, qui vit dans la démarche du patriarche une véritable trahison. Malgré le soin que prit Léon de cacher son ressentiment, Nicolas apprit cependant qu'il était découvert. De là son empressement à condescendre aux désirs du basileus.

Avant la naissance de Constantin, il fit réciter à Sainte-Sophie, sept jours durant, par sept prêtres, des prières propitiatoires pour obtenir à Zoé une heureuse délivrance, et lui-même bénit la future mère (2). Quand l'enfant fut né, il le baptisa de ses propres mains, malgré l'opposition d'Epiphane de Laodicée et de quelques autres métropolites. Chaque jour, il rapportait à l'empereur tout ce que les métropolites disaient sur son compte. Poussant plus loin la complaisance, il lui promit de le recevoir solennellement à l'église, suivant le cérémonial habituel. Et comme Léon refusait d'user de cette autorisation avant l'arrivée des légats romains, par crainte d'une opposition de la part de certains ecclésiastiques, Nicolas, comme piqué au vif de ce qu'on fît peu de cas de son autorité, s'avança jusqu'à dire qu'il était en mesure, à lui seul, sans l'intervention des autres patriarches, d'accorder au basileus la dispense qu'il réclamait. « Ce que saint Athanase a fait, disait-il, pour les troisièmes noces, comment ne le pourrais-je pour les quatrièmes? Je n'ai pas besoin pour cela d'attendre l'arrivée des Romains. » (3) Voilà comment s'exprimait celui qui allait bientôt se montrer irréductible sur cette question de la tétragamie, se poser en

(1) C. XI, 10-16.
(2) C. XI, 18; XII, 28.
(3) C. XI, 19-24 : ἢ τὴν τῶν Ῥωμαίων ἔτι προσμείνω ἄφιξιν. Ces mots dénotent bien les dispositions intimes de Nicolas à l'égard de l'Eglise romaine. L'idée d'une supériorité quelconque du Pape sur sa personne lui était insupportable. On entend déjà dans les lettres la voix de Michel Cérulaire.

défenseur héroïque des saints canons, et, dans une lettre arrogante, faire la leçon à l'Église romaine en l'adjurant de condamner les quatrièmes noces (1). Comment le prélat courtisan se changea-t-il tout à coup en canoniste rigoriste? La *Vie d'Euthyme* nous livre le secret de la métamorphose.

Nicolas apprit, par une indiscrétion, que Léon n'oubliait pas le passé, et qu'il se proposait de lui enlever son siège en lui intentant un procès de lèse-majesté, aussitôt que l'affaire du mariage serait réglée (2). Voilà qui explique tout. Adieu les belles promesses faites au basileus de le recevoir solennellement à Sainte-Sophie. Il s'y présentera à deux reprises, à la Noël de 909 et à l'Épiphanie de 907, mais on le traitera en pénitent public, et il devra se retirer humilié et confus dans le métatorion (3). Les légats du Pape et les représentants des patriarcats orientaux auront beau lui accorder la dispense nécessaire pour régulariser son union avec Zoé, Nicolas refusera d'user d'indulgence, et protestera au nom des canons. Il saura habilement grouper autour de lui ses métropolites, et il faudra un coup de force de l'empereur pour rompre le bloc.

Ce fut en février 907 que Léon, à bout de patience, en vint aux moyens extrêmes. Le patriarche fut exilé dans son monastère de Galacrène. On expédia les métropolites hors de la ville, dans un endroit solitaire. Au bout de quatre jours, plusieurs d'entre eux fléchirent. Ils furent aussitôt ramenés dans la capitale, où Léon les réunit pour les convaincre de la complicité de Nicolas dans la révolte d'Andronic Doucas. Puis l'empereur les députa avec Samonas vers le patriarche, qui donna sa démission écrite, après avoir lu une lettre de Léon le menaçant d'un procès de lèse-majesté s'il ne renonçait pas à sa charge. Quelque temps après, par deux fois, et de son propre mouvement, Nicolas fit connaître par écrit qu'il abandonnait son siège à qui pourrait rétablir la paix de l'Église troublée par ces événements (4). Il y avait donc lieu de lui choisir un successeur. Léon invita les métropolites à en chercher un de digne.

Ils ne cherchèrent pas longtemps. Comme s'ils s'étaient donné le mot d'ordre, ils réclamèrent tous celui qu'on appelait Euthyme le Grand.

(1) *Nicolai patriarchæ ep. XXXII ad papam Romæ. P. G.*, t. CXI, col. 196-220. C'est par cette lettre que l'on connaissait jusqu'ici l'histoire de la querelle de la tétragamie. La *Vie d'Euthyme* en a révélé les réticences, les inexactitudes, la partialité. Nicolas disait entre autres choses aux Romains : καὶ θαυμαστὸν οὐδὲν, εἰ ἄνθρωποι ὄντες, δι'ἀπάτης ἐσφάλητε, col. 217 C. C'était lui, évidemment, qui était infaillible!

(2) C. XII, 1-5.

(3) *Ibid.*, 6-17. Le métatorion se trouvait dans la partie Sud de Sainte-Sophie.

(4) C. XIII, 15-23; XIV, 1-9.

Celui-ci, pendant les événements auxquels nous venons de faire allusion, s'était tenu à l'écart. Invité aux funérailles d'Eudocie, il avait refusé de s'y rendre et avait conseillé à l'empereur de faire un enterrement sans solennité, à cause des fêtes pascales qu'on célébrait alors. Ce conseil ne fut pas écouté (1). Après l'attentat de l'église Saint-Mocius, Léon, reconnaissant la vérité des prédictions qu'Euthyme lui avait faites, s'était rendu au couvent d'Agathos, où le moine s'était réfugié avec six Frères pour échapper aux importunités de la ville, et là il y avait eu réconciliation solennelle entre le Père spirituel et son pénitent. Euthyme avait dû quitter son couvent et passer trois jours au palais (2). Il avait consenti à être parrain du jeune Constantin, mais ne pouvant, à cause de son âge et de ses infirmités, tenir l'enfant aux fonts baptismaux, il s'était fait remplacer par Samonas (3). Sa surprise fut grande lorsque les métropolites vinrent le trouver dans son monastère de Psamathia pour lui proposer le patriarcat. Il leur répondit par un non catégorique : « Épargnez, leur dit-il, un pareil fardeau à un misérable et à un indigne comme moi. Laissez-moi m'occuper de moi-même et de mes disciples, et choisissez dans vos rangs quelqu'un de capable. » Les métropolites insistèrent; ils lui déclarèrent que lui seul était à même de ramener la paix et la concorde dans l'Église, et lui parlèrent des trois démissions successives de Nicolas, pour le convaincre qu'au point de vue canonique le siège patriarcal se trouvait réellement vacant. Rien n'y fit. Euthyme resta inébranlable dans son refus (4).

Cette attitude jetait Léon dans un embarras d'autant plus grand que les évêques menaçaient de faire défection si Euthyme n'acceptait pas d'être leur chef. Il se décida à aller lui-même à Psamathia pour vaincre les résistances du saint homme. Ce ne fut pas chose aisée. Euthyme ne se rendit qu'après avoir acquis la certitude que Nicolas avait réellement démissionné, et avoir pris connaissance des lettres du Pape et des patriarches orientaux, autorisant Léon à contracter un quatrième mariage. Les représentants des patriarches étaient en effet arrivés à Constantinople, et ils joignirent leurs instances à celles de l'empereur et des métropolites pour lui faire accepter le siège patriarcal. Les légats romains furent particulièrement pressants. Léon alla jusqu'à menacer de se livrer aux pires excès, y compris l'hérésie, si l'élu s'obstinait à repousser la demande de tous (5).

(1) C. x, 17-24.
(2) C. xi, 7.
(3) *Ibid.*, 17.
(4) C. xiv, 11-18.
(5) C. xv, 1-14.

Cédant à ces instances et à ces menaces, Euthyme accepta donc le lourd fardeau qu'on lui imposait. Aussitôt l'éclat de ses vertus brilla aux yeux de tous. Sa bonté, sa douceur, sa patience furent au-dessus de tout éloge. Se vengeant de ses ennemis à la manière des saints, c'est-à-dire par des bienfaits, il désarma des oppositions qui semblaient irréductibles. Un des plus intrépides adversaires des quatrièmes noces, Aréthas de Césarée, fit sa soumission au nouveau patriarche, subjugué par l'ascendant de sa vertu, et lui voua un attachement inaltérable dont ne purent avoir raison les plus dures persécutions (1). Un certain Nicétas, dit le philosophe, originaire de Paphlagonie, qui avait écrit des pamphlets injurieux contre le basileus et contre Euthyme, dut à l'héroïque intervention de celui-ci d'échapper à un châtiment exemplaire (2).

Dans la question de la tétragamie, Euthyme, en conformité avec la décision du Pape et des autres patriarches, adopta le parti le plus sage et le plus équitable, celui que conseillaient le milieu et les circonstances. Il ratifia le quatrième mariage de Léon, mais il fut entendu que c'était là une dispense qui ne supprimait en rien la discipline en vigueur dans l'Église d'Orient. Pour bien montrer qu'il en était ainsi, il se refusa absolument à inscrire dans les diptyques et à proclamer à l'église, selon l'usage, le nom de l'impératrice Zoé. Celle-ci eut beau recourir à la menace, déclarer au patriarche qu'il était sa créature, Euthyme lui répondit fièrement qu'il ne tenait sa charge que de Dieu, et rappela à la parvenue l'humilité de son origine. C'est en vain aussi que Zoé demanda une absolution pour le prêtre Thomas, qui avait béni son union avec Léon, et avait été pour ce motif excommunié par le patriarche Nicolas (3).

Sur les autres événements du patriarcat d'Euthyme, les fragments publiés par C. de Boor sont malheureusement muets (4). Les chroniqueurs n'en signalent que deux : le couronnement du jeune Constantin Porphyrogénète, le jour de la Pentecôte 911, et la dédicace du monastère des Nosies, bâti par le basileus pour son nouveau favori, Constantin, successeur de Samonas, disgracié (5).

(*A suivre.*) M. JUGIE.

Constantinople.

(1) C. XV, 16-21.

(2) C. XVI. Ce Nicétas est à distinguer de Nicétas David, originaire, lui aussi, de Paphlagonie, qui a écrit la vie du patriarche saint Ignace.

(3) C. XVII.

(4) Entre le chapitre XVII et le chapitre XVIII il y a une lacune. Le début du chapitre XVIII nous transporte brusquement à l'avènement d'Alexandre, au moment où les métropolites d'Euthyme avisent aux moyens de résister à Nicolas.

(5) Voir, par exemple, SYMÉON LE LOGOTHÈTE, *Annales*, *P. G.*, t. CIX, col. 773-776.

NÉO-MARTYRS ORTHODOXES

MICHEL D'ATHÈNES ET ANGELIS D'ARGOS

A la mémoire du R. P. Sophrone Pétridès.

Dans la neuvième de ses conférences sur *l'Unité de l'Église et le schisme grec*, le regretté vice-recteur de l'Institut catholique de Paris, l'abbé Joseph Bousquet, consacrait quelques pages à la gloire des néo-martyrs grecs. Il donnait le résumé de la *passio* de Ianni, le Turc converti, que j'ai publiée dans les *Échos d'Orient* il y a deux années (1).

J'aurais voulu qu'à ce propos il n'omît pas de rappeler le souvenir du P. Sophrone Pétridès qui, dans les *Échos d'Orient*, avait à plusieurs reprises publié quelques notes érudites sur le même sujet. Le P. Pétridès, qui de son vrai nom s'appelait Rabois-Bousquet, signait ces articles R. Bousquet.

*
* *

Quelle que soit la signification que l'on attache au titre de néo-martyr, rien dans l'hellénisme moderne n'est plus attachant que ces évêques, moines ou laïques mis à mort par les Turcs en haine de la religion chrétienne. Déjà, au XVIIe siècle, le P. Babin, Jésuite, qui avait séjourné longtemps à Athènes, attirait l'attention du clergé catholique sur un de ces nombreux jeunes gens qui plus tard devaient être placés par la piété populaire au rang des saints (2).

Parlant de l'attachement des Grecs à leur religion, il dit : « Je ne manquerai pas d'exemples, j'en trouverai deux fort beaux et fort récents. L'un, dans la personne d'une fille grecque qui, étant attaquée par des Turcs dans sa maison, aima mieux recevoir plus de soixante coups de couteau que de perdre la fleur de sa virginité. M. Castenier, Marseillais, consul de France, et M. Giraud, consul pour les Anglais, natif de Lyon, eurent la charité de faire panser ses plaies et de l'envoyer dans une île comme dans un asile, après lui avoir fait de bonnes aumônes, sans que les Grecs fissent rien en sa faveur. L'autre fut dans la per-

(1) J. Bousquet, *l'Unité de l'Eglise et le schisme grec*. Paris, 1913, p. 327. Cf. *Echos d'Orient*, 1911, t. XIV, p. 288.

(2) De même le P. Pétridès écrivait : « Il y a là toute une littérature très curieuse, peu ou point étudiée jusqu'ici par les hagiographes catholiques. » Dans *Echos d'Orient*, 1905, t. VIII, p. 350.

sonne d'un jeune enfant, lequel aima mieux perdre la vie que de faire banqueroute à la religion chrétienne, pour laquelle il eut le courage de souffrir dans sa propre maison une courageuse mort qui le mit au rang des martyrs de la Grèce.

» Ce sont deux histoires qui mériteraient d'être racontées au long avec toutes leurs circonstances et particularités. » (1)

Les Grecs, peureux et habitués par les Turcs barbares et sensuels à ces sortes de violences, se sont désintéressés du sort de la jeune fille recueillie par notre consul, qui était alors le protecteur officiel des chrétiens dans Athènes. Mais ils ont dû conserver le nom du jeune héros, et il est probable qu'il existe une relation plus circonstanciée de sa mort. Le P. Babin connaissait « au long ces deux histoires ». Par malheur, il ne nous donne ni nom ni date.

Le missionnaire Jésuite écrivait de Smyrne en octobre 1672. Or, dans la liste chronologique, bien incomplète sans doute, dressée par C. Doukakis, le compilateur du Μέγας συναξαριστής (de l'année 1650 à l'année 1670 il est mentionné neuf néo-martyrs laïques), il ne se trouve pas de *jeune enfant* qui soit mort à Athènes de supplices infligés par les Turcs (2).

Je voudrais rappeler les noms de quelques-uns parmi ceux qui jouissent de la faveur populaire. L'un d'eux, Georges de Jannina, est le saint et le héros national de l'Epire. Démétrius et Paul le Jeune sont la gloire de Tripoli, dans le Péloponèse, la Tripolitsa albanaise; de même Stamathios et Jean sont la gloire de l'île de Spetsai. Ceux-là et beaucoup d'autres ont leur *acolouthia,* c'est-à-dire un office canonial, et leur jour de fête liturgique, et leurs noms sont aux Ménées. Pour les Grecs, ils sont vraiment des saints et des intercesseurs. Devant leurs icones, rehaussées parfois de plaques d'argent ou de cuivre doré, à la manière orientale, brûlent des lampes, et les fidèles y suspendent des *ex-voto*. On assure qu'ils font des miracles, et les panégyristes les opposent avec un puéril orgueil aux saints canonisés de l'Eglise romaine.

---

(1) Babin, *Relation de l'Estat présent de la ville d'Athènes*. Lyon, 1674. C'est un rapport du P. Babin, qui séjourna longtemps à Athènes, et qu'il a daté de Smyrne, 8 octobre 1672. Ce rapport est reproduit dans l'ouvrage du comte de Laborde, *Athènes aux* xv*e*, xvi*e* *et* xvii*e* *siècles*. Paris, 1854.

(2) Const. Doukakis, Ἀκολουθία ἀσματική πάντων τῶν νεοφανῶν μαρτύρων. Athènes, 1897. Doukakis appelle également ce court résumé Νέον Μαρτυρολόγιον. Mais il ne faut pas confondre avec le Νέον Μαρτυρολόγιον de Nicodème l'Hagiorite, publié à Venise en 1796.

Béni soit le Seigneur! écrit l'historien de Paul de Tripoli. Les latins schismatiques nous reprochent de ne plus avoir de saints. C'est eux qui n'en ont pas. Nous en avons toujours qui font miracles et prodiges, ἡ ἀφθαρσία, ἡ ἄρρητος εὐωδία ἡ ἐκπεμπομένη ἐκ τῶν ἁγίων αὐτῶν λειψάνων καὶ τὰ ἄπειρα θαύματα. Leur corps ne se corrompt pas; une odeur ineffable s'en dégage, et leurs miracles sont en nombre infini..... Ce sont les néomartyrs que je veux dire, τοὺς νέους λέγω μάρτυρας (1).

Fanatisme, bavardage et naïveté sans doute, mais qui montre à merveille l'importance de ces personnages, dont la célébrité grandit à mesure que se répètent les anniversaires mi-religieux, mi-nationaux de leur mort, qui deviennent pour ainsi dire la fête populaire par excellence d'une bourgade, d'une île ou d'une éparchie. Ainsi avec Georges, Démétrius et Paul, Constantin d'Hydra, Denis de Corinthe, Gérasimos de Céphalonie.

Il va sans dire que pour nous, catholiques, la question de décider s'ils sont martyrs, au sens théologique du mot, ne se pose même pas. Les Grecs sont schismatiques, et nous ne connaissons de martyrs authentiques que ceux dont le nom est inscrit au martyrologe romain. Pour moi, malgré de grandes difficultés, qui proviennent surtout de l'incapacité absolue des Grecs même instruits à aider un curieux dans des travaux d'érudition, et de leur indifférence absolue pour tout ce qui n'est pas archéologie ancienne ou question politique, comme s'ils n'étaient pas aussi bien les fils des Byzantins opprimés que les descendants de Pisistrate ou d'Alexandre, je n'ai étudié ces personnages et le rôle surnaturel que la piété leur attribue que pour continuer, dans les *Échos d'Orient*, cette série d'articles dans lesquels j'essaye de mieux faire connaître la psychologie religieuse du paysan grec moderne, c'est-à-dire du peuple tout entier. Il vaut plus que ses théologiens sectaires et ses polémistes étroits ne donneraient à le croire; et l'apprécier d'après les ouvrages des uns ou les libelles des autres, c'est se condamner à le méconnaître.

I. — Michel d'Athènes, le jardinier.

Michel Paknanas était un pauvre jardinier d'Athènes. Il fut accusé à tort de procurer de la poudre aux Klephtes. Les Turcs, l'ayant saisi, lui infligèrent tous les supplices connus, et finalement décidèrent de

(1) Doukakis, Μέγας Συναξαριστής au 22 mai: Μαρτύριον τοῦ Παύλου τοῦ Νέου, p. 405-410.

lui trancher la tête. Le *Néon Martyrologion* de Nicodème l'Hagiorite raconte ses derniers moments (1).

Il marcha sans trembler au lieu du supplice. Arrivé là, il se mit à genoux, et, inclinant la tête, attendit la mort avec joie, comme une vie nouvelle. Le bourreau le frappa du plat de son sabre pour l'effrayer et pour lui faire renier le Christ. Mais Michel, plein de courage, lui disait : « Frappe, c'est pour la foi, κτύπα διὰ τὴν πίστιν. » Le bourreau alors le frappa, mais à peine, pour le couper à fleur de peau, et attendit encore qu'il apostasiât. Michel ne fut pas effrayé, et une deuxième fois il cria de toute sa voix : « Frappe, c'est pour la foi. » Le bourreau, furieux, le frappa avec force, et la précieuse tête roula par terre.

Afin de montrer combien peu cet émouvant récit a été embelli par l'hagiographe, je le donne également d'après une chronique manuscrite d'Athènes.

1771. Durant ces jours, on arrêta un jeune homme pauvre du nom de Michel Paknanas. Il avait été accusé de faire passer des vivres aux révolutionnaires de l'île de Salamine, qui s'étaient soulevés à l'instigation de la Russie. Sa pauvreté plutôt que son prétendu crime le fit aussitôt condamner à mort. Sur le chemin du supplice, le bourreau, accompagné de quelques infidèles, lui proposa, s'il voulait devenir Turc, de le délivrer. Michel aima mieux mourir chrétien que vivre Turc. Il se mit à genoux, et le bourreau le frappa une fois sans lui faire grand mal. Alors le généreux adolescent s'écria : « Frappe, c'est pour la foi. » Et sa tête roula par terre.

Le *Néon Martyrologion* place l'événement en 1770; la chronique, en 1771. Quelle est la date véritable? L'obscur jardinier a eu cette rare bonne fortune d'avoir son nom gravé sur le marbre, gauchement, d'une main mal assurée, par un admirateur inconnu. Sur la première colonne, au sud-est, du temple de Jupiter Olympien, on lit en effet cette inscription presque effacée : *1771, Juillet 9, Paknanas Mikalis a eu la tête tranchée.*

J'ignore si un office a été composé en son honneur. Mais son nom, que le Synaxaire de Nicodème rappelle au 30 juin, jour où l'on célèbre la *Synaxis* des douze apôtres, n'est pas dans les Ménées. A Athènes, d'ailleurs, excepté la caloyère Philothéa Vénizélou, qui mourut sous les coups des Turcs l'année 1589, et dont l'icone est en grande faveur dans plusieurs églises, on n'honore pas, que je sache, de néo-martyrs athé-

(1) Pour Michel, je renvoie seulement à un article de D. Gr. K., paru dans Ἑστία du 17 janvier 1913. Ὁ νεόμαρτυς κηπουρός.

niens. Sur la caloyère Philothéa, dont le centre de culte est la Petite Métropole, dite à tort de Saint-Eleuthère, le P. Pétridès a écrit un court et intéressant article (1).

II. — Angelis d'Argos.

Il existe deux néo-martyrs du nom d'Angelis. Tous deux sont au *Synaxarion* des Ménées sous cette rubrique (2) :

1er septembre. Le saint néo-martyr Angelis mourut par le glaive, ayant rendu témoignage à Constantinople, l'année 1680.

3 décembre. Le saint néo-martyr Angelis mourut par le glaive, ayant combattu à Chio l'année 1813.

Angelis de Constantinople était orfèvre. Dénoncé par des Turcs, il fut conduit devant les juges, qui lui donnèrent le choix entre l'apostasie et la mort. Il eut la tête tranchée. Sa vie est au *Néon Martyrologion* (3).

Je ne parlerai que du second Angelis, celui qui mourut à Chio. On verra qu'il vaut la peine d'être connu. Sa biographie est tout à la fois touchante et cocasse, et le ridicule s'y mélange au sublime. N'eût-elle été si longue, je me fusse amusé à la traduire *ad verbum* pour les *Échos d'Orient*. L'aventure du duel et du consul de France, arbitre protocolaire et religieux, est jolie et vivement contée.

Elle a été écrite dans la langue claire et compliquée des ignorants qui s'appliquent à étonner le lecteur, par un contemporain d'Angelis, le hiéromoine Niképhoros de Chio (4). Pour le bon Niképhoros, pourfendre l'infidèle, quel qu'il soit, est la vertu des vertus. Il est bien l'ancêtre de ces caloyers chiotes qui cet hiver accompagnaient, le fusil en bandoulière, les armées grecques débarquées victorieuses dans leur île, prêts à faire le coup de feu contre les Turcs.

1. La passio.

Le plus possible je laisse parler le naïf biographe. La *passio* a dix pages et demie, de quarante lignes à douze mots en moyenne.

(1) R. Bousquet, *Philothée Bénizelou*, dans *Echos d'Orient*, 1906, t. IX, p. 288.

(2) Dans cette étude, je cite toujours les Ménées d'après l'édition approuvée par le synode de l'Eglise de Grèce. C'est donc un livre officiel. Edition Paraskévopoulos. Athènes, 1904, 12 volumes petit in-folio.

(3) Cf. Doukakis, Ἀκολουθία ἀσματική....., p. 35 (six lignes).

(4) La *passio*, Νέον Λειμωνάριον, p. 444, édition Roussopoulos, Athènes, 1873, a été écrite quelques mois peut-être après sa mort. C'est ce qui rend le récit aussi vivant. Le style en a été modernisé légèrement et corrigé par Doukakis. Le Μέγας Συναξαριστής de ce dernier, au 3 décembre, donne la vie, p. 89-100, mais non l'office, qui est au Νέον λειμωνάριον.

Angelis naquit à Argos, dans le Péloponèse. De sa famille, de son éducation et de sa jeunesse, on ne sait rien. Il exerçait la médecine à Kousantasi (1). Il était bon chrétien, ses amis me l'ont affirmé, mais un peu original. Un jour, il entra en conversation avec un Français, εἷς φραντζέζος, qui se disait athée et se moqua de l'orthodoxie. Angelis lui répondit, mais le Français se moquait de plus belle.

Furieux, Angelis le provoqua à un singulier combat. « J'ai pour te convaincre des arguments plus forts que des paroles. Venons-en aux actes. Prends telles armes que tu voudras. Moi, sans sabre, ni pistolet, ni fusil, mais avec un simple bâton, je te tuerai grâce à la puissance de ma foi. » Le Français, aussi échauffé que son adversaire, accepta.

Angelis, nouveau Pierre, mais plus ferme que l'apôtre, qui, lui, avait douté de la puissance du Seigneur, exige un combat immédiat, public, contrôlé, officiel pour ainsi dire. Il va donc avec son adversaire devant le consul de France, εἰς τὸν κόνσολον τὸν φραντζέζον, et lui expose le cas (2). Le consul lui donne la permission de se battre, et, sur son ordre, le chancelier du consulat dresse un acte dans lequel on constatait que, « sains d'esprit et de leur plein gré, les deux adversaires combattraient, l'un avec des armes, l'autre avec un simple bâton; que celui des deux qui serait tué le serait loyalement, et que le vainqueur n'aurait à craindre ni enquête, ni jugement, ni amende ». Ici le narrateur fait une petite digression sur Goliath le Français et David le Grec.

Le combat est fixé par le consul au lendemain. Angelis va trouver son père spirituel, ὁ πνευματικός του, se confesse, raconte l'histoire et lui demande ses prières. Le brave homme, étonné, tâche de le dissuader et de le ramener au calme, mais en vain. De retour à sa maison, Angelis passe la nuit à réciter des psaumes; le matin il communie, et ainsi armé, il part à la rencontre de son adversaire. Nouvelle tirade amusante du bon Niképhoros.

Arrivé à ce point de mon récit, je vous vois, très pieux auditeurs, avec les yeux de l'âme, partagés entre deux sentiments contraires: d'un côté, le désir de voir l'athée occis pour la plus grande gloire de notre foi; de l'autre, la crainte que cette merveille attendue ne glorifie pas le Seigneur. Hommes de peu de foi, vous ne connaissez pas les voies de la Providence! Écoutez.

(1) Kousantasi est la Nouvelle-Ephèse des Grecs, Scalanova, située en face de l'île de Samos, sur la côte d'Asie. C'est une ville de 3 000 ou 4000 habitants.

(2) Le Μέγας Συναξαριστής croit corriger en écrivant εἰς τὸν πρόξενον. On remarquera qu'on est en 1810 environ, dans une petite ville turque. Le consul a peut-être voulu se divertir aux dépens des deux champions, le consul ou mieux l'agent consulaire, un Levantin sans doute.

Aussitôt que, tel un lion indomptable, l'athlète se fut présenté avec son bâton, le Français intimidé, troublé, sentant la mort s'abattre sur lui, perdit contenance et refusa de combattre. Grand désappointement d'Angelis, qui voyait sa victoire lui échapper. Par bonheur, il se ressaisit vite. Il se présente une deuxième fois devant le consul de France pour forcer le Français à tenir parole, mais celui-ci refusa encore. Alors Angelis, ou mieux notre sainte foi, fut proclamé vainqueur, et l'athée français, au jugement du consul, fut condamné à payer les frais de chancellerie.

Nouvelle tirade. Et ainsi tout fut sauvé. Le Français fut vraiment vaincu, comme l'attestent sa conduite et les actes de la chancellerie, et Angelis ne fut pas homicide. Nouvelle tirade encore sur la puissance de Dieu; Niképhoros est aussi belliqueux qu'Angelis.

Angelis abandonna l'exercice de la médecine. Il vivait, voyant peu de monde, dans le *khani* du pacha. Il semblait même fuir la société. De semaine en semaine il devenait mélancolique, et ses amis en cherchaient le motif. Un jour, à une de leurs questions il répondit : « N'essayez pas de me guérir. J'ai arrêté le dessein de rendre témoignage au Christ et de verser mon sang pour notre sainte foi. » Ils voulurent le distraire, l'égayer, l'obliger à se mêler à leurs divertissements. Rien n'y fit.

Oui, c'était de la mélancolie. Mais quel coup de théâtre! Ici Niképhoros s'émeut. Angelis qui....., qui....., qui et qui....., tout d'un coup, sans qu'on sût comment — le diable s'est moqué de moi, disait-il plus tard, — se fit Turc! Donc, en 1813, le samedi de Lazare (1), il se rasa la barbe, jeta le chapeau qu'il portait, se couvrit la tête du fez à petit turban, et, tranquille, alla demander aux hodjas musulmans de devenir prosélyte de l'islam.

A peine apostat, le remords lui brûla le cœur. Il devint de plus en plus hypocondriaque et insociable. Il se livrait à des actions insensées. Un jour, dans une taverne, sans motif apparent, il tira un coup de pistolet sur un buveur de ses amis. Arrêté et déclaré fou par le tribunal, il fut envoyé dans l'île de Chio.

A Chio, même attitude. On ne pouvait savoir si dans son cœur il était Turc ou chrétien. Trouvait-il sur sa route une église ouverte, il y entrait et s'abîmait dans de longues prières; il répandait des torrents de larmes et s'adressait aux martyrs, étonnant les chrétiens qui le

(1) Le *samedi de Lazare* désigne, dans la liturgie byzantine, le samedi veille du dimanche des Rameaux, ainsi appelé parce que ce jour-là on lit à la messe l'évangile de saint Jean racontant la résurrection de Lazare.

savaient apostat. Parfois le *papas* (prêtre grec) effrayé le mettait à la porte, et lui le menaçait de le tuer. Il distribuait des honoraires de messes aux prêtres grecs et de l'argent aux pauvres, en leur recommandant de prier pour que son martyre s'accomplît, διὰ νὰ τελειώσῃ τὸν ἀγῶνα του; et si ces derniers abondaient dans son sens, il les insultait et les rossait. Un jour, il donne un soufflet à un chrétien ivre et bavard, scandalisant ainsi ceux qui le tenaient en estime. Le lendemain, rencontrant le maltraité, il lui déclare : « Je suis chrétien comme toi. Ce n'est pas toi que j'ai frappé, mais le démon qui était sur tes lèvres. »

Un autre jour, assis dans une maison pendant le jeûne turc du Ramadan, ayant bu de l'eau et allumé malgré la défense un narghilé, il fumait, ἔπινε καπνόν. Il se mit alors à dire qu'il était chrétien et devait mourir pour rendre témoignage au Christ, et qu'il avait honte de la religion mahométane. Le propriétaire, le croyant halluciné à la suite des fatigues du jeûne, lui sauta à la gorge et le frappa rudement de la crosse de son pistolet. Angelis se taisait. Un prêtre grec lui dit: « Voici le moment propice. Les Turcs t'insultent et te battent; accomplis ton dessein. — Tu dis vrai », répondit Angelis. Et il se leva, prit du fromage, du pain et du vin, alla devant la porte de la mosquée, étendit son manteau comme une nappe, et tranquille se mit à manger et à boire. Beaucoup de Turcs passèrent devant lui, mais personne ne l'interrogea ni ne se scandalisa de le voir ainsi rompre le jeûne du Ramadan. Ayant mangé, il partit en disant à quelques chrétiens : « L'heure n'est pas encore venue. »

Angelis, on l'a vu, avait une grande dévotion aux saints martyrs, mais en particulier à saint Macaire, archevêque de Corinthe, τὸν ἐν τῇ Χίῳ διαλάμψαντι, et qui, peu d'années auparavant, avait été glorifié par le Seigneur (1). Souvent il allait à son tombeau, pleurait et se frappait le front contre la pierre, et priait en ces termes : « Saint, qui as conduit au martyre les néo-martyrs Polydore de Chypre, Théodore de Byzance et Démétrius le Péloponésien, fortifie Angelis, ton serviteur indigne, pour le combat..... » (2) Mais au moment même où il semblait tout en larmes et sanglotait inconsolable, tout d'un coup il se mettait à dire ou à faire une folie, et on ne savait comment l'appeler : sage ou insensé.

---

(1) Il doit y avoir ici une confusion. C'est sans doute Macaire le Jeune, martyrisé à Brousse en 1590. Angelis allait prier devant son icone.

(2) Ce sont trois néo-martyrs. Dans la deuxième partie de cette étude, je parlerai de Démétrius le Péloponésien.

Ainsi un soir, après avoir beaucoup pleuré et s'être meurtri la tête contre le tombeau du Saint, il demanda qu'on lui apportât un poulet, ὀρνίθιον. On le lui apporta, pensant qu'il le voulait cuire pour son dîner. Il paya et dit : « Qui est prêt à lui couper la tête d'un seul coup ? » Un enfant le fit. Angelis alors prit d'une main le corps du poulet, et de l'autre la tête, et, levant les yeux au ciel, il cria d'une voix entrecoupée de sanglots : « O Christ ! qu'ainsi ma propre tête soit séparée de mon corps ! » Et il jeta le tout au loin, et ni lui ni personne n'en mangea. Et parmi les spectateurs, les uns, comprenant qu'il était décidé au martyre, pleuraient ; les autres riaient, n'ayant vu dans cette action que jeu et folie.

Il fréquentait assidûment une église de campagne, et voyait là un prêtre directeur d'âmes, πνευματικός, qui admirait fort sa componction, ses larmes, sa continence et ses pensées du ciel.

Souvent, a-t-il raconté, nous conversâmes ensemble. Une fois il demeura une heure en extase et perdu dans la contemplation divine. Puis d'une voix humble il dit : « O Christ, toi qui me connais, ne tarde pas davantage. Je n'en puis plus ; je n'en puis plus ! Quand ta volonté s'accomplira-t-elle ? » J'ai essayé plusieurs fois, disait ce prêtre, de lui arracher son secret, de savoir s'il souffrait dans son âme, s'il avait des visions ou des révélations. Mais aussitôt il passait à un autre sujet de conversation, ou bien il me disait : « Pourquoi tentes-tu le fou et le pécheur que je suis ? J'ai faim ; as-tu quelque chose à me donner à manger ? »

Angelis avait vécu ainsi à Chio dans cette folie feinte, πεπλασμένην μωρίαν, durant six mois, quand arriva le jour qu'il appelait de ses vœux, τὸ θέλημα τοῦ Κυρίου. Pendant trois jours il se retira du commerce de la foule, marchant seul, recueilli et silencieux. Puis il se confessa avec de grands sentiments de pénitence et d'humilité, et, nouveau Pierre, pleura amèrement son apostasie. Voici la manière dont il s'y prit pour être martyr.

Il alla secrètement chez un chrétien et se rasa la barbe. Puis de là il se rendit à la douane, sur le quai. Des Turcs, le voyant ainsi transformé, l'interrogèrent : « Te voilà glabre ! Qu'est-ce ? Où est ta barbe ? Pourquoi t'es-tu rasé ? » Angelis, souriant, répondit : « Quand j'étais Turc, j'avais de la barbe, parce que les Turcs se font un honneur de la porter ; mais puisque aujourd'hui je suis chrétien comme autrefois, je l'ai coupée comme inutile, car dans ce pays les chrétiens ne la portent pas. » De juste, on essaya de le faire changer d'idée. Inutile ; Angelis répondit par de nouvelles affirmations. Sur un ordre de l'aga, on le conduisit dans la prison du *castro*. Mais auparavant, comme c'était l'heure de la prière,

et que la foule des Turcs se pressait à la mosquée qui est près de la douane, plusieurs voulurent l'y faire entrer de force, les uns poussant, les autres tirant. Mais Angelis, se débattant, criait de toute sa voix : « Tuez-moi. Je ne vais pas à la mosquée, puisque je suis chrétien ! » On le conduisit donc à la prison du *castro*, et il fut jeté, une chaîne de fer au cou, dans une basse-fosse.

Ici une marque de la véracité du biographe, qui doit être signalée, car l'occasion était tentante d'embellir ou de dramatiser son récit.

Quels tourments endura-t-il pendant cette nuit? On a raconté beaucoup, mais nous ne nous y arrêtons pas, ne sachant pas ce qu'il y a d'exact dans ces dires.

Angelis fut extrait de sa prison le lendemain, et conduit au *konak* (palais du gouverneur), devant le tribunal des agas. Il sut résister aux séductions, aux promesses et aux menaces, et demeura inébranlable. Remis en prison, les fers aux pieds, τὸ τουμπρούκι, il fut conduit le jour suivant en face du konak, dans un lieu appelé Bounaki (petite colline).

« Et comme il avait demandé qu'on coupât d'un seul coup la tête du poulet, ainsi d'un seul coup le bourreau lui trancha la tête. » C'était le 3 décembre 1813.

C'est alors que l'on comprit qu'il n'était ni hypocondriaque ni fou, mais sage et sensé, et qu'il avait agi de son plein gré.

Le cadavre resta exposé trois jours et trois nuits sur le lieu du supplice. Les foules accouraient vénérer les précieux restes, cherchant à obtenir quelques reliques : cheveux, sang, vêtements ou chair. Quelques riches offrirent une grosse somme d'argent pour avoir le corps. Les autorités refusèrent. A un moment, un prêtre s'élança de la foule, prit la tête dans ses mains et l'embrassa avec respect. Les Turcs, irrités, enlevèrent le corps et le jetèrent dans la mer par une profondeur de vingt-cinq brasses. La nuit, quelques amis d'Angelis essayèrent de le retrouver, mais sans résultat.

Ainsi, continue Niképhoros, Angelis est un exemple. Par lui nous apprenons combien est vraie la parole de l'Apôtre : « Celui qui semble solide, qu'il prenne garde de tomber. » Angelis fut puni de son orgueil ; il voulait être martyr. Mais Dieu eut pitié de lui ; il le releva, et Angelis fut martyr en vérité.

Pourtant le hiéromoine semble craindre qu'on ne discute la réalité du martyre, ou même que l'on ne mette en doute la dignité de l'individu.

Ouvrez, dit-il, l'histoire de l'Église. Est-ce qu'elle n'honore pas comme martyrs Jacob le Perse, Pancharios, Meirax et tous ces chrétiens, qui,

ayant d'abord renié la foi par peur des tourments, à l'exemple de Kodratos, sont morts en confessant le Christ?

Et il termine par une louange de son héros.

2. Remarques.

Je n'aurai pas les mêmes scrupules que Niképhoros. Angelis, dès les premières lignes de sa biographie, apparaît comme un exalté, une sorte d'halluciné à idée fixe, que le désir et le mépris de la mort conduisent à des actes que le langage ordinaire qualifie de folies. Le duel, dans des conditions qui, malgré les papiers de chancellerie, eussent fait du Français jobard et fanfaron d'impiété, mais honnête homme, un assassin; les longues crises d'hypocondrie aiguë, l'apostasie, et après l'apostasie cette attitude fantasque qui surprend également Turcs et Grecs, et fait que ni les uns ni les autres n'osent le déclarer un des leurs, ce sont autant de stades d'une maladie psychologique que le Dr Janet et le R. P. Eymieu ont traitée avec une rare science.

Mais Angelis est conscient de son état morbide. C'est dans une heure de dépression morale, amenée par la mélancolie persistante, qu'il a apostasié. Il répétait plus tard que le diable l'avait poussé, et qu'il avait été dupe. On ne voit pas, en effet, de motif réel à cette honteuse démarche. Dès lors, l'idée d'expiation s'empare de son esprit, et c'est encore une idée fixe, maladive, et l'histoire du poulet la manifeste d'originale façon.

Je le comparerai à ces doux vagabonds que la police laisse errer au gré de leur fantaisie dans les rues d'Athènes et du Pirée. Ni fous ni sains d'esprit, ils vont devant eux, le plus souvent à peine vêtus, sordides, abjects, la chevelure inculte et la barbe en broussaille, où le soleil, la faim, l'attrait d'un spectacle les pousse. Ils entrent dans les églises malgré les bedeaux, et baisent avec ferveur les icones peintes. Les vieilles femmes les respectent et craignent leur influence, car elles croient que de leur triste personne émane un mystérieux pouvoir. Les enfants s'en amusent, leur donnent des sobriquets imagés, et parfois leur jettent des pierres. Un beau matin ils disparaissent, et bientôt on apprend qu'ils sont guéris..... ou morts.

Angelis guérit, et sa fin fait oublier le désordre de sa vie. Il a la force de résister aux supplices corporels et aux ruses des agas. Sa mort si calme est le contraire de son existence agitée, et le récit doit en être aussi exact que le reste de la biographie. Si Angelis, à ses derniers instants, se fût livré à une seule extravagance, le naïf Niképhoros n'eût pas manqué de l'amplifier pour la gloire de son héros.

Obsédé ou à demi dément, sauf en ses derniers jours, comme je le crois, ou sain d'esprit, ainsi que le voudrait Niképhoros, peu importe. Il est avec les saints au *Synaxarion* des Ménées, et sa biographie, dans le *Néon Leimonarion*, est une des plus intéressantes. Tableaux curieux, et traits de mœurs présentés dans une langue de paysan, mais vrais, précis et très vivants, parfois gracieux, le plus souvent puérils. Le consul important, les *papas* inquiets, le gamin fier de montrer son habileté, les Turcs qui bousculent Angelis devant la porte de la mosquée, la scène comique du jeûne rompu pendant le Ramadan, le *khani*, la douane, où flâneurs et bavards se ramassent, une vie tout entière vécue en plein air, où n'intervient jamais la femme; des riens sans doute, mais pour qui connaît des petites villes turques ou grecques, ces riens aident à merveille à reconstituer la vie communale de Kousantasi ou de Chio en l'année 1813.

3. L'office ou « acolouthia ».

Il se peut que dans un monastère de l'île de Chio on célèbre la mémoire du néo-martyr. De même à Argos, sa patrie (1). Pourtant, comme on ne possède pas son corps, il est plus probable qu'il a été oublié. Mais il a son office, son *acolouthia*, qu'il est curieux de comparer avec le récit de sa vie. C'est là surtout que le moine s'applique, et que triomphent le mauvais goût, l'obscurité, les phrases ridiculement pompeuses et toutes les impuissances de la rhétorique d'un caloyer qui vise à égaler les mélodes. Beaucoup de tropaires, pour être traduits, doivent être paraphrasés. Le motif qui revient le plus souvent comme un agaçant leitmotiv, c'est le facile jeu de mots sur le nom du néo-martyr, ἀγγέλης, ἄγγελος : *Angélis, Angelos*.

Dans un tropaire de l'*Hespérinos*, c'est-à-dire des Vêpres, Angelis est mis en parallèle avec des saints honorés à Chio.

Unis-toi à nos intercesseurs auprès de Dieu, à ceux qui ont combattu comme toi, Isidore et Myropie, Marcella, Nicolas et Théophile, Nikétas, Marcos et Manuel, et la vénérable Matrona.

Matrona, la caloyère chiote, qui mourut en 1462, a été placée au 20 octobre par Nicodème l'Hagiorite. Elle n'est pas à cette date aux Ménées, mais les Bollandistes ont recueilli son nom dans leur *Biblio-*

(1) Une *acolouthia de sainte Catherine*, récemment imprimée, donne en supplément quelques *apolysis d'acolouthias* diverses. On lit, p. 32 : *Au 3 décembre, du saint néo-martyr Angelis d'Argos, apolysis, 1er ton.* « Le chœur des anges, ô néo-martyr Angelis, et la foule des athlètes ont applaudi ta force et ta persévérance; et, accueillant avec allégresse ton esprit, ils sont remontés glorieux vers le ciel, vers le Christ Dieu. » Athènes, 1900, imprimerie Adamantidès.

theca hagiographica græca. Une vie très longue, composée par l'évêque Nilos, métropolite de Rhodes, a été publiée en 1891. Son *acolouthia* est au *Néon Leimonarion* (1). La *passio* d'Isidore, martyrisé à Chio durant la persécution de Dèce, le met en rapport avec la martyre Myropie.

On chercherait en vain des détails précis sur Marcella, dont l'époque et la vie réelle ne sont pas plus connues que celles de saint Phanourios de Rhodes, dont les icones se multiplient depuis quelques années dans les églises d'Athènes. Comme Phanourios aux Rhodiens, Marcella fut révélée aux Chiotes vers le XVIe siècle. Elle est mentionnée sans plus aux Ménées du 22 juillet, mais le *Néon Leimonarion* en sait très long sur elle (2). Théophile est probablement le Théophile de Zanthe qui mourut à Chio en 1635; et Marc est Marc le Jeune, un néo-martyr également Chiote de l'année 1801 (3).

Ainsi un court tropaire de l'*Hespérinos* nous révèle excellemment, mieux que de longues pages de polémique, la piété et les goûts liturgiques d'un des nombreux caloyers chiotes des premières décades du XIXe siècle. Piété en somme étroite et ramassée, et de peu de scrupule, qui ne connaît guère que les saints de son île, et qui s'adresse aussi bien aux martyrs des grandes persécutions en vénération dans tout le monde chrétien qu'à ses contemporains, comme Marc le Jeune, qu'il place lui-même sur les autels. On sait que l'Eglise orthodoxe grecque n'a pas de Congrégation des Rites.

Un autre tropaire, aux Laudes, εἰς τοὺς αἴνους, rapproche, comme dans la *passio*, Angelis de Meirax l'Egyptien et Jacques le Perse qui apostasièrent, et, s'étant repentis, eurent, après d'indicibles tortures, la tête tranchée. Niképhoros ne semble pas se douter que ce qui fait hésiter notre jugement, ce n'est pas tant l'apostasie que le caractère même de son héros.

Aucune autre allusion directe, cela va de soi, à l'apostasie, hormis le tropaire de Laudes. Dans le même tropaire, le néo-martyr est également [comparé à l'apôtre Pierre, Σὺν τῷ θείῳ Πέτρῳ, ἀοίδιμε, τῷ κορυφαίῳ σε ἐν ὠδαῖς γεραίρομεν. Angelis, même dans ses crises de demi-folie mystique, n'avait certes pas tant demandé.

LOUIS ARNAUD.

Athènes.

(1) *Bibliotheca hagiographica græca*. Bruxelles, 1909, p. 171. Le Synaxaire de Nicodème donne une vie d'une soixantaine de lignes. Συναξαριστὴς τῶν δώδεκα μηνῶν, édition Nikolaïdès Philadelphe. Athènes, 1868, t. I, p. 149.

(2) Voir une note du P. Pétridès, R. BOUSQUET, *Néo-martyres orthodoxes*, dans *Echos d'Orient*, 1905, t. VIII, p. 151. Un paragraphe est consacré à Marcelle de Chio.

(3) Leurs vies dans le Νέον λειμωνάριον, *loc. cit.*, au 5 juin et au 24 juillet.

ENTRE MELKITES ET MARONITES AU XVIIIE SIÈCLE

(1710-1798)

Après avoir résumé le long patriarcat de Cyrille VI Thanas, le R. P. Charon nous apprend que la fin de ce patriarcat fut troublée par des querelles qui s'élevèrent entre les Melkites et les Maronites au sujet de la sainteté de Jean Maron (1). Il paraît que la dispute dégénéra tellement de part et d'autre que Benoît XIV s'en émut. Il délégua en Syrie le P. Desiderio da Carabasciana, Franciscain, pour juger ce différend, qui avait pris naissance à Alep, puis s'était étendu à Damas et au mont Liban. Or, il ne paraît pas que le délégué ait rempli sa mission avec une entière impartialité. Gagné aux vues des Maronites, il rentra à Rome sans avoir même vu le patriarche melkite Cyrille VI, et il fit au Saint-Siège un rapport si défavorable à ce prélat et à ses fidèles, que Benoît XIV adressa des reproches amers à Cyrille VI. Par son Encyclique *Inter cœtera* du 28 septembre 1753, le Pape établit l'existence de deux personnages qui ont porté le nom de Maron; puis il affirme l'orthodoxie de l'un et l'hérésie de l'autre; enfin il prononce que si les Maronites vénèrent l'un de ces deux Maron, ce ne peut être que le vrai saint, abbé du monastère de l'Oronte, reconnu par l'Église entière et aux prières duquel avait coutume de recourir saint Jean Chrysostome lui-même.

En somme, le Pape ne tranchait pas le différend, et, par une délicatesse extrême, il prescrivait le silence sur un sujet aussi épineux, tout en tolérant les croyances et coutumes maronites en vue de conjurer des troubles dans cette Église.

Ces mesures de prudence ne furent pas du goût de Cyrille VI Thanas, qui souhaitait plus de clarté, de précision et de fermeté dans le jugement définitif d'une question qui a, de temps immémorial, divisé les deux communautés melkite et maronite. Il se plaignait particulièrement des reproches que le Pape lui adressait, et qui n'étaient dus qu'aux rapports défavorables du délégué apostolique mal informé. Il résolut ce-

---

(1) Cf. *Histoire de l'Eglise grecque melkite catholique*, dans les *Echos d'Orient*, t. VI, 1903, p. 89 sq.

pendant d'entreprendre la réfutation du document pontifical en remettant les choses sous leur vrai jour et en priant le Souverain Pontife de ne pas trop se fier aux rapports du P. Desiderio da Carabasciana. Le P. Nicolas Saïgh, alors Supérieur général des Chouérites, fut chargé de rédiger la réponse patriarcale; il le fit en un écrit de 26 pages qui ne respirent pas toujours la tendresse ni le respect filial à l'endroit du Saint-Siège apostolique. Cyrille VI le voulait ainsi pour prouver au Pape son extrême mécontentement.

Nous venons de découvrir ce manuscrit avec l'autographe du P. Saïgh lui-même; malheureusement, il n'est pas daté, mais le contexte indique suffisamment qu'il fut rédigé en 1755. Nous pensons qu'il fut adressé à Rome par l'entremise des deux Chouérites, les PP. Jean Naqqach et Thomas Korbaj, qui, la même année, présentaient à Benoît XIV les Constitutions chouérites et en sollicitaient l'approbation.

Avant de le mettre sous les yeux du lecteur, nous croyons faire œuvre utile en reconstituant toute l'histoire de ces troubles religieux à l'aide d'autres documents que nous possédons.

*
* *

Les Alépins ont toujours eu beaucoup de goût pour les discussions religieuses. Plus instruits de la religion catholique, ils lui demeuraient foncièrement attachés, et, tout en subissant les attaques des ennemis de la foi, ils ne manquaient pas d'opposer à leurs sophismes des preuves convaincantes et péremptoires. Depuis Abdallah Zakher et cette pléiade de jeunes gens alépins qui firent revivre la religion catholique avec la langue arabe dans toute la Syrie et l'Égypte, ces discussions religieuses s'accentuèrent davantage dans la ville d'Alep. Les Melkites catholiques luttèrent d'abord contre les Arméniens grégoriens, toujours nombreux à Alep, par suite de la proximité de l'Asie Mineure ou Anatolie. Mais ceux-ci, ignorants et fanatiques à l'excès, demeurèrent dans leurs erreurs monophysites et ne devinrent que plus zélés à vénérer leur saint *Barson* (1), sous le patronage duquel ils élevèrent une vaste église dans le quartier de *Sainte-Croix* ou *Salibé*. Actuellement, après les massacres d'Arménie, on les évalue à 15 000 habitants dans la ville d'Alep. Très intelligents et entreprenants, ils tiennent en mains la plus grande partie du travail de la ville, et rarement on trouve des pauvres parmi eux. On les désigne à Alep sous le sobriquet de *Barasné* ou Barsonites.

(1) En vérité, nous n'avons jamais pu savoir ce que c'était que ce fameux Barson. Evidemment, ce fut un hérésiarque dont le nom fut travesti plus tard; mais ce personnage pourrait-il être identifié avec Paul de Samosate, qui eut une grande vogue chez les Nestoriens et les Eutychiens?

Vinrent ensuite les Syriens jacobites avec leur fameux Jacques Barad'i et leurs autres coryphées de schisme; mais les Melkites ne purent triompher de leurs résistances qu'en 1771, grâce aux dettes exorbitantes dont ces hérétiques étaient grevés par les musulmans. Les Melkites donnèrent satisfaction aux créanciers et les Jacobites abjurèrent solennellement leurs erreurs (1). Aujourd'hui, il n'y a pas un seul Jacobite

(1) En effet, les Syriens *catholiques* ne datent pas de bien longtemps à Alep; ils y ont tout au plus une existence de cent quarante ans. Voici, d'ailleurs, un témoignage contemporain qui nous le confirme péremptoirement; nous l'avons découvert dans les *Annales chouérites*, s. a. 1771, t. Ier, cah. XXIX, p. 436-437:

« En cette même année, la nation des Syriens jacobites hérétiques gisait dans une misère extrême à Alep, par suite des dettes considérables qu'elle avait contractées envers les musulmans et les agents du gouvernement alépin. Ces dettes étaient portées à un taux si élevé, joint à des intérêts si exorbitants, que les créanciers s'emparaient à toute occasion de ces pauvres Jacobites, les jetaient en prison et leur faisaient subir les mauvais traitements les plus étranges. En fin de compte, les chefs de la nation, en compagnie de leurs onze prêtres, se réunirent à l'évêché pour se concerter sur les mesures à prendre touchant cette malheureuse situation qui leur était faite. Tous convinrent qu'il leur était absolument impossible de faire face à ces dettes innombrables, dussent-ils vendre leurs propres enfants au marché public. Finalement, ils eurent recours à la prière, et ils s'entretinrent de ce que le bon Dieu leur inspira de faire; tous furent d'avis d'embrasser la foi catholique, de faire appel à la grâce divine et à la charité des fils de cette foi catholique. Par ce seul moyen, ajoutaient-ils, nous serons sauvés, corps et âme.

» Sans perdre de temps, ils portèrent leurs décisions à la connaissance des Grecs catholiques d'Alep. Ceux-ci prirent des informations minutieuses de tous côtés, et, lorsqu'ils se furent parfaitement assurés de leur constance et de leurs bonnes dispositions, ils acquittèrent les dettes. Mais ils y mirent des conditions que voici: *a*) les Syriens jacobites ne retourneront point à l'hérésie; *b*) ils maudiront les noms des sectaires et n'en garderont point les images à l'église; *c*) ils feront profession solennelle de la formule de foi catholique; *d*) l'argent qui devra couvrir leurs dettes leur sera de même concédé en guise de dette contractée sur leur propre église, de sorte que le jour où ils se montreront parjures et infidèles à leurs promesses, ce même argent leur sera réclamé avec intérêt.

» Or, les Syriens acceptèrent toutes ces conditions; tous, prêtres et laïques, hommes et femmes, firent profession publique de la foi catholique; une allégresse immense se produisit dans toute la ville d'Alep. Dès ce jour, toutes les autres nations catholiques de la ville commencèrent à prier dans leur église et à y assister à la sainte messe. »

L'avenir prouva la fidélité et les bonnes dispositions de ces anciens Jacobites à l'endroit du catholicisme. Le siège d'Alep, qui servit longtemps de résidence au patriarche syrien catholique, possède aujourd'hui un métropolite avec huit prêtres qui prennent soin des intérêts spirituels de plus de 4000 âmes. La plupart de ces ecclésiastiques ont fait leurs études, soit au Séminaire de Notre-Dame de Charfé, au Liban, soit à l'Université des Pères Jésuites, à Beyrouth. L'Eglise syrienne d'Alep appelait une immense affluence de monde aux beaux jours de l'éloquent archevêque Antoine Qandalaft, du patriarche Georges Chelhott et du patriarche actuel, S. B. Ephrem-Ignace Rahmani, alors archevêque d'Alep. Aujourd'hui, les Syriens alépins n'ont que des médiocrités, et le meilleur, le plus apostolique prédicateur d'Alep, était le regretté P. Paul Balit, prêtre arménien catholique qui vient de mourir, presque nonagénaire, et pleuré par tout le peuple alépin.

Notons que, depuis leur conversion, les Syriens d'Alep se sont toujours comportés en frères avec les Grecs catholiques. L'entente extraordinaire entre les deux communautés est remarquable. La même charité existe aussi entre les Syriens et les Grecs catholiques de Damas. Aujourd'hui, nous n'avons pas un seul Jacobite dans toute la ville d'Alep.

dans toute la ville d'Alep; la force de la secte se concentra dans la petite ville de Hama, où le patriarche syrien actuel a établi une mission.

Mais les discussions avec les Maronites prirent, à Alep, une tournure autrement sérieuse. La vénération de Jean Maron, compté au nombre des saints, souleva des tempêtes dans la ville. Instruits par les missionnaires latins, notamment par les Jésuites, les Melkites opposaient aux affirmations gratuites des Maronites des arguments toujours plus forts. Les Maronites se fâchaient, mais ils ne donnaient aucune satisfaction à leurs adversaires, et la discussion n'avançait guère. Les missionnaires latins, animés alors des meilleures intentions et ne visant qu'à extirper l'erreur sous toutes ses formes, soutenaient les Melkites en leur fournissant de nouveaux arguments touchant le monothélisme de Jean Maron et de toute la nation maronite.

Un audacieux lança une brochure anonyme et dépourvue de toute science historique, dans laquelle il faisait descendre Jean Maron d'une famille franque (qu'il ne nomme pas) qui vécut sous Charlemagne et qui aurait eu des affinités avec la dynastie du grand empereur. Puis, confondant Mardaïtes et Maronites, il affirmait avec le même aplomb que Jean Maron, animé d'un saint zèle, réunit une poignée d'amis qui furent grossis de quelques ardents volontaires, et, avec le secours de leur bras, il extermina tous les hérétiques. Plein d'enthousiasme pour leur chef, ces nouveaux apôtres prirent le nom de « Maronites », et Jean Maron se mit à parcourir la Syrie, notamment le mont Liban *dont la gloire lui fut donnée* (*sic*), prêchant partout la foi catholique. Or, pour récompenser tant de dévouement, le Pape d'alors, un autre descendant de Charlemagne, lui imposa le caractère épiscopal, malgré toutes ses résistances, et il le nomma « patriarche d'Antioche et de tout l'Orient ». Ainsi donc le patriarcat d'Antioche fut créé en sa faveur, et il fut le premier patriarche de l'Orient. Il fit de nombreux miracles, à tel point qu'à sa mort le peuple maronite proclama sa sainteté à l'unanimité, et, dès lors, « nos patriarches eurent une succession régulière sur le siège d'Antioche ».

Telle est, en résumé, la première partie de cette fameuse brochure. Dans la seconde partie, l'auteur anonyme (1) s'évertue à vider tout son carquois d'injures contre Eutychius, Guillaume de Tyr, Gabriel Qela'i et tous les Latins qui voudraient voir dans Jean Maron le chef et le propagateur du monothélisme, et dans la nation maronite une convertie

(1) Deux manuscrits anonymes, trouvés à Déir-Chir, Makkin (Liban), nous apprennent que cet auteur était un ancien élève du collège maronite à Rome.

du monothélisme aux XIIe et XVIe siècles. Ignorent-ils donc que les Maronites ont toujours été appelés les *Français de l'Orient* et que ce titre suffit, à lui seul, à prouver leur *perpétuelle orthodoxie!?*..... (1)

Ainsi argumente notre savant maronite! Notez que dans les 34 pages de sa brochure vous ne trouverez pas une seule date, pas une seule source historique à laquelle vous pourriez vous référer. Aussi son travail amusa-t-il beaucoup les Alépins, gens chez qui la satire est toujours en grand honneur. On plaisantait particulièrement les origines franques d'un personnage obscur qu'on savait parfaitement issu de quelque coin de la Syrie. Les missionnaires latins accueillirent cette brochure avec un léger sourire de malice; cependant, redoutant fort les scandales des faibles, ils lui opposèrent une réfutation péremptoire, mais sur un ton plaisant et enjoué qui ajouta encore au ridicule dont avaient été couverts les Maronites. Ceux-ci devinrent intraitables; comme les Jésuites étaient à l'avant-garde dans toutes ces querelles, ils eurent les premiers coups des partisans de Jean Maron, qui ne furent pas les moins rudes. Les Maronites aux abois adressèrent à la S. Cong. des Rites un *Mémoire* volumineux, corsé de toutes sortes de relations. Onze articles aussi calomnieux les uns que les autres y étaient développés avec des preuves soi-disant circonstanciées. On y accusait les Franciscains, les Capucins, les Melkites, les Orthodoxes et tous les Latins de fomenter des troubles au sein de la nation maronite, qui a toujours été si paisible. Le onzième article, enfin, découvrait un petit coin de la plaie dont souffraient alors ces partisans de Jean Maron; on y dénonçait nommément le P. Berzé, provincial des Jésuites de Syrie, et tous ses subordonnés qui combattaient, disait-on, *la sainteté de Maron* — sans plus de précision, — fomentaient des troubles et se détournaient du but de leur mission en Syrie, car Rome les y avait envoyés pour y établir la paix et non pas la discorde (2). On était en 1713, et les querelles alépines duraient depuis trois ans. La S. Cong. des Rites consulta longtemps les sources orientales et répondit en 1715 par une longue *Instruction* adressée aux missionnaires. Elle ne put s'empêcher de leur faire tout d'abord certains reproches aigres-doux; puis elle leur traçait quelques règles touchant leur mission en Orient;

(1) Nous avons découvert ce vieux manuscrit au fond de la bibliothèque monacale de Déir-Chir, à Makkin (Liban), en 1902. Les suspicions des moines ne nous ayant pas permis de conserver l'original, nous en avons pris une copie. Malheureusement, cet écrit est sans date, mais la mention qu'en fait la longue lettre de Cyrille VI à Benoît XIV nous donne à entendre qu'il pourrait bien être de 1713, puisque la réponse de Rome est de 1715.

(2) Cf. Manuscrit anonyme de 1774 qui réfute les Maronites.

enfin elle répondait aux onze articles des Maronites. Le onzième ayant rapport à Maron fut le plus important. La S. Cong. des Rites y distinguait trois personnages qui ont porté ce nom : un Maron hérétique monothélite, dont les partisans *Maronites* furent convertis sous Innocent III, Léon X et Grégoire XIII; un Maron martyr sous Trajan, dans l'île du Pont; enfin un Maron abbé de monastère, et dont la vie est écrite par Théodoret de Cyr. Si donc les Maronites vénèrent l'un de ces trois Maron, ce ne peut être que ce dernier, reconnu saint par toute l'Église.

Cette réponse fut profondément utile aux Maronites; ils purgèrent leurs livres liturgiques des noms de Jean Maron, de Timothée, prêtre de Constantinople, de Barson et d'autres coryphées de l'hérésie, et ils firent la paix avec les Melkites (1).

Malheureusement, cette paix ne dura que huit ans, et, en 1723, lorsque Joseph Assémani fit publier à Rome même, par la S. Cong. de la Propagande, le deuxième *Naphour* (2) ou liturgie des Maronites, attribué à tort ou à raison à Jean Maron, les anciens monothélites y reconnurent leur chef. Il fallait s'armer de nouveau pour le défendre, et ils le firent à Alep et au mont Liban.

Cette publication romaine, en effet, donnait grand poids aux allégations des Maronites. Ceux-ci prétendaient que le Pape lui-même ordonnait de vénérer Jean Maron et le comptait au nombre des saints. « Mais, ajoute un auteur anonyme de 1774, ne savent-ils donc point que cette publication, comme tant d'autres, a été faite à l'insu des autorités compétentes de Rome et qui n'entendaient guère le syriaque ou le carchouni? En outre, ignorent-ils que le Saint-Siège apostolique n'a point été servi *en toute fidélité* par les interprètes maronites employés au Vatican. Joseph Assémani lui-même n'a-t-il pas falsifié plusieurs manuscrits du Vatican en grattant tout ce qu'il y trouvait de défavorable à sa nation maronite? Déjà, en 1625, le premier livre des offices liturgiques imprimé à Rome même renfermait plusieurs noms d'hérésiarques, en tête desquels on distinguait le fameux Barson, le père des Nestoriens et des Eutychiens! A qui la faute? Au Saint-Siège, qui s'efforçait de donner une édition catholique des livres liturgiques des Maronites,

(1) Cf. La longue lettre de Cyrille VI Thanas à Benoît XIV citée plus loin *in extenso*.

(2) Le premier *Naphour* des Maronites avait été imprimé à Rome, sous Clément VIII. mais, avant sa publication, le Souverain Pontife donna des ordres formels aux Maronites chargés de cette revision d'imprimer en tête de cette liturgie la vie de saint Maron, abbé, telle qu'elle est rapportée par Théodoret de Cyr, et d'en extirper tous les noms des hérésiarques. Les Maronites promirent, mais ils y laissèrent Jean Maron à côté de Barson et autres hérétiques.

ou bien aux interprètes et savants Maronites eux-mêmes préposés à la revision des livres de leur Église? » (1)

Que renfermait donc d'important ce nouveau livre d'Assémani? Rien de bien nouveau: mais, aigri par les argumentations des missionnaires, mécontent surtout de la réponse de 1715 envoyée par la S. Cong. des Rites, Assémani se proposait d'imposer à toute l'Église catholique la vénération de Jean Maron, hérésiarque reconnu comme tel par l'Église entière.

Il se garda bien de prendre la défense directe des Maronites et de Jean Maron: rien, dans les nombreux et anciens manuscrits du Vatican, ne militait en faveur de leur orthodoxie perpétuelle. Il imagina donc un tour de force, qui réussit, pour quelque temps, à induire en erreur plusieurs savants catholiques de Rome et d'ailleurs, tels que François Quaresmius, Jeffrius, Baïus, les Bollandistes eux-mêmes et Le Quien. Ayant découvert un *Naphour* maronite à la bibliothèque vaticane, il se hâta de le publier en lui donnant un patron, puis, à tort ou à raison, il l'attribua à Jean Maron. Pour justifier cette attribution, il fit précéder sa publication d'une longue préface où il émet des opinions purement gratuites. Mais laissons la parole aux *Annales chouérites* (2):

En ce temps (1723), il y avait à Rome un prêtre maronite nommé Joseph Assémani. Or, ce personnage acquit une si grande célébrité chez les Romains, que la S. Cong. de la Propagande lui confia la surveillance de la bibliothèque de saint Pierre l'apôtre, à Rome. Il était habile et très intelligent. Il corriga le livre de la messe (en usage) dans sa nation maronite, il en rejeta toutes les traces hérétiques qui s'y trouvaient, et il y inséra un office *attribué* à Jean Maron, qui était *monothélite*, c'est-à-dire professant la seule volonté (en Jésus-Christ). C'est, en effet, ce qu'en témoignent l'un de leurs évêques [des Maronites], Gabriel Qela'i, de Chypre, puis Guillaume le latin, évêque de Tyr, l'auteur des notes complémentaires accolées à une histoire de saint Antoine le Grand et d'autres historiens. En outre, l'un de leurs plus célèbres patriarches, Mgr Étienne (Douaïhi), relate ce même témoignage dans son livre intitulé *Tabrir ul Mouarinat*, la *Justification des Maronites*. Or, dans cet ouvrage, bien que l'auteur prétende, sans aucune preuve à l'appui, que Jean Maron fut enfin converti (au catholicisme) et qu'il abandonna la secte précitée, il avoue cependant qu'il en avait été souillé et qu'il avait aussi embrassé d'autres sectes hérétiques.

Mais Joseph Assémani, pour l'en justifier, *en considération de sa nation* (maronite), a pris sa défense dans une longue préface qu'il inséra

(1) P. 46 de sa longue dissertation composée le 22 février 1774.
(2) T. Ier, cah. II, p. 18-19.

au début de ce « Livre de la messe ». Il apporte deux preuves à l'appui de sa thèse : *a*) il a trouvé, à la bibliothèque romaine, deux lettres envoyées par Jean Maron au Saint-Siège apostolique et dans lesquelles il n'y a aucune trace d'hérésie; *b*) dans la liturgie ou l'office qu'il lui attribue, il n'y a non plus aucune erreur. Cependant, ces deux témoignages ne prouvent nullement sa justification de toute hérésie, encore moins sa sainteté.

Dans ce même ouvrage, Joseph Assémani inséra quelques prières extraites de notre Euchologe grec pour l'usage des prêtres maronites, telle que la prière que nous récitons avant de raser la tête de l'enfant après son baptême, et d'autres semblables (1).

Cet ouvrage d'Assémani, répandu à profusion dans la ville d'Alep, eut pour résultat d'envenimer les querelles en laissant éterniser la discorde. Mais, heureusement, les circonstances exceptionnelles de cette époque troublée ne le permirent pas. En effet, les brusques évolutions survenues dans le patriarcat d'Antioche en 1724 occupèrent les Melkites catholiques à des luttes autrement graves contre les orthodoxes et leurs coryphées; puis vinrent les troubles d'Alep au sujet de l'élection de Mgr Maxime Hakim, en 1733; enfin eurent lieu les tristes incidents de l'affaire des *'Abidatt* ou religieuses alépines chouérites, et les Alépins ne goûtèrent quelque paix qu'en 1746. Ce qui contribua aussi à la cessation des hostilités entre les deux communautés antagonistes, ce fut l'élection du P. Gabriel Farhat au siège épiscopal maronite d'Alep, en 1725. Homme très instruit, d'un caractère souple et conciliant, plein de dévouement pour tous, il gagna les sympathies des Alépins et pacifia son diocèse. Il fut le premier évêque maronite d'Alep et le premier prélat maronite qui se créa un siège dans une ville civilisée, nous disent les *Annales chouérites* (2). Auparavant, la communauté maronite d'Alep était gouvernée par des vicaires patriarcaux dont le plus célèbre fut le P. Pierre Toulaoui, ancien élève de la Propagande et grand ami du P. Pierre Fromage, S. J. Ces deux personnages n'ont jamais joui d'un grand crédit auprès du patriarche Athanase IV Dabbas, qui, d'ailleurs, ne professait aucune estime pour les Jésuites. Les Franciscains, au contraire, plus conciliants,

(1) Le Concile libanais lui-même (1736), œuvre de Joseph Assémani, est rempli de ces emprunts faits à notre Euchologe et à nos autres usages liturgiques. Cependant, il faut avouer que Joseph Assémani fit là une œuvre dépourvue de toute originalité, en délaissant les rites parfaitement orientaux de sa nation pour en emprunter d'autres à l'Eglise latine ou ailleurs. De cette façon, les Maronites ont aujourd'hui des rites et coutumes qui ne sont ni orientaux ni occidentaux.

(2) T. Ier, cah. III, p. 41-42.

avaient tout accès auprès de lui, et ce sont eux qui ont eu la joie de le convertir à ses derniers moments.

*
* *

Après quatre ou cinq années de paix, les discussions entre Melkites et Maronites éclatèrent de nouveau à Alep, en 1750; cette fois, elles tournèrent au tragique; il y eut des bagarres et des blessés. Voici à quelle occasion :

Un Melkite enthousiaste se trouvait, un dimanche de janvier, en visite chez un Maronite, son ami. On y parlait du beau et du mauvais temps, lorsque le Melkite jeta les yeux sur un tableau suspendu à la muraille et représentant Jean Maron en habits pontificaux. Il plaisanta quelque temps son ami, tourna en ridicule sa dévotion et lui dit : « Nous vous avons longuement prouvé que Jean Maron était un hérésiarque!..... Jusques à quand persisterez-vous à en faire un saint et le premier de vos patriarches?..... » Un éclat de rire accueillit cette boutade, le Melkite s'enhardit davantage; il se répandit en brûlantes invectives contre les Maronites et Jean Maron, puis, tout en plaisantant, il s'élança sur le tableau et le mit en pièces. Le Maronite, pâle de colère, se mit à injurier le Melkite, qui lui répondit sur le même ton. Enfin, oubliant leur amitié première, ils en vinrent aux mains. Tous deux cependant en furent quittes pour quelques égratignures; mais le Maronite se prit à fomenter des troubles dans la ville, divulguant partout le forfait du Melkite. Sur-le-champ, deux camps ennemis se formèrent à Alep, au grand scandale des infidèles. Melkites et Maronites se livrèrent quelques escarmouches jusqu'à la fin de janvier; les Maronites étaient aux abois, ils promettaient même de ne plus vénérer ce fameux Jean Maron pour le service duquel ils subissaient tant d'affronts. On eut le tort de les croire sur parole, et on se promit une paix perpétuelle, lorsque, au premier dimanche de février 1750, leur évêque, Arsène Diab, annonça en chaire et avec une certaine emphase « la célébration solennelle de la fête de *saint* Jean Maron, père de la nation maronite et premier patriarche d'Antioche et de tout l'Orient, pour le 9 février suivant » (1). Il y eut du vacarme dans la ville, mais les Melkites prirent encore patience jusqu'au 9 février.

Ce jour-là, une grande affluence de Melkites envahit la petite église

(1) On se rappelle que, jusqu'à nos jours, les Maronites s'obstinent à célébrer la fête de *saint* Jean Maron le 9 février, tandis que le 3 mars leur calendrier indique la solennité de saint Maron, abbé de l'Oronte et leur vrai saint, avec celle des saints religieux massacrés par les Perses au monastère de *Mar Maroun*, sur l'Oronte.

des Maronites; ils y venaient pour se divertir aux frais de leurs bons amis, tout en faisant mine de prendre une sérieuse part à leurs dévotions. Or, après l'Évangile, l'évêque monte en chaire et commence par cet exorde *ex abrupto,* qui est demeuré proverbial à Alep :

Ia mar Maroun, ouên ahittak, ô saint Maron, où donc vous placerai-je?..... Vous rangerai-je parmi les anges? — Mais vous êtes plus saint qu'eux. Parmi les chérubins? — Mais vous êtes plus pur. Parmi les séraphins? — Mais vous êtes plus élevé encore..... *Ia mar Maroun, ouên ahittak?.....* »

A cette dernière interrogation, un Melkite plaisant ne put se contenir davantage. Il se leva précipitamment, et, jetant un grand cri dans l'église, il interpella ainsi l'orateur : « *Khaïô! hittô matrahi, ana raïeh!!* Holà! mettez-le donc à ma place, je m'en vais. »

Ce fut alors un *tolle* général; le mauvais plaisant réussit à s'échapper, mais un vacarme épouvantable se produisit dans l'église : bancs, chaises, tables, volèrent en éclats; de part et d'autre, on échangea quelques coups de poing. Adieu messe, fête et Jean Maron lui-même! Il y eut des blessés dans les deux camps ennemis, mais pas un seul mort. Des procès furent intentés, qui ne tournèrent pas tous à l'avantage des Maronites (1). Dans le même temps, des discussions semblables troublaient la paix à Damas et au mont Liban, à tel point que le patriarche maronite Siméon 'Awad et ses évêques firent des plaintes amères au Saint-Siège, accusant Cyrille VI Thanas d'avoir trempé dans toutes ces querelles religieuses, en excitant son peuple à persécuter les Maronites. Un *Mémoire* fut adressé au Saint-Siège, où l'on disait qu' « un incendie inextinguible menaçait de consumer l'Orient tout entier ». En réalité, cet incendie n'avait pour but que d'annihiler l'hérésiarque Jean Maron et son culte; mais Benoît XIV aima mieux user de prudence en imposant silence aux antagonistes, puis, sur les rapports de son délégué, il adressa de vifs reproches au patriarche melkite. Cyrille VI ne se tint pas pour battu, et il pria le P. Nicolas Saïgh de rédiger la lettre suivante à l'adresse du Souverain Pontife :

Très Saint Père,

Nous venons de recevoir une lettre de la S. Cong. de la Propagande en date du 19 août 1754, ainsi que la lettre de Votre Sainteté, adressée à Mgr Lercari, secrétaire de la Propagande, touchant le culte et la véné-

(1) Cf. la préface de la dissertation anonyme du 22 février 1774, citée plus haut et dont nous parlerons plus loin.

ration de saint Maron. Nous avons été stupéfait des vifs reproches que Votre Sainteté nous adresse en des termes amers et sans aucune raison véritable qui motivât votre mécontentement. Ce qui nous a surpris davantage, ce sont les calomnies semées à notre endroit par le R. P. Desiderio da Carabasciana, délégué par Votre Sainteté pour la réforme de la nation maronite.

Or, Votre Sainteté ajoute que ce même P. Désiré fit le rapport suivant à la S. Cong. de la Propagande :

Nous avons mis en pièces les portraits de saint Maron. abbé, imprimés dans la ville de Rome; — nous avons enseigné publiquement que ce Maron ne doit pas être compté au nombre des saints, car il vécut et il mourut dans l'hérésie; — par cet acte public nous avons causé des troubles au sein des deux communautés grecque et maronite. Le même Père craint fort que ces querelles ne tournent de jour en jour à l'état aigu, de sorte que leur extinction devienne impossible; — il prétend qu'il fit tous ses efforts pour éteindre cet incendie si extraordinaire, qu'il eut plusieurs entretiens à ce sujet avec quelques-uns de nos prêtres, et que ceux-ci lui auraient répondu : Tu n'as aucune autorité pour prescrire quelque mesure que ce soit à l'égard de cette discussion, car nous enseignons pertinemment que ce Maron fut un véritable hérésiarque. Enfin, il a ajouté ce qui suit : Dans l'impossibilité de convaincre ces mêmes ecclésiastiques et de leur faire admettre une entente de conciliation amicale, il s'est présenté à notre palais patriarcal pour s'entretenir avec nous à ce sujet, et que, ne nous ayant pas rencontré ce jour-là, il ne jugea pas opportun de venir nous voir ailleurs.

Après avoir relaté ce rapport du P. Désiré, Votre Sainteté ajoute : « Nous avons été grandement surpris, Vénérable Frère, de ces agissements déplorables et indignes de votre siège patriarcal, car, pour faire parade de vos hautes connaissances, vous avez eu l'audace incroyable de remettre en vogue une discussion qui avait été close depuis longtemps (1), comme si nous ignorions votre science et votre mérite! »

Voilà donc ce qui a produit votre grand étonnement et ce dont vous vous servez pour nous couvrir de blâmes.

Mais si les rapports du P. Désiré ont excité si grandement la stupéfaction de Votre Sainteté, à combien plus forte raison nos cœurs n'ont-ils pas été remplis de tristesse par suite de ses faux témoignages accueillis avec facilité par un Pontife si grand et qui nous lance le blâme sans nous entendre au préalable! Notre loi condamne-t-elle un homme sans l'avoir entendu? En vérité, les calomnies de ce P. Désiré, votre extrême facilité à les admettre sans un examen préalable, enfin votre courroux à notre endroit ont rempli de tristesse notre cœur et celui de nos ouailles, dans

(1) Le Pape fait allusion aux querelles soulevées à ce sujet dans la ville d'Alep, 1715-1724, et que nous venons de raconter.

la même mesure qu'ils ont réjoui nos ennemis les *Séparés*, qui nous entourent de tous côtés. A vrai dire, la parole du prophète s'est réalisée pour nous : « Nous sommes devenus la honte de nos voisins et la risée de ceux qui nous entourent. » En effet, les meilleurs d'entre les orthodoxes interpellaient ainsi les catholiques : Votre Souverain Pontife, que vous prétendez être la balance du droit et de la justice, ne devait-il pas, avant de jeter le discrédit en des termes si sévères sur son frère qui occupe le siège d'Antioche, examiner minutieusement les choses, en marchant sur les traces de ses prédécesseurs, qui ne rendaient jamais un jugement public sans l'examen le plus exact et la connaissance claire et entière des allégations des deux parties adverses ? Cette règle si sage les préservait de toute transgression des saints canons et les portait à imiter les exemples des saints Pères.

Si donc les orthodoxes nous tiennent un langage semblable, quel n'est pas le scandale des catholiques, et quelle patience extrême ne devons-nous pas apporter à leur instruction et à leur maintien dans la vérité ?

Mais, pour éviter des longueurs à qui comprend beaucoup de choses en peu de mots, revenons aux accusations du R. P. Désiré :

I. Il affirme que nous avons mis en pièces les images de saint Maron imprimées à Rome.

a) Nous lui répondons négativement et nous le prions de prouver son affirmation s'il le peut. Car il ne lui suffit point d'affirmer gratuitement, mais il doit plutôt démontrer en quel temps, en quel lieu se produisit un méfait semblable, de quelle manière il nous fut possible de l'accomplir. Nous sommes-nous précipités contre leurs églises [des Maronites] ou contre leurs habitations ? Avons-nous, au contraire, recueilli toutes ces images et les avons-nous détruites dans notre propre résidence ? S'il en a été ainsi, il devrait présenter des témoins impartiaux et dont le témoignage fût digne d'être admis par votre tribunal équitable. Que s'il réussit à le prouver, nous nous soumettrons aux ordres de Votre Sainteté ; mais, s'il n'arrive pas à produire une seule preuve, nous l'abandonnons à sa honte, à son péché devant Dieu, pour l'expiation duquel il devra se soumettre à une rude pénitence, sans compter aussi les autres censures dont Votre Sainteté le frappera.

b) En second lieu, nous lui répondons en accentuant davantage notre négation pour lui adresser cette question : Quel est donc, Révérend Père, le motif qui nous pousse à déchirer ces images précitées ? Si elles représentent saint Maron, abbé, qui mena la vie religieuse à Cyr, comme vous l'avez affirmé, ce personnage est bien notre saint que nous avons vénéré longtemps avant les Maronites, car nous faisons sa mémoire dans notre Synaxaire au 14e jour de février. — Donc, cette première attribution est tout simplement un faux témoignage inculqué au Révérend Père par des gens malintentionnés en qui il a mis sa confiance.

II. Ledit Père affirme que nous avons enseigné publiquement que ce même saint Maron ne devrait pas être compté au nombre des saints, mais au rang des hérétiques.

A cette seconde calomnie nous faisons la réponse suivante : une chose peut être rendue publique, parmi les hommes, de trois manières : soit par un acte extérieur, qui est l'interprète de la volonté; soit par la langue, interprète de l'intelligence; soit enfin par l'écriture, interprète de la langue. Or, ce Père lui-même a affirmé qu'il ne nous a jamais vu faire quoi que ce soit en ce sens, qu'il n'en a jamais rien entendu de pareil, et qu'il n'a point eu connaissance d'un de nos écrits relatant cet enseignement. — Donc, son affirmation précitée est vaine, et elle ne fut pas suffisante pour convaincre Votre Sainteté (comme nous l'avons appris plus tard).

III. Ledit Père affirme qu'il ne nous a ni vu ni entendu proférer un enseignement semblable; mais il assure que les actes extérieurs qui se sont produits indiquent suffisamment les troubles et les agissements qu'on déplore, et sont capables d'allumer un incendie inextinguible dans l'Orient tout entier.

Soit! lui répondrons-nous; mais nous n'acceptons pas ses exagérations touchant ce fameux incendie capable de mettre en feu l'Orient tout entier. Ces expressions prêtent trop à des craintes parfaitement vaines. En outre, qui donc est l'auteur de ces troubles et agissements? Dira-t-il que c'est encore nous? En ce cas, nous le prierons de nous en donner une preuve. Il nous répondra : Vous avez mis en pièces les images de saint Maron! — Et la preuve? lui demanderons-nous. Il répondra imperturbablement : Les troubles qui se sont produits l'établissent clairement!

Hélas! quelle triste pétition de principes, accréditée chez ce brave Père philosophe! Il veut prouver une chose par une autre qui est à prouver; car il devrait démontrer plutôt quelle espèce de trouble nous avons causé pour qu'il soit en droit d'affirmer une chose qu'il n'a point vue. Que s'il est impuissant à y apporter la moindre preuve — ce qui est absolument certain, — on comprendra facilement qu'un jour le soleil de l'équité se lèvera nécessairement sur les ténèbres de ses calomnies. En effet, nous ne prétendons pas seulement n'avoir causé aucun trouble, mais nous affirmons avoir produit, au contraire, des actes louables de piété, de charité, d'humilité, de patience et de longanimité, comme en témoignent nos frères les Maronites eux-mêmes. Enfin, nous ne prétendons pas nier tous les troubles qui se sont produits dans notre patriarcat, mais nous maintenons ce que nous avons déjà affirmé à plusieurs reprises : nous n'en avons pas été les auteurs. En réalité, il y eut de nombreux troubles que nous vous apprendrons plus loin, lorsque nous aurons parfaitement réglé le compte du R. P. Désiré.

IV. Le même Père affirme qu'il fit tout son possible pour éteindre cet incendie extraordinaire.

Nous le prions de vouloir bien nous dire par quel moyen il le fit, car il ne lui suffit pas de l'affirmer gratuitement. S'est-il entretenu avec nous à ce sujet? Non, certes! lui-même en témoigne clairement. Nous a-t-il envoyé une missive ou un messager exprès pour nous mettre au courant de ce qu'il se proposait de faire en vue d'éteindre cet affreux incendie? — Pas le moins du monde! Qu'a-t-il donc fait en vue de ce bien extraordinaire, si ce n'est d'offrir à Dieu, dans le secret de son cœur, des prières ardentes pour éteindre cet incendie? C'est ce que nous ne saurions nier — pour la bonne raison que nous n'en savons rien; — mais nous ne comprenons point pour quel motif il a imposé à son zèle ardent une inaction complète durant son séjour dans notre pays, résidant tout près de nous et de nos évêques, sans nous dire ni écrire quoi que ce soit en vue de ces querelles. Par ailleurs, nous ne mettons point en doute son zèle à nous calomnier auprès de Votre Sainteté et de la S. Cong. de la Propagande : ce pourquoi nous prions Dieu de lui pardonner.

V. Ledit Père affirme qu'il a eu des entretiens avec quelques-uns de nos prêtres en vue des mesures à prendre pour remédier à ces troubles : ces prêtres lui auraient répondu qu'il n'avait aucune autorité pour prescrire quoi que ce soit à cet égard, attendu que nous enseignons pertinemment que ce Maron est un véritable hérésiarque.

Nous ne saurions ni accepter ni rejeter une pareille affirmation, car elle pourrait bien être possible. Mais, vraie ou fausse, elle ne prouve nullement que ledit Père ait fait tous ses efforts pour remédier aux troubles. S'il prétend que nous avons publiquement décidé de ces querelles, qu'espère-t-il donc obtenir de bien en ayant recours à ces prêtres qui n'y peuvent rien? Si du moins il avait eu le bon sens de recourir à l'un ou à l'autre de nos évêques, on serait en droit de croire qu'il a fait quelque chose pour remédier aux querelles. Mais, en vérité, son affirmation est plutôt digne de mépris. En effet : *a*) si réellement il avait eu, à ce sujet, des entretiens avec quelques-uns de nos prêtres, il aurait dû nous les nommer pour que nous puissions leur demander compte des réponses qu'ils lui auraient faites; que s'ils sont coupables, leur punition incombe à nous qui sommes leur pasteur; mais nous ne pensons point qu'il soit permis audit Père de taire leurs noms dans notre pays pour les divulguer en présence de la S. Cong. de la Propagande; *b*) au reçu de la lettre de la Propagande, nous avons fait des recherches minutieuses pour nous rendre compte de la réalité de ses affirmations; mais en vain. Donc, nous penchons plutôt pour la négative.

VI. Ledit Père affirme qu'il s'est présenté à notre palais patriarcal pour connaître nos intentions à propos de ces querelles; ne nous ayant point rencontré, il ne jugea pas opportun de venir nous voir ailleurs,

Avant de répondre à cette dernière affirmation, nous supplions Votre Sainteté, à genoux et en toute humilité, de nous permettre ce cri d'étonnement : comment les paroles contradictoires de ce vénéré Père ont-elles été admises par la sagacité des prélats de la cour romaine, sans aucune restriction prudente? Il assure qu'il s'est présenté à notre palais pour s'informer de nos intentions touchant ces querelles, et, auparavant, il avait affirmé que nous avions détruit les images de saint Maron et que nous avions publiquement enseigné qu'il ne devrait pas être compté au nombre des saints, mais au rang des hérésiarques. Or, ou bien sa première affirmation est réelle et témoigne bien de nos actes incriminés, et alors il n'a nul besoin de venir s'en informer auprès de nous, ou bien, ignorant ce qui s'était passé, il venait y chercher de plus amples informations, et alors sa première affirmation est fausse, et, par suite, il ne mérite aucune créance; car, ordinairement, on ne s'informe que de ce qu'on ignore ou de ce qui est douteux. Cependant, nous voudrions plutôt justifier votre haute prudence et croire que vous avez dû interpréter en bonne part cette démarche de votre délégué. Il est vrai qu'il s'est présenté à notre palais, mais c'était à un moment où nous faisions la visite pastorale de nos ouailles; d'ailleurs, nous nous trouvions alors à deux heures de distance seulement de notre résidence. Or, s'il prétend avoir fait cette démarche en vue d'une affaire importante, c'est-à-dire « pour éteindre un incendie qui menaçait de détruire l'Orient tout entier », ne devait-il pas plutôt nous écrire un mot pour nous en donner connaissance? Certes, nous nous serions empressés de rentrer pour lui donner toute satisfaction. En effet, il était absolument nécessaire qu'il nous entretînt de ces querelles pour nous demander compte de tous les bruits qu'on faisait courir sur notre compte. Ainsi ont toujours agi les délégués du Siège apostolique dans les contrées lointaines pour être à même de rendre à celui qui les envoyait un compte exact et fidèle. Mais son assertion est plutôt fausse et dénuée de fondement; car nous avions auparavant rencontré Sa Révérence au monastère de Saint-Élie, à 'Abra, non loin de Saïda. Plusieurs prêtres nous accompagnaient, et lui-même avait en sa compagnie les missionnaires latins de Saïda; les uns et les autres en témoignent unanimement. Or, ce jour-là, nous nous sommes entretenus de choses et d'autres, mais ledit Père ne nous a pas soufflé mot de tout ce qu'il a rapporté contre nous à la S. Cong. de la Propagande.

(*A suivre.*)

JEAN SABA.

Syrie.

L'HOSTIE DANS LA MAIN DE L'ORDONNÉ

La liturgie est une science faite de détails à comparer les uns avec les autres; si le passé peut souvent servir à expliquer le présent, il arrive aussi parfois que le présent explique le passé. C'est un simple exemple de ce second cas qui fera l'objet de cette note.

Dans son ouvrage justement considéré comme classique sur les *Origines du culte chrétien*, Mgr Duchesne rappelle le rituel des *Constitutions apostoliques* pour l'ordination épiscopale. L'éminent critique termine par cette déclaration :

Après le canon consécratoire récité sur l'évêque, l'auteur des *Constitutions* ajoute : « Εἷς τῶν ἐπισκόπων ἀναφερέτω τὴν θυσίαν ἐπὶ τῶν χειρῶν τοῦ χειροτονηθέντος. » Ces mots n'ont pas pour moi un sens bien clair (1).

Je me permets d'insérer ici une traduction de ce texte grec, laquelle, si je ne me trompe, mettra sur la voie d'une explication plausible : « Qu'un des évêques dépose l'hostie sur les mains de l'ordonné. »

En étudiant le cérémonial actuel de l'ordination en Orient, il m'a semblé que le sens de cette phrase pouvait s'éclaircir par un rite encore en usage dans toutes les liturgies byzantines, non plus, il est vrai, à la consécration épiscopale, mais à l'ordination du prêtre.

Voici, en effet, ce qu'on lit dans le Grand Euchologe, après l'oraison de l'imposition des mains :

Quand les saintes espèces ont été consacrées, et que le célébrant va dire : « ὥστε γενέσθαι τοῖς μεταλαμβάνουσι..... » (2), le nouvel ordonné s'approche, et le pontife lui donne le saint pain en disant : « Reçois ce dépôt et garde-le jusqu'à l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, où il doit t'en redemander compte. » (3)

---

(1) Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 2e édition, Paris, 1898, p. 362, note; 5e édition, Paris, 1909, p. 383-384. Pour le texte des *Constitutions apostoliques*, VIII, 5, 9, voir Funk, *Didascalia et Constitutiones Apostolorum*. Paderborn, 1905, t. Ier, p. 476.

(2) Cette formule est le début de la seconde partie de l'épiclèse. Il semble bien, pour le dire en passant, que cette précision de la rubrique ait été ajoutée sous l'influence de l'opinion qui attribue à la première partie de l'épiclèse l'efficacité consécratoire.

(3) Ὅτε δὲ τελειωθῶσι τὰ Ἅγια καὶ μέλλει εἰπεῖν · « Ὥστε γενέσθαι τοῖς μεταλαμβάνουσι... »,

Le nouveau prêtre reçoit la sainte hostie dans la paume de la main droite ouverte et placée sur la main gauche en forme de croix. Il la garde jusqu'au moment où le célébrant va prononcer la formule : Τὰ ἅγια τοῖς ἁγίοις, *Les choses saintes aux saints*, formule qui annonce la communion. Le nouvel ordonné rend alors le dépôt sacré à l'évêque, qui met l'hostie sur la patène.

Il me paraît assez naturel de voir dans ce rite actuel de l'ordination sacerdotale en Orient l'explication de la petite phrase des *Constitutions apostoliques* citée comme énigmatique par Mgr Duchesne. Je ne suis pas, d'ailleurs, le premier à émettre cette opinion, car je l'ai retrouvée dans les notes critiques d'Isaac Habert, le célèbre éditeur du Pontifical grec au XVIIe siècle :

Apud Collectorem Apostolicarum Constitutionum est aliquid simile, sed in consecratione episcopi (1).

Et il cite le même texte des *Constitutions apostoliques*, VIII, 5, 9 : Μετὰ τὴν προσευχὴν, εἷς τῶν ἐπισκόπων ἀναφερέτω τὴν θυσίαν ἐπὶ τῶν χειρῶν τοῦ χειροτονηθέντος, dont il donne cette traduction latine : *Post precationem, unus ex episcopis offerat hostiam in manus ordinati* (2).

Cette hostie déposée par un des trois évêques consécrateurs, après l'oraison proprement dite de l'ordination épiscopale, dans les mains du nouvel évêque, était-elle une hostie consacrée ou une hostie à consacrer ? Les *Constitutions apostoliques* ne le disent pas formellement (3). Le contexte cependant semble plutôt porter à admettre la seconde alternative. C'est, en effet, à la suite de cette indication concernant le rite de l'hostie que vient la description de la messe célébrée par le nouvel évêque.

La remise de l'hostie, consacrée ou non consacrée, à celui qui vient de recevoir l'épiscopat ou le sacerdoce est un rite dont la signification n'a rien que de très naturel. Si l'usage actuel des Orientaux de confier au nouveau prêtre le pain consacré, avec la belle formule qui l'accompagne, est empreint d'une gravité très expressive, on comprend fort

---

προερχόμενος ὁ χειροτονηθεὶς, ἐπιδίδωσιν αὐτῷ ὁ Ἀρχιερεὺς τὸν ἅγιον Ἄρτον, λέγων οὕτως· Λάβε τὴν παρακαταθήκην ταύτην καὶ φύλαξον αὐτὴν ἕως τῆς παρουσίας τοῦ Κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, ὅτε παρ' αὐτοῦ μέλλεις ἀπαιτεῖσθαι αὐτήν. (Εὐχολόγιον τὸ μέγα, édition de la Propagande. Rome, 1873, p. 136-137).

(1) Habert, Ἀρχιερατικόν. *Liber Pontificalis Ecclesiæ græcæ, nunc primum ex regiis Ms. Euchologiis aliisque probatissimis monumentis collectus, latina interpretatione, Notis ac Observationibus Antiquitatis ecclesiasticæ plenissimis illustratus.* Paris, 1643, p. 152.

(2) *Ibid.*

(3) Habert, *loc. cit.*, dit de même : *Sed utrum consecrata fuerit illa hostia necne, non liquet.*

bien que le symbolisme d'une hostie même non consacrée puisse traduire aussi une idée identique. Il semble, d'ailleurs, que, même dans la liturgie byzantine, le rite en question ait emprunté, suivant les lieux, l'une et l'autre manière, celle de l'hostie consacrée et celle de l'hostie non consacrée. Deux manuscrits, l'un de Grottaferrata, l'autre dit Euchologe Barberini de Saint-Marc, dont Goar a collationné les variantes avec le texte reçu, indiquent expressément que l'hostie est remise au nouvel ordonné avant la consécration. D'après ces deux documents — et il ne serait peut-être pas impossible d'en trouver d'autres, — ce n'est pas au moment de l'épiclèse, quand la transsubstantiation a déjà été opérée, qu'a lieu ce rite de l'hostie, mais bien au commencement de la Préface et avant le *Sanctus*, exactement au moment où le peuple vient de répondre le *Dignum et justum est* (1).

Arcudius ajoute que, de son temps, les Russes suivaient l'usage dont témoignent le manuscrit de Grottaferrata et l'Euchologe Barberini, tandis que les Grecs remettaient au nouveau prêtre l'hostie déjà consacrée. Liturgistes et théologiens nous sauront gré de leur citer le passage du célèbre controversiste, qui a l'avantage de bien marquer l'analogie des rites d'ordination et spécialement de concélébration entre les liturgies orientales et la liturgie latine.

Eidem presbytero, dum celebrat Sacrum episcopus, præbet particulam abscissam ex majori particula, quæ est in patena super altari. Et quidem in Russia præbet hanc particulam pontifex nondum consecratam, talis quippe est mos et observatio in Russorum ritualibus, ut etiam in Euchologio antiquo patriarchali manuscripto, in Græcia vero consecratam.

Porro illud commune est Ruthenis cum Græcis, quod presbyter initiatus illo die in eodem Sacro pontifici concelebrat et unà consecrat. In eo differt Ruthenus a Græco, quod ille particulam quam manibus tenet consecrat, cum eam non consecratam a pontifice prius accipiat : Græcus vero, cum nullam præ manibus habeat, eam consecrat quæ est super altari. Ex qua postea dat ei particulam pontifex.

Græcorum et Russorum presbyteri recenter initiati in aliquibus conveniunt cum Latinis. Ambo in eo quod pontifici concelebrant et unà

(1) Goar, Εὐχολόγιον *sive Rituale Græcorum*. Paris, 1647, p. 295-296 : Ὅτε δὲ ἀρθῇ τὸ καταπέτασμα ἐκ τῶν ἁγίων δώρων, καὶ εἰπῇ ὁ λαὸς τὸ Ἄξιον καὶ δίκαιον, λαμβάνων ὁ ἀρχιερεὺς ἐκ τοῦ δίσκου μερίδα τῶν θείων ἄρτων, δίδωσιν εἰς τὰς χεῖρας τοῦ χειροτονουμένου..... Comme dans les autres Euchologes, c'est avant la communion, à la formule : Τὰ ἅγια τοῖς ἁγίοις, *Sancta Sanctis*, que le nouveau prêtre vient rendre le dépôt qui lui a été confié, mais qui depuis a été transsubstantié au corps du Christ. Voir aussi J.-A. Assemani. *Codex liturgicus Ecclesiæ universæ*, t. XI. Rome, 1762; Paris et Leipzig, 1902, p. 111, 132, 134, 295.

consecrant. Id enim fit etiam apud Latinos. Rutheni tantum in eo quod materiam accipiunt nondum consecratam, more Latinorum qui ante consecrationem materiam in patena contentam ordinando tangendam porrigunt. At Græci in eo quod eandem particulam in altari positam instar Latinorum, non seorsum alteram consecrant (1).

Aujourd'hui, la pratique des Russes concorde avec celle des Grecs. Chez les uns comme chez les autres, c'est bien une parcelle consacrée que l'évêque dépose dans la main du nouveau prêtre, et cela après avoir achevé de prononcer la première partie de l'épiclèse, c'est-à-dire la partie qui énonce la transsubstantiation et qui, d'après l'opinion erronée des orthodoxes actuels, l'accomplit (2).

C'était déjà ainsi que s'observait ce rite dans les églises que connaissait, au xve siècle, Siméon de Thessalonique, qui lui consacre en un court chapitre l'explication suivante :

Lorsque l'évêque a béni et consacré les oblations par l'épiclèse du Saint-Esprit, alors l'ordonné est de nouveau appelé. Le pontife, prenant de la main droite l'un des deux pains entiers qui ont été consacrés, le lui remet dans les mains posées l'une sur l'autre, de manière à former une croix, en symbole de la Passion du Sauveur, en souvenir aussi de ce que le Crucifié a été frappé pour nous sur les paumes des mains. Et il lui dit : « Reçois ce dépôt et garde-le jusqu'à l'avènement du Seigneur, où il doit t'en redemander compte. » Cérémonie pleine d'une terrible signification. Elle montre en effet au nouveau prêtre qu'il devient l'économe des mystères de Dieu, qu'il a à sacrifier non pas quelque autre pain, mais Jésus le pain vivant; que c'est son sacerdoce (*de Jésus*) et lui-même qui lui sont confiés comme dépôt; qu'il doit conserver tout cela, et le sacerdoce et lui-même, immaculé, et que tout cela lui sera redemandé par le Seigneur (3).

Isaac Habert rapproche avec raison de ce rite oriental d'ordination un usage signalé par certains anciens auteurs pour des Églises d'Occident, en particulier pour Rome et pour plusieurs provinces de France :

(1) Arcudius, *De Concordia Ecclesiæ occidentalis et orientalis in septem Sacramentorum administratione*. Paris, 1672, p. 491-492.

(2) Voir A. Maltzew, *Die Sacramente der orthodox-katholischen Kirche des Morgenlandes* (*Deutsch und Slawisch unter Berücksichtigung des griechischen Urtextes*). Berlin, 1898, p. 343.

(3) Siméon de Thessalonique, *De sacris ordinationibus*, c. clxxxii, *P. G.*, t. CLV, col. 389-391. Habert, *op.* et *loc. cit.*, rappelle à propos de ce rite ce passage de l'*Exode*, xxix, 24-25 : « Tu prendras..... une miche de pain, un gâteau de pain à l'huile et un beignet..... *Et tu mettras toutes ces choses sur les paumes des mains d'Aaron*, et sur les paumes des mains de ses fils, et tu les agiteras en offrande devant le Seigneur. Puis *tu les prendras de leurs mains*, et tu les feras fumer sur l'autel, sur l'holocauste, en agréable odeur devant le Seigneur; c'est un sacrifice fait par le feu au Seigneur. »

In Ecclesia vero Romana ejusdem moris in consecratione episcopi a Pontifice Romano ordinati meminit Alcuinus. In consecratione vero presbyteri unus Fulbertus, Cancellarius Roberti Regis deinde Carnotensis Episcopus, in epistola ad Einardum (1).

Dans son *Histoire des Sacrements,* Dom Chardon mentionne le même usage d'après les mêmes documents, à propos des *eulogies* et de la réserve eucharistique.

Un usage fort commun autrefois était de réserver l'Eucharistie pour être consommée par les évêques durant les quarante jours qui suivaient celui de leur consécration. On le voit dans l'*Ordre Romain* (2) et dans le livre des *Offices divins* d'Alcuin. Celui qui était consacré consommait, à la messe qui se célébrait ce jour-là, une partie de l'hostie qui lui était présentée par le Pape, et réservait le reste pour communier durant les quarante premiers jours de sa promotion au pontificat. On faisait anciennement la même chose dans quelques provinces de France et peut-être dans toutes, non seulement à la consécration des évêques, mais encore à l'ordination des prêtres. Chacun de ces derniers réservait une des hosties consacrées, de laquelle ils se communiaient pendant ce temps, lorsqu'ils offraient tous les jours le Saint Sacrifice. Il paraît au moins que tel était l'usage de la province de Sens, par le témoignage de Fulbert, évêque de Chartres, qui nous apprend que les ordinands recevaient à cet effet des mains de l'évêque une grande hostie. On peut encore assurer la même chose de la province de Reims, puisque cet usage se trouve prescrit dans un ancien Pontifical de l'Église de Soissons, que l'on conserve manuscrit, dit le P. Martène (3), dans le monastère de Saint-Corneille de Compiègne (4).

La lettre de saint Fulbert de Chartres est particulièrement intéressante, parce qu'elle traite tout entière de ce rite de l'hostie donnée à l'ordination sacerdotale et de sa signification. Avait-il conscience ou non que ce rite était pratiqué aussi en Orient? Toujours est-il que son épître débute par des principes liturgiques d'une grande largeur de vues, et qu'on nous excusera de transcrire dans cette revue, destinée à faire aimer la variété des rites dans l'unité catholique :

Novit et vere novit serenitatis vestræ prudentia quod in ecclesiasticis officiis plura sunt in quibus Orientales Ecclesiæ et nostræ communi observatione sibi respondent. Sunt vero alia in quibus alias ab aliis

(1) Habert, *op.* et *loc. cit.*
(2) Tit. *Qualiter episcopus in Romana Curia ordinetur.*
(3) *De antiquis Ecclesiæ ritibus.* Anvers, 1736, t. I, c. iv, a. 2, p. 359.
(4) Chardon, *Histoire des Sacrements,* Eucharistie, c. ix (Paris, 1745), édition Migne, *Theologiæ cursus completus,* t. XX. Paris, 1841, col. 302.

cultu dispari et varia observatione audivimus dissonare. Sed nec pauca aut rara sunt quæ ab aliis necessario servanda, ab aliis non adeo curanda æstimantur. Nec tamen nos offendit observantiæ diversitas, ubi fidei non scinditur unitas. Porro in multis Græcia ab Hispania, ab illis Romana et Gallicana discrepat Ecclesia. Sed neque in hoc scandalizamur, si audimus diversam observationem, sed non diversam fidem in Christi semper Ecclesiis exstitisse. Stet enim regina Ecclesia a dextris Regis sui in vestitu deaurato circumdata varietate..... (1)

C'est après cette déclaration que Fulbert aborde la question particulière qui fait l'objet de sa lettre. Son correspondant était venu naguère lui demander, un beau soir, à l'improviste, la signification de l'hostie qu'il avait reçue des mains de l'évêque à sa récente ordination sacerdotale; pourquoi aussi, avait-il ajouté, l'usage de garder cette hostie pendant quarante jours? Le symbolisme liturgique très élevé qu'expose Fulbert en réponse à ces questions ne nous intéresse pas directement ici. Mais ce qu'il importe de noter, ce sont les observations et les termes concernant le rite lui-même.

Ante hos paucos dies, ut meminisse licet, mihi vespertinis horis supervenisti et repentina inquisitione me permovisti de hostia quam paulo ante promotus ad sacerdotium de manu episcopi suscepisti : quæ ratio sit videlicet usque ad quadragesimam diem usu quotidiano consumere, vel quos hujus rei auctores haberemus..... Putabam et hoc certe omnibus Ecclesiis eatenus assuetum fore, ut nulli novum esse videretur aut vanum : hæsitare diutius cæpi, an mihi adhuc codicem illum unum haberem quem a natali patria inter cæteros devexeram, in quo ejusmodi exemplaria continebantur. Quem diu quæsitum, quoniam aut alicui præstitum aut per tot locorum mutationem casu amissum non invenio, repetita memoria quæ de illo recolo pauca vobis intimare non gravabor..... Nostri enim episcopi provinciales in hujus modi ritum omnes consentiunt (2).

Il ressort de ce passage de saint Fulbert de Chartres que le rite de l'hostie consacrée remise par l'évêque à chaque nouveau prêtre était un usage commun à tous les diocèses de la province de Sens, et que Fulbert avait l'impression que ce rite devait être plus général. Toutefois, une différence assez notable distingue l'usage gallican de l'usage oriental : dans celui-ci, l'hostie est un dépôt confié au cours de la messe et rendu à l'évêque avant la communion; dans celui-là, l'hostie

(1) S. Fulbert de Chartres, Epistola III (*olim II*), anno 1006: *P. L.*, t. CXLI, col. 192-193.

(2) S. Fulbert de Chartres, Epist. III (*olim. II*), anno 1006; *P. L.*, t. CXLI, col. 193.

était une réserve destinée à communier le nouveau prêtre durant les quarante jours qui suivaient son ordination. Il est permis de voir de part et d'autre le symbolisme de la responsabilité sacerdotale, plus directement marquée par le rite oriental et la formule qui l'accompagne; on peut y voir aussi, avec saint Fulbert de Chartres, l'expression de l'unité du sacerdoce chrétien découlant de Jésus-Christ et de l'évêque, qui le représente, en chaque prêtre. Les quarante jours étaient destinés, dit Fulbert, à rappeler les quarante jours que le Sauveur ressuscité passa avec ses apôtres avant son Ascension (1).

Malgré les quelques diversités que nous avons signalées, il nous paraît intéressant de rapprocher cet usage gallican et romain, disparu depuis le moyen âge, de l'usage conservé jusqu'à nos jours en Orient, de rapprocher aussi l'un et l'autre du rite de l'hostie déposée dans la main du nouvel évêque, tel que le signale laconiquement le VIIIe livre des *Constitutions apostoliques*.

S. Salaville.

Constantinople.

(1) *P. L.*, t. CXLI, col. 194-195.

JOACHIM III

PATRIARCHE GREC DE CONSTANTINOPLE

(1834-1912) [*Suite.*]

IV. — SECOND PATRIARCAT (1901-1912)

Le second patriarcat de Joachim III a eu plus d'éclat extérieur que le premier. Tout d'abord, il a duré onze ans au lieu de cinq, et ce seul fait est un titre de gloire. Depuis bien des années, aucun chef de l'Église byzantine ne s'était si longtemps maintenu au pouvoir. Nous n'examinerons pas aujourd'hui les raisons de ce fait, mais il est et il a sa valeur. Cependant, d'autres motifs ont contribué à faire connaître au dehors le nom de Joachim III. Un publiciste russe a parlé du caractère *œcuménique* de son action. Le mot est sans doute ambitieux, mais il est exact, du moins en un sens. Ce patriarche éprouvait comme une sorte de nostalgie de la catholicité. Il souffrait de l'isolement où sont réduites les Églises autocéphales. Il voulut renouer entre elles des liens étroits; il se proposa même de les rapprocher de l'Église catholique et des protestants. Ces initiatives grandioses forment ce que l'on peut appeler la *politique extérieure* de Joachim III. C'est par elle que nous commencerons notre étude. Plus tard, nous le suivrons dans son Église même, nous verrons sa *politique intérieure*, s'il est permis de désigner ainsi les relations qu'il entretint avec les siens, et nous serons amenés, par la force de ce mouvement du dehors au dedans, à donner enfin sur sa personne et sur son œuvre un jugement d'ensemble quelque peu fondé.

Politique extérieure de Joachim III.

1. *Projet d' « Entente sociale » entre les Églises.* — Une des grandes pensées de Joachim III a été le projet de rapprochement des trois grandes fractions qui divisent la chrétienté : le catholicisme, l'orthodoxie et le protestantisme. Cette pensée date de son premier patriarcat. Il ne put la mettre à exécution qu'à sa seconde promotion. La manière insolente dont Anthime VII avait accueilli la généreuse proposition de Léon XIII l'avait peut-être révolté. Aussi bien son initiative fut-elle la vraie réponse de l'Orient aux avances de Rome. Elle n'en perdait pas

pour cela le mérite de la spontanéité. Ce mérite était d'autant plus grand que c'était la première fois, depuis plusieurs siècles, qu'un patriarche de Constantinople exprimait publiquement et en termes modérés le désir de se rapprocher de l'Église catholique. Il n'est que juste de rendre hommage à Joachim III de la générosité des sentiments qui l'ont inspiré. Elle ne doit pas cependant nous faire fermer les yeux sur la nature de l'union qu'il proposait.

Jamais l'Église catholique ne la pourrait accepter. Elle est l'expression parfaite de la mentalité libérale des Orientaux touchant cette grande question de l'unité de l'Église. Il l'appelle *entente sociale*. Ce n'est pas sur le terrain strictement religieux, dans le domaine de la vérité, que se ferait le rapprochement, mais à un point de vue purement extérieur, administratif : « Si nous ne parvenons pas à une entente absolue sur le terrain religieux, déclarait-il, tâchons du moins d'obtenir une entente sociale, d'après l'esprit de celui qui fonda la religion chrétienne. » (1) Le but poursuivi était « le rapprochement de ceux qui croient au vrai Dieu en trois personnes », comme le déclarait la *Vérité ecclésiastique*. L'entente sociale en aurait été le moyen, « le terrain commode » sur lequel on devait se rencontrer, prendre contact, se faire mutuellement des concessions permises. Aussi la *Vérité ecclésiastique* pouvait-elle parler d'une « démarche d'un caractère plus généreux » que les précédentes, d'une démarche faite « sur un terrain abordable et pacifique » (4 avril 1903). Voici pourquoi : « L'Orient n'y envoie pas d'ambassade à l'Occident ; on n'entre pas dans les difficultés scolastiques de l'Occident pour subtiliser sur ce qui a été défini ; on n'y fait aucune nouvelle insinuation sur les conciles œcuméniques ni sur le lieu où ils furent réunis. On y poursuit une entente de toutes les Églises orthodoxes sur un objet bien désirable, sur les moyens d'un rapprochement possible de ceux qui croient au vrai Dieu dans la Trinité, afin que vienne ensuite, selon les inscrutables jugements de Dieu, le jour désiré de l'union de tous, le jour où un autre psalmiste puisse dire : la miséricorde et la vérité se sont rencontrées, la justice et la paix se sont embrassées. » (Traduction de la *Revue catholique des Églises*, t. Ier, p. 101.)

Pour n'être qu'un pis aller, l'accord provisoire n'en devait pas moins constituer, dans la pensée de Joachim III et du synode complaisant de 1902, un état social stable, permanent, parfaitement viable en soi, quoique basé sur de pures conventions. Il serait intéressant, pour la psychologie de Joachim III, de savoir comment il entendait réaliser

(1) *Revue de l'Orient chrétien*, 1902, p. 64.

pratiquement ses plans, en quoi aurait consisté, d'une manière précise, un rapprochement de ce genre. Certains auteurs l'ont interprété dans le sens de l'*intercommunion*, telle qu'elle a été acceptée, en fait, entre orthodoxes et protestants dans certaines contrées éloignées : en Australie, par exemple, les pasteurs protestants ont baptisé les orthodoxes ou présidé leur enterrement à la place du prêtre orthodoxe, et celui-ci, de son côté, rendait au pasteur le même service (1). Il n'est pas sûr que telle fût la pensée de Joachim III. Cependant, c'est un rapprochement de ce genre qui semble avoir été sur le point de s'établir, quelques années plus tard, entre le Phanar et l'Église arménienne grégorienne, et le patriarche, avec son ardeur ordinaire et son grand cœur, en était partisan enthousiaste. Il ne trouva malheureusement plus, en 1911, le synode accommodant qui avait favorisé ses vues en 1902, et le projet échoua devant l'obstination que mirent les opposants à réclamer l'observation des saints canons. (*Échos d'Orient*. 1911, t. XIV, p. 178-181.)

Ce grandiose projet d'entente générale n'eut évidemment aucun résultat pratique, nous le verrons plus loin. Son premier tort était de s'opposer aux principes catholiques, et, dès lors, d'être inapplicable. Joachim III s'en doutait quelque peu : « L'Église romaine est intransigeante dans ses principes », déclarait-il avec un certain dépit, mais il était décidé à aller quand même de l'avant. « Quoique je sente bien les difficultés énormes que je rencontrerai de part et d'autre, j'irai droit au but, mettant mon espoir dans celui qui a dit : *Ceux qui croient en moi doivent s'aimer comme des frères* (2). Peut-être espérait-il, par l'exemple de sa propre souplesse, faire fléchir la rigidité romaine. Peut-être, et ceci nous paraît plus probable, son esprit libéral ne soupçonnait-il pas à quelles inconséquences conduisait son initiative, car son *entente sociale* est un fruit du plus pur libéralisme. On le reconnaît à la base proposée : l'amour au lieu de la vérité. On le retrouve dans le seul fait de confondre sous la même dénomination d'*Église* la ferme et vigoureuse concentration catholique, la nébuleuse que forment les sectes protestantes et les autocéphalies orthodoxes dans leur splendide isolement (car l'unité n'existe entre elles qu'en projet ou en paroles; l'orthodoxie *une* n'est qu'un mot). Il apparaît surtout dans la conception de l'Église que suppose l'*entente sociale*. C'est une conception nationaliste, peut-on dire, mais point chrétienne. Elle se fonde

(1) *Revue de l'Orient chrétien*, 1902, t. VII, p. 64-65.
(2) *Ibid.*, p. 64.

uniquement sur l'organisme extérieur; elle suppose qu'une société, une administration religieuse mérite d'être respectée et traitée comme *Église,* même si elle n'a pas la vérité, la vérité intégrale (car, en matière de foi, rejeter un seul point, c'est faire un naufrage complet). Cela est inadmissible; l'Église est une, et ce titre ne convient qu'à la seule véritable Église du Christ. Mais l'entente sociale n'était pas seulement inacceptable au point de vue des principes. Loin de préparer l'unité religieuse, comme on le prétendait, elle devait plutôt nuire à cette cause et la desservir. Le compromis proposé aurait été, au moins implicitement, une approbation indirecte et tacite de chacune des trois sociétés religieuses par les deux autres. Cette sorte de reconnaissance ne pouvait qu'accroître son intransigeance. Chacune se serait raidie de toute la force que lui aurait donnée l'approbation implicite antérieure, et l'union, même par concessions mutuelles, en eût été retardée d'autant. Ces données suffiront à faire apprécier en lui-même le plan d'union des Églises conçu par Joachim. Il nous reste à voir comment il a été accueilli dans l' « orthodoxie ».

2. *La consultation des Églises « orthodoxes ».* — Joachim III, dans son discours d'intronisation, réclamait pour l'Église de Constantinople une primauté d'honneur et de direction (πρεσβεῖον καὶ ἡγεσίαν) sur les autres Églises autocéphales. C'est qu'il prenait au sérieux son titre d'œcuménique. Cependant, le patriarche ne peut s'immiscer dans les affaires d'une autre Église avec autorité, sans se heurter à ses privilèges et s'exposer à un échec humiliant. A plus forte raison lui convient-il d'être circonspect, s'il s'agit de toutes les Églises dites orthodoxes. Pour « maintenir le contact » entre elles, on a recours à un moyen peu compromettant, mais parfaitement anodin; il a l'avantage de ne pas gêner le destinataire, mais le grand tort de ne rien apporter au demandeur, si même il ne produit le contraire de l'effet attendu. Il s'agit des *consultations* par lesquelles les théoriciens de l'orthodoxie prétendent cimenter l'union des Églises autocéphales. Joachim III, il fallait s'y attendre, croyait à leur efficacité, et il en usa, dans le double but de resserrer les liens qui se détendent de plus en plus entre les autocéphalies orientales, et de préparer l'*entente sociale* de tous les chrétiens.

Le 12/25 juin 1902, il lança sa fameuse encyclique synodale aux patriarches d'Alexandrie et de Jérusalem, aux chefs des Églises de Chypre, de Russie, de Grèce, de Roumanie et de Monténégro. L'objet principal en était le projet de rapprochement avec les chrétiens d'Occident — catholiques, protestants, anglicans, vieux-catholiques, — encadré entre deux questions moins importantes : « Quelles mesures

seraient convenables et réalisables dès maintenant en vue de rassembler les peuples orthodoxes dans l'unité de la foi, dans la charité et la concorde mutuelles? » — Est-il opportun d'adopter le calendrier occidental dans les Églises orthodoxes?

Six réponses, les seules qui furent faites, étaient arrivées à la fin de l'année suivante, 1903. Elles contiennent une éloquente leçon pour qui veut les examiner attentivement.

Les catholiques et les protestants sont suspects à l'orthodoxie, quoique à des degrés divers. Le caractère qui rapproche aux yeux de l'Oriental ces deux groupes, si distincts en réalité, est le zèle, l'activité en vue du prosélytisme. Ce n'est pas que Latins et protestants recourent aux mêmes armes: les uns emploient celles du Christ, les autres celles de Mammon, mais enfin les uns et les autres travaillent en vue de conquérir les âmes, et cela est impardonnable. Le patriarche de Jérusalem dénonce dans ce fait le grand scandale de la chrétienté, et déclare impossible toute tentative de rapprochement avec les auteurs d'un tel crime, tant qu'ils ne seront pas revenus à résipiscence. La Roumanie, la grande Russie et le petit Monténégro, qui la suit pas à pas, sont visiblement émus par la même constatation. Après avoir déclaré que c'est aux Latins et aux protestants à rentrer dans l'unité orthodoxe, ils ajoutent que, loin de se rapprocher, l'Orient doit, au contraire, s'armer pour la lutte contre leur propagande. La Grèce se contentait de constater l'impossibilité de l'union, mais sans motiver son refus. Quant à la Serbie, elle ne répondit pas sur la question, et personne ne prit son silence pour un consentement. En un mot, Joachim III put constater, par les réponses qu'il reçut, que sur le point de l'union avec les catholiques et les protestants, les Églises autocéphales étaient à peu près d'accord..... contre lui et son synode.

C'est un accueil à peu près identique qui fut fait à ses propositions touchant l'adoption du calendrier grégorien, à la place du calendrier julien. La Serbie fut seule à penser qu'il n'en fallait suivre ni l'un ni l'autre, parce que tous deux sont faux. La Roumanie et la Russie, toujours flanquée du Monténégro, objectaient que cela troublerait les consciences orthodoxes. Jérusalem, appliquant son *critérium*, n'y voyait d'inconvénients que le prosélytisme. Quant à la Grèce, elle était, en principe, favorable au projet, mais à la condition que cela ne troublât pas les simples, et se fît du consentement de toute l'orthodoxie. Cela revenait à un refus.

Les vieux-catholiques eurent meilleure presse que les autres Occidentaux: ils ne font pas de prosélytisme et témoignent le plus obséquieux

respect pour l'Orient. A leur sujet, les avis se partageaient sur une gamme fort nuancée. Tandis que la Roumanie jugeait l'union impossible, la Serbie la déclarait possible, et Jérusalem l'affirmait utile et nécessaire. La Russie avouait seulement des sympathies, et recommandait de rester sur l'expectative, à cause du virus protestant, qui s'infiltrait dans ce groupe. Quant à la Grèce, elle se reconnaissait impuissante à se prononcer, tant qu'on ne saurait avec plus de précision leur manière de penser.

A quoi la démarche de Joachim III a-t-elle pratiquement abouti, sinon à constater une fois de plus la désunion « spirituelle » qui règne entre les Églises orthodoxes et le néant d'influence réelle exercée par le Phanar? Non seulement les grandioses projets du patriarche sur l'union générale étaient rejetés, mais la séparation des Églises orthodoxes en était rendue plus évidente. A la question qui concernait les moyens de resserrer les liens entre elles, Athènes et la Roumanie ne répondirent pas, et cela était significatif. Jérusalem, toujours impertinente, trouvait que le meilleur moyen, pour les Églises autocéphales, de rester unies était que chacune s'abstînt de s'immiscer dans les affaires de sa voisine, ce qui était une leçon à l'adresse de Joachim. La Russie constatait l'impossibilité de réunir un concile, le seul moyen d'union efficace, à son avis, et proposait, ainsi que la Serbie, quelques relations épistolaires pour le remplacer. Si l'on se rappelle, en outre, que le patriarche d'Alexandrie ne répondit pas du tout à l'encyclique de Joachim III, que les Églises d'Antioche et de Bulgarie ne furent pas consultées, en tant que schismatiques, non plus que les Églises orthodoxes d'Autriche-Hongrie, on ne sait pour quel motif, on se demande en quoi, pratiquement, l'initiative de Joachim III favorisa l'union des Églises autocéphales. Tout se réduit à des paroles, à des projets, à des rêves, à des expressions d'amour, démenties par les lettres mêmes qui les portent. Le patriarche n'en fut pas pour cela guéri de sa manie de la consultation. Il y recourut plus tard, au sujet du second mariage des clercs en particulier. Il n'y eut évidemment pas plus de succès. Mais nous ne pouvons pas le suivre sur ce terrain mouvant.

Fut-il plus heureux sur le terrain pratique? Les quatre patriarcats orientaux ayant, d'après les théoriciens de l'autocéphalie, une importance exceptionnelle dans la prétendue unité « orthodoxe », nous devons surtout préciser quelles furent les relations de Joachim III avec ses trois confrères. En guise de préambule, cependant, nous examinerons l'importante question de Chypre, qui surgit, comme à point nommé, au début du second patriarcat de Joachim, et où plusieurs

d'entre eux se mesurèrent pour sa solution. Nous y ajouterons un mot, en guise d'appendice, sur ses relations avec les Bulgares et les Russes.

3. *La question de Chypre.* — Cette longue querelle a été longuement racontée, ici même, par MM. Théarvic et Montmasson. Nous nous contenterons d'en rappeler d'un mot les phases successives, pour permettre d'apprécier la part qu'y prit Joachim III et les résultats qu'il obtint.

L'archevêque de Chypre mourut en décembre 1900. Il fallut lui donner un successeur parmi les deux seuls suffragants en vie, appelés tous deux Cyrille, métropolites l'un de Kérynia, candidat du parti dit ecclésiastique, l'autre de Larnaka ou Kition, candidat du parti dit nationaliste. La lutte entre les deux camps rivaux dura neuf ans, jusqu'au printemps 1909, et s'acheva par le triomphe du Cyrille de Larnaka, lorsque le gouvernement anglais se fut enfin prononcé en sa faveur. Voici les étapes de ces luttes, où Joachim III trouva une occasion de tenter la réalisation pratique de ses projets de catholicité orthodoxe.

Les deux partis adverses, après une lutte stérile de plusieurs mois, avaient fini par accepter, en 1902, l'arbitrage des trois patriarches grecs de Constantinople, Alexandrie, Jérusalem. Mais cette intervention, au lieu d'établir entre les quatre Églises sœurs des liens plus étroits, ne fit qu'accentuer la désunion. Le lecteur réfléchi n'en sera pas étonné.

Dès le début, avec son ardeur enthousiaste, Joachim III engagea très loin son autorité. Qu'avait-il à craindre ? Le patriarche de Jérusalem Mgr Damien, était son ombre fidèle, et le patriarche d'Alexandrie, Mgr Photios, avait donné pleins pouvoirs au représentant qu'il entretenait à Constantinople, et celui-ci marchait sur les brisées du Phanar. Par malheur, quand Joachim III eut fait sienne une solution péniblement élaborée dans des combinaisons interminables, Mgr Photios l'abandonna tout à coup, cassa son représentant et sépara entièrement sa cause de celle du patriarche byzantin. Tandis que le Phanar voulait qu'on élût l'archevêque parmi trois candidats distincts des deux évêques rivaux, Mgr Photios travaillait ouvertement en Chypre en faveur du métropolite de Larnaka et du parti laïque ou nationaliste qui le soutenait. Il préparait tout, en un mot, pour faire échouer le plan de Joachim. Mais alors surgit un entr'acte qui remit à une date incertaine le dénouement de la crise.

Le candidat de Mgr Photios et des laïques, le métropolite de Larnaka, était de droit président du collège électoral qui devait nommer l'archevêque. Ses adversaires, pour l'abattre, l'accusèrent d'être franc-maçon, et ils portaient à l'appui de leur dire des preuves assez sérieuses. Dans

ces conditions, l'élection ne pouvait plus se poursuivre. Le prélat incriminé ne pouvait point présider l'assemblée tant qu'il n'aurait pas été reconnu par tous blanc comme neige. Un procès s'ensuivit, un procès à l'orientale, avec tout l'appareil homérique que l'on suppose. Il dura..... cinq ans, et encore ne s'acheva-t-il pas. Commencé en 1902, il se poursuivait encore en 1907. Las d'attendre, les trois patriarches résolurent enfin de reprendre leur rôle de pacificateurs et d'intervenir. Par malheur, ils étaient toujours divisés. Si Mgr Damien abdiquait toute vue personnelle devant le patriarche œcuménique, Mgr Photios persistait dans sa politique de contradiction. Du reste, ils n'aboutirent à rien ni l'un ni l'autre; le jugement n'eut pas lieu. Après force démarches, tous finirent par accepter sans restriction l'innocence de l'accusé. Il allait donc reprendre la présidence du Congrès électoral et le troisième acte allait enfin s'ouvrir.

Il commença d'une façon inattendue; le métropolite, même absous, refusait à présent de présider l'élection, et les deux partis de recommencer de plus belle leurs disputes. Écœuré de ces difficultés nouvelles, Joachim III, avec sa générosité habituelle, prit une décision radicale, qui, si elle aboutissait, rehausserait grandement son prestige. Il ne s'agissait de rien moins que de faire élire, à Constantinople même, un des deux métropolites rivaux, le candidat ecclésiastique, Mgr Cyrille de Kérynia. Si l'enjeu était grand, périlleuse était la partie, car, par là, la lutte, sourde jusqu'ici, était enfin engagée ouvertement contre Mgr Photios et le camp laïque qui soutenaient Mgr Cyrille de Larnaka. A peine, en effet, connut-il la décision du Phanar, que le patriarche d'Alexandrie entra en campagne. Son premier soin fut de détacher de Joachim III le patriarche de Jérusalem, le faible Mgr Damien, et de « l'enchaîner à son char de triomphe », suivant une heureuse expression de la *Vérité ecclésiastique*. Cela fait, il courut en Chypre, pour faire procéder à une élection immédiate. L'important pour lui était de faire vite et de devancer le Phanar. Il n'y réussit pas. Le jour même de son arrivée, le 19 février 1908, Constantinople faisait annoncer à cor et à cri dans toute l'île que la question de Chypre était enfin résolue. De moins tenaces que Mgr Photios eussent désespéré de la situation, surtout quand Mgr Damien l'eut abandonné pour revenir aux côtés du patriarche œcuménique. Mais il savait que, dans l'Église orthodoxe, rien n'est définitif tant que le pouvoir civil n'a pas parlé. Il travailla, et réussit à empêcher l'Angleterre de donner son approbation à l'élu du Phanar, et attendit une occasion favorable de reprendre le dessus. Elle se fit attendre plusieurs mois.

En novembre 1908, il envoya dans l'île une Commission épiscopale, chargée de combiner un grand coup. Elle manœuvra si bien que, le 7 mars 1909, elle amenait le Phanar à renoncer à soutenir l'archevêque qu'il avait élu et intronisé un an auparavant, Mgr Cyrille de Kérynia, et un mois plus tard, le 10 avril, sans entente avec d'autre patriarche que celui d'Alexandrie, faisait élire archevêque l'autre Cyrille, celui de Larnaka, et lui obtenait quelques jours après, le 21 avril 1909, l'approbation de l'Angleterre. Cette fois, la question était résolue. Joachim III avait été entièrement joué par son rival. Il ne lui restait plus qu'à s'incliner et à..... bouder. C'est ce qu'il fit; il s'abstint, le reste de ses jours, de toute relation épistolaire avec le nouvel archevêque de Chypre. Après sa mort, Germain V, à peine élu, fit examiner par une Commission synodale quelle était la nature des difficultés qui séparaient les deux Églises. La réponse fut qu'il n'y en avait aucune, et les rapports furent immédiatement repris.

4. *Relations avec les autres patriarches.* — Durant les premières années de son patriarcat, Joachim III avait trouvé un ami fidèle en même temps qu'un protégé dans son collègue de Jérusalem, qui avait besoin de lui pour améliorer la situation financière de sa province ecclésiastique. Sa fugue du printemps 1908, sous l'influence du patriarche d'Alexandrie, ne fut que momentanée. Plus grave et plus longue fut la crise qui survint tout à coup à la fin de cette même année.

Au cours du conflit qui divisait la population indigène (arabe) et le clergé grec, Mgr Damien, pour avoir, le 26 décembre 1908, émis l'avis qu'il serait peut-être opportun de faire certaines concessions raisonnables aux Arabes, se vit à l'heure même déposé par les membres de son synode. Malgré les protestations de la victime, cette décision des défenseurs de la cause hellénique fut peu après ratifiée par les patriarches de Constantinople et d'Alexandrie. L'empressement de celui-ci s'explique sans peine: il espérait pouvoir enfin réaliser le rêve, longtemps caressé, de s'asseoir sur le siège de Sion. Quant à Joachim III, il dut être entraîné par son patriotisme. Sans doute, c'était la déférence pour les règlements et les saints canons qui l'inspirait lorsque, le 27 février 1909, il envoyait à Mgr Damien l'impérieux télégramme suivant : « D'après l'avis de nos Églises, nous déclarons à Votre Béatitude qu'elle doit se soumettre sans objection à cette décision (du synode de Jérusalem), comme jadis elle a accepté de lui son élection. » Mais ce prétexte n'avait plus sa raison d'être quand, deux jours plus tard, le 1er mars, le synode de Jérusalem se fut réconcilié avec Mgr Damien. Joachim III, cependant, s'obstinait dans son refus de le reconnaître pour pasteur légitime. Même

lorsque, le 31 mars, par onze voix sur douze, son propre synode se fût prononcé en faveur de la paix avec l'Église de Sion, Joachim III résistait toujours. Comme le remarquait alors M. Bartas, « afin de prouver que Mgr Damien n'avait pas le droit de résister à une décision de son saint synode, Joachim III se met en révolte contre le sien; on ne saurait être plus conséquent ».

Cette nouvelle querelle intestine trouva une heureuse déviation dans la révolution jeune-turque, mais la brouille avec Jérusalem se prolongea encore plusieurs mois. L'entente ne fut rétablie que le 24 juillet, à la suite d'une supplique par laquelle Mgr Damien exhortait l'Église de Constantinople à reconnaître les faits survenus en Palestine depuis le mois de février, et à la suite d'une intervention de l'ambassade de Russie. Devant cette double pression, Joachim III céda. La paix était enfin assurée.

On a déjà constaté, à propos de la question de Chypre, que les initiatives de Joachim III, en vue de la paix et de l'union des Églises orthodoxes, ne trouvèrent en Égypte qu'un écho discordant. Le patriarche d'Alexandrie, Mgr Photios, semble avoir eu pour principe de contrecarrer en tout son collègue du Bosphore, et il le fit dans des circonstances qui auraient été un vrai scandale, si les fidèles orthodoxes avaient encore assez de sens chrétien pour se scandaliser. Son attitude fut la même sur les autres terrains. Lorsque, en 1902, le patriarche œcuménique lança sa fameuse encyclique pour l'union, Alexandrie fut une des Églises consultées; Mgr Photios dédaigna de répondre; il était sans doute sceptique sur l'utilité des relations épistolaires; il était surtout partisan de l'autocéphalie absolue. Aussi n'eut-il rien plus à cœur, après son élection, que de créer à ses côtés un véritable synode, qui lui permet de recruter le personnel hiérarchique de son patriarcat, sans recourir à Constantinople, comme par le passé. Il travailla ensuite à éloigner complètement d'Afrique l'Église byzantine, en lui soustrayant la Tripolitaine, qui était passée sous sa juridiction.

Lorsque Joachim III monta sur le siège œcuménique, en 1901, le quatrième patriarcat, celui d'Antioche, était depuis deux ans déjà séparé en fait des trois autres. Ce schisme, on le sait, n'avait d'autre motif que l'origine syrienne du nouveau patriarche. L'hellénisme se fit un devoir sacré de le maintenir tant que vécut Mgr Mélèce Doumani (1899-1906); Joachim III ne pouvait se soustraire à cette obligation. Après l'élection de Grégoire IV Haddad (1906), les Grecs comprirent sans doute que tout espoir de reconquérir la place était perdu pour eux, et consentirent à négocier. Après de longs pourparlers,

que dut beaucoup favoriser l'esprit conciliant de Joachim III, l'entente se fit, le 25 juillet 1905. Les conditions de l'accord étaient conformes aux causes qui avaient produit le schisme; elles tendaient à rendre quelques compensations à l'élément grec évincé : le rétablissement de deux métropolites expulsés, l'emploi de la langue grecque dans le patriarcat, l'admission comme candidats aux hautes charges de membres des autres patriarcats. Si ces restrictions furent acceptées en principe, elles n'ont en réalité rien changé à l'administration syrienne de l'Église d'Antioche. Joachim III fut, cependant, bien inspiré de se contenter de ces satisfactions théoriques, pour mettre fin à un schisme qui n'aurait pas dû naître pour de tels motifs, et qui surtout n'aurait pas dû se prolonger dix ans.

5. *Relations avec les Russes et les Bulgares.* — Joachim III entretint toujours d'excellentes relations avec la grande puissance orthodoxe du Nord. Dès son premier patriarcat, en 1880, il en avait obtenu une procure (μετόχιον) à Moscou. Dans la solution des difficultés diverses qui surgissaient, il s'inspira constamment des directions de la diplomatie russe. Aussi le titre de membre honoraire de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, qu'il reçut en 1905, ne fut-il que la reconnaissance officielle de ses tendances slavophiles bien connues. Ces dispositions étaient, sans aucun doute, le fruit spontané de son grand cœur. Elles furent aussi accrues par l'accord qui existait entre ses propres aspirations à l'œcuménicité et ce que M. Sokolof appelle « la mission œcuménique de l'Église russe ». Joachim III, continue le même auteur, « regardait vers l'Église russe comme vers une branche puissante et féconde du tronc unique de l'Église œcuménique, et il voyait l'abondance et la richesse des fruits spirituels qu'il doit produire, en vertu de sa destination historique, et par son attachement inviolable à l'arbre unique de l'Église œcuménique ». Aussi « la Grande Eglise, durant ces dernières années, entrait-elle plus souvent qu'auparavant en communion spirituelle avec l'Église de la grande puissance du Nord ».

Un des fruits, le principal peut-être de ces relations, fut l'essai de rapprochement qui fut tenté, durant les dernières années de Joachim III, entre les Grecs et les Bulgares. Malgré l'odieux du mot de schisme, que les Grecs ont donné à la séparation pour protéger leur intransigeance sous le couvert du voile religieux, malgré les luttes parfois sanglantes qui avaient signalé les premières années de son second patriarcat, Joachim III était partisan de l'entente amicale des deux peuples. Lors de l'installation du régime jeune-turc, ce sentiment s'aviva encore par la nécessité où ils se trouvaient, les uns et les

autres, de défendre leurs privilèges menacés. Un correspondant du *Préporetz* de Sophia (1) a exposé longuement les vues de Joachim III sur le schisme et sur la manière d'y mettre un terme : « Il faut savoir, déclarait le patriarche, que j'étais opposé à la proclamation du schisme..... La faute a été que le différend (qui aurait dû rester exclusivement politique) a été porté sur le terrain religieux. » Il distinguait donc, dans l'œuvre de la réconciliation générale, une double solution : l'une qu'il appelait politique, « parce qu'elle a trait aux rapports politiques des deux nations qui ont à défendre les mêmes droits », l'autre dite canonique, réglant « les relations entre le patriarcat et l'exarchat, la situation des Grecs en Bulgarie..... » Ce second point de vue était évidemment le plus épineux, mais le patriarche estimait « qu'avec de la bonne volonté le premier rapprochement opéré sur le terrain politique faciliterait la solution » du second.

On sait ce qu'il en a été. L'entente politique gréco-bulgare se fit, mais à Athènes. Il est à croire que l'attitude de Joachim III la favorisa en partie. Mais elle s'est effondrée déjà, et en même temps se sont évanouis tous les rêves d'entente ecclésiastique que le patriarche édifiait sur elle. Son œuvre religieuse à ce point de vue (la seule qui nous occupe ici) a donc disparu tout entière, et parce que c'était une œuvre plus nationale que chrétienne, et parce qu'elle était plus édifiée sur le sentiment que sur les principes chrétiens. Au lieu de rapprocher les deux peuples en leur faisant accepter et aimer, à l'un et l'autre, la même vérité ou la même règle qui en est l'expression vivante, si c'est sur elle que porte le désaccord, Joachim III cherchait à les unir par le sentiment, par l'intérêt, par l'amour. En un mot, ici, comme dans toute son œuvre en général, il a à peu près travaillé en vain, parce qu'il a été un idéaliste, au sens péjoratif du mot. Sans doute, son grand cœur l'élevait au-dessus de son entourage ou de ses adversaires. Il avait dans son âme certaines aspirations supérieures. Il cherchait un certain « idéal », mais avec tout ce que ce mot a de vague, d'imprécis, d'insaisissable. Il lui manqua toujours d'atteindre au réalisme puissant des hommes supérieurs qui ont acquis la pleine possession de principes fermes et ne combattent que pour eux. Il chercha l'unité de l'Église dans l'amour seul, et non dans l'amour de la vérité, comme le veut le catholicisme. Telle fut la cause de sa faiblesse.

On objectera peut-être que Joachim III, même s'il se fût inspiré des plus fermes principes chrétiens, aurait été réduit à l'impuissance par

(1) *Echos d'Orient*, 1911, t. XIV, p. 120.

le milieu où il vécut. Nous sommes de cet avis. Mais que penser alors d'une Église où la vérité *ne peut pas* triompher du naturalisme qui l'étreint?

F. Cayré.

Constantinople, 18 août 1913.

Bibliographie : *Échos d'Orient*, depuis 1901, *passim*.
Revue de l'Orient chrétien, 1902, t. VII, p. 58-70.
Revue catholique des Églises, 1904, t. Ier, p. 23, 101, 168.
J. Sokolov, étude sur Joachim III publiée dans le *Tserkovnyi Vestnik*, traduite dans la *Proodos*, les 2, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 décembre 1912.

QUELQUES VÉRITÉS A L'ADRESSE DES ROUMAINS ORTHODOXES

A PROPOS DE L'ÉVÊCHÉ D'HAJDU-DOROGH

Nous empruntons les données des lignes qui vont suivre à la brochure publiée récemment par l'abbé Théodorian Carada, prêtre roumain uni de Bucarest, et collaborateur à la *Revista catolică*. L'opuscule a pour titre : *l'Église roumaine au point de vue national* (1). L'énoncé des vérités contenues dans le travail de M. Carada a pour but de démontrer aux Roumains orthodoxes, scandalisés de l'érection de l'évêché grec d'Hajdu-Dorogh, que l'union avec Rome *n'a jamais été dans le passé*, et *n'est nullement dans le présent* un danger pour la nation roumaine.

I. — Dans le passé.

Loin de vouloir porter atteinte à l'intégrité de la nation roumaine, les Papes du moyen âge (l'histoire est là pour l'attester) ont tout fait pour la maintenir contre les prétentions de l'épiscopat et des gouvernements magyars.

Si M. Gârboviceanu..... s'était donné la peine de feuilleter les trois derniers numéros de *Cultura crestină* (2), il y aurait lu certainement que les Papes ont toujours demandé aux rois de Hongrie d'établir pour les Roumains des évêchés de leur nationalité. Dans la même revue, le Dr Sanpăleanu prouve, documents en main, que cette volonté des Souverains Pontifes s'est manifestée dès 1204. (Dans la seconde moitié du XIVe siècle), Grégoire XI écrivait au roi Louis que le désir du Siège apostolique était qu'on donnât un évêque de leur nation aux Roumains, « parce que ceux-ci n'acceptaient pas volontiers d'être obligés de recourir au ministère des seuls prêtres hongrois : *Quùm de solo ministerio sacer-*

---

(1) Theodorian Carada, *Biserica română din punct de vedere national*. Bucarest, D. C. Jonescu, 1913, in-8°, 32 pages. Cette brochure est la réfutation d'une conférence donnée par le Dr Gârboviceanu à l'occasion de l'érection de l'évêché d'Hajdu-Dorogh. L'idée principale du conférencier est que le catholicisme constitue un péril sérieux pour l'avenir de la nation roumaine.

(2) Revue roumaine unie de Blaj (métropole catholique de rite roumain située au nord-est de Hermannstadt ou Sibiu). La *Revista catolică*, fondée en 1913 sous le haut patronage de Mgr Netzhammer, la qualifie de revue excellente.

dotum ungarorum non bene contentari dicantur »..... Si ce projet papal n'a pu être réalisé au delà des Carpathes, la cause en a été que la royauté et l'épiscopat hongrois ont subordonné le catholicisme à leur chauvinisme magyar. C'est encore par suite de la mauvaise volonté des Hongrois que, en 1234, le pape Grégoire IX n'a pu réussir à donner, même aux Roumains de Moldavie et de Valachie, des pasteurs autres que les évêques latins.

Le mauvais vouloir des Magyars a eu pour résultat de paralyser les bonnes intentions du Saint-Siège, et de hâter la slavisation de l'Église roumaine..... Aussi est-il profondément regrettable que, du xe au xviie siècle, il n'y ait pas eu parmi nos compatriotes des hommes capables de soustraire les Roumains à l'hostilité des Hongrois en établissant des relations directes entre la nation et Rome (1).

Les quelques faits historiques que nous venons de citer, d'après M. Carada, témoignent en faveur des efforts déployés par la Papauté pour protéger le peuple roumain contre les empiétements de la Hongrie. Des historiens roumains modernes, tels que le professeur actuel d'histoire à la Faculté de théologie de l'Université de Bucarest (2); M. Iorga, dont les travaux historiques sont connus de tous; M. Ursu, professeur à l'Université de Iassy; M. Maiorescu, rédacteur de la *Familia*, etc., ne craignent pas de déclarer hautement que la profession du catholicisme aurait été pour les Roumains une garantie de civilisation et d'indépendance. Selon le professeur de la Faculté de théologie de Bucarest, « la question de la reconnaissance de la juridiction du Pape fut sûrement, à un moment donné (du moyen âge), l'heure la plus critique pour l'avenir des Roumains des Balkans et des Carpathes, à peine délivrés des invasions barbares. Si la soumission à Rome et l'adoption du rite latin, qui existe encore de nos jours en Bulgarie, s'étaient maintenues chez nous, le sort de l'Europe moderne du Sud aurait été tout autre que celui du roumanisme actuel. Il est incontestable, selon moi, que le rite latin et l'union avec Rome auraient ménagé non seulement à l'élément latin (c'est-à-dire roumain, dont nous nous occupons présentement), mais encore à toute l'Europe méridionale, un avenir bien différent de celui qui s'est réalisé » (3).

Le catholicisme, dit à son tour M. Iorga, aurait été pour nous un grand bienfait, car il aurait donné à notre peuple, si bien doué, une civilisation au moins égale à celle des Polonais et des Hongrois (4).

(1) *Biserica româna din punct de vedere national*, p. 10 et 11.
(2) M. Carada ne nous indique pas son nom.
(3) Fascicule XI du Cours d'histoire, p. 85-86.
(4) *Etudes et documents*, vol. I et II, citation de M. Theodorian Carada, *op. cit.*, p. 10.

M. Ursu écrivait naguère dans *Românul* du 2 octobre 1912 :

Si nous étions entrés, nous aussi, dans la sphère religieuse des Papes, je ne crains pas d'affirmer que tout différent aurait été l'avenir de notre nation. Grâce à l'influence morale et matérielle de Rome, se serait constitué dans les Carpathes un État roumain qui aurait rendu inutile l'existence de l'État hongrois, aurait modifié l'histoire de l'Europe orientale, et aurait permis à notre nation d'accomplir depuis longtemps sa mission traditionnelle.

L'avis de M. Maiorescu est que, « en s'unissant à Rome, les Roumains de Transylvanie ont retrouvé le chemin de la Ville Éternelle, où s'est réveillé en eux le sentiment de la race latine. Ce résultat heureux a été (en somme) un gain pour notre peuple catholique ou non, qu'il a remis sur la vraie voie de l'unité nationale » (1).

II. — Dans le présent.

L'union avec Rome est-elle actuellement un péril national pour les Roumains? Les orthodoxes ont voulu en voir la preuve dans la création de l'évêché grec d'Hajdu-Dorogh (2). A les en croire, l'élection de ce diocèse serait un crime de lèse-nation roumaine. A cette accusation, M. Th. Carada répond d'abord que le fait de célébrer la liturgie en langue grecque (qui est la langue primitive de la liturgie byzantine), n'est pas plus antiroumain que celui qui oblige les Roumains à officier en langue slave en Serbie (3), en Bulgarie (4), en Macédoine (5), et en Bessarabie. Les Roumains parlent peu des tentatives de dénationalisation faites par les Serbes, les Bulgares et les Ruthènes schismatiques (même en Bukovine); et cependant le péril, en ces pays, est bien autrement grave qu'à Hajdu-Dorogh.

---

(1) *Biserica româna din punct de vedere national*, p. 12, note.
Seul, le professeur d'histoire de la Faculté théologique de Bucarest parle expressément du catholicisme latin, mais nous croyons que, par catholicisme, les trois autres écrivains entendent également le catholicisme latin identifié à tort avec la dénomination de catholicisme tout court par la plupart des orthodoxes. En fait, les historiens dont nous parlons n'ont pas tout à fait tort, car le catholicisme qu'ils ont en vue et que Rome a introduit en Roumanie aux XIIIe et XIVe siècles, a été latin jusqu'à l'invasion bulgare, qui a imposé aux vaincus le rite oriental slave et, bientôt après, le schisme, lors de l'adhésion des Bulgares au schisme byzantin.

(2) Comitat d'Hajdu-N'anas, au nord-est de Budapest, près de la Theiss. Voir *Echos d'Orient*, t. XV, 1912, p. 553-555.

(3) Région de Timoc. M. Carada n'exagère-t-il pas en disant que les Roumains de cette éparchie sont au nombre de 300 000 ?

(4) Pays de Vidin et de Turtucaia.

(5) Il s'agit ici des Koutzo-Valaques. M. Carada prie d'observer que, en Macédoine, les meilleurs défenseurs des Roumains ont été les Lazaristes.

En second lieu, l'auteur affirme, d'après une statistique empruntée à la *Cultura crestină*, que (sur soixante-quinze à quatre-vingt mille diocésains de la nouvelle éparchie) les vrais Roumains de race et de langue roumaine atteignent à peine le chiffre de quatorze mille deux cent vingt. Que même un tel nombre de Roumains soient séparés de leurs frères, le prêtre roumain uni le déplore, mais, ajoute-t-il aussitôt, la faute en est au chauvinisme magyar des Hongrois, des Széklers (1) de rite oriental et des Ruthènes. Il accuse les uns et les autres d'avoir induit le Vatican en erreur au sujet du nombre des fidèles non roumains des diocèses roumains unis, et du désir manifesté plus d'une fois par l'épiscopat roumain catholique de voir séparer, au point de vue de la hiérarchie, les Roumains et les autres fidèles de rite oriental. Si les évêques roumains avaient été consultés concernant le mode d'érection du nouveau diocèse, les quatorze mille deux cent vingt Roumains en question seraient demeurés Roumains de rite, ce qu'ils redeviendront, du reste, espère-t-il, grâce aux démarches faites en temps opportun auprès du Saint-Siège par les évêques de leur rite national.

Ce recours de l'épiscopat roumain uniate finira certainement par être couronné de succès, tandis que l'épiscopat roumain orthodoxe sera privé de recours efficace contre le gouvernement magyar, qui se prépare à créer, aux dépens des Roumains séparés, un évêché oriental de langue liturgique hongroise, et dont le patriarche de Carlovitz (2) a promis de sacrer le premier titulaire. L'ensemble du clergé roumain orthodoxe s'en attriste, mais il s'avoue impuissant. Les uniates, au contraire, parviendront, avec du temps et de la patience, à obtenir que, dans le décret d'érection de l'éparchie d'Hajdu-Dorogh, Rome modifie les clauses défavorables à leurs aspirations nationales. Pour le moment, le Pape leur accorde une satisfaction partielle : 1° en interdisant formellement dans tout office liturgique l'emploi, même à titre provisoire, du hongrois, contrairement à ce que le voulaient les Magyars et les Ruthènes magyarisants; 2° en prescrivant que, en dehors des offices strictement liturgiques, la langue usitée soit celle des paroissiens. A ce propos, M. Th. Carada blâme les Hongrois et un groupe de Ruthènes d'avoir poussé le gouvernement à la fondation du nouvel évêché.

Il signale ensuite quelques faits suggestifs prouvant jusqu'à l'évi-

(1) Les Széklers ou Sicules, de même origine que les Hongrois, mêlés çà et là aux Roumains, et ne dépassant pas 500 000.

(2) Le patriarche des Serbes de Hongrie est purement honoraire. Ce titre, en effet, a été accordé en décembre 1848 par l'autorité civile au métropolite de Carlovitz, à la suite d'un vœu exprimé par l'Assemblée nationale, mais il n'est pas encore reconnu par les Eglises orthodoxes.

dence que le cas d'Hajdu-Dorogh n'est rien en comparaison des cas de dénationalisation qui se produisent chez les Roumains orthodoxes. Ainsi, l'évêque roumain non uni d'Arad tolère que, à Szentes (1), on officie en hongrois. A Sulina (2), un curé est allé jusqu'à célébrer impunément les offices liturgiques en russe. Un autre (3), qui employait la langue bulgare dans la liturgie (offices et messe), a été acquitté par le Consistoire de Bucarest. Cette tolérance ne nous étonne pas, puisque l'ancien primat lui-même n'a pas cru qu'en officiant en grec en pleine cathédrale, en 1909, il commettait une infraction à la loi du rite roumain. Les orthodoxes, au courant de ces faits et d'autres, ont grandement tort de s'insurger contre l'Église catholique au sujet de l'évêché d'Hajdu-Dorogh. Il en serait de même s'ils se le permettaient à propos de la hardiesse des Ruthènes catholiques qui, à Pest et ailleurs, ont commencé à faire usage du hongrois dans les cérémonies liturgiques. La raison en est que les catholiques n'ont pas pour excuse, comme les Roumains non catholiques, que l'autorité ecclésiastique tolère leur manière de faire (4), puisque Léon XIII a refusé de prendre en considération la demande (5) que lui présentaient un certain nombre de Széklers, de Hongrois et de Ruthènes, de pouvoir se servir du hongrois comme langue liturgique, et par suite des livres liturgiques hongrois imprimés dès 1882, 1883, 1890 et 1892.

M. Théodorian Carada termine sa brochure en proclamant hautement que le seul moyen de sauver la nationalité des dix millions de Roumains de Roumanie, de Hongrie, de Russie, de Turquie, est l'union avec Rome et la fondation d'un patriarcat à Blaj ou à Curtea de Argès (6).

Cette idée, conclut l'auteur, m'attirera les insultes de beaucoup de Roumains..... Mais, malgré tout, je continuerai à propager ce que je crois la vérité vérifiée (par l'histoire ancienne et moderne de la Roumanie). Peut-être, à cette heure, où un souffle de patriotisme passe sur la terre

(1) Eparchie d'Arad, au sud d'Hajdu-Dorogh.

(2) Nord-est de la Dobrudja (métropole de Bucarest).

(3) Dans la Dobrudja du Sud.

(4) Des orthodoxes diront peut-être que la tolérance de leur Eglise est légitime, attendu que, chez eux, l'introduction d'une nouvelle langue liturgique n' st pas si rigoureusement interdite que chez les Latins. Cette observation est juste en soi, mais elle n'infirme en rien la réfutation de M. Carada, qui est plutôt une apologétique *ad hominem* qu'une réfutation basée sur les principes de la liturgie byzantine.

(5) La supplique imprimée en allemand et en latin a pour double titre : *Denkschrifft der Gr. Kat. Ungarn an. S. H. Papst. Leo XIII; Libellus memorialis ad sanctissimum patrem Leonem XIII.*

(6) S'agit-il d'une autre ville que celle du nord-ouest de la Valachie? Nous ne savons. M. Carada nous apprend que, il y a une dizaine d'années, il a été question de fonder un patriarcat roumain uni à Constantinople.

roumaine, plus d'un Roumain comprendra que l'union avec Rome et la création d'un patriarcat roumain uni sont des moyens plus efficaces que Silistrie ou la Bulgarie entière pour assurer l'avenir et l'unité de notre nation.

Animé de cette pensée, je suis décidé à prendre la défense de l'Église roumaine unie contre toute attaque injustifiée et de l'Église roumaine orthodoxe elle-même contre tout projet de protestantisation qui rendrait l'union plus difficile à réaliser. Convaincu que plus l'Église roumaine séparée se montrera fidèle à son passé, plus elle restera voisine de l'Église romaine, je lutterai sans relâche pour le relèvement moral et matériel des deux Églises, ne cessant de prier Dieu pour la paix et l'union (1) de tous les Roumains, selon le commandement de l'une et de l'autre Église et l'intérêt général de la nation.

A. Catoire.

(1) Cette union se serait déjà faite, au moins en partie, si le métropolite de Sibiu avait entendu l'appel à l'union que lui adressa Pie IX en 1853, en élevant l'évêché de Blaj au rang de métropole.

CHRONIQUE
DES ÉGLISES ORIENTALES

Arméniens.

Catholiques.

La crise religieuse. — Bien qu'elle ne soit plus à l'état aigu, la crise qu'ont produite chez les Arméniens catholiques l'opposition systématique faite à Mgr Terzian par un groupe de révoltés et sa déposition par le gouvernement jeune-turc est bien loin d'être entièrement calmée. De temps en temps, les perturbateurs recommencent leur campagne de presse contre le patriarche légitime, ou jettent le trouble dans les cérémonies du culte. Le jour de Pâques, il y eut une vraie bagarre dans l'église patriarcale à Péra, et la police turque dut intervenir pour faire respecter la sainteté du lieu. Trois mois plus tard, nouveaux incidents le jour de la fête de saint Grégoire l'Illuminateur. Entre temps, on critique les moindres décisions de Mgr Terzian; on va jusqu'à se moquer des retraites qu'il fait donner à ses prêtres. Quant au gouvernement, les événements politiques lui donnent assez de soucis en ce moment pour qu'il ne procède point aux mesures de rigueur qu'il a plusieurs fois annoncées.

Il y a malheureusement de multiples questions qui souffrent de la situation anormale créée par ces troubles dans l'Eglise arménienne catholique. Ce sont les questions mixtes, qui relèvent à la fois du pouvoir ecclésiastique et du pouvoir civil. Au commencement du mois d'août, le gouvernement turc a été amené à prendre une décision exceptionnelle pour ce qui regarde les procès matrimoniaux. Comme il n'y a plus de relations officielles entre le patriarche proclamé déchu et le ministère de la Justice et des Cultes, les procès de ce genre seront portés devant les tribunaux du *chéri* (loi musulmane), tant qu'on n'aura pas procédé à l'élection d'un patriarche ou d'un *locum tenens*. Il en est du reste ainsi pour les catholiques latins indigènes dont la communauté n'a pas de chefs religieux investis de pouvoirs civils reconnus par le gouvernement.

R. Janin.

Grégoriens.

Démission du patriarche de Constantinople, Mgr Archarouni. — Depuis plusieurs mois déjà, une mésentente se manifestait très vive entre Mgr Archarouni et un certain nombre de notables Arméniens. Ce n'est pas, certes, qu'il ne se remuât point en faveur de ses compatriotes massacrés ou molestés dans les vilayets asiatiques; le gouvernement turc se plaignait, au contraire, qu'il l'importunât de ses réclamations. La vraie cause de la défaveur publique serait les sympathies du patriarche pour la Russie et son désir d'une intervention moscovite en faveur de l'Arménie. Or, chez les Arméniens, ils sont foule, ceux qui se défient de l'amitié russe. Les relations sont devenues si tendues entre Mgr Archa-

rouni et le Conseil national, qu'il a donné une fois de plus sa démission. Le Conseil national l'accepta sans difficulté. Cela se passait dans les premiers jours du mois d'août. Le gouvernement turc se fit un peu prier pour reconnaître cette démission et permettre l'élection d'un *locum tenens*, sous prétexte que les patriarches étant trop souvent remplacés, il ne pouvait plus payer aux titulaires déchus la rente mensuelle de 40 livres turques qu'il versait jusqu'ici (1). Enfin, le 8 août, les formalités légales étant remplies, le Conseil mixte, réuni en séance extraordinaire, choisit comme *locum tenens* Mgr Gabriel Djévahirdjian. Le nouvel élu, ancien religieux du couvent de Saint-Jacques, à Jérusalem, a déjà plusieurs fois dirigé les affaires religieuses de son Eglise en qualité de vicaire patriarcal. Quant au futur patriarche, les délégués des divers partis ont décidé de le choisir parmi un des trois prélats suivants : Mgr Zaven Yéghiayan, évêque de Diarbékir ; Mgr Sempad Saadétian, évêque d'Erzéroum, et Mgr Torkom Kouchakian, évêque de Sivas.

Election du nouveau patriarche, Mgr Zaven Yéghiayan. — Après un mois de veuvage, l'Eglise arménienne grégorienne de Constantinople a reçu un nouveau pasteur dans la personne de Mgr Zaven Yéghiayan, archevêque de Diarbékir. L'assemblée nationale s'est réunie le 12 septembre dans l'église patriarcale de Coum-Capou. Sur 121 membres dont se compose régulièrement cette assemblée, 85 seulement étaient présents. Les membres qui font partie du Comité national *Dachnaksoutioun* ont déclaré rester neutres pour ne pas se priver par leur vote du droit de critique dans l'avenir. Ils ont ajouté cependant qu'ils n'avaient pas l'intention de faire opposition à l'élection de Mgr Zaven, qui est le candicat de la majorité. Il n'y eut qu'un tour de scrutin : Mgr Zaven Yéghiayan obtint 64 voix, Mgr Yéghiché Tourian, ancien patriarche, 11, et Mgr Stépan Hovaguimian, 1. Il y eut en outre 6 bulletins blancs.

Mgr Zaven Yéghiayan, archevêque de Diarbékir, a donc été proclamé patriarche, aux applaudissements de tous les assistants. Le nouvel élu, qui réside dans son diocèse, a immédiatement été averti par un télégramme, et l'on compte qu'il ne tardera guère à venir occuper son nouveau poste.

Il est né à Séert, en 1866, d'un prêtre arménien appelé Avédis. Après avoir fait ses études au Séminaire d'Armache, il a été ordonné prêtre en 1894. En 1897, il fut nommé aumônier à Haskeuy (Constantinople), puis envoyé l'année suivante comme vicaire épiscopal à Erzéroum où il est resté neuf ans. En 1907, il rentra à Constantinople, et fut envoyé à Van comme vicaire épiscopal en 1908, transféré à Diarbékir en 1910 comme archevêque. Le nouveau patriarche est à peine âgé de quarante sept ans. On dit qu'il connaît, outre l'arménien, le turc, l'arabe, le français, l'anglais et le grec ancien. Nous verrons si les événements donneront raison aux espérances que le Conseil national arménien a fondées sur lui. R. J.

Bulgares.

Orthodoxes.

Conversions de Pomaks. — Au nombre des modifications d'ordre religieux que les derniers bouleversements politiques ont apportées dans les Balkans, il en est une qui a une importance spéciale, car elle ne se réduit pas à un pur changement de juridiction; il s'agit de la conversion d'un grand nombre de

(1) De fait, il y a en ce moment trois patriarches arméniens de Constantinople qui ont été déposés ou qui ont donné leur démission.

Pomaks au christianisme. Il est vrai que ces farouches montagnards avaient en eux du sang chrétien; ils ne font que revenir à la foi de leurs pères. Ce sont les descendants des Bulgares de Costandovo et de la vallée de Chépino qui embrassèrent l'islamisme en 1654, afin d'échapper à la peine de mort, que leur avait value le refus de payer l'impôt au métropolite grec de Philippopoli. Ils ne se sont cependant jamais laissé assimiler entièrement par les Turcs. Ils vivaient en tribus séparées, gardant leur indépendance, leurs coutumes, leur langue, et même quelques pratiques chrétiennes.

Lors de la guerre turco-balkanique, plusieurs chefs de tribus, turbulents ou dangereux, furent faits prisonniers par les Bulgares. Ce sont eux qui se sont convertis les premiers. La nouvelle s'en répandit dans les villages et leur exemple fut suivi. La pensée qu'ils revenaient à la religion de leurs pères, qu'ils feraient désormais les prières, non pas en turc, mais dans une langue intelligible, en entraîna sans doute quelques-uns; cependant, une fois le mouvement établi, c'était le besoin de secours matériels qui hâtait les conversions. Ces miséreux étaient dénués de tout; aussi les popes qui les venaient évangéliser les abordaient-ils souvent avec un morceau de pain, suivant l'expression d'une revue russe. Après leur baptême, les Pomaks n'ont pas abandonné leurs mosquées, mais on les a, tant bien que mal, transformées en églises. Le mobilier le plus élémentaire faisant défaut, il a fallu, pour les en doter, faire appel, une fois de plus, à la charité de la Russie. Elle a répondu par l'envoi de livres, d'ornements, d'icones, de vases sacrés, etc. Mais ces dons, évidemment, seront longtemps encore insuffisants. Le nombre des conversions, en effet, s'est élevé rapidement. La Revue du saint synode russe en comptait 35 000 en avril dernier, et depuis, sans doute, il s'est encore accru. J. Daubray.

Grecs.

Orthodoxes.

Eglise de Chypre.

Dans son numéro du 15/28 juin 1913, l'Ἐκκλησιαστικὸς Κῆρυξ publie la statistique des écoles grecques de Chypre au cours de l'année scolaire 1912-1913. On comptait alors : 1° 403 écoles populaires, dont 334 de garçons et 69 de filles, avec 338 instituteurs et 155 institutrices; 18 519 garçons et 8 208 filles; les dépenses étaient de 14 628 livres sterling, dont 4 770 fournies par le gouvernement anglais; 2° 4 écoles d'enseignement moyen, avec 23 professeurs et 217 élèves (dépenses : 1 615 livres sterling). Parmi les 407 écoles que nous venons d'indiquer, il n'y en avait que 18 à ne recevoir aucune allocation du gouvernement anglais. Ne sont pas compris dans la précédente statistique : le gymnase de Leucosie, appelé Παγκύπριον (*Panchypriote*), qui compte 21 professeurs et 400 élèves (dépenses : 2 668 livres sterling, dont 200 données par le gouvernement); le Séminaire de Larnaca (7 professeurs, 30 élèves, budget de 740 livres sterling), et l'école normale de jeunes filles de la Phanéroméni (15 maîtresses, 74 élèves). Tous ces chiffres suggèrent plusieurs remarques. L'instruction des filles est loin d'avoir atteint le développement qu'elle devrait avoir, et l'enseignement secondaire n'a pas non plus pris les proportions que devraient cependant lui assurer les 213 000 orthodoxes de l'île. Quant au gouvernement anglais, il semble qu'il se montre plus accommodant et plus généreux pour la « nation » que ne se plaisent à le dire les journaux panhellénistes. R. J.

Eglise de Constantinople.

Pour les victimes des « atrocités bulgares ». — La nouvelle guerre qui vient à peine de finir a montré une fois de plus combien sont vivaces, en dépit des alliances politiques, les haines de races dans les Balkans. C'est entre Grecs et Bulgares que les antipathies séculaires se sont manifestées avec le plus d'âpreté, et qu'elles ont causé le plus d'incidents regrettables. Les Grecs se sont montrés aussi acharnés dans la presse que sur les champs de bataille. Leurs journaux et ceux de l'étranger qu'ils ont su gagner à leur cause n'ont pas cessé, pendant plusieurs semaines, de raconter les atrocités vraies ou fausses commises par les « monstres à face humaine » que sont, d'après eux, les Bulgares. Tous les moyens furent employés pour exciter le peuple. C'est sans doute aussi pour se consoler de la perte d'une quarantaine de métropoles que le saint synode de Constantinople a décrété que, dans toutes les églises du patriarcat, il y aurait un service funèbre pour les « martyrs de la nation ». Et d'un bout à l'autre du pays ont retenti pendant une semaine les lamentations liturgiques et les anathèmes politiques. Au Phanar, la cérémonie eut lieu le dimanche 8/21 juillet, au milieu d'une assistance considérable. Le patriarche, Mgr Germain V, officia, entouré des membres du saint synode. A la grande entrée (Offertoire), il pria pour le repos de l'âme *des illustres évêques Photios, métropolite de Korytsa, et Emilien, métropolite de Grévéna, et de ceux qui, récemment, égorgés d'une manière sauvage, sont morts martyrs pour la foi orthodoxe et pour notre pieuse nation, les mémorables évêques Constantin, métropolite de Mélénik; Photios, évêque de Polyana; Athanase, évêque de Myrées; tous les chrétiens pieux et orthodoxes, clercs et laïques, qui ont de même été mis à mort par le fer et le feu pour notre religion immaculée et pour la communauté orthodoxe*. Parmi les cinq évêques nommés, les deux premiers sont morts victimes des passions politiques avant même la guerre turco-balkanique. Quant aux trois autres, que les Bulgares avaient, disait-on, « sauvagement égorgés », deux d'entre eux ont reparu sains et saufs peu de jours après le service funèbre célébré en leur honneur! Mais qu'importe, puisque l'effet cherché était produit. Sans vouloir excuser les Bulgares, qui ont parfois la main lourde, il est bien permis de se demander si les métropolites, prêtres, instituteurs et notables grecs de Macédoine n'étaient pas des agents dévoués au gouvernement du roi Constantin, et souvent des espions. Les faits qui se sont produits dans ce pays en 1902-1904 surtout, et dont les *Echos d'Orient* ont entretenu leurs lecteurs, ont assez prouvé de quoi sont capables les champions de l'orthodoxie grecque. « Martyrs de notre sainte religion », « martyrs de l'orthodoxie », vous vous demandez peut-être en quoi les victimes de la guerre fratricide gréco-bulgare peuvent bien l'être. Vous oubliez, il est vrai, que les Bulgares sont des schismatiques aux yeux des Phanariotes.

Au cours de la cérémonie, le « saint de Stauropolis », Mgr Christophore Knitis, a prononcé un violent discours contre les « descendants de Kroum », auprès desquels « pâlissent les Néron, les Dioclétien et les autres persécuteurs du christianisme ». Il paraît que l'orateur a si profondément ému son auditoire, que presque tout le monde fondait en larmes. Et, vraiment, il y avait de quoi! En se retirant dans ses appartements, le patriarche Germain a béni la foule réunie dans la cour de l'église, et lui a fait répéter les acclamations suivantes, qui n'ont rien de liturgique : « Vive l'orthodoxie! — Vive la justice! — A bas l'injustice! — A bas la Bulgarie! — Anathème aux scélérats! — Anathème aux assassins, les monstres! — Vive la nation! » Une nouvelle bénédiction patriarcale a congédié le peuple, chez qui une pareille cérémonie aura sans doute fortement développé l'amour de la vérité et la charité chrétienne! R. J.

Roumains.

Catholiques.

1. *La Revista catolica.* — Nous constatons avec plaisir que la *Revista catolica* de Bucarest tient un rang des plus honorables parmi les périodiques scientifiques. Les articles sur les *antiquités roumaines* (Mgr Netzhammer), sur les *archives de la famille des princes Ghika* (S. Exc. le prince Vladimir Ghika), l'*évêché catholique de Severinu* (C. Auner), *sainte Mélanie* (Theodorian-Carada), et les *relations entre la Roumanie et le Saint-Siège* (Cyrille Karalevski), seront certainement très appréciés des spécialistes. — Ajoutons que, depuis Pâques 1913, une *Semaine religieuse* se publie en langue allemande à Bucarest, sous le titre de *Bukarester katholisches Sonntagsblatt.* Rédaction et administration : Bucarest, 19 Strada Lueger. Abonnement : 2 fr. 50 par an.

2. *L'évêché de Hajdudorogh.* — La *Cultura crestina,* revue roumaine catholique de Blaj (Transylvanie), se réjouit, à propos de ce nouvel évêché, de ce que les membres ecclésiastiques de la Chambre des Magnats ont découvert l'existence de la nationalité roumaine en Transylvanie. Tout en regrettant que la politique ait eu trop de part dans la fondation du nouvel évêché et la nomination de son premier titulaire, Mgr Miklosy Istvan (appréciation dont nous lui laissons l'entière responsabilité), elle remarque que, en somme, sur les 73 225 fidèles du diocèse de Hajdudorogh, 14 220 seulement sont sans contredit de langue et de nationalité roumaines; encore sont-ils éparpillés parmi les Ruthènes et les Magyars. Cette remarque explique, au moins en partie, l'adoption du grec comme langue liturgique, et réfute les imprécations des Roumains orthodoxes contre le Saint-Siège.

Orthodoxes.

1. *Le second mariage des prêtres.* — Cette question préoccupe vivement le clergé et les fidèles orthodoxes de Roumanie. On se souvient que l'archimandrite Georgiadès, professeur de droit canonique à Halki, émettait récemment l'avis que le droit ecclésiastique oriental n'est pas opposé aux dispenses particulières de la loi relative au second mariage des prêtres. Suivant en cela l'exemple des autres Eglises autocéphales, l'Eglise roumaine n'a pas encore osé accorder la permission des secondes noces aux prêtres devenus veufs. En fait, beaucoup d'entre eux s'inquiètent peu de cette formalité, et ne craignent pas de vivre en concubinage au vu et su de tout le monde. Tristement impressionné de cette situation, M. Tananescu, juge de la circonscription judiciaire de Novaci (département de Gorj), après avoir mûrement étudié la question au point de vue théologique et canonique, en est arrivé à la conviction que l'Eglise orthodoxe devrait autoriser les prêtres veufs à contracter un second mariage. Il vient de livrer ses conclusions à la publicité dans une brochure intitulée : *Les prêtres peuvent se remarier, étude dogmatique et canonique.* L'auteur prie le métropolite primat de s'entremettre pour qu'une solution favorable soit donnée à ce grave problème.

2. *Congrès des professeurs d'instruction religieuse.* — Durant les premiers jours d'octobre 1912 s'est tenu à Plozsti un Congrès des professeurs d'instruction religieuse des établissements d'enseignement secondaire. On y a longuement discuté sur les programmes et les méthodes d'instruction religieuse. Les conclusions ont été généralement conformes à la pédagogie la plus scientifique. Malheureusement, les congressistes ont été contraints d'avouer que, vu le peu de temps consacré à l'étude de la religion (une heure à peine par semaine), vu

surtout le défaut de manuel et de formation spéciale de la part des professeurs, vu enfin l'insuffisance du traitement de ces derniers, les conclusions du Congrès risquent fort de demeurer lettre morte.

3. *L'Eglise orthodoxe et l'entrée de l'armée roumaine en Bulgarie.* — Le métropolite de Moldavie a fait lire dans les églises de son archidiocèse une allocution chaleureuse à l'adresse de l'armée roumaine. Le prélat a félicité les soldats roumains d'avoir été invités « à mâter l'orgueil ingrat et inconciliant des Bulgares à l'égard de la Roumanie, à qui pourtant ils sont redevables de leur indépendance ».

A. Catoire.

Russes.

Orthodoxes.

1. *Les onomatolâtres.* — Les *Echos d'Orient* ont déjà dit un mot de ces moines russes illuminés qui adorent le nom de Jésus, et des excès auxquels ils se sont laissé entraîner par l'élan de leur conviction. Leur doctrine a été officiellement condamnée, mais non sans peine, par le synode de Saint-Pétersbourg, aussi bien que par l'Eglise de Constantinople. Pas un instant les Grecs n'ont été attirés par ces rêveries de cerveaux slaves; ils ont, au contraire, avec une visible satisfaction, mis à profit une belle occasion de rabaisser des rivaux encombrants. Dès le mois de septembre 1912, Joachim III avait proscrit le livre du moine Hilarion, *Sur les montagnes du Caucase*, qui a été le point de départ de l'hérésie nouvelle. A la suite d'un examen approfondi des théories d'Hilarion et de ses partisans, Germain V a prononcé de nouveau l'anathème contre les novateurs (*Vérité ecclésiastique*, 1913, 11 mai, p. 145-146).

En Russie, la question a soulevé de réelles difficultés. Il est sans doute exagéré de voir dans les polémiques suscitées par cette querelle de moines ignorants le début d'un nouveau schisme, analogue à celui qui scinda en deux parts l'Eglise moscovite au temps de Nicon. Elles eurent, cependant, une importance qui étonne. Loin de rencontrer contre eux l'unanimité que l'on attendait, les rêveurs athonites trouvèrent, dans le clergé instruit, parmi les professeurs d'Académies, et jusque dans le synode, des amis qui prirent leur défense et qui prétendirent identifier l'onomatolâtrie avec le palamisme. La presse se saisit de la question et se divisa à son tour. Le seul fait que l'organe officiel du saint synode de Saint-Pétersbourg publia à ce sujet quatre longs articles, dans un seul numéro (n° 20, année 1913), prouve l'importance qu'il prit dans l'opinion russe. Le *Novoié Vremia* conseilla au synode de ne pas prononcer de condamnation, pour éviter des troubles dans l'intérieur de l'Eglise russe et pour ne pas donner aux Grecs de l'Athos une supériorité sur leurs concurrents. Ces raisons d'ordre ecclésiastique et politique n'y firent rien. En mai dernier, le saint synode proscrivait à son tour le livre du moine Hilarion, développait la doctrine orthodoxe des hésychastes touchant l'oraison mentale, pour l'opposer à celle des onomatolâtres et montrer combien ceux-ci s'éloignaient de Grégoire Palamas, énonçait enfin des peines diverses contre les nouveaux hérésiarques s'ils s'obstinaient dans leurs égarements.

Il ne suffisait pas de condamner, il fallait faire exécuter la sentence, car les moines rebelles ne paraissaient pas disposés à céder devant des paroles; ils défendaient leur opinion avec une ténacité digne d'une meilleure cause. Un archevêque russe, membre du saint synode, Mgr Nicon, leur fut député pour leur transmettre les ordres souverains. Le délégué, passant à Constantinople, prit avec lui un secrétaire de l'ambassade pour rehausser, par le prestige du bras séculier, la dignité des canons ecclésiastiques, et se fit porter à l'Athos par le

Donetz, stationnaire russe de Constantinople. Il fut d'abord reçu, quoique assez froidement, au couvent Saint-Pantéleïmon; mais lorsque, devant tous les moines réunis à l'église, il fit connaître l'objet de sa mission, les protestations s'élevèrent. On le traita d'hérétique, de *tchifout* (Juif), de vendu, et l'on s'éloigna de lui comme on fuit un excommunié. Le journal *Russkaia Malouia* a publié une lettre de Théophile Kousnietzoff et de Jacques Tchernopiatoff, moines de l'Athos, qui renferme des détails très curieux sur la conduite de Mgr Nicon, et surtout sur son discours aux moines de Saint-Pantéleïmon. Pour éviter le reproche d'exagération, les auteurs de cette lettre ont eu soin de la munir du *in quorum fidem* de l'archimandrite et du sceau du monastère de Saint-André. Nous en donnons quelques extraits, sans toutefois nous porter garant de leur parfaite authenticité.

Que la paix du Seigneur soit avec vous! avait dit l'évêque Nicon. L'Eglise a parlé, mais vous ne voulez pas lui obéir..... Je vous apporte l'ordre du saint synode. Cet ordre, nous, dix évêques, l'avons élaboré pendant cinq longs mois, mais vous n'en êtes pas touchés le moins du monde, et vous continuez à trouver juste la doctrine erronée du P. Hilarion et du P. Antoine Boulatovitch sur le nom Jésus.

Il y a déjà six jours que je suis à l'Athos, et que je vous ai appelés à venir rétracter vos fautes, et il n'est venu qu'un seul moine, le P. Hiram. Vous — continuait l'archevêque en brandissant sa crosse, — vous tenez chaque nom pour Dieu. Eh bien! je dois vous dire que chaque nom de Dieu n'est pas Dieu! Le nom Jésus n'est pas Dieu..... Le Fils est moins que le Père. Jésus lui-même avait dit : Le Père est plus que moi. Et vous, vous êtes capables de dire même que Jésus est Dieu!.....

M. le professeur Troïtskii en ce moment s'est approché de Mgr Nicon, et lui a dit à voix basse :

— Excellence! Jésus est Dieu!

Dans la foule des moines s'est élevé un murmure malveillant; l'évêque Nicon n'y a guère fait attention, et il a continué :

Qu'on n'ose pas me contredire! Même l'Angleterre et la France professent ma doctrine..... (!!!)

Un des moines élève la voix :

— Excellence, les Livres Saints disent toute autre chose.

— Nous allons corriger les livres, répond Nicon, nous les corrigerons de fond en comble.

Les cris d'indignation ont interrompu le docte prélat; les moines, ne pouvant plus se contenir, voulaient se ruer sur lui, mais l'évêque avait pris toutes ses précautions; entre lui et les « fidèles » il y avait un peloton de soldats sous les armes. M. Troïtzkii, tout honteux, ne savait comment cacher sa gêne; les pèlerins russes présents étaient plus morts que vifs sous l'impression du scandale.....

Après cette scène pénible, Mgr Nicon dut revenir au stationnaire, car les moines n'acceptèrent point qu'il passât la nuit au couvent. Le commandant du *Donetz* décida alors de débarquer un détachement, après en avoir obtenu l'autorisation de la Commission centrale athonite qui siège à Caryès. Réflexion faite, cependant, il jugea prudent d'attendre du renfort; le couvent Saint-Pantéléimon est une vraie forteresse avec son millier de moines, et quels moines! On manda donc des Cosaques. Un détachement de 120 hommes arriva quelques jours plus tard avec d'importantes munitions, et assiégea le monastère. Les moines se défendirent; au cours d'un petit combat, quarante d'entre eux furent blessés. Les autres se rendirent au nombre de 800 environ. On les dirigea tous vers leur patrie, pour les disperser aux quatre coins de l'empire, dans des monastères isolés. La Russie commençait son œuvre de conversion, comme elle sait la faire, par l'expulsion, la Sibérie et le knout.

J. Daubray.

2. *Fondation de deux nouvelles Académies de théologie.* — On écrit de Russie que le saint synode projette la fondation de deux nouvelles Académies de théologie, l'une à Tambov, en Sibérie, et l'autre à Vilna, en Pologne. Le métropolite de Moscou, Mgr Macaire, qui a été pendant cinquante ans missionnaire en Sibérie, s'occupe de la première. On y enseignera les langues orientales dans un but d'apostolat auprès des musulmans et des païens. Dans celle de Vilna, on s'occupera surtout d'apologétique et de polémique, afin de préparer des ecclésiastiques capables de confondre les catholiques et les protestants. Il y aura aussi un cours spécial sur l'Eglise latine. Que le saint synode songe à établir une Académie en Sibérie, le fait n'a rien que de naturel, car cette immense région en était privée jusqu'ici. Mais la fondation à Vilna d'un institut similaire, où l'on s'occupera surtout d'apologétique et de polémique contre les catholiques, c'est là une nouvelle preuve de l'acharnement avec lequel la « sainte Russie » cherche à faire entrer les Polonais dans le giron de l'orthodoxie. Nous aurons prochainement l'occasion de revenir en détail sur cette lutte sans trêve contre les catholiques. R. J.

3. *Conversion de nestoriens à l'orthodoxie russe.* — Le *Messager ecclésiastique*, organe officiel de l'Académie de Saint-Pétersbourg, rapporte que le chef de la mission russe à Ourmia, l'archimandrite Serge, a récemment appris au saint synode que le patriarche des nestoriens, Mar-Simoun, a manifesté le désir de s'unir à l'Eglise orthodoxe avec tous ses fidèles. Comme ce prélat habite une région qui appartenait jadis au patriarcat d'Antioche, le saint synode a décidé qu'il fallait tout d'abord demander le consentement du patriarche melkite orthodoxe d'Antioche, Mgr Grégoire. Quant aux conditions à imposer aux nouveaux convertis, ce sont les mêmes qu'en 1898. On sait qu'à cette date il y eut en effet un mouvement assez important de conversions de nestoriens à l'orthodoxie russe, mais qui ne durèrent que le temps de dépenser les roubles tout neufs envoyés de Saint-Pétersbourg. Nous verrons si le mouvement actuel est plus désintéressé. R. J.

4. *Canonisation d'un nouveau saint.* — L'Eglise russe est peut-être la seule, parmi toutes les Eglises orthodoxes, à canoniser de temps en temps quelqu'un de ses membres. L'an dernier, le saint synode a décrété que le patriarche Hermogène, qui mourut « martyr » le 17 février (v. s.) 1612, était digne d'un culte public, et fixé la date du 12/25 mai pour la proclamation solennelle de sa sainteté. Nous ne nous arrêterons pas à discuter si la canonisation est bien légitime, et si le nouveau saint est mort en haine de la religion ou par vengeance politique. Nous raconterons brièvement la cérémonie grandiose qui s'est déroulée à Moscou à la date fixée par le saint synode. Nos lecteurs sauront ainsi en quoi consiste la canonisation solennelle dans l'Eglise russe.

Chose curieuse, la cérémonie commença la veille par la célébration de deux messes solennelles pour le repos de l'âme du patriarche Hermogène : l'une dans la cathédrale de l'Assomption, au Kremlin, où se trouve son tombeau, et l'autre dans le monastère de Troudof, où il mourut. Ce service funèbre a lieu pour toutes les canonisations, comme si l'Eglise orthodoxe n'était pas pleinement confiante dans ses jugements. Le soir du 11 mai, on chanta par exception Matines, précédées des Vêpres. Etaient présents : le patriarche d'Antioche, Grégoire; les métropolites Vladimir, de Pétersbourg, et Macaire, de Moscou; dix-neuf archevêques et évêques, et de nombreux ecclésiastiques. Quand on chanta le psaume *Confitemini Domino quoniam bonus*, tout le clergé, revêtu d'ornements blancs, sortit du sanctuaire avec des cierges allumés, et fit le tour du tombeau du patriarche Hermogène, situé au midi de l'église. Après le chant de ce psaume, les évêques enlevèrent de dessus le tombeau le voile qui recouvrait l'image du Saint et son mandyas (manteau épiscopal), et tout le monde se mit

à chanter le *Mégalynarion* (nous dirions, en termes de liturgie latine, l'antienne du *Magnificat*) : « Nous te célébrons, saint martyr Hermogène, et nous honorons ta sainte mémoire; et toi, prie pour nous le Christ notre Dieu. » Puis tout le clergé se mit en procession et fit le tour de l'église en portant l'image du Saint, son mandyas et son bâton pastoral. Le cortège s'arrêta à trois endroits différents, et le patriarche d'Antioche bénit chaque fois le peuple avec la croix. Quand la procession fut rentrée dans l'église, les évêques remirent le voile sur le tombeau, et placèrent l'image à côté du chœur de droite. Le patriarche lut l'Evangile du Bon Pasteur, puis le clergé baisa le tombeau du Saint. Pendant toute la nuit le peuple en fit autant. Le matin du 12, la Messe fut célébrée à 4, 5 et 6 heures dans toutes les églises de Moscou. A 9 heures, au milieu d'une grande pompe, eut lieu dans la cathédrale de l'Assomption la Messe solennelle, célébrée par le patriarche d'Antioche, entouré des métropolites de Pétersbourg et de Moscou, de six archevêques et de vingt archimandrites et protopopes. Il y eut aussi Messe dans toutes les églises du Kremlin. Après la Messe, on fit une cérémonie spéciale devant le tombeau du Saint. Une nouvelle procession s'organisa, plus imposante encore que celle de la veille, et à laquelle prit part tout le clergé de Moscou. En tête, des clercs, portant de nombreux rhipidia, puis les prêtres, portant des croix ou des icones parmi lesquelles l'icone appelée Kazaskaïa, trouvée sous le patriarche Hermogène; l'image de ce dernier, son mandyas et son bâton pastoral, puis vingt-deux évêques, revêtus d'ornements blancs, ayant à leur tête le patriarche d'Antioche, qui portait un ornement blanc broché d'or que la grande-duchesse Elisabeth Théodorovna lui avait spécialement donné pour cette cérémonie. Au milieu des troupes qui faisaient la haie et présentaient les armes, et de milliers de fidèles, la procession pénétra par la porte du Sauveur, sur la place extérieure du Kremlin. L'icone de saint Hermogène fut placée au-dessus d'une estrade sur laquelle montèrent le patriarche d'Antioche et les évêques. Le patriarche lut l'Evangile en slave, puis bénit avec la croix la foule immense qui remplissait la place. La procession se dirigea alors vers la porte Saint-Nicolas, par laquelle elle pénétra dans le Kremlin, et revint dans la cathédrale de l'Assomption. En rentrant, le patriarche d'Antioche, les métropolites, les archevêques et les évêques se placèrent autour du tombeau pour terminer la cérémonie. Au nombre des personnalités qui assistèrent à cette manifestation de la piété orthodoxe, il faut compter la grande-duchesse Elisabeth Théodorovna, le grand-duc Ivan Constantinovitch, le procureur impérial auprès du saint synode, M. Sabler, et les autorités civiles de Moscou. R. J.

Ruthènes.

Catholiques.

Un décret de la Sacrée Congrégation de la Propagande pour les rites orientaux a déterminé pour dix ans, le 18 août 1913, les relations disciplinaires entre les évêques latins du Canada et l'évêque ruthène de ce pays, ainsi qu'entre le clergé et les fidèles des deux rites. L'affluence de plus en plus grande des émigrants ruthènes d'Atriche-Hongrie au Canada (plus de 100 000 à l'heure actuelle) a amené le Saint-Siège à prendre des mesures à peu près identiques à celles qui ont été appliquées récemment aux Etats-Unis. Le document se divise en quatre chapitres, dont nous résumons les articles les plus importants.

Le premier chapitre traite de l'évêque ruthène du Canada. C'est le Saint-Siège seul qui le nomme (art. 1) et c'est à lui qu'il est soumis directement. Il possède la juridiction ordinaire et personnelle sur tous les ruthènes du Canada, sous la seule dépendance du délégué apostolique (art. 2). Il doit visiter fréquemment et régu-

lièrement les missions ruthènes; pour le faire plus facilement, il divisera le pays en autant de régions qu'il voudra et les visitera l'une après l'autre, de manière à les voir toutes au moins tous les cinq ans (art. 4). Dans le cas de conflit avec les évêques latins, c'est le délégué apostolique qui juge le différend sans que soit supprimé le droit d'en appeler à Rome (art. 6). L'évêque de rite ruthène réside ordinairement à Winipeg (art. 7). En attendent qu'il ait des revenus suffisants, chaque communauté ruthène doit lui verser une redevance annuelle pour son entretien (art. 8). Tous les cinq ans, il remettra un rapport détaillé sur les missions ruthènes au délégué apostolique et celui-ci le fera parvenir à la Propagande. De même, il est tenu de faire sa visite *ad limina* au moins tous les dix ans (art. 9).

Dans le chapitre II, il est parlé du clergé ruthène.

Vu le manque de prêtres, il faut fonder le plus tôt possible un Séminaire. En attendant, les jeunes gens qui veulent être prêtres seront envoyés dans les Séminaires latins, mais on ne les admettra jamais que s'ils s'engagent à garder le célibat perpétuel (art. 10). On ne recevra au Canada que des prêtres célibataires, pieux et instruits (art. 11). Tant qu'il n'y aura pas assez de prêtres, l'évêque en demandera par l'intermédiaire de la Propagande aux évêques ruthènes d'Autriche-Hongrie et refusera tout prêtre non envoyé par la Sacrée Congrégation (art. 12). Les prêtres venus d'Europe devront être munis de papiers de la Propagande (art. 13). Ils restent incardinés à leur diocèse d'origine, mais ils sont entièrement soumis à l'évêque du Canada. Ils ne peuvent rentrer dans leur patrie qu'avec sa permission (art. 14). Les laïques ordonnés au Canada sont sous la juridiction pleine et entière de l'évêque ruthène (art. 15). Les prêtres latins qui ont obtenu de la Propagande la faculté de passer au rite ruthène ne dépendent que de l'évêque ruthène pendant tout le temps qu'ils travaillent avec lui. La Sacrée Congrégation exhorte les évêques latins plus riches en prêtres à en donner à l'évêque ruthène, s'il leur en demande (art. 20). Les religieux latins qui ont obtenu la même faculté dépendent de leurs supérieurs au point de vue de la vie religieuse et de l'évêque ruthène pour le ministère (art. 21). Là où il n'y a pas de prêtre de l'un ou de l'autre rite, l'évêque ruthène et les évêques latins pourront communiquer les pouvoirs au prêtre de l'autre rite, qui se trouve dans ce lieu (art. 22).

Chapitre III. *Les fidèles ruthènes.* Là où il n'y a pas de prêtre de leur rite, ils peuvent suivre le rite latin (art. 24). Seule, la Propagande peut permettre le passage du rite ruthène au rite latin (art. 25). Ceux qui auraient obtenu cette faculté peuvent retourner au rite ruthène, s'ils reviennent dans leur pays d'origine (art. 26). On peut se confesser aux prêtres de l'un ou de l'autre rite, mais les pouvoirs d'absoudre les cas réservés et les censures ne sont pas accordés pour cela au prêtre qui confesse un fidèle d'un autre rite (art. 28.) On peut communier soit dans une église ruthène, soit dans une église latine (art. 29). La communion pascale doit se faire dans le rite du fidèle et dans sa paroisse (art. 30).

Le chapitre IV traite des mariages entre fidèles de différents rites et ne fait que rééditer les règles ordinaires fixées par Rome pour ce cas.

Syriens.

Catholiques.

Conversions retentissantes. — Les *Missions catholiques* publiaient récemment la lettre suivante, du R. P. Thomas Halabia, chorévêque syrien et procureur de S. B. Mgr le patriarche auprès du Saint-Siège :

Le 10 décembre 1912 arrivaient à Beyrouth, auprès de S. B. Mgr Ignace Ephrem II Rahmani, patriarche syrien catholique d'Antioche, deux prélats jacobites (monophysites), Mgr Elie Halluli, ex-archevêque de Jérusalem, et Mgr Abraham David, ex-archevêque d'Apamée; ils étaient accompagnés d'un moine prêtre, également jacobite. Les deux prélats exprimèrent au patriarche leur résolution irrévocable de se faire catholiques. Mgr Rahmani les accueillit avec la plus grande bienveillance, les retint chez lui, et les invita à faire un cours d'exercices spirituels sous la direction du R. P. Antoine Salhani, de la Compagnie de Jésus, qui est d'origine syrienne. Onze jours plus tard, le 21 décembre, le patriarche, entouré de son clergé, reçut leur abjuration et leur profession de foi, selon la formule d'Urbain VIII. Il leur adressa ensuite une émouvante exhortation sur le devoir qui leur incombe maintenant de se vouer à la tâche de ramener au centre de l'unité une partie au moins de leurs anciennes ouailles. Cette conversion a fait une grande impression sur les Jacobites, et suscité parmi eux un mouvement accentué de rapprochement vers Rome.

Dès que les deux prélats convertis eurent achevé leur étude de la doctrine et de la discipline catholiques, Mgr Rahmani envoya Mgr Elie Halluli à Jérusalem en qualité de vicaire patriarcal. Or, le lendemain même de son arrivée dans la ville sainte, ce prélat eut la grande surprise de recevoir la visite du patriarche des Jacobites, Mgr Ignace Abdulmessih, marque de déférence tout à fait opposée aux usages d'Orient. Le chef de l'Eglise syrienne schismatique venait d'arriver à Jérusalem, de retour du Malabar, où il a passé plusieurs mois et sacré trois évêques. Au lieu de reprocher à son ancien suffragant sa conversion au catholicisme, il sembla l'en féliciter. Deux jours après, Mgr Halluli eut l'explication de tout cela. Mgr Abdulmessih revint le voir à l'hospice des Syriens catholiques, mais cette fois pour lui déclarer qu'il voulait entrer en communion avec l'Eglise catholique, faire acte d'obéissance entière au Souverain Pontife, et se placer sous la protection de la France. Peu après, il demanda à être conduit chez Mgr Camassei, patriarche latin de Jérusalem, et renouvela devant lui la même déclaration, en le priant de la communiquer à Sa Sainteté le Pape. Puis il envoya à Beyrouth un télégramme de libre et entière adhésion à l'unité romaine. Mgr le patriarche Rahmani invita l'ex-patriarche à venir à Beyrouth, où il lui fit le plus bienveillant accueil, et, sans perdre de temps, s'occupa avec zèle de son instruction. Le 3 mai, Mgr Abdulmessih fit sa profession de foi, et fut admis officiellement dans le sein de l'Eglise catholique. Cette conversion sera féconde en résultats parmi les nombreux Jacobites qui sont restés fidèles à Mgr Abdulmessih, en Syrie, en Mésopotamie, au Kurdistan et au Malabar. Quelques prêtres jacobites lui ont déjà adressé des lettres de félicitations; d'autres lui annoncent qu'ils imitent son exemple en se rendant chez le missionnaire ou l'évêque syrien catholique le plus voisin pour faire leur profession de foi avec une partie de leurs ouailles.

Mgr Abdulmessih, né vers 1850, devint archevêque d'Apamée le 7 juin 1886 et fut élu patriarche en juin 1895. Les évêques jacobites et un certain nombre de notables entrèrent en lutte avec lui et l'obligèrent a démissionner en 1905. Retiré dans un monastère, Mgr Abdulmessih vit se grouper autour de lui de nombreux fidèles. En 1912, les Syriens jacobites du Malabar l'invitèrent à venir consacrer plusieurs évêques. La fidélité que lui ont conservée bon nombre de jacobites en entraînera certainement à sa suite vers l'Eglise catholique.

NOTES ET INFORMATIONS

Le XVIe centenaire de l'édit de Milan. Fêtes et études constantiniennes. — Au moment où le monde chrétien, le monde catholique surtout, docile aux initiatives d'inspiration surnaturelle venues du Vatican, célèbre le XVIe centenaire de l'édit de Milan (313-1913) et de la paix religieuse assurée par Constantin à l'empire romain, notre revue se doit de ne pas rester étrangère à cette évocation historique d'un événement qui allait avoir, entre autres conséquences, celle d'aboutir, bientôt après, à la fondation de Constantinople.

Aussi bien, l'Orient doit s'unir et s'unit, en effet, à l'Occident pour commémorer ce grand acte impérial qui, il y a 1600 ans, marqua officiellement le triomphe du christianisme sur les anciennes religions païennes.

A vrai dire, toutes les âmes baptisées, toutes les nations qui se réclament du Christ et de son Évangile, ont le devoir de commérorer ce grand événement. Il n'intéresse pas moins la Russie que l'Angleterre, la Grèce que l'Allemagne, les nestoriens et les schismatiques orientaux que la luthérienne Norvège ou la Suisse calviniste; tout ce qui est marqué du signe de la croix, par lequel triompha Constantin, devrait tressaillir au souvenir de cette date qui fermait l'ère des persécutions sanglantes et donnait aux âmes affranchies par l'Évangile la liberté publique de leur foi..... (1)

Il ne nous appartient pas de consacrer de longues pages à l'histoire de la conversion de Constantin ni au récit des fêtes constantiniennes. On trouvera, dans les *Questions actuelles*, une documentation très suffisante sur ce double sujet (2). Nous nous contenterons d'attirer l'attention de nos lecteurs sur quelques-unes des études qui nous ont paru le plus importantes parmi toutes celles que ce centenaire a provoquées.

De ce nombre est l'article donné par Mgr Batiffol au *Correspondant* du 10 mars 1913; l'éminent critique y expose d'abord, avec la précision qui caractérise sa méthode, la situation légale du christianisme avant l'édit de Milan, puis la véritable portée de l'édit de Milan lui-même (3). Mgr Batiffol a aussi commencé à publier, dans le *Bulletin d'ancienne*

(1) B. Gaudeau, *Opportunité et programme des fêtes constantiniennes*, dans la revue *Foi catholique*, 25 janvier 1913.

(2) *Le XVIe centenaire de l'édit de Milan (313-1913)*, dans les *Questions actuelles*, revue documentaire publiée à Paris, 5, rue Bayard, t. CXIV, 3, 10 et 24 mai 1913, p. 547-559, 596-603, 653-664. La Maison de la Bonne Presse a aussi édité une petite plaquette de 16 pages sous ce titre : *Jubilé constantinien. Le XVIe centenaire de l'édit de Milan (313-1913)*. C'est un excellent résumé des faits historiques évoqués par ce jubilé.

(3) On trouvera cet article de Mgr Batiffol reproduit dans les *Questions actuelles*, *loc. cit.*

littérature et d'archéologie chrétiennes, un autre travail, d'apparat plus scientifique; une première note a étudié la conversion de Constantin et la tendance au monothéisme dans la religion romaine (1); puis a paru un chapitre plus approfondi, intitulé *les Étapes de la conversion de Constantin* (2). Le Comité romain des fêtes constantiniennes a publié, dans un bulletin spécial rédigé en italien, *XVI Centenario della pace della Chiesa* (*313-1913*), une notice sur l'empereur Constantin due au R. P. Ilario Rinieri; une autre sur les basiliques constantiniennes de Rome, par G. Schneider Graziosi; des chroniques sur les conférences scientifiques organisées par l'Académie de religion catholique et le Comité. Parmi ces conférences, signalons celle que donna, le 20 février, le R. P. Casamassa, religieux Augustin, sur *les Sources historiques de la vie de Constantin*. La conclusion du conférencier fut identique à celle que Harnack vient de formuler dans sa *Chronologie :* « On peut considérer comme établi que les doutes anciens et nouveaux soulevés contre les documents de la *Vita Constantini* d'Eusèbe de Césarée sont complètement réfutés par les dernières recherches de la vraie critique moderne, tellement qu'il ne vaut pas la peine d'y revenir. » Signalons aussi la conférence de Mgr Kirsch, professeur à l'Université de Fribourg, sur *la Chrétienté et la hiérarchie à Rome sous Constantin le Grand*. Elle eut lieu le 10 avril.

Sur les deux sujets de concours proposés pour l'année 1914 par l'Académie pontificale d'archéologie, nous relevons avec plaisir celui-ci : *L'iconographie de Constantin le Grand et de sa famille jusqu'à la fin du moyen âge*. Peuvent concourir les travailleurs de toutes les nations, les seuls membres de l'Académie d'archéologie romaine exceptés. Les travaux devront être originaux, inédits, et n'avoir été présentés à aucun autre concours académique. Ils pourront être écrits en latin, en italien ou dans une des langues européennes les plus répandues; ils devront être envoyés, sans nom d'auteur, avant le 31 décembre 1914, au secrétaire de l'Académie, M. le professeur Horace Marucchi (Rome, S. Maria in Via, 7 A). Celui qui remet la dissertation donnera au secrétaire un nom et une adresse à laquelle l'on puisse faire parvenir toute communication intéressant l'auteur, qui doit rester inconnu jusqu'au moment où le jugement académique aura été prononcé.

Plusieurs Académies ecclésiastiques de Russie se sont occupées aussi de célébrer le jubilé constantinien par des fêtes et des travaux scientifiques.

En Grèce, le souvenir de Constantin a été rappelé de la manière suivante. A l'occasion de la guerre des alliés balkaniques contre les Turcs en 1912, la Grèce a fait faire une série de timbres-poste marqués de la

(1) *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétienne*, avril 1913, p. 132-141.
(2) *Ibid.*, juillet 1913, p. 178-188.

croix grecque avec les mots qui entouraient la vision du Labarum avant la victoire de Constantin : ἐν τούτῳ νίκα.

La Faculté orientale de l'Université Saint-Joseph, à Beyrouth. — Les Révérends Pères Jésuites de Beyrouth nous ont adressé le prospectus suivant, que nous avons plaisir à communiquer à nos lecteurs :

L'Université Saint-Joseph de Beyrouth est heureuse d'annoncer que la *Faculté orientale* compte reprendre, dès la rentrée scolaire prochaine, le cours normal de ses travaux. Entravée momentanément par des circonstances imprévues, notamment par le concours qu'elle a dû prêter à l'Institut biblique de Rome, la Faculté orientale n'avait pu, durant les trois dernières années, poursuivre la réalisation complète de son programme. Quelques-uns même avaient semblé craindre sa disparition totale.

En réalité, l'œuvre n'avait pas disparu et ne devait pas disparaître, nonobstant les difficultés inopinées qui avaient gêné, sans l'arrêter, son activité antérieure. Quelques-uns de ses cours de langues orientales avaient continué à fonctionner, et un plus grand développement avait pu être donné à ses *Mélanges*, publication très appréciée dans les cercles scientifiques.

D'autre part, l'expérience des dix années écoulées lui imposait une revision attentive de son organisation et de ses méthodes. De là la nécessité du prospectus nouveau qu'elle présente aujourd'hui aux étudiants et aux amis des études orientales.

Beyrouth, le 1er mars 1913.

But et organisation générale des études. — La Faculté orientale a été instituée en 1902, pour seconder le courant scientifique qui, depuis plus d'un siècle, entraîne les esprits vers les choses de l'Orient, et ne cesse de renouveler les branches les plus diverses de la science moderne.

Fidèle à la pensée qui lui a donné naissance, elle demeure, en première ligne, une école spéciale de philologie orientale. Grâce à sa situation privilégiée au sein même de l'Orient classique, elle espère pouvoir venir en aide non seulement à l'étudiant qui prépare une carrière d'orientaliste, mais encore au jeune professeur, au docteur en théologie ou ès sciences bibliques qui désire compléter, sur des points particuliers, son acquit général, ou se documenter pour une publication scientifique. Cette tâche, la Faculté orientale s'efforce de l'accomplir en mettant à la disposition de ses étudiants une bibliothèque, imprimée et manuscrite, aussi riche que le lui permettent des ressources variées (1), une publication périodique, intitulée *Mélanges de la Faculté orientale*, organe annuel de son activité scientifique (2), enfin le zèle et le dévouement de quelques spé-

(1) Fondée il y a plus de quarante ans, la Bibliothèque orientale de l'Université Saint-Joseph a été, à plusieurs reprises, enrichie de dons généreux de la part du gouvernement français et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Entretenue avec un soin particulier depuis la fondation de la Faculté orientale, elle peut rivaliser aujourd'hui avec bien des bibliothèques similaires de l'Europe savante et possède, sur les principales branches de l'orientalisme sémitique, un choix de 25 000 volumes imprimés et plus de 3 000 manuscrits arabes, araméens, turcs, persans, etc. Elle reçoit, en outre, par voie d'abonnement ou d'échange, plus de 150 publications périodiques.

(2) Le premier volume du recueil a paru en 1906. L'abondance des matières a déjà plus d'une fois obligé à scinder le volume annuel en deux fascicules. Le dernier fascicule paru (t. V, 2) est de 1912; le tome VI est sous presse.

cialistes avantageusement connus par leurs travaux antérieurs. Dès l'année prochaine, les étudiants trouveront à la Faculté orientale des directeurs pour les guider dans l'étude théorique ou pratique de l'*arabe classique et dialectal* (1), de la *littérature arabe*, de la *philologie hébraïque et araméenne*, de la *géographie historique de l'Orient*, enfin de l'*archéologie* et de *l'épigraphie sémitiques*.

L'expérience ayant montré qu'un programme de matières, rigoureux et invariable, offrait beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages pour un ensemble d'étudiants de forces très inégales, il est désormais établi que les travaux de chaque année scolaire seront fixés par des programmes particuliers.

Ces programmes annuels seront élaborés par les professeurs, de concert avec leurs élèves respectifs, et suivant leurs besoins particuliers.

Toutes les fois que le nombre des étudiants et la nature des matières à enseigner le demanderont, des cours proprement dits pourront être institués pour l'année actuelle et continués, s'il y a lieu, l'année suivante. Mais, en règle générale, et pour laisser à chacun le plein exercice de son initiative personnelle, la tâche ordinaire du professeur sera celle d'un directeur d'études, prêtant à ses élèves, dans la mesure où il le jugera nécessaire pour leurs travaux, l'appui amical de ses conseils et de son expérience. Grâce à cette organisation, chaque étudiant, quels que soient son but et son acquit antérieur, sera assuré d'employer plus utilement le temps de son séjour en Orient.

Le français est la langue ordinaire de l'enseignement. Mais il est très important que tous les étudiants possèdent des autres langues européennes, notamment de l'anglais et de l'allemand, une connaissance suffisante pour l'intelligence des publications scientifiques.

L'année scolaire proprement dite s'ouvre le 15 novembre, et se termine le 15 juin.

Certificat et diplômes. — En quittant la Faculté orientale, tout étudiant peut obtenir du recteur de l'Université un simple certificat établissant la nature et la durée des études qu'il y a faites.

Tout étudiant ayant fréquenté la Faculté durant deux années scolaires peut demander à subir un examen écrit et oral lui conférant, en cas de succès, le titre d'*élève diplômé* de la Faculté orientale. Cet examen portera sur un choix de matières dont le programme aura été établi par les directeurs d'études quatre mois avant la date fixée pour la première épreuve. — Le même titre peut être exceptionnellement accordé, à la fin d'une première année, à l'étudiant qui, par son acquit antérieur, justifierait de sa capacité à subir un examen semblable.

Tout étudiant muni du titre précédent, ou justifiant autrement de la science requise, peut présenter une *thèse* écrite en vue d'obtenir le titre de *docteur* de la Faculté orientale. Il devra en faire la demande six mois au moins avant la date choisie par lui pour cet examen au recteur de l'Université, qui décide de l'admission ou du rejet de la thèse proposée.

Pour tous autres renseignements, s'adresser au secrétaire de la Faculté orientale, Université Saint-Joseph, Beyrouth (Syrie).

École pratique d'études bibliques au couvent dominicain de Saint-Étienne, à Jérusalem. — Dans sa séance du 21 juin 1913, l'Académie des sciences morales et politiques a décerné un prix de 8 000 francs (sur le

(1) Des facilités spéciales sont accordées, sur demande, à tout étudiant qui désirerait suivre un des cours d'arabe classique au collège de l'Université, ou s'entendre avec des répétiteurs indigènes de l'établissement pour des leçons particulières d'arabe moderne.

prix Le Fèvre-Deumier) au R. P. Lagrange « pour ses travaux personnels et ceux de l'École biblique placée sous sa direction ». (*Journal Officiel*, 27 juin 1913, p. 531.) — Du programme de l'année scolaire 1913-1914 (octobre à juillet) nous extrayons les indications suivantes :

Le R. P. Lagrange, dans le cours d'exégèse du Nouveau Testament, expliquera l'Épître aux Romains et donnera deux leçons par semaine. Le R. P. Carrière traitera la géographie des pays bibliques, et le R. P. Savignac la géographie documentaire de Terre Sainte; le R. P. Abel expliquera la topographie de Jérusalem dans le Nouveau Testament, et fera le cours de langue grecque : grammaire du Nouveau Testament et des papyrus. Les autres cours intéressant moins directement nos études, nous renvoyons à la *Revue biblique* de juillet 1913, p. 478-479, ceux qui désireraient en connaître le détail.

M. Gustave Fougères, directeur de l'École française d'Athènes. — On lit dans le supplément de la revue *Græcia*, juillet 1913, p. 186-187, la notice suivante, que nous reproduisons :

En remplacement de M. Homolle qui, comme on le sait, devient administrateur de la Bibliothèque Nationale, M. Gustave Fougères, professeur d'éloquence grecque à la Faculté des lettres de Paris, vient d'être nommé directeur de l'Ecole d'Athènes. L'on n'aurait su faire un meilleur choix, et ceux qui unissent dans une même affection la Grèce ancienne, la Grèce moderne, le pays grec, en sont particulièrement heureux. M. Fougères, en effet, n'est pas seulement un des meilleurs archéologues français, il est aussi un ardent philhellène, épris des beautés du sol grec, ami de ses habitants. Né à Baume-les-Dames, en Franche-Comté, en 1863, M. Fougères arrive, jeune encore, à une des plus hautes fonctions qu'un savant français puisse occuper; nous ne pouvons retracer ici sa brillante carrière universitaire, et nous ne parlerons que de ses années grecques, de son séjour de jeunesse à l'Ecole d'Athènes. M. Fougères partit pour Athènes à sa sortie de l'Ecole normale, en 1886, et y resta jusqu'en 1889. A dire vrai, il ne séjourna guère dans la calme et studieuse demeure du Lycabette, aucun « Athénien » ne voyagea davantage et ne se familiarisa plus avec le pays grec.

Tout d'abord à Délos, il déblaye le gymnase et en dresse le plan. Puis, dans l'automne de 1886, il voyage en Asie Mineure avec M. Radet, pour recueillir des renseignements sur l'empire grec de Nicée. Au printemps de l'année suivante, il découvre en Thessalie deux curieuses stèles archaïques, maintenant au musée d'Athènes; de 1887 à 1888, en dirigeant les pénibles fouilles du marais mantinéen, le jeune archéologue a la joie de découvrir les trois bas-reliefs qui représentent la lutte d'Apollon et de Marsyas devant les muses, œuvres exquises dont le charme et la grâce toute praxitélienne restent toujours dans le souvenir de ceux qui les ont contemplées au musée d'Athènes. Ces heureuses découvertes furent suivies, au printemps de 1889, d'un long voyage en Asie Mineure, embrassant la Carie, la Lycie, la Pisidie. MM. Fougères et Bérard s'y montrèrent géographes autant qu'archéologues; ils s'enfoncèrent dans la montagne pour retrouver l'emplacement de villes antiques. Enhardi par cette difficile expédition, M. Fougères, à l'automne de la même année, combine un itinéraire qui, du golfe de Volo, le mène par le Pinde au golfe d'Arta. Dans ses randonnées longues et hardies, son kodak ne le quitte pas; « apôtre de la photographie », M. Fougères révèle à ses amis toute une Grèce inconnue, et il accumule les

documents qui lui serviront plus tard à rédiger une grande partie du *Guide de Grèce*, et qui donneront à son grand ouvrage sur Mantinée une forme si vivante et si concrète.

Entre ces explorations de jeune « Athénien » et l'époque actuelle, M. Fougères n'a pas perdu contact avec le pays grec; il y est retourné maintes fois en mission savante ou pour diriger des croisières. Au lieu de se départir de son enthousiasme pour la Grèce, il en a trouvé de nouvelles raisons. Il sait être à la fois savant et vulgarisateur; son érudition elle-même est toujours évocatrice, on peut le voir dans sa récente publication sur Sélinonte, qu'il a faite avec l'architecte J. Hulot, et qui est un essai de reconstitution d'une cité grecque en Sicile. Son Guide excellent, sa lumineuse conférence sur les beautés du pays grec, son brillant opuscule sur Athènes (dans la Collection des villes d'art célèbres) l'ont fait connaître du grand public.

Les Grecs ont toutes raisons d'accueillir M. Fougères avec joie et de se réjouir de sa nomination. J. LAUROS.

Le Dictionnaire historique de la langue grecque. — Nous empruntons au même supplément de la revue *Græcia*, p. 169, l'article ci-après :

A l'heure où s'élargissent les limites de l'Etat grec et où s'ouvrent de larges horizons d'activité pour les fidèles des lettres et des beaux-arts, nous jugeons opportun de parler d'un ouvrage de la plus haute importance pour le monde scientifique international, et d'un intérêt exceptionnel pour l'hellénisme.

Il est généralement admis que c'est dans la langue que se reflète la vie d'un peuple; on peut, au moyen des mots, étudier la psychologie des nations et des individus qui en font usage. Ce que ne sauraient enseigner sur un sujet de multiples monographies, souvent l'étude d'un mot conservé par tel auteur ou rencontré dans ses migrations historiques dans le parler du peuple suffit à nous donner une solution satisfaisante.

Il est donc de toute évidence que quiconque aurait à sa disposition un ouvrage contenant ces mots classés d'une manière scientifique et dûment expliqués posséderait un monument unique d'une rare autorité. La chose serait d'autant plus vraie qu'il s'agirait, dans le cas qui nous occupe, d'un monument destiné à recueillir les éléments linguistiques d'une langue possédant la plus longue des traditions.

Lorsqu'il s'agit d'une race ayant développé au plus haut point la compréhension du beau, et dont les vicissitudes à travers l'histoire n'ont guère entravé l'action civilisatrice, l'ouvrage présente une importance d'un ordre tout à fait particulier. Si, d'une part, cet ouvrage est pour toute personne cultivée la source de féconds enseignements, d'autre part, il présente pour les Grecs, à côté d'autres avantages, celui de proclamer l'unité de la race, dont il atteste éminemment la vivacité et la force. Celui qui a entrepris et mené à bonne fin une telle œuvre a réellement écrit l'histoire de tout l'hellénisme.

Plusieurs raisons avaient pendant longtemps empêché les érudits de concevoir l'idée d'un tel ouvrage et, partant, de le rédiger. Cependant, des jours de liberté se levaient en Grèce, et, dans l'essor de la nation vers le progrès, l'éclosion de cette idée paraissait tout indiquée. Ce fut G. Hadjidakis, l'éminent professeur de linguistique à l'Université d'Athènes, qui en fut le père spirituel. Dans l'âme du distingué professeur, qui a consacré sa vie entière à l'étude des variations historiques de notre langue, prit racine, telle une idée fixe, et se développa la nécessité de cette rédaction. Il appuya de toute son autorité l'érection d'un pareil monument par les soins du gouvernement. L'idée prit définitivement

corps lorsque, il y a cinq ans, l'Etat décida la rédaction d'un Dictionnaire historique de la langue grecque depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il procura en même temps les subventions pour les travaux préliminaires.

Le soin de la rédaction et de l'édition de l'ouvrage fut confié à un Comité formé de professeurs de la Faculté et d'érudits, et l'œuvre de constitution commença.

Il est certainement impossible que l'on retrouve, dans les écrits des auteurs anciens, le matériel complet de la langue qui se parlait alors; néanmoins, il est certain que, dans le langage démotique (populaire) actuel se sont conservés des éléments et des formes archaïques complétant et expliquant ce qui nous est jusqu'ici connu. Mais ces précieux vestiges tendent de jour en jour à disparaître, par suite de l'instruction qui nivelle un peu partout les différences de langages populaires. C'est pour cette raison que le Comité a décidé, comme première mesure de la plus grande utilité, de recueillir et de commenter les différents parlers locaux dont la classification et la différenciation deviendront probablement impossibles dans quelques années. Elle a ainsi réalisé le rêve de Coraïs, qui, il y a un siècle, avec une admirable perspicacité, avait indiqué la nécessité d'un tel recueil.

C'est dans un bureau spécial de la Bibliothèque Nationale d'Athènes que vient d'être centralisé et scientifiquement classé, en 205 boîtes, le matériel précieux dont on fera usage. Ce matériel a été groupé et porté sur fiches en un espace de quatre ans par le dépouillement de différents imprimés et de collections manuscrites. Il est exceptionnellement riche, car il ne présente pas moins d'un demi-million de fiches; il ne représente cependant que le dixième du matériel devant être résumé plus tard. Le tout sera imprimé en un *Corpus* qui doit nous réserver de belles surprises scientifiques.

C'est sous la direction de l'éminent helléniste M. P. Papageorgiou, assisté de quatre collaborateurs comptant parmi les plus distingués érudits grecs, que se poursuit l'œuvre de rédaction.

Le Dictionnaire historique est l'entreprise scientifique la plus considérable de la Grèce moderne. Il est destiné, non seulement à procurer un incomparable instrument de travail aux hellénistes, mais encore à demeurer comme un monument impérissable pour les générations futures. *Græcia.*

Études byzantines à Salonique. — Le prince Nicolas de Grèce compte fonder à Salonique un musée d'archéologie byzantine, une école d'études byzantines et une bibliothèque publique.

Un monument à Geoffroy de Villehardouin. — Le dimanche 24 août 1913, à Villehardouin (Aube), a été inauguré le monument élevé à la mémoire de Geoffroy de Villehardouin, maréchal de Champagne, et célèbre historien de la *Conquête de Constantinople.* On sait qu'après l'expédition connue sous le nom de *Quatrième Croisade*, Geoffroy de Villehardouin resta en Orient avec le titre de grand maréchal de Roumanie. Il mourut vers 1212.

Les ruines et les substructions du grand palais des empereurs byzantins. — Dans la séance du 24 janvier 1913, MM. Ebersolt et Thiers, chargés de mission à Constantinople par le ministère de l'Instruction

publique et par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ont rendu compte à celle-ci des recherches poursuivies pendant l'été 1912. Ces recherches ont eu pour objet l'étude de substructions et de ruines rendues accessibles à la suite d'un incendie qui a dégagé l'emplacement sur lequel s'élevait le grand palais des empereurs byzantins. On trouvera la communication des deux archéologues dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, bulletin de janvier-février 1913, p. 31-39. Par la même occasion, M. Thiers a pu constater l'existence d'une partie de l'hippodrome, restée ignorée jusqu'à présent.

Les peintures des églises cappadociennes. — Les *Échos d'Orient* signalaient, dans un récent bulletin d'histoire et d'archéologie byzantines (mai-juin 1913, p. 252), les intéressants travaux du R. P. de Jerphanion, S. J., sur les fresques des églises souterraines de Cappadoce. Le *Bulletin de la Société française des fouilles archéologiques* a publié naguère un article du savant explorateur, sous ce titre : *Rapport sur une mission d'études en Cappadoce. Note sur les peintures cappadociennes* (1). L'auteur y parle surtout d'un dernier voyage accompli durant les mois d'août et de septembre 1912. Afin d'ajouter à la photographie la reproduction en couleurs, au moins pour les plus importantes de ces peintures, le R. P. de Jerphanion s'était fait accompagner par un peintre, M. Mamboury, sujet suisse, résidant à Constantinople, professeur de dessin et de peinture dans les principales écoles du gouvernement ottoman. Les deux voyageurs se sont appliqués, à raison du peu de temps et de ressources dont ils disposaient, à prendre des spécimens d'époques différentes, en s'imposant comme règle — pour ce qui est des scènes animées — de ne choisir qu'un seul sujet par église, de reproduire des détails et non des scènes entières. Afin de bien montrer la technique et les procédés des peintres cappadociens, les copies ont été faites, autant que possible, à grande échelle. Plusieurs sont de grandeur naturelle, d'autres très légèrement réduites, et elles seront imprimées dans les dimensions mêmes de l'exécution. Ce travail, comme tous les précédents du même auteur, fait souhaiter la publication prochaine du grand ouvrage préparé par le R. P. de Jerphanion sur *les Églises souterraines de Cappadoce.*

D. Servière.

(1) Paris, Ernest Leroux, 1913, in-8°, 23 pages, avec illustrations.

BIBLIOGRAPHIE

M. Bauer, *Asterios Bischof von Amaseia. Sein Leben und seine Werke.* Inaugural. Dissertation. Wüzburg, F. Staudenraus, 1911, in-8°, 84 pages.

Dans cette courte monographie, M. Bauer cherche d'abord à déterminer l'époque à laquelle vécut saint Astère, évêque d'Amasée, en s'aidant des homélies qui nous sont restées de lui. Il arrive aux conclusions suivantes : sous Julien l'Apostat, saint Astère était déjà dans la force de l'âge. Entre 380 et 390, il occupait le siège épiscopal d'Amasée. En 431, il n'était sûrement plus de ce monde, de sorte qu'on peut fixer comme dates approximatives de sa vie les années 330 et 410. M. Bauer s'attarde, on ne sait trop pourquoi, à nous prouver qu'Astère était chrétien, alors que nous savons qu'il fut évêque. Disons à ce propos que M. Bauer parle de la « secte athanasienne » pour désigner les partisans du concile de Nicée, et qu'il semble ne voir dans le christianisme que des sectes (p. 8 et 26). M. Bauer serait-il chrétien ?

La seconde partie de la dissertation est consacrée à l'examen des sources imprimées et manuscrites des œuvres de saint Astère. Ces œuvres consistent en homélies sur divers sujets et en panégyriques de saints. Quelques-unes sont encore inédites; d'autres sont d'une authenticité douteuse. M. Bauer se propose de revenir sur les unes et sur les autres dans un prochain travail, qui sera certainement bien reçu du public savant s'il ressemble à la présente monographie, fruit de patientes et consciencieuses recherches. M. Jugie.

A. Ott, *Die Auslegung der neutestamentlichen Texte über die Ehescheidung historisch-kristisch dargestellt.* Münster, Aschendorf, 1911, in-8°, viii-304 pages. Prix : 7 marks 80.

Dans cet ouvrage, M. A. Ott passe en revue les diverses interprétations qui ont été données, depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours, des passages du Nouveau Testament relatifs au lien matrimonial. Il ne s'occupe pas cependant du privilège paulin, qui mériterait une dissertation à part. En terminant, il propose une traduction, nouvelle à certains égards, des deux textes de saint Matthieu (v, 31-32, et xix, 3-10) qui paraissent à première vue permettre le divorce en cas d'adultère. Aux expressions : παρεκτὸς λόγου πορνείας, μὴ ἐπὶ πορνείᾳ, qui ont fait le tourment des exégètes, il propose de donner non un sens exclusif, mais un sens inclusif et affirmatif; et il cherche à montrer que les auditeurs de Notre-Seigneur et ses disciples les ont entendues dans ce dernier sens. Le premier passage de saint Matthieu doit dès lors se traduire ainsi : « En dehors du cas d'impudicité (sans parler du cas d'impudicité, pour lequel il est bien entendu que je ne permets pas le divorce), quiconque répudie sa femme se conduit à son égard comme un adultère. » La préposition « παρεκτός », *en dehors de*, peut en effet avoir, suivant les circonstances, soit un sens exclusif, soit un sens affirmatif. Un médecin peut dire une première fois à un malade : « Vous ne prendrez aucun aliment *en dehors de* ceux que je vous prescris », et lui dire ensuite, après amélioration de sa santé : « Vous pouvez prendre maintenant tous les aliments *en dehors* de ceux que je vous ai prescrits .» Dans le premier cas, *en dehors de* est exclusif; dans le second, il est inclusif. A cause des discussions qui avaient lieu, à l'époque de Jésus-Christ, entre l'école de Hillel et l'école de Schammaï sur la question du divorce, M. Ott croit pouvoir conclure que, tant d'après le contexte scripturaire que d'après ce qu'on pourrait appeler le con-

texte de l'histoire, Notre-Seigneur a donné à l'expression παρεκτὸς λόγου πορνείας un sens inclusif.

L'étonnement manifesté par les apôtres après la réponse de Jésus, dans Matthieu (XIX, 9) : « λέγω δὲ ὑμῖν ὅτι ὃς ἂν ἀπολύσῃ τὴν γυναῖκα αὐτοῦ μὴ ἐπὶ πορνείᾳ, καὶ γαμήσῃ ἄλλην μοιχᾶται », prouve aussi que μὴ ἐπὶ πορνείᾳ doit avoir également un sens affirmatif et équivaloir à : *Oui, même en cas d'impudicité,* quiconque abandonne sa femme pour en épouser une autre commet un adultère. Μὴ ἐπὶ πορνείᾳ constitue une sorte de parenthèse. Les pharisiens demandent à Jésus : « Est-il permis à l'homme de répudier sa femme pour n'importe quelle raison ? » Notre-Seigneur leur répond : « Non, pas même en cas d'adultère », ou encore : « Cela n'est pas permis en cas d'adultère. » Il y a beaucoup d'ingéniosité dans ces explications, et elles ne nous paraissent pas dénuées de toute probabilité, à cause de la couleur hébraïque très prononcée du style de saint Matthieu; elles ne peuvent cependant engendrer la certitude. Quant à l'exposé historique qui constitue la presque totalité de l'ouvrage de M. Ott, il nous paraît excellent et dégagé de toute préoccupation trop apologétique capable de nuire à la sereine interprétation des textes. Cet exposé n'est d'ailleurs pas complet. L'exégèse des canonistes byzantins et des Grecs modernes est passée sous silence. Elle est cependant intéressante à plus d'un titre. M. JUGIE.

F. HAASE, *Patriarch Dioscur I von Alexandria nach monophysitischen Quellen* (dans les *Kirchengeschichliche Abhandlungen,* t. VI, p. 145-233, éditées par M. SDRALEK). Breslau, G.-P. Aderholz, 1908. Prix du volume : 5 marks.

Les deux sources monophysites à la lumière desquelles M. Haase étudie la vie et la doctrine de Dioscore d'Alexandrie sont l'*Histoire de Dioscore, patriarche d'Alexandrie, écrite par son disciple Théopiste,* et le *Panégyrique de Macaire de Tkôon par Dioscore d'Alexandrie;* la première, éditée par M. Nau, en 1903, dans le *Journal asiastique;* le second, publié par Amélineau dans le tome IV des *Mémoires pour servir à la Mission française du Caire.* Ces deux documents sont d'une mince valeur historique; on y peut cependant glaner quelques parcelles de vérité. Si l'on a de bonnes raisons de croire à l'authenticité de *l'Histoire de Dioscore* par le diacre Théopiste, le caractère apocryphe du *Panégyrique de Macaire* est parfaitement établi. La partie la plus intéressante du travail de M. Haase est le paragraphe consacré à la doctrine christologique de Dioscore. Tout en concédant que le successeur de saint Cyrille ne saurait être rangé parmi les eutychiens, M. Haase trouve cependant que l'idée qu'il se faisait du Christ était fausse. Il supprimait l'activité propre de la nature humaine du Christ, et l'on pourrait à bon droit le considérer comme le père du monothélisme et du monergisme. On sait que M. J. Lebon a donné de la christologie de Dioscore une interprétation plus bienveillante en tenant compte des exagérations de langage dues aux préoccupations polémiques de l'adversaire des formules chalcédoniennes. M. JUGIE.

Mgr A. BATTANDIER, *Annuaire pontifical catholique,* 16e année. Paris, Bonne Presse, 1913, in-8°, 825 pages. Prix : 5 francs.

L'éloge de ce livre n'est plus à faire. Chaque année il s'enrichit d'études nouvelles sur la liturgie, l'histoire, la hiérarchie ecclésiastiques, les missions, etc. Citons entre autres, dans l'édition de cette année : *les Papes du premier siècle, le Calendrier orthodoxe, les Diaconies cardinalices, la Croix dans la signature des évêques, l'Evêché de Famagouste, l'Ordre constantinien, l'Eglise de rite grec pur,* etc. Il donne aussi des statistiques précieuses, comme celle des Frères Prêcheurs en 1910, des religieux chez les schismatiques, des missions, etc. Pourquoi l'auteur conserve-t-il les appellations plus italiennes que françaises de *grec*

rumène pour *grec* ou *gréco-roumain* et de *sorien-malabar* pour *syro-malabar* ou *syrien du Malabar ?* Il aurait pu joindre aux trois vicariats apostoliques syriens du Malabar (p. 438) celui de Kottayam, rétabli en 1911, et dont il parle d'ailleurs (p. 413). Ces quelques desiderata ne visent qu'à rendre plus parfaite cette œuvre remarquable, et ne diminue en rien sa valeur. R. Janin.

A. Blanchet, *Manuel de numismatique française*, t. Ier. Paris, Picard, 1912, in-8°, VIII-432 pages. Prix : 15 francs.

La numismatique n'a pas occupé jusqu'ici la place qu'elle mérite. On n'a pas assez compris le concours précieux qu'elle apporte à l'histoire et à la géographie en leur fournissant des documents nouveaux parfois très importants. Combien n'y a-t-il pas de rois, de princes, de personnages politiques, de villes ou de bourgades qui ne nous sont connus que par des monnaies et des médailles? M. Blanchet s'est donné dans ce premier volume la tâche d'étudier tout ce que cette science peut révéler sur la Gaule, depuis les origines jusqu'à Hugues Capet. Il ne prétend pas avoir tout élucidé, et beaucoup d'identifications de lieux restent à faire, mais du moins il a, par cette œuvre consciencieuse, fourni une lumière nouvelle sur bien des faits restés obscurs jusqu'ici. Un index alphabétique, plusieurs listes de noms de localités avec leur identification et 300 reproductions de monnaies complètent ce livre, et rendront de précieux services au lecteur. J. Iannakis.

M. Jugie, *Abraham d'Ephèse et ses écrits*. Extrait de la *Byzantinische Zeitschrift*, t. XXII. Leipzig, B.-G. Teubner, 1913, p. 37-59.

Abraham d'Ephèse est un personnage peu connu, au sujet duquel Jean Moschos, l'auteur du *Pré spirituel*, *P. G.*, t. LXXXVII, col. 2956 CD, nous apprend qu'il fonda deux monastères, l'un à Constantinople, l'autre à Jérusalem, et qu'il devint ensuite évêque d'Ephèse. A quelle époque vivait-il ? Le Bollandiste Matagne, *Acta Sanctorum* (oct., t. XII, p. 760), s'est prononcé pour l'époque de Justinien. Le regretté P. Pargoire fixait vers l'an 529 la date de la mort d'Abraham d'Ephèse, après lui avoir accordé un très court épiscopat (*Les débuts du monachisme à Constantinople*, p. 30-32. Paris, 1899). Le R. P. Vailhé, critiquant à son tour les hypothèses du P. Pargoire, a soutenu qu'Abraham d'Ephèse succéda, soit à Hypatios, qui vivait encore en 542, soit à André, qui assista au concile des Trois-Chapitres en 553 (articles *Abraham d'Ephèse* et *Abrahamites*, dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. Ier, col. 172-173, 188-190). La publication du R. P. Jugie confirme les résultats du R. P. Vailhé. Le P. Jugie édite les deux seuls écrits que l'on connaisse d'Abraham d'Ephèse : une homélie pour la fête de l'*Hypapante* ou Présentation de Jésus au Temple, d'après le cod. 1174 et 1190 du fonds grec de la Bibliothèque Nationale de Paris; une homélie sur l'Annonciation, d'après le ms. 625 (ancien n° 542) de la bibliothèque de la ville de Lyon.

Dans les douze pages de son Introduction, le P. Jugie a réuni toutes les données historiques, théologiques et liturgiques que lui a fournies la lecture de ces deux textes. Notons avec lui, p. 39-40, dans l'homélie sur l'Annonciation, une allusion directe à la controverse origéniste du temps de Justinien, ce qui tranche la question de date. — Donnée liturgique ayant trait à la fête de l'Annonciation : « De la manière dont il s'exprime et du soin qu'il prend de légitimer la date du 25 mars, il ressort clairement qu'Abraham d'Ephèse se considérait comme un des premiers orateurs ayant parlé du mystère de l'Annonciation le jour même où la Vierge reçut le message du ciel. Si son témoignage mérite créance — et il paraît difficile de le récuser, — il faut conclure que c'est dans

la première moitié du VIe siècle que la fête du 25 mars commença à être solennisée en Orient. » (P. 44.) — Autre donnée liturgique dans la même homélie, concernant cette fois la fête de Noël : Abraham signale que les Palestiniens et les Arabes refusent, malgré les prescriptions des Pères, d'accepter la fête du 25 décembre, célébrée partout ailleurs (p. 45-46). Au point de vue théologique, le P. Jugie note, entre autres choses, qu'Abraham signale le nestorianisme, le monophysisme, l'apollinarisme; qu'il apostrophe les origénistes et fait une allusion à l'arianisme (p. 48).

Le texte même des homélies comprend dix pages. L'appareil critique, très sobre, nous paraît bien suffisant. L'éditeur a cependant négligé le *Cod. Ambros. græc.* 190, qu'il signale p. 38, mais qu'il n'a pu utiliser.

Par une coïncidence curieuse, quelques jours seulement avant l'apparition du fascicule de la *Byzantinische Zeitschrift* (1913, 1re livraison), contenant la publication du R. P. Jugie, les savants directeurs de ce périodique, dont on sait la très haute compétence, recevaient une brochure venant de Dorpat (Russie), et qui, quoique portant la date de 1911, paraissait à ce moment même (début de 1913) sous ce titre : *Sancti Abramii archiepiscopi Ephesii Sermones duo : I. In Annuntiationem SS. Deiparæ. II. In Occursum D. N. J. C., adjecta interpretatione slavica. Nunc primum edidit* Michael Krascheninnikov. *Iurievi Livonorum,* 1911, in-8°, cxciii-63 pages. La contradiction entre cette date de l'en-tête et la date réelle de la publication s'explique peut-être par le fait que ce travail est un tiré à part du recueil publié par l'Université de Dorpat; or, certains bulletins annuels ou semestriels de Sociétés savantes russes ont pris l'habitude de paraître un an ou deux après ce qui serait leur date régulière, tout en portant néanmoins cette date. En tout cas, la mise en pages de la *Byzantinische Zeitschrift* était déjà faite; la rédaction de la revue ne put qu'ajouter une note pour prévenir ses lecteurs de cette coïncidence. Les *Echos d'Orient* auront à revenir sur le travail de M. Krascheninnikov. Disons tout de suite que, malgré son volume beaucoup plus considérable et son aspect plus savantasse — qu'on nous pardonne cette expression familière, — il se pourrait que ce travail du critique russe n'ajoutât que fort peu de chose aux quelques pages du P. Jugie, et même que celles-ci complètent celui-là en des points importants; ainsi l'allusion à l'origénisme, qui a échappé à M. Krascheninnikov, lequel n'a pas connu non plus les études du R. P. Vailhé; et cela seul est d'une grande importance pour la date d'Abraham d'Ephèse. Les éditeurs de textes sont exposés à des malechances du genre de celle qui vient d'arriver au P. Jugie et à M. Krascheninnikov; mais quand de part et d'autre la science y trouve avantage, comme c'est le cas, il n'y a pas trop à s'en plaindre. S. Salaville.

J. Bousquet, *l'Unité de l'Eglise et le schisme grec.* Paris, G. Beauchesne, 1913, in-16, III-403 pages. Prix : 4 francs.

Le présent ouvrage est le recueil des dix conférences que, quelques mois seulement avant sa mort, M. l'abbé Joseph Bousquet donna à l'Institut catholique de Paris, dont il était vice-recteur. Elles ont pour objet l'histoire du schisme grec et ses conséquences. Après avoir posé avec beaucoup de netteté le problème apologétique soulevé par l'existence de l'Eglise grecque séparée, le conférencier aborde les causes lointaines du schisme et sa préparation méthodique depuis Eusèbe de Nicomédie jusqu'à Photius. Il montre bien comment les deux facteurs principaux de la séparation, à savoir le césaropapisme des empereurs byzantins et l'ambition des patriarches de la Nouvelle Rome entrèrent en action dès que Byzance fut devenue la capitale de l'empire, et préparèrent le terrain aux coryphées du schisme définitif, Photius et Michel Cérulaire. A chacun de ces tristes personnages est consacré un chapitre spécial, où sans doute il ne faut point

chercher du nouveau, mais où l'on admirera l'art avec lequel l'auteur a su résumer et mettre en relief les faits capitaux. Les principaux essais d'union, depuis Michel Cérulaire jusqu'à la prise de Constantinople, sont ensuite examinés brièvement. Le chapitre VII a pour but de montrer que les Papes ne sauraient être rendus responsables de la séparation, quoi qu'aient dit et écrit les théologiens « orthodoxes », dont le prince Max de Saxe s'était par trop inspiré dans son fameux article intitulé : *Pensées sur la question de l'union des Eglises*. Les trois derniers chapitres traitent de la situation de l'Eglise byzantine sous la domination du sultan, de la formation des diverses autocéphalies et de leur état actuel, de la question de la réunion des Eglises et des différentes méthodes à employer pour la procurer.

Comparés aux premiers, ces derniers chapitres sont un peu faibles. Outre d'importantes lacunes, on y surprend pas mal d'inexactitudes de détail. De l'histoire et de l'état vrai de l'Eglise gréco-russe depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours, l'auteur n'a qu'une vue fragmentaire et incomplète, et il n'est pas toujours heureux dans le choix de ses sources. C'est ainsi qu'il a emprunté à l'un de nos missionnaires, qui n'est pas théologien de profession, tel passage sur la faillite des sacrements dans l'Eglise « orthodoxe », où l'histoire et la théologie sont loin de trouver leur compte, et où l'on généralise arbitrairement certains abus locaux (p. 352-355).

Les coquilles sont relativement nombreuses, surtout dans la transcription des noms propres. En voici quelques-unes. P. 57 : *Germanie* pour *Germanicie;* p. 70 : *Sisinois* pour *Sisinnios;* p. 88 : *Tolaïa* pour *Talaïa;* p. 96 : la date du second concile de Nicée est fixée à *782* pour *787;* p. 100 : *Bogadius* pour *Bagadius;* p. 129 et 130 : Grégoire *Albesta* pour Grégoire *Asvestas;* p. 299 : *ethnophylatisme* pour *ethnophylétisme;* p. 328 : *1873* pour *1813;* p. 332 : *les Proodos* pour *la Proodos;* p. 362 : *épautries* pour *éparchies;* p. 362 : *Fagaraz* pour *Fogaraz;* p. 366 et 367 : *ryte* pour *rite*. A la page 377, on parle de saint Aristarkhis pour désigner l'honorable Aristarkhis bey, éditeur des homélies de Photius en 1901, et sénateur de l'empire ottoman de la promotion de 1876.

Certains s'étonneront peut-être que nous ayons osé trouver quelques taches légères dans l'œuvre de celui qui fut de la Rédaction des *Echos d'Orient* l'ami sincère, et qui appelle notre revue « une mine très riche de renseignements sûrs et intéressants » (p. 347). Mais lui, du haut du ciel, royaume de la vérité sans fard, applaudira à notre franchise, et le confrère qui a été chargé de l'édition par Mgr Baudrillart nous remerciera de lui avoir signalé quelques coquilles intéressantes en vue d'une réédition, que nous souhaitons toute prochaine.

M. Jugie.

C. Toussaint, *Epîtres de saint Paul* (Leçons d'exégèse). II, *l'Epître aux Romains*. Beauchesne. Paris, 1913, XVI-308 pages.

M. Toussaint, pour être devenu professeur de droit canon à l'Université catholique de Lille, n'en a pas interrompu ses études scripturaires. Il vient de publier le deuxième volume de ses « Leçons d'exégèse », tout entier consacré à l'*Epître aux Romains*. Les qualités qu'il montrait dans son premier volume ne se démentent pas dans le beau travail qu'il présente aujourd'hui.

On connaît sa méthode. Elle peut se résumer en deux points : « reconstituer par le lien du contexte l'ossature intégrale d'un écrit », et « replacer le livre parmi les circonstances qui l'ont produit » à l'aide de la philologie, entendue au sens large, et comprenant « toutes les études qui servent à la restauration et à l'illustration du passé » (préface du vol. Ier, p. XI). Sans doute, les écrits inspirés ne sont pas des livres ordinaires, mais leurs auteurs, quoique mus par l'Esprit-Saint, ne sont pas soustraits, pour l'ordinaire, à l'ensemble des conditions psy-

chologiques qui régissent l'origine et le développement de la pensée chez tous les hommes. Aussi la méthode de reconstitution littéraire, complétée par la tradition, que M. Toussaint n'a garde d'oublier, est, en effet, un excellent moyen de « saisir, dans sa finesse propre et sa physionomie native, la pensée d'un auteur ». L'*Epître aux Romains* en est une preuve saisissante et un modèle achevé. L'auteur connaît toutes les opinions de la critique moderne, les présente avec une impartialité sereine, et leur emprunte l'âme de vérité qu'elles contiennent. Jamais, cependant, il ne s'égare dans les détails, qu'il domine de haut, grâce à un merveilleux talent d'exposition, et grâce aussi à la méthode adoptée, de ne mettre en relief, dans le texte du commentaire, que la pensée maîtresse, et de reléguer dans des notes concises et substantielles tout ce qui ne va pas à ce but. Peut-être, sur certains points particuliers, pourra-t-on n'être pas de l'avis de M. Toussaint; mais, dans l'ensemble, il sera bien difficile de ne pas voir dans ce volume une œuvre solide, qui projette une grande lumière sur toute la pensée de l'Apôtre, et qui peut être regardée comme un excellent modèle de *Leçons d'exégèse*.

M. Lacroix.

V. Ermoni, *Saint Jean Chrysostome*. Paris, A. Tralin, 1911, in-16, 191 pages. Prix : 2 fr. 50.

Ce petit ouvrage, publié après la mort de son auteur, fait partie de la nouvelle collection entreprise par la librairie Tralin sous le titre : *La pensée et l'œuvre sociale du christianisme. Etudes et documents.* C'est dire qu'il n'a pour but que de nous livrer la doctrine sociale de saint Jean Chrysostome, et encore ce sujet est-il traité sans prétention scientifique. Les citations des homélies du saint docteur, qui occupent la plus grande partie de l'ouvrage, sont en général bien choisies. Elles se réfèrent au mariage et au célibat, aux richesses et aux relations entre les classes, à l'Etat et à son rôle dans l'Eglise. Dans une courte conclusion, l'auteur montre en saint Jean Chrysostome le docteur par excellence de la charité et du devoir social. C'est bien là, en effet, l'idée fondamentale qu'on retrouve partout dans le volumineux sermonnaire du patron des prédicateurs.

M. Jugie.

L. Vouaux, *les Actes de Paul et ses Lettres apocryphes*. (Introduction, textes, traduction et commentaire). Letouzey, Paris, 1913, VII-384 pages in-8°.

La collection des *Apocryphes du Nouveau Testament*, publiée sous la direction de M. Amann, vient de s'enrichir d'une nouvelle et excellente étude sur les « Actes de Paul ». L'ouvrage comprend trois parties : une longue introduction, p. 1-140; les Actes de Paul (texte grec ou latin, traduction et notes), p. 141-314; enfin un appendice comprenant la Lettre aux Laodiciens, l'Epître aux Alexandrins, la Correspondance avec Sénèque (introduction, texte latin, traduction française et notes), p. 315-369.

Les Actes de Paul sont formés de la réunion de trois fragments bien connus : les Actes de Paul et de Thècle, la Correspondance avec Sénèque et le Martyre de Paul. Ces parties d'une même œuvre furent longtemps séparées, et l'on ignora le lien qui les apparentait jusqu'à ce que C. Schmidt eût découvert une ancienne version copte qui les contient réunis. M. Vouaux n'a eu qu'à reprendre le travail de Schmidt et à le consolider. La plus grande partie de l'introduction est, en effet, consacrée à établir l'origine et la composition des *Acta Pauli*. Une longue enquête à travers les témoignages des dix premiers siècles l'amène à conclure que « l'œuvre primitive fut bien d'esprit catholique », et que, « s'il y eût des déformations, elles ne sont dues qu'à des hérétiques » (p. 69). Dans l'ouvrage lui-même, d'ailleurs, nous ne trouvons rien « qui ne soit conforme à

la théologie de l'Eglise catholique ». Composés en Asie Mineure dans la seconde moitié du IIe siècle (p. 112), les *Actes de Paul* n'ont aucune valeur historique en eux-mêmes ; ils ne sont qu'un « roman pieux » (p. 132). Ils nous intéressent cependant par les lumières qu'ils apportent, l'esprit qui animait les communautés chrétiennes en Asie Mineure et dans tout l'Orient au IIe siècle. Comme cette époque est à peine connue, tout ce qui apporte sur elle quelque lumière est précieux, et l'on doit féliciter M. Vouaux d'avoir su capter dans une œuvre apocryphe tout ce que l'on y pouvait recueillir de renseignements utiles.

M. Lacroix.

A. Lelong, *le Pasteur d'Hermas. Texte, traduction française, introduction et index.* (Collection *Textes et documents pour l'étude historique du christianisme.*) Paris, A. Picard, 1912, in-12, CXII-347 pages. Prix : 5 francs.

Ce volume est le seizième de la collection des *Textes et documents pour l'étude historique du christianisme*, destinée à vulgariser les principaux documents relatifs aux origines chrétiennes. Comme les volumes précédents, celui-ci comprend deux parties bien distinctes : une introduction et le texte original avec traduction française. La traduction, prise dans l'ensemble, ne mérite que des éloges; elle est à la fois fidèle et élégante. Mais l'introduction appelle beaucoup de réserves. M. Lelong étudie le *Pasteur* d'Hermas sans se préoccuper de l'enseignement de l'Eglise et de la doctrine des écrivains sacrés du Nouveau Testament et des Pères apostoliques autres qu'Hermas. Sur de légers indices, et quelquefois sans aucun fondement, il lance les affirmations les plus hasardées et les plus téméraires sur la doctrine de l'Eglise primitive. Dans les *Etudes* du 5 juillet 1912, M. A. d'Alès a relevé quelques-unes de ces affirmations relativement à la pénitence. On pourrait en signaler d'autres tout aussi choquantes. Nous ne croyons pas, par exemple, qu'Hermas fût aussi ignorant des éléments de la doctrine chrétienne sur la Trinité et l'Incarnation que le prétend M. Lelong. Ce frère d'un Pape devait au moins savoir que Jésus-Christ était Dieu, et ne pas confondre le Fils de Dieu avec le Saint-Esprit, puisqu'il cite dans son ouvrage à peu près tous les livres du Nouveau Testament. Quand donc en finira-t-on avec cette méthode insensée, qui consiste à étudier un document chrétien en l'isolant du contexte de l'histoire, pour pouvoir plus facilement lui faire dire, au moyen d'hypothèses invraisemblables, le contraire de l'enseignement actuel de l'Eglise? Inconsciemment, je veux le croire, M. Lelong a trop sacrifié à cette méthode dans son introduction.

M. Jugie.

Acta tertii conventus Velehradensis. Prague, Cheskoslovanská akciová tiskárna, 1912, in-8°, 109 pages. Prix : 8 couronnes.

Les Actes du troisième Congrès de Velehrad (27-29 juillet 1911) contiennent le procès-verbal des séances et les neuf rapports lus en séance plénière. Comme nous avons déjà parlé de ces rapports dans les *Echos d'Orient* de septembre 1911, nous croyons inutile d'en donner une nouvelle analyse. Le lecteur n'a qu'à se reporter à l'article indiqué.

M. Jugie.

Vassili Rozanov, *l'Eglise russe* (traduction de N. Limont-Saint-Jean et Denis Roche). Paris, Jouve, 1912, in-4°, 42 pages.

Cette étrange brochure, que MM. N. Limont-Saint-Jean et Denis Roche auraient bien pu épargner au public français, est moins un aperçu sur l'Eglise russe qu'une attaque furieuse contre le christianisme. M. Vassili Rozanov s'y révèle à nous comme une tête mal équilibrée, très ignorante des doctrines chré-

tiennes, en proie à un nihilisme intellectuel qui fait pitié. C'est une victime du doute, qui a le tort de se poser en prophète pour prédire la disparition prochaine du christianisme, et qui gagnerait à étudier de plus près ce qu'il blasphème. Il y a çà et là quelques bonnes vérités sur l'Eglise russe, exprimées d'une manière pittoresque et parfois enfantine. Mais ces vérités, on les trouve ailleurs, et il est inutile d'aller les chercher dans cette élucubration malsaine. M. Jugie.

L. de Dymcha, *la Question de Khelm*. Au Bureau de l'Agence polonaise de presse. Paris, 1911, 178 pages.

Nous venons bien tard présenter aux lecteurs des *Echos d'Orient* un livre d'actualité. Il est vrai, la question qu'il traite n'a rien perdu de son intérêt, car elle n'a pas encore reçu de solution. Le titre seul la fait connaître. A la suite des édits libérateurs de 1901, 200 000 uniates du pays de Chelm, qui avaient été obligés de force, trente ans auparavant, d'embrasser l'orthodoxie russe, se sont en quelques jours déclarés catholiques et ont embrassé le rite latin, pour n'avoir plus à craindre de nouvelle « conversion ». Les Russes ont aussitôt accusé la propagande polonaise. Ils ont, pour la combattre, repris le vieux projet de séparer la province de Chelm du royaume de Pologne, et d'en faire une province d'empire, affirmant que le pays était russe, tant par son histoire que par l'état actuel de sa population. C'est à combattre cette assertion que s'attache M. de Dymcha, membre de la Douma de l'empire (député de Siedlce-Pologne), professeur adjoint à l'Université de Saint-Pétersbourg. Il n'a pas de peine à en montrer la fausseté, et à établir à quelles conséquences désastreuses peut conduire le morcellement proposé. Du reste, la seule histoire de ce projet de loi, huit fois déjà présenté au gouvernement et huit fois rejeté, en est la plus éloquente condamnation. Mais cette considération n'est pas de nature à décourager le parti nationaliste, et surtout le clergé, dont l'influence a grandi à la suite du manifeste libérateur, en même temps que s'est accru son fanatisme.

Le gouvernement n'a pas encore donné sa réponse; il hésite toujours. Mais vraiment ceux qui suivront notre auteur dans son exposé des motifs se demanderont comment l'hésitation est encore permise. Sans doute, le livre de M. de Dymcha n'a pas pour se faire lire de grands attraits littéraires. Il est écrit dans une langue rude, où l'on sent trop l'inexpérience d'une plume étrangère. Le barbarisme lui-même se glisse souvent dans une phrase parfois incorrecte; tels sont, pour ne citer que quelques exemples pris au hasard, les mots *entièreté*, p. 83; *fauter, attraire*, p. 102; *prétendument*, p. 105; école *paroissienne*, p. 107, etc. Mais le lecteur ne se laissera guider ici que par la sympathie qui entraîne tout Français vers les opprimés, surtout quand ces opprimés sont des Polonais. Il ne pourra que souhaiter enfin une paix durable à des populations si longtemps traitées en parias, que le knout menace de nouveau, à peine proclamée la liberté.

L'auteur nous permettra de lui transmettre, en terminant, une observation de détail qui a son importance. On est étonné d'abord, puis fatigué de la sorte d'affectation qu'il met à distinguer toujours les uniates des catholiques, comme si les uniates n'étaient pas eux-mêmes des catholiques, bien qu'ils ne soient pas de rite latin; il eût été plus clair pour tous d'opposer uniate à latin. Mais M. de Dymcha excède visiblement quand il parle de la *religion uniate*, p. 90. Il reproche aux Russes, et avec raison, d'appliquer le principe *cujus regio hujus religio*. Sa manière de s'exprimer laisserait entendre qu'il accepte ce principe sous une forme un peu atténuée, mais qui n'est guère meilleure : *Cujus lingua hujus religio*. F. Cayré.

L.-S. Reymont, *l'Apostolat du knout en Pologne* (*Notes de voyage au pays de Chelm*), traduit du polonais par P. Cazin. Librairie académique Perrin. Paris, 1912, xiv-225 pages.

M. Reymont défend ici la même cause que M. de Dymcha, mais le romancier polonais a évidemment d'autres arguments à faire valoir que le député de la Douma. On peut même se demander lequel présente les plus convaincants, car les récits vivants et alertes où M. Reymont raconte son voyage au pays de Chelm ne parlent pas moins à la raison qu'au sentiment et au cœur. Sans doute, il ne s'encombre pas de statistiques ; ce n'est pas sur les codes ni sur les livres d'histoire que se porte son effort. Mais la politique a d'autres domaines; elle est avant tout l'art de donner aux peuples, en ce monde, le plus d'expansion et de bonheur possible. Aussi est-ce au cœur même de la question que nous porte ce petit livre, avec ses peintures de paysans. Il est fait d'une série de tableaux reproduisant tantôt une scène de la vie contemporaine, tantôt un fait de la dernière persécution russe contre les catholiques uniates. Presque toutes saisissent sur le vif la grandeur d'âme de croyants frustes et simples, mais héroïquement décidés à tout perdre et à mourir plutôt que de renoncer à leur foi ou à la patrie qui en est la gardienne. La vue de ces beaux caractères excite l'admiration, gagne les sympathies, mais surtout fait comprendre que seule une politique dénaturée et inepte peut soulever de nouvelles persécutions contre ces pauvres gens, qui gardent encore, marquées sur leur chair vive, les traces du knout; car il faudra en revenir à ces excès, et l'on devine enfin, quand on a lu M. Reymont, tout ce qu'ont de brutal les tracasseries infinies du *tchin* moscovite. On ne peut donc que féliciter le romancier polonais d'avoir, une fois de plus, mis sa belle plume au service d'une noble cause, et remercier M. P. Cazin, qui le met à notre portée par une traduction d'une lecture facile et agréable.

F. Cayré.

E.-A. Tchernoousov, *Stranitsa iz koultournoï istorii Vizantii* (*Une page de l'histoire de la civilisation byzantine*) (Extrait de la *Revue de l'Université impériale de Kharkov*), 1913, in-8°, 16 pages.

Certains historiens se montrent vraiment trop sévères dans les jugements qu'ils portent sur l'empire byzantin et sa civilisation. Ils ne voient partout que décadence et décrépitude. L'auteur du présent article veut montrer, par un exemple emprunté au règne de Constantin Monomaque, unanimement regardé comme une période de décadence politique, que ces jugements portent souvent à faux, si on les applique à la culture littéraire et scientifique. Au milieu du xie siècle, en effet, il y eut à Byzance une sorte de renaissance littéraire, et ce Constantin Monomaque, si maltraité par Gibbon, créa deux Académies : l'une pour l'étude des lettres et de la philosophie, l'autre pour l'étude du droit. M. Tchernoousov donne une analyse détaillée de la novelle du basileus créant l'école de droit, et cette analyse constitue à peu près tout son travail. Le lecteur est un peu désappointé de ne rien trouver sur l'école des lettres, dont le directeur fut le célèbre Michel Psellos.

M. Jugie.

Th. Schmidt, *la « Renaissance » de la peinture byzantine au* xive *siècle* (extrait de la *Revue archéologique*, n° 2, 1912), in-8°, 16 pages.

Dans ce petit article, M. Th. Schmidt, bien connu pour ses études sur l'art byzantin, et en particulier par son travail sur les mosaïques de Kahrié-Djami, pose un grave problème, que les historiens de l'art byzantin devront désormais discuter. Il émet l'hypothèse que l'art byzantin manquait d'unité, et que nous devons distinguer en lui deux courants très différents : le courant ecclésiastique,

où domine le style oriental et symbolique; le courant profane, qui s'inspire des traditions de l'art classique grec, et vise à représenter la réalité. Le premier recourt à la perspective inverse, le second à la perspective droite. A l'époque des Paléologues, comme on le constate par les mosaïques de Kahrié-Djami, les artistes mélangent arbitrairement les deux styles, l'ecclésiastique et le profane, sans distinction des sujets et des lieux. Ces artistes préparent ainsi, sans le savoir et sans le vouloir, l'art de la Renaissance.

Ces vues de M. Schmidt paraissent fort plausibles et donnent la solution de bien des énigmes. Des travaux ultérieurs viendront sans doute les confirmer et permettre une classification beaucoup plus scientifique que celle qui est actuellement à la mode. Au lieu de parler de périodes de renaissance et de périodes de décadence, on distinguera les monuments de l'art suivant les sujets et les styles. M. Jugie.

Paul Gauckler, *le Sanctuaire syrien du Janicule*. Paris, A. Picard, 1912, in-8°, IX-367 pages, avec 68 planches hors texte et de nombreuses figures insérées dans le texte. Prix : 15 francs.

Paul Gauckler, enlevé prématurément à la science le 6 décembre 1911, a laissé une œuvre considérable : livres ou catalogues de musées, mémoires ou articles, rapports ou comptes rendus de fouilles. Des amis se sont proposé de réunir, en les complétant à l'occasion par des fragments inédits et en les illustrant de documents nouveaux, ces travaux jusqu'ici dispersés. Ce volume, le premier d'une série, est consacré à l'archéologie romaine, et spécialement aux fouilles du Janicule, où Gauckler travailla de 1906 à 1911. Faute de l'ouvrage d'ensemble que le savant archéologue projetait de consacrer au sanctuaire syrien, on sera heureux d'en retrouver les éléments dans ce recueil, dont voici la table des matières :

Le bois sacré de la nymphe Furrina et le sanctuaire des dieux syriens au Janicule; — les fouilles du Lucus Furrinæ; — la source du Lucus Furrinæ au Janicule; — le couple Héliopolitain et la Triade solaire dans le sanctuaire syrien du Lucus Furrinæ; — le temple du IVe siècle et les statues du sanctuaire; — résultats des fouilles en mai 1909; — la nativité de la déesse syrienne Atargatis; — les trois temples superposés du Lucus Furrinæ; — fouilles du Janicule; — nouvelles découvertes dans le sanctuaire syrien du Janicule. — Appendice : la Niobide des jardins de Salluste; — l'Amazone au repos des jardins de Salluste; — note sur un sarcophage à représentations historiques; — l'Antinoüs du sculpteur Antonianos d'Aphrodisias; — tête de femme casquée, découverte à Rome; — la « prêtresse » d'Anzio; — figures isiaques.

Comme l'indique assez cette énumération des titres, il ne faut pas chercher dans ce recueil posthume l'unité de composition que l'auteur eût certainement apportée à son œuvre. On ne s'étonnera pas non plus de trouver certaines redites dans des articles publiés à intervalles divers en différentes revues de Rome ou de Paris. Tel qu'il est, ce volume reste, selon l'intention des éditeurs, se conformant à un désir exprimé par l'auteur, une contribution utile aux études d'archéologie romaine et orientale. D. Servière.

Dr Ernest Lindl, *Das Priester-und Beamtentum der altbabylonischen Kontrakte*, deuxième volume à part du tome VI des *Studien zur Geschichte und Kultur des Altertums* publiées sous la direction de Drerup, Grimme et Kirsch. Paderborn, Ferdinand Schœningh, 1913, in-8°, X-514 pages. Prix : 20 marks.

Le premier chapitre de cet ouvrage est une sorte d'inventaire des documents en forme de contrats, datant de la première dynastie babylonienne. L'auteur connaît bien la littérature du sujet. Les textes sont classés par règne, et autant

que possible par année. A la suite des références bibliographiques (édition et études), un mot caractérise l' « affaire »; puis viennent les noms des contractants, la formule du serment, la liste des témoins. Un certain nombre de lectures paraîtront peu correctes; par exemple: NIN-SAH pour NIN-SUBUR (n° 2, l. 5, etc.); *Ka-sa-Samas* pour *Ba-sa-S* (n° 2, l. 8, etc.); NE-SU (KU ?)-NA-ZU-MU-DI pour *Ne-gun-na-zu-mu-di* (n° 22); DU-GAB pour RA-GAB (nos 5 et suiv.); *Ramman* pour *Adad* (nos 40, 41 et suiv.); *Da-bi-a* pour *Ta-bi-a* (n° 320, p. 491), etc., etc. Ce premier chapitre, qui occupe 374 pages, ne forme que le « matériel » des suivants, et semble ainsi disproportionné, eu égard au titre de l'ouvrage.

Le second chapitre est un relevé des noms de fonctions civiles et religieuses; l'ordre est celui des documents. On y est encore arrêté par le désordre de la transcription et diverses lectures fautives : NU-TUR-DA pour NU-BANDA; MIR-US pour UKU-US; SI-DUB, *mâr-* et *awil-gis-dub-ba* (!).

Les IIIe et IVe chapitres donnent la liste des mêmes fonctionnaires civils (IV) et religieux (III) par ordre de règne.

De bons *indices* terminent l'ouvrage.

La publication pourra sans doute rendre des services à côté des listes de noms de personnes de Ranke, mais le volume paraîtra à beaucoup un peu encombrant pour l'intérêt de ses données, et fera, je le crains, l'effet d'une collection de notes personnelles (1).

H. DE GENOUILLAC.

G. ALEXINSKY, *la Russie moderne*. Paris, Flammarion, 1912, in-8°, 382 pages. Prix : 3 fr. 50.

M. Grégoire Alexinsky, ancien député à la Douma, a entrepris la tâche ardue de faire connaître son pays en un volume de moins de 400 pages. Son cadre était si vaste — aperçu général du développement historique de la Russie, les temps modernes, le pouvoir absolu, son organisation, ses ressources, la lutte politique, la question nationale et la question religieuse, la littérature et la poésie russes, les arts en Russie, — qu'il lui a été difficile de donner à cet aperçu toute l'ampleur qu'il méritait. Malgré cette brièveté voulue, son ouvrage donnera une idée assez nette de ce qu'est la Russie, vaste empire encore mal connu en Occident, où vivent côte à côte tant de races dont la mentalité est si éloignée de la nôtre. M. Alexinsky n'est point catholique, aussi ne faut-il pas s'étonner de certains jugements sur les choses ecclésiastiques. Cependant, comment peut-il écrire que l' « ouniatstvo » ou religion des uniates est une religion intermédiaire entre la religion orthodoxe et le catholicisme, une religion reconnaissant à la fois les dogmes et les rites de l'Eglise orthodoxe et l'autorité des Papes ? Le style, bien que correct dans son ensemble, manque parfois de netteté et de précision, mais est-il juste d'en faire un grief à un écrivain étranger à notre langue ?

R. JANIN.

L. MARION, *Histoire de l'Eglise*. Paris, Roger et Chernoviz, 1913, 5e édition, 3 volumes, XXX-732, 782, 554 pages. Prix : 12 francs.

M. Marion a senti le besoin de refondre en partie et de mettre en harmonie avec les travaux historiques récents son *Histoire de l'Eglise*. Les améliorations qu'a subies de ce fait son ouvrage augmentent encore sa valeur première, et en

(1) A la première page, l'auteur énumère : *Sippar, Babylon, Warka, Dilbat, Nippur, Kisch, Telloh et Hana*, certaines de ces villes d'après le nom du site moderne, certaines d'après le nom ancien. Les contrats publiés par Strassmeier ne sont pas originaires de Warka, mais de Tell-Siffr.

font un excellent manuel pour les étudiants en théologie. Il nous semble cependant que l'auteur n'a pas toujours tenu un compte assez rigoureux des remarques faites par des critiques autorisés. C'est ainsi que les aperçus généraux, bien que plus développés dans l'édition présente, manquent encore parfois de l'ampleur désirable. Malgré le souci de l'exactitude, M. Marion a négligé de reviser certains points secondaires, peut-être par manque de documents. Ce qu'il dit dans le premier volume de la situation actuelle des Eglises orientales, catholiques et schismatiques, est loin d'avoir la précision qu'on aurait pu attendre après les travaux récents parus sur cette matière; il reste beaucoup d'erreurs ou de renseignements vieux d'un quart de siècle. Dans le troisième volume, p. 776, il assigne à l'année 1803 la fondation de l'Université de Beyrouth, qui ne compte pas encore quarante ans. Nous eussions aimé aussi que l'auteur fût moins impersonnel dans certaines appréciations, particulièrement pour les luttes entre catholiques français au XIXe siècle, et qu'il nous fît voir de quel côté se trouvait le véritable esprit catholique. Pourquoi ne rien dire du pontificat du grand pape Pie X, qui réalise si bien depuis dix ans sa devise : *Instaurare omnia in Christo?* Ces quelques remarques n'enlèvent en rien à l'*Histoire de l'Eglise* de M. Marion la haute valeur scientifique qui la recommande au lecteur; elles ne visent qu'à la rendre plus parfaite.

R. JANIN.

1435-13. — Imp. P. FERON-VRAU, 3 et 5, rue Bayard, Paris, 8e. — *Le gérant* : A. FAIGLE.

LA VIE ET LES ŒUVRES D'EUTHYME

PATRIARCHE DE CONSTANTINOPLE († 917)

(*Fin.*)

---

§ I. Euthyme déposé du patriarcat. Ses dernières années.

Malgré sa conduite irréprochable, malgré sa douceur envers ses adversaires, Euthyme n'arriva pas à rallier autour de lui tous les nicolaites. Certaines sévérités impériales, qu'il essaya vainement d'écarter (1), eurent pour résultat de prolonger le schisme au sein de l'Eglise byzantine. Au risque d'augmenter les divisions, et au mépris d'une démission plusieurs fois réitérée, l'exilé de Galacrène n'attendait qu'une occasion favorable de reprendre le siège patriarcal. Cette occasion ne se fit pas longtemps attendre. Le 11 mai 912, Léon mourait, laissant le trône à son frère Alexandre, un incapable livré au vin et à la débauche. Un des premiers actes du nouveau basileus fut d'exiler Euthyme au couvent d'Agathos et de rappeler Nicolas (2).

Euthyme était loin de tenir à la dignité patriarcale. Pour le bien de la paix, il voulait donner une démission officielle. Les métropolites qui lui étaient fidèles l'en empêchèrent : « Si vous faites cela, lui dit Aréthas de Césarée, vous entendrez dire par tout le monde : Le mercenaire prend la fuite, parce qu'il est mercenaire et qu'il n'a cure des brebis. » (3) Le patriarche déclara alors qu'il était prêt à verser son sang pour l'Eglise ; il craignait seulement que sa résistance ne poussât ses adversaires à des actes de violence. Ses prévisions ne tardèrent pas à se réaliser. Irrité de ne pas recevoir la démission écrite d'Euthyme et des siens, qu'un ordre impérial leur réclamait, Nicolas obtint tout pouvoir de sévir contre les opposants. Il s'attaqua d'abord à cinq métropolites, qu'il essaya de perdre par d'indignes procédés. Puis il tourna sa fureur

---

(1) *Vita Euthymii*, c. xv, 17.

(2) D'après les chroniqueurs, Euthyme aurait été exilé au couvent d'Agathos aussitôt après l'avènement d'Alexandre, et en aurait été rappelé pour la scène de la Magnaure. D'après la *Vita Euthymii*, il semble que le Saint n'ait été envoyé à Agathos qu'après cette scène.

(3) C. xviii, 3.

contre son rival. Il le fit amener au palais de Magnaure pour lui infliger, comme à un misérable intrus, l'outrage d'une dégradation solennelle. Des sénateurs furent invités à la séance, mais ayant appris le but de la réunion, la plupart s'esquivèrent. Voyant leurs places vides, Nicolas eut l'impudence de les offrir à des députés sarrasins arrivés naguère de Syrie pour traiter avec le basileus. Comme le dit Aréthas, de pareils spectateurs convenaient bien au drame qui allait se dérouler, et étaient dignes des acteurs.

L'attitude d'Euthyme devant son juge fut celle du Christ devant Caïphe. L'âme sereine, le visage calme, rayonnant de la double majesté de l'âge et de la sainteté, il ne se laissa point intimider par la violente apostrophe que lui lança Nicolas, le traitant de sot personnage, de charlatan, d'adultère (1). Il lui répliqua avec une vigoureuse franchise, lui rappela ses trois démissions et se déclara prêt à le convaincre d'injustice. Au comble de la fureur, Nicolas n'eut aucune envie de continuer le dialogue; il ordonna aussitôt de dépouiller l'ex-patriarche de ses vêtements sacerdotaux. Ceux qu'il avait désignés pour cette besogne s'en acquittèrent avec une brutalité inouïe, qui chargera à jamais devant l'histoire la mémoire de celui qui fut l'auteur responsable de ces indignités. Après avoir enlevé un à un au saint vieillard les vêtements sacrés, les avoir mis en pièces et foulés aux pieds, les agents de Nicolas s'en prirent à Euthyme lui-même, lui arrachèrent la barbe, le renversèrent à terre, le frappèrent à coups de pied et à coups de poing et le couvrirent de crachats. A peine venait-on de le relever pour lui faire subir un interrogatoire, qu'un nommé Jean, de taille gigantesque et de force herculéenne, lui administra, sur un signe de Nicolas, deux formidables soufflets qui lui firent tomber deux dents. En même temps, un violent coup de poing sur la nuque lui fit perdre connaissance, et, sans le secours d'un assistant nommé Pétronas, qui le reçut dans ses bras, il aurait roulé jusqu'au bas des degrés du palais, et serait probablement mort sur le coup. Et dire qu'à ces brutalités Nicolas eut le courage d'ajouter d'amères dérisions, auxquelles le saint vieillard ne répondit bientôt que par un silence plein de dignité! Une sentence de réclusion dans le couvent d'Agathos fut pour Euthyme la conclusion de cette scène scandaleuse (2).

Après cet exploit, Nicolas alla triomphalement célébrer les saints

(1) *Vita Euthymii*, c. XVIII, 13-18. Nicolas considérait Euthyme comme un intrus. Il oubliait que lui-même avait plusieurs fois donné sa démission, et que l'élection d'Euthyme avait été reconnue par les autres patriarches.

(2) C. XIX, 1-8.

mystères à Sainte-Sophie, non sans avoir auparavant chassé les prêtres d'Euthyme, renversé leur sacrifice, répandu le Saint Chrême et lavé l'autel aux grandes eaux. A tous les clercs censurés par son prédécesseur il accorda sans examen une pleine absolution. Le prêtre Thomas, qu'il avait lui-même excommunié pour avoir béni le quatrième mariage de Léon, obtint sa grâce simplement parce qu'il déblatéra contre Euthyme (1). Dans sa rage, Nicolas n'épargna même pas un pauvre ânon au service des euthymiens. Il voulait faire étrangler la bête sur le champ. Comme on lui représenta l'odieux d'une pareille exécution, il se contenta de faire attacher au cou de l'animal une pancarte déclarant traître au basileus et au patriarche quiconque donnerait à manger ou à boire à l'innocente bête. Le dimanche qui suivit, Nicolas réunit en synode les métropolites de son parti et lança l'excommunication non seulement contre Euthyme, mais encore contre tous ceux qui avaient accepté sa communion, l'avaient consacré, avaient concélébré avec lui ou avaient été ordonnés par lui. L'évêque de Rome tombait comme les autres sous l'anathème. Son nom fut rayé des diptyques. Pour l'y replacer, Nicolas voulut exiger de lui la condamnation expresse des quatrièmes noces. Rome laissa sans réponse ses lettres arrogantes. Ce ne fut qu'en 923 que l'union fut rétablie dans des conditions encore mal connues (2). Disons en passant que celui qui manifestait tant de zèle contre les quatrièmes noces bénit le mariage adultère d'Alexandre avec une concubine, et enferma dans un monastère, malgré ses protestations, l'épouse légitime ainsi que sa mère (3).

Quant à Euthyme, retiré au couvent d'Agathos, il reprit tranquillement sa vie d'ascète. Pleinement résigné à la volonté divine, il répétait constamment ces paroles : « Que la volonté du Seigneur soit faite; que son saint nom soit béni! » (4) Après la mort d'Alexandre (7 juin 913), une occasion s'offrit à lui de remonter sur le siège patriarcal. Voici en quelles circonstances :

Parmi les tuteurs donnés au jeune Constantin Porphyrogénète par le basileus défunt, se trouvait le patriarche Nicolas. Celui-ci crut bien faire d'appeler à Constantinople, menacée par les Bulgares, Constantin Doucas, fils d'Andronic, pour l'associer à l'empire. Constantin arriva avec quelques cavaliers, montrant à tout le monde le billet que le

(1) *Vita Euthymii*, c. XIX, 9-12.
(2) HERGEMRŒTHER, *Photius, Patriarch von Constantinopol.* Ratisbonne, 1869, t. III p. 690-694.
(3) *Vita Euthymii*, c. XX, 6.
(4) *Ibid.*, 8-9.

patriarche lui avait écrit. Nicolas ne lui pardonna pas cette indiscrétion. Il ameuta le peuple contre lui, le représentant comme un rebelle. Une bataille sanglante s'engagea autour du palais; elle coûta la vie à plus de 800 personnes. Constantin Doucas eut la tête tranchée. Après ce carnage, dont il pouvait bien se dire responsable, le patriarche tourna sa fureur contre la mère du jeune empereur, Zoé, quatrième femme de Léon. Il la chassa du palais, puis quelque temps après, lui coupa la chevelure et en fit une religieuse sous le nom d'Anna. Il aimait à l'appeler sa fille spirituelle, et comme l'ancienne impératrice supportait mal le régime monastique, il lui accorda la permission de faire gras (1).

On devine que Zoé ne trouvait pas ces plaisanteries de son goût. Elle réussit à soudoyer une petite troupe de cinquante hommes, qui se présentèrent un jour en armes au palais pour s'emparer de Nicolas. La frayeur de celui-ci fut extrême. Il s'enfuit à Sainte-Sophie, d'où il ne voulut bouger vingt-deux jours durant. C'est alors que l'impératrice fit offrir à Euthyme le trône patriarcal : « Oublions le passé, dit-elle. Reprends ton siège et consens à proclamer mon nom à l'église avec celui de mon fils. Celui qui exerce actuellement le saint ministère n'est pas à nos yeux un véritable évêque. C'est un scélérat et un brigand. Sans retard, ô mon père, seigneur et maître, regagne ton couvent de Psamathia, et là nous viendrons te prendre. » (2) Les évêques et les prêtres persécutés par Nicolas accoururent en foule à Agathos joindre leurs instances à celles de l'impératrice. Mais toute ambition et tout désir de vengeance étaient éteints dans le cœur du saint prélat. A Zoé, il répondit par un petit sermon sur la vanité des choses d'ici-bas. A ses partisans, il déclara qu'il préférait le trône de la pénitence au trône patriarcal. Il leur prédit en même temps, sur la foi d'une révélation que lui avait faite le patriarche saint Ignace, que leurs sièges leur seraient rendus par Nicolas lui-même dans la dizième année du règne du jeune Constantin (3). Cette prophétie se réalisa à la lettre. En 921, par les soins de Romain Lécapène, associé à l'empire, nicolaïtes et euthymiens se réconcilièrent et publièrent un décret proscrivant les quatrièmes noces, mais reconnaissant implicitement la légitimité de la dispense accordée à Léon le Sage (4).

---

(1) *Vita Euthymii*, c. XXI, 1-7.
(2) C. XXI. 8-12.
(3) *Ibid.*, 13-16.
(4) Voir cette pièce dans MANSI, *Amplis. Coll. Conciliorum*, t. XVIII, col. 335-342. Cf. HERGEMRŒTHER, *op. cit.*, p. 684 sq.

Sur le refus d'Euthyme de remonter sur son siège, Zoé fut bien obligée de s'accommoder de Nicolas; mais elle posa ses conditions. Le patriarche dut consentir à ne plus venir au palais sans y être appelé, et à proclamer à l'église le nom de l'impératrice (1), ce qu'Euthyme, nous l'avons vu, n'avait jamais consenti à faire. Nicolas ne put s'empêcher d'admirer le désintéressement et la grandeur d'âme de son rival. Il fut dès lors mieux disposé à son égard, et, loin de réaliser son projet de l'envoyer dans un exil plus lointain, il l'aurait rappelé au couvent de Psamathia sans l'opposition de son synode. Il prit l'habitude d'aller lui faire de fréquentes visites au monastère d'Agathos, et se déclara prêt à lui fournir tout ce qu'il désirait. Un jour même, on en vint aux explications. Euthyme rappela la conduite irréprochable qu'il avait tenu envers Nicolas. Celui-ci essaya vainement de justifier ses procédés. Au souvenir de la scène de la Magnaure, il baissa la tête et garda le silence. L'entrevue se termina par des agapes fraternelles (2). Le 28 juillet 917, neuf jours avant la mort d'Euthyme, Nicolas se rendit pour la dernière fois au couvent d'Agathos, répondant à l'invitation du saint vieillard. Il le trouva gravement malade et pouvant à peine parler. Il se passa alors entre les deux patriarches une scène bien touchante. Se soulevant péniblement sur son lit de douleur, Euthyme demanda humblement pardon à Nicolas. Tout confus, celui-ci se prosterna à terre en disant : « C'est à toi plutôt de me pardonner tout le mal que je t'ai fait avec tant de noirceur. » — « Et pendant plusieurs heures, dit le biographe d'Euthyme, c'était merveille de voir les deux patriarches se demander mutuellement pardon. » (3) Ils se l'accordèrent, et, tout en larmes, se dirent le dernier adieu.

Euthyme employa les derniers jours qui lui restaient à vivre à régler les rapports réciproques de ses deux couvents de Psamathia et d'Agathos, et à donner à ses moines les instructions finales. Il les exhorta vivement à la charité fraternelle et à la prière incessante, se recommanda à leur pieux souvenir pour obtenir de Dieu une pleine rémission de ses fautes et leur promit le secours de son intercession, une fois qu'il serait au ciel. Ce fut le 5 août 917 qu'il rendit sa belle âme à Dieu, après soixante-cinq ans de vie monastique (4).

Il avait demandé à être enterré à Psamathia, dans l'église du couvent, au-dessous du tombeau du saint confesseur Pierre de Gordorynie, pour

(1) *Vita Euthymii*, c. XXII, 1-2.
(2) C. XXII, 3-12.
(3) *Ibid.*, 15-19.
(4) C. XXIII.

lequel il avait une dévotion particulière (1). On ne put sur-le-champ se conformer à son désir. Le patriarche Nicolas était disposé à permettre l'ensevelissement à Psamathia, mais ses métropolites s'y opposèrent et lui firent remarquer qu'une pareille concession serait considérée par tout le monde comme un désaveu de la conduite tenue à l'égard de son rival (2). Ce ne fut qu'à la veille ou après la réconciliation des nicolaïtes et des euthymiens, en 921, que le corps du défunt put être transféré en grande pompe du couvent d'Agathos à celui de Psamathia. C'est à cette occasion qu'Aréthas de Césarée prononça l'oraison funèbre dont il a été parlé. La réconciliation de 921 ne fut, du reste, ni générale ni complète. Un petit groupe d'euthymiens dissidents défendit, jusqu'à la fin du xe siècle, la licéité des quatrièmes noces, et le nom d'Euthyme ne fut replacé sur les diptyques de Sainte-Sophie qu'en 956, par le patriarche Polyeucte (3).

§ II. Les écrits de saint Euthyme.

Rien, jusqu'à ce jour, n'a été publié sous le nom du patriarche Euthyme. Nous savons cependant par sa *Vie,* éditée par C. de Boor, qu'il composa des homélies, des panégyriques de saints et des hymnes sacrées : « Il nous remit à nous, frères du monastère [de Psamathia], dit le biographe, écrites de sa propre main, les homélies qu'il avait prononcées la première semaine de Carême [probablement en l'an 900]. C'est alors que, à la suite de visions effrayantes, il fit transférer à l'intérieur de la ville [au couvent de Psamathia] le corps de Pierre, le saint évêque de Gordorynie, qui reposait hors de la ville dans l'oratoire de notre saint Père Nicolas, bâti sur le rivage. Il célébra alors dans un panégyrique le saint évêque dont il connaissait bien la vie, l'ayant apprise de ses disciples lorsque, quittant Séleucie, il avait passé par Gordorynie. Il prononça aussi l'éloge de beaucoup d'autres saints, et illustra leur mémoire par des hymnes de sa composition, qu'il écrivit lui-même. » (4) Un de ces panégyriques est expressément signalé plus loin. Gabriel, métropolite d'Ancyre, lui ayant fait don de l'omophorion du saint martyr Clément, qui avait été évêque de cette même ville, Euthyme, alors patriarche, prit occasion de la déposition de la relique

(1) *Vita Euthymii*, c. XXIII, 11.
(2) C. XXII, 13-14.
(3) G. CEDRENUS, *Historiarum compendium, P. G.*, t. CXXII, col. 69.
(4) *Vita Euthymii*, c. IX, 36-38.

dans l'oratoire qu'il avait fait construire à cet effet, pour honorer par un discours la mémoire du saint (1).

De ces homélies, de ces panégyriques et de ces hymnes, il n'est resté, à notre connaissance, que deux homélies mariales et un canon, également en l'honneur de la Vierge. Le canon est signalé dans le *Cod. Athonite* 771 du catalogue de Lambros, qui date seulement du XVIIIe siècle, sous le titre : Εὐθυμίου Μοναχοῦ συγκέλλου κανὼν παρακλητικὸς εἰς τὴν Θεοτόκον. Cette pièce nous a été inaccessible, et nous n'avons pu vérifier son authenticité.

La première des homélies mariales célèbre la conception de sainte Anne. On en trouve le texte au *Cod. laudianus* 69 de la Bodléïenne, fol. 122 vo-126, qui est du XIe siècle. Le titre est le suivant : Εὐθυμίου μοναχοῦ, πρεσβυτέρου καὶ συγκέλλου ἐγκώμιον εἰς τὴν σύλληψιν τῆς ἁγίας Ἄννης. Cet Euthyme, moine, prêtre et syncelle, ne peut être que le nôtre. L'homélie dut être prononcée avant le patriarcat d'Euthyme devant un auditoire de moines, parmi lesquels se trouvaient ceux de Psamathia, mêlés sans doute à quelques fidèles. L'orateur s'adresse en effet à ses pères, à ses frères et à ses enfants, πατέρες, ἀδελφοὶ καὶ τέκνα. Les πατέρες devaient être des higoumènes, les ἀδελφοὶ des moines des couvents de Constantinople, les τέκνα, les habitants du couvent de Psamathia. Il ne semble pas cependant que ce soit à Psamathia même qu'ait eu lieu la réunion, mais dans quelque sanctuaire de la Vierge, peut-être à Péghé, car l'orateur parle de ceux qui sont assidus à prier Marie dans son temple : τὴν τοῖς ἐν νηστείαις ταῖς κατὰ δύναμιν καὶ ἀγρυπνίαις καὶ ψαλμῳδίαις προσεδρεύουσιν τῷ ἑαυτῆς ἁγίῳ ναῷ ἐπιφαίνουσαν.

De la seconde homélie, consacrée à la fête de la Ceinture de la Vierge et des Langes du Seigneur conservés dans la sainte châsse de Chalcopratia (ἐγκώμιον εἰς τὴν προσκύνησιν τῆς τιμίας ζώνης τῆς ὑπεραγίας Θεοτόκου καὶ εἰς τὰ ἐγκαίνια τῆς ἁγίας αὐτῆς σοροῦ ἐν τοῖς Χαλκοπρατίοις), il circule depuis longtemps une traduction latine publiée par Lipomanus dans son *De vitis sanctorum*. t. VI, p. 217-219, et reproduite par Migne (2); mais c'est toujours sous le nom d'Euthyme Zigabène. Or, l'homélie appartient sûrement à Euthyme, patriarche de Constantinople: On pouvait déjà le déduire du passage où l'orateur affirme que la ceinture de la Vierge, celle-là même que l'Enfant Jésus prenait dans ses mains lorsqu'il était porté dans les bras de sa Mère (3), s'est con-

(1) *Vita Euthymii*, c. XV, 21.
(2) *P. G.*, t. CXXXI, col. 1243-1250.
(3) ἥνπερ καὶ αὐτὸς ὁ μονογενὴς Λόγος τοῦ Θεοῦ..... κεκράτηκεν τε καὶ κατησπάσατο, ἔτι

servée intacte pendant neuf cents ans et plus : ἄσυλος καὶ ἀνέπαφος διαμένουσα ἐπὶ πλείστων ἐτῶν περιοδείαις, ἐνακοσίων φημὶ, ἢ καὶ πρός; ce qui, si l'on accorde que Marie devint mère entre la seizième et la vingtième année, nous reporte vers l'an 880 ou 884. Et c'est bien, en effet, la date que suggère le titre du discours dans les divers manuscrits. Euthyme y est invariablement appelé *Euthyme le Moine,* Εὐθυμίου τοῦ μοναχοῦ. Le titre de prêtre et de syncelle, πρεσβυτέρου καὶ συγκέλλου, n'y paraît pas, indice probable que l'homélie fut prononcée avant qu'Euthyme eût reçu cette dignité sous le patriarche Etienne (886-893). Ce dernier point, cependant, n'est pas absolument sûr. L'orateur déclare, en effet, que s'il a pris la parole, malgré l'insuffisance de son éducation littéraire, il l'a fait pour obéir à un homme très fidèle et très versé dans les choses divines, ὑπακοὴν πληροῦντες ἀνδρὸς πιστοτάτου καὶ τὰ θεῖα ἐμπεπλησμένου; ce qui paraît bien désigner le patriarche Etienne, attendu que nous sommes dans l'église de Chalcopratia, dépendante et toute proche de Sainte-Sophie. Il est vrai qu'Euthyme ne fut pas nommé syncelle aussitôt après l'élévation d'Etienne au siège patriarcal, mais seulement quelque temps après.

Une autre preuve irrécusable que notre homélie n'a rien à voir avec Euthyme Zigabène, qui a vécu à la fin du XIe siècle et au commencement du XIIe (1), se tire de l'âge du *Cod. Vatic. græc.* 1671, d'où nous avons extrait le texte original. Ce manuscrit, autrefois propriété du couvent de Grotta-Ferrata, remonte au Xe siècle. Il est donc presque contemporain d'Euthyme le patriarche. Il mesure 0m,305 sur 0m,20, et compte 406 feuillets. L'homélie se trouve à la fin, fol. 399-406. Le texte en est irréprochable, mais un peu effacé par endroits, ce qui nous a obligé à recourir au *Cod. Vatic. græc.* 820 (XIVe-XVe siècle, 0m,41 × 0m,285), fol. 299 vo-304 vo. On trouve encore cette homélie dans le *Cod. laud.* 82, du XIe siècle, fol. 317-324; dans le *Cod. Athon.* 2030, également du XIe siècle, fol. 190-197, et dans le *Cod. Paris.* Coislin. 307[46], fol. 544-548, copié en 1552.

Ces preuves positives, qui établissent péremptoirement, croyons-nous, la paternité du patriarche Euthyme sur ce discours, sont admirablement confirmées par la critique interne. Une comparaison attentive entre l'homélie sur la conception d'Anne et l'homélie sur la ceinture de la Vierge fait voir, à n'en pouvoir douter, que ces deux pièces

---

σωματικῶς τῇ ἡλικίᾳ νηπιάζων, καὶ οἷα φιλεῖ παῖς πράττειν, ψελλίζων, καὶ τοῖς μητρώοις κόλποις ἐπαναπαύεσθαί τε καὶ σκιρτᾶν ἐν ἀγαλλιάσει.

(1) Voir mon article sur la *Vie et les œuvres d'Euthyme Zigabène,* dans les *Echos d'Orient,* t. XV (1912), p. 215-225.

ont le même auteur. C'est ici et là la même doctrine mariale, le même goût des digressions dogmatiques plus ou moins étrangères au sujet (1), les mêmes procédés dans la construction des phrases, qui sont surchargées d'incidentes (2), coupées parfois d'anacoluthes, ou qui débutent par un même mot souvent répété (3), quelquefois les mêmes textes scripturaires (4). Euthyme affectionne les exclamations et les doxologies dans le genre de celles-ci : καὶ δόξα καὶ μεγαλωσύνη τῇ αὐτοῦ ἀγαθότητι (5) — ὦ τῆς ὑπὲρ νοῦν δωρεᾶς — βαβαὶ τοῦ μυστηρίου (6) — εὖγε τοῦ θαύματος — καὶ δόξα τῷ ἐν ἅπασιν ἡμᾶς ἀγαθοῖς ἐμπιπλῶντι (7). — Ces doxologies devaient lui être tout à fait familières, à en juger par celle que son biographe lui met sur les lèvres, à un endroit de son livre, et qui est bien dans le genre de celles qu'on rencontre dans les homélies : καὶ χάρις τῷ ἁγίῳ Θεῷ, τῷ οὕτως τὰ κατ'ἐμὲ οἰκονομήσαντι (8). Une expression qui revient souvent est celle-ci : ὁ ἀκατάληπτος Θεός, ὁ ἀκατάληπτος Κύριος. Disons enfin que l'allure générale du style, qui est simple et sans recherches, est la même dans les deux discours.

§ III. Données doctrinales des Homélies.

L'homélie sur la conception d'Anne renferme un exposé très clair du mystère de la Sainte Trinité. On croit apercevoir une influence de la pensée photienne dans ce passage : σήμερον αὐτὸς ἡ πηγὴ τῆς θεότητος καὶ τῆς ἀθανασίας, καθὸ πατὴρ καὶ αἰτία καὶ ῥίζα, ἐξ οὗ ὁ συνάναρχος καὶ συναΐδιος Υἱὸς καὶ τὸ ἅγιον Πνεῦμα, οἷον ἄνθη καὶ ὑπερούσια φῶτα καὶ βλαστοὶ θεόφυτοι. Cette influence est encore plus transparente dans cette phrase de l'homélie sur la ceinture de la Vierge : ἀγαπᾶ δὲ καὶ τὸ πανάγιον καὶ παράκλητον Πνεῦμα ὡς ἰσότιμον καὶ σύνθρονον Πατρὸς καὶ Υἱοῦ, καὶ ὡς ἐκ Πατρὸς μὲν ἐκπορευόμενον, δι'Υἱοῦ δὲ παντὶ θεοσεβοῦντι πεμπόμενον. Il semble qu'il y ait là l'intention d'exclure la procession éternelle du Saint-Esprit *par le Fils*. Nous savons que Léon le Sage était photien. Peut-être notre Euthyme a-t-il, lui aussi, et de bonne

(1) Voir, par exemple, l'exposition du mystère de la Trinité dans l'homélie sur la conception d'Anne, et celle du mystère de l'Incarnation dans l'homélie sur la ceinture.
(2) Cf. *Homilia in Concept.*, § IV; *Homilia in zonam.*
(3) Par exemple, la répétition de ταύτην dans la première, la répétition de σήμερον dans les deux.
(4) Les textes suivants : *Is.* XL, 12; *Ps.* CV, 2, sont cités dans les deux homélies.
(5) *Homilia in Concept.*
(6) *Homilia in Concept.*; *Homilia in zonam.*
(7) *Homilia in zonam.*
(8) *Vita Euthymii*, c. XXII, 10.

foi, suivi l'opinion régnante dans son milieu, d'autant plus facilement que ce n'était point un théologien de profession.

Le mystère de l'Incarnation est formulé d'une manière irréprochable dans l'homélie sur la ceinture de la Vierge. Le dessein de Dieu en se faisant homme a été, non de changer la nature, mais de la refaire et de lui rendre l'immutabilité primitive, car ce que nous avons été, nous le serons : ὅπερ γὰρ ἦμεν, ἐσόμεθα. Le dogme de la chute originelle est indiqué dans la première homélie, celui de l'habitation des trois personnes divines dans l'âme sainte, dans la seconde. On trouve une allusion au mode d'administration du sacrement de Pénitence dans ce passage de l'homélie sur la ceinture : σήμερον ναὸς ἐγκαινίζεται..... ἐν ᾧ πᾶς τις ἐκ πόθου καὶ πίστεως εἰσιὼν ἐξαγορεύων τε τὰ αὐτῷ πεπραγμένα δεινῶς, καί γε ἐκκοπὴν ὁμολογῶν δεικνύειν τῶν ἁμαρτῶν, παραυτίκα λύσιν, ὦ τοῦ θαύματος, ἐφευρίσκει καὶ καρδιακὴν ἀγαλλίασιν. Aux pénitents bien disposés l'absolution immédiate était accordée, comme cela se pratique de nos jours.

La théologie mariale d'Euthyme, sans être précisément originale, mérite cependant d'attirer l'attention. Le dogme de la conception immaculée est enseigné dans la première homélie, sinon en termes exprès, du moins équivalemment. Les trois personnes divines sont intervenues pour préparer au Fils de Dieu une Mère digne de lui. Au jour de la conception d'Anne, le Verbe se prépare une demeure, un trône, un lit de repos, une chair pure et immaculée, d'où il nous apparaîtra Dieu parfait et homme parfait : κατοικητήριον ἑτοιμάζει καὶ θρόνον καὶ κλίνην καὶ σάρκα καθαρὰν καὶ ἀμολυντον. Au même jour, le Saint-Esprit a fait briller sa lumière aux yeux de l'humanité, à laquelle il a redonné la vie ἀνεζώωσεν, qu'il a délivrée de la grande infection (du péché, évidemment), καὶ μεγίστης δυσωδίας ἐλευθερῶσαν, qu'il a remplie d'une joie immense, du parfum (de la grâce), ὑπερβαλλούσης καὶ πολλῆς εὐφροσύνης καὶ εὐωδίας πεπλήρωκεν.

Avant de descendre sur la terre pour relever sa créature déchue, Dieu commence par se préparer une demeure toute brillante, ἴδιον αὐτῷ κατοικητήριον ἀπεργάζεται τηλαυγέστατον, un palais magnifique, ἀνακτορον εὐτρεπίζει πανυπέρτατον, un tabernacle très pur et très chaste *d'un sang pur, immaculé*, illustre, ἴδιον σκήνωμα ἑτοιμάζει καθαρότατον καὶ ἁγνότατον ἐξ ἁγνῶν καὶ ἀμολύντων καὶ περιβλέπτων αἱμάτων. Ce tabernacle, c'est aujourd'hui, ô mystère! qu'il le construit, le façonne, le *sanctifie pleinement* et le confie à la race élue entre toutes les générations, aux descendants de David et de Jessé, à Joachim et Anne, couple illustre et rempli de piété : καὶ τοῦτο σήμερον, βαβαὶ τοῦ μυστηρίου, πλαστουργεῖ

καὶ διαπλάττει καὶ καθαγιάζει καὶ παρέχει τῇ ἐκλελεγμένῃ ἐκ πασῶν γενεῶν φυλῇ. Après avoir affirmé ainsi la pleine sanctification de la Vierge au jour de sa conception, l'orateur lui attribue tous les effets de la rédemption, parce qu'elle a été l'instrument choisi, l'intermédiaire obligé de cette grande miséricorde de Dieu. Il la place au-dessus de toutes les créatures tant célestes que terrestres, τὴν ἀνωτέραν πάντων ὁμολογῶ τῶν ἐπουρανίων καὶ ἐπιγείων κτισμάτων.

La même doctrine se retrouve, mais avec moins de relief, dans l'homélie sur la ceinture. La sainte Théotocos est élevée au-dessus de toute créature visible et invisible ; elle est la pure, l'immaculée, l'innocente, la toute irréprochable et toute belle Épouse du Père incompréhensible : ἡ ὑπερτέρα καὶ ἀνωνέρα πάσης ἀοράτου καὶ ὁρωμένης κτίσεως, ἡ καθαρὰ, ἡ ἀμόλυντος, ἡ ἀνέπαφος, ἡ τοῦ ἀοράτου καὶ ἀκαταλήπτου Πατρὸς παναμώμητος καὶ ὑπέρκαλλος νύμφη. Elle est glorieuse et glorifiée en tout, au-dessus de toute bénédiction, tout immaculée, ἡ κατὰ τὸ πᾶν δεδοξασμένη καὶ ὑπερευλογημένη, ἡ πανάχραντος.

Relativement aux hommes, Marie est la Médiatrice toute-puissante auprès de son Fils, la Mère toute bonne, secourable à toutes les misères, prodigue de merveilles en faveur des malheureux. A l'époque d'Euthyme, cette doctrine sur la médiation universelle de Marie à l'égard des hommes était dèjà un lieu commun de la théologie byzantine. Mais notre orateur sait l'exprimer avec des mots partant du cœur, qui nous révèlent en lui un grand dévot de la Vierge. Quand il se met à parler des bienfaits de Marie, il est intarissable, et ses phrases s'allongent en énumérations interminables; mais on ne se lasse pas de l'entendre, parce que c'est de la piété la plus spontanée, la plus douce et la plus tendre qui coule à flots de ses lèvres.

§ IV. Données liturgiques.

I. *La fête de la Conception d'Anne.* — Déjà célébrée en certains endroits sur la fin du VIIe siècle, la fête de la Conception d'Anne eut vite acquis droit de cité dans tout l'Orient. Au seuil du Xe siècle, elle devait être universelle. Notre Euthyme l'a en grande considération, et il la salue comme la première de toutes les fêtes, celle où l'humanité a reçu la substance et le principe des bienfaits divins : ταύτην οὖν τὴν ἡμέραν οὐχ ὡς πρώτην ἁπάντων ἑορτῶν εἰσδεξώμεθα; οὐχ ὡς τὸ κεφάλαιον ἡμῖν τῶν ἀγαθῶν προξενήσουσαν ἐναγκαλισώμεθα.

Si l'on en juge par l'homélie d'Euthyme, l'objet principal, pour ne pas dire unique, de la fête est certainement la venue à l'existence de

la Mère de Dieu. La pensée de l'orateur ne s'arrête que sur Marie. Le miracle qui a fait cesser la stérilité d'Anne n'est même pas signalé. Si Joachim et Anne sont nommés, c'est pour faire remarquer quel grand honneur Dieu leur a fait en les choisissant pour être les parents de sa Mère. Bref, la fête n'exclut sans doute pas la conception active des parents de Marie; mais elle célèbre surtout la venue de la Vierge parmi nous : δυνησόμεθα καὶ τὴν νυνὶ σύλληψιν τῶν δικαίων, καὶ τὴν ἐπιδημίαν τῆς ἀειπαρθένου τὴν πρὸς ἡμᾶς τοὺς ταπεινοὺς ἑορτάζειν πρεπόντως καὶ κατ'ἀξίαν.

II. *La fête de la Déposition de la Ceinture de la Vierge et de la Dédicace de l'église de Chalcopratia.* — Cette fête se célébrait le 31 du mois d'août. Comme Euthyme le déclare expressément dans son homélie, elle avait un double objet : la vénération de la ceinture de la Vierge et des langes du Seigneur, conservés dans une châsse précieuse, appelée ἡ ἁγία σορός, et l'anniversaire de la dédicace de l'église de Chalcopratia, dans laquelle était gardée l'ἁγία σορός. Nous avons déjà parlé dans un précédent article du sanctuaire de Chalcopratia et de ses reliques (1), et nous n'avons pas à y revenir ici.

M. JUGIE.

Constantinople.

(1) Voir *Echos d'Orient*, juillet 1913, p. 308, sq.

ATHANASE V JAUHAR ET LES RÉFORMES DES CHOUÉRITES (1790-1794) [*Suite* (1).]

Le Chapitre général des Chouérites (novembre-décembre 1790).

En vue de se soumettre entièrement aux injonctions du patriarche, les Chouérites donnèrent lecture de l'encyclique de Jauhar, le 8 novembre 1790, à l'ouverture de leur Chapitre général triennal. Au lieu des compliments et félicitations d'usage, la lettre patriarcale ne renfermait que des reproches, des menaces, avec les censures ecclésiastiques les plus rigoureuses, souvent même appliquées aux transgressions les plus légères. Pour un premier acte patriarcal, ce n'était certes pas le prélude d'un débonnaire règne; mais personne ne s'y méprit (2).

Quatre jours durant, ajoute le *Rapport* des Chouérites, une agitation, un trouble indicibles régnèrent parmi les moines (3). On ne se préoc-

(1) *Echos d'Orient*, juillet-août 1913, p. 338 et suiv.

(2) Ananie Mounayyer, p. 59; *Annales*, t. Ier, cah. LIV, p. 545; *Rapport* des Chouérites à la S. Cong. de la Propagande, p. 1 et 12; *Archives de la Propagande, Greci Melchiti*, p. 394 : *Die 26 Augusti 1793, Relatio Eminentissimi et Reverendissimi Fratris Cardinalis Valenti Gonzaga. Ristretto*, § 18, n° 10. Nous sommes heureux de signaler au public cette nouvelle source de documents, où nous avons largement puisé pour traiter de ces débats monastiques. Un ami dévoué, auquel nous nous empressons d'offrir nos plus respectueux remerciements, a bien voulu nous les faire photographier sur les originaux précieusement conservés au Vatican. Ils concordent étonnamment avec les documents chouérites arabes que nous possédons, et ils les corroborent même en plusieurs passages. Cette exactitude dans les deux sources, chouérites et romaines, nous donne l'assurance que les moines de Mar-Hanna, malgré l'animosité qu'ils nourrissaient contre tous leurs agresseurs, étaient cependant toujours *sincères* dans l'exposition de leurs débats à la S. Cong. de la Propagande. Il s'ensuit que l'historien qui n'aurait à sa disposition que cette seule source pour se documenter et y appuyer ses assertions ne mériterait certes pas la note de partialité ou d'ignorance de la réalité. Dans le cours de nos études chouérites, nous avons eu déjà occasion de le constater à plusieurs reprises. Qu'il nous suffise de mentionner l'*essai de réunion des Chouérites et des Salvatoriens, les démêlés des Chouérites avec Ignace Sarrouf, l'affaire des Sœurs Chouérites.*

Dans nos références à cette source de documents romains concernant Jauhar et les Chouérites, nous la désignerons par le seul mot *Ristretto*.

(3) *Rapport*, p. 2. Le *Ristretto*, n° 13, ajoute : *Fa tella dunque in principio del Capitolo Generale questo Decreto, e pose tutt'i Monaci in gravissime perturbazioni, ed'angustie per l'eccessive pene imposte.* Ananie Mounayyer, p. 59-60, qui ne nous fournit point tous les détails des débats, va plus vite en besogne. « Les Pères capitu-

cupait plus des travaux du Chapitre général, et les Pères capitulaires se partagèrent en des décisions diverses. Cependant, le Père Général, ainsi que le troisième assistant, avaient présidé aux travaux du synode plénier de Saint-Sauveur, et les avaient même signés à l'instar de tous les Pères réunis en concile; ils furent l'objet des reproches les plus durs de la part de leurs confrères. « Pourquoi, leur dit-on vivement, faut-il que vous ayez gardé le silence lors de l'imposition de ces lourdes et imprudentes prescriptions? — Non, rispostèrent-ils, ces décrets n'avaient pas été portés en notre présence. On parlait de nous en imposer d'autres, mais plus adoucis, le Père Général s'y opposa quand même de tout son pouvoir, mais en vain. Il se heurta toujours à une opposition catégorique de la part de Sarrouf, qui, seul entre tous, lui résistait avec une énergie rare! » (1)

Un moment, les Pères capitulaires tentèrent de se disperser sans avoir donné suite aux travaux de leur Chapitre triennal; mais au quatrième jour tous tombèrent d'accord sur la décision suivante : Deux prêtres se rendront auprès du patriarche pour supplier Sa Béatitude de lever ces lourdes censures et de permettre aux Chouérites de se conduire suivant leurs Règles et Constitutions approuvées par le Saint-Siège. Or, le lendemain, le P. Théophane Sabbâgh, premier assistant, prenait la route de Saint-Sauveur en compagnie du P. Flavien Turkmani. Ils étaient porteurs de la lettre suivante, à l'adresse du patriarche. Le ton humble et soumis que respire cette courte missive nous a surpris, car il fait un contraste extraordinaire avec la révolte ouverte des Chouérites, dont nous parlerons bientôt (2).

Très Illustre et Tout-Bienheureux Seigneur,

En toute vénération nous baisons vos pieds sacrés, et nous vous supplions de nous gratifier de votre Bénédiction apostolique et de vos prières toujours exaucées.

---

laires, dit-il, refusèrent d'accepter l'encyclique patriarcale; ils envoyèrent trois religieux auprès du patriarche pour le fléchir; celui-ci ne consentit point à retirer ses ordonnances. Ils y envoyèrent de nouveau deux autres Pères; le patriarche demeurait toujours inflexible, parce qu'il y était sans cesse excité par le métropolite Ignace. Il y eut alors une grande perturbation dans la Congrégation, et tous se décidèrent à en appeler au tribunal de la S. Cong. de la Propagande. »

(1) *Rapport*, p. 2; *Ristretto*, n° 13 : *Domandarono dunque all'Abbate Generale, e al Procuratore di Monsignore Benedetto, ch'erano stati al Concilio, si queste cose così eccessive e irragionevoli vi fossero state proposte, e come essi l'avessero passate sotto silenzio, e questi risposero di no, ma alcune d'esse solamente alle quali aveo contradetto il Generale, per quanto pote senza profitto, cosicché fece pubblica dichiarazione di non accettare veruna cosa contraria alle loro regole, e constituzioni, ma non fu esaudito incalzando fortemente contro di lui Monsignore Ignazio Sarruf.*

(2) *Annales*, t. Ier, cah. LII, p. 545-547; *Ristretto*, n° 14; *Rapport*, p. 3.

Vos serviteurs, les soussignés, exposent ce qui suit : Nous avons dûment reçu l'encyclique que Votre Béatitude a bien voulu nous adresser; nous en avons pris connaissance et nous en avons saisi toute la portée.

Premièrement, c'est de tout cœur que nous remercions Votre Sainteté des soins paternels qu'elle prend de nous qui sommes vos enfants, les religieux de Saint-Jean. Certes, nous devrions être fiers, et tout le patriarcat d'Antioche avec nous, de l'élévation de Votre Excellence à ce Siège apostolique. Que le Seigneur vous accorde aide et puissance pour répandre partout son règne pacificateur, et vous rendre utile aux âmes rachetées par le sang du Fils de Dieu!

En second lieu, puisque nous possédons maintenant des preuves palpables de la grande clémence dont Votre Béatitude est animée à l'égard de vos enfants, ainsi que de la prudence rare qui vous distingue, nous sommes persuadés que vous ne manquerez point de condescendre à ce que nous, vos serviteurs, tentons d'exposer à Votre Excellence.

Nous nous sommes persuadé que les prescriptions émises dans votre encyclique étaient trop pesantes pour notre faible nature humaine et que leur pratique nous était quelque peu impossible. En vérité, elles eussent été excellentes pour la vie monastique des anciens Pères du désert, qui étaient assurés d'un secours tout spécial de la Providence pour se maintenir dans les devoirs de leur saint état; mais nous, pauvres et faibles religieux, nous n'y pouvons rien. Nos Constitutions, approuvées par le Saint-Siège apostolique, ne nous ordonnent rien sous peine de péché, tandis que les prescriptions susmentionnées sont toutes portées sous peine de péché grave, de suspense, d'excommunication *ipso facto*. Or, quelque effort que nous fassions pour nous bien conduire, nous n'arriverons jamais à éviter l'une ou l'autre de ces censures, à chaque jour de notre vie religieuse. D'autre part, Monseigneur, il est prouvé, à notre connaissance du moins, que les censures ecclésiastiques ne devraient être appliquées qu'en matière grave; or. dans l'encyclique, nous avons rencontré un grand nombre de prescriptions, en matière excessivement légère dont la simple transgression était soumise à de graves censures *ipso facto*. Qui donc pourrait bien être assez habile pour se mettre sur ses gardes et éviter ces troubles de conscience? En réalité, Monseigneur, tout ce que vous avez consigné dans cette encyclique est conforme à nos Règles et Constitutions; nous l'acceptons volontiers, ainsi que les prescriptions touchant l'administration des sacrements et les droits de juridiction ecclésiastique. Mais nous vous prions de lever les censures y attachées (1).

Nous nous jetons tous aux pieds de Votre Béatitude, et nous vous supplions de nous traiter avec la douceur et la clémence paternelles qui vous

(1) En réalité, ils n'acceptaient ni les unes ni les autres, comme nous allons le voir.

caractérisent, en nous évitant ces fardeaux trop lourds pour nos faibles épaules. Nous demandons au Très-Haut de vous conserver en parfaite santé, et nous baisons vos pieds une deuxième et une troisième fois.

Ecrit le 19 novembre 1790.

Vos disciples,
LES MEMBRES DU CHAPITRE GÉNÉRAL DES RELIGIEUX DE SAINT-JEAN,
Basiliens Réguliers.

Les deux délégués chouérites furent bien reçus à Déir-el-MoukHallès. Dès leur première audience, ils remirent au patriarche la lettre du Chapitre général. Athanase V Jauhar, un moment ébranlé, fut tout de suite raffermi par Sarrouf, qui ne le quittait jamais. « Notre Frère Ignace nous a déjà adressé des plaintes innombrables concernant votre Congrégation, répondit le patriarche. Or, c'est en vue de remédier à tous ces désordres que nous avons été contraint de vous adresser notre encyclique patriarcale. » (1) Là-dessus, un petit dialogue s'engagea entre les délégués chouérites et le patriarche.

— Votre Béatitude s'en remet aux plaintes de Mgr le métropolite Ignace pour nous imputer toutes sortes de torts, sans même prendre la peine d'examiner les choses de près et par vous-même. Or, nous savons pertinemment que ces accusations émanées de Mgr Sarrouf sont, pour ne rien dire de plus, injustes et colomnieuses. Il n'est pas prouvé que le relâchement dans la discipline monastique ait gagné tous les membres de la Congrégation, et que les Supérieurs majeurs se soient entièrement désintéressés de leurs devoirs. Mgr Sarrouf l'a cependant publié hautement dès les premières lignes de votre encyclique patriarcale.

— Oui, répondit Jauhar, notre Frère Ignace l'a écrit....., mais il n'est pas nécessaire que ces choses soient portées à la connaissance des laïques.

— Pourquoi pas, si la chose est réelle? Mais nous avons la ferme assurance, Monseigneur, que notre Congrégation n'a pas modifié la ligne de conduite qu'elle avait adoptée dès le premier jour de sa fondation. Avec la grâce de Dieu, la sollicitude du Siège apostolique, et de la S. Cong. de la Propagande, elle n'a cessé de se conformer à ses Règles et Constitutions, de faire fleurir en son sein la perfection religieuse, d'observer les rites et les ordonnances ecclésiastiques touchant les divins mystères, de prêcher la sainte foi, de catéchiser les fidèles et de desservir les paroisses avec un zèle et une piété au-dessus de tout éloge. Nous possédons encore des témoignages eclatants qui prouvent notre assertion. Nous ne saurions nier, il est vrai, qu'il y ait des religieux peu réguliers, même des délin-

(1) *Ristretto*, n° 14; *Rapport*, p. 3.

quants au sein de notre Congrégation — et quelle est donc la Congrégation qui en soit exempte! — mais, Dieu merci, les supérieurs sont là pour réprimer les désordres. Enfin, si dans une communauté un ou deux membres sont infidèles à leurs devoirs, il ne s'ensuit pas que la communauté entière soit mauvaise (1).

— Oui, oui, tenez-vous bien tranquilles, mes enfants, reprit le patriarche d'un ton paternel; je ferai pour vous tout ce qui pourrait tourner à votre profit. N'attachez pas une grande importance aux paroles mêmes de l'encyclique; voyez-y plutôt le motif essentiellement paternel qui m'a poussé à prendre ces mesures, motif qui n'est autre que le bien de votre Congrégation.

— Notre bien sera procuré si nos Constitutions, approuvées par le Saint-Siège, demeurent intactes; si nous jouissons d'une liberté absolue dans l'observation de notre Règle, enfin, si nous pouvons jouir de même de tous les privilèges que le Saint-Siège apostolique a daigné accorder, dès le début, à notre Congrégation. Nous n'en demandons pas davantage.

— Non, je ne veux nullement porter atteinte à vos Règles et Constitutions; je ne cherche que votre seul bien; je suis animé de très bonnes intentions, vous vous en rendrez compte plus tard; dites-le à tous les Pères du Chapitre, et enjoignez-leur de donner suite à leurs travaux capitulaires en toute paix et sécurité (2).

Trois jours d'efforts inouïs et de pressantes supplications ne purent arracher aucune concession au patriarche, malgré la condescendance apparente dont il faisait preuve. Sarrouf, d'ailleurs, le surveillait de trop près, et il lui eût été bien malaisé de lui déplaire en ce point. Les deux délégués eurent cependant recours aux lumières du P. Agapios Matar, Supérieur général de Déir-el-Moukhallès. Ce dernier leur déclara ouvertement ce qui suit :

En vérité, ces prescriptions sont dures, excessives; pour moi, je ne les eusse jamais acceptées, car elles sont accablantes et diamétralement en opposition avec l'élasticité que nous laissent nos saintes Règles. Que si votre Congrégation s'y soumet, c'est le métropolite qui devient le Supérieur général des moines, tandis que le Supérieur général, lui, ne sera plus qu'un simple domestique au pouvoir du métropolite. On ne m'a jamais prescrit de pareilles ordonnances; pourquoi faut-il que votre Congrégation seule soit l'objet d'une telle sollicitude intempestive (3).

(1) Il y avait beaucoup de vrai dans cet éloge pompeux de Mar-Hanna; mais, à cette époque, malheureusement, les Chouérites ne méritaient que des blâmes. Déjà, en 1785, Mgr Pierre Craveri, délégué apostolique, le constatait douloureusement en exprimant des craintes graves pour l'avenir de cette Congrégation, et quarante ans plus tard, en 1826, on fut contraint d'opérer une scission entre les deux éléments alépin et indigène.

(2) *Ristretto*, n° 14 *in fine; Rapport*, p. 4.

(3) *Rapport*, p. 2; lettre du P. A. Matar aux Chouérites, 1er décembre 1790.

Cependant, Mgr Macaire, de Saint-Jean d'Acre, le P. Antoine Gemmal, procureur de l'évêque de Fourzol; le P. Emmanuel Chammaâ, procureur de l'archevêque d'Alep, et le P. Martin, procureur de l'évêque de Homs, qui avaient apposé leur signature au bas de l'encyclique patriarcale n'avaient pas encore quitté Déir-el-Moukhallès. Les délégués chouérites eurent l'audace de leur poser la question suivante :

— Ces prescriptions avaient-elles été émises durant la tenue du synode plénier des évêques?

— Oui, quelques-unes seulement avaient été émises en pleine assemblée, tandis que nous n'avons jamais eu connaissance des autres.

— En a-t-on, du moins, donné lecture durant le synode?

— Non, certes!

— Comment se fait-il donc que vous les ayez signées sans que vous en ayez eu aucune connaissance?

— C'est Mgr Ignace qui a exigé nos signatures, et S. B. le patriarche nous en a donné l'ordre. Nous pensions ingénument que ce que nous confirmions ainsi par nos signatures n'était autre que le développement des décrets synodaux (1).

Il était par trop clair que Sarrouf seul était l'auteur de cette fameuse encyclique patriarcale, et que le nouveau patriarche, entièrement à sa dévotion, avait été gagné à ses vues et amené de force, pour ainsi dire, à approuver de pareils décrets. Tout effort, dans l'un ou l'autre sens, devenait par le fait même inutile; il n'y avait point de temps à perdre. Les délégués chouérites le comprirent parfaitement. Ils tentèrent cependant une dernière audience avec le patriarche. Celui-ci leur renouvela ses premières paroles, mais avec un ton plus paternel. « Veuillez nous mettre par écrit, lui mandèrent-ils, tout ce que vous souhaitez que nous portions à la connaissance de nos confrères, car les Pères capitulaires ne se contenteront guère de nos propres rapports. » Là-dessus le patriarche leur délivra la lettre suivante :

GLOIRE A DIEU TOUJOURS!

Athanase, par la miséricorde du Dieu Très-Haut, patriarche d'Antioche et de tout l'Orient.

La Bénédiction apostolique soit accordée à la charité de nos chers enfants spirituels, le T. R. P. Général Ignace, les Révérends Pères assistants et tous les Pères réunis en Chapitre général. Que la paix du Seigneur soit avec eux! *Amen.*

Nous avons reçu votre chère missive, dans laquelle vous nous exposez

(1) *Rapport*, p. 4.

le grand trouble qu'ont suscité, au sein de votre Congrégation, notre encyclique patriarcale et les décrets de notre saint synode, eu égard principalement aux censures ecclésiastiques appliquées aux transgressions de nos ordonnances, et que vous nous suppliez de lever. Or, nous prions Votre Charité de croire fermement que, dans toutes nos prescriptions et celles de notre saint synode, nous ne nous proposions que de procurer la plus grande gloire de Dieu et votre bien spirituel et temporel. D'autre part, puisque vous êtes nos enfants dans le Christ, notre charge pastorale nous fait un devoir de veiller sur vous et de surveiller de près l'observation de votre Règle monastique, que le relâchement a envahie sur plusieurs points. Il nous incombe aussi de vous imposer ces prescriptions et décrets comme un médicament et un baume pour la guérison du corps de votre Congrégation, car ils sont en tout point conformes à vos Règles et Constitutions monastiques. Vous êtes tenus à les observer ponctuellement, car ils sont étroitement unis avec les décrets de notre saint synode, et vous êtes bien assurés qu'ils ne découlent que de notre zèle et de notre amour paternel pour vous tous. D'ailleurs, nous ne les avons portés qu'après un mûr examen de vos Règles monastiques et de nos droits concédés par la loi de l'Église; nous y avons ajouté des censures pour ceux qui y contreviendraient d'une façon formelle. Que si, dans votre Chapitre général, vous vous proposez de procurer le bien de votre Congrégation, observez ces décrets en toute ponctualité, suivant qu'il convient à la phalange illuminée des moines, et dans le but d'accomplir notre volonté paternelle, qui ne souhaite que votre bien et votre avancement spirituel. D'ailleurs, vous vous en convaincrez plus tard.

Vous rappelez-vous encore les nombreux dommages spirituels et temporels qui sont venus fondre sur votre Congrégation à l'époque de notre prédécesseur, d'heureuse mémoire? Il vous avait imposé des règles excellentes pour votre avancement spirituel; mais vous n'en avez pas voulu, et même vous l'avez tellement importuné que, finalement, il a dû céder à vos instances, alors qu'il aurait dû tenir ferme et ne pas vous priver ainsi des avantages spirituels qui auraient certes découlé de ces mesures paternelles (1).

C'est dans ce seul but que nous vous conseillons dans le Seigneur de vous soumettre à nos ordonnances et de les accepter avec une intention droite, une conscience pure, détachée de toute inclination naturelle et de tout égoïsme, afin que vous soyez dignes des grâces de Dieu et de la bénédiction de Notre Humilité.

---

(1) Nous ne voyons pas précisément à quoi le patriarche fait allusion dans ce paragraphe. Il s'agirait peut-être de Théodose VI Dahan et des fameux *Dix Articles* dont nous avons longuement parlé précédemment. (Cf. *Echos d'Orient*, t. XIII [1910], p. 76-84, 162-171, 282-289 et 343-351.) Mais ces *Dix Articles* n'ont jamais été modifiés à la prière des Chouérites, et ils furent solennellement approuvés et promulgués par Mgr Pierre Craveri, délégué apostolique.

Nos chers fils spirituels, les PP. Théophane et Flavien, se sont bien rendu compte de la pureté de nos intentions et des vœux que nous formons pour votre bonheur et votre avancement spirituel; ils seront nos interprètes auprès de vous. Soyez bien tranquilles à cet égard, et terminez les travaux de votre Chapitre en toute paix et sécurité. Nous le demandons pour vous à la miséricorde divine, et nous vous accordons notre bénédiction une deuxième et une troisième fois. L. S.

Ecrit le 25 novembre 1790.

Athanase V Jauhar était donc toujours fidèle à sa première ligne de conduite; en fin de compte, il n'accordait aucune concession, tout en payant les Chouérites, « ses chers fils spirituels », de douces paroles et de caressantes promesses. Aussi les troubles augmentèrent à Saint-Michel de Zouq-Mikaïl, lorsqu'on eut pris connaissance de cette première lettre patriarcale. « Les religieux n'en furent point satisfaits, ajoute le *Rapport,* parce qu'ils n'obtenaient point ce qu'ils avaient demandé, et ils formèrent le projet d'écrire de nouveau au patriarche pour le fléchir. » (1) Un courrier spécial se mit aussitôt en route pour Déir-el-Moukhallès; il était porteur, cette fois, de trois suppliques : l'une était à l'adresse du patriarche, l'autre à celle du P. Agapios Matar, Supérieur général de Saint-Sauveur, et la troisième, destinée au P. Gabriel Sawaya, alors aumônier des Sœurs Salvatoriennes. Toutes trois portaient la date du 28 novembre 1790. La lettre au patriarche, courte et d'un ton à la fois humble et énergique, disait en substance :

Nous n'attendions certes pas de votre clémence paternelle une conduite aussi dure à notre endroit. Nous vous avions prié de lever ces graves censures qui sont de tout point incompatibles avec nos saintes Règles et Constitutions approuvées par le Saint-Siège; vous vous êtes contenté de nous payer de douces et caressantes promesses qui ne nous ont guère satisfaits. Nous ne doutons point de vos bonnes intentions; mais nous vous prévenons que les excès nuisent en toutes choses. Ne nous oppressez point par ces décrets durs et intempestifs; nous vous promettons de redoubler de zèle dans l'observation de nos Règles. Nous renouvelons notre première demande, et nous vous prévenons que nous n'accepterons d'autres prescriptions que celles que nous avions embrassées le jour de notre entrée en religion et de notre profession solennelle.

Les deux autres lettres, adressées aux PP. Agapios Matar et Gabriel Sawaya, portaient une seule et même rédaction; les Chouérites y sup-

(1) *Rapport,* p. 3; *Ristretto,* n° 15.

pliaient ces deux personnages, qui jouissaient d'une certaine influence sur l'esprit du patriarche, de s'entremettre de tout leur pouvoir pour fléchir Sa Béatitude. Ils le firent sur-le-champ, le jour même de l'arrivée du courrier à Déir-el-Moukhallès. Mais Athanase V demeurait toujours inflexible, même opiniâtre. « Il faut absolument, dit-il aux deux Salvatoriens, que mes décrets suivent leur cours, et je n'y apporterai aucun adoucissement. »

« En vérité, s'écriait le P. Agapios Matar dans sa réponse aux Chouérites, 1er décembre 1790, je suis stupéfait de tant d'opiniâtreté et je suis impuissant à en connaître la cause, car ce n'est point dans les habitudes du patriarche. »

Cependant Athanase fit une réponse à la seconde supplique des Chouérites; mais elle était semblable à la première, et, par suite, de tout point insignifiante pour ces derniers.

Vous auriez dû vous contenter de notre première missive et des paroles que nous avions confiées à vos deux délégués, les PP. Théophane Sabbâgh et Flavien Turkmani. Soyez assurés que nos intentions sont bienveillantes à votre endroit; nous ne souffrirons jamais que vous soyez oppressés, comme vous voulez bien le dire et le craindre. C'est pourquoi il importe éminemment que vous cherchiez à vous guérir de ce mal incurable qui a atteint le corps de votre Congrégation, et qui en a terni la beauté première. L'Eglise, en instituant les conciles provinciaux, a eu en vue de restaurer et d'affermir toutes les saintes lois qui avaient été négligées dans la suite des âges. Tel a bien été aussi le but que nous nous sommes proposé dans les divers décrets de notre saint synode provincial. Efforcez-vous de vous y conformer; vous y gagnerez, en procurant la gloire de Dieu et en accordant à notre cœur paternel les plus douces consolations. Hâtez-vous donc de mettre fin aux travaux de votre Chapitre général, et vous serez en droit d'attendre de nous tout ce qui pourrait contribuer à votre bien et à la tranquillité de vos consciences. Si, au contraire, vous agissez autrement, vous ne récolterez que la peine et le trouble que nous ne voudrions guère pour vous. Que la paix de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous! (1)

1er décembre 1790.

Toutes ces caresses ne faisaient guère les affaires des Chouérites. A Saint-Michel, tout le monde s'impatientait; les avis divers se partageaient les membres du Chapitre général; une perturbation immense avait envahi tous les Pères. Ceux-ci avaient quitté leurs monastères res-

(1) Citée *in extenso* dans les *Annales*, t. Ier, cah. LII, p. 555-556.

pectifs depuis plus d'un mois; l'ordre monastique en souffrait, et l'on redoutait à juste titre des maux irréparables. Que faire donc dans cette extrémité? Quitterait-on Saint-Michel sans donner suite au Chapitre général, ou bien entrerait-on résolument en Chapitre sans trop s'inquiéter du patriarche et de ses ordonnances? Ce dernier parti fut adopté par tous, et, le 4 décembre 1790, le P. Ignace Arqach, entouré de ses quatre assistants et de tous les Pères capitulaires, ouvrit le Chapitre général triennal un mois après l'époque fixée pour sa tenue.

Un religieux y donna une brève instruction pour exhorter les Pères à élever leur cœur et leur esprit au ciel, et à ne se conduire, dans tous leurs travaux, que suivant la volonté divine. L'instruction fut suivie d'une courte prière pour implorer les lumières d'en haut, et l'on entama de suite la question de l'encyclique patriarcale. D'un commun accord, on résolut de ne point s'y conformer, pour les motifs suivants.

Cette encyclique renferme des ordonnances qui sont en opposition avec le droit naturel certain; elle en contient d'autres qui sont contraires à nos Règles et Constitutions approuvées par les Souverains Pontifes; plusieurs autres ne conviennent point et ne se conforment guère aux règles qui régissent une législature juste, équitable, ayant en vue le bien des subordonnés, et qui proportionne la censure à la mesure de la transgression. Ainsi nous ont appris les savants auteurs qui ont traité de ces matières. Enfin, l'encyclique porte des prescriptions nées de l'humaine nature, et qui ont pour simple but de nous asservir à une autorité étrangère à celle de nos Règles et Constitutions. Tout esprit prudent ne s'y méprendra guère (1).

Pour extrême que soit ce jugement intéressé, il ne renferme, à notre humble avis, qu'un seul point de vrai, le dernier. Oui, nous ne saurions le nier, Sarrouf n'avait pas été guidé par la *seule* gloire de Dieu dans la fabrication de ces lois draconiennes. Aussi, nous ne serons nullement surpris, plus tard, de voir la S. Cong. de la Propagande les rayer toutes d'un seul trait de plume : *Nihil innovetur!* (2)

(1) *Rapport*, p. 5-6; *Ristretto*, n° 15, *in fine*.

(2) *In Congregatione Generali habita die 26 Augusti 1793, Eminentissimi Patres ita censuerant :*

Ad 1um Dilata, et audiatur Episcopus Beritensis, et interim nihil innovetur et serventur « Decreta edita ab Episcopo Enonensi anno 1785 », juxta instructionem a S. Congregatione eidem transmissam. Cf. Archives de la Propagande, *Greci Melchiti*, p. 406. Evidemment, il s'agit là des *Dix Articles* confirmés par la Propagande et promulgués par Pierre de Moretta, qui, lors de son sacre évêque d'Enos, en 1784, reprit son nom de famille, Pierre *Craveri*, et non Caravieri, comme nous l'avons imprimé (*Echos d'Orient*, t. XIII, 1910, p. 348-351), en nous fiant à une fausse orthographe parue dans la revue arabe *Al-Machriq*, t. XII (1909), p. 3-25, article du P. Louis Cheikho sur *les Délégués apostoliques de Syrie*. Le même auteur ajoute

Après ce jugement unanime, les Pères tombèrent d'accord sur un autre point : « Si le patriarche demeure inflexible, nous en appellerons au tribunal de la S. Cong. de la Propagande. » Là-dessus, on rédigea séance tenante, le *sakkon* suivant :

Nous, soussignés, déclarons que, puisque nous avons fait profession dans une Congrégation régulière dont les Règles et Constitutions sont approuvées par le Siège apostolique, nous n'acceptons nullement d'autres prescriptions nouvelles. Nous nous conformerons cependant à des décrets disciplinaires touchant l'administration des sacrements ou autre chose de ce genre, suivant une législation ecclésiastique équitable et régulière, telle que l'ordonnent les saints conciles généraux et les règles de la morale. Nous ne voudrions point d'autres ordonnances, puisque nos Règles basiliennes et nos Constitutions irréprochables suffisent amplement à discipliner notre vie religieuse et à la rendre inexpugnable. Nous nous efforcerons de tout notre pouvoir d'y conformer notre conduite, avec le secours de la grâce divine, qui aide puissamment la faiblesse de la nature humaine. En outre, nous prions les supérieurs majeurs actuels, et même ceux qui seront élus plus tard, de remplir exactement ce que nous venons de prescrire, et de défendre de tout leur pouvoir et par les moyens les plus efficaces la liberté de cette sainte Congrégation régulière. Nous leur promettons que nous serons toujours un même cœur, un même esprit et un même zèle avec eux, sans jamais nous désintéresser de notre famille religieuse. Celui qui agirait différemment de ce que nous venons de consigner ainsi avec notre plein consentement serait perfide à sa Congrégation, à ses Pères et Frères, et dévoué à la ruine de cette communauté, qui n'a vu le jour et progressé que grâce aux sueurs de sang de nos anciens Pères. Celui-là serait digne des censures monastiques les plus graves que le Chapitre général lui appliquera conformément à la teneur de nos Constitutions. Enfin, nous nous sommes décidés tous à faire appel au tribunal du Siège apostolique, car c'est en vain que nous avons essayé, par tous les moyens possibles, de nous faire rendre justice par S. B. Mgr le patriarche.

Ecrit le 4 décembre 1790.

Suivent *trente-deux signatures :* celles du Supérieur général, de trois assistants seulement — le deuxième, le P. Paul Kassar, venait de mourir le jour précédent, — de sept supérieurs immédiats de monastère, de deux aumôniers et de dix-neuf procureurs des moines chouérites présents au Chapitre général (1).

---

que « Mgr Pierre *Caravieri* avait été sacré *archevêque de l'Athos* », ce qui n'est pas bien exact, comme on le voit par le récit de la Propagande elle-même.

(1) Cité *in extenso* dans les *Annales*, t. Ier, cah. LV, p. 668-670.

On rédigea de même une lettre à l'adresse du patriarche pour lui signifier cette décision unanime de tous les membres du Chapitre et le mettre dans l'alternative ou bien de retirer son encyclique, ou bien de la voir soumise au jugement de la Propagande. Lettre et *sakkon* avaient été le seul objet des délibérations de la docte assemblée durant toute cette première session du Chapitre chouérite. Avant de la clore, cependant, on fit venir quatre prêtres séculiers étrangers, mais dévoués aux intérêts chouérites, et en leur présence les moines promirent, l'un après l'autre, d'être fidèles à cette ligne de conduite jusqu'à la mort, et quoi qu'il leur en arrivât. Ces quatre prêtres étrangers les confirmèrent dans leur résolution et s'en portèrent garants en ajoutant leurs signatures à celles des Chouérites (1). Ceux-ci étaient au comble du bonheur, mais ils redoutaient encore des suites désastreuses qui ne manqueraient pas de surgir, grâce aux agissements de Sarrouf. Un moment, on essaya de se tranquilliser à ce sujet; mais, hélas! les craintes redoublèrent, et le P. Moïse Qattân, curé de Zouq-Mikaïl, le seul que nous connaissions parmi ces quatre prêtres séculiers dont il est fait mention ici, s'offrit à fléchir le patriarche et à opérer sa réconciliation avec les Chouérites. En réalité, cet homme méritant, qui illustra plus tard le siège patriarcal (1816-1833), jouissait d'un grand crédit auprès d'Athanase V Jauhar et de Sarrouf; on était absolument certain de le voir réussir dans sa mission, et de mettre fin à tous ces troubles monastiques.

Muni de la fameuse lettre des Chouérites au patriarche et du *sakkon* unanime de tous les Pères capitulaires, l'intrépide curé de Zouq-Mikaïl se mit en route pour Déir-el-Moukhallès le lendemain même, 5 décembre. En réalité, cette démarche était pour le moins téméraire, et risquait fort de ne point aboutir à un meilleur résultat que les précédentes. Mais le P. Qattân était courageux, et il savait se faire agréer par le partriarche. A Saint-Sauveur, il eut la bonne pensée d'aller voir le P. Agapios Matar avant de se présenter à la résidence patriarcale. Le Supérieur général des Salvatoriens lui conseilla de ne point remettre au patriarche la lettre des Chouérites, et de ne lui souffler mot de l'appel à Rome; ce qui, en effet, n'aurait pas manqué de l'exaspérer outre mesure. Car le Général de Saint-Sauveur nourrissait encore l'espoir de fléchir le patriarche, et même celui de gagner Sarrouf et de le ramener à de meilleurs sentiments. C'était là une grande mesure de prudence qui porta son effet (2).

(1) *Rapport*, p. 6. Le *Ristretto* n'en souffle mot, pas plus que de la médiation du P. Moïse Qattân qui suit. Mais il arrive aussitôt à l'appel au tribunal patriarcal contre les empiétements de Sarrouf concernant le transfert des aumôniers et la destitution du supérieur de Saint-Georges, n° 16.

(2) *Rapport*, p. 6-7; A. Mounayyer, p. 60.

Le P. Qattân entretint donc le patriarche de vive voix, lui décrivit les troubles nombreux qui agitaient les Chouérites, l'assura de la bonne volonté de ces derniers touchant l'observation de leurs Règles et des ordonnances patriarcales, supplia Sa Béatitude d'user envers eux de moins de sévérité et de plus de clémence paternelle, et fit si bien, qu'il arracha à Athanase V Jauhar la lettre suivante :

GLOIRE A DIEU TOUJOURS!

Athanase, par la miséricorde du Dieu très-haut, patriarche d'Antioche et de tout l'Orient.

La Bénédiction apostolique soit accordée à la charité de nos bien-aimés enfants spirituels, les vénérés prêtres de la Congrégation de Saint-Jean. Que la paix du Seigneur soit avec eux! *Amen.*

Nous vous avons écrit une première et une deuxième fois pour vous assurer que, dans toutes nos prescriptions patriarcales, nous n'avions en vue que votre seul bien spirituel et temporel. C'est aussi ce que nous avions confié pour vous à nos chers fils, les PP. Théophane et Flavien, afin que désormais vous ne soyez plus inquiétés de ce que vous redoutez vainement. Or, nous avons été grandement surpris de vous voir nous demander, pour la troisième fois, de lever les censures que nous avons appliquées aux transgressions de notre encyclique patriarcale, *nous promettant de vous conformer entièrement à toutes les prescriptions qui y sont contenues.* Cependant, en vue d'apaiser les troubles qui vous divisent, et pour procurer le calme de vos consciences, nous voulons bien condescendre à votre demande pour la gloire de Dieu et votre paix et sécurité. *Par la force de notre autorité apostolique, nous levons la peine de censure concernant la transgression de toute prescription qui ne serait point, par elle-même, matière suffisante de suspense et d'excommunication, pour celui qui y contrevient matériellement.* Nous avons confié à notre cher fils spirituel, le P. Moïse Qattân, toutes les instructions nécessaires capables de vous fournir les éclaircissements indispensables dans tout ce que nous avons prescrit pour vous. C'est pourquoi nous vous ordonnons, au nom de l'obéissance apostolique, de donner lecture publique de notre présente encyclique au début de votre Chapitre, et de faire preuve d'une grande soumission à nos ordres, pour la gloire de Dieu et votre profit. Enfin, hâtez-vous de mettre fin aux travaux de votre Chapitre en toute paix et sécurité, comme il convient à des prêtres ministres du Seigneur et guidés par la crainte de Dieu, afin que vous puissiez recevoir la grâce de son Saint-Esprit. Lorsque vous aurez mis ordre à toutes choses, vous vous présenterez chez nous, et alors vous verrez clairement l'accomplissement de nos promesses. Notre fils spirituel, le P. Moïse, vous donnera aussi à ce sujet les éclaircissements

nécessaires. Que Votre Charité le sache parfaitement, et que la paix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ainsi que notre Bénédiction apostolique, soit avec vous tous.

Soyez pleinement assurés que, dans tout ce que nous avons prescrit, nous n'avons eu d'autre but que celui de vous faciliter l'observation de vos Règles et Constitutions monastiques approuvées par le Siège apostolique. En effet, vous le savez bien, il importe que nous en surveillions la pratique, de peur que le relâchement ne vienne à s'y introduire (1).

L. S.

Ecrit le 8 décembre 1790.

A y regarder de près, cette lettre patriarcale était bien des plus ambiguës. Tout d'abord, Athanase prête aux Chouérites des sentiments auxquels ceux-ci n'ont jamais pensé. Aussi s'en défendent-ils énergiquement dans leur *Rapport* à la Propagande (2) : « Nous n'avons jamais promis au patriarche de nous conformer entièrement aux prescriptions de son encyclique, et ce n'est là qu'une incidente ajoutée par Sa Béatitude elle-même. »

En réalité, les Chouérites, tout en combattant les censures appliquées dans la lettre patriarcale, n'en voulaient pas moins aux ordonnances qui y figuraient, et ils souhaitaient fort de voir disparaître au plus tôt les unes et les autres. Mais, pour lors, ils abritaient leurs réclamations derrière ces peines ecclésiastiques sévères que tout le monde jugerait exorbitantes. Cette tactique chouérite nous apparaîtra bientôt dans tout son jour par la lettre du 29 janvier 1791 adressée au patriarche lui-même.

En second lieu, nous nous sommes évertués en vain pour arriver à saisir quelque chose de cette fameuse concession du patriarche, accordée « par la force de son autorité apostolique ». Nous n'avons vu que du noir dans l'abolition de cette « peine de censure concernant la transgression de toute prescription qui ne serait point par elle-même matière suffisante de suspense et d'excommunication pour celui qui y contrevient matériellement ». En réalité, Athanase V n'accordait rien aux Chouérites, et il maintenait toujours ses premières ordonnances.

Ceux-ci ne s'y trompèrent point; mais, soutenus par les exhortations amicales du P. Qattân, plutôt que par cette lettre patriarcale insignifiante, ils crurent cependant à une amélioration plus ou moins réelle dans la conduite du patriarche à leur endroit. Aussi écrivirent-ils ce qui suit dans leur long *Rapport* (3) :

(1) Cité *in extenso* dans les *Annales*, t. Ier, cah. LV, p. 654-655.
(2) *Rapport*, p. 6.
(3) P. 5.

Après avoir donné lecture publique de cette lettre patriarcale, nous nous sommes pleinement aperçus que nous n'obtenions rien. Cependant, bien que la lettre fût ambiguë (1), nous avons pensé un moment que les difficultés s'étaient tant soit peu aplanies. En effet, suivant les promesses de Sa Béatitude, nous pouvions être en droit d'attendre d'elle quelque satisfaction, lors d'une entrevue commune qui aurait lieu après notre Chapitre général.

Et maintenant, l'on voudrait peut-être connaître au juste le motif de cette conduite équivoque du patriarche. Rien de plus facile, à notre avis. Lors de la mission du P. Moïse Qattân, Sarrouf avait quitté Déir-el-Moukhallès pour rentrer dans son diocèse et s'y préparer aux solennités de la Noël, du Jour de l'an et de l'Épiphanie. Déjà les Chouérites nous signalent son apparition à Zouq-Mikaïl au commencement de décembre (2). Il y venait sans doute pour jouir de près des troubles et perplexités de ses bons amis, et présider de loin à leurs travaux capitulaires. Quoi qu'il en soit, Athanase demeurait seul dans sa résidence patriarcale, mais il n'avait pas encore perdu de vue les instructions du métropolite de Beyrouth. Or, lorsque le P. Qattân le pria d'accorder certaines concessions aux Chouérites, il se trouva pris ainsi entre deux difficultés : d'un côté, il ne souhaitait nullement déplaire à Sarrouf pour contenter ses adversaires; de l'autre, il lui eût été bien malaisé de renvoyer le P. Qattân sans lui avoir donné tout au moins quelque apparence de satisfaction. Or, il se tira de cette impasse par cette lettre insignifiante qui, en réalité, ne plut ni à l'un ni à l'autre. En effet, Sarrouf lui reprocha plus tard d'avoir trop concédé aux Chouérites en négligeant la première ligne de conduite que lui-même avait tracée. Quant au P. Qattân, mécontent de cette lettre patriarcale et confus de voir sa mission avortée, il avait été payé de bonnes paroles, bercé par de chatoyantes promesses et congédié poliment de Déir-el-Moukhallès. Il ne pouvait pas autre chose, malgré son grand crédit auprès d'Athanase V Jauhar.

Cependant, les Chouérites poursuivirent les travaux de leur Chapitre général. On y élut à l'unanimité le P. Ignace Arqach Supérieur général; les quatre assistants furent : les PP. Flavien Turkmani, Théophane Sabbâgh, Etienne Chami et Raphaël Che'aïb. Pour faire plaisir à Sarrouf, et par là même gagner les bonnes grâces du patriarche, les nouveaux supérieurs majeurs portèrent six décrets concernant les points

(1) En arabe *moubarqas'*, mot à mot *emmasquée*.
(2) Lettre au patriarche, 16 janvier 1791.

suivants : L'usage de la viande était permis deux fois la semaine seulement; le café était toléré pour les religieux faibles et avancés en âge; le tabac était défendu à tous sans exception, sauf le cas de maladie; le quatrième décret avait trait au directeur spirituel, et le cinquième à la coutume qu'avaient les moines de garder de l'argent sur eux, contrairement à leur vœu solennel de pauvreté. Nous avons publié ces décrets ici même (1) *in extenso*.

L'usage du tabac fut condamné plus sévèrement que les autres, ajoutent les Chouérites, *dans le seul but d'apaiser l'agitation outrée de Mgr Sarrouf*. Car nous ne pensons point que cet usage soit un crime aussi abominable et qui mérite tant de sévérité. Les meilleurs prêtres, les patriarches et les évêques eux-mêmes en font usage partout et toujours, et personne n'y trouve rien de mauvais. Enfin, c'est là une coutume orientale commune aux gens de bien et aux personnes peu soucieuses de leur bonne renommée (2).

Le surlendemain eut lieu le « Chapitre des assistants »; on y élut les différents supérieurs de monastères, les aumôniers des Sœurs de l'Annonciation et de l'Assomption; chacun reçut les instructions nécessaires à l'accomplissement des devoirs de sa nouvelle fonction, et le calme se rétablit pour quelque temps dans les monastères chouérites.

Suivant une coutume en usage depuis la fondation de Chouéir, le nouveau Général écrivit deux lettres, l'une à l'adresse du patriarche, et l'autre au métropolite de Beyrouth. La première donnait connaissance à Athanase des travaux du Chapitre, et priait le patriarche d'accorder sa bénédiction aux nouveaux dignitaires en confirmant leur œuvre; la seconde avait le même thème général, et conjurait Sarrouf de reconnaître l'élection des deux nouveaux aumôniers en leur concédant tous les pouvoirs juridictionnels sur les moniales des deux monastères chouérites (3).

La missive patriarcale fut confiée aux deux premiers assistants et au P. Clément Tabib, qui la portèrent à Déir-el-Moukhallès avec les six nouveaux décrets du Chapitre général. Athanase avait cependant exigé que le Supérieur général lui-même se présentât chez lui après le Chapitre (4); mais le P. Ignace Arqach, déjà avancé en âge, et empêché par la rigoureuse saison des pluies, s'en excusa. Il envoya deux assis-

(1) Cf. *Echos d'Orient*, t. XIV (1911), p. 106-107.
(2) *Rapport*, p. 6.
(3) Ces deux lettres nous sont simplement mentionnées par le *Rapport*, p. 6.
(4) C'est, en effet, ce qu'il avait confié de vive voix au P. Moïse Qattân, au témoignage de ce dernier. (Cf. *Rapport*, p. 4-5.)

tants pour le représenter auprès du patriarche, tandis que le P. Clément Tabib, médecin habile, avait pour mission de convaincre Athanase que l'usage de la viande et du tabac devenait indispensable pour les moines, vu les nombreuses et graves maladies dont quelques-uns étaient atteints. L'entrevue fut assez longue; le patriarche, satisfait au fond de voir ses prescriptions respectées dans leur substance, opposa cependant quelques objections touchant cet usage de la viande et du tabac; mais le P. Clément Tabib n'eut pas de peine à le mettre d'accord en cela avec les Chouérites. Enfin, ces derniers le supplièrent de nouveau de retirer sa première encyclique patriarcale, incompatible avec leurs Règles monastiques. Mais il n'en fit rien; il leur répéta ce qu'il leur avait dit et écrit tant de fois, les paya de caressantes promesses, et, en fin de compte, au rapport des Chouérites eux-mêmes, il leur aurait dit : « Si le métropolite Ignace outrepasse ses droits, je l'arrêterai moi-même et adjugerai à chacun ce qui lui appartient, conformément à la juste équité. » (1) Avant de les quitter, il leur permit d'envoyer à Damas le P. Athanase Jaghlié pour y faire des quêtes en faveur de leurs monastères; puis il leur remit la lettre suivante en réponse à celle que lui avait adressée le Supérieur général.

GLOIRE A DIEU TOUJOURS!

Athanase, par la miséricorde du Dieu très-haut, patriarche d'Antioche et de tout l'Orient.

La Bénédiction apostolique soit accordée à la charité de notre fils spirituel, le T. R. P. Ignace, Supérieur général. Que la paix du Seigneur soit avec lui! *Amen.*

Nous avons reçu votre chère missive, et nous avons été pleinement satisfait d'apprendre que vous avez terminé les travaux du Chapitre général et que le fardeau du supériorat s'est appesanti de nouveau sur vos épaules. Que Dieu vous aide à en remplir les devoirs pour sa plus grande gloire et le salut de vos subordonnés.

Vous nous priez de retirer notre première encyclique patriarcale; sachez bien que nous n'avons en vue qu'une chose : celle de vous voir observer vos Règles et Constitutions approuvées par le Siège apostolique. Nos fils spirituels, les PP. Flavien, Théophane et Clément, que vous nous avez envoyés, nous ont prié d'accorder notre Bénédiction apostolique à vous et à chacun des membres de votre Congrégation; nous le faisons de tout cœur. Enfin, vous vous excusez de n'avoir pas pu venir nous voir

(1) *Rapport*, p. 6-8.

en personne, vu l'âge avancé où vous êtes, et aussi la mauvaise saison ainsi que vos nombreuses occupations, à l'issue du Chapitre général. Nous avons parfaitement saisi toutes ces difficultés. Quoi qu'il en soit, votre présence ici n'est point requise pour le moment, puisque *vous devez attendre la confirmation de votre Chapitre et de ses décrets de la part de notre Frère Ignace, le vénéré métropolite de Beyrouth et votre supérieur respectif. C'est, en effet, ce qui ressort clairement de la teneur même des saints canons et de la coutume courante* (1). Or, après que Sa Fraternité aura confirmé votre Chapitre, vous aurez tout loisir de vous adresser à Notre Humilité pour demander notre Bénédiction apostolique, car notre autorité est suprême dans le patriarcat d'Antioche, même sur les Congrégations et les monastères. Que Votre Charité le sache bien, et que notre bénédiction repose sur vous et sur tous nos enfants spirituels qui sont dans vos couvents.

Ecrit le 23 décembre 1790.

Cette fin de la lettre patriarcale n'était guère du goût des Chouérites, qui ne voulaient plus avoir affaire à leur métropolite. En outre, Athanase se trompait grandement en attribuant à Sarrouf le droit de *confirmer* les Chapitres chouérites, « suivant la teneur même des saints canons et la coutume courante ». Nous voudrions bien saisir la portée exacte de ces « saints canons », expression ambigüe s'il en fût. Ces « saints canons » n'obligeaient nullement des moines réguliers, jouissant de Constitutions approuvées par Rome, d'aller réclamer la confirmation de leur Chapitre à leur évêque respectif. En effet, ce dernier, tout en jouissant d'une juridiction immédiate sur tous les monastères réguliers répandus dans son diocèse, n'avait aucun droit à s'immiscer dans les affaires intérieures des moines, et il ne pouvait tout au plus exercer sur eux qu'une surveillance extérieure. C'est ainsi, en effet, que s'expriment le pape Benoît XIV et les *Constitutions de saint Basile le Grand* (2). Quant à la « coutume » invoquée par le patriarche, elle n'était et elle n'est encore qu'une simple formule de politesse usitée dès l'époque du P. Sayegh, et qui ne possède aucune force de loi. Les Chouérites ont pu s'en passer plusieurs fois, et leurs Chapitres généraux n'avaient pas été moins réguliers pour cela.

Quoi qu'il en soit de ces considérations, Sarrouf demeura cependant persuadé de ces droits que lui accordait le patriarche, contrairement à

(1) Nous avons souligné à dessein ces quelques lignes tout au plus prétentieuses, et que nous réfutons d'ailleurs dans le texte.

(2) Cf. la Bulle *Demandatam cœlitus*, § 20, de Benoît XIV, 1743; *Constitutiones S. Basilii Magni*. Rome, 1757, IIIe partie.

toute loi ecclésiastique ou religieuse, et il se mit en devoir d'en user largement, ce qui aggrava la situation. Nous avons dit que, à l'issue du Chapitre général, le P. Ignace Arqach lui avait adressé, ainsi qu'au patriarche, une lettre courtoise pour le mettre au courant des travaux et décisions de l'assemblée, et notamment en vue de le porter à reconnaître les deux aumôniers des Sœurs pour leur accorder les pouvoirs juridictionnels. Or, Sarrouf y fit une réponse dilatoire, et, au lieu d'agréer les deux aumôniers, il exigea leur changement, ou plutôt leur transfert d'un monastère à l'autre, tout en les maintenant dans leur nouvelle fonction. La seule raison qu'il en donnait était sa *haute volonté suprême* (1). Les Chouérites lui représentèrent longuement que le choix des aumôniers des Sœurs incombait aux seuls supérieurs majeurs, tandis que le métropolite n'avait que le droit de les reconnaître et de leur concéder les pouvoirs juridictionnels (2). A ce sujet, ils lui citèrent plusieurs passages de leurs Constitutions et des Encycliques romaines (3) qui corroboraient leur assertion. Ils en appelèrent même à la fameuse lettre de la Propagande, publiée il y avait six ans seulement par Mgr Pierre Craveri, délégué apostolique, où il était dit à l'adresse de Sarrouf lui-même : « Il n'appartient pas à Votre Grandeur de défendre aux supérieurs réguliers de faire choix des confesseurs ordinaires et extraordinaires qui sont de leur rite (= des Sœurs Chouérites). Mais, si l'un ou l'autre ainsi désigné ne vous agrée point, vous pouvez ordonner qu'on en choisisse un autre. » (4) Il n'y est pas dit que le métropolite peut, à volonté, casser le choix des supérieurs et élire lui-même ceux qu'il voudrait. Mais Sarrouf ne voulut rien entendre. Il répondit ainsi au P. Arqach : « Si vous ne vous résignez point à exécuter mes ordres ponctuellement et dans le plus court délai, je serai obligé de sévir en conscience. » (5) D'autre part, il exigea en même temps la destitution du P. Joachim l'Alépin, que le Chapitre

(1) Lettre de Sarrouf au P. Ignace Arqach, 16 décembre 1790.

(2) Lettre du P. Arqach à Sarrouf, 19 décembre 1790.

(3) Notamment les deux Encycliques de Benoît XIV, 1757, et de Clément XIII, 1763. La première disait : « Quant à leur administration (= des moniales) spirituelle et temporelle, nous avons réglé qu'elle vous incombe à vous. » L'Encyclique était adressée au P. Ignace Jarbou', alors Supérieur général, et à ses quatre assistants. Le Bref de Clément XIII, en 1763, s'exprimait ainsi : « Bien-aimés fils, il importe donc que vous fassiez preuve d'un zèle ardent, d'une vigilance extraordinaire et d'une grande charité envers les vierges consacrées à Dieu et qui ont quitté le monde; car l'administration de leur monastère, construit à Kesraouan par les Grecs Melchites, incombe à vos soins et à votre sollicitude. »

(4) 3 avril 1784; voir aussi notre article sur « Ignace Sarrouf et les réformes des Chouérites », cité plus haut. — *Ristretto*, n° 16.

(5) Lettre de Sarrouf au P. Arqach, 26 décembre 1790.

général avait élu supérieur du monastère Saint-Georges, à Makkîn, vulgairement appelé *Déir-es-Shir,* couvent du roc (1). Ce religieux, cependant, au témoignage de ses subordonnés, était régulier et faisait preuve d'un grand zèle pour le maintien de la discipline au milieu de ses frères. Le seul tort qu'il eût, c'était de s'être brouillé, à Beyrouth, avec le métropolite, lors des démêlés de 1774-1785 (2). Sarrouf avait donc toujours bonne mémoire, et rien n'échappait à ses souvenirs. Malgré tout, les Chouérites firent encore la sourde oreille. Cette fois, le métropolite était exaspéré; sans perdre de temps, il lança une troisième lettre, plus envenimée que les autres, à Saint-Michel de Zouq, et enjoignit aux Chouérites d'avoir à mettre à exécution l'encyclique patriarcale dont « lui seul, disait-il, était l'auteur ». Les supérieurs majeurs devaient la publier dans tous les monastères, et en rendre l'observation obligatoire, à l'instar de leurs Règles et Constitutions approuvées par Rome, sous peine d'encourir sa colère (3).

A cette dernière injonction, les Chouérites firent poliment cette réponse :

Les Pères que nous avions envoyés auprès de Sa Béatitude ont reçu du patriarche lui-même les instructions nécessaires touchant l'encyclique. Par suite, il n'est plus besoin que Votre Grandeur s'impose la peine d'une préoccupation inquiétante à la fois et absorbante, vu les autres nombreux travaux qui incombent à votre charge pastorale. D'autre part, nous portons humblement à la connaissance de Votre Grandeur que les Pères assistants *seuls* sont responsables des décisions arrêtées au « Chapitre des assistants »; ils doivent, par conséquent, être consultés en cas de modifications jugées indispensables.

— Mon autorité est suprême, répliqua Sarrouf. Que les assistants le veuillent ou non, je suis le maître, et il m'appartient de décréter ce qui me paraît le plus propre à procurer le bien de mes subordonnés. Je m'étonne fort que votre conduite soit opposée à toute justice, et que vous ignoriez les nombreuses et claires instructions que Sa Béatitude vient de me donner à votre sujet (4).

Dès lors, les Chouérites ne se méprirent guère sur les véritables sentiments qui animaient Athanase à leur endroit. Ils feignirent cependant de n'en rien savoir pour le moment, et écrivirent à Sarrouf :

---

(1) *Rapport,* p. 10; *Ristretto,* n° 17; Lettre du P. Arqach à A. Jauhar, 16 janvier 1791.
(2) *Rapport,* p. 10-11; *Ristretto,* n° 17.
(3) Lettre de Sarrouf au P. Arqach, 12 janvier 1791.
(4) Cité par la lettre des Chouérites au patriarche, 16 janvier 1791, p. 1-2.

Puisque Votre Grandeur ne se lasse point de nous combattre sur tous les terrains, nous en appelons au jugement de Sa Béatitude pour nous faire rendre justice; car elle nous a promis, avec une compassion paternelle, de nous défendre contre toute agression, en sauvegardant nos droits. Nous sommes dans l'attente de sa juste sentence (1).

Tranquilles du côté de Sarrouf, les Chouérites écrivirent au patriarche en date du 16 janvier 1791. La lettre est assez longue, et elle ne renferme pas moins de trois grandes pages in-8°. Nous la résumerons de notre mieux, pour nous éviter des redites fastidieuses (2).

Tout en accusant réception de la lettre patriarcale du 23 décembre — qui, au fond, n'était certes pas de leur goût, — les Chouérites ajoutent respectueusement et sur un ton presque joyeux :

Cette lettre, ainsi que les Pères qui ont été honorés de votre Bénédiction apostolique, ont porté à notre connaissance vos excellentes promesses. Oui, nous sommes persuadés que vous serez toujours notre soutien et que vous ne permettrez jamais que nos Règles et Constitutions soient modifiées en quoi que ce soit. En effet, votre amour paternel et le zèle pastoral dont vous êtes animé nous sont des garanties certaines de votre dévouement. Aussi, nous rendons grâces à la bonté divine de nous avoir accordé un pasteur rempli de l'esprit d'équité, d'amour et de compassion pour ses enfants, et dont la sagesse est au-dessus de tout éloge. Sous votre égide tutélaire, nous pensions être à l'abri de toute agitation et avoir conquis un calme durable pour notre famille religieuse, lorsque nous arrivèrent des lettres agressives de la part de S. G. Mgr Ignace.

Suivent deux longues pages, où les Chouérites font le récit détaillé des réclamations intempestives de Sarrouf, telles que nous venons de les raconter. Quant aux deux aumôniers dont il exigeait le transfert d'un couvent à l'autre, le métropolite ne présentait contre eux aucun chef d'accusation. De plus, il ne les écartait point du saint ministère auprès des moniales. Les Chouérites lui offrirent de lui en nommer d'autres, il ne le voulut point, mais il persista dans ses premières exigences pour leur faire sentir qu'il était, lui seul, le « maître suprême », et que son seul vouloir était au-dessus de toute loi étrangère. Cependant les moines, forts de l'appui des ordonnances romaines, et ayant pour eux le bon droit ne souffrirent guère que le métropolite méconnût à ce point leurs droits, consacrés par le Saint-Siège. En attendant que

(1) *Rapport*, p. 3.
(2) Cette lettre est citée *in extenso* dans les *Annales*, t. Ier, cah. LV, p. 557-559.

Sarrouf eût le bon esprit de changer de conduite à leur endroit, ils maintinrent leurs élus, ne s'inquiétèrent plus des menaces épiscopales, et se confièrent au patriarche. En même temps que leur lettre, ils adressèrent à ce dernier une copie des missives métropolitaines, et supplièrent Athanase de prendre leur défense.

Nous espérons que votre clémence paternelle ne manquera pas de nous prêter aide et secours, comme vous l'avez déjà promis à plusieurs reprises à nos Pères. A Dieu ne plaise que Votre Honneur consente à modifier ces solennelles promesses de Votre Béatitude! Veuillez écrire à Mgr Ignace, suivant l'esprit de sagesse qui vous anime, et conformément à votre compassion paternelle pour vos enfants, afin qu'il cesse de nous molester en se conformant aux prescriptions de nos saintes Règles monastiques. Nous lui avons signifié que nous en appelons au jugement de Votre Béatitude. Nous vous prions de prendre notre famille religieuse sous votre égide tutélaire, afin que parmi nous renaissent le calme, la paix et la charité. Nous supplions Dieu de vous conserver longtemps à notre amour, d'affermir votre autorité par la soumission et l'obéissance de toutes vos ouailles, afin que les jours de Votre Béatitude soient des jours prospères pour toute la communauté chrétienne, qui s'estime heureuse de vivre à l'abri de votre sollicitude pastorale.

La lettre est signée par le P. Ignace, Supérieur général. La réponse du patriarche fut pour le moins sévère. La voici *in extenso :*

La Bénédiction apostolique soit accordée à la charité de notre fils spirituel le T. R. P. Ignace, Supérieur général.

Nous avons reçu votre lettre, et nous avons été très heureux de vous savoir en bonne santé. Quant à ce que vous nous avez écrit, nous vous répondons ce qui suit.

Par la conduite que vous tenez à l'endroit de votre évêque légitime, vous nuisez considérablement à vos intérêts, vous chargez inutilement votre conscience, et vous vous attirez, ainsi qu'à votre Congrégation, le blâme et les reproches des personnes prudentes et consciencieuses. Sachez bien que vous ne jouirez d'un repos assuré que par votre soumission entière et l'acceptation de ses ordonnances et conseils, qui n'ont d'autre but que la gloire de Dieu et votre bien spirituel et temporel. C'est d'ailleurs ce que nous nous sommes efforcé de faire comprendre à nos fils spirituels, les deux Pères assistants et le P. Clément Tabib, lors de leur dernière visite. Ils nous ont même promis de mettre à exécution tous nos conseils paternels dès leur arrivée dans vos couvents (1). Or, par

(1) Ce n'était pas vrai, les Chouérites ne s'étant engagés à rien, soit devant le

votre présente lettre, nous nous sommes assuré que vous persistez toujours dans votre première résolution, que vous êtes toujours décidés à résister à l'autorité de votre métropolite. Par suite, il nous est absolument impossible de prendre votre défense en ces circonstances malheureuses, et nous ne saurions guère non plus vous permettre de vous guider ainsi par vos propres lumières. Car vous vous trompez grossièrement, et vous faites preuve d'une audace incroyable en combattant l'autorité épiscopale instituée par Dieu même, et fortifiée par les décrets de son Eglise catholique et par les saints canons. Cette autorité s'étend principalement aux monastères des moniales qui sont soumises immédiatement au pouvoir de l'évêque du diocèse en tout ce qui concerne leurs affaires spirituelles et même leur aumônier et leur confesseur ordinaire ou extraordinaire. Or, il est prouvé à votre connaissance que celui qui possède une juridiction immédiate a toujours, par le fait même, un pouvoir suprême en tout ce qu'il juge convenable pour le bien des âmes confiées à sa direction par le Dieu tout-puissant, qui doit lui en demander un compte rigoureux au terrible jour du jugement.

C'est pourquoi nous vous recommandons dans le Seigneur, à vous qui avez une vocation toute spirituelle, de mettre de côté toute vue humaine, suivant le conseil du divin Apôtre, et de vous guider par l'esprit du Christ, qui est un esprit de paix et de calme, imitant sa douceur et son humilité, afin que vous trouviez le repos pour vos âmes. Car le Christ lui-même fut obéissant à son Père jusqu'à la mort, et à la mort de la croix; par suite, Dieu l'a élevé au-dessus de tous, et lui a donné un nom qui domine tous les autres noms. En effet, cette humilité est le bouclier puissant qui nous protégera contre les traits enflammés de l'ennemi, et nous attirera la miséricorde et les grâces divines ainsi que la paix de la conscience et tous les bienfaits temporels; elle est enfin le gage assuré de notre bonheur éternel. Si donc vous souhaitez le bon plaisir de Dieu et le nôtre, soumettez-vous tout de suite à votre métropolite, soyez avec lui un même esprit et un même cœur, comme il convient à des fils dévoués qui s'efforcent de donner beaucoup de consolation à leurs Pères spirituels. Si vous êtes fidèles à nos recommandations, nous nous ferons un devoir de vous protéger, de vous secourir et de vous accorder tous les privilèges dont notre autorité apostolique est capable de vous gratifier.

Cette réponse suffit amplement à votre lettre, ainsi qu'à celle de notre fils spirituel, le P. Flavien Turkmani. Nous avons gardé les copies des lettres de notre Frère Ignace, puisque vous en possédez les originaux. Après le départ des Pères assistants, nous avons envoyé une lettre au P. Athanase Jaghlié, par l'entremise de notre fils spirituel, M. Etienne, fils de Moussa Atallah, de Déir-el-Qâmar; il l'a sans doute reçue, et il

patriarche, soit devant le métropolite. En effet, ils le nièrent sur-le-champ. (Cf. *Rapport*, p. 6.)

vous en a donné connaissance (1). Que la bénédiction soit sur vous une deuxième et une troisième fois.

† ATHANASE, *patriarche d'Antioche et de tout l'Orient.*
L. S. (2).

Ecrit le 20 janvier 1791.

En d'autres circonstances, ce beau sermon sur l'obéissance et l'humilité eût pu rencontrer un auditoire favorable; mais, à cette époque, les esprits étaient montés, les cœurs ulcérés, et les dévouements se faisaient de plus en plus rares. En réalité, Athanase signifiait aux Chouérites ou bien d'avoir à se soumettre à son encyclique, ou bien d'avoir à encourir sa disgrâce.

Cette dernière intimation n'est cependant pas de lui, ajoutent les Chouérites; car, en vérité, le patriarche n'est pas précisément doué de ce caractère turbulent qui produit partout l'agitation et le dérèglement. Mais celui qui ne le quitte point ne lui fait grâce d'aucun moment de repos. Il est toujours à ses côtés, soit par sa présence physique, soit par ses lettres successives et ininterrompues. C'est lui seul qui l'excite contre les religieux, en les lui représentant sous les couleurs les plus noires (3).

Nul doute que ces lignes ne dépeignent au vif le fougueux métropolite de Beyrouth tel que l'histoire nous le représente dès les premiers jours de son épiscopat, et tel qu'il restera jusqu'à la fin de sa vie.

Le *Rapport* à la Propagande conclut ainsi cette période de la querelle :

Lorsque le Supérieur général et les assistants se rendirent parfaitement compte des dispositions malveillantes du patriarche, en connivence avec Sarrouf, dont les ordonnances intempestives n'aboutiraient sûrement qu'à la ruine de notre Congrégation, ils résolurent fermement de faire appel au tribunal de votre Sacrée Congrégation, qui est pour nous le bouclier puissant contre tout agresseur (4).

(A suivre.)

PAUL BACEL,
prêtre du rite grec.

Syrie.

(1) Cette lettre au P. Athanase Jaghlié, que nous ne possédons pas, interdisait à ce dernier d'aller faire des quêtes à Damas en faveur de sa famille religieuse. Ce contre-ordre avait été causé par Sarrouf, qui excita le patriarche à l'envoyer aux Chouérites, dans le but de les contraindre à rentrer dans la voie de l'obéissance en se soumettant à ses décrets. « Vous n'irez à Damas, y est-il dit, d'après le rapport des Chouérites, que lorsque votre Congrégation se sera pleinement soumise à nos ordonnances apostoliques. » (Cf. *Rapport*, p. 11.)

(2) Cette lettre est citée *in extenso* dans les *Annales*, t. Ier, cah. LVI, p. 560-561, et elle est résumée dans le *Ristretto*, n° 18.

(3) *Rapport*, p. 13.

(4) *Rapport*, p. 14.

NÉO-MARTYRS ORTHODOXES

LES NÉO-MARTYRS DE JANNINA : GEORGES, JEAN ET ANASTASE

Georges de Jannina, pendu en 1838.

1. Georges et le mythe éleusinien.

Georges de Jannina le néo-martyr, que les Épirotes et les Albanais orthodoxes nomment Georges *le Foustanellas* ou le porteur de foustanelle, n'est ni dans la deuxième édition augmentée du Synaxaire de Nicodème l'Hagiorite, ni dans les volumes des Ménées. Et pourtant, c'est un des saints les plus populaires de l'Épire (1).

Voici ce qu'un *hémérologion* (calendrier, almanach) épirote en dit : « Janvier 17, fête de saint Antoine le Grand et de Georges le néo-martyr. » Plus loin, dans la liste de très grandes fêtes, il ajoute : « Le 17 janvier, à Jannina et dans toute l'Épire, on célèbre l'anniversaire de la mort du néo-martyr Georges..... Ce jour est consacré à cette fête panépirote. » (2) Jannina est la capitale de l'Épire turque qui, après le long et pénible siège de Bizani, est tombée au pouvoir du roi Constantin quelques jours avant l'assassinat du roi Georges son père. Elle fut, durant le moyen âge, un foyer de civilisation et d'hellénisme.

Il y a quatre ou cinq années, j'avais été frappé, en visitant l'église du Prophète Élie, au Pirée, de voir parmi les icones des saints un beau palikare à foustanelle tenant dans ses mains une palme, et mis à mal dans les tableautins qui illustrent sa légende, par d'affreux bourreaux habillés en Turcs. Plus tard, je le retrouvai dans des chapelles de campagne. Je demandai le détail de sa vie à deux ou trois prêtres grecs. « C'est Georges le Foustanellas, patron des Efzones. Il fut pendu à Jannina. C'est tout ce que nous savons. » Et je ne m'en inquiétai plus. — Les Efzones sont des soldats grecs des régions de montagnes qui portent le pittoresque costume gréco-albanais, le fez à gland, le gilet

---

(1) Pour la signification que les Grecs attachent à ce titre de saint et de néo-martyr, on se reportera à mon article précédent, *Echos d'Orient*, septembre 1913, p. 396. Il est évident que, pour nous catholiques, Georges n'est ni un saint ni un martyr.

(2) Dodonis, Ἠπειρωτικὸν ἡμερολόγιον. Athènes, 1896, p. 19.

turc, la foustanelle blanche et les *tsaroukia*, ces énormes souliers à pompon rouge (1).

Le célèbre Lenormant, auquel les études d'archéologie grecque et orientale doivent tant, avait eu plus de curiosité. A la vue de cette icone qu'il avait, dit-il, rencontrée dans des églises rurales des environs de Constantinople, il avait, s'appuyant sur je ne sais quel conte bleu d'un pédant de village, imaginé une curieuse histoire. Démétrius, paysan de Jannina, était un jeune homme de remarquable beauté. Le pacha Kara Scheïtan (*le diable noir*), homme plein d'astuce et perdu de vices, lui proposa un jour de céder à ses infâmes désirs. Démétrius ayant refusé, fut mis à mort. Lenormant, car il faut prouver que c'est de Georges qu'il parle, ajoute que le culte du martyr a son berceau à Jannina.

Mais il ne se contente pas de raconter.

N'est-il pas curieux, ajoute-t-il, de rencontrer en Épire, dans le pays même où certaines traditions prétendent qu'avait régné Aidoneus, où l'on montrait une bouche des enfers, où l'on plaçait l'enlèvement de Proserpine, cette histoire?

Ainsi, dans la pensée du grand archéologue, le pacha Kara Scheïtan est Pluton, et Démétrius est Proserpine! Un moment le sexe de la victime l'embarrasse, mais il ne s'arrête guère à l'objection.

Un éphèbe, dit-il à peu près, pouvait se substituer à la déesse vierge enlevée. L'histoire de Démétrius est d'ailleurs tenue pour fausse, et son culte n'a jamais été reconnu par l'Église orientale (2).

Lenormant, quelques lignes auparavant, avait raconté, d'après le récit qu'il avait entendu à Éleusis même de la bouche d'un prêtre albanais centenaire, vers 1860, la fantastique histoire de sainte Dimitra, la Déméter du mythe éleusinien. Le R. P. Delehaye, rendant compte dans les *Analecta Bollandiana* de l'ouvrage de Lawson, *Modern greek folklore and ancient greek Religion*, qui répète cette histoire, écrit à ce propos :

Il faut se défier de l'imagination de Lenormant; ou si l'histoire est vraie, c'est un monstre de la fantaisie populaire..... (3)

---

(1) Ce costume, déjà rare à Athènes, sauf les jours de fête, est celui des paysans de certains villages et bourgs de l'intérieur.

(2) LENORMANT, *Monographie de la voie sacrée éleusinienne*. Paris, 1864, t. Ier, p. 402.

(3) *Analecta Bollandiana*, 1910, p. 460.

Le docte Bollandiste est un peu sévère pour Lenormant et pour la prétendue sainte Dimitra. Lenormant a simplement embelli une capricieuse légende du folklore albanais, et, par un procédé littéraire qui ne trompe aucun lecteur attentif, il l'a mise dans la bouche d'un papas centenaire. Le piquant de l'histoire, et qui montre bien qu'elle a dû lui être racontée avec des détails précis, c'est qu'elle est reliée au monastère de Phanéroméni, de l'île de Salamine, qui est à deux heures en barque à voile (quatre ou cinq fois j'ai fait la traversée) des ruines du temple d'Éleusis. Lenormant n'a pu inventer que le fils du vieux Kalio (Nicolas), après avoir enlevé à l'aga-sorcier de Souli la fille de sainte Dimitra, revêtit, selon son vœu imprudent, le *rasso* de caloyer dans le couvent de Phanéroméni (1).

Je me suis arrêté sur ce Démétrius de Lenormant parce que c'est vraiment un exemple remarquable de la tendance qu'ont les archéologues, depuis un siècle, à réduire l'hagiographie grecque aux formes de la mythologie classique. Et les études de mythologie et de rites comparés qui sont à la mode depuis quelques années, et qui sont conduites dans un esprit radicalement antichrétien, ne sont pas faites pour arrêter ce dangereux courant (2). D'après la théorie, sainte Pélagie, par exemple, serait Aphrodite marine; les anargyres Cosme et Damien seraient les Dioscures, saint Georges serait Déméter, le prophète Elie serait Hélios, saint Denys serait Bacchus, saint Christophe serait un cynocéphale, saint Donnat serait Pluton, l'Aidoneus du Démétrius de Lenormant. L'hagiographie devient une suite de combinaisons ingénieuses, de rapprochements forcés et de jeux de mots. Pour avoir suivi de très près les études de deux ou trois savants lancés sur cette piste, je puis bien dire que rien n'est plus décevant ni n'aboutit à si piteux résultat.

Pourtant, je ne pense pas qu'on ait une deuxième fois, à l'exemple de Lenormant, essayé de retrouver un mythe grec dans l'histoire d'un paysan épirote mort il y a quatre-vingts ans à peine (3). Bien plus, Lenormant vit les icones non de Démétrius, mais de Georges, vers 1860, une vingtaine d'années après son martyre.

La véritable histoire de Georges, la voici, traduite et résumée d'après l'acolouthia ou office de sa fête.

---

(1) Lenormant, *Monographie, tom. cit.*, p. 398.

(2) Chose curieuse, les Grecs, si pointilleux dans leurs rapports avec les Latins, accueillent avec faveur ces théories du protestantisme allemand, qui détruisent radicalement le culte des saints, ainsi transformés en personnages mythiques.

(3) Un jeune homme d'Athènes me dit que sa grand'mère, qui est de Jannina, a connu la famille de Georges.

2. La passio.

Georges naquit en 1810, dans le village de Tsourchli, de l'éparchie de Grévéna, de paysans modestes, Constantin et Basilo. Il n'apprit pas à lire. Orphelin dès l'âge de huit ans, il fut recueilli et élevé par ses frères aînés. Ayant grandi, il entra comme domestique au service d'un officier turc, Hadji Abdoullah. C'était vers 1830; le gouvernement turc avait recommandé à ses fonctionnaires de *turciser* leur personnel. Les domestiques turcs de l'officier le surnommèrent donc Hassan-aga; et comme Georges protestait, pour le taquiner davantage, ils l'appelaient le giaour Hassan. Mais le jeune chrétien s'indignait : « Je m'appelle Georges, disait-il, fils de Constantin. »

L'année 1836, Hadji Abdoullah fut envoyé de Grévéna à Paramythia comme gouverneur, puis à Philiatais. Dénoncé comme Turc au cadi de Jannina, Georges comparut devant son tribunal et fut renvoyé sans plus. (Il est probable, car le texte n'est pas très clair, qu'il avait été accusé par des envieux d'avoir, étant Turc, enfreint la loi du prophète.) — Puis il se maria avec une Grecque de Jannina, Hélène, qui, l'année suivante, lui donna un fils. Il le fit baptiser sous le nom de Jean.

Le bon cadi avait été remplacé dans son poste. Les ennemis de Georges de nouveau l'accusèrent, et, le mercredi 12 janvier 1838, il fut arrêté par le commissaire Ibrahim pacha à l'agora, sous le prétexte d'outrage au prophète, et conduit à la prison. Le métropolite Joachim II, qui devint patriarche en 1860, essaya de s'interposer, mais le cadi voulait que Georges devînt Turc. Il le retint donc en prison, et le fit mettre à la torture, « comme à Rome les Romains firent au mégalomartyr Georges », remarque le biographe. Joachim intercéda encore auprès du vizir Moustapha pacha sans plus de succès que la première fois.

Dans sa prison, Georges subit des outrages sans nom et d'épouvantables tortures : coups de fouets, piqûres, aiguilles enfoncées sous les ongles, pierre pesante posée sur la poitrine. Le samedi, il comparut devant le tribunal, et le cadi lui donna à choisir entre ces deux extrémités : être comblé d'honneur en qualité d'Hassan, ou être pendu en qualité de Georges. Trois fois l'infortuné fut ramené devant ses bourreaux, et trois fois il déclara vouloir mourir plutôt que d'abjurer le christianisme. Le lundi 17, à 6 heures du matin, il fut pendu près du pont qui est au bas de la citadelle.

La nuit suivante, un gardien vit le cadavre enveloppé d'une lueur brillante. Estimant que c'était une punition d'Allah, qui se vengeait ainsi d'un mécréant, il appela, pour être témoin du prodige le cadi,

qui, à son tour, appela le vizir. Tous deux pensaient que, le lendemain, le cadavre serait consumé par le feu. Mais à l'aube on le retrouva intact. Une femme turque enleva même un des bas du cadavre, l'appliqua sur une malade, et la fièvre disparut. Le vizir connut ce deuxième prodige. Inquiet, et se sentant coupable, il manda de nuit le métropolite, et lui ordonna de dépendre le corps et de l'ensevelir. Georges fut enterré en grande pompe, μὲ δοξολογίας, dans la Métropole.

Le néo-martyr a fait et fait beaucoup de miracles en faveur des fidèles et des infidèles, des orthodoxes et des hétérodoxes, de ses compatriotes et des étrangers, et personne, à Jannina, n'oserait nier qu'il soit saint et thaumaturge (1). Ceci, je l'ai entendu de la bouche du patriarche Joachim II à Constantinople même, en 1876. Il me racontait les larmes aux yeux la *passio* du martyr. « Oui, mon enfant, disait-il, ce palefrenier se sanctifia, et moi, misérable archevêque, je vis dans le péché. Devant son corps je n'ai pas chanté les prières pour les défunts, mais une hymne d'actions de grâces. L'année suivante, à la demande des fidèles qui voulaient célébrer sa fête, je composai une *acolouthia* (office). La voici; fais-la imprimer. » Elle fut imprimée une première fois à Corfou, en 1876; puis à Athènes, en 1886, en 1896 et en 1898. La cinquième édition, c'est-à-dire celle-ci, a été publiée à Athènes aux frais de B. D. Zotos Molottos. Par *leur intercession*, ὁ Christ Dieu, aie pitié et sauve-nous (2).

3. Observations. L'office ou acolouthia.

Ce récit a tous les caractères d'authenticité. Georges est condamné au gibet sous le prétexte d'apostasie. Dans la réalité, on ne voit pas, que, à l'exemple de plusieurs néo-martyrs, il ait jamais professé l'islamisme. Au contraire, il a toujours protesté contre le nom turc de Hassan, que ses compagnons lui donnaient; il a épousé une Grecque; il a fait baptiser son fils, et le métropolite n'hésite pas à le réclamer au cadi. Enfin, le métropolite le fait enterrer dans l'enceinte qui entoure sa cathédrale et compose pour lui une acolouthia (3).

(1) Sur ces miracles, lueur mystérieuse et guérisons, auxquels personnellement je ne crois pas, voir une judicieuse note du R. P. Maupréaux, dans la *Revue Augustinienne*, 1907, t. X, p. 324. *Le Miracle hors de l'Eglise catholique.*

(2) Cette acolouthia a été publiée dans un fascicule de 80 pages in-8° qui a pour titre ἀκολουθία τῆς ἁγίας μεγαλομάρτυρος Αἰκατερίνης, Athènes, 1900, *aux frais de Zotos Molottos*. Le nom de ce brave homme est imprimé trois fois dans le fascicule de *trois* manières différentes, et le titre ne dit absolument rien de ce que contient l'opuscule. Tout, en Grèce, est traité de cette façon, pour le supplice ou la joie des chercheurs, qui souvent ne trouvent pas ou trouvent plus qu'ils ne cherchent. L'acolouthia de Georges, ἡ ἄθλησις τοῦ ἁγίου ἐνδόξου νεομάρτυρος Γεωργίου τοῦ ἐξ Ἰωαννίνων, va de la page 33 à la page 48.

(3) Cette *acolouthia*, quelle est-elle? Je n'ai pas vu d'autre édition que celle de

Comme on voit, nous sommes loin de Kara Scheïtan, le diable noir, de Proserpine et d'Aidoneus, et des mythes éleusiniens. De la création mythologique de Lenormant, il reste l'icone qu'il a vue à Constantinople dans des chapelles de campagne; c'est la même que j'ai vue pour la première fois, il y a quatre ou cinq années, dans l'église du Prophète Élie, au Pirée, sur la colline de Castella.

Elle est également honorée à Athènes, à ma connaissance, dans trois églises. D'abord aux Saints-Apôtres, sur la pente de l'Acropole, tout près de la stoa d'Attale. Sur les murs de la disgracieuse nef ajoutée au chœur byzantin de la vieille église, un peintre sans talent a placé, parmi des fresques médiocres, qui commémorent des scènes de la Passion de Notre-Seigneur et quelques saints glorieux du calendrier orthodoxe, le néo-martyr Georges de plus d'un mètre de hauteur, en costume d'Épirote, foustanelle blanche et knémides de toile. L'air jeune et décidé, le buste serré dans le gilet étroit, la jupe bouffante et la moustache bien fournie, il doit remplir d'admiration les vieux palikares de ce quartier, qui n'a guère changé depuis l'époque turque. — De même, tout près de la gare du Théséion, entre le temple et le Dipylon, dans l'église des *Asomatôn* (c'est-à-dire des Saints-Anges), il est dans une icone à laquelle sont accrochés des *ex-voto*.

Mais le centre de son culte à Athènes est à la *Panaghia Chrysospiliotissa*, rue d'Éole. Une grande icone de 1m,20, dans un encadrement très riche, le représente toujours dans son costume de foustanellas, en foustanelle blanche, casaque rouge, une sorte de manteau rouge à traîne, un gilet noir et des bas noirs. Au-dessous, une petite icone très ancienne que les fidèles viennent baiser, avec des *ex-voto* en tôle repoussée signalant des grâces obtenues; un bambin guéri d'une jambe coupée. La tête du Saint est drôlement surmontée d'un nimbe de métal de forme singulière, un fez turc d'où partent des rayons lumineux. Douze tableautins dans la grande icone illustrent la vie et la *passio* du néo-martyr, et une inscription indique qu'elle fut offerte le 17 janvier 1884 par les Épirotes d'Athènes et du Pirée. Comme je sortais de l'église, une brave femme, qui m'avait vu prendre des notes, m'arrêta sur le seuil.

C'est le patron des Efzones, que les Turcs appellent Fils du Diable, tant ils les craignent. Le 17 janvier, ils viennent tous baiser l'icone et

---

Molottos. Il se peut que ce soit celle-là, bien que le titre l'attribue d'une façon très insolite au papas Basile Thébain. La question est importante, à cause de la qualité du personnage.

faire brûler un cierge de deux sous. De même ils sont venus, avant de partir au siège de Jannina, se mettre sous sa protection.

Le 17 janvier, qui est le jour de saint Antoine, ermite, la foule est grande à Jannina, où le corps de Georges est enterré dans le péribole de la métropole. Grecs, Épirotes, Albanais du Sud, les Albanais musulmans eux-mêmes avec les Juifs accourent à son tombeau, et ce sont fêtes liturgiques et réjouissances populaires. Le *Foustanellas*, comme l'assure son biographe, opère des miracles, et dans le pays même personne n'oserait mettre sa puissance en doute.

L'acolouthia a été composée par le papas Basile Thébain, guéri lui-même au tombeau du néo-martyr. L'office suit de très près celui de saint Antoine, mais il n'a pas de *canon*. Étudié au point de vue littéraire ou liturgique, il est fort peu intéressant. Mais nous n'y cherchons que des renseignements sur Georges.

Presque partout il est associé à la gloire et à l'action surnaturelle de saint Antoine. Je traduis trois ou quatre tropaires (1).

En ce jour, pleins d'allégresse, nous sommes réunis pour célébrer avec éclat ta mémoire, ô néo-martyr Georges. — Enflammé par le divin amour, tu as dédaigné toute gloire terrestre; tu as confessé le Christ et tu as reçu par le gibet la mort. — Tu as quitté ce monde, mais c'est pour les cieux, et tu es devenu le compagnon des anges.

Allons, chrétiens, dans nos chants célébrons le grand ascète, le législateur du désert, Antoine, et le néo-martyr de Jannina, Georges. — L'un, par la pratique d'une vie continente, l'autre par un combat glorieux, proclamèrent avec force devant les tyrans et devant les démons le nom du Sauveur et leur foi irréprochable. — Aussi dans le ciel, où de Dieu ils ont reçu la couronne de la victoire, se mêlent-ils aux chœurs des saints, glorifiant dans leurs cantiques le Christ Dieu, Sauveur de nos âmes.

La ville de Jannina et l'Épire tout entière, ô trois fois bienheureux Georges, *célèbre* ton anniversaire. — Elle possède un joyau précieux, un trésor, je veux dire ton glorieux tombeau, d'où jaillit abondante et intarissable la grâce des guérisons miraculeuses.

La multitude des Athéniens et de tous les pieux chrétiens exulte, ô trois fois bienheureux Georges, dans l'allégresse de ce jour de fête; — car tu as dans le stade proclamé le nom du Christ, et, en vrai martyr, sous tes pieds tu as foulé le serpent très pervers.

---

(1) Ces tropaires étant faciles à trouver, je ne donne pas de références détaillées. (Cf. p. 37, 38, et 48 de l'Acolouthia.)

4. Les néo-martyrs Jean et Anastase de Jannina.

L'hagiographie populaire néo-grecque est une immensité. Sur le point de fermer l'acolouthia de Georges, je lis ce tropaire :

Appuyés sur l'invincible croix, comme des flambeaux vous illuminez les fidèles; et des infidèles vous êtes la terreur. — Vous faites des miracles, glorieux martyrs Jean et Georges.

Il s'agit sans doute du précurseur, saint Jean-Baptiste, un des patrons de Jannina, très honoré au monastère de Plaisia, où « chaque année, le 29 août, dit naïvement l'*hémérologion,* environ dix mille Épirotes vont en pèlerinage, et, se répandant dans la plaine, forment des chœurs, dansent et se divertissent jusqu'au soir ». (1)

Mais voici un autre tropaire :

Chrétiens, dans nos hymnes, célébrons Georges le néo-martyr, le rejeton de la terre épirote, et avec lui Jean, le glorieux enfant de Jannina. — Tous deux, dans un brillant combat, par leur foi dans le Sauveur, mirent en déroute les ennemis. — Les voilà réunis au chœur des martyrs.

Ce n'est plus le précurseur! — Ce Jean de Jannina, encore un néo-martyr.

Le calendrier épirote marque au 18 avril : fête de saint Jean et du néo-martyr Jean de Jannina. Les Ménées du mois d'avril au même jour, après le Synaxarion de sainte Athanasie, la caloyère d'Égine, qui est elle-même aux *propria officia* de l'archidiocèse latin d'Athènes, ont cette mention : Le même jour, mémoire du saint néo-martyr Jean de Jannina, qui fut martyrisé en l'année 1525; et ce distique : « Jeté dans la fournaise, ô Jean, tu chantais au Christ l'hymne d'actions de grâce. » (2)

Ce Jean était tailleur de son métier. Étant à Constantinople, il fut dénoncé comme chrétien. Conduit devant le juge, il couvrit de confusion ceux qui le voulaient faire apostasier. Après de terribles supplices, il fut jeté au feu. Sa *passio* est au *Néon Martyrologion* de Nicodème l'Hagiorite.

Il est un autre néo-martyr originaire de Jannina, qui fut décapité pour la foi orthodoxe, et dont le nom ne se trouve pas dans les Ménées, bien qu'il soit dans le Synaxaire de Nicodème. C'est le caloyer Anastase.

Il était hiéromoine, c'est à-dire moine-prêtre. En 1743, il entendit parler de la mort récente du moine russe Constantios qui, ayant renié la foi, s'était repenti et avait eu la tête tranchée. Il lui vint le désir du

(1) Dodonis, *op. cit.*, p. 20. Les deux tropaires, p. 39 et 40 de l'Acolouthia.
(2) Μηναῖον τοῦ Ἀπριλίου, édition Paraskevopoulos. Athènes, 1904, p. 68.

martyre. Sur son chemin, il rencontra un caloyer renégat qui instruisait un groupe de Turcs. Alors il se met à le traiter d'aveugle et de fou, et à vitupérer les auditeurs. Ceux-ci, ne pouvant supporter l'insulte, le conduisent tout de go au vizir, auquel il tient les mêmes propos, et qui lui fait trancher la tête comme au néo-martyr Constantios (1).

Le nom de Constantios le Russe est, dans les Ménées, au 26 décembre. La *passio* d'Anastase a été publiée dans le *Néon Martyrologion*. Voici le distique que Nicodème lui consacre : « Anastase s'est dressé une double couronne : le sacerdoce et du sang. » (2)

De Jean et d'Anastase de Jannina, de leurs icones et du culte qu'on leur rend, je n'ai rien cherché à savoir. Mais une après-midi de juin je suis monté sur la colline de Castella, d'où l'on voit la mer Saronique jusqu'au cap Sounion, et l'Acropole toute blanche de marbre sur son rocher brûlé par le soleil, et je suis entré quelques minutes dans l'église du Prophète Élie. Une vieille Crétoise détaillait à un gamin en guenilles les quatre tableautins de l'icone, et le gamin s'émerveillait devant la foustanelle, le minaret, le paysage turc et l'énorme pierre qui pèse sur la poitrine du néo-martyr. La vieille fit trois *métanies* (prostrations religieuses fort en usage chez les Grecs), et le petit bonhomme, se haussant sur ses courtes jambes, baisa l'icone avec un bruit de lèvres. Evidemment pour eux, à cette minute, le *Foustanellas* était le plus grand des saints.

LOUIS ARNAUD.

Athènes.

(1) DOUKAKIS, Νέον Μαρτυρολόγιον. Athènes, 1897, p. 48. Il ne faut pas confondre cet opuscule avec le *Néon Martyrologion* de Nicodème.

(2) Συναξαριστής, édition Nicolaïdès Philadelphe. Athènes, 1868, t. II, p. 254.

L'ÉGLISE SYRIENNE DU MALABAR

Les *Échos d'Orient* ont, à mainte reprise, publié des études sur les Églises orientales, mais ils s'étaient bornés jusqu'ici à peu près exclusivement aux chrétientés de rite byzantin et n'avaient pas encore fait connaître les communautés plus modestes, mais non moins intéressantes, qui portent avec plus de raison que d'autres le nom d'Églises orientales. Il nous a paru bon de combler cette lacune et d'étudier au moins quelques-unes d'entre elles, dans la mesure où elles peuvent être connues à l'heure actuelle, car on est loin d'avoir dépouillé tous les documents qui les concernent.

Une bonne fortune nous a permis de réunir sur l'une d'elles des renseignements précieux qui ne sont pas connus du grand public européen. L'Église syrienne du Malabar, aux Indes, malgré l'intérêt que présente son histoire et l'importance qu'elle a prise de nos jours, restait dans une profonde obscurité, que la distance était loin d'atténuer. Il a cependant paru à son sujet des ouvrages remarquables depuis le XVIIe siècle, mais on n'avait pas encore, à notre connaissance, publié une étude complète sur la question. Ce sont ces documents que nous avons utilisés, en y joignant de nombreux détails inédits que nous ont aimablement fournis les Révérends Pères Carmes déchaussés, missionnaires au Malabar (1).

*
* *

Le Malabar est cette région de l'Inde anglaise qui, des environs de Mangalore, s'étend tout le long de la côte occidentale jusqu'au cap Comorin, du 14e au 8e degré de latitude Nord, et qui est limitée à l'Est par la chaîne des Ghâtes. Toute la partie septentrionale dépend de la présidence de Madras, tandis que la partie méridionale, celle qui seule nous intéresse ici, forme deux royaumes, ceux de Cochin et de Travancore, qui sont tributaires de l'Angleterre. Le royaume de Cochin, celui des deux qui se trouve le plus au Nord, a une superficie de 3 523 kilomètres carrés et comptait, au recensement officiel de mars 1911, 918 110 habitants, parmi lesquels 197 953 catholiques (2). Le royaume

(1) Nous remercions tout spécialement le R. P. André de Sainte-Marie, directeur des *Missions des Pères Carmes déchaussés*, à Courtrai, et le R. P. Géréon de Saint Joseph, professeur au Séminaire central de Puttenpally (Travancore, Indes).

(2) En dehors des catholiques, il y avait 615 708 Hindous, 32 768 Syriens dissidents, 2 361 protestants, 63 821 musulmans, 4 178 animistes, et 1 1775 Juifs.

de Travancore s'étend entre celui de Cochin et le cap Comorin. Sa superficie est de 17 411 kilomètres carrés, et sa population de 3 428 975 habitants (1911), dont 467 131 catholiques (1). Les 665 084 fidèles que l'Église romaine possède dans ces deux royaumes se divisent en deux catégories bien distinctes. Les catholiques de rite latin, au nombre de 270 000, appartiennent au diocèse de Cochin, desservi par des prêtres séculiers portugais, au diocèse de Quilon et à l'archidiocèse de Vérapoly, confiés, le premier aux Carmes déchaussés de Belgique, le second à ceux d'Espagne. Les catholiques de rite syriaque (413 142 dans toute l'Inde en 1911) dépendent de quatre vicaires apostoliques de leur rite établis à Changanacherry, Ernaculam, Kottayam et Trichur. A côté de ces fidèles de rite syriaque, qui sont les fils de l'Église romaine, il y en a 313 162 autres qui vivent en dehors d'elle et qui se divisent en plusieurs sectes différentes, d'importance fort inégale. C'est à ces 728 304 chrétiens de rite syriaque que nous consacrerons cette étude.

I. — Histoire.

Comment expliquer la présence, sur cette côte lointaine, d'une population chrétienne appartenant à un rite oriental et connue déjà depuis plusieurs siècles?

Si nous consultons les traditions locales, la réponse est des plus simples. L'Église syrienne du Malabar remonte à l'apôtre saint Thomas, qui évangélisa l'Inde où il fut martyrisé. Voici ce que les indigènes racontent à ce sujet. Après avoir annoncé l'Évangile chez les Parthes, et fondé les Églises de la Syrie orientale et de la Mésopotamie, l'apôtre se rendit aux Indes en passant par Socotra. Il aborda en l'an 52 à Cranganore, simple bourgade aujourd'hui, mais qui a joué un grand rôle dans l'histoire. En quelques années il convertit un bon nombre de familles de brames et fonda sept Églises le long de la côte du Malabar : Niranam, Quilon, Chayal, Cockamangalam, Maliankara (Cranganore), Kottakaw et Palur. Le P. Du Jarric, S. J., se faisant l'écho de cette tradition, raconte dans son *Thesaurus rerum indicarum* (Bordeaux, 1616, p. 339) que saint Thomas établit huit archevêchés en Orient, parmi lesquels celui du Malabar. Poursuivant son chemin, l'apôtre alla évangéliser d'autres parties de l'Inde et obtint la couronne du martyre en l'an 67 à Mylapore, un peu au sud de Madras. C'est là qu'il fut enterré.

L'apostolat de saint Thomas dans les Indes n'a malheureusement

(1) Le Travancore possède 2 298 390 Hindous, 278 537 Syriens schismatiques, 139 930 protestants et 226 617 musulmans.

aucun document à montrer pendant les trois premiers siècles pour prouver son authenticité. Ce n'est pas une raison cependant pour le rejeter sans examen et pour nier la légitimité d'une tradition constante aux Indes depuis une époque fort ancienne. A ce compte-là, une foule de traditions soi-disant solidement établies chancelleraient sur leurs bases.

Tout d'abord, l'évangélisation du Malabar par saint Thomas ne présente aucune invraisemblance. Outre qu'on ne peut point indiquer d'une façon certaine les pays qu'il a parcourus, il existait au premier siècle des relations commerciales assez actives avec les Indes, soit par la mer Rouge, soit par le golfe Persique, pour que le voyage de l'apôtre puisse être considéré comme possible. Mais il y a des preuves positives qui, à partir du IVe siècle, sont venues étayer la tradition primitive. Tout d'abord, plusieurs textes prouvent l'existence d'un tombeau de saint Thomas aux Indes. Saint Éphrem, dans une hymne consacrée aux reliques du Saint, fait dire à Satan : « L'apôtre que j'ai tué aux Indes vint à ma rencontre à Edesse », faisant ainsi allusion au transfert des reliques de saint Thomas. On pourrait encore citer plusieurs textes analogues tirés des hymnes de saint Ephrem. Saint Grégoire de Tours, dans son ouvrage *Gloria martyrum*, rapporte le récit que lui fit un pèlerin gaulois : « Dans la partie de l'Inde où avaient été primitivement ensevelis les restes de l'apôtre saint Thomas, il y avait un monastère avec une église aux dimensions extraordinaires et savamment ornée; après un long intervalle de temps, les reliques du Saint ont été transportées à Edesse. » Le calendrier syriaque porte à la date du 3 juillet : « Saint Thomas fut percé d'une lance dans l'Inde. Son corps est à Urhai (Edesse), où il a été apporté par le marchand Khabin. » Enfin, les chroniques anglo-saxonnes racontent que le roi Alfred le Grand, pour remercier Dieu des victoires qu'il lui avait accordées en 883, envoya des présents non seulement au tombeau de saint Pierre, à Rome, mais aussi à ceux de saint Thomas et de saint Barthélemy, aux Indes (1).

Les textes ne manquent pas non plus qui attribuent l'évangélisation de l'Inde à saint Thomas. Dans une de ses homélies, saint Grégoire de Nazianze s'écrie : « Quoi! Les apôtres n'étaient pas des étrangers? En admettant que la Judée fût le pays de Pierre, qu'ont affaire Saul avec les Gentils, Luc avec l'Achaïe, André avec l'Epire, Thomas avec les Indes, Marc avec l'Italie? » Saint Ambroise écrit pareillement : « Lorsque

(1) Certains auteurs font mourir saint Barthélemy aux Indes, mais il semble bien que ce soit à tort; d'ailleurs, les traditions du Malabar n'ont pas conservé trace de ce fait.

Notre-Seigneur Jésus dit aux apôtres : Allez enseigner toutes les nations, même les royaumes que des montagnes barbares séparent de nous, il assigna l'Inde à Thomas et la Perse à Matthieu. » Nous pourrions multiplier les citations. Bien qu'elles n'aient pas toutes la même valeur, elles témoignent cependant qu'aux premiers siècles il y avait une tradition constante dans l'Église universelle relativement à l'apostolat de saint Thomas dans l'Inde.

Quand même l'évangélisation apostolique ne serait pas un fait historique, on doit toutefois reconnaître, à cause des textes suivants, qu'il y eut de bonne heure une communauté chrétienne sur la côte occidentale de l'Inde. Les actes du concile de Nicée (325) parlent d'un certain Jean qui se présenta aux Pères comme évêque de la Grande Inde et de la Perse, et qui signa les canons conciliaires en cette qualité (1). On admet communément que ce Jean était réellement un évêque syrien du Malabar. Au témoignage de Théophile, surnommé l'Indien, il y avait près des Maldives, en 354, une chrétienté dont la liturgie se célébrait en syriaque. Elle habitait sur la côte occidentale de l'Inde, à Malabar. Cette chrétienté est aussi mentionnée par Cosmas Indicopleustès, en 535, comme habitant Male (Malabar), « le pays où poussent les poivriers » (2). Il ajoute que les chrétiens de Ceylan (qu'il appelle Perses) et ceux de Malabar avaient un évêque résidant à Calliana (Kalyan), ordonné en Perse, et un autre dans l'île de Socotra (3).

Même si l'on rejette entièrement l'authenticité de l'apostolat de saint Thomas dans l'Inde, ce qui nous paraît un peu difficile, il faut donc admettre au moins que le christianisme pénétra d'assez bonne heure dans le pays. Il n'existe malheureusement aucun document ancien qui raconte l'histoire de la chrétienté malabare. On en est réduit aux récits que les premiers missionnaires catholiques recueillirent de la bouche des indigènes au XVIe siècle.

Le British Museum possède une belle collection de manuscrits, lettres et rapports sur les missions des Jésuites dans les Indes. Parmi ces documents, il y a un rapport inédit écrit en portugais, en 1604, par

(1) LABBE, *Sacrosancta Concilia*. Venise, 1672, t. II, l. II, c. XXVII, col. 231. Cf. SAMUEL GIAMIL, *Genuinæ relationes*. Rome, 1902, p. 578.

(2) L. III, P. G., t. LXXXVIII, col. 169.

(3) Les habitants de cette île avaient encore conservé leur foi quand saint François-Xavier les visita en 1542, mais le célèbre missionnaire nous apprend que le nestorianisme s'était infiltré parmi eux. En 1680, quand le Carme Vincenzo Maria di Santa Catarina vint à Socotra, il n'y avait plus trace de l'ancienne chrétienté. Cette extinction était due à l'oppression des Arabes musulmans qui forment aujourd'hui la majeure partie de la population, et aussi à la négligence des patriarches syriens, qui se désintéressèrent de cette communauté lointaine.

un Père de la Compagnie, et qui résume les traditions locales (1). Bien que ces récits ne puissent suppléer complètement au manque de textes anciens, il est bon cependant d'en résumer les points principaux, parce qu'ils sont au moins un reflet de la vérité historique.

Après la mort de saint Thomas, ses disciples demeurèrent fidèles à sa doctrine durant longtemps. Mais, à la suite de guerres et de persécutions, les chrétiens de Mylapore durent se disperser, tandis que ceux de Cochin, plus heureux, n'eurent pas à souffrir et purent s'étendre de Coulac (Quilon) à Palur. Un des chefs du Malabar, Cheruman Perumal, leur conféra même un statut civil particulier. Cette faveur était due à l'influence exercée auprès du souverain par un certain Mar Thomas Cana, qui joua un grand rôle dans la chrétienté du Malabar, où son nom est toujours vénéré. C'était un marchand syrien qui vint s'établir dans le pays avec un petit nombre de ses compatriotes, et qui sut bientôt se concilier les bonnes grâces du prince par les services qu'il lui rendit. Il obtint la ville de Cranganore, où il groupa les chrétiens du Malabar en une petite principauté à peu près indépendante, que les vicissitudes des temps ne tardèrent pas à faire disparaître (2). Cela se passait au IVe siècle, vers 345, d'après les traditions locales; au IXe seulement, d'après les données de l'histoire (3). Il est certain que la persécution des califes détermina à plusieurs reprises des émigrations parmi les chrétiens de la Mésopotamie. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que ceux-ci soient allés se réfugier jusqu'au Malabar, avec lequel ils avaient des relations religieuses et commerciales, et où ils espéraient vivre en paix à côté d'autres chrétiens, leurs frères. Deux autres Syriens, Soper Iso et Prodo, vinrent au Malabar au Xe siècle, et s'établirent à Quilon, où ils bâtirent une église célèbre. C'est là qu'ils moururent en odeur de sainteté.

C'est à peu près tout ce que nous apprend ce document, qui relate les traditions locales. Il ne nous dit point à quelle époque le nestorianisme pénétra dans les Indes. Nous savons déjà que c'est très probablement de la Mésopotamie que le christianisme s'étendit jusqu'à la côte lointaine du Malabar, où il introduisit la liturgie syrienne orientale. Les missionnaires nestoriens, dont l'activité fut considérable pen-

(1) Mnss. du British Museum, vol. 9853.

(2) On a des copies de l'acte de cession faite par Cheruman Perumal.

(3) Plusieurs auteurs insinuent que c'est à cause de ce Thomas Cana et de la popularité dont il a joui aux Indes que les chrétiens du Malabar ont attribué la fondation de leur Eglise à l'apôtre saint Thomas, par une confusion de noms qui n'est pas isolée dans l'histoire. C'est possible, mais cela n'explique pas les textes antérieurs au IXe siècle.

dant plusieurs siècles, et qui se fit sentir jusqu'en Chine, ne tardèrent pas à convertir à leurs erreurs cette population probablement encore assez ignorante, et qui vivait en dehors du monde chrétien. Le patriarche nestorien lui envoya de temps en temps les évêques dont elle avait besoin, et cela dura jusqu'à l'arrivée des Portugais, au début du XVIe siècle (1504).

Les différents voyageurs européens qui ont visité l'Inde du XIIIe siècle au XVIe, comme Marco Polo, Monte Corvino, Jordan de Sévérac, etc., nous apprennent peu de chose sur les Syriens du Malabar. Ils se contentent de dire qu'ils étaient peu nombreux et assez souvent persécutés. En 1330, le Dominicain Jordan de Sévérac fut nommé évêque par le pape Jean XXII pour les chrétiens de ce pays. On lit, en effet, dans la Bulle que le Pape lui confia pour l'accréditer auprès de ses nouveaux fidèles : *Nobili viro domino Nascrinorum et universis sub eo christianis Nascrinis de Colombo.....* Ces *Nascrini*, chrétiens indigènes, ne peuvent être que les chrétiens du Malabar, qui étaient désignés dans leur pays sous le nom de *Nasrani* (Nazaréens). Le Pape les invite du reste à abjurer le schisme et à revenir à l'unité catholique, ce qui ne peut s'appliquer qu'à eux, car on ne connaît pas d'autre chrétienté aux Indes au XIVe siècle : *Quas benigne recipientes et sacris intructionibus quas in doctrina catholicæ fidei vobis facient, vestrarum mentium aures præbentes devotius, animosque vestros quorumlibet schismatum pulsis erroribus, in unitate catholicæ fidei.....* (1) On s'accorde à reconnaître dans *Columbum*, non point la ville de Colombo (Ceylan), qui n'était pas encore bâtie, mais Coulac (Quilon). Nous ne savons pas combien de temps Jordan de Sévérac demeura dans sa mission ni quels résultats il obtint.

Pendant une période assez longue, les Syriens du Malabar furent privés de hiérarchie ecclésiastique. En 1490, ils députèrent une ambassade au patriarche nestorien pour lui demander des évêques. Celui-ci envoya deux moines, qu'il consacra dans cette intention, Thomas et Jean. Thomas retourna en Mésopotamie en 1493, et il en revint quelque temps après avec trois nouveaux évêques spécialement consacrés pour les Indes. Ces trois prélats étaient Jaballa, métropolitain, Denha et Jacob. Bientôt ce dernier resta seul avec l'ancien évêque Jean. Les deux prélats durent entretenir d'assez bonnes relations avec les Portugais, car nous voyons saint François-Xavier faire l'éloge de Mar Jacob dans une

(1) Oderic Raynald, *Annales eccles.*, n° 55. Cf. *Recueil de voyages et de mémoires publié par la Société de Géographie.* Paris, 1839, t. IV, p. 8-9.

lettre adressée, le 26 janvier 1549, à Jean III, roi de Portugal. Et, de fait, ils invitèrent les missionnaires catholiques à venir prêcher dans leurs églises et à instruire le peuple. Mar Jacob mourut à Cochin en 1549. Les deux derniers évêques indigènes furent Mar Joseph Sulaka et Mar Abraham.

A la mort de ce dernier, Mgr Ménézès, archevêque portugais de Goa, travailla à empêcher les Syriens de revenir au nestorianisme. A cet effet, il réunit à Udiamparur (Diamper) un synode célèbre qui marque une date importante dans l'histoire de la chrétienté syrienne du Malabar (1599). Il obligea l'archidiacre nommé par Mar Abraham pour administrer l'Église syrienne durant la vacance du siège à se proclamer solennellement catholique, s'il voulait conserver son titre d'administrateur. L'archidiacre se soumit à cette condition et fit sa profession de foi en malayalam, langue du pays. Outre l'archevêque et les Jésuites, on vit encore au synode 153 prêtres syriens et environ 600 laïques. L'archevêque leur fit condamner à tous les erreurs de Nestorius, acclamer la foi catholique et proclamer la soumission au Pontife romain. Il fit aussi brûler tous les livres qui enseignaient *ex professo* les erreurs de Nestorius, qui racontaient de fausses légendes ou qui traitaient de sorcellerie et de superstition, mais il se contenta, dit-on, de faire corriger les ouvrages qui pouvaient être conservés. Il semble bien cependant que cette destruction s'étendit plus loin que ne le voulait probablement son auteur, et que beaucoup d'ouvrages livrés aux flammes ne méritaient pas tant de rigueur. Prit-on d'ailleurs la peine d'examiner chaque livre en détail, et les missionnaires portugais étaient-ils suffisamment compétents pour un tel examen? Il est bien permis d'en douter. On peut du reste reprocher à Ménézès et à ses collaborateurs d'avoir mis trop de zèle à latiniser et à faire disparaître des usages orientaux très légitimes en eux-mêmes pour leur substituer des pratiques de l'Église romaine, ce qui mécontenta les chrétiens indigènes fort attachés à leurs traditions. De même, au point de vue civil, les autorités portugaises, en voulant imposer trop vite les lois du royaume, causèrent plusieurs fois des troubles dans le pays. Cela explique en partie le schisme qui se produisit cinquante ans plus tard.

Sur la demande de Clément VIII, Mgr Ménézès consacra, avec le titre d'évêque d'Angamale, le P. Francisco Roz (1601), qui fut transféré par Paul V à Cranganore, archevêché nouvellement créé. Mgr Roz mourut après vingt-trois ans d'épiscopat (18 février 1624) à Palur, sa résidence habituelle. Il eut deux successeurs choisis parmi les Pères Jésuites : Mgr Estevâo de Brito (1624-1641), et Mgr Francisco Garcia (1641-1659).

Un schisme éclata sous ce dernier, et prit tout de suite une importance considérable : sur 200 000 Syriens environ, 400 seulement demeurèrent fidèles à l'union (1653). Ce schisme fut l'œuvre de l'archidiacre Thomas Parambil, qui l'avait préparé depuis de longues années avec un autre archidiacre, Georges, auquel il succéda en 1637. La cause principale de cette séparation était la haine des indigènes pour les Jésuites et pour leurs réformes un peu maladroites. Les Syriens refusèrent de se soumettre, et demandèrent des Pères Carmes. Alexandre VII leur en envoya deux, le P. José de Sébastiani et le P. Vincent de Sainte-Catherine, qui travaillèrent tout de suite avec zèle au retour des dissidents à l'unité. Les chefs des révoltés déclarèrent qu'ils ne se soumettraient pas tant que Mgr Garcia serait archevêque. Le P. José de Sébastiani se rendit alors à Rome pour soumettre au Pape les difficultés de la situation. Alexandre VII le consacra évêque et l'autorisa à consacrer à son retour au Malabar deux autres évêques comme vicaires apostoliques. Mgr José de Sébastiani revint aux Indes en 1661. Mgr Garcia étant mort sur ces entrefaites (1659), les retours se firent nombreux : 84 églises furent reconquises, alors qu'il n'en restait que 32 à Thomas Parambil. Une révolution politique survint, qui jeta de nouveau un peu de trouble. Les Hollandais s'emparèrent du Malabar et forcèrent Mgr José de Sébastiani et tous ses religieux à quitter le pays. Avant de partir, l'évêque s'empressa de consacrer un prêtre indigène, Mgr Alexandre de Campo (Chandy Perambil).

Cependant, les Carmes revinrent plus tard, un à un, sans être inquiétés. Ils gagnèrent même les bonnes grâces des gouverneurs hollandais et s'établirent à Cochin. L'évêque Chandy étant mort en 1676, Mgr Raphaël lui succéda (1676-1695). Puis le P. Pierre-Paul, Carme, fut nommé vicaire apostolique du Malabar, avec le titre d'Ancyre (1). Au milieu du XVIIIe siècle, les Syriens étaient au nombre de 150 000, dont 100 000 catholiques et 50 000 schismatiques. Il y avait, en outre, 50 000 catholiques latins.

Le siège de Cranganore était vacant depuis la mort de Mgr Garcia (1659). En 1701, Clément XI y nomma un Jésuite, Mgr Rebeiro. Mais les Syriens de Cranganore déclarèrent qu'ils préféraient rester sous la juridiction du vicaire apostolique, Mgr Ange Francis, dont la juridiction fut étendue par le Pape sur tous les Syriens des diocèses de Cranganore et de Cochin. Les Jésuites ouvrirent un collège à Ampalacad, le collège Saint-Paul, où vint travailler Mgr Rebeiro, qui alla mourir à Putten-

(1) C'était un prince de la maison de Parme; sa mère était la sœur d'Innocent XII.

cherry en 1716. Il eut trois successeurs : Mgr Antonio Carvallo Pimental (1722-1752), Mgr Vasconcellos (1753-1756), et Mgr Salvador Reis, tous trois Jésuites comme lui. Ce furent les derniers titulaires du siège de Cranganore.

De 1678 à 1886, quinze évêques Carmes se succédèrent au Malabar et gouvernèrent les Syriens sans éprouver trop de difficultés, sauf dans la seconde moitié du XIXe siècle. En 1861, un évêque intrus vint de Mésopotamie, envoyé par le patriarche chaldéen catholique, Joseph VI Audo (1848-1878), à la demande d'un prêtre malabar révolté, Antoine Thondanatta, et malgré la défense formelle du Souverain Pontife. C'était Mar Roccos, qui ne resta heureusement que peu de temps, et qui s'en retourna dans son pays d'origine. Le schisme qu'il avait suscité disparut avec lui, pour renaître quelques années plus tard. En 1874, Joseph VI, alors révolté contre Rome, envoya un second intrus, Mellus, qui réorganisa le schisme. Rappelé en Mésopotamie par son patriarche qui avait fait la paix avec le Pape, Mellus eut pour successeur Antoine Thondanatta, qui s'était de nouveau séparé de l'Église catholique. La secte formée par lui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Ce sont les nestoriens ou mellusiens.

Par le Bref *Quod jam pridem* du 20 mai 1887, Léon XIII fit cesser pour les Syriens du Malabar la juridiction de l'archevêque portugais de Cranganore et de l'évêque de Vérapoly, et constitua pour eux deux nouveaux vicariats apostoliques, ceux de Trichur et de Kottayam, qui furent confiés à des évêques latins. Mgr Lavigne, S. J., évêque titulaire de Milève, fut choisi comme vicaire apostolique de Kottayam, et Mgr Medlycott s'établit à Ootacamund, pour gouverner le vicariat de Trichur. C'était un premier pas vers la constitution d'une Église de rite syriaque au Malabar.

En 1896, le Pape alla plus loin encore. Sa vigilante sollicitude pour la conservation des rites orientaux et les demandes réitérées des fidèles Syro-Malabars l'amenèrent à établir, par le Bref *Quæ rei sacræ* du 26 juillet, trois vicariats apostoliques : ceux de Changanacherry, d'Ernaculam et de Trichur, confiés à des évêques indigènes de rite syriaque. Les deux vicariats latins de Kottayam et de Vérapoly disparurent par le fait même. Ce fut une vraie fête au Malabar quand on apprit cette nouvelle organisation ecclésiastique. Les trois nouveaux titulaires, choisis parmi les prêtres séculiers indigènes, furent consacrés à Kandy (Ceylan) par le délégué apostolique, Mgr Zaleski, le 25 octobre 1896, et reçurent de la part de leurs fidèles un accueil triomphal.

Enfin, S. S. le pape Pie X, par le Bref *In universi christiani* du

29 août 1911, rétablit l'ancien vicariat de Kottayam *pro gente sudistica*, c'est-à-dire pour cette catégorie de Syro-Malabars qui sont connus sous le nom de *sudistes*. On croit qu'ils descendent des émigrants syriens établis dans le pays au IXe siècle, et renforcés par un autre groupe venu au Xe. Le nouveau vicariat n'a pas de limites déterminées. Il comprend tous les catholiques sudistes dispersés dans les deux vicariats de Changanacherry et d'Ernaculam. C'est pour mettre fin à des querelles intestines que le Pape fut amené à prendre cette mesure. La majorité des catholiques du vicariat apostolique de Changanacherry étant nordistes, ils supportaient avec peine d'être gouvernés par un prélat sudiste, Mgr Mathieu Makil. Ils créèrent une agitation dans le pays, tinrent des réunions, envoyèrent à Rome des pétitions et firent craindre un nouveau schisme, si on ne leur donnait pas satisfaction. D'autre part, ils annonçaient la conversion en masse des jacobites dans le cas où leurs demandes seraient agréées. Le Pape établit le vicariat de Kottayam et y transféra Mgr Mathieu Makil; les jacobites sont encore à convertir.

Malgré les efforts qui ont été faits à diverses époques, Rome n'a jamais consenti à ce que les catholiques syriens du Malabar dépendissent du patriarche chaldéen de Babylone qui réside à Mossoul. L'exemple d'insubordination donné par le patriarche Joseph VI, il y a quarante ans, n'est pas sans avoir influé sur cette décision (1).

(*A suivre.*)

R. JANIN.

(1) Sur l'histoire de la chrétienté syrienne du Malabar, on consultera avec fruit MACKENZIE, *Christianity in Travancore*. Trivandrum, 1901; A.-T. MEDLYCOTT, *Thomas Christian* dans *The Catholic Encyclopedia*. New-York.

ENTRE MELKITES ET MARONITES AU XVIIIE SIÈCLE (1710-1798)

(*Suite* [1].)

Le patriarche Cyrille VI Thanas, s'adressant à Benoît XIV, continuait ainsi :

Tels sont donc les griefs que nous produisons, contrairement aux rapports malveillants du R. P. Désiré; nous les confirmons tous en général et en particulier, et nous sommes prêt à subir à cet égard l'examen le plus sévère, sans aucune crainte pour tout ce que renferme notre présente lettre.

Si donc les choses se sont passées de la manière que nous venons de l'exprimer, sied-il à votre équité : *a*) de nous condamner sur des rapports calomnieux avant même de nous accorder un certain délai pour nous défendre? L'ancienne loi romaine est-elle donc plus équitable que la loi romaine contemporaine? *b*) Sied-il à votre douceur, que nous connaissons parfaitement, de lancer si facilement le blâme contre votre frère et collègue, de le qualifier d'ignorant, d'audacieux, de téméraire, faisant parade de sa science, alors que son degré de capacité ne vous est point étranger? *c*) Sied-il enfin à votre piété, dont nous sommes bien convaincu, de diffamer votre frère injustement calomnié, après l'avoir couvert de blâmes amers, en imprimant cette fameuse lettre (2) pour la porter à la connaissance des petits et des grands avant même qu'elle lui ait été communiquée? En vérité, quand bien même toutes ces calomnies seraient vraies, vous ne devriez point les divulguer avant de lui donner secrètement les avertissements et les conseils nécessaires, suivant l'enseignement de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le saint Évangile.

Hélas! que les temps sont changés! Car un mépris si grand de nos droits, exprimé en des termes si sévères, et non point par une lettre fermée à nous adressée, mais par une brochure imprimée et répandue dans le monde entier, n'a jamais eu de précédent sous le règne de vos prédécesseurs. Les hérésiarques eux-mêmes n'ont pas été traités avec la même rigueur, si ce n'est après leur entêtement et leur mépris de tous les bons conseils. Quant à nous qui, par la grâce de Dieu, ne sommes

---

(1) Voir *Echos d'Orient*, septembre-octobre 1913, p. 409-423.

(2) L'Encyclique *Inter cœtera* du 28 septembre 1753, imprimée à Rome et envoyée par Benoît XIV aux patriarches d'Orient.

point de ce nombre, nous avons souffert et nous souffrons de grandes persécutions pour la pureté de la foi catholique; nous avons consenti à habiter dans les montagnes, à supporter l'exil loin de notre siège patriarcal durant tout ce temps, par suite de notre union à votre Saint Siège, notamment pour faire mémoire de votre auguste nom au divin Sacrifice de la Messe d'une manière publique, afin de remettre en honneur la coutume ancienne que le schisme avait abolie. Nous luttons toujours en compagnie de notre clergé, et nous combattons le bon combat dans l'enseignement de la foi catholique, la diffusion des ouvrages qui l'établissent et la réfutation des objections des *Entêtés* (1). A cette fin, nous supportons aussi les peines, les fatigues, les pertes, la comparution devant les gouverneurs civils, les prisons, la fuite d'un lieu à un autre, et tant d'autres souffrances que la grâce du Christ nous aide à porter. Par des œuvres semblables et par de plus grandes encore, nous avons gagné au Christ un peuple considérable, infiniment plus nombreux que celui de la nation de nos frères les Maronites, dans les contrées voisines et éloignées, des couvents de religieux et de monialles plus considérables, des prêtres et des églises en plus grand nombre. Une sollicitude extraordinaire nous incombe; nous devons subvenir aux besoins de toutes ces institutions et les mettre à même de lutter contre celles des orthodoxes, pour le triomphe de la foi, notamment dans les débuts qui sont toujours si pénibles. Car nous n'avons pas acquis nos ouailles par voie d'héritage, nous ne sommes pas non plus entrés dans les travaux d'autrui; mais, suivant la parole du prophète Isaïe, nous avons conçu, nous avons été dans les douleurs de l'enfantement et nous avons enfanté.

En vous faisant ce récit de nos persécutions et de nos luttes, nous ne prétendons point nous en glorifier vainement, puisque c'est la force de Dieu qui a opéré en nous toutes ces merveilles, mais nous tenons à vous faire comprendre la grandeur de nos peines et de nos combats. En vérité, chacun de nous peut dire avec l'Apôtre : « Au reste, que personne ne me fasse de la peine, car je porte en mon corps les stigmates du Seigneur Jésus. »

Enfin, nous méritions plus de clémence, de respect, de douceur et de protection de la part de Votre Fraternité, et vous n'auriez pas dû vous fier si facilement à tout rapport défavorable à notre endroit, de sorte que vous nous avez méprisé et diffamé en scandalisant les faibles, donnant occasion à l'ennemi du bien de semer dans leur esprit des impressions regrettables qu'il nous est excessivement difficile de déraciner. De ce nombre est l'incertitude et le doute qui plane sur un point de votre saint enseignement, et pour l'éclaircissement duquel nous avons eu beaucoup à souffrir.

(1) Les orthodoxes ou schismatiques appelés de ce nom en Orient depuis Abdallah Zakher

En effet, Votre Sainteté nous a honoré, en 1743, d'une Encyclique (1) où vous faisiez l'éloge du patriarche, de nos évêques, de toutes nos ouailles catholiques, de nos rites et coutumes grecs, dont vous nous prescriviez l'observation ponctuelle, suivant les ordres de votre prédécesseur le pape Benoît XIII. Or, vous portiez alors particulièrement notre attention sur le rite du ζέον, qui consiste à mettre de l'eau chaude dans le calice après la Consécration, nous ordonnant d'être fidèles à ce rite ancien, dont vous faisiez l'éloge en ces termes : « Les Grecs orthodoxes attachent la signification de ce rite à l'ardeur de la foi dont doit être animé celui qui s'approche de ce grand sacrement (de l'Eucharistie). Il est donc bien facile d'en instruire les fidèles pour triompher de l'entêtement des adversaires (qui souhaitent de l'abolir). » En nous tenant ce langage, vous saviez parfaitement quelle grande opposition certains prêtres catholiques apportaient à ce rite de l'eau chaude; or, nous avons beaucoup souffert pour abolir l'innovation contraire (et nous conformer à vos ordres). Cependant, l'année suivante, en 1744, après le Consistoire des cardinaux du 13 juillet, vous honoriez d'une autre Encyclique la nation maronite, et dans laquelle vous faites l'éloge de cette Eglise, tout en nous lançant un blâme indirect touchant ce rite de l'eau chaude après la Consécration. En effet, après avoir assimilé certains rites maronites à ceux de l'Eglise latine, vous ajoutez : « Mais ils ne font pas usage d'eau chaude, comme les Grecs..... » Or, à la lecture de cette phrase, un adversaire serait vite en droit de nous riposter : « Voilà donc le Souverain Pontife lui-même qui blâme maintenant ce dont il a fait l'éloge précédemment! Car si le rite de l'eau chaude n'était pas blâmable, il n'aurait pas fait un éloge pompeux des Maronites, qui ne le pratiquent point. Ainsi donc il a jeté un discrédit indirect sur les Grecs, puisque ces paroles indiquent ou bien une contradiction dans l'enseignement, ou bien la non-obligation de ce rite. » Quant à nous, avec la grâce de Dieu et le secours de vos prières, nous avons longuement démontré l'absence de toute contradiction dans l'enseignement, mais après avoir beaucoup souffert de la part des schismatiques et de quelques-uns de nos subordonnés. Enfin, il faut avouer que, de prime abord, on serait tenté de voir dans vos paroles un blâme pour les Grecs qui observent ce rite du ζέον, mais l'éloge des Maronites qui ne le pratiquent pas ne prêterait à ce même discrédit qu'en seconde intention, et après une interprétation bien défectueuse (2).

Nous supplions donc votre haute prudence de prendre en considération ces scandales des faibles pour épargner aux supérieurs des contrées loin-

(1) *De mandatam cœlitus* du 24 décembre 1743.

(2) Franchement, les Grecs orthodoxes ont été bien malicieux pour prendre en si mauvaise part les paro es de Benoît XIV, qui a toujours milité pour les rites orientaux; mais Cyrille VI a été bien mal inspiré en cherchant querelle à ce sujet au grand Pontife. Son mécontentement ne trouve rien qui le justifie en cet endroit.

taines des explications touchant la droiture de vos intentions, et qui sont difficilement admises par nos adversaires. Votre Sainteté sait parfaitement que le diable est toujours occupé à semer les scandales; et nous ne mettons point en doute le zèle que déploie Votre Sainteté pour nous rendre notre fardeau léger et défendre notre honneur. Mais nous ne saurions trop vous mettre en garde contre certains agissements secrets dirigés contre nous par des gens qui nous en veulent (1) et que saura facilement discerner votre haute compétence, illuminée et dirigée par l'Esprit-Saint.

Enfin, il est temps que nous vous mettions au courant des troubles qui se sont produits dans notre pays, car nous vous avons promis de les porter à votre connaissance. Que votre Sainteté veuille nous prêter une attention bienveillante et condescendre à nos désirs; nous allons vous raconter tout ce qui s'est passé, en toute sincérité, et de la manière qui convient à des évêques fidèles s'adressant à leur chef, Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la terre. Cependant, souffrez que nous vous fassions tout d'abord un petit récit, en guise de préambule, et qui vous résumera tous les motifs et les débuts de ces querelles. Nous n'avons pas pour but de faire parade de notre science, comme vous l'avez dit plus d'une fois, encore moins de renouveler des discussions qui avaient été closes depuis longtemps, mais nous tenons à vous faire comprendre plus facilement quel est l'auteur de ces querelles, quel est le dessein des Maronites en nous les imputant, quel est l'objet de leurs vœux (dans la guerre qu'ils nous livrent), et quel grand préjudice souffrira notre nation dans le cas d'une entente amicale touchant cette adhésion hérétique à la prétendue sainteté de Jean Maron; nécessairement, les conversions des orthodoxes à la foi catholique seront excessivement rares (2). Nous relatons donc ce qui suit:

Il y a environ cinquante ans (3), les Maronites, après avoir expurgé leurs livres liturgiques en éliminant certaines expressions hérétiques et plusieurs noms d'hérésiarques, tel que Barson, qui était souvent invoqué chez eux — grâce aux soins de leur patriarche Etienne Douaïhi, de bonne mémoire, — ont tenu à honneur de glorifier leur nation par une assertion hardie diamétralement opposée à toutes les données des historiens orientaux et occidentaux. En effet, ils ont publiquement affirmé que la nation maronite n'a jamais été souillée par l'hérésie, qu'elle n'a point été convertie d'une hérésie quelconque, et qu'elle n'a point été nouvellement

(1) Cyrille fait allusion aux *Maronites*.

(2) Une animosité extraordinaire, je dirai même une haine inqualifiable, a toujours régné entre Maronites et Grecs orthodoxes, à tel point qu'ils ne peuvent même pas se sentir. Nous ne saurions affirmer à quelle cause réelle tient cette divergence de sentiment; toujours est-il que les orthodoxes ne brûlent pas précisément du plus pur amour pour Jean Maron, tandis que les Maronites n'ont jamais eu bonne opinion des blasphémateurs du Pape.

(3) Allusion aux querelles d'Alep suivies des corrections apportées aux livres liturgiques des Maronites.

admise dans l'Église romaine, mais qu'elle est aujourd'hui ce qu'elle fut toujours depuis les temps apostoliques, en possession de la foi véritable.

Or, en entendant ces affirmations étranges, les Pères missionnaires (1) leur répondirent clairement : « Votre assertion est dénuée de tout fondement, et elle ne s'appuie que sur votre propre dire, qui est démenti par tous les historiens orientaux et occidentaux, notamment par votre propre dénomination de Maronites et votre attribution à Jean Maron le *monothélite,* qui est votre premier patriarche. De plus, cette seule dénomination de Maronites que vous avez empruntée à Jean Maron prouve amplement que vous avez été hérétiques. Car toute nation empruntant son nom à une personne particulière est hérétique; tels les Ariens d'Arius, les Nestoriens de Nestorius, et les Maronites de Jean Maron. Enfin, avant l'époque de ce Maron, vous ne vous appeliez point de ce nom; de plus, vos prières et vos rites ne diffèrent pas sensiblement de ceux des Syriens hérétiques (2), si ce n'est en certaines parties que vous avez modifiées dernièrement, et qui relataient l'hérésie (3). Or, quel avantage retirez-vous donc de ces querelles envenimées? Hérétique ou orthodoxe, Jean Maron est absolument impuissant à mettre obstacle à votre salut éternel ou à ternir la pureté et l'honneur de la foi que vous avez la joie de posséder en ces jours. »

Pour protester contre ce conseil amical des missionnaires, un ancien élève du collège maronite à Rome lança une brochure ridicule (4) qui justifiait de toute hérésie Jean Maron le monothélite, et en faisait un saint. Cette brochure se terminait par cette conclusion, tirée d'aucune prémisse antécédente : La nation maronite n'a point été convertie à l'Eglise romaine après avoir rejeté une hérésie quelconque à laquelle elle avait été attachée.

En voyant tant d'audace chez les Maronites, les missionnaires lancèrent plusieurs brochures qui réduisirent à néant tout ce fatras de l'érudition des partisans de Jean Maron. Les Jésuites venaient en premier lieu; suivaient les Franciscains et les Capucins. Ces brochures proclamaient hautement que l'Église tant orientale qu'occidentale n'a jamais reconnu un saint du nom de Jean Maron; en revanche, elle reconnaît un saint du nom de Maron qui mena la vie monastique au pays de Cyr. Cette thèse ne pouvait être prouvée d'une manière péremptoire que par les rapports des historiens et leur accord unanime. Les missionnaires produisirent d'abord le témoignage de Guillaume, évêque latin de Tyr, tiré de son ouvrage sur les Croisades, au livre XXII, ch. VIII, où il parle

(1) Les missionnaires latins.

(2) Les Jacobites de Jacques Barad'i.

(3) Allusion aux réformes liturgiques maronites introduites par E. Douaïhi et J. Assémani.

(4) Il s'agit de la fameuse brochure dont nous avons parlé plus haut, et qui excita tant la risée des Alépins et des missionnaires latins.

ainsi de Maron et des Maronites : « A l'époque où le royaume [des croisés] n'avait rien à craindre de la guerre du roi Salah ed Dîn (1), une secte de Syriens issus du pays de Phénicie au mont Liban, non loin de la ville de Gébaïl [Byblos], fut exposée à des révolutions diverses et multiples. Or, cette secte avait embrassé la doctrine de l'hérétique Maron le monothélite durant cinq cents ans environ. C'est pourquoi ils furent exclus de la communion de l'Église des fidèles ; ils continuèrent cependant à faire usage des saints mystères. Mais, en ces derniers temps, grâce à une inspiration divine, ils rentrèrent en eux-mêmes, renièrent leurs erreurs et se présentèrent à Himérique, qui est actuellement le troisième patriarche des latins à Antioche, et entre ses mains ils abjurèrent l'hérésie dans laquelle ils avaient persévéré un temps si considérable. »

A ce premier témoignage furent ajoutés plusieurs autres tirés du savant Renaudot dans son ouvrage sur les patriarches d'Alexandrie ; de Jacques de Vitry, évêque de Saint-Jean d'Acre ; du cardinal Jean Bona ; d'un évêque maronite, nommé Gabriel Qela'i ; d'Eutychius, patriarche d'Alexandrie ; de saint Jean Damascène ; de saint Dorothée, évêque de Harrân (2) ; de Timothée, prêtre de Constantinople ; de Grégoire Bar-Hébræus Maghriân — ces deux derniers Jacobites ; — d'Ibn-Nasr ; d'Ibn-Makîn ; de Makrissi ; enfin, de l'Encyclique du pape Eugène IV, qui commence ainsi : *Benedictus Deus*, et où ce Pontife ordonne aux catholiques *de ne plus donner aux Maronites le nom d'hérétiques, parce qu'ils se sont unis avec l'Église Romaine*. Or, la conclusion tirée par les missionnaires fut la suivante : Si donc les Maronites n'avaient pas été précédemment hérétiques, le Pape n'aurait pas prescrit aux catholiques de ne plus leur donner ce nom désormais. Enfin, ces brochures furent répandues à profusion par les missionnaires, à des époques différentes et avec tous ces témoignages historiques.

Cependant, les Maronites voyant cette opposition des missionnaires (à leurs croyances hérétiques), notamment celle des Pères Jésuites, crièrent à la persécution, et immédiatement ils dénoncèrent à la Propagande le P. Berzé, provincial des Jésuites dans ces pays. Ils rédigèrent en ce sens un long mémoire qui contenait onze articles religieux sur lesquels, affirmaient-ils, les Jésuites combattaient leurs croyances. Le onzième de ces articles assurait que les Jésuites ne voulaient pas entendre parler *de la sainteté de Maron* (3). C'était en 1715. La Propagande leur répondit la même année par une longue instruction dont nous extrayons

(1) Le fameux Saladin.

(2) Ne serait-ce pas plutôt *Théodore Abi-Qourra, évêque de Harrân*, dont le P. C. Bacha publia les traités sur les Maronites et le monothélisme, à l'imprimerie des Pères Jésuites, à Beyrouth ?

(3) Ici les Maronites se montraient bien peu sincères dans leurs allégations ; car la discussion ne roulait point sur saint Maron, dont le mérite et la sainteté étaient reconnus par tous, mais sur le monothélisme du fameux Jean Maron, dont l'hérésie était bien notoire.

la dernière partie touchant la réponse au onzième article qui seul nous concerne : « Le onzième article rejette et abolit le culte de Maron, abbé des moines, et nous donne libre cours de dire certaines choses à ce sujet en produisant les opinions diverses des savants. Or, l'auteur anonyme qui composa des notes complémentaires pour *l'Histoire de saint Antoine* fait mention, à la première partie de cet ouvrage, art. XVII, ch. XI, d'un personnage du nom de Maron, hérésiarque, qui a été souillé par les erreurs et les hérésies des monothélites, et qui en a souillé les peuples habitant le mont Liban et les a appelés *Maronites*. Mais plus tard ils se révoltèrent contre ses doctrines, et ils furent reçus dans le giron de la Sainte Eglise Romaine avec leur patriarche, au Concile de Latran, sous le pontificat du pape Innocent III ; ils furent réintégrés de même sous Léon X, en 1511. Enfin, lorsqu'ils eurent embrassé plus tard les célèbres erreurs des Grecs, ils furent de nouveau réconciliés par Grégoire XIII en 1579 et 1580, et ils confessèrent parfaitement la foi catholique au synode tenu par leur patriarche, en 1581.

Cependant, cet article onzième ne concerne nullement ce Maron (hérétique), et nous n'avons jamais rien lu touchant sa prétendue pénitence, bien que le cardinal Baronius rejette l'opinion qui veut que les Maronites aient abjuré en 1183 les erreurs de ce même Maron.

Au synaxaire romain, il est fait mention d'un second Maron qui remporta la couronne du martyre avec ses compagnons, dans l'île du Pont, sous l'empereur Trajan. Baronius nous y donne son nom et nous fait le récit de ses souffrances; mais il n'est point appelé « abbé des moines », comme l'indique ce onzième article précité.

Quant à Théodoret, évêque de Cyr, il fait un éloge pompeux de la vie monastique d'un autre Maron, dans ses « Vies des Pères », au livre IV, ch. XXVI. Il nous fait le récit de ses mortifications, de sa sainte mort, des nombreux miracles opérés par son intercession ; mais il ne dit point qu'il était « abbé des moines » ou qu'il a habité au Liban. Il y est dit plutôt qu'il habitait au pays de Cyr. Cependant, comme Théodoret insinue que (ce même Maron) planta un jardin qui, de son temps était florissant au pays de Cyr, — alors qu'il est parfaitement établi que cette plantation est l'œuvre du grand Jacques, c'est-à-dire de saint Jacques, le docteur de Nisibe, auquel il convient d'appliquer cette parole prophétique relatée au psaume XCI : « Le Juste se multipliera comme le cèdre du Liban », on croit que l'évêque de Cyr fait allusion, en cet endroit, à ce Maron, et que c'est le culte de ce saint personnage que les Maronites professent. Ce sentiment est démontré par les trois preuves suivantes : *a*) Parce que la ville de Cyr n'est pas très éloignée du Liban ; *b*) parce que Théodoret ajoute, aussitôt après, le récit de la vie des compagnons de ce Maron, et il nous donne tout d'abord la vie de saint Abraham, qui est du pays de Cyr et qui a habité le Liban ; *c*) parce qu'il dit que ce

Maron qui vivait à ciel ouvert s'était établi sur une colline où il avait aboli le culte des démons (qui s'y pratiquait), grâce à la vie monastique qu'il menait, et qui lui a mérité le surnom d' « abbé des moines ».

Enfin, on peut confirmer la sainteté de ce personnage par le synaxaire des Grecs et par d'autres preuves aussi péremptoires, puis conclure ainsi : « Donc, par le témoignage de Théodoret et du synaxaire grec a été consacré dans la sainteté *Maron, abbé des moines*.

» Si donc l'article onzième précité insinue qu'il n'a point été compté au nombre des saints à la suite d'une canonisation publique et par un ordre exprès du Souverain Pontife, nous sommes prêt à l'admettre, et nous ne saurions le nier; mais, en dépit de cette assertion, nous pensons que la proposition contraire est téméraire et sujette à caution, car il ne sied point de tant rabaisser un si saint personnage. »

Telle fut la réponse de la Propagande au onzième article des Maronites. Ceux-ci, cependant, préférèrent garder le silence au lieu de fomenter des troubles qui ne tournaient point à leur avantage. En outre, ils se décidèrent à profiter plutôt des éclaircissements de la Propagande, et ils rayèrent de leur synaxaire le récit de la vie de cet autre Maron (l'hérésiarque) pour le remplacer par celui de la vie de saint Maron, suivant qu'on le trouve dans le synaxaire des Grecs. Quelques-uns de leurs évêques enseignaient publiquement à leurs ouailles et prêchaient dans les églises que les Maronites ne professent que le culte de *saint Maron, moine*. Plusieurs même ont rayé de leur liturgie le nom de Timothée, car ils se sont aperçu qu'il était rangé au nombre des docteurs de l'Église orientale. A ce sujet, ils faisaient les réflexions suivantes : En cet endroit (de la liturgie) rien n'indique une mention d'apôtres, pour qu'on soit en droit d'y voir Timothée l'apôtre; rien n'y indique non plus une mention de martyrs pour y voir Timothée le martyr. Donc, il est clair qu'il s'agit de Timothée l'hérétique ! Aussi ont-ils mis à sa place saint Léon.

Notre nation et la leur étaient unies entre elles par un lien étroit de charité; aucun empêchement pour le contrat des mariages ou les fonctions de parrains au baptême ne troublait l'entente si amicale des deux communautés; certains évêques maronites avaient même poussé la condescendance jusqu'à accorder à nos prêtres juridiction pleine et entière sur leurs propres ouailles. Or, cette entente ne scandalisait nullement les schismatiques, parce qu'alors nous déclarions clairement que les Maronites ne professaient point les doctrines de Maron le monothélite et ne célébraient point sa fête, mais plutôt qu'ils révéraient et préconisaient saint Maron, moine.

Cette union des deux communautés se maintint jusqu'au jour où fut imprimé à Rome un livre de messe pour les Maronites (1). Dans la pré-

(1) C'est le livre de liturgie publié à Rome par Joseph Assémani en 1723, et dont les *Annales chouérites* nous ont entretenus plus haut.

face, il est dit que les Maronites vénèrent les deux Maron et célèbrent leurs fêtes. Or, ce livre, imprimé à Rome, fut une arme puissante pour les Maronites. Ainsi donc, prétendaient-ils, l'Église Romaine elle-même apportait un nouveau témoignage à la sainteté de Jean Maron, mais ils ne songeaient point qu'avant cette publication un autre de leurs livres liturgiques fut imprimé à Rome, dans lequel on comptait Barson au nombre des saints. Or, ces négligences provenaient tout simplement de l'ignorance de la langue syriaque chez les latins, et ces deux publications romaines ne militent pas plus en faveur de la sainteté de Jean Maron que de celle de Barson.

Malgré tout, les Maronites harcelaient de questions nos prêtres melkites en vue de se rendre bien compte de leurs opinions touchant Jean Maron. Or, ceux de nos prêtres qui devinaient bien leurs arrière-pensées échappaient à leurs importunités en détournant adroitement la question; mais ceux d'entre eux qui se voyaient forcés par les circonstances de leur faire des réponses directes et parfaitement justes — soit pour éviter de scandaliser les orthodoxes, soit pour d'autres motifs urgents, — devenaient l'objet d'une persécution spéciale de la part des Maronites. Ceux-ci, en effet, soulevaient le peuple contre eux et divulguaient partout que les Melkites ne professent point la sainteté de Maron. Notez qu'ils se gardaient bien de dire Jean Maron, afin de n'être pas sujets au mépris du peuple qui connaissait parfaitement cet hérésiarque. Par suite de ces calomnies semées partout à notre endroit, nous avons beaucoup souffert dans notre administration pastorale; malgré tout, nous avons pris patience, évitant de faire paraître aucun mécontentement, et, par tous les moyens à notre usage, exhortant nos fidèles, en public et en particulier, à conserver toujours les liens de la charité avec le peuple maronite. En effet, la terrible guerre que nous font les schismatiques à l'extérieur nous suffit amplement.

Or, le diable maudit, jaloux des victoires qu'avec la grâce de Dieu nous remportions ainsi par notre patience, occupés à répandre partout la doctrine catholique en augmentant le nombre de nos fidèles, nous suscita une guerre plus terrible en excitant davantage contre nous nos ennemis de l'extérieur. En effet, en ces derniers temps, les schismatiques imprimèrent en arabe quatre livres contraires à la foi catholique, et ils les distribuèrent gratuitement à tout le monde. De plus, ils se procurèrent des firmans de la Sublime Porte pour molester les Grecs catholiques; et ainsi des biens considérables furent confisqués à nos fidèles de la ville du Caire. Que Votre Sainteté s'imagine donc cette double persécution que nous subissons, tant par la propagande des mauvais livres que par la confiscation de nos biens. De quelle force d'âme extrême doivent faire preuve les évêques et tout le clergé pour maintenir les fidèles dans la bonne voie!

Dans le même temps, l'ennemi du bien nous suscita une autre guerre à l'intérieur. En effet, notre vénérable Frère le patriarche Siméon (1) [ʿAwad] a lancé contre nous un mandement adressé à tout son peuple, et dans lequel il ordonne à ses fidèles de ne point fréquenter notre nation catholique, de ne point contracter mariage avec des fidèles melkites, de n'en pas accepter des parrains au baptême, de ne point prier dans nos églises et de ne point nous permettre l'assistance à la messe dans leurs propres églises. Toutes ces défenses étaient agrémentées de certaines expressions malveillantes à notre endroit, et qui seules étaient capables de créer des discordes brûlantes entre les deux communautés. Or, à la suite de ces ordonnances, un grand nombre de Melkites et de Maronites demeurèrent longtemps empêchés de remplir leurs devoirs religieux, notamment dans les contrées où les fidèles ne jouissaient que d'une seule église soit melkite, soit maronite. De nombreux troubles s'ensuivirent, et c'est à quoi faisait allusion le vénéré P. Désiré, alors que nous ignorions complètement ce mandement de notre collègue et les motifs plausibles qui l'ont occasionné. Cependant, nos fils, les religieux de Saint-Jean, ayant rencontré quelques notables de la nation maronite, les prièrent de leur donner certains éclaircissements à ce sujet. Ceux-ci leur dirent : « Dans la ville de Damas, un melkite catholique se trouvant un jour chez ses proches parents y rencontra le portrait de saint Maron ; il le mit en pièces, disant que c'est un hérésiarque. Si donc vous professez avec nous la sainteté de Maron, tous ces troubles disparaîtront du sein de nos deux communautés. » Là-dessus, les religieux leur dirent : « Ouvrez-nous donc votre synaxaire pour que nous en transcrivions la vie de ce Saint, et pour que nous vous témoignions de sa sainteté. » Or, ces religieux leur avaient tenu ce langage, persuadés que les Maronites avaient rejeté de leur synaxaire tout ce qui avait rapport à Jean Maron. Cependant, nos religieux en transcrivirent la vie du Saint sur une feuille volante au bas de laquelle ils relatèrent ainsi leur témoignage : « Nous, religieux Basiliens réguliers de Saint-Jean, confessons l'authencité de ce qui est relaté ci-dessus, transcrit sur le synaxaire de nos frères les Maronites. Ce même Saint [Maron] est célébré dans notre église grecque au quatorzième jour du mois de février, et il y est appelé Maronos, comme en témoigne le synaxaire grec. Nous n'en reconnaissons point d'autre de même nom, à moins que l'Église Romaine et son Souverain Pontife ne présentent un second Maron à notre vénération. *Signé :* P. Nicolas, *Sup. gén. et ses religieux de Saint-Jean.* [L. S.] »

Or, cette même feuille fut adressée à notre palais, et nous l'avons apostillée ainsi : « Ce qui est relaté ci-dessus est réel. ✝ Cyrille, *patriarche d'Antioche.* [L. S.] »

Tel fut donc le témoignage délivré par nos religieux et par nous-même

(1) Patriarche maronite.

en faveur de *saint Maron, originaire du pays de Cyr*. En vue de mettre fin aux troubles, nous nous sommes empressé de l'envoyer à notre vénérable Frère le patriarche Siméon avec une lettre digne de son rang, et dans laquelle nous démontrions notre innocence touchant tous les griefs qu'il nous avait imputés; en même temps, nous le priions de mettre un terme à ces querelles; quant à nous, qui sommes les pasteurs légitimes de ces chers fidèles, nous devrions tâcher de nous mettre d'accord ou bien d'en référer au tribunal du Siège apostolique, au jugement duquel nous sommes tous tenus de nous soumettre.

Au reçu de cette lettre, notre vénérable collègue ne fut nullement satisfait de notre témoignage en faveur de *saint Maron de Cyr*, car il en souhaitait *en faveur de Maron,* sans aucune précision de son lieu d'origine, de l'époque où il vécut et de la vie qu'il mena. Aussi nous adressa-t-il une lettre indigne d'un chrétien qui respecte ses convictions religieuses, et excessivement inconvenante pour un patriarche. Nous n'exagérons rien en qualifiant ainsi cette missive; mais nous ne faisons qu'en relater la triste vérité. Nous nous proposions même de la mettre sous les yeux de Votre Sainteté; mais, après réflexion, nous avons pris le parti de garder le silence pour les deux motifs suivants : *a*) Afin de ne point attrister votre cœur par l'exposition de ses injures et blasphèmes indignes des simples chrétiens eux-mêmes, et qui tourneraient à son déshonneur; *b*) afin de ne point nous permettre de longs développements qui fatigueraient plutôt votre bienveillance. Sa lettre, cependant, est précieusement conservée chez nous avec sa signature et son cachet.

Voilà donc tout ce que nous avons tenu à exposer à Votre Sainteté. Or, il résulte de ce qui précède :

1° Soit que vous vouliez prendre nos paroles pour certaines, soit que vous souhaitiez de plus amples informations, *nous déclarons ne point nier la sainteté de saint Maron, abbé, qui mena la vie monastique au pays de Cyr; par suite, nous n'avons jamais enseigné, soit publiquement, soit en secret, qu'il ne devait pas être compté au nombre des saints, mais plutôt au rang des hérésiarques.*

2° *La destruction des portraits, en géneral, soit ceux du Saint, soit ceux de l'hérésiarque, n'a point été causée par nous, nous n'en avions même aucune connaissance avant que les Maronites eux-mêmes aient répandu cette infamie; enfin, malgré toutes nos minutieuses recherches, il nous a été impossible d'établir ce fait.*

3° *Nous n'avons causé du trouble au sein des deux communautés ni par nos actes, ni par nos paroles, ni par nos écrits, ni par aucun autre moyen capable de semer la discorde, soit avant, soit après sa réalisation.*

4° *Nous ne nions point la sainteté du Saint en le confondant avec l'hérésiarque par suite de la similitude des noms, comme il est relaté dans votre Encyclique; mais les Maronites eux-mêmes s'évertuent à sanctifier*

l'hérésiarque en s'efforçant de le confondre à dessein avec le Saint, par suite de cette même similitude. En effet, celui qui leur dénie la sainteté de Jean Maron est persécuté par eux, et sur-le-champ, ils en prennent occasion pour le calomnier en publiant qu'il a nié la sainteté de Maron.

5° Nous n'avons pas été assez audacieux ou téméraire pour remettre sur le tapis une discussion qui avait été close depuis longtemps; en effet, nous venons d'exposer à Votre Sainteté comment elle a commencé, comment elle a fini, et par qui elle a été renouvelée.

6° Concéder la sainteté de Jean Maron serait en contradiction flagrante avec les historiens orientaux et occidentaux, voire même avec la S. Cong. de la Propagande, comme vous le savez très bien.

7° Si nous concédons la sainteté de Jean Maron, nous nous attirerons des discussions nouvelles avec les schismatiques, nous les scandaliserons et les porterons à douter de la vérité de notre enseignement catholique, confirmé par des preuves péremptoires; tandis que la sainteté de Jean Maron ne repose sur aucune raison plausible, ce dont ils sont d'ailleurs parfaitement persuadés.

Nous conjurons donc Votre Sainteté, par les larmes ardentes de saint Pierre et par les plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vous a confié la garde de ses ouailles raisonnables : *a*) De nous traiter avec plus de bénignité et de clémence, afin que nous soyons quelque peu soulagé de nos peines; que notre constance s'affermisse dans la lutte, et que le cœur de notre pauvre peuple, plongé dans un océan de persécutions, reprenne vie et courage. Nos ouailles, en effet, ont ressenti une peine extrême, capable de les étouffer de douleur, en apprenant les calomnies semées à notre endroit, et particulièrement le mépris qu'affichait Votre Sainteté à notre égard.

b) Nous vous conjurons d'éteindre enfin cet incendie des troubles qui existent au sein de notre nation et de la nation maronite à propos de Jean Maron. Car le feu est toujours prêt à reparaître avec plus de force lorsqu'il peut rencontrer sur son chemin du bois qu'on y a abandonné. Éteignez donc cet incendie par la rosée de votre saint enseignement et la claire production de votre opinion, qui est étrangère à une ombre même de défection. Assez, Très Saint Père, assez de souffrances pour nous ! Nous en avons trop enduré de la part des ennemis de notre sainte foi. Soulagez-nous donc un peu, afin que nous puissions goûter quelque repos.

c) Enfin, nous vous supplions de venir à notre secours, avec un zèle digne de saint Pierre, en nous protégeant contre le poison de ces quatre livres imprimés par les schismatiques. Le premier d'entre eux est dirigé contre la primauté de saint Pierre et celle des pontifes romains; le deuxième combat la validité du pain azyme dans le Saint Sacrifice de la Messe; le troisième et le quatrième traitent des autres points dogmatiques contestés par les schismatiques. Or, ces ouvrages, qui regorgent d'un

poison mortel, circulaient manuscrits depuis quelque temps, et n'étaient connus que d'un nombre restreint de laïques. Le célèbre Abdallah Zakher en avait fait bonne justice en les réfutant d'une manière péremptoire, mettant à nu toutes les grossières erreurs des hérétiques, et établissant clairement la vérité de la foi catholique. Ainsi, les schismatiques étaient vaincus et méprisés; mais, en ces derniers temps, le diable leur suggéra l'idée d'imprimer leurs ouvrages pour les répandre à profusion et nous vaincre par le nombre des livres, attendu que les manuscrits devenaient rares de jour en jour. Jadis, nous luttions contre eux avec des forces égales; leurs compositions grossières et désordonnées étaient immédiatement réfutées et la vérité catholique rétablie; aujourd'hui, ils ont pris l'avantage sur nous par la voie de l'imprimerie.

Nous supplions donc votre zèle sacré de nous aider à imprimer au moins deux ouvrages déjà composés et qui établissent, l'un la *primauté de saint Pierre et de ses successeurs sur l'Église entière et la justification des Papes incriminés par les orthodoxes*, l'autre *la validité du pain azyme au Saint Sacrifice de la Messe dans l'Église Romaine*. Ces deux ouvrages se trouvent à Rome, chez nos fils, les religieux Basiliens réguliers de Saint-Jean. Veuillez les faire examiner et en ordonner l'impression (1).

Nous nous efforcerons, de notre côté, de faire imprimer les deux autres ouvrages qui réfutent les points contestés par les schismatiques. Si nos ressources nous le permettaient, nous n'aurions certes pas manqué de faire imprimer ces quatre ouvrages en entier; mais il nous en faut beaucoup pour établir la foi catholique et la répandre dans notre pays! Si donc nous négligeons la publication de ces quatre apologies de la foi catholique, nous porterons préjudice à nos fidèles, qui, par la seule lecture des livres schismatiques, arriveront à douter de la réalité de notre sainte foi et peut-être embrasseront l'erreur.

Voilà tout ce que nous attendons de votre clémence paternelle, de votre compétence autorisée et de votre zèle extraordinaire. Enfin, nous vous conjurons de nous honorer d'une réponse à notre présente missive, afin que nous n'ayons pas la douleur de croire que nous ne méritons point de réponse.

Que Dieu nous conserve Votre Sainteté, qu'il daigne exalter le prestige de votre Siège, et qu'il vous accorde le triomphe sur vos ennemis en les écrasant sous l'escabeau de vos pieds! *Amen.*

† Cyrille (VI Thanas), *patriarche d'Antioche et de tout l'Orient.*

Jean Saba.

Syrie.

(1) Ces ouvrages avaient pour auteur Abdallah Zakher, tandis que les quatre livres imprimés par les orthodoxes étaient l'œuvre d'Elias Fakhr-el-taraboulsi, d Alep, contre lequel lutta beaucoup Abdallah Zakher dans le premier quart du XVIIIe siècle.

CHRONIQUE
DES ÉGLISES ORIENTALES

Bulgares.

Orthodoxes.

1. *Projets de conversion au catholicisme.* — Les événements politiques ont parfois des résultats inattendus qui déconcertent les gens les mieux informés. C'est ainsi que la conquête par les Grecs et les Serbes de la majeure partie de la Macédoine a amené les Bulgares de cette province à se rapprocher du catholicisme dans le but de conserver leur nationalité. Il est évident, en effet, que, s'ils restent orthodoxes, ils seront bientôt introduits de force dans l'Église officielle et hellénisés ou serbisés. Si, au contraire, ils se proclament catholiques tout en conservant leur rite propre, ils empêchent par le fait même l'absorption dont ils sont menacés. Tel est le motif pour lequel les notables, laïques ou ecclésiastiques, ont eu plusieurs conférences cet été dans le but de préparer l'union avec Rome.

Depuis lors, la question a pris plus d'ampleur, et c'est le peuple bulgare tout entier que certains voudraient voir entrer dans le giron de l'Église romaine. Plusieurs journaux de Sofia, entre autres la *Vetcherna Pochta,* s'y emploient activement. Le projet ne rencontre d'ailleurs pas de violentes oppositions. Le peuple bulgare ne s'est jamais passionné pour les discussions byzantines, chères à la plupart des orthodoxes; il ne montre pas non plus beaucoup d'attachement à sa religion; quant à l'autorité du Pape, il la reconnaîtrait plus volontiers que celle du patriarche œcuménique. Les malheurs subis récemment lui ont prouvé, du reste, qu'il n'avait rien à attendre de bon de l'orthodoxie phanariote, plus hellène que chrétienne, ni de la sainte Russie, qui jalouse les Bulgares victorieux et veut leur barrer la route de Constantinople. Des esprits avisés ont aussi remarqué la supériorité incontestée des Slaves catholiques sur leurs frères orthodoxes, et cette constatation ne sera pas sans valeur aux yeux du peuple bulgare, pratique avant tout. Le gouvernement déclare rester étranger à ce mouvement vers Rome, mais il est bien certain qu'il l'aidera d'une façon efficace, s'il voit qu'il puisse être utile à ses desseins. Les dignitaires ecclésiastiques, exarque en tête, ne seraient pas opposés à l'union, à condition qu'on leur conservât leur situation. Nous formons le vœu que ce projet se réalise bientôt, malgré les motifs purement humains qui l'ont fait naître. Le peuple bulgare y trouvera la

vraie cause de sa prospérité. Nous reviendrons prochainement sur cette question.

2. *Le siège de l'exarchat.* — Le recul des Turcs en Europe a suscité une autre question qui passionne une partie plutôt restreinte du public bulgare. Puisqu'il ne reste à peu près aucun Bulgare en Turquie, est-il logique de laisser à Constantinople le siège de l'exarchat? Serait-il tout puissant auprès du gouvernement ottoman, l'exarque ne pourrait rien pour les Bulgares de Macédoine tombés sous la domination grecque ou serbe. Alors, ne vaut-il pas mieux le rappeler à Sofia, au centre de son Église? Une polémique assez vive s'est engagée à ce sujet entre des métropolites et des avocats, mais sans que la masse de la nation s'intéressât beaucoup à la question. Aucune décision n'a encore été prise à cet égard. Cependant, le Séminaire exarchal de Chichli (Constantinople) a été fermé, et les élèves ont été envoyés à Sofia. Il est à croire que le saint synode bulgare ne tardera pas à trancher cette question lorsque le calme sera un peu revenu dans les Balkans. J. Lacombe.

Coptes.

Monophysites.

Réformes ecclésiastiques. — L'Église copte schismatique a adopté, au mois d'août, un projet d'amélioration pour le clergé, dont voici les points les plus importants : 1° Le programme des études dans les Séminaires sera augmenté de nouvelles matières, et l'enseignement du grec et de l'hébreu devient obligatoire. La durée des études est fixée à cinq ans. 2° Les candidats qui se présenteront pour entrer dans les Séminaires devront présenter un certificat prouvant qu'ils ont achevé les cours préparatoires; 3° la situation du clergé sera améliorée au point de vue matériel, et l'on prendra plus de soin désormais de la santé des ecclésiastiques.

L'Église copte semble vouloir sortir définitivement de la léthargie où l'avaient plongée plusieurs siècles du plus dur asservissement. Il convient de l'en féliciter. J. L.

Grecs.

Orthodoxes.

Église de Constantinople.

1. *Une première offensive contre le patriarche.* — Le patriarcat de Germain V ne sera pas plus tranquille que celui de ses prédécesseurs, si l'on en juge par l'incident qui a mis en émoi le monde phanariote au mois d'août dernier. Le 2/15, il y avait réunion du saint synode pour choisir un nouveau membre de cette assemblée en remplacement du

métropolite de Ganos et Chora. Or, les voix se divisèrent en deux nombres égaux : six des synodiques soutenaient la candidature du « saint » de Cassandria, Irénée, tandis que le patriarche et les cinq autres membres de l'assemblée voulaient élire le métropolite d'Eleuthéropolis. Comme il paraissait difficile de s'entendre, les six métropolites opposants se retirèrent, rendant ainsi impossible la réunion du synode. C'était là un fait grave aux yeux des gens habitués à voir comment se nouent les crises patriarcales. Le chef de l'Église mis en minorité doit se retirer comme un simple président du Conseil dans un pays démocratique. Le lendemain se passa en démarches faites par cinq membres laïques du Conseil mixte et deux évêques partisans du patriarche, soit auprès de Germain V, soit auprès des opposants, qu'ils décidèrent à demander pardon à Sa Toute Sainteté. C'est le soir même que la réconciliation eut lieu. Les six membres de l'opposition se rendirent donc auprès du patriarche, et lui expliquèrent que jamais il ne leur était venu à l'idée de transformer leur manifestation en moyen destiné à provoquer sa chute. Ils avaient simplement voulu protester contre le choix des autres synodiques, et rien de plus. Ils regrettaient profondément qu'on eût voulu voir dans leur acte une intention aussi perfide, et protestaient de leur attachement à Sa Toute Sainteté. Germain V feignit de croire à la sincérité de ces belles paroles, et déclara que l'incident était clos. Son expérience des intrigues phanariotes a dû lui faire sentir combien était branlant le trône œcuménique convoité par lui depuis de si longues années. N'est-il pas piquant de voir cet ancien « tombeur de patriarches » menacé d'une chute imprévue au bout de quelques mois à peine de règne ?

2. *Sollicitude pastorale.* — Quelque temps après cet incident, on pouvait lire dans la *Proodos* du 23 août/5 septembre le petit entrefilet suivant : « Donnant le bon exemple, et se conformant à la décision des deux Corps réunis, le vénérable saint de Viza, membre du saint synode, est parti hier pour son éparchie, afin de se trouver au milieu de son troupeau. Nous croyons que le vénérable saint de Maronia, un des métropolites de la Thrace, se rendra lui aussi sous peu dans son éparchie, parce que sa présence est bien plus utile au milieu de son troupeau, qui souffre des maux épouvantables, qu'elle ne peut l'être ici. Nous espérons que le saint de Maronia comprendra cette vérité et que, se conformant à la décision des deux Corps réunis, il ne nous forcera pas à revenir sur la question de son retour dans son éparchie et à lui montrer son devoir. »

Décidément, l'orthodoxie grecque n'est bien défendue que par les laïques. Le rédacteur de la *Proodos* aurait pourtant bien dû comprendre que le saint de Maronia ne renoncerait pas sans regret au saint synode et au séjour de la capitale, et qu'il avait quelque appréhension à se rendre dans son diocèse, à la merci des bachi-bouzouks. La mesure prise à son égard paraissait d'autant plus dure au prélat, qu'il s'était résolument

placé du côté du patriarche lors de l'incident que nous avons rapporté plus haut, et qu'il était directement intervenu pour faire cesser la crise. Il réussit à différer son départ, et il ne fut sans doute pas étranger au mouvement factice créé par des politiciens turcs et des Grecs imbus de la « Grande Idée », dans le but de faire reconnaître l'indépendance de la Thrace occidentale, pour empêcher cette région de tomber entre les mains des Bulgares. On comprendra dès lors qu'il ne soit pas encore allé dans son diocèse, où l'attendent peut-être des représailles bulgares.

3. *La campagne orthodoxe contre les schismatiques Bulgares.* — « Notre plus grand ennemi, ce n'est pas la Turquie, mais le patriarche grec », disait, il y a quelques mois, un personnage bulgare. Pour faire écho à cette parole, certains journaux de Sofia, comme l'officieux *Mir* et la *Gazette ecclésiastique,* organe du saint synode, ont publié une série d'articles très violents contre Sa Toute Sainteté Germain V. Nous résumerons brièvement les reproches qu'ils lui font, et nous dirons en quoi leurs anathèmes sont fondés.

Quand il vit les Bulgares aux portes de Constantinople, le patriarche œcuménique craignit pour son propre trône; la ville prise, c'était peut-être la fin de l'orthodoxie grecque dans la capitale, au profit des Bulgares « schismatiques »; l'exarque Joseph s'installait à la place de Germain V, obligé de fixer son siège dans quelque coin de l'Asie Mineure. La conquête d'Andrinople raviva ces craintes, car c'était la domination de l'exarque établie dans toute la Thrace, où les patriarchistes sont l'immense majorité. Pour conjurer le danger pressant, Germain V se mit aussitôt en campagne et réclama l'aide de tout le monde, depuis les métropolites jusqu'au dernier curé de village. Il envoya mémoire sur mémoire aux ambassadeurs des grandes puissances à Constantinople; il écrivit aux rois de Grèce, de Serbie, de Roumanie et au tsar de Russie pour les conjurer d'arracher les Grecs à la tyrannie bulgare. Les diatribes des journaux grecs étaient en grande partie inspirées par lui. La *Vérite ecclésiastique,* organe officiel du patriarcat, publia sous ce titre : « Sang et feu », un article du métropolite de Kirk-Kilissé, où les Bulgares se voyaient reprocher les forfaits les plus horribles. Le patriarche serait même allé jusqu'à contribuer à l'organisation des bandes de volontaires qui devaient agir dans les environs de Salonique contre les détachements bulgares.

Il y a probablement quelque exagération dans l'influence que les journaux de Sofia attribuent au patriarche œcuménique, mais il n'en est pas moins vrai que Germain V a travaillé de son mieux pour le triomphe de l'hellénisme. Jamais il n'a protesté contre l'occupation par les Serbes des métropoles grecques de Macédoine, parce que les Serbes étaient les alliés des Hellènes; il a réservé tous ses anathèmes aux « schismatiques » Bulgares, qui seuls ont martyrisé les pieux orthodoxes dans les pays qu'ils

ont occupés. Ses agissements auprès du gouvernement turc pour l'encourager à reprendre Andrinople ne sont plus un mystère pour personne; et quand les bachi-bouzouks massacraient et pillaient les paysans chrétiens de la Thrace, le Phanar se contentait de classer les rapports qu'il recevait des pays dévastés. Le métropolite d'Andrinople offrait ses félicitations aux Jeunes-Turcs pendant que ses fidèles tombaient sous le couteau des assassins.

Une fois de plus les Grecs du Phanar auront prouvé que la question politique prime chez eux la question religieuse. Germain V a vu d'un œil assez tranquille lui échapper plus de quarante métropoles, parce que la « Grande Idée » commençait à se réaliser. N'a-t-il pas, du reste, arraché aux griffes bulgares les quatre métropoles d'Andrinople, Dmotika, Kirk-Kilissé et Dimotika? Il y a de quoi le consoler des pertes qu'il a subies par ailleurs.

J. LACOMBE.

Melkites.

Catholiques.

L'église Saint-Cyrille à Héliopolis (Égypte). — Le samedi 14 juin, S. B. Mgr Kyrillos VIII, patriarche melkite catholique d'Antioche, a consacré la nouvelle église Saint-Cyrille à Héliopolis (Égypte), en présence de Mgr Duret, préfet apostolique du Delta, évêque de Bubaste et d'Héliopolis, et de la communauté grecque catholique. Le monument est de style byzantin. Il mesure 31 mètres sur 17m,50.

Orthodoxes.

Querelles intestines. — Pour s'être débarrassée du clergé grec, l'Église d'Antioche n'a point renoncé aux querelles intestines si fréquentes chez les orthodoxes. En voici un exemple caractéristique. Le 28 juillet dernier, le synode comprenant huit métropolites, se réunissait à Damas, sous la présidence du patriarche Grégoire III, pour discuter plusieurs questions importantes qui restaient en suspens depuis quelques années déjà. La principale, celle du moins qui occupa la place la plus importante, fut l'administration des monastères. Le synode adopta une mesure très sage en elle-même, mais qui ne fut pas du goût de tout le monde. Tous les couvents, stavropégiaques (1) ou non, seraient unis et confiés à une Congrégation religieuse, sous le contrôle du patriarche, et tous les bénéfices

(1) On appelle stavropégiaques les monastères qui relèvent directement du chef de l'Eglise, patriarche, archevêque ou métropolite.

soit 10 000 livres turques environ, seraient employés à l'entretien des écoles dans toutes les éparchies. L'évêque du Liban, dans le diocèse duquel se trouvent les monastères les plus riches, fut seul d'un avis opposé.

Lorsque la décision synodale fut connue en ville, il y eut une véritable émeute parmi la population orthodoxe, car le nouveau règlement la privait de revenus considérables au profit de lointaines régions dont les gens de Damas se préoccupaient fort peu. Conduite par les épitropes, la foule se rua sur le patriarcat en vociférant des injures contre Grégoire III et contre les métropolites. Après des pourparlers qui durèrent jusqu'à minuit, le patriarche dut, sous la pression des épitropes, rapporter le décret synodal. Les métropolites, ne se croyant pas en sûreté, s'enfuirent et allèrent tenir leurs réunions dans l'hôtel Victoria, en dehors de la ville. Puis, apprenant que leur vie était menacée, ils quittèrent Damas et se réfugièrent dans le couvent de Saint-Georges, à Souk-el-Gharb. De toutes les éparchies, sauf de celles du Liban, leur vinrent bientôt des protestations véhémentes contre la conduite des gens de Damas, et demandant le transfert du siège patriarcal dans une autre ville de Syrie. Ces manifestations encouragèrent les métropolites dans leur résistance. Le 2/15 août, ils écrivirent au patriarche qu'ils considéraient comme nulle et non avenue la révocation qu'il avait faite du décret synodal, et lui demandaient de venir présider leurs réunions, soit à Souk-el-Gharb, soit dans telle localité qu'il lui plairait de désigner. Comme Grégoire III faisait la sourde oreille, ils lui télégraphièrent le 8/21 qu'ils attendraient sa réponse pendant deux jours, après quoi ils en appelleraient aux patriarches de Constantinople et d'Alexandrie. Grégoire se hâta de répondre pour demander la suspension des séances jusqu'à ce que le calme fût revenu dans les esprits. A quoi les métropolites répliquèrent qu'ils s'en tenaient aux décisions prises précédemment. D'autre part, une opposition assez vive se dessinait parmi les laïques contre le patriarche et contre le métropolite du Liban. On reprochait à Grégoire III d'avoir vendu les biens du monastère de Saint-Dimitri et cédé aux Russes celui du prophète Élie, sans l'autorisation du synode. Tout le monde prit bientôt part à la querelle, y compris le consul de Russie. Le patriarche, voyant que les choses tournaient à son désavantage, finit par se rendre dans le couvent de Bélément, près de Tripoli, où les métropolites sont venus le rejoindre (26 août/8 septembre). Les séances du synode ont recommencé à la fin de septembre, mais on n'a pas repris la question des couvents. Pendant ce temps, les événements se multiplient de tous les côtés et enveniment la querelle au lieu de l'apaiser. Une fois de plus on aura vu combien est précaire la situation de la hiérarchie orthodoxe, obligée de compter avec les caprices de la multitude.

J. Lacombe.

Russes.

Orthodoxes.

Les moines onomatolâtres. — Malgré la condamnation prononcée par le saint synode, malgré la mission dont l'archevêque Nicon s'est si énergiquement acquitté au mont Athos, malgré les persécutions dont les moines hérétiques sont l'objet, la sainte Russie comptera désormais dans son sein une hérésie de plus. A la fin de juillet dernier, l'archevêque Nicon faisait embarquer de force sur le *Kherson* 616 moines russes des couvents de Saint-Pantéléimon et de Saint-André, au mont Athos, et les expédiait à Odessa sous escorte militaire. Un second envoi de plus de deux cents eut lieu quelque temps après, en sorte que c'est près d'un millier de moines que le terrible prélat arracha aux douceurs de la solitude athonite.

A l'arrivée du *Kherson* à Odessa, la police interdit sévèrement l'accès du bateau à la foule. Trente-six des moines les plus coupables aux yeux de l'orthodoxie furent immédiatement mis en prison. Il y avait d'ailleurs parmi eux une quinzaine d'individus qui avaient été antérieurement condamnés aux travaux forcés, dont huit pour avoir pris part à la révolte du cuirassé *Potemkine*, en 1905, ce qui en dit long sur le recrutement du monachisme oriental. Les autres furent renvoyés chez eux, avec défense de porter désormais l'habit religieux. Pour justifier cette grave mesure, on alla chercher dans l'arsenal des lois un vieil ukase du 19 31 mars 1836, d'après lequel les Russes qui allaient vivre au mont Athos n'étaient pas considérés comme moines s'ils n'avaient pas fait auparavant un séjour d'au moins trois ans dans un couvent de l'empire. On permit cependant à ceux qui voulurent accepter la proposition de prendre de nouveau l'habit, et d'aller habiter dans un des *métokhia* que l'Athos possède à Odessa, mais on leur fit défense d'entrer désormais dans aucun autre monastère de l'empire.

Il s'est trouvé dans le monde ecclésiastique, mais surtout dans la presse, des ardents défenseurs des moines persécutés, qui ont vivement critiqué la conduite de l'archevêque Nicon. On s'accorde généralement à dire que le prélat a eu la main trop lourde, et qu'il a outrepassé les instructions que le saint synode lui avaient confiées. Plusieurs membres de cette assemblée l'ont pris à partie. Un évêque est même allé jusqu'à déclarer que quatre de ses collègues et lui professaient la thèse des onomatolâtres relativement à la divinité du nom de Jésus. On peut croire que les choses n'en resteront pas là, car cette question passionne l'opinion russe tout entière depuis que la polémique des journaux et les mesures de rigueur employées contre les moines de l'Athos l'ont fait connaître partout. Une secte nouvelle a pris possession du sol de l'empire; elle va se

répandre de tous côtés et déterminer une de ces crises mystiques comme le peuple russe en subit de temps en temps. J. L.

Serbes.

Orthodoxes.

Église de Carlovitz. — Disparition du patriarche. — Après le primat de Roumanie, dont le procès retentissant de 1911 a dévoilé la conduite scandaleuse, voici un autre chef d'Église orthodoxe qui fait parler de lui de singulière façon. Aux premiers jours de septembre dernier, le patriarche serbe de Carlovitz, Mgr Lucien Bogdanovitch, disparaissait subitement de Gastein, où il était allé faire une saison d'eau. Les recherches faites par la police aboutirent à la découverte de sa coiffure et d'un lambeau de vêtement dans une gorge profonde, auprès d'un vieux pont en bois, et ce fut tout. Les journaux ont donné les explications les plus diverses de cette mystérieuse disparition : suicide, crime politique, fugue en joyeuse compagnie, fuite pour cause de dettes, toutes les hypothèses ont été mises en avant, sans qu'il soit encore possible de discerner la vérité. Nous reproduisons la correspondance suivante datée du 30 septembre et envoyée de Vienne à la *Croix*, qui l'a publiée le 4 octobre, parce qu'elle semble présenter la question sous son véritable jour.

Le patriarche de l'Église serbe de Hongrie, disparu à Gastein depuis un mois, n'a été retrouvé ni vivant ni mort. L'hypothèse d'une fugue ou d'un voyage d'agrément est abandonnée; celle d'une mort accidentelle ou d'un meurtre reste en présence de la version du suicide, mais c'est à cette explication que tout le monde ajoute foi.

Les journaux de Budapest ont parlé d'un prêt de 200 000 couronnes qu'une dame de cette ville avait consenti au patriarche peu de jours avant son départ pour Gastein, et dont elle détient le reçu. Or, on n'a trouvé aucune trace de cette somme importante; le patriarche ne l'avait plus en sa possession, et il n'a fait de versements nulle part. Qu'est-ce donc, en réalité, que ce *reçu* ? Le curateur de la succession vérifiera la réalité de l'opération. Dans tous les cas, on voit par ce fait que le patriarche était engagé dans des habitudes profanes peu recommandables, surtout pour un homme de sa fonction.

Il serait abusif de tirer de cette affaire, émouvante sans doute, mais individuelle, des conclusions générales se rapportant à ce qu'on appelle la *faillite de l'orthodoxie,* mais d'autres témoignages se produisent, qui donnent une idée étrange de la manière d'être du pasteur suprême de l'orthodoxie serbe en Hongrie.

Ainsi les journaux hongrois, qui babillent généralement à tort et à travers, ont soutenu que le patriarche s'était suicidé à cause du départ d'une artiste nommée Ilka Palmay, laquelle a quitté Budapest pour Vienne. Ilka Palmay, connue pour ses succès dans l'opérette, a épousé un comte Kinsky. Quoique son rôle de comtesse ne soit pas celui où elle brille le plus, elle se considère comme appartenant à l'histoire, et ne perd jamais une occasion de fournir de

la documentation aux journaux sur sa très importante personne. Elle a donc pris la parole à propos de la disparition du patriarche, afin de fixer le point historique qui la concerne.

« J'ai connu le patriarche Bogdanovitch, dit-elle, et voici dans quelles circonstances : Je partais pour Maria-Theresiopol; j'étais accompagnée du comte Ladislas Esterhazy, qui avait accepté de m'y conduire. Le patriarche partait par le même train, et il avait avec lui deux dignitaires ecclésiastiques. Je dois dire que je lui trouvai une beauté dont je fus frappée. J'en étais comme fascinée. Quand je montai dans mon compartiment, il y monta après moi et m'invita à passer dans son compartiment réservé, ce que j'acceptai. Nous conversâmes avec lui et ses compagnons, et je trouvai tant de charme dans son entretien, qu'il me sembla que le temps s'envolait. Il se trouva que le patriarche était un fervent de mon talent et un assidu du Volkstheater. Quand nous nous séparâmes, il me demanda comme souvenir un œillet, que je lui donnai avec joie. Je l'ai revu plus tard trois fois, et c'est de ces innocentes relations qu'on a voulu faire un roman ! »

L'admiration d'Ilka Palmay, le culte de l'opérette, l'assiduité au Volkstheater, l'offre du compartiment réservé et la fleur du souvenir sont des traits peu ecclésiastiques, et nous ne voyons pas dans le récit de Mme la comtesse que les dignitaires accompagnant le patriarche en aient été estomaqués.

Ces façons galantes ont conduit le malheureux à une fin tragique par des chemins qui ne furent pas tous semés d'œillets. Le mystère est probablement très peu mystérieux, mais comme le patriarche avait la faveur du gouvernement et du roi, l'obscurité persiste. Ce scandale est vraiment pénible pour l'orthodoxie.

A. P.

Les Serbes orthodoxes de Hongrie, malgré l'ennui que leur cause ce scandale, ne sont peut-être pas fâchés de voir disparaître de si triste façon le patriarche que le gouvernement hongrois leur a imposé contre le vote du synode et le sentiment populaire, afin de restreindre l'autonomie de l'Église de Carlovitz.

A la fin d'octobre, le cadavre de Mgr Bogdanovitch a été retrouvé dans une gorge, à une certaine distance de Gastein, ce qui rend très probable l'hypothèse du suicide. Le synode est allé en corps chercher sa dépouille mortelle.

J. Lacombe.

NOTES ET INFORMATIONS

ÉDITION GRECQUE DU CATÉCHISME DE S. S. LE PAPE PIE X — A PROPOS DU JUBILÉ CONSTANTINIEN : CONSTANTIN LE GRAND ET LA ROUMANIE; NUMISMATIQUE CONSTANTINIENNE — FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES EN MACÉDOINE, EN ÉPIRE, EN SERBIE, EN CRIMÉE — DEUX FONDATIONS NOUVELLES A L'UNIVERSITÉ SAINT-JOSEPH DE BEYROUTH — XVe CENTENAIRE DE L'ALPHABET ARMÉNIEN

Édition grecque du Catéchisme de S. S. le pape Pie X. — Nous tenons à signaler dans cette revue, où le point de vue chrétien et catholique domine et commande tous les autres, deux initiatives épiscopales qui ont doté naguère Constantinople et Athènes d'une édition grecque des deux Catéchismes successifs de S. S. le pape Pie X.

On sait que le vénéré Pontife, qui s'est proposé de tout restaurer dans le Christ, a souvent insisté sur la souveraine nécessité de l'enseignement catéchistique. On sait aussi qu'il fit publier, en 1905, un Catéchisme revisé par ses soins et qu'il prescrivit aux diocèses de la province ecclésiastique de Rome (1). Plus récemment encore, à la fin de 1912 (2), il a ordonné aux mêmes diocèses l'adoption d'un nouveau Catéchisme plus abrégé et se prêtant mieux, par cela même, à l'enseignement de la doctrine chrétienne. Ce nouveau Catéchisme, Pie X l'a examiné lui-même et l'a fait examiner par beaucoup d'évêques d'Italie. Son désir est que ce Précis très soigné devienne le manuel commun à tous les diocèses de la péninsule et prépare la voie, dans tout l'univers catholique, à une plus complète uniformité de l'enseignement catéchistique (3).

En 1911, S. Exc. Mgr Vincent Sardi, archevêque de Césarée de Pales-

---

(1) Voici le titre de l'édition française parue chez Lethielleux, à Paris : *Catéchisme de Rome ou Abrégé de la doctrine chrétienne prescrit par S. S. le Pape Pie X aux diocèses de la province de Rome, contenant : Premières notions de Catéchisme. — Petit Catéchisme. — Grand Catéchisme. — Instruction sur les principales fêtes. — Histoire de la religion.* Traduction française autorisée, revisée d'après la dernière édition romaine. Paris, Lethielleux [et Langres, Martin-Berret, *Imprimatur* du 10 août 1906], in-16, VIII-440 pages.

(2) La lettre au cardinal vicaire prescrivant la nouvelle édition porte la date du 18 octobre 1912, et a été publiée dans les *Acta Apostolicæ Sedis* du 2 décembre 1912, p. 690-692.

(3) La Maison de la Bonne Presse, Paris, 5, rue Bayard, vient de publier une édition française de ce nouveau Catéchisme, sous ce titre : *Catéchisme de la doctrine chrétienne* publié par ordre de S. S. le pape Pie X, et, sur son désir, traduit et édité en français. Paris, imprimerie Paul Feron-Vrau [1913], in-16, VIII-155 pages.

tine, vicaire apostolique et délégué du Saint-Siège à Constantinople, publiait, à l'usage des fidèles soumis à sa juridiction, une édition franco-grecque du Catéchisme romain de 1905, mais en faisant un volume à part des *Premières Notions de Catéchisme pour les petits enfants*, et en séparant, de plus, en deux volumes, le *Grand Catéchisme* (1).

En juin 1913, S. Exc. Mgr Louis Petit, archevêque d'Athènes et délégué apostolique de Grèce, a imposé au clergé et aux fidèles de sa juridiction l'édition grecque, publiée par ses soins, du nouveau Catéchisme, du Catéchisme abrégé de S. S. Pie X (2). La lettre pastorale promulguant l'adoption de ce nouveau manuel de doctrine chrétienne porte la date du 8 juin 1913. Elle contient, au sujet de l'opportunité de cette réforme, certaines considérations dont nous croyons utile de faire part à nos lecteurs. Nous citons donc Mgr Petit :

On a pu reprocher aux livres actuels de Catéchisme, et non seulement en Grèce mais un peu partout, d'être, en général, trop superficiels ou trop savants, trop compliqués, trop étendus, pas assez adaptés à l'intelligence des enfants de neuf à douze ans, auxquels ils sont principalement destinés. Avec leur appareil de cadres tout faits, avec leurs divisions et leurs distinctions, où l'abus des définitions et des termes abstraits se ressentait de la terminologie scientifique de l'Ecole, on pouvait trouver qu'ils avaient plutôt le caractère d'un *compendium* de théologie que d'un manuel d'enseignement populaire. Tel était du moins le sentiment d'un grand nombre de curés et de catéchistes, à qui l'expérience quotidienne avait révélé les inconvénients d'un livre d'un genre trop didactique et d'une terminologie trop abstruse pour l'instruction religieuse des enfants.

Le nouveau Catéchisme romain n'aura plus ce défaut, autant du moins qu'il peut être évité, car les matières du Catéchisme resteront toujours, par leur objet même, d'un ordre élevé, et il y a des mots savants mais nécessaires, des

---

(1) Voici le double titre français et grec de cette édition : *Premières Notions de Catéchisme pour les petits enfants, publiées par ordre de Mgr Vincent Sardi, archevêque de Césarée, vic. ap. de Constantinople et délégué du Saint-Siège, à l'usage des fidèles soumis à sa juridiction.* Πρῶται γνώσεις τῆς κατηχήσεως διὰ μικροὺς παῖδας ἐκδοθεῖσαι κατὰ διαταγὴν τοῦ Πανιερωτάτου Βικεντίου Σάρδη. Ἀρχιεπισκόπου Καισαρείας, Ἀποστολικοῦ Τοποτηρητοῦ Κωνσταντινουπόλεως καὶ Ἀπεσταλμένου τῆς Ἁγίας Ἕδρας, πρὸς χρῆσιν τῶν ὑπ' αὐτὸν πιστῶν. Constantinople, imprimerie F. Lœffler, in-18, 96 pages. Le texte français et le texte grec se font vis-à-vis tout le long du volume, avec pagination identique pour l'un et l'autre texte, ce qui fait que le nombre exact des pages est le double du chiffre indiqué. Il en est de même pour le Grand Catéchisme, dont voici le titre : *Grand Catéchisme publié par ordre de Mgr Vincent Sardi*, etc. Μεγάλη κατήχησις ἐκδοθεῖσα κατὰ διαταγὴν..... t. I : 153 pages; t. II : 168 pages, plus III pages de *supplément pour les Arméniens catholiques*, concernant l'obligation de la messe, la communion, les jeûnes, les fêtes d'obligation. Les volumes ne portent pas de date; la lettre pastorale qui en prescrit l'usage est datée du 15 août 1911.

(2) Ἱερὰ κατήχησις δημοσιευθεῖσα τῇ διαταγῇ τῆς Ἀ. Ἁ. Πίου Πάπα τοῦ Ι' καὶ ἑλληνιστὶ ἐκδοθεῖσα ἐπιμελείᾳ τοῦ Παν. Κ. Κ. Λουδ. Πετὶ Λατίνου Ἀρχιεπισκόπου Ἀθήνων πρὸς χρῆσιν τῆς καθολικῆς νεολαίας. Athènes, imprimerie de la cour royale, A. Paphtani, 1913, in-16, 183 pages.

termes abstraits mais consacrés, qui devront toujours être employés si l'on veut éviter le risque de déformer dans de jeunes intelligences la vérité elle-même (1).

Le Catéchisme de S. S. Pie X réalise bien toutes ces conditions. Aussi Mgr Petit a-t-il pleinement raison d'écrire :

Comme toutes les mesures de Pie X, marquées au cachet d'un esprit surnaturel et pratique à la fois, cette réforme du Catéchisme, surtout si elle s'étend à toute l'Église, sera éminemment utile à toute la société chrétienne. Elle répond à un besoin du temps (2).

Puis, à propos de ce désir de l'unité du Catéchisme dans le monde catholique tout entier, l'archevêque d'Athènes qui est ausssi, on le sait, le savant éditeur des Actes des conciles, et spécialement du concile du Vatican, rappelle que cette dernière assemblée devait s'occuper de la question.

Ce vœu avait été mis au rang des questions inscrites au programme du concile du Vatican, et restées en suspens avec le concile lui-même. La réforme inaugurée par Pie X est un acheminement à la réforme plus générale de l'unification du Catéchisme dans l'Église, pour laquelle on n'aura peut-être plus maintenant à attendre la reprise du concile (3).

C'est pour entrer pleinement dans cette pensée que Mgr Petit s'est empressé de publier une édition grecque du nouveau Catéchisme romain. Voici en quels termes il la présente à ses diocésains :

Nous avons tenu, Nos Très Chers Frères, à nous associer, pour notre modeste part, à cette grande œuvre, en mettant à la portée des fidèles de ce diocèse, dans une traduction à la fois simple et d'une scrupuleuse exactitude, le Catéchisme même de Pie X. Nous aurions certainement reculé devant cette tâche, une des plus délicates et des plus difficiles de notre ministère, si nous n'avions été convaincu qu'elle s'imposait à nous comme un devoir, et si nous n'avions trouvé autour de nous une collaboration aussi compétente que désintéressée, dont nous savons tout le prix et dont nous garderons toujours le plus reconnaissant souvenir.

Le petit Catéchisme usité jusqu'ici dans ce diocèse était trop abrégé et ne pouvait suffire à l'instruction de l'immense majorité des enfants qui se préparent à la première Communion ou à la réception du sacrement de confirmation. Le grand Catéchisme introduit depuis peu dans les Cyclades avait des longueurs, et il contenait des détails qui ne sont point en rapport avec les intelligences ordinaires et avec le temps que le plus grand nombre des enfants peut consacrer à l'étude de la religion. Nous publions donc, avec celui du Souverain Pontife, un Catéchisme beaucoup plus complet que le petit Catéchisme anciennement

(1) Mgr Louis Petit, *Lettre pastorale sur l'édition grecque du Catéchisme de S. S. le pape Pie X.* Athènes, 1913, p. 5-6.
(2) *Ibid.*, p. 5.
(3) *Ibid.*, p. 8.

en usage, beaucoup moins étendu que le grand employé autour de nous, et qui pourra suffire à une instruction sérieuse. Il est précédé d'un recueil de formules très abrégé, destiné aux tout petits enfants et aux personnes dont l'intelligence est peu développée, et qui ne contient que les notions indispensables de la doctrine chrétienne.

Si quelques-uns objectaient que certains termes employés dans notre traduction offrent des difficultés à l'intelligence des enfants, nous répondrons que leur emploi est nécessaire, et que, cette nécessité étant reconnue, le texte du Catéchisme, qui résume la doctrine dans des formules claires, précises, exactes, est évidemment pour les fidèles et pour les pasteurs eux-mêmes un secours incomparable. D'ailleurs, cette terminologie ne présente pas de plus grandes difficultés qu'un certain nombre d'autres dont on est obligé de se servir partout et toujours dans tous les manuels d'instruction élémentaire.

Sans doute certains changements dans la terminologie communément reçue jusqu'ici occasionneront quelque embarras au premier abord; mais cet embarras n'aura qu'un temps. Les modifications successives qu'il eût fallu introduire dans chaque édition nouvelle, à mesure que la langue théologique se fixera davantage parmi nous, auraient reproduit indéfiniment ces mêmes difficultés. C'est pourquoi nous avons préféré faire à présent et d'une seule fois les innovations utiles, afin d'offrir une rédaction assez exacte et assez complète pour qu'elle nous paraisse presque définitive.

Nous aurions désiré nous entendre préalablement avec nos vénérables collègues du royaume de Grèce, afin qu'il n'y eût dans tout le pays qu'un seul Catéchisme, mais les anciennes éditions ne sont pas épuisées dans les autres diocèses, et nous ne pouvions retarder la publication d'une œuvre qui nous paraît aussi opportune qu'indispensable. D'ailleurs, nous n'avons pas qualité pour prendre auprès des autres évêques la moindre initiative intéressant leurs diocèses respectifs; et, jaloux de garder les droits inhérents à notre charge, nous entendons bien respecter toujours ceux d'autrui, trop heureux d'apporter à l'œuvre commune des intentions droites et désintéressées..... (1)

Si nous nous sommes arrêtés un peu longuement sur cette édition grecque du nouveau Catéchisme de Pie X, c'est que nous ne croyons pas ces indications et ces citations déplacées dans une revue qui, tout en restant généralement dans le domaine scientifique, a pour but suprême de contribuer pour sa part à promouvoir le développement de la vie chrétienne et de la vie catholique en Orient. Il ne nous déplaît pas, du reste, de montrer par un exemple aux orthodoxes qui liront ces pages que l'Église catholique sait unir, dans ses pasteurs, l'activité scientifique la plus compétente avec le zèle apostolique qui ne dédaigne pas de s'appliquer jusque dans le détail à l'instruction chrétienne des petits et des humbles. La vraie vie religieuse serait moins languissante dans les Églises d'Orient si leurs chefs étaient plus capables de comprendre ces choses et d'en essayer la réalisation.

(1) Mgr Louis Petit, *Lettre pastorale.....*, p. 8-11.

A propos du jubilé constantinien.

Constantin le Grand et la Roumanie. — C'est faire suite à l'idée qu vient d'être exprimée sur l'union de l'activité scientifique et du zèle pas toral dans la hiérarchie catholique que de signaler le travail consacré pa Mgr R. Netzhammer, le savant et pieux archevêque de Bucarest, aux sou venirs de l'empereur Constantin le Grand en Roumanie (1). Cette excel lente étude d'histoire et d'archéologie, inspirée par la célébration du jubil constantinien, a paru en janvier 1913 dans la *Revista catolica*, revu qui se fait gloire, comme la nôtre, d'associer l'amour de la science à l'amour de la religion. Historiens, archéologues et épigraphistes liron avec intérêt et profit ces quelques pages riches d'indications précises, d références bibliographiques, d'illustrations documentaires, qui font d cette petite brochure une des excellentes études suscitées de tous côtés dans le monde des savants catholiques, par le seizième centenaire d l'Édit de Milan.

Numismatique constantinienne. — Pour ne pas laisser s'achever l'anné de ce jubilé, consacré au grand souvenir de Constantin, sans signaler à nos lecteurs un ouvrage fondamental sur lequel il nous faudra revenir nous insérons ici le titre et les principales divisions du beau travail con sacré par M. Jules Maurice, membre résident de la Société des Anti quaires de France, membre honoraire des Sociétés de Numismatique d Londres et de Vienne, à la *Numismatique constantinienne* (2). Ce tra vail comprend trois volumes in-8°, dont voici les grandes lignes d'après les tables des matières. T. Ier : Iconographie et chronologie; descriptio historique des émissions monétaires (ateliers monétaires de Rome, d'Ostia d'Aquilée, de Carthage, de Trèves). T. II : La dynastie héracléenne dan l'empire des Gaules; la dynastie solaire des seconds Flaviens; l'empir chrétien; politique religieuse de Constantin le Grand; nouvelle théori sur les marques monétaires et les signes chrétiens; les abstractions divi nisées et les types symboliques du revers des médailles; description his torique des émissions monétaires (ateliers monétaires de Londres, d Lyon, d'Arles, de Tarragone, de Siscia, de Serdica, de Sirmium, de Thes salonique, de Constantinople, d'Héraclée de Thrace). Tome III : La persécution de Maximin Daza; dénominations des espèces monétaire de bronze; description historique des émissions monétaires des quatr ateliers d'Orient (Nicomédie, Cyzique, Antioche, Alexandrie). Nos lec teurs auront ainsi déjà une première idée de la richesse de documenta tions que renferme ce précieux recueil. C'est une histoire de Constantin par la numismatique. L'édition est des plus soignées, comme il convien

(1) Mgr R. Netzhammer, *Constantin cel Mare si România.* Extrait de la *Revist catolica*, t. II, janvier 1913, p. 7-25. Bucarest, D. Ionescu, 1913.

(2) J. Maurice, *Numismatique constantinienne.* Paris, Ernest Leroux, 1908-1912 3 vol. in-8°, CLXXXIII-507, CXXXVI-612, XLVIII-286 pages, et 51 planches. Prix : 65 francs

à un ouvrage de si haute valeur qui sort de la librairie Ernest Leroux, et qui avait été confié par elle aux presses de l'imprimerie Protat à Mâcon. Les trois volumes sont illustrés d'excellentes planches phototypiques, complément indispensable d'un pareil travail.

Fouilles archéologiques.

En Macédoine et en Épire. — On annonce que des fouilles méthodiques vont prochainement commencer sur de nombreux points des nouveaux territoires échus en partage à la Grèce, à la suite du traité de Bucarest.

La Société archéologique d'Athènes se prépare à entreprendre de grands travaux d'exploration souterrains sur l'emplacement de Pella (Yénidjé), qui fut, à partir de Philippe, père d'Alexandre le Grand, la capitale du royaume de Macédoine; d'Amphipolis, au pied du mont Pangée, à l'est de la Chalcidique, et de Cassope, en Épire.

De son côté, l'École française d'Athènes a sollicité et obtenu l'autorisation d'explorer Philippes, en Macédoine, où elle avait déjà effectué quelques fouilles sous le second Empire. Le gouvernement grec a posé seulement quelques conditions aux Ecoles étrangères. Les expropriations des terrains des fouilles grèveront le budget des explorateurs et non celui de l'État grec. Enfin, les recherches ne seront pas limitées aux points où elles permettent d'être le plus fructueuses, mais devront être poursuivies jusqu'à épuisement complet des terrains concédés.

En Serbie. — Nous apprenons, d'autre part, que l'Institut archéologique russe de Constantinople, de concert avec l'Académie royale de Belgrade, va s'occuper de fouilles archéologiques en Serbie.

En Chersonèse taurique (*Crimée*). — Nous empruntons à la revue *Rome*, du 8 octobre 1913, p. 317, l'intéressante information ci-après :

Durant son séjour en Crimée, au mois d'août dernier, le tsar de Russie est allé visiter les fouilles entreprises dans l'antique Chersonèse taurique par la Commission archéologique impériale, dont le président est le comte Bobrinsky et le chef des travaux M. Lepère.

On savait que plusieurs chrétiens avaient été martyrisés pour leur foi en Chersonèse lors des invasions des barbares. Leurs sépultures ont été récemment mises à jour. On a trouvé, percée dans le roc, une catacombe ornée de fresques chrétiennes, remontant à une époque très ancienne, avec le monogramme du Christ, l'enfant au flambeau, l'enfant à la couronne, et divers motifs ayant une grande analogie avec ceux que l'on rencontre à Rome sur les tombeaux des martyrs.

Les Russes ont exhumé, en Chersonèse, de ces cités souterraines qu'ils appellent leurs Pompéi, où l'on retrouve de façon très distincte l'emplacement des rues, des basiliques, des chapelles et des habitations particulières.

Toute cette région renferme de très intéressants souvenirs remontant à l'époque byzantine.

Université Saint-Joseph de Beyrouth (Syrie).

Deux fondations nouvelles à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (Syrie). — Nous reproduisons bien volontiers, en raison de la haute importance de ces deux nouveaux établissements, le prospectus par lequel l'Université des Pères Jésuites de Beyrouth annonce l'ouverture d'une École de droit et d'une École d'ingénieurs. Même les détails rétrospectifs concernant la rentrée qui vient d'avoir lieu, serviront à donner une idée plus exacte de cette double fondation.

ÉCOLE DE DROIT

Ouverture des cours. — Examen d'entrée.

L'Ecole de droit, fondée par le concours de l'Université de Lyon et de l'Université Saint-Joseph, s'ouvrira à Beyrouth dans les anciens locaux de la Faculté française de médecine, le 4 novembre 1913. La messe du Saint-Esprit sera célébrée dans l'église de l'Université.

Auparavant, les candidats non munis du diplôme de bachelier français doivent subir l'examen d'entrée, qui aura lieu dans les mêmes locaux, le mardi 28 octobre, à 8 h. 1/2 du matin et les jours suivants.

Huit jours au moins avant cet examen, chaque candidat doit déposer ou faire parvenir entre les mains du R. P. Chancelier :

1° Une demande écrite d'admission;

2° Un certificat de fin d'études;

3° Un certificat de bonne vie et mœurs;

4° Son acte de nationalité (teskéré-néfous).

Il doit en outre verser au secrétariat la somme de 20 francs pour droits d'examen.

Régime scolaire.

Tous les élèves de l'École de droit sont externes.

L'assistance aux cours, le matin et l'après-midi, est strictement obligatoire. L'horaire détaillé des cours sera affiché lors de la rentrée.

Frais d'études.

Frais d'études pour l'année 1913-1914 :

Examens d'entrée	20 francs
4 inscriptions	120 —
4 droits de bibliothèque à 2 fr. 50	10 —
Droits d'examen	185 —
	335 francs

ÉCOLE PRÉPARATOIRE A L'ÉCOLE TECHNIQUE DES INGÉNIEURS

De nouvelles dispositions ont été prises relativement à l'école préparatoire des ingénieurs. La présente circulaire annule donc les précédentes sur les points où elle les contredit.

Admission. — L'examen d'admission aura lieu dans les locaux de l'ancienne Faculté de médecine : le vendredi 17 octobre, à 8 heures du matin et à 2 heures de l'après-midi (épreuves écrites); et le samedi, à 8 heures du matin (épreuves orales). L'*interrogation sur la philosophie ne sera pas éliminatoire.*

Droits d'examen : 20 francs.

Sont dispensés de cet examen les candidats munis du diplôme de bachelier délivré par le ministre de l'Instruction publique de France.

Les demandes d'inscription doivent parvenir au Père directeur de l'école au plus tard le 10 octobre, accompagnées : 1° d'un certificat de bonne conduite et mœurs; 2° de l'acte de nationalité (teskéré-néfous). L'école ne reçoit que les Orientaux et les Européens nés en Orient et dont les familles sont définitivement fixées en Orient; 3° d'un certificat des études que le candidat a déjà faites.

Scolarité. — L'année scolaire commencera le lundi 20 octobre, à 8 heures du matin.

Le régime de l'école est l'*externat*. Les élèves étrangers à Beyrouth doivent être placés dans les collèges ou les maisons de la ville, sous la responsabilité des parents.

Les cours ont lieu tous les jours, matin et soir, sauf le dimanche et l'après-midi du jeudi.

Un système de compositions et d'interrogations hebdomadaires assure le progrès des étudiants. Les résultats de ces examens comptent pour le classement annuel.

Les élèves dont la moyenne générale atteindra la note 10 entreront de plein droit à l'École des ingénieurs en octobre 1914. Les autres devront subir avec succès les épreuves de l'examen d'entrée, imposées aux candidats étrangers à l'école préparatoire.

Le manque de travail, d'aptitude ou de conduite sont des motifs d'exclusion temporaire ou même définitive.

Les frais de scolarité sont fixés à 200 francs, payables en deux termes : 100 francs à l'entrée à l'école, et 100 francs au 1er mars.

Les travaux pratiques, les livres scolaires, les fournitures de bureau, etc., sont à la charge des étudiants.

ÉCOLE TECHNIQUE DES INGÉNIEURS

L'École des ingénieurs commencera par ouvrir en octobre 1914 la section du génie civil. Le jury, pour l'examen d'entrée, tiendra deux sessions, l'une au mois de juillet, l'autre au mois d'octobre.

Droits d'examen : 20 francs.

Les études dureront deux ans.

Des diplômes d'ingénieur civil, valables à l'égal de tout autre diplôme de ce genre, seront donnés aux candidats qui auront subi avec succès les examens de l'école technique.

Frais d'études pour chacune des deux années :

4 inscriptions à 50 francs	200 francs
Droits d'examen	100 —
Droits de travaux pratiques, laboratoire, bibliothèque, etc.	50 —

payables par moitié : 175 francs à l'entrée à l'école, et 175 francs le 1er mars.

Nous souhaitons de tout cœur le meilleur succès à ces deux nouvelles Écoles, qui renouent d'ailleurs, toutes deux, spécialement celle de droit, le présent de la ville de Beyrouth avec son passé. On sait, en effet, que la

grande cité syrienne eut, aux temps byzantins, des architectes illustres et surtout sa très célèbre et très importante École de droit. On ne peut que féliciter les Révérends Pères Jésuites d'avoir, avec le haut concours de l'Université de Lyon, repris cette glorieuse tradition.

XVe centenaire de l'alphabet arménien.

Sur l'initiative de S. B. Mgr le Catholicos d'Etchmiadzin, les Arméniens viennent de fêter solennellement, surtout à Constantinople et en Russie, le 1500e anniversaire de l'invention de leur alphabet et le 400e de leur imprimerie. On sait que la création de cet alphabet national est attribuée au patriarche saint Isaac ou Chahak le Grand (387-439) et au moine saint Mesrob († 441), qui constituent, pour employer une locution orientale citée par Mgr L. Petit, « cette étoile double qui s'éleva alors si brillante au ciel de l'Arménie » (1). Cette création, en mettant fin aux efforts des Perses pour maintenir partout le syriaque et aux tentatives des Grecs pour introduire leur langue, contribua beaucoup à développer la culture littéraire qui fut un des principaux facteurs de l'unité nationale (2).

Avec ce glorieux souvenir, les Arméniens ont commémoré en même temps le IVe centenaire de leur imprimerie.

A Constantinople, les fêtes ont eu lieu principalement les 26 et 27 octobre. Elles ont été à la fois religieuses et civiles. La participation de membres du gouvernement ottoman, de représentants des patriarches et chefs religieux ainsi que des diverses ambassades, leur a donné un grand éclat. Notons ce détail : le Dr Tarkomian a exprimé des remerciements tout particuliers aux représentants de la France et de la Russie pour l'enseignement de la langue arménienne dans les Universités de Paris et de Saint-Pétersbourg.

Signalons enfin qu'un des principaux arménisants français, M. Frédéric Macler, publie à Paris (librairie Geuthner) un beau volume qui restera comme un monument de ces solennités jubilaires : *Miniatures arméniennes :* vies du Christ, peintures orientales (x^e au XVIIe siècle), 68 planches en phototypie avec texte explicatif (3).

S. Salaville.

---

(1) L. Petit, article *Arménie,* dans Vacant-Mangenot, *Dictionnaire de théologie catholique*, t. Ier, col. 1934-1935.

(2) *Ibid.*, col. 1895. Cf. S. Vailhé, *Formation de l'Eglise arménienne*, dans *Echos d'Orient*, t. XVI, 1913, p. 205.

(3) Prix du volume en portefeuille : 40 francs. Paris, 1913. Librairie Paul Geuthner, 13, rue Jacob, VIe (tirage de 300 exemplaires seulement).

BIBLIOGRAPHIE

E. Lacoste, *les Papes à travers les âges*. I. *De saint Pierre à saint Hygin* (1). Paris, Feron-Vrau, 1912, in-8°, VIII-104 pages à deux colonnes, avec de nombreuses illustrations. Prix : 1 franc.

Malgré ses apparences modestes, ce livre mérite d'être recommandé sans restriction. Œuvre d'excellente vulgarisation au sens le meilleur de ce terme, et non pas œuvre directement scientifique, il ne néglige pas les données acquises par la critique, mais s'en sert pour « faire connaître la personne des Souverains Pontifes, en groupant autour de leur nom les faits saillants dans lesquels ils ont joué un rôle personnel ». (P. VII.) Les déclarations de l'auteur, dans sa Préface, donneront l'idée la plus exacte de sa méthode et de son but : « Cette histoire populaire des Papes ne comporte pas les discussions savantes, ce qui ne veut pas dire que nous fassions fi de la critique. Nous l'avons au contraire en profonde estime pour ses précieuses lumières et pour les services rendus. Mais si elle a élucidé beaucoup de points douteux, il lui en reste encore beaucoup à éclaircir, surtout aux origines du christianisme..... On discutera encore longtemps sur bien des données historiques ou prétendues telles, sur l'identité de certains personnages, sur l'authenticité de certains écrits, sur un grand nombre de dates, sur beaucoup de faits plus ou moins légendaires. Nous n'entrerons pas dans ces discussions, réservées aux ouvrages de science; un mot nous suffira à l'occasion pour établir l'état de certaines questions. A de plus compétents que nous de se lancer dans le *mare magnum* de la chronologie et de la critique. Au lieu de dissertations qui fatigueraient nos lecteurs, nous nous contenterons d'un récit sobre, clair, vivant autant que possible, qui relatera l'essentiel, ce qui est intéressant pour tous, et qui touchera les points doctrinaux par les sommets. Nous suivrons généralement les données traditionnelles, quand elles ne seront contredites par aucune donnée positive. Les affirmations des siècles postérieurs, quoique tardives, ne sont pas nécessairement fausses, même quand aucun document contemporain ne peut être cité à l'appui, car l'absence de ces documents n'est pas une preuve qu'ils n'ont jamais existé. » (P. VIII.) « ..... Cette histoire sera illustrée. L'image est un fécond moyen d'enseignement, surtout quand on s'adresse à la masse des lecteurs, et cette histoire populaire ne se privera pas de cet élément si attrayant et si instructif. Rome, ses monuments, ses personnages historiques, ses œuvres d'art, sont une mine inépuisable et d'un puissant intérêt. Nous l'exploiterons largement. » (P. VII.)

Ces lignes suffiraient déjà à recommander d'avance un livre qui réalise d'ailleurs parfaitement de si sages et si justes principes. L'auteur, qui occupe une place importante dans une Congrégation religieuse, est familiarisé depuis de longues années avec les monuments et les souvenirs de la Ville Eternelle. Avec lui nous ne saurions mieux faire que de souhaiter à son ouvrage « le bonheur de jeter dans les âmes un peu plus d'amour pour le Vicaire du Christ et pour la sainte Eglise de Dieu, et de les attacher plus fidèlement à la Chaire de Pierre ». Les missionnaires d'Orient, à quelque rite qu'ils appartiennent, ne sauraient trop favoriser la lecture de ces pages — et de celles qui les suivront prochainement; — elles peuvent aider admirablement leur œuvre d'apôtres catholiques.

S. Salaville.

---

(1) C'est par erreur que le titre de la couverture porte : *De saint Pierre à saint Télesphore;* la page de garde corrige cette erreur.

Baronne D'UXKULL, *Rome et l'Orient*, t. Ier : *Jésuites et Melchites*. Berlin, Portmetter, 1912, in-8°, XII-142 pages.

Mme la baronne d'Uxkull est, dit-on, cette *matriarche* qui fit publier, il y a quelques années, une lettre fort curieuse sur l'union des Eglises par le métropolite orthodoxe de Beyrouth. Le présent volume est une preuve certaine que ce premier succès n'a fait qu'augmenter son ardeur apostolique. On y trouve réunis les documents les plus divers sur l'Eglise melchite catholique, lettres de la baronne d'Uxkull à différents personnages, déclarations du prince Max de Saxe, du Pape, du patriarche œcuménique, exposés adressés au Vatican, etc., etc. Nous n'avons pas été peu surpris de la dextérité avec laquelle l'auteur tranche les questions les plus épineuses du droit canon. Nous avons admiré aussi la *candide* hardiesse, pour ne pas dire l'impertinence, qu'il lui a fallu avoir pour tracer leur conduite au Souverain Pontife et à S. Em. le cardinal Gotti au sujet des « pauvres melchites de Syrie ». Plaignons ceux-ci, et tout particulièrement Mgr Sawaya, métropolite de Beyrouth, d'avoir trouvé un tel avocat. Tout en parlant « au nom de la vérité, de la justice et de la charité », Mme la baronne d'Uxkull attaque les Congrégations latines, qu'elle appelle, dans son français exotique, les « conglomérations attractives latines », avec une violence que rien ne saurait justifier. Les Congrégations françaises sont plus particulièrement malmenées, sans doute à cause de leur nationalité et du zèle qu'elles déploient en Syrie. Pères Blancs de Sainte-Anne, religieuses de Notre-Dame de Sion, Sœurs de Marie-Réparatrice, et surtout les admirables Filles de la Charité sont montrés sous un jour odieux. Il y a telles pages, 110-111, 117, qu'il appartiendrait à la justice d'apprécier et non à la critique littéraire. Mme la baronne d'Uxkull peut se vanter d'avoir fait une œuvre détestable et pernicieuse. Il lui serait grandement profitable de méditer ce dicton si sage : « Chacun son métier, les vaches seront bien gardées ! »

R. JANIN.

T. LIACHTCHENKO, *Sb. Kirril, arkhiepiscop Alexandriiskii. Evo jizn i deiatelnost* (*Saint Cyrille, archevêque d'Alexandrie. Sa vie et son activité*). Kiev, I.-J. Tchokolov, 1913, in-8°, XXIV-550 pages. Prix : 3 roubles 50 kopeks.

C'est une biographie scientifique de saint Cyrille d'Alexandrie, aussi complète que possible, que M. Liachtchenko a voulu écrire. On peut dire qu'il est le premier à avoir entrepris cette tâche. Sans doute, notre Tillemont et l'Allemand Kopallik ont beaucoup écrit sur l'archevêque d'Alexandrie, mais ni l'un ni l'autre n'a donné une biographie complète. M. Liachtchenko a d'ailleurs utilisé leurs travaux dans une large mesure, spécialement les *Mémoires* du premier, dont il fait un éloge très mérité. Il a aussi lu à peu près toutes les études importantes qui ont paru jusqu'ici sur saint Cyrille et la controverse nestorienne, et, ce qui vaut mieux que tout le reste, il a pris contact direct avec les sources. Aussi son ouvrage est-il de toute première valeur et fait-il honneur à la science russe.

Il est divisé en cinq longs chapitres, que le lecteur aimerait bien voir coupés de temps en temps par quelques sous-titres. Le premier nous raconte la vie de saint Cyrille jusqu'à son élévation à l'épiscopat; le second est consacré à son activité pastorale jusqu'à la controverse nestorienne; le troisième a son rôle dans cette controverse jusqu'à l'ouverture du concile d'Ephèse. L'histoire de ce dernier concile fait tous les frais du quatrième. Le cinquième enfin rapporte par le détail les pourparlers entre Egyptiens et Orientaux qui aboutirent à la réconciliation; parle de la campagne que saint Cyrille mena contre Diodore de Tarse et Théodore de Mopsueste, et décrit son activité apostolique dans la dernière période de sa vie. Prises dans l'ensemble, les conclusions de l'auteur, spécialement celles qui ont trait à certains points épineux, comme l'assassinat d'Hy-

patia, l'ouverture du concile d'Ephèse avant l'arrivée de Jean d'Antioche, l'approbation des anathématismes cyrilliens par le concile, le testament de saint Cyrille, nous paraissent solidement établies. M. Liachtchenko prend partout la défense de saint Cyrille, mais cette défense s'appuie sur de bonnes raisons, qui sont largement suffisantes pour démontrer le parti pris de certains historiens hostiles à l'évêque d'Alexandrie.

Sans s'occuper *ex professo* du côté dogmatique de la querelle nestorienne, l'auteur sait dire l'essentiel sur la christologie de saint Cyrille et celle de Nestorius. Nous avons vu avec plaisir que la lecture du *Livre d'Héraclide* l'avait conduit à des conclusions identiques aux nôtres touchant l'hérésie de Nestorius. Là où nous ne pouvons le suivre, et où il a été manifestement influencé par ses préjugés confessionnels, c'est dans la manière dont il apprécie la conduite du pape Célestin, qu'il représente comme un personnage orgueilleux et autoritaire, et lorsqu'il affirme que « saint Cyrille et tous les évêques orientaux se considéraient comme totalement indépendants du Pape ». Ceci est vraiment trop fort, et nous ne pouvons qu'inviter l'auteur à relire les textes sur la primauté romaine fournis par les Actes du concile d'Ephèse, que nous avons réunis ici même, t. XIV, p. 136. M. Jugie.

Cl. Huart, *Histoire des Arabes*, t. II, in-8°. Paris, Geuthner, 1913, 512 pages. Prix : 10 francs.

Nous avons, l'an dernier, rendu compte ici même (t. XV, 1912, p. 566) du premier tome de l'*Histoire des Arabes*. Les éloges que nous faisions alors à l'auteur, il faudrait les répéter pour le présent volume, car c'est avec la même compétence qu'il a continué ses études. Retracer en quelques chapitres l'histoire du peuple arabe dispersé à travers le monde, depuis le Yémen jusqu'à l'Espagne, et partagé en de multiples principautés, ce n'était pas une œuvre facile. M. Huart l'a cependant accomplie avec la netteté et la précision qui le caractérisent. Point de fausse érudition, de notes copieuses, de bibliographie touffue; les quelques livres indiqués à la fin de chaque chapitre suffiront au lecteur qui voudra approfondir certaines questions; quant aux autres, le texte seul leur donnera une idée très exacte de l'histoire des Arabes. Signalons comme d'un grand intérêt le chapitre XXII consacré aux relations diplomatiques et commerciales des Arabes avec les puissances de l'Occident au moyen âge, et les deux derniers, qui traitent des lettres et des sciences chez eux. L'index général très complet (il a plus de cent pages) des noms propres et la liste alphabétique des noms d'auteurs cités dans la bibliographie seront fort utiles au lecteur. Enfin, une carte indique les conquêtes des Arabes au VIIIe siècle. R. Janin.

L. Dasté, *les Sociétés secrètes et les Juifs*. Paris, la Renaissance française, 1912, in-12, 68 pages. Prix : 0 fr. 50.

L'ardent publiciste catholique qui signe Louis Dasté (anagramme de *Laus sit Deo*), a réuni dans cette brochure d'intéressantes données historiques sur le thème indiqué par le titre. Les sous-titres suivants, pris dans la table des matières, en donneront une idée : La Tradition juive (Kabbalah); la Gnose; le Manichéisme; Mahomet et les Juifs; le Juif Alsamda-Sabaï (le schisme dans l'Islam, les Ismaïlites); un Weishaupt au IXe siècle (Abdallah, fils de Maïmoun); le Juif Obaïdallah; princes fatimites et brigands carmathes; le Saint-Sépulcre du Christ et la Pierre Noire de La Mecque; les Templiers; le Vieux de la Montagne; des Templiers aux Huguenots. Tels de ces chapitres touchent d'assez près l'histoire de l'Orient pour qu'il y ait lieu de les signaler ici. D. Servière.

TABLE DES MATIÈRES

SEIZIÈME ANNÉE 1913

I. — Sommaire des livraisons.

I. Janvier. — N° 98.

I. Constitution apostolique sur la réception de l'Eucharistie en des rites différents 5
II. Un ami de l'Orient chrétien : le R. P. Vincent de Paul Bailly, Assomptioniste (1832-1912), La Rédaction 16
III. Consécration et épiclèse dans l'Eglise arménienne au xiie siècle : témoignage de saint Nersès de Lampron, S. Salaville 28
IV. Les Géorgiens à Jérusalem. — I. Sanctuaires et couvents, R. Janin. 32
V. Documents pour l'histoire de la Transylvanie, S. Salaville 39
VI. L'Eglise melkite au xviiie siècle, Jauhar et Germanos Adam d'Alep : l'affaire des manchettes, P. Bacel 44
VII. La nouvelle secte russe des joannites, M. Jugie 57
VIII. Joachim III, patriarche grec de Constantinople (1834-1912). — I. Avant son patriarcat, F. Cayré 61
IX. L'Eglise bulgare catholique de Thrace et de Bulgarie, H. Girard.. 68
X. Chronique de Russie, E. Martinovitch 74
XI. Bibliographie 87

II. Mars. — N° 99.

I. Un théologien grec du xvie siècle : Gabriel Sévère et les divergences entre les deux Eglises, M. Jugie 97
II. Formation de l'Eglise arménienne. — I. Les origines de l'Arménie et l'introduction du christianisme, S. Vailhé 109
III. L'exorcisme gnostique « par le Grand Nom » dans l'Euchologe grec, L. Arnaud 123
IV. L'Eglise melkite au xviiie siècle : l'affaire des manchettes (fin), P. Bacel 134
V. Les pionniers de la renaissance bulgare en Macédoine : les frères Miladinof, Ph. Gospodinof 144
VI. Saint Louis en Palestine, L. Dressaire 155
VII. Joachim III, patriarche grec de Constantinople (1834-1912). — II. Premier patriarcat (1879-1884), F. Cayré 163
VIII. Chronique des Eglises orientales unies et non unies : Arméniens, Bulgares, Grecs (Alexandrie, Chypre, Constantinople, Grèce, Jérusalem), Melkites, Roumains, Serbes, R. Janin et J. Daubray. 173
IX. Bibliographie 190

III. Mai. — N° 100.

I. Formation de l'Eglise arménienne : — II. L'organisation autonome de l'Eglise d'Arménie (fin du iiie siècle), S. Vailhé 193
II. Les Géorgiens à Jérusalem. — II. Les pèlerins occidentaux et les Géorgiens, le monastère de Sainte Croix, R. Janin 211

III. Les homélies de saint Germain de Constantinople sur la dormition de la Sainte Vierge, M. Jugie 219
IV. Saint Louis en Palestine (suite), L. Dressaire 221
V. La franc-maçonnerie et l'Eglise grecque en Grèce et en Turquie (1898-1908), E. Nésiotès 232
VI. L'Eglise catholique en Turquie d'Europe, R. Janin 236
VII. Bulletin d'histoire et d'archéologie byzantines, S. Salaville 243
VIII. Chronique des Eglises orientales : Grecs, Roumains et Russes, A. C. et J. Daubray 256
IX. Bibliographie 268

IV. Juillet. — N° 101.

I. Une explication du patriarche Michel l'Oxite (1143-1146) sur la formule de consécration eucharistique, S. Salaville 289
II. L'exorcisme κατὰ τῆς ἄδρας attribué à saint Grégoire, L. Arnaud ... 292
III. Mgr Strossmayer et les Bulgares, Ph. Gospodinof 305
IV. L'Eglise de Chalcopratia et le culte de la Sainte Vierge à Constantinople, M. Jugie 308
V. Mgr Germanos Mouakkad, fondateur de la Congrégation des Paulistes (1853-1912), Th. Khoury 312
VI. Joachim III, patriarche grec de Constantinople (1834-1912) (suite), F. Cayré 322
VII. L'étude du droit byzantin. A propos d'une récente publication, D. Servière 331
VIII. Notes et documents pour l'histoire de l'Eglise melkite : Athanase V Jauhar et les réformes des Chouérites (1790-1794), Paul Bacel .. 338
IX. Chronique des Eglises orientales : Grecs (Constantinople, Grèce), Melkites ou Gréco-Arabes, Russes, L. Arnaud et J. Daubray 361
X. Bibliographie 373

V. Septembre. — N° 102.

I. La vie et les œuvres d'Euthyme, patriarche de Constantinople, (IX-Xe siècle). — I. Vie d'Euthyme, M. Jugie 385
II. Néo-martyrs orthodoxes : Michel d'Athènes et Angelis d'Argos, L. Arnaud 396
III. Entre Melkites et Maronites au XVIIIe siècle (1710-1798), J. Saba ... 409
IV. Un rite d'ordination en Orient : l'hostie dans la main de l'ordonné, S. Salaville 424
V. Joachim III, patriarche grec de Constantinople (suite), F. Cayré .. 431
VI. Quelques vérités à l'adresse des Roumains orthodoxes. A propos de l'évêché d'Hajdu-Dorogh, A. Catoire 444
VII. Chronique des Eglises orientales : Arméniens, Bulgares, Grecs, (Chypre, Constantinople), Roumains, Russes, Ruthènes, Syriens, J. Daubray, A. Catoire et R. Janin 450
VIII. *Notes et informations :* Fêtes et études constantiniennes. — La Faculté orientale de l'Université Saint-Joseph à Beyrouth. — L'Ecole biblique de Saint-Etienne à Jérusalem. — M. Gustave Fougères, directeur de l'Ecole française d'Athènes. — Le dictionnaire historique de la langue grecque. — Etudes byzantines à Salonique. — Un monument à Villehardouin. — Le grand palais des empereurs byzantins et l'hippodrome. — Les peintures des églises cappadociennes, D. Servière 461
IX. Bibliographie 469

VI. Novembre. — N° 103.

I. La vie et les œuvres d'Euthyme, patriarche de Constantinople († 917) (suite), M. Jugie..... 481
II. Notes et documents pour l'histoire de l'Eglise melkite : Athanase Jauhar et les réformes des Chouérites (1790-1794) (suite), P. Bacel. 493
III. Néo-martyrs orthodoxes : les néo-martyrs de Jannina Georges, Jean et Athanase, L. Arnaud..... 517
IV. L'Eglise syrienne du Malabar, R. Janin..... 526
V. Entre Melkites et Maronites au XVIIIe siècle (1710-1798), J. Saba.... 536
VI. Chronique des Eglises orientales : Bulgares, Coptes, Grecs (Constantinople), Melkites, Russes, Serbes, J. Lacombe..... 549
VII. Notes et informations : Edition grecque du Catéchisme de S. S. le pape Pie X. — A propos du jubilé constantinien : Constantin le Grand et la Roumanie; Numismatique constantinienne. — Fouilles archéologiques en Macédoine, en Epire, en Serbie, en Crimée. — Deux fondations nouvelles à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth. — XVe centenaire de l'alphabet arménien, S. Salaville..... 558
VIII. Bibliographie..... 567
IX. Table des matières..... 570

II. — Liste alphabétique des auteurs.

Arnaud (L.). L'exorcisme gnostique par le « Grand Nom » dans l'Euchologe grec..... 123
— L'exorcisme κατὰ τῆς ἄβρας attribué à saint Grégoire..... 292
— Néo-martyrs orthodoxes : Michel d'Athènes et Angelis d'Argos... 396
— Néo-martyrs orthodoxes : les néo-martyrs de Jannina Georges, Jean et Anastase..... 517
— Chronique de Grèce..... 365
Bacel (P.). — L'Eglise melkite au XVIIIe siècle. Jauhar et Germanos Adam d'Alep. L'affaire des manchettes..... 44
— Notes et documents pour l'histoire de l'Eglise melkite : Athanase V Jauhar et les réformes des Chouérites (1790-1794).....338 439
Catoire (A.). — Quelques vérités à l'adresse des Roumains orthodoxes. A propos de l'évêché d'Hadju-Dorogh..... 444
— Chronique de l'Eglise roumaine.....259 454
Cayré (F.). — Joachim III, patriarche de Constantinople (1834-1912) 61, 163, 322 431
Daubray (J.). — Chroniques des Eglises orientales.....175, 256, 351 451
Dressaire (L.). — Saint Louis en Palestine.....155 221
Girard (H.). — L'Eglise bulgare catholique de Thrace et de Bulgarie... 68
Gospodinof (Ph.). — Les pionniers de la renaissance bulgare en Macédoine : les frères Miladinof..... 144
— Mgr Strossmayer et les Bulgares..... 305
Janin (R.). — Les Géorgiens à Jérusalem.....32 211
— L'Eglise catholique en Turquie d'Europe..... 236
— L'Eglise syrienne du Malabar..... 526
— Chroniques de l'Eglise arménienne.....173 450
Jugie (M.). — La nouvelle secte russe des Joannites..... 57

JUGIE (M.). — Un théologien grec du XVIe siècle : Gabriel Sévère et les divergences entre les deux Eglises 97
— Les homélies de saint Germain de Constantinople sur la dormition de la Sainte Vierge 219
— L'Eglise de Chalcopratia et le culte de la Sainte Vierge à Constantinople 308
— La vie et les œuvres d'Euthyme, patriarche de Constantinople (IXe-Xe siècle) 385 481
KHOURY (TH.). — Mgr Germanos Mouakkad, fondateur de la Congrégation des Paulistes (1853-1912) 312
LACOMBE (J.). — Chronique des Eglises orientales 549
MARTINOVITCH (E.). — Chronique de Russie 74
NÉSIOTÈS (E.). — La franc-maçonnerie et l'Eglise grecque en Grèce et en Turquie (1898-1908) 232
PIE X. — Constitution apostolique sur la réception de l'Eucharistie en des rites différents 5
RÉDACTION. — Un ami de l'Orient chrétien : le R. P. Vincent de Paul Bailly, Assomptioniste (1832-1912) 16
SABA (J.). — Entre Melkites et Maronites au XVIIIe siècle (1710-1798) 409
SALAVILLE (S.). — Consécration et épiclèse dans l'Eglise arménienne au XIIe siècle : témoignage de saint Nersès de Lampron 28
— Documents pour l'histoire de la Transylvanie 39
— Bulletin d'histoire et d'archéologie byzantines 243
— Une explication du patriarche Michel l'Oxite (1143-1146) sur la formule de consécration eucharistique 289
— Un rite d'ordination en Orient : l'hostie dans la main de l'ordonné. 424
— Notes et informations 558
SERVIÈRE (D.). — L'étude du droit byzantin. A propos d'une récente publication 331
— Notes et informations 461
VAILHÉ (S.). — Formation de l'Eglise arménienne 109 193

III. — BIBLIOGRAPHIE.

Acta tertii Conventus Velehradensis 475
ALÈS (A. D'). — *Dictionnaire apologétique de la foi catholique*, fasc. VII et VIII 95
ALEXINSKY (G.). — *La Russie moderne* 479
ANATOLII, *Istoritcheskii otcherk siriiskago monachestva do poloviny VI viéka* 94
Annuaire de l'École nationale grecque du Phanar 379
Archives (Nouvelles) des missions scientifiques et littéraires, nouvelle série, fasc. III (voir BRÉHIER et EBERSOLT) 250
ARDANT (G.) et MEYER (R.). — *La péninsule des Balkans et le mouvement agraire* 381
BANESCU (N.). — *Un poème grec vulgaire, relatif à Pierre le Boiteux.* 281
BANG (W.). — *Ueber die Raetsel des Codex Cumanicus* 88
BAPST (E.). — *Origines de la guerre de Crimée* 381
BATTANDIER (Mgr A.). — *Annuaire pontifical catholique* 470
BAUDRILLART (A.). — *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, fasc. V, VI, VII, VIII 274

BAUER (M.). — *Asterios Bischof von Amaseia* 469
BEAUNIER (A.). — *Le sourire d'Athéna* 275
BÉIS (N.). — Ἔκθεσις παλαιογραφικῶν καὶ τεχνικῶν ἐρευνῶν ἐν ταῖς μοναῖς τῶν Μετεώρων κατὰ τὰ ἔτη 1908 καὶ 1909 87
— *A propos de la monnaie olocotinon* 275
BLANCHET (A.). — *Manuel de numismatique française* 471
BOUSQUET (J.). *L'unité de l'Eglise et le schisme grec* 472
BOCK (J.-P.). — *Le Pain quotidien du « Pater »* 278
BRÉHIER (L.). — *Etudes sur l'histoire de la sculpture byzantine* 250
Bulletin de l'Institut archéologique russe de Constantinople 255
BUZY (D.). — *Introduction aux paraboles évangéliques* 269
CABROL (DOM). — *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, fasc. XXVI, XXVII 254
CAPÉRAN (L.). — *Le problème du salut des infidèles* 375
CHABOT (J.-B.). — *Les langues et les littératures araméennes* 94
CLERGEAC (A.). — *La Curie et les bénéficiers consistoriaux* 285
COLLINET (P.). — *Etudes historiques sur le droit de Justinien*, t. I 331
DASTÉ (L.). — *Les Sociétés secrètes et les Juifs* 569
DELAVAL COBHAM (CL.). — *The patriarchs of Constantinople* 271
DELEHAYE (H.). — *Les origines du culte des martyrs* 374
DIEHL (E.). — *Inscriptiones latinæ* 272
DONADO DA LEZZE. — *Historia turchesca (1300-1514)* 376
DYMCHA (L. DE). — *La question de Khelm* 476
EBERSOLT (J.). — *Essai sur la topographie et les monuments de Constantinople* 249
— *Rapport sommaire sur une mission à Constantinople (1910)* 250
— *Sainte-Sophie de Constantinople* 249
ERMONI (V.). — *Saint Jean Chrysostome* 474
EVANGÉLIDÈS (T.-E.). — Κοσμᾶς Αἰτωλός ὁ ἰσαπόστολος (1714-1779) 87
FABRE (A.). — *Pages d'Art chrétien*, 3e série 284
FOUCART (G.). — *Histoire des religions et méthode comparative* 380
FOUGÈRES (G.). — *Athènes* 384
FOUQUERAY (H.). — *Histoire de la Compagnie de Jésus en France, des origines à sa suppression (1528-1762)*, t. I 277
GAUCKLER (P.). — *Le sanctuaire syrien du Janicule* 478
GEORGIADÈS (D.). — Περὶ τοῦ γάμου τῶν ἤδη κληρικῶν 88
GUYS (H.). et E. LEGRAND. — *Bibliographie albanaise* 191
HAASE (F.). — *Patriarch Dioscur I von Alexandria nach monophysitischen Quellen* 470
HARNACK (A.). — *Kritik des Neuen Testaments von einem griechischen Philosophen des 3 Jahrhunderts* 87
HIRSCHLER (J.). — *Fontes rerum Transylvanicarum*, t. I 39
HUART (CL.) — *Histoire des Arabes* 569
HUGON (E.). — *Le mystère de la Sainte Trinité* 276
IORGA (N.). — *Notes d'un historien relatives aux événements des Balkans.* 190
JASEK (A.). — *Was ist die cytillo-methodeïsche Idée?* 269
JERPHANION (G. DE). — *Notes de géographie pontiques : Kainochorion, Pédachthoë* 88
JOANN GEORG, VON SACHSEN. — *Tagebuchblaetter aus Nordsyrien* 280
— *Das Katherinenkloster am Sinai* 280
JONGH (H.). — *Les grandes lignes de l'histoire des indulgences* 373
JUGIE (M.). — *Abraham d'Ephèse et ses écrits* 471
KAPTEREV (TH.). — *Patriarch Nikon i tsar Alexêi Mikhaïlovith* 382

KAPTEREV (TH.). — *Patriarch Nikon i evno protivniki v dêlê ispravleniia tserkovnykh obriadov*..... 383
KARALEVSKY (D.-C.). — *Documenti inediti per servire alla storia delle chiese italo-greche*..... 91
KAVALIÈROS MARKOUIZOS (TH.). — Ἀπὸ Κωνσταντινουπόλεως εἰς Νίκαιαν..... 253
LACOSTE (E.). — *Les Papes à travers les âges*..... 567
LAMBAKIS (G.). — Ἡ μοναχὴ Κασσιανὴ ἡ ὡραία, εὐσεβεστάτη καὶ σοφοτάτη ὑμνόλογος τῆς Ἐκκλησίας..... 88
LAMBOUSIADÈS (G.). — Θρᾳκικῶν μελετῶν τόμος Α'. Ἀπὸ Ἀνδριανουπόλεως εἰς Λουλέ Βουργάζιον..... 93
LANDRIEUX (M.). — *L'islam : les trompe-l'œil de l'islam, la France, puissance musulmane*..... 282
LA PIANA (G.). — *Le rappresentationi sacre nella letteratura bizantina dalle origini al sec.* IX, *con rapporti al theatro sacro d'Occidente*. 268
LARGENT (A.). — *Le cardinal Langénieux, archevêque de Reims (1824-1904). Sa vie et ses œuvres*..... 281
LEGRAND (E.) et H. GUYS. — *Bibliographie albanaise*..... 191
LELONG (A.). — *Le Pasteur d'Hermas*..... 475
LIACHTCHENKO (T.). — *Sb. Kirril, arkhiepiskop Alexandriiski*..... 568
LINDL (E.). — *Das Priester-und Beamtenlum der altbabylonischen Kontrakte*..... 478
LUBECK (K.). — *Die christlichen Kirchen des Orients*..... 272
LUCOT (A.). — *Palladius, Histoire lausiaque*..... 279
MAGNIN (E.). — *L'Eglise wisigothique au* VIIe *siècle*..... 378
MARION (L.). — *Histoire de l'Eglise*..... 479
Mélanges de la Faculté orientale de Beyrouth..... 284
MEYER (E.). — *Histoire de l'antiquité*..... 379
MEYER (R.) et G. ARDANT. — *La péninsule des Balkans et le mouvement agraire*.....379 381
MILLER (W.). — *The Latins in the Levant. A history of frankish Græce (1204-1566)*..... 279
MILLINGEN (A. VAN). — *Byzantine Churches in Constantinople, their history and architecture*..... 248
MOLLAT (G.). — *Les Papes d'Avignon (1305-1378)*..... 273
MONNIER (H.). — *La novelle 50 de Léon le Sage et l'insinuation des donations*..... 192
MORDTMANN (A.). — *Bosporus christianus*. P. II. *Golf von Nicomedien und Asiatisches Ufer*..... 253
MUZET (A.). — *Aux pays balkaniques (Monténégro, Serbie, Bulgarie)*. 190
Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires, nouvelle série, fasc. III (voir BRÉHIER et EBERSOLT)..... 250
OTT (A.). — *Die Auslegung der neutestamentlichen Texte über die Ehescheidung historisch-kritisch dargestellt*..... 469
OUSTITHCKOF (M.). et E. ZIDAROF. — *Religiiata. Naoutchno izslêdvane v'rkhou rasnitê religii*..... 94
PAPADOPOULOS (CH.). — Περὶ τῆς ἐκκλησιαστικῆς χρονογραφίας τοῦ ιϛ' αἰῶνος 377
— Σαμουὴλ Καπασούλης, Πάπας καὶ πατριάρχης Ἀλεξανδρείας..... 377
— Ἀπόπειρα ἑνώσεως τῶν Ἄγγλων Ἀνωμότων μετὰ τῶν ὀρθοδόξων (1716-1725). 377
PÈGUES (TH.). — *Commentaire français littéral de la Somme théologique de saint Thomas d'Aquin*, t. VI..... 271
PETIT (L.). — *Actes de l'Athos*. V. *Actes de Chilandar*..... 93
PIERLING. — *La Russie et le Saint-Siège. Etudes diplomatiques*, t. III-V. 285
PROU (M.). — *Manuel de paléographie latine et française*..... 283

Reymont (L.-S.). — *L'apostolat du knout en Russie* 477
Rhallis (K.-M.). — Περὶ τοῦ ἀβάτου τῶν μοναστηριῶν κατὰ τὸ δίκαιον τῆς ὀρθοδόξου ἀνατολικῆς ἐκκλησίας 89
— Περὶ ἑνώσεως μονῶν κατὰ τὸ δίκαιον τῆς ὀρθοδόξου ἀνατολικῆς ἐκκλησίας ... 90
— Περὶ παραιτήσεως ἐπισκοπῶν κατὰ τὸ δίκαιον τῆς ὀρθοδόξου ἀνατολικῆς ἐκκλησίας 90
— Περὶ ἑνώσεως καὶ ἐπιδώσεως ἐπισκοπῶν 90
— Περὶ τοῦ τῆς ἐπισκοπῆς προβιβασμοῦ κατὰ τὸ δίκαιον τῆς ὀρθοδόξου ἀνατολικῆς ἐκκλησίας 90
Rivière (E.-M.). — *Corrections et additions à la Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* 285
Roman (J.). — *Manuel de sigillographie française* 384
Ronzevalle (L.). — *Les emprunts turcs dans le grec vulgaire de Roumélie et spécialement d'Andrinople* 191
Rozanov (V.). — *L'Eglise russe* 475
Saritiaux (F.). — *Villes mortes d'Asie Mineure* 254
Schmidt (Th.). — *La « Renaissance » de la peinture byzantine au* xive *siècle* 477
Schoo (G.). — *Die Quellen des Kirchenhistorikers Sozomenos* 272
Schweizer (J.). — *Ambrosius Catharinus Politus* 270
Serbe (La question) et l'opinion européenne 190
Songeon (Guérin). — *Histoire de la Bulgarie* 288
Spaldak (A.). — *De remissione et retentione peccatorum in sacramento pœnitentiæ tractatus dogmaticus* 270
Straub (A.). — *De Ecclesia Christi* 276
Tafrali (O.). — *Thessalonique au* xive *siècle* 244
— *Topographie de Thessalonique* 244
Ternoousov (E.-A.). — *Stranitza iz koultournoï istorii Vizantii* 477
Thureau-Dangin (P.). — *Newman catholique d'après des documents nouveaux* 272
Toussaint (C.). — *Epîtres de saint Paul. II. L'épître aux Romains* 473
Uxkull (d). — *Rome et l'Orient. I. Jésuites et Melchites* 568
Vacandard (E.). — *Etudes de critique et d'histoire religieuse* 91
Velehradensis (Acta Tertii conventus) 475
Veress (A.). — *Fontes rerum Transylvanicarum*, t. I : *Epistolæ et Acta Jesuitarum Transylvaniæ temporibus principum Bathory (1571-1613)* 39
Vogels (H.-J.). — *Die Harmonistik im Evangelientext des Codex Cantabrigiensis* 87
Vogué (de). — *Jérusalem hier et aujourd'hui* 190
Vouaux (L.). — *Les Actes de saint Paul et ses Lettres apocryphes* 474
Waliszewsky (K.). — *Le fils de la grande Catherine, Paul Ier* 381
Zidarof (E.) et M. Oustitchkof. — *Religiiata. Naoutchno izslêdvane v'rkhou raznitê religii* 94

1701-13. — Imp. P. Feron-Vrau, 3 et 5, rue Bayard, Paris, 8e. — *Le gérant* : A. Faigle.

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

Echos d'Orient.

v.16 (1913)